HISTOIRE ROMAINE

Théodore Mommsen

Traduit et annoté par C. A. Alexandre

TOME CINQUIÈME

Fondation de la monarchie militaire

Chapitre premier — Marcus Lepidus et Quintus Sertorius.

A la mort de Sylla (676 **[78 av. J.-C.]**), l'oligarchie restaurée dominait dans l'État romain de toute la hauteur du pouvoir absolu : mais comme la force l'avait fondée, elle avait besoin de la force pour se soutenir à l'encontre de ses nombreux adversaires, cachés et avoués. Elle n'avait point simplement en L'opposition face d'elle un parti avec son but et ses couleurs tranchées, avec ses chefs reconnus : elle avait affaire, à une masse composée des éléments les plus multiples, se donnant, prise ensemble, le nom de parti populaire, mais dont l'opposition contre le système constitutionnel de Sylla variait profondément, et dans ses motifs et par ses vues. On y comptait les hommes du droit positif, ignorants ou inactifs en politique, mais exécrant Sylla et son arbitraire envers la vie et la propriété des citoyens. Même du vivant du dictateur, alors que toute opposition était muette, les austères juristes avaient levé la tête : plus d'une sentence judiciaire avait refusé sanction aux lois Cornéliennes, quand celles-ci, par exemple; enlevaient la cité à diverses communautés italiques. Ailleurs, elles avaient maintenu dans ses droits le citoyen prisonnier de guerre ou vendu comme esclave au cours de la révolution. — On comptait dans l'opposition les restes de l'ancienne minorité libérale du Sénat, celle qui jadis avait travaillé à une transaction entre le parti de la réforme et les Italiques. Pareilles étaient aujourd'hui ses tendances; elle eût voulu, par d'opportunes concessions faites aux *populaires*, adoucir les rigueurs de la constitution oligarchique Syllannienne. — Venaient ensuite les démocrates proprement dits, les radicaux aux croyances honnêtes et bornées, jouant leurs vies et leurs biens sur un mot, mot d'ordre et programme du parti ; ils devaient apprendre, tout stupéfaits au lendemain de la victoire, qu'ils avaient lutté non pour une cause, mais pour une phrase creuse. Leur grand cheval de bataille était le rétablissement de la puissance tribunicienne, que Sylla n'avait point à la vérité supprimée, mais qu'il avait dépouillée de ses attributs essentiels. A ce nom du Tribunat du peuple un charme mystérieux électrisait la foule, d'autant plus puissant que l'institution, par elle-même, était désormais sans utilité pratique et saisissable : spectre vide qui dix siècles plus, tard fera encore une révolution ! — On y comptait enfin et surtout les classes riches et considérables, auxquelles la restauration n'avait point donné satisfaction, ou qu'elle avait blessées dans leurs intérêts politiques ou privés. C'est ainsi que se rattachaient aux opposants les populations denses et aisées de la région d'entre le Pô et les Alpes : pour elles, avoir gagné le droit latin en 665 [**89 av. J.-C.**], c'était ne tenir qu'un acompte sur le droit complet de cité : l'agitation avait là son terrain prêt. Il y avait aussi les affranchis, influents parle nombre et la richesse, et particulièrement dangereux par leur accumulation dans la capitale, et qui ne pardonnaient pas à la restauration de les avoir refoulés dans la nullité réelle de leur ancien droit de vote : il y avait les hommes de la haute finance, se tenant prudemment tranquilles, mais gardant leurs opiniâtres rancunes avec leur non moins opiniâtre puissance. La foule des rues était à son tour mécontente, ne voyant la liberté que dans les largesses de l'annone. Mais où la guerre couvait le plus acharnée, c'était dans les cités atteintes par les confiscations de Sylla : soit qu'il fallût aux expropriés, à ceux de Pompéi, par

exemple, vivre côte à côte dans les mêmes murs et sur leurs domaines réduits, avec les colons du dictateur, voués à d'éternelles querelles ; soit que comme les Arrétins et les Volaterrans, restés en possession de leur territoire, ils vissent suspendue sur leurs têtes l'épée de Damoclès des confiscations, au nom du peuple romain ; soit encore que, comme en Étrurie, ils dussent errer en mendiants autour de leurs anciennes demeures ou en brigands au sein des forêts. Enfin les chefs démocrates qui avaient perdu la vie ,au lendemain de la restauration, ceux qui erraient misérables et émigrés sur Ies côtes de Mauritanie, ou suivaient la cour ou l'armée de Mithridate, avaient tous laissé derrière eux leurs parents, leurs affranchis, et les ferments de la vengeance : selon les idées politiques du temps, encore dominées par les affinités exclusives de la famille, c'était un devoir d'honneur[1] que de travailler de tous ses efforts au rapatriement des fugitifs qui lui appartenaient ; et quant aux morts, il importait de faire abolir la *note d'infamie* attachée à leur mémoire et à la personne de leurs enfants, et de faire restituer leurs biens. Les fils des proscrits, surtout, dégradés à l'état de parias politiques selon la loi édictée par le régent, ne tenaient-ils pas de cette loi même l'excitation à la révolte contre l'ordre de choses actuel ? Ajoutez à toutes ces fractions de l'armée des opposants la masse énorme des hommes ruinés. La cohue brillante ou vile, Les gens ruinés. ayant à coeur les jouissances élégantes de la vie ou les basses orgies du commun peuple ; les nobles personnages, à qui rien n'agréait que faire des dettes, les soudards de Sylla, qu'un mot de leur chef avait pu faire propriétaires, mais qu'il n'avait pas créés laboureurs ; qui, ayant dévoré une première fois l'héritage des proscrits, avaient faim d'une seconde aubaine, tous attendaient le signal du combat contre le régime présent, quoi qu'on ait écrit là contre. La même nécessité poussait vers l'opposition tous les ambitieux de talent, tous les courtisans de la popularité, tous ceux à qui la cohorte close des Optimates refusait d'ouvrir ses rangs, ou dont elle empêchait l'ascension rapide : rejetés violemment dans la phalange, ils tentaient avec la faveur du peuple de briser les lois de l'oligarchie exclusive et la règle de l'ancienneté ; tous ceux, bien plus dangereux encore, pour qui, dans leurs rêves à perte de vue, ce n'était point monter assez haut que d'être admis seulement à gouverner le monde dans les conseils d'un corps délibérant. Sylla vivait encore, que déjà la tribune des avocats, l'unique terrain qu'il eût laissé ouvert à l'opposition légale, retentissait des paroles ardentes des candidats de l'ambition, portant en main l'arme du formalisme juriste, et lançant contre la Restauration les traits acérés de leur parole. Là, se rencontrait au premier rang l'habile orateur *Marcus Tullius Cicéron* (né le 3 janvier 648 [**106 av. J.-C.**]), le fils d'un propriétaire rural du bourg d'*Arpinum*. Prudent et audacieux tout ensemble dans son opposition contre le dictateur, il s'était fait rapidement un nom. De telles aspirations n'eussent été guère à redouter, tant que le héros ne visait pas à plus haut qu'une chaise curule, satisfait de s'y asseoir pour jusqu'à la fin de ses jours. Mais à un agitateur populaire le repos honorifique ne pouvait suffire ; et dès qu'il fallait à Gaius Gracchus un successeur, il fallait aussi que le combat à mort fût livré. A cette heure, du moins, on ne prononçait aucun nom : nul n'avait révélé d'aussi vastes visées. Telle était l'opposition contre laquelle avait à lutter le gouvernement oligarchique institué par Sylla. La mort du régent avait laissé le gouvernement à lui-même plutôt que son auteur ne l'avait assurément pensé. Il avait une mission difficile ; et les difficultés s'aggravaient encore par les misères sociales et politiques du temps. Comment, surtout, maintenir dans la soumission

---

1 Veut-on un exemple caractéristique ? Un maître célèbre de lettres, l'affranchi *Staberius Eros*, recevait *gratis* à son cours les enfants des proscrits.

envers l'autorité civile centrale les chefs militaires des diverses provinces ? Dénué qu'on était de toute force armée dans Rome, comment y venir à bout de la multitude sans nom des immigrants italiques et extra-italiques, et des bandes innombrables d'esclaves qui y vivaient libres de fait ? La tache était par trop ardue. Le Sénat était comme retranché dans une citadelle, exposée, menacée de tous les côtés : de sérieux assauts allaient être livrés, et sur l'heure ! Pourtant, Sylla n'avait point omis les moyens d'une puissante et solide résistance : si la majorité, dans la nation, se montrait évidemment peu favorable, hostile même au gouvernement sorti des mains du dictateur, ce gouvernement, d'une autre part, pouvait longtemps se soutenir, ayant affaire à des masses confuses et tumultueuses, à une opposition qui ne voyait clairement ni sa voie, ni son but, et qui, restée sans tête, allait se fractionnant à l'infini. Mais pour résister, il aurait d'abord fallu le vouloir : il aurait fallu pour défendre la place une étincelle de cette énergie qui l'avait jadis édifiée : à la garnison qui ne veut pas se battre, le plus habile ingénieur donnerait en vain des fossés et des murs !

L'avenir, en fin de compte, allait dépendre des hommes que les deux camps auraient à leur tête : malheureusement des deux côtés, hommes et chefs faisaient défaut. La politique d'alors obéissait tout entière à l'influence déplorable des coteries. Non que ce fût là chose nouvelle : qui dit état aristocratique, dit aussi familles et coteries exclusives : à Rome, leur prépondérance était séculaire. Mais ce ne fut qu'au temps où nous sommes qu'on les vit toutes puissantes ; et c'est vers le même temps aussi (690 [**64 av. J.-C.**]), que pour la première fois leur empire se mesure et se constate par les lois mêmes destinées à les refréner. Tous les personnages notables, populaires aussi bien qu'oligarques purs, se coalisent en *Hétairies* ; et quant à la masse des citoyens, j'entends ceux qui prennent régulièrement part aux affaires politiques, ils s'organisent, eux aussi, dans les circonscriptions votantes, en confréries closes et presque militaires, lesquelles ont leurs chefs, leurs intermédiaires tout trouvés dans les *principaux* ou *scrutateurs des tribus* (*divisores tribuum*). Tout est vénal dans ces clubs politiques : le vote de l'électeur d'abord, puis celui du sénateur et celui du juge, et aussi le poing du tapageur des rues, avec le capitaine d'émeute qui le mène : entre les associations des grands et des petits, le tarif seul diffère. L'hétairie décide de l'élection : l'hétairie ordonne la mise en accusation : l'hétairie conduit la défense : elle gagne l'avocat de renom, conclut accord en cas de besoin avec l'entrepreneur d'acquittements, qui trafique en gros des voix des juges. L'hétairie a ses bandes, ses phalanges, avec lesquelles elle est maîtresse de la rue, et trop souvent de l'État lui-même. Tous ces excès se commettaient régulièrement et publiquement, pour ainsi dire ! Les hétairies avaient leur organisation plus achevée, plus suivie que telle et telle branche de l'administration publique : que si, comme il est d'usage entre fourbes bien élevés, on s'entendait sans mot dire sur toutes ces criminelles pratiques, nul cependant ne se cachait, et les meilleurs avocats osaient faire, haut et net, allusion à leurs relations aveu les hétairies auxquelles leurs clients étaient affiliés. Un homme se rencontrait-il, par hasard, qui voulût rester pur, et pourtant prendre part à la vie publique, il n'était pour tous sûrement, comme Marcus Caton, qu'un *Don Quichotte* politique ! Les clubs, la guerre des clubs, ont remplacé les partis et leurs luttes : l'intrigue a supplanté le gouvernement. C'est alors qu'on rencontre un *Publius Cethegus*, personnage d'équivoque caractère, marianien des plus ardents d'abord, puis transfuge reçu à grâce par Sylla : il joue au temps actuel l'un des rôles les plus importants : porteur de paroles et médiateur habile, il s'agite entre les fractions diverses du Sénat; il a la clef de tous les secrets, de toutes les cabales politiques; et parfois,

c'est sur un mot de *Prœcia*, sa maîtresse, que se décide la nomination aux hautes charges dans l'État. Pour en venir jusque là, il fallait bien que dans les rangs des hommes d'action il n'y en eût aucun qui dépassât la ligne commune. Vienne un talent exceptionnel, et aussitôt il balayera comme toiles d'araignées toutes ces misérables factions : mais encore une fois, en fait de capacités politiques ou militaires, il n'y a à Rome que disette désastreuse. De l'ancienne génération, les guerres civiles n'avaient laissé debout qu'un seul homme marquant, le vieux Lucius Philippus (le consul de 663 [**91 av. J.-C.**]) : sage et d'habile faconde, jadis tenant aux populaires, plus tard le chef du parti capitaliste ameuté contre le Sénat, et l'intime affidé des marianiens, puis rentré assez à temps dans le camp de l'oligarchie victorieuse pour y recueillir reconnaissance et profit, il avait surnagé dans le conflit des partis. Aux hommes de la génération qui avait suivi appartenaient les sommités de la pure aristocratie : Quintus Metellus Pius (consul en 674 [**-80**]), le compagnon de dangers et de victoires de Sylla : Quintus Lutatius Catulus, le consul de l'année de sa mort (676 [**-78**]), et le fils du vainqueur de Verceil ; et deux jeunes capitaines, les frères *Lucius* et *Marcus Lucullus*, qui s'étaient distingués sous Sylla, le premier en Asie, le second en Italie. Je passe sous silence d'autres optimales ; et *Quintus Hortensius* (640-704 [**-114/-50**]), important comme avocat seulement ; et *Decimus Junius Brutus* (consul en 677 [**-77**]), et *Marcus Æmilius Lepidus Livianus* (consul aussi en 677) : pures nullités, n'ayant rien pour elles, qu'un nom sonore et aristocratique. Les quatre personnages nommés plus haut ne s'élevaient guère non plus au-dessus de la moyenne des hommes de la faction nobiliaire. Catulus était, comme son père, un homme poli, un honnête aristocrate, mais sans grand talent, sans talent militaire, surtout. Metellus, personnellement, méritait l'estime par son caractère ; il était de plus bon capitaine et soldat éprouvé : au sortir de son consulat, en 675 [**79 av. J.-C.**], alors que les Lusitaniens, unis aux émigrés romains à la suite de Quintus Sertorius, venaient de relever la tête, il avait été envoyé en Espagne, non point tant à cause de ses relations d'étroite parenté ou de corporation avec le régent, qu'à cause de son mérite hautement reconnu. C'étaient aussi deux bons officiers que les deux Lucullus : l'aîné surtout, Lucius, à un talent militaire très réel, joignait la culture littéraire la plus soignée et tous les goûts de l'écrivain : comme homme, il avait le sens de l'honneur. Mais sur le terrain de la politique, ces coryphées de l'aristocratie se montraient sans vigueur, à courtes vues, médiocres presque autant que le commun des sénateurs. Braves et utiles en face de l'ennemi du dehors, ils n'étaient ni disposés à se jeter dans le mouvement politique, ni capables de prendre en main le gouvernail et de conduire sûrement le vaisseau de l'État sur cette mer agitée des intrigues et des factions. Mettant toute leur sagesse dans l'orthodoxie de leur croyance oligarchique et dans sa panacée, ils haïssaient cordialement la démagogie : ils la maudissaient hardiment comme toute force qui ose s'émanciper elle-même. Il suffisait de peu de chose, d'ailleurs, à leur très mince ambition. Non qu'il faille croire, non plus qu'à tant d'autres historiettes dont sont remplis les livres, à tout ce qu'on raconte du séjour de Metellus en Espagne, à ses sottes faiblesses pour la rude lyre des poètes à gages du pays, à ces libations de vin offertes, à cet encens brûlé sur son passage comme devant un Dieu, à ces *Victoires* planant sur sa tête, lorsqu'il était à table, et le couronnant de lauriers au bruit du tonnerre ! Vrais ou faux, tous ces bavardages ne peignent-ils pas au vif les glorioles vaniteuses où se complaisaient les *Épigones* dégénérés des vieilles grandes races ? Les meilleurs d'entre eux s'estimaient satisfaits quand ils avaient conquis, non la puissance et l'influence, mais le consulat ou le triomphe, et un siége d'honneur dans la Curie : quand sonnait l'heure de l'ambition honnête et

sérieuse, quand ils auraient dû venir en aide à la patrie, à leur parti, ils se retiraient de la scène politique et allaient croupir dans leur luxe princier. Que dire de ces hommes, que dire des Metellus et des Lucius Lucullus, quand on lés voit jusque dans les camps où ils commandent, bien moins soucieux de reculer les frontières de l'empire, et de soumettre à Rome les rois et les peuples, qu'affairés à compléter les longues listes du gibier, des oiseaux fins et du dessert d'un gastronome romain, et d'y faire entrer les délicatesses nouvelles importées d'Asie-Mineure et d'Afrique ? Que dire, quand on les voit user la meilleure part de leur vie dans les loisirs plus ou moins intelligents de leur retraite ? Que sont devenues ces traditions de savoir-faire et de renoncement individuel, assises solides du régime oligarchique ? L'aristocratie romaine une première fois tombée et artificiellement restaurée les a perdues sans retour. Au lieu du patriotisme, l'esprit de coterie : au lieu de l'ambition, la vanité : au lieu de l'esprit de suite, l'étroitesse des vues. Aux mains de gardiens meilleurs, tels que les hommes du collège des cardinaux de la Rome catholique, ou du collège vénitien des *Dix*, la constitution de Sylla n'eût pas sitôt fléchi peut-être sous les coups de l'opposition : à tout le moins, il y eût eu danger pour celle-ci, s'attaquant à de tels défenseurs.

Parmi les personnages qui n'étaient ni les partisans absolus, ni les ennemis avoués de la constitution de Sylla, nul n'attirait plus les regards de la foule que le jeune Gnæus Pompée, âgé de 28 ans, à l'heure où l'ex-régent mourut (né le 29 septembre 648 [**106 av. J.-C.**]). Cette admiration de tous fut un mal et pour lui et pour ceux qui la ressentaient : elle était d'ailleurs naturelle. Sain de corps et d'esprit, gymnaste habile, disputant au simple soldat, alors que déjà il était officier supérieur, le prix du saut, de la course et du disque, habile et fort cavalier, non moins habile à l'escrime, plein d'audace à la tête de ses volontaires ; à cet âge où il n'avait encore ni l'entrée des grandes charges, ni celle du Sénat, il avait été salué *Imperator*, il avait eu le triomphe : l'opinion, derrière Sylla, lui avait assigné la première place ; et le régent lui-même, moitié aveu, moitié ironie, lui avait laissé prendre le surnom de **Grand !** Par malheur, son génie n'allait point à la hauteur de son prodigieux succès. Il n'était certes ni méchant, ni incapable, il n'était qu'un homme ordinaire. La nature l'avait créé pour être un bon subalterne : les circonstances en avaient fait un général et un homme politique. En lui vous trouviez le militaire, le soldat intelligent, brave, expérimenté, excellent enfin, sans l'étincelle d'une vocation plus haute : général d'armée, sur le champ de bataille et partout ailleurs, du reste, il n'en venait à l'action qu'avec une prudence extrême, et touchant presque à la pusillanimité. Il ne voulait frapper le coup décisif que quand il avait la conscience de la plus écrasante supériorité. Son éducation avait été celle de tous Ies Romains de son siècle. Foncièrement homme d'épée, il ne marchanda aux rhéteurs quand il vint à Rhodes, ni son tribut d'admiration, ni ses dons. Il avait la probité du riche, sachant bien mener son train de maison à l'aide de sa grande fortune, héritée ou acquise : il ne dédaignait point de faire de l'argent selon les méthodes en usage parmi les sénateurs : mais froid par tempérament, et aussi trop opulent, il n'allait pas s'embarquer dans les spéculations dangereuses, et assumer la responsabilité des gros scandales. Son renom de probité et de désintéressement, renom mérité d'ailleurs à en juger relativement, il le dut aux vices en vogue chez ses contemporains plus encore qu'à sa vertu personnelle. C'était chose presque proverbiale que *l'honnête visage de Pompée* ; et même après sa mort, on vantait la sagesse et la dignité de ses mœurs. En réalité, il fut bon voisin ; il ne s'adonna point à ces pratiques révoltantes des grands de Rome, qui agrandissaient leurs

domaines à coups de ventes extorquées par la violence, ou à l'aide de pires crimes commis envers les petits possesseurs limitrophes : dans son intérieur, il se montra bon mari et bon père : disons enfin à son honneur que quand il traîna dans ses triomphes des rois et des généraux captifs, il ne les fit point ensuite mettre à mort, suivant la barbare coutume de ses prédécesseurs[1]. Mais dès que Sylla avait parlé, Sylla, son seigneur et son maître, aussitôt il se séparait d'une épouse aimée, dont le crime était d'appartenir à une famille tombée en disgrâce : que Sylla clignât de l'œil, et le héros faisait de grand sang-froid massacrer sous ses yeux les hommes qui dans les temps difficiles avaient marché à ses côtés. Non qu'il fût cruel, comme on le lui reprocha, mais, ce qui est pis, il était froid, insensible, sans passion pour le bien ni pour le mal. Si dans la mêlée il regardait intrépidement l'ennemi en face, on le vit, dans la vie civile, pusillanime et rougissant pour un rien, ne parlant en public qu'avec embarras, anguleux surtout, empesé et gauche dans les relations du monde. Avec toutes ses hauteurs jalouses, ainsi qu'il en va souvent de ceux qui font parade de leur indépendance, il ne fut qu'un instrument docile dans la main de quiconque savait le prendre ; il fut mené par ses affranchis et ses clients, alors qu'il ne craignait point d'avoir à leur obéir. Bref, il n'était point fait pour un rôle d'homme d'État. Incertitude du but, indécision dans le choix de ses moyens, étroitesse des vues dans les petites ou les grandes circonstances, que de causes de faiblesse! Il restait là, perplexe, déguisant son irrésolution et son trouble sous le manteau solennel du silence, et quand il voulait jouer au fin, il se dupait lui-même en croyant tromper les autres. Sa situation militaire, ses relations dans la province, presque sans qu'il y travaillât, lui valurent un parti considérable, dévoué à sa personne, et propre à I'accomplissement des plus grandes choses. Mais sous aucun rapport il ne sut jamais ni réunir ni conduire un parti; et si la réunion se fit un jour, il n'y fut pour rien, les circonstances seules y pesant de leur poids. En ceci, comme ailleurs, il me rappelle Marius, Marius, le rude paysan, passionné et sensuel, insupportable au même degré que cette raide et ennuyeuse contrefaçon du grand homme. Dans la politique, la situation de Pompée était fausse à l'excès. Officier de l'armée de Sylla, son devoir voulait qu'il luttât pour la constitution restaurée : il n'en arriva pas moins à faire à Sylla une opposition personnelle, à Sylla, et à tout le régime sénatorial. Aux yeux de l'aristocratie, la famille des Pompéiens, inscrite il y a quelque soixante ans, pour la première fois, dans les fastes consulaires, n'est point encore pleinement acceptée : le père de Gnæus, en face du Sénat, avait joué un rôle odieux, équivoque ; et Pompée, lui-même, ne l'avons-nous pas vu un jour dans les rangs des Cinnaniens ? On se taisait sur de tels souvenirs, mais ils ne s'effaçaient pas. La haute fortune conquise par Pompée sous Sylla, en même temps qu'elle le rattachait au-dehors à la faction aristocratique, lui suscitait au-dedans avec elle des antipathies non moins réelles. Il avait la tète faible; et porté vite et sans peine aux sommets de la gloire, il fut aussitôt pris de vertige. Comme s'il eût voulu bafouer sa propre et prosaïque figure, il osa la mettre en parallèle avec celle du plus noble et du plus poétique des héros : on le vit se comparer avec Alexandre le Grand : à Pompée seul, à l'entendre, il eût été messéant de ne faire que compter parmi les cinq cents sénateurs de Rome. Et pourtant nul plus que lui n'eût mieux convenu au rôle de simple membre de l'assemblée dirigeante sous un pur régime d'aristocratie. Que s'il eût vécu deux cents ans plutôt, la dignité de son extérieur, son formalisme solennel, sa bravoure individuelle, la probité de sa vie privée, tout chez lui, tout, jusqu'au défaut d'initiative, lui aurait assuré peut-être une

---

1 [Et comme firent César pour Vercingétorix (infra, ch. VII), et d'autres encore après César.]

honorable place à côté des Quintus Maximus, et des Publius Decius ; et sa médiocrité même, la vraie vertu de l'optimate romain, n'a pas peu contribué à l'affinité élective qui s'établit un jour entre lui et la masse du peuple et du Sénat. Dans son siècle enfin, un rôle net et important lui était destiné encore, s'il avait su se contenter de n'être que le général du Sénat : là était sa vraie destinée l Mais son ambition allait plus loin, et il tomba de chute en chute, pour avoir voulu -au-delà de ce qu'il pouvait. Ne rêvant qu'à monter sur un piédestal, il l'eut un jour devant lui, sans oser le gravir ; et sa rancune fut amère et profonde, quand les hommes et les lois ne se courbèrent .point à merci devant lui. On ne l'en vit pas moins partout affichant une modestie qui n'était point simplement d'emprunt, simple citoyen parmi des milliers d'égaux, et tremblant à la seule pensée d'une démarche contraire à la constitution. Ainsi toujours en froid avec l'oligarchie, et toujours son humble serviteur, torturé sans cesse par une ambition qui s'épouvantait de ses propres visées, Pompée était condamné par avance aux contradictions continuelles et intérieures d'une vie sans joie, laborieusement et inutilement agitée.

Pas plus que Pompée, on ne saurait classer Crassus parmi les adhérents purs de l'oligarchie. Il est aussi l'une des plus caractéristiques figures du siècle. Comme Pompée, dont il était l'aîné de quelques années, il appartenait au monde de la haute aristocratie romaine : il avait reçu l'éducation habituelle à sa caste; et comme Pompée enfin, il avait, sous Sylla, combattu, non sans distinction, dans la guerre d'Italie. Du côté des dons de l'esprit, de la culture littéraire et des talents militaires, il restait loin en arrière de beaucoup de ses pareils : il les dépassait par son activité infatigable, par son ardeur opiniâtre à vouloir tout posséder, et marquer en tout. Il se jeta à corps perdu dans les spéculations. Des achats de terre pendant la révolution furent la base de son énorme fortune, sans qu'il négligeât d'ailleurs les autres moyens de s'enrichir, élevant dans la capitale des constructions grandioses autant que prévoyantes ; s'intéressant avec ses affranchis dans les sociétés et les compagnies commerciales ; tenant banque dans Rome et hors de Rome, avec ou sans le concours de ses gens ; prêtant son or à ses collègues du Sénat, et entreprenant pour leur compte et selon l'occasion, tantôt des travaux, tantôt l'achat des collèges de justice. Pourvu qu'il y eût gain, il ne faisait point le renchéri. Au temps des proscriptions de Sylla, il demeura un jour convaincu d'avoir falsifié les terribles listes; et le dictateur, à dater de ce moment, ne voulut plus l'employer dans les affaires d'État. Tel testament où il était nommé était-il de même entaché de faux notoire, il ne s'en portait pas moins héritier; et il fermait les yeux quand son régisseur avait expulsé ses riverains de leur terre par voie de fait ou d'usurpation tacite. Attentif d'ailleurs à ne point entrer en lutte ouverte avec le juge criminel, il savait vivre simplement, bourgeoisement, en vrai homme d'argent qu'il était. C'est ainsi qu'en peu d'années on le vit, naguère possesseur d'un patrimoine sénatorial ordinaire, amasser de monstrueux trésors : peu de temps avant sa mort, malgré des dépenses imprévues, inouïes, on estimait encore son avoir à 170.000.000 sesterces (418.750.000 fr.). Il était devenu le particulier le plus opulent de Rome, et comptait comme une puissance politique. S'il était vrai, selon son dire, que celui-là seul pût se dire riche, qui pouvait, sur ses revenus, entretenir une armée sur le pied de guerre, il faut convenir qu'à l'heure même cet homme cessait d'être un simple citoyen. Et de fait, Crassus visa plus haut qu'à être le maître du coffre-fort le mieux rempli de Rome. Il n'était point de peine qu'il ne se donnât pour étendre ses relations. Il savait appeler et saluer par leur nom, tous les citoyens de la grande ville. Jamais il ne refusa le plaideur invoquant son assistance devant

la justice. Qu'importe que la nature eut fait de lui un mince orateur, que sa parole fût maigre, son débit monotone, et son oreille dure ! Tenace dans ses opinions, ne s'effrayant d'aucun ennui, oublieux des plaisirs, il surmontait tous Ies obstacles. Ne se laissant jamais surprendre et n'improvisant jamais, il était consulté à toute heure ; à toute heure il était prêt : bien peu de causes lui semblaient mauvaises, mettant enjeu, pour enlever le succès, et les ressources de la plaidoirie, et l'influence de ses relations, et au besoin l'influence de son or sur les juges. La moitié des sénateurs étaient ses débiteurs : il tenait une foule d'hommes considérables dans sa dépendance, ayant pour habitude d'avancer sans intérêt des capitaux **à ses amis**, capitaux remboursables à volonté. Homme d'affaires avant tout, il prêtait sans distinction de partis, mettait la main dans tous les camps, et donnait volontiers crédit à quiconque était solvable, ou pouvait devenir utile. Quant aux meneurs, même les plus hardis, quant à ceux dont les attaques n'épargnaient personne, ils se seraient gardés d'en venir aux mains avec Crassus : on le comparait au taureau du troupeau, qu'il y a toujours péril à irriter. Il va de soi qu'un tel homme, ainsi posé, n'aspirait point à un but modeste : bien plus clairvoyant que Pompée, il savait exactement, comme le sait tout bon banquier, et quel était le but de ses spéculations politiques, et quels étaient ses partenaires. Depuis que Rome était Rome, les capitaux y avaient joué le rôle d'une puissance dans l'État : au temps actuel, on arrivait à tout par l'or aussi bien que par le fer. Pendant la révolution, l'aristocratie financière avait bien pu songer à renverser l'oligarchie des antiques familles : Crassus, lui aussi, pouvait viser à mieux qu'aux faisceaux du licteur, ou qu'au manteau brodé du triomphateur syllanien. Pour le moment, il avait marché avec le Sénat : mais il était trop bon financier pour se donner à un seul parti, et pour suivre une autre route que celle de son intérêt personnel. Or, pourquoi cet homme, le plus riche, le plus intrigant des Romains, nullement avare d'ailleurs, et sachant aventurer les gros enjeux, pourquoi n'eût-il pas de même spéculé en vue d'une couronne ? Peut-être que réduit à lui seul, il ne lui était pas donné d'y atteindre : mais il avait souvent pratiqué les grandes affaires, les vastes associations : ne pouvait-il pas pour cette entreprise mettre la main sur un utile partenaire ? Ce fut donc alors (signe trop caractéristique des temps !) que l'on vit un Crassus, orateur et capitaine médiocre, un politique ayant l'activité et non l'énergie, les convoitises et non l'ambition, ne se recommandant par rien, si ce n'est sa colossale fortune et son habileté commerciale, étendre partout ses intelligences, accaparer la toute puissante influence des coteries et de l'intrigue, s'estimer l'égal des plus grands généraux, des plus grands hommes d'État de son siècle, et lutter avec eux pour la palme la plus haute qui puisse attirer les convoitises de l'ambitieux !

Dans le camp de l'opposition démocratique, chez les conservateurs libéraux, comme chez les populaires, la tempête révolutionnaire avait fait des vides effroyables. Parmi ceux-là, un seul personnage notable restait debout, *Gaius Cotta* (630 à 681 environ [**124-73 av. J.-C.**]), l'ami et l'allié de Drusus. Banni pour ce motif en 663 [**-91**], les victoires de Sylla l'avaient ramené dans sa patrie. C'était un homme prudent et un bon avocat, mais appelé tout au plus à faire honorablement figure au second rang, soit que l'on tint compte de son parti, soit que l'on pesât sa valeur personnelle. — Parmi les démocrates de la jeune génération, un homme attirait les regards de tous, amis et ennemis. *Gaius Julius Cæsar* (né le 12 juillet 652 ? [**-102**]) comptait vingt-quatre ans[1]. Son alliance avec

---

1 D'ordinaire on place la naissance de César en 654 [100 av. J.-C.], se fondant sur ce que Suétone (*Cœs*. 88 ; Plutarque (*Cœs*., 69) et Appien (Bell. civ. 2, 149) lui donnent 56 ans au moment de sa mort (15 mars 710 [-44]), et en concordance avec le dire de Velleius Paterculus (2, 41), qui lui

donne 18 ans au temps de la proscription de Sylla (672 [-82]). Mais à adopter cette date, on tombe dans des contradictions inextricables. César fut édile en 689 [-65], préteur en 692 [62], consul en 695 [-59] : or d'après les *lois Annales* [*leges Annarim* ou *Annales*] * il fallait, pour aborder l'édilité, l'âge de 37-38 ans au moins, et celui de 40-41 ans, de 43-44 ans pour la préture et le consulat (Becker, *Handb. [Manuel]*, 2, 2, 24). On ne comprendrait pas comment il aurait pu se faire que César eût occupé toutes les charges curules deux ans avant l'âge légal, et encore moins comment on n'en trouverait mention faite chez aucun auteur. De tout cela ressort bien plutôt la présomption grave que son jour de naissance étant tombé le 12 juillet (on le sait de source certaine), il serait né en 652 [-102], et non en 654 [-100] : qu'en 672 [-82], par suite, il aurait été âgé de 20-21 ans, et qu'il serait mort, non dans sa cinquante-sixième année, mais ayant accompli 57 ans 8 mois. Et à l'appui de cette conclusion dernière j'invoquerais une circonstance qui, chose curieuse, est le plus souvent citée par les partisans de la thèse que je combats, sa promotion par Marius et Cinna, alors qu'il était presque enfant (*pœne puer*, Vellei. 2, 43), au titre de flamine de Jupiter. Marius en effet mourut en janvier 668 [-86], César étant alors âgé de 13 ans et 6 mois selon l'opinion commune, étant non pas seulement ***presque un enfant***, mais véritablement enfant encore, et selon toute probabilité n'ayant point encore l'aptitude requise pour exercer un tel sacerdoce. Que si, au contraire, c'est en 652 [-102] que se place sa naissance, il aurait été dans sa seizième année au moment de la mort de Marius : et alors, tout se concilie, et l'observation de Velleius, et la règle générale aux termes de laquelle on ne pouvait pas entrer dans les emplois civiques avant d'avoir dépassé l'âge de l'enfance. Ajoutons un dernier fait qui à lui seul nous confirmerait dans notre opinion, c'est que sur les deniers frappés par César au début de la guerre civile on lit le chiffre LII, indiquant vraisemblablement son âge : il avait donc un peu plus de 52 ans quand cette guerre a éclaté. Et puis, quoi qu'il nous en semble à nous, qui sommes habitués à un état civil des naissances régulièrement et officiellement tenu, qu'y a-t-il donc de si téméraire à accuser ici nos auteurs d'erreur ? Les quatre citations qui précédent peuvent très bien avoir été puisées toutes à une source commune. Quoi d'étonnant à ce qu'elles ne méritent point absolument crédit, si l'on songe que dans les temps anciens, avant la création des *Acta diurna*, l'on ne rencontre que confusions et que contradictions surprenantes dans l'énoncé des dates de la naissance des Romains les plus illustres et les plus éminents, de Pompée par exemple ? — Napoléon III, dans sa *Vie de César* (t. I, liv. II, ch. 1, p. 252, en note), combat notre opinion, soit parce qu'en obéissant à la loi Annale il faudrait reporter la naissance de César à l'an 651 [-103], et non à l'an 652 [-102] ; soit surtout parce qu'on connaît de nombreux exemples où la loi n'a pas été observée. Mais dans la première de ces assertions il existe une méprise. L'exemple de Cicéron atteste que la loi annale n'exigeait qu'une chose, c'est que la quarante-troisième année fût commencée pour l'entrée en charge (dans le consulat), et non pas qu'elle fût accomplie [V. *de Leg. agr*. 2, 2, et Becker, *l. c*. 2, 2, p. 23]. Et quant aux exceptions auxquelles l'auteur de César se réfère, elles sont loin de se justifier toutes. Lorsque Tacite (*Ann*., II, 22) ** dit que chez les ancêtres des Romains on ne se préoccupait guère de l'âge, et qu'on avait vu de tout jeunes gens aborder le consulat et la dictature, il fait allusion, les commentateurs le déclarent, à des temps antérieurs à la promulgation des lois annales, au consulat de M. Valerius Corvus, promu dans sa vingt-troisième année, et à des cas semblables. On cite bien Lucullus ; mais il est inexact de dire qu'il ait pris le consulat avant l'âge légal : tout ce que l'on sait (Cicéron, *Acad.*, pr. 1, 1), c'est que sur le fondement de je ne sais quelle disposition exceptionnelle, et à titre de récompense pour un exploit ou un service rendu quelconque, il a été dispensé de l'intervalle légal des deux ans entre l'édilité et la préture ; et de fait, nous le voyons édile en 675 [-79], préteur en 677 [-77] (vraisemblablement) et consul en 680 [-74]. Le cas est tout autre pour Pompée, qui ne le sait ? Ne lisons-nous pas expressément dans plus d'un auteur (Cicéron, *de imp. Pomp*. [ou *pro leg. Man*.], 21, 62. *App*., l. c. 3, 88) que le Sénat lui accorda de formelles dispenses d'âge [*ex Selo legibus solutus consul ante fieret quam ullum alium magistratum per leges capere licuisset*] ? On ne s'étonne point d'une telle exception faite pour Pompée, le général en chef victorieux, le triomphateur demandant le consulat à la tête d'une armée, et aussi, après sa lutte avec Crassus, à la tête d'un parti puissant, plais on ne saurait assez s'étonner qu'elle ait eu lieu pour le jeune César alors qu'il briguait les charges mineures et qu'il n'avait pas d'autre importance que celle d'un débutant politique ordinaire. Et ce qui serait plus incroyable encore, tandis que nos sources mentionnent le fait, très explicable en soi, de la dispense donnée à Pompée, elles sont muettes à l'égard de celle, bien extraordinaire, qui aurait été octroyée à César. Rappeler le cas eût été fort commode pourtant, lorsqu'un peu plus tard Octave fut fait consul à 21 ans (cf. par ex. *App*., 3, 88). — De tous ces exemples on a prétendu conclure qu'à Rome *on n'observait guère la loi quand il s'agissait d'hommes éminents* (*Vie de César*, *l. c*.). Je ne sache pas qu'on ait jamais rien dit de plus erroné sur Rome et les Romains. La grandeur de la République romaine, et aussi celle de ses généraux et de ses hommes d'état, repose avant toute chose sur l'entier empire des lois, même en ce qui concerne leur personne.

Marius et Cinna (la sœur de son père avait épousé Marius, et lui-même il était le gendre de Cinna) ; son courageux refus, à peine adolescent, d'envoyer à sa jeune épouse Cornélia la lettre de répudiation que Sylla lui dictait, alors que Pompée s'était aussitôt soumis à pareille exigence; sa téméraire persistance à garder le sacerdoce que Marius lui avait donné, et que Sylla encore lui retirait ; sa vie errante pour échapper aux menaces de la persécution, dont le délivrèrent à grande peine les démarches et les sollicitations de sa famille sa bravoure dans les combats sous Mytilène et en Cilicie, bravoure à laquelle nul ne s'attendait, venant d'un jeune homme élevé dans les délicatesses de la vie et les habitudes efféminées d'un petit maître : le mot de Sylla, qui voyait plusieurs Marius se cacher sous sa tunique mal rattachée[1], tout cela le recommandait puissamment aux yeux des démocrates. Mais César n'offrait encore de prise qu'aux espérances, et dans l'avenir : pour le présent, les hommes que leur âge ou leur position dans le Sénat eût appelés à gouverner le parti et à se rendre maîtres du gouvernement, étaient tous morts ou en exil. A défaut d'homme appelé à ce grand rôle, la conduite de la démocratie appartenait donc au premier qui voudrait se poser en représentant des démocrates opprimés ; et c'est ainsi qu'elle échut à Marcus Æmilius Lepidus, ancien Syllanien, passé dans le camp populaire pour d'assez équivoques motifs. D'abord optimale ardent, enchérisseur assidu aux ventes des biens des proscrits, durant son proconsulat de Sicile il avait commis d'ignobles rapines. Une accusation paraissant imminente, il se jeta, pour y échapper, dans l'opposition. Le gain pour celle-ci était de valeur douteuse. Il lui apportait sans doute le secours de son nom, de son importance, de sa vive parole dans les luttes du Forum : il n'en était pas moins un homme sans talent sérieux, une tête sans cervelle, et ne méritait le premier rang ni à l'armée ni dans les conseils de la cité. L'opposition le tint cependant pour le bienvenu. Devant le nouveau meneur populaire, les accusateurs effrayés reculèrent : l'accusation commencée tomba. Il réussit même à se faire élire consul pour 676 [**78 av. J.-C.**] : grâce à son or extorqué en Sicile, grâce surtout à l'appui vraiment étrange qu'il alla demander. à Pompée; il fit voir dans cette occasion à Sylla et aux Syllaniens purs ce dont il était capable. A l'heure où Sylla mourut, l'opposition avait donc son chef en la personne de Lepidus ; et comme ce chef en même temps occupait la magistrature suprême, on pouvait prédire à coup sûr l'explosion prochaine d'une révolution nouvelle dans la capitale.

Mais l'agitation des émigrés démocrates en Espagne avait devancé la révolte du parti dans Rome. Quintus Sertorius en était l'âme. Cet homme remarquable, né à *Nursia* [auj. *Norcia*] dans la Sabine, avait le cœur ouvert aux sentiments tendres, et cela même jusqu'à la faiblesse. Qui ne sait son amour enthousiaste pour sa mère *Rhæa* ? En même temps sa bravoure chevaleresque lui avait valu de glorieuses cicatrices rapportées des guerres cimbriques, espagnoles et italiennes. Discoureur sans tradition d'école, il étonnait les avocats les plus habiles par le naturel facile et coulant de sa parole, et la sûreté émouvante de ses moyens oratoires. Dans la guerre de la révolution si misérablement, si absurdement conduite par les démocrates, il avait trouvé l'occasion de manifester ; contraste éclatant et honorable, un génie éminent de capitaine et d'homme d'État : de

---

* [Paul Diacre, p. 27. — *Annaria lex dicebatur ab antiquis ex qua finiuntur anni magistratus capiendi*.]

** *Apud majores virtutis id præmium (quœstura) fuerat, cunctisque civibus, si bonis artibus fiderent, licitum petere magistratus : ac ne œtas quidem distinguebatur quin prima juventa cousulatum ac dictaturam inierent*.

1 [*Ut male prœcinctum puerum caverent* (Suétone, *César*, 42)]

l'aveu de tous, il était le seul officier du parti qui sût préparer et mener la guerre : il était le seul politique aussi qui s'opposât avec une sage énergie aux excès et aux fureurs démagogiques. Ses soldats d'Espagne le saluaient du nom de **nouvel Hannibal**, non pas seulement parce qu'il avait perdu un œil dans les combats, mais parce qu'en effet il faisait revivre la méthode ingénieuse et hardie tout ensemble du grand Carthaginois, sa merveilleuse adresse à nourrir la guerre par la guerre, son talent à entraîner les peuples étrangers dans ses intérêts, à les faire servir à son but, son sang-froid dans la bonne et la mauvaise fortune, sa rapidité inventive à tirer parti de ses victoires, ou à détourner les conséquences fatales de ses défaites. Il semble douteux que jamais homme d'État romain des siècles anciens ou contemporains ait égalé les mérites universels de Sertorius. Contraint par les généraux de Sylla à se réfugier en Espagne, il avait mené d'abord une vie d'aventures, errant sur les côtes de la Péninsule et d'Afrique, tantôt en alliance, tantôt en guerre avec les pirates ciliciens établis aussi dans ces parages, et avec les chefs des tribus nomades de la Libye. La restauration victorieuse l'était allé poursuivre jusque-là un jour qu'il avait mis le siège devant *Tingis* (Tanger), un détachement de l'armée d'Afrique, commandé par *Pacciœcus*, vint au secours du prince local. Sertorius le battit à fond et prit Tingis. Au bruit retentissant de pareils faits de guerre, les Lusitaniens, qui en dépit de leur soumission prétendue à l'empire de la République, n'en continuaient pas moins à défendre leur indépendance, et engageaient tous les ans le combat avec les proconsuls de l'Espagne ultérieure, les Lusitaniens envoyèrent en Afrique une ambassade au Romain fugitif, l'invitant à se rendre au milieu d'eux, et lui offrant le commandement de leurs milices. Sertorius, vingt ans avant, avait servi en Espagne sous Titus Didius ; il connaissait les ressources du pays, et se décida à répondre aux offres des Lusitaniens. Laissant un petit poste sur la côte mauritanienne, il prit la mer (vers 674 [**80 av. J.-C.**]) ; mais le détroit qui sépare l'Espagne et l'Afrique était occupé par Cotta avec une escadre romaine. Impossible de se glisser au travers. Sertorius se fraya la voie par la force, et aborda heureusement en Lusitanie. Vingt cités seulement s'y rangeaient sous ses ordres ; et quant aux **Romains** il n'en put réunir que 2.600, transfuges de l'armée de Pacciœcus pour le plus grand nombre, ou Africains armés à la romaine. Avec son sûr coup d'œil, il jugea qu'il fallait tout d'abord donner pour point d'appui aux bandes sans cohésion de ses guérillas un noyau solide de soldats disciplinés et organisés : à cet effet, il renforça la petite troupe amenée d'au delà de la mer par une levée de 4.000 fantassins et de 700 cavaliers : ce fut avec cette légion unique et les essaims de ses volontaires espagnols qu'il marcha en avant. L'Espagne ultérieure obéissait à *Lucius Fufidius*, d'officier subalterne passé propréteur, à cause de son dévouement absolu envers Sylla, dévouement éprouvé jusque dans les proscriptions. Il fut complètement battu sur le Bætis : 2.000 Romains restèrent sur le carreau. On envoya en hâte des messagers à *Marcus Domitius Calvinus*, gouverneur de la province de l'Ebre : il fallait à tout prix arrêter les progrès de Sertorius. Bientôt aussi (675 [**-79**]) parut sur le théâtre de la guerre Quintus Metellus, général expérimenté, que Sylla envoyait dans en Espagne du sud pour y suppléer à l'insuffisance du propréteur. Mais la révolte ne pouvait plus être domptée. Du côté de l'Ebre, un officier de Sertorius, *Lucius Hirtuléius*, son questeur, détruisit l'armée de Calvinus et tua celui-ci : puis à peu de temps de là, Lucius Manlius, proconsul de la Gaule transalpine, qui avait passé les Pyrénées pour venir au secours de son collègue, fut à son tour battu par le brave chef de partisans. Lui-même il n'échappa point sans peine, et gagnant *Ilerda* (Lérida) avec quelques hommes, s'en revint dans sa province. En marche, les peuplades aquitaniques tombèrent sur lui et lui enlevèrent tous ses

bagages. Dans l'Espagne ultérieure, Metellus, sur ces entrefaites, poussa chez les Lusitaniens : mais bientôt, pendant qu'il tenait assiégée *Longobriga* (non loin des bouches du Tage), Sertorius attira dans une embuscade toute une division romaine et *Aquinus* son chef, forçant par là Metellus à lever le siège et à évacuer le territoire ennemi. Sertorius le suivit, battit le corps de *Thorius* sur l'*Anas* (Guadiana), et dans cette guerre toute d'escarmouches fit subir en détail d'énormes pertes au général en chef. Celui-ci, tacticien méthodique un peu lourd, était au désespoir. Il avait affaire à un ennemi qui se refusait. au combat décisif, lui coupait tous les vivres et les communications, et voltigeait à toute heure, en tous lieux, sur ses flancs.

De tels et incroyables succès, obtenus à la fois dans les deux Espagnes, avaient d'autant plus d'importance qu'ils n'étaient point purement militaires, et que les armes seules ne les avaient point conquis. Les émigrés par eux-mêmes n'étaient point redoutables ; et quant aux Lusitaniens, il n'eût pas fallu priser trop haut leurs coups de main heureux, remportés sous la conduite de tel ou tel chef étranger. Mais avec la sûreté de son tact d'homme politique et de patriote, Sertorius, au lieu de se faire simplement le *condottiere* des Lusitaniens, se géra partout et butant qu'il était en lui comme un général et un légat romain en Espagne : c'était en cette qualité d'ailleurs qu'il y avait été envoyé, vingt ans avant, par les puissants d'alors. Des chefs de l'émigration il composa un Sénat qui devait aller jusqu'à 340 membres, diriger les affaires selon les formes usitées à Rome, et nommer les magistrats[1]. Dans son armée il voyait une armée romaine : les grades y appartenaient tous à des Romains. De même, au regard des Espagnols, il était le proconsul de Rome, exigeant d'eux, en vertu de sa charge, et des hommes et des subsides. Seulement, au lieu d'administrer despotiquement, selon l'usage, il faisait tout pour attacher les provinciaux à Rome et à sa propre personne. Son humeur chevaleresque lui rendit aisé de se familiariser avec les mœurs espagnoles : il enflamma la noblesse du pays d'un vif enthousiasme pour l'admirable capitaine, l'élu de son choix : là, comme chez les Celtes, comme chez les Germains, la coutume voulant que le prince eût ses *fidèles*, on vit les plus illustres Espagnols jurer par milliers de suivre jusqu'à la mort leur général romain ; et Sertorius eut en eux des compagnons d'armes plus sûrs même que ses compatriotes et que les hommes de son parti. Loin de négliger les superstitions ayant cours parmi les rudes peuplades du pays, il en sut tirer bon parti. C'était Diane, à l'entendre, qui lui envoyait ses plans tout faits, par une biche blanche, sa messagère ! En somme il gouvernait avec douceur et justice. Aussi loin que son oeil et son bras pouvaient atteindre, ses troupes étaient soumises à la plus sévère discipline : partout ailleurs n'infligeant que des peines allégées, il se montrait inexorable envers le soldat coupable d'un forfait en territoire ami. Il voulait sérieusement l'amélioration durable du sort des provinciaux, abaissant les tributs, obligeant ses troupes à se construire des baraquements pour l'hiver, délivrant ainsi les villes du lourd fardeau des cantonnements, et arrêtant du même coup une source d'abus, d'insupportables tracasseries. Il avait fondé à Osca (*Huesca*), pour les enfants des Espagnols de bonne famille, une Académie, où ceux-ci recevaient l'instruction usuelle de la jeunesse noble de Rome, où ils apprenaient à parler le grec et le latin, et à porter la toge. Merveilleuse institution, qui n'avait point seulement pour objet d'assurer à Sertorius, sous une forme plus douce, la possession datages toujours

---

1 Il faut du moins rattacher les premiers jalons prisés pour l'organisation de l'Espagne aux années 674, 675 et 676 [80 à 78 av. J.-C.], alors même que l'exécution complète appartiendrait pour bonne partie aux années postérieures.

nécessaires en Espagne, même au regard des alliés, mais institution aussi s'inspirant de la grande pensée de Gaius Gracchus et des hommes du parti démocratique, la perfectionnant même, et ne tendant à rien moins qu'à romaniser insensiblement les provinces ! Pour la première fois on entreprenait une telle œuvre, non en détruisant les races indigènes, auxquelles se substituait la colonisation italienne, mais en faisant passer les provinciaux à la latinité. Les *optimates* à Rome n'avaient que moqueries pour ces misérables émigrés, pour ces transfuges de l'armée italienne, derniers débris des bandes de brigands de Carbon : leurs sots dédains leur coûtèrent cher. On envoya contre Sertorius des armées énormes, y compris les levées en masse faites en Espagne, 120.000 hommes de pied, 2.000 archers et frondeurs, 5.000 cavaliers. Contre des forces si démesurément supérieures, il sut se défendre par une succession de combats heureux et de victoires : bientôt même il était maître de la plus grande partie de l'Espagne. Dans la province ultérieure, Metellus se vit réduit aux seuls territoires sur lesquels ses troupes avaient le pied : dès qu'ils le pouvaient, tous les peuples passaient à Sertorius. Dans la citérieure, où Hirtuléius avait vaincu, il ne se trouvait plus de soldats romains. Déjà les émissaires de Sertorius parcouraient toutes les Gaules : déjà les races celtiques s'agitaient, et des bandes rassemblées dans les flancs des Alpes en rendaient les passages dangereux. La mer enfin appartenait aux insurgés autant qu'au gouvernement légitime : les corsaires, presque aussi forts que la flotte romaine dans les eaux espagnoles, faisaient cause commune avec les premiers. Sertorius leur avait construit une forteresse sur le Promontoire de Diane (en face d'Iviça, entre Valence et Carthagène). De ce poste, ils guettaient les vaisseaux de Rome arrivant en ravitaillement des ports et des armées de la République : là encore, ils recevaient ou vendaient les produits des territoires révoltés, et assuraient les communications avec l'Italie et l'Asie-Mineure. Quel danger pour Rome que ces entremetteurs actifs, toujours prêts à transporter ailleurs les feux de l'incendie ! Quel danger, si l'on songe aux matières inflammables alors accumulées sur tous les points de l'empire !

La mort, sur ces entrefaites, emporta soudainement Sylla (676 [**78 av. J.-C.**]). Tant qu'était resté debout l'homme à la voix duquel se serait levée à toute heure une armée de vétérans éprouvés et sûrs, l'oligarchie pouvait ne voir qu'un accident passager dans cette révolution presque accomplie en Espagne au profit des émigrés, et dans le succès d'un chef des opposants porté dans la péninsule à la magistrature suprême de la République. Myope et imprévoyante, comme toujours, elle n'avait point pourtant tout à fait tort, quand `elle se disait que de deux choses l'une, ou que les opposants n'oseraient point en venir au combat décisif, ou que, s'ils l'osaient, celui qui l'avait elle-même sauvée deux fois saurait assurer son salut une troisième. Cet homme ayant cessé d'être, la situation devenait tout autre. Les boutefeux du parti démocratique, dans la capitale, rongeant depuis longtemps leur frein, entraînés par les nouvelles retentissantes d'Espagne, précipitaient l'éruption prochaine ; et Lepidus, en ce moment l'arbitre de la situation, se portait en avant avec le zèle du renégat, avec l'ardeur et l'étourderie de son caractère. Il sembla que la torche qui mit le feu au bûcher des obsèques du régent allait du même coup allumer la guerre civile. Mais Pompée était là : son influence et l'esprit bien connu des vétérans arrêtèrent l'opposition : les funérailles s'achevèrent tranquillement. On n'en était pas moins aux préludes manifestes de la Révolution prochaine. Tous les jours les accusations retentissaient dans le Forum contre **la caricature de Romulus** et ses séides. Renverser la constitution de Sylla, rétablir l'annone, restaurer les tribuns du peuple dans leurs anciens privilèges, ramener les exilés illégalement frappés,

restituer les domaines confisqués, voilà ce que Lepidus et ses adhérents annonçaient hautement vouloir. Ils nouent des intelligences avec les bannis : Marcus Perpenna, préteur en Sicile au temps de Cinna, reparaît dans la capitale. On invite à faire cause commune les fils des hommes condamnés pour haute trahison aux termes des lois Syllaniennes, ceux sur qui pèsent ces lois insupportables, et tous les hommes notables de l'ancien parti de Marius : ils accourent en grand nombre, et parmi eux le jeune Lucius Cinna : d'autres imitent Gaius Cœsar, lequel, à la nouvelle de la mort de Cinna et des préparatifs faits par Lepidus, s'est hâté d'arriver d'Asie, mais s'est tenu prudemment à l'écart dès qu'il a pu juger le mouvement et le caractère de son chef. En attendant les tavernes et les lupanars de Rome sont pleins : on y boit, on y intrigue pour le compte de Lepidus. La conspiration contre le nouvel ordre de choses éclate enfin parmi les mécontents d'Étrurie[1].

Tous ces événements se passaient sous les yeux du pouvoir. Catulus, le consul, et avec lui les optimates intelligents, voulaient immédiatement, énergiquement sévir, et étouffer la révolte dans son germe, mais la majorité trop lâche ne put se décider à commencer le combat. On tenta de se faire illusion aussi longtemps que possible, en transigeant, en faisant des concessions. L'annone fut rendue, sous la forme du rétablissement restreint des anciennes distributions des Gracques : on rentra pour cela, sans doute, dans les moyens termes des mesures pratiquées au temps de la guerre sociale, c'est-à-dire que les participants à l'annone n'étaient point tous les citoyens indistinctement, mais seulement les plus pauvres, au nombre d'environ 40.000. Le taux des remises restant fixé, comme sous les Gracques, à 5 *modii* par mois, pour le prix de 6 as 1/3 (2 3/4 *Silbergros*. = 35 à 40 centimes), le trésor y perdait net 300.000 *Thalers* (1.125.000 fr.) par an[2]. Ces demi-mesures, loin de donner satisfaction aux exigences de l'opposition, ne firent qu'exciter son audace. Dans la capitale, elle marcha la tête haute, et s'arma de la violence : en Étrurie, l'éternel foyer des insurrections des prolétaires italiens, la guerre civile fit explosion. Les Fésulans expropriés se remirent à main armée en possession de leurs anciens biens, et dans l'échauffourée périrent bon nombre des vétérans dotés par Sylla. A la nouvelle de ces désordres le Sénat résolut d'envoyer les deux consuls sur les

---

1 Le récit qui suit repose principalement sur tes indications fournies par Licinianus : si fragmentaires qu'elles soient, elles ne laissent pas que de jeter la lumière sur les faits principaux de l'insurrection de Lepidus.

2 Licinianus rapporte sous l'année 676 [78 av. J.-C.] que (Lepidus) *legem frumentariam nullo resistente adeptus est, ut annonæ quinque modi populo darentur*. Il ressort de là que ce n'est pas la loi des consuls Marcus Terentius Lucullus et Gaius Cassius Varus (681 [-73]), loi mentionnée par Cicéron (*in Verr*., 3, 70, 136. 5, 21, 52), et par Salluste (*Hist*., 3, 61, 19, éd. Dietsch), qui aurait la première rendu les 5 boisseaux mensuels au peuple : elle n'aurait fait qu'assurer le service des distributions en organisant les achats de blé en Sicile peut-être aussi a-t-elle innové dans les détails. Il est sûr que la loi Sempronia permettait à tout citoyen domicilié à Rome de prendre part à l'annone : mais plus tard, il faut bien qu'on se soit écarté de ses dispositions ; car comme le blé à délivrer chaque mois allait un peu au delà de 33.000 médimnes, ou 198.000 modii [= 1.733.490 lit.] (Cicéron, Verr., 3, 30, 72), il en faut conclure que 40.000 citoyens seulement le recevaient : or, bien certainement le nombre de ceux domiciliés dans la capitale était beaucoup plus considérable. Cette importante réduction provient assurément des lois Octaviennes, qui à l'annone sempronienne abusive avaient substitué *une largesse plus modérée, moins lourde pour les caisses de l'État, et tenant compte des nécessités du commun peuple* (Cicéron, *de Off*., 2, 21, 72 ; *Brutus*, 82, 222) : la loi de 676 [-78] avait aussi admis le même taux. Mais la démocratie ne se tint pas pour satisfaite (Salluste, *loc. cit.*). Quant à la perte qui résultait de là pour le trésor, je l'évalue à la somme indiquée plus haut, en tenant compte de ce que le blé avait au moins doublé de valeur et quand la. piraterie ou d'autres causes amenaient les hauts prix, le dommage devait s'accroître dans une proportion plus grande encore.

lieux. Ils y devaient appeler les milices et écraser les révoltés[1]. On ne pouvait plus maladroitement agir. A rétablir les lois sur les céréales, le Sénat trahissait sa faiblesse et ses inquiétudes en face de l'insurrection : à vouloir écarter à tout prix les tumultes de la rue, il donnait une armée au chef notoire de cette même insurrection. Enfin n'allait-on pas jusqu'à faire jurer les deux consuls, aux termes du plus solennel serment qui se pût imaginer, de ne pas tourner l'un contre l'autre les armes que leur confiait la République ? Il fallait vraiment chez les oligarques toute, leur incorrigible et diabolique perversion du sens politique, pour oser se mettre à couvert derrière un tel rempart ! Naturellement Lepidus, en Étrurie, n'arma point pour la République, mais pour la révolte, et ajoutant l'ironie à la trahison, il s'écriait que son serment ne le liait que pendant l'année courante. Le Sénat alors de mettre en mouvement la machine aux oracles, pour lui ordonner de revenir: il lui confère la présidence des élections consulaires prochaines. Mais Lepidus fait la sourde oreille, et pendant que les messages sénatoriaux vont et viennent, pendant que l'année, s'écoule en propositions d'arrangement, ces bandes ont grossi et forment une armée. Enfin, l'année suivante s'ouvre (677 [**77 av. J.-C.**]). L'ordre arrive au proconsul de revenir immédiatement à Rome. Mais celui-ci refuse nettement d'obéir : il faut d'abord, à l'entendre, qu'on rétablisse l'ancien pouvoir tribunicien, qu'on restitue les citoyens violemment exilés dans leurs droits, politiques et leurs biens. Lepidus enfin exige sa réélection au consulat pour la présente année. Ce n'était rien moins que la tyrannie sous une forme légale. La guerre est désormais déclarée. Outre les vétérans de Sylla, dont Lepidus menaçait l'existence, le parti sénatorial pouvait compter sur les troupes que le proconsul Catulus avait rassemblées. Les plus clairvoyants, Philippus entre autres, ayant redoublé leurs instances et leurs avertissements, on lui confie la mission de défendre la capitale, et en même temps celle de repousser en Étrurie le corps principal des démocrates : Gnæus Pompée est, lui aussi, mis à la tête d'une armée. Il aura à enlever à son ancien protégé la vallée du Pô, que Marcus Brutus, général en sous ordre des opposants, s'est hâté d'occuper. Pompée exécute rapidement sa tâche. Il enferme et serre l'ennemi dans Mutine. Mais voici qu'à la même heure, Lepidus paraît sous les murs de Rome, essayant, à l'instar de Marius, de l'enlever d'assaut et de la conquérir à la révolution. Déjà il est maître de toute la rive droite du Tibre : déjà il a franchi le fleuve. La bataille décisive se livra sur le champ de Mars, sous les murs mêmes de la ville. Catulus fut vainqueur. Lepidus battu recula en Étrurie, pendant que Scipion, son fils, avec une division des forces insurrectionnelles, allait se réfugier dans la forteresse d'*Alba* [*Fucensis*]. Cette défaite était la fin de la révolte. Mutine se rendit à Pompée, qui fit tuer aussitôt Brutus, après lui avoir promis la vie sauve. Alba résista plus longtemps : la famine mit fin au siège, et Scipion fut aussi exécuté. Pressé de tous côtés par Catulus et par Pompée, Lepidus livra encore une bataille sur la côte étrurienne, dans le seul but d'assurer sa retraite, et s'embarquant à Cosa, il gagna la

---

1 On voit par une ligne des fragments de Licinianus que la résolution votée par le Sénat et enjoignant aux consuls de partir (*uti Lepidus et Catulus decretis exercitibus maturrume profisrerentur* : Salluste, *Hist.*, 1, 44, Dietsch) ne peut s'entendre d'un ordre donné aux consuls sortis de charge et allant dans leurs provinces proconsulaires respectives : une telle injonction eût été parfaitement inutile. Il s'agit ici de leur envoi en Étrurie, à titre de consuls en charge, et contre les Fésulans révoltés, absolument comme le consul Caius Antonius y sera expédié plus tard contre les bandes de Catilina. Que si Philippus, dans Salluste encore (*Hist.*, 1, 48, 4), dit de Lepidus que *ob seditionem provinciam cum exercitu adeptus est*, il n'y a rien là qui soit contraire à notre opinion, le commandement consulaire extraordinaire en Étrurie constituant en réalité une province, tout aussi bien que le commandement régulier proconsulaire dans la Narbonnaise.

Sardaigne. De là il espérait pouvoir couper les vivres à Rome, et donner la main aux insurgés d'Espagne. Mais le préteur de l'île lui fit énergiquement résistance, et il mourut bientôt lui-même de consomption (677 [**77 av. J.-C.**]). Avec lui, la guerre prit fin en Sardaigne : partie de son armée se dispersa. Ramassant le grès des troupes et la caisse bien remplie de l'insurrection, le prétorien Marcus Perpenna réussit à passer en Ligurie, d'où il alla en Espagne joindre les Sertoriens.

L'oligarchie avait vaincu Lepidus : mais la guerre contre Sertorius prenait mauvaise tournure, et rendait nécessaires des concessions qui n'étaient compatibles ni avec la lettre ni avec l'esprit de la constitution de Sylla. Il fallait à tout prix envoyer en Espagne une armée puissante et un général capable ; or Pompée donnait clairement à entendre qu'il désirait ou plutôt qu'il exigeait cette mission. Il y avait à cela présomption grande. N'était-ce point assez déjà que de s'être vu contraint, sous la pression de la révolte de Lepidus, à mettre encore une fois un commandement extraordinaire dans les mains de cet adversaire secret ? N'y avait-il point un nouveau et plus grand danger à violer toutes les règles organiques de la hiérarchie syllanienne des magistratures, à donner à un homme qui n'avait encore revêtu aucune des charges civiles l'un des proconsulats ordinaires les plus importants, le dégageant en outre de l'échéance annale imposée par la loi? Outre les égards dus à Metellus, son général, l'oligarchie avait de sérieuses raisons de s'opposer à cette tentative nouvelle d'un jeune ambitieux qui ne voulait que se perpétuer dans son rôle exceptionnel : mais résister à Pompée n'était point facile. Tout d'abord il manquait un homme pour le poste difficile de général en Espagne. Les consuls de Tannée ne montraient ni l'un ni l'autre l'envie d'aller se mesurer avec Sertorius ; et il fallait bien reconnaître pour vrai le dire de Lucius Philippus, s'écriant en pleine Curie que parmi tant de sénateurs ayant un nom, il ne s'en trouvait point un seul qui pût ou voulut prendre la conduite d'une grande guerre. Peut-être encore eût-on tourné la difficulté à la façon de l'oligarchie, et, à défaut de candidat avouable, rempli la place avec un pis aller quelconque. Mais Pompée ne désirait pas seulement le commandement en Espagne, il le demandait à la tête de son armée. Quand il était resté, sourd déjà à l'invitation, venue de Catulus, d'avoir à licencier ses troupes, pouvait-on compter qu'une injonction du Sénat rencontrerait auprès de lui meilleur accueil ? Les suites d'une rupture semblaient incalculables : le plateau de la balance portant l'aristocratie ne serait-il point bien vite emporté en l'air, quand de l'autre côté pèserait l'épée d'un général renommé ? La majorité se résigna. Pompée reçut donc les pouvoirs proconsulaires et le commandement de l'Espagne citérieure; il les reçut du Sénat, non du peuple, qui seul, aux termes de là constitution, eût dû voter, s'agissant de la promotion d'un simple citoyen à la fonction suprême. Quarante jours après son investiture, au cours de l'été de 677 [**77 av. J.-C.**], il franchissait les Alpes.

Dès son entrée dans la Gaule le nouveau général trouva fort à faire. Non qu'une insurrection en forme y eût éclaté ; mais l'agitation régnait en maints endroits. Il se vit forcé d'abord d'enlever leur indépendance aux cantons des *Volces-Arécomiques* et des *Helviens* [au sud des Cévennes] et de les faire sujets de Massalie. Puis construisant une nouvelle route de montagnes, dans les Alpes Cottiennes, il relia la vallée du Pô et la terre des Celtes par une voie de communication plus courte. Les travaux prirent toute la belle saison, et ce ne fut qu'à l'automne qu'il passa les Pyrénées. Pendant ce temps Sertorius ne s'était point endormi : Hirtuléius, envoyé par lui dans la province Ultérieure, y tenait Metellus en échec : et lui-même, achevant de recueillir dans la Citérieure les

fruits de ses victoires décisives, se préparait à vigoureusement recevoir le général du Sénat. On le voit attaquer et forcer l'une après l'autre les quelques villes celtibériennes qui tiennent encore pour Rome. Au milieu de l'hiver même, la forte *Contrebia* (au sud-est de Saragosse) tombe la dernière. En vain toutes les cités menacées ont envoyé à Pompée message sur message, rien ne fait, et leurs supplications ne hâtent pas sa lenteur : il suit son ornière habituelle. A l'exception des ports défendus par la flotte romaine, et du district des Indigètes et des Lalétans (dans l'angle nord-est de la péninsule), où Pompée, qui vient enfin de franchir les Pyrénées, s'est retranché et fait, durant la mauvaise saison, bivouaquer ses troupes non aguerries encore aux fatigues, toute l'Espagne citérieure, à la fin de cette même année 677 [**-77**], appartient à Sertorius par les traités d'alliance ou par la force : à dater de ce jour le pays du haut et du moyen Èbre sera le plus ferme soutien de son empire. Tout profitait à l'armée insurgée, jusqu'aux alarmes produites par l'arrivée d'une nouvelle armée romaine, jusqu'au nom redouté de son chef. Marcus Perpenna, l'égal de Sertorius par le rang, avait élevé jusqu'alors des prétentions au commandement indépendant des troupes par lui amenées de Ligurie : à la nouvelle de l'entrée de Pompée en Espagne, ses soldats l'obligent à se mettre sous les ordres de son collègue plus capable.

Pour la campagne de 678 [**76 av. J.-C.**], Sertorius oppose Hirtuléius à Metellus : Perpenna, pendant ce temps, ira se poster avec une forte division sur le bas Èbre, pour barrer ce fleuve à Pompée au cas où, comme tout porte à le croire, il voudrait tirer au sud et donner la main à Metellus, ou au cas encore où il longerait la côte, dans l'intérêt d'un ravitaillement plus facile. Le corps de Gaius Hérennius est mis aussi à portée de Perpenna, qu'il devra soutenir : enfin Sertorius lui-même se poste à l'intérieur sur le haut Èbre, achevant la soumission des rares cantons demeurés fidèles à Rome, et se tenant tout prêt, selon les circonstances, à voler au secours d'Hirtuléius ou de Perpenna. Comme toujours il veut éviter les grandes batailles, et user l'ennemi dans de nombreux petits combats, ou en lui coupant les vivres. Mais Pompée bientôt refoule Perpenna, passe l'Èbre, bat ensuite Hérennius et le détruit sous Valence, place importante dont il se rend maître.

Il est grand temps que Sertorius arrive, et, compensant par le nombre de ses soldats et l'effort de son génie la supériorité militaire des légions de son adversaire, rétablisse, s'il se peut, les affaires. La lutte se concentre et se prolonge autour de *Lauro* (sur le *Xucar*, au sud de Valence). Cette ville s'est déclarée pour Pompée, et Sertorius l'assiége. Pompée fait tout au monde pour la débloquer : il y perd en détail plusieurs de ses divisions successivement écrasées ; et un jour arrive où le fameux général, qui s'imagine tenir les Sertoriens enveloppés, et invite déjà les assiégés au spectacle de la prise de toute l'armée de siège, se voit tout à coup débordé lui-même par la manœuvre savante de son adversaire. Pour n'être point enveloppé à son tour, il assiste, immobile dans son camp, à la capture et à l'incendie de la ville, son alliée, dont Sertorius fait emmener tous les habitants en Lusitanie. A la nouvelle de ce succès, une foule de cités de l'Espagne, du milieu et de l'est, se raffermissent dans leur foi auparavant ébranlée et reviennent aux insurgés.

Metellus, sur ces entrefaites, avait plus heureusement combattu. Après une chaude mêlée engagée imprudemment sous *Italica* (près de Séville) par Hirtuléius, et où les deux généraux en vinrent personnellement aux mains, Hirtuléius battu et blessé dut évacuer le territoire romain propre et se rejeter en Lusitanie. Cette victoire permit à Metellus de marcher, à l'ouverture de la campagne de 679 [**75**

av. J.-C.], vers l'Espagne citérieure, afin de s'y réunir à Pompée aux environs de Valence, et d'aller ensuite tous les deux avec la masse de leurs forces présenter le combat à la grande armée de l'insurrection. Hirtuléius, rassemblant en toute hâte des troupes nouvelles, se jeta sur sa route du côté de Ségovie : il fut battu une seconde fois, et resta sur le carreau avec son frère. Sa mort était une perte irréparable pour les Sertoriens. Impossible maintenant d'empêcher la réunion des deux Romains : mais pendant la marche de Metellus sur Valence, Pompée voulut réparer le malheur de Lauro ; et avide de cueillir à lui seul les lauriers d'une sûre victoire, il engagea la bataille avec Sertorius. Celui-ci saisit avec joie l'occasion offerte avant l'arrivée de Metellus, et avant que la mort d'Hirtuléius ne s'ébruitât. Ce fut sur le *Sucro* (Xucar) que les armées se choquèrent. Pompée, à l'aile droite, fut défait après un rude combat : on l'emporta grièvement blessé du champ de bataille. Mais à l'aile gauche, *Afranius*, vainqueur, s'empara du camp des Sertoriens. Il était occupé à le piller quand Sertorius, tombant sur lui, le força à vider la place. Si le général des insurgés eût pu recommencer la bataille le jour suivant, c'en était fait peut-être de l'armée de Pompée. Metellus arrivait enfin : il avait passé sur le corps de Perpenna, qui lui fermait la route, et pris son camp. Sertorius était hors d'état, après leur jonction, de livrer bataille aux deux armées. Cette jonction heureusement opérée, la certitude du désastre d'Hirtuléius, impossible à cacher plus longtemps, l'inaction forcée de Sertorius après sa victoire de la veille, toutes ces circonstances jetèrent l'effroi dans ses bandes ; et comme il n'arrivait que trop souvent chez les Espagnols, la plus grande partie de ses soldats se dispersa sous le coup de ce revirement de la fortune. Mais le découragement cessant aussi vite qu'il était venu, la biche blanche, chargée de consacrer aux yeux de la foule les plans militaires du chef, redevint plus populaire que jamais, et bientôt Sertorius reprenait la campagne avec une armée nouvelle : il occupait le pays au sud de Sagonte (*Murviedro*), demeurée fidèle aux Romains : en même temps ses corsaires coupaient à ceux-ci la mer, et la disette se faisait déjà sentir dans leur camp. On en vint une seconde fois aux mains dans la plaine du *Turia* (*Guadalaviar*), et la bataille demeura longtemps indécise. Sertorius avec sa cavalerie battit Pompée, dont le beau-frère et questeur, Lucius Memmius, officier intrépide, resta sur le terrain : mais Metellus battit Perpenna, et repoussa victorieusement l'attaque de l'armée principale des Sertoriens, non sans gagner lui-même une blessure dans la mêlée. Les Sertoriens se dispersèrent de nouveau. Valence, où Hérennius tenait pour Sertorius, est prise et rasée. A ce moment les Romains purent espérer en avoir fini avec l'insurgé. Il n'avait plus d'armée ; et les légions, pénétrant jusque dans le massif intérieur, l'assiégeaient lui-même dans *Clunia*, sur le haut Douro[1]. Mais pendant qu'ils attaquent en vain ce rocher inaccessible, les contingents espagnols se rassemblent encore sur un autre point. Sertorius s'échappe, et à l'heure où se clôt cette année 679, si féconde en faits de guerre, il rentre en scène à la tête d'une armée.

Quoi qu'il en soit, on pouvait à Rome se dire satisfait des événements. Les Espagnes moyenne et méridionale, après l'anéantissement du corps d'Hirtuléius et les batailles du Xucar et du Guadalaviar, étaient complètement évacuées. Les villes celtibériennes de *Segobriga* (entre *Tolède* et *Cuenca*) et de *Bilbilis* (*Calatayud*), occupées par Metellus, assuraient la reprise de possession de la République. Là lutte se concentrait désormais sur le cours de l'Ebre supérieur et moyen, autour des principales places d'armes des Sertoriens, *Calagurris* (*Calahorra*), Osca

---

1 [*Coruna del Conde* (Vieille-Castille)]

(Huesca), Ilerda (Lérida), et sur la côte autour de Tarraco (Tarragone). Les deux généraux romains avaient vaillamment payé de leur personne : mais les succès conquis étaient dus à Metellus, et non point à Pompée.

Quelque considérables pourtant que fussent les résultats obtenus, les Romains ne touchaient point encore le but ; et ils prirent leurs quartiers d'hiver, ayant devant eux la perspective peu consolante du renouvellement prochain et inévitable de leur travail de Sisyphe. Impossible de se cantonner dans la vallée de l'Ebre inférieur, vallée dévastée par tous, ennemis et amis. Pompée alla passer l'hiver dans le pays des Vaccéens (autour de *Valladolid*) ; Metellus alla en Gaule. Au printemps de 680 [**74 av. J.-C.**], ils recommencent les opérations, renforcés qu'ils sont de deux légions fraîches venues d'Italie. De batailles, il n'en est pas livré à vrai dire. Sertorius se restreint à une lutte de *guérillas* et de siéges. Dans le sud, Metellus réduit les cités qui tiennent encore, et pour supprimer jusqu'aux racines de la révolte, il emmène avec lui toute la population mâle. Sur l'Èbre Pompée eut plus de mal. Pallantia (*Palancia*, au-dessus de Valladolid) qu'il assiégeait, fut débloquée par Sertorius : Sertorius le battit devant Calagurris, et il dut quitter le haut pays, quoique Metellus l'eût rejoint pour investir à deux la place. — Metellus ayant été hiverner dans sa province, et Pompée dans la Gaule, la campagne qui s'ouvre en 681 [**-73**], suit les mêmes errements : toutefois Pompée peut se glorifier de quelques succès plus sérieux : il contraint bon nombre de cités à quitter le parti des insurgés.

La lutte contre Sertorius durait depuis tantôt huit ans, sans qu'on en pût entrevoir la fin. Elle faisait au Sénat un tort immense. La fleur de la jeunesse italienne allait s'anéantissant dans les misères et les fatigues des guerres d'Espagne. Le trésor public, loin de s'enrichir, comme jadis, des richesses produites par la péninsule, avait à lui envoyer tous les ans des sommes énormes, nécessaires à la paie et au ravitaillement des armées ; et ces sommes, on avait peine à les réunir. Quant à l'Espagne elle-même, il va de soi qu'elle s'appauvrissait et se changeait en désert : la guerre de l'insurrection, acharnée et cruelle, l'anéantissement quotidien de cités tout entières, y apportaient un arrêt désastreux à la civilisation romaine, si magnifiquement prospère naguère. Les villes, qui tenaient pour le parti dominant dans Rome, souffraient pareillement d'indicibles maux : il fallait que la flotte latine convoyât le nécessaire à toutes les places de la côte ; et à l'intérieur, dans les cantons fidèles, la situation était à peu près désespérée. Dans les Gaules, le sort des populations ne valait guère mieux : là, les réquisitions en hommes de pied et en cavalerie, en vivres et en argent, les lourdes charges des cantonnements d'hiver des armées, charges devenant écrasantes au lendemain des mauvaises récoltes de 680 [**74 av. J.-C.**], tout avait fait le vide dans les caisses des cités : il avait fallu recourir aux banquiers de Rome, et s'imposer par surcroît une lourde dette. Généraux et soldats ne se battaient qu'à contrecœur. Les généraux avaient affaire à un adversaire bien au-dessus d'eux parle talent : ils se heurtaient à une résistance patiente, opiniâtre, à une guerre pleine de dangers, où les succès étaient difficiles et sans gloire : on affirmait dans les camps que Pompée songeait à provoquer son rappel, et à se faire donner ailleurs un commandement plus à souhait. Les soldats de même n'avaient point le coeur à cette guerre où ils ne gagnaient que des coups, sans butin qui les récompensât, sans même que leur solde leur fût régulièrement payée. Durant l'hiver de 680 à 681 [-74/-73], Pompée n'avait-il pas dû faire savoir au Sénat que l'arriéré remontait à deux années ; que l'armée menaçait de se débander, si l'on n'y mettait ordre : alors seulement Rome avait envoyé l'argent. Nui doute que la République n'eût pu

éviter en grande partie tous ces embarras : il eût suffi de pousser moins mollement la guerre, pour ne pas dire avec moins de mauvaise volonté. Reconnaissons d'ailleurs que la faute n'était point toute du côté du pouvoir et des généraux. La fortune les avait mis en face de Sertorius, d'un homme supérieur par le génie, et qui sur un terrain éminemment favorable aux luttes d'insurgés et de corsaires, pouvait durant des années défier d'innombrables armées, et mener sa petite guerre de partisans. A cette heure même, loin qu'on pût en entrevoir la fin, il semblait que l'insurrection sertorienne allait s'allier avec d'autres révoltes, et grandir encore par les dangers qu'elle ferait courir. A cette heure, Rome combattait , sur toutes les mers avec les flibustiers, en Italie avec les esclaves rebelles, en Macédoine avec les peuples du Bas-Danube, dans l'Asie-Mineure avec Mithridate, encore une fois en campagne. Sertorius avait-il noué des intelligences complètes avec les ennemis italiotes et macédoniens de la République ? Rien ne l'établit d'une façon précise : ce qui est sûr, c'est qu'il correspondait tous les jours avec les Marianiens d'Italie : c'est que depuis longtemps il était en alliance ouverte avec les pirates et le roi de Pont ! Avec ce dernier même, par l'intermédiaire des émigrés romains qui vivaient à sa cour, il avait conclu des arrangements : un traité récent et en bonne forme avait tout récemment consacré l'amitié réciproque du Pont et de l'Espagne. Sertorius laissait au roi les états clients de l'Asie-Mineure, moins la province romaine d'Asie : il lui promettait un de ses meilleurs officiers pour commander ses troupes, et même une division de ses soldats. Le roi, en revanche, s'engageait à fournir quarante vaisseaux et 3.000 talents (4.500.000 thaler = 16.875.000 fr.). Déjà, dans la capitale, les fortes têtes politiques se rappelaient les temps où Philippe et Hannibal menaçaient l'Italie du côté de l'est et du côté de l'ouest : le nouvel Hannibal, disait-on, après avoir, comme l'ancien, subjugué l'Espagne par l'Espagne, n'allait-il pas bientôt, plus rapide que Pompée, descendre en Italie avec les hordes péninsulaires, appelant aux armes contre Rome et les Étrusques et les Samnites, comme l'avait fait jadis le Carthaginois ?

Comparaisons plus ingénieuses que vraies, heureusement ! Sertorius, il s'en fallait de beaucoup, n'était point assez fort pour recommencer l'œuvre de géant d'Hannibal. La terre d'Espagne, avec ses peuples et ses traditions, voilà le terrain de son succès : il était perdu s'il la quittait : déjà même l'offensive ne lui appartenait plus. Tout son merveilleux génie ne pouvait rien pour changer la nature de ses soldats. La *Landsturm*[1] espagnole restait ce qu'elle avait été toujours, incertaine et fugace comme le flot et le vent, aujourd'hui s'amassant en armée de 450.000 têtes, demain se fondant en une poignée d'hommes ; et quant aux émigrés romains, ils étaient tout indiscipline, tout orgueil, tout égoïsme. Les corps spéciaux, ceux qui, comme la cavalerie, veulent être tenus longtemps sous les armes, constituaient, on le pense bien, la partie défectueuse, insuffisante de ses légions. La guerre peu à peu avait emporté ses meilleurs généraux, le noyau de ses vétérans : fatiguées par lés exactions, des Romains, malmenées souvent par les officiers sertoriens, les cités les plus fidèles commençaient à donner des signes d'impatience et d'hésitation. Chose remarquable, Sertorius, en cela encore pareil à Hannibal, ne se fit jamais illusion sur l'issue sans espoir de son entreprise : toute occasion de compromis qui se pût rencontrer, il se garda de la laisser échapper, se montrant prêt à chaque heure à déposer les armes, en échange d'un sauf-conduit, qui lui permettrait de rentrer dans Rome et d'y vivre en paix. Mais les orthodoxes de la politique ne

---

1 [*Sic* : le mot est juste et convient d'ailleurs à un écrivain prussien.]

voulurent entendre parler ni de compromis ni de réconciliation. Sertorius ne pouvait ni reculer, ni s'effacer : il marcha en avant dans la voie déjà suivie, voie chaque jour plus étroite et plus semée d'abîmes.

Enfin, comme ceux d'Hannibal, ses succès allaient aussi se rapetissant : on se mit à douter de son génie militaire de Sertorius des anciens temps n'était plus, disait-on : le Sertorius d'aujourd'hui passait le jour en orgies de table et dans l'ivresse : il consumait follement les trésors et les heures ! Le nombre croissait des transfuges et des cités qui l'abandonnaient, Bientôt vinrent jusqu'à lui des bruits de complots tramés contre la vie de leur chef dans les rangs mêmes des émigrés. Et ces bruits n'avaient rien que de très croyable, quand l'on songe à tous ces officiers de l'armée de l'insurrection, à ce Perpenna surtout, furieux de rester en sous-ordre, et auxquels depuis longtemps les préteurs romains offraient l'amnistie et de grosses sommes en échange du sang du général ennemi. Sertorius prit son parti : il fut sévère, la nécessité lui en faisant une loi : il condamna plusieurs accusés à mort, sans assesseurs convoqués au jugement. Aussitôt les mécontents de redoubler leurs plaintes : le général désormais était un danger pour ses amis plus encore que pour ses ennemis. Une seconde conjuration est découverte au sein même de l'état-major : quiconque est inculpé prend la fuite ou meurt. Tous ne furent point dénoncés pourtant : les autres coupables, et parmi eux Perpenna, ne se montrèrent que plus ardents à en finir. On était au quartier général d'Osca.

A l'instigation de Perpenna, on vint apporter à Sertorius la nouvelle d'une brillante victoire, que l'armée aurait ailleurs remportée. Pour là célébrer dignement, Perpenna donna une fête et un repas splendide. Sertorius y vint, accompagné, comme d'habitude, par ses gardes du corps espagnols. Contrairement aux traditions d'autrefois, la fête dégénéra bientôt en orgie : de brutales paroles s'échangeaient par-dessus les tables : il semblait évident que quelques-uns des convives cherchaient une querelle. Sertorius se rejeta sur son lit, comme s'il voulait n'en rien entendre. A ce moment une coupe tombe à terre et résonne : c'est le signal convenu que donne Perpenna. Le voisin de table de Sertorius, Marcus Antonius, lui porte le premier coup. Aussitôt celui-ci se retourne et veut se lever : mais l'assassin se jette sur lui et le retient : aussitôt les autres convives, affiliés tous à la conjuration, se jettent sur la victime qui lutte avec Antonius ; et pendant qu'il est là sans défense, les deux bras comprimés, ils tuent Sertorius à coups de poignard (682 [**72 av. J.-C.**]). Avec lui meurent ses fidèles. Ainsi finit l'un des plus grands hommes, sinon le plus grand homme qu'eût encore produit Rome. En de meilleures circonstances, il serait devenu peut-être le restaurateur de la patrie. Il périt misérablement trahi par ces bandes d'émigrés, qu'il était condamné à mener aux combats contre Rome. L'histoire hait les Coriolans : elle n'a point fait d'exception pour Sertorius, le cœur le plus haut entre tous, le plus vrai génie, le plus digne de regrets !

Les assassins se promettaient le partage de la succession. Mais Sertorius n'étant plus, Perpenna, le plus élevé en grade parmi les officiers romains de l'armée espagnole, revendiqua le commandement suprême. On se soumit avec méfiance et répugnance. Si l'on avait murmuré contre Sertorius debout, le héros mort rentra aussitôt dans ses droits, et l'irritation des soldats se fit jour en violentes clameurs, lorsqu'à la lecture publique de son testament, ils entendirent le nom de ce même Perpenna proclamé parmi ses héritiers. Une partie des troupes, les Lusitaniens surtout, se dispersa : les autres avaient le pressentiment que Sertorius n'étant plus au milieu d'eux, c'en était fait de l'âme et de la fortune de l'armée. A la première rencontre avec Pompée, les bandes désormais mal

conduites et sans courage, sont rompues et écrasées : Perpenna est pris avec une foule d'autres chefs. Le malheureux, pour sauver sa tête, livre la correspondance de Sertorius, compromettante au plus haut point pour une foule d'hommes notables, en Italie : Pompée ordonne de brûler tous ces papiers, sans les lire ; et pour toute réponse livre le traître à l'exécuteur, lui et tous ses compagnons. Ceux des émigrés qui ont pu fuir, se réfugient pour la plupart dans les déserts de Mauritanie ou à bord des pirates. A quelques-uns, la loi *Plotia*, vivement appuyée par le jeune César, vint bientôt permettre de rentrer dans leur patrie : quant à ceux qui avaient trempé dans l'assassinat de leur général, tous ils moururent, sauf un seul, de mort violente. Osca et presque toutes les villes appartenant encore à Sertorius dans la Citérieure, ouvrirent volontairement leurs portes à Pompée : *Uxama* (*Osuna*), Clunia et Calagurris seules ne cédèrent qu'à la force des armes.

Aussitôt on réorganise les deux provinces. Dans l'Ultérieure, Metellus, au regard des cités plus coupables, élève le taux du tribut annuel : dans la Citérieure, Pompée agit en maître, il punit et récompense. Calagurris perd sa liberté : elle obéira désormais à Osca. Une troupe de Sertoriens s'est logée dans les Pyrénées : Pompée les dompte et les transporte au nord de la chaîne, près de *Lugdunum* (*Saint-Bertrand de Comminges*), où ils fondent la cité des **Réfugiés** (*Convenæ*)[1]. Les Romains dressent leurs monuments et leurs trophées au haut des passes des montagnes; et à la fin de 683 [**71 av. J. C.**], Metellus et Pompée traversent en pompe les rues de Rome, portant au *Pater Jovis*, sur le Capitole, les remerciements de la nation demeurée victorieuse sur les Espagnols. La fortune de Sylla faisait vivre son œuvre au-delà du tombeau : elle savait mieux la défendre que les lâches et faibles gardiens qui lui avaient été donnés. L'opposition en Italie avait péri par l'incapacité et la précipitation de son chef : l'émigration se suicidait par ses querelles intestines. De telles défaites, dues à la sottise ou à la discorde des démocrates bien plus qu'aux efforts de l'oligarchie, n'en étaient pas moins un triomphe pour elle. Cette fois encore elle siégeait, consolidée sur ses chaises curules !

---

1 [*Fugitivi ab sallu Pyrenœo prœdonesque* (César, *Bell. civ.*, 5, 19). D'autres désignent l'emplacement de *Bagnères de Bigorre*.]

Chapitre II — La restauration syllanienne et son gouvernement.

Après la défaite des révolutionnaires cinnaniens, qui menaçaient le Sénat dans son existence, et lorsqu'il redevint possible au pouvoir aristocratique restauré de porter son attention sur les choses touchant au salut de l'empire de Rome, au dedans et au dehors, on s'était heurté aussitôt à maintes questions dont la solution ne voulait pas être différée. A les oublier un seul instant on eut compromis les intérêts les plus graves, et transformé en danger pour l'avenir les embarras de l'heure présente. Outre la grosse affaire de l'insurrection espagnole, il fallait à tout le moins mettre à la raison, sans tarder, les barbares de la Thrace et des pays danubiens, que Sylla n'avait fait que châtier en passant, quand il avait traversé la Macédoine : il fallait régler militairement la situation si embrouillée de la frontière septentrionale de la péninsule hellénique il fallait balayer la piraterie, maîtresse sur les mers, surtout en Orient ; et enfin, rétablir l'ordre une bonne fois dans les affaires si confuses de l'Asie-Mineure. La paix que Sylla avait conclue en 670 [**84 av. J.-C.**] avec Mithridate, roi du Pont, et dont le traité avec Muréna (673 [**-81**]) n'avait fait que répéter les stipulations, était marquée au coin d'une œuvre provisoire, faite pour les nécessités seulement de l'heure présente. Quant aux relations de Rome avec Tigrane d'Arménie, avec qui pourtant l'on avait été réellement en guerre, cette même paix n'y avait pas touché. Tigrane, non sans raison, avait interprété son silence comme une permission à lui donnée de soumettre à son sceptre les possessions romaines d'Asie. Voulait-on ne pas les abandonner, on se trouvait nécessairement en face du nouveau Grand-Roi, qu'on agit ou non par les armes. Dans le chapitre qui précède, nous avons raconté les secousses imprimées par le mouvement démocratique de l'intérieur : l'Italie et à l'Espagne, et les révoltes vaincues par le pouvoir sénatorial : nous allons montrer ici comment ce pouvoir, reconstitué par Sylla, gouverna au dehors, ou plutôt comment il finit par ne pas savoir gouverner du tout.

On sent encore la forte main du régent dans les mesures énergiques émanées du Sénat dans les derniers temps de la dictature, et dirigées tout à la fois contre les Sertoriens, contre les Dalmates et les Thraces, et enfin contre les pirates de Cilicie. L'expédition qu'on envoya contre la péninsule gréco-illyrienne, avait pour but la soumission ou le châtiment des hordes barbares, qui dans leurs courses continuelles dévastaient toute la région comprise entre la mer Noire et l'Adriatique, des *Besses* (du *Grand-Balkan*) notamment, flétris du nom de brigands parmi les brigands eux-mêmes. De plus, on voulait nettoyer le littoral dalmate des corsaires auxquels il donnait asile. Comme d'ordinaire l'attaque fut menée de front et par la Dalmatie, et par la Macédoine : dans cette dernière province une armée de cinq légions s'était à cet effet rassemblée. En Dalmatie commandait le prétorien Gaius Cosconius. Il parcourut le pays en tous sens, et s'empara de la forteresse de *Salone*, après un siége de deux ans. En Macédoine, le proconsul *Appius Claudius* (676-678 [**78-76 av. J.-C.**]) se porta d'abord sur la frontière d'entre Thrace et Macédoine, pour conquérir la rive gauche du *Karasou*. Des deux côtés la guerre fut cruelle et sauvage : les Thraces détruisaient les places dont ils se rendaient maîtres, et massacraient leurs prisonniers : les Romains usaient de représailles. Nul résultat sérieux ne fut obtenu : les légions fondaient décimées par des marches pénibles, par des combats incessants avec les montagnards, nombreux et braves : le général mourut de maladie. *Gaius Scribonius*, son

successeur (679-681 [**-75/-73**]), ne put surmonter les obstacles : arrêté même par une grave révolte de soldats, il laissa là la difficile entreprise tentée contre les Thraces et se maintint sur la frontière nord de là Macédoine, y soumettant les Dardaniens plus faibles (en *Serbie*), et poussant de ce côté jusqu'au Danube. Mais bientôt le brave et habile Marcus Lucullus (682-683 [**-72/-71**]) reprend la route de l'est, bat les Besses dans leurs montagnes, prend *Uscudama* ou *Philippopolis* (*Andrinople*) leur capitale, et les oblige à reconnaître la suzeraineté de Rome. *Sadalas*, roi des Odryses, et toutes les villes grecques de la côte orientale au nord et au sud du Balkan, *Istropolis*, *Tomi*, *Callatis*, *Odessos* (non loin de *Varna*), *Mésembrie* et bien d'autres encore[1] appartiennent désormais aux Romains ; et la Thrace, où jusqu'alors ceux-ci n'avaient guère possédé que les territoires des Attalides dans la Chersonèse, la Thrace toujours indocile, il est vrai, fait partie maintenant de la province de Macédoine.

Les brigandages des Thraces et des Dardaniens ne dévastaient qu'un coin de l'empire : bien autres étaient les ravages des pirates. Organisés sur tous les points et gagnant tous les jours de proche en proche, ils causaient d'immenses, dommages et a l'État et aux particuliers. Ils avaient accaparé tout le mouvement maritime de la Méditerranée. L'Italie ne pouvait plus exporter ses produits, ni importer ceux des provinces ; et pendant que là on mourait,de faim, ici l'agriculture s'arrêtait faute de débouchés. Plus d'envois d'argent, plus de voyages qu'on pût faire en sûreté : le trésor public avait subi les plus sensibles pertes : les corsaires tenaient prisonniers un grand nombre de nobles romains, contraints de payer de grosses sommes pour leur rançon, quand encore, assaisonnant leur justice de féroces saillies, les flibustiers n'aimaient pas mieux leur infliger la peine du sang. Déjà les marchands romains, les corps de troupes même à destination de l'Orient, choisissaient pour passer la mer la saison mauvaise, redoutant moins les tempêtes que les corsaires : ceux-ci d'ailleurs pendant l'hiver ne rentraient pas tous au port. Mais quelque dommageable, que fût le blocus maritime, encore le pouvait-on plus patiemment subir que les descentes quotidiennes des bandits sur toutes les îles et Ies côtes de la Grèce et de l'Asie-Mineure. Leurs escadres, comme plus tard les flottilles des Normands, se montraient devant toutes les places de mer, les forçaient à se racheter à prix d'or, ou les assiégeaient et les enlevaient. Sous les yeux mêmes de Sylla, après la paix conclue avec Mithridate, ils avaient pillé Samothrace, Clazomènes, Samos, *Jassos* (670 [**84 av. J.-C.**]). Je laisse à penser ce qu'il en advint quand il n'y eut plus dans le voisinage ni flottes, ni armées romaines. L'un après l'autre on vit dépouiller tous les temples opulents des côtes grecques et d'Asie-Mineure : dans la seule Samothrace, les pirates firent main basse sur un trésor de 1.000 talents (1.500.000 thaler = 5.625.000 fr.). Ils ont réduit Apollon à la misère ! s'écrie un poète du temps : si bien que quand l'hirondelle le vient visiter, de tant de trésors il ne reste pas une piécette d'or à lui offrir ! On comptait plus de 400 villes prises ou dévastées, et parmi elles Cnide, Samos, Colophon : pour n'être point emmenée captive, la population en masse avait déserté bon nombre d'îles et de cités maritimes jadis florissantes. Mais voici qu'à l'intérieur du pays lui-même on n'avait plus la sécurité : les pirates s'y montrèrent, et firent irruption jusque dans les localités situées .à deux journées de marche de la mer. A ces temps néfastes remonte pour les cités grecques l'immense dette qui les écrasa plus tard.

---

1 [Toutes ces villes, dont les géographes retrouvent plus ou moins exactement le site dans diverses localités modernes, étaient échelonnées sur la côte de Bulgarie au sud des bouches du Danube.]

L'organisation de la piraterie s'était du tout au tout modifiée. Ce ne sont plus simplement comme naguère de hardis forbans battant les mers de Crète entre Cyrène et le Péloponnèse, **la mer d'or**, selon leur langage, et prélevant tribut au passage sur le grand trafic d'articles de luxe et d'esclaves qui s'écoule d'Orient en Italie : ce ne sont plus seulement ces chasseurs d'esclaves, armés jusques aux dents, et menant de front *la guerre, le commerce et la piraterie* : aujourd'hui ils constituent toute une république, république de corsaires ; ils ont à eux une pensée commune, une organisation forte et imposante, une même patrie. Ils ont enfin créé une sorte de Symmachie, encore à ses débuts, mais qui marche sans nul doute vers un but politique bien déterminé. Les flibustiers se donnaient le nom de Ciliciens : dans le vrai, leurs vaisseaux réunissaient les aventuriers, les désespérés de tous les pays, mercenaires licenciés; achetés jadis' sur les marchés crétois de recrutement; citoyens bannis des villes détruites d'Italie, d'Espagne et d'Asie ; soldats et officiers des armées de Fimbria et de Sertorius ; enfants perdus de tous les peuples ; transfuges et proscrits de tous les partis vaincus ; tous ceux enfin que poussaient en avant la misère et l'audace ; et dans ces tristes temps, où donc n'étaient pas le malheur et le crime ? L'ancien ramas de brigands a disparu : il y a là maintenant un état, une puissance militaire : à défaut de nationalité, ces hommes se tiennent liés par la franc-maçonnerie de la proscription et du crime ; et comme il est arrivé fréquemment, au sein même du crime, déjà ils s'avancent vers l'association meilleure de l'esprit public. En un siècle infâme, où l'indiscipline et la lâcheté allaient corrompant tous les ressorts de l'ordre social, les républiques légitimes auraient dis prendre à modèle cette république bâtarde, enfant de la détresse et de la violence, où semblaient s'être réfugiés dans un dernier asile le sentiment d'une inébranlable union et d'une fidèle camaraderie, le respect de la parole donnée, l'obéissance au chef élu par tous ; la bravoure enfin, et l'habileté politique. Sur leurs bannières, ils avaient écrit, je le veux, qu'ils tiraient vengeance de toute société régulière, coupable, à tort ou à droit, de l'exil de ses membres : mais franchement, la devise de ces pirates était-elle pire que celle de l'oligarchie italienne, que celle du sultanisme oriental, ces deux colosses, alors en train de se partager le monde ? Ils se sentaient les égaux de tout autre état légitime. Les corsaires avaient la fière allure de leur métier, son faste et sa fantaisie capricieuse : mainte légende l'atteste, marquée au coin d'une folie insouciante et d'un chevaleresque banditisme ! Ils se croyaient, ils se vantaient d'être en juste guerre avec le monde : leur gain, c'était butin, et non vol ; et si dans tous les ports romains, la croix dressée attendait leur camarade d'armes prisonnier, ils se proclamaient en droit à leur tour de punir tout Romain, fait captif, de la peine capitale. Leurs vaisseaux, ces **barques-souris**[1], comme on les appelait, petites nefs, fines voilières et non pontées (ils n'avaient qu'en petit nombre des birèmes et des trirèmes), marchaient massés en escadres régulières derrière les barques amirales, celles-ci éclatantes d'or et de pourpre. Un dès leurs était-il en danger, appelait-il à l'aide, tout inconnu qu'il fût, leurs capitaines volaient à son secours : les contrats conclus avec l'un d'eux, la communauté entière les tenait pour inviolables : mais le dommage souffert était aussi vengé par tous. Ils avaient pour vraie patrie la mer qui va des colonnes d'Hercule aux plages de Syrie et d'Égypte en terre ferme : ils avaient partout leurs lieux d'asile, pour eux, pour leurs maisons flottantes, sur les côtes de Mauritanie et de Dalmatie, dans l'île de Crète, abrités

---

1 [*Myoparones*. Ce mot grec est employé par Cicéron (*Verr.*, 2, 3, 80. 2, 1, 34). — On lit dans Festus (p. 147, éd. Müller) : *Myoparo, genus navigii ex duobus dissimilibus formatum. Nam et myon et paron per se sunt*. — V. aussi *Dict.* de Rich., v° *Myoparo*.]

surtout derrière les nombreux promontoires et les réduits couverts de la côte sud de l'Asie-Mineure, cette terre sans maître, qui commandait les grandes routes du commerce maritime. Ici, en effet, la fédération des villes lyciennes ou pamphyliennes ne pouvait compter que pour peu : la station romaine établie en Cilicie depuis 652 [**102 av. J.-C.**] ne suffisait pas, à beaucoup près, à protéger la longue ligne des côtes : la domination syrienne n'avait jamais été qu'un vain nom, dans ces contrées où depuis peu l'avait remplacée la suzeraineté de l'Arménie. Ajoutons que le nouveau Grand-Roi, dans l'apanage duquel elle était tombée, ne se souciait guère du sceptre des mers, et les abandonnait volontiers aux incursions des riverains. Aussi rien d'étonnant à ce que les pirates prospérassent sur cette terre ! Ils y possédaient sur les rivages des stations, des tours de signal, et s'enfonçaient dans les réduits perdus de l'intérieur, au sein de l'impraticable et montueux massif de la Lycie, de la Pamphylie et de la Cilicie. Là, ils avaient bâti leurs châteaux au haut des rocs, y enfermant ; pendant qu'ils écumaient l'Archipel, leurs femmes, leurs enfants et leurs trésors, et venant s'y mettre en sûreté au premier danger qui menaçait. C'était surtout dans la *Cilicie rude* [*Trachée*] qu'ils avaient leurs nids d'aigle ; et comme les forêts leur donnaient des bois excellents pour la construction des navires, ils y avaient aussi leurs principaux chantiers et leurs arsenaux. Rien d'étonnant encore à ce que leur république militaire fortement ordonnée eût su ranger dans sa clientèle les places grecques maritimes délaissées à elles-mêmes et se gouvernant tant bien que mal. Le commerce les mettait en relations avec les pirates des traités formels les rattachaient à cette nouvelle puissance amie, et elles refusaient d'obéir aux préteurs de Rome quand ils ordonnaient de leur faire la guerre. Bien plus, on les voyait, comme fit l'importante ville de *Sidé* en Pamphylie, ouvrir leurs ports aux corsaires, leur permettre d'y bâtir, ou d'y venir, mettre en vente leurs prisonniers. — La piraterie ainsi organisée était devenue une puissance politique ; elle se donnait et était tenue pour telle, surtout depuis le jour où le roi de Syrie Tryphon lui avait demandé aide, et avait appuyé sur elle son propre empire. Nous rencontrons les pirates en alliance avec Mithridate, roi du Pont, et les émigrés démocrates de Rome : nous les rencontrons se battant dans les eaux de l'est ou de l'ouest avec les flottes de Sylla. Nous rencontrons enfin des princes corsaires, à qui obéissent bon nombre de forteresses échelonnées sur les côtes. Nous ne saurions dire à quel échelon du développement politique l'étrange système était parvenu à l'intérieur : impossible cependant de ne pas voir là en germe un empire maritime, cherchant, assurant déjà son assiette, et appelé à de durables destinées, si les circonstances veulent un jour se montrer favorables.

Les progrès des pirates disent assez, ce que nous avons déjà fait voir ailleurs, comment les Romains maintenaient le bon ordre, ou mieux, comment ils ne le maintenaient point, sur ces mers qu'ils disaient **à eux** [*mare nostrum*] ! La suzeraineté de la République sur les provinces consistait essentiellement dans la tutelle militaire : elle concentrait dans les mains de Rome la défense de terre et de mer, les provinciaux payant impôt et tribut à cette fin. Or si jamais tuteur à trompé indignement son pupille ; tel fut assurément le rôle que joua l'oligarchie romaine au regard des sujets et clients. Au lieu d'avoir toujours prête une grande flotte d'empire, et de veiller de haut sur la police maritime, le Sénat n'avait rien fait pour fonder une administration qu'il eût fallu une et forte, sous peine de n'arriver à rien d'efficace : il laissait à chaque préteur, à chaque État client le soin de se défendre, comme il le pouvait, comme il le voulait. Au lieu d'accomplir une obligation sacrée, au lieu de soutenir l'établissement naval, soit de son or et de son sang , soit de l'or et du sang des populations clientes gardant leur

indépendance nominale, Rome avait laissé tomber la marine de guerre italienne : elle se tirait d'affaire avec quelques navires empruntés par réquisition aux villes marchandes, ou le plus souvent avec quelques garde-côtes installés çà et là, tous les frais, tous les ennuis retombant dans l'un et l'autre cas sur les malheureux sujets. Heureux encore les provinciaux quand le gouverneur romain appliquait vraiment à la défense du littoral les contingents par lui réclamés, quand il ne détournait pas les fonds à son profit, quand il ne s'en servait pas (le fait eut lieu souvent !) pour payer aux pirates la rançon de tel haut personnage qu'ils détenaient prisonnier. Ce qui s'était tenté d'utile, l'occupation de la Cilicie (652 [**102 av. J.-C.**]), par exemple, avait à coup sûr été négligé dans l'exécution. Si, parmi les Romains d'alors, il s'était trouvé un homme que n'aveuglât point absolument l'illusion vulgaire de la grandeur nationale, s'estime qu'il aurait voulu voir arracher les rostres de la tribune aux harangues, pour n'avoir plus devant les yeux les souvenirs des grandes victoires de mer remportées en des temps meilleurs.

Quoi qu'il en soit, Sylla, au cours de la première guerre contre Mithridate, avait pu suffisamment se convaincre des dangers que faisait courir l'abandon de l'établissement naval, et déjà il avait pris diverses mesures pour parer au mal. Mais s'il avait donné mission aux lieutenants qu'il laissait en Asie de réunir à tout prix dans les ports une flotte de combat contre les pirates, ses ordres avaient peu servi. Muréna avait mieux aimé s'en aller en guerre contre Mithridate, et le préteur de Cilicie, *Gnœus Dolabella*, n'avait fait preuve que d'incapacité. Aussi voit-on le Sénat (en 675 [**-79**]) se décider à y envoyer un des consuls : le sort désigne le brave et actif *Publius Servilius*. Celui-ci livre un combat sanglant à la flotte des pirates, puis il se met à raser successivement toutes les villes de la côte d'Asie-Mineure, devant lesquelles ils viennent d'ordinaire jeter l'ancre et trafiquer. Ainsi tombent les citadelles de *Zénicètos*, l'un des puissants rois de mer, *Olympos*, *Corycos*, *Phaselis*, en Lycie orientale, *Attaléia*, en Pamphylie : Zénicètos lui-même périt dans l'incendie d'Olympos. Poussant plus loin ses succès, Servilius marche contre les Isauriens, peuple cantonné dans l'angle nord-ouest de la *Cilicie-Trachée*, sur les pentes septentrionales du Taurus, et se dérobant derrière tout un labyrinthe de montagnes escarpées, de rochers suspendus sur les abîmes, et de vallées profondes (cette région, de nos jours, garde partout les traces et les souvenirs des bandits des temps anciens). Pour monter jusqu'à ces aires d'aigle, derniers et sûrs asiles des flibustiers, Servilius franchit pour la première fois le Taurus avec les légions : il s'empare des forteresses de l'ennemi, d'*Oroanda*, d'*Isaura* même, l'idéal d'un nid de brigands, juchée au haut d'une montagne quasi impraticable, et planant au loin sur toute la plaine d'Iconion, qu'elle commandait. Cette rude campagne de trois années (676-678 [**-78**/**-76**]), durant laquelle Publius Servilius conquit pour lui et ses descendants le surnom d'*Isauricus*, ne fut pas sans résultats : grand nombre de corsaires, avec leurs vaisseaux, étaient tombés au pouvoir des Romains : ils avaient dévasté la Lycie, la Pamphylie, la Cilicie occidentale, annexé à l'empire les territoires des villes détruites et agrandi leur province de Cilicie. Mais il allait de soi que la piraterie, loin de disparaître, ne ferait que changer de domicile, et qu'elle gagnerait l'antique refuge des corsaires de la Méditerranée, l'île de Crète. Pour y porter complètement remède, il eût fallu de toute nécessité des mesures répressives, avec l'ampleur et l'unité des desseins, ou, pour mieux dire, avec la création d'une haute police des mers.

A la guerre contre les pirates se rattachaient de près, sous bien des rapports, les intérêts du continent d'Asie-Mineure. La situation déjà si tendue entre Rome et

les rois de Pont et d'Arménie n'avait fait que s'aigrir, loin qu'elle devînt meilleure. D'un côté, Tigrane l'Arménien avait poursuivi ses conquêtes, allant de l'avant sans rien respecter. L'empire des Parthes, déchiré alors par des troubles intérieurs, était pour ainsi dire à bas : attaqués incessamment par leur ennemi, ils se voyaient chaque jour repoussés plus loin dans les profondeurs de l'Asie. Parmi les territoires placés entre l'Arménie, la Mésopotamie et l'Iran, quelques-uns, comme la *Korduène* (*Gordyène* ou *Kurdistan septentrional*), et la Médie d'*Atropatène* (*Aderbidjan*), de royaumes-fiefs appartenant aux Parthes qu'ils étaient, s'étaient changé sen royaumes-fiefs arméniens : de même le royaume de *Ninive* (*Mossoul*), ou l'*Adiabéne*, avait dû, pour un temps, se courber sous la clientèle de Tigrane. Dans la Mésopotamie, à *Nisibis*[1], et autour de Nisibis notamment, la domination arménienne avait aussi pris racine : au sud seulement, le vaste désert qui fait la moitié du pays n'était qu'incomplètement possédé par le nouveau grand-roi : Séleucie, sur le Tigre, ne paraît pas lui avoir obéi. Il avait donné le royaume d'*Édesse* ou l'*Osroène* à une horde d'Arabes nomades, transplantés du sud de la Mésopotamie, et établis sur cette terre nouvelle à titre de gardiens des passages de l'Euphrate et de la grande route du commerce[2]. Mais il ne bornait nullement ses conquêtes à la rive orientale de l'Euphrate. La Cappadoce était son but principal, et désarmée qu'elle était, elle tomba bientôt écrasée sous les coups de son trop puissant voisin. Tigrane lui arracha la province orientale de la *Mélitène*, et annexant celle-ci à la *Sophène Arménienne* qui lui faisait face, il était maître désormais des gués de l'Euphrate dans cette région, et de toute la grande voie du trafic entre l'Asie-Mineure et son royaume. Après la mort de Sylla, on vit encore ses armées pousser au coeur de la Cappadoce propre ; elles emmenèrent en Arménie les habitants de *Mazaka*, la capitale (*Césarée* plus tard), et de onze villes appartenant à la civilisation grecque. L'empire des Séleucides, en pleine dissolution, ne pouvait lutter contre le nouveau grand-roi. Là, au sud, en allant de la frontière d'Égypte à la *Tour de Straton* (*Césarée de Judée*), régnait le prince juif *Alexandre Janeas*, qui, bataillant tous les jours avec ses voisins Syriens, Égyptiens, Arabes, et avec les villes royales, s'était pas à pas agrandi et fortifié. Les plus grandes cités du pays, *Gaza*, la Tour de Straton, Ptolémaïs, *Berœa*, s'érigeant en villes libres, ou placées sous le sceptre de tyrans locaux , tentaient de se défendre par elles-mêmes entre toutes, Antioche, la capitale, s'était faite pour ainsi dire indépendante. *Damas* et les vallées du *Liban* obéissaient au prince nabatéen *Aretas* de *Petra*. En Cilicie commandaient, les pirates, ou les Romains. Et quand leur couronne s'en allait ainsi en mille morceaux, comme s'ils prenaient à tâche de n'être plus que jouet et que scandale, les Séleucides se querellaient incessamment entre eux. Condamnés à d'éternelles luttes de sang, comme la maison de Laius, quand ils

---

1 [*Antioche de Mygdonie*, auj. *Nisibin*.]

2 Le royaume d'Édesse, dont les chroniques locales placent la fondation en 620 [134 av. J.-C.], tomba à peu de temps de là sous la domination d'une dynastie arabe à laquelle appartiennent Abgar et Mannos que nous y trouvons plus tard. Évidemment ce fait concordé avec l'établissement arabe créé par Tigrane le Grand dans les pays d'Édesse, de Callirrhoé, de Carres (Pline, *Hist. nat.*, 5, 20, 85 - 21, 86 - 6, 28, 142), et au sujet duquel Plutarque (*Lucullus*, 21) raconte que Tigrane, changeant les mœurs des *Arabes de la tente*, les fit asseoir plus prés de son royaume, afin d'être par eux maître du commerce. Il faut sans doute entendre par là que les Bédouins, habitués auparavant à ouvrir les routes au commerce sur leurs territoires, et à prélever de fortes taxes au passage (Strabon, 16, 148), devinrent en quelque sorte les *douaniers* du Grand-Roi, et prélevèrent dorénavant pour son compte et le leur les taxes imposées à la marchandise au passage de l'Euphrate. Ces Arabes d'Osroène (*Orei Arabes*), comme Pline les nomme, sont les mêmes que les Arabes de l'Amanus, vaincus plus tard par Afranius (Plutarque, *Pompée*, 39).

voyaient tous leurs sujets se détacher d'eux, ils s'amusaient à convoiter le trône d'Égypte, délaissé sans héritier par le dernier roi, Alexandre II.

Tigrane se jeta sur cette proie facile. Il enlève la Cilicie orientale en un tour de main; et, comme il avait fait des Cappadociens, il emmène chez lui la population de *Soli* [*Mézetlu*] et des autres villes. De même il soumet à main armée toute la région de la haute Syrie, à l'exception de *Séleucie* [*Seleucia Pieria*], située aux bouches de l'Oronte, laquelle est vaillamment défendue : il soumet la plus grande partie de la Phénicie. Vers 680 [**74 av. J.-C.**], il prend Ptolémaïs, et déjà menace sérieusement la ville des Juifs. Antioche, l'antique capitale des Séleucides, n'est plus qu'une des résidences du roi d'Arménie. A dater de l'an 671 [**-83**], les annales syriaques mentionnent Tigrane comme seigneur et maître du pays : la Syrie, la Cilicie sont devenues une satrapie arménienne, que *Magadatès* gouverne pour le compte du Grand-Roi. Il semble que les temps de l'empire de Ninive, que les temps de *Salmanassar*, de *Sanhérib* [*Sennachérib*] recommencent. Comme aux jours de Tyr et de Sidon, le despotisme oriental s'est de nouveau appesanti sur les populations commerçantes des côtes de Syrie : l'Asie centrale s'est de nouveau rejetée sur la région méditerranéenne, et les plages de Syrie et de Cilicie revoient des armées asiatiques d'un demi million d'hommes. De même qu'autrefois Salmanassar et Nabuchodonosor ont emmené les Juifs à Babylone, de même aujourd'hui les habitants des pays frontières du nouvel empire, Gordiens, Adiabéniens, Assyriens, Ciliciens, Cappadociens, les citoyens surtout des villes grecques ou à demi grecques se voient forcés, quoiqu'ils s'en défendent, et sons peine de confiscation de ce qu'ils laisseraient derrière eux, à émigrer dans la nouvelle résidence royale, dans une de ces villes géantes, qui témoignent bien plus de la nullité des peuples que de la grandeur du souverain, et qui trop fréquemment, à chaque changement d'empire sur les bords de l'Euphrate, sortaient de terre à la parole du sultan nouveau. *Tigranocerte*, **la ville neuve de Tigrane**, située dans l'Arménie du sud, non loin de la frontière mésopotamienne[1], avait, comme Ninive et Babylone, des murs de cinquante coudées de haut, des palais, des parcs et des jardins, toutes les magnificences enfin dont s'entourent les pachas d'Orient. Tigrane, de son côté, ne donna point le démenti à son rôle dans cet Orient, en éternelle enfance, les rois mêmes qui portent une vraie couronne ne savent pas échapper aux puériles idées populaires, et l'on voyait le monarque arménien paradant, en public dans le splendide appareil d'un successeur des Darius et des Xerxès, orné du caftan de pourpre, de la tunique mi-partie blanche et rouge, des larges pantalons à plis, du haut turban et du bandeau royal : partout où il passait, il avait à ses côtés **quatre rois** pour l'accompagner et le servir.

Mithridate était plus modeste. Renonçant à attaquer l'Asie-Mineure, et se tournant du côté de la mer Noire, ce que les traités me lui avaient pas interdit, il s'appliquait à consolider les fondements de sa puissance et à réduire peu à peu à une plus complète sujétion les contrées placées entre le Pont et le royaume du Bosphore, où son fils *Macharès* commandait alors en sous-ordre. En outre, il s'efforçait de son mieux à mettre sur un bon pied sa flotte et ses soldats, armant et organisant ces derniers à la romaine, et utilisant à cet effet les précieux services des émigrés venus en nombre à sa cour.

---

1 Tigranocerte n'était point voisine de l'emplacement de *Diarbekir* : elle était plutôt située entre Diarbekir et le *lac de Wan*, plus prés de celui-ci, sur les bords du *Nicéphorios* (*Jezidchané Sou*), l'un des affluents septentrionaux du Tigre [V. la carte n° XXXII de l'*Atlas antiquus* de Spruner].

Il ne convenait point aux Romains d'entrer plus avant qu'ils n'y étaient déjà dans les complications des affaires orientales. Leurs intentions à cet égard se manifestèrent clairement dans une grave circonstance. L'occasion s'offrait d'annexer amiablement l'Égypte à l'empire de la République : cette occasion, le Sénat n'en voulut pas. La descendance légitime de Ptolémée le Lagide venait de s'éteindre dans la personne d'Alexandre II, fils d'Alexandre Ier, et fait roi par Sylla à la mort de *Ptolémée Sôter II Lathyre*. Très peu de jours après son avènement au trône, il avait péri dans une émeute, au milieu de sa capitale (673 [**-81**]). Ce même Alexandre II avait, par son testament, institué la République son héritière[1]. Il est vrai que la sincérité du testament fut contestée : mais le Sénat le tint pour vrai, puisqu'il se fit remettre les sommes en dépôt à Tyr pour le compte du feu roi, ce qui ne l'empêcha pas de laisser deux fils notoirement illégitimes de Lathyre s'emparer, l'un de l'Égypte — on l'appelait Ptolémée XI ; le *nouveau Bacchus*, ou l'*Aulète*, le *Joueur de flûte* —, l'autre de Chypre — on l'appela *Ptolémée le Cypriote* —. Non que le Sénat les eût formellement reconnus : loin de là : mais on évita de les mettre en demeure de restituer. A quelle cause attribuer cette conduite ambiguë ? Pourquoi tout au moins n'avoir point expressément renoncé à la possession de l'Égypte et de Chypre ? Je n'hésite point à voir cette cause dans la rente sonnante que:les deux rois précaires payaient aux chefs de coteries à Rome, pour que l'état de choses se continuât. Au fond, Rome avait de sérieuses raisons de ne pas toucher à l'appât qui s'offrait. Par sa position toute spéciale, par son organisation financière, l'Égypte eût mis dans la main d'un préteur romain la puissance de l'argent, la domination des mers et surtout une force indépendante ! Comment admettre qu'une oligarchie soupçonneuse autant que faible pût jamais se prêter à l'édification d'un tel pouvoir ? A ce point de vue encore, on comprend que Rome ne voulût pas de la possession immédiate des pays du Nil.

L'inaction du Sénat, en présence des événements qui agitaient l'Asie-Mineure et la Syrie, ne saurait au contraire se justifier. La République ne reconnaissait pas au conquérant arménien les titres de roi de Cappadoce et de Syrie, je le veux : mais elle ne fit rien non plus pour le repousser dans ses limites, quelque facilité qu'elle eût de pénétrer en Syrie, par exemple à l'occasion de la guerre devenue nécessaire contre les pirates, en 676 [**78 av. J.-C.**]. Pourtant tolérer l'occupation de la Cappadoce et de la Syrie sans déclarer la guerre, c'était non seulement abandonner ses protégés, mais laisser s'écrouler les plus solides fondements de sa puissance extérieure. C'était chose grave déjà que de sacrifier, sur l'Euphrate et le Tigre, les établissements helléniques, ces ouvrages avancés de son empire :

---

1 On diffère sur la question de savoir si ce testament vrai ou prétendu émanait d'Alexandre Ier († 666 [88 av. J.-C.]) ou d'Alexandre II († 673 [-81]), et le plus souvent on tranche la difficulté en l'attribuant au premier. A mon sens, on se rend, en cela faisant, à des raisons insuffisantes : Cicéron (*de leg. agr*. 1, 4, 12 - 15, 38 - 16, 41) ne dit point que l'Égypte a été annexée en 666, mais bien qu'elle est échue à Rome en 666 ou après. De ce qu'Alexandre Ier est mort à l'étranger, tandis qu'Alexandre II périt dans sa capitale, on tire aussi la conclusion que les trésors déposés à Tyr, et dont le testament fait mention, appartenaient au père et non au fils. Mais on oublie que celui-ci fut tué dix-neuf jours après son arrivée en Égypte (Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, 2, 20), et que sa caisse pouvait être encore à Tyr. La raison décisive, à mon sens, c'est qu'Alexandre II était le dernier représentant du sang des Lagides : toujours en cas pareil (ainsi en advint-il à Pergame, à Cyrène, en Bithynie), le dernier rejeton des souverains légitimes faisait la République son héritière. L'antique droit public, du moins au regard des États clients de Rome, semblait ne pas laisser au prince la libre disposition de son royaume par acte de dernière volonté, sauf au cas où il n'existait plus d'agnats au degré successible. — Mais le testament lui-même était-il vrai ou faux ? Je ne saurais le dire et je m'en inquiète assez peu : je ne vois pas d'ailleurs dans toute cette affaire de graves motifs de croire à une falsification.

mais à permettre aux Asiatiques de prendre pied sur la Méditerranée, vraie base politique de l'empire oriental, on ne prouvait pas simplement son amour de la paix, on confessait en outre que pour être plus oligarchique qu'avant, l'oligarchie restaurée par Sylla n'en était ni plus sage ni plus capable d'énergie, et que l'heure avait sonné du commencement de la fin du monde romain.

De l'autre côté, on ne voulait pas là guerre. Tigrane n'avait nul motif de la souhaiter, puisque Rome lui abandonnait ses clients sans prendre les armes. Mithridate, qui n'était rien moins qu'un pacha stupide, et qui dans ses jours de bonheur ou d'infortune avait expérimenté ses amis et ses ennemis, Mithridate savait très bien qu'au cas d'une seconde guerre avec Rome, il serait seul encore, comme durant la première. Il n'avait donc rien de mieux à faire que de se tenir tranquille, et de se fortifier en silence. Ses protestations de paix étaient sincères, il l'avait bien montré dans sa rencontre avec Muréna ; et il continuait dans cette voie, évitant toute fausse démarche de nature à faire sortir la République de son attitude passive !

Mais de même que la première guerre avec le roi du Pont s'était à la fin engagée sans qu'aucun des belligérants la voulût en réalité, de même, à cette heure, les soupçons réciproques allaient croissant par l'effet des intérêts contraires. Les soupçons amenaient les préparatifs de défense ; et ceux-ci, pesant de leur poids, conduisaient à la rupture ouverte. Depuis longtemps Rome avait assez peu foi dans son effectif militaire et dans ses ressources immédiates de combat : quoi de plus naturel qu'une telle méfiance, chez qui n'entretient pas sur pied une armée permanente, et là où le gouvernement médiocrement conduit repose au sein d'une assemblée délibérante ? Par suite il était passé en axiome dans la politique romaine que la guerre une fois entamée, il convenait de la pousser, non jusqu'à la défaite de l'ennemi, mais jusqu'à sa destruction. On s'était d'abord montré peu satisfait de la paix naguère conclue par Sylla, tout comme autrefois on avait regretté les conditions octroyées par Scipion l'Africain à Carthage. Tous les jours on manifestait des craintes à l'endroit du roi du Pont : on pronostiquait une seconde et prochaine attaque, et cela, non sans motif, lès circonstances présentes étant les mêmes que celles d'il y avait douze ans. Avec les armements de Mithridate coïncidaient une guerre civile dangereuse, les incursions des Thraces en Macédoine, et celles des pirates, dont les flottes couvraient la mer. De même qu'autrefois s'étaient échangés les messages et les émissaires entre Mithridate et les Italiens, de même aujourd'hui on allait et venait du camp des émigrés romains d'Espagne à celui des réfugiés de la cour de Sinope. Déjà, au début de l'an 677 [**77 av. J.-C.**], on s'était écrié en plein Sénat, que pendant la guerre civile italienne, le roi du Pont n'attendait qu'une occasion pour se jeter sur les terres romaines; et l'on' avait renforcé, pour parer aux éventualités, les corps d'armée des provinces d'Asie et de Cilicie.

Mithridate, de son côté, suivait avec une inquiétude croissante tous les mouvements de la politique des Romains. Il sentait bien que quelque répugnance qu'y montrât le Sénat dans sa faiblesse, ils ne pouvaient pas, à la longue, ne passe mettre en guerre avec Tigrane ; et que lui-même, à son tour, il aurait à entrer enjeu. Au milieu du tumulte de la révolution lépidienne, il avait en vain tenté d'obtenir du Sénat l'instrument écrit de son traité de paix, qui lui faisait toujours défaut : il ne l'espérait plus, et voyait là le symptôme du renouvellement prochain de la lutte. Rome la commençait en quelque sorte, en guerroyant contre les pirates : les attaquer, c'était indirectement attaquer les rois d'Orient, leurs alliés. Les prétentions ambiguës de Rome sur l'Égypte et l'île de Chypre étaient une autre pierre d'achoppement. Le roi de Pont n'avait-il pas

fiancé deux de ses filles, *Mithridatis* et *Nyssa*, à ces deux Ptolémées que le Sénat persistait à ne point formellement reconnaître ? Les émigrés poussaient à frapper un grand coup : enfin les succès de Sertorius en Espagne, succès dont s'enquérait le roi, au moyen de ses envoyés qui suivaient le camp de Pompée sous de spécieux prétextes, lui ouvraient l'avantageuse perspective de n'avoir plus dans la prochaine guerre à lutter à la fois contre les deux partis, et de pouvoir au contraire combattre l'un en s'appuyant sur l'autre. Où trouver une heure plus favorable ? Ne valait-il pas mieux en fin de compte déclarer la guerre avant que Rome la dénonçât ?

Sur ces entrefaites (679 [**79 av. J.-C.**]), *Nicanor III Philopator*, roi de Bithynie, mourut. Il était le dernier de sa race, son fils né de *Nysa* passant pour illégitime ou l'étant en effet. Il laissait par testament son royaume aux Romains, qui prirent sans tarder possession d'un pays limitrophe de leur province, et depuis longues années visité par les magistrats et .les trafiquants italiens. A la même époque, Cyrène, qui leur était échue dès 658 [**-96**] est érigée aussi en province : un préteur y est envoyé (679 [**-79**]). Ces mesures aussi bien que les attaques dirigées contre les pirates sur la côte du sud de l'Asie-Mineure, surexcitaient les méfiances de Mithridate. L'annexion de la Bithynie surtout, la Paphlagonie ne pouvant compter, faisait des Romains les voisins immédiats de son royaume pontique : c'était là le dernier coup. Il prit son parti, et dans l'hiver de 679 à 680 [**-75/-74**] déclara la guerre à la République.

Il eût volontiers demandé aide pour sa rude entreprise. Son plus proche et plus naturel allié était le Grand-Roi l'Arménie : mais celui-ci, politique à courtes vues, repoussa les propositions de son beau-père. Restaient les insurgés et les pirates. Mithridate eut soin de se tenir en communication avec les uns et les autres, et jeta de fortes escadres dans les eaux de Crète et d'Espagne. Avec Sertorius il avait conclu, on l'a vu, un traité par lequel Rome lui abandonnait la Bithynie, la Paphlagonie, la Galatie et la Cappadoce, cessions purement nominales, il est vrai, et que la fortune des champs de bataille pouvait seule ratifier. Plus sérieuse était l'assistance qu'il recevait du général des Espagnols par l'envoi d'officiers romains qui pourraient commander et conduire les armées et les flottes pontiques. Sertorius avait nommé ses représentants près la cour de Sinope les deux hommes les plus actifs parmi les émigrés d'Orient, *Lucius Magius* et *Lucius Fannius*. Chez les pirates aussi, Mithridate trouva du secours. Ils s'étaient établis en nombre dans le royaume pontique, et grâce à eux il semble qu'il lui avait été possible de constituer une force navale imposante, tant par le nombre que par la bonté des vaisseaux. Quoi qu'il en soit, son principal appui était dans sa propre armée : avec elle, il lui était permis d'espérer qu'il serait maître des possessions romaines d'Asie bien avant l'arrivée des légions. Et puis, tout ne favorisait-il pas l'invasion par les soldats du Pont ? Dans la province d'Asie les contributions imposées par Sylla avaient fait la détresse de l'argent : la Bithynie se regimbait contre la nouvelle administration romaine : en Cilicie et en Pamphylie-la guerre dévastatrice à peine finie avait laissé un foyer tout prêt à se rallumer. Les munitions ne manquaient pas. Les greniers royaux renfermaient 2.000.000 de médimnes de blé. La flotte et les soldats étaient innombrables et bien exercés. Les mercenaires Bastarnes, notamment, fournissaient une troupe choisie, de force à tenir tête aux légionnaires italiens. Donc cette fois encore, ce fut Mithridate qui prit l'offensive. Un corps commandé par Diophantos entra en Cappadoce, pour y occuper les places fortes et y fermer aux Romains la route du Pont. Au même moment, un officier envoyé par Sertorius, le propréteur *Marcus Marius*, entra en Phrygie, accompagné d'un général pontique nommé *Eumachos* :

ils devaient soulever la province romaine et les gens du Taurus : quant à l'armée principale, qui comptait plus de 100.000 hommes avec 16.000 cavaliers, et 100 chars à faux, *Taxile* et *Hermocrate* la conduisaient, sous les ordres suprêmes du roi. Donnant la main à la flotte de guerre formée de 400 voiles obéissant à *Aristonicos*, elle longeait la côte nord de l'Asie-Mineure, et prenait possession de la Paphlagonie et de la Bithynie.

Du côté de Rome, on avait tout d'abord choisi pour général en chef le consul de l'an 680 [**74 av. J.-C.**], *Lucius Lucullus*. Le gouvernement d'Asie et de Cilicie lui était donné avec le commandement des quatre légions campées en Asie-Mineure : il en amenait une cinquième avec lui d'Italie. Son armée comptait ainsi 30.000 hommes de pied, et 4.600 cavaliers. Il avait ordre de marcher sur le Pont, en traversant la Phrygie. Son collègue *Marcus Cotta*, avec la flotte et un autre corps d'armée, se dirigeait vers la Propontide, pour couvrir l'Asie et la Bithynie. Enfin le Sénat avait ordonné l'armement général des côtes, des côtes de Thrace surtout, plus particulièrement menacées par la flotte ennemie : en même temps et par extraordinaire, mission était donnée à un seul d'avoir à nettoyer toutes les mers et toutes les plages infestées par les pirates et leurs alliés du Pont. Le choix du Sénat tomba sur le préteur *Marcus Antonius*, fils de celui qui, trente ans plutôt, avait le premier châtié les corsaires de Cilicie. De plus, on mettait à la disposition de Lucullus une somme de 72.000.000 de sesterces (5.500.000 thaler = 20.625.000 fr.), pour l'équipement d'une flotte, somme qu'il refusa d'ailleurs. Par où l'on voit que le gouvernement de la République constatait enfin que l'établissement naval négligé avait produit presque tout le mal, et qu'à l'avenir, autant du moins qu'il se peut faire à coups de décrets , on entendait sérieusement y pourvoir.

La guerre commença donc sur tous les points en 680 **[-74]**. Par malheur pour Mithridate, au moment même où il la dénonçait, l'astre de Sertorius allait décliner, emportant avec lui l'une des grandes espérances de l'Asiatique, et laissant Rome libre de consacrer toutes ses forces aux expéditions maritimes et d'Asie-Mineure. Ici pourtant Mithridate recueillit d'abord les bénéfices de l'offensive et de la distance qui séparait les Romains du théâtre actuel de la lutte. Le propréteur de Sertorius avait immédiatement pénétré dans la province : nombre de villes lui ouvrirent leurs portes: les familles romaines qui s'y étaient fixées y furent passées au fil de l'épée, comme en 666 [**88 av. J.-C.**] : les Pisidiens, les Isauriens et les Ciliciens se levèrent. A ce moment la République n'avait point de soldats sur les lieux menacés. Quelques hommes plus déterminés tentèrent bien par eux-mêmes d'empêcher les massacres. Ainsi, par exemple, à la nouvelle de ces graves événements ; le jeune Gaius César quitta Rhodes, où il poursuivait ses études, et se jeta, avec quelques troupes ramassées en hâte, au devant des insurgés : mais que pouvaient ces trop rares volontaires ? Si le brave tétrarque des *Tolistoboïes*, Gaulois établis autour de Pessinonte, si *Déjotarus* n'avait pas pris parti pour Rome, et combattu victorieusement les généraux de Mithridate, Lucullus, pour son début, aurait eu à reconquérir sur l'ennemi tout le massif intérieur de la province. Il n'en dut pas moins perdre un temps précieux à y rétablir le calme, à refouler l'ennemi vers la frontière ; et les modestes succès que put remporter sa cavalerie ne compensèrent pas, tant s'en faut, ces premiers désavantages. Sur la côte nord d'Asie-Mineure, les choses allèrent plus mal encore qu'en Phrygie. Là la flotte et l'armée du Pont étaient complètement maîtresses de la Bithynie : le consul Cotta avec sa petite troupe et ses quelques vaisseaux s'était réfugié à grande peine dans les murs et le port de Chalcédoine, où Mithridate le tenait bloqué. Toutefois, de cette situation fâcheuse sortit quelque chose d'heureux pour les Romains. En

occupant l'armée pontique devant Chalcédoine, Cotta attirait Lucullus à son secours, et provoquait ainsi la jonction de toutes les forces romaines. La lutte pouvait se décider aussitôt sans avoir à pourchasser l'ennemi jusque dans des contrées reculées, impraticables. Lucullus marcha en effet à Cotta. Mais celui-ci, rêvant une victoire remportée à lui seul et avant l'arrivée de son collègue, ordonne la sortie au chef de la flotte, *Publius Rutilus Nudus*. Elle n'aboutit qu'à une sanglante défaite : aussitôt les Pontiques d'attaquer le port, de briser la chaîne qui le ferme, et d'y brûler tous les vaisseaux romains, soixante-dix environ en nombre. Lucullus était sur le fleuve *Sangare* [*Sakarah*], lorsqu'il apprit ce qui s'était passé. Il accéléra sa marche, au grand mécontentement de ses soldats, qui s'inquiétaient peu de Cotta et eussent bien mieux aimé piller un pays sans défense, que d'apprendre à vaincre à leurs camarades. La survenue de Lucullus rétablit les affaires. Le roi leva le siège ; mais loin de s'en retourner dans le Pont, il s'étendit le long de la Propontide et de l'Hellespont, occupa Lampsaque et commença l'investissement de la grande et riche ville de Cyzique [*Bal Kyz*].

C'était s'enfoncer dans un véritable cul-de-sac. Il eût agi plus utilement pour sa cause en mettant la distance entre lui et les Romains. A Cyzique, plus qu'en nulle autre cité, s'étaient maintenus les anciennes traditions et le savoir-faire helléniques : les habitants, bien que décimés, soldats et vaisseaux, dans le double et désastreux combat de Chalcédoine, fournirent une résistance opiniâtre. La ville était bâtie sur une île toute voisine de la côte, avec laquelle un pont la mettait en communication. Les assiégeants occupèrent d'abord les hauteurs de terre ferme qui descendaient jusqu'au pont et au faubourg attenant sur l'île même ils couronnèrent la célèbre colline Dindyménienne[1] ; puis en terre ferme et dans l'île, les ingénieurs grecs de Mithridate employèrent tous les moyens de l'art pour rendre l'assaut praticable. Mais les assiégés fermèrent durant une nuit la brèche, enfin ouverte à grande peine, et les efforts de l'armée pontique se brisèrent contre les murailles, aussi bien que la menace barbare du roi, lequel avait annoncé aux Cyzicéniens qu'il ferait tuer leurs frères captifs devant leurs portes, s'ils se refusaient plus longtemps à les lui ouvrir. Les Cyzicéniens n'en persistèrent dans leur défense qu'avec plus d'énergie et de succès : il s'en fallut de peu qu'un jour, au cours du siège, ils ne fissent Mithridate lui-même prisonnier. Sur ces entrefaites, Lucullus s'était établi dans une forte position à l'arrière des assiégeants, et quoiqu'il ne pût directement secourir la ville, il coupait tous les vivres arrivant par terre à l'armée pontique. Cette armée immense, évaluée à 300.000 têtes y compris le train, ne pouvait plus ni marcher ni combattre, resserrée qu'elle était entre une place inexpugnable et les légions immobiles. Elle ne s'approvisionnait plus que grâce à sa flotte qui, heureusement pour Mithridate, commandait la mer. Vint la mauvaise saison : une tempête détruisit presque tous les travaux de siège : le manque de vivres, et surtout de fourrages, rendait la situation intolérable. Les animaux de charge et le train furent renvoyés sous l'escorte de la plus grande partie de la cavalerie : ils devaient à tout prix se glisser au travers de l'ennemi, ou s'ouvrir par la force un passage. Lucullus les atteignit sur le *Rhyndaque* [*Mohalidsch*], à l'est de Cyzique, et les anéantit. Une autre division, aussi de cavalerie, ayant *Métrophane* et Lucius Fannius à sa tête, erra longtemps par toute l'Asie-Mineure occidentale, et dut s'en revenir au camp devant Cyzique. La faim, la maladie faisaient d'effrayants ravages. Quand commença le printemps (681 [73 av. J.-C.]), les Cyzicéniens

---

1 [Strabon p. 575 : là était un temple de la Mère des Dieux, dite de *Dindymon*.]

redoublèrent d'efforts et s'emparèrent des travaux élevés par Mithridate sur le mont *Dindymon* : il ne resta plus au roi qu'à lever le siège et à mettre sur sa flotte tout ce qu'elle pouvait prendre et sauver. Puis il fit voile vers l'Hellespont : mais pendant l'embarquement et pendant la route les tempêtes lui infligèrent de nouvelles pertes. La division de terre ferme, conduite par *Hermaeos* et Marius, leva aussi le pied pour aller se réfugier dans les murs de Lampsaque, et de l'à s'embarquer à son tour. Elle avait abandonné ses bagages, ses malades et ses blessés, que les Cyzicéniens exaspérés massacrèrent : et sur le chemin, au passage de l'*Æsepos* et du *Granique* [le *Boklou* et le *Khodja-sou*], elle eut affaire à Lucullus. Grandement diminuée de nombre, elle atteignit pourtant son but ; et les vaisseaux du roi emmenèrent tout ensemble, hors de la portée des Romains, les derniers débris de la grande armée et les habitants de Lampsaque.

Lucullus s'était montré sage et habile dans la conduite de la guerre : il avait réparé les fautes de son collègue, et, sans livrer bataille, détruit l'élite de l'armée royale, 200.000 soldats, dit-on. Que s'il avait eu encore cette flotte, brûlée par les Pontiques dans le havre de Chalcédoine, pas un de leurs soldats ne se serait échappé. Son œuvre était inachevée : en dépit de la catastrophe de Cyzique, il ne put empêcher les vaisseaux ennemis de se mettre en faction dans la Propontide, bloquant Périnthe et Byzance, sur la côte d'Europe, dévastant *Priapos*, sur la côte d'Asie, et couvrant le quartier général du roi, établi dans Nicomédie. Bien plus, on vit une escadre de cinquante voiles qui portait dix mille hommes avec Marius et l'élite des émigrés, pénétrer jusque dans la mer Égée : le bruit courait qu'elle voguait vers l'Italie pour y opérer un débarquement et rallumer la guerre civile. Heureusement les navires demandés par Lucullus aux cités asiatiques au lendemain du désastre de Chalcédoine commençaient à entrer en campagne : une petite flotte put sortir et se mettre à la recherche de l'ennemi dans les eaux de l'archipel. Lucullus, marin éprouvé, la commandait en personne. Devant le *Port des Achéens*, dans le canal qui sépare la côte troyenne de l'île de Ténédos, étaient cinq quinquérèmes qu'*Isidoros* conduisait à Lemnos. Il les surprit et les coula. Un peu plus loin, dans la petite île de *Néa*, point peu visité entre Lemnos et Scyros, trente-deux autres navires pontiques étaient au repos, tirés sur le rivage : Lucullus tomba sur ces navires, sur les équipages épars, et captura tout. Là périrent en combattant, ou sous la hache du bourreau après le combat, Marius et les plus déterminés parmi les émigrés. Toute la flotte de la mer Égée était anéantie. Pendant ce temps, renforcés par des envois de troupes italiennes, et par une escadre telle quelle ramassée sur place, Cotta et les lieutenants de Lucullus, *Voconius*, *Barba* et *Gaius Valerius Triarius* avaient continué la guerre en Bithynie. A l'intérieur, Barba avait pris *Prusiade*, sous l'Olympe, et *Nicée* : Triarius avait pris *Apamée*, sur la côte [l'ancienne *Mirleia*], et *Prusiade sur mer* (l'ancienne Cius). Tous les généraux se réunirent ensuite et marchèrent ensemble contre Mithridate, toujours posté à Nicomédie : mais celui-ci, sans les attendre, s'enfuit sur ses vaisseaux et reprit le chemin du Pont. Encore ne put-il s'échapper que grâce au retard de Voconius, chargé avec, son escadre de bloquer le port de cette ville. Chemin faisant, le roi s'était emparé d'Héraclée, que la trahison lui livrait : mais un orage survint, qui lui enleva soixante vaisseaux et dispersa le reste de sa flotte. Il rentra presque seul à Sinope. L'offensive par lui prise n'avait abouti qu'à la complète défaite de ses armées de terre et de mer, défaite inglorieuse, surtout pour le chef suprême !

Lucullus attaquait à son tour. Triarius prit le commandement de la flotte, avec mission de fermer l'Hellespont et de guetter au passage les vaisseaux pontiques revenant de Crète ou d'Espagne. Cotta entreprit l'investissement d'Héraclée :

l'actif et fidèle chef galate et le roi de Cappadoce, *Ariobarzane*, se chargeaient de l'œuvre difficile du ravitaillement des Romains : enfin Lucullus lui-même, à l'automne de 681 [**73 av. J.-C.**], entra sur les terres pontiques, épargnées jusque-là, et dont nul ennemi depuis longtemps n'avait foulé le sol. Mithridate, décidé à ne plus faire que se défendre, recule sans combattre de Sinope à *Amisos*, d'Amisos à *Cabira* (plus tard *Néocésarée*, auj. *Niksar*), sur le *Lycus*, un des affluents de l'*Iris* : il se contente d'attirer le Romain au plus profond du pays pour couper ensuite ses vivres et ses communications. Lucullus le suit à marches forcées, laissant de côté Sinope ; et franchissant l'*Halys*, l'antique frontière de Scipion, il place un cordon de troupes autour des forteresses importantes d'Amysos, *Eupatoria* (sur l'Iris), *Themiscyra* (sur le *Thermodon*) : l'hiver seul met fin à ses progrès, mais non à l'investissement des villes. Les soldats murmurent contre ce capitaine, qui veut avancer toujours, avec qui jamais ils ne récoltent les fruits de leurs efforts ; ils répugnent à ces blocus établis sur une grande échelle au cœur de la plus dure saison. Mais il n'était pas dans l'habitude de Lucullus d'écouter les plaintes : dès le printemps de 682 [**72 av. J.-C.**], il pousse plus loin et arrive devant Cabira, laissant deux légions avec *Lucius Muréna* devant Amisos. Pendant l'hiver, Mithridate avait fait de nouvelles tentatives pour amener le Grand-Roi d'Arménie à se jeter dans la lutte, efforts vains, qui n'avaient produit que des promesses. Les Parthes, bien moins encore, se montraient enclins à venir en aide à une cause perdue. Cependant, à force d'activité et en enrôlant des soldats chez les Scythes, le roi avait pu réunir une armée considérable devant Cabira, sous les ordres de Diophantos et de Taxile. Les Romains, qui ne comptaient que trois légions avec une cavalerie bien inférieure à celle des Pontiques, ne pouvaient tenir la plaine : pour gagner Cabira, ils durent, non sans fatigues et sans pertes, suivre des sentiers plus longs et difficiles. Les deux armées restèrent quelque temps immobiles en face l'une de l'autre. On ne combattait guère qu'en fourrageurs, les vivres étant rares dans les deux camps à cet effet, Mithridate avait organisé en corps volant l'élite de ses cavaliers et une division de fantassins commandés spécialement par les mêmes Taxile et Diophantos. Toujours en mouvement entre le Lycus et l'Halys, ils coupaient les transports expédiés de Cappadoce aux Romains. Mais un jour, un officier en sous-ordre de Lucullus, *Marcus Fabius Hadrianus*, chargé de l'escorte d'un des convois, battit dans un défilé la troupe ennemie qui le guettait, au moment même où elle allait se jeter sur lui ; puis bientôt, renforcé par une division sortie du camp, il vainquit les généraux pontiques et les mit en fuite. Cette défaite était irréparable : la cavalerie du roi, le corps en qui il mettait toute sa confiance, n'était plus. Il apprit dans Cabira la désastreuse nouvelle par les premiers fuyards accourus du champ de bataille, lesquels n'étaient ni plus ni moins que Taxile et Diophantos eux-mêmes ; il l'apprit avant que Lucullus ne connût sa victoire, et se décida aussitôt à la retraite. Mais la connaissance de cette décision se répandit comme l'éclair parmi les intimes du roi, et les soldats prirent panique en les voyant plier bagage en toute hâte. Ce fut à qui ne serait pas le dernier à courir : petits et grands s'enfuyaient comme un gibier épouvanté : ils n'écoutent plus rien, pas même la voix du roi, et celui-ci est entraîné par le flot de l'irrésistible et confuse débandade. Lucullus averti arrive : les Pontiques se laissent massacrer presque sans résistance. Si les légions avaient gardé les rangs et maîtrisé leur ardeur de butin, pas un homme n'eût pu échapper, sans doute, et Mithridate eût été pris. Il gagna à grande peine *Comana* (non loin de *Tokat* et des sources de l'Iris) par la montagne, suivi de quelques hommes seulement. De là il s'échappa encore, poursuivi par *Marcus Pompeius* et un corps romain ; et enfin, passant la frontière avec 2.000 cavaliers environ, il entra, près de *Talauro*, dans la Petite-Arménie.

Mais s'il trouva dans les états du Grand-Roi un asile, il n'y trouva rien de plus (fin de 682 [**72 av. J.-C.**]). Tigrane, affectant de traiter en roi son beau-père fugitif, se garda de l'inviter à sa cour, et le retint confiné sur une frontière perdue de ses états, dans une sorte de prison décente. Pendant ce temps les Romains parcouraient en vainqueurs tout le Pont, toute la Petite-Arménie : la plaine se soumettait sans résistance jusqu'à *Trapezus* [*Trébizonde*]. Les gardiens des trésors royaux se rendirent à leur tour après plus ou moins d'hésitation, et livrèrent leurs caisses. Quant aux femmes du harem, sœurs, épouses et concubines sans nombre du roi, celui-ci n'ayant pu les emmener dans sa fuite, un de ses eunuques les avait toutes mises à mort à *Pharnacée* [*Cérasonte*][1]. Les villes seules se défendirent opiniâtrement. Celles de l'intérieur, Cabira, *Amasée*[2], Eupatoria, ne purent longtemps tenir : mais il en fut autrement des grandes places maritimes. Amisos et Synope, dans le Pont, *Amastris*, en Paphlagonie, *Tios*[3] et Héraclée Pontique, en Bithynie, se défendirent en désespérées, soit dévouement envers le roi, ou attachement pour leurs franchises helléniques, que le roi leur avait maintenues, soit au contraire terreur des corsaires appelés par Mithridate. Sinope et Héraclée même armèrent des navires contre les Romains. L'escadre de la première s'empara d'une flottille romaine qui amenait des blés de la péninsule taurique à l'armée de Lucullus. Héraclée ne tomba qu'au bout de deux ans de siége, les Romains lui ayant coupé ses communications par mer avec les villes grecques et cette même péninsule, et la trahison s'étant mise dans la garnison. Amisos était réduite à la dernière extrémité : les soldats y mirent le feu, et, protégés par les flammes, s'embarquèrent sur leurs vaisseaux. A Sinope, où un hardi chef de pirates, Séleucus, et l'eunuque royal, Bacchidès, conduisaient la défense, la garnison pilla les maisons avant de quitter la ville et brûla les vaisseaux qu'elle ne put emmener : on raconte que Lucullus y trouva encore 8.000 corsaires et qu'il les fit passer au fil de l'épée : la majeure partie des défenseurs de la place avait cependant pris le large. Tous ces sièges durèrent deux années et plus, à dater de la bataille de Cabira (682-684 [**72-70 av. J.-C.**]). Lucullus les confia à ses principaux lieutenants : lui-même il présida à l'organisation de la province d'Asie, où de grandes réformes étaient nécessaires et furent pratiquées. L'histoire doit sans doute tenir note de la résistance si énergique des villes commerçantes du Pont, sans qu'il en sortît d'ailleurs rien de profitable à la cause ruinée de Mithridate. Tigrane, évidemment, n'avait point dessein pour l'heure de le ramener dans son royaume. L'émigration avait perdu ses meilleures têtes lors de la destruction de la flotte de la mer Égée : de ceux qui restaient, les chefs les plus actifs, Lucius Magius et Lucius Fannius avaient fait leur paix avec Lucullus ; enfin, la mort de Sertorius, arrivée dans l'année même de la déroute de Cabira, avait ôté aux émigrés leur dernière espérance. La puissance de Mithridate s'était écroulée tout entière. Ses derniers appuis tombaient l'un après l'autre. Une dernière escadre de soixante voiles, qui revenait d'Espagne et de Crète, fut attaquée et détruite par Triarius, sous Ténédos ; enfin, on vit jusqu'à son fils *Macharès*, préposé au royaume du Bosphore, déserter un beau jour, et, se faisant prince indépendant de la Chersonèse taurique, conclure la paix et l'amitié avec les Romains (684 [**-70**]). Et lui, le roi, après avoir combattu sans gloire, il restait aujourd'hui enfermé dans je ne sais quelle forteresse lointaine, au fond des montagnes d'Arménie, exilé de

---

1 [Sur la côte, à mi-chemin entre Amisos et Trébizonde.]
2 [*Amazea Gazacena*, sur l'Iris, au sud d'Amisos.]
3 [Sur la côte à l'est d'Héraclée, chef-lieu de l'Amastriane, autrefois *Sesamos*. — *Tios* ou *Tium* entre Héraclée et Amastris.]

ses états, presque le prisonnier de son gendre ! Quelques bandes de corsaires tenaient bien encore en Crète : ceux qui avaient fui de Sinope et d'Amisos avaient pu trouver asile sur la côte orientale de la mer Noire, sur les plages quasi inaccessibles des *Sanègues* et des *Lazes*. Lucullus n'en avait pas moins conduit la guerre en général habile : il n'avait point dédaigné de donner satisfaction aux justes plaintes des provinciaux : il avait reçu comme officiers dans son armée les émigrés repentants, et, délivrant l'Asie-Mineure à peu de frais, il avait mis le pied chez l'ennemi. Le royaume du Pont abattu était passé de l'état de pays client à celui de pays sujet, On n'attendait plus que la commission sénatoriale, chargée de l'organiser en province, de concert avec le général en chef.

Restaient les différends avec l'Arménie. Rien n'était apaisé de ce côté. Nous avons vu déjà que les Romains auraient pu, à bon droit, déclarer la guerre à Tigrane : tout même commandait la rupture. Témoin des faits sur place, et de sens plus haut que la foule des sénateurs à Rome, Lucullus voyait clairement l'urgente nécessité de refouler l'Arménie dans ses limites et de reconstituer dans la Méditerranée la domination que la République y avait perdue. Dans la conduite des affaires d'Asie, on ne peut nier qu'il ne se conduisît en digne continuateur de Sylla, son maître et son ami. Philhellène autant que pas un des Romains d'alors, il avait le sentiment du devoir qui s'imposa à la République le jour où elle prit l'héritage d'Alexandre, à savoir, de se faire en Orient l'épée et le bouclier des Grecs. Joignez à cela peut-être la passion personnelle, le désir de cueillir des lauriers au-delà de l'Euphrate, une vive rancune contre ce Grand-Roi, qui lui écrivait sans le saluer du titre d'*imperator*. Pourtant, on serait injuste à ne chercher dans sa conduite que de mesquins et égoïstes motifs, alors que de grands et sérieux devoirs suffisent à l'expliquer.

En attendant, il n'y avait point à compter sur l'assemblée gouvernante à Rome. Craintive, négligente, mal au courant des faits, et par-dessus tout continuellement à court de ressources financières, comment croire qu'à moins d'y être forcée elle prendrait jamais l'initiative d'une expédition lointaine, vaste et dispendieuse ? Vers l'an 682 [**72 av. J.-C.**], les représentants légitimes de la dynastie séleucide, *Antiochus*, surnommé l'*Asiatique*, et son frère, enhardis par l'heureuse tournure que prenait la guerre du Pont, étaient venus à Rome, sollicitant une intervention en Syrie, et accessoirement la reconnaissance de leurs prétentions à l'héritage du trône égyptien. Que si cette dernière demande ne pouvait être accueillie, encore est-il vrai de dire que jamais l'heure et l'occasion ne s'étaient présentées plus favorables de déclarer enfin à Tigrane une guerre depuis longtemps inévitable. Le Sénat avait proclamé les deux princes rois légitimes de Syrie, mais sans se décider à les appuyer par les armes. A vouloir saisir l'occasion et agir avec vigueur contre l'Arménien, il fallait donc que Lucullus ouvrit la guerre sans mission, de son seul mouvement, à ses risques et périls. Comme Sylla jadis, il se voyait dans la nécessité de prendre en main les intérêts les plus manifestes de la République, et d'aller de l'avant sans elle, je dirai même malgré elle. D'ailleurs, les rapports entre Rome et l'Arménie flottaient depuis longtemps entre la paix et la guerre, et ce qu'ils avaient d'ambigu venait en aide à Lucullus : il y trouvait et la raison de se décider et une couverture pour ses actes arbitraires. Les cas de guerre abondaient. En Cappadoce, en Syrie, que de causes de rupture! Déjà quand les Romains avaient poursuivi le roi du Pont, ils avaient violé le territoire du Grand-Roi. Donc, s'autorisant de sa mission contre Mithridate, et voulant n'en point sortir en apparente, il envoya un de ses officiers, *Appius Claudius*, à Tigrane, alors dans Antioche, et lui réclama l'extradition de l'ex-roi. Autant valait déclarer la guerre, et l'audace était grande,

dans la situation des légions. Il fallait, pénétrant en Arménie, occuper fortement le vaste territoire du Pont, sans quoi les Romains eussent été coupés d'avec leur patrie ; et puis, il fallait prévoir un retour offensif du roi dans ses états. Or, l'armée à la tête de laquelle Lucullus avait mené à fin la guerre pontique ne comptait guère que 30.000 hommes. Évidemment, elle ne suffisait point à sa double tâche. Dans les circonstances ordinaires, un autre général aurait demandé et obtenu l'envoi par le gouvernement d'une seconde armée : mais voulant la guerre par-dessus la tête des sénateurs, et se croyant obligé même à ce coup d'audace, Lucullus renonça, bon gré mal gré, à s'appuyer sur un second corps ; il se contenta d'enrôler dans ses troupes les Thraces prisonniers, naguère à la solde de Mithridate, et marcha sur l'Euphrate avec deux légions seulement, 15.000 hommes au plus. Il y avait là témérité sans doute : pourtant, l'exiguïté du nombre pouvait en quelque sorte se compenser par la bravoure solide d'une armée composée tout entière de vétérans. Le vrai danger, c'était le fâcheux esprit du soldat: Lucullus en tenait trop peu compte du haut de son orgueil de caste.

Général habile, et dans la mesure des idées aristocratiques homme probe et bien intentionné, il s'en fallait de beaucoup qu'il se fît aimer de ses troupes. Il était impopulaire, en tant que partisan décidé de l'oligarchie impopulaire, parce qu'en Asie-Mineure il avait énergiquement réprimé les usures hideuses des capitalistes romains; impopulaire, à cause des travaux et des fatigues dont il écrasait son armée, à cause de la sévère, discipline à laquelle il tenait la main, à cause des villes grecques dont il empêchait de toutes ses forces le pillage, tandis que pour lui-même il faisait charger chariots et chameaux des immenses trésors de l'Orient ; impopulaire ; enfin, à cause de son élégance, de ses moeurs nobiliaires, de son goût pour la Grèce, de ses façons hautaines surtout, et dû raffinement passionné de sa vie confortable. Rien en lui de ce qui charme et entraîne, de ce qui rattache le soldat à la personne du général. D'ailleurs ses vétérans, pour la plupart, et précisément les plus solides, avaient juste cause de se plaindre de la prorogation sans mesure de leur temps de service. Ses deux meilleures légions étaient venues en Orient (668 [**86 av. J.-C.**]) avec Flaccus et Fimbria : et quoique tout récemment, au lendemain de la bataille da Cabira, le congé leur eût été promis, congé bien gagné par treize campagnes, voici que leur général les emmenait au-delà de l'Euphrate, s'enfonçant à perte de vue dans une guerre nouvelle. En réalité, les vainqueurs de Cabira étaient plus maltraités que les vaincus de Cannes. N'y avait-il point témérité grande à se lancer avec une telle armée, peu nombreuse à la fois et mécontente ; à s'en aller en expédition de guerre de son autorité privée, et, à vrai dire, en violation de la loi ; à pénétrer ainsi dans des régions lointaines, inconnues, pleines de torrents dévastateurs et de montagnes couvertes de neiges, et dont l'immense étendue était à elle seule un péril pour l'imprévoyant agresseur ? A Rome, les reproches ne furent pas épargnés à Lucullus, et cela non sans fondement : pourtant il eût mieux valu reconnaître que seule, l'incurable impéritie du gouvernement avait rendu nécessaire l'audacieux coup de tête du général en chef, et qu'à ne pouvoir l'innocenter complètement, on pouvait tout au moins l'excuser.

L'ambassade d'Appius Claudius, outre qu'elle menait à la guerre par les voies diplomatiques, avait encore eu pour objet de pousser les princes et les villes de Syrie à la révolte armée contre le Grand-Roi : au printemps de 685 [**-69**], l'attaque en règle se fit. Durant l'hiver, le roi de Cappadoce avait sans bruit réuni des embarcations. L'Euphrate, grâce à elles, est bientôt franchi : Lucullus traverse la *Sophène* en ligne droite, sans perdre son temps au siège des localités

de mince importance, et marche sur Tigranocerte, où Tigrane lui-même, peu avant, était accouru du fond ‘de la Syrie, ajournant, à cause de ses démêlés avec les Romains, la poursuite de ses plans de conquête dans la Méditerranée. A ce moment même, projetant l’invasion de l’Asie-Mineure romaine par la Cilicie et la Lycaonie, le Grand-Roi se demandait si les Romains n’allaient pas simplement évacuer l’Asie, ou si auparavant ils ne tenteraient pas, dans les environs d’Éphèse, peut-être, le sort d’une bataille. C’est alors qu’il apprend que Lucullus arrive. Furieux, il fait pendre le messager : mais la dure réalité commande : il abandonne sa capitale et se rend dans l’Arménie intérieure pour y armer enfin, ce qui ne s’y était point fait jusqu’à cette heure. En attendant, *Mithrobarzane*, avec les troupes qu’il a sous la main, se concertera avec les Bédouins du voisinage levés en hâte, et occupera Lucullus. Malheureusement l’avant-garde romaine disperse le corps de Mithrobarzane, et les Arabes s’évanouissent devant un détachement que *Sextilus* commande ; et pendant qu’une autre division, portée en avant et se cantonnant dans un poste bien choisi, tient en échec, par d’heureux combats, la grande armée que Tigrane est en train de réunir dans les montagnes situées au nord-est de la capitale (autour de *Bitlis*) ; Lucullus en pousse activement le siége. Une grêle inépuisable de flèches tombe sur les Romains : l’huile de naphte, jetée sur leurs machines, les enflamme. Rome faisait le premier apprentissage des guerres avec l’Iran. Un brave chef, *Mankéos*, défendit la ville. Il tint bon jusqu’à l’arrivée de la grande armée de secours. Celle-ci, rassemblée dans toutes les parties de l’immense royaume et dans les contrées voisines ouvertes aux recruteurs arméniens, se montre enfin au delà des passes des montagnes du nord. Taxile, le général expérimenté des guerres du Pont, conseillait d’éviter le combat, d’entourer, avec la cavalerie, et d’affamer la petite troupe des soldats de Lucullus. Mais quand Tigrane a vu le Romain, désireux de livrer bataille sans abandonner le siège, marcher avec dix mille hommes seulement à la rencontre d’une armée vingt fois supérieure, et passer hardiment le fleuve qui les sépare ; quand il voit, d’un côté, cette poignée d’hommes, *trop nombreuse pour une ambassade, trop petite pour une armée*, de l’autre, ses troupes en multitude immense, où les peuples de la mer Noire et de la mer Caspienne se coudoient avec ceux de la Méditerranée et du golfe Persique, ses redoutables lanciers à cheval, bardés de fer, plus nombreux à eux seuls que tout le corps, de Lucullus, et ses fantassins, en bon nombre aussi, armés à la romaine, il se décide à son tour à accepter sur l’heure le combat offert par l’ennemi. Mais pendant que ses Arméniens prennent rang, Lucullus, de son sûr coup d’œil, a déjà constaté que Tigrane a négligé une hauteur qui domine toute la cavalerie arménienne : il l’occupe aussitôt avec deux cohortes, en même temps qu’une attaque de flanc de sa petite cavalerie a détourné l’attention de l’ennemi : puis, dès qu’elles ont atteint les cimes, ses légionnaires tombent sur le dos des Arméniens. Les chevau-légers de Tigrane se dispersent, se jettent sur l’infanterie, qui n’est point encore en ordre : celle-ci, à son tour, s’enfuit sans avoir combattu. Lucullus écrivit son bulletin de victoire dans le style de Sylla, son maître. A l’entendre, contre 5 Romains tués, 100.000 Arméniens auraient péri, et Tigrane, jetant son turban et son bandeau royal, se serait seul sauvé avec quelques cavaliers. Ce qui est certain, c’est que la victoire de Tigranocerte (6 octobre 685 [**69 av. J.-C.**]) reste l’une des plus glorieuses pages de l’histoire des exploits guerriers de Rome ; et comme elle fut éclatante, elle fut de même décisive. Par l’effet de ce désastre militaire, tous les territoires conquis sur les Parthes et les Syriens sont perdus pour l’Arménie : presque tous tombent, sans coup férir, dans la possession du vainqueur. La capitale toute neuve du grand royaume donne le signal de l’écroulement. Les Grecs que Tigrane y avait

transportés et établis de force se révoltent et ouvrent aux Romains les portes de la ville, que Lucullus leur donne à piller. La Syrie et la Cilicie étaient vides d'ennemis, le satrape *Mazadate* en ayant retiré toutes les troupes pour renforcer la grande armée de secours, sous Tigranocerte. Lucullus passe dans la *Commagène*, dépendante de la Syrie du Nord, et prend *Samosate* d'assaut : il ne descend pas jusque dans la Syrie propre ; mais tous les dynastes, toutes les cités jusqu'à la mer Rouge, Hellènes, Syriens, Juifs, Arabes, lui viennent ou lui envoient prêter hommage, à lui et aux Romains, leurs nouveaux maîtres suprêmes. Le prince de la Gordyène, pays à l'est de Tigranocerte, se soumet : seule, *Nisibis* ferme ses portes, et d'autre part, *Guras*, frère du roi, se maintient en Mésopotamie. Lucullus, partout, se gère comme le suzerain des princes et des cités helléniques : en Commagène, il met sur le trône un Séleucide du nom d'Antiochus : il reconnaît pour roi de Syrie Antiochus l'Asiatique, rentré dans Antioche après que Tigrane en est parti : enfin il renvoie dans leurs patries respectives les étrangers établis par force dans Tigranocerte. Les approvisionnements et les trésors du Grand-Roi étaient immenses : dans Tigranocerte seulement se trouvaient 20.000.000 de médimnes de blé [105.060.000 lit.], et 8.000 talents en or (12.500,000 thaler = 46.875.000 fr.), avec lesquels Lucullus put payer la guerre sans faire appel aux caisses de la République, et gratifier chacun de ses soldats, richement et copieusement entretenus d'ailleurs, d'un honoraire de 800 deniers (240 thaler = 900 fr.).

Le Grand-Roi était profondément humilié. Caractère faible, présomptueux dans les temps prospères, sans courage dans le malheur, si le vieux Mithridate n'eût point été là, il est plus que probable qu'il se serait accommodé avec Lucullus. Il avait toutes sortes de raisons pour acheter la paix au prix des plus grands sacrifices. Lucullus même était disposé à l'octroyer à des conditions modérées. Mithridate n'avait point pris part aux combats de Tigranocerte. Au bout de vingt mois de véritable prison, la brouille survenue entre le Grand-Roi et les Romains lui avait valu sa liberté (milieu de 684 [**70 av. J.-C.**]) : il avait été envoyé dans son ancien royaume avec 10.000 cavaliers arméniens pour y menacer les derrières de l'ennemi. Rappelé bientôt avant d'avoir rien pu faire, quand Tigrane rassemblait tout son monde autour de sa nouvelle capitale, qu'il voulait à tout prix secourir, le roi de Pont marchait sur Tigranocerte : il apprit le désastre de son gendre par les fuyards rencontrés sur la route. Tout semblait perdu, et aux yeux du Grand-Roi et aux yeux du plus mince des soldats. Toutefois si Tigrane faisait la paix, Mithridate savait que non seulement c'en était fait de sa dernière chance de reconquérir son royaume, mais que, de plus, son extradition personnelle serait la première condition du vainqueur : Tigrane n'hésiterait point à le traiter comme Bocchus avait fait Jugurtha. Mithridate mit donc tout en jeu pour empêcher la paix, pour décider la cour d'Arménie à continuer cette guerre où, ayant lui-même tout à gagner, il n'avait rien à perdre : fugitif et sans. trône, il n'était pas sans grande influence encore. Toujours imposant et physiquement vigoureux, on le voyait, malgré ses soixante anis, sauter tout armé sur le dos de son cheval, et au plus fort de la mêlée se comporter en parfait soldat. Son courage s'était bronzé au contact des années et du malheur : jadis il mettait ses affidés à la tête de ses troupes ; et ne prenait point part de sa personne aux combats. Aujourd'hui qu'il a vieilli, il commande et se bat tout à la fois. Après avoir, durant cinquante ans de règne, subi les vicissitudes les plus inouïes, seul il ne désespérait pas de la cause du Grand-Roi, abattue devant les murs de Tigranocerte : bien plus, il soutenait que Lucullus était en situation difficile, et

même dangereuse, pourvu que l'on ne demandât pas la paix et que l'on sût gouverner la guerre.

C'est alors qu'on vit ce vieillard tant éprouvé par la fortune prendre sur le Grand-Roi tout l'ascendant d'un père, comme il en avait les dehors, et faire passer son énergie dans le faible cœur de Tigrane. On décide que la lutte continuera. Mithridate en aura la direction militaire et politique. Au lieu, d'une guerre de gouvernement à gouvernement, la guerre sera nationale et asiatique : les rois et les peuples d'Orient s'uniront contre la présomption et l'excessive prépondérance de l'Occident. Et d'abord, on tente par tous les moyens de réconcilier les Parthes avec les Arméniens, et d'amener les premiers à entrer aussi dans la lice. Sur l'avis de Mithridate, Tigrane offre à l'Arsacide *Phraate-le-Dieu* (sur le trône depuis 684 [**70 av. J.-C.**]) la restitution des territoires naguère conquis par l'Arménie, la restitution de la Mésopotamie, de l'Adiabène et des **grandes vallées** : il y aura amitié et alliance entre eux. Mais après ce qui 's'était passé, on ne pouvait guère compter sur le succès de ces tentatives. Phraate aima mieux tenir des Romains, par la voie d'un traité, la frontière de l'Euphrate, que de la recevoir des Arméniens ; il avait tout avantage à assister tranquille à ce grand duel entre un voisin abhorré, et d'incommodes étrangers. Mithridate se tournant alors vers les peuples orientaux réussit mieux auprès d'eux qu'auprès des rois. Il ne lui fut pas difficile de leur montrer dans la guerre actuelle la lutte des nations de l'Orient contre les Occidentaux : le fait était vrai. Ce fut même bientôt une guerre de religion ; et le bruit se propageait que l'armée de Lucullus allait marcher sur le temple de la *Nanée* ou *Anaïtis* persique, dans l'*Elymaïde* (le *Louristan*, auj.), le plus célèbre et le plus riche de tous les sanctuaires des régions euphratéennes[1]. Les Arabes, de près et de loin, vinrent en foule se presser sous la bannière des deux rois, qui les appelaient à défendre l'Asie et les dieux contre l'agression d'étrangers impies. Mais l'événement avait fait voir qu'un simple ramas de hordes sauvages, quelque énorme qu'il fût, n'était point une force de combat ; que loin de là, à les fondre dans l'armée, il y avait embarras pour les soldats façonnés à la bataille et à la marche, et que c'était là les vouer à une commune destruction. Mithridate s'étudia principalement à développer, à fortifier sa cavalerie, l'arme à la fois la plus faible chez les Occidentaux, et la meilleure chez les Asiatiques : la moitié de sa nouvelle armée d'élite était donc montée. Pour l'infanterie, il tria avec soin dans la masse des levées forcées ou des recrues volontaires les hommes les plus vigoureux, et les fit dresser par ses sous-officiers pontiques. D'ailleurs, les nombreuses troupes qui se trouvèrent bientôt réunies autour du Grand-Roi n'étaient point appelées à se mesurer sur le premier terrain favorable avec les vétérans de la République ; elles n'avaient qu'à se tenir sur la défensive, et à faire la guerre d'escarmouches. Déjà durant sa dernière lutte avec les Romains, Mithridate avait toujours reculé, évitant à dessein d'en venir aux mains : cette tactique est encore aujourd'hui la sienne : il a choisi pour théâtre d'évolutions l'Arménie propre, le pays héréditaire de Tigrane, où l'ennemi n'a jamais mis le pied, et qui par sa conformation physique et l'ardeur patriotique des habitants se prête merveilleusement à la stratégie adoptée.

---

1 Cicéron (*de imp. Pomp*, 9, 23) n'a guère pu faire allusion à un autre temple qu'à celui du pays d'Elymaïs, le but ordinaire des incursions et des razzias des rois syriens et parthes (Strabon, 16, 144 : Polybe, 31, 11 : *I Macchab.*, 6 et alias) : ce temple était le plus riche et vraisemblablement aussi le plus célèbre : en tous cas il ne saurait être ici question du temple de Comana, ou de tout autre sanctuaire appartenant au territoire pontique.

Quand l'année 686 [**68 av. J.-C.**] s'ouvrit, la situation de Lucullus, difficile par elle-même, s'aggravait tous les jours. A Rome, malgré ses éclatantes victoires, il s'en fallait qu'on se montrât satisfait. Son indépendance d'allure froissait le Sénat : les financiers, qu'il avait blessés dans leurs intérêts, mettaient tout en œuvre, et l'intrigue et la corruption, pour faire ordonner son rappel. Le Forum retentissait sans cesse des accusations, justes ou injustes, lancées par tous contre le téméraire général, contre sa cupidité, contre ses opinions anti-romaines, contre sa trahison. On blâmait le Sénat d'avoir réuni dans la même main une puissance sans limites, deux provinces proconsulaires, et un commandement exceptionnel d'une telle importance. Le Sénat céda : il confia la province d'Asie à l'un des préteurs, la province de Cilicie, avec deux légions de levée nouvelle, au consul *Quinius Marcius Rex*, limitant l'*imperium* de Lucullus à l'expédition en cours contre Mithridate et Tigrane. Mais les clameurs qui s'élevaient à Rome avaient leurs dangereux échos jusque dans les camps sur l'Iris et le Tigre. Là même certains officiers, et jusqu'au beau-frère du général en chef, *Publius Clodius*, pratiquaient et soulevaient le soldat. C'était eux, sans doute, qui, pour l'exaspérer davantage, répandaient à dessein le bruit qu'à la guerre actuelle contre le Pont et l'Arménie se rattachait tout un plan d'invasion de l'empire parthique.

Ainsi menacé de rappel par le mauvais vouloir du Sénat, menacé d'une révolte par les rancunes du soldat, Lucullus poussa en avant dans l'emportement de ses victoires, en joueur qui jette son va-tout sur la table. Non qu'il songeât à marcher contre les Parthes. Mais ayant constaté que Tigrane ne demandait pas la paix, et que d'autre, part il se refusait à livrer une seconde grande bataille, tant convoitée par lui, le Romain prit son parti, et, quittant Tigranocerte et passant par la région âpre et montueuse de la rive de l'est du lac de Wan, il pénétra dans la vallée du haut Euphrate oriental (l'*Arsanias*, auj. le *Monrad-Tchaï*). De là il voulait gagner l'Araxe et atteindre au pied de l'Ararat septentrional la grande ville d'*Artaxata*, capitale de l'Arménie propre, où le roi avait l'ancien château fort de ses pères et son principal harem. En menaçant la résidence héréditaire des souverains, il espérait obliger le Grand-Roi au combat, soit, sur la route, soit au moins devant la place. Mais il fallait absolument laisser une division dans Tigranocerte : or, toutes les réductions à faire subir à l'armée de marche lui imposaient la nécessité d'affaiblir le corps qui gardait le Pont, et à en faire venir les soldats sous Tigranocerte. D'un autre côté, la grande difficulté dans l'entreprise actuelle tenait à la courte durée de l'été arménien. Sur les hauts plateaux d'Arménie, à plus de cinq mille pieds au-dessus de la mer, aux environs d'*Erzeroum*, le blé sort de terre au commencement de juin, et l'hiver commence en septembre, aussitôt la récolte faite : Lucullus n'avait que quatre mois devant lui pour arriver à Artaxata et mettre fin à la campagne.

Il part donc de Tigranocerte vers la mi-été (686 [**68 av. J.-C.**]), et remontant, sans nul doute, la vallée du *Karasou*, qui court du sud-est au nord-ouest, vient se réunir à la branche orientale de l'Euphrate, et forme l'unique lien de la plaine de Mésopotamie avec les montagnes du massif d'Arménie, il arrive sur le plateau de *Mousch*, et de là à l'Euphrate. L'armée n'avait pu avancer que lentement, harcelée à chaque pas et fatiguée par les cavaliers de l'ennemi et par ses archers montés. Elle n'avait point pourtant rencontré de sérieux obstacles. Mais le passage du fleuve lui fut obstinément, disputé : elle ne put le franchir qu'après un combat heureux, cette fois encore, contre la cavalerie, et Lucullus ne put amener les fantassins de Tigrane à descendre et à se mêler à la lutte. Arrivées sur les hauts plateaux, les légions s'enfoncèrent dans un pays totalement

inconnu. Nul accident ne survint : c'était assez déjà de se voir constamment retardé par les inévitables difficultés du terrain et parles essaims des cavaliers arméniens : tous avaient la conscience du danger. L'hiver arriva, qu'on était loin encore d'Artaxata : à la vue des neiges et des glaces amoncelées autour d'eux, les soldats italiens se soulevèrent, et la discipline, tendue à l'excès, se rompit. Lucullus dut ordonner la retraite, et l'exécuta avec son habileté ordinaire. Redescendu dans la plaine, où la saison permettait de tenter quelque revanche, le général passa le Tigre et se jeta, avec le gros de ses troupes, sur Nisibis, la capitale de la Mésopotamie arménienne. Le Grand-Roi la sacrifiait, instruit par l'expérience de Tigranocerte : les assiégeants la prirent d'assaut pendant une sombre et pluvieuse nuit ; et Lucullus y trouva, pour lui et les siens, des quartiers d'hiver et un butin non moins riche que dans la ville de Tigrane, l'année d'avant.

Pendant ce temps, tout le poids de l'offensive ennemie retombait sur les faibles détachements, romains laissés dans le Pont et à Tigranocerte. Ici, Tigrane, attaquant Lucius Fannius, le même qui jadis avait servi d'intermédiaire à Sertorius dans ses rapports avec Mithridate, l'oblige à se jeter dans un fort où il l'assiége : là Mithridate, rentré sur son territoire avec 4000 cavaliers arméniens et 4000 pontiques, libérateur et vengeur de son peuple, l'appelle aux armes contre l'envahisseur. Tous volent à lui : partout, les Italiens épars sont enlevés et massacrés : le commandant romain Hadrianus marche au roi ; mais parmi les soldats, il en est qui ont appartenu à Mithridate ; ils passent en masse à l'ennemi et avec eux tous les Pontiques attachés comme esclaves à l'armée. Deux jours durant, se prolonge une lutte trop inégale : si le roi, blessé à deux reprises, n'avait pas été emporté du champ de bataille, le Romain n'eût pas pu faire cesser une mêlée où l'avantage n'était pas pour lui, et aller avec le reste de son monde se jeter dans Cabira. Enfin un troisième lieutenant de Lucullus, ayant hardiment rassemblé de nouvelles troupes, et livré au roi un second combat, demeura trop faible pour le chasser du Pont, et ne l'empêcha pas de prendre dans Comana ses quartiers d'hiver.

La campagne se rouvrit au printemps de 687 [**67 av. J.-C.**]. L'armée principale, réunie dans Nisibis, s'y était reposée aussi pendant la mauvaise saison : mais son oisiveté même et les fréquentes absences de son chef avaient été un aliment nouveau pour l'indiscipline. Elle exigea tumultueusement le retour : il était clair qu'en cas de refus, elle se mettrait d'elle-même en retraite. Les approvisionnements étaient rares. Fannius et Triarius, à bout de ressources, envoyaient avec instance demander du secours à leur chef. Lucullus, le cœur gros, cède devant la nécessité. Il abandonne Nisibis, Tigranocerte, et renonçant aux perspectives brillantes de l'expédition d'Arménie, il se décide à repasser sur la rive droite de l'Euphrate. Fannius put être dégagé : mais pour reconquérir le Pont, déjà il était trop tard. Triarius, hors d'état de tenir tête à Mithridate, avait pris une forte position à *Gaziura* (*Tourksal*, sur l'Iris, à l'ouest de *Tokat*), laissant ses bagages en arrière à *Dadasa*. Mithridate aussitôt d'investir Dadasa, et les soldats romains, inquiets pour leur hardes et leur butin, de forcer leur général à quitter son sûr asile, et à livrer au roi la bataille sur les hauteurs *Scotiques*, entre Gaziura et Ziéla (*Zilleh*). Il arrive alors ce que Triarius n'avait que trop prévu : en dépit d'une résistance acharnée, le roi, avec l'aile qu'il commande, parvient à rompre la ligne des Romains, et pousse leur infanterie dans un défilé bourbeux, où elle ne peut ni marcher en avant, ni se rejeter de côté : elle est massacrée sans pitié. Un brave centurion s'est dévoué et a blessé Mithridate presque mortellement : la défaite n'en est pas moins complète. Le camp romain est pris,

l'élite des légionnaires, presque tout l'état-major avec les officiers de rang, couvraient le terrain : les cadavres restèrent gisant sans sépulture. Quand Lucullus arriva sur la rive droite de l'Euphrate, il apprit la funeste nouvelle, non par les siens, mais par les récits des gens du pays.

Ce désastre ne vint point seul. A la même heure éclatait une conspiration militaire. On apprenait au camp que le peuple avait décidé à Rome la mise en congé immédiat des soldats dont le temps de service était expiré, ou, si l'on veut, des légionnaires de Fimbria, et conféré le commandement du Pont et de la Bithynie à l'un des consuls de l'année. Le successeur de Lucullus, le consul *Manius Acilius Glabrio*, avait même déjà débarqué en Asie. Le licenciement des légions les plus braves et les plus indisciplinées, le rappel de Lucullus, l'impression produite par la défaite de Ziéla, tout venait à la fois mettre le comble au désordre, et le général n'avait plus d'autorité à l'heure même où il en était le plus besoin. Il se trouvait à Talaura, dans la petite Arménie, ayant devant lui une armée de Pontiques, commandée par *Mithridate le Mède*, gendre de Tigrane, et déjà victorieuse dans une escarmouche de cavalerie : d'un autre côté le Grand-Roi en personne arrivait de l'Arménie propre avec le gros de ses troupes. Lucullus fait demander du secours à Quintus Martius, le nouveau préteur de Cilicie, lequel se rendant dans sa province, est déjà en Lycaonie avec trois légions : Martius répond que ses soldats refusent de marcher. Il envoie dire à Glabrio qu'il ait à venir prendre le commandement suprême qui lui appartient par le vote du peuple : Glabrio rie se montre pas mieux disposé à se charger d'une mission devenue par trop pénible et dangereuse. Bon gré mal gré, Lucullus reste donc à la tête des troupes, et pour n'avoir pas à se battre à Talaura contre les Pontiques et les Arméniens, à la fois, il donne le signal de marcher contre l'armée arménienne qui s'avance. Les soldats se mettent en mouvement ; mais arrivés là où se partagent les routes d'Arménie et de Cappadoce, ils prennent en masse par cette dernière voie, et veulent rentrer dans la province d'Asie. Ici les Fimbriens réclament encore leur congé, et sur l'heure ; et s'ils cèdent aux instances du général et des autres corps, ce n'est qu'à la condition qu'ils seront licenciés à l'entrée de l'hiver, à moins que l'ennemi ne se montre. Ils firent ainsi, et ils quittèrent l'armée. Mithridate put réoccuper presque tout son royaume : ses cavaliers se répandirent dans toute la Cappadoce et jusqu'en Bithynie : le malheureux roi Ariobarzane appelait en vain à son aide et Marcius, et Lucullus, et Glabrio. Telle fut l'issue étrange, incroyable presque, de cette grande guerre, si glorieusement conduite à ses débuts. A ne voir que les actes militaires, nul général de Rome n'a peut-être autant fait que Lucullus avec d'aussi minces moyens : l'élève de Sylla semblait avoir hérité du talent et de la fortune du maître. Dans de telles conditions, avoir ramené l'armée romaine intacte en Asie-Mineure, c'est là, certes, un merveilleux exploit, et autant qu'il nous est permis d'en juger, bien plus grand même que la *retraite des dix mille* racontée par Xénophon. Il s'explique sans doute et par la solidité des soldats romains, et par la pauvreté de l'organisation militaire chez les Orientaux : mais à tout prendre, il assure à l'homme qui l'accomplit un rang honorable entre les plus illustres capitaines. Que si le plus souvent on ne nomme point Lucullus à côté d'eux, cela tient sans nul doute à ce qu'il ne nous est parvenu de ses campagnes aucun récit de quelque valeur, et aussi à ce que, en toutes choses et surtout en matière de guerre, rien ne vaut si ce n'est le résultat final : or, pour Lucullus, le résultat n'aboutit à vrai dire qu'à une complète défaite. Les dernières et malheureuses vicissitudes de son expédition, la révolte de ses soldats notamment, lui firent perdre tous les bénéfices d'une guerre de huit années : à l'entrée de l'hiver de

687à 688 [**67-66 av. J.-C.**], on était ramené au même point qu'au début de l'hiver de 679 à 680 [**-75/-74**].

Sur mer, la guerre contre la piraterie, commencée en même temps que la guerre de terre ferme, et lui ressemblant par de nombreux côtés, n'avait pas mieux réussi. Nous avons dit qu'en 680 [**-74**], le Sénat, prenant la sage résolution de purger la Méditerranée, avait confié le commandement suprême à un amiral unique, le préteur Marcus Antonius. Malheureusement, on s'était tout d'abord trompé dans ce choix, ou plutôt ceux qui avaient provoqué la mesure, excellente en soi, n'avaient point calculé que dans le Sénat toutes les questions de personnes se décidaient alors sous l'influence de Céthégus et des intérêts de coterie. Puis, l'amiral choisi tant bien que mal, on avait négligé de lui mettre en main l'or et les vaisseaux nécessaires à l'accomplissement d'une aussi vaste mission : il lui fallut agir par voie de réquisitions énormes, et se rendre à charge aux provinciaux, autant que les corsaires eux-mêmes. Les résultats furent ce qu'on devait attendre. Dans les eaux de Campanie, la flotte d'Antonius captura quelques vaisseaux. Mais bientôt on eut affaire aux Crétois, amis et alliés des pirates, et qui, sommés d'avoir à rompre leur association criminelle, avaient fièrement répondu par un refus : le questeur essuya une défaite sous le vent de l'île, et les fers disposés à son bord pour enchaîner ses captifs ne servirent qu'à l'attacher lui-même, avec les autres Romains, aux mâts de ses propres vaisseaux : les amiraux *Lasthénès* et *Panarès* rentrèrent triomphants dans le port de Cydonie. Antonins avait consommé d'immenses trésors dans cette guerre follement conduite et stérile : il mourut en Crète en 683 [**71 av. J.-C.**]. Après lui, après sa tentative si malheureusement avortée, on ne nomma plus d'autre amiral en chef, soit qu'on fût découragé par l'insuccès, soit qu'on reculât devant la reconstruction coûteuse de la flotte, soit enfin que l'oligarchie répugnât encore à donner à un seul un commandement aussi étendu. On revint à l'ancienne méthode, laissant à chaque préteur le soin de combattre la piraterie dans sa province : ce fut ainsi, l'on s'en souvient, que Lucullus réunit un jour une escadre pour faire campagne dans la mer Égée. En ce qui touche les Crétois pourtant, quelque dégénéré que fût le Sénat, on ne pouvait rester sous la honte du désastre de Cydonie : il fallait y répondre par une déclaration de guerre. Encore ne tint-il qu'à bien peu que les ambassadeurs crétois, venus en 684 [**-70**] à Rome, offrant la remise des prisonniers et le renouvellement de l'ancienne alliance, ne s'en retournassent avec un sénatus-consulte favorable : ce que la corporation du Sénat, prise en masse, appelait une honte, chaque sénateur en particulier y eût donné les mains, se vendant à beaux deniers sonnants. Un vote formel du Sénat mit ordre au scandale, et décida que les banquiers romains n'auraient point l'action en justice pour les emprunts' souscrits par les envoyés. En rendant la corruption impossible, on s'en mettait à l'abri. Il fut ensuite décrété que les cités crétoises auraient à rendre les transfuges romains d'abord, puis les auteurs du crime de Cydonie, les amiraux Lasthénès et Panarès que les Romains puniraient comme ils l'avaient mérité, leurs vaisseaux et embarcations à quatre avirons et au-dessus, puis 400 otages, enfin une amende de 4000 talents (6.250.000 thaler = 23.437.500 fr.). A ce prix la guerre ne les visiterait pas. Mais les envoyés s'étant déclarés sans pouvoirs pour accéder à de telles conditions, il fut ordonné que l'un des consuls de l'année suivante se rendrait en Grèce à l'expiration de sa charge, pour y exiger satisfaction aux demandes de la République, ou entamer aussitôt la guerre. Ce fut en vertu de ce décret qu'en 686 [**68 av. J.-C.**] le proconsul *Quintus Metellus* se montra dans les eaux crétoises. Les villes de l'île, et notamment les grandes cités de *Gortyne*, de *Cnosse*, de

Cydonie, avaient décidé qu'elles se défendraient à outrance plutôt que de subir des conditions excessives. Les Crétois étaient un peuple dégradé et pervers : la piraterie était entrée dans leurs institutions publiques et dans leurs habitudes privées, comme le brigandage sur terre était dans la tradition commune des Étoliens ; semblables aux Étoliens d'ailleurs par beaucoup de côtés et aussi par la bravoure, seuls avec eux, parmi les Grecs, ils luttèrent jusqu'au bout et non sans gloire pour le maintien de leur indépendance. En débarquant à Cydonie, avec trois légions, Metellus trouva devant lui, pour le recevoir, Lasthénès et Panarès et 24.000 hommes : il y eut combat en rase campagne. Les Romains demeurèrent vainqueurs après une chaude mêlée ; mais les villes fermèrent leurs portes. Metellus dut les assiéger les unes après les autres. Cydonie se rendit la première : les débris de l'armée crétoise s'y étaient retirés: l'investissement fut long. Enfin Panarès la rendit, contre promesse de libre sortie. Lasthénès, quelque temps avant, avait pu s'échapper : Metellus alla pour la seconde fois l'assiéger dans Cnosse. Quand la ville fut sur le point de succomber, il détruisit ses trésors, s'enfuit encore, et gagna d'autres lieux fortifiés, comme *Lyctos* et *Eleuthera*. Il fallut deux années entières à Metellus (686-687 [**-68/-67**]), pour soumettre toute l'île. Enfin l'heure sonna où cette poignée de terre grecque, encore libre, tomba sous l'irrésistible domination de Rome : comme elles avaient devancé toutes les autres cités helléniques dans l'établissement de leurs franchises locales et de l'empire des mers, les cités crétoises furent aussi les dernières, parmi tous les États grecs maritimes, à disparaître absorbées dans la puissance continentale de l'Italie.

Toutes les conditions étaient accomplies qui permettaient les solennités d'un grand triomphe traditionnel la gens des Metellus était en droit de joindre aux surnom du *Macédonique*, du *Numidique*, du *Dalmatique* et du *Baléarique*, le surnom nouveau du *Creticus* : Rome comptait une gloire militaire de plus !

Quoi qu'il en soit, jamais la puissance romaine n'avait été plus humiliée, jamais celle des pirates n'avait été grande sur la Méditerranée. Ciliciens ou Crétois, les flibustiers sur leurs brigantins (ils n'en comptaient pas moins de mille) se riaient des Servilius l'Isaurique et des Metellus le Crétique ! Nous avons raconté déjà avec quelle ardeur ils s'étaient jetés au plus fort de la lutte engagée par Mithridate ; comment les villes maritimes du Pont leur avaient demandé des moyens énergiques de combat, et les ressources de leur opiniâtre résistance. L'association avait en même temps, et pour son compte, opéré sur une non moins grande échelle. Presque sous les yeux de Lucullus et de sa flotte, le pirate *Athénodore* avait en 685 [**69 av. J.-C.**] surpris Délos, rasé ses sanctuaires, ses temples fameux, et emmené tous les habitants en esclavage. L'île de *Lipara*, voisine de la Sicile, payait un gros tribut annuel pour n'avoir point à redouter de semblables descentes. Un autre chef, *Héracléon*, avait détruit, en 682 [**-72**], une escadre armée en Sicile et dirigée contre lui : avec quatre embarcations seulement, il avait osé pénétrer jusque dans le port de Syracuse. Deux ans après, *Pyrganion*, son camarade de rapines, se montre dans les mêmes eaux, débarque, se fortifie sur le même point, et envoie ses coureurs dans toute l'île: il ne faut rien moins qu'une expédition du préteur romain pour le contraindre à reprendre la mer. Dans toutes les provinces, il est désormais en usage d'avoir une escadre prête et des garde-côtes apostés, ou de payer pour les uns et les autres: ce qui n'empêche pas les corsaires d'arriver régulièrement, et de piller le

pays, que les préteurs pillent aussi à l'envi[1]. Bientôt les audacieux forbans ne respectèrent même plus le territoire sacré de l'Italie : à Crotone, il enlèvent le trésor de *Hèra Lacinienne*[2]. Ils débarquent à Brundisium, à Misène, à Caiète, dans les ports d'Étrurie, et jusque dans celui d'Ostie : ils emmènent prisonniers les plus nobles officiers romains, le chef de la flotte attachée à l'armée de Cilicie, deux préteurs avec toute leur suite, avec les haches tant redoutées, les faisceaux et les autres insignes ; ils attaquent une *villa* près de Misène, et y enlèvent la propre sœur d'Antonius, l'amiral romain qui a charge de les détruire : enfin à Ostie, ils coulent à fond la flotte de guerre préparée contre eux, et que commande un consul. Le paysan du Latium, le voyageur sur la voie Appienne, l'élégant baigneur qui s'oublie dans le paradis terrestre de *Baia*, tous deviennent leur proie : nul n'est sûr un seul instant de sa propre existence ; le commerce, les relations internationales s'arrêtent : la cherté la plus affreuse règne en Italie, et surtout dans Rome, qui ne vit que du blé d'au delà de la mer. Le monde contemporain et l'histoire retentirent des plaintes suscitées par l'intolérable disette : ce dernier, trait complète le tableau !

Nous avons passé en revue les actes du Sénat restauré par Sylla ; nous avons dit comment il sut pourvoir à la garde des frontières en Macédoine, à la discipline des rois clients en Asie-Mineure, et enfin à la police des mers. Quels tristes résultats, partout! Ce gouvernement ne fut pas plus heureux dans une autre partie non moins périlleuse et urgente de sa mission, je veux parler de la surveillance du prolétariat dans les provinces, et surtout en Italie. Le chancre de l'esclavage a rongé jusqu'à la moelle les États de l'antiquité ; et le mal était chez eux d'autant plus grand qu'ils avaient des fortunes plus hautes : la puissance et la richesse, dans les conditions de leur économie sociale, amenait aussitôt un accroissement démesuré de l'institution servile. Il est tout simple dès lors que Rome ait plus souffert par elle qu'aucun autre empire du monde ancien. Déjà, au VIe siècle, le gouvernement avait dû faire marcher les légions contre les bandes révoltées des esclaves des champs et des pâtures. Le système des plantations ayant usurpé tout le terrain sous l'impulsion des spéculateurs italiens ; la dangereuse armée s'était multipliée à l'infini : au temps des Gracques, au temps de Marius, et non sans relation intime avec les révolutions d'alors, les insurrections d'esclaves s'étaient produites sur de nombreux points du territoire romain. La Sicile avait été ravagée par deux sanglantes guerres (619 à 622 [**135-132 av. J.-C.**] et 652 à 654 [**-102/-100**]). Les dix ans qui suivirent la mort de Sylla ont été l'âgé d'or et des flibustiers sur mer et des brigands sur terre, dans la péninsule italienne surtout, mal organisée, mal régie jusqu'ici. La paix avait fui en quelque sorte. Dans Rome même, et dans les régions moins peuplées de l'Italie, tous les jours on volait, on assassinait tous les jours. C'est de ce temps que date, je suppose, un plébiscite spécial contre ces chasses armées qui s'attaquaient aux hommes libres et aux esclaves : une nouvelle procédure sommaire est édictée en matière d'usurpation violente des biens-fonds[3]. De tels crimes semblaient d'autant plus dangereux qu'ils étaient le plus souvent commis

---

1 [V. Cicéron, *pro lege Manil.*, 6 : ... *ejusmodi in provinciam homines cum imperio mittimus, ut, etiamsi ab hoste defendant, tamen ipsorum adventus in urbes sociorum, non multum ub hostili expugnatione differant*.]

2 [La Junon du cap *Lacinium* avait son temple à six milles de Crotone, au milieu d'un bois de pins. Les Romains avaient hérité de la vénération des Grecs pour ce sanctuaire, respecté autrefois par Pyrrhus et Hannibal (V. Preller, *Myth., v° Juno*).]

3 [M. Mommsen fait ici allusion, je crois, à la *lex Aquilia* (*Dig.*, IX, tit. 2), qui punissait les délits qualifiés *damnum injuria datum* (V. Rein, *Criminalr. der Rœm. (Droit criminel des Romains)*, p. 338 et suiv.). Ce plébiscite avait eu pour auteur un tribun du peuple du nom d'Aquilius.]

par les prolétaires : mais les hautes classes en étaient moralement les instigatrices, et prenaient grosse part au profit. Les excès envers les hommes et les choses avaient presque toujours pour auteurs directs les intendants des grands domaines, à qui servaient d'instruments leurs troupeaux d'esclaves armés ; et le citadin notable acceptait sans vergogne les gains conquis par un zélé régisseur. Celui-ci me rappelle Méphistophélès, s'emparant pour Faust des tilleuls de Philémon[1]. La situation se peut apprécier par l'aggravation de la peine en matière d'attentats à la propriété, commis par bandes et avec armes, aggravation édictée par l'un des plus honnêtes optimates, *Marcus Lucullus*, préteur urbain pour l'année 676 [**78 av. J.-C.**][2]. En statuant ainsi, le juge exprimait sans détour son intention d'obliger les propriétaires des grandes troupes d'esclaves à les surveiller de plus près, sous peine de se voir eux-mêmes atteints et condamnés. Quoi qu'il en soit, tuant et pillant au profit des gens de haute volée, esclaves et prolétaires n'avaient plus qu'un pas à faire, et bientôt ils tueraient et pilleraient pour leur propre compte : qu'il tombât une étincelle, et le feu prenait, et tout le prolétariat se soulevait en armée rebelle ! L'occasion ne manqua pas de se présenter.

Les gladiateurs, dont les combats tenaient le premier rang parmi les jeux publics en Italie, avaient de nombreuses écoles à Capoue et autour de Capoue. Là, vivaient rassemblés de nombreux esclaves, partie tenus en réserve, partie recevant les leçons du métier, destinés tous à frapper et à mourir pour l'amusement du peuple souverain, presque tous aussi prisonniers de guerre intrépides et qui n'oubliaient pas que jadis ils avaient combattu face à face avec les Romains. Un jour une troupe de ces hommes déterminés brisa les portes d'une des écoles de Capoue (681 [**73 av. J.-C.**]), et se jeta sous le Vésuve. A leurs têtes étaient deux Celtes, qu'on nommait *Crixos* et *Œnomaos* de leur nom d'esclaves, et un Thrace, *Spartacus*, ce dernier, rejeton peut-être de la noble race des Spartacides, qui fut illustre dans la Thrace, sa patrie, et qu'on vit un instant assise sur le trône de Panticapée [*Kertch*, en Crimée]. Il avait servi dans le corps thrace auxiliaire : puis, désertant, il avait été à la montagne. Repris par les Romains, ceux-ci l'avaient destiné aux jeux de l'arène. La petite troupe des brigands ne comptait d'abord que 74 têtes ; mais elle se grossit rapidement de tous les transfuges accourus des alentours, et ses déprédations causèrent un tel mal aux riches propriétaires de la Campanie, qu'impuissants à se défendre, malgré tous leurs efforts, il ne leur resta plus qu'à implorer lesecours de Rome. *Clodius Glaber* arriva avec une division de 3.000 hommes rassemblés à la hâte ; et occupant tous les accès du Vésuve, il crut prendre les esclaves par la famine. Mais ceux-ci, peu nombreux et mal armés qu'ils étaient, descendirent audacieusement des abruptes cratères de la montagne et tombèrent sur les postes romains : à la soudaine attaque de cette poignée d'hommes désespérés, la pauvre milice de tourner les talons, et de se disperser. Leur premier succès avait, donné des armes et des recrues aux bandits. Une grande partie n'avait encore que des bâtons pointus à la main : et pourtant quand le préteur *Publius Varinius* marcha contre eux, avec un plus gros contingent de levées locales, deux légions au moins, il les trouva campés dans la plaine, à l'instar, d'une armée

---

1 [Voir les premières scènes du Ve acte de la IIe partie du *Faust* de Gœthe.]

2 [Ce M. Lucullus était le frère du consul illustré par les guerres d'Asie. — V. Cicéron, fragm. du discours *pro Tullio*, 2 et alias. Il peint éloquemment ces crimes passés en coutume, et le remède légal apporté par l'édit du préteur.] Les dispositions de cet édit ont pour la première fois défini le vol avec violence, comme constituant un crime *sari generis* : dans l'ancien droit, il se confondait avec le vol simple. [V. Rein, *Bona vi rapta*, et *Rapina*, p. 326 et suiv.]

régulière. Sa position à lui-même était difficile. Obligés de bivouaquer en face de l'ennemi, ses soldats fondaient sous les brouillards humides de l'automne les maladies, et plus encore que l'épidémie, la lâcheté et l'indiscipline faisaient des trouées dans leurs rangs. Dès le début l'une de ses divisions se débanda, et les fuyards, au lieu de rejoindre le gros de l'armée, s'en retournèrent chez eux. Puis, quand l'ordre fut donné de marcher aux retranchements de l'ennemi et de monter à l'assaut, la plupart de ses gens se refusèrent net à suivre leur général. Varinius se mit en mouvement avec ceux qui lui restaient fidèles, mais il ne trouva plus les brigands là où il les cherchait. Ils avaient décampé en silence, et se dirigeant vers le sud, ils allèrent attaquer *Picensia* (*Vicenza* près d'*Amalfi*), où le préteur les joignit, sans pouvoir les empêcher de franchir le *Silarus* et de s'enfoncer jusque dans l'intérieur de la Lucanie, cette terre promise des pâtres et des bandits. Varinius les y suivit encore, et là cet ennemi, que l'on tenait pour méprisable, accepta enfin la bataille. Les choses tournèrent tout au désavantage des Romains. Les soldats, qui peu d'heures avant s'écriaient tumultueusement qu'ils voulaient se battre, se battirent mal. Varinius fut vaincu ; son cheval et ses insignes tombèrent avec son camp aux mains de l'ennemi. Aussitôt tous les esclaves de l'Italie du sud, ceux surtout, plus braves et à demi sauvages, qui vivaient de la vie pastorale, accourent en foule autour du libérateur inattendu : selon les évaluations les plus modérées, les insurgés, armés comptent déjà 40.000 hommes. lis reprennent d'un seul coup la Campanie qu'ils avaient abandonnée, dispersant ou écrasant le corps romain laissé en arrière par Varinius, sous les ordres de *Gaius Thoranius*, son questeur. Dans le sud et le sud-ouest, tout le pays ouvert appartient aux chefs des bandes victorieuses : des cités importantes, Consentia dans le Bruttium, Thurii, Métaponte en Lucanie, Nola et Nucérie en Campanie, sont enlevées d'assaut et subissent toutes les horreurs que peuvent infliger les barbares demeurés les plus forts à des habitants civilisés sans défense, et les esclaves déchaînés à leurs anciens maîtres. Que dans cette lutte il n'y eût plus rien qui rappelât le droit de la guerre ; qu'elle fût une boucherie et non la guerre, on le comprend de reste. Les maîtres, quand ils faisaient les bandits prisonniers, les mettaient en croix : ceux-ci à leur tour ne donnaient jamais quartier, et souvent par de railleuses et cruelles représailles, ils obligeaient les Romains captifs à s'entretuer comme des gladiateurs : on en vit un jour 300 soumis à la fois à cet odieux traitement, pour fêter les funérailles d'un chef tué dans le combat. A Rome, l'inquiétude était grande devant cet incendie, qui gagnait et dévastait. On décida pour l'année suivante (682 [**72 av. J.-C]** l'envoi des deux consuls contre le redoutable bandit. Un préteur, *Quintus Arrius*, lieutenant du consul *Lucius Gellius*, eut la bonne chance d'atteindre et de détruire, au pied du Garganus, en Apulie, une troupe de Gaulois qui, sous la conduite de Crixos, s'était séparée du gros de l'armée des révoltés. Mais Spartacus n'en remporta pas moins de grandes victoires dans l'Apennin et dans l'Italie du nord : là, le consul *Gnœus Lentulus*, au moment même où il pensait le tenir cerné et l'anéantir, puis bientôt son collègue Gellius, puis Arrius, le vainqueur du Garganus, puis près de Modène le proconsul de la Cisalpine, *Gaius Cassius* (consul de 681 [**-73**]), et enfin le préteur *Gnæus Manlius*, succombèrent tous, les uns après les autres. Les hordes à peine armées étaient l'effroi des légions ; et cette longue série de désastres remettait en mémoire les premières années de la guerre contre Hannibal. On ne saurait dire, vraiment, ce qui aurait pu arriver, si au lieu de simples gladiateurs fugitifs, les bandits victorieux avaient eu à leur tête les rois des tribus des monts d'Auvergne ou du Balkan. Mais malgré leurs succès éclatants, ils n'en restèrent pas moins ce qu'ils étaient, une horde de brigands et de rebelles, destinés à périr bien moins sous

les coups d'adversaires plus forts que par leurs propres discordes et leur manque de plan. L'unité contre l'ennemi commun, ce phénomène si remarquable des anciennes guerres serviles de Sicile, fit ici absolument défaut ; et la cause en est manifeste. Tandis qu'en Sicile les esclaves trouvaient un centre d'intérêt national dans la communauté de leur origine syro-grecque, en Italie au contraire ils se séparaient en deux groupes, les helléno-barbares et les celto-germains. La dissension s'était mise entre le Gaulois Crixos et le Thrace Spartacus (Œnomaos avait péri dans les premiers combats). Les querelles et les rancunes les empêchèrent de tirer profit de leurs premiers succès, et ramenèrent souvent la victoire dans le camp des Romains. Mais, je le répète, l'absence de plan et de but plus encore que l'esprit d'indiscipline des Gallo-Germains, fut la ruine de l'entreprise tentée par les esclaves. Spartacus, à en juger par le peu que nous savons de lui, était de beaucoup supérieur à ses compagnons. Outre son génie stratégique, il avait un talent d'organisation peu commun ; et dès le début, sa justice dans le gouvernement de sa bande et dans le partage du butin, au moins autant que sa bravoure, avait attiré sur lui tous les yeux. Se voyant presque sans cavalerie et sans armes, il avait, pour parer à cette grave lacune, fait dresser des chevaux pris dans les troupeaux des domaines de l'Italie du sud ; puis quand il se fut emparé du havre de Thurii, il s'y procura du fer et de l'airain, sans doute par l'intermédiaire des pirates. Malheureusement il avait affaire à des hordes sauvages, et qu'il ne put jamais ni façonner, ni maintenir dans la voie qui menait au but. Il aurait voulu empêcher des bacchanales cruelles et folles, auxquelles s'adonnaient les bandits dans les villes prises, et qui étaient le principal empêchement à ce qu'aucune cité italique fit volontairement cause commune avec l'insurrection. L'obéissance, qu'il trouvait chez ses hommes à l'heure du combat, cessait à l'heure de la victoire : ses représentations, ses prières étaient peine perdue. Après les victoires remportées dans l'Apennin en 682 [**72 av. J.-C.**], son armée avait toutes les routes libres devant elle. Alors, à ce que l'on croit, il aurait formé le dessein de franchir les Alpes, s'ouvrant ainsi, à lui et aux siens, le retour dans la patrie, dans la Gaule ou dans la Thrace. Si la tradition dit vrai, elle montre par là combien, tout vainqueur qu'il était, il faisait peu de cas de ses succès et de sa propre puissance. Mais ses hommes ne voulurent pas tourner si vite le dos à l'Italie : et il prit la route de Rome, ne songeant à rien moins qu'à l'investissement de la capitale. Entreprise logique, assurément, mais entreprise de désespoir, ses bandes s'y refusèrent encore ; et contraignant ce chef qui voulait être général d'armée à rester capitaine de brigands, elles se mirent à parcourir l'Italie et à piller en tous lieux. Rome put s'estimer heureuse d'en être quitte à ce prix : l'expédient n'en coûtait pas moins bien cher. Les bons soldats, les généraux éprouvés manquaient : Quintus Metellus et Gnœus Pompée étaient occupés en Espagne, Marcus Lucullus en Thrace, Lucius Lucullus en Asie-Mineure : on n'avait sous la main que des recrues toutes neuves, et des officiers pour le moins médiocres. Il fallut confier le commandement en chef en Italie au préteur *Marcus Crassus*, capitaine de renom plus que médiocre, mais qui pourtant avait servi sous Sylla, non sans quelque honneur, et n'était point sans énergie : on lui remit huit légions : c'était là une armée, imposante par le nombre, sinon par la qualité. Un premier corps ayant fui devant les bandits, en jetant ses armes, le nouveau général usa de toute la rigueur des lois militaires, et le fit décimer : les légions firent effort sûr elles-mêmes. Spartacus, vaincu dans le combat qui suivit, recula et prit le chemin de la Lucanie et de Rhegium. A ce moment les pirates étaient maîtres non seulement des eaux de la Sicile, mais encore du port de Syracuse : Spartacus, avec l'aide de-leur flottille, espérait pouvoir jeter une troupe dans l'île où les esclaves n'attendaient que ce secours pour se mettre en

révolte une troisième fois. La retraite s'effectua sur Rhegium : mais les corsaires, tenus en échec par les postes que le préteur Verrès avait disposés sur les côtes de Sicile, et achetés par les Romains peut-être, reçurent le prix du passage convenu avec Spartacus, puis lui refusèrent leur assistance. Crassus, sur ces entrefaites, avait suivi les bandits jusqu'à l'embouchure du *Crathis* : et imitant Scipion devant Numance, comme ses soldats ne se battaient point encore avec assez de courage, il leur fit construire une muraille fortifiée et retranchée, longue de 7 milles allemands [environ 44 lieues], qui sépara de l'Italie toute la presqu'île Bruttienne[1], ferma la route aux bandits qui s'en revenaient de Reggio, et leur coupa les vivres. Mais Spartacus força les lignes durant une nuit obscure d'hiver, et au printemps de 683 [71 av. J.-C.][2], il reprenait la campagne en Lucanie. Tout ce travail pénible de Crassus avait été fait en vain. Le Romain commence à désespérer d'accomplir seul sa mission, et demande au Sénat que les troupes de Macédoine avec Marcus Lucullus, que celles de l'Espagne citérieure avec Gnœus Pompée, soient appelées à sont aide. Il n'était pas nécessaire pourtant d'en venir à ces extrémités : la désunion citez les bandits, et leur présomption folle suffirent pour annuler de nouveau leurs derniers succès. Gaulois et Celtes voulurent encore se tenir en dehors de l'alliance dont le Thrace était la tête et l'âme : réunis sous des chefs de leurs nations, *Gannicus* et *Castus*, ils allèrent se faire massacrer par les Romains. Une fois, non loin d'un lac en Lucanie, Spartacus les sauva, en se montrant à temps : ils plantèrent alors leur camp près du sien ; mais Crassus ayant pu occuper Spartacus avec leur cavalerie, enveloppa au- même moment les Gaulois, les obligea à combattre séparés de leurs alliés, et les détruisit. Ils périrent tous au nombre de 12.300 après une vaillante lutte, tous blessés par devant, et sans reculer d'une semelle. Spartacus, alors, chercha à se jeter avec sa bande dans les montagnes de *Pételia* (*Strongoli*, en Calabre) : il battit à plates coutures l'avant-garde romaine qui le suivait dans sa retraite. Victoire plus nuisible d'ailleurs au vainqueur qu'au vaincu. Enivrés par leur succès, les bandits ne veulent pas aller plus loin, et obligent leur chef à marcher de la Lucanie sur l'Apulie, où les attend un dernier et décisif combat. Spartacus, avant d'en venir aux mains, avait tué son cheval. Il était resté avec les siens dans la bonne et la mauvaise fortune : il voulut leur montrer que pour lui, que pour tous il y allait de la vie. Le combat commencé, il se jeta dans la mêlée avec le courage du lion : deux centurions tombèrent sous ses coups : blessé, genoux à terre, il frappait encore de sa lance l'ennemi qui le pressait. Ainsi finit ce grand chef de bandes, et avec lui, ses meilleurs compagnons : ils moururent de la mort des hommes libres et des vaillants soldats (683 [**71 av. J.-C.**]). La victoire avait été chèrement achetée. Alors commença par toute l'Apulie et la Lucanie, une chasse à outrance comme on n'en avait jamais vu, et de la part des légions victorieuses, et de la part du corps de Pompée, arrivé d'Espagne sur ces entrefaites, après la destruction des Sertoriens. On éteignit dans le sang les derniers brandons de l'incendie. Il se fit encore quelque agitation dans le sud, où une bande prit et pilla la petite cité de *Thempsa*, par exemple : dans l'Étrurie, si maltraitée naguère par les expropriations de Sylla, la paix n'était point entière

---

1 Les lignes de Crassus ayant 7 milles allemands de longueur (Salluste, *Hist.*, 4, 19, éd. Dietsch : Plutarque, *Crassus*, 10), elles n'allaient point, comme on l'a dit, de Squillace au Pizzo : elles étaient plus au nord, du côté de Castrovillari et Cassano : là, la presqu'île, en ligne droite, n'est guère large que de 6 milles [12 lieues environ].

2 Crassus avait pris le commandement dès 682 [72 av. J.-C.] on le voit par ce fait que les consuls avaient été laissés de côté (Plutarque, *Crassus*, 10) ; et la preuve que l'hiver de 682 à 683 [-72/-71] se passa devant les lignes ressort de ce fait qu'elles furent forcées durant une *nuit neigeuse* (Plutarque, *loc. cit.*).

: on put dire cependant qu'en somme et officiellement, elle régnait désormais dans la péninsule. Les aigles honteusement perdues étaient reconquises : la seule victoire remportée sur les Gaulois en avait, rendu cinq ; et sur toute la voie qui va de Capoue à Rome, six mille croix, portant les cadavres des esclaves suppliciés, attestaient le triomphe de l'ordre et la suprématie du droit public de Rome sur l'esprit de rébellion et d'indépendance.

Jetons encore, en nous retournant en arrière, un regard sur les événements des dix années qui suivirent la Restauration de Sylla. Ni dans ceux du dedans, ni dans ceux du dehors, rien, sans doute, qui atteignît le nerf vital de la nation romaine : rien qui nécessairement la menaça d'un danger sérieux, ni dans l'insurrection de Lépide, ni dans l'entreprise des émigrés d'Espagne, ni dans les guerres de Thrace, de Macédoine ou d'Asie-Mineure, ni dans les incursions des pirates ou les révoltes des esclaves. Pourquoi donc sur presque tous les points l'état romain avait-il eu à lutter pour sa propre existence ? C'est que jamais quand le mal pouvait être facilement vaincu au début, on n'avait marché droit au mal : en négligeant les plus simples précautions, on avait laissé ouverte la porte aux mésaventures ; aux revers les plus effrayants : des sujets et des rois les moins puissants on avait fait des adversaires aussi forts que soi. Rome avait vaincu la démocratie et les esclaves rebelles : mais ses victoires n'avaient ni relevé le moral du vainqueur, ni ajouté à ses forces matérielles. Les deux plus fameux généraux du parti au pouvoir avaient, durant huit ans, mené la guerre contre l'insurgé Sertorius, guerre signalée par plus de défaites que de triomphes. Était-il bien honorable de n'avoir pu venir à bout de lui et de ses guérillas espagnoles, et de né devoir qu'au poignard de ses affidés la fin de la lutte à l'avantage de la République ? Où était la gloire pour Rome dans sa victoire sur les esclaves ? N'y avait-il pas honte plutôt de les avoir eus si longtemps en face, combattant à égalité de succès ? Un peu plus d'un siècle seulement - s'était écoulé depuis les guerres hannibaliennes, et voici que tout bon Romain se sentait la rougeur au front, en constatant l'effrayante et rapide décadence de la nation, à partir de cette grande époque. Alors, les esclaves avaient résisté comme des murs aux vétérans du Carthaginois : aujourd'hui devant les bâtons de valets en révolte, la milice italienne se dispersait comme folle paille. Alors, le moindre officier devenait général au besoin, et se tirait d'affaire, sinon heureusement, du moins toujours à son honneur! Aujourd'hui on a toutes les peines du monde à trouver dans le haut état-major un capitaine de quelque talent. Alors, la République allait prendre son dernier paysan à la charrue, plutôt que de renoncer à la conquête de la Grèce et de l'Espagne : aujourd'hui, on abandonnerait presque les deux territoires depuis longtemps conquis, pour ne plus songer qu'à défendre l'Italie contre une horde d'esclaves en révolte ! Un Spartacus put un jour, comme un autre Hannibal, parcourir avec ses hommes armés toute la péninsule, du Pô au détroit de Sicile, battre deux consuls, menacer Rome du blocus ! Pour attaquer la Rome d'autrefois, il avait fallu, le plus grand capitaine de l'antiquité : aujourd'hui, il a suffi, de l'audace d'un chef de bandits ! Faut-il s'étonner de ce qu'après ces tristes triomphes sur les rebelles et les brigands, rien ne se ravive ou rajeunisse dans la République ? Parlerai-je des guerres extérieures ? Leurs résultats sont plus pauvres encore. La guerre de Thrace et de Macédoine, sans couvrir les dépenses faites en hommes et en argent, et elles furent grandes, ne s'était point par trop mal terminée. Mais du côté de l'Asie-Mineure, mais dans ses expéditions contre les pirates, la République avait fait complet naufrage. La guerre asiatique avait amené la perte de toutes les conquêtes, fruit de huit campagnes : dans la guerre contre la piraterie, les

Romains s'étaient vus chasser de **leur mer** [*mare nostrum*]. Jadis, confiante dans l'irrésistible force de ses armées de terre, Rome avait étendu son empire jusque sur le deuxième élément. Aujourd'hui la grande République est devenue impuissante sur les mers, et elle semble à la veille de perdre ses conquêtes continentales en Asie. Sécurité des frontières, relations paisibles et respectées du droit des gens, protection de la loi, administration régulière, tous ces bienfaits que doit garantir l'État constitué semblent tous à la fois disparaître du milieu des peuples unis sous le sceptre de Rome les dieux bienfaisants sont remontés dans l'Olympe ; laissant cette terre de misère en proie aux pillards et aux bourreaux officiels ou volontaires. Et ce n'était pas seulement pour le citoyen, jaloux de ses droits, armé du sens politique, qu'une telle décadence était un malheur public. Par l'insurrection du prolétariat, par le banditisme et la piraterie organisés comme plus tard, au temps des Ferdinand du royaume de Naples, le sentiment du mal allait se propageant dans toute l'Italie, jusque dans les vallées les plus reculées, jusque dans les plus humbles buttes: quiconque se mouvait ou commerçait, quiconque achetait un boisseau de blé, subissait dans sa personne le contrecoup de la détresse générale.

Faut-il se demander à qui reporter la cause de ce mal inouï, incurable ? Combien étaient nombreux ceux qu'on eût pu accuser ! Possesseurs d'esclaves, ayant le coeur dans leur bourse ; soldats sans discipline, généraux lâches, ou incapables, ou téméraires, démagogues du Forum à la chasse de fausses idées, chacun d'eux avait part à la faute, ou plutôt qui donc n'en était point responsable ? On se disait instinctivement que ces malheurs, ces hontes et cet écroulement colossal ne pouvaient venir d'un seul. De même que la grandeur de la République romaine n'avait point été faite par quelques hommes d'un génie supérieur, et qu'elle sortait d'une agrégation civique organisée puissamment, de même la chute de l'édifice provenait, non des actes d'un petit nombre d'individualités funestes, mais du vice de la désorganisation générale. La grande majorité du peuple était pervertie ; chacune des pierres étant pourrie, contribuait pour sa part à la ruine de l'ensemble les fautes commises parla nation entière, la nation entière les payait. On était injuste, quand voyant dans le pouvoir l'expression dernière et concrète de la cité, on le proclamait seul responsable de toutes les maladies, incurables ou non, du corps social : mais ce qu'il y avait de vrai, c'est que le pouvoir contribuait dans une proportion effrayante aux fautes de tous ! Dans la guerre d'Asie-Mineure, par exemple, où l'on ne vit aucun des principaux du Sénat engager plus particulièrement sa culpabilité propre ; et où Lucullus même, en ce qui touche les faits militaires, fit preuve de talent, et acquit de la gloire, il apparut en plein jour combien l'insuccès avait tenu au système même du pouvoir, à l'abandon récent et par trop insouciant de la Cappadoce ou de la Syrie, à la situation mauvaise faite à un général habile, en face d'un conseil de gouvernement demeurant incapable de toute décision énergique. Dans la question de la police des mers, le Sénat avait eu la bonne pensée de donner aux pirates la chasse partout à la fois mais cette pensée, mal exécutée, fut désertée bientôt, et l'on en revint à la vieille et absurde tactique, d'envoyer les légions contre *la cavalerie de mer !* Ainsi furent entreprises les expéditions de Servilius et de Marcius en Cilicie, de Metellus en Crète : ainsi Triarius imagina d'envelopper Délos dans une muraille, pour la défendre des corsaires. Vouloir dominer la mer par de tels moyens, c'est agir comme le Grand-Roi des Perses, qui la fouettait, croyant ainsi l'assujettir. Le peuple romain avait donc jusqu'à un certain point raison quand il imputait au gouvernement la banqueroute politique de l'heure actuelle. Toujours avec le rétablissement de l'oligarchie, la mauvaise

administration était rentrée dans Rome, après la chute des Gracques, après celle de Marius et celle de Saturninus. Et pourtant jamais l'oligarchie ne s'était montrée à la fois plus puissante et plus infirme, en même temps que corruptrice et corrompue. Le pouvoir cesse d'être légitime quand il ne sait plus gouverner ; et qui a la force de le renverser, en a aussi le droit. Un pouvoir incapable et criminel peut, cela est vrai malheureusement, fouler longtemps aux pieds l'honneur et la fortune du pays, avant que se rencontrent les hommes qui, s'emparant des armes terribles forgées par lui-même, les tournent aussi contre lui; avant que les bons se soulèvent, et que la détresse des masses évoque enfin la révolution, cette fois juste ! Il est beau sans doute de se faire un jeu du bonheur des peuples, et ce jeu peut durer de longues années; mais l'heure traîtresse arrive où le joueur tombe dans l'abîme ; et nul n'accuse la hache qui, frappant l'arbre aux fruits mauvais, en tranche aussi les racines ! A Rome, l'heure de l'oligarchie avait sonné. Les guerres de Pont et d'Arménie, la lutte avec les pirates, voilà les dernières et prochaines causes de la chute de la restauration Syllanienne, et de l'avènement de la dictature militaire au lendemain d'une nouvelle révolution !

Chapitre III — Chute de l'oligarchie - Prépondérance de Pompée.

La constitution donnée par Sylla se tenait encore debout. L'orage suscité par Lepidus et Sertorius avait été écarté sans de trop grandes pertes. Mais l'édifice conçu est maintenue par l'énergique pensée du dictateur restait à demi construit, et le Sénat avait négligé de l'achever. C'est ainsi que sans abandonner formellement sa mainmise sur les terres destinées par Sylla aux allotissements, mais non encore divisées en parcelles, le gouvernement n'avait en aucune façon procédé à leur partage : bien plus il les laissait provisoirement, et sans. régulariser les titres, dans la main des anciens propriétaires : ailleurs et sur des fonds domaniaux, de même impartagés, il tolérait que certains individus vinssent arbitrairement s'établir, en vertu de cette ancienne pratique de l'occupation, abolie pourtant de fait et de droit par la réforme des Gracques. Quant aux mesures diverses prises par le dictateur, on les ignore ou on les annule suivant qu'elles sont indifférentes ou incommodes aux *optimates* : ainsi en arrive-t-il de la privation des droits civiques, expressément prononcée contre des cités entières ; ainsi, de la loi qui prohibe la réunion dans la même main de plusieurs des nouveaux lots ruraux ; ainsi encore de beaucoup de lettres de franchise données à certaines villes , naturellement sans que jamais on leur restitue les sommes payées en échange de leurs immunités. Néanmoins quelque atteinte qu'eussent reçue les ordonnances du dictateur, quelque dommage qu'il s'en suivit pour les fondements de son édifice, on peut dire que les lois semproniennes étaient et demeuraient abrogées dans toutes leurs plus essentielles parties.

Ce n'est point qu'il manquât d'hommes songeant au rétablissement des institutions des Gracques, et voulant obtenir par la voie des réformes partielles et successives les résultats que Lepidus et Sertorius avaient demandés à la révolution. Déjà, au lendemain même de la mort de Sylla (676 [**78 av. J.-C.**]), sous le coup de l'agitation fomentée par Lepidus, l'annone, restreinte il est vrai, avait été rendue ; et sur l'annone le gouvernement employa tous ses efforts à donner satisfaction au prolétariat sur cette question vitale. Mais en dépit des distributions de blé, la cherté se maintenait, à cause de là piraterie : elle devint intolérable dans Rome, à ce point qu'en 679 [**-75**] il y eut une violente émeute de rue. On para aux plus urgents besoins par des achats extraordinaires de blé de Sicile, au compte de l'État ; et, pour l'avenir, une loi d'annone votée sur la motion des consuls de 681 [**-73**] réglementa les achats annuels de ce même blé, et donna ainsi au gouvernement, à la vérité aux dépens des provinciaux, le moyen de prévenir le mal. Mais il était d'autres sujets graves de discorde. La réintégration de la puissance tribunicienne dans tous ses anciens attributs, la suppression des tribunaux sénatoriaux, restaient à l'ordre du jour de l'agitation populaire : or ici, le Sénat gouvernant faisait une plus vigoureuse résistance. Dès l'an 678 [**-76**], immédiatement après la défaite de Lepidus, la lutte se rouvrit sur la question du tribunat. Un des tribuns, *Lucius Sicinius*, descendant peut-être du Sicinius qui, plus de quatre cents ans avant, avait le premier revêtu la magistrature populaire, vit sa motion repoussée, grâce surtout à l'opposition passionnée du consul *Gaius Curio*. En 660 [**74 av. J.-C.**], *Lucius Quinctius* fait une nouvelle tentative ; mais le consul *Lucius Lucullus*, dont l'autorité lui impose, le décide à se désister. L'année suivante *Gaius Licinius Macer* entre dans la lice.

Celui-ci, plus ardent encore que ses prédécesseurs, mêlait, chose caractéristique des temps, les études littéraires aux travaux de la vie publique : les chroniques rapportent qu'il alla jusqu'à donner au peuple le conseil de se refuser à la conscription.

La mauvaise justice rendue par les jurés-sénateurs excitait aussi des plaintes et des clameurs fondées. Impossible, ou peu s'en fallait, d'obtenir la condamnation d'un homme influent. Le collègue n'avait que sympathie pour son collègue ; l'ancien accusé ou l'accusé futur se sentait ému en faveur du pauvre pécheur mis en cause : l'achat du vote était de règle dans le jury. Plus d'un sénateur avait été judiciairement convaincu du crime de corruption. Les principaux *optimales*, Quintus Catulus, par exemple, avouaient tout haut, en pleine Curie, le bien fondé des doléances publiques, et plusieurs scandales odieux, notamment en 660 [**-74**], avaient contraint le Sénat à délibérer sur les mesures à prendre contre la vénalité des juges : seulement, comme on pense, la délibération avait duré tant qu'avaient duré les rumeurs, puis bientôt on avait laissé l'affaire tomber dans l'eau. La justice mal administrée enfantait les plus déplorables conséquences, le pillage et les plus intolérables persécutions contre les provinciaux, au point que les crimes anciens, comparés à ceux du jour, semblaient doux et modérés. L'habitude avait légitimé, pour ainsi dire, le vol et la rapine; et la commission des concussions [*quæstio repetundarum*] n'était plus qu'une machine à prélever impôt sur les sénateurs revenant des grands gouvernements, au profit de leurs collègues demeurés dans la capitale. Mais lorsqu'on eut vu condamner à mort tel notable siciliote, quoique absent et non entendu, pour avoir refusé assistance au préteur dans la perpétration d'un crime ; quand on eut vu menacer tel citoyen romain des verges et de la hache, par cela seul qu'il n'était ni chevalier ni sénateur ; quand l'on eut vu enfin l'oligarchie régnante fouler décidément aux pieds les droits les plus saints et les vieilles conquêtes de la démocratie romaine, la liberté individuelle et la sécurité de l'existence, le peuple, sur le Forum, prêta l'oreille aux plaintes qui s'élevaient contre les gouverneurs des provinces et contre les juges iniques, complices moraux de leurs méfaits. L'opposition, elle aussi, ne se fit point faute d'attaquer ses adversaires sur l'unique terrain qui lui restât, dans les prétoires des juges. Le jeune Gaius César, qui déjà, comme le comportait son âge, s'était ardemment mêlé à la grande agitation pour le rétablissement des pouvoirs tribuniciens, César, dis-je, se porta accusateur en 677 [**77 av. J.-C.**], contre Gnæus Dolabella, consulaire et l'un des principaux sectateurs de Sylla : puis l'année d'après contre Gaius Antonius, autre officier du dictateur[1]. En 684 [**-70**], *Marcus Cicéron*, à son tour, accusa *Gaius Verrès*, l'une des plus hideuses créatures de Sylla et l'un des exécrables fléaux des provinces. Tous les jours, le peuple au Forum entendait raconter les sombres temps des proscriptions, les souffrances inouïes des provinciaux, les honteux abus de la justice criminelle, tout cela dans le pompeux langage de la rhétorique italienne et avec l'assaisonnement amer de la moquerie nationale. Le puissant dictateur qui n'était plus et ses séides vivants étaient en butte à toutes les colères et à tous les mépris. Chaque jour les orateurs du parti populaire réclamaient à grands cris et la restauration des pleins pouvoirs du tribunat, cette panacée sainte et magique d'autrefois qui seule pouvait ramener encore les jours de liberté, de grandeur et de puissance, et la réinstitution des **sévères** tribunaux équestres, et enfin la résurrection de la censure, naguère abolie par Sylla, laquelle seule

---

1 [V. la *Vie de César*, I, p. 266.]

saurait purger les hautes magistratures de toutes les corruptions funestes à la cité.

Ces efforts n'aboutirent pas. Beaucoup de bruit, beaucoup de scandale : mais à vilipender le pouvoir selon ses mérites ou au-delà, on ne touchait point au but, tant s'en faut. La force matérielle restait dans les mains du peuple de Rome, tant que l'élément militaire ne s'immisçait pas dans les affaires ; et ce **peuple** lui-même, qui se pressait dans les rues et sur le Forum, ne valait assurément pas mieux que le Sénat dirigeant. Une question d'intérêt urgent était-elle soulevée, le pouvoir, il le fallait bien, entrait en composition avec la multitude : ainsi fut renouvelée la loi sempronienne de l'annone. Mais de là à ce que la multitude prit au sérieux une idée politique quelconque, ou une pensée utile de réforme, il y avait loin. On eût pu justement dire des Romains de ce siècle ce que Démosthène avait dit des Athéniens, citoyens zélés et actifs, quand ils se tiennent aux pieds de la tribune, et écoutent les plans de réforme : une fois rentrés chez eux, ils ne songent plus le moins du monde à ce qu'ils ont entendu sur la place publique ! Les meneurs de la démocratie avaient beau attiser les flammes, le feu ne prenait pas faute d'aliment. Le gouvernement le savait : aussi ne se laissait-il point entamer dans les questions importantes et de principe : tout au plus s'il se prêta (vers 682 [**72 av. J.-C.**]) à amnistier une partie des complices de Lepidus, qui avaient dû fuir. Et quant aux rares concessions du Sénat, on en fut redevable bien moins à la pression exercée par les démocrates qu'à l'esprit de conciliation des hommes modérés de l'aristocratie. Deux lois avaient été rendues, en 679 [**-75**], sur la motion de *Gaius Cotta*, l'unique chef qui restât à cette fraction du parti des optimales : l'une avait trait aux tribunaux, elle fut rapportée dans les années qui suivirent : la seconde abrogeait le décret de Sylla, aux termes duquel l'entrée dans le tribunat créait à toujours l'inaptitude aux autres magistratures, laissant d'ailleurs subsister toutes les autres limitations récemment introduites. Cette seconde loi n'était qu'une demi-mesure, et fut mal accueillie dans les deux camps[1]. La fraction des conservateurs réformistes, qui bientôt perdit son chef de file (Cotta mourut en 681 [**73 av. J.-C.**]), allait s'effaçant de plus en plus, étouffée qu'elle était entre les deux partis extrêmes plus nettement dessinés de jour en jour. Mais, la fraction des gouvernementaux, si mauvaise et si énervée qu'elle se montrât, ne laissait pas d'avoir l'avantage sur une opposition également mauvaise, également énervée.

Toutefois, cet état de choses si favorable au pouvoir devait changer promptement : il suffisait pour cela du premier différend s'envenimant entre lui et ceux de ses partisans dont l'ambition visait plus haut qu'à un siège dans la Curie ou à la possession d'une aristocratique *villa*. Et tout d'abord, on avait à compter avec Gnæus Pompée : il était Syllanien ; mais nous avons montré déjà combien peu il se trouvait à l'aise au sein de son propre parti, combien son origine, son passé, ses espérances le tenaient à distance de cette même noblesse, dont il était officiellement considéré comme l'épée et le bouclier. Pendant les guerres d'Espagne (677-683 [**-77/-71**]), la scission déjà entrouverte s'était incurablement élargie. Malgré, ses répugnances, on lui avait imposé pour collègue *Quintus Metellus*, l'homme selon le cœur des gouvernants ; et il accusait à son tour, non sans fondement, le Sénat d'avoir, soit coupable négligence, soit mauvais vouloir, laissé dans l'abandon les armées de la République en Espagne : seul le Sénat avait à s'imputer leurs nombreux revers, seul il avait compromis le sort de l'expédition. Aujourd'hui ce même Pompée rentrait dans Rome, vainqueur

---

1 [V. Cicér. fragm. *pro Cornel.*, et Salluste, *Hist. fragm. III*, p. 80, éd. Dietsch.]

de tous ses ennemis publics ou cachés, à la tête d'une armée aguerrie, entièrement dévouée, demandant pour ses soldats des terres, pour lui-même le triomphe et le consulat. Ici, ses exigences allaient à l'encontre de la loi. Investi plusieurs fois déjà des pouvoirs les plus étendus, mais à titre extraordinaire, Pompée n'avait jamais occupé les magistratures, pas même la questure, et il n'était point encore entré dans le Sénat : or, pour pouvoir briguer le consulat, il fallait avoir passé par les charges inférieures ; pour obtenir le triomphe, il fallait avoir revêtu la haute et suprême charge publique. Le Sénat était en droit de renvoyer le candidat au consulat à solliciter d'abord la questure ; et quand l'ex-général demandait le triomphe, on lui remettait en mémoire le fait de Scipion, comme lui conquérant de l'Espagne et renonçant à ces mêmes honneurs qu'il ne pouvait non plus réclamer. Pour les terres domaniales promises à ses soldats, Pompée ne pouvait d'ailleurs rien espérer que de la bonne volonté du Sénat. Mais admettant que celui-ci cédât, comme on pouvait l'attendre de sa faiblesse, même irritée ; admettant qu'on accordât le triomphe, le consulat, les assignations de terres au général victorieux pour prix de services rendus en se faisant le séide de l'aristocratie contre les chefs démocrates, quel serait encore le plus beau lot qui pût être fait à ce capitaine de trente-trois ans ? Allait-on l'enterrer honorablement dans le *farniente* de l'indolence sénatoriale, dans la foulé des *imperators* paisibles endormis dans la curie ? Ce à quoi il aspirait ardemment, le commandement de l'expédition contre Mithridate, il ne pouvait un seul instant songer à l'obtenir du Sénat, si le Sénat agissait de son plein gré. Dans l'intérêt bien entendu de sa propre cause, l'oligarchie ne pouvait lui permettre d'ajouter à ses trophées d'Afrique et d'Europe des lauriers récoltés dans un troisième continent : ces lauriers faciles et commodes à cueillir, les aristocrates les gardaient pour eux-mêmes. Donc, ne trouvant point son compte à ne frayer qu'avec les partis dominants, comme les temps n'étaient point mûrs pour une politique personnelle, ouvertement dynastique, comme lui-même il n'était point fait pour ce rôle, il ne lui resta bientôt plus qu'à s'associer avec la démocratie. Aucun intérêt propre ne le liait -à la constitution de Sylla : il lui était loisible tout aussi bien, sinon mieux même, de poursuivre sa fortune dans les rangs populaires. Là, il trouvait tout ce dont il avait besoin. Les chefs actifs et habiles du parti étaient prêts. Ils étaient hommes à le décharger, lui, le héros gauche et gourmé, de tous les ennuis du gouvernail politique : ils étaient trop peu forts pour pouvoir ou vouloir disputer à un général illustre le premier rôle, et surtout le commandement des forces militaires. Le plus important d'entre eux, Gaius César, n'était encore qu'un adolescent, pour ainsi dire, fameux par l'audace déployée dans ses voyages et par ses dettes élégantes, plus encore que par l'ardeur, de son éloquence de démagogue. Il s'estimerait très honoré, si le glorieux Pompée faisait de lui son adjudant politique. La popularité, chose plus convoitée d'ordinaire qu'ils ne se l'avouent par les hommes chez qui, comme chez Pompée, l'ambition dépasse le génie, la popularité ne viendrait-elle pas au devant du jeune général le jour même où, donnant les mains à la démocratie, il lui apporterait la victoire jusque là inespérée ? Ne recevrait-il pas du même coup la récompense qu'il réclamait pour lui et pour ses soldats ? L'oligarchie à bas, nul autre dans l'opposition ne pouvant lui faire concurrence, n'allait-il pas dépendre de lui seul de se faire la situation qu'il lui plairait ? D'autre part, il était manifeste que passer dans le camp ennemi, avec cette armée revenue victorieuse d'Espagne, et tout entière rassemblée en Italie sous la main de son chef, c'était renverser l'ordre de choses existant. Pouvoir régnant, opposition, étaient également sans force : mais si l'opposition ne combattait plus seulement avec la

parole, si elle mettait au service de sa cause l'épée d'un général, d'un favori de la victoire, le pouvoir succombait, peut-être même sans coup férir.

Par toutes les routes on arrivait donc forcément à la coalition. Mais partout aussi se manifestaient les répugnances individuelles. Comment l'homme d'épée eût-il pu aimer l'orateur de la rue ? Comment demander à celui-ci de faire joyeux accueil à ce nouveau chef, naguère le bourreau de Carbon et de Brutus ? Les nécessités politiques, sur le moment du moins, l'emportèrent : on fit taire ses pensées et ses ressentiments. Mais au pacte d'alliance Pompée ne concourut point seul avec les démocrates. Marcus Crassus était là, dans la même situation que lui. Ancien partisan de Sylla, Crassus n'avait comme Pompée qu'une politique toute personnelle, absolument étrangère aux intérêts de l'oligarchie régnante : comme Pompée, il avait en Italie, derrière soi, une armée nombreuse et victorieuse, l'armée qui, sous ses ordres, venait d'abattre la révolte des esclaves. Il avait le choix entre la coalition, ou l'union avec les oligarques contre la coalition. Il choisit la première et sans contredit la plus sûre voie. Sa fortune colossale, son influence sur les clubs de la capitale, en faisaient, dans tous les cas, une précieuse recrue ; mais dans les circonstances présentes, il y avait bénéfice incalculable pour le parti agresseur à conquérir avec Crassus l'unique armée qui, dans la main du Sénat, pouvait aider à tenir tête à Pompée. Et les démocrates, que leur pacte avec le présomptueux général ne laissait pas que d'inquiéter, se complaisaient à voir à celui-ci, dans le nouveau venu, un contrepoids, un rival futur peut-être. Ainsi fut conclue, durant l'été de 683 [**71 av. J.-C.**], la première coalition, entre la démocratie d'une part, et les deux généraux et anciens Syllaniens, de l'autre. Tous deux, ils adoptent le programme du parti : on leur promet le consulat pour l'année suivante : en outre Pompée aura le triomphe, les lots de terre tant désirés pour ses soldats ; et Crassus, le vainqueur de Spartacus, aura tout au moins les honneurs d'une entrée solennelle dans la capitale.

Aux deux armées campées en Italie, à la haute finance et à la démocratie complotant ensemble le renverseraient de la constitution syllanienne, le Sénat n'avait au plus à opposer que la seconde armée d'Espagne, commandée par *Quintus Metellus Pius*. Mais Sylla l'avait bien prédit, ce qu'il avait fait ne devait pas se revoir ; et Metellus, peu enclin à se jeter dans une guerre civile, avait, aussitôt les Alpes franchies, congédié ses soldats. L'oligarchie dut se résigner à son sort inévitable. Le Sénat accorde les dispenses nécessaires pour le consulat et le triomphe Pompée et Crassus, sans rencontrer d'obstacles, sont élus consuls pour 684 [**70 av. J.-C.**] ; et leurs troupes, soi-disant dans l'attente du jour triomphal, campent devant la ville. Avant même d'entrer en charge, dans une assemblée du peuple convoquée par le tribun *Marcus Lollius Palicanus*, Pompée se prononce publiquement et formellement pour la démocratie et son programme. C'était décider en principe les changements constitutionnels.

En effet, à dater de ce jour on fait le siège en règle de toutes les institutions de Sylla. Tout d'abord le tribunat reconquiert son importance des temps passés. C'est Pompée qui, en sa qualité de consul, propose la loi nouvelle rendant aux tribuns leurs attributions traditionnelles, et aussi l'initiative légiférante, étrange cadeau, venant de l'homme qui, plus qu'aucun autre alors vivant, avait contribué à enlever ses antiques privilèges à la cité. En ce qui touche les jurés, l'ordonnance de Sylla prescrivait de les prendre en suivant l'ordre des listes sénatoriales ; cette ordonnance est abolie : seulement, on ne la remplace point purement et simplement par la restauration des tribunaux équestres des Gracques. A l'avenir, ainsi le veut la loi *Aurelia*, les jurys seront composés de

sénateurs pour un tiers, et de juges du cens des chevaliers pour les deux autres tiers de plus, parmi ces derniers, moitié sera prise parmi les anciens présidents des tribus, ou, comme on les appelait, parmi les tribuns du trésor [*tribun œrarii*], innovation qui renfermait en germe une concession plus ample faite à la démocratie, puisque par là le tiers au moins des jurés criminels de l'*album* ; à l'instar des jurés civils du tribunal des centumvirs, était indirectement laissé au choix des tribus. Le Sénat dut vraisemblablement à Crassus et à ses amis de n'être point complètement expulsé de l'album. Il le dut aussi en partie à l'entrée des sénatoriens du juste milieu dans la coalition. La loi elle-même, il le faut dire enfin, avait été proposée par le préteur *Lucius Cotta*, frère du chef du parti sénatorial, mort tout récemment.

Autre réforme considérable. Le système de l'impôt asiatique, tel que Sylla l'avait organisé, est à son tour abandonné, dans cette même année, je suppose : le gouverneur provincial Lucius Lucullus est invité à rétablir les fermes, cette création de Gaius Gracchus. Ainsi se trouve rouverte pour la haute finance une source abondante de puissance et de richesse. Enfin la censure est non seulement réinstituée ; mais, suivant toute apparence, elle ressuscite sans l'ancienne limitation de la charge à dix-huit mois de durée. Les censeurs, quand ils le jugeront nécessaire, pourront se continuer désormais durant les cinq années du lustre [*lustrum*], ce qui s'était fait, disait-on, au temps jadis, et ce qui s'était fait au début pour Tes deux premiers censeurs, à en croire les annales, falsifiées dans un intérêt démocratique. A l'élection, que les consuls fixèrent à une époque rapprochée de leur entrée en charge, on vit, comme pour bafouer le Sénat, sortir les noms des deux consuls de l'an 682 [**72 av. J.-C.**], Gnæus Lentulus Clodianus, et Lucius Gellius. Ils avaient, on se le rappelle, misérablement conduit la guerre contre Spartacus, si bien qu'alors il avait fallu les éloigner de l'armée. Évidemment, dans la main de tels hommes, tous les moyens, tous les leviers de l'austère magistrature allaient, être mis au service des puissants du jour, ou. dirigés contre le régime sénatorial. Ils rayèrent des listes de la Curie la huitième partie de ses membres, pour le moins, au nombre de soixante-dix : on comptait parmi les exclus ce Gaius Antonius, jadis inutilement accusé par César, le consul de l'an 683 [**-71**], *Publius Lentulus Sura*, et probablement aussi quantité des créatures exécrées de Sylla.

Ainsi, pour les institutions les plus essentielles, l'année 684 [**70 av. J.-C.**] ramenait au système qui avait précédé les ordonnances de Sylla. Comme autrefois, la multitude romaine était nourrie aux frais du trésor public, c'est-à-dire, aux frais des provinces : comme autrefois, le tribunat donnait lettre de marque à tout démagogue pour courir sus au régime politique : comme autrefois, l'aristocratie de l'argent, maîtresse de la ferme des impôts, pesant par le contrôle judiciaire sur les gouverneurs des provinces, et plus forte que jamais, portait haut la tête à côté du pouvoir : comme autrefois enfin, le Sénat tremblait devant le verdict des jurés de l'ordre équestre, et devant le blâme censorat. Les démolisseurs avaient renversé. à terre le système fondé par Sylla sur l'annulation politique de l'aristocratie marchande et de la démocratie, et sur la toute-puissance de la noblesse l A l'exception de quelques détails secondaires, auxquels il. ne fut touché que plus tard (citons le droit de cooptation que Sylla avait rendu aux collèges sacerdotaux), il ne restait plus rien de l'organisation politique du dictateur, si ce n'est les concessions qu'il avait spontanément faites à l'opposition, comme l'appel de tous les Italiques en masse au droit de cité romaine ; si ce n'est encore certains arrangements sans couleur de parti, auxquels, pour cette raison, les démocrates intelligents ne pouvaient rien trouver à redire, tels que les

restrictions apportées aux affranchissements, la répartition des *provinces* de magistrature, et les innovations matérielles dans le droit criminel.

Les coalisés étaient d'accord sur les questions de principe que soulevait la révolution à l'ordre du jour : dès qu'on en vint aux questions de personnes, il n'en fut plus de même. Naturellement les démocrates ne se contentaient pas d'avoir leur programme admis en théorie : ils voulaient aussi leur restauration à eux, les honneurs rendus à leurs morts, la punition des meurtriers, le rappel des exilés, l'abolition des incapacités politiques pesant sur lès enfants des proscrits, la restitution des biens confisqués par Sylla ; ils voulaient enfin une indemnité à la charge des héritiers et complices du dictateur, toutes choses qui n'eussent été que la conséquence logique d'une réelle victoire de la démocratie. Mais telle n'était point, à beaucoup près, la victoire de la coalition de 683 [**71 av. J.-C.**]. Si la démocratie apportait son nom et son programme, la force qui peut et qui exécute appartenait à Pompée et aux officiers venus à elle de la veille. Ni maintenant, ni jamais, ceux-ci ne donneraient les mains à une réaction qui, n'amenant que de nouvelles et de profondes convulsions, se tournerait contre eux-mêmes en fin de compte. Tout le monde ne savait-il pas, de récente mémoire, de quels hommes Pompée avait versé le sang, et sur quels fondements Crassus avait bâti son immense fortune ? On s'explique ainsi, et c'est là la preuve de la faiblesse des démocrates, comment la coalition de 683 [**-71**] ne fit rien ni pour la vengeance ni pour, la réhabilitation du parti. Citerons-nous, à titre d'exception, la loi qui porte le nom du censeur Lentulus ? Elle exigeait la rentrée du prix des biens confisqués par Sylla et vendus à l'enchère, soit qu'un arriéré restât dû, soit que le dictateur eût fait remise de ce prix ? Mais qu'on y songe, s'il y avait là un dommage personnel pour bon nombre de Syllaniens, la mesure leur assurait un titre définitif sur la chose confisquée.

Ainsi périt l'œuvre de Sylla. Qu'allait-on mettre à la place ? La question se posait, bien plus qu'elle n'était vidée. La coalition devait se maintenir tant qu'on aurait un but commun, le renversement de la restauration : ce but atteint, elle allait se dissoudre d'elle-même, sinon quant au nom, du moins dans le vrai des choses. De quel côté passeraient alors la force et la puissance ? Ici, tout marchait à une solution à la fois rapide et violente. Les armées de Pompée et de Crassus campaient toujours devant les murs. Le premier avait bien promis de licencier ses soldats aussitôt après son triomphe (dernier jour de décembre 683 [**71 av. J.-C.**]) ; mais cette promesse était à vau-l'eau. Pour accomplir la révolution sans obstacle, ne fallait-il pas peser sur le Sénat par la crainte qu'il avait de l'armée d'Espagne, réunie en vue de Rome ? Ou bien avec l'armée de Crassus, aussi gardée sous les armes, n'en arriverait-on point au même résultat ? Mais la révolution une fois faite, les deux armées ne furent pas davantage congédiées. Tout semblait présager que l'un des deux généraux, alliés à la démocratie, allait prendre bientôt la dictature militaire, et enchaîner ensemble oligarques et démocrates. Or, ce dictateur ne pouvait être que Pompée. Dès l'origine, Crassus n'avait joué dans la coalition qu'un second rôle : il n'était arrivé qu'en solliciteur, et il devait son élection au consulat principalement à la fière attitude de Pompée. Celui-ci, de beaucoup le plus fort, dominait visiblement la situation : s'il allait de l'avant, il ne pouvait manquer de se faire le régent absolu du plus puissant état du monde civilisé. Déjà, l'instinct des masses lui prêtait ce rôle. Déjà, la foule des serviles se ruait au devant du futur monarque. Déjà ses faibles adversaires cherchaient un moyen extrême de résistance dans une coalition nouvelle. On voyait Crassus, poussé par sa jalousie d'ancienne et récente date contre un rival plus jeune et de beaucoup supérieur à lui, se rapprocher du Sénat, s'essayer à

capter la multitude romaine par ses prodigalités inouïes : comme si l'oligarchie qu'il avait aidé à abattre, comme si la multitude éternellement ingrate, eussent pu lui donner l'ombre d'un appui contre les vétérans de l'armée d'Espagne ! Un moment, il sembla que les soldats de Crassus et de Pompée en viendraient aux mains devant les portes de Rome.

Les démocrates empêchèrent la catastrophe à force de prudence et de souplesse. A eux aussi, tout autant qu'au Sénat et à Crassus, il importait que Pompée ne pût saisir la dictature : leurs meneurs, sagement avisés, cherchèrent leur salut dans leur propre faiblesse et dans le caractère bien connu de leur puissant adversaire. Il ne manquait à Pompée, pour mettre la main sur la couronne, qu'une seule condition, la première de toutes, l'audace qui fait les rois. Nous avons dépeint l'homme ailleurs, avec ses aspirations qui le portaient à la fois vers un républicanisme loyal et vers la tyrannie, avec l'incertitude et les vacillations de sa volonté, avec sa docilité grande qui se cachait derrière ses bravades d'indépendance dans les décisions. Il était au jour de la première grande épreuve que lui eût apportée la fortune : il n'en sut pas. sortir en vainqueur. En ne licenciant pas son armée, il donnait pour prétexte à son refus sa méfiance à l'endroit de Crassus : il ne voulait point désarmer le premier. Aussitôt les démocrates de pousser et décider Crassus à prendre lui-même les mesures dont il s'agit, et d'offrir devant tous la main à son collègue : en public comme en secret ils l'assiégent de leurs instances : au double service, de vaincre un ennemi de la patrie et de réconcilier les partis, il en joindra un troisième et le plus grand, celui d'avoir assuré la paix au dedans, et fait reculer le menaçant fantôme de la guerre civile ! Tout ce qui pouvait avoir action sur le héros vaniteux, malhabile, hésitant : flatteries diplomatiques, appareil théâtral de l'enthousiasme patriotique, tout fut mis en mouvement pour atteindre au but : mais déjà, ce qui, au surplus, était le principal, les concessions opportunes de Crassus avaient produit ce résultat, qu'il fallait ou que Pompée se fit hardiment le tyran de Rome, ou qu'il recula. Il battit en retraite, et accorda le licenciement de ses troupes. Il n'avait plus à ambitionner le commandement de l'expédition contre Mithridate, sur lequel il avait certainement compté, quand il s'était fait élire consul pour 684 [**70 av. J. C.**] : la campagne de Lucullus en 683 [**-71**] équivalait à la fin de la guerre ; et quant à prendre le gouvernement de la province consulaire à lui attribuée par le Sénat, aux, termes de la loi Sempronienne, il jugeait la chose au-dessous de lui. Crassus, en cela, suivait son exemple. Donc, quand vint le dernier jour de l'année (684 [**-70**]), Pompée sortit de charge, se retira des affaires publiques, et déclara sa ferme intention de vivre à l'avenir dans le repos, en simple citoyen. Il s'était mis dans la situation d'avoir à s'emparer de la couronne ; puis, ne l'ayant point fait, de rester sans autre rôle à jouer que celui d'un candidat au trône qui s'est laissé évincer.

L'homme à qui les événements avaient fait la première place se retirant de la scène les partis se retrouvaient comme ils étaient, à peu près, au temps des Gracques ou de Marius. Sylla n'avait point donné le gouvernement au Sénat : il ne l'avait que fortifié dans ses mains ; et le pouvoir restait encore à ce grand collège, même après la chute des boulevards élevés par le dictateur. D'autre part, la constitution avec laquelle on gouvernait n'était autre, pour le fond, que la constitution des Gracques, toute pénétrée d'un esprit hostile à l'oligarchie. La démocratie avait ramené les institutions de Gaius Gracchus ; mais celles-ci, sans un Gracque, n'étaient qu'un corps sans tête : cette tête, ni Pompée ni Crassus ne pouvaient longtemps l'être, le fait était clair, et les derniers événements ne le montraient que trop. Un chef lui faisant défaut qui prît en main le gouvernail, il

ne restait plus à l'opposition démocratique qu'à gêner et à contrarier à chaque pas le gouvernement du jour. Mais entre l'oligarchie jet la démocratie, le parti financier reprenait son ancienne importance : durant la dernière crise, il avait fait cause commune avec les démocrates : aujourd'hui il semblait vouloir se retirer sous sa tente, et les oligarques s'efforçaient de le gagner à, tout prix, ne fût-ce que comme contrepoids. Ainsi recherchés des deux côtés, les financiers tirèrent profit en toute hâte des avantages de leur position : ils se firent rendre par un plébiscite exprès (687 [**-67**]) leurs quatorze bancs réservés au théâtre, le seul de leurs anciens privilèges qu'ils n'eussent point jusqu'ici reconquis. D'ailleurs et à tout prendre, sans rompre carrément avec la démocratie, ils se rapprochaient davantage des hommes du gouvernement. A ce mouvement déjà se rattachait l'entente accomplie entre le Sénat et Crassus avec toute sa clientèle. Mais bientôt un grave incident vint consommer l'alliance entre les optimates et l'aristocratie de l'argent : je veux parler du sénatus-consulte qui, sur les instances des capitalistes qu'il avait grièvement lésés, retira en 686 [**-68**] à Lucius Lucullus, l'un des plus éminents parmi les généraux sénatoriens, la province d'Asie, qui tenait tant à cœur aux chevaliers.

Pendant que les factions, dans Rome, poursuivaient leurs querelles habituelles, sans jamais pouvoir aboutir à une solution vraie, les événements se succédaient dans l'Est, descendant une pente fatale, comme nous l'avons montré plus haut ; et réagissant sur la marche hésitante de la politique intérieure, ils poussaient à l'inévitable crise. Sur terre et sur mer, la guerre avait pris la plus défavorable tournure. L'armée romaine du Pont battue, l'armée d'Arménie en voie de dissolution et en pleine retraite, les pirates absolument maîtres de la mer, les blés montant à un prix si haut en Italie qu'on redoutait une complète famine : tel est le tableau qui s'offrait aux yeux, au commencement de l'an 687 [**67 av. J.-C.**]. Certes le mal tenait beaucoup, nous l'avons dit, aux fautes des généraux, à l'incapacité totale de l'amiral Marcus Antonius, à la témérité de Lucius Lucullus, homme de valeur pourtant : la démocratie et ses excès avaient principalement causé la désagrégation de l'armée d'Arménie : mais le pouvoir à Rome payait pour tout le monde, pour ses propres fautes, et pour les désastres imputables à d'autres. La foule affamée et rugissante n'attendait que l'occasion d'en finir avec le Sénat.

La crise éclata décisive. Si abaissée et désarmée qu'elle fût, l'oligarchie se tenait debout encore, la direction des affaires publiques continuant d'appartenir au Sénat : mais elle devait nécessairement tomber le jour où ses adversaires s'empareraient du gouvernement, et notamment de la, haute gestion des affaires militaires. Or, aujourd'hui c'était chose devenue possible. Si devant les comices, des motions étaient portées tendant à donner une impulsion meilleure à la guerre continentale et maritime, ce qu'on pouvait facilement prévoir dans l'état des esprits, les sénateurs restaient impuissants à empêcher le vote et l'immixtion du peuple dans les matières de la haute politique, et c'était du même coup la destitution du Sénat et la translation du pouvoir aux mains des chefs de l'opposition. Dans cet enchevêtrement des questions pendantes, Pompée redevenait maître de la solution. Depuis plus de deux ans, l'illustre capitaine vivait dans Rome, loin des affaires. Rarement il se faisait entendre au Forum ou dans la Curie : ici, on ne le voyait que d'assez mauvais œil et sans lui laisser d'influence : là, il se trouvait mal à l'aise au milieu des orages des partis. Quand il se montrait, pourtant, c'était avec tout l'appareil de ses grands et petits clients lui faisant cortège ; et sa retraite affectée en imposait à la foule. L'éclat de ses grandes victoires ne s'était point effacé : qu'il s'offrît à aller en Orient, et le

peuple aussitôt, lui donnant ce qu'il demandait, l'investirait de la toute-puissance politique et militaire ! Pour l'oligarchie, qui voyait dans la dictature militaire populaire sa ruine certaine, et dans Pompée, après la coalition de 683 [**71 av. J.-C.**], son plus redoutable ennemi, c'eût été là le coup de la mort ; et quant aux démocrates, ils n'auraient point eu lieu, non plus, d'en être satisfaits. Quelque désirable qu'il fût à leurs yeux de mettre fin au gouvernement sénatorial, une telle révolution apportait bien moins la victoire à leur parti que le triomphe à leur trop puissant allié. Ne pouvait-il pas facilement se changer en un ennemi mille fois plus dangereux que les sénateurs ? En poussant, deux ans avant, au licenciement de l'armée d'Espagne et à la retraite du général, on n'aurait donc conjuré les périls du moment que pour les voir ressusciter plus grands, plus imminents, avec ce même Pompée devenu le commandant en chef des armées d'Orient.

Quoi qu'il en soit, Pompée, cette fois, mit la main sur le pouvoir, ou laissa ses amis agir pour lui. L'année 687 [**67 av. J.-C.**] vit proposer deux lois : l'une, outre le licenciement, depuis longtemps réclamé par les démocrates, de tous les soldats de l'armée d'Asie qui avaient fait leur temps, exigeait le rappel du général Lucius Lucullus, et son remplacement par l'un des consuls du moment, *Gaius Pison*, ou *Manius Glabrio* ; l'autre reprenait, en leur donnant plus d'extension, les projets agités sept ans avant dans le Sénat, pour balayer là piraterie. Elle ordonnait que le Sénat désignât un général unique choisi parmi les consulaires, ayant seul le commandement suprême des mers méditerranéennes, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux rivages de Syrie et de Pont, et sur toutes les côtes jusqu'à 50 milles (10 milles allemands = 20 lieues) dans les terres, en y exerçant ses pouvoirs de concurrence avec les gouverneurs locaux. Il serait nommé pour trois ans. Il aurait un état-major tel qu'on n'en avait jamais vu, vingt-cinq lieutenants, tous sénatoriens, tous ayant les insignes et les attributions des préteurs, et deux caissiers d'armée ayant les droits des questeurs. Les choix appartenaient exclusivement au général en chef. On l'autorisait à lever jusqu'à 120.000 fantassins, 7.000 cavaliers, 500 vaisseaux de guerre ; à user sans contrôle, à telles fins, de toutes les ressources des provinces et des pays clients : de plus on lui confiait sur l'heure toute la flotte actuellement prête, et des troupes déjà nombreuses. On mettait à son service toutes les caisses publiques dans Rome et dans les provinces, toutes les caisses dés cités sujettes; et, malgré la détresse financière du moment, on lui versait comptant 144.000.000 de sesterces (11.000.000 de thaler = 41.250,000 fr.).

De tels projets de loi, celui surtout qui avait trait à la guerre contre les pirates, entraînaient la ruine du gouvernement sénatorial. Dans le cours ordinaire des choses, les hauts magistrats, régulièrement élus par le peuple, étaient en même temps les généraux de ses armées ; et quant aux magistrats extraordinaires, il leur fallait aussi, dans la règle stricte, l'assentiment populaire pour exercer le commandement : mais, dès qu'il s'agissait de l'imperium unique, les comices n'avaient plus l'autorité directe constitutionnellement parlant ; et il avait fallu jusqu'ici pour qu'ils intervinssent de façon ou d'autre, ou une motion du Sénat, ou une motion de l'un des magistrats que leur fonction appelait aussi au commandement militaire : alors seulement, ils avaient voté sur la collation des pouvoirs exceptionnels. Depuis la fondation de la République, le Sénat en cas pareil avait toujours eu le premier et le dernier mot ; et avec le cours des siècles sa prérogative s'était confirmée et fait accepter. La démocratie avait eu beau résister : dans les circonstances mêmes les plus graves, lorsqu'il s'était agi, par exemple, de conférer le commandement de la province d'Afrique à Gaius Marius

(647 [**107 av. J.-C.**]), la loi constitutionnelle avait été suivie, et l'on avait vu le magistrat régulier appelé au généralat par une loi régulière, et chargé par elle de la conduite spéciale de l'expédition alors projetée: Aujourd'hui c'était un simple particulier que le peuple allait, à titre extraordinaire, investir de la puissance suprême, en lui assignant une compétence que seul il réglait. En la forme, et par mode d'atténuation, il était bien dit que la nomination serait faite par le Sénat et dans les rangs des consulaires : mais si on lui laissait le choix, c'est qu'il n'y avait pas de choix à faire! En face de cette multitude ameutée, à qui donc le Sénat pouvait-il conférer le commandement des mers et des côtes maritimes, sinon à Pompée ? Dans cette seule nomination, il y avait en principe la négation du gouvernement sénatorial : ce pouvoir s'évanouissait vraiment devant la création d'une magistrature ayant dans les finances et dans la guerre une compétence sans limites. Jadis l'*imperium* prenait fin avec l'année de charge ; il était circonscrit dans sa province ; les moyens militaires et financiers lui étaient exactement mesurés : aujourd'hui la mission nouvelle et extraordinaire conférée à Pompée lui demeure assurée pour trois ans, sans exclure une plus longue prorogation, comme bien on pense : Pompée aura sous ses ordres presque toutes les provinces, et même l'Italie, toujours en dehors, auparavant, du proconsulat militaire : il prendra arbitrairement et sans compter soldats, vaisseaux et argent du trésor ! Nous rappelions plus haut l'antique et fondamentale règle du droit public de la République romaine, laquelle prohibait la collation de la fonction suprême militaire et civile sans le vote préalable du peuple : cette règle on va la violer en faveur du général en chef ; et la loi nouvelle, en donnant les attributions et le rang des préteurs aux vingt-cinq lieutenants qu'il sera libre de se choisir[1], subordonne du même coup la magistrature souveraine de la Rome républicaine à la fonction de création nouvelle. Mais de quel nom appeler cette fonction ? A l'avenir il appartiendra de le deviner et de le dire : au fond, elle renferme assurément la monarchie. Donc

---

1 Aux termes du droit public de Rome, l'*imperium* extraordinaire (*pro consule*, *pro prætore*) se conférait de trois manières. — 1° Ou bien il avait pour point de départ la règle appliquée à l'office de magistrature extra urbaine, règle selon laquelle la charge prenant fin à son échéance légale, l'imperium se prorogeait jusqu'a l'arrivée du successeur : c'est là le cas le plus ancien, le plus simple et le plus fréquent. — 2° Ou encore l'imperium sortait d'un vote des organes constituants, des comices notamment, et du Sénat plus tard, qui nommaient tel haut magistrat en dehors des prévisions constitutionnelles ; celui-ci ayant les mêmes pouvoirs que le magistrat ordinaire, mais portant dans son titre même le signe distinctif de sa mission extraordinaire : ***propréteur, proconsul***. A la même classe appartiennent aussi les questeurs nommés en la forme accoutumée, mais en outre pourvus d'attributions prétoriennes ou même consulaires (*quœstores pro prœtore* ou *pro consule* : Becker-Marquardt, 3, 1, 284) : ce fut en cette qualité que Publius Lentulus Marcellinus fut envoyé à Cyrène (679 [75 av. J.-C.] : Salluste, *Hist*., 2, 39, Dietsch), que Gnœus Pison alla en Espagne citérieure (689 [-65] : Salluste, *Catilina*, 19), Caton en Chypre (696 [-58] : *Velleius Paterculus*, 2, 45). — 3° Enfin, l'imperium extraordinaire peut aussi être délégué par le magistrat suprême. Tel est le cas lorsque ce dernier s'absente de sa province ou est empêché : alors, il peut se nommer un lieutenant, qui prend le titre de *legatus pro prœtore* (Salluste, *Jugurtha*, 36, 37, 38), ou, si son choix tombe sur un questeur, celui de *quœstor pro prœtore* (Salluste, *Jugurtha*, 103). De même, lorsqu'il n'a point de questeur avec lui, il en peut confier les attributions à un officier de sa suite, qui s'appelle alors le *legatus pro quœstore* : nous rencontrons pour la première fois cette dénomination sur un tétradrachme macédonien de *Sura*, lieutenant du préteur de Macédoine (665-667 [89-87]). — Mais ce qui contrariait tous les principes en matière de délégation, ce que n'eût pu faire le magistrat suprême sous l'ancien droit public, c'était de le voir, alors qu'il n'éprouvait aucun empêchement dans sa fonction, et au plein début de sa charge, conférer d'avance l'imperium délégué à un ou plusieurs de ses subordonnés : sous ce rapport, les ***lieutenants propréteurs*** que va nommer le proconsul constituent une innovation : ces lieutenants déjà ne sont autres que ceux qui joueront un si grand rôle au temps des empereurs.

derrière la motion proposée, il y avait le renversement complet de l'ordre de choses préexistant.

Toutes ces mesures, de la part d'uni homme qui, la veille, avait donné la preuve frappante de sa faiblesse, étonnent par leur énergie et leur ampleur même. Mais on s'explique aisément que Pompée cette fois ait marché d'une allure plus décidée que durant son consulat. Il s'agissait moins pour lui de se proclamer autocrate, que de préparer l'autocratie par un régime militaire et d'exception. Si révolutionnaire qu'il frit dans le fond, il revêtait et respectait les formes constitutionnelles, et allait toucher enfin. au but où avaient tendu tous ses vœux, au commandement de l'expédition projetée contre Mithridate et Tigrane. D'autres et non moins sérieuses convenances préparaient aussi l'émancipation du pouvoir militaire. Pompée pouvait-il oublier que peu d'années avant une expédition combinée dans de semblables conditions, et en vue de détruire la piraterie, avait avorté par le fait de la déplorable administration du Sénat ; que la guerre d'Espagne avait failli mal finir, parce que le Sénat avait négligé les armées et détestablement conduit les finances ? Il ne pouvait pas ne pas voir quelle était l'attitude des aristocrates envers lui-même, le transfuge d'à camp des Syllaniens, et quel sort lui serait réservé s'il se laissait envoyer en Orient ; simple commandant d'armée au service du régime actuel, et ses autres pouvoirs que ceux des proconsuls ordinaires. On comprend donc pourquoi, comme condition de son acceptation, il voulait avoir son indépendance absolue au regard du Sénat : on comprend aussi comment le peuple acquiesça à son désir. Et puis, il est plus que, probable qu'impatienté par sa reculade d'il y a deux ans, son entourage cette fois le poussa à agir plus vigoureusement et plus vite. La motion sur le rappel de Lucullus et sur l'expédition nouvelle contre les pirates fut portée devant le peuple par le tribun *Aulus Gabinius*, homme perdu de mœurs et de la bourse, au demeurant habile entremetteur, orateur hardi et brave soldat. Si peu sérieuses que fussent les assurances de Pompée, affectant de ne point désirer le commandement des mers et de l'expédition contre les pirates, ou de n'aspirer qu'au repos de la vie privée, on ne peut mettre en doute que l'audacieux et remuant client, familier de la maison du chef et de ses intimes, n'ait fini par entraîner son patron, toujours indécis, toujours à court de vues, ou n'ait pris même la décision dernière en quelque sorte par dessus sa tête.

Quant à la démocratie, ses chefs, tout en couvant leur mécontentement en silence, demeuraient hors d'état de combattre publiquement la motion. Suivant les apparences, ils n'eussent pas pu en empêcher le vote, et n'auraient fait que se brouiller avec Pompée, l'obligeant peut-être à se rapprocher de l'oligarchie, ou à poursuivre sans nul, scrupule, entre les deux partis extrêmes, la seule voie de sa politique personnelle. Ils n'avaient pas le choix : il leur fallait encore rester ses alliés, si creuse que fut l'alliance : du moins l'occasion s'offrait de renverser enfin le Sénat, et cette fois pour toujours. Cessant d'être l'opposition pour devenir le pouvoir, ils comptaient sur l'avenir pour le reste, et aussi sur la faiblesse de caractère de Pompée. On vit donc se remuer en faveur du projet de -loi tous les principaux du parti, et le préteur *Lucius Quinctius*, le même qui, sept ans avant, avait travaillé au rétablissement de la puissance tribunicienne, et Gaius César, depuis peu sorti de la questure[1].

Les classes privilégiées étaient furieuses, non pas seulement la noblesse, mais encore l'aristocratie marchande, car celle-ci voyait de même ses privilèges

---

1 [V. la *Vie de J. César*, I, p. 294.]

menacés par une révolution aussi fondamentale, et elle eût voulu rentrer sous la clientèle protectrice du Sénat. Quand Gabinius, sa motion faite, revint dans la Curie, il s'en fallut de peu que les pères conscrits ne l'étranglassent de leurs propres mains, oubliant dans leur colère quel mal pouvait sortir de ce mode sommaire .de discussion. Le tribun s'enfuit au Forum, et déjà il excitait la foule à prendre la Curie d'assaut : heureusement la séance avait été levée. Le consul Pison, le champion de l'aristocratie, tomba sous la main des émeutiers. Ils l'auraient sacrifié à leur rage si Gabinius, qui survint, craignant de compromettre son succès certain par un attentat hors de saison, ne l'eût pas aussitôt délivré. L'irritation du peuple n'en continua pas moins, trouvant même un aliment nouveau dans la cherté des blés, dans les nombreuses et folles rumeurs qui couraient. On se racontait que Lucius Lucullus, détournant l'argent destiné à la guerre d'Asie, en avait placé à Rome, partie à gros intérêt, et tenté d'en employer partie à corrompre le préteur Quinctius, et à le détacher de la cause du peuple. On racontait que le Sénat préparait à Pompée, **au second Romulus**, le sort du premier[1] ; je fais grâce au reste. Sur ces entrefaites, arriva le jour du vote. Les têtes se pressaient sur le Forum : sur les toits des édifices on voyait les groupes entassés, les yeux tournés vers la tribune aux harangues : tous les collègues de Gabinius avaient promis leur intercession au Sénat ; mais intimidés par cette foule soulevée et bruyante, ils se turent, sauf un seul, *Lucius Trebellius*, qui s'était juré à lui-même et aux sénateurs de mourir plutôt que de céder. Il intervint ; aussitôt Gabinius, arrêtant le scrutin, demanda au peuple assemblé qu'il fût fait envers son collègue récalcitrant comme jadis envers Octavius, sur la motion de Tibérius Gracchus, c'est-à-dire qu'il fût destitué sur place. Le peuple vota sur cette motion, et la lecture des tablettes de vote commença. Déjà on avait proclamé les votes des seize premières tribus : vint le tour de la dix-septième, qui se prononça, elle aussi, affirmativement. Une seule voix encore, et la majorité était atteinte. A ce moment, Trebellius prit peur, et faussant son serment, retira son intercession. En vain *Othon*, un autre tribun, lutta avec énergie, demandant au moins qu'il pût être nommé deux généraux au lieu d'un seul, deux *duumvirs* de la flotte, comme autrefois. En vain le vieux Quintus Catulus, l'homme le plus respecté du Sénat, épuisa les forces qui lui restaient, demandant que le choix des lieutenants ne fût point laissé au général, mais revint au peuple. Au milieu des cris furieux de la foule, Othon, ne fut pas entendu. Grâce à Gabinius, le peuple eut des égards calculés pour le vieux sénatorien, et l'écouta respectueusement et en silence ; mais ses paroles étaient peine perdue. Le projet fut converti en loi sans un seul amendement : de plus, ce que Pompée désirait instamment, la sanction, lui fut sur l'heure et pleinement donnée.

Les deux généraux nouveaux, Pompée et Glabrion, partirent pour leurs commandements, laissant derrière eux l'espérance et l'impatience : aussitôt le vote de la loi Gabinia, le cours des blés était retombé au taux ordinaire, preuve manifeste de la confiance qui s'attachait à la grande expédition et à son illustre chef. Nous raconterons ailleurs comment cette confiance fut justifiée, et même dépassée : en trois mois la mer était nettoyée. Depuis les guerres contre Hannibal, jamais la République n'avait déployé une telle énergie au dehors : succédant à l'administration molle et incapable des oligarques, l'opposition démocratique et militaire avait brillamment saisi et conduit les rênes de l'État. Le consul Pison, dans la Narbonnaise, essaya bien de jeter quelques obstacles sous

---

1 [On sait que selon la tradition le roi Romulus aurait été mis en pièces par les sénateurs.]

les pas de Pompée, et de gêner ses préparatifs, il ne fit qu'irriter davantage la multitude contre son parti, et l'enthousiasme alla croissant pour l'heureux général : sans son intervention personnelle l'assemblée du peuple eût sur le champ déposé le consul.

Pendant ce temps le désordre était plus grand que jamais sur le continent d'Orient. Glabrion, qui devait prendre, à la place de Lucullus, le commandement des troupes envoyées contre Mithridate et Tigrane, n'avait pas bougé de l'Asie occidentale : ses proclamations avaient soulevé les soldats contre Lucullus. Mais comme il n'avait pas rejoint l'armée, celui-ci était forcément resté à leur tête. Contre Mithridate on n'avait plus rien fait ; et les cavaliers pontiques pillaient impunément et sans crainte la Bithynie et la Cappadoce. La guerre contre les pirates ayant conduit Pompée avec son armée jusqu'en Asie-Mineure, rien ne semblait plus simple que de le préposer aussi à la guerre du Pont et de l'Arménie, dont il avait si longtemps convoité le commandement. Mais on le sent, les démocrates à Rome n'entraient point dans les vœux du général et n'auraient à aucun prix saisi l'initiative. Très probablement, Gabinius avait eu sa leçon faite, et c'était à dessein que dans sa rogation il n'avait point compris à la fois et la guerre contre Mithridate, et la guerre contre les pirates, Glabrion demeurant chargé de la première. Pompée n'était-il pas trop puissant déjà pour qu'on voulût encore le grandir et l'éterniser ? Mais voici que surgit un certain *Gaius Manilius*, homme de rien, insignifiant s'il en fût, tribun du peuple pourtant, et que ses rogations maladroites avaient à la fois brouillé avec l'aristocratie et la démocratie. Espérant se hisser jusque sous l'auréole du général, s'il lui faisait obtenir ce que chacun savait être l'objet de son ardent désir, bien qu'il n'osât le demander, Manilius propose au e peuple de rappeler Glabrion de Bithynie et du Pont, ainsi que Marcius Rex de Cilicie. A leur place, le proconsul des mers et des côtes sera, par surcroît, chargé de toute la guerre en Orient, sans limite de temps, avec droit absolu de conclure la paix et les traités d'alliance (commencement de 688 [**66 av. J.-C.**]). Mieux que jamais on put voir quel coup terrible avait été porté au mécanisme de la constitution romaine, le jour où l'initiative appartenant désormais au premier démagogue venu, et le vote à la foule encore mineure, le pouvoir légiférant avait aussi mis la main sur l'administration. La motion manilienne ne plaisait à aucun des partis : et pourtant elle ne rencontra pour ainsi dire pas de résistance. Les meneurs de la démocratie n'osèrent pas y faire opposition, la subissant comme déjà ils avaient dû subir la loi Gabinia : ils renfermèrent en eux-mêmes leur mécontentement et leurs inquiétudes, et allèrent jusqu'à parler en faveur de Pompée. Quant aux aristocrates modérés ils tinrent un semblable langage : après le vote de la rogation de Gabinius, la lutte n'était plus possible, et quiconque voyait plus loin, reconnaissait déjà que la vraie conduite à tenir pour les sénatoriens, était au contraire le rapprochement avec Pompée, et même dans la prévision de sa rupture prochaine avec les démocrates, une complète alliance avec lui. Enfin les partisans de la politique de bascule bénissaient l'heure où ils pouvaient se donner les apparences d'une opinion qui leur fût propre, et se dessiner hardiment, sans se compromettre avec aucune des factions. Notons le fait : c'est pour défendre le projet de Manilius que Cicéron monta pour la première fois à la tribune politique[1]. Seuls, quelques

---

[1] [Tout le monde a lu le *pro lege Manil.*, cette harangue déclamatoire qui renferme de beaux passages de style. Déjà dans le procès contre Verrès, appartenant, il est vrai, au genre judiciaire, il avait touché à la politique. En lisant le discours sur la rogation de Manilius, on ne peut accorder au grand orateur, alors préteur urbain, ni beaucoup de prévoyance, ni beaucoup de désintéressement

optimates plus austères, A. Catulus, à leur tête, gardèrent leurs couleurs, et parlèrent contre la loi. Naturellement le peuple la vota à une majorité voisine de l'unanimité. Ainsi Pompée à son commandement, déjà immense, allait ajouter le gouvernement des provinces d'Asie-Mineure, si bien que, dans le vaste empire de la République, il n'était plus à peine un pouce de terrain qui ne lui obéit. Il avait à diriger une guerre dont-on pouvait dire, comme des expéditions d'Alexandre, qu'on savait bien où elle commençait, sans savoir ni où ni comment elle finirait. Jamais, depuis la fondation de Rome, une telle puissance n'avait été concentrée dans la même main.

Le vote des lois Gabinia et Manilia termine la lutte entre le Sénat et le parti populaire, lutte qui débuta soixante-sept ans avant, par le vote des lois semproniennes. Celles-ci avaient constitué le parti révolutionnaire à l'état d'opposition politique : par les lois Gabinia et Manilia, il passe de l'opposition au pouvoir ; et de même qu'à un moment solennel, l'inutile intercession d'Octavius avait amené la première brèche faite à la constitution, de même l'heure était grave où la retraite de Trebellius donnait le signal de la chute du dernier rempart du gouvernement sénatorial. Des deux côtés on avait la claire vue des choses : aussi, dans ce duel à mort, les plus indolents mêmes d'entre les sénateurs étaient entrés en tressaillement. La guerre constitutionnelle finit d'ailleurs autrement et bien plus mal qu'elle n'avait commencé. C'était après tout un jeune homme, noble en toutes choses que celui qui avait ouvert la révolution : elle était close, au contraire, par des .intrigants et des démagogues de la pire espèce. Au commencement, les optimates avaient mis de la mesure dans leur résistance, alors même qu'ils luttaient opiniâtrement encore pour la défense de positions perdues : à la fin de la crise, ce sont eux qui prennent l'initiative de la force brutale : leur faiblesse se venge en gros mots, et ils violent misérablement leurs serments. Le but que jadis on ne pouvait entrevoir que dans le plus téméraire des rêves, on y touche aujourd'hui. Le Sénat a cessé de régner. De rares vieillards vivaient encore, qui avaient assisté aux premiers orages de la révolution, et avaient entendu là voix des Gracques : que s'ils comparaient ces temps avec le temps actuel, ils devaient voir que tout était changé, le pays et le peuple, le droit public et là discipline militaire, la vie et les mœurs ; et, quand ils rapprochaient les réalités du jour de l'idéal jadis entrevu par les fils de Cornélie, ils se prenaient d'un triste et ironique sourire ! Mais leurs réflexions appartenaient au passé. Dans le temps présent et dans l'avenir, la chute de l'aristocratie était un fait accompli. Les oligarques ressemblaient à une armée en débandade, et dont les corps s'en vont renforcer d'autres troupes, sans pouvoir par eux-mêmes tenir la campagne ou tenter pour leur compte le sort des combats. Cependant, l'ancienne guerre ayant pris fin, déjà il s'en préparait une nouvelle : la guerre entre les deux forces un moment alliées pour renverser la constitution aristocratique, entre l'opposition démocratique et la puissance militaire, ambitieuse et prédominante. La situation exceptionnelle faite à Pompée par la loi Gabinia, et plus encore par la loi Manilia, ne pouvait se concilier avec l'ordre de choses républicain. La première, disaient non sans raison ses adversaires, l'avait nommé *régent*, et non simple amiral. Un Grec, bien renseigné sur l'état des affaires d'Orient, l'appelle **le roi des rois !** Qu'il revienne, une fois encore, victorieux et rehaussé par la gloire, ses caisses remplies d'or, escorté de ses soldats aguerris et dévoués, qu'il ait la tentation de poser la main sur la

---

politique. A peu de temps de là, il sortait de charge et défendait sans succès le même Manilius, accusé de péculat. — V. Forsyth, *Life of Cicero*, I, p. 81, et autres.]

couronne, se trouvera-t-il un homme qui l'arrête? Contre le premier général du siècle et ses légions éprouvées; le consulaire Quintus Catulus se lèvera-t-il avec les sénateurs? Ou bien sera-ce Gaius César, cet édile désigné, qui mène derrière lui la plèbe romaine, à laquelle il donnait hier en pâture trois cent vingt couples de gladiateurs aux armures d'argent ? Bientôt encore, s'écrie Catulus, il faudra s'aller réfugier sur le rocher du Capitole, pour sauver la liberté ! Prophète qu'il est, là où il se trompe, il n'est point en faute ! Peut-il deviner que ce n'est pas de l'Orient que viendra la tempête ? Les destins accompliront sa prédiction à la lettre, et plus complètement même qu'il ne l'a pressenti : mais c'est de la terre des Gaules qu'ils apporteront la ruine !

Chapitre IV — Pompée en Orient.

On a vu dans quel état déplorable étaient les affaires de Rome en Orient, et sur terre, et sur mer, quand au commencement de 687 [**67 av. J.-C.**] Pompée, investi de pouvoirs illimités, s'en vint reprendre la guerre contre les corsaires. Il commença par diviser son immense province en treize circonscriptions, chacune placée sous le commandement d'un de ses lieutenants, qui y levait hommes et vaisseaux, parcourait la côte, faisait main basse sur les brigantins des corsaires, ou les poussait dans les filets du voisin. Quant à lui, se mettant à la tête de la plus grande partie des navires disponibles, au milieu desquels se distinguait encore la marine de Rhodes, il prit la mer de bonne heure, et tout d'abord balaya les eaux de Sicile, d'Afrique et de Sardaigne, afin de rétablir immédiatement les importations de blé de ces provenances à destination de l'Italie. A la même heure, ses lieutenants accomplissaient pareille besogne sur les côtes de la Gaule et des Espagnes. C'était dans cette occasion que le consul Gaius Pison avait, depuis Rome, tenté d'empêcher les levées que le légat *Marcus Pomponius* faisait dans la Narbonnaise pour le compte de son général, tentative mal venue contre l'exécution de la loi Gabinia. Pompée reparut un instant dans Rome pour y mettre ordre, et aussi pour contenir dans les limites légales la juste irritation du peuple contre Pison. Au bout de quarante jours la navigation était libre dans tout le bassin occidental de la Méditerranée. Le général partit alors gour la mer d'Orient avec ses soixante meilleurs navires, et fit voile, droit sur l'antique et principal repaire d'es flibustiers, la côte de Lycie et de Cilicie. A la nouvelle de l'approche de la flotte romaine, ceux-ci disparurent complètement de la haute mer, et les forteresses lyciennes de *Kragos* et d'*Antikragos* se rendirent sans faire résistance. La douceur calculée de Pompée, plus encore que la crainte, lui avait ouvert les portes de ces deux places maritimes presque inabordables. Ses prédécesseurs mettaient en croix tous les pirates captifs : il leur fait quartier à tous, il montre surtout une indulgence inaccoutumée envers les simples rameurs trouvés à bord de l'ennemi. Seuls, les hardis rois ciliciens de la mer essayent, dans leurs propres eaux, de lutter contre les armes de Rome : femmes, enfants, trésors, ils ont tout caché dans leurs châteaux du Taurus, et ils attendent la flotte italienne à la hauteur de *Koracesium*, sur la côte ouest de Cilicie. Mais les navires de Pompée sont chargés de soldats, et pourvus de tout l'arsenal des engins de guerre : ils remportent une victoire signalée. Puis, le général débarque sans obstacles et va assaillir et détruire les châteaux, offrant en même temps la vie et la liberté à ceux qui se soumettront. Le plus grand nombre demanda grâce, désespérant de tenir plus longtemps dans ses forts et ses montagnes. Quarante-neuf jours après s'être montré sur la mer orientale, Pompée, avait dompté la Cilicie et fini la guerre. Grand succès d'allégement sans nul doute, mais non grand exploit ! Il avait été fait appel sans compter aux ressources immenses de l'état romain, et les corsaires ne pouvaient pas plus se mesurer avec lui que la bande de voleurs dans une grande ville ne peut entrer en lutte contre une bonne police. Mais si l'on songe au mal qui durait depuis si longtemps, à l'accroissement illimité qu'il prenait tous les jours, on comprend que la destruction incroyablement rapide des bandits tant redoutés ait fait sur le public une impression puissante. C'était là d'ailleurs la première épreuve par laquelle passait le pouvoir concentré dans une seule main : tous les partis se demandaient anxieusement s'il en sortirait mieux à son honneur que le gouvernement collectif. Environ 400 vaisseaux ou bateaux, dont 90 véritables

navires de guerre pris ou livrés, 1.300 autres coulés à fond, les arsenaux pleins et les magasins d'armes livrés aux flammes, 10.000 pirates tués, plus de 20.000 tombés captifs aux mains du vainqueur, *Publius Clodius*, l'amiral de la flotte romaine permanente de Cilicie, et avec lui une foule d'autres prisonniers que l'on croyait depuis longtemps morts, rendus tout à coup à la liberté : tels étaient les résultats. Dès l'été de 687 [-67], trois mois après les opérations commencées, le commerce avait repris dans toutes les mers ses anciennes allures, et l'abondance remplaçait en Italie la famine.

Cependant un fâcheux intermède se jouait en Crète, et faisait ombre un peu aux succès des armes de la République. Depuis deux ans Quintus Metellus était dans cette île, occupé à achever sa conquête déjà aux trois quarts accomplie, quand Pompée arriva dans les eaux d'Orient. Une collision devenait imminente : car la loi Gabinia, concurremment avec le commandement de Metellus, avait aussi étendu celui du général en chef sur cette longue terre, qui nulle part ne compte 50 milles de largeur. Pompée, par prudence, n'y avait envoyé aucun de ses lieutenants. Mais les cités crétoises insoumises, avaient vu Metellus traiter leurs compatriotes vaincus avec la plus cruelle rigueur, et apprenant au contraire les conditions indulgentes octroyées par Pompée aux villes du sud de l'Asie-Mineure qui s'étaient rendues à merci, elles préférèrent se donner à lui en masse. Leurs envoyés le trouvèrent en Pamphylie. Il accepta la soumission offerte, et expédia avec ceux-ci son lieutenant *Lucius Octavius*, chargé de montrer à Metellus les traités conclus, et de prendre possession de l'île. Ce n'était point là sans doute agir en bon collègue ; mais à la rigueur le droit était du côté de Pompée, et Metellus se mettait évidemment dans son tort si, voulant ignorer les arrangements souscrits par le général, il continuait à traiter les villes crétoises en ennemies. En vain Octavius proteste ; en vain, débarqué lui-même sans soldats, il appelle à son aide le lieutenant de Pompée en Achaïe, *Lucius Cisenna*. Metellus, sans prendre souci ni d'Octavius ni de Cisenna, assiège *Eleutherna*, prend d'assaut *Lappa*, où Octavius tombe dans ses mains : il le laisse partir sous le coup de cet affront, et livre au bourreau tous les Crétois captifs. Alors commence une véritable guerre entre ses soldats et ceux de Cisenna, qui meurt bientôt, mais à la tête desquels Octavius s'est mis lui-même, et quand ils s'en retournent par ordre en Achaïe, Octavius encore continue la guerre, de société avec le crétois *Aristion* : enfin *Hierapytna*, où ils se sont tous les deux retranchés, est emportée par Metellus après une vive résistance. En réalité Metellus, optimate ardent, en luttant contre la démocratie et son général en chef, avait de sa main ouvert la porte à la guerre civile ; et chose qui proue l'indescriptible désordre des temps, ces graves événements n'eurent d'autres conséquences qu'un amer échange de correspondance entre les deux capitaines, g4l'on verra, deux ans après, paisiblement et **amicalement** assis l'un près de l'autre dans la Curie !

Pendant que ces faits se passaient, Pompée était en Cilicie, préparant en apparence pour l'année suivante une expédition contre les Crétois, ou plutôt contre Metellus ; n'attendant en réalité qu'un signe pour se jeter au milieu des affaires embrouillées du continent Asiatique. Le peu qui restait de l'armée de Lucullus, après tant de pertes subies, et après le licenciement des légions de Fimbria, restait inactif sur, le haut Halys, dans le pays des Trocmes, à deux pas de la frontière du Pont. Lucullus était resté quelque temps encore à leur tête, son successeur nommé, Glabrion, s'attardant en Asie occidentale. Les trois légions placées en Cilicie sous les ordres de Marcius Rex, ne bougeaient pas non plus. Le Pont était tout entier retombé au pouvoir de son roi Mithridate : et celui-ci avait tiré une expiation sanglante de quiconque, hommes ou cités, comme *Eupatoria*,

par exemple, avait fait défection. Du reste les monarques d'Orient ne prirent pas hardiment l'offensive contre les Romains, soit que tel ne fût pas leur plan, soit que le débarquement de Pompée en Cilicie leur ôtât l'envie de pousser plus avant les hostilités. Tout à coup survint la loi Manilia, laquelle exauçait, plus tôt qu'il n'y avait compté, les espérances secrètes du général. Glabrion et Marcius Rex sont rappelés : les gouvernements du Pont, de la Bithynie, de la Cilicie, le commandement des troupes qui s'y trouvent, la guerre pontique et arménienne , le droit de faire à son gré paix, guerre ou alliance avec les dynastes d'Orient, tout est donné à Pompée. En face de telles perspectives d'honneurs et de richesses, quoi d'étonnant s'il négligea de châtier l'*optimate* maussade et jaloux qui gardait pour lui seul les minces lauriers cueillis en Crète ? Il laisse là les préparatifs de descente dans l'île et la chasse à donner aux pirates qui restent encore : il détourne jusqu'à sa flotte, et veut qu'elle appuie, elle aussi, son attaque contre les rois du Pont et de l'Arménie. La guerre continentale, pourtant, ne lui fait pas absolument oublier les flibustiers, toujours prêts à relever la tête. Avant de quitter la province d'Asie (691 [**63 av. J.-C.**]), il y fait armer un nombre suffisant de vaisseaux pour les tenir en bride : dès l'année précédente pareille mesure avait été prise en Italie, sur sa demande, et le Sénat avait voté les fonds nécessaires. Des garnisons volantes de cavalerie et de petites escadres couvraient les côtes : en un mot, si, comme nous le verrons plus tard, en nous occupant des expéditions de Chypre (696 [**-58**]) et d'Égypte (699 [**-55**]), la piraterie n'a pas été totalement détruite, du moins, à dater de la campagne de Pompée, au milieu même des vicissitudes et des temps de crises que Rome aura à traverser, jamais elle ne ressuscitera en force, jamais la mer ne redeviendra inhospitalière, comme elle le fut un jour sous le règne d'une oligarchie corrompue.

Le nouveau général en chef, dans son activité infatigable, consacra, à ses préparatifs militaires et diplomatiques le peu de mois qui lui restaient avant l'ouverture des opérations en Asie-Mineure. Ses envoyés se montrèrent chez Mithridate, moins pour tenter un accommodement sérieux, que pour reconnaître la situation. A la cour de Pont, on espérait qu'alléché par les derniers et importants succès des alliés, le roi des Parthes, *Phraate*, se laisserait gagner à la coalition du Pont et de l'Arménie. Pour combattre ce plan, d'autres envoyés romains furent dépêchés à la cour de Ctésiphon. Les discordes intérieures qui déchiraient la famille royale d'Arménie leur vinrent d'ailleurs en aide. Tigrane avait un fils, du même nom, qui se mit contre lui en pleine révolte, soit qu'il ne plat attendre la mort du vieux roi, soit qu'en butte à des soupçons que plusieurs de ses frères avaient déjà payés de leur tête, il vit dans l'insurrection ouverte l'unique voie de salut. Vaincu par son père, il se réfugia à la cour de l'Arsacide avec un certain nombre d'Arméniens notables, et là, recommença ses intrigues. Les arrangements conclus par Phraate furent en partie son œuvre : des deux côtés on offrait à ce roi la Mésopotamie pour prix de son alliance il aima mieux les sûretés promises par les Romains, renouvela avec Pompée le traité signé par Lucullus au sujet de la frontière de l'Euphrate, et s'engagea même à coopérer avec les occidentaux contre l'Arménie. C'était un grand dommage, déjà pour les deux rois, que les Parthes, à l'instigation du jeune Tigrane, se jetassent ainsi dans l'alliance de la République : Tigrane le jeune fit plus encore, et sa révolte amena la division entre son père lui-même et Mithridate. Le roi d'Arménie soupçonnait en secret son beau-père d'avoir fomenté sous main le crime de Tigrane le jeune, lequel était petit-fils de Mithridate par sa mère Cléopâtre ; et

s'il n'alla pas jusqu'à la complète rupture, la bonne entente entre les deux rois ne s'en refroidit pas moins, à l'heure même où elle leur devenait le plus nécessaire.

Pendant ce temps- Pompée armait sans relâche. Les cités alliées ou clientes eurent ordre d'envoyer leurs contingents fixés par les traités. Des affiches placardées en public invitèrent les vétérans licenciés de Fimbria à reprendre du service comme volontaires : les promesses faites, le nom de Pompée, en décidèrent bon nombre qui répondirent à l'appel. En y comprenant les corps des peuples auxiliaires, les forces réunies par le général s'élevèrent bientôt à 40.000 ou 50.000 hommes[1].

Au printemps de 688, Pompée se rendit en Galatie, pour s'y mettre à la tête des troupes de Lucullus, et entrer avec elles sur le territoire pontique, où les légions de Cilicie avaient ordre de venir le joindre. Les deux généraux se rencontrèrent à *Danala*, chez les Trocmes : leurs amis communs avaient espéré une réconciliation qui n'eut point lieu. On débuta par la courtoisie réciproque, à laquelle bientôt firent place les explications amères et les dures paroles : on se sépara plus en froid que jamais. Lucullus, comme s'il était encore en charge, continuait de donner le *cadeau* aux soldats, de leur partager des terres : Pompée déclara nuls tous les actes de son prédécesseur à dater de son arrivée en Galatie. A la rigueur il était dans son droit : or, il ne fallait pas lui demander le tact et les ménagements envers un rival illustré par ses services et grièvement froissé lui-même.

Dès que la saison le permit, les troupes romaines passèrent la frontière, ayant en face d'elles Mithridate avec 30.000 hommes de pied et 3.000 chevaux. Abandonné par son allié, attaqué par Rame avec des forces et une énergie doublées, il fit une tentative en vue de la paix : mais, quand Pompée demanda une soumission sans conditions, il ne voulut plus rien entendre. Une guerre malheureuse ne pouvait lui apporter pis. Pour ne point livrer son armée, archers et cavaliers pour la plupart, aux coups irrésistibles de l'infanterie romaine, il rétrograda lentement, forçant l'ennemi à le suivre dams ses mouvements à droite, à gauche, en tous sens, faisant tête dans l'occasion avec sa cavalerie, supérieure à celle de Pompée, gênant ses approvisionnements, et préparant ainsi de cruelles souffrances à ses légions. Pompée impatienté se fatigua de faire ainsi la conduite à l'armée pontique, et laissant là le roi, ne s'occupa plus qu'à soumettre le pays : il poussa jusqu'au haut. Euphrate, le franchit et mit le pied dans les provinces orientales du Pont. Mais Mithridate à son tour le suivit par la rive gauche du fleuve. Arrivé dans la région *Anaïtique*, ou de l'*Acilicène*, il put tout à coup lui fermer le passage en se jetant dans *Dastira*, citadelle puissante, bien pourvue d'eau. De là, avec ses troupes légères, il commandait la plaine environnante. Pompée n'avait point encore ses légions de Cilicie, il n'était point en état de se défendre. Il repasse l'Euphrate et va dans les forêts de l'Arménie pontique, coupée d'abîmes, de vallées profondes et de rochers, se mettre à l'abri des archers et des cavaliers du roi. Enfin le corps de Cilicie arrive : redevenu le plus fort, il peut reprendre l'offensive. Il marche de nouveau en avant, enferme le camp royal dans une chaîne de postes de près de 4 milles [allemands = 8 lieues] de longueur, le bloque, et pendant ce temps il lance partout des détachements qui ravagent le pays. La détresse était grande chez les Pontiques : déjà ils ont

---

1 Pompée distribua à ses soldats et officiers, à titre d'honoraire, 384.000.000 de sesterces (= 16,000 talents : App. *Mithr.*, 116) : les officiers en reçurent 100.000.000 (Pline, *Hist. nat.*, 2, 16), chaque soldat 6.000 (Pline, *App.*, *loc. cit.*) : d'où l'on peut conclure qu'au jour où Pompée mena son triomphe, l'armée comptait environ quarante mille hommes.

tué toutes leurs bêtes d'attelage : après quarante-six jours de souffrances, ne pouvant ni sauver ses blessés et malades, ni les laisser aux mains de l'ennemi, Mithridate les fait tous massacrer, et pendant la nuit noire prend en silence la route de l'Est. Pompée le poursuit au travers d'un pays inconnu où il ne marche qu'avec prudence : il est proche des régions où se place la frontière entre le roi de Pont et Tigrane. Ayant reconnu que Mithridate ne veut pas livrer la bataille décisive sur son territoire, mais qu'il à dessein de l'entraîner dans les profondeurs sans fin de l'Est, il se décide à l'en empêcher à tout prix. Les deux armées campaient tout près l'une de l'autre. Pendant la sieste du midi, les Romains se lèvent tout à coup à l'insu de l'ennemi, l'enveloppent et occupent les hauteurs de la rive droite du *Lycus* (*Jéschil-Irmak*), qui commandent, un défilé par où il lui faut passer, non loin de l'emplacement actuel d'*Endérès*, là où plus tard *Nicopolis* sera bâtie. Le matin venu, les Pontiques se mettent en route comme de coutume, et croyant encore l'ennemi derrière eux, ils plantent leurs tentes, leur étape finie, dans la vallée même dont les Romains tiennent tous les sommets. Tout à coup, dans le silence de la nuit, le cri de guerre redouté des légions retentit autour d'eux : de tous côtés les traits pleuvent : soldats et hommes du train, chars, chevaux, chameaux s'agitent pêle-mêle, et dans les ténèbres la mort frappe à coup sûr au milieu de leurs masses épaisses, effarées. Les Romains, leurs armes de jet épuisées, et alors que la lune se levant leur fait voir leurs victimes, tombent des hauteurs sur les bandes sans défense. Tout ce qui ne périt pas par le fer de l'ennemi meurt écrasé sous les pieds des chevaux ou les roues des chars. Ainsi finit le dernier combat où le vieux roi lutta en personne contre les Romains. Il s'enfuit, lui quatrième, suivi par deux cavaliers et une concubine, habituée à l'accompagner partout en costume d'homme et à combattre à ses côtés. Il se réfugie à *Sinoria*, où quelques affidés le rejoignent. Il partage entre eux les trésors qu'il y a déposés, 6.000 talents en or (11.000.000 thaler = 41.250.000 fr.), leur remet et prend sur lui du poison ; puis remontant l'Euphrate avec les quelques troupes qui lui restent, il va rejoindre son allié le Grand-Roi d'Arménie.

Là encore son espoir est déçu : en prenant la route d'Arménie, le roi du Pont a compté sur une alliance dont il ne reste déjà plus rien. Pendant qu'il luttait contre Pompée avec l'insuccès que nous savons, le roi parthe, poussé par les Romains, et cédant surtout aux conseils du prince d'Arménie fugitif, avait envahi le royaume de Tigrane à main armée, et Tigrane était contraint de battre en retraite vers les montagnes inaccessibles du pays. L'armée envahissante mit aussitôt le siège devant la capitale Artaxata : puis ce siège traînant en longueur, Phraate s'éloigna avec la plus grande partie de ses troupes. Là dessus, Tigrane reparut, culbuta le corps d'armée parthe laissé devant la place ainsi que les émigrés arméniens que commandait son fils : il est de nouveau le maître dans toute l'étendue de son royaume. On comprend que dans les circonstances actuelles, le roi se sentait peu enclin à faire la guerre aux Romains une seconde fois victorieux, encore moins à se sacrifier pour Mithridate en qui il avait foi moins que jamais, depuis qu'il savait que son fils rebelle voulait aller rejoindre son grand-père. Il entama donc des négociations avec les Romains, demandant une paix séparée ; et sans attendre la conclusion du traité, il rompit son alliance avec Mithridate. Celui-ci arrivait à la frontière d'Arménie. Il apprend tout à coup que le Grand-Roi amis sa têteau prix de 400 talents [150.000 thaler = 562.500 fr.], qu'il a arrêté ses envoyés et les a livrés aux Romains. Le vieux monarque voyait son royaume occupé par les légions, son allié en train de s'entendre avec l'ennemi : ne pouvant plus continuer la guerre, il s'estimera heureux s'il trouvé

un dernier asile sur les côtes de l'est et du nord de la mer Noire. Là, il aura sans doute à combattre son fils Macharès, rebelle aussi, et pactisant avec les Romains : il le chassera du royaume du Bosphore, et sur les bords du *Palus Mæolides* il recommencera ses infatigables projets. Il prend donc la route du Nord. Quand il a franchi le Phase, dernière frontière de l'Asie-Mineure, il est hors d'atteinte, et Pompée même cesse aussi de le poursuivre : mais au lieu de revenir vers les sources de l'Euphrate, le Romain se jette sur la contrée de l'Araxes, et veut en finir avec Tigrane. Il arrive, sans presque rencontrer de résistance ; jusque dans les environs d'Artaxata (non loin d'*Erivan*) et plante son camp à 3 milles [allemands = 6 lieues] de la ville. Tigrane le jeune s'y présente à lui, espérant que son père tombé, les Romains lui remettraient le diadème, et essaye de tous les moyens pour empêcher la conclusion de la paix entre eux et le Grand-Roi. Mais celui-ci n'en était que plus empressé à l'acheter, à quelque prix que ce fût. Un jour il se présenta à la porte du camp, à cheval, mais sans manteau de pourpre, portant le bandeau et le turban royal, et demandant, à être conduit devant Pompée. Après qu'il eut remis aux licteurs, comme le voulait la consigne du camp, son cheval et son épée, il alla, selon l'usage des Barbares, se jeter aux pieds du proconsul, et déposa dans ses mains, en signe d'absolue soumission, son diadème et sa tiare. Pompée, joyeux de sa victoire plus que facile, relève ce roi qui s'humilie, lui rend les insignes de sa dignité et dicte les termes de la paix. Tigrane versera 600 talents (9.000.000 thaler = 33.750.000 fr.) pour la caisse de l'armée, chaque soldat recevant un don de 50 deniers (15 thaler = 56 fr. 25 cent.) : il rendra toutes ses conquêtes de Phénicie, de Syrie, de Cilicie, de Cappadoce : il restituera même ses possessions sur la rive droite de l'Euphrate, la Sophène et la Gordyène ; bref, il rentrera dans les limites de l'Arménie propre : c'en est fait du Grand-Royaume. Au commencement de 688 [**66 av. J.-C.**], nul soldat romain n'avait encore franchi la limite des anciennes possessions de la République : à la fin de cette même année le roi Mithridate erre fugitif et sans armée dans les gorges du Caucase, et Tigrane d'Arménie n'est plus le roi des rois ; il est abaissé à la condition de vassal. Toute la région de l'Asie-Mineure à l'ouest de l'Euphrate obéit à la domination romaine ; et l'armée victorieuse prend ses quartiers d'hiver à l'est du fleuve, en territoire arménien, et dans la partie du cours supérieur, jusqu'aux rives du *Kour*, où pour la première fois les italiens ont abreuvé leurs chevaux.

Toutefois, en mettant le pied dans ces pays nouveaux, les Romains éveillaient de nouveaux ennemis. Les peuples belliqueux du Caucase moyen et oriental s'irritèrent à la vue des occidentaux campés au milieu d'eux. Les plateaux fertiles et arrosés de la Géorgie actuelle étaient habités par les *Ibères*, nation brave, régulièrement organisée, adonnée à l'agriculture, et dont les tribus ayant leurs anciens pour chefs, cultivaient leurs terres en commun, sans pratiquer la propriété privée. Là, armée et peuple ne faisaient qu'un : à leur tête étaient les chefs des *clans*, et parmi ceux-ci, le plus ancien, vrai roi de toute la nation, ayant au-dessous de lui son second par l'âge, lequel disait la justice et commandait l'armée : les Ibères avaient aussi leurs familles sacerdotales, auxquelles appartenait la connaissance des traités internationaux, et leur observation fidèle. Les hommes non libres étaient hommes de corps du roi. Au delà des Ibères, vers l'est, on rencontrait les *Albaniens* ou *Alains*, bien plus sauvages qu'eux : ils résidaient sur le Kour inférieur, jusqu'à la mer Caspienne. Ils menaient une vie quasi-pastorale, conduisant à pied et à cheval leurs immenses troupeaux au milieu des grasses plaines du *Schirwan* moderne, et cultivant leurs champs avec le rude araire en bois, sans le soc de fer des occidentaux. Ils ignoraient la

monnaie, et ne savaient pas nombrer au-delà de *cent*. Chacune de leurs peuplades (on n'en comptait pas moins de vingt-sept) avait son chef et son dialecte. Bien plus nombreux que les Ibères, les Albaniens n'eussent pu, néanmoins, se mesurer avec leurs courageux voisins. D'ailleurs, même manière de se battre chez les deux nations : ils se servaient des flèches et autres armes légères de jet, qu'ils lançaient comme les Indiens sur l'ennemi, en se dérobant derrière les arbres, ou perchés au sommet des branches. Les Albaniens avaient aussi des cavaliers nombreux, recouverts, comme les Mèdes et les Arméniens, de lourdes cuirasses, de brassards et de jambières. Les deux peuples vivaient au milieu de leurs champs, de leurs pâturages, dans la plus complète indépendance, et cela depuis un temps immémorial. La nature a placé le Caucase, ce semble, entre l'Europe et l'Asie, comme une digue contre les déluges des peuples : là, s'étaient arrêtées jadis les armes de Cyrus et celles d'Alexandre : là, les Romains avaient devant eux la grande muraille que ses habitants se disposaient à bravement défendre. Les Albaniens apprennent avec effroi qu'au prochain printemps le général de la République veut franchir leurs montagnes, et poursuivre au-delà le roi du Pont, car Mithridate, dit-on, passe l'hiver à *Dioscuriade* (*Iskouriah* entre *Soukoum-Kaléh* et *Anakli*) sur la mer Noire. Aussitôt, sous la conduite de leur prince *Oroïzès*, ils s'ébranlent en plein hiver (688-689 [**66-65 av. J.-C.**]), franchissent le Kour, et se jettent sur les Romains, alors partagés en trois divisions pour vivre plus facilement, et commandés par *Quintus Metellus Celer*, par *Lucius Flaccus* et par Pompée en personne. Celer, sur qui tombe la principale attaque, tient vigoureusement ; et Pompée, après s'être débarrassé des hordes qui se sont attaquées à lui, poursuit jusque sur le fleuve les Barbares partout battus. Le roi des Ibères, *Artocès*, se tient coi, et promet aux Romains paix et amitié ; mais Pompée sait qu'il arme en secret, et qu'il se propose de l'attaquer dans les défilés du Caucase. Dès les premiers jours du printemps de 689 [**-65**], avant de se remettre à la poursuite de Mithridate, il marche sur les deux citadelles d'*Harmozica* (*Horoumzich* ou *Armazi*) et de *Seusamora* (*Tsoumar*), situées à une lieue l'une de l'autre, et qui commandent, un peu au-dessus de l'emplacement actuel de *Tiflis*, les deux vallées du Kour et de l'*Aragua*, son affluent, en même temps qu'elles ferment l'unique passage allant d'Arménie en Ibérie. Artocès, surpris par l'ennemi à l'improviste, brûle les ponts au plus vite, et tout en négociant se retire dans l'intérieur. Pompée s'empare des deux forteresses, et donne la chasse aux Ibères jusque sur l'autre rive, espérant les contraindre à mettre aussitôt bas les armes. Mais Artocès recule toujours : il ne fait halte que sur les bords du *Péloros* : là, il lui faut ou se rendre ou se battre. Contre le choc des légions, les archers. ibères ne tiennent pas pied un moment : le Péloros est franchi ; alors Artocès subit les conditions dictées par le Romain, et envoie ses enfants comme otages. Ces choses faites, Pompée, conformément à son plan, se rend du pays du Kour dans la vallée du *Phase*, par le col de *Sarapana* [*Charapani*, en *Iméritie*], et de là longeant le fleuve, arrive à la mer Noire, où la flotte de Servilius l'attend sur la côte de Colchide. C'était une témérité presque sans but, que de conduire et l'armée et les vaisseaux vers ces rivages légendaires. Les marches que l'on venait de faire dans des pays inconnus, au milieu de peuplades presque toutes hostiles, n'étaient rien, comparées à celtes que l'on avait devant soi. Admettant que l'on réussît à franchir les longues étapes qui séparent l'embouchure du Phase de la Crimée , au travers de nations barbares, aussi pauvres que guerrières, soit sur des eaux inhospitalières et non fréquentées, soit le long d'une côte, où parfois les montagnes tombent à pic dans la mer, et où il eût fallu, bon gré mal gré, remonter sur les vaisseaux, admettant que l'expédition réussît, plus difficile peut-être que les grands voyages militaires d'Alexandre et d'Hannibal, à quel

résultat menait-elle, au bout de tant de fatigues et de dangers ? Je le veux, la guerre n'était -point finie tant que le vieux roi vivait : mais où voyait-on que la royale bête fauve, objet de cette chasse prodigieuse, tomberait enfin sûrement dans les filets ? Dût-on même craindre que Mithridate ne rentrât un jour en Asie, la torche de guerre à la main, ne valait-il pas mieux cesser de le poursuivre, la poursuite n'offrant que des dangers et nul avantage ? Des voix nombreuses s'élevaient dans l'armée, des voix plus nombreuses encore dans Rome poussaient le général à aller de l'avant : mais elles venaient ou de têtes chaudes et folles, ou d'amis faux, désireux de tenir à tout prix éloigné le puissant proconsul, et de le savoir engagé au fond de l'Orient dans des entreprises à perte de vue. Pompée avait trop d'expérience et de prudence pour compromettre son armée et sa gloire dans une expédition absurde ; et à ce moment, une révolte des Albaniens sur ses derrières lui fournissant un plausible prétexte, il abandonna la poursuite de Mithridate, et ordonna la retraite. La flotte eut ordre de croiser dans la mer Noire, de couvrir la côte nord d'Asie-Mineure contre toute attaque ennemie, et de fermer le Bosphore cimmérien, sous menace de mort contre tout navigateur essayant de forcer le blocus. Puis s'en revenant par la route de terre, et repassant par les régions colchiques et arméniennes, Pompée s'en retourna vers le Kour inférieur, le traversa, et campa dans les plaines d'Albanie. L'armée eut bien des jours de souffrances, marchant par une suffocante chaleur dans ces campagnes rases et souvent sans eau ; elle ne rencontra pas un ennemi : mais arrivée à la rive gauche de l'*Abas* (l'*Alazonios* autrefois, aujourd'hui sans doute l'*Alasan*), elle vit en face d'elle les hordes albaniennes que commandait *Cosès*, frère du roi Oroïzès. Elles ne comptaient pas moins de 60.000 hommes de pied, et de 12.000 cavaliers, y compris les contingents venus des steppes d'au-delà du Caucase. Les Albaniens, du reste, croyaient n'avoir à faire qu'à la cavalerie romaine, sans quoi ils n'eussent point osé combattre : mais Pompée avait masqué son infanterie par sa cavalerie, et celle-ci s'effaçant, on vit tout à coup derrière elle les masses profondes des légions. La mêlée fut courte ; l'armée des Barbares se dispersa dans les bois, que Pompée fit envelopper et incendier. Les Albaniens alors de demander la paix : puis, à l'exemple des autres peuples plus puissants, toutes les tribus d'entre le Kour et la mer Caspienne concluent aussi leur traité avec Pompée. Pour un moment, l'on vit les Albaniens, les Ibères et les autres, nations vivant au pied ou à l'intérieur du Caucase méridional, entrer dans la dépendance de Rome. Mais quant à celles d'entre le Phase et le *Mœotis*, Colchidiens, *Soanes*, *Hénioques*, *Jazyges*, *Achéens* ; quant aux Bastarnes, placés plus loin, bien que leurs noms figurent dans la liste des peuples soumis par Pompée, il est manifeste qu'on ne put prendre leur soumission au sérieux. Le Caucase avait retrouvé sa place dans l'histoire universelle ; il marquait la limite de l'empire romain, comme jadis il avait été celle de l'empire perse et hellénique.

Mithridate était laissé à lui-même et à sa destinée. De même qu'autrefois son aïeul, le fondateur du royaume du Pont, échappé aux séides d'Antigone, avait mis le pied en fugitif sur les terres de son empire futur, de même le petit-fils avait franchi sa frontière, tournant le dos à ses conquêtes et à celles de ses pères. Mais les destinées sont rapides et variables en Orient au-delà de toute mesure ; et nul plus souvent que le vieux sultan de Sinope n'avait gagné et perdu au jeu de dés capricieux de la fortune. Sur le soir de sa vie, pourquoi ne se serait-il pas flatté d'un nouveau retour rendant l'essor à sa grandeur ? La seule chose stable n'est-ce point le perpétuel changement ? Les orientaux avaient jusqu'au fond du cœur l'antipathie de la domination romaine : bon ou cruel,

Mithridate, à leurs yeux, ne cessait pas d'être le vrai roi : ne pouvait-il pas tirer parti de la mollesse des sénatoriaux dans l'administration des provinces, et des discordes des partis politiques dans Rome, toujours en fermentation, toujours à la veille d'une guerre civile ? Ne pourrait-il pas attendre et saisir l'occasion, et remonter pour la troisième fois sur son trône ? Avec ses espérances et ses projets, durables autant que sa vie, tant qu'il n'était point mort il restait aussi dangereux, vieux roi déchu et exilé, qu'au jour où à la tête de 100.000 hommes il était entré en guerre pour arracher aux Romains la Hellade et la Macédoine. En 689 [**65 av. J.-C.**], infatigable malgré le poids de l'âge, il quitte Dioscuriade, et gagne au travers de mille obstacles, tantôt par mer et tantôt par terre, le royaume de Panticapée. Par son seul ascendant, et grâce à sa suite imposante, il jette à bas Macharès, son fils rebelle, et le force à se donner la mort. Puis il tente encore d'entrer en rapport avec les Romains. Il demande qu'on lui rende son royaume héréditaire ; se disant prêt à reconnaître la suzeraineté de la République, et à payer le tribut de vassalité. Pompée refuse net. A peine remonté sur son trône, Mithridate jouerait son ancien jeu : il faut qu'il fasse purement et simplement sa soumission. Mais celui-ci, loin de consentir à se livrer aux mains de l'ennemi, entasse des plans nouveaux et plus que jamais gigantesques. Il ramasse toutes ses ressources, les derniers débris de ses trésors, les derniers contingents de ses états : il arme une armée de 36.000 hommes, esclaves pour la plupart, qu'il équipe et exerce à la romaine : il prépare une flotte de guerre : il ne médite rien moins, dit-on, que de se jeter dans l'ouest, par la Thrace, la Macédoine et la Pannonie ; puis, entraînant comme alliés les Scythes des steppes sarmates, les Celtes du Danube, il ira déchaîner sur l'Italie toute une avalanche de peuples. Le projet a paru colossal, et quelques-uns ont comparé les plans de guerre du roi du Pont à la grande expédition d'Hannibal. Comme si une telle pensée, héroïque chez l'homme de génie, n'était point folie chez tout autre homme ! Les orientaux envahissant l'Italie, ce n'était là qu'une ridicule menace, qu'une infime et chimérique imagination du désespoir ! Le sang-froid et la prudence du général de Rome ne s'y trompèrent pas ; et les Romains se gardèrent de courir en aventuriers après leur aventureux adversaire. Pourquoi s'en aller dans les régions lointaines de Crimée, au devant d'une attaque qui ne pouvait manquer de s'épuiser sur place, et que d'ailleurs on serait toujours à, temps de repousser au pied des Alpes ? En effet, tandis que Pompée, sans se préoccuper davantage des menaces du géant impuissant, préside à l'organisation des territoires conquis, les destinées du vieux roi s'achevaient toutes seules au fond des contrées du nord. Ses armements écrasaient les peuples et révoltaient les riverains du Bosphore, dont il démolissait les maisons, ou faisait enlever et tuer les boeufs à la charrue, pour s'approvisionner de tendons et de bois destinés aux machines de guerre. Les soldats ne voulaient point davantage d'une marche désespérée sur l'Italie. Toujours, le roi avait vécu entouré de soupçons et de trahisons : il n'avait pas le don d'éveiller chez les siens l'amour ou la fidélité. Jadis il avait contraint Archélaos, son meilleur général, à chercher un asile jusque dans le camp des Romains : pendant les campagnes de Lucullus, ses officiers les plus dignes de confiance, Dioclès, Phœnix, et les plus fameux parmi les émigrés romains, avaient dû l'abandonner pareillement : aujourd'hui que son étoile a pâli, et que malade, toujours irrité, il ne se laisse plus voir qu'à ses eunuques, les défections se succèdent plus vite encore autour de lui. Castor, commandant de la place de *Phanagoria* (sur la côte d'Asie, en face de *Kertsch*), donne le premier le signal de la révolte : il proclame que la cité est libre, et remet aux Romains les fils du vieux sultan, qui y sont enfermés avec lui. L'insurrection se propage dans toutes les

villes du Bosphore : *Chersonèse* (non loin de *Sébastopol*), *Théodosia* (*Kaffa*), et d'autres encore se joignent aux Phanagorites : Mithridate, pendant ce temps, lâchait la bride à son humeur soupçonneuse et cruelle. Sur la dénonciation de quelques vils eunuques, il fit mettre en croix ses affidés les plus intimes : ses fils, moins que les autres, étaient sûrs de vivre. L'un d'eux, *Pharnace*, le favori de son père, et probablement celui qu'il destinait à lui succéder, prit une résolution extrême et se mit à la tête des insurgés. Les sbires lancés pour s'assurer de sa personne, les troupes envoyées contre lui, passèrent à ses gages ; et tout le corps des transfuges italiens se donna à lui. Ce corps était peut-être le noyau le plus solide de l'armée ; mais rien aussi ne lui souriait moins que la perspective d'une expédition en Italie. Enfin les autres troupes et la flotte le suivirent dans sa défection. Abandonné de tous, et par le pays et par les soldats, Mithridate apprend que Panticapée, sa capitale, a ouvert ses portes aux rebelles, et qu'enfermé dans son palais, il va leur être livré. Du haut des mûrs il implore son fils, lui demandant de le laisser vivre, de ne pas tremper ses mains dans le sang d'un père : cette prière sonnait mal dans sa bouche ! N'avait-il pas lui-même les mains souillées du sang de sa mère ? Tout récemment encore n'avait-il pas versé le sang de *Xipharès*, son fils innocent ? Pharnace, d'ailleurs, dépassait Mithridate en dureté de cœur et en cruauté. La dernière heure ayant sonné pour le vieux roi, il voulut du moins finir comme il avait vécu : femmes, concubines, filles, et parmi celles-ci les jeunes fiancées des rois d'Égypte et de Chypre, il les condamna toutes à subir les horreurs de la mort. Elles vidèrent la coupe empoisonnée, avant qu'il ne la prit, lui-même ; et comme le breuvage n'agissait pas assez vite, il tendit la gorge à un soldat celte, *Bituit*, qui l'acheva. Ainsi mourut (691 [**-63**]) *Mithridate Eupator* dans la soixante-huitième année de son âge, dans la cinquante-septième de son règne, vingt-six ans après son premier combat contre les Romains. Pharnace envoya le cadavre à Pompée, en preuve du service rendu et de sa loyauté d'allié : Pompée le fit placer dans les caveaux royaux à Sinope.

La mort de Mithridate était pour la République l'équivalent d'une grande victoire : et comme s'il y eût eu victoire en effet, les courriers porteurs de la nouvelle, couronnant leur tête de lauriers, se montrèrent au camp, devant Jéricho, où se trouvait alors le général en chef. Dans la personne du roi du Pont, un des grands ennemis de Rome était descendu au tombeau, le plus grand de tous ceux qu'elle avait jamais rencontrés dans les molles contrées de l'Orient. L'instinct de la foule ne s'y trompait pas : comme autrefois Scipion, au jour du triomphe, était aux yeux de tous le vainqueur d'Hannibal ; et non pas seulement le vainqueur de Carthage, de même devant la mort de Mithridate s'effaçaient les conquêtes faites sur les peuples nombreux de l'Orient et sur le Grand-Roi d'Arménie lui-même ; et quand Pompée célébra dans Rome son entrée solennelle, ce qui attira le plus les regards, c'étaient les tableaux peints qui montraient le vieux roi fugitif, menant son cheval par la bride, et ceux encore où il gisait étendu et rendant l'âme au milieu des cadavres de ses filles. Quelque jugement qu'on porte sur sa personne, Mithridate est une grande et historique figure, dans tout le sens du mot. Non que je l'admire comme un vaste génie, comme une riche et haute nature : mais il eut la vertu très imposante de la haine, et cette haine l'a soutenu non sans honneur, quoique sans succès, pendant tout un demi-siècle d'une lutte inégale, contre un ennemi démesurément supérieur. La place que lui a faite l'histoire a d'ailleurs grandi l'importance de l'homme. Sentinelle avancée de la réaction nationale en Orient contre les occidentaux, il a rouvert le duel entre les deux mondes ; et

vainqueurs aussi bien que vaincus, tous avaient à sa chute le pressentiment qu'on assistait au début, et non à la fin du drame.

Cependant, après avoir mené à fin la guerre du Caucase (689 [**65 av. J.-C.**]), Pompée, revenu dans le Pont, y avait forcé les derniers châteaux qui tenaient encore ; puis, pour enlever aux brigands leurs repaires, en avait rasé les donjons, et bouché les puits en y roulant des blocs de rochers. L'été de 690 [**-64**] commençait : il se rendit en Syrie, où l'appelaient bien des affaires à régler. Il serait difficile d'esquisser le tableau de l'état des choses en ce pays ; tout y marchait vers la dissolution. A la vérité, en suite de l'attaque de Lucullus contre l'Arménie, le satrape de Tigrane, Magadatés, avait évacué les provinces syriennes (685 [**-69**]) ; et les Ptolémées, bien que, comme leurs prédécesseurs, ils rêvassent encore l'annexion des côtes phéniciennes à leur royaume, avaient, par peur de Rome, reculé devant toute tentative nouvelle d'occupation : Rome, d'ailleurs, n'avait point encore régularisé leurs titres de possession, plus que douteux en Égypte même : enfin les princes syriens, de leur côté, s'étaient plus d'une fois adressés à elle, demandant d'être reconnus comme les légitimes héritiers des Lagides. Mais quoique à ce moment les grandes puissances se tinssent en dehors des événements locaux, le pays aurait moins souffert du fléau d'une grosse guerre qu'il ne souffrait en réalité des éternelles et inutiles querelles des princes, des seigneurs et des villes. Les vrais maîtres du royaume des Séleucides étaient alors les Bédouins, les Juifs et les Nabatéens. On sait quel immense désert de sable, inhospitalier, sans arbres et sans eau, s'étend de la péninsule arabique jusqu'à l'Euphrate et au-delà, touche à l'ouest à la chaîne des montagnes de Syrie et à son étroite plage, et va se perdre à l'orient dans les riches plaines basses du Tigre et de l'Euphrate inférieur. Le Sahara d'Asie est l'antique et primitive patrie des enfants d'Ismaël : du jour où la tradition parle à l'histoire nous y rencontrons le **bédawin** ou **fils du désert**. Là, il dresse sa tente, et paît ses chameaux : là, monté sur son coursier rapide, il donne la chasse à l'ennemi de sa race, et au marchand voyageur. Favorisés par Tigrane, qui les utilisait, pour sa politique commerciale, puis bientôt enhardis par l'état de la Syrie abandonnée à elle-même, les enfants du désert s'étaient avancés jusque dans la région septentrionale : déjà, au contact de la civilisation syrienne, ils avaient acquis les rudiments d'une vie sociale régulière, et politiquement parlant ils jouaient le premier rôle. On citait comme le plus important de leurs *Émirs*, *Abgar*, chef de la tribu arabe des *Mardans* ; Tigrane l'avait installé dans la haute Mésopotamie, autour d'Édesse et de Carrhes ; puis, à l'ouest de l'Euphrate se tenaient : *Sampsikérame*, émir des Arabes de *Hémésa* (*Homs*) entre Damas et Antioche, et maître de la forte citadelle d'*Arethusa* : *Aziz*, chef d'une autre horde errante dans ces mêmes contrées : *Alchaudonios*, prince des *Rhambæens*, avec qui Lucullus avait eu des rapports, et une foule d'autres. A côté des chefs bédouins on rencontrait partout de hardis compagnons, égalant ou dépassant même les fils du désert dans le noble métier de détrousseurs de route : tel était *Ptolémée*, fils de *Mennæos*, le plus puissant, peut-être, de tous ces chevaliers bandits, et l'un des plus riches hommes de son temps. La contrée des *Ityréens* (aujourd'hui des *Druses*) lui obéissait : il commandait dans la plaine de *Massyas* au nord, avec les villes d'*Héliopolis* (*Baalbek*) et de *Chalcis*, et menait 8.000 cavaliers à sa solde. Tels encore *Dyonisios* et *Cyniras*, possesseurs des villes maritimes de Tripoli (*Tarablouz*) et *Byblos* (entre Tarablouz et *Beyrouth*), et enfin le juif *Silas*, maître de la forteresse de *Lysias*, non loin d'Apamée sur l'Oronte.

En revanche et dans le sud le peuple des Juifs semblait en voie de consolidation politique. Hardis et pieux défenseurs du vieux culte national, que les rois de

Syrie menaçaient d'écraser sous un hellénisme niveleur, les *Hasmonéens* ou *Macchabées* [les *Marteaux*] étaient arrivés au principat héréditaire ; puis insensiblement aux honneurs royaux, puis, devenant conquérants, les grands-prêtres rois avaient arrondi leur empire au nord, au sud et à l'est. Quand mourut le belliqueux *Alexandre Jannaï* [ou *Jochanan*] (675 [**79 av. J.-C.**]), le royaume juif avait absorbé tout le pays des Philistins, jusqu'à la frontière égyptienne au midi au sud-est, il confinait au royaume des Nabatéens de *Pétra*, diminué de tous les pays que Jannaï avait conquis sur la rive droite du Jourdain et de la mer Morte : au nord, il embrassait Samarie et la *Décapole* jusqu'à la mer de *Génésareth* ; et si la mort ne l'avait prévenu, le prince hasmonéen se disposait à investir aussi *Ptolémaïs* (*Saint-Jean d'Acre*) et à refouler les Ityréens en arrière de la ligne par eux envahie. La côte appartenait aussi aux Juifs depuis le mont Carmel jusqu'à *Rhinocorura* (*Koulat el Arisch*), y compris l'importante place de Gaza, Ascalon seule restant encore libre, si bien que la Judée, jadis séparée de la mer, comptait aujourd'hui parmi les lieux d'asile de la piraterie. Au moment où l'intervention de Lucullus détourna soudain et à point la tempête venant d'Arménie, et qui déjà menaçait les Juifs, les princes hasmonéens n'auraient pas manqué de porter leurs armes plus loin encore, si des dissensions intestines n'avaient pas détruit dans son germe la puissance promise à l'ambition du nouvel et remarquable état. Le sentiment de l'indépendance religieuse et celui de la nationalité, à l'heure de leur énergique alliance, avaient suscité l'empire des Macchabées : mais bientôt ils se désunissent, et arment l'un contre l'autre. La nouvelle secte juive, fondée au temps des Macchabées, le *pharisaïsme* (c'était son nom) laissant en dehors le gouvernement temporel, ne tendait à rien moins qu'à constituer une communauté judaïque, formée de tous les orthodoxes, dans toutes les régions obéissant à des maîtres divers. Son système ostensible se concentrait dans l'impôt du temple de Jérusalem versé par la piété de chaque Juif, dans les écoles religieuses et les tribunaux sacerdotaux. Il avait enfin pour tête de doctrine le grand consistoire hiérosolomytain, reconstitué dès les premiers temps des Macchabées, et comparable, quant à sa compétence, au collège des pontifes de Rome.

A l'encontre de l'orthodoxie, qui tous les jours allait se pétrifiant dans la nullité de sa pensée théologique et de son pénible cérémonial, l'opposition des *Sadducéens* levait la tête. Ces novateurs combattaient le pharisaïsme au point de vue du dogme : ils ne voulaient obéir qu'aux livres sacrés, n'accordant que l'autorité, et non la canonicité, aux pouvoirs des **scribes-docteurs** [*Sopherim*], ces maîtres de la tradition canonique, selon les Pharisiens[1]. Ils se combattaient sur le terrain politique, quand au lieu de l'attente fataliste dans le bras fort et secourable du dieu *Sabaoth*, ils invitaient le peuple à s'aider des armes de ce monde, à fortifier au dedans et au dehors le royaume de David, glorieusement restauré par les Macchabées. Mais les orthodoxes avaient leur point d'appui dans le sacerdoce et dans la multitude, et luttaient contre les hérétiques méchants avec cette haine irréconciliable, absolue, qui est le propre des dévots marchant à

---

1 C'est ainsi que les Sadducéens repoussaient les dogmes des anges et des esprits, et de la résurrection des morts. Mais les principaux points où Sadducéens et Pharisiens n'étaient point d'accord, selon la tradition, se référent à des questions secondaires de rituel, de jurisprudence et de calendrier. On en a la preuve dans ce fait que les Pharisiens l'ayant emporté, ils portèrent sur la liste des jours de fêtes et commémoratifs de la nation ceux précisément à l'occasion desquels ils avaient eu décidément la victoire dans la controverse, et ceux où ils avaient chassé du consistoire suprême tous les membres entachés d'hérésie. — [V. sur les Sadducéens et Pharisiens, et sur la période historique des Hasmonéens, un article neuf et intéressant de M. Albert Réville, d'après les livres importants des docteurs Jost et Graetz (*Revue des Deux Mondes*, septembre 1867).]

la conquête des biens de la terre. Les hommes de la nouvelle science donnaient gain de cause, au contraire, à l'intelligence s'émouvant au contact de l'hellénisme : ils s'appuyaient sur l'armée, où servaient en grand nombre des Pisidiens et des Ciliciens, et sur les *rois* de Judée, hommes habiles, qui tenaient tête à la puissance spirituelle, comme mille ans plus tard les *Hohenstauffen* tiendront tête à la papauté. Jannaï, de sa forte main, avait pesé sur les prêtres ; mais après lui, sous ses deux fils (685 [**69 av. J.-C.**] et suiv.), éclata une guerre civile et fratricide, où les Pharisiens ligués contre l'énergique *Aristobule* s'efforcèrent d'arriver à leur but sous le nom du débonnaire et indolent *Hyrcan II*. Cette querelle fut la fin des agrandissements de la Judée : elle fournit aux étrangers l'occasion d'intervenir, et de s'emparer ainsi de la suprématie dans la Syrie méridionale. Les *Nabatéens* se montrèrent les premiers. On confond souvent ce remarquable peuple avec ses voisins de l'est, les Arabes nomades : mais il appartient au rameau araméen bien plus qu'aux descendants directs d'Ismaël. La tribu araméenne, ou, comme les orientaux l'appellent, la tribu syrienne des Nabatéens, aurait eu la contrée de Babylone pour sa demeure primitive ; et dans les temps reculés, elle aurait, en vue du commerce, envoyé une colonie à la pointe nord du golfe Arabique : ce fut là, dans la péninsule du Sinaï, entre les branches de *Suez* et d'*Aïla* et dans le pays de *Petra* (*Ouadi Mousa*), que grandit la nation nouvelle. Par ses mains se faisait l'échange des marchandises de la Méditerranée et de l'Inde. La grande route du sud des caravanes, allant de Gaza aux bouches de l'Euphrate et au golfe Persique, passait par Pétra, sa capitale. Là, de splendides palais, de vastes hypogées, bien mieux qu'une tradition presque oubliée, attestent encore de nos jours la grandeur d'une civilisation disparue. Le parti pharisien, selon la coutume de tout parti sacerdotal , ne crut pas acheter trop chèrement sa victoire au prix de l'indépendance et de l'intégrité de la patrie. Il appela à son secours contre Aristobule le roi nabatéen *Arètas*, promettant la restitution de toutes les terres conquises sur lui par Jannaï. Aussitôt Arètas de s'avancer en Judée avec 50.000 hommes environ puis, renforcé par le contingent des Philistins, il tient Aristobule assiégé dans Jérusalem.

Pendant que la force et la discorde régnaient ainsi d'un bout de la Syrie à l'autre, les grandes villes, Antioche, Séleucie, Damas, ne pouvaient pas ne pas souffrir, elles dont les habitants voyaient leur commerce coupé, et par terre et par mer. Les gens de Byblos et de Béryte (*Beyrouth*) ne pouvaient défendre ni leurs champs ni leurs vaisseaux contre les Ityréens, qui du haut des châteaux dans la montagne ou sur les escarpements de la côte, jetaient au loin l'effroi. Ceux de Damas enfin, pour échapper aux incursions des Ityréens et de Ptolémée, fils de Mennée, se donnaient aux rois plus éloignés des Nabatéens ou des Juifs. A Antioche, Sampsicérame et Aziz se mêlaient aux querelles intestines du peuple ; et il s'en fallut de peu que la grande ville grecque ne devint dès lors la résidence d'un émir arabe. La situation rappelle les tristes interrègnes du Moyen-Âge, en Allemagne, alors que *Nuremberg* et *Augsbourg*, n'ayant plus pour les protéger le droit et la justice du *roi des Romains*, s'abritaient isolées derrière leurs murailles. Les citadins marchands des villes de Syrie attendaient avec une impatience fiévreuse un bras fort qui leur rendit et la paix, et la sûreté du commerce.

Non qu'il manquât de rois légitimes : on en comptait deux ou trois. Lucullus avait installé en Commagène, à l'extrémité septentrionale de la Syrie, un Séleucide du nom d'Antiochus. Après le départ des Arméniens, Antiochus l'Asiatique, dont le Sénat aussi bien que Lucullus avaient admis les prétentions au trône, était un jour rentré dans Antioche, et s'y était fait saluer roi. Mais voici qu'aussitôt surgit un troisième candidat de la maison de Séleucus, *Philippe* : alors, la population de

la capitale, mobile et amoureuse d'opposition autant que les Alexandrins, prend parti pour et contre ; et en même temps, l'un et l'autre des émirs voisins se jettent dans la querelle de famille, apanage perpétuel du trône de Séleucus. Aux yeux des sujets pouvait-il y avoir autre chose que jouet ou dégoût dans la légitimité du prince? Les soi-disant rois de droit étaient dans le pays moins puissants que les petits princes et les chefs de bandes.

Pour remettre l'ordre dans ce chaos, il n'était besoin ni des conceptions du génie, ni d'un grand déploiement de puissance : il suffisait de voir clair dans les intérêts de Rome et de ses sujets, et les institutions nécessaires se présentant d'elles-mêmes, de les remettre sur pied et de les maintenir avec toutes leurs conséquences. Assez et trop longtemps le Sénat avait prostitué sa politique au service de la légitimité : aujourd'hui le général porté au pouvoir par l'opposition avait à s'inspirer d'autres idées que de l'idée dynastique : il n'avait qu'une chose à faire, c'était d'empêcher que le royaume syrien, au milieu des luttes des prétendants et des convoitises de ses voisins, ne fût un jour soustrait à la clientèle de la République. La marche était toute tracée pour envoyer sur les lieux un satrape italien, et, par lui, saisir énergiquement les rênes que les princes de la maison régnante avaient laissé tomber de leurs mains par leur propre faute, bien plus que par le malheur des temps. Pompée n'hésita pas dans cette voie. Antiochus l'Asiatique lui avait écrit, demandant d'être reconnu à titre de dynaste héréditaire. La réponse de Pompée fut celle-ci : jamais je ne replacerai sur le trône un roi qui ne sait ni régner ni défendre son royaume, ses sujets allassent-ils jusqu'à le réclamer, encore moins quand leurs vœux déclarés lui sont décidément contraires ! Cette lettre du proconsul romain était le congé définitif de la maison des Séleucides : la couronne lui avait appartenu pendant 250 ans. A peu de temps de là, Antiochus perdit la vie dans une embuscade tendue par Sampsicèrame, dont il n'était plus que le client dans Antioche ; et après lui, l'histoire ne dit plus rien de ces ombres de rois, et de leurs prétentions. Mais pour introduire en Syrie le nouveau gouvernement de la République, et pour réorganiser tant bien que mal des affaires si embrouillées, il fallait y venir à la tête d'une armée, et effrayer ou abattre avec l'aide des légions tous ces destructeurs de la paix publique, qui grandissaient partout à la faveur d'une anarchie de quatre années. Déjà, pendant ses campagnes du Pont et du Caucase, Pompée avait tourné de ce côté ses regards, et ses lieutenants avec leurs corps d'armée s'étaient portés là où il était besoin. En 689 [**65 av. J.-C.**], Aulus Gabinius, celui qui, tribun du peuple, avait fait envoyer Pompée en Orient, avait marché vers le Tigre, puis, traversant la Mésopotamie, était entré en Syrie, pour aller mettre fin aux différends des Juifs. Lollius et Metellus avaient à leur tour occupé Damas que l'ennemi serrait de prés. A peu de temps de la paraît en Judée un autre lieutenant de Pompée, *Marcus Scaurus* : la discorde y a rallumé l'incendie que sa présence suffira pour éteindre. Lucius Afranius commandant du corps d'Arménie, pendant que Pompée guerroyait dans le Caucase, s'était porté de la Gordyène (le Kurdistan septentrional) dans la haute Mésopotamie : là, s'appuyant sur les Grecs émigrés à Carrhes, qui lui prêtèrent une énergique assistance, il avait pu heureusement franchir le désert et ses dangers, et soumettre les Arabes de l'Osroène. Enfin, dans les derniers jours de l'an 690 [**-64**][1], Pompée parut en personne et séjourna chez les Syriens jusque, dans l'été

---

1 Il avait passé l'hiver de 689-690 [65-64 av. J.-C.] dans le voisinage de la mer Caspienne (Dion Cassius, 37, 7). En 690 [-64], on le voit encore dans le Pont, réduisant les derniers châteaux forts qui tiennent encore : puis, arrangeant partout les affaires sur sa route, il descend lentement vers le sud. La preuve qu'il commença dès l'an 690 à opérer en Syrie, c'est que l'ère provinciale syrienne

de l'année suivante, tranchant partout et agissant d'autorité, et réglant les intérêts de l'avenir aussi bien que ceux du présent. Il y eut une restauration complète de l'état des choses au temps de la puissance florissante des Séleucides : toutes les usurpations disparurent : les chefs de bandits durent capituler avec leurs châteaux forts : les scheiks arabes rentrèrent dans le désert ; et les cités obtinrent, chacune en particulier, des arrangements définitifs. Les légions étaient prêtes à donner main forte aux injonctions sévères du général en chef : contre les hardis chevaliers bandits, leur intervention fut parfois nécessaire. Sila, le tyranneau de Lysias, *Dionysios* à Tripoli, et *Cinyras* à Byblos, sont faits prisonniers dans leurs castels et mis à mort : les châteaux des Ityréens, en montagne ou sur la mer, sont rasés : Ptolémée, fils de Mennée, rachète sa liberté et ses domaines moyennant rançon de 1.000 talents (1.827.000 thaler = 6.851.250 fr.). Ailleurs les ordres du nouveau maître s'exécutèrent sans résistance. Seuls les Juifs hésitaient. Les médiateurs que Pompée avait envoyés, avant lui, Gabinius et Scaurus, corrompus, dit-on, à prix d'or, avaient tous deux donné raison à Aristobule dans sa querelle avec Hyrcan, son frère. Contraint par eux à lever le siége de Jérusalem, le nabatéen Arétas avait, de son côté, repris la route de ses états ; et Aristobule marchant à sa poursuite, l'avait battu complètement. Mais à son arrivée en Syrie, Pompée annule les arrangements pris par ses lieutenants, prescrit aux Juifs le rétablissement de la vieille constitution théocratique, telle que le Sénat l'avait reconnue en 593 [**-161**], l'abolition du principat et l'abandon de toutes les conquêtes des Hasmonéens. Les Pharisiens avaient tout fait. Deux cents des leurs, allant au devant du général, avaient réclamé et obtenu la suppression des rois, sans avantage pour leur nation, mais tout à l'avantage de Rome. Naturellement quand la République ramenait en Syrie le régime du temps des Séleucides, elle ne devait pas tolérer, à l'intérieur du royaume, l'existence d'une puissance conquérante, telle que Jannaï l'avait un jour constituée. Aristobule se demandait lequel valait mieux, ou de se soumettre à l'inévitable sort, ou de lutter jusqu'au bout les armes à la main : tantôt il semblait prêt à céder à Pompée, tantôt au contraire, il appelait le parti national à la guerre contre les Romains. Enfin, les légions campant déjà devant les portes, il fit sa soumission : mais l'armée juive comptait dans ses rangs bon nombre de soldats fanatiques et décidés, qui refusèrent d'obéir à leur roi captif. Jérusalem se rendit : mais, trois mois durant, la bande des exaltés défendit le rocher escarpé du temple, et leur obstination brava la mort. Enfin, pendant que les assiégés fêtaient le repos du *Sabbat*, les assiégeants donnent l'assaut, et bientôt maîtres du sanctuaire, ils font passer sous la hache des licteurs tous ceux des défenseurs de la place, que l'épée a épargnés jusque là durant cette lutte du désespoir. Ainsi finit la résistance nationale dans les pays nouvellement annexés à l'empire de Rome.

Pompée avait achevé l'œuvre commencée par Lucullus : l'annexion des états nominalement indépendants, Bithynie, Pont et Syrie, achevait la transformation, depuis plus de cent ans reconnue nécessaire, du système impuissant des clientèles politiques. Désormais Rome allait exercer la souveraineté immédiate sur les grands territoires qui relevaient d'elle, et cette révolution se consommait juste à l'heure où, le Sénat étant abattu, le parti héritier des Gracques avait mis la main sur le gouvernail. La République acquérait en Orient de nouvelles

---

débute par cette même date : Cicéron la mentionne aussi à propos de la Commagène (*ad Q. fratr.*, 2, 12, 2 ; cf. Dion, 37, 7). Pompée paraît avoir eu son quartier général à Damas pendant l'hiver de 690-691 [-64/-63] (Joseph, 14, 3, 1, et 2 ; il y a là d'ailleurs bien de la confusion : Diodore, *fr. Vatic.*, p. 139).

frontières, de nouveaux voisins, des relations d'amitié et des inimitiés nouvelles. Le royaume d'Arménie, les principautés du Caucase entraient à leur tour dans le territoire médiat de Rome; et plus loin le royaume du Bosphore cimmérien, mince débris des vastes conquêtes de Mithridate Eupator, aujourd'hui régenté par Pharnace, son fils et son assassin, subissait également la clientèle de l'Italie : seule la ville, de Phanagoria, dont le commandant, Castor, avait le premier donné le signal de la révolte contre le roi du Pont, avait été déclarée libre et indépendante. Du côté des Nabatéens, les succès étaient moins décisifs. Arètas, leur roi, obéissant aux injonctions des Romains, avait évacué la terre juive : mais Damas restait dans ses mains, et nul soldat de la République n'était encore entré dans la région nabatéenne. Soit que de ce côté aussi Pompée nourrît une pensée de conquête, soit que tout au moins il voulût faire voir à ce nouveau voisin placé dans la région arabique que désormais les aigles romaines dominaient sur l'Oronte et le Jourdain, et que les temps n'étaient plus où chacun pouvait impunément ravager la Syrie comme une terre sans maître, il dirigea, en 691 [**63 av. J.-C.**], une expédition sur Pétra. Mais pendant qu'il est en marche, voici que les Juifs se révoltent : il laisse alors, et probablement sans trop de regret, le commandement à Marcus Scaurus, qui lui succédera dans la difficile entreprise tentée contre la ville nabatéenne, au loin perdue dans les déserts[1]. Celui-ci, à son tour, se vit bientôt forcé à revenir en arrière, sans avoir rien fait. Il se contenta de guerroyer dans le désert sur la rive gauche du Jourdain, où il avait l'appui des Juifs : ses succès d'ailleurs ne furent d'aucune importance. En fin de compte, *Antipater l'Iduméen*, l'habile ministre de Judée, sut persuader à Arètas d'acheter à prix d'or, au légat romain, son maintien en possession de toutes ses conquêtes, y compris même Damas : la paix fut conclue, et les médailles de Scaurus représentent le roi nabatéen tenant un chameau par la bride, et offrant à genoux la branche d'olivier au général de Rome.

L'occupation de la Syrie, en créant à la République tant de contacts nouveaux avec des peuples sans nombre, Arméniens, Ibères, Bosphoriens et Nabatéens, lui créait un voisinage bien autrement sérieux, je veux parler du royaume des Parthes. La diplomatie romaine s'était montrée facile avec Phraate, quand les États pontique et arménien étaient debout et puissants; Lucullus et Pompée lui-même avaient, sans difficulté, reconnu à ce roi la possession indisputée des pays d'au-delà de l'Euphrate : Rome n'en était pas moins une menace pour les Arsacides. En vain Phraate, à la façon des rois, se rejetait clans l'Oubli de ses fautes, il entendait retentir à ses oreilles ces paroles prophétiques de Mithridate : l'alliance du Parthe avec les Occidentaux, en préparant la ruine des empires des peuples de sa race, prépare aussi la sienne ! Unis entre eux, les Romains et les Parthes avaient abattu l'Arménie : mais cela fait, Rome, fidèle à sa vieille politique, allait changer de rôle, et favoriser l'ennemi humilié aux dépens de son puissant complice. Ainsi s'expliquent les prévenances étranges de Pompée envers le vieux Tigrane : son fils, l'affidé et le gendre du roi des Parthes, est au contraire le prétexte d'une injure directe : par ordre du proconsul, il est arrêté avec tous les siens, et on ne le rend point à la liberté, même quand Phraate

---

1 Orose (6, 6) et Dion (37, 15), tous deux selon Tite Live évidemment, mènent Pompée jusqu'à Pétra, dont il s'empare, et ensuite jusqu'à la mer Rouge : mais Plutarque (*Pompée*, 41, 42), confirmé en cela par Florus (1, 39) et par Josèphe (14, 3, 3 et 4), enseigne au contraire qu'ayant reçu la nouvelle de la mort de Mithridate alors qu'il était en marche sur Jérusalem, il quitta la Syrie pour revenir dans le Pont. Le roi Arètas figure aussi parmi les vaincus dans les bulletins de Pompée, ce qui s'explique par le fait de la retraite à laquelle il fut contraint après la levée du siège de Jérusalem.

s'interpose auprès du général, son ami, en faveur de sa propre fille et de l'époux de celle-ci. Ce n'est pas tout : Phraate aussi bien que Tigrane élevaient des prétentions sur la Gordyène : Pompée la fait occuper par les soldats romains dans l'intérêt de Tigrane : il expulse au-delà des frontières du pays les Parthes qui s'y trouvent établis, et les fait poursuivre jusqu'à *Arbelles* en Adiabène, sans prêter même l'oreille aux observations du cabinet de Ctésiphon (689 [**65 av. J.-C.**]). Chose bien plus grave encore, il semble ne plus vouloir respecter la ligne de l'Euphrate, que les traités ont reconnue. Tous les jours les divisions romaines, en marchant d'Arménie en Syrie, passent au travers de la Mésopotamie : l'émir arabe de l'Osroène, Abgar, est reçu aux plus douces conditions parmi les clients de Rome, et la place d'*Orouros*, dans la haute Mésopotamie, entre Nisibis et le Tigre, à 50 milles [allemands = 100 lieues] environ à l'est des gués de l'Euphrate en Commagène, est proclamée la limite orientale de l'empire de la République, de l'empire médiat, sans doute, car les Romains ont donné à l'Arménien avec la Gordyène la plus grande et plus fertile moitié de la Mésopotamie septentrionale. Ainsi ce n'est plus l'Euphrate, c'est le grand désert syro-mésopotamien qui sépare maintenant les Romains d'avec les Parthes ; et encore il semble que ce ne soit que pour un temps. Aux ambassadeurs de ces derniers qui venaient demander l'observation du traité de frontière, traité resté purement verbal, Pompée ne répond que par une équivoque : l'empire de Rome s'étend aussi loin que son droit ! Et le commentaire de cette réponse, bientôt on le trouve dans l'incroyable façon d'agir du proconsul au regard des satrapes de Médie et de la province plus éloignée d'Elymaïs (entre la *Susiane*, la Médie et la Perse, dans le *Louristan* actuel)[1]. Les gouverneurs de cette dernière région, montueuse, belliqueuse et écartée, avaient toujours visé à l'indépendance au regard du Grand-Roi : en recevant l'hommage que lui offrit à ce moment le dynaste local, Pompée commettait une offense gratuite et pleine de menaces. Autre symptôme non moins grave : les Romains jusqu'alors n'avaient point refusé au monarque des Parthes son titre officiel de **roi des rois** : aujourd'hui ils l'appellent roi tout simplement. Là aussi, la blessure faite à l'étiquette était moindre que la menace pour l'avenir. Il semblait que Rome, héritière des Séleucides, voulût saisir l'occasion favorable d'en revenir aux temps anciens où la Tourane et l'Iran avaient obéi aux ordres partis d'Antioche, aux temps où l'empire parthe n'étant point né, il n'y avait encore qu'une simple satrapie parthique. Ainsi la cour de Ctésiphon ne manquait point de motifs de commencer la guerre; et la guerre sembla s'ouvrir avec Rome, quand en 690 [**-64**], le Parthe la déclara un jour à l'Arménie au sujet des frontières. Pourtant le cœur manqua à Phraate : en voyant le général tant redouté, campé à deux pas de son royaume à la tête d'une armée puissante, il recula devant une rupture ouverte. Pompée alors envoya ses commissaires pour régler à l'amiable le différend entre la Parthie et l'Arménie : Phraate se résigna et subit l'arbitrage forcé de Rome, dont la

---

1 Notre récit se base sur celui de Plutarque (*Pompée*, 36), lequel est corroboré par les détails fournis par Strabon (16, 744) sur la situation du satrape d'Elymaïs. Mais c'est ornement pur que de faire figurer la Médie et Darius, son roi, sur la liste des rois et pays vaincus par Pompée (Diodore, *fr. Vatic.*, p. 140 ; *App. Mithrid.*, 117) : de là aussi le conte de la guerre de Pompée avec les Mèdes (Velleius Paterculus, 2, 40 ; *App. Mithrid.*, 106, 114) et de sa marche sur Ecbatane (Orose, 6, 5). Impossible d'admettre qu'il y ait eu confusion avec la ville fabuleuse du même nom située sur le Carmel. Je ne vois là qu'une de ces exagérations par trop malsonnantes auxquelles ont donné naissance les bulletins pompeux et équivoques à dessein de Pompée, lesquels transformèrent sa razzia au pays des Gétules en une expédition sur la côte de l'ouest de l'Afrique (Plutarque, *Pompée*, 38), sa marche avortée contre les Nabatéens en une pointe conquérante sur Pétra, et son arbitrage relatif aux frontières d'Arménie en un report des frontières romaines jusque par delà Nisibis.

sentence restitua à l'Arménie la Gordyène et la Mésopotamie du nord. A peu de temps de là, sa fille, le fils et l'époux de sa fille allaient orner le triomphe de l'*imperator* romain. Les Parthes aussi tremblaient devant la puissance écrasante de Rome : si à la différence des Pontiques et des Arméniens, elle ne leur avait point fait sentir le poids de ses armés, c'est qu'eux-mêmes ils n'avaient point osé descendre dans l'arène.

Il restait au proconsul à régler les affaires intérieures des pays nouvellement acquis à la République, et d'y effacer, si faire se pouvait, les traces d'une guerre désastreuse de treize ans. Il fut donné à Pompée d'achever l'œuvre d'organisation commencée en Asie par Lucullus et la commission que le Sénat lui avait adjointe, et ébauchée en Crète par Metellus. L'Asie, embrassant naguère la Mysie, la Lydie, la Carie et la Lycie, devenait, de province frontière, simple province intérieure : on créait la province nouvelle de Bithynie et de Pont, formée de tout l'ancien empire de Nicomède et de la moitié occidentale de l'ancien État pontique, jusqu'à l'Halys et même au-delà. Celle de Cilicie, plus ancienne déjà, recevait des accroissements en rapport avec son titre : après sa réorganisation, elle embrassait la Pamphylie et l'Isaurie. Venaient enfin les provinces de Syrie et de Crète : non qu'on pût, tant s'en faut, considérer ces immenses conquêtes comme des possessions territoriales, dans le sens actuel du mot. L'administration, dans son ensemble et dans sa forme, demeura à peu près ce qu'elle était avant : la République se contenta de prendre la place de l'ancien monarque. Après comme avant, les pays d'Asie composèrent une singulière bigarrure de domaines fiscaux, de territoires de villes, celles-ci autonomes de fait et de droit, de principautés et de royaumes laïques ou sacerdotaux, tous plus ou moins laissés maîtres du gouvernement local à l'intérieur, tous placés de même, à des conditions plus ou moins douces ou sévères, dans la dépendance de Rome et de ses proconsuls, comme jadis ils avaient eu au-dessus d'eux le Grand-Roi et ses satrapes.

Au premier rang des dynastes vassaux, par son titre du moins, on rencontrait le roi de Cappadoce, dont Lucullus avait arrondi les états en lui donnant l'investiture du pays de *Mélitène* (autour de *Malatia*), jusqu'à l'Euphrate. Pompée, après Lucullus, avait annexé à la Cappadoce, vers la frontière de l'ouest, un certain nombre de districts ciliciens, allant de *Kartabala* jusqu'à *Derbé*, non loin d'*Iconion* : et vers celle de l'orient, toute la Sophène, située sur la rive gauche de l'Euphrate en face de la Mélitène, et d'abord destinée au prince d'Arménie, Tigrane le jeune : ces arrangements mettaient dans la main du roi vassal les plus importants passages de l'Euphrate. Quant au petit pays de Commagène, entre la Syrie et la Cappadoce, il resta, avec sa capitale (*Samosata*, *Samsat*), entre les mains du séleucide Antiochus, déjà nommé plus haut[1]. On adjoignit à son royaume l'importante place de Séleucie (près *Biradjik*), laquelle commandait aussi plus au sud les passages de l'Euphrate, et les districts voisins sur la rive gauche. Par là, le fleuve, avec ses gués principaux, et des territoires suffisants à l'est de sa vallée, étaient mis dans les mains de deux dynastes absolument dépendants.

En Asie-Mineure, un monarque nouveau, *Déjotarus*, voisin des rois de Cappadoce et de Commagène, mais bien plus puissant qu'eux, avait aussi la faveur de Rome. Tétrarque du peuple gaulois des Tolistoboïes, établis autour de

---

1 La guerre prétendue que cet Antiochus aurait faite à Pompée (*App. Mithrid.*, 106, 107) ne se concilie pas avec le traité que Lucullus lui aurait, dès avant, consenti (Dion, 36, 4), et avec le fait de sa paisible maintenue : ici encore, l'assertion a son origine dans un fait déjà constaté ailleurs : Antiochus de Commagène figurait sur la liste des rois soumis par Pompée.

Pessinonte ; appelé par Lucullus, puis par Pompée, à marcher derrière les légions avec les autres clients de Rome, Déjotarus, à la différence des soldats efféminés de l'Orient, s'était distingué dans les guerres par sa fidélité et sa vaillance ; et les généraux romains, à son patrimoine, de Galatie et à ses domaines dans la riche région située entre Amisos et les bouches de l'Iialys, avaient ajouté la moitié orientale du ci-devant royaume du. Pont, y compris les villes de Pharnacia et Trapezus, et l'Arménie pontique, jusqu'aux confins de la Colchide et de la grande Arménie. Devenu roi de l'*Arménie-Mineure* (tel était son titre), il s'était encore étendu par la prise de possession du pays des Trocmes, aussi de Galatie, dont il avait refoulé la plupart des tétrarques. Le mince vassal d'autrefois était aujourd'hui l'un des plus puissants monarques d'Orient, et Rome lui pouvait en toute sûreté confier la garde de sa ligne frontière sur ce point.

Venaient ensuite les vassaux moindres, comme les nombreux tétrarques de Galatie. L'un d'eux, *Bogodiotarus*, prince trocme, allié fort actif des Romains dans la guerre contre Mithridate, avait reçu de Pompée la ville de *Mithridation*, jadis frontière. Venaient ensuite le prince de Paphlagonie, *Attale*, qui avait ramené sa maison sur l'ancien trône des Pilæménides ; *Aristarque* et quelques petits dynastes de Colchide ; *Tarchondimotos*, qui commandait dans les défilés de l'*Amanus*, en Cilicie ; Ptolémée, fils de Mennée, toujours maître de Chalcis, dans le Liban ; le roi nabatéen Arétas, toujours maître de Damas ; enfin les émirs arabes dans les pays d'en deçà et d'au-delà de l'Euphrate, Abgar en Osroène, que les Romains s'efforçaient par tous les moyens d'attirer dans leurs intérêts, afin de s'en faire une sentinelle avancée contre les Parthes, Sampsicérame à Hémésa, Alchaudonios le Rhambéen, émir aussi à *Bostra* [dans le *Hauran*]. Mentionnons encore les chefs spirituels à qui souvent en Orient peuples et pays obéissaient comme à des potentats temporels. Les Romains, dans cette terre promise du fanatisme, se gardèrent prudemment de toucher à leur autorité solidement enracinée, comme ils se gardèrent de toucher aux trésors des temples : tels étaient le grand-prêtre de la déesse-mère à Pessinonte, et les deux grands-prêtres de la déesse *Ma*, dans la Comane cappadocienne (sur le haut *Saros*), et dans la ville pontique de *Comana* (*Gümenek*, près de *Tokat*) : dans le lieu de leur résidence, ils ne le cédaient qu'au roi en pouvoir ; et l'on conte que chacun d'eux, dans des temps bien postérieurs, possédait encore de grands domaines avec droits de justice, et quelque six mille esclaves. Pompée donna la grande prêtrise de la ville pontique à Archélaos, fils de ce général du même nom qui, fuyant Mithridate, avait jadis été joindre les Romains. Dans le district cappadocien de la *Morimène* [sur l'Halys], on rencontrait aussi à *Vénasa* le grand pontife de Jupiter, dont les revenus se montaient à 15 talents par an [23.300 thaler = 87.375 fr.]. N'oublions ni **l'*archiprêtre* et *seigneur*** de la partie de la Cilicie Trachée, où *Teucros*, fils d'Ajax avait jadis élevé à Jupiter un temple, dont ses descendants avaient gardé héréditairement le sacerdoce, ni enfin **l'*archiprêtre* et seigneur du peuple des Juifs**, à qui Pompée, après qu'il eut rasé les murs de sa ville, les châteaux royaux et les châteaux trésors du pays, avait rendu le pouvoir sur sa nation, avec injonction sévère de se tenir en paix, et de s'abstenir de toute tentative conquérante.

A côté des dynastes temporels et spirituels il y avait aussi les villes asiatiques, associées souvent en de grandes fédérations, et jouissant d'une indépendance relative ; citons la ligue des vingt-trois villes lyciennes, ligue bien ordonnée, et qui se tint constamment étrangère à la piraterie. Quant aux autres cités isolées, et on en comptait bon nombre, alors même qu'elles avaient obtenu leurs lettres de franchise, elles tombèrent directement sous la main des préteurs et légats

italiens. Les Romains ne méconnaissaient pas que devenant les représentants de l'hellénisme en Orient, et se donnant la mission d'y faire respecter et d'étendre les limites de l'empire d'Alexandre, leur premier devoir était de favoriser l'essor des villes. Partout, en effet, les villes sont les agents et les organes nés de la civilisation mais en Asie, plus particulièrement là où se dressait dans toute sa force l'antagonisme entre Orientaux et Occidentaux, la société fondée sur la cité helléno-italienne, industrieuse et commerçante, n'était-elle pas l'adversaire le plus énergique de la hiérarchie féodale, militaire et despotique des pays de l'est ? Si peu que Lucullus et Pompée eussent songé à passer le niveau sur tout l'Orient ; si porté, d'autre part, que fût Pompée à blâmer dans les questions de détail, ou à changer les arrangements de son prédécesseur, tous deux pourtant ils se rencontrèrent dans cette pensée, qu'il fallait, à tout prix se montrer favorable aux villes de l'Asie-Mineure et de la Syrie. Cyzique, illustrée par son énergique défense durant la dernière guerre, l'écueil où s'était brisé le premier effort de Mithridate, Cyzique avait reçu de Lucullus un territoire considérablement accru. Héraclée-Pontique, qui, elle aussi, avait énergiquement résisté, aux Romains cette fois, s'était vu restituer son port, ses terres, et le Sénat avait sévèrement blâmé les traitements barbares infligés par Cotta à ses malheureux habitants. Lucullus s'était plaint tout haut et sincèrement de ce que le sort ne lui avait point permis de préserver Sinope et Amisos des dévastations de la soldatesque pontique et aussi de celles commises par leurs propres garnisons. Du moins il avait fait tout son possible pour réparer le mal, agrandissant leur territoire, les repeuplant soit avec les anciens habitants, qui sur son invitation revinrent en foule dans leurs foyers aimés, soit avec de nouveaux émigrants de race grecque, veillant enfin à la reconstruction des édifices détruits. Le même esprit guida Pompée, qui put agir sur une plus grande échelle encore. Vainqueur des pirates, au lieu de mettre en croix ses captifs (on en comptait plus de 20.000), ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs, il les avait établis dans les villes dépeuplées de la Cilicie plate, à *Mallos*, à *Adana*, à *Épiphanie*, à *Soli* surtout, qui depuis lors prit le nom de *Pompéiopolis*. Il en avait envoyé même à *Dymé*, en Achaïe, et jusqu'à Tarente. Coloniser les pirates, quel sujet de blâme aux yeux d'un grand nombre de Romains[1] ! Les brigands étaient donc récompensés pour leurs crimes ! En attendant, la conduite de Pompée se justifiait par de bonnes raisons politiques et morales. Dans les conditions sociales de l'époque, la piraterie était autre chose que le brigandage ordinaire ; et il convenait de n'appliquer aux captifs que les lois les moins acerbes du droit de la guerre. Nous avons dit ailleurs que le Pont n'avait presque pas de villes : un siècle plus tard, on n'en rencontrait pas davantage dans la plupart des districts de la Cappadoce : quelques châteaux seulement au haut des montagnes, servaient d'abri en temps de guerre aux agriculteurs de la plaine ; et, dans toute l'Asie-Mineure orientale, on peut affirmer qu'il en était de même, sauf pourtant les rares colonies grecques espacées sur les côtes. Pompée, dans toutes ces régions et y compris les établissements ciliciens, ne fonda pas moins de trente-neuf villes, dont plusieurs arrivèrent à un haut degré de prospérité. Citons parmi les plus importantes dans l'ancien empire pontique, *Nicopolis* **la ville de la victoire**, érigée sur l'emplacement même où Mithridate avait subi sa dernière et décisive défaite [sur le Lycus], le plus beau et le plus durable des trophées de

---

1 Cicéron lui-même en fait le reproche (*de Off.*, 3, 42. 49) : *piratas immunes habemus, socios vectigales*. Pompée aurait donc été jusqu'à donner l'immunité d'impôts à ses colonies de pirates, tandis que, comme on le sait, les villes provinciales dans la dépendance de Rome (alliées) payaient régulièrement tribut.

l'illustre capitaine : *Mégalopolis*, nommée d'après le nom de son fondateur, et située sur les confins de la Cappadoce et de la petite Arménie (plus tard elle fut *Sébastéia*, aujourd'hui *Siwas*) : Ziéla, où les Romains avaient livré un combat malheureux : la population s'y était rassemblée autour d'un temple d'Anaïtis, ayant son grand-prêtre tranchant du souverain local. Pompée lui donna une constitution et une charte de cité : *Diospolis*, jadis Cabira et plus tard *Néocésarée* (aujourd'hui *Niksar*), aussi sur un champ de bataille des guerres portiques : *Mégnopolis* ou *Pompéiopolis*, l'Eupatoria ancienne restaurée [*Boghar-Haleh*], au confluent du Lycus et de l'Iris (*Kisil-Irmak*, et *Germéni-Tschaï*). Mithridate l'avait construite, puis rasée, à cause de sa défection : *Néopolis*, autrefois *Phazémon*, entre Amasée et l'Halys. Ces villes, pour la plupart, ne reçurent pas de colons venus de loin : on se contenta d'abattre les villages d'alentour et d'en rassembler les habitants dans l'enceinte nouvelle : à Nicopolis seule, Pompée avait casé ses invalides et ses vétérans, qui aimèrent mieux s'y faire immédiatement une patrie, que d'attendre un établissement promis pour plus tard en Italie. Au signal du puissant proconsul il s'éleva sur d'autres points encore des cités, foyers de la civilisation grecque. En Paphlagonie, une troisième Pompéiopolis marqua la place où l'armée de Mithridate avait, en 666 [**88 av. J.-C.**], remporté une grande victoire sur les Bithyniens. Dans la Cappadoce, qui plus qu'aucune autre contrée avait souffert de la guerre, *Mazaca*, l'ancienne résidence (plus tard *Césarée*, aujourd'hui *Kaisarieh*), et sept autres localités furent rétablies et érigées en villes. En Cilicie et en Cœlésyrie, vingt autres villes surgirent. Dans les districts évacués par les Juifs, *Gadara*[1], de la Décapole, sortit de ses ruines à la voix du proconsul, et *Séleucis* fut fondée. Tous ces établissements absorbèrent nécessairement la majeure partie des terres disponibles du domaine en Asie : mais en Crète, où le proconsul ne fit rien ou ne fit que peu de chose, ce même domaine, au contraire, s'accrut considérablement. En même temps qu'il créait des cités nouvelles, Pompée réorganisait les anciennes, ou leur donnait l'impulsion. Il détruisit partout les abus invétérés et les usurpations : ses édits soigneusement rédigés, et spéciaux pour chacune des provinces, y réglèrent le système des municipalités. Il dota les principales villes de nouveaux privilèges. C'est ainsi qu'il accorda leur autonomie à Antioche sur l'Oronte, capitale, à vrai dire, de l'Asie romaine, et restant bien peu en arrière de l'égyptienne Alexandrie ou de la Séleucie du royaume parthique, ce Bagdad des anciens ; à la voisine d'Antioche, *Séleucie Piérienne*, qui fut récompensée de sa belle défense contre Tigrane ; à Gaza, à toutes les villes enlevées à la domination juive ; enfin à Mitylène, dans l'Asie occidentale, et à Phanagorie, sur la mer Noire.

Ainsi se complétait l'édifice de l'empire romain d'Asie. Avec ses rois feudataires et ses vassaux, avec ses prêtres-princes, et toute la série de ses villes libres ou à demi indépendantes, il rappelle trait pour trait le Saint-Empire d'Allemagne. Rien de merveilleux, d'ailleurs dans cette construction sous le rapport de la difficulté vaincue, ou de la perfection du système : rien de merveilleux, malgré tous les grands mots dont on se montra prodigue à Rome, les aristocrates envers Lucullus, et la fouie envers Pompée. Quant à ce dernier, il fit célébrer sa gloire et la célébra si haut lui-même, qu'en vérité on l'eut pu croire plus faible de tête encore qu'il ne l'était en effet. Quand les Mytilénéens lui élevaient une statue, à lui, le sauveur et second fondateur de leur ville, le héros qui sur terre et sur mer avait mis fin aux guerres déchaînées dans le monde, un tel hommage pouvait ne

---

1 [Auj. *Om Keisch*, au sud de l'Yermak et du lac de Tibériade, célèbre autrefois par ses bains et ses eaux thermales.]

point sembler excessif, étant rendu au destructeur des pirates, au conquérant des royaumes orientaux. Mais les Romains allèrent bien plus loin que les Grecs. Les inscriptions triomphales de Pompée énuméraient les 42 millions d'hommes par lui subjugués, les 1.538 villes et châteaux conquis (la quantité remplaçant ici la qualité) : elles étendaient le champ de ses victoires de la mer Mœotique à la mer Caspienne, de la Caspienne à la mer Rouge, alors qu'il n'en avait vu aucune de ses yeux ; et s'il n'alla pas jusqu'à en faire jactance, il laissa croire au public que par l'incorporation de la Syrie, cet autre exploit sans péril et sans gloire, l'empire de Rome embrassait désormais tout l'Orient jusqu'aux confins de la Bactriane et de l'Inde. Tant, à suivre les récits de ses conquêtes, on allait se perdre dans les plus nuageux lointains ! La servilité démocratique, rivale de la flatterie des cours, ne tint pas davantage contre ces grossiers emportements du vertige. Ce ne fut point assez pour elle des pompes d'un cortége triomphal (28 et 29 septembre 693 [**61 av. J.-C.**]) se déroulant dans les rues de Rome le jour où **Pompée le Grand** atteignait sa quarante-sixième année, exposant devant tous et les joyaux sans nombre et les insignes de la couronne du Pont, et les enfants des trois plus puissants monarques de l'Asie, de Mithridate, de Tigrane, de Phraate : l'*imperator*, vainqueur de vingt-deux rois, reçut à son tour des honneurs vraiment royaux en récompense de ses hauts faits : là couronne d'or, les marques de la magistrature suprême et à vie lui furent données. Les médailles frappées à son nom montrent le globe de la terre enveloppé du triple laurier des trois mondes, et au-dessus cette même couronne d'or, votée par ses concitoyens au héros triomphateur des guerres d'Afrique, d'Espagne et d'Asie. Puérils hommages, et qui se heurtaient aussi à maintes protestations ! Dans les hautes classes de Rome, on ne se faisait pas faute de dire que c'était à Lucullus que revenait en toute justice l'honneur de la conquête de l'Orient ; que Pompée n'était allé en Asie que pour l'y supplanter, et pour mettre sur son front les lauriers déjà cueillis par un autre. Exagération et fausseté des deux côtés ! C'était Glabrion, et non Pompée, qu'on avait envoyé en Asie pour remplacer Lucullus ; et des conquêtes de ce dernier lui-même, si bravement qu'il eût combattu, à l'heure où Pompée avait pris le commandement, il n'est que vrai de dire qu'il ne restait plus rien, et que Rome ne possédait plus un pouce de terrain dans le Pont. Plus juste et plus fine était la moquerie des citadins de Rome, quand s'attaquant au puissant vainqueur du monde, ils lui accolaient les noms des grands états par lui, conquis : quand ils le saluaient des titres de **vainqueur de *Salem***, d'émir arabe (*Arabarchés*), ou de ***Sampsicérame romain !*** Pour nous, qui jugeons sans prévention les choses, ne soyons ni flatteurs, ni détracteurs excessifs. Pour n'avoir été ni des héros, ni des fondateurs d'états dans leurs campagnes d'Asie et dans l'organisation des pays vaincus, Lucullus et Pompée se sont comportés en généraux et en politiques à la fois sagaces et énergiques. Lucullus fut un capitaine au-dessus du commun ; il eut foi en lui-même jusqu'à en devenir téméraire : Pompée déploya un vrai coup d'œil militaire, une modération rare et contenue : jamais général ayant dans les mains de telles forces, ayant une liberté d'action absolue, n'a montré plus de sagesse et de prudence. De tous les côtés s'ouvraient à lui les plus éclatantes perspectives : il pouvait s'enfoncer dans le Bosphore cimmérien, ou marcher vers la mer Rouge : l'occasion s'offrait de déclarer la guerre aux Parthes : les provinces insurgées de l'Égypte l'invitaient à jeter à bas du trôné le Ptolémée que Rome n'avait pas reconnu, mettant par ce dernier acte à complète exécution le testament d'Alexandre de Macédoine ! Il n'alla pourtant ni à Panticapée, ni à Pétra, ni à Ctésiphon, ni à Alexandrie, et ne voulut récolter que les fruits en quelque sorte placés sous sa main. Ses batailles sur terre et sur mer, il ne les engagea jamais

qu'ayant pour lui la supériorité écrasante des forces. Sa modération ne fut-elle que déférence exacte pour les instructions venues de Rome, ainsi qu'il s'en vanta souvent ? Obéissait-il à la sage conviction qu'il y avait nécessité de poser enfin la limite aux conquêtes de la République, mise en danger par ses agrandissements sans fin ? S'il en était ainsi, l'histoire lui en ferait gloire, et le mettrait par là au-dessus même des plus habiles capitaines. Mais nous connaissons l'homme ; et sa modération pour nous n'est point autre chose qu'incertitude dans les décisions, et qu'absence d'initiative. Chose singulière, dans les circonstances actuelles, Rome tira plus d'avantage des lacunes de son caractère que des qualités contraires les plus brillantes chez ses prédécesseurs. D'ailleurs, et Lucullus et Pompée, avaient tous les deux commis de graves fautes. Lucullus en fut aussitôt puni : ses imprudences lui firent perdre tout le gain de ses victoires : pour Pompée, ce fut sur les hommes qui vinrent après lui qu'il rejeta le fardeau de sa fausse politique au regard des Parthes. Deux partis étaient à prendre, ou leur faire la guerre, s'il se croyait de force à la conduire, ou conclure avec eux la paix, et par suite proclamer définitive la frontière de l'Euphrate. Mais, trop pusillanime pour porter plus loin ses armes, trop vaniteux pour traiter, il aima mieux user de perfidie ; il commit les empiétements les plus abusifs ; et rendant impossibles les relations de bon voisinage que souhaitait la cour de Ctésiphon, dans .lesquelles elle entrait d'elle-même, il permit en même temps à l'ennemi qu'il exaspérait de choisir à son aise et l'heure de la rupture, et celle des représailles. Le proconsulat d'Asie valut a Lucullus une fortune plus que princière ; et Pompée à son tour, pour prix de l'organisation nouvelle des provinces, reçut du roi de Cappadoce, de l'opulente ville d'Antioche et d'autres princes et villes, de grosses sommes d'argent ou des titres de créance encore plus considérables. Tout cela ressemblait fort à des exactions ; mais l'exaction était passée en tribut usuel, et sans vendre directement leur concours dans les questions importantes, les deux généraux ne laissèrent pas que de le faire payer par tous ceux dont l'intérêt coïncidait avec celui de Rome. En somme et eu égard aux temps, leur administration fut, relativement parlant, digne d'éloges : ils eurent en vue d'abord le bien de la République, et ensuite celui des provinciaux. Pour les maîtres comme pour les sujets c'était un grand bonheur que la transformation des pays clients en pays soumis, que la meilleure délimitation des frontières d'Orient, que l'établissement d'un gouvernement un et fort en Asie. Quant à Rome, ses finances y gagnèrent dans une proportion incalculable : les nouveaux impôts directs payés dorénavant par tous les princes et prêtres, et par toutes les villes, sauf celles fort rares qui avaient la franchise, élevèrent bientôt les revenus de la République à la moitié en sus de l'ancien produit. A la vérité l'Asie souffrit beaucoup. En argent monnayé et en bijoux, Pompée versa dans les caisses du fisc environ 200.000.000 de sesterces (15.000.000 thaler = 56.250.000 fr.), et distribua 16.000 talents (29.000.000 thaler = 108.750.000 fr.) à ses officiers et à ses soldats. Ajouter, à ces chiffres les sommes énormes rapportées par Lucullus, ajoutez-y les exactions non officielles prélevées par les légionnaires et les dommages directs de la guerre, et vous aurez facilement l'idée de l'épuisement financier du pays. Les contributions frappées sur l'Asie par la République, dans leur somme et leur mode, n'aggravaient en rien sans doute les rigueurs fiscales des régimes antérieurs, mais elles avaient cela de désastreux pour les territoires orientaux que leur produit s'en allait tout à l'étranger, qu'il n'en revenait qu'une très mince portion en Asie, et que dans les nouvelles comme dans les anciennes provinces l'impôt était toujours le dépouillement organisé des sujets au profit de la ville souveraine. Ne l'imputons point tant à faute aux généraux qu'aux partis politiques dans Rome, avec lesquels il leur fallait bien compter : il en prit mal à

Lucullus d'avoir vigoureusement lutté contre les excès usuraires des financiers romains : leurs rancunes furent la cause principale de sa chute. Lucullus et Pompée voulaient sérieusement la restauration et la prospérité des pays conquis; et leurs efforts le prouvent partout où ils n'avaient `plus les mains liées par les nécessités de parti : dans l'affaire de la réorganisation des villes asiatiques, par exemple, alors que pendant bien des siècles les ruines de telle ou telle bourgade remettront en mémoire les temps de la grande guerre, Sinope relevée et florissante datera de Lucullus son ère nouvelle, et à l'intérieur du Pont presque toutes les cités importantes auront pour Pompée leur fondateur un culte de reconnaissance. Avec bien des lacunes et des vices non méconnaissables, l'œuvre de Lucullus et de Pompée dans l'Asie romaine n'en reste pas moins une œuvre louable et intelligente ; et quelques lourds embarras qui s'attachassent au régime inauguré par eux, il dut être le bienvenu pour ces peuples d'Asie tant et tant de fois flagellés : il leur apportait du moins, au dedans comme au dehors, la paix que leurs cris de douleur appelaient depuis des siècles.

L'Orient eut la paix, en effet, jusqu'au jour où les maîtres de Rome, coalisés en triumvirat, reprirent, avec une énergie plus grande, mais aussi pour leur malheur, la pensée timidement éclose chez Pompée de rattacher les pays trans-euphratéens aux frontières de l'Empire. Il eut la paix jusqu'au jour, trop tôt venu, où la guerre civile renaissante emporta les provinces de l'est avec toutes les autres dans son tourbillon fatal. Dans l'intervalle, l'histoire n'a pas à relater les continuels combats des préteurs de Cilicie avec les montagnards de l'Amanus, des préteurs de Syrie avec les hordes du désert, et les collisions, souvent malheureuses, des troupes romaines avec les Bédouins. La résistance de l'opiniâtre nation juive veut, au contraire, être mentionnée. Tantôt c'est Alexandre, fils du roi dépossédé Aristobule, tantôt c'est Aristobule lui-même, échappé bientôt de sa prison, qui donne à faire au proconsul Aulus Gabinius (697-700 [**57-54 av. J.-C.**]). Trois fois ils ressuscitent la révolte, et, sans le bras de Rome, le grand-prêtre Hyrcan, institué par elle, serait impuissant à se soutenir. Ce n'était point simplement une opinion politique qui poussait les Orientaux à se regimber sous l'éperon : mieux que cela, une répugnance invincible leur faisait rejeter un joug contre nature ; et la dernière et la plus dangereuse de ces insurrections, faisant explosion au moment même où, sous le coup de la crise d'Égypte, l'armée d'occupation quittait la Syrie, débuta par le massacre de tous les Romains résidant en Palestine. Le proconsul eut mille peines à sauver les quelques Italiens échappés à la mort et qui s'étaient d'abord réfugiés sur le mont Garizim, où les révoltés les bloquaient. Il lui fallut, pour réduire ceux-ci, livrer de sanglants combats et mettre longuement le siège devant leurs villes. Après quoi, la monarchie sacerdotale est supprimée : la Judée, comme autrefois la Macédoine, est divisée en cinq cercles indépendants, gouvernés chacun par un conseil souverain pris dans l'aristocratie locale. *Samarie* et les autres capitales, jadis détruites par les Juifs, se relèvent et font contrepoids à Jérusalem : enfin un gros tribut est édicté, à l'instar de celui qui pèse sur les autres sujets de Syrie.

Jetons aussi un regard du côté de l'Égypte, du côté de l'île de Chypre, son annexe et la dernière des vastes conquêtes des Lagides lui restant encore. De tout l'Orient hellénique, l'Égypte seule a gardé, nominalement tout au moins, son indépendance. De même qu'autrefois, quand les Perses occupaient toute la région orientale de la Méditerranée, ils n'ont visité le Nil qu'à la dernière heure, de même les puissants triomphateurs venus d'Occident n'ont point eu hâte d'incorporer à l'empire cette terre féconde et semblable à nulle autre. Pourquoi ?

Nous l'avons dit déjà. Non qu'une résistance quelconque fût à craindre, ou que les motifs et l'occasion eussent fait défaut. L'Égypte était aussi faible que la Syrie. Déjà, en l'an 673 [81 av. J.-C.], elle était échue à Rome par droit héréditaire : à la cour, les gardes du corps étaient maîtres absolus, faisant et défaisant à leur gré les ministres, et parfois même disposant de la couronne, prenant pour eux tout ce qui leur plaisait, tenant le monarque assiégé dans son palais, lorsqu'il leur refusait une augmentation de solde. Détestés dans le pays, ou plutôt dans Alexandrie, car le pays comptait peu avec sa population d'esclaves attachée à la glèbe, ils avaient contre eux tout un parti qui souhaitait l'incorporation de l'Égypte à l'empire de Rome, et travaillait à l'amener. Mais si les rois égyptiens ne pouvaient songer à une lutte armée contre la République, l'or qu'ils répandaient à flots les protégeait encore contre la menace d'une annexion. Ne sait-on pas que, sous le régime de décentralisation communiste et despotique en vigueur en Égypte, les revenus de la couronne d'Alexandrie égalaient à peu près ceux du fisc romain, même après les dotations dont Pompée l'avait récemment enrichi ? En outre, les jalousies soupçonneuses de l'oligarchie romaine s'étaient soulevées toujours à la seule pensée de confier à un simple citoyen une mission de conquête ou d'administration sur les bords du Nil ! Les maîtres de fait de l'Égypte et de Chypre, à force de corruptions pratiquées sur les membres influents du Sénat, avaient donc réussi, comme par atermoiement, à conserver la couronne branlant sur leurs têtes ; et le Sénat leur avait rendu leur titre de roi à beaux deniers comptant. Encore étaient-ils loin du but. Il eût fallu, pour satisfaire au droit public, un vote formel du peuple ; jusque là, demeurant à la merci d'un caprice du premier meneur venu de la démocratie, les Ptolémées avaient aussi à livrer à ce parti les batailles de la corruption : comme il était plus puissant, il se mettait à plus haut prix. L'issue ne fut pas la même dans les deux pays. En 696 [**-58**], le peuple, ou plutôt les chefs de la démocratie romaine, ordonnèrent l'incorporation de l'île de Chypre, saisissant pour prétexte les secours que les Cypriotes auraient donnés à la piraterie. Marcus Caton, chargé par ses adversaires politiques de l'exécution du plébiscite, descendit dans l'île sans armée : il n'en avait pas besoin. Le roi prit du poison : les habitants se soumirent à l'inévitable sort, sans faire de résistance, et furent placés sous l'autorité du préteur de Cilicie. En même temps, la République mit la main sur un immense trésor, 7.000 talents (près de 13.000.000 de thaler = 48.750.000 fr.), sur lesquels le monarque, avare autant qu'amoureux de sa couronne, n'avait pas su prélever un peu de ce métal corrupteur qui l'eût sauvé : son or alla remplir à souhait les caves alors vides de l'*œrarium*.

Son frère, le monarque d'Égypte, fut plus heureux. Il obtint un plébiscite, payé 6.000 talents (11.000.000 de thaler = 41.250.000 fr.) aux maîtres nouveaux qui dominaient à Rome, et la reconnaissance de son titre (695 [**59 av. J.-C.**]). Mais le peuple, mal disposé depuis longues années contre ce bon **joueur de flûte** (*Aulète*) et mauvais roi, exaspéré d'une autre part à cause de Chypre perdue, écrasé d'impôts allant croissant et intolérables en suite de la transaction conclue avec Rome (696 [**-58**]), son peuple le chassa. Là-dessus Ptolémée de se tourner vers ses vendeurs, comme en cas d'éviction : et ceux-ci, pris de scrupule, considèrent qu'il est de leur probité commerciale de restituer le roi sur son trône : seulement ils ne sont plus d'accord dès qu'il s'agit du choix de leur mandataire. A qui donner, en effet, l'important commandement d'une armée d'occupation en Égypte ? A qui procurer l'immense cadeau que le roi destine à son sauveur ? Cette affaire ne put être réglée qu'après les conférences de Lucques et la consolidation du triumvirat, qu'après promesse par le Ptolémée d'un nouveau

versement de 10.000 talents (18.000.000 de thaler = 67.500.000 fr.). Aussitôt, le proconsul de Syrie, Aulus Gabinius, recevra des triumvirs l'ordre de faire le nécessaire pour le ramener dans ses États. Mais, dans l'intervalle, le peuple alexandrin a mis la couronne sur la tête de Bérénice, fille aînée du roi expulsé, et lui a choisi un époux parmi les princes sacerdotaux de l'Asie romaine, dans la personne d'Archélaos, grand-prêtre de Ma à Comana. Celui-ci, pour aller s'asseoir sur le trône des Lagides, avait quitté un poste à la fois sûr et important. En vain il tente de gagner les hommes tout-puissants à Rome : puis, en désespoir de cause, il ose leur disputer son nouveau royaume, les armes à la main. Gabinius n'a pas pouvoir exprès de faire la guerre à l'Égypte, mais il a l'ordre d'agir des maîtres de la République ; il saisit aussi le prétexte de la piraterie que favoriseraient les Égyptiens, de la construction d'une flotte par Archélaos ! Il se montre tout à coup sur la frontière (699 [**-55**]), traverse heureusement les déserts de sables qui séparent Gaza de Péluse, où tant d'invasions jadis étaient venues échouer, et il doit son succès principalement aux rapides et habiles mouvements du chef de sa cavalerie, *Marcus Antonius*. La place frontière de Péluse se rend avec sa garnison juive, sans se défendre. Plus loin, les Romains rencontrent les Égyptiens, les battent (là encore se distingua Marc-Antoine), et, pour la première fois, les aigles romaines se montrent sur les bords du Nil. Gabinius avait en face la flotte et l'armée d'Archélaos, rangées pour la dernière et décisive bataille. Il est de nouveau vainqueur : Archélaos tombe les armes à la main avec bon nombre des siens. La capitale se rend, et désormais toute résistance cesse. Le malheureux royaume est rendu à son tyran légitime. Déjà, dans Péluse, sans l'intervention généreuse d'Antoine, Ptolémée eût célébré sa restauration par des supplices en masse. Aujourd'hui, il va bride lâchée ; il pend, il coupe les têtes ; et sa propre fille, innocente victime, monte la première sur l'échafaud. Mais quand il fallut payer la récompense convenue avec les triumvirs, les efforts du roi se heurtèrent contre l'impossible. Le pays, épuisé, n'avait plus de quoi fournir l'énorme somme, même en prenant la dernière obole du pauvre. Du moins, le peuple fut maintenu calme : il restait, à cette fin, dans Alexandrie, toute une garnison d'infanterie romaine, avec de la cavalerie gauloise et germaine. Les troupes de la République avaient chassé les prétoriens indigènes, et malheureusement se conduisaient comme eux. A dater de ce jour, l'hégémonie de Rome se transforme, en Égypte, en une occupation militaire indirecte ; quant à la royauté nominale qui s'y continue, elle constitue bien moins un privilège qu'une double oppression pour le pays.

Chapitre V — Conflit des partis pendant l'absence de Pompée.

Avec la loi Gabinia les rôles étaient changés parmi les partis. L'élu de la démocratie ayant le pouvoir de l'épée, sa faction ou le groupe qui passait pour tel, avait aussi la toute-puissance dans Rome. La noblesse se tenait encore compacte, comme par le passé et de la machine des comices, il ne sortait que des consuls, *désignés dès les langes de l'enfance*, selon l'expression des démocrates : les maîtres de Rome eux-mêmes, n'auraient su ni commander aux votes, ni briser l'influence des anciennes familles. Mais juste à l'heure où s'est consommée l'exclusion presque entière des **hommes nouveaux**, voici que le consulat à son tour pâlit devant l'astre croissant du pouvoir militaire extraordinaire. L'aristocratie sentit la blessure, alors même qu'elle ne se l'avouait pas, et elle désespéra de son salut. A côté de Quintus Catulus qui, restant à son poste ingrat et luttant avec une honorable constance, demeura jusqu'à la mort (694 [**60 av. J.-C.**]) le champion d'une cause vaincue, on ne rencontre plus dans les rangs nobles un seul optimate, qui mette quelque courage et quelque fermeté au service des intérêts aristocratiques. On vit alors les hommes les plus habiles et les plus célèbres du parti, Quintus Metellus Pius et Lucius Lucullus, abdiquer réellement, et, dès qu'ils le purent faire avec décence, se retirer dans leurs villas, oubliant le Forum et la Curie au milieu de leurs jardins, auprès de leurs bibliothèques, de leurs volières et de leurs viviers. Naturellement la génération plus jeune de l'aristocratie, se précipite dans la même voie: tout adonnée au luxe, aux loisirs littéraires elle s'efface, ou se prosterne devant le soleil levant. Un seul fait exception : c'est *Marcus Porcius Caton* (né en 659 [**-95**]). Homme d'honnête vouloir et d'une abnégation peu commune, il est bien l'une des apparitions les plus romanesques et les plus étranges dans ce siècle fertile en bizarres figures. Plein de loyauté et de constance, sérieux dans ses pensées et ses actes, attaché à sa patrie et à la constitution léguée par les ancêtres, avec cela d'intelligence lourde et lente, sans ardeur des sens ou du coeur, il eût pu faire un bon trésorier d'état. Malheureusement il devint l'esclave ***de la Phrase*** ; et soit qu'il obéit à la rhétorique du Portique, à ses abstractions stériles, à ses dogmes chauves et décousus alors en grande faveur dans les cercles de la haute société, soit qu'il imitât l'exemple de son arrière grand-père, se croyant vraiment appelé à le recommencer, il se mit à parcourir les rues de la grande ville pécheresse, jouant au citoyen modèle et au miroir de vertu, s'en prenant, comme Caton l'ancien, au siècle et aux mœurs ; marchant à pied au lieu d'aller à cheval, prêtant sans intérêt, refusant les décorations militaires, et croyant ramener le bon vieux temps, quand il se montrait sans tunique, à l'instar du roi Romulus. Singulière caricature de son grand ancêtre, du rustique barbon que la haine et la colère firent un jour orateur, qui sut manier également l'épée et. la charrue, et qui frappait juste toujours avec son gros bon sens, original et sain pour étroit qu'il était, on vit le jeune Caton, docte et froid philosophe, distillant de ses lèvres les axiomes de l'école, toujours assis un livre à la main, ne sachant ni la guerre ni métier quelconque, et voyageant dans Ies nuages de la sagesse contemplative. Ce fut ainsi pourtant que lui arriva l'influence morale, et par elle l'influence politique. En ces temps misérables et lâches, son courage, ses vertus négatives imposèrent à la foule : il fit école à son tour ; et plus d'un — tel modèle, telles copies ! — s'ajustant sur l'échantillon vivant, l'imita jusqu'à la charge. Dans la politique il pesa par les mêmes moyens. Il était le seul conservateur ayant un nom, chez qui à défaut de pénétration et de talent on pût

à toute heure faire appel à l'honneur et au courage. Toujours prêt, qu'il en fût ou non besoin, à payer de sa personne, il devint bientôt le chef reconnu des optimates, alors que ni son âge, ni son rang, ni ses capacités ne justifiaient un tel choix. La circonstance n'exigeait-elle que la résistance opiniâtre d'un seul homme, Caton était là, et fixait le succès : dans les questions de détail, dans les questions de finances, il se montrait actif et utile : il ne manquait pas une séance au Sénat. Sa questure fut célèbre : tant qu'il vécut, il éplucha le budget des dépenses publiques, et, comme bien on pense, guerroya sans cesse contre les fermiers du fisc. D'ailleurs n'ayant rien, mais rien de l'homme d'état, impuissant à discerner devant lui le but politique ou à embrasser les situations : ne sachant, pour toute tactique, que faire front devant quiconque rompait ou semblait rompre avec le catéchisme traditionnel des mœurs et des idées oligarchiques ; par suite, frappant aussi souvent que sur l'ennemi sur ceux de son bord, enfin, le vrai Don Quichotte du parti , il fit voir, par toute sa conduite et ses actes, que s'il existait encore une aristocratie dans Rome, la foi politique aristocratique n'était plus rien qu'une chimère.

A continuer le combat contre un ennemi à terre, l'honneur eût été mince désormais. Pourtant, les démocrates, on s'y attend bien, n'en continuèrent pas moins leurs attaques. Comme on voit les valets d'armée se jeter sur un camp pris d'assaut, la meute populaire se précipita sur les débris de la noblesse ; et, tout au moins à la surface, l'agitation politique soulevait les flots bouillonnants du torrent. La multitude suivit ses chefs, d'autant plus volontiers, qu'ils la tenaient en belle humeur. Gaius César, entre autres, déploya le faste d'un prodigue dans ses jeux (689 [**65 av. J.-C.**]), où brillait partout l'argent massif. Les cages des bêtes féroces étaient aussi d'argent. Les largesses princières de l'édile dépassèrent toute mesure, d'autant plus fastueuses que César ne les faisait que sur emprunt. La noblesse est assaillie de mille côtés à la fois. Les abus du régime aristocratique y fournissant ample matière, magistrats, avocats libéraux ou de couleur libérale, Gaius Cornélius, Aulus Gabinius, Marcus Cicéron, continuent à dévoiler systématiquement les vices criants et honteux du régime oligarchique, et proposent les lois qui achèvent sa défaite. Il est décrété qu'à l'avenir, le Sénat recevra les ambassadeurs étrangers à jours déterminés[1], voulant par là, mettre un terme à l'usage des remises abusives; d'audience. L'action en justice est déclarée non recevable pour les prêts faits dans Rome à ces mêmes ambassadeurs, moyen violent et unique de couper court aux corruptions passées à Mordre du jour dans le Sénat (687 [**-67**])[2]. Une autre loi restreint les droits du Sénat en matière de dispenses légales (687)[3]. Un Romain de haut rang avait-il des affaires privées qui l'appelaient dans les provinces, il ne s'y rendait le plus souvent, que revêtu par le Sénat d'un caractère public[4]. Un tel privilège était un

---

1 [Loi *Gabinia*, *de Senatu legatis (quotidie) dando* (Cicéron, *ad Quint. fratr*. II, 13). Ces audiences étaient fixées du 1er février au 1er mars, sauf exception pour les jours de comices (*Lex Pupia* : Cicéron, *eod. loc*. V. aussi *ad fam*. 1, 4).]

2 [C'est encore une loi *Gabinia* qui refusa l'action quand l'intérêt annuel dépassait 12%. G. Cornelius, alors tribun, avait aussi proposé d'interdire tous les prêts, quels qu'ils fussent. — V. dans Cicéron, (*ad Attic.*, V, 21, VI, 1, 2) l'historiette du prêt fait par *Scuptius* et *Brutus* aux Salaminiens.]

3 [Loi *Cornelia* : *ut nemo legibus solveretur*. Elle voulait que deux cents sénateurs au moins eussent voté la dispense. — Cornélius, accusé après son tribunat pour avoir lu sa rogation lui-même, malgré l'intercession de Globulus, son collègue, fut défendu par Cicéron. Il reste quelques fragments du plaidoyer *pro Cornel.*, fameux dans l'antiquité et que Quintilien loue en termes magnifiques (*Inst. orat*. 81 3)]

4 [C'est ce qu'on appelait la *legatio libera*. Le citoyen muni de ce privilège était défrayé par la province comme un ambassadeur. et rien ne fixait la durée de son voyage. Cicéron, durant son

mal; on y voulut parer (694 [**-60**]). On aggrava aussi les peines encourues par l'achat des voix et l'intrigue électorale (687, 694 [**-67/-60**])[1] : à cet égard, les excès dépassaient toute mesure, surtout de la part des anciens sénateurs, qui rayés jadis des listes, tentaient par leur réélection aux fonctions publiques, de se faire rouvrir lés portes de la Curie. Enfin, une disposition légale expresse confirma la règle jusque là traditionnelle, qui astreignait les préteurs à se conformer dans leurs jugements aux termes de l'Edit, publié par eux, suivant l'usage, à leur entrée en charge (687 [**-67**])[2].

Ce ne fut pas tout : on voulut compléter l'œuvre de la restauration démocratique, et réaliser les grands principes des Gracques, dans chacune des parties de la constitution. Sylla, on s'en souvient, avait aboli la loi de Gnœus Domitius sur l'élection sacerdotale : un plébiscite du tribun *Titus Labienus* la rétablit (694 [**63 av. J.-C.**])[3]. On parlait souvent de l'annone : faisant voir combien on restait loin encore du bon temps des lois frumentaires semproniennes ; oubliant à dessein les temps changés, les finances publiques obérées, le nombre immensément accru des citoyens romains, toutes circonstances qui rendaient impossible le retour pur et simple à l'ancienne institution. En même temps, on entretenait l'agitation dans le pays d'entre le Pô et les Alpes, lequel voulait être mis sur le même pied que le reste de l'Italie. Déjà en 686 [**-68**], Gaius César y avait fait un voyage, s'arrêtant de ville en ville ; en 689 [**-65**], Marcus Crassus, alors censeur, avait voulu inscrire en bloc tous les Transpadans sur les listes civiques : l'opposition de son collègue l'avait seule, arrêté, et sous les censeurs qui lui succédèrent, la même tentative se répéta. De même qu'autrefois les Gracchus et les Flaccus s'étaient faits les patrons des Latins, de même aujourd'hui les chefs de la démocratie prennent en main l'intérêt de la Gaule Transpadane ; et il en coûta cher à Gaius Pison (consul en 687 [**-67**]) pour s'être un jour attaqué à l'un des clients de César et de Crassus[4].

Par contre, ces derniers ne voulurent en aucune façon élever la voix en faveur des affranchis, et solliciter pour eux l'égalité politique. Le tribun *Gaius Manilius*[5], ayant, dans une assemblée du peuple peu nombreuse (31 décembre 687 [**67 av. J.-C.**]), fait voter le renouvellement de la loi *Sulpicia* qui leur conférait le droit de suffrage, les meneurs désavouèrent net celui-ci, et dès le lendemain de son adoption, la motion était, de leur propre assentiment, cassée par le Sénat. De

---

consulat, fit limiter à un an la *legatio libera* : mais bientôt César la prolongea jusqu'à cinq (Cicéron, *de legib*. III, 8 ; *de leg. agr*. 1, 3 ; *pro Flac*. 34 ; *Philipp*. 1, 2 ; *ad Attic*., XV, 11. — V. aussi Ascon, *in Cicéron, pro Cornel*.).]

1 [Loi *Acilia Calpurnia* (687 [67 av. J.-C.]) et loi *Tullia* (691 [-63]) *de ambitu*, celle-ci votée sous le consulat de Cicéron : la première prononçait l'amende, l'exclusion du Sénat et l'incapacité des fonctions publiques : la seconde y ajouta l'exil pendant dix ans. Elle fut suivie en 699 [-55] par la loi *Licinia*, *de sodalitiis*. tendant aussi à la répression de l'incurable délit (V. Dion Cass. XXXV1, 21. — Cicéron, *pro Muren*., c. 123 ; *pro Planc*., 18. — Dict. de Smith, *v° Ambitus*).]

2 [Loi *Cornelia* : *ut prœtores ex edictis suis perpetuis jus dicerent*. On sait que l'édit du préteur, cette *viva vox juris civilis*, avait pour objet *adjuvandi vel supplendi vel corrigendi juris civilis gratia propter utilitatem publicam* (*Digeste*, 1, tit. 1, $ 7). Or il arrivait souvent que, corruption ou autre prévarication, le préteur se permettait de juger autrement que selon son édit, qu'il aurait dû suivre dans tous les cas (*perpetuum*) (V. Ascon, *in Cicéron, pro Corn*. — Dion Cass., XXXVI, 23).]

3 [Ce Labienus, tribun pendant l'année du consulat de Cicéron, fut l'accusateur de Rabirius (Cicéron, *pro Rab*.) ; il s'illustra plus tard comme lieutenant de César dans les Gaules.]

4 [Il s'agit ici de *G. Calpurnius Pison*, l'aristocrate, l'adversaire de la loi *Gabinia* et de Pompée. On sait qu'il fut accusé de déprédations commises au préjudice des Allobroges, pendant son proconsulat dans la Narbonnaise (688, 689 [66-65 av. J.-C]), et d'avoir injustement fait mettre é mort un Gaulois transpadan. Cicéron le défendit (691 [-63]).]

5 [C'est le tribun de la loi *Manilia*, votée en faveur de Pompée.]

même, en 689 [**-65**], un plébiscite expulsa de Rome tous les étrangers qui ne possédaient ni la cité, ni le droit des Latins[1]. Par où l'on voit que les successeurs des Gracques n'échappaient pas plus que les Gracques eux-mêmes aux inconséquences de leur doctrine politique : d'une part, ils faisaient entrer les exclus dans les rangs des privilégiés, et de l'autre ils maintenaient à ceux-ci leurs privilèges. Aux Transpadans César et ses amis montraient, la cité romaine en perspective. Mais pour les affranchis ils ne voulaient rien faire ; et les rejetant dans leur infériorité politique, ils étouffaient en barbares la concurrence industrielle et commerciale que le génie des Grecs et celui de l'Orient venaient faire en Italie même aux Italiens.

Autre symptôme caractéristique. La démocratie voulut aussi revenir à l'ancienne juridiction des comices en matière criminelle [*judicia publica*]. Sans la supprimer absolument, Sylla l'avait en fait remplacée par les commissions du *meurtre* et de la *haute trahison* ; et nul ne pouvait sérieusement penser au rétablissement d'un système de procédure suranné, condamné d'ailleurs par ses propres vices pratiques longtemps avant le dictateur. Pourtant la souveraineté du peuple réclamant, tout au moins en principe, la consécration de l'autorité des citoyens dans le jugement des causes criminelles, le tribun Titus Labienus imagina d'accuser, en 691 [**63 av. J.-C.**], un vieillard, qui trente-huit ans auparavant, avait tué ou passait pour avoir tué le tribun Lucius Saturninus. Il le traduisit devant cette haute justice à qui, selon la légende, le roi Tullus avait autrefois déféré le jeune *Horace*, meurtrier de sa sœur. L'accusé était un certain *Rabirius*. Il n'avait point porté le coup de la mort à Saturninus : mais il avait colporté sa tête autour des tables des aristocrates : en outre ses cruautés sanglantes et ses chasses aux hommes lui avaient fait une notoriété honteuse parmi les grands propriétaires d'Apulie. Ni son accusateur, ni ceux plus sages qui se tenaient derrière lui, n'avaient intérêt à ce que le misérable expirât sur la croix[2]. Aussi laissa-t-on, sans trop s'élever là-contre, le Sénat apporter en la forme un adoucissement au titre de l'accusation : puis bientôt, les comices assemblés pour le jugement ayant été congédiés sous un prétexte quelconque, le procès lui-même tomba. Du moins on avait affirmé et soutenu le double *palladium* de la liberté romaine, l'appel au peuple et l'inviolabilité du tribunat ; et la démocratie remettait, pour ainsi dire, à neuf ses franchises judiciaires.

La réaction démocratique, dans toutes les questions où étaient en jeu les personnes, se déchaîna plus passionnément encore, dès qu'elle y trouvait jour et matière. Elle n'osa pas, la prudence l'en empêchait, solliciter ou appuyer là restitution à leurs anciens propriétaires des biens confisqués par Sylla : c'eût été là faire la guerre à ses propres alliés, entrer en lutte avec les intérêts matériels : or une telle lutte, la simple politique de tendance est rarement de force à l'engager. Et puis, en revenant sur les biens confisqués, on ramenait à l'ordre du jour la question du rappel des émigrés, alors hautement inopportune. En revanche on fit de grands efforts pour rendre leurs droits politiques aux enfants des proscrits (691 [**63 av. J.-C.**]). En même temps, les principaux d'entre les sénatoriaux se voyaient incessamment poursuivis et atteints dans leurs

---

1 [Il s'agit ici de la loi *Papia*, *de peregrinis*. Son auteur, *C. Papius*, tribun du peuple, n'avait fait que renouveler les dispositions de la loi de *M. Junius Pennus* (628 [126 av. J.-C.]).]

2 [L'*arbor infelix* était le supplice de la *perduellio*. — Sur le procès de Rabirius, voir le plaidoyer de Cicéron, qui le défendit avec Hortensius, et le récit de Dion Cass., XXXVII, 26-28. — V. aussi Drumann, III, p. 963 et s., et enfin Mérimée, *Études sur l'hist. rom.*, II, p. 99 et suiv. — Rabirius eût été condamné si le préteur Metellus Celer n'eût tout à coup enlevé le drapeau qui flottait au haut du Janicule. Les comices furent aussitôt dissous.]

personnes. Gaius Memmius, en 688 [**-66**], fit à *Marcus Lucullus*[1] un procès d'opinion. Trois ans durant, on fit attendre aux portes de la ville, son frère, l'illustre, avant de lui accorder les honneurs du triomphe (688-691 [**-66***/***-63**]). Quintus Rex et Quintus Metellus, le conquérant de la Crète, essuyèrent pareille insulte. Une autre affaire fit grand bruit. L'un des chefs du parti, le plus jeune, Gaius César, en 691 [**-63**], osa disputer les fonctions du Grand-Pontife aux deux hommes les plus importants de la noblesse, Quintus Catulus, et Publius Servilius, le vainqueur de l'Isaurie ; et le peuple consacra ses prétentions en le nommant[2]. Les héritiers de Sylla, son fils Faustus surtout, étaient sous le coup de menaces incessantes ; on leur réclamait les sommes que le régent aurait détournées au préjudice du trésor. On ne parlait de rien moins que de reprendre les procès faits par les démocrates sur le fondement de la loi *Varia*, procès suspendu depuis l'an 664 [**-90**]. Quant aux hommes compromis dans les rangs des proscripteurs du temps de Sylla, naturellement ils étaient craque jour et avec acharnement traduits en justice. Quand l'on voit Marcus Caton, alors questeur, se tourner tout le premier contre eux, et dans son honnêteté maladroite (689 [**-65**]) réclamer la remise des salaires du sang, comme un bien mal acquis et appartenant à l'État, on ne s'étonnera plus de voir, l'année d'après (690 [**-64**]) ; César, en sa qualité de président du tribunal criminel [*duumvir perduellionis*] ne tenir aucun compte de l'ordonnance de Sylla, qui déclarait non punissable le meurtre du proscrit, et traduire devant les jurés et condamner souvent les plus fameux parmi les séides du dictateur, *Lucius Catilina*, *Lucius Bellienus*, *Lucius Luscius*[3].

Le jour se levait enfin où l'on pouvait de nouveau prononcer haut les noms des héros et des martyrs de la cause, et fêter leur mémoire. Les démocrates n'y manquèrent point. Nous venons de dire comment Saturninus avait été réhabilité par le procès fait à son prétendu, meurtrier. Le souvenir de Marius était bien autrement retentissant, et faisait battre les coeurs : or, il se trouvait que ce même homme, qui naguère avait sauvé l'Italie envahie par le flot des barbares du Nard, avait aussi pour neveu le chef actuel du parti. La foule éclata en transports, quand, en 686 [**68 av. J.-C.**], César, malgré la défense de l'édit, montra un jour en plein Forum, aux funérailles de la veuve de Marius, les traits vénérés du vainqueur de Verceil. Un matin, trais ans après (689 [**-65**]), on revit appendus au Capitole, étincelants d'or et de marbre, et à la place même où Marius les avait dressés, les trophées que Sylla avait fait abattre : aussitôt les vétérans, les invalides des guerres d'Afrique et cimbrique d'accourir, de se presser, les larmes aux yeux, autour de l'image du chef aimé : ce fut pour les masses un jour d'allégresse, et le Sénat n'osa pas renverser ces insignes proscrits, qu'une main hardie osait relever, au mépris des lois[4].

Néanmoins, toute cette agitation, ces querellés, et tout ce bruit, n'avaient qu'une mince importance, à les juger en homme d'état. L'oligarchie était bien vaincue, et la démocratie tenait le gouvernail. L'ennemi gisant à terre, tous, jusqu'aux derniers des plus petits, se précipitaient et donnaient leur coup de pied : les démocrates reprenaient possession de leur terrain, et relevaient leurs autels et leurs dogmes : les doctrinaires du parti n'avaient point de cesse qu'ils n'eussent rétabli de toutes pièces les privilèges populaires, et poussaient leur principe

---

1 [Il avait été questeur sous Sylla, et c'était pour des actes illégaux et de couleur ultra-aristocratique, commis en cette qualité ; qu'il se vit un jour recherché. Il fut acquitté.]
2 [V. *Hist. de César*, I, p. 317.]
3 [Catilina fut absous. — V. *Hist. de César*, I, p. 303.]
4 [V. *Hist. de César*, I, p. 301.]

jusqu'au ridicule, comme les ultra-légitimistes ne manquent jamais de le faire. Tout cela va de soi, et peu importe, d'ailleurs. Mais de cette agitation sans but, que pouvait-il sortir ? Elle trahissait manifestement l'embarras des meneurs, cherchant en vain où se prendre, alors qu'en face d'eux ils n'avaient plus que des questions ou vidées, ou purement secondaires.

Dans la lutte contre l'aristocratie, la démocratie l'avait emporté : toutefois elle n'avait point vaincu seule ; et elle avait à passer encore par l'épreuve du feu. Un compte lui restait à régler, non avec son ennemi, mais bien avec son allié plus puissant, avec l'homme qui lui avait procuré la victoire, avec celui qui tenait d'elle, alors qu'elle n'avait pas osé le lui refuser, un pouvoir politique et militaire, jusque-là sans précédents. A ce moment, le général, préposé aux affaires de l'Orient et des mers, était occupé à faire ou défaire les rois ; nul, si ce n'est lui, ne pouvait dire, combien de temps il demeurerait loin de Rome, à quelle heure il déclarerait finies les guerres par lui entamées. Comme tout le reste, l'époque de son retour, et aussi la décision dernière, reposaient clans ses mains. Pendant ce temps les partis attendaient, immobiles. Quant aux optimates, ils ne redoutaient point trop son retour : ils avaient tout à gagner, c!t rien à perdre, à la rupture visiblement prochaine de Pompée et de la démocratie. Les démocrates, eux, veillaient anxieux, et voulant parer à l'explosion imminente, ils disposaient leurs contre-mines durant le temps que l'absence du proconsul leur laissait encore. Ils s'abouchèrent avec Crassus ; à celui-ci, pour combattre un rival haï et envié, nul autre moyen ne restait ouvert qu'une nouvelle et plus étroite alliance avec eux. Déjà, lors de là première coalition, César et Crassus, comme étant les moins forts, s'étaient tenus ensemble : aujourd'hui leur intérêt commun et un commun danger accroissent leur intimité : l'homme le plus opulent et l'homme le plus endetté de Rome scellent alors un pacte étroit. Tout en affectant d'appeler Pompée la tête et l'orgueil de leur parti, et de n'avoir plus de traits à lancer que contre les aristocrates, ils arment en silence contre l'absent. Aux yeux de l'historien, leurs efforts pour échapper à la dictature militaire dont ils sentent la menace, sont autrement significatifs que l'agitation bruyante menée contre la noblesse, masque habile dont ils couvrent leurs desseins. Ils se remuaient, il est vrai, comme derrière un nuage, et les traditions et les sources ne s'éclairent à ce moment que par de rares échappées : à jeter les ténèbres sur les événements, l'ère postérieure aussi bien que les temps présents avait ses bonnes raisons. Dans l'ensemble, les tendances, la marche des faits, le but, tout est manifeste. Au pouvoir militaire on ne pouvait faire efficacement échec que par une seconde dictature militaire. Les démocrates voulurent donc, à l'instar de Marius et de Cinna, s'emparer des rênes du gouvernement; ils voulurent donner à l'un de leurs chefs, soli la conquête de l'Égypte, soit la régence de l'Espagne, soit tout autre commandement ordinaire ou extraordinaire, et dans ce général nouveau et dans son armée, opposer un fort contrepoids à Pompée et à son armée. Mais pour en arriver là, il leur fallait une révolution, en apparence dirigée contre le gouvernement nominal, en réalité contre Pompée, contre le *monarque* désigné[1] :

---

[1] Quiconque embrasse et étudie la situation politique du moment, n'aura pas besoin de preuves spéciales et directes pour se convaincre que le but final des machinations démocratiques de 688 [66 av. J.-C.] et des années suivantes n'était point tant le renversement du Sénat que celui de Pompée. Ces preuves d'ailleurs ne manqueront pas. Les lois Gabinia-Manilia avaient porté un coup mortel à la démocratie, Salluste l'atteste (*Catilina*, 89) : il est aussi attesté que la conspiration de 688-689 [-66/-65], et que la rogation de Servilius n'en voulaient qu'à Pompée (*Catilina*, 19 ; Valère Maxime, 6, 2, 4 ; Cicéron, *de leg. agr*. 2, 17, 46). Enfin, le rôle de Crassus dans la conjuration montre assez que c'était à ce dernier qu'on s'attaquait.

cette révolution, tous y travaillèrent avec ardeur, et du jour où furent votées les lois Gabinia et Manilia, jusqu'à celui du retour de Pompée (688-692 [**66-62 av. J.-C.**]), la conspiration fut en permanence dans Rome. La capitale était en proie à la fièvre : la colère sourde des gens d'argent, les paiements arrêtés, les nombreuses banqueroutes, tous ces avant-coureurs de l'orage annonçaient la voie nouvelle où s'engageaient les partis. Le complot démocratique, allant chercher Pompée par dessus la tête du Sénat, amenait forcément la réconciliation du Sénat et de Pompée. Mais lorsqu'ils voulaient à la dictature pompéienne opposer celle de l'un de leurs favoris, les démocrates, à le prendre au vrai, se jetaient à leur tour dans les bras du pouvoir militaire ; pour chasser le démon, ils appelaient Béelzébub[1] : les principes, dans leurs mains, n'étaient plus qu'une question de personnes.

A cette révolution ainsi préparée par les meneurs du parti, et au renversement du régime actuel il y avait un préliminaire nécessaire, l'insurrection des conjurés faisant explosion dans Rome. Or, chose triste à dire, la matière inflammable était partout entassée, sur les hauteurs et dans les bas fonds sociaux. Inutile de revenir ici sur le tableau du prolétariat libre ou servile. Déjà, s'était fait entendre cette grave parole, que *seul, le pauvre peut représenter le pauvre !* Déjà se faisait jour la maxime que la foule pauvre peut aussi bien que la riche oligarchie se constituer en puissance indépendante, et cessant de subir la tyrannie, jouer au tyran à son tour. Ces dangereuses opinions trouvaient écho jusque parmi la jeunesse des hautes- classes. Les raffinés de la mode, en même temps qu'ils dissipaient leurs fortunes, avaient tué en eux-mêmes les forces du corps et de l'esprit. Sous ce monde élégant, à la chevelure parfumée, portant barbe et manchettes taillées au dernier goût, adonné à la danse, à la cithare, et vidant les coupes du matin jusqu'au soir, s'entrouvrait un effrayant abîme de corruption morale et sociale, de désespoir bien ou mal dissimulé, de projets, enfants du délire ou de l'étourderie. Là, tout haut, on soupirait après le retour des temps de Cinna, de l'ère des proscriptions, des confiscations, de la radiation des dettes : là, se trouvaient des hommes, dont plusieurs de noble extraction et de facultés peu communes, qui n'attendaient qu'un signal pour tomber en brigands sur la société civile, et regagner, par le pillage, les richesses dévorées par la débauche. Jamais chef ne manque à voleurs qui se mettent en bande : ceux-ci eurent aussitôt leurs capitaines. Un ex-préteur, *Lucius Catilina*, un questeur, *Gnæus Pison*, se distinguaient entre tous par leur haute naissance et leur condition. Derrière eux, ils avaient brisé les ponts : pleins de talents autant qu'effrontément dépravés, ils dominaient leurs complices. Catilina surtout, fut l'un des plus scélérats dans ce siècle fécond en scélératesses. Ses tours de jeunesse appartiennent aux greffes criminels, plutôt qu'à l'histoire : tout son extérieur, sa face blême, son œil égaré, sa démarche moitié paresseuse et moitié hâtive, trahissaient un sinistre passé. Il possédait à un haut degré les qualités du chef de bande : sachant jouir et sachant se priver ; ayant le courage, la connaissance des hommes, l'énergie du crime, et maniant en maître l'épouvantable enseignement du vice, qui pousse les faibles à leur chute, et après la chute au forfait. Avec de tels éléments, c'était chose facile à des hommes, ayant l'argent et l'influence, que d'ourdir un complot contre l'ordre de choses actuel. Catilina, Pison et leurs pareils se prêtaient volontiers à toute combinaison qui leur offrait en perspective les proscriptions et l'annulation des dettes. Catilina, d'ailleurs,

---

1 [Allusion au verset 27, XII, *Évangile de St Mathieu* : *Et si c'est par Béelzébub que je chasse les démons, par qui vos enfants les chassent-ils ?* (Lem. de Sacy.)]

haïssait l'aristocratie qui l'avait écarté du consulat, comme corrompu et dangereux. Affidé de Sylla, jadis il avait à la tête de ses Gaulois, donné la chasse aux proscrits: il avait de ses mains tué un vieillard, son propre beau-frère : aujourd'hui, passant dans l'autre camp, il est tout prêt à y rendre de semblables services. Un pacte secret est conclu. Les conjurés y entrent au nombre de plus de quatre cents ; ils ont de nombreux affiliés dans, toutes les régions, dans toutes les villes d'Italie. Il va de soi, d'ailleurs, qu'en écrivant sur le drapeau de l'insurrection le mot de leur programme, la suppression des dettes, ils verront accourir en foule les recrues fournies par une jeunesse totalement dépravée.

En décembre 688 [**66 av. J.-C.**], ainsi le disent les récits du temps, les chefs du complot crurent saisir l'occasion d'éclater. Les deux consuls élus pour 689 [**-65**], *Cornélius Sylla*, et *Publius Autronius Pætus* venaient d'être convaincus en justice du crime de corruption électorale ; et aux termes de la loi, ils avaient encouru la déchéance de leur expectative. Ils entrent tous deux dans la conspiration. Les conjurés décidèrent que ces hommes, de gré ou de force, monteraient sur les sièges consulaires : ce qui, pour les démocrates, revenait à s'emparer du pouvoir suprême. Ils devaient donc, le 1er janvier 689 [**-65**], jour où les nouveaux consuls inaugureraient leur magistrature, assaillir en armes la Curie, massacrer les consuls sortants et tous les autres personnages marqués pour l'hécatombe, et proclamer Sylla et Pætus, après annulation par le peuple de la sentence qui les condamnait. Crassus alors prendrait la dictature : César serait fait maître de la cavalerie, avec mission, sans doute, de mettre sur pied une force militaire imposante, pendant que Pompée, était au loin, guerroyant dans le Caucase. Capitaines et soldats, tous étaient achetés, tous avaient le mot d'ordre. Catilina, posté au jour fixé en un lieu voisin de la Curie, n'attendait plus que le signal que César, sur un mouvement de Crassus, allait soudain lui transmettre. Il attendit en vain : Crassus ne parut pas à la séance où tout se devait décider, et cette fois l'insurrection projetée avorta. On arrêta un nouveau plan de meurtre, et sur une plus vaste échelle, pour le 5 février : il ne put s'exécuter davantage : Catilina, dit-on, aurait donné le signal avant que les bandits commandés pour le massacre ne fussent tous arrivés. Le complot transpirait. Le gouvernement n'osait point attaquer les conjurés face à face il se contenta de donner des gardes aux consuls ; et à l'armée révolutionnaire, il opposa des bandes payées par l'État. On voulut éloigner Pison. La motion tut portée de l'envoyer en qualité de questeur *avec pouvoirs prétoriaux* dans l'Espagne citérieure ; et Crassus donna les mains à sa nomination, espérant gagner par lui à l'insurrection une province importante et un utile secours. Il se fit d'autres propositions plus énergiques encore : mais elles tombèrent devant l'opposition des tribuns.

Tel est le récit traditionnel venu jusqu'à nous. Il reproduit, cela est clair, la version qui circulait parmi les hommes du gouvernement. Est-il vrai, et mérite-t-il créance jusque dans les moindres détails ? C'est ce que, dans l'absence de moyen de contrôle, nous ne pouvons absolument décider. Sur la question capitale de la participation de César et de Crassus au complot, le témoignage accusateur de leurs adversaires politiques n'est point, sans doute, une preuve suffisante. On ne peut nier pourtant que dans leurs actes ostensibles, à ce même moment, on ne rencontre une frappante et exacte concordance avec les menées secrètes que les aristocrates leur imputent. Est-ce que déjà, Crassus n'agissait pas en révolutionnaire, quand, censeur dans cette année, il tentait d'inscrire les Transpadans sur les listes civiques ? Que penser de lui quand on le voyait dans son même office, s'apprêter à porter et Chypre et l'Égypte sur les registres du

domaine du peuple romain[1] ? Et César, vers le même temps (689 ou 690 [**65-64 av. J. C.**]), n'était-ce point à son instigation que plusieurs tribuns allèrent demander au peuple de l'envoyer en Égypte pour y remettre sur le trône le roi Ptolémée, chassé par les Alexandrins ? Ces manœuvres ont un air de parenté non méconnaissable avec les accusations du parti noble. Je n'affirme rien comme chose certaine : mais je tiens pour vraisemblable que Crassus et César s'étaient concertés ; qu'ils voulaient, pendant l'absence de Pompée, s'emparer de la dictature militaire ; qu'à cette dictature démocratique l'Égypte devait servir de piédestal ; que l'insurrection avortée de 689 [**-65**] devait procurer la réalisation de ces projets ; et qu'enfin Catilina et Pison n'étaient point autre chose que des instruments dans la main de Crassus et de César[2].

Le complot s'arrêta pour un temps. Les élections pour 690 [**64 av. J.-C.**] se firent, sans que Crassus ni César renouvelassent leur tentative de mainmise sur le consulat : disons-le pourtant,leur abstention tint sans doute, en partie, à la candidature de Lucius César, parent du chef des démocrates, homme faible et se mouvant au gré de ce dernier. Sur ces entrefaites, les bulletins venus d'Orient précipitaient les choses. Déjà Pompée avait tout réorganisé en Asie-Mineure et en Arménie. Les stratèges de la démocratie avaient eu beau démontrer qu'on ne pourrait considérer la guerre du Pont comme finie, que quand Mithridate serait captif ; qu'il fallait dès lors lui donner la chasse autour de la mer Noire ; et se bien garder, surtout, d'aller au loin, s'engager en Syrie : Pompée, sourd à tous les commérages, avait quitté l'Arménie dès le printemps de 690 [**-64**], et était descendu vers les terres syriennes. Choisissant l'Égypte pour son quartier général, la démocratie n'avait plus de temps à perdre : rien de plus facile à Pompée que d'arriver sur le Nil avant César. La conspiration de 688 [**-66**], debout tout entière, au lendemain des mesures plus que mollement prises pour la réprimer, se remit à l'œuvre, aux élections consulaires pour l'an 691 [**-63**]. Les rôles étaient sans doute les mêmes, et le plan n'avait en rien été changé. Comme la première fois, les meneurs se tinrent en arrière. Les candidats étaient Catilina lui-même, et *Gaius Antonius*[3], le plus jeune fils d'Antonius l'orateur, et le frère de l'officier revenu si mal famé de Crète. Sur Catilina on savait pouvoir compter. Quant à Antonius, syllanien d'abord comme Catilina, comme lui traduit plus tard en justice par les démocrates, et expulsé du Sénat, au demeurant homme sans énergie, sans importance, n'ayant rien des qualités du commandement, perdu de dettes et insolvable, il se fit volontiers l'humble serviteur du parti, moyennant qu'il obtînt le consulat et tous les avantages inhérents à cette magistrature. Par ces deux hommes, les chefs de la conjuration croyaient se rendre maîtres du pouvoir, arrêter comme otages les enfants de Pompée demeurés dans la capitale : ils armeraient ensuite contre le proconsul en Italie et dans les provinces. Le propréteur Pison, à la première nouvelle du coup

---

1 Plutarque, *Crassus*, 13 ; Cicéron, *de leg. agr.*, 2, 17, 44. A cette même année 689 [65 av. J.-C.] se place le discours de Cicéron *de rege Alexandrino*, qu'on a à tort, selon nous, rattaché à l'an 698 [-56]. Cicéron y combat, les fragments qui nous restent le font voir, l'opinion de Crassus, lequel soutenait que par le testament du roi Alexandre l'Égypte était devenue propriété du peuple romain. En 689 [-65], la question pouvait se discuter, et dut être discutée : en 698 [-56], elle n'avait plus d'intérêt : la loi Julia de 695 [-59] avait tout tranché. D'ailleurs il s'agissait, en 698 [-56], non de savoir à qui appartenait l'Égypte, mais de rétablir le roi qu'une révolte avait chassé : toute cette affaire nous est bien connue, et Crassus n'y joue aucun rôle. Ajoutons qu'après la conférence de Lucques, Cicéron n'était plus en situation de lutter sérieusement contre aucun des triumvirs.

2 [L'auteur de l'*Hist. de César* cherche à disculper son héros (I, p. 304). Sa tâche est difficile. Elle le deviendra davantage encore après l'explosion de la conspiration.]

3 [Surnommé *Hybrida* : *homo serviferus*, dit Pline (Hist. nat. 8, 53)]

frappé à Rome, devait lever en Espagne citérieure l'étendard de l'insurrection. Si l'on ne pouvait communiquer par mer avec lui, Pompée fermant la Méditerranée, on comptait sur le concours des Transpadans, ces vieux clients de la démocratie, alors en fermentation violente, et qui naturellement auraient le droit de cité romaine pour récompense : on comptait aussi sur d'autres tribus gauloises[1]. Le complot étendait ses fils jusqu'en Mauritanie. Un des conjurés, gros négociant, *Publius Sittius* de Nucérie, que ses affaires embarrassées forçaient à rester loin de I'Italie, avait ramassé dans ce pays et en Espagne une troupe armée d'enfants perdus ; et devenu chef de partisans, il parcourait l'Afrique occidentale, où son commerce lui avait fait des relations.

Mais ce fut dans les élections consulaires que le parti déploya toutes ses forces. Crassus et César, prodiguant l'argent, argent à eux ou d'emprunt, et mettant en mouvement, tous leurs amis, s'efforcèrent d'enlever la nomination de Catilina et d'Antonius : les compagnons de Catilina, attelés à sa candidature, firent de leur côté l'impossible pour porter au gouvernail celui qui leur promettait toutes choses, les charges publiques et les sacerdoces, les palais et les villas des aristocrates, l'abolition des dettes, principalement, et qui ayant promis, tiendrait sa arole, ils n'en doutaient pas. L'aristocratie était en grande détresse, ne pouvant mettre la main sur des candidats à elle. Se porter, c'était jouer sa tête. En d'autres temps, le péril eût attiré les citoyens. Aujourd'hui l'ambition se taisait devant la crainte. Les nobles eurent recours aux expédients des faibles : ils s'ingénièrent à combattre la brigue au moyen d'une loi nouvelle contre la vénalité des votes. Leur loi échoua par l'intercession d'un tribun. De guerre lasse; ils réunirent leurs voix sur un citoyen qui, sans leur agréer, n'était pas du moins homme à faire le mal. Ce candidat n'était autre que Marcus Tullius Cicéron, bien connu pour nager entre deux eaux[2] ; en coquetterie tantôt avec les démocrates et tantôt avec Pompée ; faisant aussi les doux yeux et de loin à l'aristocratie mettant son talent d'avocat au service de tout accusé important, sans distinction de parti bu de personne (n'avait-il pas eu un jour Catilina pour client ?) : au fond n'appartenant à aucun parti, ou ce qui revient au même, fidèle au parti des intérêts matériels, lequel avait la haute main dans les prétoires, et accordait faveur à l'artisan de plaidoyer disert, à l'homme spirituel, et de bonne compagnie ! Dans Rome et hors de Rome, ses nombreuses relations lui donnaient des chances en face du candidat malheureux des démocrates : les Pompéiens, et la noblesse, celle-ci d'assez mauvaise humeur, votaient pour lui. Il fut élu à une grande majorité. Les deux candidats démocratiques obtinrent un nombre presque égal de voix : Antonius, grâce à sa famille, mieux posée, l'emporta de quelques unités seulement sur son concurrent. L'événement

---

1 Les *Ambrans* (*Ambrani*, Suétone, *César*, 9) ne sont point les *Ambrons* de Ligurie (Plutarque, *Marius*, 19) : peut-être y a-t-il là une leçon corrompue, et s'agit-il des Arvernes.

2 Nul ne le montra mieux et plus naïvement que son propre frère Quinius (*de petitione consul*. 1, 5, 13, 51, 53, de l'an 690 [64 av. J.-C.]). En veut-on une preuve de plus ? Qu'on lise sans parti pris le second discours contre la loi agraire de Rullus : on y verra, non sans y prendre intérêt, comment le *premier consul qu'aient eu les démocrates* [*consul popularis*] sait mener son cher public par le nez de façon vraiment réjouissante, et lui enseigne la *vraie démocratie !* [V. le début de ce discours, 1-5 et *passim*.]

[M. Mommsen est sévère pour Cicéron dès qu'il le rencontre sur la scène politique. Cette sévérité choquera souvent les admirateurs du prince de l'éloquence latine, du philosophe honnête et du grand moraliste qui a écrit le traité *des Devoirs*. Pourtant, en politique, on ne peut nier que Cicéron n'ait eu ni ligne de conduite ni constance : la vanité, la faiblesse l'ont égaré bien des fois. Ballotté de Pompée à César, du camp du peuple à celui de l'aristocratie, il a des puérilités d'ambition qui irritent ; il se prosterne devant telle idole qu'il a insultée la veille. Il n'importe Cicéron était patriote sincère et est mort pour la liberté. Sa fin absout et grandit sa vie.]

tournait contre Catilina, et délivrait Rome de la menace d'un second Cinna. Quelque temps avant, Pison, à l'instigation, du moins on le disait, de Pompée, son ennemi politique et son ennemi personnel, avait été massacré en Espagne, par son escorte d'indigènes[1]. Avec l'autre consul Antonius tout seul, impossible de rien entreprendre. Avant même leur entrée commune en charge, Cicéron sut rompre le faible lien qui rattachait son collègue au complot; et renonçant en sa faveur à son droit de tirage au sort des provinces consulaires, il le laissa, obéré qu'il était, prendre pour lui le riche et productif gouvernement de la Macédoine. Ainsi pour la seconde fois, le coup échouait, dès les actes préparatoires.

Pendant ce temps les affaires marchaient en Orient, et l'orage s'y amassait, menaçant pour la démocratie. La réorganisation de la Syrie se faisait rapidement : déjà partaient d'Égypte de nombreux avis sollicitant l'intervention de Pompée, et l'incorporation à l'empire romain : tous les jours on craignait d'apprendre que le proconsul n'allât de sa personne prendre possession de la vallée du Nil. C'est pour cette raison que César, sans doute, avait tenté de s'y faire envoyer directement par le peuple, avec mission de prêter aide au roi égyptien contre ses sujets révoltés : il échoua, lui aussi contre la répugnance de tous, grands et petits, à rien faire contre l'intérêt de Pompée. Celui-ci allait arriver bientôt, et avec lui la catastrophe probable : si souvent qu'eût été brisée la corde, il fallait encore tendre l'arc. La ville était en sourde fermentation : les meneurs tenaient de fréquentes conférences, attestant quelque nouvelle trame. Tout à coup, le 10 décembre 690 [**64 av. J.-C.**], jour de l'entrée en charge des tribuns du peuple, ils se démasquèrent. L'un des tribuns, *Publius Servilius Rullus* proposa une loi agraire qui devait placer les chefs du parti dans la situation si grande que les lois Gabinia et Manilia avaient faite à Pompée. L'objet apparent de la rogation était celui-ci fonder en Italie des colonies, dont le territoire ne serait point acquis par voie d'expropriation, tous les droits privés demeurant garantis, au contraire, et les occupations illégitimes récentes elles-mêmes recevant le titre de la pleine propriété. Seul, le domaine affermé de Campanie serait découpé en parcelles et colonisé : pour le surplus des assignations, la République achèterait les terres nécessaires en la forme du droit commun. Mais pour ces achats il fallait de l'argent. On battrait donc monnaie, en vendant successivement ce qui restait encore de terres domaniales en Italie, et d'abord toutes celles du domaine *extra-italique*, c'est-à-dire, les anciennes possessions de la mense royale en Macédoine, dans la Chersonèse de Thrace, la Bithynie, le Pont, la Cyrénaïque, et les territoires des villes complètement incorporées de par le droit de la guerre, en Espagne, en Afrique, en Sicile, en Grèce, en Cilicie. On vendrait aussi tout ce que l'État avait acquis, biens meubles ou immeubles, depuis l'an 666 [**-88**], et qui restait encore disponible : la motion, ici, avait principalement en vue Chypre et l'Égypte. Toutes les cités sujettes, à l'exception de celles du droit latin et des autres villes libres, serraient, aux mêmes fins, chargées de lourdes taxes et de limes. Enfin, et toujours pour subvenir aux achats, il leur serait affecté le produit des taxes frappées sur les -nouvelles provinces, à dater de 692 [**-62**], et celui de tout le butin non encore régulièrement employé : par cet article, Rullus mettait la main, sur toutes les sources de l'impôt ouvertes en Orient par les victoires de Pompée, et sur tous les deniers publics restés dans ses mains ou dans les mains des héritiers de Sylla. Pour l'exécution, il serait nommé des *décemvirs* avec juridiction et *imperium* spécial, lesquels demeureraient cinq ans en charge, et

---

1 Voici son inscription tumulaire, jadis retrouvée à Rome : *Cn. Calpurnius Piso quœstor pro pr. ex S. c provinciam Hispanium citeriorem obtinuit*. [*C. I. Lat.* de Mommsen, n° 598, p. 174]

auraient sous leurs ordres deux cents officiers pris dans l'ordre équestre : ne pourraient être nommés décemvirs que les candidats qui se présenteraient en personne ; enfin, de même qu'aux élections sacerdotales, sur les trente-cinq tribus, il n'y en aurait plus que dix-sept d'appelées au vote, après désignation par le sort. Sans beaucoup de clairvoyance, on comprend que le futur collège décemviral était la copie du grand commandement Pompéien, avec une couleur moins exclusivement militaire, et à la fois plus démocratique. Il lui fallait la puissance de juridiction, ayant à décider entre autres la question de l'Égypte : il lui fallait la puissance militaire, ayant à armer contre Pompée. Par l'exclusion de la candidature des absents, on excluait celle de Pompée : par l'amoindrissement du nombre des tribus votantes, par le tirage au sort adroitement manœuvré, on mettait l'élection dans la main de la démocratie.

Telle était la tentative de Rullus. Elle manqua complètement son effet. La multitude trouvait plus commode de recevoir à l'ombre, sous les portiques de. Rome, l'an-, none mesurée dans les magasins publics, que de s'en aller labourer la terre à la sueur de son front : elle fit à la rogation un accueil des plus froids. Elle sentit aussitôt que jamais Pompée n'accepterait un plébiscite qui le léserait à tous égards ; et qu'il y avait péril, peut-être, à se donner à un parti à bout de voies, qui jouait son va-tout sur de telles offres. Dans ces conjonctures, le gouvernement fit tomber la motion sans trop de peine : Cicéron, le nouveau consul, saisit l'occasion et fit valoir son talent à enfoncer les portes ouvertes[1] : les autres tribuns n'eurent pas même à intervenir : l'auteur du projet le retira (1er janv. 691 [**63 av. J.-C.**]). Dans cette troisième campagne, la démocratie n'avait rien gagné qu'une leçon apprise à ses dépens : amour ou crainte, les masses tenaient toujours pour Pompée, et toute motion devait succomber sûrement, par cela seul qu'elle lui était reconnue hostile.

Fatigué de ses candidatures stériles et de tant de complots avortés, Catilina résolut de brusquer les choses, et d'aller droit au but. Il prit au cours de l'été : toutes ses mesures pour commencer la guerre civile. *Fæsulæ* (*Fiesole*), forte place située au milieu de l'Étrurie, toute remplie d'hommes ruinés et de conspirateurs, et quinze ans avant, déjà, le foyer de la révolte de Lepidus, Fæsulæ sera de nouveau le quartier général insurrectionnel. On y envoie de grosses sommes d'argent, grâce surtout à l'assistance des nobles dames de Rome affiliées en nombre au complot : on y rassemble et des soldats et des armes : un ancien officier de Sylla, *Gaius Manlius*, brave et sourd à tout scrupule de conscience autant que le fut jamais soldat de fortune, y prend le commandement à titre provisoire. Sur d'autres points de la péninsule il est fait de semblables et non moins grands préparatifs. Les Transpadans surexcités semblent n'attendre pour éclater qu'un signal. Dans le Bruttium, sur la côte orientale de l'Italie, à Capoue, partout où sont agglomérés les troupeaux d'esclaves, il semble qu'une seconde rébellion va tout à coup se déchaîner, pareille à celle, de Spartacus. Dans Rome même, il se trame manifestement quelque chose : à voir l'arrogance provocante des débiteurs quand, assignés en justice, ils comparaissent devant le préteur urbain, on se rappelle en frémissant les scènes qui jadis ont précédé le meurtre d'*Asellio*. Une panique sans nom règne parmi les financiers : on juge nécessaire

---

1 [Nous avons, en tout ou en partie, trois des quatre discours prononcés par Cicéron, le premier devant le Sénat, les trois autres devant le peuple. Le second surtout est un chef d'œuvre d'art. Peut-être M. Mommsen va-t-il un peu loin. La porte à enfoncer n'était point toute ouverte : on le voit bien aux ménagements de l'orateur pour les Gracques (*de leg. agr*. 2, 5) dès qu'il n'a plus affaire au Sénat, mais au peuple.]

d'interdire de plus fort l'exportation de l'or et de l'argent et de faire bonne garde dans les principaux ports. Les conjurés s'étaient promis, venant les élections prochaines pour l'an 692 [**62 av. J.-C.**], où Catilina se présentait encore, de tuer sans plus de façon le consul directeur du vote et tout compétiteur incommode, et d'enlever enfin à tout prix la nomination de Catilina, dût-on faire entrer dans Rome, s'il le fallait, les bandés ramassées à Fæsulæ et ailleurs, et briser violemment les résistances.

Cicéron avait des agents secrets, hommes et femmes, qui le tenaient heure par heure au courant de tous les mouvements des conjurés. Au jour marqué pour l'élection (20 octobre), il les dénonça en plein Sénat, en présence du même principal artisan de la conspiration. Catilina ne s'abaissa point à nier : il répondit fièrement, que si le vote du peuple tombait sur lui, au grand parti sans tête dans la République il saurait bientôt donner un chef qui renverserait la petite et débile faction avec ses chefs infirmes ! [1] Cependant comme il n'y avait point preuve de flagrant délit, le Sénat, sous le coup de ses inquiétudes, ne put que sanctionner à l'avance, et en la forme usuelle[2], les mesures extraordinaires dictées aux magistrats par les circonstances (21 octobre). La bataille électorale allait s'engager, véritable bataille bien plutôt qu'une élection : Cicéron, de son côté, s'était fait une force armée d'une troupe de jeunes hommes appartenant à l'ordre marchand, et quand vint le 28 octobre, jour auquel le vote avait été renvoyé, cette même troupe garnissait le champ de Mars et l'occupait en force. Les conjurés eurent beau faire : ils ne purent ni massacrer le consul ni tourner les voix en leur faveur.

Mais déjà la guerre civile avait éclaté. Le 27 octobre Gaius Manlius avait levé ses aigles (il en montrait une du temps de Marius et de la guerre des Cimbres) ; appelant à lui l'armée insurrectionnelle, et convoquant les bandits de la montagne et les hommes des champs. Dans ses proclamations, fidèle aux traditions du parti populaire, il réclamait l'abolition de la dette écrasante, et l'adoucissement de la procédure. Quand la créance dépassait la fortune du débiteur, la loi n'entraînait-elle pas, comme par le passé, la perte de la liberté ? Il semblait que la vile multitude, à Rome, se donnant pour l'héritière légitime des anciens plébéiens, et se rangeant tumultueusement en bataille sous les aigles glorieuses des guerres cimbriques, voulut souiller à la fois et le présent et le passé de la République. Rien ne sortit pourtant de cette levée de boucliers ; et sur les autres points, la conjuration n'ayant pas les chefs déterminés dont elle avait besoin, les choses en restèrent aux armements accumulés en vain, et à des préparatifs de réunions secrètes. C'était là pour la République, une chance inespérée. En face d'une guerre civile depuis longtemps imminente et ouvertement annoncée, soit indécision des gouvernants, soit lourdeur de la machine rouillée du pouvoir, on n'avait pris aucune disposition militaire. On se décide enfin : on appelle les milices aux armes : des officiers supérieurs sont envoyés dans tous les pays italiens, qui devront, chacun devant soi, écraser l'insurrection naissante : les gladiateurs esclaves sont chassés de Rome, et de fortes gardes volantes sont commandées pour veiller aux incendies que l'on redoute. Catilina se trouvait difficilement engagé. Il était dans ses projets qu'au jour des élections l'explosion se fit dans Rome et en Étrurie à la fois : avortant dans la ville, et éclatant dans la province, le mouvement le mettait personnellement en danger, en même temps

---

1 [M. Mommsen suit ici le récit fait par Cicéron lui-même. Salluste prête à Catilina une attitude plus humble d'abord (*Catilina*, 31).]

2 [*Darent operam consules ne quid detrimenti respublica caperet*. Salluste, *Catilina*, 29.]

qu'il compromettait le succès de toute l'entreprise. Rester à Rome ne lui était plus possible, après la levée d'armes de ses complices à Fiesole ; et pourtant il ne lui fallait pas seulement décider à une prompte action les conjurés de la capitale, il lui fallait encore les mettre en branle avant son propre départ. Il les savait trop bien par coeur pour s'en remettre à eux. Les principaux d'entre Ies conjurés étaient *Publius Lentulus Sura*, consul en 683 [**71 av. J.-C.**], plus tard expulsé du Sénat, voulant y rentrer, et pour cela redevenu préteur; les deux anciens préteurs *Publius Autronius* et *Lucius Cassius* : tous trois, hommes sans capacité. Chez Lentulus on ne trouvait qu'un aristocrate à grandes phrases et à grandes prétentions, lent à comprendre, indécis à agir. Autronius ne se distinguait que par la puissance de ses poumons et de sa voix tonnante. Quant à Lucius Cassius, nul ne savait comment un personnage aussi simple et épais s'en allait se fourvoyer parmi les conspirateurs. Catilina avait d'autres complices plus vigoureux, un jeune sénateur, *Gaius Céthégus*, les deux chevaliers *Lucius Statilius* et *Publius Gabinius Capito* : mais il n'osait les mettre à la tête de ses bandes, tant, jusque dans leurs rangs, la hiérarchie traditionnelle avait encore d'influence : les anarchistes eux-mêmes n'eussent pas cru pouvoir vaincre, n'étant point commandés par un consulaire, ou tout au moins par un prétorien. Quelque pressant appel qu'il reçut de l'armée de l'insurrection, quelque danger qu'il y eût pour lui à rester plus longtemps à Rome, alors que la révolte avait fait explosion, il se résolut pourtant à ne pas partir encore. Habitué à en imposer à force d'audace à ses lâches adversaires, il continua à se faire voir en plein Forum et dans le Sénat opposant la menace à la menace, qu'on se garde de me pousser à bout, s'écrie-t-il ; une fois mis à la maison, il faudra éteindre le feu sous les ruines ! De fait, nul n'osait, citoyen ou magistrat, porter la main sur le dangereux conspirateur : peu lui faisait d'être accusé de violences et de voies de fait [*de vi*] par quelque jeune noble : avant le procès vidé, la catastrophe ne serait-elle pas depuis longtemps décidée ? Mais il était dit que ses projets avorteraient toujours : les agents du pouvoir s'étaient glissés en foule parmi ses complices, et tous les détails du complot étaient successivement révélés. Un jour, les conjurés se montrent devant l'importante forteresse de Præneste (1er novembre), espérant l'enlever par un coup de main : ils s'y heurtent contre une garnison renforcée et sur ses gardes. Les autres tentatives n'aboutissent qu'à de pareils insuccès. Malgré sa témérité et son audace, Catilina vit bien que son départ ne pouvait plus être différé : mais avant, dans une dernière réunion nocturne (6-7 novembre), les conjurés, sur ses instances, décidèrent de mettre à mort Cicéron, ce consul qui dirigeait toute la contre-mine ; pour n'être point trahis, l'exécution devait avoir lieu sans délai. Dès le matin (7 novembre), les assassins choisis venaient frapper à sa porte : ils trouvent la garde renforcée, et on les éconduit : les espions du Sénat les avaient encore devancés. Au jour suivant, Cicéron convoque les sénateurs. Catilina osa se présenter : il balbutia quelques mots de défense, en réponse aux objurgations indignées du consul[1], qui dévoile tous les préparatifs révolutionnaires des journées précédentes : on ne veut pas l'entendre, et le vide se fait sur les bancs autour de sa place. Là dessus, il quitte la séance, et se rend, comme il l'a annoncé, en Étrurie, ce qu'il eût fait plus tôt sans tous les incidents survenus dans Rome. Là, il se proclame consul, et se place en observation, tout prêt à fondre sur la ville avec les insurgés, à la première nouvelle de l'explosion attendue. Le Sénat avait décrété de haute

---

1 [Il s'agit ici du fameux *Quousque tandem* et de la première Catilinaire. — Dans la seconde, prononcée le lendemain au Forum, devant le peuple, Cicéron raconte ce qui s'est passé, et revient sur une foule de détails curieux.]

trahison, et Catilina et Manlius, les deux chefs, et tous ceux qui dans un délai déterminé n'auraient point déposé les armes : il avait appelé de nouvelles milices. Mais l'armée dirigée contre Catilina était sous les ordres du consul Gaius Antonius, compromis notoirement dans la conspiration : ce triste personnage marcherait-il contre les insurgés ? Irait-il au contraire les joindre avec ses troupes ? Tout roulait sur un hasard. Il semble qu'on avait voulu l'ériger en un second Lepidus. Quoi qu'il en soit, dans Rome, on ne fit rien ou' on ne fit que peu de chose contre les meneurs laissés derrière par Catilina. Tout le monde les montrait au doigt : on savait que le complot n'était rien moins qu'abandonné, que même, avant le départ du chef, celui-ci avait réglé les détails de l'exécution. Un tribun devait donner le signal, en convoquant les comices : puis, dans la nuit suivante, Céthégus se chargeait de tuer Cicéron : Gabinius et Statilius allumaient l'incendie en douze endroits à la fois ; et pendant ce temps, Catilina arrivant avec son monde, les communications se rétablissaient au plus vite entre eux tous. S'il avait été pourvu par Céthégus aux préparatifs urgents, si Lentulus, devenu le chef de l'armée des conspirateurs dans Rome, en l'absence de Catilina, s'était décidé à l'attaque sur l'heure, le coup monté pouvait encore réussir. Mais tous ces hommes étaient incapables et lâches plus encore que leurs adversaires : les jours, les semaines s'écoulèrent et rien ne se dessina.

Enfin, du camp du Sénat partent des mesures décisives. Lent et minutieux comme toujours, et cachant sous l'apparente des projets à vastes conceptions ou à lointaines perspectives l'ineptie qui s'attarde à l'heure forcée de la crise et de l'action, Lentulus avait noué des intelligences avec les députés de la cité gauloise des Allobroges, alors de séjour à Rome : il s'efforçait d'engager dans le complot ces représentants, endettés eux-mêmes par dessus la tête, d'une nation désorganisée : il était allé, comme ils quittaient la ville, jusqu'à leur adjoindre des affidés et leur donner des lettres pour ceux du dehors. Les Allobroges partent ; mais dans la nuit du 2 au 3 décembre, ils sont arrêtés non loin des portes ; on saisit leurs lettres et papiers. On vit alors que les envoyés gaulois s'étaient faits les espions de la République ; ils n'avaient donné les mains à la conspiration que pour tenir d'elle les preuves tant souhaitées par le consul, et livrer ses chefs. Le matin venu, Cicéron décerne mandat contre les principaux et les plus dangereux : Lentulus, Céthégus, Gabinius et Statilius sont arrêtés : d'autres s'échappent. Détenus ou fugitifs, leur culpabilité était pleinement manifeste. Aussitôt l'arrestation des premiers, les lettres saisies sont produites devant le Sénat : ils n'en peuvent méconnaître ni les sceaux ni l'écriture : on interroge prévenus et témoins : on constate tous les faits à charge, les armes amassées dans les maisons, les menaces partout colportées. Le corps du délit était acquis, et établi juridiquement : les procès-verbaux les plus importants, par les soins de Cicéron, circulaient dans le public[1]. L'irritation, était universelle contre les conjurés. Les oligarques eussent volontiers tiré avantage des révélations qu'ils avaient dans les mains, et demandé un compte sévère à la démocratie, à César surtout : mais brisés et abattus qu'ils étaient eux-mêmes, ils n'auraient, pas su en venir à leurs fins, comme aux temps des deux Gracques et de Saturninus : pour eux, il y avait trop loin entre vouloir et pouvoir. D'autre part, les incendies complotés par les conjurés avaient soulevé la multitude ; pour l'ordre marchand, pour tout homme ayant le culte des intérêts matériels, la guerre de débiteur à créancier dégénérait naturellement en un combat à mort :

---

1 [Ce jour-là fut prononcée devant le peuple la troisième Catilinaire, où Cicéron rend compte des découvertes faites, et des mesures prises dans ta séance du Sénat.]

toute la jeunesse du parti se pressait autour du Sénat, frémissante, exaspérée, et menaçant, l'épée à la main, les complices avoués ou cachés de Catilina. La conjuration était à ce moment paralysée : s'il restait encore quelques-uns de ses meneurs debout et libres, tout l'état-major, tous ceux chargés de l'exécution du complot étaient ou captifs ou en fuite; et l'armée rassemblée sous Fæsulæ ne pouvait non plus rien faire, n'ayant plus l'appui d'une insurrection dans Rome.

Dans toute république régulière, quand a pris fin la crise politique, il n'y a plus rien à faire que pour l'armée et les tribunaux. Mais tel était le désarroi du gouvernement dans Rome, qu'il ne se sentait pas de force à tenir sous les verrous deux ou trois hommes de la noblesse. Déjà s'agitaient les esclaves, les affranchis de Lentulus et de ses complices, détenus comme lui : tout se préparait, disait-on, pour les arracher par la violence des maisons privées où ils étaient gardés à vue[1]. Pendant les agitations anarchiques des dernières années, il avait surgi dans la ville de véritables entrepreneurs à forfait du désordre et de l'émeute : Catilina averti de ce qui se passait, était aux portes, et pouvait à toute heure, avec ses bandes, tenter un coup d'audace. Ce qu'il y avait de, vrai dans ces rumeurs, impossible de le dire ; mais on était fondé à tout craindre, alors surtout que, conformément à la loi constitutionnelle, les consuls n'avaient sous la main ni troupes ni police suffisamment respectable. Rome, en réalité, appartenait à la première bande qui voudrait se ruer sur elle. On disait tout haut que, pour empêcher les tentatives en faveur des prisonniers, il convenait de les mettre à mort sans forme de procès. Mais à cela faire, on violait là loi. Aux termes du vieux droit sacro-saint de l'appel au peuple, pour porter contre un citoyen là sentence capitale, il fallait l'assemblée des citoyens : nul magistrat ne pouvait les suppléer en cet office ; et depuis l'établissement des tribunaux de jury, les jugements publics étant tombés en désuétude, on n'avait plus entendu prononcer la peine de mort. Cicéron aurait donc mieux aimé résister aux redoutables suggestions de l'opinion. Quelque sceptique qu'il fût sur le point du droit, en tant qu'avocat, il n'ignorait point quel profit s'attache au renom de libéralisme, et tant de sang à répandre n'était point pour lé convier à l'éternelle rupture avec la démocratie. Mais son entourage, et jusqu'à sa femme (celle-ci appartenant au beau monde[2]), le pressaient de couronner par un acte hardi les services qu'il venait de rendre à la patrie. Le consul, alors, ayant grand souci de ne point sembler lâche (c'est le propre des pusillanimes !), au fond, tremblant devant la tâche redoutable qu'il assumait, convoque le Sénat ; dans sa perplexité, il lui laisse à décider de la vie ou de la mort des quatre prisonniers[3]. Conduite inconséquente, vraiment ! Bien moins encore que le magistrat suprême, le Sénat avait les pouvoirs légaux de juridiction, et la responsabilité légale de l'acte n'en remontait pas moins tout entière au consul : mais, depuis quand la lâcheté connaît-elle la logique ? César mit tout en œuvre pour sauver les coupables ; et son discours, plein de menaces déguisées et d'allusions à l'inévitable et prochaine vengeance de la démocratie, laissa dans les esprits une impression profonde. Déjà tous les consulaires et la grande majorité avaient opiné pour l'exécution immédiate ; et pourtant voilà que la plupart, et Cicéron avec eux, semblent revenir à l'emploi des formes de la loi. Mais Caton était là, Caton, étroit

---

1 [*In custodia libera*.]
2 [*Terentia*.]
3 [Son allocution au Sénat forme la quatrième Catilinaire. — On lira dans Salluste le discours de César, remanié peut-être, mais dont le fond semble conforme aux paroles réellement prononcées, discours admirable d'adresse et d'éloquence. Le complice secret des conjurés avait pour lui la loi constitutionnelle (Voyez aussi : *Vie de César*, I, p. 324).]

d'esprit, hargneux, et flairant la complicité chez quiconque soutenait un avis plus doux : il montra à ses collègues l'émeute prête à délivrer les captifs : il jeta sur ces âmes effrayées, hésitantes, une frayeur plus grande, et enfin arracha la résolution meurtrière à la majorité entraînée. L'exécution du sénatus-consulte appartenait à celui qui l'avait mis en délibération. Dès le soir du 5 décembre, à une heure avancée, les coupables sont extraits des maisons où on les garde : ils traversent le Forum encore encombré par la foule, et sont déposés dans la prison, où jadis on enfermait les criminels condamnés à mourir. C'était une sombre voûte, enfouie à douze pieds sous terre, au pied du Capitole, jadis simple puisard de fontaine[1]. Le consul en personne y conduisit Lentulus, les préteurs y menèrent les autres, tous sous bonne escorte : nul ne tenta de les délivrer, nul ne savait ce qu'on allait faire d'eux. Étaient-ils mis simplement en lieu plus sûr ? Ou marchaient-ils au supplice ? A la porte de la prison ils sont livrés aux Triumvirs ayant charge des exécutions capitales[2], et descendus dans l'oubliette, ils sont immédiatement étranglés, à la lueur des torches. Le consul, debout près de la porte, avait attendu la fin du sinistre drame : bientôt il repasse par le Forum, jetant de sa voix claire et bien connue, à la foule muette et anxieuse, ces simples mots : Ils ont vécu ! [*Vixerunt*] Jusque dans le milieu de la nuit le peuple circula par les rues, acclamant Cicéron, envers qui il se croyait redevable du salut de ses maisons et de ses biens. Le Sénat ordonna des actions de grâce publiques ; et les principaux de la noblesse, Caton, Quintus Catulus, saluèrent du nom de **Père de la patrie**, donné pour la première fois à un citoyen, l'auteur de la sentence exécutée dans le Tullianum. Quoi qu'ils fissent, c'était là un acte cruel, d'autant plus cruel que tout le peuple l'estimait grand et méritoire. Jamais gouvernement ne se montra plus au-dessous de sa mission que la République romaine en cette nuit fatale où la majorité du pouvoir, votant de sang-froid et avec l'assentiment publie, disposa sans procès de la vie de détenus politiques, coupables et punissables devant la loi sans nul doute, mais qui jusque là n'avaient point encouru la peine capitale ; où on les tua en toute hâte, parce qu'on n'osait les confier à la prison, parce que la police régulière était impuissante. La tragédie, dans l'histoire, a presque toujours son côté comique : ici, le trait à noter, c'est de voir le plus brutal et le plus tyrannique forfait s'accomplissant par la main du plus inconséquent et du plus timoré des hommes d'État de Rome : c'est de voir le **premier consul populaire** qu'ait eu la République, choisi en quelque sorte pour porter la main sur le droit d'appel, sur le palladium des antiques libertés romaines !

La conspiration dans la ville écrasée avant d'avoir pu éclater, restait à étouffer l'insurrection d'Étrurie. Catilina y avait trouvé réunis 2.000 hommes environ : mais les recrues lui arrivant en foule, sa bande s'était vite à peu prés quintuplée: déjà il avait deux légions quasi-complètes, mais dont le quart, seulement était suffisamment armé. Il se jeta dans la montagne, évitant un choc avec les troupes d'Antonius : il aimait mieux achever l'organisation de sa petite armée, et attendre l'explosion de la révolte dans Rome. Il apprend sur ces entrefaites l'issue contraire des événements : aussitôt ses hommes de se débander : les moins compromis rentrent chez eux en foule. Le reste, gens plus déterminés ou poussés par le désespoir, tente de franchir les passes de d'Apennin et de fuir en Gaule ; mais quand ils arrivent au pied des montagnes, non loin de *Pistoria* (*Pistoie*), ils se trouvent comme pris entre deux feux. Devant eux, se tient posté le

---

1 [Le *Tullianum*, bâti ou restauré par Servius Tullius. — Voyez aussi *Dict*. de Smith, v° *Tullianum*, appelé aussi *la prison Mamertine*.]

2 [*Triumvirs capitales*. Voyez *Dict*. de Smith.]

corps de Quintus Metellus, venu de Ravenne et d'Ariminum, et qui défend le versant du nord : derrière eux sont les légions d'Antonius, que ses officiers ont enfin décidé à marcher et à faire campagne au cœur de l'hiver. La bataille s'engage entre les soldats de la République et les insurgés, au fond d'une étroite vallée, dominée par des hauteurs de rochers : quant au consul, il ne veut pas se faire l'exécuteur de la vindicte publique contre son ancien allié ; et sous un prétexte quelconque, il a ce jour-là, donné le commandement à *Marcus Pétréius*, vieux capitaine, blanchi sous les armes. Le terrain laissait peu d'avantage à ceux qui avaient pour eux le nombre. Catilina, comme Pétréius, met par devant ses hommes les plus sûrs : nul ne donne ou ne reçoit quartier. Le combat dure longtemps : des deux côtés tombent bon nombre de vaillants. Au moment d'en venir aux mains, Catilina avait fait emmener son cheval et les montures de tous ses officiers : il montra en ce jour que la nature l'avait fait pour une destinée peu commune, sachant commander en général et combattre en soldat. Enfin Pétréius avec sa garde [la *cohorte prétorienne*] enfonce le centre de l'ennemi qu'il disperse, et se retourne à la fois contre les deux ailes : son mouvement décide la victoire. Les cadavres des Catilinariens (on en compta 3.000) couvraient le sol, alignés à leur rang de combat : quant à leur chef et à ses officiers, ils s'étaient jetés sur les Romains, quand ils virent tout perdu ; ils avaient cherché et rencontré la mort (commencement de 692 [**62 av. J.-C.**]). Antonius victorieux malgré lui, reçut du Sénat le titre d'*imperator*, titre flétrissant, à vrai dire ! De nouvelles fêtes d'actions de grâces attestèrent que gouvernement et gouvernés, tous s'habituaient à la guerre civile.

La conspiration anarchique, à Rome et en Italie, avait été noyée dans les flots de sang : il n'en restait trace que dans les procès criminels, qui décimèrent à Rome et dans les villes étrusques, les affiliés de la faction détruite, et dans les bandes grossies des brigands. En 694 [**60 av. J.-C.**], par exemple, il fallut la force militaire pour écraser aux environs de Thurium une troupe formée des débris des hordes de Spartacus et de l'armée de Catilina. Mais il importe de le constater : le coup porté aux anarchistes, qui complotaient l'incendie de la ville, ou combattaient à Pistoria, n'avait pas atteint qu'eux seuls : le parti démocratique était aussi frappé. Ce parti, comme il avait eu la main dans les machinations de 688 [**-66**], trempait encore dans celles de la veille : le fait, pour n'être pas juridiquement prouvé, en ce qui concerne César et Crassus notamment, n'en est pas moins certain aux yeux de l'histoire. De ce que Catulus, et les principaux des Sénatoriens avaient traité César de complice ; de ce que César au Sénat avait parlé et voté contre l'assassinat judiciaire prémédité par l'oligarchie, il ne ressort nullement de là que sa complicité fût manifeste. Chicane de parti n'est point preuve. D'autres circonstances néanmoins viennent peser sur la balance. Des témoignages explicites, incontestables, montrent César et Crassus au premier rang parmi les fauteurs de la candidature consulaire de Catilina. Quand César, en 690 [**-64**], fit traduire les agents de Sylla devant son tribunal, il les condamna tous, acquittant le seul Catilina, le plus coupable et le plus infâme. Le 3 décembre, quand Cicéron déroulait ses révélations et les noms des conjurés devant le Sénat, il ne fit pas mention de ces deux mêmes personnages ; et pourtant il est sûr que les dénonciateurs, outre ceux qui furent soumis à l'interrogatoire, avaient aussi parlé de ***nombreux innocents***, que le consul jugea à propos de rayer de sa liste. Et plus tard, au bout de quelques années, quand il n'avait plus les mêmes raisons de taire la vérité, il n'hésita pas à ranger César parmi les conjurés. De même n'y avait-il point une accusation indirecte, mais claire, à donner à garder à César et à Crassus, en leur qualité de sénateurs,

deux des quatre conjurés arrêtés ce même jour (3 décembre), les moins dangereux, il est vrai, Statilius et Gabinius. Les laissant échapper, ils se trahissaient aussitôt devant l'opinion publique : les retenant prisonniers, ils se séparaient de leurs complices, et se compromettaient aux yeux de la faction. Un incident qui se passa dans le Sénat fait voir l'embarras de leur situation. Lentulus venait d'être arrêté avec ses consorts. Un agent de la conspiration, envoyé à Catilina [*Tarquinius*] et enlevé sur la route, était amené devant le Sénat, où, sous promesse de l'impunité, il fit un aveu circonstancié. Quand il en arriva à la partie la plus délicate de la confession, déjà il nommait Crassus, comme étant celui dont il tenait sa mission aussitôt les sénateurs de l'interrompre, et sur la proposition de Cicéron, d'anéantir toute la déposition sans vouloir pousser plus loin l'enquête : puis, malgré l'amnistie donnée, de mettre le messager en prison, jusqu'à ce qu'il se rétractât, jusqu'à ce qu'il eût déclaré qui l'avait incité à une telle imposture. On savait tout, cela est clair. Témoin ce Sicinius qui, invité à s'attaquer à Crassus, ne se soucia pas de *prendre le taureau par les cornes !* [1] La majorité des sénateurs et Cicéron le premier, ne voulaient pas que les révélations allassent au-delà d'une certaine limite. Au dehors, on n'y mettait point tant de façons : les jeunes gens, appelés aux armes contre les incendiaires en voulaient à César plus qu'à nul autre. Le 5 décembre, à sa sortie du Sénat, ils l'entourèrent, la pointe de leurs épées contre sa poitrine, et peu s'en fallut qu'il ne perdit alors la vie, en ce même lieu où seize ans après il tombera sous les coups d'autres meurtriers : à partir de ce jour il ne reparut plus à la Curie. Concluons : à suivre et à étudier la marche de toute la conspiration, on ne peut se défendre du soupçon, que derrière Catilina, se tinrent à toute heure des hommes plus puissants. Forts de l'absence de preuves juridiques et complètes, de la tiédeur ou de la lâcheté d'un Sénat à demi ignorant de l'état des choses et toujours prêt à saisir prétexte à ne rien faire, ces hommes avaient empêché le magistrat d'agir avec vigueur, procuré au chef des insurgés les moyens d'un libre départ ; et quand la guerre déclarée, on envoya une armée contre les rebelles, ils avaient tout fait pour qu'elle tournât en armée auxiliaire de la rébellion. Enfin, comme si ce n'était point assez de l'événement du complot pour nous en montrer les fils dans des mains plus hautes que les mains de Lentulus et de Catilina, nous ne pouvons passer sous silence la conduite ultérieure de César. Longtemps après, quand il sera au sommet du pouvoir, ne le verrons-nous pas entretenir une étroite alliance avec les rares Catilinariens encore vivants, avec *Publius Sittius*, le chef de partisans de Mauritanie ? N'apportera-t-il pas, dans le code du crédit et de la dette, ces mêmes adoucissements que sollicitaient les proclamations de Manlius ? Voilà certes, bien des indices, et qui parlent clairement; et puis, à leur défaut même, ne voit-on pas manifestement que la démocratie, courbée, abattue devant le pouvoir militaire qui avait grandi à côté d'elle, et plus que jamais se faisait menaçant, ira chercher son salut jusque dans les complots souterrains, jusque dans l'alliance avec l'anarchie. On était revenu à un état de choses semblable à celui des temps de Cinna. Pendant que Pompée, à peu prés comme Sylla naguère, dominait en Orient, Crassus et César s'efforçaient de créer en Italie une force opposante; à l'instar de Cinna et de Marius, mais bien décidés à s'en servir mieux qu'eux, s'il était possible. Fallait-il pour arriver au but, passer par le terrorisme et l'anarchie? Catilina était leur homme. Naturellement et par décence, ils restaient au second plan, et laissaient la plus laide besogne à des mains plus sales, comptant bien s'installer plus tard

---

[1] [Il s'agit ici du *Sicinius*, dont parle Plutarque (*Crassus*, 7). *Il a du foin à la corne* (*habet fœnum in cornu*), aurait-il dit.]

sur le terrain politique conquis. L'entreprise manqua : aussitôt, chacun des nobles conspirateurs de cacher par tous les moyens son jeu de la veille. Enfin, quand plusieurs années après, le conspirateur d'aujourd'hui sera en butte à son tour aux complots, le voile s'épaissira de plus en plus sur ces années sombres de la vie du grand homme : il aura même ses apologistes, qui écriront des livres pour lui[1].

Depuis tantôt cinq ans, Pompée restait dans l'est, à la tête des armées et des flottes : depuis cinq ans la démocratie conspirait dans Rome pour le renverser, son insuccès était fait pour la décourager. Après d'indicibles efforts, elle n'avait rien gagné : loin de là, elle avait immensément perdu, moralement et matériellement. Déjà la coalition de 683 [**71 av. J.-C.**] avait eu ses déboires pour les démocrates de pur sang, encore bien qu'en cette occurrence la démocratie n'avait dû pactiser qu'avec deux des principaux de l'autre parti, et leur eût imposé d'ailleurs son programme. Aujourd'hui elle a fait alliance avec une bande d'assassins et de banqueroutiers, presque tous transfuges du camp aristocratique ; et il lui a fallu, ne fût-ce que pour un temps, accepter leur plan d'opérations, avec le terrorisme des tristes jours de Cinna. Aussitôt elle s'aliène le parti des intérêts matériels, cet élément si important de la coalition de 683 [**-71**] : celui-ci, éperdu, se jette dans les bras des optimates et de tous ceux qui voudront ou pourront le défendre contre l'anarchie. La multitude des rues, si peu hostile qu'elle se montre à l'émeute, trouve incommode cependant qu'on lui brûle les maisons sur la tête : elle se montre tiède. Circonstance remarquable, dans cette même année (691 [**-63**]), on avait pleinement rétabli, par sénatus-consulte et sur la motion de Caton, les distributions frumentaires semproniennes. L'alliance des chefs des démocrates avec l'anarchie avait comme enfoncé le coin entre eux et la masse des citoyens de Rome, et l'oligarchie, non sans un succès momentané, tenta d'élargir le schisme, et d'attirer le peuple à sa cause. Enfin Pompée allait revenir à demi averti, à demi irrité par toutes ces machinations : après tout ce qui s'était passé, après que les démocrates avaient, à vrai dire, brisé eux-mêmes les liens qui les rattachaient à lui, ils ne pouvaient plus vraiment lui demander (demande juste peut-être, en 684 [**-70**]), de ne pas frapper de son épée cette même puissance qu'il avait portée en haut, elle, à son tour, le poussant au pinacle. Ainsi s'était déshonorée et affaiblie la cause démocratique : percée impitoyablement à jour, sans direction, sans énergie, elle succombait sous le ridicule. N'est-il besoin que d'infliger l'humiliation au régime oligarchique à demi mort, ou de s'agiter en maintes frivoles menées, pour une telle tâche, elle

---

1 Je fais ici allusion au *Catilina* de Salluste, écrit par un césarien de profession, et publié en 708 [46 av. J.-C.], soit pendant la régence de César, soit plutôt pendant le triumvirat de ses héritiers. Ce livre est tout un plaidoyer politique. L'auteur y parle à l'honneur du parti démocratique, devenu déjà le fondement de la monarchie romaine : il s'évertue à laver la mémoire de César d'une noire flétrissure, et à montrer blanc comme neige l'oncle du triumvir Marc-Antoine (cf., par exemple, Salluste, 59, avec Dion Cassius, 37, 39). De même dans *Jugurtha*, Salluste avait voulu mettre à nu les misères du régime oligarchique et célébrer Gaius Marius, le coryphée de la démocratie. De ce qu'en écrivain habile il a su dissimuler ses tendances apologétiques ou accusatrices, il ne s'ensuit nullement que ses livres, pour être admirables, ne soient pas des livres de parti. — [Nous renvoyons aux auteurs originaux, à Salluste, à Cicéron, à Suétone et à Plutarque (*Vies de César, Cicéron, Crassus et Caton le Jeune*). On lira de même et utilement le *Catilina*, de M. Mérimée (Paris, 1853) plus sévère pour César que l'empereur Napoléon III. Dans la *vie de César* (I, pp. 320-340) la conspiration n'est plus pour ainsi dire que politique : la guerre à la société, incendies, meurtres projetés, tout cela est mis en question ou très atténué, et la participation de César est niée. C'est là aller trop loin en faveur de son héros. J'y relève aussi plus d'une pensée, plus d'une maxime qui fait songer aux événements de notre propre et moderne histoire (pp. 335, 339, 359, etc.) En revanche, le rôle de Cicéron, faible et inconsistant, me paraît justement apprécié.]

est grande et forte. Elle tombe à terre, à son tour, dès qu'elle veut saisir l'objet politique de ses convoitises. Avec Pompée, ses rapports n'étaient que pitoyable fausseté : tout en accumulant louanges et hommages, elle ourdit contre lui intrigue sur intrigue, qui l'une après l'autre crèvent et s'évanouissent comme bulles de savon. Le capitaine général des terres et des mers de l'Orient, loin de se mettre en défense, semble ne rien apercevoir de toutes ces manœuvres ; et ses victoires sur les démocrates rappellent Hercule écrasant les Pygmées, sans s'en douter. Un jour, ils tentèrent d'allumer l'incendie des guerres civiles, et ne le purent : si la faction anarchique avait déployé plus de vigueur, la démocratie pure, sans doute, aurait pris ses bandes à gage : mais elle n'aurait su ni les conduire, ni les sauver, ni mourir avec elles. Et ainsi, la vieille oligarchie, ce corps à demi-mort, ravitaillé soudain par les masses venues de l'autre camp, se rencontrant bientôt avec Pompée sur le terrain d'un intérêt manifestement commun, avait repris des forces, repoussé la tentative révolutionnaire et remporté sa dernière victoire. Durant ce temps. Mithridate était mort : l'organisation de l'Asie-Mineure et de la Syrie s'achevait : à toute minute, l'Italie attendait le retour du proconsul. L'heure décisive était donc prochaine : mais entre l'*Imperator* revenant plus glorieux, plus puissant que jamais, et les démocrates abattus, épuisés et dissous, à quelle part dans la décision leurs chefs pouvaient-ils prétendre? Crassus prépare l'embarquement de sa famille, de son or : il veut aller chercher un asile en Orient ; et César lui-même, cette nature pleine d'énergie et de ressort, César semble tenir la partie pour perdue. Cette même année (691 [**-63**]), il se portait candidat au grand pontificat : quand il sortit de sa maison, le matin de l'élection, on l'entendit s'écrier que, s'il ne réussissait pas, il n'en repasserait plus le seuil[1].

---

1 [Plutarque, *César*, 7. — *Vie de César*, I, pp. 317-319.]

Chapitre VI — Retour de Pompée. Coalition des prétendants.

Lorsque Pompée, sa mission accomplie en Orient, tourna ses regards du côté de sa patrie, il y vit le diadème pour la seconde fois sous sa main. Depuis longtemps la marche de la République la menait à la catastrophe pour tout spectateur impartial, il devenait manifeste, et mille fois la prédiction s'était répétée, qu'au jour où le régime aristocratique prendrait fin, il ferait nécessairement place à la monarchie. Terrassé à la fois par l'opposition libérale, et par la dictature des armes, le Sénat expirait ; et au début du nouvel ordre de choses, il ne s'agissait plus déjà que de la consécration des personnes nouvelles, des noms et des formes. Nettement indiqués d'ailleurs dans le mouvement mi-parti démocratique, mi-parti militaire, les événements des cinq dernières années avaient achevé le travail déjà ancien de la transformation politique. En Asie, dans ces provinces qui s'obstinaient à voir un Roi dans tout réorganisateur venu de Rome, qui le vénéraient à l'égal d'un successeur d'Alexandre, et traitaient en princes ses affranchis préférés, Pompée avait assis le fondement de sa prépotence : armée, trésor, auréole de gloire, il avait trouvé là, tout ce dont avait besoin le futur monarque de Rome. Et dans la capitale même, les complots anarchiques, doublés de la guerre civile, faisaient cruellement sentir à quiconque avait le sens ; des affaires ou seulement le culte des intérêts matériels, combien un régime sans autorité, sans force armée à ses ordres, combien le régime sénatorial, en un mot, laissait l'État en butte à la tyrannie ridicule et cruelle tout ensemble des chevaliers d'industrie de la politique ; et combien alors devenait inévitable la révolution constitutionnelle qui saurait associer l'épée au pouvoir civil : sans elle, la société ne pouvait plus se tenir debout ! Pendant qu'en Orient s'était constituée la puissance, lé trône se dressait en Italie : selon toute apparence, l'année 692 [**62 av. J.-C.**] allait être la dernière de la République, la première de la monarchie.

Pourtant, il fallait combattre encore avant de toucher au but. Une constitution, vieille de plus de cinq cents ans, de la ville obscure des bords du Tibre avait fait une prodigieuse et magnifique capitale ; cette constitution avait plongé ses racines à des profondeurs inconnues, et l'on ne pouvait dire jusqu'à quelles couches sociales la tentative révolutionnaire aurait à enfoncer le soc. Dans la lice ouverte aux compétiteurs, Pompée les avait tous distancés : il ne les avait pas complètement vaincus. Il lui fallait prévoir la coalition de tous les éléments hostiles à sa nouvelle puissance : il allait avoir en face, et unis pour le renverser lui-même, Quintus Catulus et Marcus Caton à côté de Marcus Crassus, de Gaius César et de Titus Labienus. Quoi qu'il en soit, la lutte, pour être inévitable et sans nul doute sérieuse, ne pouvait pas s'entamer sous de meilleurs auspices. N'était-il pas tout à fait vraisemblable, que sous l'impression récente de la révolte de Catilina, tout le parti du juste-milieu se rangerait derrière un pouvoir qui promettait l'ordre et la sécurité, fut-ce au prix des libertés publiques, que la foule des capitalistes, soucieuse uniquement de ses intérêts, matériels, qu'une grande partie de l'aristocratie, politiquement désorganisée et sans espoir pour elle-même, accueilleraient volontiers la transaction opportune qui leur garantirait, par la main du prince, la richesse, le rang et l'influence ? Enfin toute une fraction de la démocratie, affaissée sous le coup de récentes blessures, ne s'accommoderait-elle pas d'un chef militaire porté jusque sur le trône, aussitôt qu'elle en pourrait attendre la réalisation de bon nombre de ses vœux. Du reste,

quel que fût l'état des partis, en général, tout n'allait-il point au moins dépendre de l'attitude des partis en Italie, tant au regard de Pompée que de ses légions victorieuses ? Vingt ans avant, quand il avait conclu avec Mithridate une paix jugée nécessaire, Sylla, revenant dans Rome, s'était vu en face de toute une immense faction libérale, armant depuis longtemps, englobant les aristocrates modérés, les spéculateurs aux opinions avancées et jusqu'aux anarchistes. Pourtant, avec ses cinq légions seules, il avait su faire une restauration qui allait contre le cours naturel des choses. Bien moins difficile était la tâche de Pompée. Il revenait, lui, ayant pleinement et consciencieusement accompli sur terre et sur mer les missions diverses dont il s'était chargé. Nulle opposition sérieuse à craindre, si ce n'est peut-être de la part des partis extrêmes, impuissants chacun pris en soi, et qui, s'ils se mettaient ensemble, n'étaient rien qu'une coalition de factions ardentes à se faire la guerre ou séparées par l'abîme. Cette opposition n'avait ni armes, ni armée, ni tête : en Italie, nulle organisation : dans les provinces nul appui pour elle, et son général, elle avait à le chercher encore. Où trouver dans ses rangs un capitaine de renom, un officier assez osé pour appeler les citoyens aux armes contre Pompée ? Et puis, qu'on ne l'oublie pas, depuis soixante ans sans discontinuer, le volcan de la révolution avait jeté feu et flammes : il s'était épuisé dans ses embrasements et tendait visiblement à s'éteindre. Il était douteux qu'on eût aujourd'hui réussi à soulever les Italiques pour une cause et des intérêts, levier puissant hier encore dans les mains de Cinna et de Carbon. Que Pompée y fasse effort, et l'on assistera bientôt à un changement de régime, que la marche de la machine politique indique comme l'événement naturel et en quelque sorte nécessaire.

Pompée avait bien choisi son heure, lorsqu'il s'était fait envoyer en Orient : il sembla vouloir poursuivre sa voie. A l'automne de 691 [**63 av. J.-C.**], *Quintus Metellus Nepos* quitta le camp du proconsul et s'en vint à Rome briguer le tribunat, disant tout haut qu'une fois nommé, il préparerait la candidature de son général au consulat pour l'année 693 [**-61**], puis lui ferait déférer, par plébiscite exprès, le commandement de la guerre contre Catilina. L'agitation dans Rome était énorme. On ne pouvait douter que Nepos n'agit sur instructions directes ou indirectes de son général. A vouloir ainsi rentrer en Italie à la tête de ses légions d'Asie, revêtu de l'imperium et exerçant le pouvoir suprême dans le civil et dans le militaire, celui-ci faisait manifestement un pas de plus sur la route du trône : l'envoi de Nepos était comme l'annonce officielle de la monarchie.

Quelle conduite allaient tenir les deux grands partis politiques, devant de telles ouvertures ? De là dépendait leur position à venir, et le sort du peuple romain. D'une autre part, l'accueil que rencontrerait Nepos allait dépendre des rapports d'entre les partis et Pompée, rapports d'une nature toute particulière. En partant pour l'Orient, Pompée était le général de la démocratie. Ayant, certes, maints motifs d'en vouloir à César et aux amis de César, il n'en était point encore venu à la rupture ouverte. Je tiens pour probable que loin des lieux et portant ailleurs tous ses soins, plus que malhabile aussi à prendre le vent dans les choses de la politique, il n'avait pas, jusqu'à cette heure, au moins, mesuré dans leur enchaînement et leur étendue, les trames ourdies contre lui par les démocrates : peut-être enfin du haut de sa superbe à courtes vues, voulait-il ignorer quel travail de taupe se faisait sous ses pas. Ajoutez à cela, que la démocratie, flatterie irrésistible pour un homme de ce caractère, prodiguait à toute heure au grand héros les témoignages extérieurs du respect ; que la veille même, en 691 [**63 av. J.-C.**], et spontanément, ainsi qu'il l'avait pour agréable, elle l'avait, par un plébiscite, surchargé d'honneurs et d'insignes glorieux. N'y eût-il pas eu tout

cela, encore y allait-il de son intérêt bien compris de rester, en apparence au moins, l'ami du parti populaire. Démocratie et monarchie se touchent par une affinité étroite ; et au moment où la main du général se portait vers la couronne, il lui fallait comme par le passé se donner pour le champion des libertés. Donc, motifs personnels et motifs politiques, tout concourait, en dépit du passé, à maintenir l'alliance entre Pompée et les chefs de la démocratie. D'un autre côté, rien n'avait été fait pour combler l'abîme qui depuis son entrée dans le camp démocratique, le séparait des Syllaniens ses anciens amis. Sa querelle avec Metellus et Lucullus avait soulevé leurs coteries à la fois nombreuses et influentes. L'opposition mesquine du Sénat ; d'autant plus irritante qu'elle se prenait à un homme tout composé de petitesses, l'avait suivi dans tout le cours de ses campagnes. Il souffrait cruellement de ce que le Sénat n'avait rien fait pour honorer dignement en lui l'homme d'un extraordinaire génie, ou mieux, pour le récompenser extraordinairement. N'oublions pas non plus que l'aristocratie s'enivrait de sa victoire de la veille, que la démocratie se sentait humiliée, et qu'enfin la première ayant pour guide Caton, le plus follement entêté des hommes, la démocratie, au contraire, obéissait à César, le plus souple meneur d'intrigue qui fût.

On en était là, quand l'envoyé de Pompée arriva à Rome. L'aristocratie ne vit pas seulement une déclaration de guerre contre l'ordre établi dans les propositions dont il était porteur, elle les reçut ouvertement comme telles, et ne dissimula pas le moins du monde ses inquiétudes et sa mauvaise humeur. Dans le but exprès de les combattre, Marcus Caton se fit aussitôt élire tribun du peuple avec Nepos, et repoussa brutalement les efforts géminés de Pompée qui voulait se rapprocher de lui. On le comprend, Nepos alors se montra peu disposé à ménager les aristocrates ; et il se rejeta d'autant plus volontiers du côté de leurs adversaires, que ceux-ci, dociles comme d'habitude, acceptèrent ce qu'ils ne pouvaient empêcher, et plutôt que de les voir enlever par les armes, concédèrent amiablement et le généralat en Italie et le consulat. L'entente cordiale se manifesta bientôt. Nepos (décembre 691 [**63 av. J.-C.**]) de concert avec les démocrates, inflige son blâme aux exécutions récentes votées par le Sénat, à des meurtres judiciaires attentatoires à la loi constitutionnelle ; et Pompée, son seigneur et maître, pensait de même, lui qui, à la volumineuse apologie que Cicéron lui avait envoyée, n'avait voulu répondre que par un silence significatif[1]. Au même moment César, ouvrant sa préture, demandait compte à Quintus Catulus des sommes par lui détournées, disait-on, à l'occasion de la reconstruction du temple capitolin, et en confiait l'achèvement à Pompée. Ce premier acte était un coup de partie. Catulus depuis seize ans déjà dirigeait les travaux, et semblait vouloir s'y perpétuer jusqu'à la fin de sa vie : en s'attaquant à des abus commis dans l'exercice d'un mandat public et que protégeait seule l'importance du personnage officiel, César élevait une accusation pleinement fondée en même temps que grandement populaire. On suggérait à Pompée l'ambition d'effacer le nom de Catulus de dessus ces murs, monument le plus noble de la plus noble ville du monde, et d'y inscrire le sien à la place : chose par dessus tout convoitée, et chose nullement dommageable pour la démocratie, on lui conférait d'excessifs et vides honneurs. On le brouillait enfin avec l'aristocratie, laquelle à aucun prix ne pouvait laisser abattre son meilleur champion.

---

1 [V. Cicéron, (*ad famil.*, V, 7) : lettre à Pompée, où il se plaint de ce silence.]

Nepos apporta devant le peuple ses motions conçues dans l'intérêt de son général. Mais voici qu'au jour du vote, Caton et son ami et collègue *Quintus Minucius* opposent leur intercession. Nepos n'en tient compte : il continue sa lecture : on en vient à une vraie mêlée. Caton et Minucius se jettent sur leur collègue et le contraignent à s'arrêter. Puis accourt une troupe armée qui le délivre, et qui chasse les aristocrates du Forum. Alors Caton et Minucius de revenir à la charge, accompagnés eux aussi d'hommes armés : ils restent maîtres du champ de bataille. Enhardi par cette victoire de ses partisans sur la faction adverse, le Sénat suspend de leur charge et Nepos le tribun, et César le préteur (celui-ci avait appuyé la motion de tout son pouvoir). Leur destitution fut même proposée. Mais Caton s'opposa à une telle mesure, non point tant parce qu'elle était inconstitutionnelle que parce qu'elle était inopportune. César, d'ailleurs, sans, se préoccuper de la suspension prononcée, continuait d'exercer sa charge, attendant que le Sénat employât contre lui la force. La foule, dès qu'elle sut ce qui se passait, s'attroupa devant sa maison, et lui offrit ses services : il ne tint qu'à lui de commencer aussitôt la guerre des rues, ou tout au moins de reprendre les propositions de Metellus Nepos, et de faire donner à Pompée le commandement militaire d'Italie qu'il désirait tant. Mais comme il n'y allait point là de son intérêt, il invita la multitude à se disperser, après quoi le Sénat retira la sentence disciplinaire. Quant à Nepos, il avait quitté Rome, en se voyant suspendu, et s'embarquant pour l'Asie, il avait été dire à Pompée les tristes résultats de son ambassade[1].

Les choses tournaient à souhait pour Pompée. Si le chemin du trône passait de toute nécessité par la guerre civile, l'incurable sottise de Caton donnait pour la commencer les meilleurs prétextes. Après la condamnation illégale des partisans de Catilina, après les violences inouïes commises contre un tribun du peuple, un Metellus Nepos, il pouvait tirer le glaive contre l'aristocratie, se poser en défenseur du droit d'appel et de l'inviolabilité du tribunat, ces deux palladiums des libertés de la République romaine, et 'en même temps, soldat de la cause de l'ordre, marcher contre les bandes des Catilinariens. Il semblait impossible qu'il ne saisît point l'occasion, ou qu'il allât une seconde fois, et les yeux ouverts, se jeter dans le piège où il s'était pris en 684 [**70 av. J.-C.**] en licenciant son armée, et d'où la loi Gabinia l'avait enfin tiré. Eh bien ! quand il n'avait plus qu'à prendre le bandeau royal et à le ceindre sur son front, quand il le convoitait de toute son âme, et le coeur et la main lui manquèrent à l'heure de l'action. Homme ordinaire en toutes choses, sauf dans ses ambitions, il se rêvait au-dessus de la loi, à la condition que son rêve s'accomplit sans avoir de sa personne abandonné le terrain légal. Déjà ses hésitations, en Asie même, faisaient pressentir sa conduite. Rien de plus facile, s'il l'eût voulu, que d'entrer, dès janvier 692 [**-62**], avec flotte et armée, dans le port de Brindes, et d'y recevoir Nepos. Mais il s'attarda en Asie durant tout l'hiver (691-692 [**-63/-62**]), retard fâcheux et dont profita l'aristocratie. Elle poussa autant qu'elle put et précipita la guerre contre Catilina, et anéantit ses bandes : à quelle bonne raison maintenant recourir pour garder les légions qui rentrent en Italie ? Pour un homme d'un tel caractère, n'ayant foi ni en lui-même ni en son étoile, dans sa vie publique péniblement cramponné à la formalité légale, ayant besoin, pour agir, d'un prétexte presque plus encore que d'un droit, Catilina à détruire eût fait un lourd poids dans la balance. Et puis, Pompée se disait que même licenciés, ses soldats resteraient en quelque sorte sous sa main ; qu'en cas de besoin, il saurait, avant tout autre

---

1 [V. sur tout cet épisode la *Vie de César*, I, p. 341-343.]

chef de parti, mettre une nouvelle armée en campagne : il se disait que la démocratie prosternée attendait son signal, que pour se défaire d'un sénat intraitable, il n'était pas besoin de l'épée, toutes raisons ayant du vrai et qui, avec cent autres de même genre, ne pouvaient que paraître plausibles à qui cherchait à se tromper soi-même. Et puis, au dernier moment, sa nature timide l'emportait. Il était de ces hommes qui sont capables d'un crime, et n'osent se montrer insoumis d'outre en outre, il n'était qu'un soldat, dans le bon et dans le mauvais sens du mot. Aux grands esprits la loi s'impose comme une nécessité morale : pour les esprits médiocres elle n'est que la règle traditionnelle et quotidienne : c'est pour cela aussi que la discipline militaire, chez qui la loi, plus que partout ailleurs, se change en habitude, enserre les indécis comme en un lien magique. Que de fois n'a-t-on pas vu le soldat, préméditant l'insubordination contre son chef, rentrer de lui-même, et soumis, dans le rang, à la voix qui commande l'obéissance ? Ce sentiment, *Lafayette* et *Dumouriez* l'ont connu, quand à la dernière heure ils hésitèrent à trahir et manquèrent le succès ! Pompée ne sut pas s'y soustraire.

Quoi qu'il en soit, à l'automne de 692 [**62 av. J.-C.**], il fait voile vers l'Italie ; et pendant que dans Rome tout se prépare pour la réception du nouveau monarque, voici qu'arrive la nouvelle, qu'à peine débarqué à Brindes, le général a congédié ses légions, et que, suivi de quelques hommes seulement, il s'est mis en route pour la capitale. S'il y a bonheur à pouvoir ramasser sans peine une couronne, jamais, il faut le dire, le Destin n'avait autant fait polir un mortel que pour Pompée : mais à qui n'a pas le courage, les dieux prodiguent en vain leur faveur et leurs dons.

Les partis respirèrent. Pour la seconde fois, Pompée abdiquait : ses concurrents évincés pouvaient rentrer dans la lice, où, chose singulière, il allait lui-même se montrer de nouveau. En janvier (693 [**61 av. J.-C.**]), on le revit à Rome. Sa position était fausse, vacillante entre les partis, à ce point qu'on l'appelait *Gnæus Cicéron* par dérision. Il s'était brouillé avec tout le monde. Les anarchistes, en lui, voyaient un adversaire, les démocrates un ami incommode, Marcus Crassus un rival, la classe riche un protecteur douteux, les aristocrates un ennemi déclaré[1]. Il était plus que jamais tout-puissant : sa clientèle militaire dispersée dans toute l'Italie, son influence dans les provinces, celles de l'est surtout, son renom de capitaine, ses énormes richesses, lui donnaient une importance à laquelle nulle autre ne se pouvait comparer. Pourtant au lieu de l'enthousiasme sur lequel il comptait, il ne rencontra qu'une réception froide; et plus froid encore fut l'accueil fait à ses demandes. Il réclamait pour lui-même, ainsi qu'il l'avait annoncé par la bouche de Nepos, un second consulat, et naturellement aussi la confirmation de tous les arrangements réglés en Orient, enfin, l'accomplissement des promesses qu'il avait faites à ses soldats, à savoir, des assignations sur le domaine. A tout cela le Sénat répondit par une opposition systématique, fomentée principalement. par les rancunes personnelles de Lucullus et de Metellus le Crétique, par la vieille jalousie de Crassus ; et les absurdes cas de conscience de Caton. Le second consulat lui est nettement et sèchement refusé. Déjà, quand il s'était mis en route, le Sénat avait rejeté sa première demande tendant au report de l'élection consulaire pour 693 [**-61**] jusqu'après son arrivée dans la ville : encore moins pouvait-il espérer un vote de dispenses l'affranchissant de la loi

---

1 Cicéron raconte l'impression produite sur le peuple par son premier discours (*ad Atticus*, 1, 14) : *Prima contio Pompei non jucunda miseris* (la canaille), *inanis improbis* (les démocrates), *beatis* (les riches) *non grata, bonis* (les aristocrates) *non gravis: itaque frigebat*.

syllanienne qui portait l'interdiction des secondes candidatures. En ce qui touche l'organisation provinciale, il désirait, cela va de soi, une approbation générale pure et simple : Lucullus fit décider qu'il serait délibéré et voté spécialement sur chacune des mesures prises. C'était ouvrir le champ à des tracasseries sans fin, et lui préparer mille petites défaites. Le Sénat ratifia en gros les promesses d'assignations à donner aux soldats de l'armée d'Asie : mais il en étendit le bénéfice aux légions crétoises de Metellus ; et ce qui fut pis, l'exécution ne suivit pas, les caisses de la République étant vides, et les sénateurs ne voulant pas pour de telles largesses mettre la main sur les domaines disponibles. Pompée désespéra d'être jamais maître de l'opposition maligne, opiniâtre de la Curie : il se tourna du côté du peuple. Mais là encore il se fourvoya. Les chefs du parti démocratique, sans marcher ouvertement contre lui, avaient autre chose à faire que d'épouser ses intérêts : ils se tinrent à l'écart. Quant à ses instruments et à ses créatures, comme les consuls *Marcus Pupius Pison*, élu pour 693 [**-61**], et *Lucius Afranius*, élu pour 694 [**-60**], lesquels devaient leur nomination à son influence ou à son or, ils furent aussi malhabiles qu'inutiles. Un jour enfin, un tribun du peuple, *Lucius Flavius* ayant proposé, sous forme de loi agraire générale, les assignations de terre pour les vétérans Pompéiens, la motion, non appuyée par les démocrates, combattue publiquement par les aristocrates, ne réunit que la minorité des voix (commencement de 694 [**-60**]). Pendant ce temps, Pompée jouait le démagogue, sans adresse et sans succès : sa considération y perdait, sans qu'il en vint à ses fins. Il s'était complètement enferré. Un de ses adversaires dépeignait d'un mot sa situation politique : Pompée, s'écriait-il, n'a souci que de garder silencieusement sa pauvre toge brodée (*la toge triomphale !*)[1] S'irriter, bouder, était tout ce qu'il lui restait à faire !

César grandit. Alors une autre combinaison s'offrit. Le chef du parti des démocrates avait su agir et mettre à profit les heures de calme politique qui avaient suivi le retour du général jusque-là tout puissant. Au moment où celui-ci quittait l'Asie, l'importance de César ne dépassait pas de beaucoup celle de Catilina, la veille : il n'était guère alors que le chef d'une faction dégénérant en un club de conspirateurs, il n'était guère qu'un homme perdu. de dettes. Depuis lors, au sortir de la préture (692 [**62 av. J.-C.**]), il avait été promu au gouvernement de l'Espagne ultérieure : grâce à sa position nouvelle il lui avait été possible et de satisfaire ses créanciers, et de préparer les fondements de sa gloire et de son `influence militaires. Son vieil ami et allié Crassus, espérant retrouver en lui, contre Pompée, le point d'appui qu'il avait perdu en la personne de Pison, s'était laissé gagner ; et avant même qu'il partit pour sa province, il l'avait allégé du fardeau de ses dettes les plus criardes. Enfin, durant son court séjour en Espagne, César avait énergiquement travaillé à sa fortune future. On le vit revenir, en 694 [**-60**], ses coffres pleins, salué *Imperator*, ayant des titres sérieux aux honneurs du triomphe, et briguant le consulat pour l'année suivante : mais comme le Sénat lui refusait l'autorisation de poser, absent, sa candidature, il renonça au triomphe sans nulle hésitation[2]. Depuis bien des années, la démocratie avait lutté pour porter l'un des siens à la fonction suprême de là, à mettre la main sur le pouvoir militaire, il n'y aurait eu qu'un pas à franchir. Depuis longues années les hommes clairvoyants, dans tous les partis, constataient qu'il n'était point donné à l'agitations civile de terminer la lutte, et

---

1 [Cicéron, *ad Atticus*, 1. 18. Toute cette lettre est extrêmement curieuse.]
2 [L'*imperator* victorieux et appelé au triomphe devait rester hors de Rome jusqu'au jour fixé. — V. *Histoire de César*, I, p. 363. — V. infra, ch. VII, le résumé des campagnes de César en Espagne durant sa propréture.]

que l'épée, seule trancherait tout. D'une autre part la coalition des démocrates et des principaux chefs d'armée, si elle avait mis fin à là suprématie du Sénat, n'aboutissait jamais qu'à l'inexorable issue, la subordination complète de l'élément populaire à l'élément militaire. Si le parti voulait être le maître, il lui fallait donc, non pas s'allier aux généraux appartenant à l'autre camp et hostiles, mais faire ses propres chefs généraux. Les tentatives avortées de Catilina n'avaient point eu d'autre but : ailleurs et sans plus de succès, on avait été chercher une position militaire en Espagne, en Égypte. Aujourd'hui enfin, l'occasion s'offrait d'assurer à l'homme le plus considérable du parti, et cela, par les moyens ordinaires et constitutionnels, le consulat avec la province consulaire, de fonder, à proprement dire, la dynastie démocratique, et de s'affranchir de Pompée, allié à la fois équivoque et dangereux.

Mais, plus il importait au parti d'entrer dans cette voie (elle n'était point tant l'issue la meilleure que l'issue unique) avec de sérieuses perspectives de succès, plus il fallait s'attendre à la résistance acharnée des adversaires. Quels adversaires allait-on avoir devant soi ? Toute la question était là. L'aristocratie, laissée à elle-même, n'était point redoutable : mais on avait vu, par la chute de Catilina, ce qu'elle pouvait faire encore, dés qu'elle avait l'appui plus ou moins déclaré des hommes voués aux intérêts matériels, et des partisans de Pompée. Elle avait su maintes fais déjouer la candidature consulaire de Catilina : on' pouvait- être sûr qu'elle tenterait la même chose à l'égard de César. Que si celui-ci l'emportait, son élection n'était point encore le gain de la partie. Il lui fallait tout au moins plusieurs années d'un commandement actif, exercé sans obstacles, hors de l'Italie ; pour se créer une forte position militaire; et la noblesse, durant ces temps préparatoires, n'allait-elle pas recourir à tous les moyens pour contrecarrer ses plans ? Comment donc faire pour isoler l'aristocratie ainsi qu'en 683 et 684 [**71-70 av. J.-C.**] ? Une idée s'offrait naturellement : celle d'une alliance nouvelle, solidement fondée sur l'intérêt de chacun, entre les démocrates avec Crassus leur allié, d'un côté, et Pompée avec la haute finance, de l'autre? Mais pour Pompée, c'était le suicide qu'une telle alliance. Son ascendant politique tenait à ce que, seul parmi les chefs de parti, il disposait des légions dans une certaine mesure, et même après leur licenciement. La démocratie ne tendait à rien moins qu'à lui ôter la prépondérance, à lui créer un rival, en mettant son chef à côté de lui. Jamais, sans doute il ne se piéterait à la combinaison, et bien moins encore dès qu'il s'agirait de pousser de ses mains au généralat ce César, qui, simple agitateur de la rue, lui avait suscité jadis tant d'embarras, et qui tout récemment, en Espagne, avait fourni les preuves les plus éclatantes de sa capacité militaire. Et cependant, en butte tous les jours à l'opposition chicanière du Sénat, placé en face de la multitude à laquelle il demeurait indifférent, lui et ses convoitises, Pompée se voyait dans la situation la plus difficile, la plus humiliante, au regard de ses anciens soldats surtout. Son caractère étant donné, le tirer de peine, c'était mettre à coup sûr la main sur lui, et le gagner à la coalition. Quant au soi-disant parti des chevaliers, on le retrouvait toujours là où était la puissance : il allait de soi qu'on n'aurait point longtemps à l'attendre, aussitôt que la nouvelle alliance entre Pompée. et la démocratie se manifesterait au plein jour. Ajoutons qu'à cette heure mime, les rigueurs, louables d'ailleurs, de Caton contre les publicains, avaient de nouveau brouillé la haute finance avec le Sénat.

Ainsi fut conclue le seconde coalition, au cours de l'été de 694 [**60 av. J.-C.**]. On assurait à César le consulat pour l'année suivante, et ensuite le proconsulat Pompée obtenait la ratification de ses ordonnances d'orient, et la réalisation des

assignations foncières promises à l'armée d'Asie ; les chevaliers s'engageaient à procurer à César, par, le vote populaire, ce que le Sénat lui avait refusé : enfin Crassus, l'inévitable Crassus, allait au moins prendre place dans l'alliance, sans profits spéciaux pour une adhésion qu'il ne pouvait, en tout état, refuser. Ainsi, les mêmes éléments, et presque les mêmes personnes, qui s'étaient coalisés dans l'automne de 683 [**-71**], pactisaient encore ensemble en 684 [**-70**] : mais quelle différence dans la situation respective des alliés ! Jadis, la démocratie n'était rien de plus qu'un parti politique, les alliés qu'elle avait restant chacun à la tête de leurs armées victorieuses : aujourd'hui, elle a pour chef un homme couronné par. la victoire, acclamé, lui aussi, *imperator*, et qui porte dans sa tête les plus vastes projets de conquête militaire : les alliés qui se donnent à elle, au contraire, ne sont plus que des généraux sans armée. Jadis, la démocratie l'emportait dans toutes les questions de principe, mais elle l'emportait au prix des fonctions suprêmes qu'elle abandonnait aux autres coalisés : aujourd'hui, devenue plus pratique, elle garde pour elle-même les pouvoirs civils et militaires, et ne fait aux généraux que des concessions toutes secondaires. Chose remarquable ! Pompée, l'on s'en souvient, avait voulu être une seconde fois consul : de son ambition il ne fut plus tenu compte. Jadis la démocratie s'abandonnait à ses alliés : aujourd'hui ses alliés dépendent d'elle. Toutes les situations sont respectueusement changées, et par dessus tout le caractère de la démocratie elle-même. Assurément du jour où elle était née, elle avait recélé dans ses flancs le germe de la monarchie : mais l'idéal de constitution entrevu par les meilleures têtes du parti en image plus ou moins distincte, c'était toujours la République purement civile, le système politique à la façon de Périclès, où le pouvoir du prince aurait sa base dans le peuple, dont il ne serait que la représentation la plus noble et la plus parfaite, le peuple, à son tour, dans ses plus nobles et plus complets éléments, le reconnaissant pour le dépositaire de sa confiance. César lui-même avait eu foi en ces théories : mais tout ce que peut l'idéal en pareil cas, c'est d'agir sur la réalité, sans jamais devenir la réalité même. Ni le pouvoir populaire pur, comme Gaius Gracchus l'avait possédé un instant ; ni la démocratie armée, essayée insuffisamment d'ailleurs par Cinna, n'avaient pu se soutenir et s'asseoir d'un poids durable au sein de la République romaine : bientôt l'armée, cette machine de combat, obéissant à un général et non à un parti ; bientôt, avec elle, la tyrannie brutale des *Condottieri*, après avoir fait son entrée en scène au service de la restauration, se placèrent nettement au-dessus de toutes les situations. César, dès qu'il se mêla à la vie pratique, s'en convainquit lui-même : il prit sa décision, et mûrit au fond de son esprit le redoutable projet de faire aussi de la machine de l'armée l'instrument de ses idées politiques. Une fois devenu le maître suprême, l'officier de fortune procéderait en conséquence à la reconstruction de l'État. Telles étaient ses vues déjà, quand en 683 [**-61**], il avait conclu avec les généraux de l'autre parti ce pacte d'alliance qui tout en leur imposant le programme démocratique, n'en devait pas moins conduire et les démocrates et César au bord de l'abîme. Telles furent ses vues encore, quand, onze ans plus tard, il voulut se faire condottiere à son tour. Dans l'une et l'autre occasion, il y mit une sorte de naïveté : il eut pleine foi dans la possibilité de fonder l'État libre, non par le pouvoir d'une autre épée, mais par le pouvoir de la sienne. Confiance décevante, on le voit sans peine, qui prenant l'esprit du mal à son service, s'en fait bon gré mal gré le valet. Mais les plus grands hommes ne sont pas ceux qui se trompent le moins. Que si après vingt siècles, nous nous inclinons respectueux devant la pensée de César et devant son œuvre, ce n'est point, certes, parce qu'il a convoité et pris la couronne : l'entreprise ne vaudrait que ce que vaut la couronne elle-même, peu

de chose ! Nous nous inclinons, parce qu'il a porté en lui jusqu'au bout le puissant idéal d'un gouvernement libre avec un prince à la tête, parce que cette pensée, il l'a gardée sur le trône, et qu'il n'est point tombé dans l'ornière commune des rois.

Les partis coalisés firent passer sans peine son élection César consul. au consulat, pour l'année 695 [**59 av. J.-C.**]. Quant à l'aristocratie, en dépit de pratiques qui firent scandale, même en ces temps de corruption profonde, achetant les votes, et mettant tout l'ordre noble à contribution pour Ies payer, elle n'arriva qu'à donner à César, dans la personne de *Marcus Bibulus*, un collègue estimé dans les coteries comme conservateur énergique, alors qu'il n'avait que l'entêtement des esprits bornés. Il ne tint point à lui d'ailleurs et à son bon vouloir, que' ses patrons ne récupérassent leurs avances patriotiques.

César entrant en charge voulut aussitôt donner satisfaction aux vœux de ses associés. La plus importante de leurs demandes était, sans contredit, celle relative aux assignations de terres pour les vétérans de l'armée d'Asie. Un projet de loi fut dressé, tout semblable au fond au projet de Pompée de l'année précédente, et qui avait été alors écarté. Les assignations devaient ne porter que sur le domaine d'Italie, c'est-à-dire, presque exclusivement sur le territoire de Capoue, puis en cas d'insuffisance, sur d'autres territoires situés dans la péninsule, et que l'on achèterait avec l'argent provenant des nouvelles provinces d'Orient, sur le pied des estimations des listes censorales : d'ailleurs on ne portait atteinte, notons-le, à aucun droit acquis de propriété ou de possession à titre héréditaire. Les parcelles n'avaient qu'une mince contenance. Les bénéficiaires de la loi devaient être des citoyens pauvres, chargés de trois enfants au moins. La loi se taisait, le principe étant dangereux, sur le droit conféré aux vétérans de venir prendre part aux distributions foncières : seulement, comme le voulait l'équité et comme on l'avait pratiqué dans tous les temps, les commissaires répartiteurs auraient à se montrer tout spécialement favorables aux vieux soldats et non moins spécialement aux fermiers temporaires à évincer. Ces commissaires étaient au nombre de vingt : César avait déclaré ne vouloir pas être élu.

Il était difficile aux opposants de lutter contre la rogation. On eût nié l'évidence en soutenant qu'après l'établissement des provinces de Pont et de Syrie le trésor public ne pouvait pas facilement renoncer aux fermes de Campanie : on eût été coupable à tenir hors du commerce l'un des plus beaux cantons de l'Italie, et le mieux propre aux petites cultures. Et puis, quand toute la péninsule avait obtenu le droit de cité, n'était-ce point chose injuste et ridicule que de refuser encore les droits municipaux à Capoue ? Le projet de César unissait habilement à l'idée démocratique un cachet de modération, d'honnêteté et de solidité louables : il aboutissait principalement au rétablissement de la colonie capouane, fondée au temps de Marius, et supprimée par Sylla. César y mit d'ailleurs toutes les formes. Et sa loi agraire, et sa motion tendant à la ratification en bloc de toutes les ordonnances pompéiennes en Orient, et la pétition des Publicains tendant à la remise du tiers des fermages, il soumit tout à l'*autorisation* sénatoriale, se déclarant prêt à accueillir et à discuter les amendements qui seraient proposés. Le Sénat pouvait voir quelle folie on avait commise en repoussant les demandes, de Pompée, et en rejetant les chevaliers dans les bras de son adversaire. Peut-être les nobles en avaient-ils secrètement la conscience ; et c'est pour cela, que dans leur dépit, ils jetèrent les hauts cris, leur colère faisant triste contraste avec le calme et la prudence de César. Ils repoussent net et sans la discuter la loi agraire. Ils ne font pas grâce davantage à la motion sur le gouvernement de

Pompée en Asie. Et quant à la pétition des Publicains, Caton fit tout son possible pour l'enterrer parlementairement par les moyens mauvais des oppositions romaines, parlant, et parlant toujours jusqu'à l'heure de clôture légale de la séance : César fit mine de mettre l'intraitable orateur en arrestation, et la mesure en fin de compte n'en fut pas moins repoussée. Naturellement César porta toutes ses motions devant les comices. Là, sans s'éloigner beaucoup de la vérité, il put attester que le Sénat avait dédaigneusement écarté, uniquement parce qu'elles venaient du consul populaire, les rogations les plus sages et les plus nécessaires. Il ajouta que les aristocrates avaient comploté leur rejet définitif dans le Forum : il conjura le peuple, et Pompée lui-même et ses vétérans, de lui venir en aide contre la ruse et la violence. Et ce n'était point là paroles en l'air. L'aristocratie, Bibulus et Caton à sa tête, Bibulus, esprit faible et opiniâtre, Caton, l'homme à principes, inflexible jusqu'à la folie, avait son parti pris de lutter par la violence ouverte. Pompée, que César incitait à parler et à prendre position dans le débat pendant, déclara sans détour, chose contraire à tous ses précédents, que si quelqu'un osait tirer l'épée, il prendrait, lui aussi, la sienne, et se montrerait dans la rue, son bouclier au bras. Crassus tint le même langage. Les vétérans pompéiens intéressés au vote plus que personne, reçurent avis de se rassembler sur le Forum au jour des comices, avec des armes sous leurs vêtements.

Cependant la noblesse essayait tout pour faire échouer les rogations. César voulait-il s'adresser au peuple, Bibulus aussitôt se mettait à observer le ciel, moyen politique bien connu d'arrêter les délibérations. Mais César, sans se préoccuper de l'état du ciel, continuait à demeurer sur terre et à agir. On lui opposa l'intervention tribunicienne, il n'en tint pas compte. Alors Bibulus et Caton de s'élancer à la tribune, haranguant la foule, et faisant tapage de leur mieux : César les fait prendre par ses licteurs et mener hors du Forum, ayant soin d'ailleurs qu'il ne leur arrive aucun mal. N'avait-il point intérêt à ce que cette comédie n'allât pas plus loin ? En dépit des chicanes et des emportements bruyants des nobles, le peuple vota la loi agraire, la ratification des mesures d'organisation prises en Asie et la réduction sur les redevances des Publicains : les dix commissaires, Pompée et .Crassus en tête, sont élus et installés : au bout de tant d'efforts, l'aristocratie, coupable d'opposition aveugle et haineuse, n'a rien obtenu, que de voir se resserrer davantage le lien de la coalition, que d'épuiser elle-même sur des questions indifférentes l'énergie dont elle aura bientôt besoin dans de plus graves circonstances. En attendant, les héros du jour échangeaient des compliments sur leurs hauts faits : quel grand et patriotique courage avaient montré Bibulus, s'écriant qu'il mourrait plutôt que de céder, et Caton, continuant de pérorer, quand déjà il était dans les mains des licteurs ! On subit, après tout, la fatalité du moment. Bibulus s'enferme dans sa maison pour le restant de l'année, et fait connaître par des placards publics, qu'il se consacre pieusement durant les jours de comices à l'observation des phénomènes du ciel. Les sénateurs admiraient le grand homme qui, pareil à l'antique Fabius du poète, sauvait la ville en temporisant, et ils l'imitèrent. Pour la plupart, et Caton entre autres, ils ne vinrent plus au Sénat, se tinrent entre quatre murs, et se désolèrent avec leur consul, les choses d'ici-bas continuant à marcher, en dépit de toute leur astronomie politique. Pour le public, l'attitude passive de Bibulus et de l'aristocratie sembla une véritable abdication ; et la coalition se réjouit fort dé ce qu'on la laissait faire désormais, sans plus lutter. Le plus important de ses actes fut sans contredit l'arrangement dont César était l'objet. On sait que, constitutionnellement, il appartenait au Sénat de régler les pouvoirs, pour la

seconde année de charge consulaire (le proconsulat), et cela avant l'élection des futurs consuls: or les sénateurs n'avaient point manqué, dans la prévision du succès de la candidature de César pour 695 [**59 av. J.-C.**], de désigner aux proconsuls de l'an 696 [**-58**] deux provinces absolument insignifiantes, où ils n'auraient rien à exécuter si ce n'est des travaux de routes ou autres choses secondaires. Naturellement, les coalisés ne pouvaient s'en tenir là : il avait donc été convenu entre eux que César aurait un commandement extraordinaire, conféré par plébiscite, à l'instar des lois Gabinia-Manilia. Mais le consul ayant dit publiquement qu'il ne porterait point de rogation dans son propre intérêt, ce fut un tribun du peuple, *Vatinius*, qui en prit l'initiative devant les comices : ceux-ci se prêtèrent à tout ce qu'on voulut. César eut donc le proconsulat de la Gaule cisalpine, avec le commandement des trois légions qui s'y trouvaient sous les ordres de Lucius Afranius, légions éprouvées déjà dans les guerres de frontières : ses lieutenants, comme ceux de Pompée jadis, avaient rang de *propréteurs* ; enfin sa fonction lui était prorogée pour cinq ans, le plus long terme qu'on eût imparti jamais à des pouvoirs militaires, selon la règle usuelle très limitée quant au temps. Les Transpadans formaient le noyau de son gouvernement : convoitant la cité romaine depuis longues années, ils étaient les clients naturels du parti démocratique : ils étaient surtout ceux de César. Sa province allait au sud jusqu'à l'Arno et au Rubicon : elle comprenait *Luca* et *Ravenne*. César reçut en outre la province de Narbonne, avec la légion qui y tenait garnison ; et ici, le Sénat donna les mains à la motion expresse de Pompée, afin de ne pas voir le peuple voter encore extraordinairement cette adjonction de pouvoirs à son favori. Ce qu'avaient voulu les conjurés, ils le tenaient dans la main. La loi constitutionnelle ne permettant pas d'avoir de troupes sur pied dans l'Italie propre, il s'ensuivait qu'à posséder pendant cinq ans les légions de l'Italie du nord et de la Gaule, on commandait à toute la péninsule, Rome comprise : or, qui est pour cinq ans le maître est le maître à vie ! Le consulat de César avait fait toucher au but. Il va de soi que les nouveaux régents de Rome n'épargnèrent à la foule, qu'il convenait de garder en belle humeur, ni les jeux, ni les fêtes de toutes sortes, et qu'en même temps, ils remplissaient leurs cassettes en toute occasion. Le roi d'Égypte, par exemple, n'obtint que moyennant gros deniers comptant, payés à la coalition, le plébiscite qui le reconnaissait pour souverain légitime : il en fut de même des franchises ou privilèges achetés aussi par d'autres villes ou dynastes.

Du côté de la durée, les arrangements pris semblaient de même suffisamment solides. Le consulat, pour l'année qui allait suivre (696 [**58 av. J.-C.**]), tout au moins, était confié en mains sûres. Le public l'avait cru d'abord réservé à Pompée et à Crassus : les régents aimèrent mieux faire élire deux hommes en sous-ordre, mais à l'épreuve, Aulus Gabinius, le meilleur des lieutenants de Pompée, et *Lucius Pison*, personnage moins important, mais beau-père de César. Pompée promit de veiller de sa personne sur l'Italie. Placé à la tête des répartiteurs il y procédait à l'exécution de la loi agraire, et installait sur leurs parcelles foncières, aux alentours de Capoue, 20.000 citoyens, pour la plupart vieux soldats de son armée : les légions de César, dans le nord de la péninsule, lui étaient un appui inattaquable contre les opposants dans Rome. De voir les chefs coalisés en venir à une, rupture, on ne pouvait en ce moment en nourrir l'espoir. Les lois consulaires de César, au maintien desquelles Pompée avait intérêt autant au moins que leur auteur, étaient le gage de son éloignement persistant du camp des aristocrates : les meneurs, parmi ceux-ci, continuaient d'ailleurs à les tenir pour nulles, et par là même resserraient le noeud de la

coalition. Bientôt même le rapprochement entre les chefs coalisés devint plus étroit encore. César avait loyalement et fidèlement tenu parole, sans marchander ni chicaner jamais : il avait combattu pour la loi agraire demandée par Pompée avec habileté et énergie, autant que s'il se fut agi de sa propre chose. Pompée, sensible à ces façons droites et sincères, se montrait à son tour animé de bon vouloir pour l'homme qui, d'un tour de main, l'avait débarrassé de ce râle de solliciteur qu'il jouait si pauvrement depuis tantôt trois ans. Ses fréquents et plus familiers contacts avec son associé, l'irrésistible amabilité de celui-ci firent le reste : l'alliance des intérêts se changea en alliance d'amitié, se manifestant à la fois par ses effets et par des gages échangés. Le mariage de Pompée avec l'unique fille de César, âgée de vingt-trois ans, annonça publiquement et sans détours l'avènement du pouvoir absolu, de fondation nouvelle. *Julia* avait hérité du charme de son père elle vécut dans le plus heureux commerce avec un époux, du double plus âgé qu'elle : les citoyens avides de calme et d'ordre, après tant de maux et de secousses avaient vu dans leurs noces la promesse et la garantie d'un avenir de paix prospère.

Pendant que César et Pompée s'unissaient ainsi par des liens plus étroits et plus solides, la cause aristocratique s'en allait sans espoir à la dérive. Les aristocrates voyaient l'épée suspendue sur leurs têtes : ils connaissaient César, et ne pouvaient douter que son bras ne frappât sans hésiter, en cas qu'il fût besoin : nous sommes pris par tous les côtés, écrit l'un d'eux, nous ne refusons plus la servitude : la mort et l'exil, ces maux bien moindres, nous semblent les plus grands maux : on n'a qu'une voix pour gémir sur le présent : nul n'ose parler pour y porter remède ![1] C'était là tout ce que voulaient les *triumvirs*. Mais quel que fût l'abaissement, des esprits chez le plus grand nombre, plusieurs restaient debout dans le parti, qui s'obstinaient à aiguillonner les autres. A peine César a-t-il déposé le consulat, que certains ardents, *Lucius Domitius*, *Gaius Memmius* et d'autres, se mettent en tête de demander en plein Sénat la cassation des lois juliennes. Acte de folie, qui ne pouvait tourner qu'au profit de la coalition ! César pour toute réponse s'en réfère à l'examen par la Curie de la légalité de ses actes, et la Curie à son tour ne peut rien faire que la reconnaître. Mais il y avait là pour les régents un avertissement nouveau : il fallait faire un exemple sur les plus notables et les plus bruyants parmi leurs adversaires : eux frappés, le reste se tairait et gémirait, ainsi qu'on le voulait en secret. On avait cru d'abord prendre les opposants au piège, par une disposition expresse de la loi agraire, laquelle astreignait, comme d'usage, tous les sénateurs au serment d'obéissance, sous peine de la perte des droits politiques contre tout non jurant : on avait cru qu'à l'exemple de Metellus le Numidique ; ils refuseraient et partiraient pour l'exil. Ils ne donnèrent point ce plaisir aux triumvirs ; Caton jura, Caton l'austère, et avec lui tous les *Sanchos* à la suite. On recourut alors à un autre et peu honorable moyen. Les chefs de l'aristocratie se virent imputer un jour un soi-disant complot d'assassinat ourdi contre Pompée. L'exil était au bout de l'accusation. Mais celle-ci tomba, par l'insuffisance de ses instruments. *Vettius*, le dénonciateur, gâta tout à force d'exagérations et de contradictions ; et le tribun *Vatinius*, qui avait la main dans l'affaire, se trahit par sa collusion trop manifeste avec Vettius. On sortit d'embarras en étranglant ce dernier dans sa prison, et on laissa tomber le procès. Cependant, on avait jusqu'à satiété constaté et l'état de dissolution profonde du parti aristocratique, et les frayeurs immenses des nobles : on avait vu tel grand personnage, un Lucius Lucullus, par exemple, tomber aux genoux

---

1 [Cicéron, *ad Atticus*, II, 18.]

de César, et déclarer hautement que par raison d'âge il se retirait de la scène politique. Il parut convenable de se borner à quelques victimes choisies. Le premier à éloigner, c'était Caton, qui ayant opiné carrément pour l'annulation des lois juliennes, était homme à agir comme il avait parlé. On n'en eût pu dire autant de Marcus Cicéron, qui ne méritait pas d'être craint. Néanmoins, la faction démocratique, qui jouait dans la coalition le premier et principal rôle, ne pouvait pas, au lendemain de sa victoire, amnistier le meurtre judiciaire du 5 décembre 691 [**63 av. J.-C.**], objet de son juste blâme, hautement exprimé. A vouloir réellement compter avec les auteurs de la fatale sentence, il n'eût point fallu, certes, s'en prendre au pusillanime consul, mais à cette fraction aristocratique rigide, qui lui avait mis le glaive dans la main à son grand tourment. Toutefois, et selon le droit exact, les donneurs d'avis n'étaient point responsables : le consul seul devait payer pour tous. La modération conseillait d'ailleurs, de laisser le Sénat hors de jeu, pour ne s'attaquer qu'à lui. Aussi la motion dirigée contre Cicéron tenait pour faux et supposé le sénatus-consulte en vertu duquel les Catilinariens avaient été exécutés. Les triumvirs auraient voulu éviter toute rigueur faisant esclandre : mais Cicéron ne put prendre sur lui de leur donner les gages qu'ils souhaitaient, ou de s'éloigner de Rome, sous un prétexte spécieux offert, ou même seulement de se taire. Il avait à. coeur de ne point heurter : il avouait naïvement ses transes, mais sans savoir se contenir et user de prudence, ouvrant la bouche dès qu'un bon mot, une saillie malicieuse lui venaient chatouiller les lèvres : son cœur se gonflait d'orgueil à s'entendre louer par tous les nobles ; et l'ancien avocat plébéien perdant la tête, se mettait aussitôt à débiter ses périodes savamment cadencées. On se décida donc à frapper Caton et Cicéron. *Publius Clodius* fut chargé de l'exécution, Clodius homme léger et dissolu, mais homme habile et surtout audacieux, l'ennemi acharné de Cicéron depuis plusieurs années. Pour mieux assouvir sa haine, et pouvoir jouer un rôle dans la démagogie, durant le consulat de César, il était passé par voie d'adoption hâtive des rangs du patriciat dans ceux des plébéiens ; puis s'était fait élire tribun du peuple pour l'an 696 [**-58**]. Le nouveau proconsul, appuyant ses menées, demeura dans les environs immédiats de Rome, attendant le succès du coup monté. Alors Clodius, suivant ses instructions à la lettre, propose au peuple qu'il soit donné une mission à Caton. Celui-ci s'en ira régler à Byzance les affaires embrouillées de la localité, et procédera ensuite à l'incorporation du royaume de Chypre à la République. Chypre, on s'en souvient, lui était échue, avec l'Égypte, par le testament d'Alexandre II ; mais comme l'Égypte elle ne s'était point rachetée; et de plus, son roi avait eu personnellement des torts envers Clodius. En ce qui touche Cicéron, le tribun proposa une loi punissant de l'exil quiconque aurait fait mettre à mort un citoyen romain sans droit et sans jugement. Par ces mesures, on éloignait Caton, sous couleur d'une mission honorifique : on se défaisait de Cicéron, dont le nom n'était d'ailleurs pas prononcé, en lui infligeant la plus douce peine possible. En même temps qu'on frappait pour son énergie d'un jour le conservateur notoirement trembleur, dûment compté parmi les girouettes politiques, on prenait un malin plaisir à confier par plébiscite exprès une mission et un commandement extraordinaires à l'ennemi acharné de tous les empiétements populaires dans la haute administration. On glorifiait d'ailleurs les vertus exceptionnelles de l'homme : lui seul semblait digne d'une aussi délicate fonction : lui seul saurait, sans fraude et sans vol, opérer la rentrée des trésors de la couronne de Chypre. L'une et l'autre motion portaient ce cachet de déférence respectueuse et de froide ironie, que César observait dans tous ses rapports avec le Sénat. Les deux motions passèrent sans résistance. En vain, la, plupart des sénateurs, par protestation

vaine contre la flétrissure et la raillerie jetées sur leur conduite dans l'affaire de Catilina, se montrèrent en public vêtus d'habits de deuil : en vain Cicéron (son humilité venait trop tard !) demanda grâce à genoux à Pompée : il lui fallut prendre le chemin de l'exil, avant même le vote de la loi qui le chassait de sa patrie (avril 696 [**-58**]). Caton, de son côté, se garda d'attirer sur lui-même, par un refus inopportun, des mesures plus sévères ; il accepta la mission offerte, et fit voile vers l'Orient. On avait pourvu au plus pressé : César put enfin quitter l'Italie, et se consacrer à une grande œuvre.

Chapitre VII — Conquête de l'Occident. Guerre des Gaules.

Sortons enfin des sphères étroites et monotones de l'égoïsme politique, qui n'a mené ses combats que dans la Curie ou dans les rues de la capitale. L'histoire, dans sa marche, nous conduit vers un monde où s'agitent d'autres et plus importantes questions que celle de savoir si le premier monarque de Rome s'appellera Gnæus, Gaius ou Marcus. Il nous sera permis sans doute, au seuil d'événements dont les conséquences pèsent encore sur les destinées du monde, de jeter autour de nous les yeux, et de retracer, comme en un tableau d'ensemble, les éléments et les rapports au milieu desquels se placent la conquête par les Romains du territoire de la France actuelle, et leurs premiers contacts avec les habitants de, l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

En vertu de la loi qui veut que tout peuple constitué politiquement absorbe un jour les peuples voisins restés à l'état de minorité sociale, et que toute nation civilisée s'assimile celles intellectuellement placées au-dessous d'elle, en vertu d'une loi universelle, et je dirai presque, physique, comme est celle de la gravité, les Italiens, le seul des peuples de l'antiquité qui ait su allier le progrès politique et la civilisation morale, cette dernière encore, à l'extérieur, dans une mesure tout imparfaite, les Italiens étaient appelés à s'assujettir tous les États grecs orientaux, devenus mûrs pour la ruine, et à refouler par leurs colons et émigrants toutes les tribus incultes de l'ouest, Libyens, Ibères, Celtes et Germains. De même et à pareil droit, l'Angleterre s'est asservie en Asie une civilisation sœur, politiquement impuissante : de même en Amérique, en Australie, elle a marqué, anobli d'immenses contrées à l'empreinte de sa nationalité : de même elle les marque et anoblit tous les jours. L'unité italienne, condition préalable de la grande mission de Rome, avait été l'œuvre de son aristocratie : mais l'aristocratie s'était arrêtée en deçà de la ligne, ne voyant dans les conquêtes extra italiques ou qu'un mal nécessaire, ou que des possessions payant rente à l'État, placées d'ailleurs hors de lui. Ce sera l'impérissable gloire de la démocratie, où, si l'on aime mieux, de la monarchie romaine (toutes deux se confondent en une seule) d'avoir vu clairement les destinées plus hautes de Rome, et de les avoir puissamment accomplies. Ce qu'avait préparé l'irrésistible puissance des choses, quand malgré lui-même le Sénat posait les bases de l'empire futur de la République et dans l'est et dans l'ouest, ce qu'avait compris d'instinct l'émigration romaine dans les provinces, vraie plaie d'Égypte là où elle s'imposait, mais en Occident l'utile pionnier d'une culture meilleure, Gaius Gracchus, père de la démocratie, l'avait d'abord reconnu et tenté en homme d'État aux vues nettes et sûres. Il y eut deux grandes pensées dans la politique nouvelle : réunir, dans l'empire Romain, tout ce qui était hellénique, coloniser tout ce qui ne l'était pas. Ces deux pensées, dès les temps des Gracques, elles entrèrent dans la pratique par l'incorporation du royaume d'Attale, et par les conquêtes de Flaccus au-delà des Alpes : mais bientôt la réaction victorieuse les délaissa. L'État romain demeura une masse confuse de territoires, sans occupation intense, sans limites appropriées : l'Espagne, les provinces gréco-asiatiques étaient séparées de la métropole par de vastes pays à peine assujettis sur l'étroite bordure dès côtes : sur la rive septentrionale d'Afrique, Carthage et Cyrène formaient comme des îlots : en Espagne de vastes contrées, soi-disant soumises, n'étaient sujettes que de nom. Cependant rien ne se fit du chef de la République en vue de s'arrondir et de se concentrer : puis

enfin, la décadence du système naval laissa se briser le dernier lien entre des établissements respectivement éloignés. Dès qu'elle put relever la tête, la démocratie voulut reprendre aussi les idées de Gracchus et sa politique extérieure:. Marius s'en fit ouvertement l'adepte : mais lé gouvernail ne demeura pas longtemps dans les mains du parti, et tout s'arrêta à de simples projets. Ce n'est qu'après la chute des institutions de Sylla, en 684 [**70 a. J.-C.**], qu'on voit les démocrates décidément maîtres du pouvoir. Aussitôt il se fait un grand revirement dans la politique. La domination de Rome sur la Méditerranée est rétablie, question de vie ou de mort pour un état tel que l'État romain. A l'est, l'annexion des territoires pontiques et syriens assure la frontière de l'Euphrate. A l'ouest et au nord, par delà des Alpes, il restait encore à achever l'empire et son territoire : il y avait là, des contrées nouvelles et vierges à gagner à la civilisation hellénique, à l'influence encore vivace de la race italienne. On commettrait plus qu'une erreur, on serait coupable d'attentat contre l'esprit saint et puissant de l'histoire, si l'on ne voulait voir dans les Gaules qu'un terrain de manœuvre où César aurait exercé ses légions, en vue de la prochaine guerre civile. En soumettant l'Occident, César, je ne le nie pas, conquérait les moyens pour son but final ; et ses guerres transalpines ont été le fondement de sa puissance ultérieure : encore est-ce le privilège des grands génies de la politique, que chez eux les moyens soient aussi le but. Pour faire vaincre son parti il fallait à César le pouvoir militaire, mais, il n'a point conquis la Gaule en homme de parti. C'était pour Rome, une nécessité politique que de marcher sans délai au-delà des Alpes, que de prendre les devants sur l'invasion à toute heure menaçante des Germains, et planter là la digue qui assurerait la paix du monde. Grand et glorieux motif d'action, certes ! Et pourtant ce motif ne fut ni le plus grand ni le plus décisif parmi ceux qui conduisaient César dans les Gaules. Jadis quand la vieille patrie, devenue trop étroite pour le peuple, avait couru risque de dépérissement, le Sénat, embrassant l'Italie dans sa politique de conquêtes, avait sauvé la République. Aujourd'hui, la' patrie italienne était trop étroite à son tour ; et l'État souffrait du même malaise social, malaise cent fois plus grand, eu égard à la grandeur de l'empire. Ce fut une pensée de génie, un grandiose espoir, qui firent passer les Alpes à César, la pensée et la confiance qu'il y gagnerait pour ses concitoyens une nouvelle patrie, cette fois sans limites, et qu'il régénérerait aussi l'État, en lui donnant une plus vaste base.

Déjà, pour être juste, il faut ranger parmi les entreprises tendant à la soumission de l'Occident, la campagne de César dans l'Espagne ultérieure, en l'an 693 [**61 av. J.-C.**]. Depuis bien longtemps la péninsule espagnole obéissait à Rome : néanmoins, même après l'expédition de Decimus Brutus contre les Galléciens, la côte occidentale était restée, à vrai dire, indépendante : les Romains n'avaient pas non plus mis le pied sur la côte du Nord : enfin les pays soumis étaient exposés tous les jours à des incursions parties de ces régions, et qui tenaient comme en échec la civilisation romaine. L'expédition de César vers les côtes de l'Ouest eut pour objet de mettre fin à cette situation. Franchissant la chaîne des monts *Herminiens* qui délimite le *Tage* au Nord (*Sierra de Estrella*), il avait battu les indigènes, les avait établis dans la plaine, et dompté le pays sur les deux rives du Douro : puis arrivé à la pointe nord occidentale de la péninsule, et s'aidant de la flotte appelée de Gadès, il avait pris la ville de *Brigantium* (*la Corogne*). Les riverains de l'océan Atlantique, Lusitaniens et Galléciens, avaient dû reconnaître la suprématie de Rome : pendant ce temps le vainqueur prenait soin de réduire le tribut à payer à la République ; et en organisant les communes pour le mieux de leurs intérêts économiques, il faisait meilleure aussi la condition des sujets.

Dès son début dans la carrière administrative et militaire, le grand général et le grand homme d'État déploie les talents, éclatants et les vastes desseins par lesquels il se signalera plus tard sur un plus grand théâtre. Pourtant son influence sur les destinées de l'Espagne ne fut que d'un jour. Il ne fit que passer pour marquer la contrée d'une plus durable empreinte, il eût fallu, sur ces peuples ayant leur nationalité et leur nature propres, l'action longue, persistante et forte d'un grand homme[1].

Un rôle plus important dans le mouvement de la civilisation romaine occidentale était réservé au pays qu'enferment les Pyrénées et le Rhin, la Méditerranée et l'océan Atlantique, et qui depuis l'ère d'Auguste a gardé le nom de *Terre des Celtes*, ou plutôt de *Région des Gaules* : quoique parlant à la rigueur, la Celtique tantôt soit plus étroite, et tantôt s'étende beaucoup au-delà de ces limites ; et quoique jamais il ne s'y soit constitué d'unité nationale ou même d'unité politique, avant Auguste. Aussi n'est-ce point chose aisée que d'en esquisser clairement le tableau, tant elle offrait d'éléments hétérogènes, quand César, en 696 [**58 av. J.-C.**], y mit le pied.

Dans la partie voisine de la Méditerranée, qui comprenait à peu près tout le Languedoc actuel, à l'ouest du Rhône, et à l'est, le Dauphiné et la Provence, partie devenue province romaine depuis soixante ans, les armes de la République ne s'étaient guère reposées depuis l'ouragan de la guerre cimbrique. En 664 [**90 av. J.-C.**], *Gaius Cælius* avait bataillé autour d'*Aquæ Sextiæ* avec les *Salyes* : en 674 [**-80**], Gaius Flaccus, en marche pour l'Espagne, avait eu maille à partir avec d'autres tribus. Au temps des guerres de Sertorius, le proconsul *Lucius Manlius*, ayant couru au secours de ses collègues au-delà des Pyrénées, s'en revint après sa défaite d'Ilerda (*Lérida*), et sur sa route (vers 676 [**-78**]), essuya un nouvel échec de la part des Aquitains, peuple limitrophe de la province, à l'ouest. Ce désastre amena, paraît-il, une révolte générale' dans la province elle-même, des Pyrénées au Rhône, peut-être aussi du Rhône aux Alpes. Pompée eut à son tour à se frayer son passage l'épée à la main, au milieu. de la Gaule en armes. En punition de leur révolte il donna les Marches des *Volces-Arécomiques* et des *Helviens* (départements du *Gard* et de l'*Ardèche*) aux fidèles Massaliotes : le prétorien *Manius Fonteius* eut à pourvoir à l'exécution de la sentence (678-680 [**-76/-74**]). Il ramena le calme dans le pays, en domptant les *Voconces* (département de la Drôme), en défendant Massalie contre les insurgés qui l'assaillaient, et en dégageant Narbonne, la capitale romaine, pareillement investie. Cependant la paix ne pouvait longtemps durer. Ces peuples étaient à bout : ils avaient part aux misères de la guerre d'Espagne : ils subissaient mille exactions officielles ou non officielles du fait des Romains : aussi la province Gauloise était-elle profondément troublée. Le canton des Allobroges, le pays le plus éloigné de Narbonne fermentait et s'agitait : témoin, la **paix** qu'y rétablit Gaius Pison en 688 [**-66**], témoins, les envoyés Allobroges et leur attitude, à Rome, dans l'affaire du complot des anarchistes[2] (691 [**-63**]). Les choses en vinrent bientôt à l'insurrection générale. *Catugnat*, chef des Allobroges durant cette guerre de

---

1 [L'auteur de la *Vie de César*, son sujet le lui permettait, est entré dans plus de détails sur cet épisode. Nous y renvoyons : I, pp. 356 et suiv.]

2 [Proconsul de la Narbonnaise, il réprima l'insurrection des Allobroges, et surtout les pilla. C'est lui que défendit Cicéron en 691 [63 av. J.-C.], quand il fut accusé à l'instigation de César pour ses déprédations, et pour avoir injustement mis à mort un gaulois transpadan. Pison, à son tour, eût voulu que Cicéron accusât césar pour crime de complicité avec Catilina.]

désespoir, combattit non sans succès : mais, un jour, près de *Solonium*[1] il fut écrasé, luttant glorieusement, par le propréteur *Gaius Pomptinus*.

Après tant de combats, les. frontières de la province n'avaient point été beaucoup reculées[2] : *Lugdunum* des Convènes (*L. Convenarum*) où Pompée avait établi les débris de l'armée de Sertorius, Toulouse, Vienne et Genève restaient, comme avant, ries points extrêmes des possessions romaines à l'ouest et au nord. Quoi qu'il en soit, chaque jour l'importance de la province des Gaules allait grandissant pour Rome. Un magnifique climat, analogue à celui des pays cisalpins : une terre féconde, en arrière un grand et riche territoire favorable au commerce, et lui ouvrant de sûres. routes jusque dans, l'île de Bretagne, enfin des communications commodes par terre et par mer avec la métropole, tout donnait à la Gaule méridionale une valeur économique immense par rapport à l'Italie, une valeur que tant d'autres établissements, fondés depuis des siècles, ceux d'Espagne, par exemple, n'avaient jamais su atteindre ; et de même que les naufragés politiques de ces temps allaient de préférence chercher asile à Massalie, où ils retrouvaient la culture et le luxe italiens, de même les émigrants volontaires allaient chaque jour en nombre plus grand s'établir sur les bords du Rhône et de la Garonne. La province de Gaule, ainsi s'exprime un auteur qui la décrit, dix ans avant l'arrivée de César, regorge de négociants : les citoyens romains y sont en foule. Point de Gaulois, qui fasse d'affaires autrement que par l'intermédiaire d'un Romain ; et l'obole qui passe d'une, main dans l'autre a d'abord figuré sur les registres du marchand de Rome ! Ailleurs le même écrivain ajoute qu'en sus des colons de Narbonne, on rencontrait en foule dans la Gaule des cultivateurs et des éleveurs italiens : mais, il ne faut point l'oublier, la majeure partie des terres possédées, par les Romains dans la province, comme naguère la plupart des domaines anglais dans l'Amérique du Nord, appartenaient à des nobles vivant, dans la mère patrie : ces laboureurs et ces éleveurs n'étaient d'ordinaire que des régisseurs, des esclaves ou des affranchis. Quoi qu'il en soit, à de tels contacts la civilisation et les mœurs romaines gagnaient rapidement sur les indigènes. Pour les Gaulois l'agriculture avait peu d'attrait : leurs nouveaux maîtres les forcèrent de changer l'épée contre la charrue ; et très vraisemblablement la résistance exaspérée des Allobroges eut en partie pour cause les règlements nouveaux qui leur étaient imposés. Déjà, dans les temps plus anciens, l'Hellénisme avait pénétré dans la Gaule : des éléments moraux meilleurs, l'impulsion donnée à la culture de la vigne et de l'olivier, la pratique de l'écriture[3], et la fabrication des monnaies provenaient de Massalie. Les Romains d'ailleurs n'étouffèrent pas ces germes venus de la Grèce. Par eux, Massalie grandit en influence, loin d'y perdre : et plus tard, sous la domination de Rome, on voyait dans les cantons gaulois des médecins, et des rhéteurs grecs défrayés des deniers publics. D'une autre part, l'hellénisme, dans la Gaule méridionale, reçut des Romains, cela va de soi, le même caractère qu'en Italie : la civilisation grecque pure céda le pas à la culture mélangée Gréco-latine, qui bientôt y compta par milliers ses disciples. Si les *Gaulois à braies* [*G. braccata*] — ainsi l'on appelait les peuplades Transalpines du sud, par opposition aux *Gaulois à toge* [*G. togata*] de l'Italie du Nord —, n'étaient point encore entièrement façonnés à la

---

1 [On ne sait pas bien la position de Solonium (*Σολώνιον* : Dion Cassius, 27.48 ; *Salonem*, Tit. Liv. *Epit*. 103). On veut la retrouver à Sallonaz, dans le département de l'Ain.]

2 [V. Cicéron, *de provinc. consul*., 13.]

3 Ainsi, on a trouvé à *Vaison*, dans l'ancien canton des Voconces, une inscription en langue celtique, et tracée en caractères grecs vulgaires. La voici : *σεγομαρος ουιλλονες τοουτιους ναμαυσατιο ειωρουβηλησαμιροειν νεητον*. Ce dernier mot signifie ***saint***.

Romaine ; ils se distinguaient néanmoins beaucoup des *Gaulois chevelus* [*G. comata*] et restés libres des régions septentrionales de la terre des Celtes. Leur rudesse, à demi dégrossie, leur latin barbare, prêtait sans doute à la moquerie ; et quiconque était suspect de sang mêlé gaulois, s'entendait reprocher souvent *ses parents portant braies*. Il n'en est pas moins vrai qu'à l'aide de leur mauvais latin les Allobroges, venus du fond de la province Romaine, savaient entrer en affaires avec les magistrats envoyés d'Italie, et déposer comme témoins, sans trucheman, devant les tribunaux de Rome. En résumé, tandis que la population celtique et ligure de ces contrées était en voie de se dénationaliser ; tandis qu'elle s'affaissait et se flétrissait sous une oppression politique et économique, intolérable et dont témoignent ses révoltes désespérées, parallèlement à l'effacement des indigènes s'avançait la civilisation haute et féconde de l'Italie contemporaine. *Aquæ Sextiæ*, et Narbonne plus encore, étaient des villes, importantes qu'on pouvait nommer à côté de Bénévent et de Capoue ; et Massalie, la cité bien ordonnée, libre, guerrière et puissante entre toutes les cités grecques dans la dépendance de Rome, florissait sous sa constitution strictement aristocratique, modèle souvent vanté dans Rome même par les conservateurs. En possession d'un vaste territoire plusieurs fois agrandi par les Romains, et d'un commerce étendu, elle tenait auprès des villes latines de la Transalpine le rang que Rhegium et Naples occupaient, elles aussi, auprès des cités de Capoue et de Bénévent.

Tout autre était le tableau, dès que l'on avait franchi la frontière romaine. Là, au nord des Cévennes, la grande nation celtique, à demi étouffée dans le sud sous l'immigration italienne, se mouvait inviolée dans sa liberté. Nous ne la rencontrons pas pour la première fois : déjà sur le Tibre, sur le Pô, dans les montagnes de Castille et de Carinthie, et même jusqu'au fond de l'Asie-Mineure, les Italiens s'étaient heurtés aux rejetons et aux avant-gardes de l'immense peuple : ce fut au nord des Cévennes que les Romains s'attaquèrent enfin au massif et au tronc principal. Lors de leur établissement dans l'Europe centrale, les Celtes s'étaient répandus dans les riches vallées et sur les joyeuses collines de la France actuelle, les régions occidentales de l'Allemagne et de la Suisse y comprises. De là ils avaient occupé toute la partie sud de l'Angleterre, peut-être même toute la Grande-Bretagne et l'Irlande[1]. C'est dans ces régions, continentales et insulaires qu'ils avaient, plus que partout ailleurs, étendu le réseau vaste et serré de leurs cent peuples. En dépit des diversités du langage et des mœurs, qui sur un aussi grand territoire ne pouvaient pas ne pas exister, les relations mutuelles, le sentiment inné de la communauté nationale reliait entre elles toutes les tribus, depuis le Rhône et la Garonne jusqu'au Rhin et à la Tamise. Les Celtes d'Espagne, ceux de l'Autriche actuelle, se rattachaient aussi, çà et là, à la mère patrie ; mais les puissantes arêtes des Pyrénées et des Alpes, mais les attaques répétées également, sur ces points, des Romains et des Germains, y interrompaient le commerce et les souvenirs d'affinité de races, bien plus que l'étroit bras de mer du nord-ouest ne séparait les Gaulois de terre ferme d'avec ceux de l'île de Bretagne. Il ne nous est pas donné, malheureusement, de voir ce remarquable peuple parcourir sur le terrain de son établissement

---

1 Il faut croire à une immigration continuée pendant de longues années de la part des Celto Belges en Grande-Bretagne. Témoins les noms empruntés à des cantons belges et donnés aux villages anglais des deux rives de la Tamise. On y rencontré les *Atrébates*, les *Belges*, les *Bretons* même : cette dernière dénomination qui semble empruntée aux *Brittons* des bords de la Somme, au-dessous d'Amiens, s'est étendue plus tard à toute l'île. Les monnaies y sont aussi imitées des monnaies belges : il y a identité même à l'origine.

principal, les échelons divers du progrès historique : contentons-nous, il le faut bien, d'une simple esquisse de son état politique et de sa civilisation, tels qu'au temps de César, ils se révèlent à nous dans un certain ensemble.

Au dire des anciens, la Gaule avait une population relativement dense. Quelques indications éparses nous donnent à conclure que, dans les districts Belges, on pouvait compter environ 900 têtes par mille (allemand) carré [environ 8 kilom. carrés] : c'est le rapport existant de nos jours dans la Livonie et le Valais : dans les cantons helvétiques le chiffre s'élevait à 1.100 têtes[1]. Probablement il allait plus haut encore dans d'autres régions mieux cultivées que la Gaule Belge, où moins montagneuses que l'Helvétie, chez les *Bituriges*, les *Arvernes* ou les *Éduens*, par exemple.

L'agriculture avait fait quelques progrès chez les Gaulois : les contemporains de César s'étonnaient en voyant marner les terres dans la région voisine du Rhin[2] ; et la fabrication de la bière d'orge (*cervesia*), usitée chez les Celtes de temps immémorial, témoigne que de bonne heure ils ont pratiqué en grand la culture des céréales : toutefois ils n'avaient pas le laboureur en haute estime même dans le sud, plus civilisé, le libre Gaulois aurait cru déroger, mettant la main à la charrue. L'élève des animaux domestiques était chez lui en plus grand honneur ; et les grands agriculteurs romains de cette époque réservaient leurs préférences pour les races de bestiaux gaulois, et pour les esclaves celtes, à la fois braves, bons cavaliers, et bons hommes d'écurie ou d'étable[3] : c'était surtout dans les

---

1 Le contingent de première levée des cantons belges, non compris les *Rèmes*, ou si l'on veut des pays d'entre la Seine et l'Escaut, et en tirant à l'est jusqu'à Reims et jusqu'à *Andernach* [soit 2.000 à 2.200 milles allem. -16.000 à 16.800 kil. carrés], ne s'élevait pas à moins de 300.000 hommes ; et si l'on admet pour terme vrai de comparaison le rapport, donné pour les Bellovaques, du contingent de première levée au chiffre total de la population en état de porter les armes, on arrive pour les Belges à 500.000 hommes au moins, et, à deux millions de têtes pour toute la population. Les Helvétiens et peuples voisins comptaient, avant leur exode, 336.000 têtes, et tenant compte de ce que déjà ils avaient perdu la rive droite du Rhin, on peut estimer leur territoire à environ 300 milles carrés [environ 24.000 kil.]. Les valets et esclaves étaient-ils compris dans le nombre ? Nous ne le saurions dire, d'autant moins que nous ignorons quelle forme l'esclavage revêtait chez les Gaulois : ce que César dit des esclaves, clients et débiteurs d'*Orgétorix* [*familiam... clientes obœratosque*, I, 4] semblerait conduire à une réponse affirmative à la question. — Avons-nous besoin de rappeler l'absence de tous documents statistiques chez les anciens historiens ? Tenter d'y suppléer par des combinaisons quelconques, c'est ce qu'il ne faut faire, le lecteur le comprend, qu'avec une extrême réserve. Pourtant ne repoussons pas absolument tous les calculs. [V. *Vie de César*, II, p. 18.et suiv., note 2. — L'auteur y prend aussi pour base : 1° le chiffre de l'agglomération helvétique ; 2° celui du contingent de la coalition belge, de 697 [57 av. J.-C.]. Il y ajoute : 3° le dénombrement de l'armée gauloise, sous Alise, en 702 [-52], et il arrive au chiffre approximatif de sept à huit millions d'âmes pour toute la Gaule propre. Nous renvoyons le lecteur à cette note pour les détails.]

2 *Dans la Gaule Transalpine, à l'intérieur, non loin du Rhin*, dit Scrofa (*) (Varron, *de re rust*., I, 7, 8), *j'ai, durant mon commandement, traversé certaines contrées où ni la vigne, ni l'olivier, ni les arbres à fruits ne poussent, où l'on amende les terres avec une sorte d'argile blanchâtre extraite du sol, et où, à défaut de sel minéral ou marin, on emploie les charbons et cendres salinifères provenant de certains bois*. Ce renseignement a trait sans doute aux temps antérieurs à César, et aussi à l'ancienne province transalpine, au pays Allobrogique, par exemple. Pline, plus tard, décrira aussi tout au long les procédés de marnage usités dans la Gaule et la Bretagne (*Hist. nat*., 17, 6 & suiv.).

(*) [*Gnæus Tremellius Scrofa*, l'un des interlocuteurs du *De re rust*., ami de Varron. Il fut l'un des commissaires de César pour le partage des terres de Campanie, et servit, on le voit, à l'armée des Gaules, sous le Proconsul. Il se qualifie de *prœtorius*.]

3 *En Italie les bonnes races de bœufs sont les races gauloises ; surtout pour le travail des champs : tandis que les bœufs ligures ne font rien qui vaille* (Varron, *de re rust*., 2, 5, 9) ! Varron, il est vrai, ne parle ici que de la Cisalpine ; mais évidemment, dans cette contrée, l'élève du bétail remonte aux temps celtiques. Les chevaux hongres gaulois (*Gallici canterii*), sont mentionnés par

régions du nord que prédominait l'élève du bétail. Vers ces mêmes temps, la Bretagne (armoricaine) était pauvre en céréales. Vers le nord-est, d'épaisses forêts, se rattachant au massif de l'Ardenne, couraient presque sans interruption de la mer du Nord au Rhin ; et le berger *ménapien* ou *trévire* menait à la pâture, ses porcs à demi sauvages dans les chênaies impénétrables, qui depuis ont fait place aux guérets fertiles et bénis des Flandres et de la Lorraine. De même que sur les rives du Pô, les Romains avaient substitué à la *paisson* et à la *glandée* la production de la laine et des céréales, de même ils ont, dans les plaines de l'Escaut et de la Meuse, introduit les moutons et la culture des champs. En Bretagne, on ne savait point encore battre le blé : plus au nord, dans l'île, cessaient tous labours, et l'on n'utilisait la terre que par le bétail. Au-delà des Cévennes on ne cultivait ni l'olivier ni la vigne, cette source, inépuisable de richesse chez les Massaliotes.

Les Gaulois ont toujours aimé la vie agglomérée : aussi, partout chez eux on rencontrait des bourgs ouverts : le seul canton helvétique en comptait 400 en 696 [**58 av. J.-C.**], outre une multitude de métairies isolées. Les villes fermées ne manquaient pas non plus : les murailles construites en charpente étonnaient les Romains par leur excellence et l'habile agencement de leur appareil de poutres et de pierres entremêlées : mais dans les villes des Allobroges, les bâtiments n'étaient faits que de bois. Les Helvétiens comptaient douze villes : autant en avaient les *Suessions* : au contraire dans les districts du nord, chez les *Nerviens* par exemple, si l'on en rencontrait quelques-unes, il faut dire qu'en cas de guerre les habitants se retranchaient dans les marais et les bois plutôt que derrière des murs au-delà de la Tamise, les taillis des forêts servaient à la défensive plus que les villes : hommes et troupeaux cherchaient leur unique asile.

En même temps que la vie citadine faisait des progrès relativement considérables, le commerce allait croissant, par eau et par terre. Partout on trouvait des routes et des ponts. La navigation fluviale, commode pour tous sur le Rhône, la Garonne, la Loire et la Seine, était importante et fructueuse. Le mouvement maritime florissait, et doit être, encore plus remarqué : selon toute apparence, les Gaulois ont, les premiers, régulièrement navigué sur l'océan Atlantique : de plus, nous les voyons également industrieux dans l'art de la construction des vaisseaux, et dans celui du pilote. Sur la Méditerranée, les peuples qui en pratiquaient les eaux en étaient longtemps restés à l'usage de l'aviron, comme de tels parages le comportaient : les flottes de guerre des Phéniciens, des Grecs et des Romains, se composaient toujours de galères à rames où la voile ne jouait que par occasion un rôle tout accessoire : seuls, aux époques progressives de la civilisation antique, les navires de commerce marchaient à la voile[1]. Au contraire, tandis que les Gaulois du canal, au temps de César et longtemps encore après, montaient une sorte d'embarcation portative faite de cuir, qui semble n'avoir été qu'un frêle canot à rames, les *Santons*, les

---

Plaute (*Aulul.*, 3, 5, 21). *L'élève du bétail ne va pas à toutes les races : ni les Bastules, ni les Turdules (en Andalousie) ne s'y adonnent : au premier rang sont les Gaulois, surtout pour les bêtes de monture et de bât* (*jumenta* : Varron, 2, 10, 14).

1 On peut déduire ces conclusions de la désignation donnée au navire de commerce, ***vaisseau rond***, par opposition au ***navire long*** ou de guerre : de même celui-ci s'appelle par excellence le ***navire à rames*** (*επίχώποι νήες*), quand l'autre n'est qu'un ***vaisseau de charge*** (ὁλκάδες : Dyon. Hal. 3. 44 [*onerariœ naves*]). D'autre part l'équipage du vaisseau marchand était bien moindre : à bord du plus grand, il n'y avait pas plus de 200 hommes (*Rheinisch. Musœum, Nouv*. série II, 625) : sur les galères ordinaires à trois ponts, au contraire, les rameurs seuls atteignaient le chiffre de 170 (III, p. 51). Cf. Mœvers, *die Phœnik*. (les Phéniciens), 2, 3, 167 et suiv.

Pictons et surtout les *Venètes* de la côte occidentale avaient de gros navires, lourds et ventrus, sans avirons, munis de voiles de cuir, ayant leurs chaînes d'ancre en fer, et dont ils usaient tantôt pour leur commerce avec l'île de Bretagne et tantôt pour le combat. Ici pour la première fois, nous rencontrons la navigation portée en plein océan, et l'aviron a complètement disparu devant l'appareil voilier. Chose étrange, le monde antique au' déclin de son activité n'a pas su utiliser un tel perfectionnement : il n'a été donné qu'à l'ère plus récente de la civilisation universelle d'en faire peu à peu sortir d'incommensurables résultats.

Les relations régulièrement établies entre les côtes gauloise et bretonne nous expliquent aussi les liens politiques étroits qui unissaient les habitants des deux rives du canal ; là florissaient aussi le commerce maritime et la pêche. Les Celtes de la Bretagne armoricaine allaient chercher dans l'île l'étain tiré des mines du Cornouailles, et le transportaient par voie de terre ou fluviale à Narbonne et à Massalie. On rapporte qu'au temps de César, quelques tribus voisines des bouches du Rhin vivaient aussi de poissons et d'œufs d'oiseaux ; c'est assez dire que dans ces régions la pêche et la chasse aux œufs se faisaient sur une grande échelle[1]. Envisageant dans leur ensemble les indications trop isolées et trop rares qui nous sont parvenues sur le commerce des Gaules, nous constatons que les revenus des douanes des havres fluviaux et maritimes jouaient un rôle considérable au budget des divers cantons, chez les Éduens et les Vénètes, nommément ; et que la principale divinité nationale étain le dieu protecteur des routes et du commerce, qu'enfin il était aussi l'inventeur des métiers. L'industrie, en effet, avait pris dans la Gaule une certaine extension. César loue chez les Gaulois leur habileté de main peu commune, le talent d'imiter les modèles, et de travailler sur les indications qui leur étaient fournies. Néanmoins, dans la - plupart des branches industrielles, ils n'avaient guère dépassé les pratiques usuelles : ce sont les Romains qui vivifièrent la fabrication des étoffes de lin et des lainages, si florissante depuis dans la Gaule moyenne et du nord. Seule, autant que nous en savons, la préparation des métaux fait exception. Les ustensiles d'airain qu'on trouve dans les *tumuli*, remarquables souvent par le travail technique, et la flexibilité aujourd'hui encore persistante de leurs organes ; les monnaies d'or arvernes, d'une singulière justesse, viennent de nos jours attester le savoir-faire des ouvriers en cuivre et en or, et l'on en peut croire les anciens quand ils nous disent que les Bituriges ont enseigné aux Romains le secret de l'étamage, et les gens d'Alise celui de l'argenture. Ces deux procédés furent inventés sans doute au temps de l'indépendance gauloise ; et quant au premier, il se liait naturellement au commerce de l'étain, par nous déjà mentionné. A l'industrie qui opère sur les métaux se liait l'art de les extraire. Les fosses des mines du bassin de la Loire étaient savamment conduites, et les mineurs jouaient un rôle jusque dans les sièges. Chez les Romains de ce temps, c'était une opinion revue que la Gaule comptait parmi les contrées les plus aurifères du monde, opinion exagérée sans doute, et contredite à la fois par la connaissance exacte du sol, et par les trouvailles faites dans les tombeaux celtiques ; l'or y est rare, bien plus rare que dans les *tumuli* ouverts ailleurs dans les vraies régions du précieux métal. Il ne faut voir dans ce renom fait à la Gaule que la conséquence des récits, exagérés sans nul doute, des voyageurs grecs et des soldats romains vantant à leurs compatriotes et les magnificences des rois

---

1 [Aujourd'hui encore le Hollandais est le peuple pécheur par excellence, et les **œufs de vanneaux** se mangent en immenses quantités sur les bords du Zuyderzée.]

arvernes, et les trésors du temple de Toulouse. Pourtant leurs paroles n'étaient point contes en l'air. Il est à croire qu'en des temps plus grossiers, et sous le régime de l'esclavage, les lits et les rives des torrents descendus des Pyrénées, ou des Alpes, offraient aux laveurs et orpailleurs, alors nombreux, un terrain meilleur et plus productif qu'à l'heure actuelle, où là recherche de l'or ne rémunère plus le travail qui a conquis sa valeur propre[1] ; d'un autre côté, il se peut que les relations commerciales de la Gaule, ainsi qu'il arrivé chez les peuples à demi civilisés, aient favorisé l'accumulation d'un capital mort ou des métaux précieux.

Les arts, plastiques en étaient aux premiers rudiments, chose qui étonne à côté de l'habileté singulière des Gaulois dans le traitement des métaux. Ils aimaient à la passion les ornements bigarrés, aux brillantes couleurs, et manquaient, ce semble, du juste sentiment de la beauté : on en a la preuve plus frappante encore dans leurs monnaies, aux figures tantôt plus que naïves, tantôt bizarres, aux lignes toujours enfantines et la plupart du temps grossières au-delà de toute comparaison. Il est sans exemple, peut-être, de voir durant tout un siècle le monnayage d'un pays, conduit d'ailleurs avec une certaine adresse technique, ne faire que reproduire sans fin et en les défigurant chaque fois davantage, deux ou trois types empruntés aux Grecs. En revanche, la poésie, tenue en haute estime chez les Gaulois, se rattachait par d'étroits liens aux institutions nationales, religieuses et politiques : poètes pieux, poètes de cour, poètes mendiants, florissaient à qui mieux mieux. Les sciences naturelles, la philosophie, d'ailleurs enveloppées dans les langes et les formes de la théologie locale, n'étaient point délaissées ; et les systèmes *humanitaires* de l'hellénisme trouvaient bon accueil, partout où ils se produisaient. L'écriture, chez les prêtres tout au moins, était généralement répandue. A l'époque de César et dans la Gaule indépendante, on pratiquait, chez les Helvétiens, notamment, l'alphabet grec : mais dans les pays avoisinant le sud, les relations quotidiennement suivies avec les Gaulois déjà *romanisés* avaient conquis à l'alphabet latin la prédominance : nous trouvons les caractères latins sur les médailles arverniques contemporaines.

Sous le rapport politique, la civilisation des Gaulois offre à nos yeux de non moins remarquables phénomènes. La constitution politique, chez eux comme ailleurs, a sa base dans le *clan*, avec son chef ou prince, avec son conseil des anciens, et son assemblée des hommes libres et portant les armes : mais, chose à noter, jamais la Gaule ne s'est élevée au-dessus de cette forme primitive. Chez les Grecs, chez les Romains, à la place du clan s'est constituée promptement l'unité politique de l'enceinte murée de la cité : deux agrégations de familles se rencontraient-elles enfermées dans les mêmes murailles, aussitôt là fusion s'opérait : le peuple assignait-il à une partie des citoyens une enceinte nouvelle, aussitôt une cité nouvelle se fondait, sans attaches dû côté de la métropole, si ce n'est par la piété, ou tout au plus par la clientèle. Chez les Celtes, le **peuple**, en tous temps, c'est le clan : prince et conseil régissent le clan, jamais telle ou telle cité ; et l'assemblée générale du canton décide en dernier ressort. La **ville**, comme en Orient, n'a qu'une importance mercantile ou stratégique, politiquement nulle : aussi les villes gauloises, même celles murées ou considérables, comme Genève, Vienne, ne sont-elles que des *bourgs* aux yeux des Grecs ou des Romains. Au temps de César, la constitution primitive s'est maintenue à peu près sans changements chez les Celtes insulaires, et dans les

---

1 [Il y a ou il y avait encore quelques orpailleurs sur le cours supérieur du Rhin et sur les bords de l'Ariège ; mais leur industrie tend à disparaître complètement.]

cantons septentrionaux de terre ferme : l'assemblée générale est l'autorité suprême : dans toutes les graves questions elle décide et oblige le prince : quant à l'assemblée du clan, elle est nombreuse (on y comptait jusqu'à six cents membres, dans certains clans), mais elle semble n'avoir jamais joué que le rôle effacé du Sénat sous les rois de Rome. Dans les cantons plus remuants du sud, en revanche, un ou deux âges d'hommes avant César (il y vit encore vivants les fils des derniers rois) une grande révolution s'était faite là : les grands clans, tout au moins les Arvernes, les Éduens, les Séquaniens, les Helvétiens, avaient supprimé la royauté, et la puissance avait passé dans les mains de la noblesse. Le régime des cités et des associations urbaines faisant défaut, nous venons de le dire, il s'en suivait, comme revers de la médaille, que la chevalerie, au pôle opposé du progrès politique, dominait absolument dans les clans celtes. Cette aristocratie des Gaules se composait, selon les apparences, d'une haute noblesse, composée elle-même peut-être et en grande partie des membres des familles royales ou jadis royales : nous constatons néanmoins que dans certains clans les chefs des factions hostiles entre elles appartiennent à la même race. Ces grandes familles concentraient dans leurs mains la prépondérance économique, militaire et politique. Elles monopolisaient les fermes des régales de l'État. Elles contraignaient à l'emprunt les simples hommes libres, écrasés par l'impôt. Débiteurs de fait, dépendants de droit, c'en était fini bientôt de leur liberté. Les nobles s'étaient conquis une clientèle à la suite, ou mieux, le privilège de s'adjoindre un certain nombre d'écuyers montés et salariés — on les nommait *Ambactes*[1] —. Avec leur petite armée, ils formaient un état dans l'État ; ils défiaient l'autorité légitime, se tenaient en dehors du contingent local, et ébranlaient la constitution. Lorsque dans tel clan comptant quelque 80.000 hommes habiles aux armes, on voyait venir à l'assemblée tel noble suivi de ses 10.000 valets, sans compter ses clients et ses débiteurs, assurément on pouvait voir en lui un dynaste indépendant bien plus qu'un simple membre de la

---

1 Ce mot très remarqué semble avoir été en usage dès le VIe siècle parmi les Gaulois circumpadans : Ennius le connaît (*), et ce n'est que par la Gaule padane qu'il a pu, à cette époque si reculée, arriver à l'oreille des Italiens. Mais il n'appartient pas seulement à la langue celte : il est également germanique et se rattache au radical allemand ami : le cortége noble est une pratique commune aux Celtes et aux Germains. Il serait d'un plus haut intérêt historique de rechercher si le mot et la chose sont allés des Celtes aux Germains, ou des Germains aux Celtes. Que si, selon l'opinion qui prévaut, la dénomination d'ambacte a été germanique à l'origine, et a désigné le valet qui suit son maître dans le combat, et se tient ***derrière son dos*** (*and* = *gegen*, contre, et *bak* = *Rücken*, dos), ce n'est point là un fait inconciliable avec l'usage du mot chez les Gaulois, usage qui remonte à une époque singulièrement ancienne. Selon des analogies probables, le droit des nobles d'avoir des ambactes pour escorte (δοΰλοι μισθωτοί) n'est point une institution primitive des Gaulois : elle est née et s'est peu à peu formée en opposition avec la royauté ancienne, et le droit d'égalité des hommes libres. Elle n'est point, à vrai dire, nationale, elle est relativement moins vieille que la nation : et je tiens dès lors pour possible, sinon même pour très vraisemblable, qu'à la suite de contacts prolongés durant des siècles avec les Germains, contacts sur lesquels nous aurons à revenir, les Celtes, et en Italie, et dans les Gaules, avaient d'abord pris pour leur escorte armée des Germains mercenaires. Sous ce rapport on voit que les ***suisses*** seraient plus vieux qu'on ne le croit de quelques milliers d'années. Et si la dénomination de Germains, donnée par les Romains aux Allemands en tant que nation, et peut-être à l'instar de l'appellation usitée chez les Gaulois, si cette dénomination, dis-je, est vraiment d'origine celtique (liv. III, c. III, à la note 11), nos conjectures seraient en parfaite concordance. Je conviens qu'il faudrait les abandonner au contraire, si l'on arrivait à rattacher le mot *ambacie* à une racine celtique. Zeuss, par ex. (*Grammaire celt.*, p. 769), le rattache aux radicaux ***ambi*** (*autour*, *circum*), et ***aig*** (*pousser*, *agere*), *qui meut ou se meut autour, serviteur, homme à la suite*. Mais qu'on ne cite pas comme argument décisif tel nom propre qui se retrouve chez les Gaulois (Zeuss, p.,89), tel mot qui s'est conservé dans le *cambrien* (*amaeth* = laboureur, travailleur), il n'y a là rien de sérieux.
(*) [Festus, p. 4, Müll. *Ambactus apud. Ennium lingua Gallica servus appellatur*.]

communauté. Ajoutons qu'à l'intérieur du clan les principales familles se tenaient entre elles étroitement unies par les mariages, par les pactes réciproques ; et qu'en face d'elles nul pouvoir ne restait debout. Aussi, plus d'autorité centrale qui maintint la paix publique : partout régnait le droit de la force. Le client ne demandait aide qu'au maître ; et celui-ci par devoir ou intérêt vengeait nécessairement l'injure faite aux siens. L'État ne sachant plus protéger les hommes libres, les hommes libres allaient en foule se mettre derrière le fort. L'assemblée du peuple avait perdu toute valeur politique ; et le prince, à qui incombait la répression des excès de la noblesse, tombait, vaincu par elle, chez les Gaulois, comme autrefois chez les Latins. A la place du roi avait surgi le ***justicier*** (ou *Vergobret*)[1], nommé pour un an, comme le consul de Rome. Là où l'ancien clan subsistait encore dans ses éléments principaux, le conseil du canton dirigeait les affaires ; mais naturellement l'aristocratie attirait à elle le gouvernement. Dans cette situation les clans étaient en fermentation permanente, comme le Latium pendant les siècles qui suivirent l'expulsion des rois : d'un côté la chevalerie s'unissait en une ligue séparée, hostile au pouvoir central du clan : de l'autre, le peuple ne cessait de réclamer une restauration royale ; et souvent on vit tel noble proéminent dans sa caste tenter l'entreprise jadis essayée à Rome par Spurius Cassius, s'appuyer sur l'armée de ses clients, et cherchant à briser la puissance de ses égaux, vouloir reconquérir à son profit la couronne et les droits de la royauté.

Là était le mal incurable dont souffraient les clans. Et cependant le sentiment de l'unité se manifestait fortement au sein du peuple ; et tendait de mille manières à prendre corps. Au moment même où la coalition des nobles Gaulois contre les associations de clans préparait la ruine de l'ancien ordre de choses, elle éveillait et alimentait l'idée de cohésion nationale. Les attaques venues du dehors, l'amoindrissement successif du territoire commun par les guerres avec, les peuples voisins, contribuaient aussi à ce résultat. De même que les Hellènes luttant avec les Perses, que les Italiques luttant avec les Celtes, de même les Gaulois transalpins combattant contre Rome avaient, pour la première fois, conscience de la puissance et de l'énergie défensives de l'unité nationale. Au milieu des rivalités de clans et du tumulte des querelles féodales, se faisaient entendre d'autres voix qui réclamaient l'indépendance de la nation, fût-ce même au prix de l'indépendance individuelle des cantons divers de la Gaule, ou de l'isolement superbe de la chevalerie. Les guerres de César attestent combien était populaire la résistance contre l'étranger. Contre César, le parti des patriotes se tint debout comme les patriotes allemands contre Napoléon : entre autres preuves de sa force, de son étendue et de son organisation, citons la télégraphie ingénieuse dont il faisait usage pour la transmission rapide des nouvelles.

Mais l'idée nationale gauloise, générale et puissante comme elle était, ne saurait se comprendre, au sein d'une division politique excessive, si en même temps les Celtes, depuis bien des années, n'avaient pas obéi à la centralisation religieuse et théologique. Les prêtres gaulois, ou pour parler avec la langue locale, la *Confrérie des Druides*, embrassait assurément dans son lien religieux et national les îles britanniques et la Gaule tout entière, peut-être aussi les autres pays celtiques. Elle avait son chef à elle, élu par les prêtres : elle avait ses écoles, où se perpétuait une tradition très étendue : elle avait ses privilèges, l'immunité, de l'impôt et du service, militaire, observée dans chaque clan, ses conciles annuels, s'assemblant non loin de Chartres [chez les *Carnutes*], ***au centre de la terre***

---

1 Des deux mots celtiques : ***guerg***, qui agit, qui fait, et ***breth***, justice.

celtique ; elle avait enfin son église de croyants, chez qui la piété superstitieuse et l'aveugle obéissance envers le sacerdoce ne l'auraient cédé en rien aux Irlandais actuels. On le comprend, il était dans la nature de la corporation des Druides, de tenter la mainmise sur le gouvernement temporel ; elle y réussit en partie. Là où s'était établie la royauté annuelle du *Vergobret*, elle dirigeait les votes au cas d'interrègne : elle affecta le droit, et non sans succès, de jeter l'interdit religieux sur les individus, sur les communautés tout entières, et par suite, de les exclure de la société civile ; elle sût attirer à elle le jugement des procès civils les plus importants, les questions de bornage et d'héritage : se fondant, il semble, sur ce droit d'interdit, et aussi sur la coutume qui désignait de préférence les, coupables pour victimes dans les sacrifices humains, elle avait conquis et agrandi de même sa juridiction théocratique dans les matières criminelles, et fait hautement concurrence à la justice des rois et du Vergobret : enfin, elle alla jusqu'à décider de la paix et de la guerre. La Gaule n'était plus loin des formes d'un État d'église avec son pape et ses conciles, avec ses immunités, ses excommunications et ses tribunaux spirituels. Seulement, à la différence de l'état ecclésiastique moderne, loin, de se mettre en dehors de la nation, la constitution druidique restait profondément nationale[1].

Quoi qu'il en soit, et bien que le sentiment vivace de leur mutuelle dépendance se fût éveillé chez les races celtiques, elles ne surent pas saisir le point d'attache de la centralisation politique, comme il a été donné de le rencontrer, aux Italiques dans la cité romaine, aux Hellènes et aux Germains dans les monarchies macédonienne et franque. La confrérie sacerdotale et la noblesse, lesquelles, sous un rapport, étaient la représentation et le lien de la nation, esclaves de leurs intérêts exclusifs de caste, se montrèrent incapables de fonder l'unité ; et d'autre part, elles étaient trop puissantes pour la laisser faire à un roi ou à un clan. Non que les germes manquassent : la constitution cantonale des clans ouvrait la route ; et dans les ébauches commencées on descendait la pente du système de l'hégémonie. Tel canton plus puissant forçait le plus faible à se subordonner à lui : à dater de là, il le représentait à l'extérieur et stipulait pour lui dans les traités : cependant le clan tombé en clientèle, était tenu à suivre l'autre dans ses guerres ; souvent même il payait tribut. C'est ainsi qu'avaient surgi plusieurs ligues distinctes : d'ailleurs nul clan directeur pour la Gaule tout entière, nulle association, si relâchée qu'elle pût être, commune à toute la nation. Déjà nous avons raconté comment les Romains, aux débuts de leurs conquêtes dans la Transalpine, avaient rencontré au nord la confédération brito-belge, sous la conduite des Suessions, au midi et au sud la confédération des Arvernes, avec laquelle rivalisaient les Éduens, appuyés sur une plus faible clientèle. Au temps de César nous voyons au nord-est, entre la Seine et le Rhin, les Belges encore unis dans une ligue pareille, mais qui ne s'étend plus jusque dans la Grande-Bretagne : à côté d'eux se tiennent associés les Gaulois de la Normandie et de la Bretagne actuelle, ceux, si l'on veut, des clans maritimes. Dans la Gaule centrale ou propre, deux partis luttant encore pour l'hégémonie : d'un côté sont toujours les Éduens, et de l'autre les Séquanes : affaiblis par leurs guerres avec les Romains, les Arvernes ont cédé la place. Ces ligues diverses sont indépendantes les unes des autres : les états-chefs du centre n'ont point

---

1 Sur la constitution druidique et les doctrines religieuses de la Gaule, nous renvoyons à l'article *Druidisme*, de Jean Reynaud, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, et au livre II de l'*Histoire de France*, de M. Henri Martin. Malgré certaines erreurs dictées par un symbolisme à outrance et un mysticisme d'interprétations évidemment exagérées, le tableau y est instructif au plus haut point et met en œuvre tous les documents retrouvés par les antiquaires.

conquis de clientèle dans le nord-est, et du côté du nord-ouest ils ne se sont point avancés loin. Mais les associations des clans, si elles donnaient quelque satisfaction au sentiment national unitaire, restaient d'ailleurs sur tous les points, insuffisantes. Elles flottaient, sans cohésion solide, entre l'alliance et l'hégémonie : les intérêts communs n'avaient qu'une bien mince représentation, en temps de paix, dans la diète fédérale ; en temps de guerre, dans le chef de l'armée[1]. Seule la ligue des Belges paraît mieux et plus fortement constituée : là, le mouvement national, d'où sortit jadis l'heureuse résistance opposée aux Cimbres, avait porté des fruits. En résumé, les contentions pour le pouvoir d'hégémonie ouvraient dans chaque ligue un schisme que le temps n'effaçait pas, qui allait s'élargissant au contraire : après la victoire d'un prétendant, le vaincu continuait à vivre, et tout enrôlé qu'il était dans la clientèle, il lui restait permis de recommencer un jour le combat. Et la lutte n'était point seulement entre les cantons les plus puissants ; elle se produisait dans chaque clan, dans chaque village et même dans chaque maison, chacun tirant du côté de ses intérêts personnels. De même qu'en Grèce, ce n'était point tant la grande lutte entre Sparte et Athènes qui avait ruiné le pays, que les guerres intestines entre les factions lacédémoniennes et athéniennes ; dans chaque cité, et dans Athènes, toute la première ; de même la rivalité des Arvernes et des Éduens a porté, le coup de la mort à la Gaule, en se répétant en petit et à l'infini au sein de la nation celtique.

L'état social et politique. du pays se reproduisait nécessairement dans son système militaire. L'arme principale était la cavalerie : à côté d'elle, on voyait chez les Belges, et plus encore chez les insulaires de la Grande-Bretagne l'antique et national char de combat, singulièrement nombreux et perfectionné. Dans les vigoureux escadrons, sur les chars aux rangs pressés, on voyait la noblesse et ses hommes à la suite : il était d'un chevalier d'aimer les chevaux et les chiens, de monter de nobles animaux de race étrangère et de grand prix. On sait l'ardeur et le mode de combattre de ces nobles dès l'appel du ban, quiconque a un cheval se met en selle, même le vieillard alourdi par les ans ; et quand vient l'heure du combat contre l'ennemi qu'ils tiennent en mince estime, tous, homme par homme, jurent de ne plus revoir leur maison, tant que leur escadron n'aura pas, deux fois au moins, traversé les lignes de leurs antagonistes. Leurs mercenaires n'étaient que de vrais lansquenets, sans moralité, sans cœur, insouciants de leur propre vie autant que de celle des autres. Combien de récits n'a-t-on pas faits, hauts en couleur et visant à l'anecdote, de ces festins gaulois où l'on s'escrimait en se jouant, et dégénérant bientôt en duels à outrance ; où, suivant un usage qui dépassait même les combats de gladiateurs à Rome, on se vendait pour le combat singulier, à prix d'argent, ou moyennant quelques barils de vin, s'apprêtant à mourir, étendu sur son bouclier et sous les yeux de la foule ?

L'infanterie venait après les cavaliers. Au fond c'étaient toujours ces mêmes bandes guerrières auxquelles déjà les Romains avaient eu affaire en Italie et en Espagne. Pour arme de défense, elles portaient comme autrefois le large écu : pour l'attaque, au lieu de l'épée, la longue lance jouait le principal rôle. Là où plusieurs tribus alliées, menaient la guerre, on campait, on combattait clan contre clan : point d'organisation militaire dans les contingents : point de membres tactiques, point de divisions et de subdivisions régulières des masses. De longues files de chariots portaient les bagages de l'armée ; et au lieu du

---

1 On voit assez par l'accusation de haute trahison portée contre Vercingétorix, quelle était la situation du général en chef fédéral, en face de ses soldats (César, *Bell. Gall.*, 7, 20).

camp retranché dressé tous les soirs par les légions de Rome, on formait, pauvre moyen d'y suppléer, l'enceinte du matériel roulant (*Wagenburq*). Certains peuples, les Nerviens entre autres, étaient exceptionnellement vantés pour l'excellence de leurs fantassins : chose à noter aussi, ils n'avaient point de cavalerie, d'où l'on conclut qu'ils n'étaient point de souche celtique, mais que peut-être ils remontaient à quelque émigration germanique. En somme, l'infanterie gauloise, en ces temps, ne ressemble guère qu'à une levée tumultueuse sans valeur militaire et peu maniable, dans le sud surtout, où, avec la rudesse des moeurs, la bravoure s'était aussi éteinte. Le Gaulois, dit César, n'ose pas regarder le Germain en face : et chose qui témoigne plus gravement encore contre le fantassin celte, le général romain, dès qu'il eut appris à le connaître dans sa première campagne, se garda de l'employer jamais côte à côte avec le fantassin des légions d'Italie.

Dans l'ensemble, on ne peut que constater les progrès réels de la civilisation gauloise des régions transalpines, au moment où César, y mit le pied, quand surtout on la compare avec la condition des Gaulois que l'histoire, un siècle et demi plus tôt, nous a montrés établis sur, les rives du Pô. A cette époque, la force principale de leurs armées était dans la landwehr, excellente en son genre : aujourd'hui la cavalerie a pris la place de l'infanterie. Jadis, les Gaulois habitaient dans des bourgs ouverts : aujourd'hui ils s'entourent de bonnes murailles. En Lombardie, les fouilles de *tumuli* n'ont mis au jour que des produits bien inférieurs à ceux de la Gaule du nord, notamment en ustensiles d'airain ou de verre. Le signe et la mesure exacte de la civilisation d'un pays, c'est peut-être le sens de la fortune nationale : or, autant il s'était peu manifesté durant la période des guerres gauloises dans la région lombarde, autant il se montre vivace durant la lutte contre César. Mais selon toute apparence, à l'heure où César mit le pied dans la Gaule, celle-ci avait atteint l'apogée de la culture qui était dans son lot : déjà même elle redescendait l'autre pente. Enfin la civilisation des Transalpins, au temps de César, nous offre d'ailleurs, si peu complètement qu'elle nous soit connue, une multitude de côtés estimables, et particulièrement intéressants ; et, sous maints rapports, elle se rattache à l'ère moderne plus qu'à celle helléno-romaine, par l'usage des navires à voiles, par sa chevalerie, par ses institutions ecclésiastiques et par ses efforts, si imparfaits, qu'ils soient pour asseoir l'État, non sur la cité, mais sur la race, et pour élever en elle-même la nationalité jusqu'au terme de sa plus haute puissance. Malheureusement, et par cela même que nous rencontrons les Gaulois au point culminant de leur progrès, nous n'en voyons que mieux les lacunes de leur dotation morale, ou ce qui est la même chose, de leur capacité pour la culture. Ils ne surent créer ni art ni état : tout au plus arrivèrent-ils à fonder une sorte de théologie et une noblesse à eux propres. Déjà, leur bravoure primitive et naïve n'était plus ; et quant au courage militaire engendré par les hautes idées morales ou de sages institutions, tel qu'il surgit dans les pays d'une civilisation avancée, il s'était réfugié, à demi éteint, dans les rangs de la chevalerie. A vrai dire, déjà la barbarie était vaincue : les temps n'étaient plus, dans les Gaules, où le morceau le meilleur à le plus savoureux était servi au convive le plus brave ; où les autres invités, qu'offensait une telle préférence, en disputaient l'honneur par l'appel en combat singulier, où le chef ayant cessé de vivre, ses fidèles se mettaient à ses côtés sur le bûcher. Mais les sacrifices humains duraient encore ; et si la torture n'était point en usage contre l'homme libre, on l'autorisait contre les esclaves, même contre la femme libre : ce fait éclaire d'une triste lumière la condition de l'autre sexe, dans les Gaules, à l'époque de leur civilisation la plus avancée. Résumons : les Gaulois avaient

perdu les rudes avantages des peuples primitifs : ils n'avaient point conquis les privilèges réservés aux peuples chez qui l'idée morale pénètre les âmes et les remplit.

Tels étaient les Gaulois au dedans. Il nous reste à faire connaître leurs relations au dehors avec leurs voisins ; à faire voir quel rôle ils jouaient à cette même heure, dans cette grande lice ouverte aux nations. Partout, durer et se défendre est plus difficile que vaincre. Du côté des Pyrénées, la paix régnait depuis longtemps entre les tribus diverses : il s'était écoulé des siècles depuis que les Gaulois avaient refoulé et dépossédé en partie les Ibères, ou, si l'on veut, la population basque primitive. Les vallées de la chaîne, les montagnes du Béarn et de la Gascogne, les steppes de la côte, au sud de la Garonne, appartenaient sans conteste aux Aquitains, agrégation nombreuse de petits peuples d'origine ibérique, mal unis entre eux, sans rapports avec le dehors : seules les bouches de la Garonne, avec le port important de *Burdigala* (*Bordeaux*), étaient dans les mains de la peuplade celtique des *Bituriges-Vivisques*.

Bien autrement importants furent les contacts entre la nation celte et le peuple romain d'une part, et les Germains de l'autre. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons raconté plus haut, comment les Romains avançant toujours, repoussèrent lentement les Gaulois, occupèrent la zone des côtes depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées ; séparant les Celtes de l'Italie, de l'Espagne et de la mer Méditerranée : déjà, depuis plusieurs siècles (vers 150 [**600 av. J.-C.**]), la fondation de la citadelle phocéenne aux embouchures du Rhône avait pour ainsi dire préparé ce grand résultat. Faisons d'ailleurs remarquer, cette fois encore, que les Gaulois n'ont pas seulement, cédé à l'ascendant des armes romaines, et qu'ils se sont également courbés devant la civilisation latine, laquelle avait pour auxiliaires les éléments féconds apportés sur cette terre nouvelle par les pionniers de la Grèce. Le commerce, les relations internationales, ainsi qu'il arrive souvent, firent autant que la conquête, et ouvraient la voie. Homme du nord, le Gaulois aimait les boissons de feu : comme le Scythe, il buvait les nobles vins sans les tempérer et jusqu'à l'ivresse, excitant l'étonnement et le dégoût des sobres habitants du sud : mais à voir de telles choses, on ne répugnait point à en tirer profit. Bientôt le commerce des vins se changea en mine d'or pour le marchand d'Italie, et souvent il lui arriva de troquer une amphore pleine contre un esclave. D'autres articles de luxe, les chevaux italiens, par exemple, s'écoulaient avantageusement, dans les Gaules. Déjà même on voyait le citoyen romain acheter des terres au delà de la frontière : dès 673 [**-81**], il est fait mention de domaines romains situés dans le canton des *Ségusiaves* (près Lyon). Par suite, la langue latine, nous l'avons dit plus haut, dès avant le temps de la conquête n'était plus inconnue dans la Gaule indépendante, notamment chez les Arvernes : mais quelques-uns seulement en avaient la teinture, et même avec les notables du peuple allié des Éduens il fallait encore converser par truchemans. Ainsi de même que les squatters et les trafiquants de l'*eau de feu* ont frayé la route aux immigrants dans l'Amérique du nord, les marchands de vins d'Italie et les propriétaires fonciers de Rome appelèrent à eux les envahisseurs de la terre des Gaules. Les Gaulois n'étaient point sans s'en rendre compte : témoin la prohibition en vigueur chez l'un de leurs peuples les plus énergiques, celui des Nerviens, qui, faisant comme quelques hordes germaines, fermait son territoire au commerce avec les Romains.

Pendant que ceux-ci affluaient le long des plages méditerranéennes, une autre race, aussi sortie du grand berceau des peuples en Orient, remontait des côtes de la Baltique et de la mer du Nord, et venait, plus jeune, plus rude et plus forte,

conquérir sa place au milieu des peuples frères, ses aînés. Déjà les tribus arrivées sur les bords du Rhin, *Usipètes*, *Tenctères*, *Sygambres* [Σύγαμβροι, *Sicambres*], *Ubiens*, se laissaient effleurer par la civilisation, ou tout au moins elles quittaient peu à peu leurs habitudes capricieusement nomades. Mais plus avant dans l'intérieur, toutes les indications puisées aux sources nous l'enseignent, l'agriculture cessait peu à peu, et les hordes germaniques ne se fixaient plus au sol. Chose remarquable, à peine si alors, parmi leurs voisins occidentaux, un seul des clans du centre était connu par son nom patronymique : tous, on les rangeait sous la dénomination commune de *Suèves* [*Souabes* : *Suevi*, *Suebi*], c'est-à-dire **les errants**, ou de *Marcomans*, c'est-à-dire **hommes de *Landwehr***[1]. Ces appellations, au temps de César, n'appartenaient point à des nations distinctes, je le répète, quoiqu'en aient cru les Romains, et quoique plus tard elles aient eu souvent ce caractère. Quand la Grande Nation se mit en mouvement, les Celtes, les premiers, reçurent tout le choc. Néanmoins les luttes entre Germains et Gaulois pour la possession des terres à l'est du Rhin, échappent complètement à nos regards. Ce qu'il nous est donné de constater, c'est que, vers la fin du VIIe siècle de Rome, tout le pays au-delà de la rive droite du Rhin était déjà conquis sur les Celtes : les Boïes, assis jadis, paraît-il, dans la Bavière et la Bohême actuelles, erraient désormais sans patrie, et la *Forêt-Noire* elle-même, que les Helvétiens avaient aussi occupée, sans être encore complètement tombée au pouvoir des tribus Germaines limitrophes, se changeait en territoire frontière ravagé et disputé tous les jours : déjà, sans doute, elle était devenue ce qu'indique le nom de **Désert helvétique** [*Eremus Helvetiorum*] qu'elle porta plus tard. On sait la barbare stratégie des Germains : pour se garder de toute surprise de la part de l'ennemi, ils saccageaient la contrée entre eux et lui, sur la largeur de plusieurs milles : ici ils semblent l'avoir fait sur une grande échelle. La barrière du Rhin ne les arrêta bientôt plus. Cinquante ans avant l'expédition des Cimbres et des Teutons, dont le noyau principal était formé de hordes germaniques, avait passé comme un torrent sur la Pannonie, les Gaules, l'Espagne et l'Italie : elle n'avait pourtant été qu'une puissante reconnaissance. Mais, déjà, à l'ouest du fleuve et sur son cours inférieur, on voyait quelques peuplades germaines établies à demeure : arrivées en conquérantes, elles traitaient les Gaulois, Murs voisins, en peuple sujet, exigeant et des otages et le tribut. Ainsi faisaient les *Aduatuques*, débris laissé en arrière de l'armée des Cimbres, et devenu un clan puissant : ainsi, une multitude d'autres clans, tous compris plus tard sous la dénomination de *Tongriens* : ils habitaient les bords de la Meuse, dans le pays de Liége. Après eux venaient les *Trévires* (autour de Trèves), et les *Nerviens* (dans le Hainaut), les deux plus grandes et plus puissantes parmi toutes ces tribus. De sérieuses autorités les rattachent au grand tronc germain. Nous nous garderons d'ailleurs de trancher absolument cette question des origines, tout en faisant remarquer, avec Tacite, que plus tard, chez ces deux

---

1 Ainsi, très vraisemblablement, les Suèves de César ne sont autres que les *Chattes* [ou *Cattes*] ; mais cette dénomination de Suèves ; et au temps de César, et longtemps après lui, fut de même donnée à toute tribu germanique à laquelle pouvait s'appliquer la qualification de nomade. Que si, et il n'y a pas lieu d'en douter, le ***roi des Suèves*** dont parlent *Pomponius Mela* et Pline (*Hist. n*. 2, 67, 170) n'est autre qu'Arioviste, on aurait tort néanmoins d'en tirer la conclusion que ce chef était de nationalité Chatte. Avant *Marbod*, on ne voit nulle part en scène les Marcomans, en tant que peuple distinct : il est très possible que le mot, jusque là, n'ait point eu d'autre portée que celle indiquée par le sens étymologique, la *landwehr* ou la *milice des marches*. Quand César (I, 51) nomme les Marcomans parmi les clans rassemblés dans l'armée d'Arioviste, j'imagine qu'il a lui-même fait confusion, et adopté mal à propos une simple désignation qualificative et générale, ainsi qu'il en était bien certainement des Suèves.

derniers peuples, on tint à honneur de descendre de sang germain et de ne point appartenir à la souche moins estimée des Gaulois. Quoi qu'il en soit, les populations des pays de l'Escaut, de la Meuse et de la Moselle nous apparaissent fortement imprégnées d'éléments germains, en contact avec les influences venues d'outre-Rhin. Il se peut que les établissements germains fussent encore rares : ils n'étaient point, en tous cas, sans importance, car au milieu du sombre chaos où s'agitent alors les hordes allemandes de la rive droite, nous les voyons suivant à la trace les avant-postes qui ont franchi le fleuve et, se préparant à le passer en masse à leur tour. Ainsi menacés de deux côtés par l'étranger, déchirés entre eux au dedans, les malheureux Celtes n'avaient point chance de se reprendre et de conquérir leur salut avec l'aide de leurs seules forces. Leur histoire- jusque-là' n'avait été que division et que ruine dans la division. Elle n'avait point eu les journées de Marathon et de Salamine, celles d'Aricie et des champs Raudiques : dans ses viriles années, elle n'avait pas même tenté de détruire Massalie de ses mains : comment, sur le soir de sa vie, saurait-elle jamais se défendre contre ses redoutables envahisseurs ?

Les Gaulois, seuls, ne pouvant lutter de pair avec les Germains, il était pour Rome d'un intérêt majeur de surveiller attentivement les incidents de la lutte entre les deux peuples. Pour n'être point encore directement touchés par les événements, on sentait quelles graves conséquences ils entraînaient. Il va de soi que la situation intérieure des Gaules se réfléchissait promptement au dehors, et à tous les instants. De même qu'en Grèce le parti lacédémonien s'était allié avec les Perses contre Athènes, de même les Romains, à leur première descente au-delà des Alpes, rencontrant devant eux les Arvernes, le peuple alors le plus puissant parmi les Celtes du sud, avaient pris leur point d'appui chez les Éduens qui leur disputaient l'hégémonie des Gaules ; et, s'aidant de ces **nouveaux frères du peuple romain**, ils avaient non seulement soumis les Allobroges et la plus grande partie du territoire médiat arvernien, mais de plus, en pesant de toute leur influence, transféré aux mains de leurs alliés la direction de la Gaule indépendante. Quoi qu'il en soit, tandis que les Grecs n'avaient à parer au danger que d'un côté, les Gaulois se voyaient pressés par deux ennemis. Demander aide à l'un contre l'autre sembla l'expédient le plus simple, l'une des factions tenant pour les Romains, l'autre faction devait faire alliance avec les Germains. Les Belges surtout s'y sentaient entraînés : le voisinage, le mélange des races les rapprochaient des Transrhénans : comme ils étaient plus rudes et moins civilisés que les autres Gaulois, leurs compatriotes allobroges ou helvétiques leur étaient presque plus étrangers que les hordes des Suèves. Parmi les Gaulois du sud, chez les Séquanes, par exemple, dont le grand clan (non loin de Besançon) tenait la tête du parti hostile à Rome, devant les armes romaines menaçantes, on croyait aussi avoir juste cause d'appeler les Germains. L'administration romaine était en défaillance : la révolution italienne s'annonçait par des avant-coureurs qui ne passaient point inaperçus, même aux yeux des Gaulois : l'occasion paraissait propice de rejeter au dehors Rome et son influence, et de rabaisser les Éduens, ses clients. La rupture ayant éclaté aux péages de la Saône qui séparait les deux territoires, vers l'an 683 [**71 av. J.-C.**], un chef germain, *Arioviste*, avait franchi le Rhin avec 15.000 hommes armés. Il était le *Condottiere* des Séquanes. La guerre se prolongea pendant des années avec ses vicissitudes : en somme, elle ne tourna pas au profit des Éduens. A la fin, *Eporedorix*, leur chef, leva en masse sa clientèle et marcha contre les Germains ; il avait cette fois l'énorme supériorité du nombre. Mais l'ennemi s'obstinant à refuser le combat, se tint à couvert derrière les marais et les forêts.

Puis, un jour, les clans Gaulois, fatigués d'une longue attente, commencèrent à se dissoudre et à quitter l'armée. Aussitôt les Germains se montrèrent en rase campagne, et Arioviste remporta sous *Admagetobriga*[1] une victoire facile. La fleur des chevaliers éduens resta sur le champ de bataille. Les Éduens abattus en passèrent par les conditions du vainqueur: En recevant la paix, ils durent abdiquer l'hégémonie, entrer au contraire, avec tous leurs partisans dans la clientèle des Séquanes, promettre tribut à ceux-ci ou plutôt à Arioviste, donner en otages les enfants de leurs principaux nobles, s'engager sous serment à ne jamais les réclamer, et aussi à ne point solliciter l'intervention des Romains. Ce traité fût conclu, paraît-il, vers l'an 693 [**-61**][2]. Tout incitait les Romains à agir, leur honneur aussi bien que leur intérêt. Divitiac, l'un des notables éduens, le chef du parti romain dans son clan, et banni par les siens pour cette seule cause, s'était rendu en personne à Rome, demandant que la République vînt en aide à sa patrie. D'ailleurs, la révolte des Allobroges (693 [**-61**]), voisins des Séquanes, révolte qui sans nul doute coïncidait avec ces événements, aurait dû lui être un avertissement plus sérieux. On donna bien aux préteurs de la Gaule l'ordre de porter secours aux Éduens : on parla d'envoyer les consuls et les armées consulaires au-delà des Alpes : mais au bout de tous ces grands mots, le Sénat, à qui revenait la décision dans ces graves conjonctures, ne fit que petitement les choses : l'insurrection allobrogique une fois étouffée par les armes, on ne songea plus aux Éduens ; bien plus, en 695 [**-59**], Arioviste eut son nom porté sur la liste des rois amis de Rome[3].

Le chef de guerre vit dans tout cela une renonciation pure et simple, de la part de la République, à tous les territoires gaulois qu'elle n'avait jamais occupés ; et prenant poste dans sa conquête, il se met à bâtir un empire germain en plein sol gaulois. Il s'y assoie avec les nombreuses bandes qu'il a amenées, et en appelle de plus nombreuses encore, accourues à sa voix du fond de la Germanie. Quand vint l'an 696 [**58 av. J.-C.**], 120.000 Germains, dit-on, avaient passé le Rhin. C'était tout un exode de la puissante nation se répandant à flots par cette large écluse ouverte sur les belles contrées de l'Occident. Le roi, pendant ce temps, poursuit son, établissement à demeure, fondement de sa domination future sur la rive gauche. Impossible de déterminer l'importance des colonies germaniques par lui créées : elles s'étendaient au loin, moins loin pourtant que ses projets de conquête. Quant aux Gaulois, il ne voit plus en eux qu'une nation assujettie en bloc ; et leurs clans divers, pour lui, n'ont plus d'existence distincte. Il n'est pas jusqu'aux Séquanes, dont il a été le *condottiere* mercenaire, et à cause desquels il a passé le Rhin, qui, pareils aux ennemis qu'il a domptés, ne soient tenus de délaisser à ses hommes le tiers de leur territoire : il s'agit ici, sans doute, de la Haute Alsace, plus tard habitée par les *Tribocques*, et où il prend pied avec son armée ; et comme si ce n'était point assez, quand arrivent derrière lui les *Harudes*, il exige la remise d'un second tiers. Il semble vouloir trancher dans les

---

1 [*La Moigte de Broie*, prés de Pontarlier]

2 Arioviste entra dans les Gaules, selon César (I, 36), en 683 [71 av. J.-C.] : la bataille d'Admagetobriga (tel était le vrai nom de cette localité, que, selon une fausse inscription, on appelle communément *Magetobriga*), se place en 693 [-61], selon César encore (I, 35) et Cicéron (*ad Attic.*, I, 19).

3 Une telle négligence semblerait incroyable, et l'on y voudrait trouver d'autres plus sérieux motifs que l'ignorance ou la torpeur politique : nous nous contenterons de renvoyer aux lettres de Cicéron. On y verra sur quel ton léger le prend l'illustre sénateur, lorsque, dans sa correspondance familière, il fait allusion aux affaires des Allobroges [*pacificatorem Allobrogum*... C'est le titre qu'il donne ironiquement à Pison (*ad Attic.*, I, 13)].

Gaules du Philippe de Macédoine : il se gère en maître au regard des Gaulois du parti germain, aussi bien que des Gaulois du parti de Rome.

L'arrivée du puissant chef sur les terres gauloises en faisait le dangereux voisin de Rome. A lui seul, il suffisait pour susciter les plus vives inquiétudes, mais combien plus grand était le danger, pour qui savait que le mouvement de la conquête entraînait d'autres envahisseurs ? Fatigués par les ravages incessants des bandes insolentes des Suèves, les *Usipètes* et les *Tenctères* de la rive droite, dans l'année même qui précéda l'arrivée de César en Gaule (695 [**59 av. J.-C.**]), avaient, eux aussi, quitté leurs anciennes demeures et se cherchaient un asile vers les bouches du fleuve. Se heurtant aux *Ménapiens* cantonnés sur la rivé droite, ils leur avaient enlevé cette portion de leur territoire : il était à prévoir qu'ils tenteraient aussi de s'établir sur la rive occidentale. Des hordes de Suèves se rassemblaient à la hauteur de Cologne et de Mayence, et menaçaient d'entrer, hôtes incommodes et non invités, sur les terres du clan des Trévires. Enfin la tribu la plus orientale des Celtes, celle de la populeuse et belliqueuse Helvétie, sous le coup d'incursions tous les jours plus gênantes, refoulée sur elle-même et surchargée par le courant de ses colons ramenés et chassés de leurs campements au nord du fleuve, menacée d'un isolement complet d'avec le reste de la Gaule, par l'établissement d'Arioviste dans le pays des Séquanes, se résolut dans son désespoir à céder la place aux Germains. Elle voulut aller chercher au-delà du Jura, dans l'ouest, un espace plus vaste et des terres plus fertiles. Qui sait ? Ne lui serait-il pas donné, en même temps, de conquérir la suprématie dans les Gaules ? Déjà, au temps de l'invasion cimbrique, une pareille ambition avait poussé quelques uns de ses clans : on n'a pas oublié la tentative de Divicon. Les *Rauraques*, de même, en butte aux coups des Germains (pays de *Bâle* et Alsace méridionale), les débris des Boïes, depuis longtemps expulsés de leur patrie, et qui erraient partout sans asile, et quelques autres petites peuplades firent cause commune avec les Helvètes. Dès l'an 693 [**-61**], leurs éclaireurs se montrèrent en deçà du Jura et jusque dans la province l'avalanche était imminente, et derrière elle, les hordes germaines allaient, inévitablement se répandre dans toute, l'importante région d'entre les lacs de Constance et de Genève. Les peuples de la Germanie s'ébranlaient des sources du Rhin à l'Océan Atlantique : ils apparaissaient sur toute la ligne du grand fleuve. L'heure a-t-elle donc sonné d'une invasion des barbares, pareille à celle des *Francs* et des *Alamans* qui renversera un jour l'empire chancelant des Césars ? L'orage qui doit fondre sur Rome dans cinq siècles, va-t-il dès aujourd'hui s'amasser au-dessus des Gaules ?

Ce fut en de telles conjonctures que Gaius César, gouverneur nouvellement nommé, descendit dans la Gaule narbonnaise (printemps de 696 [**58 av. J.-C.**]). Le sénatus-consulte avait ajouté celle-ci à sa province originaire, la Cisalpine, avec l'Istrie et la Dalmatie. De par sa charge, conférée pour cinq ans d'abord (jusqu'à la fin de l'an 700 [**-54**]), puis prorogée en 699 [**-55**], pour cinq autres années (jusqu'à la fin de 705 [**-49**]), il avait le droit de s'adjoindre six lieutenants au rang de *propréteurs*[1] : en outre, à l'entendre, du moins, il était, autorisé à compléter les

---

1 [Portés à 10 en 698 [56 av. J.-C.]. Au point de vue militaire, il y avait à faire une étude intéressante sur les lieutenants qui assistèrent César pendant les dix années qu'il guerroya dans les Gaules : cette étude n'a point été omise par l'empereur Napoléon III qui donne la liste de ces lieutenants à l'ouverture de la guerre, puis en 698 [-56], en 700 [-54], et enfin de 701 [-53] à 705 [-49]. Nous citerons les plus fameux : ***Titus Attius Labienus***, l'ancien accusateur de Rabirius, qui plus tard alla à Pompée et fut tué à Munda ; — ***Publius Licinius Crassus Dives***, l'un des fils du triumvir, *Crassus adolescens*, comme l'appelle Cicéron : il devait mourir en Syrie avec son père : il

cadres de ses légions et même à lever des légions nouvelles aux dépens des nombreux, citoyens qui peuplaient sa circonscription en deçà des Alpes. L'armée dont il prit le commandement dans les deux provinces comprenait l'infanterie régulière de quatre légions exercées et éprouvées à la guerre ; la septième, la huitième, la neuvième et la dixième, 24.000 hommes au plus, auxquels, comme d'usage, s'ajoutaient, les contingents des sujets locaux. En fait de cavalerie et d'armes légères, il avait quelques escadrons espagnols et numides, et des archers et des frondeurs de la Crète ou des Baléares. Dans son état-major formé de l'élite de la démocratie, parmi bon nombre de jeunes et brillantes inutilités, on voyait quelques officiers capables, *Publius Crassus*, le fils de son vieil associé politique ; *Titus Labienus*, son fidèle adjudant, dans les campagnes populaires du *Forum*, et qui le suivait aujourd'hui sur les champs de bataille. D'ailleurs, il partait sans instructions précises : aux circonstances à guider son courage et son intelligence ; à lui de réparer le mal que l'insouciance du sénat avait laissé faire ; à lui surtout de barrer la route à l'invasion des Germains.

A ce moment commençait l'invasion helvétique, préparée de longue main, et dont, nous avons montré le lien intime avec l'invasion germaine. Afin de ne point laisser aux Germains leurs cabanes vides, et pour se rendre à eux-mêmes le retour impossible, les Helvètes avaient brûlé, villes et villages, et chargeant sur les longues lignes de leurs chariots leurs femmes, leurs enfants, et la meilleure part de leurs meubles, ils arrivèrent par toutes les routes sur le Léman, à la hauteur de *Genava* (*Genève*), où ils s'étaient donné rendez-vous, à eux et à leurs compagnons d'émigration, pour le 28 mars[1] de cette année (696 [**58 av. J.-C.**]). A leur propre dire leur masse réunie comptait 368.000 têtes, dont un quart en hommes valides et portant les armes. Le mont Jura, qui va du Rhin au Rhône, forme une barrière presque continue entré l'Helvétie et les pays à l'occident. Ses étroits défilés étaient difficiles à franchir pour l'immense caravane, autant qu'ils se prêtaient à la défense. Aussi les chefs des Helvètes avaient-ils pris le détour par le sud, afin de pénétrer dans l'ouest au point même où le Rhône brisant les montagnes, s'est frayé la voie entre les crêtes jurassiques du sud-ouest les plus

---

fut remplacé en Gaule par son frère plus jeune, ***Marcus Licinius Crassus***, qui fut questeur de César ; — ***Quinius Titurius Sabinus***, le vainqueur des Vénètes, qui périt, trahi en Belgique, en 700 [-54], avec ***Aurunculeius Cotta*** ; — ***Servius Sulpicius Galba***, le vainqueur des Véragres, à Martigny, qui fut l'un des conspirateurs contre César, et qu'Antoine poursuivit de ce chef ; — ***Decimus Junius Brutus Albinus*** (ce dernier nom porté par adoption), aussi appelé le *Jeune* (*adolescens*), le vainqueur des Vénètes sur mer : quoique favori de César, et institué en second sur son testament, il prit part à la conspiration, entraîné par l'autre Brutus, son parent. Il correspondit avec Cicéron, entra dans le parti d'Octave et fut tué par ordre d'Antoine ; — ***Lucius Munatius Plancus***, qui resta fidèle à son général et fonda Lyon. Rangé aussi du côté d'Octave, il fut l'ami d'Horace ; — ***Q. Tullius Cicéron***, bien connu comme frère puîné de l'orateur : il commanda chez les Nerviens pendant l'insurrection de l'an 700 [-54], et fut sauvé par César. Il périt, enveloppé dans la même proscription que son illustre frère ; — ***Gaius Trebonius***, le moteur de la loi *Trebonia*, commanda les forces de terre au siège de Marseille et fut tué en Syrie pendant la guerre civile, qui suivit le meurtre de César, meurtre dont il avait été le complice ; — ***Marc-Antoine***, le futur triumvir, qui ne fit que passer dans les Gaules ; — ***Publius Vatinius***, l'un des affidés du Proconsul. Il avait fait voter un jour, étant tribun, le plébiscite qui donnait à César les provinces des Gaules et de l'Illyrie : accusé par Cicéron, il fut plus tard défendu par lui. — Chose remarquable, bon nombre de ces lieutenants de César, entrèrent, on vient de le voir, dans la conspiration où leur général perdit la vie. — V. *Hist. de César*, II, Appendice D, pp. 564-574, les notices biographiques sur tous ces personnages et sur les autres lieutenants dont nous passons les noms sous silence. — (V. aussi Smith, *Dict.*, à leurs noms).]

[1] Selon le calendrier non rectifié : selon la concordance rectifiée, au contraire (sans qu'on puisse sur ce point arriver à une date précise et digne de confiance), ce jour tomberait au 16 avril du calendrier julien.

ardues de la chaîne, et les Alpes de Savoie, à la hauteur du *Fort de l'Écluse*. Mais à droite, les rochers et les précipices flanquant le fleuve, il ne restait qu'un sentier étroit, qu'on pouvait fermer en un tour de main. Rien de plus aisé pour les Séquanes, maîtres de cette rive, que d'empêcher le passage. Les Helvètes se décidèrent à passer sur la rive gauche appartenant aux Allobroges, au-dessus même de la percée du fleuve. Ils comptaient plus bas, là où le fleuve rentre en plaine, le franchir de nouveau, et se porter alors vers les cantons de l'ouest : le pays des *Santons* (*Saintonge*, et vallée de la Charente), non loin des rivages de l'Atlantique, avait été choisi pour le lieu de leur future demeure. Mais en passant ainsi sur la rive gauche, ils mettaient le pied sur le territoire romain ; et César, qui d'ailleurs n'avait nulle envie de les laisser s'établir dans la Gaule occidentale, était bien décidé à les arrêter. Malheureusement, de ses quatre légions, trois étaient bien loin, du côté d'Aquilée ; et quoiqu'il eût mandé au plus vite les milices de la province transalpine, il semblait impossible avec cette poignée d'hommes de tenir tête à l'immense flot de peuples débouchant sur le Rhône, et de lui fermer le défilé à la sortie du Léman, au-dessous de Genève, sur un espace de plus de 3 milles [allemands, = 6 lieues]. Il voulut gagner du temps. L'ennemi avait à cœur d'effectuer en paix la traversée du pays et des populations allobrogiques. On négocia donc : César profitant d'un répit de quinze jours, rompit le pont de Genève, et barra la rive gauche par une ligne fortifiée de près de 4 milles [allemands, = 8 lieues] de longueur[1].

Ce fut là le premier essai de ces chaînes de redoutes, avec mur et fossé les reliant, que les Romains, plus tard, appliquèrent dans des proportions colossales à la défense des frontières de l'empire. En vain les Helvètes tentèrent de franchir le fleuve en divers points, soit à gué, soit à l'aide de canots : partout les Romains, retranchés dans leurs lignes les repoussèrent : il leur fallut renoncer à passer sur la rive gauche. A ce moment, ils s'abouchèrent avec la faction gauloise hostile aux Romains, laquelle espérait trouver en eux un puissant renfort. L'Éduen Dumnorix, frère de Divitiac, était dans son clan à la tête du parti national, comme Divitiac était le chef du parti de l'étranger. Il facilite aux Helvètes le passage du Jura par le pays des Séquanes. A l'empêcher, les Romains n'avaient aucun droit : mais l'émigration helvétique dans les Gaules était pour eux un événement d'un intérêt capital ; il y allait de tout autre chose que d'une question de forme et de respect de leur frontière. Leur intérêt ne pouvait être sauvegardé qu'à la condition d'imiter les grands lieutenants du Sénat, et Marius, lui-même. Ce n'était point assez que de défendre modestement la frontière derrière ses lignes : il fallait hardiment la franchir à la tête d'une puissante armée. César d'ailleurs, n'était point le général du Sénat, mais celui de la République : il n'hésita pas. De Genève, il s'était, sans perdre de temps, rendu de sa personne en Italie, et en, ramenait à marches forcées ses trois légions en cantonnements, plus deux autres légions de nouvelle levée. Bientôt, il a opéré sa jonction avec le corps posté naguère devant Genève, et passe le Rhône à la tête de toute son armée[2]. A son apparition inattendue sur les frontières des Éduens,

---

1 [César dit avoir mené un mur de 16 pieds avec fossé de 9.000 pas de long, du Léman au Jura (*Bell. Gall.*, I, 8). Il y ajouta des postes et des redoutes (*præsidia et castella*). — L'empereur Napoléon, qui a fait relever soigneusement le terrain, suit de préférence le récit de Diodore (28, 31), selon lequel le général romain n'aurait fortifié que les points les plus importants. — Le texte de César me paraît indiscutable ; il parle bien d'un retranchement continu : *murum... fossamque perducit*. Nous renvoyons d'ailleurs le lecteur à l'intéressante étude topographique (*Hist. de César*, II, p. 49, en note, et carte 3 de l'atlas de ce même tome II).]

2 [Il revint, disent les *Commentaires*, en passant par les cantons des *Centrons*, des *Graïocèles* et des *Caturiges* : et après avoir repoussé l'attaque de ces peuples près d'*Ocelum*, il entra en Gaule

la faction romaine est naturellement reportée au pouvoir, heureux incident qui assure aux Romains leurs vivres. Les Helvètes, à cette heure, passaient la Saône, et quittant le pays des Séquanes, mettaient le pied dans celui des Éduens : les *Tigorins*[1], un de leurs clans, restaient encore sur la rive gauche. César fond sur eux, les surprend et les détruit[2]. Mais le gros de la caravane s'était établi déjà de l'autre côté : le Romain le poursuit, et franchit la rivière en vingt-quatre heures, ce que les Helvètes, intacts encore, n'ont pu faire en vingt jours. Ceux-ci, à là vue de l'armée romaine au-delà de la Saône et sur leur dos, sont contraints à changer de direction, et cessant de se porter à l'ouest, ils tournent vers le nord, dans la pensée, peut-être, que César n'osera pas les suivre jusqu'au centre des Gaules, et qu'une fois abandonnés à eux-mêmes, il leur sera facile de reprendre leur direction. Quinze jours durant, les légions les suivent à la distance d'à peine 1 mille[3] [2 lieues], leur marchant sur les talons pour ainsi dire, et guettant l'occasion de les attaquer à belle et de les anéantir. L'occasion ne se présenta pas : si lent et pénible qu'était leur progrès, les Helvètes surent se garder : ils avaient des vivres en abondance, et connaissaient exactement par leurs espions tout ce qui se passait dans le camp romain. Les légions, au contraire, commençaient à souffrir : elles manquaient du nécessaire, surtout depuis le jour où les Helvètes ayant quitté les bords de la Saône, les convois par eau avaient cessé. La disette était du fait des Éduens, qui avaient promis des approvisionnements à César : les deux armées se mouvant encore sur leur territoire, impossible de ne pas suspecter leur mauvaise foi. Enfin la cavalerie des Romains, nombreuse pourtant (elle ne comptait pas moins de 4.000 chevaux), ne pouvait inspirer confiance : on s'en rendra assez compte, en sachant qu'elle était presque tout entière formée de contingents gaulois, éduens pour la plupart, et ceux-ci sous le commandement de Dumnorix, l'ennemi notoire de Rome. César avait en eux des otages plutôt que des soldats. Il pouvait croire qu'ils s'étaient fait battre exprès dans une récente rencontre avec la cavalerie plus faible des Helvètes, et que c'était d'eux encore que l'ennemi tirait tous ses renseignements sur l'état des choses dans le camp romain. La situation avait donc ses dangers : déjà l'on voyait trop quelle puissante influence exerçait le parti des Gaulois patriotes, même chez les Éduens, alliés officiels de Rome, et malgré, les grands intérêts qui les rattachaient à la République. Combien plus se ferait sentir cette influence, quand on irait audacieusement s'enfoncer jusqu'au cœur d'un pays frémissant, loin de toutes les communications les plus nécessaires ? Les armées passèrent à peu de distance de *Bibracte*, la capitale éduenne[4]. César voulut s'emparer à main armée de ce poste important, avant de songer à pousser plus

---

par le pays des Voconces (I, 10). Certains critiques lui font franchir la chaîne au Petit-Saint-Bernard, chemin qui l'eût conduit directement chez les Allobroges, et non chez les Voconces, placés plus au sud. J'adhère à l'opinion de l'auteur de l'*Hist. de César* (II, 56), qui trace sa route par Turin, *Usseaux* (*Ocelum*, *port* ou *passage*), sur le *Chiusone*, le *mont Genèvre* et *Briançon*. De là il descend chez les *Ségusiaves* (Lyon).]

1 [Gens des pays de *Vaud*, *Fribourg* et *Morat*.]

2 [Non loin de *Trévoux* (Gœler, *Gall. Krieg*. p. 15. — Napoléon, II, 61). Les fouilles pratiquées le démontrent : on a trouvé en 1861, entre Trévoux et *Riottier*, de nombreux *tumuli*, des armes en silex et en bronze, souvent brisées ; deux fosses communes, où les corps, hommes, femmes, enfants, avaient été jetés pêle-mêle ; enfin de nombreux fours de campagne, jalonnant la route (Nap., II, 61, note 1).]

3 [*Non amplius quinis aut sens milibus*. *Bell. Gall.*, I. 15.]

4 [On avait toujours mis à *Autun* l'emplacement de Bibracte. Les recherches récentes, les routes qui convergent vers le plateau, les fouilles faites au Mont-Beuvray (13 kilom. à l'est d'Autun), ne permettent plus le doute (*Hist. de César*, II, 67, note 2). Par suite, la bataille ne s'est pas livrée comme quelques uns le veulent, du côté de *Cussy la Colonne*, à l'est d'Autun, mais au sud-ouest et en avant de Bibracte, ou du Mont-Beuvray.]

loin : peut-être même pensait-il s'y fortifier, et arrêter là sa poursuite. Il se détourna donc un instant : mais les Helvètes ne virent qu'un' commencement de fuite dans son mouvement vers la ville : ils attaquèrent.

César n'en demandait pas davantage. Les deux armées se mirent en bataille sur deux chaînes de collines courant parallèlement ; et les Gaulois commencèrent le combat, repoussant et dispersant dans la plaine la cavalerie romaine envoyée sur les devants, puis s'élancèrent contre les légions postées sur la déclivité des hauteurs : là, les vétérans de César les firent reculer. Mais quand poursuivant à leur tour leur avantage, les Romains descendirent dans la plaine, les Gaulois effectuèrent un retour offensif ; et en même temps un corps tenu en arrière se jeta sur le flanc des légions. César oppose à l'ennemi de ce côté les réserves de ses colonnes d'attaque, le sépare du gros de son armée, et le rejette sur ses bagages et ses chariots, où il est taillé en pièces. Enfin la masse des hordes helvétiques cède il ne lui reste pour battre en retraite, que la route de l'est, direction tout opposée à celle primitivement suivie. Dans ce jour échoua le grand plan de l'émigration, allant à la recherche de nouvelles demeures sur les bords de l'Atlantique. La journée fut chaude aussi pour le vainqueur. César, qui non sans raison, ne s'en fiait point à son corps d'officiers, avait, dès le début du combat, éloigné tous les chevaux, pour mieux faire comprendre aux siens la nécessité de ne pas lâcher pied. Et vraiment, si les Romains avaient perdu la bataille, c'en était fait de leur armée. Épuisées qu'elles étaient, les légions ne purent poursuivre vivement les vaincus : mais César ayant notifié que quiconque prêterait secours aux Helvètes, serait traité en ennemi du peuple romain, ceux-ci, partout où ils passèrent, notamment dans la contrée des *Lingons*, se virent refuser l'assistance et les vivres : leurs bagages furent pillés ; enfin embarrassés dans leur marche par cette foule inerte qu'ils traînaient à leur suite, ils se rendirent à discrétion. César ne les traita point durement. Aux Boïes, qui n'avaient pas de patrie, les Éduens reçurent l'ordre d'assigner des demeures sur leur propre territoire : en s'asseyant au milieu du clan le plus puissant des Gaules, ces ennemis, vaincus de la veille, rendirent à Rome presque tous les services d'une colonie. Quant à ce qui restait des Helvètes et des Rauraques, le tiers environ de la population virile sortie d'Helvétie, César le renvoya dans son pays : là, placés sous la suzeraineté de Rome, ils eurent mission de défendre la frontière du Rhin supérieur contre les agressions des Germains. Rome prit seulement possession de la pointe du sud-ouest du territoire helvétique : elle y transforma plus tard en forteresse frontière la vieille ville celtique de *Noviodunum* (Nyon), située sur les bords enchanteurs du Léman, et qui reçut le nom de **colonie Julienne *équestre*[1]**.

Ainsi l'invasion allemande, était contenue vers le Haut-Rhin, et en même temps la faction gauloise, hostile aux Romains, était humiliée. Mais sur le Rhin moyen, que les Germains avaient franchi depuis des années, la puissance tous les jours accrue d'Arioviste se faisait la rivale de l'influence romaine dans les Gaules. Il fallait pareillement s'attaquer à elle, et le prétexte de rompre naissait de lui-même. Le joug qu'Arioviste imposait aux Gaulois ou celui dont il les menaçait, comparé à la suprématie romaine, ne pouvait pas ne pas sembler plus lourd à la plupart des Gaulois dans ces contrées et quant au petit nombre qui s'opiniâtrait

---

1 *Colonia Julia equestris* : cette dernière épithète a le même sens que les mots sextanorum, *decimarorum*, etc., dans les autres colonies de César. César avait établi à Lyon ses cavaliers gaulois ou germains, leur assignant des terres, avec collation du droit de cité romaine ou seulement latine.

encore dans sa haine contre Rome, il demeurait muet. Les Romains provoquèrent une grande diète des clans de la Gaule moyenne ; elle décida que César serait invité, au nom de la nation gauloise, à lui venir en aide contre les Germains. César le promit. Par son ordre, les Éduens suspendent le tribut qu'ils se sont engagés à payer à Arioviste, et lui réclament leurs otages. Celui-ci, furieux de la rupture, attaque les clients de Rome, et par là fournit à César le motif cherché d'une intervention directe. César, revendique aussi les otages ; il veut qu'Arioviste promette de garder la paix au regard des Éduens ; il veut surtout qu'il s'engage à ne plus appeler les Germains d'Outre-rhin. Le chef barbare lui répond fièrement, et comme son égal en puissance et en droit : les lois de la guerre l'ont fait maître de la Gaule septentrionale, de même qu'elles ont donné le sud aux Romains. Il n'empêche pas ceux-ci de lever tribut sur les Allobroges ; qu'ils ne trouvent pas mauvais à leur tour s'il fait payer aussi ses sujets ! Puis, dans de plus secrètes communications, se montrant tout à fait au courant des affaires intérieures de la République, il parle des incitations qui lui viennent de Rome : on veut qu'il en finisse avec César : quant à lui, si César consent à lui abandonner le nord des Gaules, il l'aidera au contraire à s'emparer du pouvoir en Italie. Les dissensions des Gaulois lui ont ouvert la porte de la Gaule : il attend des dissensions de l'Italie la consolidation de ses récentes conquêtes. — Depuis bien des siècles, Rome n'avait point entendu un tel langage, proclamant le droit égal, l'indépendance absolue et hautaine de ce chef d'armée qui traitait de puissance à puissance : bref, il se refusa même à venir quand le général romain, selon la forme usitée avec les princes clients, lui enjoignit de comparaître en personne.

L'hésitation n'était plus possible. César marcha droit au roi. Mais voici qu'une panique saisit ses soldats et ses officiers tout les premiers à la pensée d'en venir aux mains avec ces terribles bandes germaines qui depuis quatorze ans n'ont pas couché sous un toit. Jusque dans son camp, César voit éclater l'indiscipline et la démoralisation des armées romaines : la désertion, la révolte y sont imminentes. Pour lui, il déclare que, s'il le faut, il ira chercher l'ennemi avec la dixième légion toute seule. Il enlève celle-ci par cet appel à l'honneur, il enchaîne les autres légions à leurs aigles par le sentiment d'une émulation belliqueuse : le souffle de son énergie a passé dans le cœur de ses soldats. Sans leur laisser le temps de se reconnaître, il les conduit à marches forcées, et, devançant Arioviste, il occupe heureusement *Vesontio* (*Besançon*)[1], la capitale des Séquanes. Une entrevue eut lieu avec les. deux chefs, à la sollicitation du Germain, lequel n'avait voulu, paraît-il, que masquer ainsi une tentative contre la personne de César. Entre les dominateurs des Gaules, les armes seules pouvaient décider[2]. Cependant, on n'en vint, point aussitôt aux mains : les armées restèrent campées dans le pays de Mulhouse (Haute Alsace), à peu de distance l'une de l'autre, et à un mille du Rhin ; mais Arioviste, avec ses forces de beaucoup supérieures, réussit à défiler

---

1 [L'auteur du *J. César* fait judicieusement remarquer que la description consignée aux *Commentaires* (I, 38) répond exactement à la topographie actuelle de Besançon (*Hist. de C.*, II, p. 90).]

2 [L'entrevue eut lieu, ce semble, dans la plaine de la Haute Alsace, où César s'était rendu depuis Besançon (V. *Bell. Gall.*, I, 41 à 46 ; et *Hist. de C.*, II, pp. 83 à 88). D'après les *Commentaires*, ce serait pendant le séjour de Besançon que César aurait eu à relever le moral de ses troupes. L'entrevue, en effet, a nécessairement eu lieu, comme le veut l'empereur Napoléon III, au-delà du renflement longitudinal qui court au nord de la *Doller*, sur un point quelconque de la plaine de *Cernay*.]

devant les Romains et, se plaçant sur leurs derrières, à les couper de leur base et de leurs approvisionnements[1].

César pour se dégager voulait livrer bataille, mais Arioviste se refusa. Le Romain alors, malgré son infériorité numérique (il ne lui restait que ce moyen) tenta à son tour la manœuvre qui avait réussi à l'ennemi. Pour rétablir ses communications, il fait passer devant celui-ci deux légions qui vont prendre position au-delà du camp Germain ; et pendant ce temps, il reste dans le sien avec les quatre autres légions. Arioviste voit son adversaire divisé : il marche à l'assaut contre le premier et moindre corps, et est repoussé. Engagée par ce succès, toute l'armée romaine marche au combat : les Germains se rangent sur une longue ligne de bataille, chaque tribu formant une division, chacune, pour rendre la fuite impossible, ayant derrière elle les chariots, les bagages et les femmes. L'aile droite de César, conduite par lui, court à l'ennemi et l'enfonce ; à l'aile gauche, les Germains ont un succès pareil. Les chances restaient égaies ; mais la pratique savante des réserves, tant de fois fatale aux Barbares, assura cette fois encore la victoire aux Romains. Publius Crassus, en lançant la troisième ligne au secours de l'aile qui pliait, rétablit le combat. La journée était gagnée. On poursuivit l'ennemi jusqu'au Rhin : bien peu réussirent, et le roi avec eux, à se réfugier sur l'autre rive (696 [**58 av. J.-C.**]).

Ainsi la République saluait par un coup d'éclat le grand fleuve germain que voyaient pour la première fois les soldats d'Italie. Une seule bataille gagnée, et Rome avait conquis la ligne du Rhin. Le sort des émigrants germaniques de la rive gauche était dans la main de César ; il pouvait les anéantir, il n'en fit rien. Les peuplades Gauloises voisines, *Séquanes*, *Leuques*, *Médiomatriques*, n'étaient ni de force à se défendre, ni assez sûres au regard de Rome : les Germains au contraire promettaient de solides gardiens de la frontière, et des sujets meilleurs encore, séparés qu'ils étaient des Gaulois par leur nationalité, et de leurs compatriotes par leur intérêt à se maintenir intacts dans leurs nouvelles demeures : dans leur isolement, pouvaient-ils autre chose que se rattacher à

---

1 Gœler (*Gall. Krieg.*, p. 45), place la bataille qui va suivre non loin de Mulhouse, d'accord en cela avec Napoléon III (*Précis.*, p. 35), qui lui assigne la contrée de Belfort. Non qu'il y ait certitude à cet égard, mais toutes les circonstances le rendent vraisemblable : s'il a fallu à César sept jours de marche pour arriver dans la Haute Alsace, c'est que, comme il le raconte (I, 41), il fit un détour de 10 milles (allemands = 20 lieues), pour éviter les montagnes (du Doubs) ; et quant à la bataille elle-même, elle a été livrée à cinq milles romains, non à 50 milles du Rhin, ce que démontrent avec une égale autorité et la tradition, et tout le récit de la chasse donnée aux vaincus, laquelle menée jusqu'au Rhin, ne dura qu'un seul jour et non plusieurs. Rustow (*Einleitung. in Cœs. comm.* [*Introd. aux comm. de C.*, p. 111]), en plaçant le champ de la bataille sur la Haute Sarre, a commis une grosse erreur. Ce ne fut pas durant la marche contre Arioviste qu'arrivèrent les vivres fournis aux Romains par les Séquanes, les Leuques et les Lingons : les Romains les avaient reçus à Besançon même, avant de partir, et ils les emportèrent avec eux : c'est ce qui ressort clairement des paroles de César [I, 40], lorsqu'il fait connaître à ses troupes que le blé leur arrive, et qu'en route, en outre, elles trouveront abondamment à moissonner [*frumentum Sequanos, Leucos, Lingonas subministrare, jamque esse in agris frumenta matura*]. En marchant de Besançon sur l'Alsace, César commandait les pays de Langres et d'Epinal, et l'on comprend qu'il en tirât ses vivres plutôt que des contrées, épuisées par la guerre, d'où il venait. [L'auteur de l'*Hist. de C.* place aussi la bataille dans les environs de Cernay, entre Schweighausen et Reiningen (II, p. 89). Cependant il croit que la poursuite après la bataille s'est étendue pendant 50 milles jusqu'au Rhin, ce qui n'est possible qu'en admettant qu'Arioviste ait suivi une ligne de retraite oblique (II, p. 93, note 1). Or, cela n'était point le fait des fuyards, qui devaient courir droit au fleuve, pour le mettre entre eux et l'ennemi. — Ajoutons que presque tous les anciens manuscrits portent la leçon : *milia..., quinque* et non *quinquaginta* (*Bell. Gall.*, I, 53). Puis, il se peut fort bien, comme le veut Gœler, que pour les Germains, l'Ill, à cette époque, près de Mulhouse, n'ait pas été autre chose qu'un bras du Rhin. Dans cette hypothèse tout se concilie.]

l'empire central de Rome ? Selon sa règle invariable, César préféra donc l'ennemi vaincu à l'ami douteux, et, laissant les Germains établis par Arioviste à l'ouest du fleuve, là où ils se trouvaient postés, les Triboques autour de Strasbourg, les *Némètes* dans le pays de *Spire*, les *Vangions* dans celui de *Worms*, il les préposa à la défense de la frontière rhénane contre leurs compatriotes de l'est[1]. Quant aux Suèves, qui sur le Rhin moyen menaçaient la contrée des Trévires, aussitôt qu'ils eurent la nouvelle du désastre d'Arioviste, ils reculèrent dans l'intérieur de l'Allemagne : mais, en passant, ils reçurent de rudes coups des populations avoisinantes.

Cette première campagne eut des suites incommensurables, et qui se sont fait sentir durant plus d'un millier d'années. Le Rhin va devenir la frontière de l'Empire romain, du côté de la Germanie. En Gaule, où la nation ne savait plus gouverner ses destinées, Rome. jusque là n'avait dominé que sur la côte du sud, pendant qu'au nord les Germains, depuis peu d'années, tentaient de s'établir. Drais par l'événement de la guerre récente, il était décidé que la Gaule tout entière, et non une partie seulement, allait échoir à la suprématie de Rome, et que la frontière naturelle du grand fleuve de l'est deviendrait aussi la frontière politique. En des temps meilleurs, le Sénat n'avait point eu de repos qu'il n'eût de même poussé l'empire de la République jusqu'aux frontières naturelles de l'Italie, jusqu'aux Alpes, à la mer Méditerranée, et jusque sur les îles voisinés. L'Empire agrandi nécessitait, au point de vue militaire, une extension de semblable nature : mais le gouvernement du jour laissait tout au hasard, s'inquiétant peu de la défense des frontières, veillant seulement à n'avoir pas par lui-même à les défendre. On sentait que désormais, pour mener les destinées de Rome, il fallait un autre génie, un autre bras.

Les fondements de l'édifice et ses premiers murs étaient donc debout : mais il s'en manquait de beaucoup encore qu'il fût achevé, que les Gaulois reconnussent la domination de Rome, que la frontière fût posée et acceptée sur le Rhin par les tribus germaniques. Toute la Gaule centrale, depuis la Province romaine jusqu'à Chartres et Trèves, se soumettait sans difficulté : sur le Rhin haut et moyen, on n'avait pour le moment rien à craindre des Barbares de l'autre rive. Au nord, les clans de l'Armorique (*Bretagne*, *Normandie*), ceux de la confédération des Belges, plus puissante encore, n'avaient point ressenti les coups frappés au centre, et ils ne voulaient en aucune façon se courber devant le vainqueur d'Arioviste. On l'a vu déjà, entre les Belges et les Germains d'en deçà du Rhin, il existait des affinités étroites ; et aux bouches du fleuve, les tribus germaniques se disposaient à le franchir.

Le printemps de l'an 697 [**57 av. J.-C.**] s'ouvrait. César, sans tarder, marcha vers les pays belges avec toute son armée grossie et portée à huit légions. La ligue belge gardait mémoire de l'intrépide et efficace résistance que 50 ans avant elle avait opposé en masse à l'invasion de son territoire par les Cimbres : elle s'enflammait à la voix de nombreux patriotes fugitifs de la Gaule centrale. Elle envoya tout le premier ban de son armée, 300.000 hommes, dit-on, conduits par

---

1 Telle est la version la plus simple et la plus véritable peut-être sur les origines de ces établissements germaniques, qu'Arioviste eût déjà appelé ces peuples sur la rive gauche, c'est bien ce qu'il faut croire, puisqu'ils combattirent avec lui (*Bell. Gall.*, I, 51), et qu'avant lui on ne les connaissait pas : que César les ait laissés là où il les trouva ; c'est ce qu'on peut induire de l'offre qu'il avait faite à Arioviste de les tolérer dans les Gaules (*ibid.*, I, 35, 43), et encore de ce que plus tard on les retrouve dans le même pays. César ne dit rien, après la bataille, de tous ces arrangements pris par lui, parce qu'il garde le silence le plus absolu sur tous les détails de l'organisation à laquelle il donna ses soins dans les Gaules.

Galba, le roi des *Suessions*, à la frontière du sud. Ils devaient y recevoir César. Un seul clan puissant, celui des *Rèmes* (*Reims*), voyant dans l'arrivée des Romains l'occasion de se débarrasser de la suprématie des Suessions, se préparait à jouer dans le nord le rôle des Éduens dans la Gaule du centre. Romains et Belges entrèrent chez eux presque au même moment. César ne voulut point livrer bataille à un ennemi six fois plus fort : il s'établit au nord de l'Aisne (non loin de *Pontavert*, entre Reims et Laon) : posté sur un plateau presque partout inattaquable, ici, flanqué de redoutes et de fossés, là, gardé par la rivière et les marais, il se contenta de repousser vivement les tentatives des Belges, qui s'acharnaient à vouloir passer l'eau et à le couper de ses communications. S'il avait compté voir bientôt l'immense coalition se dissoudre et s'affaisser par son propre poids, l'événement justifia son attente. Galba, le roi suession, était un homme loyal, universellement estimé ; mais c'était œuvre trop au-dessus de ses forces que de gouverner une armée de 300.000 hommes, en face de l'ennemi. Les Gaulois ne purent aller plus longtemps : leurs provisions diminuaient : le mécontentement et la désunion se mettaient dans le camp des coalisés. Les Bellovaques (*Beauvaisis*) surtout, rivaux des Suessions en puissance, irrités déjà de ce qu'ils n'avaient point eu l'hégémonie de la ligue, ne tenaient plus en place, depuis qu'ils avaient appris que les Éduens, alliés de la République, se préparaient à envahir leur territoire. On convint de se séparer, chacun s'en retournant chez soi : seulement, pour sauver les apparences, il fut dit que tous accourraient en masse au secours de quiconque serait attaqué, stipulation inexécutable et qui ne pouvait excuser une telle débandade. Elle fut un vrai désastre, et remet en mémoire cette autre déroute qui s'accomplit presque dans les mêmes contrées, en 1792 ; comme la retraite de l'armée prussienne, après sa marche sur la Champagne, la retraite des coalisés équivalait à une défaite, défaite d'autant plus décisive, qu'elle était subie sans combat. Marchant sans ordre ni méthode, les contingents belges furent vigoureusement poursuivis par César : c'était la fuite d'une armée battue : les Romains détruisirent tous les corps demeurés en arrière[1]. Mais là ne s'arrêtèrent pas les conséquences de la victoire. A mesure que César mettait le pied dans les cantons belges de l'ouest, ceux-ci l'un après l'autre, se tenaient pour perdus : les Suessions, si puissants la veille, les Bellovaques, leurs rivaux, les *Ambiens* (*Amiennois*), se soumettaient sans tenter de se défendre. Les villes ouvraient leurs portes, à la vue des étranges machines de siège des Romains, à la vue de ces tours roulantes et dépassant la hauteur de leurs murs : ceux qui ne voulurent pas se rendre durent s'enfuir au-delà de la mer, en Bretagne[2].

Il n'en fut pas de même dans les cantons, de l'est : là le sentiment national se montra plus énergique. Les *Viromandues* [*Vermandois*, autour de *Saint-Quentin*], les *Atrébates* [*Arras*], les *Aduatuques* germaniques [autour de *Namur*], et surtout les *Nerviens* [*Hainaut*], ceux-ci, avec leur nombreuse clientèle, presque aussi

---

1 [Pour le détail des opérations dont M. Mommsen ne fait que donner ici le résumé, nous renvoyons le lecteur à César lui-même (*B. G.*, II, 5-14). Pour la topographie, les recherches consignées dans la nouvelle *Histoire de César* seront consultées avec fruit (*Hist. de C.*, II, pp. 99 et s.). La *Tête de Pont*, sur l'Aisne, a été retrouvée à *Berry-au-Bac* même, à cheval sur la grande route actuelle de Reims à Laon (à quelques kilomètres en amont de Pontavert) : les fouilles pratiquées en 1862 sur le tertre de *Mauchamp*, au nord-ouest de la même route, ont mis à jour les fossés du camp de César avec ses deux flèches (*ab utroque latere.... transversam fossam*), au-dessous de la montagne du *Vieux-Laon* (*Bibrax*), entre l'Aisne et le marais de la *Miette* (*Bell. G.*, II, 8). — Les collines de *Craonne* sont voisines et dominent la position.]

2 [Ainsi tombèrent *Noviodunum* (*Soissons*), *Bratuspantium*, l'*oppidum* des Bellovaques (*Breteuil*, sans doute), etc.]

puissants que les Suessions et les Bellovaques, bien supérieurs à eux par la bravoure et l'exaltation du patriotisme, concluent entre eux une seconde et plus étroite alliance, et rassemblent leurs contingents sur la *Haute Sambre*. Des espions celtes les avertissaient de tous les mouvements de l'armée romaine : leur connaissance exacte des lieux, les hautes haies vives coupant le pays et barrant le passage aux batteurs d'estrade à cheval qui le visitaient souvent, tout leur rendait facile de cacher aux Romains la majeure partie de leurs mouvements. Ces derniers arrivent sur la Sambre, non loin de *Bavay* : là, les légions se mettent en devoir de dresser le camp sur l'escarpement de la rive gauche, pendant que la cavalerie et l'infanterie légère se lancent en éclaireurs sur les revers opposés. Tout à coup les masses ennemies se précipitent sur elles des hauteurs et les rejettent dans la vallée. En un moment, elles ont franchi celle-ci, et, bravant héroïquement la mort, elles arrivent comme la foudre sur l'autre plateau. A peine si les légions, occupées aux retranchements, ont le temps de quitter la pioche pour l'épée : les soldats, tête nue pour la plupart, combattent là où ils se trouvent, sans ordre, sans plan, sans commandement qui les guide : devant cette attaque soudaine, sur ce terrain sillonné de haies, les divers corps n'ont plus ni liaison ni soutien. A la place d'une bataille, il se livre une multitude de combats isolés. Labienus, à l'aile gauche, repousse les Atrébates et les poursuit jusque au-delà de l'eau. Au centre, les Viromandues sont également rejetés en bas de la pente. Mais à l'aile droite, où César se tient en personne, les Nerviens arrivent en forces supérieures et débordent aisément les Romains : la division du centre, emportée par son succès, leur a d'ailleurs laissé la place libre derrière elle, et ils pénètrent dans le camp à demi construit : les deux légions du proconsul, ramassées sur elles-mêmes en une masse confuse, attaquées par devant et sur leurs deux flancs, privées déjà de leurs plus braves soldats et de leurs meilleurs officiers, courent risque d'être enfoncées et taillées en pièces. Déjà l'on voit fuir de tous les côtés les hommes du train et les alliés gaulois : des corps entiers de cavalerie, celtique, celui des Trévires, par exemple, se sauvent à bride abattue, et quittant le champ du combat, s'en vont répandre la nouvelle, agréable chez eux, de la défaite du proconsul. L'instant est critique. C'est alors que César saisit un bouclier et combat au premier rang : son exemple, sa voix, toute-puissante encore, ramènent les plus hésitants, qui font tête à l'ennemi. Bientôt ils se sont fait place : bientôt les deux légions se sont réunies et s'entraident : enfin les secours arrivent, et du plateau supérieur, où paraît l'arrière-garde romaine qui marchait avec les bagages, et de l'autre rive, où Labienus qui a poussé jusqu'au camp des Belges et s'en est rendu maître, voyant enfin en quel péril se trouve l'aile droite, renvoie sans tarder la dixième légion à son général. La chance tourne : les Nerviens, séparés des leurs, attaqués de tous les côtés à la fois, luttent avec la même bravoure que tout à l'heure quand ils se croyaient vainqueurs : debout sur les cadavres amoncelés de leurs morts, ils se font hacher jusqu'au dernier. A leur dire, trois sénateurs seulement, sur les six cents qu'ils avaient, survécurent[1].

Au lendemain de ce désastre les Nerviens, les Atrébates et les Viromandues reconnurent la suprématie de Rome. Cependant les Aduatuques, qui s'étaient mis trop tard en marche pour prendre part à la bataille de la Sambre, se concentrèrent dans la plus forte de leurs places (sur la colline de Falhize, au bord de la

---

1 [C'est effectivement près de Bavay, et un peu au-dessus de Maubeuge, sur le plateau de Hautmont que se trouve l'emplacement conforme aux descriptions de César. Là sans doute s'est donnée la bataille (*Bell. Gall.*, II, 16-28. *Hist. de César*, II, pp. 109-115)]

Meuse, non loin d'Huy)[1], mais ils ne tinrent pas, et se soumirent. Puis dans la nuit qui suivit la capitulation ils se jetèrent par surprise sur le camp romain et furent repoussés ; et leur perfidie ne fit qu'attirer sur eux les plus terribles rigueurs. Toute leur clientèle, composée des Éburons d'entre Rhin et Meuse, et d'autres petites peuplades voisines, est affranchie : quant à eux, ils sont en masse réduits en captivité et vendus à l'encan au profit du trésor. Le sort échu aux Cimbres semblait aussi réservé à ce dernier de leurs débris. Quant aux clans qui faisaient leur soumission, César se contenta de leur imposer un désarmement général et une remise d'otages. Aux Rèmes désormais est donnée la haute main dans la Belgique, comme les Éduens l'ont obtenue dans la Gaule centrale : mais ici bon nombre de clans, en haine de ces mêmes Éduens, se placent de préférence dans la clientèle des Rèmes. Seuls, quelques cantons maritimes éloignés, ceux des *Morins* (*Artois*), des *Ménapiens* (*Flandres* et *Brabant*), et les pays d'entre l'Escaut et le Rhin, en grande partie peuplés de Germains, demeurent intacts encore devant l'invasion romaine, et en possession de la liberté héritée des ancêtres.

C'était le tour des clans Armoricains. Dès l'automne de 697 [**57 av. J.-C.**][2] ; *Publius Crassus* avait été envoyé de ce côté à la tête d'une division. Il amena d'abord à soumission les Vénètes, lesquels maîtres des ports du Morbihan, et possédant une flotte nombreuse tenaient le premier rang parmi tous les Gaulois, et surtout parmi les peuples de la côte entre *Seine* et *Loire* ; sous le rapport de la marine et du commerce : ils livrèrent des otages, mais bientôt ils se repentirent ; et durant l'hiver (697-698 [**-57/-56**]), ils retinrent prisonniers à leur tour les officiers romains envoyés chez eux pour lever les vivres promis[3]. Leur exemple fut aussitôt suivi par tous les Armoricains, et par tous les Belges maritimes encore libres dans certains clans de la Normandie, quand les hommes du Grand-conseil opinèrent contre l'insurrection, la multitude les massacra furieuse, et se jeta avec un redoublement d'ardeur dans le mouvement national. Toute la côte, des bouches de la Loire à celles du Rhin, se soulevait contre Rome : les patriotes les plus déterminés accouraient de partout pour coopérer à la grande œuvre de la délivrance : déjà l'on comptait sur une nouvelle insurrection de la ligue des Belges, sur l'assistance des Bretons insulaires, sur le concours des Germains transrhénans. — César envoya vers le Rhin avec toute la cavalerie Labienus, chargé de tenir en bride les Belges qui fermentaient, et de barrer, s'il en était besoin, le passage du fleuve aux Germains. Un autre de ses lieutenants, *Quintus Tibérius Sabinus*, s'en alla en Normandie avec trois légions : c'était là que les insurgés se concentraient. Le foyer de la révolte était chez les Vénètes, puissants et intelligents entre tous : l'attaque principale, et par terre et par mer, fut dirigée contre eux. La flotte de César se rassembla. On y voyait toutes les embarcations des clans restés soumis, ainsi que de nombreuses galères romaines construites en toute hâte sur la Loire, et munies de leurs rameurs venus de la Narbonnaise : le lieutenant *Decimus Brutus* la commandait. César de sa personne entra chez les Vénètes avec le gros de son infanterie. Ils s'étaient préparés à le recevoir, mettant à profit, avec habileté et décision, les avantages défensifs qu'ils tiraient de la nature du terrain en Bretagne, et de la possession de leur redoutable

---

1 [Les uns placent les Aduatuques à l'ouest de la Meuse, entre Huy, Liège et Maëstricht : ils habitaient en effet le pays de Tongres. — Quant à l'emplacement de Falhize (Gœler, pp. 83 et s.), V. dans l'*Hist. de César* (II, p. 116, n. 1) les motifs qui le feraient rejeter. Napoléon III lui préfère la hauteur même de la citadelle de Namur (*Bell. G.*, II, 29-33).]

2 [La bataille de la Sambre et l'expédition contre les Aduatuques avaient eu lieu au cours de l'été, en juillet ou août, sans doute.]

3 [*Bell. G.*, III, 7]

marine. Le pays était coupé et pauvre en céréales : presque toujours plantées sur des rochers ou des promontoires, les villes n'avaient d'accès, du côté de la terre ferme, que par des gués étroits, difficiles : approvisionnement de l'armée d'invasion, opérations d'investissement, tout y était pénible : les Gaulois, au contraire, montés sur leurs navires, apportaient le nécessaire à leurs citadelles, et au pis-aller aidaient à les évacuer rapidement. Les légions usaient le temps et leurs forces aux sièges des places venètes ; et quand elles avaient vaincu, elles voyaient disparaître les fruits de la victoire, emportés sur les vaisseaux de l'ennemi. La flotte romaine se montrait enfin. Longtemps retenue par la tempête à l'embouchure de la Loire, aussitôt qu'il la sut à la hauteur des côtes bretonnes, César voulut qu'elle livrât la bataille d'où allait dépendre l'événement de la campagne. Les Celtes, confiants dans leur supériorité sur mer, s'élancèrent aussitôt à la rencontre des navires de Brutus. Ils n'en comptaient pas moins de 220 en ligne, beaucoup plus que les Romains n'avaient pu en réunir. En outre, ces bâtiments, avec leurs hauts bords, leurs fonds plats et solides et leurs voiles, tenaient mieux la mer et résistaient mieux aux grandes vagues de l'Atlantique que les galères à rames des Romains, légères, basses et à la quille aiguë. Les balistes, les ponts à grappins ne pouvaient porter jusque sur le tillac des Vénètes ; et les proues armées de *rostres* de fer rebondissaient impuissantes contre leurs solides bordages. Les Romains pour se tirer d'embarras avaient préparé des faux pointues et emmanchées sur de longues perches[1] : avec elles ils coupèrent les cordages qui liaient les vergues aux mâts : les vergues et les voiles tombant, il fallait du temps à l'ennemi pour réparer l'avarie : à ce moment le vaisseau privé de sa voilure n'était plus qu'une coque inerte, et les Romains se mettant à plusieurs contre lui, l'enlevaient sans peine à l'abordage. Quand les Gaulois virent l'effet de cette manœuvre, ils voulurent quitter la côte, où ils avaient accepté la bataille, et gagner la haute mer, où les galères ne sauraient pas les suivre : mais voici que, pour comble de malheur, survient un grand calme. L'immense flotte, réunie par l'effort de tous les clans maritimes, était désormais perdue. Les Romains la détruisirent presque tout entière. Dans ce combat, si loin que porte le regard de l'histoire, le plus ancien de tous les combats maritimes livrés jamais sur l'Océan atlantique, les marins de la République, de même qu'à Mylæ, 200 ans avant, avaient inventé une arme nouvelle sous le coup de la nécessité, et malgré les plus défavorables conditions, avaient su conquérir la victoire[2].

Cette victoire eut pour suites immédiates la soumission des Vénètes et de toute la Bretagne armoricaine. Après tant de marques d'indulgence données aux vaincus, César jugea qu'un exemple était utile ; et voulant effrayer à l'avenir toutes ces opiniâtres résistances bien plutôt encore que punir la violation du droit des gens et l'arrestation de ses officiers, il fit passer par les armes tout le Grand Conseil des Vénètes, et vendre comme esclaves tous leurs citoyens. Ce peuple, par son intelligence, son patriotisme, et aussi par sa douloureuse destinée, a mérité, plus qu'aucun autre parmi les Gaulois, les souvenirs et les sympathies de l'histoire.

---

1 [*Res prœparata a nostris, falces prœacutœ inerte affixœque longuriis, non absimili forma falcium muralium*. *B. G.*, 3, 14.]

2 [César explique avec un soin minutieux la forme et la construction des vaisseaux de haut bord de la flotte venète (3, 13, 14) : mais en revanche, et selon son ordinaire, il ne donne des lieux qu'une description esquissée à grands traits. Cependant il est manifeste qu'à la sortie de la Loire, la flotte de Brutus a dû longer la côte, en remontant vers l'estuaire du Morbihan, et que la bataille a dû se livrer à cette hauteur, vers l'angle de Quiberon (*Hist. de C.*, II, p. 126, n. 1).]

Pendant cette guerre navale, Sabinus, envoie contre les peuples réunis en armes sur le canal [*Venelles*, *Aulerques*, *Éburovices*, *Lexoviens*, etc. (département de la *Manche*, *Perche*, *Lisieux*)], usait de la tactique qui, l'année précédente, avait assuré l'avantage à César, dans la campagne contre les Belges sur les bords de l'Aisne. Gardant la défensive, jusqu'à ce que l'impatience et la disette eussent diminué les rangs de l'ennemi, il sut le tromper sur le nombre et le moral de ses soldats. Un beau jour, n'y tenant plus, ils vinrent se jeter follement contre les murs du camp romain et se firent tailler en pièces. Là-dessus, leurs milices se dispersèrent : le pays tout entier se soumit jusqu'à la Seine[1].

Restaient au nord, les *Morins* et les *Ménapiens* [*Picardie occidentale*, et pays d'entre les bouches de la Meuse et de l'Escaut], lesquels s'obstinaient à ne pas reconnaître la domination de Rome. Pour les y contraindre, César se montra sur leurs frontières : mais avertis par les désastres de leurs voisins, ils ne voulurent point livrer bataille à l'entrée du pays, et s'enfoncèrent dans les forêts qui, à cette époque, s'étendaient presque sans interruption des Ardennes aux rivages de la mer du Nord. Les Romains se frayèrent la route, la hache à la main, entassant à droite et à gauche les arbres abattus, et s'en faisant un rempart contre les agressions de l'ennemi. Bientôt, si audacieux que fût César, il jugea prudent de revenir sur ses pas, après quelques jours des plus pénibles marches. Aussi bien l'hiver était proche. Il n'avait dompté qu'une petite partie des Morins ; et quant aux Ménapiens, plus forts que les Morins, il n'avait pas même atteint leur territoire. L'année suivante (699 [**55 av. J.-C.**]), pendant que le proconsul guerroyait en Bretagne, il envoya contre eux encore le gros de son armée : cette expédition n'amena pas davantage de résultats directs et décisifs[2]. Quoi qu'il en soit, les légions n'en avaient pas moins procuré l'assujettissement de la presque totalité des Gaules. Au centre, il y avait eu soumission, à vrai dire, sans coup férir dans la campagne de 697 [**-57**], César avait vaincu les Belges : dans celle de 698 [**-56**], il avait réduit par les armes tous les peuples des bords de la mer. Si brillantes qu'elles avaient été au début de la dernière guerre, les espérances des patriotes avaient été partout déçues. Ni les Germains, ni les Bretons n'étaient venus à leur secours, et la présence de Labienus en Belgique avait suffi pour étouffer toute pensée d'y recommencer le combat.

Pendant que dans la Gaule occidentale, César façonnait ainsi avec l'épée un nouveau territoire romain compact, il n'avait point négligé non plus les pays de conquête récente, destinés à combler les vides entre l'Italie et l'Espagne. Il voulût assurer leurs communications et avec la patrie italienne et avec la péninsule ibérique. Déjà, en 677 [**77 av. J.-C.**], Pompée avait rattaché la Transalpine et l'Italie par la construction de la route du Mont Genèvre ; mais aujourd'hui que les Gaules étaient sujettes, il était besoin d'une autre voie, qui, partant du Pô, franchirait les Alpes, non pas par l'ouest, mais par le nord de la chaîne, et mènerait ainsi par la plus courte ligne de la Cisalpine dans la Gaule centrale. Les marchands, dès cette époque, fréquentaient le passage du Grand Saint-Bernard qui conduit au lac Léman par le Valais : pour s'en rendre maître,

---

1 [*B. G.*, 3, 17-20. — Le camp de Sabinus, attaqué par les Gaulois malgré leur chef *Viridovix*, était-il bien placé non loin de la *Sée*, à quelques kilomètres à l'est d'Avranches (*Hist. de Nap.*, II, 130) ? — On reconnaît que les restes du camp du *Chastelier* sont d'une date postérieure. Tout ce qu'on peut dire, en dehors d'une hypothèse facilement contestable, c'est que Titurius Sabinus était campé chez les Venelles, et que les Venelles occupaient la région de la Basse-Normandie, dont fait partie le département de la Manche.]

2 [M. Mommsen fait ici allusion aux opérations conduites par Labienus, Sabinus et Cotta chez les Morins et les Ménapiens (*B. G.*, 4, 37-38), au lendemain de la première expédition de Bretagne.]

César, durant l'automne de 697 [**-57**] avait fait occuper *Octodurum* (*Martigny*) par Servius Galba. Les habitants du Valais (*Nantuates* et *Véragres*) ne se soumirent pas ; mais, comme on le prévoit, rien ne leur servit de résister, et toute leur bravoure ne fit que retarder l'heure de leur défaite. — Enfin, pour établir sa ligne de communications avec l'Espagne, César expédia l'année suivante (698 [**-58**]) Publius Crassus en Aquitaine, en lui donnant mission d'y contraindre à l'obéissance les tribus ibériques qui l'habitaient, mission qui avait aussi ses difficultés. Les Ibères coalisés se tinrent mieux ensemble que les Celtes, et mieux qu'eux mirent à profit l'exemple et les enseignements des Romains. Les Transpyrénéens, nommément les valeureux *Cantabres*, envoyèrent leurs contingents à leurs compatriotes en détresse, et en outre des officiers expérimentés qui avaient appris la guerre à l'école de Sertorius. En rejoignant les milices aquitaniques, considérables par le nombre et le courage, ils leur apportaient les principes de la tactique romaine et l'art de dresser les campements. Il fut donné pourtant au lieutenant de César, excellent capitaine lui-même, de triompher de toutes ces difficultés : il livra plusieurs combats vivement disputés, heureusement terminés par la victoire. Tous les peuples, de la rive gauche de la Garonne aux Pyrénées, subirent leurs nouveaux maîtres[1].

La conquête de la Gaule semblait achevée. Le but que César s'était proposé semblait d'abord atteint, à bien peu d'exception près et autant du moins qu'il était possible de l'atteindre à la seule pointe de l'épée. Restait l'autre partie de l'œuvre entreprise. Il s'en fallait de beaucoup que les Germains fussent domptés, et qu'ils reconnussent ou respectassent partout la ligne frontière du Rhin. Durant l'hiver même de 698-699 [**56-55 av. J.-C.**] sur le cours inférieur du fleuve, là où les armes romaines n'avaient point encore pénétré, ils le franchirent de nouveau. Les tribus des *Usipètes* et des *Tenetères*, dont nous avons mentionné déjà les tentatives d'émigration sur le territoire Ménapien, trompant par une fausse retraite la surveillance de leurs adversaires, avaient gagné la rive gauche sur les canots mêmes dé ces derniers : leur caravane immense, femmes et enfants compris, s'élevait, dit-on, à 430.000 têtes. Ils se tenaient campés dans les plaines de Nimègue et de Clèves. Mais à la voix des patriotes gaulois, ils faisaient mine de pénétrer plus avant ; et, ce qui donnait à de telles rumeurs plus de vraisemblance, leurs escadrons battaient la campagne jusque dans le pays des Trévires. César se mit en route avec ses légions ; mais lorsqu'il arriva en face d'eux, loin de se montrer désireux d'engager une lutte nouvelle, les nouveaux venus, harassés qu'ils étaient, demandèrent à recevoir des terres qu'ils cultiveraient en paix sous l'autorité de la République. Pendant qu'on négocie, il s'élève un soupçon dans l'esprit de César : les Germains ne veulent sans douté que traîner en longueur jusqu'au retour de leurs escadrons en maraude. Ce soupçon était-il ou non fondé ? On l'ignore. En dépit de la trêve qui régnait de fait, une bande d'ennemis vint un jour donner dans l'avant-garde romaine : celle-ci fit quelques pertes, et César, irrité, se crut fondé à passer par dessus les règles du droit des gens. Quand, le lendemain matin, se montrèrent au camp les

---

1 [M. Mommsen, qui écrit une histoire politique plutôt que militaire, a résumé en quelques mots les épisodes de la guerre chez les Véragres et chez les Aquitains. On sait les détails du siège de Martigny, de l'heureuse sortie de Galba, les immenses dangers qu'il courut, et enfin sa retraite, par le Chablais, chez les Allobroges. Ce ne fut que plus tard que César put se dire tout à fait maître des passes. On lira son Bulletin : *B. G.*, 3, 1-7 (V. aussi, *Hist. de César*, II, 119). De même en Aquitaine, il y eut une première bataille, suivie d'un commencement de siège de l'*oppidum* des *Sontiates* (*Sôs*, non loin de *Nérac*) : puis Crassus prit le camp gaulois, édifié selon les règles de l'art romain, dans le pays des *Vocates* et des *Tarusates* (*Tartas*) (*B. G.*, 3, 20-27 — *Hist. de C.*, II, pp. 131-134).]

princes et les anciens des tribus, voulant faire pardonner une échauffourée qu'ils n'avaient point préméditée, ils furent arrêtés soudain : l'armée romaine fondit sur ces multitudes sans chef. Ce fut un massacre, et non un combat : ceux qui ne tombèrent point sous les coups des soldats se noyèrent dans le Rhin : seuls, les détachements encore épars au loin échappèrent au bain de sang. Ils repassèrent le fleuve. Les Sygambres les recueillirent et leur donnèrent un champ d'asile, à ce que l'on croit, non loin des bords de la *Lippe*, sur leur propre territoire. Là, conduite de César, en cette circonstance, encourut un juste et sévère blâme dans le Sénat[1]. Si injustifiable qu'elle ait été, elle frappa de terreur les Germains qui s'arrêtèrent pour un temps[2] ; mais le proconsul ne s'en tint pas là.

Il jugea utile d'aller avec ses légions, de l'autre côté du Rhin. Même chez les Germains, il avait pu nouer des intelligences. Dans leur état de civilisation, rudimentaire, tout esprit d'union et de nationalité faisait chez eux défaut, et ils ne cédaient en rien aux Gaulois, pour autre qu'en fût la cause, sous le rapport du morcellement politique. Les *Ubiens* (sur la *Sieg* et la *Lahn*), les plus avancés de tous leurs peuples, vaincus quelques années avant par une puissante tribu suève de l'intérieur, étaient astreints à payer tribut. Dès 697 [**57 av. J.-C.**], ils avaient, comme les Gaulois, sollicité César de les venir délivrer. Le proconsul ne songea pas un instant à entreprendre sérieusement une pareille tâche: c'eût été se jeter dans des aventures sans fin ; mais il crut utile, pour ôter aux Germains l'envie de reparaître en deçà du Rhin, de montrer au moins les aigles romaines sur la rive orientale. Les Sygambres, en prêtant assistance aux fuyards Usipètes et Tenctères, lui fournissaient un excellent prétexte. Il jeta donc sur le fleuve un pont de pilotis, selon ce que l'on croit entre *Andernach* et *Coblentz*, et les légions passèrent du pays des Trévires dans celui des Ubiens. Plusieurs petits clans se soumirent : mais les Sygambres, objectif principal de l'expédition, se retirèrent devant l'armée romaine et s'enfoncèrent à l'intérieur avec toute leur clientèle. La grande tribu suève qui opprimait les Ubiens, celle qui, suivant toute apparence, porta plus tard le nom de *Chattes*, n'hésita point à faire comme les Sygambres ; elle évacua la région voisine du territoire ubien, et mit en lieu de sûreté toute la population invalide, pendant qu'elle assignait rendez-vous au centre du pays à tous les hommes propres au métier des armes. César n'avait ni motif, ni envie de relever le défi ; il n'avait voulu faire qu'une reconnaissance en passant le Rhin, en imposer aux Germains, si faire se pouvait, aux Gaulois surtout, et aux Celto Germains. Son but atteint, il revint le dix-huitième jour, et rompit son pont derrière lui en rentrant dans la Gaule (699 [**-55**])[3].

Son regard se porta ensuite du côté des Celtes insulaires. Ceux-ci, ayant d'étroits rapports avec leurs frères de terre ferme, avec les Gaulois de la côte surtout, on

---

1 [Caton voulait qu'on livrât César aux barbares, afin de détourner de Rome la *vengeance des Dieux* (Plutarque, *César,* 22). Le champ de bataille a été déterminé avec une précision satisfaisante par les recherches récentes faites aux environs de *Venloo,* dans la plaine de *Goch*, un peu au-dessus du confluent des deux fleuves (*Hist. de C.*, II, p. 141).]

2 [V. le bulletin de cette guerre, avec de curieux détails sur les mœurs des Germains. *B. G.*,-4. 1-15. V. aussi *Hist. de C.*, II, pp. 133-143.]

3 [La pointe faite par César au-delà du Rhin est restée célèbre ; et la curiosité des ingénieurs et des antiquaires s'est exercée à l'occasion des détails techniques de la construction de son pont de pilotis. Quoi qu'on fasse, il restera là toujours quelques obscurités (V. cependant *Hist. de C.*, II, p. 145, 146 : on y lira une bonne exposition critique du passage des *Commentaires* (*B. G.*, 4, 17). — Quant au point du passage, je suis de l'avis de l'impérial auteur : on le place trop haut en le reportant au-dessus du confluent de la Moselle. César revenant du confluent de la Meuse, n'a pas dû, voulant entrer chef les Ubiens et les Sygambres, remonter plus haut que *Bonn*.]

comprend qu'ils avaient donné tout au moins leurs sympathies à la cause de l'indépendance nationale ; et que, là même où ils n'avaient point prêté aux patriotes un appui armé, ils avaient ouvert dans leur île protégée par les flots un honorable asile à quiconque fuyait une patrie où l'on n'était plus en sûreté. De là un danger pour les Bretons, danger dans l'avenir, sinon dans le présent. La République, à supposer qu'elle ne voulût point conquérir leur île, était nécessairement conduite à y porter l'offensive au lieu de se défendre dans la Gaule, et à faire voir aux insulaires, en opérant une descente sur leurs côtes, que le bras de Rome saurait passer par dessus le canal. Déjà Publius Crassus, le premier des capitaines romains qui ait foulé le sol de la Bretagne, s'était porté des bords du détroit jusqu'aux **îles de l'Étain** [les *Cassitérides*, îles *Scilly*, à la pointe ouest de l'Angleterre] (697 [**-57**]). Mais durant l'été de 699 [**-55**], César en personne franchit le canal avec deux légions au point où il est le plus étroit[1]. Ayant vu le rivage couvert, de masses ennemies, il fit route plus loin ; mais les chars de guerre des Bretons couraient sur terre aussi vite que les galères romaines voguaient sur les flots. Les légionnaires, protégés par leurs navires du haut desquels les machines de jet et les javelots balayaient la plage, ne purent aborder qu'après mille peines, tantôt marchant dans l'eau en face des Bretons, tantôt amenés à terre en canots. Sous le coup d'une première terreur, les villages et bourgs voisins se soumirent, mais les insulaires constatèrent bien vite la faiblesse de l'envahisseur, et l'impossibilité pour lui de s'aventurer à distance de la côte. Ils disparurent à l'intérieur, ne revenant qui pour menacer le camp ; et quant à la flotte laissée sur une rade ouverte, elle subit de très graves avaries à la première grosse mer. On s'estima heureux de pouvoir tenir tête aux barbares, pendant que les navires étaient tant bien que mal en réparation, et l'on s'en revint avant la mauvaise saison en vue des côtes de la Gaule[2].

---

1 La nature des lieux aussi bien que les expressions même dont César se sert, démontrent que, pour descendre dans l'île, il était parti de l'un des havres de la côte, entre Boulogne et Calais. On a souvent tenté de préciser davantage, mais sans arriver au résultat cherché. Tout ce que les sources nous apprennent, c'est qu'à la première expédition, l'infanterie s'embarqua dans un port, et la cavalerie dans un autre, ce dernier éloigné du premier de huit milles pas, en allant vers l'est (*B. G.*, 4, 22, 23, 28) ; c'est qu'à leur second passage, les Romains partirent de celui de ces deux ports que César avait reconnu être plus commode (*quo ex portu commodissimum trajectum esse cognoverat*), l'*Itius portos*, dont on ne connaît rien que le nom, placé à trente milles (selon les manuscrits de César, *B. G.*, 5, 2) ; à 40 (= 230 stades) selon Strabon (4, 5, 2), qui certainement a demandé son renseignement à César. Celui-ci dit encore (4, 21), qu'il avait choisi *le trajet le plus court (brevissimus in Britanniam trajectus)*. On peut raisonnablement induire de là qu'il franchit, non pas le canal en un point quelconque, mais seulement le Pas-de-Calais même, sans d'ailleurs se fixer sur le point précis de la ligne mathématique, la plus courte. Ici, les difficultés n'ont point troublé la foi des amateurs de topographie locale. N'ayant en main que des données incertaines, données dont la meilleure se trouve ébranlée, on le voit, par les variantes des chiffres, ils ont tenté d'arriver à dénommer l'endroit précis du passage : quant à moi, parmi les nombreuses indications plus ou moins plausibles, j'inclinerais davantage en faveur du port Itius, que Strabon (*loc. cit.*) désigne, avec toute apparence de vraisemblance, comme étau, celui où s'était embarquée déjà l'infanterie, lors de la première expédition. Je placerais ce port à Ambleteuse, à l'ouest du cap Gris-Nez. La cavalerie alors se serait embarquée à Ecale (Wissant), à l'est du même promontoire ; et l'on aurait pris terre à l'ouest de Douvres, non loin de Walmer-Castle. [Les recherches topographiques étendues auxquelles s'est livré en dernier lieu l'Empereur Napoléon III, l'ont conduit à placer, avec beaucoup d'autres critiques, le port Itius, à Boulogne même. Là seulement, à l'embouchure de la Liane, la flotte pouvait être concentrée ; et Ambleteuse, le port supérieur affecté à la cavalerie, est bien à la distance de huit mille pas indiquée par César. Le point du débarquement est aussi placé par l'Empereur entre Walmer-Castle et Deal. (On lira avec intérêt toute cette étude, II, pp. 166-180, qui s'appuie en outre sur des considérations sérieuses déduites du mouvement des marées).]

2 [V. les détails de la première expédition en Bretagne, *B. G.*, 4, 20-38.]

César avait été si peu satisfait du résultat de cette reconnaissance, entreprise légèrement et sans moyens suffisants, que dès l'hiver suivant (699-700 [**55-54 av. J.-C.**]), il réunit une nouvelle flotte de transports comptant 800 voiles, et que le printemps s'ouvrant (700 [**-54**]), il se rembarqua cette fois avec cinq légions et deux mille cavaliers, pour la côte de Kent. Devant cette Armada puissante, les hordes bretonnes, rassemblées, comme l'année d'avant, sur les falaises, n'osèrent point risquer un combat. César poussa aussitôt à l'intérieur, et, après quelques escarmouches heureuses, franchit la *Stour*. Mais arrivé là, il fallut s'arrêter ; sa flotte, battue dans ces parages ouverts par les tempêtes du canal, était à demi détruite. On perdit un temps précieux à tirer les embarcations sur le rivage, à pourvoir aux réparations nécessaires ; et les Celtes surent mettre les jours à profit. La défense chez eux était dirigée par un prince brave et prudent, *Cassivellaun*, lequel régnait sur le *Middlesex* et contrées voisines, jadis l'effroi des tribus du sud de la Tamise, aujourd'hui le sauveur et le champion de la nation. Il avait promptement vu que l'infanterie celte ne pouvait rien contre celle des Romains ; et que la multitude informe des milices de l'île, difficile à nourrir autant que peu maniable, n'était qu'un embarras dans la lutte prochaine : il la congédia, ne gardant que les chars réunis au nombre de 4.000, avec les hommes qui les montaient. Ceux-ci sautaient à terre et, combattant à pied en cas de besoin, faisaient un double service, comme les soldats citoyens de la Rome ancienne. Lorsque César put se remettre en marche, il ne rencontra nul obstacle ; mais les chars couraient sans cesse devant les légions ou sur leur flanc, faisaient le vide dans la campagne, chose aisée là où il n'y avait pas de villes, empêchaient les détachements de s'écarter, et interceptaient toutes les communications. Les Romains passèrent la Tamise (entre *Kingston* et *Brentford*, au-dessus de Londres, à ce que l'on croit). Mais ils ne poussèrent pas beaucoup plus loin : nulle victoire pour le général, nul butin pour le soldat : le seul résultat obtenu fut la soumission des *Trinobantes* (*Essex*) ; encore la dut-on bien moins à la crainte inspirée par les armes romaines qu'à la haine profonde de ce peuple envers Cassivellaun. A chaque pas que l'on faisait, le danger allait croissant ; les chefs du pays de Kent, par l'ordre de Cassivellaun, s'en allèrent attaquer le camp naval : leur assaut repoussé n'en était pas moins pour les Romains le signal de la retraite. Ceux-ci venaient d'emporter un grand oppidum retranché dans les bois ; ils y trouvèrent du bétail en quantité. Tel fut tout le gain de cette pointe sans but : il servit de prétexte honnête au retour. Cassivellaun était trop sage pour pousser à bout son dangereux ennemi : il promit, à la demande de César, de ne plus tourmenter les Trinobantes ; il promit un tribut et des otages. De livrer ses armes, il ne fut pas question; encore moins d'une garnison à laisser par les Romains dans l'île ; et même l'engagement de payer tribut pour l'avenir n'était ni sérieusement donné, ni sérieusement reçu. César emmena ses otages dans son camp naval, puis s'en revint dans les Gaules. S'il est vrai que, comme on le peut bien croire, il avait cette fois compté sur la conquête de file, son dessein avait échoué, soit devant la défensive prudente de Cassivellaun, soit par la mauvaise qualité de sa flotte à rames italiennes, absolument impropre à la navigation dans les eaux de la mer du Nord. Quant au tribut stipulé, jamais il ne fut levé. Mais César avait aussi voulu autre chose. Ôtant aux insulaires leur sécurité présomptueuse, en leur montrant de quel péril il y allait pour eux à ouvrir la Bretagne aux transfuges venus de terre ferme, il avait calculé juste ; nous ne verrons plus les Bretons donner matière à semblables reproches[1].

---

1 [La seconde expédition de César en Bretagne, bien que poussée jusqu'au nord de la Tamise et

L'invasion germaine, une fois refoulée, et les Celtes continentaux soumis, il semblait que tout était fini dans les Gaules. Mais c'est presque toujours chose plus facile de vaincre lune nation que de la tenir vaincue dans l'obéissance. Les rivalités de haute influence, cause de la ruine des Gaulois bien plutôt que le poids des armes romaines, ces rivalités s'étaient en quelque sorte évanouies au lendemain de la conquête, le vainqueur ayant confisqué l'hégémonie à son profit. Les intérêts séparés se turent : sous l'oppression commune la nation se retrouvait elle-même ; et ces biens qu'on avait joués et perdus de gaieté de cœur quand on les possédait, la liberté, l'esprit national, aujourd'hui qu'il était trop tard, on en mesurait le prix infini, on les voulait avec une indicible ardeur. Mais, était-il bien trop tard ? Ce peuple n'avouait sa défaite que la rougeur au front : il comptait un million d'hommes au moins en état de porter les armes : lui faudrait-il, déshérité de son antique et juste gloire guerrière, subir le joug apporté par quelque 50.000 Romains ? La ligue de la Gaule centrale abattue sans l'échange d'un seul coup d'épée, celle des Belges domptée sans qu'elle eût fait plus que d'avoir la pensée de la lutte : ailleurs, la chute héroïque des Nerviens et des Vénètes, la défense habile et heureuse des Morins, la résistance savante des Bretons de Cassivellaun ; toutes les fautes et tous les actes de courage, tous les malheurs et tous les succès obtenus étaient autant d'aiguillons pour l'âme des patriotes : ils n'aspiraient qu'à tenter encore la fortune, unis ensemble et ayant la force que donne l'union. La noblesse surtout s'agitait frémissante : il semblait qu'à toute minute la révolte générale allait faire explosion.

Déjà avant la seconde expédition dans file de Bretagne, au printemps de l'an 700 [**54 av. J.-C.**], César avait dû se rendre en personne chez les Trévires qui, depuis la journée de la Sambre chez les Nerviens, en 697 [**-57**], où ils s'étaient gravement compromis, n'avaient plus reparu aux assemblées générales, et entretenaient avec les Germains d'outre-Rhin des relations plus que suspectes. Dans ces conjonctures, César s'était contenté d'emmener avec lui en Bretagne les principaux chefs patriotes, *Indutiomar* entre autres, et de les enrôler parmi les cavaliers trévires auxiliaires. Il fit tout pour ne pas voir la conspiration ourdie : les mesures de rigueur n'eussent pu que hâter l'explosion[1]. Mais l'Éduen Dumnorix, qui suivait aussi l'armée, en qualité d'officier de cavalerie, au fond véritable otage, refusa de s'embarquer et, montant sur son cheval, rebroussa chemin vers l'intérieur. César se vit forcé de faire poursuivre le déserteur : les escadrons lances sûr ses pas l'atteignirent, et comme il résistait les armes à la main, le tuèrent (700 [**-54**])[2]. La mort sanglante, par le fait des Romains, du plus illustre, du plus puissant chevalier des cantons Gaulois, d'un clan demeuré quasi indépendant par privilège, retentit comme un coup de foudre par tout le pays dans les rangs de la noblesse. Quiconque au fond du cœur pensait comme lui, et

---

appuyée sur une véritable armée, n'amena pas de résultats beaucoup plus sérieux que la reconnaissance de l'année précédente. La première partie du cinquième livre (1, 5, 8 et s.) des Commentaires est consacrée au récit de cette nouvelle incursion. Les détails géographiques y sont peu précis (13, 14) : mais César y montre en quelques coups de pinceau la rudesse encore toute primitive des habitants du pays, au nord de la Tamise — C'est vers St-Albans que pourrait bien avoir été placé l'oppidum sylvestre de Cassivellaun, enlevé de vive force par César, et qui marque le point le plus éloigné de la côte où il aurait pénétré. Les recherches astronomiques et critiques de l'*Hist. de César* assignent à toute l'expédition une durée d'environ soixante jours, du mois de juillet à l'équinoxe de septembre (II, pp. 183-199).]

1 [*B. G.*, 5, 2-4.]

2 [*B. G.*, 5, 4-7. Ce Dumnorix, frère de Divitiac, avait déjà conspiré contre César durant la campagne contre les Helvètes, et César lui avait pardonné par égard pour les siens, et sur les prières de Divitiac (*B. G.*, 1, 3, 91, 17-21). Depuis ce temps, le Romain le tenait en surveillance.]

c'était l'immense majorité, voyait dans cette catastrophe l'image du sort qui l'attendait. Le patriotisme et le désespoir avaient poussé dans la conspiration les chefs de la noblesse : la crainte et la nécessité de défendre leur tête fit éclater les conjurés. Durant l'hiver de 700-701 [**-54/-53**], à l'exception d'une légion détachée dans la Bretagne Armoricaine, et d'une autre laissée en cantonnement chez les *Carnutes* (pays chartrain), l'armée romaine entière, soit six légions, avait pris ses quartiers d'hiver chez les Belges. La rareté des vivres avait obligé César à espacer des divers corps plus que d'habitude : ils étaient postés dans six camps chez les Bellovaques, les Ambiens, les Morins, les Nerviens, les Rèmes et les Éburons[1]. Les quartiers établis le plus loin dans l'est, chez ces derniers, étaient situés non loin de la ville future d'*Aductuca* (auj. *Tongres*). Ils avaient la plus forte garnison, une légion commandée par l'un des meilleurs lieutenants de César, *Quintus Titurius Sabinus*, et avec elle un certain nombre dé détachements égaux en nombre à une demi légion, sous les ordres du valeureux *Lucius Auruneuleius Cotta*[2]. Un jour, le camp est enveloppé soudain par les Éburons, que conduisent les rois *Ambiorix* et *Catuvole*. L'attaque est si inattendue qu'on n'a point le temps de rappeler les soldats envoyés au dehors ; ils sont enlevés par d'ennemi. Le danger d'ailleurs n'était ni grand ni imminent : on avait des vivres, et l'assaut que tentaient les Éburons échouait impuissant devant le retranchement du camp. Mais voici qu'Ambiorix fait savoir aux lieutenants de César, que ce même jour tous les quartiers des Romains sont assaillis par tous les Gaulois, et que les légions sont infailliblement perdues, à moins que les corps divers n'abandonnent leurs postes séparés les uns des autres, et n'opèrent leur réunion. Sabinus d'autant plus sujet de se hâter, que les Germains, de leur côté, ont passé le Rhin et s'avancent ; et qu'enfin, lui, Ambiorix, d'ami des Romains, il leur promet libre et sûre retraite jusqu'au cantonnement le plus voisin, lequel n'est qu'à deux jours de marche. Il semblait que tout ne fût pas mensonge dans ce discours : comment croire à une attaque isolée de la part des Éburons, ce mince peuple, hier encore l'objet des faveurs de César ? N'était-il pas vrai que les légions étaient loin espacées, que la difficulté de se rejoindre les mettait en sérieux péril au cas d'une attaque ? Ne périraient-elles pas isolées les unes des autres, sous les coups de l'immense armée des insurgés ? Mais la prudence et l'honneur commandaient Indubitablement de rejeter une capitulation honteuse, et de se tenir fermes et fidèles à son poste. Dans le conseil de guerre, des voix nombreuses opinèrent en ce sens; notamment la voix influente d'Auruneuleius Cotta. Sabinus, néanmoins, se résolut à en passer par les termes offerts. Le lendemain, dès le matin, les Romains évacuent leur camp. Ils ont à peine marché

---

1 [A l'exception de la légion détachée chez les Ésubiens (confins de la Bretagne et de la Normandie), alors paisibles et tranquilles, les divers stationnements des légions se plaçaient dans un cercle de cent milles (140 kil.) de rayon. V. sur cette dislocation de l'armée Gœler, p. 144 et s., et l'*Hist. de César*, II, pp. 200-202. — On ne connaît sûrement que les emplacements de *Samarobriva* (Amiens) et d'*Aduatuca* (Tongres). Pour les autres on est réduit à des conjectures.]

2 [V. plus haut la note sur les lieutenants de César] Cotta n'était point le subordonné de Sabinus. Mais, quoique lieutenant du proconsul,.lui aussi, il était le plus jeune et de moindre autorité. Très probablement, en cas de divergence d'opinion, il devait céder. C'est ce que l'on peut induire de l'ancienneté de services de Sabinus. Lorsqu'ils sont nommés ensemble, Sabinus ordinairement vient le premier (1, 22, 38. 5, 24, 26, 52. 6, 32. - V. cependant 6, 37). Enfin le récit de leur commun désastre l'atteste de même. Ajoutons qu'il est impossible d'admettre que César ait mis dans le même camp deux officiers de grade égal, sans avoir pourvu à l'hypothèse d'un dissentiment surgissant entre eux. Les cinq cohortes (5, 24) ne comptaient pas comme une légion (cf. 6, 32; 33), pas plus que les douze cohortes postées au pont du Rhin (6, 29, cf. 32, 33) : elles formaient des détachements pris dans les autres corps, et envoyés en renfort au quartier d'Aduatuca, voisin de la Germanie et plus exposé.

un demi mille [allem. = 1 lieue], qu'ils se voient entourés par les Éburons au fond d'une étroite vallée. Toute issue leur est fermée. Ils tentent de se frayer la route les armes à la main ; mais les barbares se refusent au combat corps à corps, et du haut de leurs positions inexpugnables ils font pleuvoir une grêle de traits sur les légionnaires confusément entassés. Cependant Sabinus, qui perd la tête, va chercher auprès du traître le salut contre la trahison, et sollicite une entrevue avec Ambiorix qui l'accorde : à peine est-il en sa présence qu'on le désarme, lui et tous ses officiers, et qu'on le massacre aussitôt. Lui mort, les Éburons se jettent de tous les côtés sur les Romains épuisés, découragés : leurs rangs se rompent : la plupart périssent dans cette dernière attaque, et avec eux Cotta, déjà gravement blessé. Un petit nombre a pu fuir et rentrer dans le camp abandonné : durant la nuit ils se frappent eux-mêmes de leurs épées. La division de Sabinus était détruite tout entière[1].

Le succès dépassait les espérances. L'exaltation fut irrésistible chez tous les patriotes, à ce point que les Romains ne pouvaient- plus compter sur aucun des peuples de la Gaule, sauf les Éduens et les Rèmes, et que la révolte faisait explosion sur les points Ies plus opposés. Les Éburons, tout d'abord, poursuivirent leur victoire. Renforcés par le contingent des Aduatuques, qui saisissaient avec joie l'occasion de se venger de César et du mal qu'il leur avait fait ; renforcés aussi par les Ménapiens, tribu puissante et jusqu'alors invaincue, ils entrent chez les Nerviens. Ceux-ci se joignent à eux, et toute cette foule, accrue jusqu'au chiffre de 60.000 têtes, marche contre les cantonnements des Romains en pays nervien. Quintus Cicéron les commandait. La faiblesse de sa division le mettait en grand péril. Les assiégeants, profitant des leçons reçues, creusent des fossés, élèvent un *agger*, approchent des *tortues*[2], et des tours mobiles, à l'instar des légionnaires, et lancent sur le camp et ses tentes couvertes de chaume des balles et des javelots incendiaires. Cicéron n'avait plus d'espoir qu'en César, posté pour l'hiver dans l'Amiennois, région peu éloignée et à portée de trois de ses légions ; mais durant quelque temps, preuve caractéristique des dispositions hostiles des esprits, César n'eut avis ni du désastre de Sabinus, ni de la situation critique où se trouvait son lieutenant. Enfin un cavalier gaulois, expédié du camp de Cicéron, se glissa au travers des ennemis et parvint jusqu'à lui.

César le dégage. A peine il a reçu, l'émouvante nouvelle, qu'il s'élance avec deux faibles légions, 7.000 hommes en tout, plus 400 hommes à cheval. Si faible que soit ce corps, en apprenant que le proconsul arrive, les insurgés lèvent le siège. Il était temps : Cicéron n'avait pas un soldat sur dix qui ne fût blessé[3].

---

1 [L'hypothèse très vraisemblable étant admise de l'emplacement de Tongres (*in mediis finibus Eburonum*), on trouve, précisément à deux milles romains, dans l'ouest, le vallon de *Lowaige*, qui répond parfaitement à la position décrite par César. Au nord-est, à trois milles, on trouve aussi une colline (*tumulus*), la colline de Berg, où Cicéron eut à soutenir, en 701 [53 av. J.-C.], un combat malheureux contre les Germains. — V. l'émouvant récit de la catastrophe, dans *B. G.*, 5, 26-37, et *Hist. de C.*, II, pp. 201-208.].

2 [*Testudo*. (V. ce mot aux *Dict*. de Rich, trad. par M. Chéruel, et de Smith : sorte de hangar mobile, sous lequel se plaçaient les soldats avec les machines de siège (*testudo arietaria*).]

3 [La défense énergique de Quintus Cicéron, près de Charleroi, selon l'*Hist. de César* (selon Gœler, près de Namur ; selon Rustow, près de Berlaimont : César n'a indiqué que le pays nervien, sans préciser), cette défense contraste de la façon la plus dramatique avec la faiblesse et l'impéritie qui avaient amené la destruction de Sabinus à Aduatuca. - V. *B. G.*, 5. 38-52. On étudiera avec intérêt le mouvement hardi de César, qui dégage son lieutenant, et bat les révoltés (*B. G.*, ibid. 46 et s.) — V. *Hist. de César*, II, p. 208-217.]

Mais César, contre qui se tournaient les révoltés, les trompe, comme il l'a fait tant de fois, et toujours avec succès, sur le nombre de ses soldats : ils tentent l'assaut de son camp dans les conditions les plus défavorables, et se font battre. Chose extraordinaire, et qui montre bien le caractère national, un seul combat malheureux, ou plutôt, sans doute, la seule présence de César sur le théâtre de la guerre, a suffi pour que l'insurrection s'arrête : malgré sa victoire éclatante au début, malgré l'extension immense qu'elle a prise, elle suspend honteusement la lutte. Nerviens, Ménapiens, Aduatuques, Éburons, tous se retirent chacun de son côté. Les clans maritimes disparaissent, après avoir fait mine d'attaquer la légion qui hiverne en Bretagne[1]. Les Trévires, avec leur chef Indutiomar, l'instigateur principal de la révolte soudaine des Éburons, clients de sa puissante tribu, les Trévires avaient aussi pris les armes à la nouvelle de la victoire d'Aduatuca : ils avaient pénétré chez les Rèmes, et marchaient sur la légion cantonnée dans la contrée sous les ordres de Labienus : comme tous les autres, ils s'arrêtent[2]. — César se décida, non sans peine, à remettre au printemps les mesures plus amples à prendre contre l'insurrection : exposer aux rigueurs de l'hiver de la Gaule du nord ses troupes rudement éprouvées eût été peu sage;, et d'ailleurs, il ne voulait reparaître dans le pays ennemi qu'avec des forces imposantes accrues de trente cohortes nouvelles [trois légions] qu'il comptait lever à la place des quinze cohortes anéanties devant Aduatuca. Mais, pendant cet intervalle, ou mieux, pendant cette trêve, la révolte ne cessa pas de gagner au cœur du pays. Dans la Gaule centrale elle avait son siège chez les Carnutes et les Sénons leurs voisins [pays- chartrain et sénonais]. Ceux-ci déjà ont chassé le roi que César leur a imposé [*Cavarinn*]. Au nord, les Trévires ne cessent pas d'appeler tous les transfuges gaulois et les Germains transrhénans, à prendre part à la prochaine guerre de l'indépendance : ils ont réuni tout leur monde, et se préparent à rentrer à l'ouverture du printemps sur le territoire des Rèmes : Labienus une fois enlevé, ils comptent faire leur jonction avec les insurgés de la Seine et de la Loire. On ne vit point les envoyés de ces trois peuples à l'assemblée générale convoquée par César dans la Gaule centrale[3], et bientôt ils dénoncèrent de nouveau la guerre par une soudaine attaque, comme peu de mois avant l'avait fait une partie d'entre eux en se jetant sur les camps de Sabinus et de Cicéron. L'hiver tirait à sa fin. César se mit en route avec son armée augmentée de renforts[4]. Les efforts des Trévires en vue d'une concentration des armées de l'insurrection devaient échouer. Dans les pays qui s'agitaient tout se calme à l'apparition des Romains ; et quant aux peuples chez qui la révolte a déjà les armes à la main, ils auront à lutter isolés. Les premiers coups de César tombèrent sur les Nerviens[5]. Après, vint le tour des Carnutes et des Sénons[6]. Les Ménapiens eux-mêmes, les seuls qui n'eussent jamais fait leur soumission, sont attaqués de trois côtés à la fois : force leur est de renoncer à cette liberté qu'ils avaient si longtemps défendue[7]. A ce moment, Labienus préparait le même

---

1 [*B. G.*, 5, 53.]
2 [*B. G.*, 5. 3, 4, 26, 53.]
3 [Cette assemblée, fixée ailleurs d'abord, avait été transférée par César à *Lutèce des Parisiens* (*Luteciam Parisiorum*), (*B. G.*, 6, 2). C'est la première fois qu'il est fait mention de la future grande cité.]
4 [Pompée lui-même était venu à son aide : il était resté en Italie, et présida à l'envoi des renforts levés dans la Cisalpine, et assermentés militairement par lui, pour le compte de son collègue. *B. G.*, 6, 1.]
5 [*B. G.*, 6, 3.]
6 [*B. G.*, 6, 3, 4.]
7 [*B. G.*, 6, 5, 6.]

sort aux Trévires. Leur premier effort, pendant l'hiver, n'avait rien produit, les Germains établis dans leur, voisinage leur ayant refusé tout envoi de soldats auxiliaires, d'une part ; et Indutiomar, de l'autre, l'âme du mouvement, ayant péri dans une escarmouche avec la cavalerie de Labienus[1]. Malgré leurs pertes, ils persévérèrent ; et à peu de temps de là, se montrèrent de nouveau avec toute leur armée : de plus, ils attendaient un renfort de Germains. Leurs racoleurs cette fois avaient trouvé chez les peuples belliqueux de l'intérieur, notamment les Chattes, meilleur accueil que chez les riverains du Rhin. Labienus fit mine de céder, et de battre précipitamment en retraite. Aussitôt, sans laisser à leurs auxiliaires le temps d'arriver, les Trévires de se jeter sur les Romains, malgré le désavantage des lieux[2]. Ils sont complètement battus. Quand les Germains paraissent, ils n'ont plus rien à faire que s'en retourner. Les Trévires, bon gré malgré, se soumettent, et la faction romaine qui a pour chef *Cingetorix*, le gendre d'Indutiomar, se remet à la tête des affaires[3]. Après les succès de César sur les Ménapiens, après ceux de Labienus sur les Trévires, toute l'armée romaine vient se concentrer dans le pays de ces derniers. Mais il faut ôter aux Germains l'envie de revenir, et s'il se peut, infliger à ces incommodes voisins une rude leçon. César passe une seconde fois le Rhin : toutefois les Chattes, fidèles à une tactique dont ils connaissent l'excellence, s'enfoncent, loin de la frontière, en des contrées inconnues (du côté du Harz, à ce qu'il semble). C'est là qu'ils se défendront. César alors retourne sur ses pas, et se contente de placer sur le fleuve une forte garnison, qui commandera les passages[4].

Tous les peuples complices de l'insurrection avaient leur compte : restaient les Éburons, auteurs principaux du crime. César ne les oubliait pas. Du jour où il avait appris le désastre d'Aduatuca, il avait pris les vêtements de deuil, et juré de ne les quitter qu'après vengeance tirée de la mort de ses soldats perfidement assassinés en faisant à l'ennemi une loyale guerre. Les Éburons se tenaient dans leurs huttes, paralysés, indécis, assistant à la soumission de tous les clans, les uns après les autres : tout à coup la cavalerie romaine, quittant le pays des Trévires et traversant l'Ardenne, arriva sur leur territoire. Ils ne s'attendaient point encore à son attaque, si bien qu'il s'en fallut de peu qu'Ambiorix ne fût arrêté dans sa propre maison : les siens se sacrifièrent, et il gagna, à grande peine, la forêt voisine. Bientôt, derrière la cavalerie, dix légions envahirent le pays. Elles incitaient les peuplades environnantes à se jeter avec elles sur les

---

1 [*B. G.*, 55-58. Il y avait eu plus qu'une escarmouche. Les Trévires attaquaient le camp de Labienus depuis plusieurs jours. Labienus fit, sur le soir, sortir toute sa cavalerie, et la lança sur les Gaulois qui s'éloignaient pour la nuit. Il avait donné ordre de poursuivre, Indutiomar, de préférence, et de le tuer. Ce plan réussit, et on lui rapporta la tête du chef.]

2 [Selon l'Empereur Napoléon III (II, pp. 200, n. 1), Labienus avait ses quartiers d'hiver à *La Vacherie*, sur l'*Ourthe*, dans le *Luxembourg*. On y a trouvé les restes d'un camp. Ce serait également sur l'Ourthe, aux rives escarpées (*difficile transitu flumen ripisque præruptis*), que le choc aurait eu lieu. A cela rien d'impossible, mais rien de certain non plus. Labienus avait quitté son camp primitif. — Les uns désignent la *Sour* qui se jette dans la Moselle ; les autres, la Moselle elle-même, sur la frontière du Luxembourg, et Gœler nomme l'*Alzette* (p. 184), qui passes au fond du ravin de la forteresse de Luxembourg.]

3 [*B. G.*, 6, 7, 8.]

4 [Le passage du Rhin s'effectua un peu au-dessus du point choisi lors de la première expédition. Le pont fut pareillement construit en pilotis (*B. G.*, 6, 9). Les Germains s'étaient retirés dans la forêt *Bacenis, infinita magnitudine*. On la place d'ordinaire dans la Thuringe ; selon Gœler (p. 188), le point où César s'est arrêté serait l'extrémité ouest de cette forêt, vers la Werra, non loin de Meiningen. Mais tout ici est conjectural. — V. *B. G.*, 5, 9, 10, 29, où César lui-même raconte rapidement les incidents de ses trois expéditions, chez les Nerviens, les Sénons et Carnutes, et les Ménapiens, et enfin ceux de la lutte de Labienus contre les Trévires. — V. *Hist. de César,* II, pp. 224-231.]

Éburons, mis hors la loi, et à prendre leur part du pillage. Beaucoup répondirent à l'appel ; et l'on vit même accourir de l'autre rive du Rhin une bande de hardis Sygambres, pour qui tout était même proie, Gaulois ou Romains. Un coup de main téméraire leur livra presque par surprise le camp d'Aduatuca. La punition des Éburons fut terrible. Qu'ils allassent se cacher dans les. bois et les marais, les chasseurs étaient partout, plus nombreux que le gibier. Beaucoup se donnèrent la mort, à l'exemple du vieux chef *Catuvole* : bien peu au contraire purent échapper à l'épée de l'ennemi ou à l'esclavage. Mais Ambiorix, celui que César poursuivait entre tous, ne tomba point dans ses mains : il passa le Rhin avec quatre cavaliers. Après l'exécution des Éburons, plus coupables que les autres, César fit aussi le procès aux hommes qui s'étaient compromis ailleurs.

Le temps de l'indulgence était passé. En vertu de la sentence dictée par le proconsul de Rome, les licteurs abattirent la tête d'*Accon* l'un des principaux chevaliers carnutes (701 [**53 av. J.-C.**]) : les verges et la hache avaient leur jour. Toute opposition cessa : le calme régnait partout. César, suivant son habitude, passa les Alpes sur la fin de l'année : les affaires s'embrouillaient de plus en plus dans Rome : il y voulait voir de plus près durant l'hiver[1].

Pourtant, il se trompait dans ses habiles calculs. Le feu couvait sous la cendre, loin d'être éteint. Quand la tête d'Accon roula, toute la noblesse des Gaules ressentit le coup. Les perspectives s'ouvraient plus favorables aux complots. Durant le précédent hiver l'insurrection n'était certainement tombée, que parce que le Romain en personne s'était montré sur le théâtre de la guerre. Aujourd'hui il était loin : la guerre civile, imminente en Italie, le retenait dans la Cispadane ; et l'armée des Gaules, concentrée sur la haute Seine, était séparée de son chef redouté. Que la révolte fasse explosion dans la Gaule centrale, les légions seront rapidement enveloppées, l'inondation gagnera la province romaine laissée presque sans défense, tout cela bien avant que César reparaisse dans la Transalpine, à supposer même que les complications des affaires italiennes ne l'empêchent pas de tourner ses yeux vers les Gaules. — De tous les clans du centre, les conjurés arrivaient en foule : les Carnutes, frappés les premiers par le supplice d'Accon, s'offrirent aussi à marcher les premiers. Au jour fixé (hiver de 701-702 [**53-52 av. J.-C.**]), leurs deux chefs, *Gutruat* et *Conconnetodumn*, donnent à *Genabum* (*Orléans*)[2] le signal de la révolte : les Romains qui se trouvent là sont mis à mort. Toute la grande terre des Celtes tressaille d'un immense ébranlement : partout les patriotes s'agitent. Mais la secousse devient irrésistible, quand les Arvernes, eux aussi, ont levé leurs boucliers. Ce peuple, jadis le principal de la Gaule méridionale sous la conduite de ses rois, riche encore, civilisé et puissant entre tous, après la guerre malheureuse de Bituit contre Rome et la révolution qui renversa la monarchie, ce peuple, dis-je, et ses gouvernants avaient jusque-là fait preuve envers la République d'une imperturbable fidélité. Dans le grand conseil, la faction des patriotes y était

---

1 [César a ouvert une grande parenthèse au milieu du récit de la seconde expédition de Germanie. C'est là (*B. G.*, 6, 11-28), qu'il esquisse le tableau comparé des mœurs des Gaulois et des Germains, l'une des sources capitales de l'histoire, et dont M. Mommsen a grandement tiré profit dans toute la première partie de ce chapitre. — Puis il raconte (6, 29-43) la chasse donnée aux Éburons, l'échauffourée des Sygambres, l'attaque du camp dont il avait confié la garde à Q. Cicéron, cette fois imprudent et malhabile, et qui faillit recommencer, sur le même lieu, la tragédie de Sabinus et de Cotta, enfin la fuite d'Ambiorix, le procès d'Accon et son supplice, more majorum, la hache après les verges (8. 38). — L'historien de César a aussi résumé tous ces événements (II, p. 232-239).]

2 [***Tête de l'eau*** : même nom que *Genève*. — On croit aujourd'hui, non sans sérieux fondements, que *Genabum* ou plutôt *Cenabum* (*Κήναβον*) était *Gien*, et non *Orléans*.]

encore en minorité : en vain ceux-ci tentèrent d'entraîner leur sénat à faire cause commune avec l'insurrection. Ils se tournèrent alors contre le sénat lui-même et contre la constitution. Cette constitution réformée l'avait mis à la place du roi, au lendemain des victoires des Romains, et vraisemblablement par leur influence. Le chef de ces patriotes, *Vercingétorix*[1], l'un de ces nobles comme il s'en rencontrait souvent chez les Celtes, honoré presque à l'égal des rois dans le clan et hors du clan, brillant, brave et prudent tout ensemble, quitta soudain la capitale arverne, et soulevant les campagnes, hostiles aux oligarques imposés au pays autant qu'hostiles aux Romains, il les appela à la restauration de l'ancienne monarchie et à la guerre contre Rome. Les multitudes accoururent rétablir le trône de Luern et de Bituit ; le rétablir, c'était en effet lever l'étendard de la guerre de l'indépendance. Jusque là l'unité avait manqué aux efforts de la nation, qui, voulant secouer le joug de l'étranger, s'était brisée contre un plus fort : cette unité, le nouveau roi surgissant de lui-même au milieu des Arvernes l'apportait enfin. Chez les Celtes continentaux, il allait jouer le rôle de Cassivellaun chez les Celtes insulaires ; les masses entraînées sentaient qu'à cet homme et à lui seul était remis le salut de la Gaule. Des bouches de la Garonne aux bouches de la Seine court la flamme de l'insurrection ; partout, chez tous les peuples Vercingétorix est accepté pour chef suprême. Quelques assemblées de clans font-elles des difficultés, la foule les contraint à donner les mains au mouvement ; et encore de ces clans le nombre est-il minime : comme chez les *Bituriges* [*Berry*], la résistance n'y est peut-être que pour l'apparence. — A l'est de la haute Loire, l'insurrection rencontrait un terrain moins favorable. Ici tout dépendait des Éduens qui se montraient incertains. La faction des patriotes était encore très puissante chez eux; mais le vieil antagonisme contre l'hégémonie arverne, y pesait aussi dans la balance, et faisait grand tort à la cause nationale. L'attitude des Éduens commandait celle des Séquanes, des Helvètes et de toute la Gaule. orientale. On peut dire que leur défection eût été décisive contre Rome. Tout à coup, pendant que les insurgés travaillent à entraîner leurs voisins hésitants, et plus particulièrement ces mêmes Éduens ; pendant que d'un autre côté, ils manœuvrent du côté de Narbonne et la menacent (un de leurs chefs, l'audacieux Lucter a franchi déjà les frontières de la province, du côté du Tarn), voici que tout à-coup, au cœur de l'hiver, à la grande surprise de tous, amis et ennemis, le proconsul romain apparaît dans la Transalpine. Vite il prend les mesures d'urgence pour couvrir la province ; et il envoie une division chez les Arvernes par les Cévennes chargées de neige. Mais il ne peut rester là où il est : à toute minute, les Éduens, en passant à la ligue gauloise, peuvent le couper de ses légions campées dans les pays de Sens et de Langres. Il court sans bruit à *Vienne*, d'où, avec une mince escorte de cavaliers, il traverse le canton éduen et rejoint les siens. Les insurgés s'étaient mis en campagne sur de fausses espérances : la paix régnait en Italie, et César était de nouveau à la tête de son armée. Que faire ? Par où commencer ? S'en remettre à la décision des armes eut été folie en de telles circonstances : déjà les armes avaient décidé sans appel. Autant valait lancer des pierres contre les rochers des Alpes, que de pousser encore sur les légions les bandes gauloises, rassemblées en masse, ou sacrifiées l'une après l'autre clan par clan. Vercingétorix renonça à attaquer les Romains de haute lutte. Il adopta le plan de guerre dont Cassivellaun avait fait l'œuvre de salut des Bretons insulaires. L'infanterie de César était invincible : mais sa cavalerie presque entièrement recrutée dans la noblesse gauloise, avait

---

1 [***Chef des cent chefs !***]

en quelque sorte fondu en face de l'insurrection. A l'insurrection, recrutée de même parmi les nobles, allait appartenir l'immense supériorité de l'arme : elle pouvait, sans que César y apportât de sérieux obstacles, faire le désert à droite et à gauche, brûler les villes et les villages, détruire les magasins, et menacer les approvisionnements et les communications de l'ennemi. Vercingétorix dirigea tous ses efforts de ce côté : augmentant sa cavalerie, et ses archers à pied, exercés selon la tactique d'alors à combattre au milieu des escadrons. Quant aux masses désordonnées des milices communes, qui ne savaient que se gêner entre elles, il ne les renvoya pas, mais au lieu de les mener à l'ennemi, il voulut leur apprendre à se retrancher, à marcher en ordre, à manœuvrer : il leur enseignait que le soldat n'est point seulement fait pour se battre. Il demandait à l'ennemi les leçons et les exemples, adoptant le système des campements, ce grand secret de la tactique des Romains, par qui ceux-ci, en toute occasion, étaient supérieurs à leurs adversaires, et par qui la légion, aux avantages défensifs de la forteresse, réunissait les avantages offensifs de l'armée d'attaque[1]. Mais tous ces moyens, s'ils avaient pu réussir dans l'île de Bretagne, aux villes clairement parsemées, à la population rude, énergique, et concentrée sous une seule main, n'étaient-ils point un remède intolérable pour les riches pays des bords de la Loire et leurs habitants amollis, à l'état d'éparpillement politique ? Vercingétorix obtint du moins qu'on n'essayerait plus de défendre toutes les villes, ce qui, était leur perte. On convint de les détruire avant que l'ennemi se montrât devant leurs murs, si elles n'étaient point susceptibles de tenir : quant aux places solides, au contraire, toute l'armée les devait défendre. En cela le roi arverne faisait tout ce qu'il pouvait faire, enchaînant à la cause de la patrie les lâches et les retardataires par son inflexible sévérité, les cupides par ses largesses, ses adversaires déclarés par la contrainte ; usant de force ou de ruse et attisant le patriotisme jusque dans les rebuts des hautes et basses classes.

Avant que l'hiver ait pris fin, il se jette sur le territoire éduen, où César avait établi les Boïes : comme ils étaient les seuls alliés sûrs de Rome, il importait de les détruire avant l'arrivée du proconsul. A cette nouvelle, le Romain, laissant ses bagages et deux légions dans les quartiers d'hiver d'*Agedincum* (*Sens*), prend sans délai son parti : il marchera contre l'insurrection avant l'heure qu'il avait marquée. Pour parer du grave désavantage du manque de cavalerie et d'infanterie légère, il fait venir un à un tous les mercenaires germains qu'il peut enrôler : au lieu de leurs petits et peu solides animaux, il les monte sur des chevaux d'Italie et d'Espagne, tantôt achetés, tantôt enlevés par voie de réquisition à ses propres officiers. En route, il livre au pillage et à l'incendie la cité principale des Carnutes, *Cenabum*, qui a donné le signal de la défection, puis il franchit la Loire et entre chez les Bituriges. Les plans de guerre du chef gaulois subissaient leur première épreuve. Par son ordre, en un même jour, plus de vingt villes ou bourgs bituriges sont réduits en cendre : pareil sort attend les clans voisins, aussitôt que les éclaireurs où les fourrageurs romains y mettront le pied. Il entrait dans les projets de Vercingétorix de détruire aussi la riche et forte place d'*Avaricum* (*Bourges*), la capitale même des Bituriges. Mais dans le conseil de guerre, la majorité se prit de pitié pour ses magistrats qui demandaient grâce à genoux : on se décidé à défendre la ville à outrance, et la guerre se concentre

---

1 Ceci n'était possible, à vrai dire, que tant que les armes offensives étaient l'épée et la pique. Dans le système moderne, ainsi que Napoléon 1er l'a excellemment démontré, la tactique romaine n'est plus applicable : avec nos armes offensives à effet prolongé, l'ordre mince et déployé' est préférable à l'ordre massé et profond. C'était le contraire au temps de César. [V. *Précis des guerres de César*, 5, 5. Le passage est tout entier cité *Hist. de C.*, II, p. 221-223.]

autour de ses murs. Vercingétorix avait posté son monde, au milieu des marais voisins, sur un point inaccessible, où, sans même faire usage de sa cavalerie, il pensait n'avoir rien à craindre de l'ennemi. La cavalerie, d'ailleurs, couvrait les routes et les interceptait. La ville était bien fortifiée, et devant ses murs, entre elle et l'armée, la communication restait libre. La position de César était difficile. Il tenta, mais en vain, d'exciter l'infanterie gauloise à lui livrer bataille : elle ne bougea pas de son fort. Si bravement que ses soldats fissent leur devoir, au fossé, à l'agger, les gens d'Avaricum rivalisaient avec eux de courage et de génie inventif : un jour peu s'en fallût qu'ils né brûlassent tout le matériel de siège. A chaque heure les embarras allaient croissant. Comment nourrir une armée de près de 60.000 hommes dans un pays ravagé au loin, battu par des escadrons de cavalerie en force ? Les minces vivres fournis par les Boïes s'étaient vite épuisés : ceux promis par les Éduens n'arrivaient pas : plus de blé au camp : le soldat en était réduit aux rations de viande, apportées de loin. Cependant, la ville, bien qu'héroïquement défendue, ne pouvait plus longtemps tenir. Il était possible encore d'en retirer les troupes dans le silence de la nuit, et de la détruire avant que l'ennemi l'occupât. Vercingétorix fait ses préparatifs en conséquence. Mais aux cris des femmes et des enfants qu'on abandonne, les Romains prennent l'éveil : la retraite n'est plus possible. Le lendemain, jour de brouillard et de pluie, les légionnaires escaladent le mur, et enlèvent la place. Irrités de sa résistance opiniâtre, ils n'épargnent ni le sexe ni l'âge. Ils se jettent en affamés sur les vivres amoncelés par les Gaulois[1]. La prise d'Avaricum (printemps de 702 [**52 av. J.-C.**]) était un premier succès remporté sur la révolte. L'expérience des dernières années donnait à penser à César que 1es insurgés vaincus allaient se dissoudre, et qu'il n'aurait plus bientôt qu'à les battre en détail. Il se fait voir avec toute son armée dans le pays des Éduens, et par cette démonstration imposante,, comprimant l'agitation de la faction des patriotes, les contraint à se tenir tranquilles, pour le moment. Il divise alors ses troupes : renvoie Labienus à Agedincum, avec mission de rallier la division qui y a été laissée. Avec ses quatre légions, Labienus tiendra tête au mouvement, dans la région des Carnutes et des Sénons ; cette fois encore soulevés les premiers. Quant à César, avec les six autres légions qui lui restent, il se retournera du côté du sud, et ira porter la guerre dans les montagnes des Arvernes, là où Vercingétorix est, à proprement parler, chez lui.

Labienus quitte donc Agedincum, et descend la rive gauche de la Seine, pour se rendre maître de Lutèce des Parisiens, bâtie dans une île au milieu du fleuve. Posté là comme en un fort, au cœur du pays ennemi, il lui sera facile d'écraser la rébellion. Mais voici qu'au-dessous de *Melodunum* (*Melun*) la routé lui est barrée par l'armée gauloise, sous, les ordres du vieux *Camulogène*, et retranchée au milieu d'impénétrables marais. Aussitôt le lieutenant de revenir sur ses pas : il franchit la Seine à la hauteur de Melun, et atteint sans obstacle Lutèce par la

---

1 [Ici se terminé la première partie de la campagne de 702 [52 av. J.-C.]. Elle a occupé les derniers temps de l'hiver. Les chercheurs qui se plaisent aux détails d'archéologie militaire ou de topographie, devront lire les admirables pages de César (7. 1-32), et l'intelligent récit de l'*Hist. de C*. (II, pp. 240-264). La route suivie par César, le passage des Cévennes, la Gaule traversée de Vienne à Sens, le retour offensif sur *Gorgobina* des Boïes, que l'empereur Napoléon III fixe avec raison, ce nous semble, au *Bec d'Allier*, entre les deux rivières (p. 247, à la note), la prise de *Vellaunodunum* (B. G., 7, 11), probablement *Triguère*, et non *Château-Landon*, comme on l'a voulu jusqu'ici, de *Cenabum* (qui est décidément *Gien*, p. 249 en note), et de *Noviodunum* (probablement *Sancerre*, et non *Nohant-en-Goût*, ou *Nouan-le-Fuzelier*, p. 252 en note) : enfin tous les incidents du siège d'Avaricum, y sont retracés de la façon à là fois la plus exacte et la plus satisfaisante.]

route de la rive droite. Camulogène venait de la brûler : il a de même rompu les ponts qui joignaient l'île au bord méridional du fleuve : et il se cantonne en face du Romain, qui ne peut ni le forcer à se battre, ni repasser l'eau sous les yeux des insurgés[1].

Pendant ce temps les légions. de César remontaient l'*Élaver* (*Allier*), et pénétraient en Arvernie. Vercingétorix fit tout son possible pour l'empêcher de se porter sur la rive gauche : mais le proconsul le trompa par une ruse de guerre : à peu de jours de là il était devant Gergovie, la capitale du pays[2]. Mais déjà, et sans nul doute, au moment même où il campait en face de César sur l'Allier Vercingétorix avait fait amasser de vastes approvisionnements dans la place. Celle-ci occupait le sommet d'une montagne haute et escarpée : devant les murs, une seconde muraille de pierre défendait le camp préparé pour l'armée gauloise. Profitant de l'avance qu'il avait sur les Romains, le roi gaulois arriva le premier à Gergovie ; et là, se postant sous la ville, il attendit l'attaque dans ses lignes. César ne pouvait songer ni à un siège régulier, ni même à un blocus suffisant : son armée n'était point assez nombreuse. Il planta son camp dans la plaine au-dessous des hauteurs que Vercingétorix occupait ; et pendant quelque temps, l'ennemi ne bougeant pas, il dut aussi se tenir inactif. C'était une victoire pour l'insurrection que d'avoir tout à coup arrêté, et sur la Seine et sur l'Allier, la marche triomphale de l'armée de César. Ce temps d'arrêt eut ses conséquences immédiates, équivalant presque à une défaite. On a vu que les Éduens s'étaient montrés chancelants d'abord : voici qu'ils menacent sérieusement de passer au parti patriote. Déjà sur sa route, le corps auxiliaire que César se faisait envoyer à Gergovie, entraîné par ses officiers, s'était prononcé pour l'insurrection : déjà dans le pays éduen même on s'était jeté sur les résidents romains, pour les piller et les tuer. César avait dû quitter le siège avec les deux tiers de son armée, marcher sur la division éduenne, et tombant comme la foudre devant elle, la ramener, tout au moins, à l'obéissance apparente : mince succès, et soumission fausse, chèrement achetés d'ailleurs par le danger que coururent les deux légions laissées devant Gergovie ! Vercingétorix en effet, saisissant hardiment et promptement l'occasion du départ de César, s'était jeté sur son camp : il s'en fallut d'un cheveu qu'il ne l'emportât d'assaut. Seule l'incomparable rapidité de César, revenu en force, sauva l'armée d'un second désastre d'Aduatuca. Les Éduens donnaient maintenant de bonnes paroles : mais il était à prévoir que si le blocus se prolongeait sans résultat, ils iraient ouvertement à l'ennemi ; et par ce mouvement forceraient César à lever le siège. Leur défection interrompant les communications avec Labienus ; ce dernier surtout, isolé, posté au loin, allait courir de grands dangers. César ne voulut à aucun prix laisser aller les choses à cette extrémité, et quelque pénible, quelque périlleuse pour lui aussi que fût sa décision, il n'hésita pas à abandonner une expédition infructueusement tentée ; et puisqu'il le fallait faire tôt ou tard, à l'abandonner de suite. Entrer sans délai chez les Éduens, les empêcher, coûte que coûte, de se jeter dans la révolte ; là

---

1 Labienus, arrêté par les marais de l'Essonne, avait passé la Seine, à Melodun même, en s'emparant de l'île où cette ville était bâtie (*B. G.*, 7. 34, 47, 48. *Hist. de G.*, II, pp. 285 et 286).

2 On place Gergovie sur une montagne à une lieue au sud de *Nemetum* (le Clermont-Ferrand actuel), qui fut plus tard la capitale des Arvernes. Cette montagne porte encore le nom de *Gergoie* : les fouilles faites y ont mis au jour les restes d'une grossière muraille fortifiée. Le nom, qui s'est perpétué jusqu'au Xe siècle, ne laisse pas de doute sur l'exactitude de la désignation locale. Cette désignation, en même temps qu'elle concorde avec toutes les données fournies par César, se fortifie encore par le rang de capitale, que. César attribue implicitement à la ville (7, 4). Il faut d'ailleurs admettre, qu'après la défaite des Gaulois, les Arvernes ont dû émigrer de Gergovie dans l'oppidum de Nemetum, bien moins fort par sa position.

était la chose urgente. Mais une telle retraite n'allait pas à la fougue de son tempérament ; à sa confiance en lui-même : il voulut essayer un dernier effort. Peut-être qu'un succès éclatant le tirerait d'embarras. Pendant que tous les défenseurs de Gergovie s'élancent du côté où l'assaut semble se préparer ; le proconsul croit saisir le moment opportun d'une attaque sur un autre point d'accès plus difficile, mais laissé dégarni par les Gaulois. De fait, les colonnes romaines franchirent le mur du camp, et en occupèrent les quartiers les plus proches. Mais déjà l'alarme était donnée ; et l'ennemi se montrant à courte distance César jugea prudent de ne point tenter un second assaut contre le corps de place. Il fit sonner la retraite. Les légions s'étaient trop avancées, dans l'emportement de leur facile victoire : elles ne l'entendirent pas ou ne voulurent pas l'entendre, et se lancèrent comme un torrent contre la muraille d'enceinte : quelques soldats même pénétrèrent dans la ville. Là, ils se heurtent à des masses profondes, grossissant à chaque minute : les plus téméraires tombent : les colonnes s'arrêtent : en vain les centurions, les légionnaires se sacrifient et luttent héroïquement ; les assaillants sont repoussés du mur avec perte et chassés du haut en bas de la montagne. Les troupes apostées par César dans la plaine les recueillent et empêchent un plus grand malheur. On avait espéré surprendre Gergovie ; l'espoir s'était changé en défaite. Les blessés, les morts étaient nombreux (on comptait 700 soldats tombés et parmi eux 46 centurions)[1]. Mais dans l'échec subi, une telle perte formait encore la moindre part.

Couronné du nimbe de la victoire, César avait eu dans les Gaules l'irrésistible prépondérance : son auréole aujourd'hui pâlissait. La lutte devant Avaricum, les efforts infructueux des Romains pour contraindre Vercingétorix à une bataille, la défense opiniâtre de la ville, sa prise d'assaut presque due au hasard, tous ces événements ne portaient plus le cachet des exploits des premières guerres gauloises : les Celtes y avaient gagné, bien plutôt que perdu, la confiance en eux-mêmes et en leur chef. Leur système nouveau de résistance derrière un

---

1 [Pour les détails du siège de Gergovie, et la tentative de défection des Éduens, voir le récit émouvant de César (*B. G.*, 7, 35-52). Le résumé qu'en donne M. Mommsen suffira sans doute au lecteur non militaire : pourtant nous signalerons avec insistance les recherches et les développements donnés à ce second acte de la grande campagne de 702 [52 av. J.-C], par l'empereur Napoléon III (*Hist. de César*, II, pp. 264-282). La topographie de Gergovie a été éclairée par les fouilles et les études intelligentes et heureuses de M. le commandant Stoffel, envoyé exprès sur les lieux, que l'empereur à lui-même visités. On a retrouvé le grand camp de César à l'est de Gergovie, dans la plaine, au nord du ruisseau de l'*Auzon* : on a retrouvé le petit camp sur la *Roche Blanche*, au dessous et en avant du flanc méridional du Haut Plateau de Gergovie (*Erat e regione oppidi collis sub ipsis radicibus montis egregie munitus* - 7, 36). Ce petit camp se reliait au grand par un double fossé et un chemin couvert (*fossamque duplidem duodenum pedum a majoribus castris ad minora perduxit* - 7, ibid.). — Enfin on a reconnu au col des Goules, qui relie à l'ouest le massif de Gergovie au hauteurs de Risolles, le point précis où les assiégés crurent que César se porterait en force, et où il ne fit qu'une fausse attaque, (*dorsum ejus jugi prope œquum, qua esset aditus ad alternam partem oppidi...* etc. - 7, 44) pendant qu'il tentait directement l'assaut par les rampes escarpées du sud et du sud-est, entre la *Roche Blanche*, et le front abandonné un instant par les Gaulois, ces derniers se portant vers l'ouest, à l'autre extrémité du plateau, où César les menaçait par sa fausse attaque. — Nous ne disons rien de toute la partie du récit qui à trait aux Éduens : mais il est clair qu'après son échec, qu'il dissimule de son mieux, César ne pouvait pas ne pas lever le siége, pour aller les comprimer, et aussi pour opérer, coûte que coûte, sa jonction avec Labienus. — Il avait lui-même couru des dangers au moment où ses troupes ramenées des hauteurs étaient poursuivies par Vercingétorix. Selon Servius (*ad Æneid.*, 743), il aurait été prisonnier un instant ; et selon Plutarque, les Arvernes auraient suspendu son épée, prise sur lui ou perdue au fort de la mêlée, dans un de leurs temples. — L'attaque malheureuse de Gergovie rappelle sous certains rapports les épisodes de la bataille de Laon, des 9 et 10 mars 1814.]

camp retranché, sous la protection d'une forteresse, avait pour lui la sanction de l'expérience : à Lutèce, comme à Gergovie, il avait réussi. Et puis, cette défaite récente, la première qu'ils eussent jamais infligée à César, venait achever leurs succès : elle fut comme le signal d'une seconde explosion de la révolte. Les Éduens, rompant décidément avec le Proconsul, entrèrent en rapport avec Vercingétorix. Leur contingent, qui marchait avec les légions, fit défection et, profitant de l'occasion, enleva, à Noviodunum (sur la Loire)[1], les dépôts de l'armée de César, c'est-à-dire sa caisse, ses magasins, une multitude de chevaux de remonte et tous les otages qu'il y tenait renfermés. Au même moment, et ce n'était point l'événement le moins grave, les Belges, jusque-là restés en dehors du mouvement, entraînés par les nouvelles qui leur arrivent, s'agitent à leur tour. Le puissant clan des Bellovaques se met en marche afin de prendre en queue Labienus, occupé devant Lutèce à repousser l'attaque des peuples de cette région de la Gaule centrale. De tous côtés on arme : partout gagne l'enivrement patriotique, à ce point que les partisans les plus fermes et les plus favorisés de Rome se tournent contre elle. Témoin le roi des Atrébates, *Comm*, enrichi pourtant, lui et les siens, de grands privilèges à raison de ses services passés, et doté par César de l'hégémonie sur les Morins. L'insurrection étend ses fils jusqu'au milieu de la vieillie province : on espère, et non sans fondement peut-être, mettre l'épée à la main aux Allobroges eux-mêmes. A l'exception des Rèmes et des peuples qui relèvent d'eux, Suessions, Leuques et Lingons, chez qui les tendances particularistes ne laissaient point prise à l'enthousiasme commun, pour la première et pour la dernière fois, la race celtique tout entière, des Pyrénées au Rhin, se levait en armes pour sa liberté et sa nationalité. Chose remarquable aussi, les peuples de souche germaine, toujours au premier rang dans les guerres antérieures, se tiennent aujourd'hui à l'écart : les Trévires et, à ce que l'on croit, les Ménapiens, occupés qu'ils étaient à batailler contre les autres Germains, ne prirent point activement part au mouvement belliqueux des Gaulois.

Ce fut une heure solennelle que celle. où César, au lendemain de la retraite de Gergovie et du désastre du quartier général de Noviodunum, réunit son conseil de guerre pour aviser aux mesures urgentes. Beaucoup opinèrent pour l'évacuation totale par les Cévennes: il fallait, disaient-ils, rentrer dans la province, désormais ouverte de tous côtés à l'insurrection, et à qui faisaient besoin les légions envoyées après tout pour la défendre. César rejeta cette lâche stratégie conforme peut-être aux instructions sénatoriales et aux conseils d'une responsabilité timorée: elle ne se justifiait en rien par la situation des choses. Le Proconsul se contenta d'appeler sous les armes toutes les milices des Romains habitant la province : à elles de garder, de leur mieux, leur frontière. Pour lui, il choisit la route opposée et, se dirigeant sur Agedincum à marches forcées, il ordonna à Labienus de l'y venir rejoindre, aussi en toute hâte. Les Gaulois, naturellement, voulurent empêcher la concentration des légions. Labienus pouvait passer la Marne en quelques marches, remonter la rive droite de la Seine et atteindre Agedincum ou il avait ses réserves et ses bagages, mais c'eût été là donner aux Gaulois, pour la seconde fois, le spectacle d'une armée romaine battant en retraite. Donc, au lieu de franchir la Marne, il aima mieux traverser la Seine sous les yeux de l'ennemi, surpris par une feinte, et lui, livrer le combat sur la rive gauche du fleuve. Il fut victorieux : les Gaulois perdirent beaucoup de monde, leur chef, le vieux Camulogène, entre autres, resta sur le terrain.

---

1 [Il s'agit ici du *Noviodunum* des Éduens (*Nevers*).]

Ailleurs, les insurgés n'étaient pas plus heureux : loin d'arrêter César sur la Loire, celui-ci ne leur avait pas laissé le temps de se réunir et, ne trouvant sur le fleuve que les milices éduennes, il les avait défaites et dispersées sans peine. Bientôt les deux armées opéraient heureusement leur jonction[1].

Pendant ce temps, les insurgés avaient délibéré à Bibracte, près d'Autun, capitale des Éduens, sur les intérêts et la conduite de la guerre. Vercingétorix y fut encore l'âme de l'assemblée : sa victoire de Gergovie l'avait fait l'idole de la nation. Mais l'égoïsme séparatiste luttait encore : et l'on vit les Éduens dans ce duel à mort où se précipitaient les Gaules, mettre en avant leurs vieilles prétentions à l'hégémonie, et proposer en pleine assemblée, à la place du héros arverne, l'un des leurs comme général. Les représentants de la nation s'y refusèrent, et en même temps qu'ils confirmaient Vercingétorix dans le commandement suprême, ils adoptaient sans y rien changer son plan de guerre. C'était toujours le système pratiqué devant Avaricum et à Gergovie. La clef des nouvelles positions gauloises, était *Alésia*, *oppidum des Mandubiens* (auj. *Alise Sainte Reine*, non loin de *Semur*, département de la Côte-d'Or)[2]. Sous ses murs un grand camp retranché avait été construit. D'immenses approvisionnements y attendaient l'armée de Gergovie, dont la cavalerie, par l'ordre exprès de l'Assemblée nationale comptait actuellement 15.000 hommes montés. César, avec toutes ses forces concentrées dans sa main à Agedincum, avait pris la direction de *Vesontio* (*Besançon*). Il voulait se rapprocher de la vieille province, qu'effrayaient les incursions de l'ennemi, et la défendre contre ses dévastations. Déjà, en effet, des bandes s'étaient montrées chez les *Helviens*, au sud des monts Cévennes[3]. Alésia se trouvait presque sur la route des Romains : ils vinrent donner contre la cavalerie de Vercingétorix, la seule arme d'attaque avec laquelle il pût opérer. Mais, au grand étonnement de tous, les escadrons gaulois se laissèrent battre par ceux de l'ennemi qu'appuyait une réserve de fantassins légionnaires[4]. Vercingétorix aussitôt courut s'enfermer dans Alésia : César, à moins de renoncer absolument à l'offensive, se voyait obligé, pour la troisième fois dans le cours de cette même campagne, avec son armée bien plus faible quant au nombre, d'aller chercher l'armée de son adversaire, retranchée avec son innombrable cavalerie, sous les murs d'une vaste citadelle pleine de troupes

---

1 [Sur la bataille livrée en aval de Paris, B. G. 7. 59-62 : et *Hist. de César*, II, pp. 287-290. Le passage de la Seine a dû s'effectuer à la hauteur du *Point du Jour*, à quatre milles pas en aval de l'île de la Cité (*quatuor milia passuum secundo flumine*), et la bataille se livrer dans la plaine de *Grenelle*. — Sur la marche de César et sur le passage de la Loire, *B. C.*, 7, 56. — *H. de C.*, II, p. 284.]

2 [C'est avec raison, selon moi, que tous ceux qui ont mûrement étudié la question, rejettent l'emplacement, dans ces derniers, temps vivement prôné, de la localité d'*Alaise*, au sud de Besançon.]

3 [Les *Helviens* menacés par les *Gabales* et autres peuples du nord des Cévennes, prirent les devants mais ils furent battus et perdirent leur roi Donnotaur (*B. G.*, 7, 65).]

4 [La certitude, aujourd'hui acquise de l'emplacement d'Alésia, assure toute vraisemblance à la détermination topographique du champ de la bataille de. cavalerie, à laquelle César n'a d'ailleurs consacré que quelques lignes (*B. G.*, 7, 66-67) d'une exacte précision. Ce serait sur la route actuelle de Langres à Dijon, au point où la *Vingeanne* la traverse, en avant de *Thil-Châtel* et à deux ou trois myriamètres au sud de Langres, que Romains et Gaulois se seraient rencontrés. Le terrain se prête parfaitement à la description de César ; et les fouilles faites dans plusieurs tumuli aux alentours, attestent une lutte de cavalerie (nombreux fers à cheval trouvés dans les terres), où bon nombre de Gaulois portant bracelets, anneaux de bronze, etc., ont dû succomber. On constate aussi par la direction des tumuli que ces combattants se sont portés de l'est à l'ouest, les Gaulois ayant fui vers Alésia (V. au surplus, l'*Hist., de César*, II, pp. 292-298). — Encouragé par son succès, César veut en finir avec l'ennemi, et changeant de route, il va l'assiéger dans sa forteresse.]

et d'approvisionnements : mais tandis qu'ailleurs les Gaulois n'avaient eu affaire qu'à une partie des légions romaines ; aujourd'hui toutes les forces de César sont réunies devant la ville ; et Vercingétorix ne pourra plus, comme naguère à Avaricum et à Gergovie, mettre à la fois son infanterie sous la protection du corps de place, et tenant ses communications libres au dehors à l'aide de ses rapides escadrons, intercepter celles de l'assiégeant. Les cavaliers gaulois, découragés déjà par une première défaite, ne tenaient plus en face des Germains de César, qu'ils avaient tant méprisés. La circonvallation romaine enveloppa dans ses lignes de 4 milles [allem.= 8 lieues] d'étendue la forteresse et le camp appuyé sur elle. Vercingétorix avait compté se battre sous ses murs : il n'avait pas cru qu'il y serait lui-même assiégé : en cas d'investissement, les vivres emmagasinés dans Alésia, si immenses qu'ils fussent, ne pouvaient plus suffire. N'avait-il pas à nourrir et son armée, 80.000 environ en infanterie, 45.000 hommes en cavalerie, et la population nombreuse abritée dans la ville ? Il comprit aussitôt que son plan de guerre serait cette fois la ruine, à moins que toute la nation, accourant à lui, ne délivrât son général pour ainsi dire captif. Un mois au plus se passa, pendant lequel se fermait sur lui la ligne d'investissement : pendait ce temps il pût faire vivre son monde: mais au dernier moment, le passage restant ouvert encore pour les hommes à cheval, il les lança, tous dehors, et les dépêcha aux principaux de la nation, demandant la levée en masse, et l'envoi d'une armée de secours. Quant à lui, se tenant pour responsable du plan de guerre qu'il avait imaginé et qui tournait contre sa patrie, il demeura à Alésia, voulant partager le sort des siens dans la bonne et la mauvaise fortune. Cependant César se préparait activement à jouer son rôle d'assiégeant et d'assiégé. Il s'entoura au dehors d'une seconde ligne de circonvallation défensive, et se munit d'approvisionnements pour un long temps. Les jours s'écoulaient : déjà dans la ville, il ne restait plus un sac de blé : déjà les assiégés avaient fait sortir tous les habitants, impropres aux armes, qui, repoussés impitoyablement par les leurs et par les Romains, mouraient en foule et d'une mort misérable entre les lignes et la forteresse. Tout à coup, à la dernière heure se montrent à perte de vue, en arrière de César, les colonnes d'une innombrable armée celtique et belge : 250.000 hommes de pied, 8.000 cavaliers accourent à l'aide de Vercingétorix. Du canal de Bretagne aux Cévennes, tous les peuples ont fait un immense effort. Ils veulent à tout prix sauver l'élite des patriotes et leur général. Seuls, les Bellovaques ont répondu qu'ils entendaient combattre les Romains, mais seulement sur leur propre frontière. Un premier assaut échoue, donné aux doubles lignes de César et par les assiégés et par les bataillons de secours. Il se renouvelle après un jour de repos : cette fois, les Gaulois, choisissant mieux le point d'attaque, se sont jetés des hauteurs voisines sur la contrevallation en cet endroit dominée et courant à mi-côte. Ils comblent les fossés : ils précipitent les Romains de l'agger. C'est alors que Labienus, envoyé par César, ramasse en toute hâte les cohortes qu'il trouve sous sa main, et se jette sur l'ennemi avec quatre légions. Une lutte désespérée, corps à corps, s'engage sous les yeux de César, qui arrive de sa personne à l'instant le plus critique : puis ses cavaliers galopant derrière lui tournent les Gaulois, les prennent à dos dans leur déroute, et achèvent la journée. La victoire était grande ! Plus que cela, c'en était fait d'Alésia : c'en était fait de toute la nation gauloise[1] ! L'armée de secours a perdu cœur : elle se

---

[1] [Le problème relatif à Alise a, de nos jours encore, été maintes fois agité. Inutile de raconter ici les vicissitudes de la lutte érudite entre *Alise Sainte Reine* et *Alaise*, prés *Quingey* (Doubs). Depuis longtemps les conclusions des savants et des antiquaires n'hésitaient plus (v. notamment Elie de

disperse aussitôt, et les clans divers rentrent chez eux. Vercingétorix aurait sans doute pu fuir : il pouvait se sauver par le remède extrême que tout homme libre à dans sa main. Il aime mieux déclarer en plein conseil que puisqu'il n'a pu briser la domination étrangère, il est prêt à se livrer lui-même : victime désignée, il tentera de détourner sur sa tête le coup de foudre qui menace son peuple. Il fit comme il avait dit. Les officiers gaulois laissèrent descendre vers le camp de l'ennemi du pays le général solennellement élu par la nation, le héros qui se vouait au châtiment certain. Monté sur son cheval, paré de son éclatante armure, le roi des Arvernes se montra devant le tribunal du proconsul : il en fit le tour, remit son cheval, ôta ses armes, et s'assit en silence aux pieds de César, sur les degrés (702 [**52 av. J.-C.**]). Cinq années après, il était traîné en triomphe par les rues de Rome : puis, appelé ***traître envers le peuple romain***, quand le vainqueur montait au capitole et rendait grâce aux Dieux, sa tête tombait devant lui. Comme sur le soir des jours sombres le soleil couchant perce les nuages, ainsi la fortune donne un dernier grand homme aux peuples en train de périr. A l'heure où finit l'histoire des Phéniciens, Hannibal paraît, et Vercingétorix à l'heure où finit la Gaule. Il ne leur fut donné, ni à l'un, ni à l'autre, d'arracher leur patrie à là conquête étrangère : tous deux ils lui ont évité la honte dernière d'une mort inglorieuse. De même que le grand Carthaginois, Vercingétorix n'a point eu seulement l'ennemi national à combattre : il souleva aussi contre lui l'opposition antinationale des égoïstes et des lâches, ordinaire apanage des civilisations en décadence : lui aussi, il a sa place assurée dans l'histoire, non point tant à cause

---

Beaumont : *Descrip. géologique de la France*, t. I ; A Thierry, *Histoire des Gaulois*, IIII, pp. 160 ; et l'étude savante et concluante de M. le duc d'Aumale). On pense bien que l'attention toute spéciale de l'auteur de l'*Histoire de César* s'est portée de ce côté. D'immenses recherches, faites sous la direction de l'Empereur Napoléon III, ne laissent plus, à mon sens, matière à un doute, et je tiens le problème pour définitivement résolu. Le haut plateau d'Alise répond exactement à la description de César : au sud et au nord, ses escarpements descendent dans les vallons de l'*Oze* et de l'*Ozerain* (*collis radices duo duobus ex partibus flumina subluebant*). En avant, à l'ouest, se rencontre la plaine des *Laumes*, où le chemin de fer de Paris-Lyon a une station, et d'où l'on aperçoit la sommité que recouvrit jadis l'oppidum : cette plaine a bien les dimensions indiquées par les *Commentaires* (*planicies circiter milia passuum tria*). Le plateau principal, isolé, est entouré au delà des deux rivières par un amphithéâtre de collines de pareille hauteur (de 120 à 140 m. ; *reliquis ex omnibus partibus colles mediocri interjecto spatio pari altiludinis fastigio oppidum cingebant*. B. G., 7, 69). Nous ne poursuivons pas plus loin les détails topographiques : disons seulement que les fouilles ont mis à jour les traces manifestes du camp gaulois, sous les murs de la place à l'orient de la hauteur (*B. G.*, 7,69), et la grande ligne d'investissement, construite par César, munie de ses 23 redoutes courant sur les collines voisines, et flanquée des quatre camps d'infanterie (2 existent encore sur la montagne de *Flavigny* : on en trouve un sur celle de *Bussy* au nord, et un autre sous le *mont Réa* : ici, la ligne n'avait pu monter plus haut sans trop s'étendre - *propter magnitudinem circuitus... pœne iniquo loto et leniter declivi castra fecerunt* (*B. G.*, 7, 83). C'est le camp sur lequel se porta la dernière attaque de l'armée de secours. Cinq des 23 redoutes existent encore, très visibles). — Le fossé de 20 pieds a été aussi retrouvé à 400 pas en avant des lignes (*B. G.*, 7, 72) de contrevallation et de circonvallation : il en est de même des deux fossés dont celui qui regardait la place était rempli par l'eau de l'Ozerain ; enfin on a compté en avant des lignes plus de cinquante *trous de loup* (*scrobes* (*B. G.*, 7, 73), ***dont quelques-uns, creusés dans le roc, semblent faits d'hier*** (*Hist. de César*, II, p. 322). Ce n'est pas tout. On voit aujourd'hui au musée de Saint-Germain, une multitude d'objets attestant une lutte acharnée, tous extraits des fouilles : médailles gauloises (dont une de Vercingétorix, une autre de *Cambil* (*Camulogène* l'*Aulerque*), une autre de *Tasgiitios* (*Tasgetius* le *Carnute*), plusieurs de *Dubnorex* (*Dumnorix* l'*Éduen*) : médailles romaines, n'allant pas au delà de l'an 700 [54 av. J.-C.], mais qui toujours portent un millésime antérieur : pointes de flèches, débris de boucliers, boulets de pierre, meules de granit: armes de toute nature, épées gauloises; pilums romains, colliers, fibules, etc., etc. Enfin, un magnifique vase d'argent de travail grec a été tiré du fossé de circonvallation, dans la plaine des Laumes. — Sur tous ces détails et sur les incidents du siège, il faut absolument lire l'*Hist. de Cés.*, II, pp. 298-323 ; et *B. G.*, 7, 68-89. — V. surtout le catalogue des monnaies romaines et gauloises trouvées à Alise Ste Reine. *Hist. de C.*, II, Appendice C, pp. 557-561.]

de ses sièges et batailles, qu'à cause de ce qu'il a su faire, donnant dans sa personne un centre et un appui à tolite une nation auparavant divisée, énervée dans l'isolement de ses peuples. Et cependant, où trouver contraste plus tranché qu'entre le phlegme réfléchi du citoyen de la ville des marchands phéniciens, s'avançant cinquante ans durant, œil sur son but, poursuivant ses desseins avec la plus immuable énergie, et l'ardeur pleine d'audace du prince des Celtes, dont les exploits et le généreux sacrifice s'achevèrent en un seul été ? Trop de chevalerie messied à l'homme, à l'homme d'État surtout. Il y eut de la chevalerie chez le roi arverne, et non de l'héroïsme, à dédaigner de s'enfuir d'Alise, quand toute la nation croyait encore en lui, quand pour elle il valait plus encore que cent mille bons soldats ! Ce fut le chevalier, non le héros, qui se donna en victime, alors que le dévouement restait stérile, alors que la nation acceptant et affichant son déshonneur, inconséquente et liche au moment de son dernier soupir, qualifiait de hâte trahison envers ses tyrans ce duel à mort terrible, dont les suites ont réagi sur les destinées du monde ! Qu'il est tout autre le rôle joué par Hannibal, sous le coup des mêmes infortunes ! Homme ou historien, je ne puis sans émotion me séparer de cette noble figure du roi arverne : mais n'est-ce point là le trait caractéristique de la nation celte ? Son plus grand homme ne fut qu'un preux[1] !

La chute d'Alésia, et la capitulation de l'armée enfermée sous ses murs portaient un coup terrible à l'insurrection : mais la nation avait résisté jadis à de non moins graves blessures, et recommencé aussitôt le combat. La perte irréparable, était celle de Vercingétorix. Avec lui l'unité nationale était née : elle tombait avec lui. L'insurrection ne tenta même pas de continuer la lutte par les masses: elle ne se choisit pas d'autres capitaines. La ligue des patriotes dissoute, chaque clan laissé à lui-même se bat ou traite séparément avec les Romains. Presque partout on soupirait après le repos. César, de son côté, sentait qu'il importait d'en finir au plus vite. Des dix années de son commandement, sept étaient écoulées : déjà ses adversaires politiques, à Rome, lui contestaient par avance sa dernière année proconsulaire ; il n'avait plus à compter que sur deux campagnes d'été. S'il y allait de son intérêt et de son honneur de remettre à son successeur en état tolérable de bon ordre et de paix les pays nouvellement conquis, le temps lui était mesuré bien court pour arriver à ses fins. L'indulgence, en de telles conjonctures, devenait, une nécessité pour lui, comme elle était un besoin pour les vaincus : il dut encore à sa bonne étoile de voir les Gaulois, toujours, prêts à se diviser, toujours légers de caractère, lui épargner la moitié du chemin. Dans les deux plus grands cantons du centre, chez les Éduens et les Arvernes, existait encore un nombreux parti romain : là, dès le lendemain de la capitulation d'Alise, il rétablit les choses absolument sur l'ancien pied à l'égard de Rome : il renvoya ses captifs (on en comptait 20.000) sans rançon. Quant à ceux des autres clans,

---

1 [M. Mommsen dit vrai : ce héros demi barbare a été un preux ! Mais quoi de plus grand que son dévouement muet, de plus magnanime que ses paroles à César : *J'étais fort : plus fort que moi, tu as vaincu !* (Florus, 1, 44) ? — Aux yeux de César, cet homme qui donne sa vie pour racheter celle de ses compagnons d'armes, n'est rien qu'un traître vulgaire, qu'un prisonnier bon au plus à traîner à la suite d'un char de triomphe, avant que le bourreau vienne prendre sa tête ! César, il est également vrai, c'est l'homme politique, le savant et froid calculateur que la cruauté n'effraye pas quand elle sert ses desseins ; c'est le général habile qui tend une embûche aux Tenctères et les massacre, qui met à sac Avaricum vaincue, tue les enfants et les femmes, fera mutiler les captifs d'Uxellodunum, et se venge, Romain orgueilleux, sans âme et sans entrailles, du noble barbare qui l'a osé vaincre un jour. Voilà pourquoi la figure de Vercingétorix est restée populaire dans nos souvenirs. Chez nous, fils des anciens Celtes, si le veut notre auteur, son nom signifie amour de la patrie. Ils ont donc bien fait, ceux qui lui élevèrent une statue sur le plateau d'Alise !]

distribués aux légionnaires victorieux, ils subirent le plus dur esclavage. Comme les Éduens et les Arvernes, les peuples gaulois pour la plupart se soumirent à leur sort ; et sans opposer de résistance laissèrent s'accomplir au milieu d'eux les inévitables sentences du Proconsul. Bon nombre pourtant, dans leur témérité folle, ou dans leur sombre désespoir, se cramponnèrent à une cause désormais perdue, jusqu'au jour où les soldats, exécuteurs des vengeances romaines; se montrèrent sur leurs frontières : c'est ainsi que durant l'hiver de 702-703 [**52-51 av. J.-C.**], des expéditions armées visitèrent les Bituriges et les Carnutes. La résistance fut plus grande chez les Bellovaques, ceux-là mêmes qui dans l'été précédent, s'étaient refusés à marcher au secours d'Alise. Voulurent-ils montrer qu'en cette journée décisive, ce n'était ni le courage, ni l'amour de la liberté qui leur faisaient défaut ? A cette lutte locale prirent part, les Atrébates, les Ambiens, les Calètes[1] et plusieurs peuplades belges : *Comm* (*Commius*), le valeureux roi des Atrébates, à qui les Romains, moins qu'à personne, ne pardonnaient sa défection, et dont, peu de temps avant, Labienus avait tenté de se défaire par un perfide assassinat, amena aux Bellovaques 500 cavaliers germains estimés à haut prix depuis l'événement de la campagne récente. Les Bellovaques avaient pour chef Corrée (*Correus*), guerrier doué de talent et d'audace. Il eut la conduite suprême de la guerre ; et se rangeant à la méthode de Vercingétorix, il ne la fit point sans quelque succès. César en vint à rassembler contre lui successivement la majeure partie de son armée, sans pouvoir le contraindre à engager son infanterie ; sans l'empêcher de choisir, en face des légions renforcées, des positions défensives inexpugnables. Pendant ce temps, la cavalerie des Bellovaques et notamment les auxiliaires germains de Comm, livrèrent plus d'un combat heureux, et infligèrent aux Romains de très sensibles pertes. Un jour pourtant Corrée s'étant fait tuer dans une escarmouche contre les fourrageurs de César, toute résistance cesse ; et le vainqueur imposant des conditions modérées, les Bellovaques se soumirent, eux et leurs confédérés. Les Trévires à leur tour sont ramenés par Labienus à l'obéissance : dans ses marches et contremarches, l'armée romaine traverse et ravage de nouveau les campagnes des Éburons, une seconde fois condamnées. C'en était fait des derniers efforts de la ligue des Belges[2].

---

1 [Normands de la Basse Seine.]

2 [Guerre chez les Bituriges (*B. G.*, 8, 1-2), chez les Carnutes (8, 4-5), chez les Bellovaques (8, 6-23). La lutte, on le voit, fut plus longue chez ceux-ci. L'historien de César, sur le vu de fouilles suivies avec soin, assigne l'emplacement du camp gaulois sur le *mont Saint-Marc*, au sud de l'Aisne, au débouché de la forêt de Compiègne, au nord du village de Vieux Moulin. Le camp de César aurait été au *Mont-St-Pierre* (en *Châtre*, *in castris*), au sud des positions bellovaques, dans la forêt même, et séparées d'elle par les étangs et le ruisseau de la *Couillie*. — N'ayant pu attirer les Bellovaques hors de leur fort, César songea à les prendre d'assaut ; et ayant rappelé un renfort de deux légions (il en avait déjà quatre avec lui), il vint se poster sur une colline voisine, à l'est du camp gaulois (*mont Collet*, à l'ouest du village de *Trosly-Breuil*) : mais les Bellovaques, mettant un incendie entre eux et lui, se dérobèrent. A dix milles de là, sur l'Aisne, il y eut un choc de cavalerie où Corrée trouva la mort (v. *Hist. de César*, II. pp. 324-325). — L'expédition chez les Éburons se fit sous les ordres mêmes de César (*B. G.* 8, 24), qui ensuite détacha Labienus chez les Trévires (8, 25).]

Au cours de l'impression de ce volume, un antiquaire distingué, M. Peigné Delacour, m'a fait connaître qu'il avait, récemment découvert, près de la ferme des Tournelles, entre le village de Breuil-le-Sec, et le plateau élevé de la ville de Clermont (Oise), les restes d'un pont de bois, long d'environ 800 mètres, jeté jadis sur les tourbières de la petite rivière de la Brèche, laquelle, descendant au sud, va tomber dans l'Oise au-dessus de la ville de Creil.

Ce pont est formé de deux lignes d'échalas posés sur le fond de sable du marais, et recouverts d'un tablier en poutrelles de chênes grossièrement aplanies à la hache.

Cependant les cantons maritimes, avec leurs voisins des bords de la Loire, essayèrent aussi de repousser le joug des Romains. Les bandes insurrectionnelles, Andes, Carnutes et autres peuples circonvoisins, se rassemblent vers la Basse Loire, et vont assiéger dans *Lemonum* (*Poitiers*), le chef des *Pictons* (*Poitevins*), qui s'est rattaché aux Romains. Mais bientôt ceux-ci arrivent en force : les insurgés lèvent le siége, et veulent mettre le fleuve entre eux et l'ennemi. Atteints en route, ils sont battus : les Carnutes, et avec eux les autres clans révoltés, ceux même de la côte, font leur soumission[1].

Nulle part les Romains ne rencontrent plus- qui leur résiste en masse : à peine si quelque chef de partisans ose encore ça et là montrer la bannière nationale.

M. Peigné Delacour n'hésite pas à voir dans cette construction fort ancienne et ensevelie sous la tourbe (*), le pont jeté par César sur le marais qui le séparait du camp des Bellovaques, dans la campagne de 703 [51 av. J.-C.] (*pontibus palude constrata*. *B. g*. 8, 14). M. Mommsen a brièvement résumé cette campagne (plus haut) et nous-même nous avons mentionné que l'auteur de la Vie de César assigne à ces événements militaires une localité située au débouché nord de la forêt de Compiègne.

Nous renvoyons les curieux au texte même d'Hirtius (*B. g*. 8, 6-23), qu'il convient de conférer avec le récit critique et détaillé de la *Vie de César* (II, pp. 326 et s.).

Tout ce que nous pouvons dire en ce moment, c'est que l'hypothèse topographique admise par l'empereur Napoléon III nous paraîtrait plus vraisemblable que celle de M. Peigné Delacour. Ce dernier a pour lui, néanmoins, l'assentiment de M. Henry Martin (journal le *Siècle* de septembre ; et l'*Ami de l'Ordre*, mémorial de l'Oise, n° du 17 septembre 1868).

Voici en peu de mots nos raisons.

C'est sur les frontières des Suessions que se sont portés les Bellovaques et les Atrébates (*ut in fines Suessionum facerent impressionem* - *B. g*. 8, 6.) ; et c'est à la frontière du Soissonnais et du Beauvaisis que César est venu se poster avec quatre légions (*ibid*.). Les deux camps étaient plantés au mi-lieu des forêts. Par suite, il est difficile d'admettre, que le théâtre de la guerre devait être reculé en plein Beauvaisis, à l'ouest et au-delà de l'Oise. J'admets d'ailleurs que les forêts couvraient également les deux pays, mais je remarque qu'entre les deux camps, il n'y avait qu'une vallée plus profonde que large (*valle intermissa magis ire altitudinemi depressa quam late patente* - *B. g.* 8, 9, 10 et 14). Or telle ne paraît point être la configuration de la vallée de la Brèche, entre Clermont et Breuil-le-Sec. Enfin c'est à 10 milles de là que les Bellovaques se retirèrent, se couvrant derrière les forêts et un fleuve fort difficile (*impeditissimo flumine*. - *B. g.* 8, 16 et 18). Or, Clermont est bien loin de l'Oise, qui coule à l'est, et dans l'hypothèse de M. Peigné, les Barbares l'auraient eue bien loin devant eux. Mais, selon Hirtius, en abandonnant leur camp originaire, ils étaient allés se retrancher derrière la rivière sans nom indiquée au livre VIII des *Commentaires*. Il est vrai qu'ils la franchirent de nouveau pour tendre à César l'embuscade qui dégénéra en bataille générale. Encore une fois, toutes les concordances font ici défaut. Que si, au contraire, on étudie le système proposé par l'auteur de la *Vie de César*, on constate aussitôt avec lui que les deux camps se plaçaient au nord de la forêt de Compiègne, sur les confins des Suessions et des Bellovaques. Puis on rencontre entre le mont Saint-Pierre (camp de César) et le mont Saint-Marc, le marais du ruisseau sorti de l'Étang de la Rouillie, coulant dans un vallon étroit et profond : plus au nord, et au-delà de la forêt, on arrive à la rivière de l'Aisne, qui va tomber dans l'Oise au-dessus de Compiègne. Ceci posé, l'on comprend très bien que les Bellovaques, en quittant leur premier campement, aient pu mettre l'un ou l'autre de ces deux grands cours d'eau entre eux et César, puis qu'ils aient pu revenir en avant, et attendre leur adversaire dans l'embuscade où il les a vaincus.

Une objection est faite : le mont Saint-Marc n'aurait pas contenu toute la foule de l'armée Barbare : et sur le mont Saint-Pierre les légions de César n'auraient pas trouvé place. D'abord sur le mont Saint-Marc les Bellovaques n'avaient que leur armée de combat : les bagages et le train se cachaient plus loin dans les bois (*B. g.*, 8, 6 : *locum castris excelsum in silva circumdata palude delegisse ; impedimenta omnia in ulteriores silvas contulisse*) ; et quant au mont Saint-Pierre, l'auteur de la Vie de César (p. 328, n. 1) répond fort bien que César n'avait amené d'abord que quatre légions sur ce point. Au surplus, a*dhuc sub judice lis est*, et je doute qu'il soit jamais tranché.

(*) Cette construction est-elle romaine ? J'avoue qu'après l'avoir visitée, je ne saurais le dire? Si elle est romaine, remonte-t-elle au temps de César ? Autant de problèmes que je ne me permettrais pas de résoudre.

1 [*B. G.*, 8, 26-29.]

L'audacieux *Drappeth* (*Drappès*), et *Lucter*, le fidèle compagnon d'armes de Vercingétorix, après la dissolution des bandes qui s'étaient amassées sur la Loire, avaient pris avec eux ce qui restait d'hommes déterminés. La forte place d'*Uxellodunum* (sur le Lot), nid d'aigle au haut d'une montagne, leur servait de repaire[1]. Luttant à toute heure, au prix de beaucoup de sang répandu, ils étaient parvenus à l'approvisionner. Mais bientôt des deux chefs, l'un, Drappeth, est fait prisonnier, l'autre, Lucter, ne peut rentrer et disparaît[2]. Les assiégés ne s'en défendent pas moins jusqu'à la dernière extrémité. A ce moment César arrive : il donne ordre de détourner, par une galerie creusée sous terre, les eaux de la source qui alimente la garnison ; et la dernière citadelle de la nationalité gauloise tombe enfin aux mains dû vainqueur. Afin qu'ils soient en exemple à tous, le Romain livre au bourreau les martyrs de la cause de la liberté : on leur coupe les mains, et ils s'en retournent chez eux mutilés[3]. Le roi Comm tenait encore la campagne chez ses Atrébates, et durant tout l'hiver de 703-704 [**51-50 av. J.-C.**], il se battit en maints endroits, mais César, attachait un haut prix à ce qu'il n'y eût plus de guerre ouverte dans les Gaules, il lui donna la paix quand même. Méfiant à bon droit, et gardant sa haine, le roi gaulois se refusa à venir en personne la chercher dans le camp romain[4]. Très probablement le Proconsul agit de même au regard des contrées du nord-ouest, et du nord-est : l'accès en était toujours difficile ; il fallut se contenter d'une soumission nominale et peut-être d'une simple trêve de fait[5].

Ainsi la Gaule, ou si l'on veut la contrée en deçà du Rhin et au nord des Pyrénées, après une guerre de huit années seulement (696-703 [**58-51 av. J. C.**]), était devenue la sujette de Rome. A peine un an encore s'écoulera, et au commencement de 705 [**-49**] la guerre civile éclatera en Italie. Alors les légions

---

1 On a voulu, placer Uxellodunum à Capdenac, près Figeac ; Gœler se prononce pour *Luzech* (à l'ouest de Cahors), localité également nommée par les archéologues antérieurs. — [Mais Uxellodunum n'est autre que le *Puy d'Issolu*, colline isolée, à 200 mètres au-dessus de la rive droite de la Dordogne, un peu à l'ouest de *Veyrac* (arrondissement de Gourdon, département du Lot, non loin de la ligne ferrée qui vient de Brive (317 m. d'altitude absolue).]

2 [Drappeth se laissa mourir de faim en prison. Lucter finit par être arrêté chez les Arvernes et fut livré à César, qui le fit mourir, je pense (*B. G.*, 8, 44).]

3 [V. *B. G.*, 8, 32-44, le récit du siège d'Uxellodunum. — Il faut aussi le lire dans l'*Hist. de César,* II, pp. 337-342. Ses incidents rappellent ceux du siège d'Alise, sur une petite échelle. — Quant à la préférence donnée au Puy d'Issolu, sur Capdenac ou Luzech, elle se justifie désormais par les découvertes dues aux fouilles de M. Cessac (*Hist. de César*, ibid. p. 345). Non seulement la configuration du terrain répond jusque dans les détails aux indications du continuateur des *Commentaires* (8, 33, 40, 41) ; mais on a retrouvé les fossés de l'un des trois camps romains, et dans le flanc de la colline, la source, dite de *Loullié,* qui jaillissait à 25 m. au-dessous du mur de l'oppidum, et jusqu'à la galerie creusée par César, pour la détourner (8, 41-43) : on a extrait de cette galerie, couverte sur 40 mètres, des fragments de blindages, corrodés ou pétrifiés. — En bas, dans le vallon, on a retrouvé des débris d'armes, pareils à ceux d'Alésia (*Hist. de C.*, II, pp. 343-347).]

4 [*Ne in conspectum veniat cujusquam Romani* (8, 48).]

5 Ce n'est pas que les *Commentaires* le disent expressément, comme bien on pense ; mais Salluste, tout césarien qu'il est, en fait l'aveu implicite (*fragm. hist.*, 1, 9, éd. Kritz : *omnis Gallia eis Rhenum atque inter mare nostrum et Oceanum nisi qua a paludibus invia fuit, indomita*). Et les monnaies en fournissent surabondamment la preuve. [César, avant d'aller s'établir en quartiers d'hiver chez les Atrébates, à Nemetocenna, fit une tournée en Aquitaine et dans la Narbonnaise, et distribua son armée dans plusieurs garnisons, de façon à tenir tout le pays dans sa main (*ne qua pars Galliæ vacua ab exercitu esset*, 8, 46). — Comm, l'Atrébate, finit par se retirer chez les Belges établis au delà du détroit, et se soumit plus tard, avec ses fédérés, à Marc-Antoine. On a retrouvé dans le Sussex, le Surrey, le Hampshire, des monnaies d'or à son nom, à celui de ses fils *Tincommius*, *Virica*, *Epillus* (V. Evans, *Coins of the ancient Britons*, London, 1864, et Beulé, *Journal des Savants*, janvier 1868). Ce fait jette un grand jour sur les relations confraternelles entre les Celtes continentaux et insulaires.]

romaines repasseront les Alpes, et il ne restera plus chez les Celtes que quelques faibles stations de recrues peut-être. Les Celtes pourtant ne se lèveront plus contre la domination étrangère ; et pendant que César, dans toutes les anciennes provinces, aura des ennemis à combattre, seule la région soumise la veille continuera d'obéir à son vainqueur. Les Germains, pendant cette époque décisive, ne renouvelaient plus leurs tentatives de conquêtes et d'immigration à poste fixe sur la rive gauche du Rhin. De même quand vient la longue crise de la République, malgré l'occasion favorable, il n'y a ni insurrection nationale dans les Gaules, ni invasion de la part des Transrhénans. Que si parfois survient quelque explosion locale, comme chez les Bellovaques, par exemple, en 708 [**-46**], le mouvement reste isolé, sans lien avec les troubles de l'Italie ; et les lieutenants de Rome l'étoufferont facilement. Un tel état de paix, semblable à celui qui dura des siècles en Espagne, fut acheté sans doute par des concessions grandes : sans doute, dans les régions les plus lointaines et les plus vivaces par l'esprit national, en Bretagne, sur les bords de l'Escaut, au pied des Pyrénées, Rome laissa provisoirement les peuples, se dérober plus ou moins complètement à la suprématie réelle de la République. Quoi qu'il en soit, l'édifice des conquêtes de César était debout : le temps avait été mesuré bien court, à celui-ci, au milieu d'autres travaux plus urgents : il avait quitté son oeuvre inachevée, à peine dégrossie ; mais elle tint bon à l'heure de la grande épreuve, tant au regard des Germains par lui refoulés, qu'au regard des Gaulois par lui domptés.

Disons un mot de l'organisation, dur pays. Au premier moment, tous les territoires conquis par le proconsul de la Gaule narbonnaise demeurèrent attachés à la vieille province : mais quand César cessa ses fonctions (710 [**44 av. J.-C.**]), on fit de la Gaule césarienne deux provinces nouvelles, dites de la *Gaule propre*, et de la *Gaule Belgique*. Il va, de soi, la conquête le voulant, que les divers clans perdirent leur indépendance politique. Ils devinrent sujets à l'impôt envers la République romaine. Naturellement, le système appliqué n'était pas le régime asiatique, combiné tout au profit de l'aristocratie noble ou financière. Comme en Espagne, chaque clan ou cité, taxé à une somme invariable d'années en années, demeurait maître de la répartition et de là levée. L'impôt donna 40.000.000 de sesterces annuels (3.000.000 thaler = 11.250.000 fr.), qui s'en allèrent de la Gaule dans les caisses du fisc romain. En échange, Rome prenait à sa charge la défense de la frontière sur le Rhin. Inutile d'énumérer les masses d'or naguère accumulées dans les temples des dieux et dans les trésors des grands de la Gaule, et qui, après la guerre, prirent aussi le chemin de Rome. Quand l'on voit César dépensant son **or gaulois** par tout l'empire, et jetant sur le marché un tel afflux que le rapport de l'or à l'argent tombe de 25%, on peut se faire une juste idée de l'immensité des richesses enlevées par la guerre au peuple récemment subjugué.

Les institutions générales des clans divers, royautés héréditaires, ou suzerainetés à demi féodales, à demi oligarchiques, subsistèrent après la conquête dans ce qu'elles avaient d'essentiel. Le système des clientèles qui mettait certains cantons dans la dépendance d'autres cantons plus puissants, resta également debout, quoique décapité, à vrai dire, par la perte de l'indépendance politique. César, en ordonnant ou en maintenant l'état des choses, voulut tout d'abord, dans l'intérêt de Rome, tirer parti des divisions dynastiques ou féodales et des prétentions à la prééminence qui divisaient les peuples des Gaules : partout il eut soin de donner le pouvoir aux hommes particulièrement agréables à la domination nouvelle. Il ne s'épargna pas pour créer en Gaule un parti romain : à ceux qui s'y affiliaient, les récompenses étaient prodiguées, en argent, en terres

provenant des confiscations : l'influence du proconsul leur ouvrait l'entrée de l'assemblée et les poussait aux premières dignités. Chez les Rèmes, les Lingons, les Éduens, et dans les clans où la faction romaine était en force suffisante, les franchises constitutionnelles furent octroyées plus grandes, sous le nom de **droit d'allié** (*jus fœderis*) : elles comportaient aussi les privilèges de l'hégémonie sur les peuples voisins. Quant au culte et aux prêtres nationaux, il semble que César les ait d'abord, autant que possible, ménagés. Sous son proconsulat, nulle trace de ces mesures restrictives contre les Druides qui, plus tard, seront prises par les Empereurs. Rien dans la guerre des Gaules qui ressemble en quoi que ce soit à une guerre de religion, comme un jour on ira la faire en Bretagne.

Mais, tout en usant d'indulgence envers le vaincu ; tout en respectant ses institutions nationales, politiques et religieuses, en tant qu'elles étaient compatibles avec la suzeraineté de la République, César ne renonçait nullement à la pensée fondamentale de la conquête, à l'introduction de la civilisation romaine dans les Gaules : il voulut au contraire l'y implanter par la persuasion et la douceur. Non content de laisser agir dans le nord les éléments puissants auxquels déjà l'on devait la transformation presque totale de la vieille province du sud, en véritable homme d'État qu'il était, il mit personnellement la main à l'œuvre et, provoquant le mouvement d'en haut, il s'appliqua à faire la transition aussi courte que possible, et partant moins pénible. J'omets de parler de ces Gaulois notables, admis en assez grand nombre au droit de cité romaine, peut-être. même, admis dans les rangs du sénat : mais c'est César encore, je le crois, qui même à l'intérieur des clans, substitua à l'idiome celtique le latin, à titre de langue officielle, et sous certaines restrictions : c'est lui qui remplaça la monnaie nationale par la monnaie romaine, en ce sens que la frappe de l'or et des deniers d'argent appartenant désormais aux magistrats de la République, la monnaie d'appoint fut laissée aux divers peuples, avec cours légal dans les limites de leurs frontières seulement, et en se conformant d'ailleurs au pied et au titre usités à Rome. Oui, l'on se prête à rire en entendant le latin grotesque que balbutiaient par ordre les habitants de la Seine et de la Loire[1] : pourtant à ce jargon fourmillant de barbarismes, un plus grand avenir était réservé qu'à la langue correcte de la capitale.

Peut-être la Gaule fut-elle aussi redevable à César de ce système d'institutions cantonales qui un jour se montrera voisin de l'organisation des cités Italiques, et où, bien mieux sans doute que dans les temps celtiques primitifs, se manifestera la prééminence des chefs-lieux et des assemblées locales. Qui pouvait, en effet, mieux que l'héritier des Caïus Gracchus et des Marius, qui pouvait comprendre combien, à tous les points de vue, politiques ou militaires, il eût été désirable d'asseoir la domination nouvelle de Rome et la civilisation latine des Gaules sur un fond solide de colonies venues d'au delà des Alpes ? Il avait établi à Noviodunum (Nyon) une section de ses cavaliers gaulois et germains : il avait fixé les Boïes chez les Éduens ; et l'on a vu que dans la campagne contre Vercingétorix, les Boïes lui rendirent déjà tous les services qu'il eut pu demander à une colonie romaine. S'il n'alla pas plus loin dans cette voie, c'est que pour mener à bonne fin ses vastes projets, il ne lui était pas permis, ôtant l'épée à ses soldats, de leur mettre la main sur le manche de la charrue. Je dirai en son lieu,

---

1 Par exemple, sur un Semis, frappé pour le compte d'un Vergobret des Lexoviens (Lisieux), nous lisons l'exergue suivante : *Cisiambos Cattos Vercobreto, simissos* (sic) *publicos Lixivio*. Les caractères presque indéchiffrables, et l'empreinte affreusement mauvaise de ces monnaies gauloises sont en parfaite harmonie avec leur langue à peine bégayée.

d'ailleurs, ce qu'il entreprit en ce genre dans la vieille province. J'estime que le temps seul lui manquait, sans quoi il eût agi de même dans les pays de conquête nouvelle.

Quoi qu'il en soit, c'en était fait du peuple Gaulois. Par les mains de César, son anéantissement politique s'était accompli : l'anéantissement national avait commencé, et progressait à pas réguliers. Le hasard ne fit pas cette grande catastrophe. Si parfois il la prépare pour les peuples susceptibles d'une haute culture, ici, il faut le dire, les Gaulois ne tombèrent que par leur propre faute. Leur ruine était en quelque sorte historiquement nécessaire toute cette dernière guerre le prouve, qu'on en étudie la marche, soit dans l'ensemble, soit dans les détails. A l'heure où menaçait la domination étrangère, il ne se rencontra de résistance énergique que chez quelques clans isolés, et ceux-ci même, Germains pour la plupart ou à demi Germains. Après la domination étrangère fondée, si l'on tenta parfois de secouer le joug, ou bien l'entreprise était complètement insensée, ou bien elle était l'œuvre de quelque homme de caste noble, et bientôt la mort où la captivité d'un Indutiomar, d'un Camulogène, d'un Vercingétorix ou d'un Corrée y mettait un terme. La guerre de sièges, la guerre de partisans, cette lutte suprême et populaire où s'affirme, le sentiment profond de la nationalité, comme elle avait eu de tristes débuts, garda jusqu'au bout chez les Gaulois le même et lamentable caractère. A chaque feuillet de leur histoire se trouve vérifié le mot d'un de ces hommes trop rares parmi les peuples qui surent ne pas mépriser aveuglément ceux que l'on se plaisait à appeler du nom de Barbares : les Gaulois, à l'entendre, provoquaient les dangers à venir : devant le danger présent, ils perdaient cœur ! Dans l'irrésistible tourbillon de l'histoire, qui brise et dévore sans pitié les nations quand elles n'ont pas la dureté de l'acier et aussi la souplesse, comment les Gaulois auraient-ils pu longtemps résister ? Par un juste décret de Dieu, les Celtes de la terre ferme, en face des Romains, ont subi le sort réservé jusque dans nos jours à leurs frères de l'île Irlandaise, en contact avec les *Saxons* : noyés au sein d'une nation politiquement supérieure, c'est d'elle qu'ils reçurent le levain du progrès futur. Au moment de nous séparer de ce remarquable peuple, quand nous mettons en relief les lignes du portrait que les anciens nous ont tracé des Celtes de la Seine et de la Loire, n'est-il pas vrai de dire que nous le retrouvons tout entier sur la figure de *Paddy*[1], l'Irlandais ? Comme lui, le Gaulois avait en horreur le travail des champs : il aimait comme lui le cabaret et la rixe : comme lui, il était tout vantardise. Faut-il ici conter l'histoire de cette épée de César que les Arvernes, après la victoire de Gergovie, avaient suspendue dans l'un de leurs sanctuaires ? Le grand capitaine qui l'avait portée ne fit qu'en rire en l'y voyant un jour, et voulut qu'on se gardât d'y toucher. Comme Paddy, le Gaulois avait la parole redondante de métaphores et d'hyperboles, et se jouant en allusions et en bizarres tours. Combien de singulières coutumes nées de sa folle humeur ! Témoin celle-ci. Qu'un trouble paix vint couper la parole à l'orateur en public, aussitôt, par mesure de police, il recevait sur le dos un coup vivement asséné, et ne s'en tirait qu'avec un large trou à sa tunique ! Il avait le don de poésie et d'éloquence: chanter, conter les exploits légendaires des vieux temps, le mettait en joie : curieux par dessus tout, il n'aurait point laissé le marchand étranger s'en aller tant que celui-ci n'avait point narré, en pleine rue, et les nouvelles qu'il savait et celles qu'il ne savait pas. Il était crédule et gobe-mouches, comme on le peut bien voir, à ce point que dans les clans les mieux gouvernés, on défendait au voyageur, sous de

---

1 [Diminutif de Patrick ; appellation familière donnée par *John Bull* aux Irlandais.]

sévères peines, de communiquer d'abord à d'autres qu'aux magistrats locaux leurs rapports encore non contrôlés. Il était pieux, à la façon de l'enfant qui voit dans le prêtre un père, et lui demande conseil en toutes choses : avec cela, nourrissant dans son cœur le sentiment inextinguible de la nationalité, entre compatriotes et en face de l'étranger se tenant comme membre d'une seule et même famille : toujours prêt à se lever en bandes à la voix du premier chef venu d'illustre renom : absolument incapable d'ailleurs de garder le solide courage, qui ne connaît ni les témérités ni les faiblesses, il ne sut ni attendre l'heure propice, ni saisir l'occasion ! Tels se sont montrés tous les Gaulois au siècle de César : ni puissante organisation militaire, ni discipline politique : ils ne purent y atteindre, ils ne les auraient pas supportées ! Dans tous les temps, dans tous les lieux, vous les voyez toujours les mêmes, faits de poésie et de sable mouvant, à la tête faible, au sentiment profond, avides de nouveautés et crédules, aimables et intelligents, mais dépourvus du génie politique : leurs destinées n'ont pas varié : telles elles furent autrefois, telles elles sont de nos jours.

Qu'on se garde pourtant de le croire, la chute de cette puissante nation sous les coups de l'épée de César n'a point été le principal résultat de sa gigantesque entreprise : César a fondé bien plus qu'il n'a détruit. Si le Sénat avec son ombre de gouvernement avait pu durer quelques générations encore, qui peut douter que l'invasion des peuples barbares n'eût pas eu lieu quatre siècles plus tôt ? Elle eût devancé son heure, alors que la civilisation italienne n'avait encore pris racine ni dans les Gaules, ni sur le Danube, ni en Afrique, ni en Espagne. Il fut donné au plus grand capitaine, au plus grand homme d'état de Rome de reconnaître clairement dans les peuples germaniques les ennemis nés et les égaux des peuples du monde gréco-romain. Aussitôt il invente, et de sa forte main construit pièce à pièce tout l'appareil d'une défensive nouvelle à l'intérieur : il couvre les frontières par les lignes des fleuves et des retranchements artificiels : de ces mémés frontières il pratique la colonisation des tribus barbares les plus voisines, sentinelles apostées contre les tribus plus lointaines : il apprend à l'armée romaine à se recruter par les enrôlements en pays étrangers ; et il assure à la civilisation gréco-latine le répit dont elle a besoin pour achever la conquête de l'Occident, comme déjà elle a conquis l'Orient. Les hommes ordinaires voient surgir les fruits de leurs actes : quant à la semence jetée par l'homme de génie, elle ne germe qu'à la longue. Il a fallu des siècles pour arriver à comprendre que ce n'était point une oeuvre éphémère que le royaume oriental d'Alexandre, et que le grand Macédonien avait vraiment implanté l'hellénisme au fond de l'Asie : il a fallu des siècles écoulés, pour voir qu'en conquérant les Gaules, César n'avait point seulement ajouté une province à l'empire de Rome. César a fondé la *Latinité* en Occident ! Et même ces pointes militaires en Angleterre, en Allemagne, légèrement entreprises, ce semble, et sans résultat immédiat, la postérité seule en a mesuré la portée. Elles ont ouvert aux Gréco-romains tout un champ immense de nations dont le marchand et le navigateur seuls avaient à peine su révéler l'existence et l'état, mêlant dans leur récit un peu de vérité à beaucoup de fiction. Tous les jours, s'écrie un Romain (en mai 698 [**56 av. J.-C.**]), les lettres et courriers venant de la Gaule mentionnent des noms de peuples, de cantons, de pays jusqu'ici inconnus ! Les guerres transalpines de César ont élargi l'horizon de l'histoire : elles constituent un de ces grands faits universels, égaux en importance à la reconnaissance de l'Amérique par les bandes de soldats d'en deçà les mers. Désormais, les peuples de l'Europe moyenne et septentrionale, les riverains de la mer Baltique et de la mer du Nord, vont entrer dans le cercle, étroit avant eux, des états de la Méditerranée : au

vieux monde un monde nouveau se rattache, qui vivra de sa vie, et réagira sur lui. Il s'en fallut de peu qu'Arioviste n'accomplit dès l'an 683 [**-71**] ce que la fortune réservait plus tard à *Théodoric le Goth*. Arioviste vainqueur, je demande ce que serait notre civilisation moderne ! Etrangère à la culture gréco-romaine, à peu près comme l'Inde ou l'Assyrie, où serait-elle allée ? Si la Hellade et l'Italie ont jeté un pont qui va des magnificences de leur passé aux constructions altières du monde historique nouveau, si l'Europe occidentale porte l'empreinte de Rome, si l'Europe germanique porte la livrée classique, si les noms de Thémistocle et de Scipion résonnent tout autrement à notre oreille que ceux d'*Açoka* et de *Salmanassar*, si Homère et Sophocle fleurissent dans notre jardin poétique, tandis que les Védas et les livres de *Kalidaça* n'attirent que les curieux de la botanique littéraire, c'est à César que nous le devons ! Et tandis qu'en Orient l'œuvre créée par son grand précurseur s'est presque en entier perdue sous les flots des révolutions du Moyen-Âge, l'édifice césarien a vaincu les siècles. La religion, les états ont changé parmi les races humaines : la civilisation elle-même a transféré ailleurs son centre : lui, il reste debout encore ; il a, selon notre langage, le don d'éternité !

Le tableau des relations de Rome, dans ce siècle, avec les populations du Nord ne serait pas complet, si nous ne tournions pas aussi nos regards vers les contrées qui s'étendent des sources du Rhin à la mer Noire, par delà les frontières septentrionales de l'Italie et de la péninsule grecque. A vrai dire, dans l'immense tourbillonnement de peuples qui s'y faisait alors, impossible au flambeau de l'histoire d'aller jeter ses clartés. Si quelques lueurs y pénètrent, comme une faible flamme dans la nuit profonde, elles semblent épaissir les ténèbres, loin qu'elles les entrouvrent. Pourtant c'est le devoir de l'historien, de montrer à tout le moins les lacunes du livre des annales des nations : après avoir exposé le vaste et puissant système défensif inauguré par César, il ne dédaignera pas de narrer en quelques courtes lignes les efforts accomplis dans ces régions par les généraux du Sénat, en vue aussi de protéger les frontières de l'Empire.

L'Italie du Nord, comme au temps jadis, était restée en butte aux incursions des peuplades Alpestres. En l'an 695 [**59 av. J.-C.**], nous voyons une forte armée romaine stationnée sous Aquilée. Le triomphe est donné à *Lucius Afranius*, proconsul de la Gaule cisalpine, d'où l'on peut conclure qu'il venait de se faire une expédition dans le massif de la chaîne : à peu de temps de là les Romains entrent en relations suivies avec un roi des Noriques. Néanmoins la sécurité de l'Italie n'en est pas pour cela mieux établie, témoin le sac de la florissante ville de *Tergeste* (*Trieste*) par les barbares des Alpes, en 702 [**-52**], à l'heure même où l'insurrection de la Transalpine a obligé César à dégarnir de troupes toute la haute Italie[1].

Quant aux peuplades indociles échelonnées le long des cites Illyriennes, elles donnaient sans cesse à faire à leurs maîtres romains. Les Dalmates, là tribu la plus considérable déjà dans ces régions, venaient d'accroître leur confédération par l'annexion de leurs voisins, à ce point qu'ils comptaient quatre-vingts cités au lieu de vingt seulement qu'ils possédaient naguère. Ils avaient enlevé aux *Liburniens*, et se refusèrent à leur restituer, la cité de *Promona* (non loin de la *Kerka*) : de là une brouille avec les Romains : César envoya contre eux la milice locale : ils la battirent, et l'explosion de la guerre civile empêcha de les châtier. Ce qui

---

1 [*Bell. Gall.*, 8, 24.]

explique en partie pourquoi durant la grande querelle entre César et Pompée, ce dernier trouva en Dalmatie un point d'appui : les habitants s'y tinrent en intelligence constante avec les Pompéiens, et opposèrent aux lieutenants de son adversaire une énergique résistance.

La Macédoine, avec l'Épire et la péninsule hellénique, plus qu'aucune autre province de l'empire, offrait aux yeux désolation et ruine. A Dyrrachion, à Thessalonique, à Byzance, on rencontrait encore quelque mouvement commercial. Athènes avait encore son nom et ses écoles de philosophie, qui attiraient le courant des voyageurs : mais partout ailleurs, en Grèce, dans ces villes jadis populeuses, dans ces ports où s'agitaient les foules, régnait aujourd'hui le silence du tombeau. Et tandis que les Grecs ne bougeaient plus, les montagnards du massif inaccessible de la Macédoine continuaient leur vieille tradition de guerres intestines et de *razzias* chez leurs voisins. Vers 697-698 [**57-56 av. J.-C.**], les *Agrœens* et les *Dolopes* enlevèrent les villes étoliennes; en 700 [**-54**], les *Pirustes* de la vallée du *Drinn* dévastèrent l'Illyrie méridionale. L'attitude des peuples locaux n'était pas meilleure. Les Dardaniens de la frontière du Nord, les Thraces, à l'est, après huit ans de combats, de 676 à 683 [**-78/-71**] ; s'étaient enfin abaissés devant les armes de la République. Le plus puissant des princes thraciques, le maître de l'antique royaume de Cotys s'était rangé même parmi les rois clients. Le pays pacifié n'en eut pas moins à souffrir, après comme avant, des incursions venues du Nord et de l'Est. Le proconsul *Gaius Antonius* se vit un jour rudement ramené par les Dardaniens et par les tribus de la *Dobroudscha* actuelle : appelant à l'aide les terribles Bastarnes de la rive gauche du Danube, ils lui infligèrent une grave défaite sous *Istropolis* (*Istèré*, non loin de *Koustendjé*) (692-693 [**-62/-61**]). *Gaius Octavius* fut plus heureux contre les Besses et les Thraces (691 [**-63**]). Mais vint *Marcus Pison* [*Cæsoninus*] : sous son commandement les affaires allèrent de mal en pis (697-698 [**-57/-56**]), ce dont il ne faut pas s'étonner : amis ou ennemis, tous achetaient à prix d'or le droit de faire à leur bon plaisir. Lui proconsul, les *Denthélètes* de Thrace (sur le *Strymon*) pillèrent à droite et à gauche en Macédoine : ils plantèrent leurs postes jusque sur la grande voie romaine de Dyrrachion à Thessalonique : à Thessalonique même, on s'attendait tous les jours à se voir investi, pendant qu'une belle armée romaine, stationnant dans la province, semblait n'être là que pour assister immobile aux dévastations que les montagnards et les peuples voisins osaient commettre contre les sujets paisibles de Rome.

Certes, de telles hostilités ne mettaient point en danger la puissance de la République, et c'était peu qu'une honte de plus ou de moins. Mais voici que vers ces mêmes temps, dans les immenses steppes *daciques* d'au-delà du Danube, un peuple commence à s'asseoir et à s'organiser en État. Il semble appelé à jouer dans l'histoire un tout autre rôle que les Besses et les Denthélètes. En des temps, déjà lointains, chez les *Gètes* ou *Daces*, un saint homme du nom de *Zamolxis* était venu trouver le roi un jour. Dans ses longs voyages à l'étranger, il avait appris à connaître les voies des dieux et leurs miracles : il savait à fond la sagesse des prêtres égyptiens, les secrets des disciples grecs de Pythagore : il revenait dans son pays natal pour y finir sa vie en pieux solitaire dans une caverne de la **montagne sacrée**. Seul, le roi et les officiers communiquaient avec lui, recevant de sa bouche, dans toutes les occasions importantes, les oracles et ses conseils utiles au peuple. D'abord simple serviteur du Dieu suprême, il passa bientôt lui-même pour un dieu, comme il en advint de *Moïse* et d'*Aaron*, que le Seigneur, selon les Juifs, avait désignés, Aaron pour être le

prophète, et Moïse pour être **le dieu du prophète**[1]. De là était sortie une institution durable, et à dater de ce jour tout roi des Gètes eut à ses côtés un Homme Dieu, qui parlait et révélait au prince les ordres que celui-ci transmettait au peuple. Institution singulière, où l'idée théocratique s'est mise au service du pouvoir absolu du roi. Les princes gètes, vis-à-vis de leurs sujets, jouent le rôle des *Khalifes* au milieu des Arabes. Donc, à l'heure où nous sommes, la nation dace accomplissait une étonnante évolution religieuse et politique, guidée par son roi *Bœrébistas* et par *Dekœnéos*, son dieu. Jadis dégradés par le vice brutal d'une énorme ivrognerie, sans idées morales ni politiques, ces barbares se transformaient tout à coup en entendant un nouvel évangile de la tempérance et du courage ; et à la tête de ses bandes *puritaines*, si j'ose le dire, exactement disciplinées autant qu'enthousiastes, Bœrébistas, en peu d'années, avait fondé un puissant empire, à cheval sur les deux rives du Danube, et s'enfonçant au loin dans le sud jusque dans les pays des Thraces, des Illyriens et des Noriques. Il ne s'était point encore heurté aux Romains; et nul ne pouvait dire ce qu'il adviendrait de ce singulier État, dont les débuts rappellent les commencements de l'*Islam*. Ce qu'on pouvait affirmer tout au moins, c'est qu'à vouloir lutter contre les dieux gètes, il fallait d'autres hommes que les proconsuls Antonius et Pison ![2]

---

1 [*Exode*, IV, 7. — V. *Smith's Dict. of the Bible*, v° Aaron, Moses. — V. Hérodote, 4, 94, 95. Quelques-uns croient que Zamolxis n'est qu'un être fabuleux, et non une sorte de Mahomet légendaire (Hérodote, l. c. ; Diogène Laërte, 8, 1).]

2 Voyez l'Appendice :
A : Quelques mots sur l'Ethnographie de la Gaule ;
B : Des Commentaires de César, et de la foi qui leur est due ;
C : Organisation militaire, au temps de César.

Chapitre VIII — Régence de Pompée et César.

Au lendemain du consulat de César, parmi les chefs démocrates officiellement reconnus à vrai dire pour les régents communs maîtres de, la République, parmi les **Triumvirs** enfin, Pompée, selon l'opinion publique, occupait indubitablement la première place. C'était Pompée que les optimates appelaient **leur dictateur** : devant lui, Cicéron s'était en vain prosterné : sur lui tombaient les sarcasmes les plus acérés des placards collés aux murs par Bibulus, et les flèches les plus empoisonnées des cercles de l'opposition. Il n'en pouvait être autrement. A juger par les faits antérieurs, Pompée ne marchait-il pas sans rival à la tête de tous les généraux du siècle ? Quant à César, habile chef et habile orateur de parti, avec ses incontestables talents, loin d'avoir acquis encore l'illustration guerrière, il passait pour un homme efféminé. Ce jugement sur son compte courait depuis longtemps la ville : l'on ne pouvait raisonnablement s'attendre à ce que les *Populaires* importants allassent davantage au fond des choses, et pour quelques obscurs exploits sur les bords du Tage changeassent aussitôt l'adresse habituelle de leurs plates adulations. En apparence, César, dans la coalition, n'avait qu'un rôle d'adjudant, bon au plus à remplir, pour le compte du chef, telles ou telles missions confiées naguère aux Flavius, aux Afranius[1] ou à tels autres ouvriers non moins médiocres, et qui souvent avortaient dans leurs mains. Quand il passa proconsul, il ne sembla pas qu'il se. fût fait un changement. Peu avant, Afranius, lui aussi, avait eu le proconsulat de la Cisalpine, sans pour cela grandir en importance. Souvent, dans ces derniers temps, plusieurs provinces avaient été données à un seul : souvent aussi, plus de quatre légions avaient été placées dans la même main. Le calme n'était-il pas rétabli au-delà des Alpes ? Arioviste n'avait-il pas été proclamé l'ami et le voisin du peuple romain ? Dès lors, comment prévoir de ce côté une lourde et longue guerre ? Entre la situation faite à César par la loi Vatinia, et celle jadis faite à Pompée par les lois Gabinia et Manilia, l'analogie était grande, sans doute ; mais à les comparer, combien César restait au-dessous de Pompée ?

Le commandement de Pompée s'était étendu sur presque tout l'empire : César ne régentait que deux provinces. L'un' avait eu à, ses ordres tous les soldats, toutes les caisses de l'État, presque sans réserve ; l'autre ne disposait que d'allocations limitées et d'une armée de 24.000 hommes. Pompée était resté maître de fixer l'époque de son retour : l'*imperium* de César, si long qu'il lui fût imparti, prenait terme pourtant à due échéance. Enfin, Pompée avait eu la conduite des expéditions les plus importantes et sur terre et sur mer : César était envoyé dans le Nord, surveillant Rome depuis la haute Italie, et aidant encore Pompée à y régner sans entravés.

Quoi qu'il en soit, en prenant le pouvoir dans Rome des mains de la coalition, Pompée tentait une entreprise bien au-dessus de ses forces. Il ne savait rien du maniement du pouvoir, qui pour lui se résumait dans la parole et les dehors du commandement. A Rome, les flots montaient gros des révolutions passées et

---

1 [*L. Flavius*, tribun du peuple en 694 [60 av. J.-C.], préteur l'année suivante : Pompée lui avait confié la garde du jeune Tigrane, l'arménien : — *L. Afranius* a été un homme plus important : il fut le lieutenant de Pompée, en Espagne, dans la guerre contre Sertorius, en Asie dans celle contre Mithridate. Pompée le fait élire consul pour 694 [-60]. Durant la guerre civile nous le retrouverons en Espagne, à Pharsale et à Thapsus.]

futures : gouverner sans force armée une ville comparable à tous égards au Paris du XIXe siècle était chose infiniment difficile ; à Pompée moins qu'à tout autre, ce soldat modèle, raide et anguleux, il était donné de résoudre le problème. Bientôt on en vint à ce point, qu'amis et ennemis, tous également incommodes, se mirent à faire ce qu'ils voulaient. Une fois César parti, si la coalition commandait encore au monde, elle n'était plus la maîtresse dans les rues de la capitale[1]. Au Sénat lui-même appartenait encore une sorte de pouvoir nominal : à son tour, il laisse les choses aller à la dérive, ainsi qu'il pouvait et devait se faire, soit que les Triumvirs n'eussent pas transmis leurs. instructions à la fraction des sénateurs assujettis à leur mot d'ordre, soit que l'opposition frondeuse voulût se tenir à l'écart dans son indifférence ou ses convictions pessimistes, soit principalement que tout le collège noble eût déjà la conscience, sinon l'intelligence, de son impuissance totale. Pour le moment, quel que fût le Gouvernement, on eût en vain cherché dans Rome un centre de résistance, une autorité effective ! On vivait comme en temps d'interrègne entre les ruines du régime aristocratique et les progrès croissants du régime militaire ; et s'il est vrai de dire qu'un jour il avait été donné à la république romaine, plus qu'à nulle autre dans l'antiquité ou dans l'histoire moderne, de réunir dans son système politique les organes et les institutions les plus diverses se mouvant dans leur pureté et leur régularité primitives, il faut convenir aussi qu'elle offrait actuellement le tableau de la désorganisation la plus funeste et de la plus cruelle anarchie. Étrange concordance ! A cette même heure où César travaille pour l'éternité au-delà des Alpes, à Rome, sur la scène politique, on voit parader l'un des plus malheureux grotesques qui se soit jamais rencontré dans l'histoire. Le nouveau régent ne gouverne pas : il se tient coi et boudeur au fond de sa maison[2]. L'ancien gouvernement sénatorial, aux trois quarts dépossédé, demeure pareillement inerte : on pousse des soupirs dans les cercles privés, entre intimes, dans les villas : on soupire en choeur dans la curie. Quant aux bons citoyens, quant aux amis de l'ordre et de la liberté, si fatigués qu'ils soient de la marche déplorable des affaires, ils attendent sans personne qui les guide ou les conseille. Passifs, inutiles, ils se gardent de tout acte politique ; ils s'éloignent quand ils le peuvent de la Sodome romaine. Quant à la multitude, elle n'a jamais eu ni de meilleurs jours, ni de plus joyeux ébats. Les petits grands hommes sont légion. La démocratie est à l'œuvre avec tout l'attirail de l'emploi : manteaux râpés, barbes ébouriffées, longs cheveux flottants, basses-tailles profondes ; et souvent son métier est d'or ! Pour les bruyants exploits de chaque jour, c'était alors article couru que les solides gosiers des histrions du théâtre[3] : Grecs et Juifs, affranchis et esclaves, fournissaient l'assistance régulière, et les plus forts hurleurs dans les assemblées publiques ; et quand on allait aux votes, il n'y avait guère parmi les votants que la plus minime fraction qui pût légalement et constitutionnellement voter. Bientôt, lisons-nous dans une lettre du temps[4], nous verrons nos esclaves voter l'abrogation de la taxe des affranchissements ! Les vraies puissances du jour étaient ces bandes armées et enrégimentées, véritables bataillons de l'anarchie, levés par les capitaines d'aventure parmi les esclaves gladiateurs et les vauriens de toute sorte. Leurs chefs, pour la plupart, avaient compté toujours parmi les populaires : mais

---

1 [*Hist. de C.*, II, p. 357.]
2 [Et puis il s'absorbait dans les joies de son récent mariage avec Julia (Plutarque, *Pompée*, 53. — *H. de C.*, II, p. 357).]
3 C'est ce que Cicéron appelle *cantorum convitio contiones celebrare* (*pro Sest.,* 55, 118) : [remplir les assemblées des criailleries des chanteurs de théâtre.]
4 [Cicéron, *ad Attic*.]

depuis le départ de César, qui seul savait les conduire et leur en imposer, elles étaient tout indiscipline, et chaque meneur obéissait à la politique de son caprice. Par préférence, tous ces hommes auraient combattu peut-être encore sous la bannière de la liberté : mais, à vrai dire, ils n'étaient ni démocrates, ni anti-démocrates ; et sur leur drapeau (il leur en fallait bien un quel qu'il fût) ils inscrivaient tantôt le nom du peuple, et tantôt celui du sénat ou d'un chef de parti. Ainsi, Clodius, pour ne citer que lui, s'était fait successivement le champion de la démocratie souveraine, puis du sénat, puis de Crassus. Ils n'arboraient leurs couleurs, qu'en vue de faire à leurs ennemis personnels une guerre impitoyable, Clodius à Cicéron, Milon à Clodius ; masquant leurs querelles privées derrière le nom du parti où ils avaient pris position. Essayer l'histoire de ce sabbat politique, c'est vouloir noter en musique les cris confus d'un charivari. On n'y trouverait que récits de meurtres, d'assauts donnés aux maisons, d'incendies et d'autres actes innombrables de brigandage, consommés dans la ville capitale du monde. Après des sifflets et les cris, on se crachait au visage, on se foulait aux pieds : après les coups de pierre, on tirait l'épée. Or, le protagoniste de la troupe, sur le théâtre de la rue, était ce *Publius Clodius* que les régents avaient naguère déchaîné contre Caton et Cicéron. Influent, doué de quelque talent et d'énergie, il était passé maître dans le métier des factieux. Laissé à ses penchants durant son tribunat (696 [**58 av. J.-C.**]), il avait suivi la ligne ultra-démocratique ; il avait distribué l'annone gratuite aux citadins, porté atteinte à l'antique droit des censeurs de noter les citoyens de moeurs mauvaises ; il avait interdit aux magistrats l'*obnonciation* et la formalité religieuse qui arrêtait court la machine des comices ; il avait enfin renversé les barrières qui, récemment élevées (690 [**-64**]) contre le droit d'association des basses classes, empêchaient la formation des bandes d'émeute, et rétabli les **clubs de carrefours** (*collegia compitalicia*) du même coup supprimés, véritable armée du prolétariat libre ou, servile, organisée militairement en quelque sorte dans la capitale, et distribuée par rues et par quartiers[1]. Il alla plus loin, et projetant une loi dont il comptait porter la motion durant sa préture (en 702 [**-52**]), il voulut donner, à l'égal des ingénus, les droits politiques à tous les affranchis et aux esclaves en possession de la liberté de fait : que si le succès eût couronné une telle entreprise, il eût pu à bon droit se vanter de l'achèvement de son œuvre de hardie réforme, et nouveau Numa des franchises et de l'égalité civiles, inviter ses chers amis de la plèbe à monter en foule au temple neuf du Palatin, élevé et dédié par lui à la déesse *Liberté* sur l'emplacement même de l'un de ses incendies, et là, à célébrer l'avènement et les fêtes du *Millenium* démocratique. Naturellement, ces tendances radicales n'excluaient point le trafic impudent des votes des comices, et singeant César jusqu'au bout, Clodius voulait aussi, comme avait fait César, des gouvernements de province, des postes grands et petits pour ses compagnons : il vendait à bon prix la souveraineté locale, et aux rois sujets et aux villes ![2]

---

1 [*Hist. de C.*, II, p. 358.]

2 [Déjà M. Mommsen, en quelques mots, a fait connaître Clodius. Ici il achève le portrait. On connaît cet homme assez par les discours et les lettres de Cicéron. Drumann lui a consacré un article spécial dans ses biographies (II, pp.199-370). Rappelons ici sommairement que son nom réel était Publius Claudius Pulcher, et qu'il appartenait en effet à la gens noble des Claudiens, dont l'origine remontait aux premiers temps de Rome. Il servit en Asie sous Lucullus (684 [70 av- J.-C.]), puis eu Cilicie, sous Q. Martius Rex, ses deux- beaux frères. Fait prisonnier par les pirates, relâché sans rançon, il va en Syrie, où il sert aussi contre les Arabes ; puis revenu à Rome en 679 [-65], il accuse Catilina, pour crime de concussion. Catilina l'achète et est acquitté. Cicéron lui-même s'était proposé pour le défendre. En 678 [-64], il accompagne Muréna, propréteur, dans la Transalpine, où il ne se signale que par son avidité et ses excès. — En 676 [-62], il est à Rome et y

Pompée assistait à tout, sans remuer. Mais s'il ne comprenait pas à quel point il se compromettait, Clodius le voyait parfaitement. Dans sa rare impudence, il ose un jour rompre en visière au régent de Rome sur une question des plus insignifiantes, le renvoi chez lui d'un prince arménien captif[1]. La querelle s'envenime et gagne, et met en pleine lumière l'absolu désarroi du triumvir. Le soi-disant chef de l'État, pour lutter contre le factieux, ne put rien faire que lui emprunter ses armes, sans savoir à beaucoup près s'en servir comme lui. Clodius avait cherché noise à Pompée à propos du prince arménien : Pompée se venge en facilitant à Cicéron, l'homme haï entre tous par Clodius, le retour de l'exil où celui-ci l'avait fait envoyer. Il y gagne de changer son adversaire du moment en un irréconciliable ennemi. Clodius, à la tête de ses bandes, fait-il que les rues ne sont point sûres, le glorieux général enrôle à son tour des esclaves et des gladiateurs. Comme on le prévoit, le démagogue, dans l'émeute, est plus fort que le soldat : Pompée est battu dans la guerre de rues ; et les sbires de Clodius tiennent Gaïus Caton presque continuellement bloqué dans son jardin. Péripéties étranges, dans l'étrange drame qui se joue : on voit le régent et le chevalier d'industrie se tourner tour à tour, dans leur mutuelle haine, du côté du gouvernement tombé, et tour à tour courtiser ses faveurs. C'est en partie pour plaire au sénat que Pompée a laissé rappeler Cicéron : Clodius, de son côté,

---

fait scandale, comme on sait, en s'introduisant, sous un costume de femme et de musicienne, dans la maison de César, à l'heure où s'y célèbrent les mystères de la Bonne Déesse. Il avait noué une intrigue avec Pompéia, fille de Pompée et femme de César. Celui-ci divorça. *La femme de César ne doit pas être soupçonnée !* De là un long procès, où Cicéron témoigna contre Clodius, qui devint, de ce jour, son ennemi acharné. Les juges, vendus, l'acquittèrent d'ailleurs à la majorité de 31 contre 25. Ensuite Clodius, pour mieux se venger, veut être tribun du peuple. Mais il n'est pas du peuple. Qu'importe ? Il se fait adopter (*adragalio*), non sans difficulté, par un plébéien, Fonteius, plus jeune que lui, qui n'a pas 20 ans, marié, et qui pourra avoir des enfants ! Une fois sa *transitio ad plebem* effectuée, il est élu tribun pour l'an 695 [-59]. Il tient enfin sa vengeance. Cicéron est exilé, et c'est sur sa motion que Caton est envoyé en Chypre.

Durant son tribunat, Clodius fit voter les diverses lois dont il est question au texte. L'une d'elles statue que l'annone, au lieu d'être payée 10/12 d'as, le *modius*, par les pauvres qui la reçoivent, leur sera distribuée gratuitement. — Un autre plébiscite abroge les lois Æliœ Fufiœ, de 598 [-156], sur les comices, lesquelles réglaient l'obnonciation, et enjoignaient d'y obéir, dès que le magistrat avait constaté que le ciel ordonnait de suspendre les délibérations. Cette loi, Cicéron (*in Pison*, 9) l'appelait *propugnacula murique tranquillilatis et otii*. — Un troisième permet de nouveau les confréries et corporations souvent défendues ou restreintes (*sodalitates*), au moyen desquelles il est si facile de conduire les sections de tribu, par quartiers, par groupes, au vote des comices (V. Smith, v[is] *Ambitus : decuriatio*). Enfin Clodius fait décider qu'à l'avenir les censeurs ne pourront plus atteindre que les citoyens accusés devant eux, par un tiers, ou condamnés antérieurement pour crime (cette loi équivalait à supprimer la censure : elle fut rapportée en 702 [-52]).

Après le bannissement de Cicéron, l'on sait que Clodius brûla la maison du grand orateur, sur le Palatin, et alla saccager ses villas de Tusculum et de Formies. C'est sur l'emplacement de la maison du Palatin qu'il éleva ce temple à la déesse Liberté dont il est question au texte. — Il empoisonne Q. Séius Postumus, qui refuse de lui vendre une autre habitation. Il blesse Gabinius (le consul) dans une lutte de rues, et tente de faire assassiner Pompée par un esclave. — Descendu de charge, il continue ses excès et ses crimes, à la tête de ses affranchis et de ses gladiateurs : il attaque le tribun Sextius. il assiège le tribun Milon et le préteur Cœcilius dans leurs maisons, et s'oppose en vain au rappel de Cicéron (697 [-57]). Il lutte contre les ouvriers de celui-ci, quand il reprend possession de son terrain du Palatin, et se jetant sur lui, le force à se réfugier chez un voisin.

Enfin il brigue l'édilité. Une fois nommé il accuse Milon *de vi*. C'est au milieu de ces incidents qu'a lieu la rencontre sur la voie Appienne, et qu'il périt.

Il nous a semblé opportun de faire passer tous ces détails sous les yeux du lecteur. A côté de Catilina, Clodius joue un rôle tout plein d'enseignements, et qui fait voir dans quel abîme de désordre et de corruption morale et politique était tombée la société romaine. D'une manière ou de l'autre les jours de la République étaient comptés. Elle devait périr.]

1 [Tigrane le fils, que Pompée avait amené à Rome où il le retenait. Clodius le fit échapper moyennant rançon (Hist. de C., II, p. 358).]

déclare nulles et non avenues les lois juliennes : il invoque Marcus Bibulus et lui demande d'attester solennellement leur inconstitutionnalité ! Quel résultat sérieux attendre de ce conflit tumultueux de basses passions ? Néant du but, ridicule et honteux, voilà ce qui le caractérise ! César, lui-même, pour grand génie qu'il fût, César aurait appris à ses dépens que la panacée démocratique était usée désormais, et qu'à marcher vers le trône il convenait de ne plus passer par la démagogie. Dans l'interrègne actuel entre la république et la monarchie, c'était jouer un pauvre rôle de remplissage historique que de s'étaler sottement avec le manteau et le bâton du prophète, dont César faisait fi depuis longtemps, que de ramener en scène je ne sais quelle parodie défigurée des grandes pensées de Gaius Gracchus. La prétendue armée qui essaya ce renouvellement d'agitation démocratique était si peu un parti qu'il ne lui fut point -laissé de place à l'heure de la bataille décisive. Il y aurait pareille erreur à soutenir que l'anarchie, à tout le moins, a pu réagir sur les convictions des indifférents et susciter en eux une aspiration quelconque vers l'intronisation d'un pouvoir militaire, durable et fort. Rappelons-le, la plupart des citoyens demeurés neutres se tenaient éloignés de Rome et n'étaient plus directement lésés par l'émeute quotidienne. En outre, tous les hommes dont l'opinion aurait eu à fléchir devant de tels motifs, après l'épreuve faite de la conspiration de Catilina, étaient d'avance convertis à la doctrine de l'autorité. Néanmoins, les trembleurs politiques redoutaient par dessus tout la terrible crise, inséparable de la catastrophe finale, et ils subissaient de préférence l'anarchie se perpétuant dans Rome, anarchie d'ailleurs qui demeurait à la surface. Elle n'avait en effet d'autres conséquences que de faire à Pompée, chaque jour en butté aux attaques des Clodiens, une position à peu près intenable, et de le pousser ainsi, bon gré, malgré, dans la voie où nous l'allons suivre.

Si mal disposé que fût le régent à l'initiative, défaut de caractère ou défaut d'intelligence, pourtant il lui fallut bien un jour sortir de sa léthargie. Comment faire autrement, les choses ayant du tout au tout changé, tant`au regard de Clodius qu'au regard de César ? Les embarras et les hontes que le premier .lui avait attirés avaient à la longue allumé la haine et la colère dans sa paresseuse nature. Mais dans ses rapports avec César, l'altération était bien plus sérieuse encore : Tandis que le triumvir demeuré dans Rome se laissait aller en complète défaillance sur le terrain réservé à son activité, l'autre avait su, de son lot d'attributions, tirer un parti prodigieux et dépassant toutes les espérances et toutes les craintes. Sans demander les autorisations préalables, il avait doublé son armée par les levées faites dans la province méridionale des Gaules, en grande partie peuplée de citoyens : puis au lieu de simplement monter la garde dans l'Italie du nord, et veiller sur Rome, il avait franchi les Alpes, étouffé à ses débuts une nouvelle invasion cimbrique, et porté en deux années (696-697 [**58-57 av. J.-C.**]) les armes romaines jusqu'au Rhin, jusqu'au canal de Bretagne. En face de pareils exploits tombait à plat la tactique ordinaire des aristocrates. Ignorer, rapetisser, n'était plus possible. Cet efféminé qu'on dédaignait jadis, il était aujourd'hui le dieu de l'armée, le héros fameux couronné par la victoire : ses jeunes lauriers repoussaient dans l'ombre les lauriers fanés de Pompée ; et dès l'année 697 [**-57**], à l'issue d'une glorieuse campagne, le sénat lui décernait des honneurs publics, tels qu'il ne les avait jamais ordonnés, même pour Pompée[1].

---

1 [*Dies quindecim supplicatio decreta est, quod ante id tempus accidit nulli* (*Bell. Gall.*, 2, 35) (Le sénat décréta quinze jours d'actions de grâce, ce qui n'avait jamais eu lieu pour personne). Le fait est attesté par Cicéron presque dans les mêmes termes : *Cœsari supplicationes decrevislis, numero ut nemini uno ex bello, honore ut omnino nemini* (*De prov. consul.*, 10). Enfin Plutarque

Auprès de son ancien adjudant politique, celui-ci ne tenait plus que le second rang, le rang que César avait derrière lui au lendemain des lois Gabinienne et Manilienne. César était l'homme du jour : il avait dans sa main la plus puissante des armées romaines. Pompée n'était plus qu'un général d'ancien renom, en vétérance. Entre le gendre et le beau-père les choses, sans doute, n'en arrivaient point encore au conflit : les rapports étaient bons, en apparence ; mais n'en est-ce point fini de toute alliance politique, dès qu'entre les parties intéressées la balance des forces se déplace ? La querelle avec Clodius n'était qu'un embarras : la nouvelle et grande importance de César devenait un sérieux danger. En allant à l'armée, César et ses associés avaient pris contre Pompée des gages : Pompée à son tour se voyait forcé de recourir aux mêmes moyens : il lui fallait contre César un appui militaire. Aussi, sortant de sa fierté et de sa nullité officielle, le voilà qui veut réclamer à son tour une mission extraordinaire, n'importe laquelle, où il disposera d'une puissance égale, supérieure même. à celle du proconsul des Gaules, et arriver, ainsi à se remettre ou à son niveau, ou même au-dessus de lui. Sa position actuelle, la tactique à laquelle il allait recourir, tout cela, c'était répéter le jeu de César pendant la guerre contre Mithridate. Mais pour obtenir un commandement pareil à celui du proconsul, pour arriver à peser du même poids, à la tête d'une armée, que cet adversaire plus fort et se tenant éloigné, par bonheur, Pompée avait besoin de l'ancienne machine du gouvernement. Moins de deux ans avant, elle était tout entière à sa disposition. Alors les régents, dans l'État, commandaient et aux comices, que les meneurs démagogiens avaient dans la main, et au sénat, que l'énergie de César avait terrifié. Laissé dans Rome par la coalition à titre de représentant et de chef reconnu, Pompée, à cette époque, eût tout obtenu, et du sénat, et du peuple, alors même que ses motions eussent tourné contre les intérêts de César. Mais sa maladresse envers Clodius lui avait enlevé le royaume de la rue impossible de compter désormais sur l'assentiment des comices populaires. Au sénat, les choses allaient pour lui moins mal : on pouvait douter pourtant qu'ayant si longtemps et si malheureusement laissé flotter les rênes, il pût facilement ressaisir sur la majorité son ancien ascendant, et lui imposer les votes nécessaires à ses projets.

La situation du sénat, ou mieux de toute la noblesse, s'était aussi, dans l'intervalle, grandement modifiée. La coalition de 694 [**60 av. J.-C.**] avait porté des fruits qui n'étaient point mûrs pour la lumière. L'éloignement de Caton, l'exil de Cicéron, que l'opinion publique, avec son infaillible tact, faisait remonter à leurs véritables auteurs, si attentifs que fussent les triumvirs à y paraître étrangers ou à s'en montrer même chagrins, le mariage qui avait fait de Pompée le beau-père de César, bien d'autres choses encore avaient leur triste et certaine signification : la monarchie s'annonçait avec ses lettres de bannissement et ses alliances de famille. Quant au gros public lui-même, bien que plus loin des événements, il ne voyait pas sans inquiétude planter les jalons qui menaient clairement au régime futur. Du jour où l'on comprit que César ne visait point seulement à une réforme constitutionnelle et qu'il y allait de la vie ou de la mort de la république, bon nombre de citoyens honnêtes, jusque là fauteurs du parti populaire et dévoués à César comme à leur chef naturel, passèrent aussitôt, à n'en point douter, dans le camp opposé. Ce ne fut plus seulement dans les salons et les villas de la noblesse, jadis maîtresse du pouvoir, que l'on entendit retentir les objurgations

---

n'est pas moins explicite (*César*, 21). Après la guerre d'Orient, les Supplications rendues en l'honneur de Pompée n'avaient été que de 12 jours. Elles se renouvelèrent pour César en 700 [-54], et après la campagne d'Alésia (702 [-52]), et durèrent chaque fois 20 jours (*Bell. G.*, 4, 38, et 7, 90. — *H. de C.*, II, p. 361 et 459.]

contre les ***trois dynastes***, contre le ***monstre à trois têtes***[1] ! La foule se pressait aux discours consulaires de César, muette et sans un signe d'assentiment. Nulle main ne se levait pour applaudir quand le consul démocrate entrait au théâtre. Que si l'un des souteneurs des triumvirs se faisait voir dans la rue, il était reçu à coups de sifflets, et les spectateurs, même ceux assis, applaudissaient à toute sentence antimonarchique, à toute allusion contre Pompée, débitée par l'acteur en scène. Quand Cicéron dut quitter Rome, les citoyens en grand nombre (il y en eut, dit-on, 201000, la plupart appartenant à la classe moyenne) imitèrent le Sénat, et portèrent le deuil. *En ce moment*, lisons-nous, dans une lettre de ce temps, *rien de plus populaire que la haine des populaires !*[2] Là-dessus, les régents laissèrent entendre qu'à faire de l'opposition les chevaliers pourraient bien perdre leurs nouvelles places au théâtre, et l'homme de la plèbe sa part à l'annone. Le mauvais vouloir se tut prudemment, mais l'esprit public n'en resta pas moins ce qu'il était. Alors, et cette fois avec plus de succès, on mit en jeu le levier des 'intérêts matériels. L'or de César coula à flots. Faux riches à la bourse à demi vide, dames influentes en embarras d'argent, jeunesse noble endettée, marchands et banquiers au-dessous de leurs affaires, tous s'en allèrent dans les Gaules pour y puiser à même à la source, ou frappèrent à la porte des agents de César, dans Rome. Ici ou là, tout homme d'honnêtes dehors — César tenait à l'écart les enfants perdus de la rue — était sûr d'un bon accueil. Ajoutez à cela les énormes constructions élevées à Rome de ses deniers, où trouvaient emploi d'innombrables besogneux, depuis le consulaire jusqu'au simple manœuvre, et les profusions immenses consacrées aux jeux publics. Pompée faisait de même dans une moindre mesure : c'est à lui que Rome dut son premier théâtre bâti en pierre : il en célébra l'ouverture avec une magnificence inusitée. Que ces largesses corruptrices réconciliassent jusqu'à un certain point nombre d'opposants avec le nouvel ordre de choses, on le comprend : il va de soi pourtant que le noyau de l'opposition ne se laissait point entamer par de tels moyens. Chaque jour faisait voir combien les institutions républicaines avaient jeté de profondes racines au sein du peuplé, et combien peu surtout les hommes vivant en dehors et loin de l'agitation des partis, combien peu les villes de l'intérieur, se sentaient portés vers la monarchie, ou seulement se préparaient à la subir. Si Rome avait connu le système représentatif, le mécontentement du peuple aurait trouvé dans les élections son issue naturelle, et, se faisant jour, se serait fortifié. Dans l'état des choses, il ne restait aux constitutionnels d'autre ressource que de se rallier au Sénat, au Sénat qui, dans sa déchéance, n'en restait pas moins à leurs yeux le représentant et le défenseur né de la légitimité républicaine. Tout à coup ce corps, abaissé jusqu'à terre, vit arriver à lui toute une armée à la fois plus forte et incomparablement plus fidèle qu'au jour où, au faite de son éclatante puissance, il avait pu écraser les Gracques, qu'au jour où, protégé par le sabre de Sylla, il avait restauré l'ancien régime. L'aristocratie comprit ses avantages : aussitôt elle se mit en mouvement. C'est à ce moment que Marcus Tullius Cicéron avait eu permission de revenir. Il promettait de marcher avec le groupe des dociles dans la Curie, de se garder de toute velléité d'opposition, et de travailler même de son pouvoir dans l'intérêt des triumvirs. En le rappelant, Pompée n'avait voulu faire à l'oligarchie qu'une concession temporaire, jouer un tour à Clodius surtout, et enfin conquérir, si faire se pouvait, à sa cause, dans la personne de l'éloquent consulaire, un instrument désormais assoupli par tant d'épreuves. Mais de même que son exil avait été une

---

1 [*Τριχάραvον*, selon le mot de Varron : App. *Bell. Gal*. 2, 9.]
2 [Cicéron, *ad Attic*., 2, 20. *Populare nunc nihil tam est quom odium popularium*.]

démonstration contre le Sénat, son retour servit aussi de prétexte avidement saisi à démonstrations républicaines. Les deux consuls, protégés contre les Clodiens par la faction de Titus Annius Milon, apportèrent au peuple, de la façon la plus solennelle, la motion du rappel, préalablement autorisée par sénatus-consulte exprès. Le Sénat avait invité tous les citoyens,-amis de la constitution, à ne point faire défaut au vote. Et de fait, au jour faxé (4 août 697 [**-57**]), une foule inaccoutumée de notables citoyens, beaucoup venant de leur province, se réunit dans les comices. Le voyage du consulaire, de Brundusium à Rome, ne fut qu'une suite de manifestations semblables et non moins éclatante[1]. Dans cette occasion, se scella publiquement le pacte de la nouvelle alliance entre le Sénat et les conservateurs : on passa ces derniers en revue, pour ainsi dire, et leur attitude excellente ne contribua pas peu à faire lever la tête à l'aristocratie étonnée d'un tel retour de fortune. Cependant, Pompée assistait dérouté aux défis de l'opinion. Son immobilité passée, l'indignité, le ridicule de sa position actuelle au regard de Clodius, avaient tué le crédit de la coalition ; et dans le Sénat, la fraction qui tenait pour elle, démoralisée par, tant de maladresses commises, délaissée, dépourvue de conseils, ne pouvait rien pour empêcher les républicains et les aristocrates unis d'y reprendre partout la haute main. Assurément, à cette heure (697 [**-57**]), qu'ils jouassent leur jeu hardiment et avec adresse, et la partie n'était point désespérée. Ils trouvaient dans le peuple le ferme appui qui leur 'avait fait défaut depuis un siècle : avoir foi en lui, en eux-mêmes, c'était là le plus court et le plus honorable moyen pour arriver au but ! Pourquoi ne pas attaquer les triumvirs de front ? Pourquoi, s'il se rencontrait quelque noble, homme de cœur, pourquoi ne se mettrait-il pas à la tête des sénateurs ? Pourquoi ne pas faire annuler les mesures exceptionnelles et violentes des triumvirs, et ne pas appeler aux armes contre les tyrans et leur faction tous les républicains de l'Italie ? Peut-être était-il temps encore de rétablir le Sénat dans son ancienne souveraineté ! A tout prendre, les Républicains couraient gros risque mais qui sait ? Ainsi qu'il arrive souvent, l'audace ici n'était-elle point la sagesse ? Par malheur, l'aristocratie manquait d'énergie : à peine si elle était capable d'une telle décision, à la fois simple et forte. Restait une autre voie plus sûre peut-être, plus à la portée des constitutionnels, en tous cas, étant donnés leur caractère et leurs habitudes. Ils songèrent à séparer les deux principaux triumvirs, et profitant de la division qu'ils allaient faire naître, à s'emparer pour eux-mêmes du gouvernail. Depuis que César avait pris le pas sur Pompée, le contraignant à ambitionner de nouveaux pouvoirs, l'intimité s'était refroidie et relâchée entre les hommes qui dominaient le Sénat : si Pompée obtenait l'objet de ses convoitises, ne devait-il pas bientôt se faire, d'une manière ou d'une autre, qu'ils en vinssent à une rupture à la lutte ouverte ? Pompée entrant seul en campagne, sa défaite était certaine : il tombait, et après le combat, le parti constitutionnel n'avait rien gagné, passant sous la loi d'un seul au lieu d'obéir à deux maîtres. Mais si les nobles savaient user contre César des moyens qui lui avaient jusqu'alors assuré la -victoire : s'ils entraient en alliance avec son rival plus faible, disposant alors d'un capitaine tel que Pompée et d'une armée solide de constitutionnels ; ne pouvaient-ils pas espérer l'avantage ? Puis après, n'ayant plus affaire qu'à ce même Pompée et à son incapacité politique, depuis si longtemps notoire, ne leur serait-il pas facile de venir promptement à bout de lui ?

---

[1] [V. Cicéron notamment lettre *ad Attic*, IV, 1, et les discours *post reditum, passim*. Il se vante d'être venu, porté sur les épaules de toute l'Italie (*Italia cureta pœne suis humeris reportârit !...* — *Post reditum*, 1, 15).]

Les choses tournaient donc à rapprocher Pompée et le parti républicain, et se Prêtaient à une entente : l'entente se ferait-elle ? Quels seraient à l'avenir les rapports entre les deux triumvirs d'une part, et l'aristocratie de l'autre, rapports confus et indécis, au plus haut point, en ce moment ? C'est ce qu'allait décider la motion portée devant le Sénat par Pompée quand vint l'automne de 697 [**57 av. J.-C.**] : il sollicitait formellement un commandement extraordinaire. A sa demande, il rattachait tout d'abord les mesures qui, onze ans plus tôt, avaient aidé à fonder sa puissance : il entendait remédier à la cherté du pain, cherté accrue dans Rome d'une façon désolante, absolument comme avant la loi Gabinia. Les prix avaient-ils monté par l'effet de certaines manoeuvres, ainsi que Clodius en accusait tantôt Pompée et tantôt Cicéron, ceux-ci lui renvoyant l'accusation à lui-même[1] ? C'est ce que l'on ne saurait dire. La piraterie toujours active, la détresse du Trésor, la négligence ou le désordre administratif dans la surveillance des approvisionnements suffisaient et au-delà, sans qu'il fût besoin d'accapareurs agissant dans des vues politiques, pour amener la disette dans cette grande capitale, qui ne subsistait presque que des importations d'outre-mer. Le plan de Pompée était celui-ci : se faire donner par le Sénat l'administration des céréales [*rei frumentariæ potestas*] dans toute l'étendue de l'Empire, et par suite le droit illimité de puiser dans les caisses de l'Etat, en même temps qu'il aurait une armée et une flotte ; et que son commandement, pareillement étendu sur toutes les régions appartenant à la République, primerait, dans chaque province, l'imperium du proconsul ou préteur local. Bref, il ne rêvait rien moins qu'une édition nouvelle et augmentée de la loi Gabinia, avec la perspective de la conduite d'une guerre en Egypte, alors prochaine, et se rattachant, comme jadis la guerre contre Mithridate, à une expédition contre les pirates. Quelques progrès qu'eût faits durant ces dernières années l'opposition contre les nouveaux dynastes, la majorité du Sénat, quand la discussion s'ouvrit sur cette motion (septembre 697 [**-57**]), était encore, il en faut convenir, sous le coup de la terreur imprimée par César. Elle admit docilement la motion en principe, et cela, sur la proposition même de Cicéron qui, dans cette première occasion, devait donner et donna en effet la preuve de la soumission enseignée par l'exil[2]. Mais quand on en vint aux articles de détail, le projet primitif, sorti des mains du tribun du peuple Gaius Messius[3], subit des modifications essentielles. Pompée n'avait ni la libre disposition des deniers du Trésor, ni une armée et une flotte à lui, ni l'*imperium* sur les commandants de province : on lui mettait en main seulement pour l'approvisionnement de Rome des sommes considérables : on lui donnait quinze lieutenants : il aurait la pleine puissance dans tout l'Empire proconsulaire en matière d'administration frumentaire, et cela pendant les cinq années qui allaient, suivre. Telle était la teneur du plébiscite proposé au vote des comices. Ces amendements au projet primitif équivalaient presque à son rejet ; ils s'expliquent par de nombreuses et diverses causes. Le

---

1 [Qu'on lise à ce propos ta scène curieuse qui se passe au Forum, le 8 des ides de février (12 janvier 698 [-56]). Il y a là tout un tableau des mœurs politiques de l'époque : on injurie Clodius, on lui jette à la face des vers qui l'accusent d'inceste avec sa sœur. Et Clodius, furieux, pâle, de demander aux siens *quis esset qui plebem fame necaret ?* - Et sa troupe de répondre : *Pompée !* (Cicéron, *ad Quint.* fr. 2, 3.) — V. la même scène dans Plutarque, *Pompée*, 48, et *H. de C.*, II, p. 374.]

2 [V. Plutarque, *Pompée*, 49, et Cicéron, *ad Attic.*, 1, 4. Pompée le nommait le premier parmi ses quinze lieutenants, et le tenait pour un autre lui-même (*Ille legatos quindecim quum postularet, me principem nominavit, et ad omnia me alterum se fore dixit.*). *H. de César*, II, p. 366.]

3 [Ce Gaius Messius, l'auteur de la loi Messia, fut attaqué par les Césariens, à son retour d'une légation, et Cicéron le défendit (*ad Att.*, 4, 15 ; 8, 11). Plus tard, il est gagné à César et lui rend des services dans la guerre d'Afrique (César, *Bell. Afr.* 33).]

nom de César pesait sur les délibérations ; et quoique absent et enfoncé dans les Gaules, à mettre Pompée non plus à côté, mais au-dessus de lui, il y avait de quoi faire reculer tous les timides. Crassus, à son tour, l'ennemi héréditaire et l'associé malveillant de Pompée, le poursuivait de son opposition sourde ; et Pompée, plus tard, ne manqua pas, sincèrement ou non, de faire remonter à lui l'insuccès de la motion. Joignez à cela l'antipathie de la faction républicaine, dans le Sénat, contre toute mesure accroissant, de nom ou de fait, les pouvoirs des triumvirs ; enfin et surtout l'incapacité personnelle de Pompée qui, même après l'heure venue de l'action, ne put prendre sur lui de se déclarer et d'agir, aimant mieux, selon son usage, se cacher derrière l'*incognito*,lançant en avant ses amis chargés de révéler sa pensée, pendant que, comme toujours, il affectait la modestie et se déclarait content même à moins, si moins lui était donné. Chose toute simple, on le prit au mot. Quoi qu'il en soit, c'était une chance heureuse que de rencontrer enfin quelque chose à faire, et surtout de tenir un honnête prétexte de quitter Rome. Pompée réussit tout d'abord, non sans que les provinces s'en ressentissent grièvement, à y faire arriver les blés en abondance et- à bon prix. Pourtant, son but principal n'était point atteint, et le titre proconsulaire, qu'il avait droit de porter dans toutes les provinces, restait un vain nom, tant que le Proconsul n'avait pas de soldats. Aussi, fit-il bientôt saisir le Sénat d'une seconde motion, aux termes de laquelle il aurait à ramener dans son pays, même à main armée, s'il était nécessaire, le roi d'Égypte expulsé par la révolte. Mais plus il devenait manifeste qu'il avait besoin du Sénat et ne pouvait rien sans lui, moins les sénateurs se montraient faciles et traitables. D'abord, on découvrit dans les livres sibyllins un oracle qui prohibait comme impie tout envoi de troupes romaines en Égypte : aussitôt le Sénat, saisi d'une terreur sainte, de voter unanimement contre une intervention armée. Pompée, tant était grande son humilité présente, .aurait accepté la mission, même usant des voies pacifiques ; mais comme toujours il joua son malheureux jeu caché ; et pendant qu'il faisait parler pour lui ses amis, il parla et vota pour l'envoi d'un autre sénateur. Naturellement, le Sénat repoussa sa proposition : il y aurait eu crime à exposer une tête si précieuse à la patrie ; et en fin de compte, après tous ces longs débats, il fut décidé que Rome n'interviendrait point (janvier 698 [**-56**])[1].

---

1 [Déjà, et par anticipation, à la fin du chap. IV, consacré aux affaires de l'Orient, M. Mommsen a dit un mot de toute cette affaire de la restauration de Ptolémée Aulète. — Ici, il n'en parle qu'à l'occasion de la comédie qui se joue dans Rome, et de la déconvenue de Pompée. On en trouvera le détail tout au long, avec indication des sources, dans Drumann, à la *Biographie* du Cornélien (n° 21) P. Lentulus Spinther (consul 697 [57 av. J.-C.]), l'ami de Cicéron et le promoteur officiel de son rappel de l'exil. Ptolémée, venu à Rome pour solliciter le secours de la République contre son peuple et sa fille Bérénice, logea chez Pompée même, dans sa villa d'Albanum, et c'est de là que, comme Jugurtha jadis, il achetait à beaux deniers les voix des sénateurs (*aperte pecunia nos oppugnat*. *Ad Attic.*, I, 1). L'abîme était sans fond, et ses largesses ne le pouvaient remplir. Il emprunte alors, sous la garantie de Pompée. Les Alexandrins envoyant une ambassade pour déjouer les manoeuvres du roi expulsé. Celui-ci, à l'instar de Jugurtha encore empoisonne le principal des envoyés, l'académicien Dion, Lentulus jouait Pompée sous main. Futur proconsul de Cilicie, au sortir de son consulat, il demanda qu'on lui confiât l'expédition : Cicéron, entre son ami et Pompée, se tut. Quant à ce dernier (comme M. Mommsen l'indique), il déclara qu'il verrait volontiers donner cette mission au Proconsul. Gaius Caton, tribun du peuple, fit proroger l'affaire : la foudre avait frappé une statue de Jupiter sur le mont Albain (Dion Cass., 29, 30), sans compter l'oracle prohibitif des livres sibyllins ! La question revint en 698 [-56]. Bibulus proposait d'envoyer trois commissaires en Égypte : Lentulus avait l'appui de Q. Hortensius : Pompée se faisait porter par le consulaire Volcatius et par le tribun Lupus. On finit, de guerre lasse, par décider qu'on ne ferait rien, et l'affaire dormit jusqu'après les conférences de Lucques. Alors Gabinius, partant de Syrie, restaura, comme on le sait, Ptolémée (chap. VI. — *Hist. de César*, II, p. 371).

Toutes ces rebuffades de la part du Sénat, rebuffades que Pompée subit et, ce qui pis est, qu'il dut subir sans représailles, étaient aux yeux du gros public, de quelque part qu'elles vinssent, autant de victoires pour les républicains, autant de défaites pour le triumvirat. Le flot de l'opposition républicaine montait chaque jour. Déjà, les élections de 698 [**56 av. J.-C.**] n'avaient qu'en partie réussi au profit des dynastes. Si d'un côté *Publius Vatinius*[1] et *Gaius Alfius*[2], candidats césariens à la préture, avaient pu passer, le peuple d'autre part avait élu deux partisans décidés de l'ancien gouvernement : *Gnæus Lentulus Marcellinus*[3] et *Gnæus Domitius Calvinus*[4] avaient été nommés l'un consul, l'autre préteur. Mais pour 699 [**-55**], *Lucius Domitius Ahenobarbus*[5] se portait candidat au consulat. Il était difficile d'empêcher son élection, tant à cause de sa grande influence à Rome, qu'à cause de sa colossale fortune ; et l'on ne pouvait douter que ses actes ne fussent aussitôt ceux d'une opposition nullement déguisée. Ainsi les comices se

---

A côté du triste rôle que joue ici Pompée, celui de Cicéron n'est pas moins pitoyable. Il redoute à ce moment un second exil et les menaces de Clodius. Il est l'obligé de Lentulus, il veut à tout prix rester bien avec Pompée (*in ea re nos et officio erga Lentulum mirifice, et voluntati Pompeii præclare satisfacimus* - *ad A. frat.*, 2, 2). De là, la conduite la plus tortueuse, les assurances données à Lentulus, puis celles données au Triumvir, les conseils les plus divers envoyés à l'un et à l'autre, et par dessus tout la crainte que ses lettres ne tombent dans des mains indiscrètes (*non ejus generis meœ literœ ; sunt, ut eas audeam temere committere*, etc. - *Ad famil.*, 1, 7). E faut lire toute sa correspondance à cette époque. Elle est le tableau vrai de la situation, mais elle diminue l'homme.
Nous retrouverons plus tard Lentulus parmi les anti-Césariens. Il capitule à Corfinium (v. infra, ch. X), et profite de la liberté que César lui laisse pour l'aller de nouveau combattre à Pharsale. Il aborde en Egypte après Pompée, et de là gagne Rhodes, on l'histoire perd sa trace.]

1 Vatinius, le père de la loi Vatinia, qui avait donné à César la province cisalpine pour cinq ans). Encore un de ces personnages sans foi ni loi, comme il en regorgeait dans Rome. ***Struma civitatis*** (*les écrouelles de l'État*) ! C'est le nom que Cicéron lui donne (*pro Sest.*, 65), par allusion aux tumeurs qui le défiguraient. Questeur en 691 [-63], tribun du peuple en 695 [-59], un instant lieutenant de César dans les Gaules, dans le procès de Sestius, il eut l'honneur d'une invective dirigée contre lui par Cicéron (*in Vatin.*). Plus tard encore accusé par Licinius, il vit cette fois Cicéron se lever pour lui. Il fallait bien racheter les attaques passées, et se faire un titre auprès de César (Cicéron, *ad fam.*, 1, 9. — Toute cette lettre à Lentulus, n'est qu'un plaidoyer embarrassé). Au cours de la guerre civile, Vatinius défendra Brundusium. Consul suppléant (*suffectus*) à la fin de l'an 707 [-47], il commande, non sans succès en Illyrie ; est proclamé *imperator*, et quoique, après la mort de César, il ait dû rendre Dyrrachium à Brutus, il a le triomphe (déc. 711 [-43]).]

2 [Gaius Flavus, tribun du peuple en 695 [59 av. J.-C.] : homme sans importance, que Cicéron n'indique pas comme malhonnête.]

3 [Gn. Lentulus Cornelius Marcellinus, l'un des soutiens des Siciliens contre Verrès, et l'un des accusateurs de Clodius, dans l'affaire du sacrilège de la Bonne Déesse. Préteur en 695 [59 av. J.-C.], puis propréteur en Syrie, et enfin consul. Ami de Cicéron, il aida à lui faire rendre ses propriétés : ennemi de Clodius, il le combattit, et Cicéron le tient pour un consul modèle (*ad Q. frat.*, 2, 6). Il ne fut pas favorable à Pompée dans l'affaire du roi d'Egypte. Il avait de l'éloquence (*Brut.*, 70).]

4 [Gn. Domitius Calvinus, tribun du peuple en 695 [59 av. J.-C.]. Lutte contre son collègue Vatinius : préteur trois ans après. Après bien des traverses, il sera nommé consul en 701 [-53]. Il passe à Pompée et à César, pour qui il commandera en Afrique et en Illyrie durant la guerre civile. Nous le retrouvons à Pharsale, où il commande le centre de l'armée de César. Il pacifie pour lui l'Asie. — Après la mort de César, il est encore consul (714 [-40]). Il va en Espagne et a le triomphe en 718 [-36]. Depuis, on n'en entend plus parler.]

5 [De la *gens Domitia*, branche des *Ahenobarbi*, témoin de Cicéron contre Verrès, en 684 [70 av. J.-C.]. Edile curule en 693 [-61], il donne des jeux, où les lions de Numidie sont montrés en tel nombre, que le peuple, fatigué, va se reposer et quitte le cirque (*diludium Hor.* ep. I, 19, 47). Beau-frère de Caton, il suit comme lui le parti oligarchique. Préteur en 696 [-58]. En 699 [-55], il brigue le consulat. Ecarté une première fois, il se fera nommer pour 700 [-54], et s'alliant avec Pompée, présidera le tribunal chargé de juger Clodius. En 705 [-49], il est nommé proconsul des Gaules au lieu et place de César : est capturé dans Corfinium : s'en va à Marseille où il se défend contre les troupes de César : s'enfuit, et va périr à Pharsale où il a commandé l'aile gauche des républicains.]

rebellaient du plein assentiment du sénat. Le ciel lui-même faisait connaître qu'au milieu des querelles des hauts ordres, la puissance militaire et les caisses du trésor couraient danger de tomber aux mains d'un maître, que la liberté était pareillement en péril. Les dieux eux-mêmes montraient clairement, au doigt la motion de Gaius Messius !

Mais les républicains, quittant le ciel, redescendent bientôt sur la terre. Toujours ils avaient soutenu la nullité des lois consulaires de César, tant de celle relative au territoire de Capoue que de toutes les autres ; et dès le mois de décembre 697 [**57 av. J.-C.**], ils avaient en plein sénat demandé d'urgence leur cassation pour vice de forme. Le 6 avril 698 [**-56**], Cicéron, consulaire, proposa solennellement que le décret du partage des terres de Campanie fût placé à l'ordre du jour du 16 mai. C'était là déclarer la guerre. La motion venait d'un de ces hommes qui ne montrent leurs couleurs que quand ils le croient pouvoir faire en toute sûreté. Évidemment l'aristocratie jugeait le moment venu d'engager le combat, non point seulement contre César, avec l'aide de Pompée, mais encore contre la tyrannie, quelle qu'elle fût, de quel côté qu'elle vint. Ce qui allait arriver, il était facile de le prévoir. Domitius parlait haut, et se disait prêt à demander au peuple le rappel immédiat du vainqueur des Gaules. La restauration aristocratique était en plein travail : en attaquant la colonie de Capoue, la noblesse jetait le gant.

César recevait jour par jour des rapports circonstanciés sur les événements de Rome. Autant que le lui permettaient ses occupations militaires, il les suivait de l'œil du fond de la Province du sud, tout en évitant encore de s'y mêler en rien. Cependant, voici qu'on lui déclare la guerre, non point seulement à son collègue, mais et surtout à lui-même. L'heure est venue d'agir, il agit sans tarder. Justement il n'était pas loin : les aristocrates imprudemment n'avaient point attendu, pour éclater, qu'il eût repassé les Alpes. Au début d'avril (698 [**56 av. J.-C.**]), Crassus quitte Rome et s'en va au-devant de son collègue plus puissant, pour aviser de concert aux mesures que leur intérêt commande il le joint à Ravenne. De là, tous deux se rendent à *Luca*, où se réunit à eux Pompée qui, lui aussi, avait quitté Rome peu de jours après Crassus (11 avril), soi-disant pour aller hâter les envois de blé de Sardaigne et d'Afrique. Leurs principaux partisans, *Metellus Nepos,* proconsul de l'Espagne citérieure[1], *Appius Claudius*[2], propréteur de Sardaigne, et bien d'autres se trouvèrent au rendez-vous : on y compta 120 licteurs ; et plus de 200 sénateurs assistèrent à ces conférences fameuses, où la monarchie opposait un sénat nouveau à l'assemblée des Pères Conscrits de la République. A tous les points de vue, c'était à César qu'appartenait le mot décisif. Mettant à profit sa prépondérante influence, il rétablit aussitôt et fortifia la régence commune des triumvirs sur les bases nouvelles d'une répartition plus égale des pouvoirs. Les provinces les plus importantes, militairement parlant, qui restaient libres en dehors des deux Gaules, sont attribuées à ses deux collègues. Pompée détient les deux Espagnes, et Crassus la Syrie : ils en auront pour cinq années (de 700 à 704 [**-54/-50**]), en

---

1 [Il s'agit ici du Q. Metellus Nepos, l'ancien lieutenant de Pompée. en Asie, qui fut son porteur de paroles en 691 [63 av. J.-C.]. Tribun, dans la même année, il contribue â rappeler dans Rome le Triumvir. Préteur en 694 [-60] ; consul en 697 [-57] avec Lentulus Spinther. Après les conférences de Lucques, il s'en va en Espagne citérieure, et revient mourir à Rome vers 699 [-55].]

2 [App. Claudius Pulcher, préteur en 697 [57 av. J.-C.]. En 700 [-54], consul avec Ahenobarbus. Homme vénal et douteux. Censeur en 704 [-50], il expulse Salluste du Sénat, suit Pompée en Grèce, où il meurt avant la bataille de Pharsale. Savant augure, bon orateur (Cicéron, *ad fam*., 3. 10, 3, 4, 9, 11. — *De Legib*., 2, 13. — *De Divin*., 2, 35. — *Brut*., 77).]

vertu d'un plébiscite exprès, l'administration militaire et financière. César, de son côté, stipulait une prorogation, dans son commandement, lequel expirant avec l'an 700 [**-54**], se verrait continué jusqu'à la fin de 705 [**-49**] : il lui était licite de porter ses légions à dix, et les troupes qu'il lèverait ainsi de son chef seraient payées sur le trésor de l'État. Pour l'année qui allait suivre (699 [**-55**]), Pompée et Crassus s'assuraient leur second consulat, avant leur départ pour leurs provinces respectives ; et César se réservait pareillement son second siége consulaire, à la fin de son proconsulat, en 706 [**-48**], alors qu'il aurait atteint les dix années révolues de l'intervalle exigé par la loi entre les investitures de deux magistratures suprêmes. Comme Crassus et Pompée, pour régner en maîtres dans la capitale, avaient besoin de soldats ; comme on ne pouvait faire revenir de la Gaule transalpine, les légions primitivement affectées à la garde de Rome, il fut entendu qu'ils utiliseraient pour leurs besoins Ies légions nouvelles levées par eux à destination de l'Espagne et de la Syrie, et qu'ils ne les expédieraient d'Italie qu'à leur convenance personnelle. Les points principaux étant ainsi réglés, la tactique à suivre, vis-à-vis de l'opposition dans Rome, la détermination des candidatures pour l'année suivante, tous ces détails et autres articles secondaires, ne demandèrent pas longue délibération. Les dissidences personnelles, qui s'étaient à chaque pas rencontrées, grâce à son génie sans égal de conciliation, César sut les aplanir avec sa facilité ordinaire ; et de gré ou de force, il ramena dans une même voie tous les éléments contraires. De Pompée à Crassus, l'entente se rétablit, en apparence du moins, et comme entre bons collègues. Il n'y eut pas jusqu'à Clodius qui ne donnât des gages, promettant de se tenir tranquille, lui et sa meute, et de ne plus inquiéter Pompée. Exploit non moins étonnant de l'irrésistible enchanteur !

Tout démontre que cet arrangement des grosses questions pendantes ne fut pas un simple compromis entre hommes également puissants, et luttant à armes égales. Pompée, à Lucques, était dans la position d'un fugitif, tombé du faîte de la puissance, et qui vient solliciter l'aide de son rival. Que César le repoussât en déclarant la coalition dissoute, ou qu'en l'accueillant, il laissât leur alliance vivre dans ses conditions actuelles, dans un cas comme dans l'autre, Pompée était perdu, politiquement parlant. Que si alors il ne rompait pas avec César, il devenait le client impuissant de son associé. Que si, au contraire, il se séparait de lui, si, ce qui d'ailleurs n'était guère en ce moment vraisemblable, il entrait lui-même dans une coalition nouvelle avec l'aristocratie ; un tel pacte, contraint et forcé, et conclu à la dernière heure, n'avait rien qui pût effrayer César et le déterminer, pour en prévenir la consommation, à faire à Pompée d'aussi, grandes concessions. Quant à une rivalité sérieuse de Crassus à César, elle était absolument impossible. Quels motifs avaient donc poussé César à descendre sans nécessité de la hauteur d'où il dominait Pompée ? Pourquoi, aujourd'hui, lui accorde-t-il de bonne grâce ce deuxième consulat qu'il lui avait nettement refusé en 694 [**60 av. J.-C.**], en concluant la première coalition, ce consulat que depuis lors, dans le dessein manifeste de s'en faire une arme contre son associé, Pompée avait en vain, et par tous les moyens, poursuivi sans le concours de César, ou même malgré lui ? A cette question, la réponse n'est point facile. Je sais bien que Pompée n'y gagnait point tout seul d'être mis à la tête d'une armée : autant en obtenait Crassus, son vieil ennemi et le vieil allié de César. Evidemment, la puissance nouvellement remise à Crassus servait de contrepoids à la puissance militaire grande mise dans la main de son futur collègue au consulat. Encore César perdait-il infiniment par cela seul que son rival allait échanger son insignifiance actuelle contre un commandement important. Peut-

être qu'à cette heure, le Proconsul des Gaules ne se sentait point encore assez maître de ses soldats pour se lancer sans crainte dans une entreprise contre les autorités régulières du pays. La guerre civile éclatant, il lui fallait ramener son armée d'au-delà des Alpes, ce qu'il ne voulait pas faire. Mais qu'on en vint ou non à la guerre civile, n'avait-il pas devant lui les aristocrates de Rome, bien plutôt que Pompée ? Il semble que tout au plus il aurait eu intérêt à ne pas rompre avec lui, pour ne point encourager l'opposition par une telle rupture. Encore une fois, pourquoi lui tant accorder ? Peut-être qu'il céda à des motifs tout personnels : peut-être se souvint-il du jour où, se trouvant lui-même sans crédit et sans force en face de Pompée, celui-ci l'avait sauvé en faisant tout à coup retraite, par pusillanimité, il est vrai, plutôt que par élan de générosité. Et puis, qui sait s'il ne voulut pas ménager le coeur de sa fille chérie, de l'épouse aimante de Pompée ? Dans l'âme de César, combien de sentiments avaient place à côté des préoccupations du politique ! En tout cas, ce qui le décida, ce fut la Gaule. Quoi, qu'en aient dit ses biographes, la Gaule, à ses yeux, n'était point seulement une conquête du moment, bonne à lui valoir la couronne : il y allait pour lui, dans cette vaste entreprise, de la sûreté extérieure de Rome, de sa réorganisation intérieure, en un mot, de tout l'avenir de la patrie. Pour pouvoir achever sa conquête sans être dérangé, pour n'avoir point avant l'heure 'à toucher à l'écheveau embrouillé des affaires italiennes, il abandonna sans hésiter son immense avantage sur ses rivaux ; il donna à Pompée la force nécessaire pour battre le Sénat et les adhérents du Sénat. Que s'il n'avait eu en vue que de se faire roi le plus vite possible, César assurément- aurait commis à Lucques une bien lourde bévue ; mais dans cette âme rare, l'ambition ne se bornait pas à l'humble gain d'un trône. Il s'était tracé deux tâches immenses à mener et à accomplir de front : au-dedans, donner à l'Italie un système politique meilleur ; au dehors, conquérir et assurer à la civilisation italienne un terrain vierge et nouveau. Naturellement, ses projets se contrariaient parfois ; et son expédition dans les Gaules, si elle lui frayait la route vers le trône, ne laissait pas que d'arrêter sa marche. Combien il se préparait de fruits amers à retarder la Révolution italienne jusqu'en 706 [**-48**], alors qu'il l'aurait pu faire dès l'an 698 [**-56**] ! Il n'importe ! Général ou homme d'État, César était joueur plus qu'audacieux : plein de foi en lui-même autant que de mépris pour ses adversaires, toujours il leur rendit des points, souvent au-delà de toute prudence et mesure !

L'heure avait sonné pour l'aristocratie de défendre son dernier enjeu, et comme elle avait bravement déclaré la guerre, de la mener bravement. Hélas ! est-il spectacle plus lamentable que celui de la lâcheté ayant la malchance de ne pouvoir agir que par un coup de vigueur ? Tous, ces hommes n'avaient rien prévu. Il n'était venu à l'esprit d'aucun d'eux que César, de façon ou d'autre, saurait bien rendre coup pour coup, et que surtout Pompée et Crassus, en se rapprochant de lui, noueraient aussitôt une alliance plus que jamais étroite. L'aveuglement du parti semble incroyable, et pourtant on s'en rend compte quand on passe en revue l'armée de l'opposition constitutionnelle dans le Sénat. Caton, à la vérité, était encore éloigné de Rome[1], et l'homme alors le plus

---

1 Il n'y était point encore revenu, quand Cicéron, le 1 mars 698 [66 av. J.-C.], parla pour Sestius (*pro Sest*., 28, 60), et quand le Sénat, à la suite des conférences de Lucques, délibéra au sujet des légions de César (Plutarque, *César*, 21). Ce n'est qu'au commencement de 699 [-55] que, pour la première fois, nous le voyons prendre une part active aux discussions : or, comme il avait voyagé durant l'hiver (Plutarque, *Cat. min*., 38), il faut conclure de là qu'il ne rentra dans Rome qu'à la fin

influent du Sénat était Marcus Bibulus, ce héros de la résistance passive, le plus hébété et le plus entêté de tous les consulaires[1]. On n'avait donc pris les armes que pour les mettre bas, dès que l'ennemi faisait mine de toucher au fourreau de l'épée. A peine a-t-on la nouvelle des conférences de Lucques, que tombe toute pensée d'opposition sérieuse ; et la masse des timides, ou mieux l'immense majorité des sénateurs, se prosterne sous ce joug, qu'à une heure malheureuse on a tenté de secouer. Du débat à l'ordre du jour sur la validité des lois Juliennes, il n'est plus soufflé mot : César a-t-il levé des légions de son autorité, un sénatus-consulte décide que le Trésor en défraiera la solde ; et de même, au moment de la répartition des prochaines provinces consulaires, la majorité repousse (fin de mai 698 [**56 av. J.-C.**]), la motion qui retirerait au Triumvir les deux Gaules, ou l'une d'elles, tout au moins. Le corps sénatorial faisait publiquement amende honorable. Les sénateurs se présentaient en secret, l'un après l'autre, et mortellement enrayés de leur témérité de la veille ; ils demandaient la paix et promettaient obéissance absolue. Marcus Cicéron les devança tous, trop tard repentant d'avoir trahi sa parole et faisant à sa récente conduite les honneurs de vives épithètes, qui mordaient jusqu'au sang loin qu'elles fussent flatteuses[2]. Comme bien on pense, les triumvirs se montrèrent de facile humeur : à tous ils donnèrent leur pardon : il n'en était pas un seul entre tous qui valût la peine d'une exception. Veut-on juger du revirement soudain et du changement de ton qui se firent dans les cercles aristocratiques à la nouvelle de la convention de Lucques ? Qu'on lise et que l'on compare, on ne. perdra pas son temps, les pamphlets de Cicéron, publiés la veille, puis bientôt ceux où, chantant la palinodie, il témoigne en public de ses regrets et de ses bonnes intentions futures[3].

Ainsi les Triumvirs étaient maîtres de reconstituer à leur gré tout le système italique, et de le reprendre en sous-œuvre plus profondément qu'avant. Rome et l'Italie désormais auront, avec l'un des régents pour chef, leur garnison assignée, sinon tenue assemblée sous les armes. Des troupes levées par Crassus et Pompée pour la Syrie et l'Espagne, les premières s'en vont en Orient : mais Pompée laisse ses deux provinces espagnoles sous la garde de ses lieutenants, à la tête des soldats qui s'y trouvent ; et quant aux officiers et soldats des légions de nouvelle levée, nominalement à destination de l'Espagne, il les retient en Italie en congé de disponibilité ; comme il y demeure lui-même. Cependant la

---

de 698 [-66]. Dès lors, il n'a pas pu, comme on l'a mal à propos inféré d'un passage d'Asconius (p. 35, 53), défendre Milon au mois de février de cette même année.

1 [L. Calpurnius Bibulus, qui fut édile curule, préteur et consul dans les mêmes années que César (689, 692, 695 [-62, -62, -59]). On a vu quelle opposition il lui fit. Il s'opposa aussi à l'envoi de Pompée en Égypte. Il alla proconsul en Syrie, après le désastre de Crassus, où il s'attribua sur le Parthe les succès remportés par Cassius (v. au chap. IX, infra). Enfin, pendant la guerre civile, il ne sut pas empêcher César de passer en Grèce (705 [-49]), et mourut de maladie, devant Corcyre (706 [-48]).]

2 *Me asinum germanum fuisse* [*j'ai été véritablement un âne !*] (*Ad att.*, 4, 5, 3).

3 Cette palinodie [*subturpicula.... παλίνψδία*, *l. cit.*] on la lira dans le discours qui nous reste sur les provinces consulaires de l'an 699 [55 av. J.-C.]. Il fut prononcé au commencement de mai 698 [-56] : les discours qui font contraste sont celui pour Sestius, celui contre Vatinius, et la discussion sur l'avis donné par les devins Étrusques, des mois de mars et d'avril précédents ; ici l'ancien Consul avait exalté ardemment le régime aristocratique et pris le ton cavalier en parlant de César. Il faut assurément l'approuver, quand il avoue (*ad Attic.*, d, 5, 1) que ce n'est point sans honte qu'il envoie à ses amis intimes ce monument de versatile soumission. [V. *H. de César*, II, pp. 377-389. L'auteur impérial annexe à son récit les passages les plus notables du discours de *provinciis procons.*, et s'y montre également sévère pour Cicéron. Nous n'irons pas jusqu'à dire avec lui, pourtant, que l'entrevue de Lucques n'était pas un triumvirat, et qu'il n'y avait dans toute cette affaire rien que de parfaitement conforme au sentiment général (*l. c.*, p. 383).]

résistance sourde de l'opinion publique allait croissant à mesure que la pensée du Triumvirat se manifestait davantage. Ne travaillait-on pas ouvertement à supprimer la constitution antique de Rome, à remplacer tout doucement le système actuel du gouvernement et de l'administration par les formes de la monarchie ? Mais il fallait obéir : on obéit. Et d'abord, les questions les plus importantes, toutes celles intéressant l'armée ou les relations extérieures, étaient désormais tranchées, sans consulter le Sénat, tantôt par la voie du plébiscite, tantôt même par le bon plaisir des régents. Les arrangements conclus à Lucques recevaient leur exécution. Crassus et Pompée faisaient approuver par un vote direct des comices la prorogation du commandement militaire de César dans les Gaules : le tribun du peuple, Gaius Trebonius[1], en agissait de même au regard des provinces de Syrie et d'Espagne : enfin bon nombre d'autres gouvernements, les plus importants' jadis, étaient aussi donnés par plébiscite[2]. Déjà César avait montré que pour augmenter leurs armées, les Triumvirs n'avaient plus besoin de l'autorisation des anciens pouvoirs de l'État : ils ne se font pas davantage scrupule de s'emprunter leurs soldats les uns aux autres : on a vu Pompée prêter les siens à César pour guerroyer dans les Gaules ; et nous verrons Crassus, allant en guerre contre les Parthes, recevoir aussi de César, son collègue, un corps de légionnaires auxiliaires. Les Transpadans, aux termes de la constitution, n'avaient que le droit Latin : César, durant son proconsulat, les traite comme s'ils jouissaient de la cité pleine[3]. Jadis une commission sénatoriale organisait les territoires conquis : César n'obéit qu'à son plein arbitre dans les

---

1 [Nous avons déjà nommé Trebonius parmi les lieutenants de César, dans les Gaules. Il avait débuté dans le camp aristocratique comme questeur (694 [60 av. J.-C.]), et s'était opposé à la *transitio ad plebem* de Clodius. Tribun du peuple en 699 [-55], il a passé à César et à Pompée. Le plébiscite de prorogation quinquennale des provinces des triumvirs porte son nom (*lex Trebonia*). — A l'ouverture de la guerre civile, il commandera les troupes de siège devant Marseille (v. infra, ch. X). En 706 [-48], on le trouve préteur urbain : l'année suivante, il est propréteur en Espagne ultérieure : César le nomme consul suffectus ; en 709 [-45], ce qui ne l'empêche pas de lever contre lui le poignard aux ides de mars 710 [-44]. Après la mort du Dictateur, il passe en Asie comme proconsul, et est surpris et tué par Dolabella dans Smyrne. — Cicéron loue platement ce triste homme et lui dit quelque part son regret sauvage de n'avoir pas été invité par lui au banquet superbe de l'assassinat (*quam vellem ad allas pulcherrimas epulas me idibus martiis invitasses : reliquiarum nil haberemus !* - *Ad fam*., 10, 28.)]

2 [V. *Hist. de César*, II, p. 399.]

3 On ne trouve pas le fait consigné dans les auteurs. Mais que César n'ait point levé de soldats dans les municipes latins, de beaucoup en majorité dans sa province, c'est là tout d'abord ce qui parait incroyable. Une telle abstention est d'ailleurs contredite par le mépris même qu'affectait l'opposition pour les recrues césariennes *tirées pour la plupart des colonies transpadanes* (*Bell. civ*., 3, 87). En parlant ainsi, Labienus n'a-t-il pas évidemment en vue les colonies latines de Strabon (Ascon., *in Pison*, p. 3 : Suétone, *César*, 8) ? Nulle part, il est vrai, on ne voit de cohortes latines attachées à l'armée de César dans les Gaules ; et selon le dire exprès de l'auteur des Commentaires, toutes les recrues levées dans la Cisalpine avaient été, soit versées dans les légions, soit formées en légions complètes. Il se peut bien que César ait donné la cité à tous ces soldats, au moment de la conscription : à mon sens cependant, il est plus probable qu'il s'en tint alors au mot d'ordre démocratique, s'attachant bien moins à procurer la. cité romaine aux Transpadans, qu'à les traiter comme s'ils en avaient déjà la jouissance légale acquise. C'est ainsi seulement que le bruit a pu se répandre qu'il aurait importé dans les cités transpadanes l'institution des municipalités romaines (Cicéron, *ad. Attic*., 5, 3, 2 ; *ad famil*., 8, 1, 2.). Ainsi encore s'explique le langage d'Hirtius, qui donne aux villes transpadanes le titre de ***colonies de citoyens romains*** (*Bell. gall*., 8, 24) : ainsi l'on voit César traiter la colonie de Côme à l'égal d'une colonie civique (Suétone, *César*, 28 : Strabon, 5, 1, p. 213 : Plutarque, *César*, 29), tandis que les aristocrates modérés ne lui reconnaissent que le droit latin, jadis accordé aux autres cités d'au-delà du Pô, tandis même que les ultras du parti vont jusqu'à déclarer nul et non avenu le droit conféré aux immigrants, et par suite refusent à ces mêmes gens de Côme les privilèges civiques attachés d'ordinaire à la magistrature, dans les municipes du droit latin (Cicéron, *ad Att*., 5, 11, 12 ; Appien, *Bell. civ*., 2, 26).

immenses contrées gauloises qu'il a soumises à ses armes : il fonde, par exemple, des colonies de citoyens sans se munir de pouvoirs préalables ; et à *Novum-Comum* (Côme), entre autres, il établit 5.000 Colons. Pison fait la guerre en Thrace. Gabinius la fait en Égypte. Crassus marche contre les Parthes, tous sans prendre l'avis du Sénat, sans même seulement lui rendre compte, selon l'antique usage : triomphes, honneurs militaires se décernent, se prennent, sans les solliciter du Sénat. Et ce n'est point là seulement négligence des formes, laquelle serait d'autant moins explicable, que dans presque tous les cas, on n'aurait à craindre aucune opposition de sa part. Non, c'est manifestement et de propos délibéré qu'on agit, on veut le mettre en ,dehors de tout ce qui tient à l'armée, à la haute administration : on veut qu'il n'ait plus la main ni dans les questions de finances ni dans les affaires intérieures. Les adversaires des Triumvirs ne s'y méprirent point ; et, autant qu'ils le pouvaient, à coups de sénatus-consultes et d'accusations criminelles, ils protestèrent contre tous ces empiétements. Mais au moment même où ils rejetaient ainsi le Sénat à l'arrière plan,. les coalisés pratiquaient fort bien encore la machine des comices populaires, celle-ci leur offrant moins de dangers : ils avaient pris soin que les tyrans de la rue ne leur missent pas d'obstacle sur la voie. Pourtant, plus d'une fois, il leur arriva de laisser là toutes ces vaines formalités, et de se gérer sans détours en autocrates.

Le Sénat était abattu : il lui fallut bon gré mal gré se résigner. Marcus Cicéron demeura le chef de la majorité. Il avait son utilité d'avocat de talent, et qui sait trouver pour toute chose le mot et le motif. Ici se montre bien l'ironie césarienne. Cet homme, hier l'instrument choisi des démonstrations aristocratiques contre les Triumvirs, on en faisait aujourd'hui le porte-voix de la servilité ! A ce prix, on daignait lui pardonner ses velléités éphémères de révolte, tout en prenant des sûretés pour son entière soumission. Son frère avait dû, en qualité d'officier sous César, ou plutôt d'otage, s'en aller à l'armée des Gaules ; et Pompée lui avait, à lui-même, imposé une lieutenance, moyen facile et honorable de l'exiler à toute heure de Rome. Clodius, à la vérité, avait ordre de le laisser en paix ; mais César ne voulait pas plus se défaire de Clodius pour l'amour de Cicéron, que de Cicéron dans l'intérêt de Clodius. L'illustre sauveur de la patrie d'un côté, et le champion de la liberté, non moins grand que lui, d'un autre, se faisaient concurrence d'antichambre au quartier général de *Samarobriva* (Amiénois). Quel tableau, si Rome avait eu son Aristophane ! D'ailleurs, non contents de tenir suspendues sur la tête de Cicéron les verges qui déjà l'avaient rudement frappé, on l'enchaînait encore avec des chaînes dorées. César venant en aide à ses embarras de fortune, lui octroyait de gros prêts ***sans intérêt***, et lui donnait dans Rome, mission qui fut assurément la bienvenue, l'intendance des constructions pour lesquelles se dépensaient d'énormes sommes. Combien alors de belles harangues sénatoriales, combien de beaux discours, immortels s'ils avaient vu le jour, durent rentrer au néant devant le fantôme de l'homme d'affaires de César,. tout -prêt à se dresser à la fin de la séance, sa lettre de change à la main ! Et le grand orateur de promettre qu'il ne s'enquerra plus du droit ni de l'honneur, mais qu'il n'aura souci que de la faveur des forts ;... et qu'il sera souple comme le petit bout de l'oreille !1 En attendant on l'emploie au métier où il est bon : avocat, on le voue à la tâche malheureuse de défendre par ordre ses plus acharnés ennemis : sénateur, il est devenu l'organe ordinaire des dynastes ; il présente les motions auxquelles consentent

---

1 [V. *ad Attic.*, 4, 5, etc., et *ad Quint.* fr. 2, 15, *…ita et esse et fore auricula in fima molliorem.*]

les autres, quand lui il voterait contre ! Enfin, leader reconnu et officiel de la majorité soumise, il a ainsi reconquis l'importance politique. Avec le reste du troupeau, on agit de même : la crainte, les caresses, l'or corrompent quiconque laisse prise sur soi : le corps, sénatorial dans son ensemble est à la discrétion des triumvirs[1].

Restait une fraction hostile qui, celle-là, gardait ses couleurs, inaccessible à la crainte ou à la séduction. Les triumvirs avaient constaté que les mesures de rigueur, comme étaient celles prises naguère contre Caton et Cicéron, nuisaient plus qu'elles n'étaient utiles, et qu'il y avait moindre mal à subir une opposition incommode qu'à faire des opposants les martyrs de la cause républicaine. Ils laissèrent donc aussi Caton revenir (fin de 698 [**56 av. J.-C.**]) ; mais lui, aussitôt, au Sénat et dans le Forum, de recommencer la guerre, souvent au, péril de sa vie ; guerre honorable sans doute, ridicule après tout. Ils tolérèrent que devant le peuple il combattit les motions de Trebonius, tant et si bien qu'on en vint aux mains[2] : ils tolérèrent que dans le Sénat il attaquât César proconsul, à l'occasion du perfide massacre des Usipètes et des Tenctères, et demandât même qu'il fût livré aux barbares[3]. Le jour où le Sénat mit à la charge du trésor la solde des légions césariennes, *Marcus Favonius*, le *Sancho* de Caton, put impunément s'élancer à la porte de la curie, et crier aux passants de la rue que la patrie était en danger : une autre fois, comme Pompée portait un bandeau de linge autour de sa jambe malade, le même fou, dans son scurrile langage, osa dire qu'il n'avait fait que déplacer son diadème[4]. Un autre jour, le consulaire *Lentulus Marcellinus* se voyait applaudir par la foule. Usez, usez toujours, s'écria-t-il, de ce droit de proclamer votre pensée, puisqu'on vous le laisse encore ! Enfin, quand Crassus allait partir pour sa province syrienne, le tribun du peuple, *Gaius Ateius Capito*[5] le voua publiquement aux dieux infernaux selon la formule des imprécations religieuses. Après tout, ce n'était là que démonstrations vaines d'une minorité ulcérée : pourtant, si mince que fut le parti, il avait son importance en ce qu'il donnait aliment et issue au ferment de l'opposition républicaine ; en ce que parfois aussi il entraînait à des mesures hostiles au

---

1 [V. *H. de César*, II, pp.417 et s. un bon résumé des relations de César et Cicéron à cette époque.]

2 [*H. de C.*, II, p. 400.]

3 [*H. de C.*, II, p. 406.]

4 [Marcus Favonius, ***le singe de Caton***, comme on l'appelait, était en effet l'ami de Caton qu'il suivit et imita en tout. Honnête homme, mais d'esprit plus étroit encore que son modèle, pour la première fois on le rencontre se remuant à l'occasion du procès de Clodius, pour fait de sacrilège (693 [61 av. J.-C.]) . L'année d'après il accuse Scipion Nasica, *de ambitu*. En 695 [-59], il figure parmi les adversaires actifs du triumvirat (comme on le voit au texte) : il est le dernier sénateur, même après Caton, qui vote la loi agraire de César. — En 697 [-57], il s'obstine à refuser à Pompée la surintendance frumentaire, il le dénonce pour la protection donnée au roi d'Égypte, assassin et acheteur des voix sénatoriales — En 699 [-55], il combat à outrance la rogation trébonienne. — Edile en 700 [-54], il est jeté en prison par un tribun. Il lutte avec Caton pour sauver Milon (702 [-52]). — Réconcilié avec Pompée, au moment de l'explosion de la guerre civile, il le suit à Capoue, fait la campagne de Macédoine, et fuit avec le triumvir en Égypte. — Il se réconcilie avec César et avec la monarchie, et ne prend pas part à l'assassinat de mars 710 [-44]. Il revient cependant aux républicains, qu'il importune souvent de son humeur grondeuse : est fait prisonnier à Philippes et mis à mort. — Honnête homme, je le répète, chose si rare en ces temps, mais sans intelligence politique, sans valeur de caractère, et bien dépeint par ces mots du Pseudo-Salluste (*ad Cœs.*, 2) : *magnœ navis supervacua onera* (*lest inutile d'un grand vaisseau*) !]

5 [Ateius Capito, comme tribun, avait fait opposition au plébiscite Trébonien, de concert avec son collègue Aquilius Gallus. — Appius, le censeur le nota, à raison du fait signalé au texte (V. *Hist. de César*, II, p. 401) : on soutenait que les prodiges révélés par lui étaient falsifiés. Plus tard, il semble s'être rapproché des triumvirs (*ad fam.*, 13, 29.) il a été préteur (Tacite, *Annales*, 3, 45), et lieutenant d'Antoine (Appien, *Bell. civ.*, 5, 33, 50).]

triumvirat la majorité des sénateurs, au fond animée du même esprit. Celle-ci, en effet, dans l'occasion et dans les questions de moindre intérêt, cédait au besoin de soulager ses rancunes ; et à la façon des serviles mécontents qui se sentent impuissants contre les forts, elle assouvissait sa rage sur le chétif ennemi. L'heure s'y prêtait-elle, aussitôt elle donnait le croc-en-jambe aux instruments du triumvirat ; c'est ainsi qu'un jour Gabinius se voit refuser les *supplications* qu'il réclame (698 [**-56**])[1] : une autre fois, Pison est rappelé de sa province[2] : ainsi les sénateurs prennent et gardent le deuil, quand un tribun du peuple, *Gaius Caton*, met obstacle aux élections pour 699 [**-55**], jusqu'à la sortie de charge de Marcellinus, le consul constitutionnel[3]. Et Cicéron lui-même, si humble qu'il se montre devant la personne des triumvirs, ose publier contre le beau-père de César une brochure à la fois venimeuse et d'un goût détestable[4]. Mais toutes ces velléités opposantes de la part de la majorité sénatoriale, mais cette résistance stérile de la minorité, n'aboutissent qu'à mieux faire voir que si jadis le pouvoir a pu passer des mains du peuple aux mains du Sénat, il est allé aujourd'hui du Sénat aux triumvirs. La curie n'est plus guère que le Conseil d'État d'une monarchie, en même temps qu'elle est encore le réceptacle de tous les éléments antimonarchiques. Nul ne vaut en dehors des triumvirs ! s'écrient les partisans du gouvernement déchu : nous avons des maîtres tout-puissants, et qui prennent soin que nul n'en ignore : la république entière est transformée et obéit à des maîtres : notre génération ne verra pas de retour de fortune[5]. Bref, on ne vit plus en république ; on est sous le régime du pouvoir absolu.

Toutefois, pendant que les triumvirs, dans la conduite de l'État n'avaient devant eux que la loi de leur bon plaisir, il restait encore dans le domaine de la politique un terrain en quelque sorte réservé, à la fois plus facile à défendre et de plus

---

1 [Quand il revint d'Orient, chargé d'or il est vrai, ses ennemis et surtout les publicains qu'il avait gênés et troublés dans leurs opérations, excitèrent contre lui une véritable tempête. Il renonça au triomphe, et rentra de nuit dans Rome. Accusé par Lentulus pour crime de majesté, il fut acquitté : accusé de concussion (*de repetundis ex lege Julia* : il avait reçu 10.000 talents de Ptolémée Aulète), il fut condamné, quoique défendu par Cicéron, à la prière de Pompée. — Il alla en exil, revint en 705 [-49] à Rome : resta fidèle à César dans la guerre civile, et mourut de maladie à Salone, après avoir été battu parles Dalmates (fin de 706 [-48]).]

2 [Il s'agit ici du Pison, beau-père de J. César, L. Calpurnius Piso Cœsoninus (V. sa biographie, dans Drumann, II p. 62 et s.) fut l'un des ennemis personnels de Cicéron, qui s'acharna à son tour contre lui. — En 695 [-59], Clodius l'avait accusé pour concussions commises étant propréteur. Il est consul en 696 [-58], avec Gabinius, dans l'année de l'exil de Cicéron. En 697 [-57] et 698 [-56], il pille sa province proconsulaire de Macédoine et est rappelé, à sa grande colère, en 699 [-55]. Dans le débat sur cet incident, que mentionne M. Mommsen, Cicéron prononça son invective de *provinciis consularibus*, qu'il répéta, au retour de Pison, en renchérissant encore (*in Pisonem*). — En 704 [-50], cet homme flétri reparaît sur la scène politique, revêtu de la dignité de censeur. Il s'offre ensuite au Sénat comme médiateur auprès de César, mais les Oligarques ne veulent point d'accommodement. A dater de ce jour, Pison semble avoir tenu une honorable conduite : sorti de Rome avec Pompée, il se mit à l'écart, et son ardent ennemi, Cicéron, ne put s'empêcher de s'écrier : *amo etiam Pisonem !* (*J'aime Pison*) (*ad Att.*, 7, 13. - *Ad famil.*, 14, 14.) — Après la mort de César, celui-ci tenta de faire maintenir les institutions de création nouvelle. — Il se range ensuite du côté d'Antoine. Après 711 [-43], l'histoire ne prononce plus son nom. — Cet homme, dépravé comme presque tous les Romains de ce siècle, avait jusqu'à un certain point le sens politique.]

3 [Il ne faut pas confondre ce Caïus Porcius Caton avec le héros d'Utique. Le tribunat de celui-ci se place dans l'année du consulat de Cicéron (699 [-55]. Le tribunat de Gaius Caton est de l'année 698 [-56]. C'est lui qui dans l'affaire de Ptolémée Aulète vint déclarer que les livres sibyllins ne permettaient pas de venir en aide au roi d'Égypte. Plus tard il passa aux triumvirs.]

4 [V. la note 38. M. Mommsen fait allusion ici à l'invective *in Pisonem*, où le grand orateur ne ménage à son ennemi aucune sale injure : *bête féroce, âne qu'on ne peut faire avancer qu'à coups de bâton, chien mort, âme de boue, sentine de vices*, etc. etc. J'en passe et des meilleures.]

5 [V. aussi Cicéron, *ad. fam.*, 1, 8, lettre à Lentulus.]

difficile conquête, je veux parler des élections périodiques et des tribunaux. Ces derniers, alors même qu'ils ne relèvent pas directement de la politique, n'en subissent pas moins d'ordinaire (et tel était le cas, surtout, à Rome) l'influence de l'esprit qui prédomine dans la constitution : le fait est patent par lui-même. Quant aux élections des magistratures, à tous égards et aux termes de la loi, elles ressortaient bien aussi du pouvoir gouvernant. Néanmoins, comme en ces temps, le pouvoir était aux mains de magistrats d'exception, ou même d'hommes sans titre régulier ; comme les hauts fonctionnaires voulus par la constitution, dès qu'ils appartenaient à l'opposition antimonarchique, n'exerçaient plus d'action sensible sur la machine du Gouvernement, on les vit descendre peu à peu au rôle de simples figurants, les plus énergiques d'entre eux se qualifiant eux-mêmes, et à juste titre, du nom de ***nullités impuissantes !*** Et leur élection même ne valait guère que comme démonstration. C'était donc dans les élections et les procès criminels que, chassés de toutes les grandes positions du champ de bataille, les constitutionnels tentaient encore de continuer la lutte. Là aussi, les triumvirs n'épargnaient nul effort pour sortir vainqueurs. Déjà, à Lucques, en ce qui touche les magistratures ; ils avaient dressé de commun accord leurs listes de candidatures pour les années suivantes : tous les moyens leur furent bons pour les faire réussir. Et d'abord, pendant l'agitation électorale, ils répandirent l'or à profusion. Chaque année, les soldats des armées de César et de Pompée arrivèrent en foule à Rome, munis de permissions d'absence, et prenant part au vote. César se tenait en personne dans la Haute-Italie, aussi près de Rome qu'il lui était possible, et de là surveillait et conduisait le mouvement. Cependant, les triumvirs ne purent atteindre leur but que très imparfaitement. Pour 699 [**55 av. J.-C.**], les consuls nommés furent Pompée et Crassus, comme le voulait la convention de Lucques : l'opposition vit écarter son unique candidat qui d'ailleurs avait tenu bon jusqu'au bout, Lucius Domitius [Ahenobarbus][1] : mais déjà pour triompher, il avait fallu user publiquement de violence : entre autres graves excès, Caton avait été blessé. Aux élections consulaires suivantes (pour 700 [**-54**]), le même Domitius l'emporta, quoique eût pu faire le triumvirat à l'encontre ; et Caton réussit dans sa candidature à l'office de Préteur, tandis que l'année d'avant, Vatinius, le client de César, l'avait évincé du champ, au grand déplaisir de la masse des citoyens. Aux élections pour 701 [**-53**], l'opposition démontra à la charge des candidats de César et de Pompée, principalement, les faits de corruption les plus éhontés, si bien que les triumvirs, sur qui retombait le scandale, abandonnèrent leurs créatures en fin de compte. Ces défaites répétées et cuisantes dans les comices électoraux pouvaient s'expliquer en partie par le fonctionnement mauvais d'un mécanisme détraqué, par les hasards impossibles à prévoir du. mouvement électoral, par les entraînements de l'opposition chez les classes moyennes, par le jeu des intérêts privés, réagissant en sens multiples et venant parfois étrangement à la traverse des intérêts de parti. Pourtant, leur cause principale se trouve ailleurs. A cette époque, les élections étaient dans la main des clubs divers où se groupait l'aristocratie : là, la corruption organisée en système, disposait d'immenses ressources et de toute une armée, rangée en bataille. Ainsi, cette même aristocratie, qui avait dans le Sénat sa représentation régulière, pouvait l'emporter encore dans les élections :. mais tandis que dans le Sénat elle cédait en étouffant son dépit, dans les luttes électorales elle, agissait et votait en secret, et tenait tête aux Triumvirs aux jours où se rendaient les comptes. En dehors même des élections pour l'an 700 [**-52**], les lois contre les brigues des

---

1 [*H. de César*, II. p. 397.]

clubistes, celles que Crassus fit confirmer par le peuple, durant son consulat, en 699[1] [**-51**], montrent bien dé quel poids était encore l'influence du parti noble.

Les tribunaux jurés ne suscitaient pas aux Triumvirs de moindres difficultés. Composés comme ils l'étaient alors, la classe moyenne y avait voix prépondérante à côté de la noblesse sénatoriale, qui, là aussi, se faisait compter. En 699 [**55 av. J.-C.**], une loi nouvelle, sur la motion de Pompée, porte à un taux élevé le cens du jury[2]. La chose vaut d'être remarquée. C'était, en effet, dans l'ordre moyen que se concentrait l'esprit d'opposition ; et dans les tribunaux, comme ailleurs, la haute finance se montrait plus souple et plus accessible. Néanmoins le parti républicain y avait encore un pied n'osant s'attaquer à la personne même des chefs, ils poursuivaient leurs principaux agents de leurs infatigables accusations politiques. Et cette guerre de procès était d'autant plus vive, que selon l'antique usagé l'accusation était mue par déjeunes Sénatoriaux. Naturellement on trouvait chez, ceux-ci, plus que chez les hommes d'âge mûr de,leur caste, la passion républicaine, la verdeur du talent, et l'audace agressive. Cependant les tribunaux n'étaient point libres : les Triumvirs fronçaient-ils le sourcil, pas plus que le Sénat, ils n'auraient osé désobéir. L'opposition n'avait pas d'adversaires contre qui elle se montrât plus acharnée que contre Vatinius. Sa haine furieuse était presque proverbiale envers ce familier de César, le plus téméraire de beaucoup entre tous et aussi le plus insignifiant : mais le maître parla et l'acquittement s'en suivit dans tous les procès qui lui étaient suscités. Cependant quand l'accusation avait pour organe les *Gaius Licinius Calvus*[3], les *Gaius Asinius Pollion*[4], puissamment armés de l'épée de la dialectique et du fouet

---

1 [*Lex Licinia, de sodalitiis*]

2 [*Lex Pompeia Judiciaria*]

3 [G. Licinius Macer Calvus, fils de l'annaliste fameux. Licinius Macer (V. infra, ch. XII) était placé, par l'estime publique, comme orateur, à côté dé César, Brutus et Cicéron lui-même, et comme poète, à côté de Catulle. Il mourut jeune, épuisé par l'étude. A vingt-sept ans il accusa Vatinius, que Cicéron défendait. Là, il déploya tant de talent et de force, que Vatinius se récria : *Juges, je vous prie, faut-il donc me condamner parce que cet homme est éloquent ?* (*Rogo vos, judices, num, ut iste disertes est, ideo me damnari oporteat !*) — Cicéron, le *Dialogue des orateurs*, et Quintilien le louent (*ad fam*., 15, 21. - *De Orat*. 17, 21, 25, 34. - Sénèque, *controv*., 3, 19. - Quintil., 10, 1, 111, 10, 2, 25. 12, 10, 11). Il ne nous reste rien ou presque rien des vingt et un discours ou harangues qu'il avait laissés.
Ses poésies légères et fugitives, ses élégies (celle notamment sur la mort de Quintilia, sa maîtresse), ses épigrammes mordantes (*famosa epigrammata*) lui avaient fait une grande réputation ; et il est vanté par Catulle, Properce et Ovide. D'autres (Pline, *Ep*. 1, 16 ; Aul. Gell. 19, 9 ; et Horace lui-même (*Sat*., 1, 10, 16)) blâment certaines duretés dans ses vers. Il était très petit de taille, et Catulle l'appelle un nain éloquent (*salaputium disertum*). — M. Mommsen reparlera de lui, infra. ch. XII.]

4 [G. Asinius Pollio, le patron de Virgile et d'Horace (Virgile, *Eclog*., 4 et 8), le fondateur de la première bibliothèque ouverte au public dans Rome, célèbre comme orateur, historien et poète (né en 678 [76 av. J.-C.], † en l'an 4 ap. J.-C.). Il appartient pour toute la fin, et la plus importante moitié de sa vie, à l'ère Augustéenne. Qu'il suffise ici de dire qu'à vingt-deux ans (en 700 [-54]), après s'être formé à l'école de Cicéron et d'Hortensius, il accusait Caton pour les troubles suscités par lui, durant les élections consulaires de 698 [-56]. Caton fut défendu par Calvus et Scaurus, et c'est à ce procès que M. Mommsen fait allusion en nommant Pollion. Celui-ci d'ailleurs se rangea de bonne heure dans le parti de César, se battit pour lui en Sicile, en Afrique et à Pharsale. Après sa mort, il se range aussi bientôt du côté du second triumvirat : joue un rôle actif, administre la Transpadane, où il rend à Virgile son domaine de Mantoue qui allait être confisqué ; est consul en 714 [-40], commande plus tard une expédition en Illyrie, et pendant la guerre entre Antoine et Auguste se tient à l'écart, étant l'ami de chacun d'eux. Il meurt à quatre-vingts ans, dans sa villa de Tusculum.
A l'occasion de ses premiers succès littéraires, Catulle l'avait appelé (*Carm*., 12, 9) :

.....leporum puer
Disertus et facetiarum !

de la moquerie, elle ne laissait pas que de toucher le but, alors même qu'elle n'avait pas réussi : enfin le partie compta quelque succès. Ceux qui succombèrent n'étaient, pour la plupart, que d'obscurs subalternes : un jour, pourtant, on vint à bout de l'un des plus puissants et aussi des plus odieux parmi les acolytes de César, j'entends parler du consulaire Gabinius. En lui, l'aristocratie voyait un ennemi irréconciliable : elle ne lui pardonnait ni sa loi sur le commandement de l'expédition contre les pirates, ni son manque d'égards pour le Sénat durant son proconsulat de Syrie. Les financiers lui en voulaient. En Syrie aussi, il avait osé prendre en main les intérêts des provinciaux : enfin Crassus lui gardait rancune pour sa lenteur à lui remettre sa province (infra, ch. IX). Contre tant d'ennemis, il ne lui restait qu'un appui, Pompée ; et Pompée lui-même avait cent raisons de défendre, coûte que coûte, le plus capable, le plus hardi, le plus fidèle de ses lieutenants. Mais dans cette occasion, comme en toute autre, il ne savait point se servir de sa puissance et patronner ses clients ainsi que César faisait les siens. Les juges (fin de 700 [**-54**]), déclarèrent Gabinius coupable de concussion et le condamnèrent à l'exil[1].

Ainsi, dans les élections, et devant la justice réglée, les Triumvirs étaient parfois battus. Les éléments influents y laissant sur eux moins de prise, échappaient à la corruption et à la peur mieux que les organes directs du gouvernement et de l'administration. Dans les élections surtout, les Triumvirs avaient affaire aux résistances persistantes d'une oligarchie exclusive, concentrée dans ses coteries, dont on n'est pas maître le moins du monde pour l'avoir jetée à bas du pouvoir, qu'il est enfin d'autant plus difficile de briser qu'elle agit plus cachée. Et dans les tribunaux du jury principalement, ils avaient affaire au mauvais vouloir des classes moyennes contre le nouveau régime monarchique, mauvais vouloir amenant mille embarras, et qu'il ne leur était pas davantage possible de détruire. De là, cette série dé défaites essuyées sur l'un et l'autre terrain : mais, je le répète, les victoires électorales de l'opposition n'avaient d'importance qu'à titre de démonstrations, les Triumvirs ayant les moyens, et ne manquant pas d'en user aussitôt, d'annuler tout fonctionnaire mal pensant. Les verdicts hostiles, au contraire, leur portaient des coups sensibles en leur enlevant d'utiles auxiliaires. En résumé, ils ne pouvaient ni se débarrasser des élections et des jurys, ni les dominer suffisamment ; et, pour gênée et comprimée qu'elle y fût encore, l'opposition ne laissait pas que d'y soutenir le champ.

L'opposition avait un autre refuge d'où il fallait renoncer à la débusquer, et elle s'y portait avec d'autant plus d'ardeur qu'elle était plus complètement chassée de ses diverses positions purement politiques. Je veux parler de la littérature. Déjà, devant les prétoires, les manifestations étaient, à vrai dire et -avant tout, littéraires ; et les plaidoyers des avocats, régulièrement publiés, circulaient en feuilles à la main et traitaient des affaires du jour. Plus rapides et plus acérés encore volaient les traits lancés par les poètes. La jeunesse alerte et brillante de la haute aristocratie, et, plus énergiques que celle-ci peut-être, les beaux esprits

---

(V. aussi Hor. *Carm*. 2, 1, 13). — Comme Calvus il affectait d'ailleurs la rudesse (*duras et sicus* (*Dial. de l'orat*., 21, Quintil., 10, 1, 113). On a les titres de vingt de ses harangues ou plaidoyers. — Il a écrit l'Histoire des guerres civiles de l'an 684 [-60] (premier triumvirat), jusqu'à l'époque d'Auguste. Ces mémoires d'un contemporain, très vanté par les écrivains postérieurs, nous eussent fourni de précieux renseignements. Pollion s'y montrait sévère pour Cicéron (Sénec., *Suas*., 6, 6). — Poète, il écrivit des tragédies, et enfin il était estimé comme critique : c'est lui qui trouvait dans Tite-Live un goût de terroir et de *patavinité* (Quintil., 1, 5, 56. - 8, 1 , 3). — De tant de travaux, rien n'est venu jusqu'à nous, que l'éloge de ses amis.]

1 [*Hist. de C.*, II, p. 413. — Cicéron l'avait défendu.]

appartenant à la classe moyenne des villes de l'intérieur, tous, à l'envi, et non sans succès, menaient une rude guerre de pamphlets et d'épigrammes. Au premier rang combattaient ensemble *Gaius Licinius Calvus*, noble et fis de sénateur (672-706 [**82-48 av. J.-C.**]), redouté pour ses discours, ses pamphlets et ses vers agiles, et les deux autres municipaux de Crémone et de Vérone, *Marcus Furius Bibaculus*[1] (652-691 [**-102/-63**]), et *Quintus Valerius Catullus* (667 vers 700 [**-87/-54**]), dont les élégantes et mordantes épigrammes couraient. par toute l'Italie, décochées comme des flèches, et frappaient droit au visage. Bref, toute oeuvre littéraire, dans ces années, revêt un vif cachet d'opposition. La colère et le mépris s'y donnent carrière contre le grand César, l'imperator unique ; contre l'aimable beau-père et l'aimable gendre, qui ruinent l'univers, et pourquoi ? Pour donner à leurs ignobles favoris l'occasion de parader dans les rues de Rome avec les dépouilles du Celte aux longs cheveux, de mener festins et vie de roi avec le butin rapporté des îles lointaines de l'Occident, ou de s'en venir, rivaux d'amour et payant en pluie d'or, voler leurs amantes aux honnêtes jeunes gens de Rome ! Dans les poésies de Catulle[2], et dans les autres débris de la littérature du temps, on retrouve l'accent primesautier de ces haines vigoureuses, personnelles et politiques : on y sent frémir la passion républicaine à l'agonie, se complaisant jusque dans ses fureurs dernières, dans son désespoir qui déborde, et parlant encore, mais moins puissamment, je le concède, le langage des Aristophane et des Démosthène ! Du moins, le plus intelligent des Triumvirs reconnaissait que, si peu à dédaigner que fût l'opposition des lettrés, il n'y avait pas à songer à la briser sous les coups de la force. Il aima mieux, autant qu'il était en son pouvoir, tenter de ramener à lui les principaux d'entre eux. Cicéron, le premier, devait en grande partie à son renom d'écrivain les attentions bienveillantes que. lui prodiguait César. Une autre fois, mettant à profit la connaissance qu'il avait faite à Vérone du père de Catulle[3], le proconsul des Gaules ne dédaignait pas de recourir à son intermédiaire pour conclure la paix avec le fils : on vit même, le puissant imperator, oublieux de tant de sarcasmes amers et d'injures directes, accabler le jeune poète des plus flatteuses distinctions. Bien plus, il voulut, esprit original entre tous, suivre jusque sur leur propre terrain les littérateurs, ses ennemis : il publia à titre de défense indirecte contre leurs multiples attaques, le récit détaillé de la guerre des Gaules, affectant la simplicité la plus curieuse de la forme, et exposant aux regards de tous les motifs nécessaires et la régularité

---

1 [M. Furius Bibaculus, l'*Archiloque* des Latins au dire des anciens (Quintil. 10, 1, 96. — Diomed., *De oratione et partibus* - et *de genere metrorum*, éd. Futsch, p. 482). Ses Iambes satiriques étaient comme ceux de Catulle, bourrés d'insultes contre J. César (*referta contumeliis Cæsarum*) Tacite, *Ann*., 4, 34. Il ne nous reste de lui que deux ou trois vers et deux courtes épigrammes (Suétone, *de Illust. gramm.*, 9 et 11) sur la déconfiture et la pauvreté du grammairien Valerius Cato. — La biographie privée ou politique de Bibaculus est d'ailleurs muette. Il vivait en épicurien, à en juger par ce vers intraduisible où il joue sur son nom : *Et Bibaculus eram et vocabar*.]

2 [V. ch. XII, où, en traitant de la 'littérature au siècle de César, M. Mommsen parle de Catulle avec suffisamment de détails.] Le recueil qui nous est resté de lui fourmille d'allusions aux événements des années 699 et 700 [56-54 av. J.-C.] : il a été publié évidemment à cette dernière date. Le fait le, plus récent qu'il mentionne est le procès fait à Vatinius (août 700 [-54], V. Cat., 94, 52, 53). Saint Jérôme reporte la mort de Catulle aux années 697 ou 698 [-57/-56] : on voit qu'il faut la retarder au contraire de quelques années. S'attachant aux invectives du poète contre Vatinius, qui *se parjure par son consulat* (*per consulatum pejerat Vatinius*. Cat., 52), on a conclu, mais à tort, que le recueil Catullien n'a paru qu'en 707 [-47]. Tout ce qu'on en peut inférer, c'est qu'à ce moment Vatinius avait l'expectative du consulat pour une année fixée d'avance : or, dès 700 [-54], il avait toutes raisons de compter sur sa nomination future, et bien certainement son nom figurait sur les listes de candidature concertées à Lucques.]

3 [Suétone, *J. Cæs*., 73.]

constitutionnelle de ses opérations militaires[1] : mais il n'est que la liberté, la liberté seule, quoi qu'on fasse ou qu'on tente, qui sache susciter les poètes et leurs brillantes créations : seule, elle enflamme les riches et vives natures : seule enfin elle anime de son dernier souffle de vie jusqu'aux plus pauvres caricatures des pamphlétaires. Donc, tous les éléments littéraires, toutes les inspirations fortes étaient et restaient antimonarchiques ; et s'il fût donné à César de s'essayer, sans faillir, dans le champ clos des lettres, c'est qu'il avait, lui aussi, devant les yeux, le rêve grandiose d'une société libre, ce rêve dont l'accomplissement ne se pouvait confier ni â ses adversaires ni â ses partisans. Résumons. Dans le domaine des lettres les Républicains étaient maîtres absolus tout autant que les Triumvirs dans la politique pratique et courante[2].

---

1 [M. Mommsen reviendra ailleurs avec plus de détails, infra, ch. XII, sur cette opinion qu'il exprime au sujet des commentaires. — V. appendice B.]

2 La pièce qui suit est de Catulle (29^{e} de son recueil) : elle a été écrite vers 699 ou 700 [55-54 av. J.-C.], après l'expédition de César en Bretagne, et avant la mort de Julia.

Quis hoc potest videre, quis potest pati
Nisi impudictis, et vorax, et aleo,
Mamurram habere quod comata Gallia
Habebat uncti, et ultima Britannia ?
Cinæde Romule, hæc videbis et feres ?
Es impudicus, et vorax, et aleo !
Et ille nunc superbus et superfluens
Perambulabit omnium cubilia
Ut albulus columbus, ut Adonaeus ?
Cinæde Romule, hæc videbis et feres !
Es impudicus, et vorax et aleo !
Eone nomine, imperator unice,
Fuisti in ultima occidentis insula
Ut ista vostra diffututa mentula
Ducenties comesset, ut trecenties ?
Quid est ? ait sinistra liberatitas,
Paterrna expatravit. An parum helluatus est ?
Paterna prima lancinata sunt bona ;
Secunda præda Pontica ; inde tertia
Hibera, quam scit amnis aurifer Tagus.
Hunc, Galliæ, timetis, et Britanniæ.
Quid hune, malum, fovetis ? aut quid hic potest,
Nisi uncta devorare patrimonia ?
Eone nomine, imperator unice,
Socer, generque, perdidistis omnia ?

[Dans la traduction qui suit, nous ne rendons que par des à-peu-près les ordures intraduisibles parsemées dans le texte latin.

*Qui peut voir cela ? Qui le peut souffrir ? A moins d'être un impudique, un mangeur, un joueur ? Ainsi, Mamurra aura les trésors de la Gaule chevelue et ceux de la Bretagne lointaine ! — Fils lascif de Romulus (**Cinœde Romule**), tu le vois ! tu le souffres ! Impudique es-tu, mangeur et joueur ! — Et lui, superbe et gorgé, tel que le blanc ramier ou qu'un autre Adonis, il se promènera dans tous les lits ! — Fils lascif de Romulus, tu le vois, tu le souffres ! Impudique es-tu, mangeur et joueur ! — Etait-ce donc pour cela, Imperator sans pareil, que tu allais jusque dans l'île la plus reculée de l'Occident ? Pour que votre lubricité éreintée (**ista vostra diffututa mentula**) engloutisse deux millions, trois millions ? N'est-ce que cela ? dira ta libéralité malheureuse : il n'a fait qu'effleurer son bien ! Est-ce donc peu que d'avoir dévoré d'abord l'héritage paternel ; puis les dépouilles du Pont ; puis celles de l'Ibérie, et tout ce que sait de riche le Tage aux flots d'or ? Redoutez-le, Gaules et Bretagne ! Pourquoi tant de faveurs à ce misérable ? ou que peut-il encore, si ce n est dévorer toujours de gros patrimoines ? — Imperator sans pareil, et vous, gendre et beau-père, est-ce pour cela que vous avez ruiné le monde ?*]

Mamurra, de Formies [*decoctor Formianus*, dit ailleurs Catulle, 41], favori de César, fut durant quelque temps l'un de ses officiers à l'armée des Gaules [il était le chef ingénieur (*prœfectus*

Il devenait pourtant nécessaire d'user de rigueur envers cette opposition, audacieuse et incommode, si impuissante qu'elle fût. La condamnation de Gabinius donna, paraît-il, le signal. Les Triumvirs s'entendirent pour constituer une dictature temporaire : la dictature leur permettait toutes les mesures de coercition contre les élections et les tribunaux. Comme Pompée avait alors la haute main sur les affaires de Rome et d'Italie, c'était aussi à lui qu'était remise l'exécution du plan projeté. Il y apporta naturellement sa lenteur indécise et inactive et son étonnant mutisme, alors même qu'il avait et la volonté et le pouvoir de dicter la loi. Déjà, dans le Sénat, vers la fin de l'an 700 [**54 av. J.-C.**], par d'autres bouches que la sienne, il s'était fait plus d'une allusion à la

---

fabrum)]. Vraisemblablement rentré à Rome peu de temps avant la composition de la pièce qui précède, il était occupé sans doute à l'édification de ce fameux palais de marbre du mont Cœlius, dont l'incroyable et coûteuse magnificence a tant fait parler. Par les dépouilles du Pont, Catulle entend le butin fait à Mytilène en 675 [-76]. César y eut sa part, comme officier dans l'armée du préteur de Bithynie et du Pont : par les dépouilles de l'Ibérie, il désigne les gains de guerre rapportés de l'Espagne ultérieure après la préture de César. — Citons une autre pièce, moins amère que l'invective empoisonnée qu'on vient de lire, et qui blessa César au vif (Suétone, *César*, 73). Elle est à peu près du même temps (11^{e} du recueil). Elle mérite l'attention par son début lyrique et pathétique et par sa chute bien différente. Le persiflage ingénieux du poète s'y attaque à l'état-major du nouveau maître, à ces Gabinius, à ces Antoine, et tutti quanti, échappés la veille de leur antre, et promus soudain aux hauts grades. Qu'on se souvienne qu'elle fut écrite au moment où César passait le Rhin et combattait sur la Tamise, et où se préparaient les expéditions de Crassus contre les Parthes, et de Gabinius en Egypte. Le poète espère pour son propre compte une des lieutenances vacantes, et avant de partir, il donne [en strophes saphiques] à deux de ses clients ses dernières instructions.

Furi et Aureli, comites Catulli,
Sive in extremos penetrabit Indos,
Litus ut longe resonante Eoa
Tunditur unda :
Sive in Hircanos Arabasque molles,
Seu Sacas sagittiferosque Parthos,
Sive qua septemgeminus colorat
Æquora Nilus ;
Sive trans allas gradietur Alpes,
Cæsaris visens monumenta magni,
Gallicum Rhenum, horribilesque ultimosque Britannos :
Omnia hæc, quæcumque feret voluntas
Cœlitum, tentare simul parati,
Pauca nuntiale meæ puellæ
Non bona dicta :
Cum suis vivat valeatque mœchis,
Quos simul complexa tenet trecentos,
Nullum amans vere, sed identidem omnium
Ilia rumpens.
Nec meum respectet, ut ante, amorem
Qui illius culpa cecidit, velut prati
Ultimi flos, prætereunte postquam
Tactus aratro est.

[*Furius et Aurelius, compagnons de Catulle, soit qu'il pénètre jusqu'au fond de l'Inde, aux rivages battus par l'onde orientale, au loin retentissante ; — soit qu'il aille en Hyrcanie, et dans la molle Arabie, ou chez les Saces, et les Parthes armés de flèches, ou sur les bords du Nil aux sept bras qui teignent les mers ; — soit que franchissant les cimes des Alpes, il aille voir les monuments de gloire du grand César, le Rhin Gaulois et les Bretons hideux, au bout du monde ! — Prêts que vous êtes à oser avec moi, quoi qu'en ordonne la volonté des Dieux, portez à ma maîtresse ce peu de mots, ma malédiction ! — Qu'elle vive et soit prospère avec ses amants ! Ils sont trois cents qu'elle tient tous embrassés, n'en aimant aucun, les épuisant tous à la fois ! — Et qu'elle ne compte plus comme avant sur mon amour : il est mort par sa faute, mort à comme au bord du pré la fleur qu'a touchée le soc au passage*. — Faut-il ajouter que Catulle, selon la vraie tradition aristocratique, n'aurait nullement dédaigné de s'enrichir à la suite de quelque préteur, s'il l'avait pu (Voir les pièces 10 et 28. — V. aussi les pièces 54, 57, 93, celles-ci prenant encore César à partie).]

prochaine dictature[1]. Les triumvirs n'avaient-ils pas un prétexte spécieux à mettre en avant ? Les clubs, les bandes ne remplissaient-ils pas-la capitale, pesant sur les élections et les jurés par la corruption et la plus déplorable violence, et organisant l'émeute en permanence ? De tels excès semblaient justifier les mesures exceptionnelles concertées entre les coalisés. Mais, d'autre part, pendant que le futur Dictateur se refusait en apparence à une demande nette et claire de pouvoirs, la majorité servile se refusait aussi à l'offrir. Vint l'agitation sans exemple des élections consulaires pour 701 [**-53**] : il s'y commit les plus tristes excès. Retardé, pendant toute une année, au-delà du terme légal, le vote ne put avoir lieu qu'en juillet 701 [**-53**], après sept mois d'interrègne. Pompée avait enfin l'occasion tant souhaitée de se prononcer, au sein de la curie, sur l'opportunité de la dictature, ce moyen unique de trancher le noeud, sinon de le dénouer : cette fois encore il ne laissa pas tomber le mot décisif. Peut-être même se serait-il tu longtemps encore si, aux élections consulaires pour 702 [**-52**], les candidats triumviraux, *Quintus Metellus Scipion*[2] et *Publius Plautius Hypsæus*[3], tous deux lui tenant de près, et entièrement dévoués, n'avaient pas eu pour concurrent dans la lice, *Titus Annius Milon*, l'un des plus ardents meneurs de l'opposition. Milon était doué du courage physique : il avait un certain talent d'intrigue, il savait faire des dettes. Naturellement riche d'audace, et d'une audace accrue par l'éducation même, il s'était conquis un nom parmi les chevaliers d'industrie de la politique du jour. Après Clodius, il était l'homme le plus réputé du métier ; par conséquent, entre eux, il y avait rivalité, haine à mort[4]. Les triumvirs ayant acheté cet *Achille* de la rue, par permission ex-presse

---

1 [Plutarque, *César*, 31. — *Hist. de C.*, II, p. 425.]

2 [G. Cœcilius Metellus Pius Scipio, des Scipions Nasicas, fils adoptif du Metellus Pius, le consul syllanien et l'adversaire malheureux de Sertorius, en Espagne. Tribun du peuple en 695 [59 av. J.-C.] : ami chaud de Pompée, bien plus que de César, il devint, comme on l'a vu, le beau-père du premier, dont il fut aussi le collègue adjoint, pendant les derniers mois de l'an 702 [-52]. A dater de là, on le verra toujours à ses côtés, ou travaillant activement pour lui. Proconsul en Syrie, pendant la guerre civile, il la pille, et s'enrichit d'une façon scandaleuse. Revenu en Grèce, il commande à Pharsale le centre de l'armée pompéienne, gagne l'Afrique, et se fait battre par César à Thapsus. Cruel, avide, et médiocre en tout le reste, il est assurément l'un des plus tristes personnages de cette triste époque (V. Valère Maxime, 9. 1, 8 et 5, 3. — V. aussi César, *B. civ.*, 3, 31, 32).]

3 [P. Plautius Hypsœus, tribun du peuple en 700 [54 av. J.-C.], s'est déjà activement entremis pour faire obtenir à Pompée la mission de restaurer l'Aulète sur le trône d'Alexandrie. Dans la lutte électorale dont parle M. Mommsen, Hypsæus et Metellus Scipion assiégèrent un jour M. Æmilius Lepidus, interroi, dans sa maison ; et Clodius, avec sa bande, enlevant de force les faisceaux déposés dans le temple de Libitine, les remit aux deux candidats de Pompée, qui les offrirent à ce dernier. Après le meurtre de Milon, Hypsœus, accusé de *ambitu*, est abandonné par Pompée lui-même. En vain, il se jette à ses genoux et lui demande appui. Pompée sort du bain et va se mettre à table : *Laisse-moi ! Tu retardes mon souper !* — Hypsæus est condamné. (Val. 9 ; 5. 3, et Plutarque, *Pompée*, 55).]

4 [Faut-il ici parler plus longuement de T. Annius Milo Papianus, si connu par le fameux plaidoyer de Cicéron, et par la correspondante du grand orateur ? L'histoire a dû aussi flétrir de son jugement sévère cet homme qui, n'en déplaise aux louanges décernées par la passion et l'esprit de parti, ne valait pas mieux que ses adversaires, et que Clodius lui-même. Né à Lanuvium, il fut en 701 [53 av. J.-C.], dictateur dans cette ville latine. Comme Clodius il avait sa bande de gladiateurs à gages : de là, peut-être le surnom grec de Milo, qu'il portait. En 697 [-57], on le trouve à Rome tribun du peuple. Il s'attacha à la fortune de Pompée, et aida au rappel de Cicéron. Il se mit en lutte ouverte avec Clodius et par deux fois défendit Cicéron contre les violences du roi de la rue. Par deux fois aussi, il fut lui-même assailli dans ses maisons sur le Capitolin et le Cermale. Il donna des jeux magnifiques, sans avoir été édile, et enfin se porta candidat consulaire. Endetté par dessus la tête, il eut encore recours à Cicéron qui plaida pour lui (*de œre alieno Milonis*. Il reste quelques fragments de ce discours). — Après le meurtre de Clodius, il fut accusé par les deux neveux de celui-ci pour crimes de violence, de brigue et de haute trahison. On sait que Cicéron, effrayé par les soldats de Pompée, ne le défendit point ou le défendit mal. La fameuse Milonienne,

il jouait à l'ultra démocrate. Aussitôt, l'*Hector* de l'autre camp de se faire le champion de l'aristocratie.

L'opposition républicaine était de force aujourd'hui à s'allier avec Catilina lui-même, si Catilina ressuscitant s'était tourné vers elle. Elle avoue donc Milon pour son héros dans toutes les échauffourées du Forum. Et de fait, les quelques succès qu'elle remporte sur ce champ de bataille, elle les doit à Milon et à sa bande de gladiateurs savamment dressés. C'est alors que Caton et les siens se remettent à l'œuvre et poussent la candidature de cet homme : Cicéron lui-même ne peut pas ne pas parler pour l'ennemi de son ennemi, pour celui qui, durant de longues années, a pris sa défense. Comme Milon d'ailleurs, pour assurer son élection, n'épargnait ni l'or ni la voie de fait, son succès paraissait assuré. Sa nomination n'eût point été seulement une nouvelle et sensible défaite pour les triumvirs, elle aurait aussi été un grave danger. Comment croire que le hardi partisan, promu consul, se laissât facilement annuler, à l'exemple de Domitius et des autres personnages de l'opposition honnête ? Il arriva sur ces entrefaites, qu'Achille et Hector se rencontrèrent par hasard hors de la ville, sur la voie Appienne : la bataille s'engagea entre leurs bandes ; et Clodius blessé d'un coup de sabre à l'épaule, se réfugia dans une maison voisine. Tout cela s'était fait sans l'ordre de Milon : mais les choses étant à ce point, et l'orage ayant tant fait que d'éclater, achever le crime lui sembla plus profitable et moins dangereux qu'un crime à demi perpétré. Il expédia donc ses gens qui tirèrent Clodius dehors et le massacrèrent (13 janvier 702 [**52 av. J.-C.**]). Aussitôt, les autres coureurs de rue du parti, les tribuns du peuple *Titus Munatius Plancus*[1], *Quintus Pompeius Rufus*[2], et *Gaius Sallustius Crispus*[3], saisissent dans cette échauffourée l'excellente occasion qui s'offre : ils veulent faire écarter ; au profit de leurs patrons, la candidature hostile de Milon, et porter enfin Pompée à la dictature. La lie du peuple, affranchis et esclaves, en perdant Clodius, avaient perdu un protecteur et un émancipateur futur. Rien de plus aisé, en pareille occurrence, que de susciter l'émeute dont on avait besoin. On expose solennellement le cadavre« ensanglanté sur la tribune aux harangues ; on tient auprès force discours de circonstance, et aussitôt se fait l'explosion. Pour bûcher du sauveur du peuple, on a choisi la Curie elle-même, la citadelle de la perfide aristocratie : lai foule y porte le corps, et met le feu au bâtiment : Puis, l'émeute se rue vers la maison de Milon et l'assiége : les habitants chassent enfin les assaillants à coups de flèches. De là, on se rend chez Pompée et chez les candidats- ses amis,

---

le chef-d'œuvre classique de l'éloquence latine, n'a jamais été prononcée. Elle n'est qu'un pamphlet littéraire et politique composé et étudié après coup. — Milon condamné alla en exil à Marseille : ses maisons, ses gladiateurs furent vendus au profit de ses créanciers. — Au cours de la guerre civile, il se montra en Campanie à la tête de quelques esclaves, se proclama lieutenant de Sextus Pompée, et périt sans gloire aux environs de Thurium.]

1 [L. Munatius Plancus Bursa, de la gens plébéienne Munatia (branche des *Pieds-plats* : *Plancœ*, Fest), frère du célèbre lieutenant de César en Gaule et en Afrique, plus tard consul et fauteur d'Auguste. C'est Plancus Bursa qui fit porter le corps de Clodius sur la tribune aux harangues, et qui suscita l'émeute à la suite de laquelle brûla la Curia Hostilia. Il fut condamné pour ce dernier fait, sur l'accusation de Cicéron, Pompée ne lui ayant pas tendu la main. Il se retira à Ravenne auprès de César : et quand celui-ci revint d'Espagne et triompha, on le vit descendant dans l'arène, combattre comme gladiateur. Plus tard, il suivit la faction d'Antoine.]

2 [Q. Pompeius Rufus, petit-fils de Sylla, par sa mère. Durant l'année de son triumvirat, le sénat le fit arrêter : à son tour il fit arrêter et emprisonner Favonius, l'édile. Il sera accusé *de vi* par M. Cœlius, au sortir du tribunat, et, condamné, s'en ira vivre en Campanie, ou nous perdrons sa trace.]

3 [C'est de Salluste, l'historien, qu'il s'agit ici. Il est trop connu pour que nous fassions autre chose que le nommer (V. ch. XII).]

saluant l'un dictateur, et les autres consuls ; puis enfin chez l'interroi *Marcus Lepidus*[1], à qui appartient la direction des élections. Et comme celui-ci ; aux termes de la loi, se refuse à les rouvrir sur l'heure, ce qu'exige la foule, elle le tient de même assiégé cinq jours durant[2]. Les entrepreneurs de scandales avaient dépassé le but. Quoi qu'il en soit, leur seigneur et maître, se décidant enfin, profite de l'heureux accident du meurtre de Clodius, non seulement pour évincer Milon, mais aussi pour se faire faire dictateur toutefois, il ne veut pas tenir son titre d'une bande d'assommeurs, il lui faut la désignation même du Sénat. Il rassemble des troupes, soi-disant pour abattre l'anarchie devenue toute puissante dans Rome, et intolérable à tous. Il ordonne aujourd'hui, quand avant il demandait, et le Sénat cède aussitôt. Seulement, et sur la proposition de Caton et de Bibulus, on recourt à un subterfuge. Le 25 du mois intercalaire[3] de 702 [**-52**], Pompée proconsul, tout en gardant ses autres charges, est nommé, non pas dictateur, mais ***consul sans collègue***. Échappatoire misérable donnant un autre nom à la chose, au prix d'une double et substantielle contradiction[4]. Mais on avait reculé devant la dénomination usuelle, laquelle disait ce qu'elle avait à dire. De même, au temps jadis, on avait vu la noblesse expirante ne concéder aux Plébéiens que la puissance consulaire, au lieu de leur ouvrir le consulat[5].

Une fois en possession légale de la toute-puissance, Pompée se mit à l'œuvre, et agit de vigueur contre le parti républicain qui dominait dans, les clubs et parmi les Jurés. Il renforce la discipline électorale à deux reprises, par une loi spéciale, et par une autre loi encore contre la brigue : celle-ci ayant effet rétroactif à l'égard de toutes les infractions commises depuis 684 [**70 av. J.-C.**], les peines anciennes sont de même aggravées[6]. En vertu d'une mesure plus importante encore, il est réglé que les *Provinces*, ce département de beaucoup le plus étendu et le plus rémunératoire des fonctions publiques, ne seront plus données aux consuls et aux préteurs, à l'échéance immédiate de leurs charges, mais seulement après un intervalle écoulé de cinq années. Il va de soi que l'organisation nouvelle n'entrera en vigueur que dans quatre ans ; que jusque-là il sera pourvu aux gouvernements divers par des sénatus-consultes statuant pour l'intérim[7]. On mettait tout dans la main de l'homme ou de la faction. à laquelle obéissait le Sénat lui-même. Les commissions des juges-jurés restèrent ce«qu'elles étaient : pourtant on édicta certaines restrictions au droit de récusation, et ce qui peut-être avait une gravité plus. grande, On ne laissa plus libre carrière à la parole dans les cours de justice les avocats, quant à leur nombre dans chaque cause, les plaidoiries, quant à la durée, étaient limités désormais à un *maximum* fixe. L'usage avait insensiblement prévalu d'amener à l'appui de l'accusé, en sus des témoins sur, le fait, des témoins sur sa bonne

---

1 [Le triumvir futur, et le futur associé d'Antoine et d'Octave, le fils du M. Æmilius Lepidus, qui après la mort de Sylla, conspira contre le Sénat.]

2 [V. sur tout cet épisode du meurtre de Clodius, et des troubles qui suivent, un résumé très complet, fait, d'après les sources, et surtout d'après Asconius Pedianus (*comm. in Milon.*, dans l'*Hist. de C.*, p. 437 et s.).]

3 Cette année, après les mois de janvier de 29 jours, et de février de 23 jours, un mois intercalaire de 28 jours précédait celui de mars.

4 Consul et collègue sont synonymes : être à la fois proconsul et consul, c'est être consul et consul suppléant, tout ensemble.

5 [V. Dion Cassius, 40, 50. — et *H. de César*, II, p. 441.]

6 [Cette loi nouvelle confirmait celle de l'an 684 [70 av. J.-C.], promulguée sous le (premier) consulat de Pompée et de M. Licinius Crassus, et connue sous le nom de *lex Licinia de sodalitiis*, ou *de ambitu*. Elle punissait l'emploi d'agents électoraux (*sodales*) qui séparaient les tribus en petites sections (*decuriatio*) plus faciles à diriger dans les votes.]

7 [*Loi Pompeia*, *de Jure magistratuum*.]

renommée, des ***laudateurs*** [*laudatores*] : cette pratique mauvaise fut supprimée[1]. Ensuite, le Sénat, toujours obéissant, décréta, sur un signe de Pompée, que la patrie avait été mise en danger par la rixe sanglante de la voie Appienne ; et en vertu d'une loi extraordinaire on institua une commission spéciale à l'effet de procéder contre tous les crimes se rattachant à cette affaire : les membres de cette commission devaient être directement nommés par Pompée. Enfin, on tenta de rendre à la censure une efficacité sérieuse, et de purger d'une foule de gens indignes le corps civique aujourd'hui abandonné au désordre et à la corruption.

Toutes ces mesures se votaient sous la menace du sabre. Le Sénat ayant déclaré, comme on l'a vu, que la patrie était en danger, Pompée appela sous les armes tous les contingents des levées italiques, et les reçut à serment et à hommage absolus : puis il plaça provisoirement garnison suffisante au Capitole, faisant mine d'agir par la force au premier mouvement que tenterait l'opposition. Pendant le procès contre les meurtriers de Clodius, il aposta même des soldats, chose insolite et inouïe, autour des gradins des juges[2].

La résurrection de la censure avorta, nul ne se rencontrant parmi les serviles de la majorité sénatoriale qui se sentît assez de courage ou d'autorité pour oser se porter candidat à une telle charge. Par contre, les juges jurés condamnèrent Milon (8 avril 702 [**62 av. J.-C.**])[3] ; et la tentative de candidature consulaire de Caton pour 703 [**-61**], restait sans résultat[4]. La réforme de la procédure porta à l'opposition du pamphlet et de la plaidoirie un coup dont elle ne se releva jamais : l'éloquence judiciaire, jusque-là redoutable, expulsée désormais du domaine de la politique, revêtit à son tour le harnais monarchique. Pourtant, l'esprit d'opposition n'avait ni cessé de vivre dans les coeurs de la grande majorité des citoyens, ni cessé tout à fait de se manifester dans les choses de la vie publique : il n'eût point suffi pour cela de quelques mesures restrictives dans les élections, la justice et la littérature, il eût fallu tout anéantir. Disons-le même, étant donnée la situation nouvelle, Pompée trouva moyen encore, `à force de maladresse et de contresens, de ménager aux Républicains, lui Dictateur, plusieurs succès qui durent le froisser au vif. Naturellement, quand, dans le but de fortifier leur domination, les régents édictaient force mesure à tendance aristocratique, ils n'omettaient jamais d'y attacher l'étiquette officielle du bon ordre et de la paix publique. Tout citoyen, à les entendre, y était hautement intéressé, s'il ne voulait se faire le fauteur de l'anarchie. Mais Pompée alla trop loin dans la mise en oeuvre d'une fiction si transparente. En composant la

---

1 [Chez les peuples modernes, les Anglais n'admettent aussi dans leurs procès criminels que les témoins sur le fait : et parmi les jurisconsultes allemands, une école nombreuse critique notre système français, selon lequel les témoins sur la bonne ou mauvaise renommée de l'accusé sont produits de part et d'autre par l'accusation et la défense. On ne peut nier que l'excès et l'abus ne puissent naître de cette pratique comme de toute bonne chose. Et pourtant s'il est vrai que les antécédents mauvais, que l'irréprochabilité de la vie antérieure sont de nature â peser en sens divers sur la conviction du juge et sur l'application du taux de la peine, pourquoi ne pas admettre un tel élément au procès ? Le grand argument des Anglais est celui-ci : Le juré n'a qu'a examiner si l'accusé est l'auteur du fait, oui ou non. Or, à vérifier cette question, on n'a rien à rechercher que les éléments de preuve matériels ou immédiats, et ayant trait directement è la prévention. — Les lois judiciaires pompéiennes auxquelles notre texte fait allusion étaient les lois *de ambitu* , et *de vi*, celle-ci dirigée surtout contre Milon. Elles réduisaient la durée du procès à trois jours : l'accusateur avait deux heures pour parler, l'accusé trois heures pour se défendre (Ascon., *in Milon*., 37, 39, 40. — Cicéron, *Brutus*, 324. — Tacite, *de orat*., 38. — Cicéron, *pro Mil*., 15).]

2 [Tout le monde sait par coeur l'allusion qu'y fait Cicéron au début de la Milonienne.]

3 [V. *H. de C.*, II, p. 443.]

4 [*H. de C.*, II, p. 449.]

commission spéciale pour informer contre la dernière émeute, au lieu de prendre des hommes qui fussent de sûrs instruments dans sa main, il choisit les personnages les plus honorables de tous les partis, Caton le premier : il s'appliqua, de tout le poids de son influence, à maintenir l'ordre matériel dans le prétoire, rendant impossibles désormais, à ses amis comme à ses adversaires, les scènes et les tumultes, ordinaire appendice de la justice en ces temps. A cette impartialité affectée les sentences judiciaires répondirent aussitôt. Si les juges n'osèrent point acquitter Milon, on les vit renvoyer absous la plupart des accusés en sous ordre de la faction républicaine. En même temps, une condamnation certaine frappait quiconque, dans la récente bagarre, avait pris parti pour Clodius, c'est-à-dire pour le drapeau des Triumvirs. On compta parmi les victimes bon nombre des plus intimes familiers de César, de Pompée lui-même, son propre candidat au consulat, Hypsœus, et les tribuns du peuple, Plancus et Rufus, qui s'étaient mis aussi pour lui à la tête de l'émeute. Le Dictateur, voulant toujours paraître impartial, n'empêcha pas leur condamnation. Première faute, au point de vue de son intérêt. Ailleurs, il en commit une seconde, soit que de sa personne, et tout à fait sans nécessité, il violât, en faveur de ses amis, les lois qu'il avait promulguées la veille[1], (ainsi on le vit assister Plancus dans son procès, à titre de témoin louangeur[2]) ; soit que, couvrant de sa protection certains accusés lui tenant de près (Metellus Scipion, par exemple), il les sauvât du verdict des Juges[3]. Comme toujours, il voulait à la fois les choses les plus contraires, s'essayant à accomplir les devoirs du gouvernant qui n'a qu'un poids et qu'une mesuré, et à rester néanmoins le chef d'un parti. A jouer ce jeu on ne réussit d'aucun côté. Tandis que l'opinion continua de voir en lui, et à juste titre, un despote, pour ses adhérents il n'était qu'un capitaine qui ne sait ni ne veut protéger ses hommes.

Donc l'opposition remuait encore, et grâce aux fautes de Pompée surtout, enlevait çà et là telle victoire qui lui rendait courage. Mais les Triumvirs n'en avarient pas moins atteint à peu près complètement le but qu'ils s'étaient proposé en érigeant la dictature : les rênes étaient tendues de plus court ; et le parti républicain humilié laissait la place à l'autocratie. Le peuple commençait à s'y faire. Un jour que Pompée relevait d'une grave maladie, on célébra sa guérison par toute l'Italie, avec force réjouissances obligées, ainsi qu'il se fait en pareille occasion chez les peuples en monarchie[4]. Les régents se montraient satisfaits. Vint le 1er août 702 [**52 av. J.-C.**] : Pompée déposa la dictature et partagea le consulat avec Metellus Scipion, son client[5].

---

1 [*Suarum legum auctor idem ac subversor* – Tacite, *Ann.*, 3, 28.]
2 [*H. de C.*, II, p. 246.]
3 [*Ibid.*, p. 247.]
4 [C'est vers la fin de 703 [51 av. J.-C.] qu'il tomba malade à Naples, de la fièvre d'automne à laquelle il était sujet. On le crut perdu, mais il guérit, *les Dieux le réservant pour d'immenses désastres* (Cicéron, *qu. Tuscul.*, 1, 35. — Velleius Paterculus, 2, 48. — Sénèque, *Consol. ad Marc.*, 20. — Juven., 10, 283). La maladie de Pompée est devenue un thème à déclamations pour les moralistes latins. — Les Napolitains et les Pouzzolans s'abandonnèrent, quand il était en danger, et quand il revint à la santé, à des démonstrations inouïes de douleur et de joie. *Ils étaient Grecs !* dit Cicéron (*Coronati Napolitani fuerunt, nimirum etiam Puteolitani : vulgo ex oppidis publice gratulabantur : ineptum sane negotium et Græculum*). — Son retour à Rome fut un triomphe sur toute la route (Plutarque, *Pompée*, 57).]
5 [V. sur ces faits, le récit de l'*H. de César*, II, pp. 449 et 491.]

Chapitre IX — Mort de Crassus. Rupture entre les deux régents.

Marcus Crassus, sans avoir de valeur personnelle, comptait depuis longtemps comme l'un des membres du ***Cerbère aux trois têtes***[1]. Il servait de contrepoids aux deux souverains réels, à César et à Pompée, ou plutôt, il était dans la balance à côté du premier, en face du second. Rien de moins honorable assurément que ce rôle de collègue surnuméraire : mais Crassus ignorait le point d'honneur, et ne lui sacrifia jamais le profit matériel. Il était marchand avant tout, et se laissait marchander. Comme on ne lui offrit que peu de chose, il le prit, ne pouvant obtenir davantage. Rongé par l'ambition, mécontent de sa fortune, placé si près et tenu pourtant si loin de la puissance, il oubliait ses rancunes, en se plongeant dans les flots d'or amoncelés autour de lui. La conférence de Lucques ne laissa pas que de changer aussi sa position. Alors qu'il faisait à Pompée tant de concessions énormes, César ne négligea rien pour consolider aussi sa prépondérance personnelle ; et donnant à Crassus, dans la province de Syrie, l'occasion qu'il se réservait pour lui-même dans les Gaules, il le lança dans une guerre contre les Parthes. Ces perspectives nouvelles ne firent-elles que surexciter l'avarice, devenue seconde nature chez le Triumvir sexagénaire, et d'autant plus inassouvie qu'elle avait englouti les millions les uns après les autres ? Réveillèrent-elles au contraire dans ce cœur vieilli, le feu malsain de ses ambitions si longtemps, et à grande peine refoulées ? il serait difficile de le dire. Quoi qu'il en soit, dès le commencement de l'an 700 [**54 av. J.-C.**], Crassus débarqué en Syrie. Il n'avait pas attendu la fin de son consulat pour partir. Dans son impatience fiévreuse, il veut escompter les minutes et reprendre le temps perdu : aux trésors de l'Occident il veut joindre ceux de l'Orient : rapide comme César, infatigable comme Pompée, il ira conquérir la puissance et la gloire militaire ![2]

Déjà la guerre était ouverte contre les Parthes. Nous avons dit ailleurs la déloyale conduite de Pompée, qui violant la frontière de l'Euphrate et la lettre des traités, avait détaché du royaume parthique plusieurs districts qu'il avait donnés à l'Arménie, aujourd'hui cliente de Rome. Phraate s'était tu : mais un jour ses deux fils *Mithridate* et *Orodès* le tuèrent ; et bientôt (vers 698 [**56 av. J.-C.**]) le premier, devenu roi, dénonça la guerre au monarque d'Arménie, *Artavasdès*, fils de Tigrane, mort lui-même tout récemment[3]. C'était du même coup déclarer la guerre à la République : aussi, dès qu'il eut étouffé la révolte des Juifs, l'actif et brave proconsul de Syrie, Gabinius, s'empressa-t-il de passer l'Euphrate à la tête de ses légions. Mais voici qu'une révolution ayant éclaté en Parthie, les principaux du royaume que dirigeait le Grand-Vizir [ou *Suréna*], jeune et énergique génie, s'étaient débarrassés déjà de Mithridate, en mettant Orodès [Arsace XIV] à sa place : Mithridate alors, de faire cause commune avec les Romains, et de se rendre au camp de Gabinius. Tout promettait le succès à l'entreprise du proconsul, quand soudain l'ordre lui vint de s'en aller rétablir le roi d'Égypte, à main armée, sur son trône d'Alexandrie. Il lui fallut obéir, mais dans

---

1 [C'est le mot de Varron, au dire d'Appien, *Bell. civ.*, 2, 9.]

2 [Il quitta Rome vers la mi-novembre (ancien calendrier). Selon Plutarque (*Crassus*, 16), Dion Cassius (39, 39) et Florus (3, 11), le tribun Atéius, aux portes de la ville, un brasier et l'encens à la main, l'aurait voué aux dieux infernaux.]

3 Tigrane vivait encore en février 698 [56 av. J.-C.] (Cicéron, *pro Sest.*, 27, 59) : et Artavasdès régnait dès avant l'an 700 [-54] (Justin , 42 , 2, 4 - Plutarque, *Crassus*, 49).

l'espoir d'un prompt retour, il invita le prince dépossédé, qui lui demandait assistance, à commencer seul les hostilités. Ainsi fit Mithridate : Babylone, Séleucie se déclarèrent pour lui. Le Vizir reprit cette dernière ville, montant à l'assaut de sa personne, et se faisant voir le premier sur le rempart. A Babylone, Mithridate affamé se rendit à merci, et mourut, supplicié par ordre de son frère. Sa chute était pour les Romains une perte sensible : toutefois l'agitation continuait en Parthie, et la guerre avec l'Arménie n'avait point cessé. Déjà, Gabinius ayant mené à bonne fin l'expédition d'Égypte s'apprêtait à ressaisir l'occasion favorable, et à recommencer sur l'Euphrate ses opérations interrompues, quand Crassus arriva en Syrie. En même temps qu'il le remplaçait dans le commandement, il lui prit ses plans et voulut les exécuter. Dans ses ambitieuses visées, il ne tenait pas compte des difficultés de la marche, et moins encore de la force défensive de l'ennemi. Emporté par sa folle confiance, il ne parlait de rien moins que de soumettre le Parthe à ses armes : sa pensée déjà rêvait la enquête de la Bactriane et de l'Inde.

Le nouvel Alexandre, d'ailleurs, ne se hâtait point. Avant de se lancer dans cette grosse aventure, il donna son temps à d'autres affaires importantes de même et grandement profitables. Par son ordre, le temple de *Dercèto* à *Hierapolis Bambycè*[1], le temple de Jéhovah à Jérusalem et plusieurs riches sanctuaires syriens sont dépouillés de leurs trésors : tous les peuples sujets ont à fournir leurs contingents, ou plutôt des sommes d'or en échange. Dans la première campagne, on se borne à une grande reconnaissance du pays mésopotamien : l'Euphrate est franchi ; le satrape parthe est battu à *Ichnae* (près du *Bélik*, au nord de *Rakkah*) on occupe les places voisines, l'importante *Nicéphorion* entre autres [*Nicephorium Callinicum*, aujourd'hui *Rakkah*] : puis y laissant garnison suffisante, on rentre en Syrie., Crassus hésitait sur la route à suivre. Devait-on faire le tour par l'Arménie ? Valait-il mieux marcher sur la Parthie par la voie directe, au travers du désert de Mésopotamie ? Le circuit par l'Arménie était plus sûr : il conduisait par un pays de montagnes, au milieu de populations alliées de Rome, en apparence. Le roi Artavasde vint en personne au camp, et recommanda ce plan d'opérations. Mais après la reconnaissance faite durant la bonne saison on se décida pour la route de la Mésopotamie. Les nombreuses et florissantes gilles grecques ou à demi-grecques parsemées le long de l'Euphrate et du Tigre, Séleucie surtout, la grande capitale, avaient en haine la domination des Parthes ; et de même que les citoyens de Carrhes l'avaient fait en 689 [**65 av. J.-C.**], tous les Hellènes domiciliés dans les localités où se montraient les Romains étaient décidés à agir, n'ayant rien tant à cœur que de secouer le joug de l'étranger. Ils se disaient prêts à recevoir les Romains comme des libérateurs, presque comme des compatriotes ! De plus le cheik arabe Abgar[2], maître du désert d'Édesse et de Carrhes, et de la route ordinairement suivie de l'Euphrate au Tigre, était aussi venu au camp, assurant Crassus de son concours dévoué. Quant aux Parthes, ils n'avaient fait d'abord aucun préparatif. Les légions (701 [**-53**]) passèrent de nouveau l'Euphrate (non loin de *Biradjik*). Ici encore deux routes conduisaient vers le Tigre. Ou bien on pouvait descendre le long de l'Euphrate, jusqu'à la hauteur de Séleucie, là où les deux fleuves ne sont plus séparés que par une distance de quelques milles : ou bien on se jetait à travers le grand désert, et l'on marchait en ligne droite à la rencontre du Tigre. A suivre le premier parti, on arrivait directement à Ctésiphon, capitale des Parthes, située en regard de Séleucie, sur

---

1 [Sur la route d'Antioche et Mésopotamie, *Bambycen quœ alia nomine Hierapolis vocatur ; Syris vero Magog. Ibi prodigiosa Atargatis. Grœcis autem Derceto dicta, colitur* (Pline, *H. n.*, 5, 19).]
2 [Ἄχβαρος, dit le Pseudo-Appien. — Son vrai nom serait-il *Akhbar* ?]

la rive gauche de ce fleuve. Des voix nombreuses et importantes opinèrent pour cette route dans les conseils de guerre de Crassus : le questeur Gaius Cassius[1], entre tous, insistait sur les difficultés d'une marche à tenter dans le désert : il citait les récits apportés des garnisons romaines de la rive gauche de l'Euphrate, récits tout pleins de détails sur les préparatifs que l'ennemi accumulait aujourd'hui. D'un autre côté, Abgar démentait toutes ces nouvelles : à l'entendre, le Parthe n'était occupé qu'à évacuer ses provinces occidentales. Déjà ses trésors étaient empaquetés : déjà il était en route pour se réfugier chez les Hyrcaniens et les Scythes : que si l'on ne forçait la marche, et par le plus court chemin, on ne pourrait plus l'atteindre. Dans cette direction, du moins, on rattraperait sans doute encore l'arrière-garde de la grande armée, sous les ordres de *Syllacès* et du vizir : on l'écraserait alors et l'on ferait un immense butin. Sur ces rapports des Bédouins amis on se décida : l'armée romaine, forte de sept légions, de 4.000 cavaliers et de 4.000 frondeurs et archers, quitta les bords de l'Euphrate, et s'enfonça dans les plaines inhospitalières de la Mésopotamie du Nord. Mais l'ennemi ne se montrait ni de près ni de loin : la faim et la soif seules dans le désert immense montaient la garde aux portes de l'Orient. Enfin après les longs jours d'une marche pénible, on vit les premiers cavaliers de l'ennemi, aux environs du Balissos (*le Bélik*), la première rivière que les Romains avaient à passer. Abgar avec ses Arabes partit en éclaireur : les escadrons parthes disparurent au-delà de l'eau et s'enfoncèrent au loin, poursuivis par l'Arabe et par les siens. On attendit impatiemment son retour, comptant sur des nouvelles. Le Triumvir croyait saisir enfin cet ennemi qui se refusait toujours : son fils Publius brûlait d'en venir aux mains. La vaillance et les actions d'éclat du jeune capitaine lui avaient fait un nom dans les Gaules, sous César ; et celui-ci l'avait envoyé avec un corps de cavalerie gauloise, pour prendre part à l'expédition de Parthie. Du côté de l'ennemi nul envoyé ne vint. A tout hasard, on se décide à aller de l'avant. Le signal de la marche est donné : le Balissos est franchi, et l'armée, après un court et insuffisant repos vers le milieu du jour se lance à toute vitesse, sans arrêt de séjour. Soudain retentissent autour des Romains les tymbales des Parthes : partout l'on voit flotter aux vents leurs étendards de soie brodée d'or : partout aux feux du soleil de midi reluisent leurs armes et leurs casques de fer : près du vizir se tient Abgar avec ses Bédouins.

On comprit, mais trop tard, dans quel piége on était tombé. Le vizir avait vu, d'un œil sûr, et le danger et les moyens d'y faire face : L'infanterie des Orientaux était impuissante contre l'infanterie de ligne des Romains : il s'en était débarrassé ; et remettant au roi Orodès en personne ces masses inutiles sur un

---

1 [C'est ici la première fois que Gaius Cassius apparaît sur la scène. On ne sait pas exactement son origine : mais il était de la famille plébéienne assez illustre des Cassius Longinus. Si ses antécédents sont inconnus, à dater de ce jour, il fera figure dans l'histoire. — Revenu d'Asie, où Bibulus le remplacera en 703 [51 av. J.-C.], tribun en 705 [-49], il suivra Pompée en Macédoine, et commandera les flottes pompéiennes. — Après Pharsale, César lui pardonne, et l'emmène en Orient, dans son expédition contre Pharnace. En 709 [-45], on le trouve fixé à Brindes, d'où il échange avec Cicéron une correspondance assez active (*ad fam.*, passim, - *ad Att.*, 13. 22.) — Préteur des étrangers en 710 [-44], il est l'un des principaux meurtriers de César, .plus par ambition que par ardeur de liberté. Il devient alors, avec Brutus, le chef principal des constitutionnels, s'empare de la Syrie, prend et pille odieusement Rhodes, joint Brutus à Sardes, passe l'Hellespont et va périr dans les champs de Philippes (712 [-42]), luttant contre les nouveaux triumvirs. Homme énergique, prudent et habile, sobre d'ailleurs, et simple dans sa vie, Cassius était l'un des adeptes de l'épicuréisme. Il avait des goûts littéraires. L'ambition déçue, la jalousie le, jetèrent dans le parti anti-césarien, et lui mirent le poignard à la main (v. Drumann, *Cassii*, II, pp. 116-152).]

vrai champ de bataille, il l'avait envoyé avec elles en Arménie, coupant ainsi la routé à 40.000 gros cavaliers auxiliaires promis par Artavasdès à Crassus. Leur absence était un malheur irréparable. De plus, ayant affaire à la tactique romaine, sans égale dans son genre, le vizir lui en opposa une absolument différente. Son armée était tout montée : pour front de ligne, il avait sa lourde cavalerie, portant la longue lance, l'homme et le cheval protégés par la cuirasse à écailles de fer, la gorgerette de cuir, et autres pareils abris. Les sagittaires à cheval formaient le gros de ses soldats. Chez les Romains, au contraire, ces armes spéciales faisaient presque complètement défaut. Inférieurs en troupes de ce genre, et par le nombre et par l'adresse à les manier, que pouvaient-ils faire avec leurs fantassins ? Si excellents que fussent les légionnaires dans le combat corps à corps, ou dans le combat à courte distance, ici, lançant le lourd *pilum*, là, jouant de l'épée dans la mêlée, comment sauraient-ils jamais forcer toute cette nuée de cavaliers à en venir aux mains ? Et même, l'ennemi se laissant joindre, ne se heurteraient-ils pas contre la muraille de fer de ses lanciers à cheval, aussi bons, meilleurs soldats qu'eux, cette fois ? En face du Parthe ainsi armé, tout le désavantage était pour les légions, et dans les moyens stratégiques, puisque sans cavalerie, elles ne demeuraient pas maîtresses de leurs communications, et dans les moyens de combat, puisque, là où l'on n'en vient point à la lutte d'homme à homme, l'arme à longue portée triomphe nécessairement de l'arme courte. L'ordre profond des Romains, base de leur système tactique, accroissait encore le danger. Plus leurs colonnes étaient épaisses, plus leur choc dût été irrésistible en temps ordinaire, plus aussi, quand le Parthe les venait assaillir, ses innombrables flèches tombaient à coup sûr dans les rangs. En temps ordinaire s'agissant d'une place à défendre, ou opérant sur un terrain difficile, les essaims de la cavalerie parthe se seraient heurtés impuissants contre les solides fantassins de Rome : mais au fond du désert de Mésopotamie, contre cette armée qui flottait ainsi qu'un vaisseau perdu en haute mer, au bout de longues et nombreuses marches, ne rencontrant ni un obstacle, ni une solide position, la tactique du Parthe était irrésistible à son tour. Cette tactique, par la faveur des circonstances, il la pouvait pratiquer dans la simplicité de sa conception première, et aussi dans toute sa puissance effective. Tout enfin concourait à assurer l'avantage au cavalier asiatique sur le légionnaire étranger. Quand la lourde infanterie romaine se traînait péniblement dans les sables et les steppes, souffrant de la faim et plus encore de la soif, sur une route non frayée, à peine jalonnée à de longues distances par des sources rares, et souvent introuvables, le cavalier parthe volait dans ces grands espaces, toujours en selle des l'enfance sur son rapide coursier ou sur son chameau[1], y passant sa vie, pour ainsi dire, familier avec le pays, avec ses difficultés, et sachant au besoin les vaincre. Pas une goutte de pluie qui vint atténuer la chaleur, ou détendre les cordes et les courroies des arcs et des frondes de l'ennemi : impossible souvent de travailler pour le campement dans les sables profonds et mobiles, de creuser les fosses, et d'élever l'*agger*. Je n'imagine pas de situation militaire plus tranchée, où l'on ait eu plus nettement, d'un côté, tous les avantages ; de l'autre toutes les infériorités[2] !

Que si l'on cherche d'où venait dette tactique nouvelle des Parthes, la première qui, s'employant sur son vrai terrain, ait vaincu les armes de Rome, on n'arrive guère qu'à de pures conjectures. De tout temps, l'Orient a eu ses cavaliers

---

1 [*Equis omni tempore vectantur : illis Bella, illis convivia... obeunt*. Justin. 41, 3.]

2 [V. Lucain, 8, v. 381 et s. : Il y décrit d'une façon pittoresque le mode de combattre du Parthe : *.....nulli superabilis hosti. Libertate fugœ...*]

armés de lances ou d'arcs : ils ont formé le noyau dés armées de Cyrus et de Darius. Pourtant ils ne venaient qu'en sous-ordre, appelés principalement à couvrir cette inutile infanterie que nous savons. Chez les Parthes mêmes on n'avait point abandonné les vieilles méthodes, et je pourrais citer telle de leurs armées oit le fantassin comptait, encore pour les cinq sixièmes du tout. Dans la campagne contre Crassus, au contraire, la cavalerie, pour la première fois, se montre seule, et l'application toute nouvelle fait de l'arme la porte à une autre et plus grande valeur. L'expérience de l'irrésistible force de l'infanterie légionnaire semble avoir enseigné séparément aux adversaires de. Rome, à la même heure, et dans les régions les plus diverses, une innovation qui sera partout efficace : dorénavant, à ce fantassin préparé pour le combat corps à corps, on opposera la cavalerie, les armes à long jet. L'essai a complètement profité à Cassivellaun, en Bretagne : dans les Gaules, entre les mains de Vercingétorix, il a réussi en partie : déjà, Mithridate Eupator l'a voulu tenter : mais c'est le vizir d'Orodès qui achèvera le système sur une grande échelle, formant sa troupe de ligne avec sa grosse cavalerie, utilisant comme arme de jet sûre et effective l'arc, cette arme nationale de l'Orient, merveilleusement maniée, entre tous, par les contingents des pays persiques. Il trouve enfin dans les conditions du sol et dans son peuple, tout ce qu'il lui faut pour la réalisation pleine et entière d'une idée neuve et vraie. Là, pour la première fois, l'arme courte et l'ordre en masse des Romains seront vaincus par l'arme longue et le système déployé du Suréna : là, déjà se prépare la révolution militaire, qui s'achèvera bien plus tard par l'emploi de l'arme à feu[1].

Le choc eut lieu en plein désert, un peu au nord à six milles environ au sud de *Carrhes* (*Harran*), où stationnait une garnison romaine. Les archers de Crassus, lancés en avant, furent aussitôt ramenés par les innombrables archers Parthes, dont l'arme plus fortement tendue que la leur ; lançait la flèche infiniment plus loin. Quelques officiers intelligents avaient conseillé de marcher à l'ennemi en rangs déployés et clairs, autant que possible : au lieu de cela, massée en un carré épais de douze cohortes sur chaque front, l'armée se vit tout à coup débordée. Assaillis d'une grêle de traits, tombant à coup sûr, même lancés sans viser, les légionnaires mouraient sans pouvoir rien pour se défendre. On crut d'abord que les munitions de l'ennemi s'épuiseraient vite : vain espoir ! Derrière lui, venait une file sans fin de chameaux chargés. Cependant ses escadrons s'étendaient de plus en plus. Les légions bientôt allaient être enveloppées : c'est alors que Publius Crassus avec une troupe choisie de cavaliers, d'archers et d'infanterie, court sur les Parthes. Ceux-ci suspendent leur mouvement concentrique et reculent, vivement poursuivis par le bouillant capitaine. Soudain, lorsque le corps principal des Romains n'est plus en vue, la grosse cavalerie parthe fait face ; et de toutes parts les essaims des sagittaires reviennent sur Publius à bride abattue. Celui-ci voit tomber les siens les uns sur les autres, sans qu'ils puissent ni attaquer ni se défendre : désespéré, il prend son élan, et avec ses chevau-légers non cuirassés il va donner contre les lanciers montés et bardés de fer : en vain ses Gaulois font merveille : en vain méprisant la mort, ils saisissent et ploient les lances, ou se jetant à bas de cheval, ils tentent de frapper l'ennemi ; toute leur bravoure est peine perdue. Leurs débris, et parmi

---

1 [En attribuant à une idée de génie la tactique suivie par le Suréna, M. Mommsen n'exagère-t-il pas un peu ? Il est clair que ce mode de guerre était commandé par la nature du pays, par les circonstances, et par l'armement même usité chez les Parthes. Mais la révolution militaire indiquée n'en demeure pas moins un fait capital. — V. *Hist. de César*, II, p. 429. L'empereur Napoléon III fait une remarque pareille à celle que nous consignons ici.]

eux, le chef blessé au bras qui tient l'épée, s'entassent refoulés sur une mince hauteur : là encore ils servent de cibler aux terribles flèches. Les Grecs mésopotamiens, qui connaissaient le pays, supplièrent Publius Crassus de monter avec eux à cheval, et de tenter par un violent effort de se dégager. Mais il refusa de séparer sa fortune de celle de tant de braves que sa témérité avait menés à la mort : il ordonna à son écuyer de l'achever. Après lui, ses officiers, pour la plupart, se tuèrent. Des 6.000 hommes dont se composait le détachement, 500 à peine restèrent qui furent pris : nul n'échappa[1]. Cependant l'ennemi avait laissé quelque répit à l'armée principale ; et elle en profitait. Mais on était encore sans nouvelles du corps de Publius : le repos trompeur fit place à l'inquiétude. Voulant savoir à quoi s'en tenir, on se dirigea vers le champ de bataille. Mais voici que l'ennemi promène devant l'œil du père la tête de son fils plantée au haut d'une perche : le combat recommencé avec les légions, pareil à la lutte récente, furieux et sanglant comme elle, et comme elle sans espoir. Impossible d'enfoncer la ligne des lanciers *cataphractes*, impossible d'arriver aux sagittaires : la nuit seule mit fin au massacre. Si les Parthes avaient bivouaqué sur le lieu, l'armée romaine eût péri jusqu'au dernier homme. Mais l'ennemi ne savait combattre qu'à cheval ; et de peur de surprise, il ne campait jamais à portée de son adversaire. Les Parthes, en se raillant, crièrent qu'ils donnaient à Crassus une nuit pour pleurer son fils ; puis ils disparurent, comptant revenir le lendemain, et achever la prise du gibier sanglant et gisant sûr le sol. Les Romains se gardèrent de les attendre. Crassus avait perdu la tête : ses lieutenants Cassius et Octavius, levèrent le camp en hâte et en silence, laissant sur le terrain tous les hommes blessés ou épars ; et avec ce qui leur reliait de soldats pouvant marcher encore, ils tirèrent sûr Carrhes, où ils comptaient s'abriter derrière les murs de la place. Les Parthes revenus le jour suivant, s'amusèrent à la poursuite des épaves dispersées, du combat de la veille, tuant et capturant tout. D'un autre côté la garnison et les habitants de Carrhes, avaient de bonne heure appris par les fuyards la nouvelle de la catastrophe : ils coururent au devant de Crassus. Sans ce secours et le temps perdu par les Parthes, c'en était fait des débris de l'armée, voués, ce semble, à une destruction immédiate. Les bandes parthiques ne pouvaient songer à donner l'assaut. Mais bientôt les Romains sortent de la ville, de leur plein mouvement, soit famine, soit lâché précipitation du Triumvir, que les soldats avaient voulu, mais en vain, écarter du commandement, élisant Cassius à sa place. On prit la route des montagnes d'Arménie : marchant la nuit ; le jour restant en place, Octavius avec 5.000 hommes finit par occuper la forte position de *Sinnaca*, port de salut pour l'armée, à un jour de marche des premières hauteurs. Là, au péril de sa vie, il dégagea son général égaré par ses guides et déjà presque aux mains de l'ennemi. Sur ces entrefaites le Vizir s'approcha du camp, offrant au nom de son roi paix et amitié, aux Romains, et proposant une entrevue avec Crassus. Démoralisée qu'elle était, l'armée conjura son chef, le contraignit même d'accepter l'offre du Suréna. Celui-ci reçut le consulaire et son état-major avec tous les honneurs d'usage, mettant de nouveau en avant la proposition d'un pacte d'alliance. Seulement, il rappela en termes amèrement justes la mauvaise fortune des traités conclus autrefois avec Lucullus et avec Pompée, au sujet de la

---

1 [L'héroïque jeune homme avait inspiré à Cicéron un tendre attachement. *P. Crassum ex omni nobilitate dilexi plurimum* (*ad fam.*, 13, 16). *Hoc magis sum Publio deditus quod me maxime sicut alterum parentem servat et diligit* (*ad fam.*, 5, 8). Il le dépeint enfin (*Brutus*, 81) comme *ayant une éducation parfaite et savante, une intelligence vive, une parole facile et élégante ; grave sans fierté, modeste sans timidité !*]

frontière de l'Euphrate, et demanda un instrument écrit sur l'heure. Alors les Parthes déroulent une tente richement ornée : c'est un présent que leur roi fait au général de Rome, et les serviteurs du Vizir accourent en foule autour de Crassus, l'aidant à se mettre en selle. Les lieutenants virent clair dans le dessein du Suréna, qui voulait évidemment se rendre maître de sa personne. Octavius, désarmé qu'il était, arrache l'épée du fourreau à l'un des Parthes, et tue le valet. Là dessus, tumulte et échauffourée : tous les officiers Romains sont massacrés : le vieux Crassus à l'instar de l'un de ses aïeux[1] ne veut pas tomber vivant aux mains de l'ennemi et lui servir de trophée : il cherche la mort et la trouve. Quant aux légionnaires laissés dans le camp, ils sont pris ou dispersés. Ainsi ce qu'avait commencé la journée de Carrhes, la journée de *Sinnaca* l'achève le 9 juin 701 [**53 av. J.-C.**] : date désastreuse qui va de pair avec les combats de l'Allia, de Cannes et d'Arausio. L'armée de l'Euphrate n'était plus. Gaius Cassius séparé du gros de l'armée durant la retraite de Carrhes, put seul s'échapper. Quelques pelotons épars, quelques fuyards isolés, parvinrent aussi à se soustraire à la poursuite des Parthes et des Bédouins. Ils repassèrent en Syrie. Des 40.000 légionnaires et plus qui avaient franchi l'Euphrate, il n'en revint pas le quart : moitié avait péri. Dix mille captifs environ furent conduits par les vainqueurs aux extrémités de l'Orient, dans l'oasis de *Merw* [*Margiane*] : ils y vécurent, serfs de corps, astreints à servir dans l'armée, selon la loi parthe[2]. Pour la première fois, depuis que les légions suivaient les aigles, celles-ci, presque à la même heure, et dans la même année, tombaient aux mains de l'étranger vainqueur : en Occident, les Germains les avaient enlevées, et les Parthes, au fond de l'Orient. Quelle impression fit en Asie la défaite de Crassus, nul historien ne nous l'a dit : elle dut être profonde et durable. A cette époque, le roi Orodès célébrait les noces de son fils *Pacoros* avec la sœur du monarque arménien, son nouvel allié. Ce fut au milieu des fêtes qu'il reçut le messager de victoire envoyé par son Vizir et la tête coupée de Crassus, qu'on lui apportait selon la tradition orientale. On avait quitté les tables du festin : une de ces troupes de comédiens ambulants, comme il y en avait tant alors, qui s'en allaient colportant la poésie et la scénique grecques jusque dans les contrées reculées de l'Asie, cette troupe jouait les Bacchantes d'Euripide devant la cour assemblée. A l'endroit du drame où *Agavé* rentre en scène, et rapporte du Cythèron la tête de Penthée, son fils, qu'elle a mis en pièces dans son accès de fureur dionysiaque, l'acteur qui jouit le rôle, présenta aux assistants le chef sanglant du Triumvir ; et aux applaudissements sans fin de son public de barbares à moitié hellénisés[3], il récita la strophe fameuse du poète :

---

1 [Il était l'arrière-neveu de *P. Licinius Crassus Dives Mucianus*, qui, battu à Leucœ, se fit tuer par un Thrace, en le frappant à l'œil de son fouet (Florus, 2, 20 ; Valère Maxime, 3, 2, § 12). Il avait possédé cinq des meilleures choses ici bas, *la richesse, la noblesse, l'éloquence, la science du droit, et le souverain pontificat*, dit A. Gelle, d'après Sempronius Asellio et autres chroniqueurs (Gell., 1, 13).]

2 [Horace y fait allusion (*Carm.*, 3, 5, 5 et s.) :

Milesne Crassi conjuge barbara
Turpis maritus vimit, et hostium
(Proh caria, inversique mores !)
Consenuit socerorum in armis
Sub rege meda Marsus et Appulus.

V. aussi l'anecdote citée par Florus, 4, 10, et par Velleius, 2, 82.]

3 [Plutarque (*Crassus*, 33) dit expressément *qu'Orodés n'ignorait pas les lettres grecques, et que l'arménien Artavasdès écrivait même des tragédies, des harangues et des histoires, dont quelques unes restent encore*.]

Nous rapportons de la montagne la branche frais coupée : la chasse a été bonne ! [*Bacch*., v. 1168] Pour la première fois, depuis l'ère des Achæménides, l'Occident était vaincu par l'Orient. Et quel sens profond dans ces fêtes où l'Asie emprunte au monde occidental l'une de ses plus splendides créations ; où la tragédie grecque se tourne en parodie grotesque et sanglante, par les mains de ses enfants dégénérés. Ici, la société romaine, et le génie de la Grèce vont de pair et se façonnent aux chaînes du régime des sultans[1] !

La ruine de Crassus, terrible en soi, sembla devoir enfanter des suites plus terribles encore. Les étais de la puissance romaine en Asie semblaient ébranlés. C'était peu que de voir les Parthes dominer désormais sur la rive gauche de l'Euphrate, et l'Arménie, déjà détachée de l'alliance de Rome avant la fin du Triumvir, affiliée pleinement à la clientèle du vainqueur ; que de voir les fidèles citoyens de Carrhes courbés par les Parthes sous le joug d'un maître nouveau (*Andromachos*, l'un de ces guides perfides qui la veille avaient égaré les Romains), et expiant, cruellement leurs tendances occidentales. Les Parthes, se préparèrent sans, délai à franchir la frontière du fleuve ; et s'unissant aux Arabes et aux Arméniens, ils ne prétendirent à rien moins que chasser Rome de la Syrie. Comme les Hellènes d'au-delà de l'Euphrate avaient attendu des Romains leur délivrance, de même les Juifs et plusieurs autres peuples orientaux attendaient les Parthes avec impatience. A Rome, la guerre civile était aux portes : à une telle heure et sur ce point de l'Asie, l'attaque qui menaçait était un grand danger. Heureusement pour la République, les généraux des deux côtés n'étaient plus les mêmes. Le sultan Orodès devait trop à l'héroïque vizir, qui lui avait mis la couronne sur la tête, et chassé l'étranger envahisseur : il le paya en lui dépêchant bien vite le bourreau. A sa place, il donna l'armée d'invasion de Syrie à son fils, Pacoros, tout jeune et inexpérimenté, qu'un autre chef, Osacès, assistait de ses conseils et de sa science militaire.

Chez les Romains, le questeur de Crassus, Gaius Cassius, homme brave et prudent tout ensemble, prit le commandement, intérimaire de la province. Les Parthes, comme avait fait Crassus, retardèrent leur attaque ; et durant les années 701 et 702 [**53-52 av. J.-C.**], n'envoyèrent au-delà de l'Euphrate que des corps de maraudeurs qu'on repoussa sans peine. Cassius profita de leurs lenteurs pour réorganiser tant bien que mal l'armée. Aidé par d'ami fidèle des Romains, Hérode Antipater, il ramena à l'obéissance les Juifs que le pillage de leur temple par Crassus avait d'abord fait courir aux armes. A Rome, on aurait eu bien assez de temps pour envoyer de nouvelles troupes à la défense de la frontière : mais on négligea d'y pour voir au milieu des convulsions de la Révolution commençante ; et quand, en 703 [**-51**], la grande armée parthique se

---

1 [Les sources principales, sur l'épisode de la guerre parthique et sur la mort de Crassus, sont, avant tout, Plutarque (*Crassus*, 17-33), et Dion Cassius (40, 12-15 et 16-21). On trouve quelques faits mentionnés dans Justin (42, 4) et Velleius Paterculus (2, 46). M. Mommsen expliquera d'ailleurs fort bien, que Crassus ôté, il n'y avait de moins entre les deux rivaux, César et Pompée, ni un contrepoids ni un obstacle. Mais César y perdait un allié, dont les trésors et l'armée lui eussent été fort utiles. A cet égard, la comparaison de Lucain est plus poétique que vraie, quand il croit voir dans la catastrophe de Carrhes la destruction d'un promontoire utile entre les flots de deux mers.

... nam sola futuri
Crassus erat belli medius mura. Qualiter undas
Qui secat, et geminum gracilis mare separat isthmos,
Nec patitur conferre fretum : si terra recedat
Ionium. Ægœo frangat mare...

(1, 99).]

montra sur l'Euphrate, Cassius n'avait toujours à lui opposer que les deux faibles légions formées des débris de l'armée de Crassus. Naturellement, il ne put ni empêcher le passage du fleuve, ni protéger la province. Les Parthes débordèrent sur toute la Syrie : l'Asie occidentale entière tremblait. Mais les Parthes n'entendaient rien au siège des places. Ils vinrent se heurter contre les murs d'Antioche où Cassius s'était jeté avec les siens, se retirèrent sans avoir rien fait, et dans leur retraite tombant dans une embuscade que leur tendait le Romain sur l'Oronte, ils en revinrent fort maltraités par l'infanterie romaine : le prince Osacès resta parmi les morts. Il était clair pour tous, amis et ennemis, que dans les circonstances ordinaires du terrain et du commandement, le soldat parthe ne valait pas mieux que les autres soldats orientaux. Cependant le Parthe n'abandonna pas l'offensive. Dans l'hiver de 703-704 [**-51/-50**], Pacore vint camper dans la *Cyrrhestique*[1], sur la rive gauche ; et le nouveau proconsul de Syrie, *Marcus Bibulus*, pauvre général autant qu'incapable homme d'État, ne sut rien faire de mieux que s'enfermer dans ses forteresses. Partout on s'attendait à voir s'ouvrir plus vivement que jamais la campagne de 704 [**-50**] : mais tout à coup, au lieu d'attaquer les Romains, Pacoros se tourne contre son père, et dans ce but, entre même en pourparlers avec les Romains. Certes, la tache n'en demeurait pas moins sur les armes de Rome ; et son autorité en Orient était loin de se relever : pourtant les invasions parthiques cessèrent, et la frontière euphratéenne se maintint.

Cependant le volcan révolutionnaire agitait dans Rome ses tourbillons et ses nuages de fumée. Déplorable signe des temps ! L'immense catastrophe de Carrhes et de Sinnaca donna bien moins à penser et à parler aux politiques du jour, que cette misérable échauffourée de la voie Appienne où, quelque deux mois après la mort de Crassus, avait péri Clodius, le chef de bandes. Je le comprends pourtant et l'excuse. Longtemps pressentie comme inévitable et souvent annoncée comme prochaine, la rupture entre les deux autres triumvirs se faisait imminente à toute heure. Comme le vaisseau de la légende grecque, le navire de la République se trouvait entre deux écueils alternativement à fleur d'eau on s'attendait à le voir s'y briser d'un moment à l'autre ; et quant à ceux qu'il portait, saisis d'une frayeur sans nom, parmi les flots montants et bouillonnants, ils avaient par milliers les yeux rivés sur le plus mince mouvement à leur côté, n'osant aventurer leurs regards au loin, ni à droite, ni à gauche.

On se souvient que dans les conférences tenues à Lucques, en avril 698 [**56 av. J.-C.**], César avait donné les mains à de grandes concessions envers Pompée, en vue d'établir entre eux une exacte balance. Les conditions extérieures de la durée ne faisaient point défaut à leur entente ; si tant est qu'on se puisse tenir à un partage du pouvoir monarchique, chose impartageable en soi. Pour le moment une autre question se posait. Les deux maîtres de Rome étaient-ils décidés, quant à présent tout au moins, à marcher d'accord, à se reconnaître mutuellement et sans réserve leurs droits de puissance égale ? En ce qui concerne César, nous l'avons démontré : mettant Pompée sur le même piédestal que lui-même, il achetait le temps nécessaire pour la conquête des Gaules. Mais pour Pompée, je doute que jamais il eût, même en passant, pris sérieusement son parti de ce *collégat*. Il était de ces hommes d'étoffe grossière et mince, vis-à-vis de qui c'est danger que se montrer généreux : en cherchant l'occasion de supplanter un rival accepté à contrecœur, sa mesquine ambition crut n'obéir qu'à la voix de la prudence : dans son âme commune il n'aspirait qu'à pouvoir rendre

---

1 [Entre le fleuve et la Commagène.]

par représailles à César les humiliations dont l'avait couvert la condescendance même de son collègue. Pourtant, alors que gardant sans doute les instincts de sa lourde et paresseuse nature, il n'avait jamais su se faire à l'idée de César trônant à ses côtés, j'imagine qu'il n'arriva aussi qu'à la longue au clair et ferme dessein de rompre. Le public ne s'y trompa point. Habitué, à mieux lire que Pompée lui-même dans ses pensées et ses intentions, il fit remonter la cessation de l'alliance personnelle entre le beau-père et le gendre à la date même de la mort de cette belle *Julia*, enlevée à la fleur de l'âge, durant l'automne de 700 [**-54**], et suivie presque aussitôt dans le tombeau par son unique enfant[1]. En vain César voulut-il renouer l'affinité détruite par le sort, en vain il demanda la main de l'unique fille de Pompée[2], lui proposant à son tour pour femme sa plus proche parente *Octavie*, petite-fille de sa sœur[3] : mais Pompée laissa *Pompeia* à son époux actuel, Faustus Sylla, le fils du régent, et se maria lui-même avec la fille de Quintus Metellus Scipion[4]. C'était assez dire qu'il en voulait finir avec les relations de famille ; et c'était lui qui retirait sa main. Chacun s'attendait à la rupture politique immédiate : on se trompait pourtant. Au dehors et dans les choses publiques les triumvirs gardaient l'entente. Ils avaient pour cela leurs raisons. César ne voulait point d'éclat avant l'achèvement de la conquête des Gaules, et Pompée, qu'on allait investir de la dictature, voulait d'abord avoir dans sa main tous les pouvoirs et toute l'Italie. Ici (chose singulière et pourtant facile à comprendre), les deux triumvirs se prêtèrent encore un mutuel appui. Dans l'hiver de 700 [**-54**], après le désastre d'Aduatuca, Pompée prêta à César une de ses légions italiennes envoyées en congé, et César, à son tour, prêta son consentement et son appui moral à Pompée dans toutes les mesures répressives que celui-ci accumulait contre l'opposition républicaine récalcitrante. Au commencement de 702 [**-52**], Pompée, arrivé à ses fins, était consul unique. Son influence dans la ville effaçait l'influence du proconsul des Gaules toutes les milices italiennes avaient prêté serment dans ses mains et à son nom. Il crut le moment grenu de rompre sans délai, et sa pensée se déclara sans plus laisser prise au doute. A le voir frapper durement, sans miséricorde, les vieux adhérents du parti démocratique compromis dans l'échauffourée de la voie Appienne, on avait pu dire à la rigueur qu'il n'y avait là que grosse maladresse : quand la loi nouvelle contre la Brigue, rétroagissant jusqu'en 684 [**-70**] avait englobé dans ses prévisions jusqu'aux actes fâcheux jadis imputés à César, à l'occasion de sa candidature consulaire, bon nombre de Césariens y avaient reconnu déjà le signe d'une pensée hostile : peut-être qu'au fond il n'en était rien encore. Mais vint le jour où, loin de faire ce que commandait la situation, ce que beaucoup réclamaient, Pompée ne voulut plus se donner pour collègue ce même César, naguère son beau-père, et aima mieux placer sur la chaise curule, à ses côtés, son beau-père nouveau, Scipion, un simple figurant se mouvant docile dans sa main. Alors, il eût fallu avoir les yeux fermés pour ne pas voir. Et puis, à l'heure

---

1 [Morte, dit-on, à la suite de ses couches. Pompée, à l'élection des édiles, s'étant trouvé engagé dans un tumulte de rue, sa toge fut rapportée tachée du sang d'un émeutier. A la vue de cette toge, Julie, saisie d'effroi, se sentit prise de douleurs précoces, et en septembre, elle accouchait d'une fille, qui ne lui survécut que quelques jours (Valère Maxime, 4, 6, § 4. — Plutarque, *Pompée*, 53).]

2 [*Pompeia*, fille de Pompée, et de *Mucia*, sa troisième femme.]

3 [*Julia minor*, la seconde sœur de César, avait épousé *T. Atius Balbus*, dont elle eut pour fille *Atia*, laquelle épousa *C. Octavius*. Celle-ci fut la mère de l'*Octavie* dont il est ici question, et d'*Octave Auguste*. — Octavie était alors la femme de *Marcellus*, le consul de 703 [51 av. J.-C.], et l'un des plus ardents ennemis de César.]

4 [En cinquièmes noces. *Cornélie* était veuve de *Publius Crassus*. Plutarque la dit belle, jeune et instruite. *Elle eût été mieux la bru que la femme de Pompée* (Pompée, 45).]

même où il se faisait proroger pour cinq ans (jusqu'en 709 [**-45**]), dans son proconsulat des Espagnes, où par autorisation spéciale il puisait à pleines mains dans le trésor public, pour la solde de ses troupes, bien loin de procurer à César une prorogation pareille et de pareilles allocations financières, les lois qui réorganisaient à ce moment même l'investiture des grandes charges, ne tendaient à rien moins, sous forme de règle générale, qu'à rappeler celui-ci avant l'échéance précédemment convenue. Toutes mesures manifestement conçues en vue de miner la position de César, et de le renverser[1]. Jamais l'heure n'avait été plus propice. César à Lucques, en donnant à Pompée tant de puissance, s'était dit qu'advenant la rupture, il aurait à côté de lui, dans le même plateau de la balance, Crassus et l'armée de Syrie. Crassus, depuis les temps de Sylla, n'avait eu pour Pompée que les sentiments d'une profonde haine : presque à la même époque il s'était fait l'ami politique et personnel de César. Ne pouvant être le roi dans Rome, on savait assez qu'il s'y contenterait du rôle de banquier du roi nouveau. César avait donc pu compter sur lui : jamais il n'aurait passé dans le camp ennemi. La catastrophe du mois de juin 701 [**-53**], où s'engloutirent l'armée de Syrie et son chef, avait donc porté à César un coup des plus sensibles. Quelques mois plus tard, à l'heure même où elle semblait étouffée, l'insurrection nationale se rallumait plus forte dans toutes les Gaules, et le Triumvir, pour la première fois, rencontrait en face de lui un adversaire homme de génie comme lui, Vercingétorix, roi des Arvernes. La fortune avait de nouveau travaillé pour Pompée : Crassus mort, toute la Gaule soulevée, lui seul était debout, dictateur dans Rome, maître absolu du Sénat. Que serait-il arrivé, si au lieu de machiner de loin une ténébreuse intrigue, il avait nettement imposé le rappel de César au peuple ou au Sénat ? Jamais Pompée ne sut prendre l'occasion aux cheveux. La rupture, il la voulait, et le faisait voir : dès l'an 702 [**-52**], ses actes étaient décisifs : dès le printemps de 703 [**-51**], son langage était formel : pourtant il ne rompit pas, et laissa les mois s'écouler, sans les mettre à profit.

Mais il avait beau hésiter, la crise approchait, incessamment amenée par la pente des choses. La guerre qui menaçait n'était point le combat entre la République et la Monarchie, depuis nombre d'années déjà le sort en avait décidé : elle était le combat entre Pompée et César. Mais il ne convenait à. aucun des deux prétendants d'en dire le mot. C'eût été du même coup pousser dans les rangs ennemis toute cette portion nombreuse des citoyens qui souhaitait la continuation de la République et croyait à sa possibilité. Les vieux cris de bataille, des Gracchus, des Drusus, des Cinna et des Sylla, si usés et vides qu'ils fussent, demeuraient bons quand même pour les deux généraux qui allaient se disputer l'empire suprême. Que si, à l'heure présente, Pompée aussi bien que César se disait officiellement le champion du parti populaire, il n'en demeurait pas moins évident que César portait sur son drapeau la devise du peuple et du progrès démocratique, que celle de Pompée' au contraire était : Aristocratie et Constitution légitime. César n'avait pas le choix ; foncièrement et

---

1 [*Pompée, qui absent*, dit Drumann (IV. p. 531), *occupait la plus haute magistrature urbaine, fit reprendre la loi aux termes de laquelle nul absent ne pouvait se porter candidat, obligeant ainsi César à déposer l'imperium, s'il voulait être une seconde fois consul, et à se livrer sans défense aux accusations criminelles de ses ennemis. Comme on eût pu lui objecter qu'il devrait par la même raison, résigner son commanderaient en Espagne, Pompée avait eu soin de se faire proroger pour cinq ans, par sénatus-consulte spécial. Enfin, et pour le cas où, néanmoins, César aurait été nommé consul, le Sénat disposa de nouveau que le consul ne pouvait entrer dans son commandement provincial que cinq ans après sa sortie de charge*. — Suétone, *César*, 26 ; 28. — Dion Cassius, 40, 56).]

traditionnellement démocrate, la monarchie, à ses yeux, ne différait guère que par les dehors, et non par l'essence des choses, du régime populaire imaginé par les Gracques. Trop profond politique, trop haut de sens pour cacher ses couleurs, à aucun prix il n'aurait voulu combattre sous un autre drapeau que le sien. Pour dire vrai, il n'avait ici que mince profit à user de son cri de guerre, seulement il y gagnait de n'avoir point à appeler la royauté par son nom, ce nom embarrassant. et maudit qui eût consterné la foule des tièdes et ses propres partisans. Après les excès ridicules et les hontes de la campagne de Clodius, l'étendard démocratique et l'idée gracchienne ne ralliaient plus de sérieuses forces : où trouver aujourd'hui en dehors des Transpadans un cercle, un noyau de quelque importance que l'ancien mot d'ordre eût entraîné dans la mêlée ?

Quant à Pompée, son ride dans la lutte ne pouvait être douteux, quand bien même tout ne l'eût pas signalé comme le général de la république légitime. Membre né de l'aristocratie si jamais il en fût, il avait fallu le hasard et les plus égoïstes motifs pour le faire sortir de son camp et passer dans celui des démocrates. Revenir aujourd'hui à la tradition syllanienne, ce n'était point seulement se montrer conséquent, c'était, à tous égards, obéir à son réel intérêt. Quand le cri de guerre des démocrates n'avait plus d'échos, celui des conservateurs n'en était que plus puissant, poussé par l'homme de la situation. La majorité des citoyens, à tout le moins leur meilleur noyau, appartenait sans doute au parti fidèle à la constitution. Ports par le nombre et l'autorité morale, qui sait ? peut-être seraient-ils appelés à intervenir puissamment, décisivement même, dans la lutte des prétendants. Il ne leur manquait qu'un chef. Marcus Caton, leur meilleure tête, faisait son devoir de capitaine ainsi qu'il le comprenait, au péril de sa vie tous les jours, et probablement sans espoir de succès. Il faut estimer sa rigidité consciencieuse, mais à rester le dernier au poste sacrifié, on fait acte louable de soldat, non de général. Le parti du gouvernement détrôné disposait d'une puissante réserve, sortie pour ainsi dire du sol, à l'intérieur de l'Italie ; il ne sut ni l'organiser ni la mener sur le champ de bataille, et, quand. tout dépendait de la conduite des affaires militaires, il eut toujours .force bonnes raisons pour n'y pas prétendre. Qu'à la place de Caton, ni général ni chef de parti, un homme vint, considérable dans la politique et dans la guerre, comme était Pompée, que cet homme levât la bannière constitutionnelle, aussitôt et immanquablement on eût vu accourir les municipaux italiques levés en masse, qui, sans vouloir se battre pour là royauté de Pompée, l'eussent aidé à combattre la royauté césarienne. Soignez à cela une autre considération de non moindre poids. Même quand il avait pris sa résolution, Pompée ne savait où se porter pour l'exécuter : habile peut-être à mener la guerre, il vacillait au moment de la déclarer. Pour les Catoniens, au contraire, si incapables qu'ils fussent, militairement parlant, dès qu'il s'agissait de dire la sentence contre la monarchie en train de se faire, on les trouvait à la fois capables, et prêts quand même. Pompée aurait voulu rester de sa personne à l'écart et, fidèle à ses habitudes, il parlait tantôt de son prochain départ pour sa province d'Espagne, tantôt d'un voyage en Asie et d'une expédition sur l'Euphrate. Il aurait voulu que le, gouvernement légitime, à savoir le Sénat, dénonçât la brouille avec César, déclarât la guerre et le nommât, lui Pompée, son général. Cédant alors au désir de tous, il se mettrait en avant, défenseur légal de la constitution contre les entreprises révolutionnaires d'une démagogie monarchiste : il marcherait en honnête homme et en soldat de l'ordre contre les débauchés et les fauteurs de l'anarchie, en général institué par la curie contre l'*Imperator* des hommes de la rue : il sauverait une seconde fois la patrie. Par ce moyen, l'alliance avec les

conservateurs apportait à ses adhérents personnels le secours d'une seconde armée, à lui-même les bénéfices d'un bon manifeste de guerre : avantages notables, sans doute, mais qu'il payait cher, allant s'unir à ses adversaires, réels après tout. Parmi les embarras innombrables qu'une telle coalition enfantait, il en était un, le plus sérieux de tous, qui surgissait dès le début : le consul se résignait à n'avoir plus le choix ni du temps ni du mode d'action, et voulant livrer bataille à César, il se mettait, à l'heure décisive, à la merci de tous les hasards, il s'asservissait aux caprices d'une corporation aristocratique.

Ainsi l'opposition républicaine remontait sur la scène politique : après n'avoir longtemps joué qu'un rôle de simple spectateur à peine assez hardi pour siffler parfois la pièce, la querelle imminente des Triumvirs le rappelait à l'action. Les premiers qui se montrèrent furent les hommes dont Caton était le centre, ces hommes qui partout et toujours aspiraient à combattre pour la république contre la monarchie, d'autant plus déterminés qu'ils s'aventuraient plus tôt. L'insuccès déplorable de la tentative de 698 [**56 av. J.-C.**] leur avait appris qu'à eux seuls ils ne pourraient ni susciter ni conduire la guerre. Chacun savait qu'au sein même du sénat, à peu d'exceptions près, la monarchie avait à lutter contre la réprobation commune, mais on savait aussi que la majorité n'entendait concourir à la restauration du régime oligarchique qu'autant qu'elle le pouvait faire sans danger, le temps d'ailleurs semblant aujourd'hui propice. En face des deux maîtres de Rome, d'un côté, et de cette majorité énervée, de l'autre, désireuse de paix avant tout et à tout prix, et qui répugnait à un coup de vigueur ou à rompre carrément en visière avec l'un des deux triumvirs, il n'était pour le parti catonien qu'un moyen d'arriver à la restauration de l'ancien régime ; ce moyen c'était la coalition avec le moins dangereux des deux. Que si Pompée se faisait le champion de la constitution oligarchique, et s'offrait à combattre contre César pour elle, l'opposition républicaine pouvait aussitôt, elle devait même, le reconnaître pour son général, et s'alliant avec lui, arracher la déclaration de guerre aux peureux de la majorité. Pompée était-il sincère dans sa foi constitutionnelle de nouvelle date ? Nul ne se faisait là-dessus d'illusion. Mais comme en tout il n'allait jamais qu'à mi-chemin, on se disait qu'il n'avait pas dû, comme César, mûrir un plan nettement et sûrement délibéré ; que, comme César, il n'aurait pas, pour premier soin, à l'avènement de la future royauté, d'en finir avec les vieux instruments oligarchiques et de les jeter dehors. Au pis aller, la guerre allait former une armée, des capitaines animés de la foi républicaine ; et César une fois vaincu, on aurait en main encore de quoi abattre, non pas seulement le second des deux triumvirs, mais la monarchie elle-même, prise en, flagrant délit. Ainsi, quelque désespérée que fût la cause des Oligarques, l'alliance offerte par Pompée était encore pour elle la meilleure des combinaisons.

Cette alliance se conclut très vite avec les Catoniens. Déjà pendant la dictature de Pompée il s'était fait des deux parts un rapprochement notable. L'attitude de Pompée dans l'affaire de Milon, son refus net et carré de la dictature déférée par le peuple alors qu'il déclarait ne la vouloir tenir que d'un vote du Sénat, son inexorable sévérité contre les perturbateurs de toute espèce, les prévenances singulières qu'il avait eues pour Caton et les adhérents de Caton,.toute sa conduite enfin semblait calculée en vue de se concilier les hommes d'ordre, en même temps qu'elle était offensante pour César. D'un autre coté Caton et ses amis, au lieu de se montrer rigoristes comme à l'ordinaire, et de combattre la motion de dictature, se l'étaient appropriée moyennant un changement insignifiant dans la formule, et c'était encore des mains de Caton et de Bibulus

que le triumvir avait reçu son consulat ***sans collègue***. Si dès le commencement de l'an 702 [**52 av. J.-C.**], le parti et Pompée s'entendaient ainsi à mi-mot, le pacte parut définitivement et formellement conclu, lorsqu'on vit, aux élections consulaires de 703 [**-51**], nommer non plus Caton lui-même, mais l'un des plus énergiques adhérents des Catoniens, *Marcus Claudius Marcellus*[1], et avec lui un autre membre insignifiant de la majorité sénatoriale. Marcellus n'était point un fougueux zélateur, encore moins un homme de génie : mais ferme et inflexible dans ses convictions aristocratiques, dès qu'il convenait de faire la guerre à César, il était assurément l'homme le mieux choisi pour la déclarer. Dans les conjonctures actuelles, une telle élection avait de quoi surprendre au lendemain de toutes les mesures répressives édictées contre l'opposition républicaine. Impossible de n'y pas saisir sur le fait la connivence, ou tout au moins la tolérance tacite du triumvir, alors maître de Rome. Pompée comme toujours marchait de son allure lente et embarrassée, mais il marchait droit et sûrement à la rupture.

Cependant il n'entrait point dans les desseins de César d'en venir à cette extrémité avec Pompée. Certes, il n'entendait ni dans le fond des choses ni pour longtemps partager le pouvoir avec personne, encore moins avec un collègue si inférieur à lui : à n'en pas douter, il avait toujours voulu, une fois la soumission des Gaules achevée, prendre pour lui seul la domination suprême, dût-il la conquérir les armes à la main. Seulement, l'homme d'État chez César dominait l'homme de guerre. Il savait trop qu'à vouloir réglementer le système politique à l'aide de la force armée, on risque d'y apporter des dérangements profonds, irrémédiables souvent dans leurs conséquences. Il aimait mieux, si faire se pouvait, sortir de toutes les complications par la voie amiable, ou du moins sans guerre civile ouverte. Que si l'on ne pouvait éviter la guerre civile, il voulait en tous cas n'être point contraint à tirer l'épée, à l'heure même où la révolte de Vercingétorix dans la Gaule remettait en question le gain de ses précédentes campagnes, et de l'hiver de 704-702 [**53-52 av. J.-C.**] à l'hiver de 703 [**-51**] le tenait constamment occupé ; à l'heure aussi où, en Italie, les constitutionnels, ses ennemis par principes, se ralliant à l'autre triumvir, celui-ci se gérait en maître. César tenta donc de se maintenir avec Pompée en bons rapports ; il tenta de garder la paix et de se pousser lui-même, sans choc ni rupture, au consulat pour l'an 706 [**-48**], ainsi qu'il avait été convenu à Lucques. Une fois débarrassé de l'affaire des Gaules, et mis légalement à la tête de l'État, se sentant d'ailleurs supérieur à Pompée dans les choses de la politique bien plus encore qu'il ne le dépassait comme général, il comptait l'évincer un jour, sans grande peine, et dans la Curie et sur le Forum. Peut-être alors se trouverait-il quelque position honorifique et sans influence où irait s'endormir et s'annuler son pesant, orgueilleux et indécis rival. De là probablement les tentatives répétées

---

1 [M. Claudius Marcellus (v. Drumann, *Claudii Marcelli*, 12, II, pp. 393 et s.) avait été édile curule avec Clodius, en 698 [56 av. J.-C.]. Il défendit Milon, et contre Clodius lui-même qui l'accusait *de vi*, et plus tard, de concert avec Cicéron, après le meurtre de Clodius. Consul avec Servius Sulpicius Rufus (703 [-51]), il se montrera hostile à César. Il se modérera pourtant et ne voudra point précipiter la guerre sans que le parti ait d'abord armé. Il suivra cependant Pompée en Épire et ira, après Pharsale, vivre à Mytilène en oisif lettré. César lui pardonna à la demande de ses amis, et ce pardon nous vaut le discours Pro Marcello, que bon nombre de critiques soutiennent n'être qu'une déclamation de rhétorique, attribuée à tort au grand orateur. Marcellus ne revint pas à Rome : un de ses familiers, Magius Chilo, l'assassina comme il venait de débarquer au Pirée (707 [-47]). — Nous avons de lui la courte lettre qu'il répondit à Cicéron quand celui-ci le pressait de revenir à Rome. Elle est calme et digne (*ad Famil.*, 4, 11). — Il avait une très haute réputation d'orateur (*Brutus*, 71).]

de César en vue de ces nouveaux mariages de famille ; on ne peut le nier, une solution était au bout, et les rejetons issus du sang des deux rivaux eussent peut-être achevé l'apaisement de leurs haines. Alors l'opposition républicaine restait sans chef : elle cessait de s'agiter selon toutes les vraisemblances, et la paix se continuait. Que si l'accommodement ne se faisait pas ; si, en dépit des efforts de César, les armes avaient à en décider en fin de compte, César, consul à Rome, disposant d'une majorité obéissante dans le Sénat, mettant par elle obstacle à la coalition des Pompéiens et des républicains, rendait celle-ci tout au moins illusoire, et la guerre éclatant, y trouvait A out autrement de ressources et d'avantages qu'au cas actuel, où, proconsul dans les Gaules, il lui fallait entrer en campagne à la fois contre le Sénat et contre son général. A la vérité, pour la réussite de ce plan, il fallait que Pompée se montrât débonnaire, et laissât César en 706 [**-48**], conformément au pacte de Lucques, s'asseoir sur la chaise curule. Mais dût-il échouer dans ses propositions, le triumvir avait profit à user jusqu'au bout de condescendance, et à la faire constater par des faits géminés. Il gagnait ainsi du temps pour mener à fin son expédition des Gaules : il mettait du côté de ses adversaires l'odieux et l'initiative de la rupture et de la guerre civile, chose au plus haut point importante au regard de la majorité sénatoriale, au regard du parti des intérêts matériels, au regard même de ses propres soldats. — Ce fut dans ce sens qu'il agit. Il arma néanmoins ; et les nouvelles levées de l'hiver de 702 à 703 [**-52**/**-51**] portèrent à onze le nombre de ses légions, y compris celles prêtées par Pompée. En même temps, il donnait son assentiment exprès et public aux mesures prises par le dictateur, et à l'ordre rétabli dans la capitale : il repoussait comme autant de calomnies les avis de ses amis plus ardents ; se félicitait du gain de toute journée qui retardait sa catastrophe, fermait les yeux sur ce qu'il pouvait ne pas voir, tolérait tout ce qui pouvait être toléré, s'en tenant obstinément à une seule et décisive exigence, celle-ci de tous points légale aux termes du droit public de Rome, pour l'époque où il sortirait de proconsulat à la fin de 705 [**-49**], réclamant en un mot son deuxième consulat (pour 706 [**-48**]), selon le pacte formel de 698 [**-66**].

Sur ce terrain s'engagea la guerre diplomatique. Que César déposât, contraint et forcé, l'Imperium proconsulaire avant le dernier jour de décembre 705 [**49 av. J.-C.**], ou vit reculer jusqu'au-delà du 1er janvier 706 [**-48**] l'investiture de son second consulat ; que redevenant simple particulier, il laissât un intervalle quelconque entre son ancien et son nouvel office, se découvrant à nu devant une accusation criminelle (on sait qu'aux termes du droit public de Rome, elle n'était recevable que contre le citoyen non magistrat), Caton l'attendait là, tout prêt à le traduire en justice ; et Pompée ne se montrant que le plus douteux des protecteurs, l'opinion publique prophétisait le sort de Milon au conquérant des Gaules[1]. Pour atteindre le but, ses adversaires usaient d'un expédient bien simple. Selon la loi électorale en vigueur, tout aspirant au consulat était tenu avant les comices, c'est-à-dire six mois avant l'entrée en charge, à se présenter en personne devant le magistrat directeur de l'élection, et à requérir l'inscription de son nom sur la liste officielle des candidatures[2]. Il se peut que dans les pourparlers de Lucques il eût été implicitement convenu que, pour César, il serait fait exception à une règle de pure forme, dont maintes fois, les candidats avaient été dispensés[3] : mais nul décret n'avait confirmé le sous-entendu, et aujourd'hui que Pompée disposait de

---

1 [Suétone, *César*, 30. *quumque vulgo fore predicarent, ut si privatus redisset Milonis exemplo circumpositis armatis causam apud judices diceret*.]
2 [Le candidat était tenu à l'assiduité (*assiduitus*).]
3 [Pompée lui-même, nommé consul, quand il était proconsul des Espagnes.]

la machine légiférante, César était à la merci de son rival. Or voici, chose incompréhensible, que Pompée renonce volontairement aux sûretés qui font sa force ; et lui consentant, au cours même de sa dictature (702 [**-52**]), une loi tribunicienne confère à César la dispense nécessaire, Puis, quand bientôt après, le nouveau règlement organique a été promulgué, cette fois encore, la comparution personnelle et l'inscription des candidats redeviennent obligatoires, sans nulle exception, sans mention faite des citoyens exemptés par les plébiscites antérieurs. Si bien que le privilège voté en faveur de César se trouve ainsi, en toute forme du droit, abrogé par la loi générale plus récente. César se plaint : à sa demande on ajoute au texte une disposition spéciale qui répare l'omission : mais comme on ne la soumet pas à l'approbation du peuple, il est clair qu'elle restera une interpolation pure, introduite après coup. dans la loi promulguée ; et partant reprochable de nullité[1]. Ainsi, lorsque Pompée aurait dû tenir bon, il avait mieux aimé tout céder : mais il reprenait tout ensuite, en se couvrant du plus déloyal manteau.

Exiger l'*assiduité* de César, candidat, ce n'était encore que travailler indirectement à raccourcir son temps proconsulaire : les autres mesures légiférées à la même heure en matière d'offices tendaient directement, ouvertement au même but. Les dix années de charges assurées à César par la loi dont Pompée lui-même et Crassus s'étaient faits les promoteurs (en 699 [**55 av. J.-C.**])[2], couraient, selon le calcul jusqu'alors en usage, du 1er mars 695 [**-59**] au dernier jour de février 705 [**-49**]. Comme aussi, selon l'ancienne pratique, tout proconsul ou propréteur entrait de droit dans sa charge provinciale immédiatement après son année de charge consulaire ou prétorienne, il est clair que le successeur de César aurait dû être désigné par les magistrats de Rome de l'an 705 [**-49**], et non par ceux de l'an 704 [**-50**], et qu'enfin il ne pouvait inaugurer ses fonctions qu'à dater du 1er janvier 706 [**-48**]. Par suite, César était fondé à se continuer dans son commandement pendant les dix derniers mois de l'année 705 [**-49**], non sans doute en vertu de la loi Pompéia-Licinia, mais par l'effet de l'ancienne règle suivant laquelle, à l'échéance de son temps, le fonctionnaire se continuait dans l'*imperium* effectif jusqu'à l'arrivée de son successeur. Mais voici que le règlement nouveau de l'an 702 [**-52**] ne confère plus les provinces aux consuls et préteurs sortants : il n'appelle au contraire que les magistrats depuis cinq ans et plus hors de charge : il met un intervalle entre la magistrature civile et le commandement provincial, qui jadis se succédaient soudés pour ainsi dire bout à bout. Désormais, aussitôt l'échéance de la fonction expirée légalement, rien n'empêchera d'envoyer les nouveaux magistrats dans les provinces[3]. — En tout ceci l'on voit Pompée, obéissant à son malheureux génie, dissimuler, hésiter dans la ruse, et la mêler singulièrement aux artifices savants de la formalité constitutionnelle selon les Catoniens. Longtemps à l'avance, les adversaires de César avaient forgé pour eux les armes légales dont

---

1 [La loi *Pompeia*, *de Jure magistratuum* (Suétone, *César*, 28. — Dion Cassius, 40, 56. — Cicéron, *ad Attic.*, 8, 8), ne faisait, comme on voit, que reprendre la loi ancienne. Quant à l'exemption réclamée par César, à la suite d'un oubli, probablement volontaire, elle avait été corrigée en sa faveur sur la table de bronze où la loi était gravée, et qui déjà avait été consignée à l'*œrarium* (Suétone, *César*, 28).]

2 [Le plébiscite *Trébonien*, *de provinciis consularibus*.]

3 [*In se jura magistratuum commutari*, dit César (*bell. civ.*, 1, 85), *ne ex prœtura et consulatu, ut semper, sed per paucos probati et electi in provincias mittantur*. — *On a changé contre moi la loi organique des magistratures afin d'envoyer dans les provinces, non plus les consuls et préteurs, comme toujours, mais les élus et amis d'un petit nombre*. Et alors, il redeviendra simple particulier, livré sans défense aux coups de ses ennemis ?]

ils entendaient bien se servir : et ils mettaient dans le droit, public tout ce qu'il importait d'y trouver un jour, soit qu'en ‘envoyant un successeur immédiat à César, on voulût le contraindre à déposer l'*Imperium*, à l'échéance de la prorogation fixée par la loi que Pompée lui-même avait faite, à savoir le 1er mars 705 [**-49**] ; soit encore qu'on aimât mieux tenir pour nulles, purement et simplement, les tablettes de votes qui le désigneraient consul de l'année 706 [**-48**]. Contre un tel jeu, César ne pouvait rien actuellement : il se tut et laissa aller les choses[1].

Les constitutionnels marchaient à pas de tortue : ils marchaient pourtant. Aux termes de la loi, le Sénat avait à régler les provinces pour l'an 705 [**49 av. J.-C.**], au commencement de 703 [**-51**] en ce qui touchait les proconsulats ; au commencement de 704 [**-50**] en ce qui touchait les proprétures. Or la délibération sur les provinces proconsulaires fournissait une première et commode occasion de porter à l'ordre du jour la nomination de deux commandants nouveaux à envoyer dans les Gaules ; et en même temps d'engager la lutte ouverte entre les constitutionnels que Pompée poussait, et les partisans et mandataires de César. Aussi vit-on bientôt le consul Marcus Marcellus émettre la motion formelle que les deux provinces, réunies alors dans la main de César, fussent, dès le 1er mars 703 [**-51**], indiquées aux deux consulaires à pourvoir pour 705 [**-49**]. C'était ouvrir l'écluse. Le flot des colères depuis longtemps contenues s'y précipite ; et les Catoniens, dans la discussion, démasquent toutes leurs batteries. Pour eux, il est clair que le *privilège* concédé à César de se porter, quoique absent, candidat consulaire, a été abrogé par les plébiscites postérieurs ; et d'ailleurs là, même, ajoutent-ils, si ce privilège est écrit dans la loi, il n'y a pas été valablement inséré. Dans leur opinion, le Sénat n'a qu'une chose à faire, c'est d'ordonner au Proconsul, puisque la conquête des Gaules est achevée, de licencier sans délai une armée actuellement émérite[2]. La collation des droits de cité, les fondations de colonies dans la Haute-Italie, tous ces actes de César sont illégaux, et nuls de plein droit. Et joignant les actes aux paroles, Marcellus s'attaque à un municipal notable, membre de la curie de la colonie césarienne de Côme (*Novum Comum*), lequel, admettant même que le droit de cité romaine n'appartint pas à sa ville, avait tout au moins la latinité (*jus latinum*), et partant pouvait prétendre au *jus civitatis* ; il le fait battre de verges, peine non permise contre les citoyens[3]. Les partisans de César, et parmi ceux-ci, le plus important, *Gaius Vibius Pansa* (quoique fils d'un citoyen proscrit par Sylla, il avait fait une fortune politique, avait servi comme officier dans l'armée de César, et était alors tribun du peuple) ; soutinrent à leur tour que la situation des Gaules, que la justice, commandaient de ne point rappeler le Proconsul avant son temps expiré ; qu'il convenait même de le laisser dans son commandement, tout en le nommant consul : ils citèrent, il n'en faut pas douter, l'exemple de Pompée qui, peu d'années avant, était à la fois consul en titre et proconsul des Espagnes ; qui, aujourd'hui encore, sans compter son important office de la surintendance des approvisionnements de Rome, cumulait le gouvernement de l'Espagne et celui de

---

1 [*Hist. de César*, II, pp. 471 et s. — Voyez surtout sur cette question tant de fois débattue, l'étude de M. Mommsen intitulée : *die Rechtsfrage swischen Cœsar und dem Senat (la question de droit entre César et le Sénat)*. *Mémoires de la Société historique et philologique de Breslau*, I, 1857, et l'appendice D à la fin de notre volume.]

2 [On voit d'ailleurs par Suétone que les adversaires de César reconnaissaient ouvertement que son rappel, en ce cas, aurait lieu avant le terme légal : *ut ei ante tempus succederetur* (Suétone, *J. César*, 28).]

3 [Et il ajoute l'insulte : *va montrer tes épaules à César, ainsi je traite les citoyens qu'il a faits !* (Appien, *Bell. civ.*, 2, 26. — *Hist. de César*, II, p. 468).]

l'Italie ; qui, enfin, en Italie même, avait pris à serment tous les hommes bons pour les armes, et ne les avait pas jusqu'ici déliés de la foi jurée.

On le voit, les griefs commençaient à se dessiner, mais le procès n'en marcha pas plus vite. La majorité dans le Sénat ; voyant approcher la rupture, traîna des mois entiers de séance en séance, sans en venir au vote : les hésitations solennelles de Pompée firent perdre d'autres mois[1]. Enfin il rompit le silence ; et bien qu'usant comme toujours de réticences, et ne donnant pas de gages, il se rangea significativement du côté des constitutionnels, contre son ancien allié. Aux Césariens qui demandaient le cumul temporaire des charges pour le proconsul des Gaules, il opposa un refus net et bref : autant voir mon fils lever sur moi le bâton ![2] s'écria-t-il avec une grossière crudité de langage. Ainsi, il se montrait, en principe, favorable à la motion de Marcellus, en tant du moins qu'il ne voulait pas que César reçût l'investiture du consulat immédiatement à l'échéance de sa fonction proconsulaire. Mais en même temps il laissait entrevoir, sans d'ailleurs s'engager de sa parole, que peut-être on concéderait à César de se porter candidat aux élections pour 706 [**-48**], avec exemption de présence personnelle ; et qu'à la rigueur enfin, on le pourrait continuer dans son pouvoir provincial jusqu'au 13 novembre 705 [**-47**]. Et puis, bientôt, voici que l'incorrigible indécis consent à l'ajournement des nominations proconsulaires jusqu'au dernier jour de février 704[3] [**-60**], ajournement réclamé par les meneurs Césariens, sur le fondement, sans doute, d'une disposition de la loi Pompéia-Licinia, laquelle aurait prohibé la mise de la question à l'ordre du jour du Sénat, avant le commencement de la dernière année proconsulaire de César. — Il fut ainsi statué (29 septembre 703 [**-61**]). On renvoya au 1er mars 704 [**-60**] les nominations proconsulaires des Gaules ; mais, pour ce qui était de l'armée de César, on voulut de suite travailler à la dissoudre ; et, comme on avait fait jadis pour Lucullus par un plébiscite, on décida que les vétérans demanderaient leur congé au Sénat. Les agents de César, autant qu'ils le purent par les moyens constitutionnels, annulèrent les sénatus-consultes au moyen de l'intercession tribunicienne : mais Pompée cette fois tint un langage plus net : les magistrats, selon lui, étaient astreints à obéir sans condition, sans que rien y dût mettre obstacle, ni intercession, ni formalité surannée quelconque ! Le parti oligarchique dont il se faisait désormais l'organe ne dissimulait plus ses desseins ; après la victoire il ne voulait rien moins que réviser la constitution dans le sens de son intérêt, et en exclure impitoyablement tout ce qui avait saveur de liberté populaire. Ainsi, dans la guerre dirigée contre César, on commençait par ne pas prendre le vote des comices. La coalition s'était faite et déclarée entre Pompée et les soi-disant constitutionnels ; la sentence était d'avance écrite contre César,

---

1 [Il avait exprès quitté Rome, et Cicéron s'en allant en Cilicie comme proconsul, passa trois jours chez lui, à Tarente, aux calendes de juin 702 (52 av. J.-C.).]

2 [A entendre les amis de Cicéron, le mot était doux : *quam clementer !* s'exclame Cœlius (*ad. Famill.*, 8. — *Hist. de César*, II, p. 480, où toute la scène est relatée.]

3 [*... plane perspecta Gn. Pompeii volumtate in eam partem ut eum decedere post Kalendas Martias placeret*. — Cœlius ad Cicéron, *ad div.*, 8. 8. Et plus loin : *illa prœterea Pompeii sunt animadversa quœ maxime confidentiam attulerant hominibus, ut diceret, se ante Kalend. Martis non posse sine injuria de provinciis Cœsaris statuere, post Kal. Martis se non, dubitaturum*. *La volonté de Pompée n'est plus douteuse, dit Caelius, il est de ceux qui veulent que César sorte de charge après les Calendes de Mars*. — *D'ailleurs, on a remarqué le langage de Pompée, bien fait pour donner grande confiance aux gens. Il a dit qu'avant les Calendes de Mars, il ne pouvait rien décider touchant les provinces de César ; mais qu'après ces Calendes, il n'hésiterait pas*.]

seulement on reculait le jour du procès : dans ces conjonctures, les élections se firent tout à son désavantage[1].

Pendant toutes ces manœuvres et ces préparatifs de guerre, César avait enfin réussi à écraser les insurrections gauloises ; le calme régnait dans tout le pays conquis. Dès l'été de 703 [**51 av. J.-C.**] sous le prétexte spécieux de la défense des frontières, mais évidemment pour faire voir que ses légions ne lui étaient plus nécessaires au-delà des Alpes, il avait expédié l'une d'elles dans l'Italie du nord. Si lamais il avait pu se faire illusion, l'illusion tombait aujourd'hui. Il se voyait fatalement conduit à tirer l'épée contre ses concitoyens. Mais comme il était grandement désirable qu'il laissât pour quelque temps encore son armée dans la Gaule à peine calmée, il temporisa de son mieux, et connaissant quel amour immense de la paix animait la majorité du Sénat, il se rattachait à l'espoir de retenir celui-ci sur la pente des hostilités où Pompée le poussait malgré lui. Aucun sacrifice ne lui coûta pour n'en point venir à la rupture ouverte avec le gouvernement de Rome. Quand le Sénat (au printemps de 704 [**-50**]), et à l'instigation de Pompée, l'invita lui et son rival, à céder chacun une légion pour la continuation de la guerre contre les Parthes ; quand, en vertu de cette décision, Pompée à son tour lui réclama pour l'envoyer pareillement en Syrie, la légion qu'il lui avait prêtée plusieurs années avant, il déféra aussitôt à cette double demande. Impossible de contester l'opportunité du sénatus-consulte, ni le droit en vertu duquel agissait Pompée. D'ailleurs peu importait à César d'avoir quelques soldats de plus ou de moins. Il avait surtout à cœur de se tenir dans les limites de la légalité et dans la stricte forme du *loyalisme* républicain. Les deux légions partirent sans délai, et vinrent se mettre à la disposition du gouvernement qui cependant, au lieu de les expédier vers l'Euphrate, les tint à Capoue, sous les mains de Pompée, donnant cette ‘fois encore au public l'occasion de comparer avec les efforts manifestes de César pour empêcher la rupture, la perfidie de ses adversaires, et leurs préparatifs de plus en plus belliqueux.

Le proconsul tenait au surplus les yeux fixés sur ce qui se passait au Sénat. Il avait réussir à acheter, d'abord l'un des deux consuls de l'année, *Lucius Æmilius Paullus*[2], et surtout le tribun du peuple, *Gaius Curion*, l'un des nombreux et

---

1 [La lettre précitée de Cœlius à Cicéron (grâce au séjour de Cicéron en Cilicie), fournit, on l'a vu déjà, les plus précieux renseignements sur toutes ces transactions. On y trouve même le texte des sénatus-consultes dont M. Mommsen vient de résumer les dispositifs. — Le premier décide *que les consuls en exercice aux Calendes de Mars, en référeront au Sénat sur la question des provinces consulaires : que ce sera leur première motion à dater des Calendes (neve quid prius) : qu'ils n'en feront point d'autre conjointement avec elle : qu'ils convoqueront le Sénat à cet effet, même aux jours comitiaux (per dies comitiales)* (*) *: et que l'on pourra y appeler même les Sénateurs portés sur l'album des 300 juges : .. .. que nul de ceux qui ont pouvoir d'intercession ou d'empêchement ne sera admis à retarder le rapport et le vote. Que si quelqu'un s'y oppose ou empêche, le Sénat estime qu'il aura fait tort à la République. Et en ce cas, aux termes du S. C., il en sera fait rapport au Sénat et au peuple*. — Par le second S. C., il est dit *qu'au regard des soldats de l'armée de César, qui ont achevé leur temps (stipendia emerita), ou qui auraient juste cause de congé, il sera fait rapport au Sénat, pour être statué après connaissance du cas*. — Puis vient de nouveau la formule prohibitive de l'intercession : *Si quis hoc S. C. intercesserit, Senatui placere auctoritatem prœscribi, et de ea re ad Senatum populumque referri*.]

(*) *Comitiales dies*. Les jours de Comices étaient *prœfesti* ; et le Sénat ne pouvait régulièrement siéger (Cicéron, *ad famil.*, 97 : *per quos senatus haberi nos poterat*.)

2 [Homme insignifiant, dont le nom ne revient occasionnellement qu'à une ou deux reprises. Il n'appartenait point, cela est démontré aujourd'hui, à la branche des Paulli de la gens Æmilia, laquelle était éteinte : il était le fils de M. Æmilius Lepidus, de la branche des Lepidi, qui s'insurgea et mourut en 677 [77 av. J.-C.]. Il était par conséquent le frère du triumvir : et il porta le nom de *Paullus, ad honorem*, ainsi qu'il arrivait parfois. Il appartint de bonne heure au parti aristocratique ;

pervers génies de l'époque[1]. Nul ne surpassait celui-ci par l'élégance des manières, par le talent facile et entraînant de bien dire, par l'esprit d'habile intrigue, et par cette vigueur de l'action qui, chez les natures énergiques mais déréglées, éclate tout à coup en puissants accès, au bout des longues heures de l'oisiveté. Nul ne le surpassait non plus en prodigalité folle, en talent de faire des dettes (on ne les estimait pas à moins de 60.000.000 de sesterces [= 4 millions et demi de thaler = 16.875.000]), et pour tout dire, en corruption morale et politique. Déjà une fois, il s'était offert en vente, à César, qui avait refusé : mais l'habileté dont il fit preuve en l'attaquant, détermina celui-ci à revenir à lui, enchère en main ; la somme était grosse, mais point trop grosse pour la marchandise. Durant les premiers mois de son tribunat, Curion avait joué au républicain indépendant, tonnant à la fois contre César et contre Pompée. Il conquit ainsi une situation en apparence impartiale, dont il sut profiter avec une rare adresse. Quand, en mars 704 [**50 av. J.-C.**], la question des provinces des Gaules à pourvoir pour l'année suivante, revint à l'ordre du jour, il acquiesça complètement au sénatus-consulte en projet, mais demandant en même temps qu'il fût aussi déclaré applicable à Pompée et aux commandements extraordinaires de Pompée. L'avis qu'il développa tomba comme un trait de lumière sur le gros public et les demi sages de la politique. Il soutint qu'on ne pouvait rentrer dans la constitution qu'en abolissant tous les pouvoirs exceptionnels ; que, bien moins que César, Pompée, proconsul en vertu d'un simple sénatus-consulte, ne pouvait refuser obéissance au Sénat ; que rappeler l'un des deux généraux, laissant l'autre en charge, c'était aggraver le danger pour la République. Il ajouta, et sa parole trouva écho dans la Curie comme au dehors, qu'il arrêterait par son intercession constitutionnelle toute mesure qui n'atteindrait que César. César, de son côté, entra pleinement dans la proposition de Curion il se déclara prêt à toute heure, le Sénat le demandant, à déposer et l'Imperium et ses pouvoirs de gouverneur provincial, à la condition que Pompée en agirait de même. A cela faire, il ne risquait rien : Pompée n'était plus à craindre, dès qu'il cessait de commander en Italie et en Espagne. Par la même raison, Pompée ne pouvait qu'opposer un refus à la proposition : que César commence, disait-il, et je suivrai son exemple ! Cette réponse évasive fit des mécontents, d'autant qu'elle ne précisait pas

---

accusa Catilina *de vi* en 691 [-63], peu de jours avant son départ de Rome. Questeur en Macédoine (695 [-59]), il fut accusé par Vettius, d'avoir comploté l'assassinat de Pompée. Édile en 699 [-55], il éleva ou répara à Rome des constructions fastueuses (les basiliques Émiliennes), ce qui l'endetta et permit à César de l'acheter. — Après la mort de César, il se tournera contre son frère, le triumvir, qui le proscrira. Il échappe, et va mourir obscur, à ce que l'on croit, à Milet.]

[1] Velleius Paterculus, 2, 48, dit de lui ce qui suit : *C. Curio — vir nobilis, eloquens, audax, suce alienœque et fortunœ et pudieitiœ prodigus, homo ingeniosissime nequam, et facundus malo publico, cujus antmo neque opes ullœ neque cupiditates sufficere possent : noble, éloquent, plein d'audace, prodigué de son bien et de son honneur, et de ceux d'autrui, le plus spirituel des pervers ; et quand il parlait, fatal au bien publie : point de richesses ni de plaisirs qui pussent assouvir son âme*. — Sur son éloquence, Cicéron, *Brutus*, 280. — Pline dit aussi de lui *qu'il ne lui restait plus rien, si ce n'est la guerre civile - nihil in sensu… prater discordium principum*. Selon Appien, César l'aurait acheté plus de 4500 talents, B. civ., 2, 126 ; selon Velleius 100.000.000 de sesterces (*HS centies*). Suétone dit seulement *ingenti mercede* (*César*, 29). — Curion appartenait à la gens Seribonia, plébéienne, mais qui dans ses deux branches des Curio et des Libo, avait, depuis les guerres puniques, fourni plusieurs hommes utiles ou notables. Curion le père, pompéien, pontifex maximus en 697 [57 av. J.-C.], était l'ami de Cicéron, qui avait pour le fils une vive affection, et avait pris un soin tout particulier de son éducation. Aussi, son nom revient sans cesse dans la correspondance familière du consulaire, qui le croyait appelé à de hautes destinées, et lui écrivit souvent. Après avoir été questeur en Asie, il revint à Rome, et obtint le tribunat en 704 [-50]. – [Notre texte fera connaître la suite de sa vie ; et M. Mommsen, après avoir conté sa mort en Afrique (infra ch. X), achèvera à son tour le portrait.]

l'époque pour la sortie de charge. On en resta là durant plusieurs mois. Pompée et les Catoniens voyaient la majorité hésitante et soupçonneuse ; ils n'osèrent pas faire voter sur la motion de Curion. Quant à César, il employa son été à consolider la paix dans les pays par lui conquis, et à passer une grande revue de ses troupes sur l'Escaut[1]. Il avait parcouru comme en triomphe toute la province nord-italienne qui lui était absolument dévouée[2] ; et l'automne venant, il s'établissait sur la frontière méridionale de cette même province, à Ravenne. Il n'était plus permis d'atermoyer avec la motion de Curion : le débat s'ouvrit et amena la défaite complète de la faction de Pompée et des Catoniens. A la majorité de 370 voix César et Pompée contre 22, le Sénat statue que les proconsuls des Gaules et d'Espagne seront sans délai invités à déposer leurs pouvoirs : là-dessus, grande jubilation chez les braves citadins de Rome, quand ils apprennent l'acte heureux et sauveur de Curion. Le sénatus-consulte s'exécute : il est enjoint à Pompée comme à César d'obéir : mais quand César se déclare prêt, Pompée refuse carrément. Le consul qui avait présidé le Sénat, *Gaius Marcellus*, parent de Marcus. Marcellus [le consul de 703 (**-61**)], et comme lui fauteur du parti catonien, avait tenu un langage amer aux serviles de la majorité[3]. De fait, il était dur d'être ainsi battu dans son propre camp, et battu par la phalange des peureux. Mais comment vaincre, avec un tel chef ? Au lieu de parler net et bref aux sénateurs, et de leur dicter ses ordres, Pompée, sur ses vieux jours, ne s'en allait-il pas pour la seconde fois à l'école chez un maître de rhétorique, s'évertuant à polir à neuf son éloquence, afin de lutter avec le jeune et brillant talent de Curion ?

Défaite en plein Sénat, la coalition se trouvait fort mal en point. En vain les Catoniens avaient entrepris de pousser à la rupture, et d'entraîner la Curie avec eux. Ils étaient allés s'échouer, eux et leur navire, sur les bas-fonds d'une majorité imbécile. Dans leurs conférences avec Pompée, celui-ci faisait pleuvoir les reproches les plus amers sûr leurs chefs de file ; il insistait avec force et à bon droit sur les dangers d'une paix fourrée. Mais s'agissait-il pour lui, à son tour, de trancher le nœuds d'un coup rapide, les Catoniens ne savaient que trop qu'ils n'avaient point à faire fond sur, un homme d'un tel caractère ; et qu'il leur laisserait sur les bras l'entreprise, sauf à eux à la mener à fin, selon d'ailleurs qu'ils l'avaient promis. Naguère, les champions de la constitution et du régime sénatorial n'avaient plus vu que formalité vaine dans les droits politiques des citoyens et des tribuns du peuple. Aujourd'hui les voilà dans la nécessité de ne, pas tenir compte davantage des sénatus-consultes légalement votés : iront-ils jusqu'à sauver le gouvernement légitime, malgré lui, ne le pouvant faire de son plein gré ?[4] La chose n'était ni une nouveauté, ni l'effet du hasard : déjà avant

---

1 [A *Nemelocenna* (*Arras*), *Bell. Gall*. 8, 52.]

2 [*B. G.*, 50 : durant tout l'hiver qui avait précédé.]

3 [*Vous l'emportez ; vous avez César pour maître* (Appien, *B. civ*. 2, 30 — Βοὼν νικάτε δεσπότην ἐχειν Καισαρά). Ce Gaius Claudius Marcellus était le cousin du consul de l'année précédente (703 [51 av. J.-C.]). Ami de Cicéron et de Pompée, il se montra toujours hostile envers César, dont il était le neveu par alliance ayant épousé sa nièce Octavia. — On va le voir à l'œuvre. Il était de ceux qui voulaient que Pompée ne quittât à aucun prix l'Italie, quand éclata la guerre civile. Puis, mécontent, il se réconcilie avec le vainqueur, intercède pour son cousin, le consulaire. — Il mourut en 714 [-40] ; et sa veuve, comme on sait, épousa Antoine. Il fut le père du Marcellus, qu'Auguste adopta, qui épousa sa fille Julia, et mourut à 20 ans.

Heu ! …… si qua fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris !

Virgile, *Æneid*., VI, 860 et s.]

4 [Allusion aux paroles de G. Marcellus, rapportées par Appien, 2, 31. *Si je ne puis pourvoir aux intérêts de l'État, par le vote commun, j'y pourvoirai seul, moi, consul !*]

Caton et les siens, Sylla et Lucullus avaient fait ce que Marcellus allait faire, prenant toute décision énergique par dessus la tête du Gouvernement, et n'écoutant que ce qu'ils croyaient être son juste intérêt. La machine constitutionnelle était complètement usée, on le voit : de même que les comices, depuis des siècles, le Sénat, à l'heure actuelle, ne marchait plus que comme un rouage boiteux, sorti de sa place.

Le bruit courait (octobre 704 [**50 av. J.-C.**]) que César avait déjà rappelé quatre légions de la Gaule transalpine en deçà des Alpes, et qu'il les tenait campées à Placentia. Eût-il été vrai, ce mouvement de troupes n'avait rien que de légal. En vain, Curion démontre en plein Sénat la complète fausseté de la nouvelle : en vain, la majorité repousse la motion du consul Gaius Marcellus, lequel veut qu'il soit ordonné à Pompée de marcher. Marcellus, aussitôt va , trouver celui-ci, accompagné des deux consuls catoniens, élus pour 705[1] [**-49**], et tous trois de concert, s'arrogeant l'omnipotence, invitent le général à se mettre sans délai à la tête des deux légions de Capoue, ainsi qu'à appeler de lui-même aux armes toute la population italienne valide[2]. Se pouvait-il imaginer pleins pouvoirs de faire la guerre plus illégalement donnés en la forme ? Mais on n'était plus au temps où l'on y regarde de près ! Les préparatifs, les levées commencent, et pour les activer en personne, Pompée quitte Rome (en décembre 704 [**-50**]).

César avait complètement réussi à rejeter, sur ses adversaires l'initiative de la guerre civile. Se tenant ferme sur le terrain légal, il contraignait Pompée à dénoncer les hostilités, à les dénoncer non plus comme le mandataire du pouvoir légitime, mais bien comme le général d'une minorité sénatoriale nettement révolutionnaire, et s'imposant à la majorité par la terreur. Un tel résultat avait, sa gravité. Non que l'instinct des masses s'y trompât ou s'y pût un seul instant tromper. Dans la guerre prochaine l'enjeu était tout autre chose qu'une question de formalité légale. Mais, dès qu'on faisait appel aux armes, il importait à César d'en venir le plus tôt possible aux mains. Ses ennemis commençaient à peine leurs apprêts, et la capitale elle-même était dégarnie. En dix ou douze jours, on y pouvait, réunir une armée trois fois plus forte que les troupes césariennes de la Haute-Italie. D'un autre côté, il n'était point encore impossible de s'emparer de Rome par surprise, d'occuper même l'Italie propre en une marche rapide d'hiver ; de fermer enfin à l'ennemi ses ressources les meilleures, avant, qu'il eût pu les mettre à profit. Curion, toujours avisé et énergique, avait couru à Ravenne, auprès de César, aussitôt sa sortie du tribunat (10 décembre 704 [**50 av. J.-C.**]). Il lui

---

1 [*Lucius Claudius Marcellus* (M. Mommsen le nomme *Gaius Marcellus le Jeune*), frère du consul de l'an 703 [51 av. J.-C.], et cousin du consul de 704 [-50]. On les confond souvent. Hostile à César, comme ses deux prédécesseurs, il appuya les paroles et les mesures violentes de Gaius Marcellus, et précipita la crise. — Plus tard, il fuit de Rome, commande une flotte pour Pompée, et disparaît de la scène. — Le second consul de 705 [-49], *Gaius Cornelius Lentulus Crus*, de la gens hautaine et patricienne des *Cornelii* (branche des *Lentuli*), avait été le principal accusateur de Clodius, dans le procès qui lui fut fait pour violation des mystères de la Bonne Déesse. César prétend qu'une fois consul, il poussa à la guerre pour refaire sa fortune (*B. civ.*, I, 4) : *Lentulus aeris alieni magnitudine et spe exercitus ac provinciarum ac regum appellandorum largitionibus movetur*. César voulut plus d'une fois l'acheter, la guerre civile une fois déclarée. Mais il crut la cause de César en péril et suivit Pompée. Il leva pour lui deux légions en Asie. — Après Pharsale, il aborde en Égypte trois jours après la fin tragique de Pompée, y est arrêté, et est mis à mort à son tour. Il passait pour ambitieux, dépensier et cupide.]

2 [Appien raconte d'une façon théâtrale leur entrevue avec Pompée, Gaius Marcellus présente une épée au général et lui dit : *Je t'enjoins de marcher pour la patrie contre César. Pour cela nous te donnons une armée, celle de Capoue, et celle d'Italie, et toute autre qu'il te conviendra d'enrôler*. (*B. civ.*, 2, 31.) *A quoi Pompée répond qu'il agira de l'ordre des consuls ajoutant aussitôt : à moins qu'il n'y ait mieux à faire ! — Toujours l'homme qui ruse et se réserve !* s'écrie Appien (*ibid.*).]

avait rendu compte de sa situation. Il n'était d'ailleurs pas besoin de cela pour le convaincre que tarder davantage ne ferait que nuire. Mais, on s'en souvient, pour ne point laisser de prise aux accusations, il n'avait pas appelé de troupes à Ravenne. Aussi, tout ce qu'il put faire d'abord, fut de donner à son armée l'ordre de se porter à marches forcées sur la Transalpine ; puis il attendit dans Ravenne l'arrivée de la légion stationnée le moins loin de lui. Entre temps, il envoya son *Ultimatum* à Rome[1]. N'en tirât-il rien qui fût utile, encore compromettait-il davantage ses adversaires aux yeux de l'opinion en témoignant d'une condescendance poussée à l'extrême : peut-être même qu'à le voir ainsi hésitant, ils presseraient moins leurs armements. Dans ce document, César abandonnait toutes ses précédentes exigences au regard de Pompée : il offrait de quitter le commandement, des Gaules à l'époque que le Sénat fixerait : il offrait de licencier huit de ses dix légions, se déclarant satisfait pourvu qu'on lui laissât ou la province de la Cisalpine et de l'Illyrie avec une seule légion, ou celle de la Transalpine avec deux, non pas jusqu'à sa prise de possession du consulat, mais seulement jusqu'à la fin des élections pour 706 [**-48**]. Ainsi, par cet arrangement, il donnait les mains aux propositions que le parti sénatorial, que Pompée lui-même, avaient déclarées suffisantes au début des négociations enfin, il se disait prêt, son élection faite, à attendre dans la vie privée sa future entrée en charge. Était-il sérieux en faisant ces étonnantes concessions ? Rendant tant de points à Pompée, comptait-il encore sur son jeu meilleur ? N'avait-il point plutôt la confiance que les Pompéiens s'étaient trop avancés déjà pour ne pas voir dans ses offres nouvelles la preuve qu'il tenait lui-même sa cause pour perdue ? On ne saurait ici rien affirmer sûrement. En toute vraisemblance, César commettait plutôt la faute d'un joueur téméraire, que la faute plus grave de promettre, ne voulant pas tenir. A mon sens, si par miracle, ses propositions avaient été agréées, il eût fait honneur à sa parole. Curion osa rentrer dans l'antre du lion, porteur des paroles de son chef. En trois jours, il franchissait la route de Ravenne, à Rome, et à l'heure où les nouveaux consuls *Lucius Lentulus* et *Gaius Marcellus le Jeune*[2] convoquaient le Sénat pour la première fois (4 janvier 705 [**-49**]), il se montrait dans l'assemblée porteur de la missive écrite par le proconsul des Gaules. La lecture immédiate en est demandée par les deux tribuns du peuple, *Marcus Antonius*, l'un des héros de la chronique scandaleuse de la ville, l'ami et le compagnon de folies de Curion, revenu d'ailleurs des armées d'Égypte et des Gaules avec la réputation d'un excellent officier de cavalerie[3], et *Quintus Cassius*, l'ancien questeur de Pompée[4]. Ceux-ci, durant l'absence de Curion, menaient dans Rome les affaires de César. Ils forcent la main aux consuls. Leur motion triomphe des résistances. Les claires et sévères paroles de César font une impression profonde. Armé de l'irrésistible force de la

---

1 [Les bases, dit-on, en étaient conformes aux conseils de Cicéron lui-même, qui cependant le trouva excessif de prétentions et d'impudence (*ad Att.*, 1, 9. — Appien, *B. civ.*, 2, 32).]

2 [Il s'agit ici du *Lucius Claudius Marcellus* indiqué dans la note 41.]

3 [M. Antonius, de la gens plébéienne des *Antonii*, petit-fils du grand orateur qui est l'un des principaux interlocuteurs du *de Oratore* (consul, 655 [99 av. J.-C.]), neveu de César par sa mère Julia, et le compagnon de débauche de Curion. — Déjà, nous l'avons rencontré en Égypte, à l'armée de Gabinius, et dans les Gaules, où il se distingue comme lieutenant de son oncle, et comme questeur (702-703 [-52/-51]). César l'a renvoyé à Rome pour y suivre ses intérêts. A dater de son tribunat, il est constamment en scène.]

4 [*Q. Cassius Longinus*, cousin du lieutenant de Crassus et du futur meurtrier de César. Questeur de Pompée en Espagne (700 [54 av. J.-C.]), il y amasse des richesses considérables ; tribun du peuple avec Antoine en 705 [-49], il se donne tout à César, l'accompagne à Ilerda (infra ch. X), est nommé gouverneur de l'Espagne Ultérieure, y lutte avec des chances diverses contre les Pompéiens, et se perd en mer en 707 [-47], aux bouches de l'Èbre.]

vérité, il fait voir la guerre civile imminente, le désir de la paix chez tous les citoyens, l'orgueil excessif de Pompée en face de sa propre condescendance, le compromis qu'il propose encore, modéré au point de surprendre ses partisans : pour la dernière fois, il le déclare sans ambages, il tend la main à ses adversaires ! En dépit des soldats de Pompée, qui déjà arrivent en foule, en dépit de la crainte qu'ils inspirent, l'intention de la majorité n'était pas douteuse. Niais on ne la laisse point parler. En vain César a demandé encore une fois que les deux proconsuls soient tenus de déposer leurs pouvoirs ensemble ; en vain, dans sa dépêche, il entre dans une nouvelle voie d'accommodement ; en vain, *Marcus Cœlius Rufus* et *Marcus Calidius*[1] estiment qu'il conviendrait de faire partir incontinent Pompée pour l'Espagne, les consuls qui président la séance se refusent, autant qu'il est en eux, à mettre quoique ce soit aux voix. L'un des plus énergiques du parti, moins aveugle que les autres, et peu confiant dans les moyens militaires dont on dispose, ouvre-t-il l'avis de. proroger le débat et d'attendre l'époque où toutes les milices italiennes, réunies et armées, pourront protéger le Sénat ; il ne peut non plus obtenir un vote[2] : Pompée fait déclarer par Quintus Scipion[3], son organe habituel, que le jour est venu pour lui ou

---

1 [*M. Cœlius Rufus*, le correspondant ordinaire de Cicéron pendant son proconsulat de Cilicie (702-703 [52-51 av. J.-C.]), et à qui, nous devons, bien plus qu'aux autres familiers de Cicéron, sans en excepter Atticus, les détails les plus précieux sur les événements de ces deux années — Né en mai 674 [-82], à Puteoli, d'une famille équestre, il vécut de bonne heure dans l'intimité de Cicéron. Il eut cependant aussi quelques relations avec Catilina. Orateur de talent, il accusa C. Antonius, l'ancien collègue de Cicéron (*Quintil*., 4, 2, 123) : puis, plus tard et à deux reprises, L. Sempronius Atratinus (*de ambitu*), que Cicéron défendit. — Il fut l'amant notoire de la sœur de Clodius, Clodia Quadranta, qui, délaissée par lui, le fit à son tour accuser par le même Atratinus, pour des faits relatifs à l'assassinat de l'envoyé Alexandrin Dion. Cicéron fut l'un de ses avocats, et nous avons encore le plaidoyer pro Cœlio. II fut acquitté, mais n'en garda pas moins sa réputation de prodigalité débauchée. Tribun du peuple en 702 [-52], il se fit l'un des soutiens de Milon, avant, pendant et après le procès. C'est alors que passant à César, il propose de concert avec ses neuf collègues une motion tendant à ce que le proconsul des Gaules soit autorisé à briguer le consulat quoique absent. — En 703 [-51], il est édile curule. Suivant sa promesse, il tient Cicéron (proconsul en Cilicie) au courant de toutes les nouvelles de la ville, et lui demande en échange de l'argent et des panthères qu'il ne paraît pas avoir reçus. — Depuis longtemps, il a la conviction de la faiblesse de Pompée et de la force de César ; et il n'hésite pas à suivre la fortune du second. — De là, sa motion dans le Sénat, dans les circonstances relatées au texte (*B. civ*., 1, 2). — Il fuit de Rome avec les Tribuns, reçoit une mission de César en Ligurie, et bientôt l'accompagne en Espagne. — Plus tard, il est préteur (706 [-48]). Ambitieux, jaloux, chargé de dettes, ayant compté, pour refaire sa fortune, sur les proscriptions que César a empêchées, il luttera contre Trebonius, son collègue, qui applique avec fermeté la loi nouvelle de Jules César sur le crédit (v. infra ch. XI). Il suscite une émeute, est déposé, et le consul Servilius Isauricus brise sa chaise curule prétorienne. — Furieux, il quitte Rome, va rejoindre Milon, occupé alors à susciter une insurrection pompéienne dans le sud de l'Italie, et se fait tuer devant Thurium, par une troupe de Gaulois qu'il veut séduire. — Homme dépravé, comme presque tous ceux de cette époque, Cœlius avait des goûts littéraires : et était orateur plein de fougue et d'emportement (*orator iracundissimus*). Senec., *de ira*, 3, 8. Catulle lui a dédié deux de ses pièces (*Carm*., 58 et 100). Cicéron, seul, de tous les contemporains, s'est montré indulgent envers lui.
Quant à M. Calidius, on sait qu'il avait eu pour maître d'éloquence Apollodore de Pergame, qui donna aussi des leçons au jeune Octave. Il fut de même un orateur illustre, qu'on mettait presque sur la même ligne que les plus grands, et Cicéron vante particulièrement son élégance et sa clarté (*Brutus*, 79, 80 ; Velleius, 2, 36). — Préteur en 697 [-57], il contribua au rappel de Cicéron, et parla pour lui faire rendre, avec : indemnité, l'emplacement de sa maison. Avec Cicéron il défendit Scaurus, accusé d'extorsion en 704 [-50] (Cicéron, *pro Scauro*). En 702 [-52], il vient en aide à Milon, après le meurtre de Clodius : mais nous le trouvons aujourd'hui rangé au parti de César (*B. civ*., 1, 2), qui le récompensera en lui donnant l'un des gouvernements des Gaules (*Gallia Togata*). Il reste quelques fragments de ses harangues publiés par Mayer (Orat. Roman. fragm.).]
2 [Cet avis était ouvert (*leniorem sententiam*), par M. Marcellus, l'ancien consul de 703 [51 av. J.-C.] (César, Bell. civ., 1, 2)]
3 [*Q. Cœcilius Metellus Pius Scipion*, son beau-père. — V. *Bell. civ*., I, 1, 2.]

jamais de prendre en main la cause du parti, et qu'il abandonnera tout, si l'on tarde encore. Le consul Lentulus à son tour s'écrie, sans plus rien déguiser, qu'il ne s'agit plus d'attendre la décision du Sénat ; que si le Sénat persiste dans la servilité, il est résolu lui à agir, et à pousser de l'avant en compagnie de ses puissants amis. Sous l'effet de la peur ; la majorité obéit enfin. il est statué que César, à jour fixe et prochain, remettra la Transalpine à *Lucius Domitius Ahenobarbus*, la Cisalpine à *Marcus Servilius Nonianus*[1], et qu'il congédiera son armée, sous peine de haute trahison. Les tribuns amis de César apposent leur intercession. Dans la Curie même, c'est là ce qu'ils racontent, ils se voient menacés par l'épée des soldats Pompéiens : pour sauver leur vie, ils fuient de Rome, déguisés sous des vêtements d'esclaves. Bien plus, le Sénat, désormais docile jusqu'à l'extrême, qualifie de tentative révolutionnaire leur opposition strictement constitutionnelle : il déclare que la patrie est en danger, et appelant tous les citoyens aux armes, selon les formes accoutumées, il met à leur tête les magistrats de la République demeurés fidèles à la cause[2].

La mesure était comble. Quand il apprit, de la bouche des tribuns, qui venaient dans son camp chercher un asile, l'accueil fait à Rome à ses propositions dernières, César n'hésita plus. Il réunit les soldats de la XIIIe légion, tout récemment arrivés à Ravenne de leur cantonnements de Tergeste (Trieste) ; et les mit au courant de ce qui se passait. A cette heure décisive et terrible de sa vie, de la vie du monde, on peut dire, ce n'est plus seulement le grand connaisseur du cœur humain qui se montre, ce n'est plus l'habile dominateur des âmes ou le haut génie dont l'éloquence éclate en traits de lumière et de flammes, ce n'est plus seulement le chef d'armée, libéral envers ses hommes, le capitaine victorieux, sachant parler leur langage aux soldats appelés par lui dans les camps et qui, poussés par l'enthousiasme accru à toute heure, ont suivi ses aigles depuis tantôt huit années : aujourd'hui, c'est l'homme d'État qui ouvre la bouche, énergique, conséquent avec lui-même : c'est le représentant des libertés populaires durant vingt-neuf années, dans la bonne et la mauvaise fortune. Pour sa cause, il a affronté et le poignard des assassins, et les bourreaux de l'aristocratie, et l'épée du Germain, et les flots de l'Océan, sans jamais reculer, sans hésiter jamais : c'est celui qui naguère a brisé l'institution Syllanienne, abattu le régime sénatorial, et qui prenant par la main la démocratie jusque-là sans défense et désarmée, lui a conquis et son bouclier et ses armes dans les combats au-delà des Alpes. Et ce public auquel il parle n'est plus le public de Clodius, étouffé depuis longtemps sous les cendres et les scories de ses anciennes ardeurs républicaines ! César avait affaire aux jeunes hommes des milices des villes et des bourgs de la Haute-Italie, éveillés d'hier et sans mélange à la puissante idée des franchises civiles, tout prêts à combattre et à mourir pour la foi nouvelle, redevables eux et leur patrie à César seul, et à la révolution qu'il a faite, de ce droit de cité, romaine tant de fois refusé par les gouvernants de la capitale, sachant tous enfin que César à terre, ils retomberaient eux-mêmes sous le régime des verges et de la hache ! Les faits sont là pour le dire. L'oligarchie,

---

1 [Plus généralement connu sous le nom de *M. Considius Nonianus*, de la gens plébéienne des *Considii*, homme obscur d'ailleurs. il accompagnera Pompée à Capoue. — Par le même S. C., toutes, les provinces étaient distribuées : Caton a la Sicile ; A. Cotta la Sardaigne ; Ælius Tubéron, l'Afrique ; P Sextius, la Cilicie. Ils inaugurent leurs fonctions aussitôt, sans tirage au sort préalable, sans loi curiale, sans les vœux d'usage, sans la prise solennelle du paludamentum, avant de sortir de la ville.]

2 [V. notamment dans César (*B. civ.*, I, 1-7), le récit de toute la crise. Certains détails sont tirés aussi d'Appien (*Bell. civ.*, 2, 30-33) et de Plutarque (*Ant.*, 7). — V. aussi *Hist. de C.*, II, pp. 304 et s.]

pour les Transpadans, a-t-elle autre chose que d'impitoyables cruautés ? A tels auditeurs, tel orateur ; César expose, les faits, il dit : quelle récompense en échange des Gaules conquises la noblesse prépare à l'armée conquérante et à son chef : les comices méprisés, le Sénat courbé sous la terreur, le devoir sacré qui s'impose à tous de défendre les armes à la main cette institution du tribunat, arrachée aux nobles, il y a plus de 500 ans, par les ancêtres armés du peuple d'aujourd'hui ; la fidélité due au serment prêté par ces mêmes ancêtres, pour eux, pour leurs petits-fils, de soutenir tous, jusqu'au dernier, jusqu'à la mort, la magistrature qu'ils se sont donnée ! Quant à lui, chef et général du parti populaire, s'il leur fait maintenant appel, c'est qu'il a épuisé toutes les voies amiables, c'est qu'il est allé jusqu'à l'extrême limite des concessions. Les soldats sortis du peuple le suivront dans le dernier combat, inévitable et décisif, contre cette noblesse haïe autant que méprisée, perfide autant qu'incapable, incorrigible autant que ridicule ![1] Nul officier, nul soldat qui ne se sentit entraîné. L'ordre de lever les aigles est donné, et César, à la tête de son avant-garde, passe le Rubicon[2], le mince ruisseau qui sépare sa province de l'Italie propre, celui que le proconsul de la Gaule ne peut franchir sans violer la loi. Après neuf ans d'absence, il met le pied sur le sol de la patrie : il est aussi sur la route des révolutions ! ***Les dés sont jetés !***[3]

---

1 [*B. civ.*, I, 7. M. Mommsen ne fait que reconstituer le discours de César sur le thème par lui esquissé. — *Hist. de C.*, II, p. 512.]

2 [Le Fiumicino de Savignano, ou le Pisiatello, entre Ravenne et Rimini. Ce petit ruisseau descendu des contre-forts de l'Apennin voisins de la côte, tenait son nom de la couleur de ses eaux, rougies par les tourbes et les détritus des bruyères de la montagne.

Le Rubicon altéré, sorti d'une faible source, pousse ses minces eaux à la mer, et sépare, limite certaine, les champs gaulois des colons d'Ausonie. (Lucain, I, 214 et s.)

— Nous avons vu en effet, qu'il formait la frontière entre l'Italie propre, annexée au Pomœrium, et administrée par les consuls, et la province de la Gaule Cisalpine. César ne le nomme même pas. Mais le passage du Rubicon n'en était pas moins le premier acte de la guerre et de la révolution. César, après son repas, se fit conduire en char au petit pont (*ponticulum*, Suétone, *César*, 31), que déjà quelques uns de ses soldats avaient franchi, et gagna Ariminum à la lueur des torches.

Il n'est pas besoin de dire tous les prodiges enfantés par la légende à l'occasion de ce passage fatidique. César, en songe, s'est vu violant sa mère ! Mais, comme tous les songes, celui-ci s'explique heureusement. César conquerra la terre, sa mère ! (Suétone, 7 ; Plutarque, César, 37). D'ailleurs, sur la rive une apparition se montre : un homme de haute stature sonne de la trompette, et invite les soldats à franchir le fleuve (Suétone, 32 — V. aussi Lucain, I, 183 et s. — Plutarque, *César*, 32. — Appien, *Bell. civ.*, 2, 35. — V. *Hist. de C.* et les considérations finales. Liv. IV, ch. X. — II, pp. 512-513 et 516. — Conf. avec Montesquieu, *Grand. et Décad. des Rom.*, ch. XI. Voici l'inscription de Rimini auquel celui-ci fait allusion :

Imperator. miles. tirove. armate. quisquis. es. hic. sistito. vexillum. sinito. arma. deponito. nec. titra. hune. amnem. Rubiconem. signa. arma. exercitumve traducite.]

3 [*Hic, ait, hic pacem, temerataque jura relinquo.*
Te, Fortuna, sequor : procul hine fœdera sunto :
Credidimus fatis : utendum est judice bello !

Le mot relaté par Suétone est plus vrai, plus tragique que la déclamation de Lucain (I, 225.)]

Chapitre X — Brindes. Ilerda. Pharsale et Thapsus.

Ainsi donc, entre les deux autocrates associés naguère, les armes allaient décider lequel serait désormais le maître absolu de Rome. A cette heure où va s'ouvrir la guerre, il convient de voir comment entre eux s'établit la balance des forces.

Et tout d'abord la puissance de César avait sa base dans l'empire même qu'il exerçait, sur son parti. Concentration pure des idées monarchiques et démocratiques, son empire n'était rien moins que l'œuvre d'une coalition que le hasard aurait formée et que le hasard eût pu dissoudre : il avait ses racines au plus profond de la démocratie non représentative, l'une et l'autre idée rencontrant en sa personne sa plus haute et dernière expression. Dans la politique intérieure, dans les choses de la guerre, César tranchait tout en premier et suprême ressort. En quelque honneur qu'il tint tel ou tel instrument, d'ailleurs utile, c'était un instrument toujours qu'il avait dans la main : à la tête de son parti, il marchait sans collègue ni rival : n'ayant à ses côtés que des aides de camp militaires et civils tout ensemble, qui, sortis presque tous des rangs de l'armée, et façonnés à l'école du soldat, obéissaient sans demander ni le motif ni le but. Aussi, à l'heure décisive de l'explosion de la guerre civile, tous, officiers et soldats, tous, sauf un seul, se montrèrent passivement soumis ; et, chose qui démontre l'empire de César sur ses troupes, c'est que celui-là qui fit résistance était précisément le premier entre ses lieutenants. Titus Labienus avait partagé avec lui les dures épreuves des temps de la conjuration de Catilina, et les gloires éclatantes de la conquête des Gaules : le plus souvent il avait eu des commandements indépendants, et la moitié de l'armée sous ses ordres : comme il était sans conteste le plus ancien, le plus habile et jusque là le plus fidèle des auxiliaires du proconsul, il était aussi le plus haut placé et le plus honoré. En 704 [**50 av. J.-C.**] même, César lui avait confié la Cisalpine, soit qu'il voulût mettre ses avant-postes en des mains plus sûres, soit qu'il entendit utiliser son lieutenant pour sa candidature consulaire. Mais Labienus noua intelligence avec le parti adverse ; et quand les hostilités commencèrent, au lieu de rejoindre le quartier général de César, on le vit arriver à celui de Pompée : durant toute la guerre civile il combattit avec un acharnement inouï contre son ancien général et ami[1]. Nous sommes mal renseignés sur le caractère de cet homme et sur sa défection. A tout le moins, il ressort de là, pour nous, que César ne pouvait pas, à beaucoup près, compter sur ses généraux autant que sur les simples capitaines. Selon toute apparence, Labienus joignait comme tant d'autres le mérite militaire à l'incapacité complète de l'homme d'État : il fait songer à ces maréchaux dont l'épopée napoléonienne fourmille et nous fournit l'exemple tragi-comique : quand, pour leur malheur, de tels hommes s'ingèrent, bon gré malgré, de toucher à la politique, le vertige les prend et les emporte ! Labienus, sans doute, se crut appelé, à l'égal de César, à jouer aussi le rôle de chef du parti

---

1 [***Labienus*** a été mentionné plusieurs fois déjà. Il avait eu en Gaule le titre de propréteur (*B. G.*, 1, 21). Il avait d'ordinaire les commandements les plus importants, quand César s'absentait entre deux campagnes (*B. G.* 5, 24, 54). — Dans l'hiver de 700 [54 av. J.-C.], il défait les Trévires et tue Indutiomar (*B. G.*, 5, 24, 53-58, etc.). Dans la campagne contre Vercingétorix, il prend Lutèce, revient à Agedincum, bat Camulogène et Comm l'Atrébate (*Bell. G.*, 7, 57-82. - 8, 23, 24, 25, 45, 52). En 703 [-51], il commande chez les Trévires. Nous le suivrons avec notre texte parmi toutes les péripéties de la guerre civile, à Cingulum, à Dyrrachium, à Pharsale, en Afrique : il périt enfin à Munda. — Du jour où Labienus a quitté César, sa vie militaire n'est plus marquée que par des échecs.]

démocratique. Il fut repoussé, et par dépit se jeta dans le camp ennemi. On vit alors les inconvénients graves du système de César. En traitant ses lieutenants sur le pied de l'indépendance les uns par rapport aux autres, il n'en laissait s'élever aucun qui pût prétendre à un commandement séparé : mais la guerre actuelle, ainsi qu'il était à prévoir, s'allumant et se développant dans toutes les provinces et sur toute l'étendue du vaste empire de Rome, les hommes allaient lui faire grand besoin. Je me hâte de dire que ces inconvénients trouvaient ample compensation dans un premier et immédiat avantage, et que César n'avait conquis qu'à ce prix, c'est à savoir l'unité dans la conduite suprême des opérations militaires.

Cette unité du commandement, elle se manifestait dans sa pleine énergie par l'efficacité même des instruments employés. L'armée venait en première ligne : elle comptait encore neuf légions d'infanterie (50.000 hommes au plus), qui toutes avaient vu l'ennemi en face, et dont les deux tiers avaient fait toutes les campagnes des Gaules. La cavalerie se composait de soldats venus de Germanie et du *Noricum*, éprouvés et façonnés par les combats avec Vercingétorix. Une guerre de huit années, traversée par mille vicissitudes, contre la nation des Celtes, brave assurément, si inférieure qu'elle fût aux Italiques sous le rapport militaire, avait fourni au proconsul l'occasion de donner à ses troupes l'organisation que, seul, il était capable d'achever. Tout service utile chez le soldat suppose sa vigueur physique : César en recrutant exigeait avant tout la force et la souplesse du corps : avoir du bien, de la moralité, n'était que secondaire. Une armée est une savante machine : facilité, rapidité du mouvement, voilà les conditions essentielles de son bon fonctionnement. Toujours prêts à lever le camp à toute heure, courant plutôt que marchant, les soldats de César sous ce rapport atteignaient la perfection. Ils ont été égalés peut-être, jamais surpassés. Parmi eux, sur toute chose naturellement, le courage avait son prix. César était passé maître dans l'art d'inspirer à ses hommes l'esprit de corps et l'ardeur de la rivalité guerrière : pour ceux mêmes qui restaient en arrière, le rang, les récompenses décernés à tel soldat isolé, à telle section de légion, constituaient la hiérarchie nécessaire des braves. Il les accoutumait à ne rien craindre, ne leur faisant point connaître, lorsqu'il le pouvait sans danger sérieux, l'imminence de l'attaque ou du combat, et les mettant soudain en face de l'ennemi. A côté de la valeur, il exigeait l'obéissance. Le soldat agissait sur l'ordre du chef, sans savoir ni pourquoi, ni comment : maintes fatigues inutiles lui étaient imposées, uniquement pour qu'il se façonnât à la dure école de la soumission aveugle, passive. La discipline était forte, mais non pénible : inflexible devant l'ennemi ; ailleurs et surtout après la victoire, César détendait les rênes : permis alors à tout bon soldat d'user de parfums, d'armes brillantes ou d'autres parures. Que s'il se commettait quelque brutalité, quelque violence grave, la chose n'intéressant point le service militaire, César fermait les yeux : excès de fols plaisirs ou même criminels, il tolérait tout, et n'entendait pas les plaintes des provinciaux victimes. La mutinerie en revanche ne rencontrait jamais de pardon, que les meneurs fussent isolés ou qu'un corps tout entier fût coupable. Mais pour le. vrai soldat, ce n'est point assez que d'être actif, brave et soumis : il doit l'être volontairement, librement, si je puis dire, et il n'est donné qu'au génie d'imprimer un mouvement puissant et vif à cette machine animée qu'il dirige par l'exemple, par les espérances, avant tout par la conscience qu'elle a de son utilité même. Le capitaine, pour demander aux siens la bravoure, a besoin d'avoir vu, avec eux, le danger face à face : César, à ce compte, n'avait-il pas plus d'une fois tiré l'épée ? N'avait-il pas combattu à l'égal des meilleurs ? En

fait de fatigues et d'activité incessante, il n'exigeait de personne à beaucoup près autant que de lui-même. Il avait soin que la victoire, toujours et aussitôt profitable au général, offrit à ses soldats une moisson d'espérances et de gains. Il savait aussi, nous l'avons dit ailleurs, enflammer les siens de l'enthousiasme démocratique, si tant est qu'en ces temps prosaïques, il y eût place encore pour un enthousiasme quelconque. Il montrait aux milices transpadanes la contrée où elles étaient nées, promue un jour au partage de l'égalité civique avec les autres pays de l'Italie propre. Il va de soi que les récompenses matérielles ne manquaient point non plus à ses troupes, tant celles particulières données à tout fait d'armes saillant, que celles plus générales advenant au soldat exact et éprouvé : les officiers étaient dotés, les légionnaires recevaient des cadeaux, et devant leurs yeux s'ouvrait la perspective de largesses à profusion, venant le jour du triomphe. Mais où César, chef d'armée, n'avait point d'égal, c'était dans l'art de faire pénétrer dans tous les rouages de son immense machine guerrière, les plus minces comme les plus petits, la conscience de leur vraie fonction. L'homme ordinaire est destiné à servir : il ne regimbe point contre son lot, dès qu'il se sent sous la main du maître. Présent partout et à toute heure, le regard d'aigle du général planait sur l'armée. Impartial et, juste, qu'il eût à punir ou à récompenser, montrant à l'activité d'un chacun les routes les meilleures à suivre dans l'intérêt de tous, jamais il n'eût joué ou fait d'expérience avec les sueurs et le sang du plus mince de ses hommes. Il lui demandait au contraire un dévouement sans réserve et jusqu'à la mort, en cas de nécessité. Sans ouvrir tout l'appareil et le mobile de ses desseins, il ne lui déplaisait point qu'on eût autour de lui nommé un pressentiment de la situation politique et militaire : par là, tous le saluaient général et homme d'État : il devenait leur idéal à tous. Il ne les traitait point en égaux, mais en hommes qui, ayant droit à la vérité, sont capables de l'entendre et doivent prêter foi aux assurances, aux promesses du chef, sans crainte d'un mensonge, sans souci des bruits qui circulent. Il les traitait en vieux camarades de guerre et de victoire : pas un, peut-être, qu'il ne connût par son nom, ou qui, d'une manière ou d'une autre, ne lui fût attaché par quelque lien personnel. Parmi tous ces bons compagnons il allait en pleine confiance, se jouant et conversant, leur témoignant cette familiarité accorte et vive qui était dans son génie. S'ils avaient à lui obéir, il avait à leur rendre service pour service : venger leur mort ou l'injustice soufferte était sa dette la plus sacrée. Jamais peut-être il ne s'est rencontré armée qui fût aussi complètement que celle-ci ce qu'il faut que soit toute armée, un instrument apte à son but, y concourant de son vouloir, toute dans la main du chef qui place en elle sa propre force et ses moyens d'action. Les légions de César étaient, en réalité, et se sentaient de pair avec un ennemi décuple. Ajoutons qu'aux beaux jours de la tactique romaine, où la lutte corps à corps et à l'épée tenait la principale place, les légionnaires exercés l'emportaient sur les recrues bien plus encore que sous le régime de l'art moderne[1]. Et quand déjà leur bravoure leur

---

1 Un centurion de la 10^{e} (alias 14^{e}) légion de César, est un jour fait prisonnier. Mené devant le général républicain, il lui déclare qu'avec dix de ses hommes, il se fait fort de tenir contre la meilleure des cohortes ennemies (500 hommes. César, *Bell. Afric.*, 45). Aussi Napoléon dira-t-il que *les armées anciennes se battant à l'arme blanche, avaient besoin d'être composées d'hommes plus exercés ; c'étaient autant de combats singuliers... Ce que ce centurion avançait était vrai : un soldat moderne qui tiendrait le même langage ne serait qu'un fanfaron !* (*Précis des Guerres de J. César*, ch. XI, observation 5). — Que si l'on veut savoir quel esprit militaire animait l'armée de César, qu'on lise les relations, annexées à ses mémoires de la guerre d'Afrique et de la seconde guerre d'Espagne, l'une qui paraît avoir pour auteur un officier en second ordre, l'autre qui n'est qu'un journal de camp, dressé par un subalterne (*Bell. Afric.* et *Bell. Hispaniense*).

donnait sur tout adversaire un incontestable avantage, leur inébranlable et touchante fidélité envers César les plaçait dans l'estime même de l'ennemi à une hauteur où il ne pouvait atteindre. Fait inouï dans l'histoire, quand César les appela à le suivre sur la route de la guerre civile, nul ne le délaissa, officier ou soldat romain, nul, si ce n'est Labienus, ainsi que nous l'avons dit. Ses antagonistes avaient compté sur la désertion en masse de ses hommes[1]. Ils furent déçus. N'avaient-ils pas déjà misérablement échoué quand ils avaient voulu naguère disloquer son armée, à l'exemple de celle de Lucullus. Labienus lui-même arriva au camp de Pompée sans un seul légionnaire, ne menant derrière lui qu'une troupe de cavaliers celtiques et germains. Et comme s'ils tenaient à montrer que la guerre civile était leur affaire propre autant que celle,du général, les soldats césariens décidèrent entre eux qu'ils lui feraient crédit, et jusqu'à la fin, de la solde doublée qu'il leur avait promise au début des opérations : ils voulurent, à frais communs, subvenir aux nécessités des plus pauvres : enfin, chaque officier de troupe entretint de ses deniers un cavalier.

César possédait la chose avant tout nécessaire : il avait le pouvoir absolu, militaire et politique : il avait une armée sûre et excellente au combat. Mais sa puissance ne s'étendait que sur un territoire restreint : son assiette principale consistait dans la province de la Haute-Italie, la mieux peuplée de toutes les régions de la péninsule, et de plus dévouée, comme à la sienne propre, à la cause démocratique. En veut-on la preuve ? Témoin l'héroïsme de ces quelques recrues d'*Opitergium* (*Oderzo*, dans le *Trévisan*) qui, au début de la guerre, surprises sur un frêle radeau dans les eaux d'Illyrie, entourées par les galères de l'ennemi, résistèrent tout le jour, jusqu'au soleil couché, et essuyèrent une grêle de traits sans se rendre : ceux qui n'étaient point transpercés se donnèrent la mort, la nuit venue[2]. A une telle population ne pouvait-on pas tout, demander ? Comme elle avait fourni à César les moyens de doubler déjà son armée, de même, la guerre civile éclatant et les levées étant ordonnées aussitôt sur une large échelle, elle envoya des soldats en grand nombre. — Dans l'Italie propre, au contraire, l'influence de César restait loin en arrière de celle de ses adversaires. Que par ses manœuvres habiles il eût mis les Catoniens dans leur tort : qu'il eût su plaider son bon droit, gagner les consciences de tous ceux qui ne souhaitaient qu'un prétexte, les uns, pour rester neutres (ainsi fit la majorité sénatorienne), les autres, pour embrasser son parti (ainsi firent ses légions et les Transpadans), encore est-il vrai que, pour la plupart, les citoyens romains ne prirent point le change, et qu'à dater du jour où il marcha contre Rome, malgré tous ses appels à la forme légale, ils ne virent plus en lui qu'un démocrate usurpateur. Caton et Pompée étaient, pour eux, les défenseurs de la République et de la loi. A quoi ne pas s'attendre de la part de César ? Le neveu de Marius, le gendre de Cinna, l'ancien associé de Catilina, n'allait-il pas recommencer les horreurs de l'époque marienne, ouvrir les saturnales de l'anarchie que naguère Catilina avait complotées[3] ? Perspectives qui lui amenaient bon nombre d'alliés sans doute. Les exilés politiques accouraient à lui en foule : les enfants perdus le saluaient comme leur libérateur : à la nouvelle de sa marche, les couches infimes de la plèbe, et dans Rome et hors de Rome, fermentaient. Mais tous ces amis

---

1 [Appien, *B. C.*, 2, 30. — Plutarque, *César*, 29, et *Pompée*, 57 — *Alieno esse animo in milites neque iis passe persuaderi, uti eum defendant aut sequantur saltem* (*B. G.*, 1, 6.) — V. aussi Cicéron, *ad fam.*, 16, 12.]

2 [Tite-Live, *Epit.* 110. — Florus, 4, 2, 33. – Lucain, 4, 462 et s.]

3 [*Voleur de grand chemin ! — Tyran ! — Il sera un Pisistrate, un Phalaris !* (Cicéron, *ad Att.*, 7, 18. 8, 11, 12, etc., etc.]

nouveaux étaient plus dangereux que de vrais ennemis. — Bien moins encore que l'Italie, les provinces et les États clients obéissaient à l'influence de César. Si la Gaule transalpine, jusqu'au Rhin et au canal, était dans sa main tout entière : si les colons de Narbonne et les autres citoyens qui s'y étaient établis lui portaient un dévouement absolu, il savait bien, d'autre part, que, dans cette même province de Narbonne, les constitutionnels comptaient aussi de nombreux partisans ; que, dans la guerre civile prochaine, ses conquêtes de la veille lui seraient une charge bien plutôt qu'un avantage : il n'avait que trop ses raisons pour ne point demander aux Gaulois leur infanterie et pour n'user qu'avec parcimonie de leurs cavaliers. Ailleurs, dans les États voisins on indépendants, il n'avait rien négligé pour se créer des appuis : riches cadeaux aux princes, monuments grandioses érigés dans les villes, secours en argent ou en soldats, prêtés aux uns et aux autres dans leurs besoins, il les avait en cent façons obligés. Et pourtant, le gain de ce côté était loin, ce semble, de répondre à l'effort. César n'avait pu nouer de relations profitables qu'avec quelques chefs établis sur le Rhin et le Danube, par exemple avec *Voctio*, rois dans le Norique, dont les cavaliers venaient se mettre à sa solde[1].

César entrait dans la lice, simple proconsul des Gaules, n'ayant pour tous moyens d'action que d'habiles lieutenants, qu'une armée fidèle et une province dévouée. Pompée, au contraire, en commençant le combat, se pouvait dire, en réalité, le chef de toute la République : il avait sous la main toutes les ressources appartenant au gouvernement dans l'immense empire de Rome. Néanmoins, pour plus grande que semblât sa situation politique et militaire, elle était moins nette et moins solide que celle de son rival. L'unité de direction, avantage suprême que la force des choses apportait d'elle-même à César, restait en quelque sorte interdite à la coalition. Pompée, trop bon soldat pour se faire illusion sur ce point capital, s'efforça d'abord d'imposer de même et partout son autorité. Il se fit nommer généralissime seul et unique, avec les pouvoirs les plus illimités sur terre et sur mer. Mais qu'est-ce à dire ? Il ne pouvait mettre le Sénat de côté : il ne pouvait ni lui dénier l'influence prépondérante dans la politique ni s'opposer, dans les opérations de la guerre, à des immixtions doublement fâcheuses, par cela même que les sénateurs en choisissaient l'heure et l'occasion. Les souvenirs de cette lutte de vingt ans où, entre lui et les constitutionnels, on avait combattu de part et d'autre à armes empoisonnées, la certitude, présente à l'esprit de tous, péniblement et mal dissimulée chez tous, qu'au lendemain de la victoire le premier acte serait la rupture entre les vainqueurs, le mépris réciproque et trop mérité qu'on se portait les uns aux autres, la foule incommode des hommes illustres et importants dans les rangs du parti aristocratique, et, d'autre part, l'incurable infériorité intellectuelle et morale du plus grand nombre, que d'éléments antipathiques et réfractaires, nuisant à l'action commune et contrastant tristement, chez les adversaires de César, avec la concorde et la concentration puissante qui régnaient dans l'autre camp !

On subissait donc chez Pompée, dans une énorme mesure, tous les inconvénients qui s'attachent aux coalitions formées entre pouvoirs ennemis pourtant, la coalition anti-césarienne ne laissait pas que d'être très puissante. Maîtresse des mers, sans conteste, elle avait aussi tous les ports, tous les vaisseaux, tout le matériel naval. Les deux Espagnes, apanage militaire de Pompée au même titre que les deux Gaules étaient celui de César ; se

---

1 [Ce roi est cité *B. G.*, 1. 53. et *Bell. civ.*, 1. 18. Il envoya à César quelque chose comme 300 hommes à cheval.]

montraient fidèles et dévouées : des lieutenants surs et habiles y commandaient. Dans les autres provinces, partout, sauf dans les deux Gaules, les prétures et les proprétures avaient été, au cours des dernières années, confiées à des personnages également sûrs, créatures de Pompée ou de la minorité sénatorienne. Quant aux États clients, tous ils prenaient énergiquement parti pour Pompée contre César. Les princes les plus importants, les grandes cités, en contact fréquent avec Pompée aux anciennes époques de son active carrière, tenaient à lui par mille attaches personnelles et intimes. Compagnon d'armes des rois de Numidie et de Mauritanie pendant les guerres de Marius, il avait de sa main replacé le premier sur son trône : au cours des guerres contre Mithridate, il avait, sans compter une multitude d'autres principicules spirituels et temporels, rétabli les rois du Bosphore, d'Arménie et de Cappadoce, créé un royaume galate pour Dejotarus : tout récemment, enfin, et à son instigation, un de ses lieutenants avait porté la guerre en Égypte et restauré l'empire des Lagides. Il n'était pas jusqu'à Massalie, dans la province même de César, qui redevable d'ailleurs envers celui-ci de maintes faveurs, n'eût également reçu de Pompée, durant la guerre contre Sertorius, des extensions considérables de territoire : l'oligarchie y était toute puissante, et naturellement en alliance constante, fortifiée par cent rapports étroits, avec l'oligarchie romaine. Et comme si ce n'était point assez contre César de tant de contacts et de liens personnels, de ce nimbe de victoire rapporté des trois continents et refoulant dans l'ombre la gloire du conquérant des Gaules, le nom de celui-ci n'était-il pas le nom d'un héritier de Gaius Gracchus, connu jusqu'en ces lointaines contrées pour l'audace de ses idées et de ses projets sociaux, tenant pour nécessaire la réunion à Rome des États libres, et professant l'utilité des colonisations dans les provinces ? Parmi les dynastes indépendants, nul ne se voyait en proche péril autant que Juba, le roi des Numides. Jadis, du vivant d'Hiempsal, son père, il avait eu avec César lui-même une violente querelle[1]. Et Curion, ce même Curion qui aujourd'hui se plaçait au premier rang entre les lieutenants du proconsul, il avait tout récemment proposé au peuple l'annexion pure et simple du royaume africain. Que si, un jour, on devait voir entrer dans la lutte les voisins et les princes, le seul roi qui fût fort, celui des Parthes, concluait à ce moment alliance avec le parti aristocratique : Bibulus et Pacoros négociaient sur la frontière. César, au contraire, était de cœur trop haut, trop romain, pour jamais composer, dans un intérêt de faction, avec les vainqueurs de Crassus, son collègue et son ami.

En Italie, nous l'avons dit, la grande majorité des citoyens se montrait hostile. Les aristocrates marchaient en tête avec leur nombreuse clientèle, puis la haute finance, non moins mal disposée : elle ne pouvait, au milieu des réformes complètes projetées par César, garder ses tribunaux de jury, accessibles aux passions de parti, et son monopole des extorsions financières. La cause démocratique ne comptait point de partisans chez les petits capitalistes, chez les propriétaires fonciers, et enfin dans toutes les classes ayant quelque chose à perdre : dans ces couches sociales, à vrai dire, on n'avait cure que d'une chose, la rentrée des intérêts à la due échéance, ou la réussite des semailles et des moissons[2].

---

1 [Suétone, *César*, 71. — Juba était venu combattre à Rome les prétentions d'un prince vassal, *Masintha*, qui refusait le tribut à *Hiempsal*. César avait défendu Masintha, et dans un accès de colère, avait tiré Juba par la barbe (*in altereatione barbare invaserit*), puis il avait caché le Numide chez lui, et l'avait emmené en Espagne.]

2 [*Nihil prorsus aliud curant (municipales, rusticani), nisi agros, nisi villulas, nisi nummulos suos*. (*ad Att*., 8, 13). — v. aussi *ibid*., 9, 12 ; et *ad fam*., 9, b : *viri boni usuras prescribunt !*]

L'armée que Pompée allait conduire consistait principalement dans les troupes d'Espagne, en tout sept légions faites à la guerre et solides sous tous les rapports : il y pouvait ajouter divers corps stationnés alors en Syrie, en Asie, en Macédoine, en Afrique, en Sicile et ailleurs, faibles pour la plupart et éparpillés au loin. En Italie, il n'avait encore sous la main et prêtes au combat que les deux légions, naguère reprises à César, dont l'effectif n'allait pas au delà de sept mille hommes. Leur fidélité était plus que douteuse. Levées dans la Cisalpine, ayant longtemps servi sous César, victimes d'une assez perfide intrigue qui les avait fait passer d'un camp dans l'autre[1], elles ne cachaient point leur colère et s'émouvaient au souvenir de leur ancien général qui, à l'heure de leur départ, avait généreusement devancé sa dette et distribué aux soldats le cadeau promis pour le jour du triomphe. Mais les légions d'Espagne pouvaient facilement arriver en Italie, dès le printemps, soit par la route de terre et la Gaule, soit par mer. Et avant cela, rien de plus facile que de rappeler sous les armes les hommes des trois légions de la conscription de 699 [**55 av. J.-C.**] demeurées en congé, et ceux des levées italiques de 702 [**-52**], déjà reçues au serment. En sorte que, laissant de côté les six légions d'Espagne et les corps répartis dans les autres provinces, Pompée dès le début pouvait disposer, en Italie seulement, d'une force totale de dix légions, ou d'environ 60.000 soldats[2]. Il n'exagérait pas à dire qu'il n'avait qu'à frapper du pied la terre d'Italie pour en faire aussitôt sortir cavaliers et fantassins[3]. J'accorde qu'il lui fallait un délai, si court qu'il fût, pour mobiliser tout son monde : mais partout déjà on était à l'œuvre, remplissant les anciens cadres ou appelant les levées nouvelles ordonnées par le Sénat, le jour de la rupture. Immédiatement après le vote du sénatus-consulte qui donnait le signal de la guerre civile (7 janv. 705 [**-49**]), au cœur même de l'hiver, les hommes les plus considérables de l'aristocratie étaient partis dans toutes les directions, activant le mouvement des recrues et les envois d'armes[4]. On souffrait beaucoup du manque de cavalerie, celle-ci d'ordinaire étant tirée des provinces et surtout des contingents celtiques : il fallait à tout prix en former un premier noyau, et l'on s'empara, pour les monter, de 300 gladiateurs que César avait dans les écoles d'escrime de Capoue. Mais la mesure excita un mécontentement si grand que Pompée licencia la troupe et fit venir en place 300 esclaves-pasteurs des campagnes d'Apulie[5]. Comme d'habitude, il y avait baisse d'argent comptant dans le trésor on y para aussitôt en puisant dans les caisses de la Ville et dans les trésors des temples des municipalités[6].

C'est dans ces conjonctures que la guerre commença aux premiers jours de janvier 705 [**49 av. J.-C.**]. César n'avait sous la main qu'une seule légion qui fût prête, soit 5.000 hommes d'infanterie et 300 chevaux. Il était à Ravenne avec elle, à 50 milles (allem. = 100 lieues) environ de Rome, par la grande chaussée publique [la *Flaminienne*]. Pompée avait deux faibles légions (7.000 hommes d'infanterie et un escadron de cavalerie), postées à Lucérie sous les ordres d'Appius Claudius, à

---

1 [*Insidiose retentœ* : c'est Cicéron lui-même qui en convient (*ad Att.*, 7, 13).]

2 C'est le chiffre qu'il fixait lui-même (César, *Bell. civ.*, 16), et ce qui vient en confirmer l'exactitude, c'est qu'après avoir perdu en Italie 60 cohortes, ou 30.000 hommes, il lui sera possible encore de s'en aller en Grèce avec 25.000.

3 [Plutarque, *Pompée*, 57 et 60.]

4 [*Tota Italia dilectus habentur, arma imperantur*, etc. *B. civ.*, 1, 6.]

5 [*B. G.*, 1, 14. — C'est Lentulus qui avait imaginé de s'emparer des gladiateurs peuplant le *jeu* (*ludo*) de César. — Quand on les licencia, ne sachant qu'en faire, et craignant du désordre, Pompée les distribua chez les chefs de famille campaniens (*B. G.*, *ibid.* – Cicéron, *ad Att.*, 7, 14).]

6 [*Pecunia a municipiis exiguntur, e fanis tolluntur, omnia divina humanaque jura permiscentur*. *B. civ.*, 1, 6.]

peu près à pareille distance de la capitale, aussi en suivant la grande route [la voie Latine]. Les autres troupes de César (je ne parle pas ici des contingents et des recrues toutes neuves en voie de formation) campaient encore, moitié sur la Saône et la Loire, moitié chez les Belges, pendant que les réserves italiennes de Pompée arrivaient déjà de toutes parts sur les lieux de concentration. Bien avant que les têtes de colonne des légions transalpines pussent descendre dans la Péninsule, une armée beaucoup plus nombreuse devait tenir la campagne, prête à les recevoir. Il semblait qu'il y eût folie à prendre l'offensive avec une troupe à peine égale aux bandes des Catilinariens, sans nul appui ni réserves en ce premier moment ; à s'en aller attaquer des légions supérieures en force, grossissant d'heure en heure et commandées par un habile chef. Folie, soit ! mais folie à la façon d'Hannibal ! Si César tardait d'agir et laissait venir le printemps, le corps pompéien d'Espagne faisait irruption dans la Transalpine, les Italiens se jetaient sur la Cisalpine, et Pompée, tacticien tenu pour aussi fort que César, général plus expérimenté que lui, la campagne prenant des allures régulières, se changeait assurément en un très redoutable adversaire. Au contraire, habitué qu'il était à ne manœuvrer que lentement, à coup sûr, et ayant pour soi toujours la supériorité du nombre, n'allait-il pas se troubler en face d'une attaque à l'improviste ? La XIIIe légion avait fait ses preuves sous César : elle avait repoussé les assauts de l'insurrection gauloise ; elle avait sans broncher supporté les rigueurs d'une expédition en plein cœur de janvier chez les Bellovaques. Mais les soldats de Pompée, anciens Césariens ou recrues mal exercées encore et à peine réunies ou formées, tiendraient-ils pied dans cette guerre éclatant soudain, et leur apportant les maux d'une campagne d'hiver ?

Cependant César s'était mis en marche[1]. Deux routes conduisaient alors de la Romagne dans le sud : l'une, la voie *Émilienne-Cassienne*, qui franchissant l'Apennin, allait à Rome par Arretium ; l'autre, la voie *Popilienne-Flaminienne*, qui partant de Ravenne, longeait la côte jusqu'à *Fanum* [*Fano*], et là, se divisant, courait vers Rome, à l'ouest par le *col de Furlo*, vers Ancône et l'Apulie, au sud. Marc Antoine suivit la première jusqu'à Arretium. César en personne s'avança par la seconde. Nulle part on ne leur résistait : les nobles personnages qui s'étaient faits officiers recruteurs n'étaient point des hommes de guerre ; les recrues n'étaient point des soldats ; et quant aux villes, elles n'avaient souci que de ne pas être assiégées. Lorsque Curion, avec 4.500 hommes, arriva devant *Iguvium* [*Gubbio*], où le préteur *Quintus Minucius Thermus*[2] avait ramassé une couple de mille hommes du contingent nouveau de l'Ombrie, à la première annonce de l'approche de l'ennemi, général et soldats tirèrent au large : partout il en alla de même, sur une moindre échelle. César pouvait à son choix, ou se porter sur Rome, dont ses cavaliers, à Arretium, n'étaient plus qu'à 28 milles [allem. = 56 lieues], ou marcher contre les légions pompéiennes, postées à Lucérie. Il prit le second parti. La consternation de ses adversaires, dans Rome, était immense. Pompée y était encore quand on apprit que César avançait. D'abord il sembla vouloir défendre la capitale : mais ayant su le mouvement de César sur

---

1 Le sénatus-consulte avait été rendu le 7 janvier : dès le 18, on savait à Rome, et cela depuis plusieurs jours, que César avait franchi le Rubicon (Cicéron, *ad Atticus*, 7, 10, 9, 10) : il fallait au moins trois jours à un courrier pour venir de Ravenne. Il convient dès lors de fixer le départ de César au 12 janvier, date qui répond au 24 novembre 704 [50 av. J.-C.] du calendrier Julien, selon la réduction usuelle.

2 [L'un des correspondants de Cicéron (*ad fam.*, 13, 53-57), et son propréteur en Asie quand celui-ci était proconsul en Cilicie. — Après la mort de César, il quittera Sextus Pompée et passera à Antoine.]

le *Picenum*, ainsi que ses premiers succès de ce côté, il abandonna toute idée de résistance, et ordonna l'évacuation[1]. La panique avait gagné tout le beau monde de Rome, panique accrue de mille fausses rumeurs. Déjà, disait-on, les cavaliers césariens se montraient devant les portes ! Que si, parmi les sénateurs, il en était qui voulussent rester en ville, on les menaçait de les traiter comme complices de la rébellion[2]. Ils sortirent en foule. Les consuls eux-mêmes, perdant la tête, ne songèrent pas à mettre le trésor en sûreté, et quand Pompée les invita à l'aller chercher, ajoutant qu'ils en avaient le temps encore, ils lui répondirent qu'ils tenaient pour plus sûr qu'il allât lui-même d'abord occuper le Picenum[3]. Dans les conseils, même désarroi. Une réunion eut lieu à Teanum Sidicinum (23 janvier) : les deux consuls et Labienus y assistaient. On y traita d'abord des propositions nouvelles d'arrangement venues de César, se disant prêt encore à licencier immédiatement son armée, à remettre ses provinces à ses successeurs désignés, et à rentrer seul à Rome pour s'y porter candidat au consulat, selon les règles constitutionnelles, à la condition que Pompée, de son coté, partirait sans délai pour l'Espagne, et que l'on procéderait au désarmement de l'Italie. A cette demande on répondit qu'il fallait que d'abord César se retirât dans sa province ; qu'alors on s'engageait à désarmer et à faire voter le départ de Pompée pour l'Espagne en la bonne et due forme d'un sénatus-consulte délibéré dans Rome : peut-être ce langage n'était-il point tromperie grossière, mais acceptant dans ces termes les propositions de César, ne les repoussait-on pas en réalité ? César avait réclamé une entrevue avec Pompée : celui-ci la refusait, et devait la refuser pour ne point exciter davantage, par les apparences d'une entente nouvelle entre les deux triumvirs, les méfiances déjà trop vives des constitutionnels[4]. Le plan de guerre fut réglé comme il suit, dans les conseils tenus à Teanum. Pompée prenait le commandement des troupes de Lucérie, sur qui s'étayait tout l'espoir des coalisés, malgré leur peu de solidité. De Lucérie, il se porterait sur le Picenum, sa patrie, et celle de Labienus, y appellerait les populations aux armes, comme il l'avait fait trente-six ans avant, et se mettant à la tête des fidèles cohortes picentines et des vigoureux soldats des légions reprises à César, il irait barrer, s'il se pouvait, le passage à l'ennemi. Mais le Picenum tiendrait-il jusqu'à l'arrivée de Pompée accourant à sa défense ? Tout

---

1 [Pompée quitte Rome, première et grande faute stratégique et politique. *C'est Rome qu'il fallait garder, c'est là qu'il eût dû concentrer toutes ses forces. Au commencement des guerres civiles, il faut tenir toutes les troupes réunies, parce qu'elles s'électrisent et prennent confiance dans la force du parti : elles s'y attachent et s'y maintiennent fidèles !* (*Précis des G. de J. César*, ch. XI, 3e observation). — Aux yeux des Romains, Pompée désertait. *Il a beau dire qu'il fait comme Thémistocle, que la République n'est point dans les murs de Rome !* Cicéron répond amèrement *que Périclès a autrement agi : et que les Romains jadis, quand leur ville fut prise, se retranchèrent dans le Capitole* (*urbe reliqua capta, arcem lamen retinuerunt*. - *Ad Att.*, 7, 11). — Aussi quels reproches il déverse sur ce général hésitant, stupéfié (*stupens*, *ad Att.*, 7, 10), le plus incapable des généraux (*ἀστρατήγητος* : *ad Att.*, 7, 13) !]

2 [César était plus clément et plus habile. Il pardonnait à ses prisonniers et tolérait la neutralité. - *B. civ.*, 1, 63. — Suétone, *César*, 75. — Sur la panique à Rome, v. Dion Cassius, 12, 7, 8. – Lucain, 1, 475 et 486 et sq. : lire surtout Cicéron, *ad Att.*, 7, 10-12. La procession de fugitifs couvrait la voie Appienne jusqu'à Capoue.]

3 [Lentulus, à entendre César, n'aurait même pas pris le temps de fermer l'*œrarium sanctius*, contenant le *fond de réserve*, où se versait la *vicésime* prélevée sur la valeur des affranchissements (Tite-Live, 27,10), et auquel on ne touchait qu'à la dernière extrémité.]

4 [*B. civ.*, 1. 8-11 — cf. avec Cicéron, *ad Att.*, 7, 14 ; 7,17 ; et *ad fam.*, 16, 12. Les porteurs de paroles de César étaient les propres émissaires de Pompée : 1° *L. Cœsar*, le jeune (*adolescens*), fils d'un César lieutenant du Proconsul des Gaules ; homme de peu de portée et dont Cicéron se moque. Il combattit pour Pompée durant la guerre civile, fut gracié par César, puis alla peu après se faire tuer en Afrique : 2° le préteur urbain *L. Roscius*, ancien lieutenant de César dans les Gaules.]

roulait sur cette unique chance. Déjà César, ramenant à lui ses divers corps, et longeant la route côtière, a dépassé Ancône et est entré au cœur du pays. Partout on arme : *Auximum* (*Osimo*), la première place qu'on rencontre en venant du nord, est gardée par Publius Attius Varus[1], avec une garnison considérable de jeunes recrues. Mais le Sénat municipal [*decuriones*], avant que César soit en vue, leur notifie d'avoir à déguerpir. Une poignée de Césariens de l'avant-garde les poursuit ; les atteint non loin de la ville, et les disperse en un instant : c'était la première fois qu'on en venait aux mains. A peu de temps de là, *Gaius Lucilius Hirrus*[2] évacue *Camerinum* [*Camerino*], où il avait 3.000 hommes, et *Publius Lentulus Spinther* s'enfuit d'Asculum qu'il tenait avec 5.000 autres. Les hommes des milices, dévoués à Pompée pour la plupart, abandonnaient sans trop se plaindre, et leurs maisons et leurs champs, et suivaient leurs chefs par delà la frontière : mais le pays n'en était pas moins perdu déjà pour la cause constitutionnelle, lorsque s'y montra enfin l'officier dépêché par Pompée, et chargé par lui de diriger provisoirement la défense. *Lucius Vibullius Rufus*, sénateur obscur, était d'ailleurs bon militaire[3]. Il ne put que réunir en hâte les six ou huit mille recrues, amenées par les médiocres capitaines qui les avaient levées, et les jeter dans la forteresse la plus proche. C'était *Corfinium*[4], placée au centre des recrutements d'*Alba*, des pays marse et pélignien. Les levées s'y étaient ralliées, au nombre d'environ 15.000 hommes [plus de 30 cohortes] : elles formaient le contingent des plus belliqueuses et plus énergiques populations de l'Italie, noyau excellent pour l'armée constitutionnelle en voie de formation. Quand Vibullius y arriva, César était en arrière encore de quelques marches : rien de plus aisé, si l'on voulait obéir aux instructions de Pompée, que de sortir de la place et d'aller rejoindre, avec les Picentins qui fuyaient devant César, le corps d'armée principal d'Apulie. Mais Lucius Domitius [Ahenobarbus] commandait à Corfinium, l'un des plus obstinés et des plus étroits parmi les aristocrates, successeur désigné de César, dans le proconsulat de la Transalpine[5]. Loin de déférer pour son compte aux ordres reçus, il empêcha même Vibullius d'emmener son monde dans le sud. Persuadé que Pompée n'hésitait que par

---

1 [*B. civ.*, 1, 15. — Il ne faut pas le confondre avec le chef de cavalerie, qui servit dans les Gaules, et que Hirtius loue comme un homme de courage et de prudence (*singularis et animi et prudentiœ*. *B. G.*, 8. 28). Le lieutenant de Pompée, qui commandait à Auximum au début de la guerre civile, était un prétorien, qui resta toujours fidèle au parti pompéien. — Après que Pompée aura abandonné l'Italie, il s'en ira en Afrique, s'y emparera du commandement (*B. civ.*, 1, 31), se fera battre par Curion, brûlera quelques vaisseaux à César devant Hadrumète, et après Thapsus gagnera l'Espagne, où il retrouvera Gn. Pompée le fils. Il perdra la bataille navale de Cartéia, et ira mourir sur le champ de Munda (*B. civ.*, 2, 23-34. – Hirtius, *Bell. Afr.*, 62-63. - Dion Cassius, 41 ; 41, 42. 42, 57. 43 ; 30, 31. – Appien, *B. civ.*, 2, 44, 46, 105).]

2 [Appelé souvent à tort ***Gaius Lucceius Hirrus***. — Tribun du peuple en 701 [53 av. J.-C.], ancien compétiteur de Cicéron pour l'augurat, de Cœlius pour l'édilité, souvent bafoué par eux dans la correspondance familière. Ils l'appellent ***le bègue*** (*hillus*. - *ad fam.*, 2, 10). — C'est lui que Pompée enverra solliciter le secours du roi des Parthes ; et avant Pharsale, quand on se partage, dans le camp pompéien, les dignités et les honneurs, il se nomme préteur, pour son compte. César lui pardonnera.]

3 [On ne le connaît guère que par la mention que César fait de lui à plusieurs reprises (*B. civ.*, 1, 15, 22 ; 34, 38 ; 2, 10-11). — Il était l'un des ingénieurs de Pompée (*prœfectus fabrum*). César le relâchera après la prise de Corfinium. Il retournera aussitôt à Pompée, qui l'enverra en Espagne. Prisonnier une seconde fois, une seconde fois pardonné, et chargé de nouvelles paroles de paix, il accourt en Grèce, et annonce aux Pompéiens la prochaine arrivée de César en Grèce. — V. Cicéron, *ad Q. frat.*, 3, 6, § 7. - *ad Atticus*, 7, 24. 8, 1, 2, 11, 15.]

4 [On en trouve les ruines non loin de la petite ville de *Popoli* et de l'église de *San Pelino*, dans la vallée de la *Pianata di Valva*. Corfinium, l'ancienne capitale des Péligniens, la capitale de l'insurrection marse, sous le nom d'*Italica*, était restée une forte et importante position militaire.]

5 [V. *B. civ.*, 1, 15-23]

entêtement, et allait bon gré malgré accourir le dégager, il prit à peine quelques dispositions pour soutenir le siège, et ne rallia pas dans les murs de la place les petites garnisons disséminées dans les villes environnantes. Pompée ne vint point, et par une bonne raison : avec ses deux légions trop peu sûres dans sa main, il pouvait bien attendre et soutenir les milices picentines, mais il ne lui était point permis d'aller en avant et d'offrir le combat à César. Au bout de peu de jours, César se montre (14 février) dans le Picenum : il avait été rejoint par la XIIe légion : devant Corfinium, il est rejoint encore par la VIIe, toutes les deux venues d'au delà des Alpes. De plus, il a réparti dans trois légions nouvelles ses prisonniers, les soldats pompéiens transfuges volontaires, et les enrôlés levés par tout le pays. Son armée, devant Corfinium, compte déjà 40.000 hommes, dont moitié a servi. Domitius, tant qu'il compta sur Pompée, laissa la place se défendre : mais enfin, désabusé par les dépêches qu'il reçut[1], il ne voulut plus tenir dans ce poste perdu, où pourtant sa résistance aurait grandement profité au parti. Il ne songea pas davantage à capituler. Mais, en annonçant au soldat l'arrivée prochaine d'une armée de secours, il se prépare à fuir dans la nuit même avec quelques nobles, ses officiers. Beau projet, qu'il ne sut même pas mener à fin ! Sa contenance, son trouble le trahissent. Dans son armée, les uns s'ameutent : les recrues marses, qui ne veulent pas croire à la honte de leur général, prennent les armes contre les mutins : mais à leur tour, elles se convainquent de la réalité du bruit accusateur : toute la garnison, se soulevant, arrête ses chefs et les livre à César, eux, l'armée et la ville (20 février)[2]. Là-dessus, 3.000 hommes cantonnés à Alba mettent bas les armes : 4.500 recrues, à Terracine, en font autant, lorsque paraissent les premiers cavaliers de César ; et auparavant déjà, un troisième corps de 3.500 hommes a dû capituler à *Sulmo*[3].

César maître du Picenum, Pompée regardait l'Italie comme perdue, et ne songeait plus à s'y maintenir : ce qu'il voulait, c'était différer son départ par mer, pour sauver le plus de monde possible. Il marcha donc lentement vers Brundisium, le port le plus voisin. Là, se concentrèrent enfin les deux légions de Lucérie, les recrues hâtivement levées dans l'Apulie, pays mal peuplé comme on sait, celles ramassées en Campanie par les consuls et leurs délégués (on les avait aussitôt dirigées vers la mer) : là foisonnaient les fugitifs de Rome et les plus notables sénateurs, accompagnés de leurs familles. L'embarquement se fit : il n'y avait

---

1 [Nous connaissons par Cicéron la correspondance officielle de Pompée avec Domitius (Cicéron, *ad Atticus*, 8, 12). Il lui dit *qu'avec sa petite armée, éparpillée encore, il ne peut lutter contre César (nos disjecta manu pares adversariis esse non possumus). Il faut venir à moi sans délai, sous peine d'être coupé : tout au moins, laisse partir Vibullius avec les cohortes du Picenum et de Camerinum... César, en ce moment, a plus d'hommes que nous : bientôt, nous en aurons plus que lui... Je n'ai encore que 14 cohortes à Lucérie... Viens donc, viens au plus vite avec tout ton monde*. — *Je ne puis aller à toi : je ne me fie pas à mes légions (quod non magnopere his legionibus confido). Je doute trop de leurs bonnes dispositions pour engager toute la fortune de la République (neque... eorum militum... voluntati satis confido, ut de omnibus fortunis Reipublicœ dimicem). Dégage-toi donc, et viens si tu peux !*]

2 [V. les détails fort intéressants donnés par César, *B. civ.*, 15-23. Il ne s'est arrêté que sept jours devant la place (*ibid.*, 23). Rien de plus admirable que sa vigilance à côté de sa foudroyante rapidité. Il pardonne à tous, à Lentulus, à Domitius, qui s'est fait donner du poison par son médecin, et qui, heureusement, n'a pris qu'un narcotique (Plutarque, *César*, 34), à Vibullius, à tous. Il rend à Domitius 6.000.000 sesterces, qu'il avait déposés dans les caisses de la ville, et que les *duumvirs* corfiniens venaient de livrer.]

3 [Aujourd'hui *Sulmona*, dans le val du *Cizio*. Patrie d'Ovide. Domitius y avait posté 7 cohortes. César, averti du bon vouloir des habitants, y dépêcha Marc-Antoine avec 5 cohortes. A la vue des aigles, Sulmoniens et soldats sortent en foule, remettent la place, et le soir du même jour, Antoine revient devant Corfinium (*B. civ.*, 1, 18).]

point assez de vaisseaux pour emmener à la fois toute cette foulé qui comptait encore 35.000 têtes. Il fallut bien partager l'armée. La plus forte moitié partit (le 4 mars) ; et avec la moitié plus faible (10.000 hommes environ), Pompée attendit le retour de sa flotte ; car si désirable qu'il fût de rester maître de Brindes en vue d'une tentative ultérieure sur l'Italie, on ne savait que trop qu'il n'était pas possible d'y tenir longtemps devant César[1]. César arrive, et aussitôt commence le siége. Il tenta surtout de fermer le port à la bouche, par des digues et des ponts flottants, et d'empêcher la flotte républicaine d'y rentrer : mais Pompée avait armé en hâte tous les navires marchands qui se trouvaient sous la main : il réussit d'ailleurs à garder sa communication ouverte jusqu'à l'arrivée des galères. Quelle que fût la vigilance des assiégeants, en dépit du mauvais vouloir des gens de la ville, il fit très habilement sortir ses troupes intactes jusqu'au dernier homme, et les transporta en Grèce, hors de portée des coups de César (17 mars). Celui-ci, dépourvu de flotte, n'avait pu ni investir la place, ni poursuivre les Pompéiens.

Ainsi, après deux mois de campagne, sans livrer même une seule grande bataille, César avait poursuivi, mis à néant une armée de dix légions, dont la moitié à peine avait précipitamment fui au delà de la mer. Toute la péninsule italique était tombée dans les mains du vainqueur, y compris la capitale, le trésor public, et les approvisionnements immenses partout amoncelés. Les vaincus ne disaient que vrai quand ils déploraient la stupéfiante rapidité, la vigilance et la vigueur du monstre ![2]

---

1 [César doutait que Pompée abandonnât sitôt Brindes et l'Italie. A cheval sur l'extrémité de la Péninsule et sur la Grèce, Pompée pouvait vouloir s'y réserver pour toutes les éventualités. Mais Dion Cassius affirme qu'il ne s'attarda à Brindes qu'à cause de l'insuffisance de sa flotte (Dion Cassius, 41, 12. - *B. civ*., 1, 25). — Les consuls étaient partis par le premier convoi, c'en était fait de toutes les tentatives d'accommodement : *discessu illorum actio de pace sublata est, quam quidem ego meditabar* : dit Cicéron (*ad Atticus*, 9, 9. V. aussi *Bell. civ*., 1, 26, *in fine*). — M. Mommsen n'a relevé que les faits les plus importants de la campagne du Picenum, vraie promenade militaire de César (*ad Att*., 8, 15 : *ambulando bellum fecerunt*. 8, 14 : *eo modo autem ambulat*). — Parti d'*Ariminum*, César a envoyé Antoine occuper *Aretium* : il s'empare lui-même de *Pisaurum* (*Pesaro*), de *Fanum* et d'*Ancône* (*B. C*., 1, 11). Curion va prendre *Inguvium*, où tenait Thermus avec 5 cohortes pompéiennes (B. civ., 13) : suivent les redditions d'*Auximum*, de *Cingulum*, reconstruite par Labienus, d'*Asculum*, et enfin de *Corfinium* (*B. civ*., 15, 25).]

2 [Cicécon, *ad Att*., 8, 9 : *hoc τέρας horribili vigilantia, celeritate, diligentia est. Plane quid futurum sit nescio*. - Et ailleurs : *Volare dicitur* (*ad Att*., 10, 9). — L'abandon de l'Italie a été vivement reproché à Pompée, et par les contemporains et par les modernes. Cicéron ne voit plus chez lui que pusillanimité (*μιχροψυχίαν* : *ad Att*., 8, 11. - 9, 11). César s'étonne que maître de la mer, maître d'une ville très forte, et attendant ses légions d'Espagne, il lui ait livré le pays (Plutarque, *Pompée*, 68). Enfin Napoléon Ier le condamne non moins sévèrement (*Précis* : ch. IX, observation 3). — Et il ajoute : *Si les trente cohortes de Domitius eussent été campées devant Rome avec les deux premières légions de Pompée ; si les légions d'Espagne, celles d'Afrique, d'Egypte, de Grèce, se fussent portées, par un mouvement combiné, sur l'Italie, par mer, il eût réuni avant César une plus grande armée que celui-ci*. — D'autres, au contraire, louèrent la résolution de Pompée comme un coup de maître, et ne virent dans le départ pour la Grèce qu'une manœuvre habile qui déplaçait la guerre tout à son avantage. Pompée ne pouvait plus rien faire d'utile en Italie. Il y aurait promptement et infailliblement succombé. En Grèce, en Orient, comme on l'a vu plus haut, il disposait d'immenses ressources. Aux yeux des princes restaurés par lui, il était le vrai représentant de Rome. En Orient, il trouvait et l'argent et les vaisseaux, à l'aide desquels il concentrait ses troupes, les expédiait sur toutes les mers, et des hommes et des munitions. En Orient, pays immense, il échappait à César, le fatiguait et l'épuisait. — Ce plan, il est certain qu'il l'a conçu et qu'il l'a voulu exécuter. Il y trouva même le succès, jusqu'au jour où, quittant malgré lui l'offensive, il s'arrêta et combattit. — Nous empruntons ces considérations à l'auteur estimé d'une *Hist. Rom*., le docteur Peter, II, p. 331. Elles ont assurément du spécieux. Mais Pompée n'en avait pas moins eu le tort grave de se laisser surprendre et acculer dans Brindes, avant d'avoir pu se défendre ; et surtout d'abandonner Rome, en proie à la panique, la laissant, ville et trésor

Quoi qu'il en soit, l'évacuation de l'Italie, tout en étant pour César un grand gain ne laissait pas que d'être aussi un grand embarras. Militairement parlant, des moyens d'action considérables allaient faire défaut à Pompée pour affluer chez son rival. Dès le printemps de 705 [**49 av. J.-C.**], son armée, renforcée d'une multitude de contingents levés partout en masses, comptait un grand nombre de légions nouvelles ; en sus de ses neuf vieilles légions. Mais il lui fallait laisser en Italie une garnison puissante : il lui fallait prendre d'immédiates mesures pour empêcher le blocus auquel Pompée, maître absolu des mers, ne manquerait pas de tenir aussitôt la main : il fallait écarter de Rome la disette, suite de ce blocus. Toutes complications graves qui venaient s'ajouter à la tâche guerrière de César, déjà difficile par elle-même. Pour ce qui était des finances, il avait eu cette chance heureuse qu'on lui laissât le trésor public. Mais les principales sources de revenu lui étaient fermées : les tributs orientaux allaient se verser chez l'ennemi. Les besoins démesurément accrus de l'armée, les approvisionnements nécessaires à la population affamée de Rome, dévorèrent en un clin d'œil les sommes dont s'empara César, quelque grosses qu'elles fussent. Il se vit obligé bientôt de recourir au crédit privé, et ce moyen ne pouvant lui donner qu'un court répit, déjà l'on s'attendait à la seule issue qui semblait ouverte, au régime fatal des confiscations en masse[1].

Sous le rapport politique, César, en mettant le pied en Italie, y rencontrait des difficultés encore plus sérieuses, nées de l'état des choses. L'inquiétude était partout dans les classes qui possédaient : on croyait à un bouleversement anarchique. Amis et ennemis voyaient, dans César un second Catilina, et Pompée croyait ou affectait de croire qu'il n'avait été poussé à la guerre civile que par l'impossibilité de payer ses dettes, pensée tout simplement absurde. En réalité, les antécédents de César n'étaient rien moins que rassurants ; et l'on s'effrayait bien plus quand on jetait les yeux sur les hommes à sa suite ou de son entourage. Perdus tous de mœurs et de réputation, tous débauchés notoires, les Quintus Hortensius[2], les Gaius Curion, les Marcus Antonius, ce dernier beau-fils du catilinarien Lentulus, exécuté jadis par ordre de Cicéron, se tenaient au premier rang à ses côtés : les postes de haute confiance étaient donnés à des hommes qui depuis longues années ne songeaient plus même à faire le compte de leurs dettes ; et l'on voyait les lieutenants du proconsul, non pas seulement entretenir des danseuses — combien d'autres en faisaient autant ! — mais

---

public, à la merci de César. Quant la capitale tombe, l'envahisseur a vaincu plus qu'à demi ; l'envahi perd courage et croit tout perdu. — A la place de Pompée, César et Napoléon se seraient attachés à la défense de Rome et de l'Italie.]

1 [On aurait de même redouté les proscriptions si Pompée eût été vainqueur. *Leur langage est cruel*, à dit Cicéron, parlant de Lentulus, de Scipion et autres, *à ce point que je m'épouvanterais de leur victoire*. (*In oratione ita crudeles ut ipsam victoriam horrerem*) ! Ailleurs, il dit de même : *Tanta erat illis crudelitas ut non nominatim, sed generatim proscriptio esset informata* (*ad fam*., 7, 3, 4, 14. — *Ad Att*. 8, 11. - 11 6.]

2 [***Quinius Hortensius Hortalus***, le fils du grand orateur (qui mourut dans la retraite vers 704 [50 av. J.-C.]). Il avait mené une vie dissipée : chassé par son père, il courut le monde : Cicéron le trouva à Laodicée, dans la compagnie de gladiateurs et de gens de basse profession (*ad Att*., 10, 18, 6, 3). Hortensius avait songé à l'exhéréder (Val. Max., 5, 9, 2). — Il courut à César au début de la guerre civile, et c'est lui qui alla saisir Ariminum, passant le premier le Rubicon (Suétone, *César*, 31. – Plutarque, *César*, 32). A peu de temps de là, il rendit de bons offices à Cicéron et à sa famille (*ad Att*., 10, 12, 16, 17, 18). Il commanda ensuite une escadre. — Après la mort de César, il revient au parti républicain, commande en Macédoine, est proscrit, fait tuer G. Antonius, frère de Marcus, et après Philippes, où il est fait prisonnier, est exécuté sur le tombeau de sa victime.]

parader en public avec des courtisanes[1]. Quoi d'étonnant à ce que les citoyens sérieux, étrangers aux partis politiques, ne présageassent que proclamations d'amnistie en faveur des criminels les plus éhontés, naguère exilés de Rome, que radiation des livres de créance, que confiscations ; proscriptions et meurtres, que pillages en règle par la soldatesque gauloise lâchée dans les rues de Rome ? Mais le ***monstre*** en cela donna le démenti à ses amis et ennemis. Et tout d'abord, en mettant le pied dans la première ville d'Italie, dans Ariminum même, il avait défendu au simple soldat de se montrer en armes, en dedans des murs : il avait protégé contre les excès toutes les cités, quelles qu'elles fussent, qu'il y eût trouvé un bon ou un hostile accueil. Quand le soir, sur le tard, la garnison révoltée lui livrait la ville de Corfinium, il voulut, en dépit des traditions militaires, différer l'occupation jusqu'au lendemain matin, craignant d'exposer les habitants à la colère de ses soldats et aux hasards d'une entrée de nuit [*B. C.*, 1, 21]. Les prisonniers faits sur ses adversaires étaient-ils de simples soldats ? Comme il les savait indifférents en matière de politique, il les fondait dans ses propres troupes. Avait-il affaire aux officiers ? Non content de les épargner, il les relâchait sans distinction de personnes, sans exiger d'eux aucune promesse ; et ce qu'ils réclamaient comme leur appartenant leur était rendu sans difficulté, sans regarder de près au bien ou au mal fondé de leur demande. Ainsi agit-il envers Lucius Domitius[2] : il renvoya même à Labienus, jusque dans le camp ennemi, et son argent et ses bagages. Malgré son extrême pénurie d'argent, il ne saisit jamais les biens énormes de ses adversaires, absents ou présents ; et plutôt que de s'aliéner la classe des propriétaires, en remettant en vigueur les contributions foncières, légalement dues, mais tombées en désuétude, il aima mieux emprunter à ses amis. A ses yeux, vaincre l'ennemi ne constituait que la moitié, moins que la moitié de sa tâche ; et à l'entendre lui-même ; il ne pouvait imprimer à son œuvre le cachet de la durée, qu'en faisant grâce aux vaincus[3].

---

1 [Allusion à Antoine, que César laissera en Italie, en qualité de propréteur, et qui, au grand scandale de Cicéron, parcourra les villes, ayant la mime *Cythéris* dans sa litière ouverte, sa femme dans une autre, et suivi de sept autres litières encore, remplies de ses amies et amis (*ad Att.*, 10, 10).]

2 [*B. civ.*, 1, 23. — V. aussi Appien, 2, 38. — Cependant le fait a été d'abord contesté. Cicéron, *ad Att.*, 8, 14.]

3 [On ne connaît bien César que quand on lit dans la correspondance de Cicéron, et la lettre qu'il écrivit à celui-ci (*ad Att.*, 9, 16), et celle qu'il adresse à *Oppius* et *Balbus*, ses familiers (*ad Att.*, 9, 7, c). Il sait gré à Cicéron *d'avoir bien auguré de lui : rien n'est plus loin de lui que la cruauté... Peu lui importe que ceux qu'il a mis en liberté* [à Corfinium], *s'en retournent à l'ennemi : il aime mieux, avant tout, rester semblable à lui-même* (*nihil enim malo, quam et me mei similem esse, et illos sui*) ! — Et à Balbus : *J'agis d'autant plus volontiers selon votre conseil, que je ne fais, d'ailleurs, que ce que j'ai résolu de moi-même, en me montrant le plus doux possible, et en travaillant à me réconcilier avec Pompée*. Ici je cite textuellement d'admirables paroles : *Temptenus hoc modo, si possumus omnium voluntates recuperare et diuturna victoria uti : quoniam reliqui crudelitate odium effuagere non potuerunt, neque victoriam diutius tenere prœter unum L. Sullam, quem imitaturus non sum. Hœc nova sit ratio vincendi ut misericordia et liberalitate nos muniomus*. (*Essayons par là de ramener à nous, s'il est possible, les volontés de tous, et usons ainsi de notre victoire d'aujourd'hui : les autres, se montrant à cruels, n'ont pu éviter la haine, et consolider la victoire, sauf un seul, L. Sylla, que je n'imiterai point. Telle est, pour vaincre, ma recette nouvelle : le pardon et la bienveillance me seront un rempart*). Et il continue sur ce ton, en racontant comment il renvoie avec la vie sauve, Gn. Magius, le second ingénieur de Pompée qu'il ait fait prisonnier. — Balbus et Oppius, qui écrivent à César, à qui César répond, et dont Cicéron communique ici les dépêches, étaient des hommes importants.

L. Cornelius Balbus major, Espagnol, né à Gadès, avait rendu des services à la République dans les guerres contre Sertorius. Arrivé à Rome, il était entré dans la tribu caustuminienne. Riche, ami de Pompée et de César, son ingénieur (*prœfectus fabrum*) en Espagne, en 693 [61 av. J.-C.], et dans les Gaules, son mandataire avec Oppius pour l'administration de sa fortune privée, il fut un jour accusé d'usurpation du titre de citoyen romain. Il eut pour défenseurs Pompée et Crassus,

De même on le voit, le long de la route de Ravenne à Brindes, renouveler sans cesse auprès de Pompée, et la demande d'une entrevue, et la proposition d'un arrangement acceptable[1]. Mais, de même qu'auparavant elle n'avait rien voulu entendre ; de même, après son émigration inattendue et honteuse, l'aristocratie, dans sa colère, s'emportait jusqu'au délire ; et les menaces de vengeance dans la bouche du vaincu faisaient étrangement contraste avec l'attitude conciliante du vainqueur. La correspondance tous les jours échangée entre le camp des émigrés et leurs amis restés en Italie, ne parlait plus d'autre chose que des confiscations et des proscriptions futures, que de l'épuration du Sénat et de l'État : auprès de ces beaux projets la restauration de Sylla n'avait été que jeu d'enfants ; et les modérés du parti en ressentaient une juste épouvante. Tant de folie à côté de tant d'impuissance, tant de modération au contraire et de sagesse chez le plus fort, ne tardèrent point à produire leur effet. La foule des gens pour qui l'intérêt matériel passait avant l'intérêt politique se jeta dans les bras de César. Dans les villes de l'intérieur on portait aux nues ***la loyauté, la douceur, la sagesse*** du vainqueur : et ses adversaires eux-mêmes reconnaissaient qu'un tel hommage lui était dû. La haute finance, les publicains et les chevaliers-juges, au lendemain du désastreux naufrage du parti constitutionnel en Italie, n'inclinaient aucunement à se confier plus longtemps à d'aussi tristes pilotes : les capitaux revenaient sur l'eau et *les riches retournaient au travail quotidien de leurs registres d'échéances !* Et dans le Sénat, la grande majorité, quant au nombre tout au moins, — car, à vrai dire, on n'y comptait que bien peu de sénatoriaux considérables et influents, — en dépit des ordres de Pompée et des consuls, demeurait en Italie, beaucoup même dans Rome, et s'accommodait du gouvernement césarien. En se montrant indulgent au delà de toute mesure, César avait calculé juste : bientôt se calmèrent les frayeurs et les angoisses des classes qui possédaient, et le désordre ne menaça plus. C'était là un gain d'immense conséquence pour l'avenir. Écarter l'anarchie, écarter les non moins dangereuses terreurs de son attente, était la condition première et nécessaire de la réorganisation de l'État. Pour le moment, cependant, la douceur de César lui faisait plus de mal que s'il eût recommencé les fureurs des temps de Cinna et de Sylla : ses ennemis ne se changeaient point en amis : ses amis lui devenaient hostiles. Tous les Catilinariens à sa suite murmuraient, ne pouvant ni tuer ni piller : tous ces enfants perdus, ces coureurs désespérés d'aventures, hommes

---

auxquels se joignit Cicéron, dont le plaidoyer, curieuse étude de droit public, nous a été conservé (*pro Balbo*). Balbus acquitté resta l'intime de César, et l'ami de Cicéron. Pendant la guerre civile, on le trouve à Rome, travaillant à la conciliation des partis. Plus tard, il est du parti d'Octave. Il avait écrit des Ephémérides (Suétone, *César*, 81), et veilla à la continuation des Commentaires de César.

G. Oppius mena à Rome la même vie d'affaires que Balbus, aussi dans l'intérêt de César, et de concert avec l'Espagnol naturalisé. Au temps d'Aulu-Gelle, il existait encore toute une correspondance entre lui et César. On sait l'anecdote racontée par Plutarque (*César*, 17) et Suétone (*César*, 71). Un jour, durant un orage, le Triumvir fit entrer son ami, malade et délicat, dans une petite hutte, et coucha en plein air. — Après la mort de César, Oppius se rangea aussi du côté d'Octave. Niebuhr et quelques autres lui attribuent la rédaction du livre de *Bello africano*, dans les *Commentaires*. Il écrivit, d'ailleurs, une série de biographies sur les principaux hommes politiques de son siècle.]

1 [Ainsi, après le Rubicon franchi, il négocie avec Pompée, par l'intermédiaire de *L. César* et du préteur *Roscius* (*B. c.*, 1, 7-11) : devant Brindes il emploie *Numerius Magius Cremona* (1, 24, 26) : à Rome il veut que le Sénat envoie des députés à Pompée (1, 32) : en Illyrie, plus lard, il renouvelle ses tentatives par la bouche de *L. Vibullius Rufus* : sur l'Apsos, par la bouche de *P. Vatinius* (3, 10, 19) : et enfin par celle de *Scipion*, beau-père de Pompée (3, 51-58). — Et l'historien Velleius en fait la remarque ; *nil relictum a Cœsare, quod servandœ pacis causa tentari posset : nihil receptum a Pompeianis*... Il faut lire tout le passage (2. 49).]

de talent souvent, ne donnaient que trop à prévoir les plus dangereux écarts. Quant aux républicains de toutes nuances, le pardon du vainqueur n'amenait ni leur conversion, ni leur apaisement. Selon le *Credo* du parti catonien, le devoir envers la patrie déliait de tous les autres devoirs : César vous faisait-il grâce de la liberté, de la vie ? Vous n'en restiez pas moins en droit, vous étiez obligé même de reprendre aussitôt les armes, ou tout au moins de comploter contre lui. Certaines fractions plus modérées du parti constitutionnel s'arrangeaient assez de recevoir paix et protection du nouveau monarque, elles n'en maudissaient pas moins du fond du coeur et le monarque et la monarchie. Plus se manifestait en plein jour le système nouveau de gouvernement, plus les sentiments républicains allaient s'affirmant dans les consciences de la grande majorité des citoyens, aussi bien chez les citadins de la capitale, davantage ouverts à la vie politique ; que chez les populations plus énergiques des villes et des campagnes italiennes ; et les constitutionnels de Rome pouvaient sans exagération mander à leurs amis dans l'exil que toutes les classes, tous les individus étaient nettement pompéiens. Cette disposition fâcheuse des esprits s'aggravait encore par la pression morale que les hommes importants et énergiques du parti, tous en émigration, exerçaient sur la cohue des petits et dés tièdes. L'homme honnête se sentait un remords à ne point quitter l'Italie[1]. A ne point prendre la route de l'exil, en compagnie des Domitius et des Metellus ; à s'en aller s'asseoir au Sénat, à côté des mannequins de César, les demi aristocrates se seraient cru retombés dans la plèbe. Il n'était pas jusqu'à l'indulgence du maître qui ne donnât à cette opposition d'abord passive un accent plus prononcé : César ne voulant pas du régime de la terreur, ses adversaires cachés s'enhardissaient sans grand danger jusqu'à l'hostilité déclarée. Il en fit promptement l'expérience, et cela au sein du Sénat. Il avait commencé la lutte, voulant délivrer ce même Sénat, que ses oppresseurs menaient par la peur. Le but une fois atteint, il voulut obtenir un *bill* d'indemnité et en même temps faire voter la continuation de la guerre. En conséquence, dés qu'il arriva devant les portes de Rome (fin mars), les tribuns du peuple, ses adhérents, convoquèrent pour lui la Curie (4 avril)[2]. La réunion fut assez nombreuse : il y manquait pourtant les plus notables parmi les sénateurs non émigrés : il y manquait *Marcus Cicéron*, l'ancien chef de la majorité asservie[3], le propre beau-père de César, *Lucius Pison*[1] ; et ce qui pis

---

1 [Voyez les angoisses de conscience de Cicéron, si longtemps indécis, et demandant conseil à ses amis, dans toutes ses lettres d'alors.]

2 [*B. civ.*, 1, 32-33. Ces tribuns étaient Antoine et Cassius : César ne pouvait faire la convocation, étant proconsul. De même l'assemblée eut lieu hors des portes.]

3 [Pompée quittant Rome avait préposé Cicéron à la garde des côtes campaniennes (*ad fam.*, 16, 11. - *ad Att.*, 7, 7). A Formies, où il va d'abord, celui-ci voit Lentulus, le consul, et se répand en plaintes, en gémissements sur la situation. Il ne sait s'il doit persister dans le parti de Pompée, dont la cause, mal conduite, lui semble désespérée. — A Minturnes, il s'entretient avec Lucius Cœsar, porteur de paroles pour l'Imperator. — Puis, quand il apprend, en Campanie, que Pompée a battu en retraite sur Brindes, ses incertitudes redoublent. Il ne veut pas se donner à César, qui cherche à le gagner par mille moyens : il hésite à suivre au-delà des mers le déplorable général de la République ! *En attendant il ne fait rien, ne bouge pas, et vit tranquille à Formies* : voilà la seule réponse que Trébatius rapportera de lui à César (*ad Att.*, 7, 17). César alors de lui écrire lui-même : pareille réponse évasive (*ad Att.*, 8, 9). Enfin César quitte le camp de Brindes et part pour Rome. Il adresse à Cicéron une invitation nouvelle, et plus pressante en même temps qu'amicale : il a besoin de lui, de son conseil, de son crédit (v. sa lettre relatée dans celle *ad Att.*, 9, 6). Il lui fait écrire encore par Oppius et Balbus (*ad Att.*, 9, 7). Rien ne fait. *Comment aller à César ? plus de lois ! plus de tribunaux, ni de Sénat ! Il n'y a que passion, audace, dépense folle et besoins énormes, chez tous ces affamés ! Comment voulez-vous que la fortune des particuliers, que celle de la République y suffise !* (*ibid.*). — Il ne croit pas à la clémence, à l'amour de l'ordre chez César, et il revient souvent sur ce sujet (*ad Att.*, 9, 9). Comme si Pompée n'avait pas lui aussi fait de

est, les sénateurs présents, ne se montrèrent point disposés à donner les mains à ses motions. A sa demande de pleins pouvoirs pour continuer la guerre, un des deux seuls consulaires qui assistassent à la séance, un homme dont toute la vie s'était passée à craindre, et qui ne souhaitait rien qu'une mort tranquille dans son lit, *Servius Sulpicius Rufus*, pour le nommer, émit l'avis que César, mériterait bien de la patrie s'il abandonnait le dessein de porter la lutte en Grèce et en Espagne[2].

César. alors de proposer que le Sénat se fit auprès de Pompée l'intermédiaire de ses offres de paix. A cela, nulle objection : mais les menaces des émigrés contre quiconque restait neutre les glaçaient tous d'effroi, et il ne se trouva personne qui voulût être l'envoyé de paix [*B. civ.*, 1, 33]. L'aristocratie répugnait à aider César à bâtir son trône ; et le Collège suprême montrait la même inertie qu'au jour tout récent encore où, grâce à cette inertie même, le Triumvir avait pu rendre absolument illusoire la nomination de Pompée à la dignité de généralissime de la guerre civile. Demandant à son tour le même titre, il échoua pareillement. D'autres obstacles étaient aussi devant lui. Voulant régulariser sa position quand même, il souhaita la dictature, mais comment le faire dictateur ? Aux termes de la Constitution, on ne pouvait tenir l'investiture que d'un des Consuls. César tenta bien d'acheter Lentulus : dans le désordre de la fortune de cet homme, rien de plus naturel que de compter sur un tel moyen ! La tentative ne réussit pas. Puis voici que le tribun du peuple *Lucius Metellus* proteste contre les actes du tout puissant Proconsul : il fait mine de défendre de son corps les caisses du Trésor, où les affidés de César sont venus violemment puiser[3]. César

---

sanglantes menaces ! (*Gnœus noster sullani regni similitudinem concupivit*). *Comme s'il ne voulait pas, lui aussi, affamer Rome et l'Italie, ravager, brûler les champs, ravir l'argent des riches* (*ad Att.*, 9, 9) !
Le 27 mars, César est à Sinuessa. Nouvelle lettre à Cicéron ; nouvelles instances rassurantes (*ad Att.*, 9, 16). Cicéron ne va pas au rendez-vous : César alors va le trouver chez lui, à Formies (28 mars). Ici le grand orateur retrouve quelque fermeté, et la dignité du caractère. — Il ne lui sied pas de s'employer pour la paix, en obéissant aux intentions de César, à l'encontre de la volonté du Sénat. *Je ne veux point être là : ou je tiendrais ce langage, et je dirais bien d'autres choses encore que je ne puis taire, ou il me faut ne pas y aller !* (*ad Att.*, 9, 18). On se sépare là-dessus, et en froid. Mais Cicéron est content de lui-même (*At ego me amavi, quod mihi jam pridem usu non venit*). *Je l'ai offensé ; raison de plus pour agir prudemment !*
A quelque temps de là César lui écrit encore de Rome : il lui pardonne son abstention, mais pendant ce temps, soit affection pour Pompée, soit plutôt affection pour la République légitime et aristocratique, Cicéron a enfin pris son parti, et malgré les incitations de Curion qui le visite, en se rendant en Sicile, malgré les assurances qui lui sont données, il quitte l'Italie, s'embarque à Cajeta, le 11 juin, avec douleur, mais avec sa conscience pour compagne (*ad Att.*, 10, 4).]
1 [*Adjuvat etiam Piso, quod ab urbe, discedit, et condemnat generum suum* (*ad fam.*, 14, 14).]
2 [Consul en 703 [51 av. J.-C.] avec M. Claudius Marcellus. ***Servius Sulpicius Lemonia Rufus*** fut l'ami de Cicéron, qui le vante comme un orateur et un jurisconsulte réputé (Brutus, 41). Il fut l'un des accusateurs de Muréna ; consul élu pour 691 [-63]. — C'est lui qui, interroi en 702 [-52], avait nommé Pompée *consul sans collègue*. — Plus tard, après Pharsale, César le fit proconsul en Achaïe (*ad fam.*, d, 3). Il mourut (711 [-43]) au camp d'Antoine, sous Modane, où le Sénat l'avait envoyé en mission.]
3 [Il y prit (selon Orose, 6, 15), 4.135 livres d'or, et 90.000 livres d'argent (environ 8.000.000 fr.) ; plus encore selon Pline (33, 17, 3). — Metellus le menaça des malédictions divines — *Il violait le trésor destiné à repousser les Gaulois ! — Les Gaulois ne sont plus à craindre, répondit César : je les ai domptés* (Appien, 2, 42). — V. aussi toute cette scène dans Plutarque, *César*, 35. *Après la guerre*, dit-il à Marcellus, *tu pourras jouer à l'orateur !* Et comme l'autre persiste, César s'irrite, et le menace de le faire tuer : *Ne vois-tu donc pas qu'il m'est plus difficile de dire le mot, que de faire la chose !* — Cette voie de fait nuisit à César, dans l'opinion : il l'a, comme on sait, dissimulée dans ses *Commentaires*, I, 14 et 33. — Le *L. Metellus Creticus*, dont il est ici question, n'est guère connu que par l'incident qui vient d'être relaté (Plutarque, *César*, 35 ; Pompée, 62. - Dion Cassius, 12,

ne pouvait pas s'arrêter devant l'inviolable ! Passant outre, il agit du moins en toute douceur, et, sauf en cette circonstance, il s'abstint des voies de fait. Il parla au Sénat le langage qui tout récemment encore était dans la bouche des constitutionnels : il aurait voulu ne pas s'écarter de la légalité, et réorganiser l'État avec le concours des n grands pouvoirs publics : mais puisqu'on lui refusait assistance, il saurait se suffire ![1] Puis, sans plus se soucier du Sénart et des formes constitutionnelles, il remit l'administration provisoire de Rome à son préteur *Marcus Æmilius Lepidus*, en qualité de préfet urbain ; et pourvut à tous les arrangements nécessaires pour les provinces dont il était maître, et pour la continuation de la guerre. Au milieu du tumulte de cette lutte gigantesque, malgré le fracas alléchant des promesses de largesses infinies, la multitude à Rome se sentait saisie d'une impression profonde, indéfinissable, à voir pour la première fois, dans la libre cité, un citoyen trancher ouvertement du monarque, et briser par la main du soldat les portes saintes du trésor ! Mais les temps n'étaient plus où les événements obéissaient aux sentiments et aux impressions des masses. Qu'importent quelques angoisses de plus ou de moins dans les âmes ? La crise se précipite[2].

César, sans perte de temps, reprit les opérations militaires. Il devait ses premiers succès à son système d'offensive, et il entendait la continuer. La situation de son adversaire était singulière. L'attaque subite partie du Rubicon ayant réduit à néant le premier plan de Pompée, qui consistait à prendre César entre deux feux entre l'Italie et la Gaule, Pompée avait songé d'abord à gagner l'Espagne. Il y était très fort. L'armée y comptait sept légions, où servaient en grand nombre des vétérans. Soldats et officiers s'y étaient endurcis pendant des années dans les combats avec les montagnards de Lusitanie. Parmi les chefs, *Marcus Varron* ne valait que comme érudit illustre et comme partisan fidèle[3] : mais Lucius Afranius s'était distingué en Orient et dans les Alpes, et *Marcus Petreius*[4], le vainqueur de Catilina, était brave à toute épreuve et bon capitaine. Dans la province Ultérieure, le souvenir de la préture de César faisait à celui-ci de nombreux adhérents : au contraire, dans la Citérieure, bien plus considérable,

---

17. – Appien, *B. c.*, 2, 41. – César, *B. c.*, 1, 33. – Cicéron, *ad Att.*, 10, 4). — Il a probablement péri dans le flot des guerres civiles.]

1 [Cf. le discours de Lentulus, *B. c.*, 1, 1 : et le discours de César, *B. c.*, 1, 32.]

2 [César convient qu'il perdit trois jours à entendre les protestations des uns, les excuses des autres (*triduum disputationibus excusationibusque extrahitur*) ; puis, que la querelle avec Metellus lui prit quelques jours encore (1, 33) — Il aurait quitté Rome fort mécontent. *Il sait*, dit Cicéron, *que l'affaire du trésor a froissé le peuple (se apud ipsam plebem offendisse de ærario) : il voulait le réunir une fois encore : il ne l'osa pas, et partit vivement troublé*. C'est Curion qui, visitant Cicéron à sa villa de Cume, lui fait ce récit (*ad Att.*, 90, 4, § 3). N'est-il pas exagéré ? Drumann suppose que le peuple ne regretta qu'une chose, l'argent qui lui était promis, mais non encore distribué (Drum., III. p. 446).]

3 [C'est bien du fameux polygraphe, ***Marcus Terentius Varro***, *du plus savant des Romains* qu'il s'agit ici. Varron, était né en 638 [116 av. J.-C.]. Sous le rapport littéraire, il en sera amplement question plus loin (ch. XII). Mais sa carrière politique n'avait point été insignifiante : il avait eu un commandement naval dans la guerre contre Mithridate (Pline, *H. n.*, 3, 11, 7, 30. Appien, *Mithridate*, 95, et Varron, *de re rust.*, 2, *præf.*). Lieutenant de Pompée en Espagne, on le verra lui rester fidèle, passer en Grèce, et assister au désastre de Pharsale. Reçu à pardon par César, il ne s'occupe plus que de ses travaux d'homme de lettres et de bibliothécaire (Cicéron, *ad fam.*, 9, 6). — Un jour il est proscrit : plus heureux que Cicéron, il échappe aux assassins, et gagne la protection d'Octave. Il meurt, à 89 ans, en 726.]

4 [***Marcus Petreius***, bon et énergique soldat, qui gagna tous ses grades à la pointe de l'épée (v. Salluste, *Catilina*, 59, 60. – Cicéron, *pro Sest.*, 5). — Après le désastre d'Ilerda, il ira rejoindre Pompée : puis, après celui de Pharsale, ira combattre en Afrique. Enfin, après Thapsus, il se réfugiera avec Juba dans une villa du roi numide, où tous deux se donneront la mort.]

le respect et la reconnaissance enchaînaient la foule au général fameux qui, vingt ans avant, dans les guerres contre Sertorius, avait commandé sur l'Èbre, et la lutte finie, réorganisé le pays. Après ses revers, en Italie, Pompée ne pouvait, mieux faire évidemment que de se porter sur ce point avec les débris de son armée, pour marcher ensuite contre César à la tête de toutes ses forces. Malheureusement, il s'était trop attardé en Apulie, espérant sauver les troupes enfermées dans Corfinium, et au lieu des ports campaniens, il lui avait fallu gagner celui de Brindes et s'y embarquer. Mais il était maître de la mer et de la Sicile. Pourquoi ne pas revenir à son plan primitif ? Sa décision est pour nous un problème. L'aristocratie constitutionnelle, bornée d'esprit et toujours méfiante, se refusa-t-elle à mettre sa confiance dans les légions d'Espagne et dans les populations locales ? Quoi qu'il en soit, Pompée resta dans l'est et laissa César maître de l'aller attaquer en Grèce, où l'armée se reformait sous le commandement personnel de son généralissime, ou de se porter en Espagne, à l'encontre de l'armée de ses lieutenants, prête pour la lutte. César se décida pour le dernier parti. La campagne d'Italie est à peine finie que déjà il a pris ses mesures : par son ordre, neuf de ses meilleures légions, 6.000 cavaliers, les uns triés un à un et levés dans les clans gaulois, les autres mercenaires germains, avec un fort noyau d'archers ibères et ligures, se concentrent sur le Bas-Rhône.

Ses adversaires ne s'y étaient point endormis. Le proconsul désigné naguère par le Sénat pour lui succéder dans la Transalpine, Lucius Domitius, capturé à Corfinium et relâché, comme on l'a vu, était aussitôt parti avec tout son monde et avec Lucius Vibullius Rufus, l'affidé de Pompée. Arrivés à Marseille ils avaient tant fait que la ville, se prononçant pour Pompée, avait refusé le passage aux soldats de César [*B. c.*, I, 34-36]. Varron gardait la Péninsule Ultérieure avec deux des légions espagnoles moins sures que les autres : les cinq autres, renforcées de 40.000 fantassins du pays, moitié Celtibères, moitié lusitaniens, ou d'autres milices légères et de 5.000 hommes de cavalerie locale, se portaient vers les Pyrénées. Elles obéissaient à Afranius et à Petreius ; et selon les instructions de Pompée apportées par Vibullius, elles devaient fermer les montagnes à César [*B. c.*, I, 38-39].

Mais celui-ci était déjà dans les Gaules : s'arrêtant de sa personne devant Massalie investie, il mettait en mouvement la plus grande partie de l'armée du Rhône, faisait filer six légions et sa cavalerie sur la grande voie romaine, par Narbonne et Rhodè (*Rosas*), et devançait heureusement l'ennemi. Quand Afranius et Petreius arrivèrent aux Pyrénées, déjà les Césariens les occupaient en force : la ligne était perdue pour eux[1]. Ils prirent alors position à *Ilerda* (*Lérida*), entre la chaîne au nord, et l'Èbre au sud. Ilerda est à 4 milles [allem. = 8 lieues] du fleuve

---

1 [Les critiques militaires varient sur la route prise par l'avant-garde de César. Les uns (Guischardt, mémoires militaires, I, 28), pensent que Fabius, le lieutenant de César, suivit tout simplement la route du *Col de Pertuis*, la route du trophée de Pompée, par *Ruscino*, *Illiberis*, *Fircaria* (*Figueras*), *Girona*, et *Barcino* (*Barcelone*), puis de là gagnant Tarragone, quitta la côte, et tira sur Ilerda, par l'embranchement de la voie de l'ouest. — Mais ce trajet était bien long, alors qu'il s'agissait d'une lutte de vitesse (*adhibita celeritate*. B. civ., 1, 37), Gœler (*Guerre civ.*, p. 25) estime au contraire que les Césariens partis de Narbonne ont remonté la vallée du *Tet*, et franchissant le *col de Puycerda*, sont immédiatement descendus dans la vallée de la Ségre, par la *Seu d'Urgel*, arrivant ainsi par la rive droite, au-dessus d'Ilerda. Napoléon, dans son *Précis* (ch. X), ne tranche pas la question. — On sait peu de chose du lieutenant de César, Q. Fabius Maximus, qui commanda l'avant-garde, et assura par ses habiles dispositions le succès de la campagne. Il avait été poursuivi en 695 [59 av. J.-C.], pour extorsion en Macédoine (Cicéron, *in Vatin.*, 11) : à raison de ses services dans les Gaules et dans les deux guerres d'Espagne (*Bell. Hisp.*, 2, 41), César lui donna le triomphe et le consulat. Il mourut en sortant de charge.]

sur la rive droite du *Sicoris* (la *Ségre*), l'un de ses affluents : la route [venant de *Tarraco* (Tarragone)] franchissait cet affluent sur un pont qui touchait immédiatement à la ville. Au midi, les collines qui longent la rive gauche de l'Èbre venaient mourir non loin des murs. Mais au nord et des deux côtés du Sicoris s'étendait une belle plaine dominée par la hauteur sur laquelle Ilerda se dressait. Pour une armée voulant se laisser assiéger c'était là une position excellente : mais ayant couru trop tard aux Pyrénées, et leur ligne perdue, il fallait reporter au-delà de l'Èbre la défense véritable de l'Espagne. Or, comme entre la ville et le fleuve il n'y avait pas de forteresse qui les reliât ; comme il n'y avait pas de pont sur le fleuve lui-même, la retraite de la position provisoire d'Ilerda à la ligne défensive principale n'était rien moins qu'assurée. Les Césariens se placèrent au-dessus de la place, dans le delta formé par le Sicoris et la rivière de la *Cinga* (*Cinca*) qui le vient joindre en aval. La lutte ne devint sérieuse qu'après l'arrivée de César au camp (23 juin). Il y eut devant la ville bon nombre de rencontres où l'on combattit avec bravoure et fureur des deux parts et avec des fortunes diverses. Les Césariens ne purent se loger entre Ilerda et les Pompéiens, ni se rendre maîtres du pont de pierre [*B. c.*, I, 40-47]. Leurs communications avec la Gaule n'étaient établies que par deux autres ponts jetés en hâte sur le Sicoris, à 4 ou 5 milles [allem. = 8 ou 10 lieues] en amont, la rivière, étant trop large dans le voisinage de la place. Quand vinrent les eaux gonflées par la fonte des neiges, elles emportèrent ces ponts volants, et les embarcations manquaient pour passer le haut flot. Il n'y avait point à songer d'ailleurs à rétablir les ouvrages ; et l'armée de César, resserrée dans l'angle du Sicoris et de la Cinga, ne commandait plus la rive gauche et la route par où l'on se reliait avec les Gaules et l'Italie. Les Pompéiens en étaient maîtres à peu près sans coup férir, ayant pour passer le Sicoris, soit le pont d'Ilerda, soit la ressource des outres, à la façon lusitanienne. La moisson approchait : mais les récoltes anciennes étant presque totalement consommées, les récoltes nouvelles demeuraient sur pied encore. Tout était coupé et ravagé dans l'étroit espace entre les deux rivières. La famine régnait au camp (le boisseau [*prussien*] de blé se vendit jusque 300. deniers [90 thaler = 337 fr., 50 c.][1]). De graves maladies se déclaraient ; et pendant ce temps, les convois s'entassaient sur la rive gauche, ainsi que les munitions de toutes sortes et les hommes, cavaliers auxiliaires et archers envoyés des Gaules, officiers et soldats rentrant de leurs congés, ou fourrageurs revenant au camp (ils étaient 6.000 en tout). Les Pompéiens les attaquèrent en force démesurément supérieure, leur infligèrent de grosses pertes et les rejetèrent dans la montagne, pendant que les Césariens, sur l'autre rive, assistaient immobiles à cet inégal combat. Les Pompéiens coupaient l'armée de toutes ses communications ; et sur l'entre-temps, les nouvelles d'Espagne ayant tout à coup cessé de parvenir en Italie, il y circulait les plus fâcheuses rumeurs, lesquelles après tout ne s'éloignaient guère de la vérité[2]. Si les Pompéiens avaient énergiquement poursuivi leurs avantages, ils n'eussent point manqué, ou de capturer toute cette foule emprisonnée sur la rive gauche, à peine en état de faire résistance, ou tout au moins de la refouler dans les Gaules. En tous cas, ils pouvaient tenir complètement les rives et ne laisser personne passer sans qu'ils le vissent. Mais cette fois encore, ils ne furent que négligents. Ils avaient repoussé avec perte les convois d'auxiliaires : ils ne les avaient ni

---

1 [Le *modius* romain (6 fois moindre) valait 50 deniers (César, *B. c.*, I, 52), environ 41 francs.]
2 [*B. C.*, I, 53. — On alla en foule à la maison d'Afranius, pour complimenter les siens : d'autres se décidaient enfin pour Pompée, et accouraient à lui, voulant lui porter les premiers la nouvelle de la défaite de César.]

détruits, ni chassés complètement au-delà des Pyrénées ; et tout occupés de les écarter du fleuve, ils omirent de garder le fleuve même[1]. Aussitôt César change son plan. Il fait fabriquer au camp des canots portatifs, à fond de bois léger, aux flancs d'osiers entrelacés et recouverts de cuir, pareils aux embarcations des Bretons du canal, ou à celles dont les Saxons usèrent plus tard[2] ; puis il les fait porter sur chariot au point même où naguère étaient les ponts. On atteignit enfin l'autre rive sur ces frêles nacelles, et comme on les trouva inoccupées, on refit les ponts sans grande peine : on rétablit sans délai les communications avec le nord, et les convois, impatiemment attendus, entrèrent enfin au camp. Une heureuse pensée avait sauvé l'armée de l'immense danger qui la menaçait. Avec sa cavalerie, bien plus agile que celle de l'ennemi, César bat toute la région sur la rive gauche du Sicoris ; et dès ce moment, les cités espagnoles les plus importantes d'entre les Pyrénées et, l'Èbre, Osca, Tarraco, Dertosa [Tortose] et d'autres encore, même au sud du fleuve, passent à lui. Harcelés par les escouades volantes de César, abandonnés par les villes voisines, les Pompéiens souffrent à leur tour : ils se décident à la retraite et voulant se couvrir derrière l'Èbre, ils s'empressent d'y jeter un pont de bateaux, au-dessous du confluent du Sicoris. César voulait leur couper la route, et les renfermer dans Ilerda. Mais tant que l'ennemi possédait le pont de la ville, tant que, lui-même, il n'avait sur ce point ni pont ni gué à sa disposition, il lui était interdit de partager son armée en deux sur les deux rives, et partant, d'investir la place. Alors ses soldats de travailler jour et nuit, de creuser des canaux de dérivation, et par là, en abaissant le niveau d'eau, de faciliter le passage à son infanterie[3]. Cependant, les Pompéiens ont achevé leurs préparatifs sur l'Èbre, avant que César ait pu enfermer Ilerda ; et quand, ayant posé leurs bateaux, ils descendirent à l'Èbre en longeant le Sicoris sur la gauche, les fossés des Césariens n'avaient point été assez poussés pour ouvrir un gué aux soldats de pied. Les cavaliers seuls franchirent la rivière. Du moins ils purent se jeter sur les derrières de l'ennemi, le gêner dans sa marche et lui faire du mal. Les légions de César, depuis le milieu de la nuit, assistaient au départ des colonnes pompéiennes. Quand vint le petit jour, tous ces vieux soldats, avec leur infaillible instinct militaire, se rendirent compte sur le champ du mouvement de retraite de l'armée espagnole et de sa haute importance stratégique ; désormais il leur faudrait suivre les Pompéiens au travers de pays éloignés, impraticables, peuplés de tribus hostiles. Aussitôt ils supplient leur général : ils descendent à la rivière, et quoique ayant de l'eau jusqu'aux épaules, ils la franchissent sans accident fâcheux. Il était temps. Laisser les Pompéiens traverser l'étroite plaine qui sépare Ilerda du massif montueux au milieu duquel l'Ebre court à la mer, les laisser se jeter eux-mêmes dans la montagne, c'était leur donner la vie sauve. Nul obstacle alors ne

---

1 [Sur tous les détails qui précédent : *B civ.*, 1, 48-54]

2 [*Carabus : parva scapha ex vimine facta, quœ contexta erudo crudo genus navigii prœbet* (Isidore, *orig.*, I, 19. - *B. c.*, I, 54. - Luc., 4, 130 et s.). — Les Bretons appelaient ces embarcations des ***coricle*** ou ***coracles***.]

3 [César, dans cette campagne d'Ilerda, a, comme d'habitude, ordonné à ses soldas des travaux gigantesques. Déjà, durant la première partie du siège, et pendant la guerre d'escarmouches qui a précédé le débordement de la Sègre et la rupture des ponts, il a fait combattre ses deux premières lignes, masquant la troisième qui, pendant ce temps, creuse les fossés et construit le retranchement (*B. c.*, I, 41 et 42). (On dit que nos troupes, au camp de Saint-Maur, sont exercées à un semblable travail). Aujourd'hui, il ne veut pas moins faire que dériver la rivière qui le gêne. Il creuse des coupures transversales qui n'ont pas moins de 30 pieds romains de large. Ces saignées allaient ou se déversera l'ouest, dans un affluent du Sicoris, la *Noguera Ribagorsana*, ou dans le cours du Sicoris lui-même, au-dessous d'Ilerda (Guischardt, *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains*). — Napoléon admire ce travail (Précis, ch. X).]

les empêchait de mettre le fleuve entre eux et César. Déjà, malgré les efforts de la cavalerie qui les harcèle sanas cesse et les retarde beaucoup, déjà ils ne sont plus qu'à un mille des premiers contreforts ; mais cette longue marche, depuis minuit, les a épuisés : ils n'en peuvent plus, et ils plantent leur camp, renonçant à entrer ce même jour dans les montagnes. César les a enfin atteints : il campe en face d'eux, le soir et les ténèbres survenant. Les Pompéiens qui, d'abord, avaient l'intention de se remettre en marche durant la nuit, ne bougent plus, craignant dans l'obscurité l'attaque des terribles cavaliers. Le lendemain les deux armées restent encore là, immobiles, et seulement occupées à reconnaître le terrain. Enfin, sur le matin du troisième jour, les fantassins de César s'ébranlent, tournent la position par une marche de flanc dans la montagne, loin de tous sentiers, et passant à l'avant de l'ennemi, vont lui fermer la route. Alors seulement, les lieutenants de Pompée se rendent compte de cette singulière manœuvre, qui leur a semblé d'abord un simple retour vers Ilerda. Aussitôt ils sacrifient camp et bagages et s'élancent à pas précipités sur la grande route : ils voudraient avant César gagner les dernières crêtes. Il est trop tard. Quand ils y arrivent, déjà l'ennemi occupe la voie romaine, en masses serrées. Alors ils tentent à leur tour de se frayer ailleurs un passage et se jettent au travers des coteaux ardus qui bordent le fleuve. Là, la cavalerie les arrête encore : elle entoure et taille en pièces les avant-gardes lusitaniennes. Le combat ne pouvait plus être douteux entre les Césariens et l'armée pompéienne, totalement démoralisée, ayant à dos les cavaliers et en face toute l'infanterie du Proconsul. Ce combat, mainte occasion s'offrit de l'engager ; mais César n'en avait pas besoin : il refréna, non sans peine, l'impatiente ardeur de ses soldats trop sûrs de la victoire. En une seule manœuvre l'armée pompéienne avait été poussée à sa perte. César évita de s'affaiblir en dépensant inutilement le sang de ses troupes : à quoi bon d'ailleurs envenimer les haines ? Dès le jour qui suivit, sur le lieu même où la route de l'Èbre venait d'être interceptée, les soldats se mirent à fraterniser, d'une armée à l'autre, et à parler de capitulation : déjà les Pompéiens avaient obtenu le consentement de César à leurs demandes, notamment la vie sauve pour leurs officiers ; mais voici que Petreius survient avec son escorte formée d'esclaves et d'Espagnols : ils se jette sur ceux de ses hommes qui parlementent et fait massacrer tous les Césariens dont il s'empare. César ne lui renvoie pas moins les Pompéiens venus à son camp, et persiste à attendre une issue certaine. Il y avait encore à Ilerda une garnison et de vastes magasins : on veut y revenir, mais comment le faire, ayant en front l'armée ennemie et séparé de la place par la rivière ? On ne put s'en rapprocher ; la cavalerie pompéienne a perdu courage, il faut la mettre à couvert au milieu de l'infanterie, et les légions se rangent à l'arrière-garde. Impossible de se procurer, l'eau et le fourrage : déjà l'on tue les bêtes de somme faute d'avoir de quoi les nourrir. Enfin tonte cette armée qui tourbillonne se voit enveloppée, adossée qu'elle est au Sicoris, ayant devant elle les Césariens qui creusent le fossé et élèvent l'agger. Essaie-t-elle de franchir la rivière ? Les cavaliers de César sont là avec l'infanterie légère, qui les a devancés, et commandent l'autre rive. La valeur et la fidélité ne purent retarder l'inévitable capitulation (2 août 745 [**49 av. J.-C.**]). César laissa la vie sauve et la liberté aux officiers et aux soldats : il leur laissa ce qui leur restait de leurs bagages, et leur rendit même le butin fait sur eux, s'engageant à indemniser d'autant ses propres soldats. Mais tandis qu'en Italie, il avait de force enrégimenté les recrues prisonnières, il voulut honorer les vieux soldats de Pompée, leur promettant que nul ne serait contraint à servir dans son armée. Il n'exigea d'eux que de remettre leurs armes et de s'en retourner dans leurs foyers. Ainsi furent congédiés sur le champ tous les soldats natifs de

l'Espagne (ils faisaient le tiers environ) : quant aux Italiens, leur licenciement s'opéra, à la frontière des Gaules transalpine et cisalpine[1].

L'armée pompéienne dissoute, l'Espagne citérieure était dans la main du vainqueur. Dans la Province ultérieure, où Varron commandait pour Pompée, celui-ci, à la nouvelle du désastre d'Ilerda, crut n'avoir rien de mieux à faire que de se jeter dans Gadès et son île, et de s'y mettre en sûreté, lui, les sommes considérables qu'il avait tirées des temples des dieux ou confisquées sur les notables Césariens, la flotte assez importante qu'il avait formée, et les deux légions placées sous ses ordres. Mais au premier vent qu'on eut de l'approche de César, les principales villes de cette province, dévouée à lui depuis longtemps, se prononcèrent, chassèrent les garnisons pompéiennes ou les entraînèrent dans leur défection : ainsi il en advint à *Corduba*, à *Carmo* (*Carmone*) et même à Gadès. Une des légions de Varron s'ameuta, partit d'elle-même pour *Hispalis* (*Séville*), où elle se donna à César de concert avec la cité. Enfin *Italica*[2] ayant fermé ses portes à Varron, celui-ci fut réduit à capituler aussi[3].

Presque à la même heure, Massalie faisait sa soumission. Les Massaliotes investis avaient soutenu le siège avec une héroïque énergie : ils avaient aussi lutté sur mer contre César. Là, ils étaient sur leur élément et pouvaient espérer de puissants secours envoyés par Pompée, celui-ci demeurant le maître incontesté de la Méditerranée. Mais le lieutenant de César, l'habile *Decimus Brutus*, celui-là même qui avait combattu les Vénètes[4], et remporté sur l'Océan

---

1 [*B. c.*, 1, 59-89. César a consacré toute la fin du premier livre de ses Commentaires au récit de la campagne d'Ilerda. Nous y renvoyons pour les détails. En partant pour l'Espagne, il avait dit *qu'il allait y combattre une armée sans général, pour revenir combattre un général sans armée* (*ire se ad exercitum sine duce, et inde reversurum ad ducem sine exercitu* (Suétone, *César*, 84). — Par la rapidité, et *l'ascendant de ses manœuvres*, il enlève à l'ennemi la ligne des Pyrénées, et profitant de sa faute, il s'attache à le tourner devant Ilerda, lui barre le passage de l'Èbre, et *réduit une armée égale en force à la sienne*. - (V. *Précis des guerres de César*, ch. X). — La campagne de Lérida a été étudiée par tous les écrivains militaires, par le colonel *C. Gottlieb Guischardt* (*Quintus Icilius*), l'historiographe savant à la suite du Grand Frédéric, dans les *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains* (La Haye, 1757), et plus récemment par le général de Gœler (*Bürgerkrieg zwischen Cæs. und Pomp. - Guerre civile entre C. et P.*) — Citons aussi le nom du Grand Condé. *Les campements de César firent son étude. Je me souviens qu'il nous ravissait en nous contant comme en Catalogne, dans les lieux où ce fameux capitaine, par l'avantage des postes, contraignit cinq légions romaines et deux chefs expérimentés à poser les armes sans combat, lui-même, il avait été reconnaître les rivières et les montagnes qui servirent à un si grand dessein ; et jamais un si digne maître n'avait expliqué par d'aussi doctes leçons les Commentaires de César* (Bossuet, Oraison fun. du Prince de Condé).
Quant au lieu où se fit la capitulation, il ne peut être *Mequinenza,* comme le dit Napoléon (*Précis. l. c.*) : Mequinenza est sur la rive droite de la Ségre, à son confluent. Or, toute la marche au travers de la plaine d'Ilerda, et vers le massif montagneux qui borde l'Èbre au nord, et la capitulation finale, se sont effectuées, sur la rive gauche du Sicoris : il faut tenir le fait pour certain avec Guischardt, Mannert (I, 417), et Gœler (p. 49) : ce dernier nous fournit une description topographique exacte ; et il faut placer, soit à *La Granja*, soit à *Almatret*, sous la croupe du *Mancu Montana*, la localité d'*Octogesa*, où, selon César, les Pompéiens avaient réuni une flottille pour passer l'Èbre (*B. c.*, I, 61).]
2 [*Santiponce*, non loin de Séville, sur la rive droite du Guadalquivir.]
3 [*B. c.*, 1, 38 ; 2, 17-22. Varron se comporta en homme de faible cœur. — Au début, son langage, son attitude affectent une modération grande envers César. Il ne fait aucun mouvement défensif (*B. c.*, 2, 16). Mais, quand il voit César en échec devant Ilerda, il se décide (*se quoque ad motus fortunaœ movere cœpit*) ; ramasse des armes, des vaisseaux, des munitions, dépouille les temples au profit de la caisse militaire, et parle haut contre César (I, 18). — Toute cette effervescence tombe quand la fortune a tourné (16-21). Epouvanté (*perterritus*), il se rend à merci ; et livre ses munitions et sa flotte, ne demandant que le pardon.]
4 [Déjà nous avons dit qu'il ne faut pas confondre ***D. Brutus Albinus*** avec ***M. Junius Brutus***, le favori de César et l'un des chefs de la conspiration des Ides de Mars. ***Decimus Brutus Albinus***, le

la première victoire navale de Rome, sut promptement, ramasser ou construire une flotte[1]. En vain, l'ennemi fit bravement résistance ; en vain Domitius mit sur ses vaisseaux les mercenaires Albiœques[2], à la solde de Massalie, et ses propres esclaves-pasteurs[3]. Les soldats de marine, choisis dans les légions césariennes, eurent promptement raison de l'escadre plus nombreuse des assiégés ; ils la coulèrent ou la prirent presque tout entière[4]. Mais voici qu'à peu de temps de là une escadrille pompéienne, commandée par Lucius Nasidius[5], arrive d'Orient en rangeant la Sicile et la Sardaigne : les Massaliotes aussitôt recommencent à armer, et se joignant aux vaisseaux de Nasidius courent sus aux Césariens. Le choc eut lieu à la hauteur de *Tauroëis* (*La Ciotat*, à l'est de Marseille). Si les Pompéiens s'étaient battus avec autant d'ardeur qu'en montrèrent les Massaliotes dans la lutte, la journée peut-être aurait eu une autre fin, mais la flotte de Nasidius prit la fuite, laissant la victoire à Brutus ; et les débris des Pompéiens allèrent se réfugier dans les eaux d'Espagne[6]. La mer était complètement fermée aux assiégés. Du côté de terre, où Gaius Trebonius dirigeait l'investissement, la défense se continua énergique et opiniâtre : enfin, malgré les sorties fréquentes des Albiœques mercenaires et la manœuvre savante des engins balistiques accumulés en nombre immense dans la ville, les assiégeants arrivèrent proche des murailles, et l'une des tours s'écroula. Les Massaliotes se dirent prêts à cesser toute résistance, mais ils désiraient ne se rendre qu'à César en personne, et demandèrent à son lieutenant de suspendre les travaux jusqu'à ce qu'il fût de retour. Trebonius accorda la trêve sollicitée : César lui avait donné l'ordre exprès d'épargner la ville dans la mesure du possible. Mais cette trêve, les assiégés en profitèrent pour effectuer une perfide sortie, pour brûler la moitié des ouvrages romains qui n'étaient en quelque sorte plus gardés, et les hostilités recommencèrent plus actives, plus acharnées que devant. Trebonius rétablit, avec une rapidité surprenante ses tours et ses épaulements renversés : les Massaliotes se virent de nouveau complètement investis. Sur ces entrefaites, l'Espagne étant soumise, César revint devant leurs murs : les attaques de l'armée de siège, la faim, les maladies avaient réduit la place aux abois. Pour la seconde fois, et sérieusement cette fois, elle s'offrit à merci. Pour Domitius, qui avait à se reprocher d'avoir répondu par une trahison au pardon du vainqueur, il monta sur un esquif, et se glissant au travers de la flotte romaine, il s'en alla, chercher ailleurs pour son irréconciliable haine un troisième champ de bataille. Les soldats césariens avaient juré de passer au fil de l'épée toute la population virile de la cité parjure : ils demandèrent à grands cris et en tumulte le signal du

---

héros de la guerre des Vénètes et du siège de Marseille, fils du Brutus, consul en 617 [77 av. J.-C.], reçut de César, après Marseille prise, le commandement de la Gaule Ultérieure : il se signala dans la secondé guerre d'Espagne, et eut la promesse de la préture et du consulat. On ignore pourquoi, lui aussi, il fut l'un des assassins de son bienfaiteur. — Plus tard, il s'enferme dans Modène, où Antoine, qui l'assiégé, est défait ; puis passe en Macédoine, où un de ses Gaulois le trahit et le livre. Antoine le fait tuer.]

1 [12 vaisseaux longs, mis en chantier à Arles (*B. c.*, 1, 36).]

2 [Population des montagnes au nord de Marseille, *B. c.*, 1, 34.]

3 [Ramassés dans les îles et sur la côte de Toscane. - *B. c.*, 1, 36, 56.]

4 [*B. c.*, 34-37 ; 56-59. Brutus eut recours au moyen qui avait servi a Duilius contre les Carthaginois (à Mylæ), et à lui-même contre les Vénètes. Ses hommes abordaient les vaisseaux de Domitius à l'aide de grappins et de mains de fer ; puis, combattant comme sur terre, ils reprenaient aussitôt leur avantage.]

5 [***Lucius*** ou ***Quintus Nasidius***, lieutenant naval de Pompée. De Marseille, il ira en Afrique avec ses vaisseaux ; puis d'Afrique en Espagne. En 719 [35 av. J. C.], on le retrouve auprès de Sextus Pompée : enfin, il se rangera du côté d'Antoine, et se fera battre à Patræ, par Agrippa, à la veille d'Actium.]

6 [*B. c.*, 2, 3-7. Lire le détail intéressant du combat naval ; qui se livra en vue de terre.]

pillage. Leur chef resta fidèle à sa noble mission de promoteur de la civilisation helléno-italienne en Occident : il ne voulut point se laisser forcer la main, et recommencer sur un nouveau théâtre les excès de la destruction de Corinthe[1]. De toutes les cités libres et puissantes sur mer qu'avait jadis fondées l'antique peuple des navigateurs d'Ionie, Massalie, la colonie le plus loin placée de la métropole, avait presque la dernière gardé pures et vivaces les mœurs et les institutions des Hellènes maritimes : elle fut aussi la dernière qui guerroya sur les flots. Aujourd'hui elle livre au vainqueur ses arsenaux, ses armes et ses flottes ; elle perd une partie de son territoire et de ses franchises privilégiées. Pourtant César lui laissa sa liberté, sa nationalité ; et quoique réduite à une mince importance, elle resta, après comme avant, le centre de la culture grecque dans ces régions lointaines des Gaules, promises par les destins à d'autres grandeurs dans l'histoire[2].

Pendant que dans l'ouest, et après maintes graves vicissitudes, la guerre se décidait en faveur de César par la soumission des Espagnes et de Massalie, et lui mettait ainsi dans les mains, captive jusqu'au dernier homme, la principale armée de Pompée, le sort des armes tournait de même pour lui sur un autre théâtre, où il avait jugé à propos, l'Italie une fois conquise, d'aller prendre aussi l'offensive.

Nous avons dit déjà que les Pompéiens voulaient affamer l'Italie. Ils avaient tous les moyens de le faire. Ils étaient maîtres de la mer : partout, à Gadès, à Utique, à Messine, et principalement en Orient, ils travaillaient avec ardeur à augmenter leurs flottes. Ils possédaient toutes les provinces d'où la capitale pouvait tirer ses subsistances. Ils avaient Marcus Cotta[3] en Sardaigne et en Corse, Marcus Caton en Sicile. L'Afrique obéissait à *Attius Varus*, qui s'y était improvisé général en chef, et à son allié, le roi Juba, de Numidie. Il était d'absolue nécessité pour

---

1 [*Magis eos pro nomine et vetustate quam pro meritis in se civitatis conservans*. *B. c.*, 2, 22.]

2 [César donne, pour ainsi dire, le bulletin du siège de Marseille (*B. c.*, I, 34-36 ; 2 1-16, et 22). Les détails précis sur lesquels il s'étend, sont, pour la topographie et l'histoire, d'un haut intérêt, en même temps qu'on y voit en action tous les moyens et engins à l'usage des Grecs et des Romains, pour l'investissement et la défense des places. *Mamurra* y fut le principal, ingénieur de César.
La situation de Marseille était encore, au temps de César, ce qu'elle avait été à l'origine : la ville s'élevait sur une presqu'île, baignée de trois côtés par la mer : du quatrième côté, un mur avec tours, au-dessus d'un vallon profond, la séparait de la terre ferme. Le port de *Lacydon*, ainsi il s'appelait, était au sud (*B. c.*, 2, 1) :

..... cujus urbis hic situs :
Pro fonte litus prœjacet : tenuis via
Patet inter undas : latera gurges alluit :
Stagnum ambit urbem, et unda lambit oppidum
Laremque fusa : civitas pœne insula est...

(Fest. Avien. *ora maritima*, 94).
Aujourd'hui le port ancien n'existe plus, et le port actuel (le *Vieux-Port*) est tourné vers le couchant (Walkenaer, *Geogr. anc. des Gaules*, I, p. 25 et note 2). La cathédrale (*N.-D. de la Major*) occupe l'emplacement du temple de Diane, centre de la ville phocéenne. Le front d'attaque par terre allait de la colline de la citadelle au fond du vieux port actuel, vers le cours St-Louis et la *Canebière* (Merivale, *hist, of the Rom. (hist. des Romains sous l'empire)*, 2, p. 204). La ville avait de vastes arsenaux et des chantiers (Eumène, *Paneg. Constantin*, c. 19, et Augustin Thierry, *Hist. des Gaules*, 2, IIe part, c. I : son récit plus détaillé du siège, reproduit les bulletins de César, et y mêle industrieusement la narration poétique de Lucain, *Pharsale*, 3).]

3 [***M. Aurelius Cotta*** (*B. c.*, 1, 5, 28), avait été consul en 689 [66 av. J.-C.]. Après la conjuration de Catilina, il avait le premier, dans le Sénat, proposé une *supplicatio*, en l'honneur de Cicéron : puis, le premier encore, avait proposé son rappel d'exil. — Il paraît au cours de la guerre civile être revenu à César. Cicéron vante souvent son talent et sa prudence.]

César de prévenir l'ennemi et de lui enlever les provinces à blé. *Quintus Valerius*[1] alla en Sardaigne avec une légion et força le commandant pompéien à quitter l'île[2]. S'emparer de la Sicile et de l'Afrique était chose plus difficile. César en donna la mission au jeune et brave Gaius Curion, avec l'assistance d'un lieutenant habile et éprouvé, *Caninius Rebilus*[3]. La Sicile fut occupée sans coup férir. Caton n'avait point à vrai dire d'armée. Il n'était point homme de guerre : il partit, non sans avoir à sa loyale façon conseillé aux Siciliens de ne pas se compromettre inutilement par une résistance impossible[4]. Curion laissa dans l'île, dont la possession importait à la sûreté de Rome, la moitié de ses troupes ; et s'embarquant avec le surplus (deux légions et 500 cavaliers), fit voile vers l'Afrique. Il devait s'y attendre à une lutte opiniâtre. Outre l'armée de Juba, nombreuse et assez solide dans son genre, Varus était là avec deux légions formées des citoyens romains établis dans le pays, et il avait armé une petite escadre de dix voiles[5]. Mais Curion disposait d'une force bien supérieure. Son débarquement s'effectua sans difficulté entre *Hadrumette*, gardée par une légion et les navires ennemis, et Utique[6], sous laquelle se tenait Varus en personne avec une seconde légion. Curion marchant à lui plante son camp non loin d'Utique, là même où, un siècle et demi avant, Scipion l'Ancien a établi ses premiers quartiers d'hiver en Afrique[7]. Obligé de garder ses troupes d'élite par devers lui pour la guerre d'Espagne, César avait en grande partie formé son armée de Sicile et d'Afrique avec les anciens légionnaires de l'ennemi, notamment avec ceux capturés à. Corfinium. Les officiers pompéiens d'Afrique, qui presque tous avaient commandé ces mêmes légionnaires à Corfinium, employèrent à leur tour tous les moyens

---

1 [***Q. Valerius Orca***. Il n'est connu que par trois lettres de Cicéron (*ad fam*., 13, 6, 4, 5), et par la mention que fait de lui César. Il avait été préteur en 696 [58 av. J.-C.] : puis avait administré la province d'Afrique : durant la guerre civile, César l'a pour lieutenant (*B. c*., 1, 30-31), et, en 708 [-46], le fait commissaire répartiteur des terres à donner à ses soldats. C'est alors que Cicéron lui écrit dans l'intérêt des Volaterrans.]

2 [Les Caralitains le chassèrent en apprenant que Valérius arrivait (*B. c*., 1, 30).]

3 [***Gaius Caninius Rebilus***, de la gens plébéienne *Caninia*, fut lieutenant de César dans les Gaules (*B. G*., 7, 83, 90 ; 8, 24). Devant Brindes, il alla porter à *Scribonius Libo*, son ami, et lieutenant de Pompée, des propositions de paix (*B. c*., I, 26). César, comme le dit notre texte, l'avait placé prés de Curion, parce qu'on le savait *magnum habere usum in re militari* (*B. c*., 2, 34). — En Afrique, il échappera au désastre où Curion périt (*ibid*., 2, 24), prendra part, plus tard, à la campagne de Thapsus (*Bell. Afric*., 86, 93), puis passera en Espagne. Consul *suffectus*, pour quelques heures, à la fin de 705 [-49], en remplacement de *Q. Fabius Maximus*, décédé la veille des Calendes de Janvier. De là les plaisanteries de Cicéron : *Ce consul-là n'a point fait de mal ! Il fut d'une admirable vigilance, et n'a point dormi durant tout son office ! C'est à en pleurer, à force d'en rire !* (Cicéron, *ad fam*., 7, 30. – Plutarque, *César*, 58).]

4 [*B. c*., 1, 30. — Sa conduite n'en fut pas moins sévèrement jugée (*ad Att*., 10, 16) : *Si tenuisset, omnes boni ad eum se contulissent... O... turpem Calonem !*]

5 [Le commandant désigné par le Sénat pour la province d'Afrique, était *Lucius Ælius Tubero*, ami et compagnon d'études de Cicéron (*B. C*., 1, 30). Mais, le propréteur, *C. Considius Longus*, auquel il succédait, était parti sans l'attendre, laissant toutes choses aux mains de *Q. Ligarius*, son lieutenant. Sur ces entrefaites, arrive *Altius Varus*, abandonné par ses soldats à Auximum : ils s'entendent entre eux et empêchent le débarquement de *Tubéron*, qui s'en va rejoindre Pompée en Grèce : César lui pardonnera. — Quant à Q. Ligarius, il combat sous Varus, et reste en Afrique jusqu'après Thapsus. Plus tard, accusé devant César par le fils de Tubéron, il est défendu par Cicéron (*pro Ligar*.). Cette fois encore, César pardonne, et Ligarius, un jour, se rangera parmi ses assassins. Il périra proscrit.]

6 [A *Anquilaria*, entre les *promontoires de Mercure* (cap Bon), et *d'Apollon* (cap Zibeh). Lucius Cœsar, le jeune, lieutenant de Pompée, l'attendait à la hauteur de Clypea : mais il prit terre, et gagna Hadrumette où Considius Longus, revenu en Afrique, s'était posté avec une légion (*B. C*., 2, 23).]

7 [*Castra Corneliana* (Tite-Live, 29, 35 - et César, *B. c*., 2, 24) : les deux descriptions sont conformes.]

pour ramener à leur premier serment les soldats qu'ils avaient en face d'eux. Mais César ne s'était point trompé dans le choix de son lieutenant. Aussi habile à manier une armée et à conduire une flotte qu'à conquérir sur ses hommes l'ascendant et la confiance, Curion les approvisionnait abondamment, et les combats qu'il livra furent tous heureux. Varus croyait que l'occasion seule manquait, et qu'au premier choc les nouveaux Césariens passeraient à ses aigles. Mû surtout par cette pensée, il se décida à livrer la bataille : son espoir fut déçu [*B. c.*, 2, 27-33]. Aux paroles enflammées de son jeune général, la cavalerie de Curion se précipite et met les chevaux de l'ennemi en fuite : en vue des deux armées rangées en bataille, elle sabre les fantassins légers qui ont accompagné ceux-ci. Puis bientôt, les légions césariennes, enhardies par le succès, par l'exemple de Curion lui-même, se jettent dans la vallée profonde et difficile qui les sépare du corps principal de Varus. Les Pompéiens n'attendent pas son attaque : ils se réfugient honteusement dans leur camp, ils l'évacuent même la nuit venue. La victoire était complète : Curion aussitôt se met en devoir d'assiéger Utique[1]. Mais on lui annonce que Juba vient la délivrer avec toutes ses forces. Comme avait fait Scipion à l'arrivée de Syphax, il prend résolument son parti. Il lèvera le siège et se retirera dans les positions jadis occupées par l'Africain, afin d'y attendre tranquille les renforts venant de Sicile[2]. Sur les entrefaites, un nouveau rapport lui arrive. Juba, dit-on, attaqué lui-même par les princes voisins, a dû s'en retourner avec le gros de son armée. Il n'a détaché au secours d'Utique qu'un faible corps, sous les ordres de *Saburra*. Ardent qu'il était par nature, ce n'était point sans peine que le Césarien s'était décidé à l'immobilité. Aussitôt il reprend la campagne et veut se jeter sur Saburra, avant que celui-ci ait pu se mettre en communication avec la garnison de la place. Sa cavalerie sort le soir, surprend la troupe de Saburra endormie au bord du Bagradas et la malmène. A la nouvelle de ce succès, Curion hâte la marche de son infanterie pour achever la défaite. On arrive et bientôt l'on voit l'ennemi luttant péniblement sur les derniers contreforts qui descendent au fleuve : les légions s'élancent et le poussent en désordre dans la plaine. Mais ici la fortune du combat change. Saburra n'était point seul et sans ses réserves, comme on l'avait cru : à moins d'un mille (allemand = 2 lieues) derrière lui se tenait toute l'armée numide. Déjà accourait l'élite de l'infanterie de Juba : déjà se montraient sur le champ de bataille 2.000 cavaliers gaulois et espagnols, qui venaient appuyer l'avant-garde africaine : enfin le roi lui-même se hâte avec le gros de ses soldats et seize éléphants[3]. Après toute une longue nuit de marche, et l'opiniâtre lutte de la matinée, il ne reste plus guère à Curion que 200 cavaliers romains en ligne, et comme eux ses fantassins succombent à la fatigue, à l'épuisement. Bientôt, dans cette vaste plaine, où ils se sont laissés emporter, les bandes ennemies grossissent à chaque minute et les entourent. En vain Curion tente d'en venir aux mains : les chevau-légers libyques se refusent aussitôt qu'une cohorte marche à eux ; et quand elle se retire, ils la pourchassent. En vain, les Romains tentent de remonter la pente des hauteurs : la cavalerie de Juba les y a devancés et ferme le passage. Tout est perdu. L'infanterie de Curion se fait tuer jusqu'au dernier homme. Seuls quelques cavaliers se firent jour. Curion aurait pu fuir facilement : il ne voulut pas reparaître devant son général sans l'armée qu'il

---

1 [Voir le récit du combat où Varus, fuyant, faillit être tué par un simple soldat (*B. c.*, 2, 35-36).]
2 [Les deux légions qu'il y a laissées et le reste de sa cavalerie (*B. c.*, 2, 35.37).]
3 [César dit ***LX éléphants***, *B. civ.*, 2. 40.]

lui avait confiée ; il mourut l'épée à la main[1]. Quant à la garnison laissée au camp devant Utique, quant aux équipages de la flotte qui pouvaient sans peine regagner la Sicile, ils se rendirent à Varus, le jour qui suivit, terrifiés qu'ils étaient par la catastrophe sanglante du Bagradas (août ou septembre 705 [**49 av. J.-C.**]).

Ainsi finit l'expédition envoyée par César en Sicile et en Afrique. Elle ne laissait pas que d'avoir atteint son but principal. La Sicile et la Sardaigne ayant été simultanément occupées, il était paré par là aux plus urgents besoins de la capitale. Que si l'on avait échoué dans l'entreprise sur l'Afrique, les vainqueurs, il faut le dire, n'en retiraient point un grand et décisif avantage : ce n'était point pour César une perte irréparable que, celle des deux peu solides légions conquises naguère à Corfinium. Mais pour lui, pour Rome elle-même, la mort prématurée de Curion était un immense malheur. Le général avait eu ses motifs en choisissant pour un grand et indépendant commandement ce jeune homme, novice dans le métier des armes, et qui n'était fameux encore que par les scandales de sa vie privée. Chez Curion, il y avait l'étincelle du génie de César. Comme César, il avait vidé jusqu'à la lie la coupe des voluptés : comme lui, il avait été homme d'État, sans passer d'abord par le métier de capitaine, et la politique, sa première institutrice, lui avait mis l'épée à la main. De même son éloquence ignorait les périodes arrondies, il parlait en homme qu'inspire une haute pensée[2] ; de même il menait hardiment, rapidement la guerre, dédaigneux des petits moyens : de même enfin il était tout aisance accorte, empreinte de légèreté parfois, tout aimable, ouvert de cœur, et se donnant entier à tout instant. Il n'est que trop vrai, son général le déclare, l'emportement de la jeunesse et du courage le firent téméraire ! Il ne voulut point de pardon pour une faute assurément pardonnable, et il courut à la mort par excès de fierté ! Mais dans la vie de César aussi, ne se rencontre-t-il pas maint trait d'imprudence égale et d'égal orgueil ? Il faut regretter sans doute que cette nature bouillonnante et débordante n'ait point eu le temps de rentrer apaisée dans ses rives, et que la fortune n'ait point réservé Curion pour les temps qui sont proches, temps misérablement pauvres en grands hommes, fatalement et immédiatement voués au régime détestable des médiocrités !

On ne peut savoir que par conjectures quelle influence les faits de guerre de l'an 705 [**49 av. J.-C.**] exercèrent sur l'ensemble des plans de Pompée, et surtout quel rôle il avait réservé à ses grands corps d'armée de l'ouest, après la perte de l'Italie. Au camp d'Ilerda le bruit avait couru qu'il appellerait à lui l'armée d'Espagne par la voie de terre, par l'Afrique et la Mauritanie : rumeur purement aventureuse et qui, assurément, n'avait rien de fondé. Ce qui me parait beaucoup plus vraisemblable, c'est que même l'Italie perdue pour lui, il persistait encore dans son projet primitif, qu'il voulait attaquer César de deux côtés à la fois dans les Gaules cisalpine et transalpine, et qu'il préparait à cet effet un

---

1 [*B. c.*, 2, 38-44. — Comparez le récit d'Appien, 2, 44 et s. et celui de Dion Cassius, 41, 41. — Ces historiens sont sévères pour Curion, dont César, au contraire, voudrait excuser la témérité folle. La mort de Curion a inspiré à Lucain de beaux vers (*Pharsale*, 4. 799 et sq.) :

Quid nunc rosira tibi prosunt turbata, forumque ?...

Puis, son invective tourne aussi bientôt à l'éloge et aux regrets :

Digna damus, juvenis, merito præconia vitæ !
Haud alium tanto civem tulit indole Roma.....]

2 [V. ses discours à ses officiers en conseil de guerre, et à ses soldats (*B. civ.*, 2, 31, 32). Sans doute, c'est César qui les met dans sa bouche ; mais César n'écrit que sur le rapport des témoins auriculaires.]

grand mouvement concentrique du fond de l'Espagne et de la Macédoine. On peut croire que les légions espagnoles avaient mission de se tenir à l'état de défensive sur la ligne des Pyrénées, jusqu'au moment. où l'armée de Macédoine, en voie de formation, serait prête à marcher à son tour : toutes les deux alors, elles devaient s'ébranler et se donner rendez-vous, soit sur le Rhône, soit sur le Pô, suivant les circonstances : en même temps, la flotte tenterait de reconquérir l'Italie propre. César, ce semble, l'avait prévu, et tout d'abord il avait pris ses précautions dans la Péninsule. L'un de ses meilleurs lieutenants, le tribun du peuple Marc Antoine, y commandait au titre de propréteur. Les ports du sud-est, *Sipuntum*[1], Brundisium, Tarente (on craignait un débarquement sur ces divers points), avaient une garnison de trois légions. *Quintus Hortensius*, le fils dégénéré du fameux orateur, rassemblait des vaisseaux dans les eaux tyrrhéniennes : *Publius Dolabella*[2] formait dans l'Adriatique une deuxième flotte. Utiles pour la défense

---

1 [*Santa Maria di Siponto*, à un kilomètre au sud de *Manfredonia*.]

2 [Le gendre de Cicéron, aussi dépravé que Curion, sans racheter, comme lui, ses fautes par l'éclat du talent. ***P. Cornelius Dolabella***, de la gens patricienne *Cornelia*, fort jeune encore est membre du collège des *quindecemvirs* (*sacris faciundis* : 703 [51 av. J.-C.]) : il accuse App. Claudius (consul en 700 [-54]), pour crime de majesté et de brigue.

Lui-même, Cicéron l'avait défendu avant son départ pour la Cilicie : on ne lui reprochait rien moins que des crimes capitaux, meurtre, attentats honteux, etc. (v. la *IIe Philipp*. de Cicéron, 3, 4 : *puero pro deliciis crudelitas fuit*, etc.). A peu de temps de là, ayant su gagner les bonnes grâces de Terentia, il épouse Tullia (elle était sa troisième femme) malgré la vive répugnance du grand orateur, qui ensuite se met à l'admirer, et l'aide à régler ses dettes. Mais bientôt il recommence ses excès et se jette dans le parti de César. Cicéron en souffre d'abord, puis s'en accommode. *Il aura un appui dans l'autre camp*.

Après Pharsale, Dolabella reviendra à Rome, où, toujours perdu de dettes, il passe aux plébéiens, comme avait fait Clodius, en se faisant adopter par Gnœus Lentulus. Tribun du peuple en 706 [-48], il propose la radiation totale des dettes, pendant que César est retenu dans Alexandrie (v. infra, ch. XI). De là des tumultes sanglants. — César l'emmène ensuite en Afrique et en Espagne. Il lui avait promis le consulat pour l'an 710 [-44] ; à sa mort, Dolabella, faisant cause commune avec les meurtriers, prend les insignes consulaires. Il n'a encore que 25 ans, et n'a point passé par les charges antérieures. Il renverse l'autel de César et la colonne qui lui est dédiée sur le Forum : il précipite de la roche Tarpéienne ou fait clouer sur la croix les fanatiques venus pour sacrifier au dieu assassiné la veille ; et ces férocités républicaines lui valent l'éloge du parti. Bientôt, il se fait donner la Syrie pour province : mais avant de s'y rendre, il passe par la Grèce, la Macédoine et l'Asie Mineure, pillant partout. Il fait tuer Trebonius, le proconsul d'Asie (février 711 [-43]), recommence ses extorsions, et enfin est déclaré ennemi public. En Syrie, il trouve Cassius, arrivé avant lui, qui l'assiége et le fait tuer dans Laodicée.

Tullia avait divorcé, alors qu'elle était enceinte.

Nous avons insisté sur la simple esquisse qui précède, parce qu'elle est aussi de celles qui nous font voir au vrai l'état des moeurs privées et politiques, à Rome, en ces temps funestes. — On trouvera dans la correspondance de Cicéron nombre de lettres concernant Dolabella, ou même adressées à lui. Les sentiments les plus opposés s'y font successivement jour. — Tantôt, dans une missive à Terentia (Cal. février 704 [-50]. - *ad fam*., 14, 14), le beau-père se flatte *que si César livre Rome au pillage, Dolabella, du moins, pourra leur être utile* (*sin homo amens diripiendam urbem daturus est, vereor ut D. ipse satis nabis prodesse possit*. - V. aussi *ad Att*., 7, 13 ; *ad fam*., 14, 18). — Ailleurs, *il lui peine de le savoir auprès de César* (*ad fam*., 16, 12) ; puis bientôt, Dolabella est *un jeune homme excellent, qui lui est cher* (*ad fam*., 11, 16) ! — Puis, il lui donne des leçons d'éloquence (en 707 [-47] - *ad fam*., 9, 16 ; 7, 33). Mais voici que Tullia divorce, et Cicéron voudrait bien faire rentrer la dot (*ad fam*., 6, 28), que Dolabella se gardera de rendre jamais : quand sa fille est morte, des suites de ses couches (février 708 [-46]) Cicéron lui écrit une lettre triste, affectueuse, et curieuse en ce sens qu'elle atteste que malgré le divorce, les bonnes relations n'ont pas cessé entre eux. D'ailleurs, Dolabella s'emploie alors et lutte même pour son ex-beau-père (*prœlia te mea causa sustinere* - *ad Dolab*. - *ad fam*., 11, 11). Et puis, plus tard, quels éloges, quand Dolabella massacre les Césariens ! *Ô mon admirable Dolabella ! ..... spectacle grandiose ! ..... la roche Tarpéienne ! ..... la croix ! ..... Cette colonne jetée à bas ! ..... quel héroïsme !* etc. (*ad Att*., 14, 15). *Quelle vaillance ! Je ne cesse de l'exhorter, de le louer* (*ibid*., 14, 16). — *Je suis content de ta gloire !* (Cicéron, *Dolab. suo, ad fam*., 9, 14). Et il continue ainsi (*ad Att*., 14, 19 ; 18, 21) : *On le porterait aux nues, si seulement il payait quelque terme sur la dot !*

de l'Italie, tous ces vaisseaux devaient aussi servir au transport projeté des légions de César en Grèce. Que si Pompée tentait de pénétrer en Italie par la voie de terre, *Marcus Licinius Crassus*[1], le fils aîné de l'ancien collègue de César, était posté dans la Cisalpine avec un corps de troupes, et Gaius Antonius[2], le frère puîné de Marc Antoine, occupait en force l'Illyrie. Mais les jours se passèrent et Pompée n'attaquait point. Le premier choc n'eut lieu qu'au cœur de l'été, en Illyrie. Le lieutenant de César, Gaius Antonius, se tenait avec ses deux légions dans l'île de *Curicta* (*Veglia*, dans le golfe de *Quarnero*) ; et Publius Dolabella, avec sa flotte, croisait dans l'étroit bras de mer qui sépare Curicta de la terre ferme. A ce moment, les escadres pompéiennes dans ces mers, celle de Grèce, commandée par *Marcus Octavius*[3], l'autre, celle d'Illyrie, commandée par Lucius Scribonius Libo[4], fondirent sur Dolabella, anéantirent tous ses vaisseaux, et enfermèrent Antonius dans son île. Il fallait le sauver à tout prix. *Basilus*[5] et

---

Mais bientôt, comme je l'ai dit, tout change : le héros n'est plus qu'un ***scélérat*** (*ad fam*., 12, 15), chose hélas ! trop vraie, et lorsqu'on apprend qu'il s'est enfermé dans Laodicée, *on espère, bien qu'il y trouvera la peine de ses crimes* (*ibi spero celeriter eum pœnas daturum*. Lentulus à Cicéron, *ad fam*., 12, 14, et Cicéron à Cassius, 12, 8 ; 12, 10). — Que de faiblesse, que d'inconsistance de caractère et d'opinions chez ce grand et bon citoyen !]

1 [***Marcus Licinius Crassus Dives***. On ne sait que peu de chose de lui, si ce n'est qu'à cause de sa ressemblance avec le sénateur *Axius*, on soupçonna sa mère Tertulla de n'avoir point gardé la fidélité conjugale (Suétone d'ailleurs (*César*, 50), rapporte qu'elle avait aussi cédé à César). Il avait été questeur en Gaule, après le départ de son frère Publius, le lieutenant de Crassus le père dans la guerre parthique (*B. G*., 5, 24, 46-47 ; 6, 6). Par Publius, il s'était lié avec Cicéron. On ne sait pas la suite de sa vie.]

2 [***G. Antonius***, le second fils de *M. Antonius*, surnommé par dérision *Creticus*. Il avait été questeur de *Minucius Thermus*, propréteur en Asie (703 [51 av. J.-C.]). — Capturé à Curicta, comme on le va voir, il resta prisonnier au camp de Pompée : la bataille de Pharsale le délivra. — A l'époque de la mort de César, il est pontife, puis préteur urbain (710 [-44]), alors que son frère aîné, Marcus, est consul, et que son plus jeune frère, Lucius, a le tribunat. — Il reçoit la province de Macédoine. Mais déjà Brutus l'y a précédé avec des forces supérieures : il est battu par Cicéron le Jeune, et se réfugie dans Apollonie, où il est pris. A quelque temps de là, Brutus le fait tuer (712 [-42]), à l'instigation d'Hortensius le fils, et pour venger l'assassinat de Cicéron le consulaire.]

3 [***M. Octavius***, de la gens plébéienne des *Octaviens*, édile en 704 [50 av. J.-C.] avec *M. Cœlius* (Cicéron, *ad fam*., 3, 4 - *ad Att*., 5, 21 ; 6, 1). Quand éclate la guerre civile, fidèle aux traditions aristocratiques de sa famille, il se range du côté de Pompée. — Après Pharsale, il revient en Illyrie avec sa flotte, défait Gabinius : puis, battu lui-même par Vatinius et Cornificius, il va en Afrique (*B. Alex*., 42-46). Après Thapsus, il a encore sous ses ordres deux légions, et prétend au commandement. — Enfin on le revoit à Actium, où, lieutenant d'Antoine, il commande au centre (Plutarque, *Cato min*., 65, et *Antoine*, 65).]

4 [***Lucius Scribonius Libo***, d'une famille plébéienne, fut tribun du peuple en 698 [56 av. J.-C.] : dès cette époque, il appuie Pompée qui veut l'expédition d'Égypte. — Au début de la guerre civile, il a le commandement de l'Étrurie. Il rejoint Pompée en Campanie, et le suit à Brindes. Là, César, par l'intermédiaire de Caninius Rebilus, ami de Libo, transmet à celui-ci de nouvelles paroles d'accommodement auxquelles Pompée coupe court. *Les consuls sont partis : on ne peut entrer en pourparlers sans eux !* (*B. c*., 1, 26. – Cicéron, *ad Att*., 1, 12 ; 8, 11). Libo sert ensuite sur la flotte comme lieutenant de Bibulus, l'amiral de Pompée : puis, à la mort de Bibulus, il lui succède. Chargé de bloquer Antoine dans Brindes, il le laisse échapper, avec le second corps, qui va rejoindre César en Épire (*B. c*., 3, 15-24). — Jusqu'à la mort du dictateur, on n'entend plus parler de lui. Mais, en 710 [-44], nous le retrouvons en Espagne avec Sextus Pompée, son gendre (*ad Att*., 16, 4). Un peu plus tard, Octave, par le conseil habile de Mécène, épouse Seribonia, sa sœur, déjà deux fois veuve. Ce mariage amène la réconciliation des Triumvirs, à laquelle Libo contribue (715 [-39]). Enfin, en 720 [-34], Libo est consul avec M. Antoine : et son nom, depuis lors, tombe dans l'oubli de l'histoire.]

5 [***Lucius Minucius Basilus*** prit le nom de son oncle maternel, qui l'avait adopté : son nom d'origine était *Marcus Satrius*. Il servit en Gaule, en 700 et 702 [54-52 av. J.-C.] (*B. G*., 6. 29-30 ; 7, 92), où il demeura, sans doute, jusqu'à la guerre civile. César lui donna alors un commandement naval (Florus, 4., 2 ; Lucain, 416). Comme Brutus et tant d'autres lieutenants, il leva le poignard sur le dictateur, ce dont Cicéron le loue (*ad fam*., 6, 15). Il fut bientôt tué lui-même par un esclave.]

Salluste accoururent d'Italie avec un gros de troupes, et Hortensius fit voile dans la même direction avec la flotte tyrrhénienne : mais les amiraux ennemis étaient trop forts pour eux ; les légions d'Antoine furent abandonnées à leur sort. Les vivres manquaient : les soldats mécontents s'ameutent, et à l'exception de quelques pelotons qui réussissent à gagner la terre ferme en radeau, le corps entier, gros de quinze cohortes encore, met bas les armes. Transféré en Macédoine sur les navires de Libo, il y est incorporé à l'armée de Pompée. Quant à Octavius, il reste dans ces parages pour y achever la soumission de l'Illyrie, actuellement dégarnie de troupes. Les Dalmates, toujours en lutte avec César, depuis les temps de son proconsulat des Gaules ; les insulaires de la forte cité d'Issa (Lissa), et maints autres peuples se tournent du côté de Pompée : César n'y comptait plus de partisans que dans Salone (*Spalato*) et *Lissos* (*Alessio*). Les gens de Salone soutinrent bravement un siège ; et réduits à toute extrémité, ils firent une sortie heureuse, si bien qu'Octavius rebuté leva le camp et s'en alla hiverner à Dyrrachium[1].

Si considérables que fussent les succès de la flatte pompéienne en Illyrie, ils n'influaient pourtant pas puissamment sur l'ensemble des opérations : ils semblent se réduire même à néant, quand l'on voit que dans toute cette année 705 [**49 av. J.-C.**], si remplie d'événements immenses, ils furent les seuls faits militaires à placer au compte des forces de terre et de mer qui obéissaient directement à Pompée. Rien ne vint de l'Orient, où tout s'amassait contre César, général en chef, Sénat, deuxième grande armée, grandes flottes, approvisionnements militaires, énormes ressources financières. A l'heure du besoin, l'Occident ne reçut nul secours. Sans l'excuser, tout à fait, on expliquera, je le veux, cette inaction funeste des soldats de terre, par l'absence de concentration des forces militaires éparpillées encore dans toute la moitié orientale de l'Empire, par la méthode même de Pompée, qui ne voulut jamais se mettre en mouvement, tant qu'il n'avait pas la supériorité écrasante du nombre, par son indécision et sa lenteur naturelle, par les dissensions même des coalisés entre eux. Encore avait-on la flotte maîtresse sans conteste de la Méditerranée, et qui ne fit rien pour arrêter ; les événements, rien pour défendre l'Espagne, rien ou presque rien pour la fidèle Massalie, rien pour la Sardaigne, la Sicile, l'Afrique ; et qui, sans tenter de reconquérir l'Italie, aurait pu bien facilement lui couper les vivres ! La confusion, le désordre étaient-ils donc au comble dans le camp des Pompéiens ? Impossible de s'en rendre suffisamment compte, si fondée que s'en impose la conviction ! — Jugeons du moins la situation par les résultats de la campagne. César avait pris la double offensive en Espagne, en Sicile et en Afrique ; là, il avait complètement réussi ; ailleurs, son succès était mélangé de male fortune : mais, en reprenant la Sicile, il avait, dans son objet principal, anéanti le plan de Pompée, qui voulait affamer l'Italie : en détruisant l'armée constitutionnelle d'Espagne, il avait rendu impossible son grand mouvement combiné : en Italie enfin, les préparatifs de défense restaient, à très

---

1 [Appien, *B. c.*, 2, 47. – Florus, 4, 2. – Orose, 6, 15. - Dion Cassius, 41, 40, et Lucain, 4, 402-581. Tout cet épisode manque dans les *Commentaires*. Selon les critiques allemands, il était raconté à la fin du livre 2, *B. civ.*, qui tourne court, et est de moitié moins long que les deux autres. Le chap. 9 du livre 3 est également incomplet ; mais au chap. 10, dans les paroles qu'il charge Vibullius Rufus, son prisonnier pour la seconde fois, de porter à Pompée, César fait mention de l'affaire de l'île Curicta (*militumque deditione ad Curiclam*). Ailleurs (*B. c.*, 3, 67), il dit que G. Antonius avait été trahi par *Tit. Pulio*, un de ses officiers. (V. sur lui *B. G.*, 44). — Enfin (3, 4) César énumère, parmi les forces de Pompée, les soldats d'Antoine faits prisonniers (*Antonianos milites admiscuerat*). — C'est au cours de la campagne malheureuse d'Illyrie que se place le trait d'héroïsme des recrues d'*Opitergium*.]

peu près, intacts. Malgré de sensibles pertes en Afrique et en Illyrie, à la fin de la première année de la guerre, César avait décidément et décisivement campagne gagnée. Mais, tandis qu'ils n'avaient fait aucun sérieux effort, en Orient, pour arrêter la marche conquérante de César dans l'ouest, les Constitutionnels avaient voulu, du moins, mettant à profit un répit honteusement gagné, se consolider, autant qu'il était en eux, dans leurs positions et, politiques et militaires. La Macédoine était le grand rendez-vous des Anti-Césariens. Là étaient venus Pompée et la masse des émigrés de Brindes : là, tous les autres fugitifs arrivant de l'ouest, Marcus Caton, de Sicile, Lucius Domitius, de Massalie, et d'Espagne surtout une foule d'excellents officiers et soldats de l'armée dissoute, Afranius et Varron, leurs anciens généraux, en tête. En Italie, l'émigration aristocratique n'était pas seulement affaire d'honneur, mais de mode : elle avait pris un élan nouveau, quand arrivèrent les nouvelles défavorables des embarras de César devant Ilerda : les tièdes eux-mêmes, les politiques, qui avaient nagé entre deux eaux, rejoignaient. peu à peu : enfin Cicéron avait fini par se convaincre lui-même qu'à vouloir satisfaire pleinement à son devoir de bon citoyen, il ne suffisait pas d'écrire quelque beau ***traité sur la Concorde***. Le Sénat des fugitifs siégeait à Thessalonique, où la Rome officielle tenait ses états généraux par intérim. Il comptait environ 200 membres, vieillards blanchis par l'âge, pour la plupart ; et presque tous consulaires. Toujours est-il qu'ils n'étaient que des émigrés. Le *Coblentz* romain, d'ailleurs, affichant toutes les hautes prétentions du beau monde de la capitale, faisait comme lui pauvre mine au jour de l'action : réminiscences inopportunes, récriminations plus inopportunes encore, corruption et sottise politique, misères financières enfin, rien ne manquait au tableau. C'était bien le moins qu'à l'heure où s'écroulait l'édifice antique de la Constitution, les émigrés prissent à tâche d'en sauver avant tout les vieilleries usées et rouillées : pour comble de ridicule, on les entendit un jour, saisis d'un scrupule de conscience, et n'osant prendre le nom de ***Sénat*** hors de l'enceinte sacrée de Rome, se donner prudemment une autre appellation : ***les Trois Cents*** !1 Et puis, les voilà qui instituent de. longues procédures de droit public. Une loi curiate se peut-elle faire ailleurs qu'au Capitole ? Où et comment la décréter ? — Mais le plus grand mal était dans l'indifférence des tièdes, et dans les colères stupides des *ultras*. Impossible d'amener les premiers à se remuer, ou seulement à se taire. Leur demandait-on quelque service dans l'intérêt commun, aussitôt, avec cet esprit d'inconséquence, qui est le propre des gens faibles, ils tenaient la mise en demeure pour une méchanceté calculée en vue de les compromettre davantage, et ils n'agissaient point ou n'agissaient presque qu'à contrecœur. Naturellement, avec leur science meilleure, venant trop tard toujours, avec leur génie suprême de l'inexécution, ils étaient un fléau, à chaque heure, pour les hommes d'action. Tout critiquer, affaire petite ou grande, bafouer, déplorer, décourager ou énerver la foule par leur propre abattement ou leur attitude désespérée, voilà leur œuvre ! Si telle était l'atonie chez les faibles,

---

1 [Aux termes exprès du droit *l'assemblée légitime du conseil de Rome* de même que *la Justice légitime* ne pouvait siéger que dans la ville, ou dans l'enceinte de sa banlieue [*infra pomœrium*]. D'ailleurs, le Sénat de Thessalonique prit ce nom des *Trois-Cents* (*B. Afr.*, 88, 90 ; Appien, 2, 95), non parce qu'il aurait compté, en effet, 300 membres, mais parce que c'était là le nombre originaire des sièges sénatoriaux de Rome. Je tiens pour très croyable que cette assemblée se renforça par une adjonction de chevaliers notables : mais quand Plutarque (*Cato min.*, 59, 61) ne voit dans les Trois-Cents qu'un groupe de gros marchands italiens, il comprend mal le document où il puise. (V. Dion Cass. 42, 43. – Lucain, 5, 7 et s. – Appien, *B. civ.*, 2, 50-52).]

chez les *ultras* l'exaltation[1] débordait. Ici, on professait hautement qu'avant de par Ier de paix, il fallait qu'on apportât la tête de César[2]. Les tentatives essayées par César jusqu'à ce moment extrême et à tant de reprises, on les repoussait sans y vouloir regarder : on en profitait toutefois pour attenter perfidement à la vie de ses envoyés. Que les Césariens déclarés jouassent le gros enjeu de leurs corps et de leurs biens, cela se comprend : mais aux gens restés neutres, absolument ou à demi, on ne faisait pas meilleure part [*B. C.*, 1, 31]. Lucius Domitius, le héros de Corfinium, ouvrit sérieusement, en plein conseil de guerre, la proposition suivante : Les Sénateurs, combattant dans les légions de Pompée, feront passer par les votes tous ceux qui sont demeurés neutres, et tous ceux qui, ayant émigré, n'ont point rejoint l'armée : selon les cas, ces hommes seront ou acquittés, ou condamnés soit à l'amende, soit à la mort avec confiscation[3]. Un autre se levant un jour[4], accusa en forme, devant Pompée, Lucius Afranius. Ayant mal défendu l'Espagne contre César, Afranius était, coupable de corruption et de trahison. Chez ces républicains bon teint[5] l'idée politique revêtait le caractère d'un dogme religieux : contre les tièdes du parti, contre Pompée lui-même et son entourage, ils nourrissaient plus de colère encore, s'il était possible, que contre leurs adversaires déclarés : ils les haïssaient de cette stupide haine fréquente chez les théologiens ultra orthodoxes : enfin, dans ces querelles innombrables, amères, qui divisaient en groupes hostiles et le Sénat et l'armée des émigrés, ils étaient à la fois les instigateurs et les coupables. Et ils ne s'en tenaient point aux mots. Marcus Bibulus, Titus Labienus et ceux de leur coterie, joignant la pratique à la théorie, massacraient en masse tous les officiers et soldats de César qui leur tombaient dans les mains, cruautés qui n'étaient rien moins que faites, on le comprend, pour ôter aux Césariens leur énergie sous les armes. Si, pendant que César était hors d'Italie, la contre-révolution constitutionnelle n'y leva jamais son drapeau, alors pourtant que l'élément contre-révolutionnaire y était en force, la cause en est, selon le dire même des ennemis plus clairvoyants de César, dans l'inquiétude générale et profonde que suscitaient ces Républicains extrêmes, prêts à lâcher bride à leurs fureurs au lendemain d'une restauration. Les honnêtes gens du camp de Pompée étaient au désespoir en face de pareilles folies. Pompée, brave soldat de sa personne, épargnait les captifs, quand il osait et pouvait : mais pusillanime qu'il était, et se sentant dans une situation fausse, il ne savait point faire œuvre de général en chef, et empêcher ou punir de telles abominations. Un seul homme lutta avec une énergie meilleure, Marcus Caton. Lui, du moins, il entrait dans le champ avec la droiture de ses mœurs ; et grâce à ses efforts, le Sénat des émigrés, par décret exprès, interdit le pillage des villes sujettes, et la mise à mort des

---

1 [M. Mommsen dit par antithèse *l'hypertonie en pleine fleur*. Nous n'avons pu traduire mot à mot.]

2 [C'est le mot de Labienus, rompant les conférences sur l'*Apsos*, entre Vatinius et Varron. *B. c.*, 3, 19... *nam nobis nisi Cœsaris capite relato pax esse nulla potest*.]

3 [*B. c.*, 3, 83. – Cicéron, *ad Att.*, 11, 6. – Suétone, *Néron*, 2). — Et toutes ces propositions follement cruelles émanaient d'hommes qui se disputaient par tous les moyens les simulacres des honneurs républicains. A Domitius, il fallait le pontificat, et il avait pour rivaux Lentulus et Scipion, le beau-père de Pompée. Il appelait Cicéron, son ancien ami, *un lâche*, mais celui-ci redoutait la victoire des Pompéiens plus que celle de César : *Je ne me repens pas de m'être tenu à l'écart de l'armée : toutes ces cruautés, toutes ces alliances avec les nations barbares, la proscription préparée, non contre tels et tels, mais en masse ! J'ajoute, que tous l'avaient décidé, vos biens étaient la proie de leur victoire : je dis vos biens,* etc. (*ad Att.*, 11, 6).]

4 [***Acutius Rufus***, un inconnu (*B. c.*, 3, 83. – Plutarque, *Pompée*, 67 ; *César*, 41).]

5 [Le texte dit *teints en laine* (*in der Wolle gefœrbten*).]

citoyens ailleurs que dans la mêlée des combats[1]. Ainsi encore pensait le vaillant Marcus Marcellus. A la vérité, mieux que personne ils savaient combien, dans la soi-disant mission de salut qu'ils s'arrogent, les partis excessifs vont jusqu'au bout de la route, en dépit même de tous les sénatus-consultes du monde. Que si, à l'heure encore où la prudence eut conseillé la modération, la fureur des *ultras* ne se laissait déjà plus contenir, pouvait-on, après la victoire, s'attendre à autre chose qu'à un régime de terreur tel qu'il eût fait reculer Marius et Sylla ? Et l'on se rend compte du sentiment qui fit dire à Caton que le triomphe des siens l'effrayait plus que leur défaite.

La direction des préparatifs militaires, dans le camp de Macédoine, appartenait au général en chef. Difficile et entourée d'entraves qu'elle était par elle-même, la situation de Pompée n'avait fait qu'empirer après les événements malheureux de l'an 705 [**49 av. J.-C.**]. Aux yeux du parti, la faute en revenait principalement à lui : mais le parti jugeait mal, à beaucoup d'égards. L'issue malheureuse de bien des combats était due, sans nul doute, à l'ineptie, au défaut d'autorité des lieutenants, de Lentulus et de Domitius entre autres. Du jour où Pompée avait pris le commandement en personne, il avait habilement et bravement conduit l'armée : tout au moins avait-il sauvé du naufrage des forces considérables. C'était se montrer injuste que de lui reprocher de n'être point égal à César, en qui tout le monde aujourd'hui reconnaissait un génie supérieur. Quoi qu'il en soit, le succès seul en décidait. Ayant foi naguère en Pompée, lés constitutionnels avaient rompu avec César : aujourd'hui les suites déplorables de la rupture retombaient sur l'homme de leur choix. Non qu'ils songeassent à donner le commandement à un autre (chez les autres chefs on n'eût trouvé qu'incapacité notoire), mais la confiance dans le général en chef était comme paralysée désormais. Aux douleurs des défaites subies venaient s'ajouter les funestes effets de l'émigration. Parmi les fugitifs affluant au camp, on comptait beaucoup d'excellents soldats, beaucoup d'officiers capables, notamment ceux de l'ancienne armée d'Espagne : mais le nombre était petit de ceux qui venaient pour servir et se battre : ils disparaissaient perdus dans la foule énorme, effrayante, des généraux de salon qui se disaient *Proconsuls*, *Imperators*, au même droit que Pompée, et des élégants du beau monde, jetés plus ou moins à contrecœur dans la vie militaire active. Ils avaient apporté au camp les habitudes de la capitale, chose fâcheuse pour l'armée : leurs tentes se changeaient en aimables cabinets de verdure, au sol recouvert de frais gazons, aux parois garnies de lierre : la vaisselle d'argent chargeait leurs tables ou, dès le jour levant, circulaient les coupes. Quel contraste entre ces guerriers parfumés et les rudes *grognards* nourris d'un pain grossier à faire peur à leurs adversaires, quand encore à défaut de pain, ils ne vivaient pas de racines, et jurant qu'ils mâcheraient l'écorce des arbres, avant de céder d'une semelle [*B. c.*, 3, 96,49]. Tenu déjà à toutes sortes d'égards nécessaires envers d'autres magistrats ses collègues, envers tout un corps mal affectionné à sa personne, Pompée se sentait les bras liés, et ce fut bien pis encore, quand il les vit se réunir jusque dans son prétoire, pour ainsi dire et dans de longues séances épancher les âcres venins que l'émigration fomente. Ajouterai-je qu'il n'était ni assez haut d'intelligence, ni de cœur assez ferme pour surmonter l'obstacle ? Il allait comme toujours, lent, embarrassé, caché. M. Caton, sans doute, avait une autorité morale suffisante, et en cas qu'on requît son assistance, son bon vouloir était de même assuré. Mais loin de l'appeler à l'aide, Pompée, méfiant et jaloux, le tenait

---

1 [Plutarque, *Pompée*, 65, et *Cato min.*, 53.]

à l'arrière-plan : dans la question si importante du commandement en chef de la flotte, il lui avait préféré Bibulus, l'homme incapable, à tous les points de vue. Ainsi, en tout ce qui tient à la politique, autant d'actes, autant de fautes, fautes conformes à son génie ; et sous sa main, les choses, en mauvaise voie déjà, s'en allaient de mal en pis. Ailleurs pourtant, il fit preuve d'un louable zèle ; et quand il s'agit de l'organisation des forces militaires, disséminées mais nombreuses, des constitutionnels, il se montra à la hauteur de sa tâche.

Le noyau de son armée consistait dans les troupes amenées d'Italie : grossies des soldats de César capturés en Illyrie ; et des Romains résidant en Grèce, elles formaient cinq légions. Il lui en vint trois autres d'Orient, les deux légions de Syrie, formées des débris de l'armée de Crassus, et une troisième comprenant les deux faibles légions de la station cilicienne fondues dans ses cadres. Nul inconvénient au rappel de ces corps. Les Pompéiens alors étaient en bonne intelligence avec les Parthes ; et l'on aurait pu même en venir à l'alliance formelle, si Pompée n'avait point, à contrecœur peut-être, refusé d'en payer le prix demandé, à savoir, la rétrocession de la province de Syrie, jadis annexée par lui à l'Empire[1]. César, de son côté, avait voulu envoyer deux de ses légions en Syrie, pour y reconduire le prince Aristobule, qu'il avait trouvé captif dans Rome, et pour soulever de nouveau les Juifs[2]. Mais diverses causes, et surtout la mort d'Aristobule, firent échouer son projet. La Crète et la Macédoine fournirent un certain nombre de vieux soldats, fixés dans ces pays : ils formèrent une légion : les Romains d'Asie-Mineure en fournirent deux autres. A ces onze légions pompéiennes se joignirent 2.000 volontaires, débris des vieilles troupes d'Espagne ou provenant d'ailleurs, et enfin les contingents des pays sujets. Comme César, Pompée n'avait pas jugé utile de demander à ceux-ci de l'infanterie : seulement, il confia la garde des côtes aux milices épirotes, étoliennes et thraciques : de plus, 3.000 sagittaires grecs et asiatiques, et 4.200 frondeurs étaient arrivés en troupes légères auxiliaires. — Pour ce qui est de la cavalerie, à l'exception de la jeune aristocratie romaine, sorte de garde noble plus nombreuse que solide, et des esclaves-pasteurs d'Apulie, que Pompée avait mis à cheval, elle était exclusivement formée des contingents des sujets et clients de Rome. Elle avait pour noyau des bandes celtiques, les unes tirées de la garnison d'Alexandrie, les autres fournies par le roi *Dejotarus*, venu en personne à leur tête, malgré son grand âge, ou par la plupart des dynastes plates. D'autres corps s'y joignirent : les chevau-légers excellents de la Thrace, conduits en partie par leurs princes *Sadala* et *Rhaskyporis*, en partie levés par Pompée lui-même dans la province de Macédoine, le contingent équestre de la Cappadoce, les archers montés [*hippotoxotæ*] envoyés par Antiochus, roi de Commagène, une troupe d'Arméniens, d'en deçà de l'Euphrate, sous *Taxile*, une autre d'Arméniens, d'au delà du même fleuve, sous *Mégabatès*, et enfin un escadron des Numides du roi Juba : le tout, faisant 7.000 chevaux[3].

---

1 [César, *B. civ.*, 3, 82. - Dion Cassius 12, 55. — Pompée avait dépêché à Orodès *Lucilius Hirrus*, demandant l'alliance et des secours : et celui-ci ne voulant pas consentir à l'abandon de la Syrie, le Parthe l'avait jeté en prison.]

2 [Échappé de Rome, où, une première fois, Pompée l'avait conduit prisonnier (691 [63 av. J.-C.]), Aristobule était rentré en Judée. Là, Gabinius l'avait assiégé et pris (697 [-67]) dans *Machœrus de Pérée* (au nord de la Mer-Morte). Renvoyé à Rome, César le relâche, et va le réexpédier en Orient, quand il périt, traîtreusement empoisonné dans Rome par quelque partisan de Pompée (Josèphe, *Bell. Jud.*, 1, 9. - Dion Cass., 12, 38). — Tout cet épisode est raconté avec détails dans la savante histoire d'*Hérode* de M. de Saulcy. Paris, 1867, première partie).]

3 [Presque tous ces détails sont fournis par César (*B. c.*, 3, 3-5 ; Appien, *B. c.*, 2, 70, Velleius, 2, 51, et d'autres le complètent). Déjà, M. Mommsen a dit l'ascendant tout puissant de Pompée parmi

La flotte n'était pas moins nombreuse. On y voyait les vaisseaux romains amenés de Brindes ou construits plus tard, ceux des rois d'Égypte, des princes de la Colchide, du dynaste cilicien Tarchondimotos[1], des villes de Tyr, de Rhodes, d'Athènes, de Corcyre, et surtout de toutes les villes maritimes grecques et asiatiques. Elle comptait 500 voiles, dont les navires romains faisaient le cinquième. D'immenses approvisionnements en armes, munitions et vivres étaient entassés dans Dyrrachium. La caisse de l'armée était pleine. Les Pompéiens étaient maîtres des principales sources du revenu public ; mettant à profit les richesses des princes clients, des plus illustres Sénateurs, des Publicains, et puisant dans les coffres de tous les citoyens romains qui résidaient en Orient. Afrique, Égypte, Macédoine, Grèce, Asie Occidentale et Syrie, partout

---

les Orientaux : pour n'être point tout à fait injuste envers lui, il faut reconnaître que son mouvement d'Italie en Grèce avait eu lieu sous l'inspiration d'un double motif politique et militaire. Politiquement, Pompée, champion apparent des constitutionnels, ne travaillait en réalité que pour lui-même. La cause républicaine lui était indifférente : il voulait être un Sylla, mais pour régner (mirandum in modum Gnœus poster Sullani regni similitudinem concupivit (*ad Att.*, 8, 3). - *Sullaturit ejus animus et proscripturit diu* (*ad Att.*, 9,.10). Il ne dissimulait guère sa pensée. De là, son stationnement en Macédoine. Il y appelait les forces de l'Orient, et ne songeait à repasser en Italie que quand, ayant terrassé César, il pourrait rentrer dans Rome en maître et monarque absolu. — Militairement, les soldats des Orientaux et leurs flottes lui appartenaient à lui seul, et au besoin, il comptait les pouvoir tourner aussi bien contre ses amis que contre son adversaire (V. sur ce point, les très-justes observations de Merivale : *hist. of the Rom. under the Empire* (*hist. des Rom. sous l'empire*) 2, p. 159 et s.). — Quant aux dynastes auxiliaires, nous n'avons que quelques mots à en dire.

Dejotarus nous est bien connu. — Tétrarque en Galatie, il avait aidé Pompée contre Mithridate, ainsi qu'il a été raconté. Il avait de même offert ses services à Cicéron, lorsque celui-ci, proconsul en Cilicie (703 [51 av. J.-C.]), manœuvrait contre les Parthes, menaçant la Cappadoce (Cicéron, *Phil.*, 11, 13 ; *ad fam.*, 8, 10). A Pharsale, il fuit avec Pompée. Mais plus tard, quand César vient en Asie, il le reçoit et fait sa soumission. César lui laisse son titre, mais lui ôte une portion de ses états (B. Alex., 67, 10. – Cicéron, *pro Dejot.*, 13. – Dion Cass. 12, 63). En 709 [-45], il est accusé par Castor, son gendre, à ce que l'on croit, d'avoir médité, entre autres crimes, l'assassinat du vainqueur de Pharsale, lorsqu'il lui donnait l'hospitalité. Cicéron le défend, dans la maison même de César, à Rome. Nous avons son plaidoyer (*pro Dejot.*). A la mort de César, des émissaires de Dejotarus obtiennent d'Antoine, à deniers comptants, la restitution des territoires confisqués. Mais déjà le roi s'est remis en possession. Plus tard, il donne aide à Brutus. — Dejotarus, malgré les louanges de Cicéron, n'est pas autre chose qu'un sultan d'Asie, perfide, lâche et cruel, une sorte de Mithridate en petit. Il avait fait mourir tous ses enfants (Plutarque, *de Stoic. repugn.* 32), sauf un seul, Dejotarus II, qui lui succède en 712 [-42], et trahit Antoine à Actium.

Sadala ou *Sadales*, fils de *Catys*, roi thracique. César lui pardonna après Pharsale. Il succède à son père et meurt, léguant son royaume à Rome (702 [-42]).

Rhascypolis ou *Rhaskyporos*, chef de clan sur la côte nord de la Propontide. Dans la campagne de Philippes, il amènera à Cassius 3.000 chevaux, tandis que son frère *Rhascus* servira comme auxiliaire auprès des triumvirs. Grâce à ce jeu de bascule (Appien, *B. c.*, 103-106), le vaincu sera sauvé par le vainqueur.

Ariobarzane avait amené les 500 cavaliers du contingent de Cappadoce. Il était le petit-fils du roi *Ariobarzane Philoromœus*, qui lutta contre Mithridate : il portait lui-même les surnoms d'*Eusébès* et *Philoromœus* (Cicéron, *ad fam.*, 15, 2). Il devait de fortes sommes à Pompée et à M. Brutus (*ad Att.*, 6, 1-3). César lui pardonna et le protégea contre Pharnace (*B. Alex.*, 34 et s). Cassius le fit tuer, parce qu'il complotait (702 [-42]) contre lui en Asie (Dion Cass. 46, 33. – Appien, *B. civ.*, 4, 63).

Antiochus Ier, roi de Commagène. En 716 [-38], Antoine tentera de le renverser pour s'emparer de ses trésors, mais n'ayant pu prendre Samosate, sa capitale, il fera sa paix avec lui (Plutarque, *Antoine*, 34 ; Dion Cass., 49, 20-22). On ne sait rien de plus de lui.

De l'arménien ***Taxile***, on ne connaît que la mention (Appien, 2, 7.1), du secours qu'il amène à Pompée. Il en faut dire autant de ***Mégabatès***. César ne les nomme même pas.]

1 [***Tarcondimotos***, roi de Cilicie (ainsi l'écrivent les médailles), le *Tarcondarius Castor* de César (*B. civ.*, 3, 4), le *Tarcondimatus* de Cicéron (*ad Att.*, 15, 1), le *Castor Saôcondarios* de Strabon (12, 568), gendre de Dejotarus (v, la note qui précède). César lui pardonna. Tué en 723 [31 av. J.-C.], dans un combat naval contre Agrippa.]

où s'étendaient l'autorité du gouvernement légitime de Rome, et le crédit tant vanté de Pompée sur les rois et les peuples clients, la République constitutionnelle mettait tout à contribution pour sa défense. Enfin, en Italie, il n'y avait aucune exagération à dire que Pompée armait contre la Rome de César, les Gètes, les Colchidiens et les Arméniens[1], ou à lui donner au camp le titre de ***roi des rois***[2]. — Somme toute, il commandait à une armée de 7.000 cavaliers et de onze légions, dont cinq parfaitement aguerries, et enfin à une flotte de 500 vaisseaux. Chez le soldat, bien payé, bien traité par ses soins, ayant la promesse, en cas de victoire, de largesses infinies, l'esprit était bon généralement, souvent même et parmi les plus valeureux corps, excellent. Pourtant, une grande partie de l'armée ne se composait que de recrues à former et exercer. Si activement qu'on s'en occupât, c'était là une oeuvre de temps. Somme toute, une masse bariolée peut-être, mais dans l'ensemble imposante.

Dans l'intention de Pompée, la flotte et l'armée devaient se tenir le long de la côte et dans les eaux d'Épire, massées et reliées ensemble pendant tout l'hiver (705-706 [**49-48 av. J.-C.**]). Déjà, Bibulus, son amiral, avait gagné son nouveau poste de Corcyre, avec 110 vaisseaux. Mais l'armée de terre, qui, pendant l'été, avait stationné à *Berrhœa*, sur l'Haliacmon[3], restait encore en arrière : elle se mouvait lentement sur la grande voie [*Egnatienne*] qui va de Thessalonique à la côte occidentale et à Dyrrachium, ses futurs quartiers ; et quant aux deux légions que Metellus Scipion amenait de Syrie, elles hivernaient en Asie-Mineure, à Pergame, attendant la venue du printemps. C'était en prendre bien à son aise. Les ports de l'Épire, au premier moment, n'avaient, pour se défendre, outre la flotte, que les milices locales, et les quelques levées faites dans les pays voisins.

Ainsi l'on s'explique comment César, ayant eu sur les bras dans l'intervalle la rude guerre espagnole, arrivait encore à temps pour prendre l'offensive. Lui, du moins, il ne perd pas une heure. Il avait, de longue main, préparé ses transports et réuni des navires de guerre à Brindes. Aussitôt la capitulation de l'armée d'Espagne et de Massalie, ses plus solides troupes, devenues disponibles, furent dirigées vers ce point. Il avait demandé à ses hommes des efforts inouïs. Aussi, les fatigues, bien plus que les combats, avaient diminué leurs rangs. L'une de ses quatre plus vieilles légions, la neuvième, passant par Plaisance, s'était laissée aller à la mutinerie, dangereux symptôme de l'état des esprits dans son armée : à force de présence d'esprit, d'énergie et d'autorité, il comprima le mal[4], et rien ne s'opposait plus à leur départ. Mais, de même qu'en mars précédent, il n'avait pu poursuivre Pompée, de même, le petit nombre de ses navires paralysait aujourd'hui l'expédition projetée. Les vaisseaux commandés dans les arsenaux des Gaules, de Sicile et d'Italie n'étaient pas prêts encore, ou n'étaient point

---

1 [*Ad Att.*, 9, 10 ; Lucain, 7, 526.]

2 [Lucain, 3, 284, et passim. — Domitius Ahenobarbus l'appelait *Agamemnon* et *Roi des rois* (Plutarque, *Pompée*, 67 ; Appien, *B. c.*, 2, 67.]

3 [*Verria*, sur les pentes est de l'Olympe (Leake, *Northern Greece*, 3, p. 291).]

4 [Suétone (*César*, 69) affirme qu'il n'y eut jamais de sédition parmi les troupes de César au cours de la guerre des Gaules, mais qu'au contraire plusieurs mutineries se manifestèrent au cours de la guerre civile : à Plaisance, César aurait licencié ignominieusement la IXe ; puis cédant aux supplications de ses soldats, il leur aurait pardonné, non sans faire un exemple sur quelques coupables. – Appien, *B. c.*, 4, 47-48. — N'est-ce point là que cessant de les appeler soldats ou camarades, il lés aurait ramenés au devoir, en les interpellant du seul mot de *quirites* (*citoyens*) (Luc., 5, 237-373, où tout cet incident est poétiquement délayé

.....Discedite castris.
Tradite nostra viris, ignavi, signa, Quirites !

— V. aussi Dion Cass., 42, 63) ?]

arrivés à Brindes : l'escadre de l'Adriatique avait péri, l'année d'avant, dans les eaux de Curicta : il n'avait sous la main que 12 vaisseaux de guerre, et quelques navires de charge, à peine en nombre suffisant pour recevoir et transporter en Grèce le tiers de son armée, qui comptait alors 12 légions et 10.000 chevaux. L'ennemi avec ses nombreuses flottes commandait toute l'Adriatique, tous les ports et les îles de la côte orientale. On se demande, les choses étant ainsi, pourquoi César, au lieu de la voie de mer, n'avait pas pris celle de terre par l'Illyrie[1] : il évitait par là, tous les dangers qui le menaçaient du chef de l'amiral ennemi, et pour ses troupes, revenant la plupart des Gaules, le chemin eût été plus court que le détour par Brundisium. Sans doute, l'Illyrie était affreusement rude et pauvre : mais, combien d'armées ne l'ont pas traversée peu après ! Et puis, était-ce là un obstacle qui dût paraître invincible au conquérant des Gaules ? Sans doute, j'imagine, César a pu craindre que, pendant qu'il s'avancerait péniblement en `contournant le fond de l'Adriatique, Pompée ne se jetât avec, toutes ses forces de l'autre côté de lamer, et renversant les rôles, n'allât occuper l'Italie, pendant que son adversaire s'enfonçait en Macédoine. Mais, chez Pompée, l'homme lent par excellence, un mouvement si brusque, un tel coup d'audace était-il bien à prévoir ?[2] Peut-être qu'en prenant son parti, César avait espéré, pouvoir réunir à temps une flotte respectable : peut-être aussi ne connut-il le véritable état des choses qu'à son retour d'Espagne, alors qu'il était trop tard pour modifier ses plans. Peut-être enfin (très vraisemblablement, devrait-on dire, quand l'on songe à son génie plein d'ardeur et de rapide décision), qu'il céda, ce jour-là, à l'irrésistible tentation qui s'offrait de se jeter soudain, témérairement même, à la traverse du dessein de Pompée, et d'occuper à l'improviste la côté de l'Épire, où, sous peu, l'ennemi voulait se, porter en masse. Quoi qu'il en soit, le 4 janvier 706 [**48 av. J.-C.**][3], César mit à la voile avec six légions, fort affaiblies [*in fréquentiores*] par l'excès des fatigues et des maladies, et avec 600 cavaliers [*B. c.*, 3, 2]. On fit route droit sur la côte d'Épire. C'était le pendant de l'imprudente descente en Bretagne. Ce nouveau dé jeté, le coup fut d'abord heureux. On atterrit sous les roches Acrocérauniennes (ou de *Chimara*)[4], dans la rade infréquentée de *Paleassa* (*Paljassa* aujourd'hui). Les Pompéiens avaient vu passer la flottille, et d'Oricum (baie d'*Avlona*), où ils avaient 18 vaisseaux à l'ancre, et aussi du quartier général de la flotte, à Corcyre. A Oricum, on se crut trop faible : à Corcyre, on n'était point prêt à mettre à la voile. Le premier convoi s'effectua sans empêchement, et les troupes débarquèrent. Pendant que ses navires se remettaient en mer pour aller prendre un second chargement, César franchit le soir même les Monts Aerocérauniens. Ses succès, au début, furent grands, aussi grands que la surprise de l'ennemi. Nulle part les milices épirotes ne font résistance : les places maritimes importantes d'*Oricum* (*Eriko*) et d'Apollonie [à l'embouchure de l'*Aoiis*, aujourd'hui la *Vojussa*], une foule d'autres localités de la côte se soumettent ; et *Dyrrachium* (*Durazzo*), la principale place d'armes des Pompéiens,

---

1 [*Il semble qu'il eût mieux fait de les diriger (ses légions) par l'Illyrie et la Dalmatie sur la Macédoine. De Plaisance, point d'intersection des deux routes, la distance est égale pour arriver en Épire. Son armée y serait arrivée réunie : il n'aurait point eu à passer la mer, obstacle si important, et qui faillit lui être si funeste*... Napoléon Ier, *Précis*... ch. XI, obs. 1, 2.]

2 [On y avait cru pourtant : on lui prêtait un grand dessein à la Thémistocle (*consilium Themistocleum*). Maître de la mer, on est maître partout. Et Cicéron d'ajouter : *Navigabit igitur, quum erit tempus, maximis classibus, et ad Italiam accedet* (*ad Att.*, 10, 8).]

3 Le 5 novembre 705, selon le calendrier rectifié.

4 [César dit *terrain Germiniorum* (*B. c.*, 3, 6). On croit généralement à une leçon fautive des manuscrits. Non loin-de là était la localité appelée *Chimœra*, dont le nom s'est conservé jusqu'à ce jour.]

Dyrrachium, remplie de munitions de toutes sortes, court les plus grands dangers, avec sa faible garnison.

Mais la suite de la campagne ne répondit point à ses débuts éclatants. Bibulus, coupable de négligence à la première heure, redoubla d'efforts et répara ses fautes en partie. Capturant d'abord trente transports environ qui s'en retournaient à Brindes, il les fit tous brûler, corps, biens et équipages : puis, il établit sur toute la côte, de l'île *Sason* (*Saseno*) à Corcyre, la surveillance la plus étroite, malgré la rigueur de la saison, malgré la difficulté du ravitaillement de ses croiseurs, auxquels il fallait tout apporter de Corcyre, jusqu'au bois et à l'eau. Il mourut bientôt, épuisé par tant de fatigues inaccoutumées [*B. c.*, 3, 7-8 & 18]. Libo, son successeur, parvint à bloquer quelque temps le port de Brindes, jusqu'à ce qu'enfin le manque d'eau le chassât lui-même de l'îlot placé au débouché du port, où il s'était posté. Impossible aux officiers de César de lui amener le second corps d'armée [*B. c.*, 3, 23-24]. Quant à lui, il n'avait pas pu s'emparer de Dyrrachium. Les messagers de paix qu'il avait envoyés à Pompée avaient appris à celui-ci les préparatifs de son adversaire, et sa descente prochaine sur la côte de l'Épire[1]. Accourant à marches forcées, il avait pu se jeter encore à temps dans l'importante place d'armes. La position de César devenait critique. Quoiqu'il s'étendit en Épire aussi loin que le lui permettait l'exiguïté de ses forces, ses subsistances n'étaient ni faciles ni assurées, pendant que les Pompéiens, en possession des magasins de Dyrrachium et maîtres de la mer, avaient toutes choses en abondance. A la tête de quelque 20.000 au plus, comment offrir le combat à une armée du double supérieure ? César dut s'estimer heureux d'avoir affaire à un antagoniste méthodique, comme était Pompée. Celui-ci, au lieu d'en venir aux mains sans tarder, avait planté, son camp d'hiver sur la rive droite de l'*Apsos* [*Beratino*], entre Dyrrachium et Apollonie. Là, ayant César en face de lui sur la rive gauche, il attendait le printemps, comptant l'écraser alors sous le poids irrésistible de ses forces, augmentées des légions qui arrivaient de Pergame. Les mois se passaient. S'il laissait la belle saison s'ouvrir ; s'il recevait enfin les puissants renforts, attendus, et retrouvait le libre usage de sa flotte, la position de César n'ayant point changé, celui-ci semblait voué à la destruction, emprisonné qu'il était avec sa petite armée dans les rochers de l'Épire, entre les innombrables navires de l'ennemi, et sa grosse armée de terre. Déjà l'hiver tirait à sa fin. On n'avait plus d'espoir que dans les transports : comment, sans témérité folle, tenter de forcer les lignes du blocus, soit les armes à la main, soit à l'aide de la ruse ? Et pourtant, après l'audace inouïe du premier débarquement, une seconde et pareille audace était devenue nécessité. César, mieux que personne, sentait quel jeu désespéré il jouait. Un jour, dit-on, il voulut, impatient des retards de sa flotte, retraverser la mer, tout seul ; dans une barque de pêcheur, et s'en aller chercher son monde à Brindes. Entreprise insensée, qu'il aurait abandonnée faute d'un nautonier[2] !

Quoi qu'il, en soit, il n'était pas besoin qu'il se montrât en Italie. Le fidèle lieutenant qu'il y avait laissé, Marc Antoine, n'hésita pas à dégager et sauver son chef à tout prix. Les transports quittèrent une seconde fois le port Brindes,

---

1 [César fit de nouveau plusieurs tentatives de paix. - *B. c.*, 3, 10-11, 19.]

2 [Plutarque, *César*, 38. - Dion Cass., 41, 46. – Appien, *B. c.*, 2, 57. – Lucain, 5, 500-677. – Florus, 4, 3. — Après avoir avec peine franchi la barre de l'Apsos, voyant le nautonier épuisé de fatigue, et effrayé par les vagues et la tempête - *Que crains-tu*, lui aurait-il dit : *tu portes César et sa fortune !* — Je crois à la tentative téméraire : je ne crois pas au mot. Il sent son rhéteur. Bon gré malgré, il fallut bientôt revenir à la côte.]

portant k légions, 800 cavaliers, et par une heureuse fortune, fuyant devant un vent violent du sud, elles défilèrent devant les galères de Libon. Mais, en même temps qu'il protégeait l'escadre, le vent l'empêchait d'aborder, comme elle en avait l'ordre, sur la côte d'Apollonie : elle passa en vue des camps de César et de Pompée, et gouverna, au nord de Dyrrachium, sur Lissos, dont les habitants heureusement encore tenaient pour César[1]. A la hauteur de la rade de Dyrrachium, les galères rhodiennes s'élancèrent à force. de rames à sa poursuite : Antoine n'eut que le temps d'entrer dans le port de Lissos ; déjà l'escadre ennemie se mon-trait. A ce moment le vent tourna tout à coup, et refoula les croiseurs ; quelques uns même allèrent aux rochers de la côte. Par un prodige de bonne fortune, le second convoi des Césariens avait pu atteindre l'Épire. Antoine et César étaient ; il est vrai, à quatre jours de marche l'un de l'autre, Dyrrachium et toute l'armée de Pompée entre les deux. Mais Antoine accomplissant une marche périlleuse par les passes du Graba Balkan, tourna la forteresse et rejoignit, sur la rive droite de l'Apsos, César qui de son côté venait à lui. Pompée avait en vain tenté d'empêcher la réunion des deux corps ennemis, et de contraindre Antoine à subir seul le combat[2]. Il s'en alla se poster ailleurs, près d'*Asparagion*, sur le *Genusos* (*Uschkomobin*), torrent qui coule parallèlement à l'Apsos, entre celui-ci et Dyrrachium : là, il se tint de nouveau immobile[3]. César se sentait assez fort maintenant pour livrer bataille : il ne put y entraîner son adversaire. En revanche il sut le tromper, et répétant avec ses troupes, meilleures marcheuses, la manœuvre d'Ilerda, il se glissa entre la place et le camp de Pompée, qui s'appuyait sur elle. La chaîne du Graba Balkan, qui va de l'Est à l'Ouest, se termine à l'Adriatique, en y projetant l'étroit promontoire de Dyrrachium : à trois milles à l'est de la ville, il s'en détache un tronçon qui, décrivant une ligne courbe vers le sud-est, va pareillement vers la mer : entre la chaîne principale et son prolongement secondaire, s'étend une petite plaine fermée jusqu'aux récifs du rivage. Là Pompée alla planter son camp ; et quoique séparé de Dyrrachium par les Césariens, du côté de terre, il restait par sa flotte en communication constante avec la place ; il en tirait facilement et en abondance tous les approvisionnements dont il avait besoin. Quant aux Césariens, malgré les forts détachements qu'ils lançaient dans le pays derrière eux, malgré tous les efforts de leur général, leurs hommes du train ne marchaient pas régulièrement, tant s'en faut, et par suite les munitions ne leur arrivaient point à heure fixe : de là la gêne et la souffrance : au lieu du blé de froment, nourriture habituelle des troupes, il leur fallait souvent vivre de viande, d'orge ou même de racines[4]. César veut avoir raison de l'obstination passive de

---

1 [Pompée y avait mis un de ses officiers, *Otacilius Crassus*, lequel massacra même 220 recrues, amenées par un des navires d'Antoine, qui fit côte. — Les gens de Lissos se prononcèrent aussitôt pour Antoine, et Crassus dut fuir. - *B. c.*, 3, 26-29.]

2 [Les Grecs du pays firent savoir à Antoine que Pompée l'attendait au passage. Antoine s'arrêta et attendit César (*B. c.*, *l. cit.*]

3 *B. c.*, 3, 30. — V. Gœler (*die Kœmpfe. v. Dyrr. u. Pharsalus. Batailles de Dyrr. et Pharsale*), p. 12, 106.

4 [La viande ne venait qu'en ordre tout secondaire dans l'alimentation du soldat romain, César le dit plusieurs fois (*pecora, quod secundum poterat inopiœ esse subsidium* (*B. c.*, 1, 48, devant Ilerda) : *pecore... extremam famem sustentarent* (*B. Gall.*, 7, 17 : devant Avaricum). — V. aussi Tacite, *Annal.*, 14, 24). Devant Dyrrachium, le soldat s'estimait heureux, quand au lieu d'orge ou de légumes, il avait de la viande à manger (*pecus vero... magna in honore habebant*. *B. civ.*, 3, 47). Il se nourrissait même alors d'une racine trouvée dans les travaux, la *chara* (*), triturée avec du lait, en forme de pain (ibid., 48). L'énergie et la dure sobriété du soldat de César étonna Pompée, qui s'écria, en voyant ce pain d'herbe « qu'il avait affaire à des bêtes sauvages, Suétone (*César*, 68). Et ce même soldat, à son tour, faisait vœu, on l'a vu, de se nourrir de l'écorce des arbres, plutôt que de laisser Pompée s'échapper (*B. c.*, 3, 49).

son flegmatique rival. Il occupe tout le cercle des hauteurs qui environnent la plage où campe Pompée dans son camp. Il annulera ainsi la cavalerie ennemie, supérieure à la sienne ; il pourra sans crainte opérer contre Dyrrachium, ou encore il obligera Pompée à se battre ou même à s'embarquer. Mais déjà la moitié presque des Césariens avait été détachée à l'intérieur, et c'était courir une dangereuse aventure que de vouloir tenir assiégée une armée du double environ plus nombreuse, compacte et s'appuyant sur la mer et sur sa flotte[1]. Les vétérans de César ne s'en mirent pas moins à l'œuvre. Au prix d'indicibles labeurs, ils enfermèrent le camp pompéien dans une ligne de redoutes de trois milles et demi [allem. = 7 lieues] : puis, comme à Alise, à cette circonvallation intérieure, ils ajoutèrent une contrevallation au dehors, pour se couvrir contre la garnison de Dyrrachium et les attaques à revers, si faciles pour Pompée, grâce à sa flotte. Celui-ci tenta souvent, se jetant sur une redoute, puis sur une autre, de rompre les lignes : mais il n'en vint point à la bataille générale, et loin d'empêcher son propre investissement, il construisit à son tour devant son camp un certain nombre de redoutes, réunies entre elles par un retranchement continu. Des deux côtés on se fortifiait, poussant devant soi aussi loin que faire se pouvait. Interrompus sans cesse par les combats partiels, les travaux n'avançaient que lentement. Les Césariens, d'autre part, avaient affaire sur leurs derrières aux gens de Dyrrachium : César avait noué des intelligences dans la place et espérait s'en rendre maître : la flotte ennemie l'en empêcha. Ainsi, sur tous les points on avait les armes à la main : un jour, le plus chaud de tous, on se battit en six endroits à la fois. Habituellement, grâce à leur valeur éprouvée, les soldats de César avaient le dessus dans ces escarmouches ; et l'on vit même une simple cohorte, dans ses lignes, tenir tête durant plusieurs heures à quatre-légions, qui reculèrent enfin lorsque arriva du secours[2]. D'aucun côté, nul succès

---

(*) Les uns y voient la *crambe tartarica* (*chou marin de Russie*) ; d'autres le *carum carvi*, de Linné : enfin selon Pline (*H. nat.*, 19, 8, 144), il s'agirait ici du *laiteron*, ou *lampsane commune*, que le soldat chantait dans les poésies de camp.]

1 [Tous les écrivains militaires ont blâmé l'entreprise de César devant les lignes de Pompée, sous Dyrrachium. Laissons parler le plus illustre. *Les manœuvres de César à Dyrrachium sont extrêmement téméraires : aussi en fut-il puni. Comment pouvait-il espérer se maintenir avec avantage le long d'une ligne de contrevallation de 6 lieues, entourant une armée qui avait l'avantage d'être maîtresse de la mer, et d'occuper une position centrale ? Après des travaux immenses, il échoua, fut battu, perdit l'élite de ses troupes, et fut contraint de quitter le champ de bataille. Mais (Pompée) eût dû tirer un plus grand avantage du combat de Dyrrachium ; ce jour-là il eût pu faire triompher la République !* (*Précis des guerres de César*, Ch. XI. Campagne de Thessalie, observation 4. V. aussi l'observation 5). — On lira dans César lui-même tout le récit de l'investissement du camp de Pompée, et de la défaite finale (*B. c.*, 3, 41 et s.). César voyait que Pompée ne voulait pas se battre avant d'avoir réuni toutes ses troupes et façonné toutes ses recrues (*B. C.*, 44). Il pensait que l'investissement durerait longtemps (*l. c.*, 42) ; et il croyait discréditer Pompée auprès des nations auxiliaires, lorsqu'on le saurait comme assiégé dans son camp, et n'osant pas combattre (*l. c.*, 43, et Dolabella à Cicéron : *ad fam.*, 9, 9). — Pompée avait lui-même construit 24 redoutes autour de son camp. César en avait élevé 26, allant de Dyrrachium au Genusos. C'était bien là, comme dit César, un genre de guerre *nouveau et inusité* (*l. c.*, 47, 50).]

2 [Suétone, *César*, 68. Cette cohorte appartenait à la 6^{e} légion. — Il y a ici une lacune dans les *Commentaires* (*B. c.*, 3, 50, in fine). César absent (peut-être faisait-il alors sur Dyrrachium la démonstration dont parle Appien, *B. civ.*, 2, 60), avait laissé la garde du camp à l'un de ses lieutenants, *Publius Cornelius Sylla*, lequel accourut avec 2 légions, battit et repoussa les Pompéiens. On lui reprocha de n'avoir pas poursuivi son avantage : il eût pu du coup achever la guerre ! Toutefois César le loue de sa prudence. *Le lieutenant*, dit-il, *n'a point la mission du général : l'un agit selon la lettre de ses ordres, l'autre est libre et prend conseil des circonstances* (*l. c.*, 51).

Ce Sylla était le propre neveu du dictateur. Compromis (Salluste, *Catilina*, 17) dans la conspiration de Catilina, il fut accusé, défendu par Hortensius et par Cicéron (dont nous avons le plaidoyer),

décisif : mais peu à peu les Pompéiens investis souffraient. En détournant les ruisseaux qui tombaient des montagnes dans la plaine, César les réduisait à l'eau des sources, rare et mauvaise à boire [*B. c.*, 3, 49.]. Ils souffraient davantage encore du manque de fourrage pour les bêtes de train et les chevaux, la flotte n'y pouvant suffisamment pourvoir. Comme les animaux mouraient en masse, on les fit transporter à Dyrrachium : mais là aussi ils trouvèrent la disette [*Ibid.*, 3, 58]. Pompée ne pouvait plus différer. A tout prix, il lui fallait frapper un grand coup et se dégager d'une position devenue difficile. A ce moment il apprit par des transfuges gaulois que César avait omis de fermer sur la plage par une muraille transversale ses deux lignes de redoutes, distantes de 600 pieds l'une de l'autre[1]. Là-dessus, il bâtit son plan. Il fait attaquer les lignes intérieures par les légions sorties du camp, celles extérieures par les légions de la flotte, débarquées exprès au-delà des retranchements : en même temps un troisième corps se jette dans l'intervalle entre les redoutes et prend à dos l'ennemi déjà tout à la défense. Les retranchements voisins de la mer sont enlevés, et la garnison s'enfuit en désordre : Marc Antoine qui commande dans la seconde redoute a grande peine à s'y tenir : pour le moment, il arrête le torrent, mais César n'en a pas moins perdu beaucoup de monde : la tête de ses lignes sur la plage demeure aux mains des Pompéiens, et le blocus est rompu[2]. César n'en était que plus ardent à saisir la première occasion. qui pourrait s'offrir : à peu de temps de là, il se jette avec le gros de son infanterie sur une légion pompéienne imprudemment lancée en avant ; celle-ci résiste bravement : on se bat sur un terrain difficile, tout jalonné par les camps des divers corps, grands ou petits, et coupé en tous sens par les revêtements et les fossés ; bientôt l'aile droite et la cavalerie de César s'égarent et au lieu de soutenir l'attaque de l'aile gauche, elles vont se, perdre dans un étroit fossé qui va de l'un des anciens campements à la. rivière voisine. Sur ces entrefaites, Pompée accourt à la rescousse avec cinq légions : il trouve l'armée de César séparée en deux, avec une de ses ailes

---

puis acquitté. Ce même Sylla commandera l'aile droite de César à Pharsale. — La confiance de son chef atteste ses talents militaires. Il mourut en 709 [45 av. J.-C.], en Italie, au cours d'un voyage. Cicéron, qui jadis, lui avait emprunté de l'argent (A. Gell., *noct. Att.* 12, 12), puis s'était brouillé avec lui à propos de Clodius (ad Att., 4, 3), affirme que le peuple s'est réjoui de sa mort : *qu'il ait été assassiné par les brigands, ou qu'il ait fini par une indigestion, peu importe !* (*ad fam.*, 9, 10. 15, 17).
On peut lire avec fruit, dans Gœler, les recherches topographiques auxquelles il s'est livré sur le terrain aux alentours de Dyrrachium.]

1 [*B. c.*, 3, 50-61 — Deux frères, deux Allobroges, *Raucil* et *Egus*, que César avait comblés de bienfaits, créés sénateurs dans leur cité, et enrichis, le trompaient, soit en détournant la solde de leurs cavaliers, soit en se la faisant payer sur de faux rôles pour plus de monde qu'ils n'en avaient. César les réprimande en secret, et les veut ménager, car ils sont braves et influents. Mais ils s'irritent, et passent traîtreusement à Pompée avec un certain nombre d'hommes et de chevaux. Pompée les promène dans tout son camp. Ils sont les premiers transfuges qu'il ait à montrer, tandis que tous les jours, les défections sont nombreuses dans ses divers corps d'armée. Les deux Gaulois savaient les points faibles ou inachevés des immenses retranchements de César, et ils donnèrent à Pompée des renseignements dont celui-ci profita aussitôt.]

2 [Tous les détails de l'attaque sont relatés par César (*B. c.*, 63-64). Il n'avait pas achevé encore sa jonction retranchée entre ses deux légions, quand tout à coup 60 cohortes pompéiennes se jettent sur la circonvallation intérieure ; en même temps la flotte débarque au sud une autre division d'infanterie légère, et un troisième corps aborde entre les deux retranchements. César n'avait sur ce point que deux cohortes ; et l'officier qui y commandait, *Lentulus Marcellinus*, questeur, était malade (l'histoire ne sait rien de lui). Surpris, il accourt avec quelques cohortes qui luttent héroïquement et sauvent leur aigle : mais il va succomber, quand Antoine arrive avec douze autres cohortes. César lui-même se montre ; Pompée s'arrête. Mais il est resté maître de l'extrémité des lignes ennemies, du côté du rivage : il peut sortir et rentrer sans obstacle, et envoyer ses hommes aux vivres et aux fourrages. C'est alors que César se retire et se fortifie dans son camp (*B. c.*, 65).]

gravement compromise. En le voyant en force, les Césariens se prennent d'une soudaine panique : ils s'ébranlent, fuient en masse : César perd là mille de ses meilleurs soldats, heureux d'avoir échappé à une défaite complète. L'armée ne dut son salut qu'à l'excessive prudence de Pompée qui lui-même n'avait pu se déployer sur ce terrain, et qui, redoutant une ruse de guerre, arrêta court ses soldats au lieu de poursuivre l'ennemi[1].

César n'avait pas seulement fait de sensibles pertes et vu d'un seul coup tomber ses lignes et ces travaux de géants qui lui avaient coûté quatre mois : au lendemain des derniers combats livrés, il se trouvait juste ramené au point de départ. Plus que jamais, la mer lui était fermée, surtout depuis que l'aîné des fils de Pompée, Gnæus, surprenant quelques navires de guerre Césariens dans le havre d'Oricum, les avait hardiment attaqués, brûlés en partie, en partie capturés, puis, presque aussitôt, avait de même réduit en cendres les transports laissés dans Lissos [*B. c.*, 3, 40]. Impossible désormais d'attendre de Brindes de nouveaux renforts venant par mer.

La cavalerie nombreuse de Pompée, dégagée maintenant de tous les obstacles, se répandait aux alentours et allait couper César de ses approvisionnements déjà si difficiles. Il y avait eu plus que de l'audace à. César à prendre, sans flotte, l'offensive contre un ennemi qui tenait la mer, et l'insuccès était complet. Sur le terrain qu'il s'était choisi, il s'était heurté contre des obstacles défensifs invincibles. Il ne fallait plus songer à donner l'assaut à Dyrrachium ou à livrer à l'armée pompéienne une bataille décisive. Pompée, au contraire, n'était-il pas le, maître de choisir l'occasion et l'heure et de se jeter sur son rival en péril de famine ? La guerre était à son solstice. Jusque là, Pompée avait joué, ce semble, sans avoir son jeu à soi, arrangeant sa défense selon l'attaque de chaque jour. En quoi il n'était point dans son tort, car à faire durer la guerre il façonnait ses recrues, il laissait à ses réserves le temps d'accourir, il assurait et développait la prépondérance écrasante de sa : flotte dans les eaux de l'Adriatique. Néanmoins les échecs de César devant Dyrrachium n'eurent point les conséquences fatales que son rival était fondé, peut-être, à en attendre : quand on les croyait en pleine dissolution, sous l'étreinte de la faim ou par l'effet de la révolte, les vétérans de César attestèrent cette fois encore leur magnifique énergie militaire. Quoi qu'il en soit, César était battu sur le champ de bataille, battu dans sa grande opération stratégique : il semblait qu'il ne pût ni se tenir là où il campait, ni changer utilement sa position :

Pompée était vainqueur à lui appartenait maintenant l'offensive et il voulait la saisir. Trois moyens lui étaient ouverts pour faire fructifier sa victoire. Le premier, le plus simple de tous, consistait à ne pas laisser le vaincu respirer, à le

---

1 [Quelques jours s'étaient passés, les deux adversaires se tenant en observation dans leurs camps nouveaux. Mais César crut voir une légion ennemie lancée sans appui derrière un bois, à laquelle s'appuyait un petit camp jadis occupé par la 9e légion. Au départ de celle-ci, Pompée s'y était établi à son tour, en l'enveloppant d'un retranchement plus vaste, et en le reliant au torrent voisin par un fossé perpendiculaire. Toute l'affaire se passe au milieu de ces retranchements, de campagne. César se jette sur les Pompéiens avec 33 cohortes, les refoule, arrache la herse du grand camp, et leur tue du monde. Mais son aile droite égarée a couru le long du fossé jusqu'au fleuve. Ici la chance tourne. Pompée arrive avec cinq légions, écrase les deux ailes éloignées l'une de l'autre, et met les Césariens en fuite. César confesse une perte de 960 soldats, sans compter les cavaliers, de 32 officiers, et de 32 insignes militaires (Selon Orose (6, 15), sa perte aurait été de 4.000 hommes). Lui-même, il avait failli périr de la main d'un des fuyards, qu'il voulait arrêter — Pompée fut appelé Imperator par ses soldats. Mais César déclara *qu'il ne savait pas vaincre* (Suétone, *César*, 38). — V. pour les détails *B. c.*, 66-72. – Plutarque, *César*, 30. – Appien, *B. c.*, 2, 62.]

poursuivre à outrance s'il quittait le terrain. Pompée pouvait aussi laisser César en Grèce avec sa principale armée et passer lui-même en Italie, ainsi qu'il s'y était de longue main préparé, emmenant le gros de ses troupes. Là, il avait pour lui le vent de l'opinion, décidément hostile à César, et anti-monarchique. Après le départ pour la Grèce de ses meilleurs légionnaires et de son brave et solide lieutenant, les soldats qui restaient à celui-ci dans la Péninsule ne comptaient plus guère comme un obstacle : Enfin, Pompée pouvait se jeter dans le massif hellénique, attirant à lui les légions de Metellus Scipion et, de là, revenir sur l'armée de César et l'enlever. César, aussitôt sa jonction faite avec son second corps, avait lancé de forts détachements vers l'Étolie et la Thessalie, pour aider à l'approvisionnement de son armée. Il avait aussi envoyé deux légions par la voie Égnatienne dans la direction de la Macédoine. *Gnæus Domitius Calvinus*, qui les commandait[1], avait ordre d'arrêter Scipion, qui s'en venait de Thessalonique sur la même chaussée, et de le battre avant qu'il eût rejoint Pompée[2]. Déjà Calvinus et Scipion n'étaient plus qu'à quelques milles l'un de l'autre quand le dernier tourna tout à,coup vers le sud, franchit rapidement l'*Haliacmon* (*Jadsché-Karasou*) et, laissant ses bagages à Marcus Favonius [*le singe de Caton*], poussa en Thessalie. Il comptait y écraser une légion de fraîches recrues occupées alors, sous les ordres de *Lucius Cassius Longinus*[3], à soumettre le pays à César. Mais Longinus passa les montagnes, descendit vers *Ambracie* et se rabattit sur *Gnæus Calvisius Sabinus* et la division d'Étolie[4]. Tout ce que put faire Scipion fut de lancer ses cavaliers Thraces à sa poursuite. Pour lui, il, dut revenir en arrière : Calvinus déjà manoeuvrait contre Favonius et les réserves de l'Haliacmon, et les menaçait à son tour comme Scipion lui-même avait menacé les Césariens de Cassius. Calvinus et Scipion se retrouvèrent donc face à face sur l'Haliacmon : ils restèrent quelque temps campés et se regardant immobiles[5].

---

1 [Gnæus Domitius Calvinus, était entré en Macédoine avec deux légions, la 11e et la 12e, et 500 cavaliers.]

2 [On a vu que Pompée attendait de Syrie deux légions. Metellus Scipion, son beau-père, nommé proconsul de cette province, immédiatement avant l'explosion de la guerre civile, était chargé de les amener en Macédoine (*B. c.*, 1, 6 ; 3, 4). Il avait exigé des publicains les dîmes arriérées de deux années, prélevé par emprunt forcé la dîme de l'année suivante : frappé des taxes toutes nouvelles, capitation, impôts sur les colonnes et les portes, impôts en nature, en blé, en armes, etc., à ce point que la misère, la dette et les usures avaient partout grandi dans ces malheureux pays. Il menaçait de piller le temple d'Éphèse (selon César, qui peut-être exagère), quand l'ordre lui vint de passer immédiatement en Macédoine, César ayant débarqué en Épire. Il quitta, aussitôt Pergame, où il avait distribué ses troupes en cantonnements d'hiver, et se mit en route (*B. c.*, 3, 31-33).]

3 [***Lucius Cassius Longinus***, frère du lieutenant de Crassus qui assassinera César, et cousin de Quintus Cassius. Il avait en 700 [54 av. J.-C.], de concert avec *Laterensis*, accuse de brigue *Gn. Plancius*, concurrent heureux de Laterensis à l'édilité. Cicéron défendit Plancius, et son plaidoyer nous reste. — En 702 [-52], c'est encore L. Cassius qui accuse Saufeius, autre client de Cicéron. A la guerre civile, pendant que son frère passe à Pompée, dont il sera l'un des amiraux, Lucius se range du parti de César. — Plus tard il suivra la fortune d'Octave. Après la bataille de Philippes, Antoine lui pardonne, et l'histoire ne le nomme plus.]

4 [***Gaius Calvisius Sabinus***, questeur en 694 [60 av. J.-C.], tribun du peuple en 699 [-55]. Lieutenant de César en Étolie, il soumet toute la province, entre dans *Calydon* et *Naupacte* (*Lépante*). En 709 [-45], César l'envoie en Afrique, où Antoine voudra le maintenir. Consul en 715 [-39], il commande une flotte pour Octave, est battu devant Cumes. Agrippa vient le remplacer. Il reste d'ailleurs fidèle à son parti.]

5 [Ces marches et contremarches sont décrites par César (*B. c.*, 3, 34-36.]

Si Pompée avait le choix, il n'en était point de même pour César. Battu deux fois de suite, il fit retraite vers Apollonie[1]. Pompée le suivit pas à pas. Ce n'était point chose facile que de défiler ainsi de Dyrrachium à Apollonie, sur une route difficile, coupée de nombreux torrents, avec une armée vaincue, avec le vainqueur sur ses talons : mais César était là, dirigeant la marche avec son habileté ordinaire, et ses infatigables fantassins lassèrent Pompée qui s'arrêta après quatre jours d'une inutile, poursuite. Qu'allait-il décider ? Allait-il essayer la descente en Italie ? Valait-il mieux rentrer dans l'intérieur du pays ? La première entreprise était tentante : beaucoup la conseillaient[2]. Mais Pompée ne voulut pas abandonner le corps de Metellus Scipion. D'ailleurs, en prenant cette direction, il espérait rencontrer et détruire Domitius Calvinus. A cette heure, en effet, celui-ci, placé sur la voie Égnatienne, sous *Héraclée de Lyncestide*, se trouvait pris entre Scipion et Pompée. César, retiré sous Apollonie, était beaucoup plus loin de lui que la grande armée des constitutionnels. Calvinus ne savait rien d'ailleurs des événements de Dyrrachium ni même de son propre danger. Après les revers récents, tout le pays s'était retourné vers Pompée, et les messagers de César étaient partout enlevés. L'armée de Pompée n'était plus qu'à peu d'heures de lui quand il apprit l'état des choses par le récit des avant-postes ennemis. Aussitôt et à la minute extrême, il se dérobe à l'orage qui va fondre sur lui et se jette vers le sud. Pompée du moins avait dégagé Scipion[3]. Cependant César était arrivé à Apollonie sans combats nouveaux. Après la catastrophe de Dyrrachium, il prit de suite son parti. Il lui importait de changer le terrain de la lutte et de quitter la côte pour l'intérieur : ainsi faisant, il mettait hors de jeu la flotte de Pompée, cause finale des échecs subis dans toutes ses récentes entreprises. En regagnant Apollonie où étaient ses dépôts, il n'avait qu'un but : y mettre ses blessés en lieu sûr, et y payer leur solde à ses troupes. Cette tâche accomplie, il se remit aussitôt en marche pour la Thessalie, laissant des garnisons dans Apollonie, Oricum et Lissos[4]. De son côté, Calvinus manoeuvrait vers le même point ; enfin, les renforts d'Italie (deux légions commandées par *Quintus Cornificius*[5]), traversaient actuellement l'Illyrie par la voie de terre, et, allaient aussi le rejoindre en Thessalie plus aisément qu'en Épire. César remonte donc le val de

---

1 [César ne ménage pas d'ailleurs l'expression qui caractérise sa défaite (*C. a superioribus consiliis depulsus*). Il réunit ses soldats, relève leur courage, en punit quelques uns et part pour Apollonie. Il faut lire la description de la marche savante par laquelle il échappe à Pompée (*B. c.*, 73-79).]

2 [Selon Appien, *B. C.*, 2, 65, Afranius aurait proposé en conseil de tenir bloqué avec la flotte César à moitié détruit déjà et errant : pendant ce temps l'armée de terre ira sans délai reprendre l'Italie vide de soldats, et où l'opinion est bien disposée, puis l'Italie, la Gaule et l'Espagne reconquises, repartant de la contrée mère et siège de l'Empire, on reviendra achever le rebelle, s'il le faut. — Quant à Pompée, il préféra poursuivre la campagne. Il espérait écraser César et rester le maître absolu.]

3 [Pompée n'était plus qu'à quatre heures de Domitius Calvinus, quand celui-ci fut averti par les confidences ou les paroles de jactance de ces mêmes Allobroges qui avaient trahi César, et s'étaient rencontrés avec ses éclaireurs. Il se rejette aussitôt sur sa gauche, et vient retrouver César à *Æginion* (*Stagus*) sur la frontière d'*Athamanie* (*B. c.*, 3, 79).]

4 [César, *B. c.*, 3, 78. — César remontant l'Aoüs, franchit la *Stena de Viosa* (*fauces Antigonenses*). — Plutarque, *Flamin.*, 3. V. Leake, *Northern Greece*, 1, p. 389.]

5 [***Q. Cornificius***, fils d'un des juges de Verrès, s'était fiancé à la fille d'*Aurelia Orestilla*, la veuve dissolue de Catilina (Cicéron, *ad fam.*, 8, 1). — Il paraît, du reste, être demeuré en Illyrie, où il avait le titre de propréteur. Il y rend des services signalés après Pharsale, et pendant que César lutte emprisonné dans Alexandrie (*Bell. Alex.*, 412, et s.). L'année suivante, on le rencontre à Rome, honoré de l'Augurat. Cicéron lui écrit souvent (*ad fam.*, 12, 17-30). Plus tard César l'envoie en Syrie. A la mort de César, il gouverne la province de la Vieille-Afrique. Là il tient pour le Sénat, donne asile aux proscrits, défait Titus Sextius qui commande pour les Triumvirs dans la province voisine, puis est battu et tué. — Il avait des goûts littéraires, et on lui a attribué quoique sans raison solide, les *Rhetorica ad Herennium*.]

l'Aoüs [la *Vojoussa*] par des sentiers difficiles, passe les montagnes qui font barrière entre l'un et l'autre pays [le *Lacmon* et le *Pinde*], et arrive sur le Pénée : Calvinus s'est avancé vers lui, et bientôt les deux armées, tirant au plus court, par là route la moins exposée, se trouvent réunies sous *Æginion*, non loin des sources mêmes du fleuve. La première place thessalienne devant laquelle on se, montre en force, *Gomphi*[1], a fermé ses portes : elle est aussitôt prise d'assaut et livrée au pillage : épouvantées, les autres villes du pays se rendent dès que les légions se montrent devant leurs murs. Les marches et les combats plus heureux, les vivres plus faciles sur le haut Pénée, quoique peu abondants encore, ont peu à peu fait oublier au soldat les journées malheureuses de Dyrrachium. Des misères du début, il n'est plus trace.

Ainsi s'annulaient pour Pompée les résultats premiers de ses deux victoires. Avec toute sa lourde armée, avec sa nombreuse cavalerie, il n'avait pu suivre son rapide ennemi jusque dans le massif des montagnes. César et Calvinus s'étaient dérobés tous les deux, s'étaient rejoints et occupaient en sûreté le pays de Thessalie. Peut-être eût-ce été le moment pour les coalisés de s'embarquer en masse et sans délai pour l'Italie. Le succès les y attendait. Une division de la flotte avait pris les devants et mis le cap sur la Péninsule et la Sicile[2]. Mais au camp, tout le monde croyait qu'après les victoires de Dyrrachium il y avait partie gagnée, qu'il n'y avait plus qu'à récolter une moisson mûre, qu'il fallait s'attacher à l'armée battue, et la faire captive. Aux hésitations, à l'excessive prudence d'autrefois a succédé l'excès d'une confiance moins que jamais justifiée cependant. On ne voit pas qu'on n'a pas même su poursuivre l'ennemi, qu'il faut se tenir prêt à attaquer en Thessalie une armée refaite, réorganisée et ravitaillée, et qu'il n'est point sans danger, quittant la côte, de renoncer à l'appui de la flotte, pour aller chercher l'adversaire sur le champ de bataille qu'il a choisi. Il est décidé qu'à tout prix l'on en viendra aux mains : on ira donc à César au plus vite, et par le meilleur chemin possible. Caton commande à Dyrrachium, où on lui a laissé 18 cohortes ; à Corcyre, où 300 navires sont à l'ancre. Quant à Pompée et Scipion, le premier, ce semble, filant sur la chaussée égnatienne, jusqu'à Pella, puis tournant à droite, par le grand chemin du sud, le second revenant de l'Haliacmon sur les passes de l'Olympe, ils se rejoignent dans les campagnes du Bas-Pénée, à *Larissa*. César était campé plus au midi, dans la plaine qui s'étend entre les collines des Cynocéphales et le mont Othrys, et que sillonnent les affluents du Pénée. Il les attendait sous *Pharsale*, ville située sur la rive gauche de l'un de ces cours d'eau, l'*Énipéos*. Pompée y vint aussi dresser son camp sur la rive droite en face, au pied des contre-forts des Cynocéphales[3].

---

1 [*Gomphi* avait joué un rôle dans les campagnes de Flaminius, et depuis. Elle commandait les passages de la Dolopie, et ceux de l'Athamanie en Thessalie. — César, après le sac de Gomphi, se présente devant la place voisine, *Métropolis* (*Paleokastro*, selon Leake), qui ouvre aussitôt ses portes (*B. c.*, 3, 80-81).]

2 [La division navale de Cassius, formée des vaisseaux syriens, phéniciens et ciliciens. Elle brûla les escadres de César, à Messine, et à Vibo, d'où Cassius fut ensuite chassé, en perdant quelques galères. Il disparut à la nouvelle du désastre de Pharsale. *B. c.*, 3, 101.]

3 C'est chose difficile que de déterminer exactement le champ de bataille. Appien (2, 75) est précis : il le place entre *Néo-Pharsalos* et l'*Énipée*. Des deux seuls cours d'eau de quelque importance que l'on rencontre sur les lieux, et qui assurément représentent l'*Apidanos* et l'*Énipée* des anciens (le *Sofadhitiko* et le *Fersaliti*), l'un sort des monts de *Thaumacœ* (*Dhomoco*) et des hauteurs Dolopiennes, l'autre descend de l'*Othrys*, et coule devant *Fersala*. Or, comme Strabon (9, p. 432) enseigne aussi que l'Énipée vient de l'Othrys, il en faut conclure à bon droit avec Leake (*Northern Greece*, 4, 320), que le Fersaliti est bien l'Énipée. Par contre, Gœler est dans l'erreur quand il prend le Fersaliti pour l'Apidanos. Toutes les indications fournies par les Anciens concordent

Il avait toute son armée sous la main. César, au contraire, attendait encore sa division de près de deux légions, détachée naguère en Étolie et en Thessalie sous les ordres de Quintus Fufius Calenus[1], en, ce rhument posté en Grèce, et les

---

d'ailleurs en faveur de notre opinion. Seulement il faut tenir avec Leake que la rivière formée par les deux eaux après leur confluent, et qui de là va tomber dans le *Pénée*, gardait chez les Anciens le nom d'Apidanos, comme aujourd'hui elle porte celui du Sofadhitiko, dénomination naturelle après tout, car le Fersaliti est souvent à sec, le Sofadhitiko ne tarit jamais (Leake, 4, 321). C'est donc entre Fersala et le Fersaliti, qu'était située *Palœo-Pharsalos*, d'où la bataille a tiré son nom. Donc encore, elle s'est livrée sur la rive gauche, les Pompéiens appuyant leur droite au Fersaliti, et ayant leur front tourné vers Pharsale (César, *B. c.*, 3, 83. - Frontin, *Stratagèmes*, 2, 3, 22). Mais leur camp n'a pas pu être là. Il s'étendait au pied des Cynocéphales, sur la rive droite, barrant à César le chemin de Scotussa, et gardant évidemment leur ligne de retraite sur Larisse par les hauteurs : s'ils avaient campé, comme le veut Leake (4, 482), à l'est de Pharsale, et sur la rive gauche de l'Énipée, jamais ils n'auraient pu, après le combat, tirer au nord, ayant à franchir ce cours d'eau, aux berges profondes, coupées à pie (Leake, 4, 469). Au lieu de regagner Larisse, Pompée eût dû fuir vers Lamia. Il est donc vraisemblable que les Pompéiens avaient planté leur camp sur la rive droite du Fersaliti, et qu'ils le passèrent avant la bataille et après, pour rentrer dans leur camp ; puis, qu'ils remontèrent les pentes voisines de Crannon et de Scotussa, lesquelles vont se rattacher par leurs crêtes aux hauteurs des Cynocéphales. A cela rien d'impossible. L'Énipée n'est qu'un ruisseau étroit et lent, où en novembre Leake trouva deux pieds d'eau et souvent à sec dans la saison chaude (Leake, 4, 448, et 4, 472. - Cf. Lucain, 6, 373 [*nunquamque celer nisi mixtus Enipeus*]) ; or, on était au cœur de l'été, quand se donna la bataille. Avant d'en venir aux mains, les deux armées étaient à 30 stades l'une de l'autre (Appien, *B. c.*, 2, 65 : ¾ de mille allem. = une lieue et demie) : les Pompéiens avaient pu tout à l'aise faire leurs préparatifs, jeter des ponts, et assurer leurs communications avec le camp. A la vérité, si la bataille avait fini par une déroute, ils n'eussent pu effectuer leur retraite le long du torrent et pardessus ses berges : et c'était là, je n'en doute point, l'une des raisons pour lesquelles Pompée ne voulut point d'abord se battre. Aussi son aile gauche, placée plus loin de la ligne de retraite, s'est-elle le plus ressentie de ce désavantage des lieux. Pour le centre et l'aile droite, ils se retirèrent sans trop de hâte, et purent fort bien franchir le Fersaliti, dans les conditions données. Que si César et ses copistes n'ont point parlé de ce passage du torrent, c'est qu'en le faisant, ils eussent trop mis en lumière cette folle ardeur de combattre, qui, tout le prouve, poussait les Pompéiens en avant, et aussi les ressources mêmes qu'ils se ménageaient pour la retraite.

[Nous ne voulons ajouter que peu de mots à cette longue note de M. Mommsen. Nous ferons remarquer seulement que M. Leake et M. Merivale (2, p. 284) ne diffèrent d'avec lui qu'en ce qu'ils placent le camp de Pompée, comme celui de César, sur la rive gauche de l'Énipée, tandis que M. Mommsen le place au nord, sur la rive droite : quant au champ de bataille lui-même, ils sont tous les trois d'accord. — Les positions de Palœo et Néo-Pharsale, dans l'opinion commune, étaient sur la rive gauche, et la bataille eut lieu près de la première localité (Orose, 6. 95. - *B. Alex.*, 48). D'autre part, il est certain que la droite de Pompée s'appuyait à l'Énipée (*B. c.*, 3, 88, et surtout Frontin, 2, 3, 22. – Appien, *B. c.*, 2, 75). Dans l'hypothèse de M. Mommsen et de Leake, les troupes de Pompée, ayant leur droite appuyée à la rive gauche, regardaient le nord-ouest : César au contraire, aurait eu son armée tournée vers le sud-est. — Mais un troisième système s'est produit, celui de Gœler, qui fait couler l'Apidanos entre Palœo et Néo-Pharsale (*l. cit.*, pp. 73, 136 et s.). Selon lui, le terrain de la bataille était sur la rive droite (au nord) de l'Apidan ; Pompée regardant le sud et appuyant sa droite au torrent. — Qui a tort ? Qui a raison ? *César*, observe Napoléon (Précis, c. XII, Observation 3), *ne dit jamais quelle était la force de son armée, ni le lieu ou il se bat : ses batailles n'ont pas de nom*. — Je me sentirais porté à abonder dans l'opinion de M. Mommsen. Il y a là un champ d'études intéressant à recommander aux jeunes hellénistes de l'École d'Athènes.]

1 [***Quintus Fufius Calenus***, d'une branche de la gens Fufia, originaire de Calés en Étrurie. Il s'était employé pour Clodius dans l'affaire des mystères de la bonne déesse : tribun du peuple en 693 [61 av. J.-C.] : moteur de la *loi Fufia*, *de religione*, qui renvoyait le procès devant les juges ordinaires (*ad Att.*, 1, 14). Préteur en 695 [-59], où il fait passer une autre loi judiciaire, aux termes de laquelle les juges (sénateurs, chevaliers, tribuns du trésor), voteront séparément désormais. Il soutient Clodius contre Milon. L'année d'après il sert dans les Gaules. Puis, durant la guerre civile, il coopère puissamment avec Antoine au transport des troupes, de Brindes en Épire (*B. c.*, 1, 87 ; 3, 8, 14, 26). César, durant l'investissement de Dyrrachium, l'avait envoyé pour appuyer Lucius Cassius Longinus et Calvisius Sabinus en Etolie, et, pour soulever l'Achaïe. Il s'était emparé de Delphes, de Thèbes, d'Orchomène : mais les Pompéiens lui avaient fermé l'isthme de

deux légions de Cornificius qui, venant d'Italie par terre, arrivaient justement en Illyrie. L'armée de Pompée, comptant 11 légions ou 47.000 hommes et 7.000 chevaux, était deux fois plus forte que celle de César en infanterie, et sept fois supérieure en cavalerie : les 8 légions de César, décimées par les fatigues et les combats, ne pouvaient mettre chacune que 2.200 hommes en ligne, soit moitié de leur effectif normal. Pompée, vainqueur jusque-là, avec sa cavalerie nombreuse et ses magasins remplis, faisait vivre son monde dans l'abondance : les Césariens, avaient peine à subsister : ils n'attendaient de meilleures ressources que de la moisson prochaine. Les Pompéiens, dans la récente campagne, s'étaient façonnés à la guerre : ils avaient pris confiance dans leurs chefs : l'esprit du soldat était excellent. Donc, chez Pompée, puisqu'on avait tant fait que de marcher droit à César en Thessalie, la raison militaire commandait d'en venir sans tarder au combat décisif : mais plus encore que la raison militaire, l'impatience, qui est le propre de toute émigration, se faisait jour dans le conseil : officiers nobles et gens du beau monde à la suite de l'armée ; tous voulaient la bataille. A leurs yeux, depuis les affaires de Dyrrachium, le triomphe de leur parti était chose accomplie : déjà l'on se disputait le Grand-Pontificat au lieu et place de César ; déjà l'on donnait commission à Rome de louer les maisons voisines du Forum, en vue des élections futures[1]. Et Pompée, s'il hésitait à attaquer, c'est qu'il voulait commander plus longtemps à la foule des prétoriens et des consulaires : c'est qu'il voulait se perpétuer dans son rôle d'Agamemnon ! — Pompée céda. César ne croyait point qu'il en adviendrait ainsi ; il avait projeté un mouvement sur le flanc de l'ennemi, et se disposait à marcher sur Scotussa : mais, voyant les Pompéiens faire leurs préparatifs, et lui offrir le combat sur la rive gauche, il rangea aussitôt ses légions. Ainsi fut livrée la bataille de Pharsale (9 août 706 [**48 av. J.-C.**]), sur le même lieu, où 200 ans avant, l'épée de Rome avait conquis l'Empire de l'Orient. Pompée tenait sa droite appuyée à l'Énipée. César, en face de lui, assurait sa gauche sur le terrain coupé en avant du ruisseau : les deux autres ailes ennemies s'étendaient dans la plaine, couvertes chacune par la cavalerie et les troupes légères. Le plan de Pompée était simple. Tenir son infanterie sur la défensive : lancer sa cavalerie sur les faibles escadrons qui lui faisaient face, mêlés à des fantassins légers, selon la mode des Germains. Une fois ceux-ci enfoncés et dispersés, il tournerait et prendrait à dos l'aile droite des Césariens. Son infanterie, en effet, soutint bravement le choc de César : au centre la bataille était indécise. Labienus, après une brave mais courte résistance, rompit la cavalerie césarienne, et se développant sur sa gauche, se mit en devoir de tourner les fantassins. Mais César avait prévu que ses cavaliers ne pourraient lutter, et derrière eux, sur le flanc menacé, se tenaient 2.000 de ses meilleurs légionnaires. Quand les escadrons de Pompée, poussant et chassant leurs adversaires, arrivèrent en tourbillonnant sur ses lignes, ils se heurtèrent contre une muraille vivante. Les légionnaires sans peur marchaient à eux, et leur attaque à la fois inattendue et insolite les rejeta en désordre[2]. Ils vidèrent le champ à bride abattue. Les

---

Corinthe (*B. c.*, 3, 55). - Il fut consul en 701 [-47] : passa à Antoine pour qui il combattit durant la guerre de Pérouse, et mourut dans la Transalpine, en 713 [-41]. Son fils se rendit à Octave.]

1 [Plutarque, *Pompée*, 66. — Favonius craignait, si l'on tardait, de ne point aller, durant l'été, manger des figues à Tusculum (Plutarque, *Pompée*, 67).]

2 Ici se place le conseil célèbre donné par César à ses soldats, de frapper les cavaliers ennemis au visage [*faciem feri*]. L'infanterie marchant, ce jour, irrégulièrement à l'attaque de la cavalerie, ne pouvait se servir utilement de l'épée : elle dut garder le pilum au lieu de le jeter, et s'en servir comme d'une pique, portant en haut la pointe pour mieux se défendre (Plutarque, *Pompée*, 69, 91. ; *César*, 45. – Appien, 2, 76, 78. – Florus, 4, 2. – Orose, 6, 15. - Cf. Frontin qui est dans

Césariens font main basse sur les sagittaires livrés sans défense, se précipitent ensuite sur la gauche ennemie, et la prennent à revers à leur tour. Au même moment César, sur tout le front de bataille, pousse en avant sa troisième ligne tenue jusque-là en réserve. A cette défaite inattendue des meilleures troupes de Pompée, armée et général, celui-ci avant tous, perdent courage, et le courage de l'ennemi s'accroît. A peine a-t-il vu ses cavaliers battre en retraite, que Pompée, qui n'a jamais eu confiance dans son infanterie, quitte lui-même aussitôt le terrain, et se réfugie dans son camp, sans même attendre l'issue de l'attaque générale de César. Ses légions hésitent, et bientôt elles aussi, repassant le ruisseau, elles rentrent au camp, non sans d'énormes pertes. La journée était perdue : nombre de bons soldats gisaient à terre. Pourtant le gros de l'armée était sauf. César, après sa défaite devant Dyrrachium, avait' couru de plus grands dangers. Mais il avait appris, dans les vicissitudes de sa vie, que si la fortune aime à se dérober parfois à ses favoris, c'est qu'elle veut être contrainte à force d'opiniâtre énergie. Pompée jusque-là ne l'avait connue que comme une déesse sans inconstance : il douta d'elle et de lui-même, dès qu'elle lui échappa. Chez les grandes natures, chez César, le désespoir ne fait qu'accroître l'effort : il écrase les Pompée et autres minces génies, et les précipite dans l'abîme sans fond de leur misère. Jadis, déjà, commandant l'armée contre Sertorius, Pompée avait songé à la désertion devant un ennemi plus fort. De même en ce jour, quand il vit ses légions repasser l'Énipée, il rejeta les trop lourds insignes du commandement, et remontant à cheval, s'enfuit par la route, la plus courte jusqu'à la mer, où il demanda un vaisseau. — Cependant son armée démoralisée et sans chef (Scipion, son collègue, revêtu comme lui de l'*Imperium*, n'était général que de nom), espérait trouver un abri derrière les murailles du camp. César ne lui laisse point de repos : en dépit de leur résistance opiniâtre, les gardes thraces et romaines sont assaillies et enfoncées, et les masses compactes des Pompéiens se retirent en désordre sur les hauteurs dé Crannon et de Scotussa, au-dessus du camp. De là, se tenant sur les crêtes, elles veulent regagner Larisse : mais les légions de César, oublieuses du butin et de la fatigue, s'avancent dans la plaine par des sentiers meilleurs, et bientôt leur ferment la route. Sur le soir, quand les fugitifs s'arrêtent, elles creusent leur fossé devant eux, et les coupent de l'unique ruisseau qui coule dans le voisinage. Ainsi finit la journée de Pharsale. L'armée de Pompée n'était point seulement battue : elle était détruite. Elle laissait 45.000 morts ou blessés sur le terrain, tandis que les Césariens avaient à peine perdu 200 hommes. Pour le reste, 20.000 au moins, il mit bas les armes le lendemain matin. Bien peu, et parmi ceux-ci les principaux officiers, cherchèrent un refuge dans la montagne : des onze aigles de l'ennemi, il en fut rapporté neuf à César. Quant à lui, de même qu'avant le combat, il avait invité les siens à épargner leurs concitoyens dans leurs adversaires, de même il ne traita pas ses prisonniers comme avaient fait Bibulus et Labienus : pourtant, dans une certaine mesure, il crut qu'il était besoin de se montrer sévère. Les simples soldats, il les enrôla dans son armée : les gens de meilleure condition subirent l'amende et la confiscation : les sénateurs et les chevaliers de marque furent mis à mort, sauf

---

l'erreur, 4, 7, 32). L'ordre donné par César a dérivé en anecdote. Les cavaliers de Pompée auraient tourné bride, de peur de balafres reçues au visage ; et ils se seraient enfuis, tenant la main devant les yeux (Plutarque). A cela pas un mot de vrai. L'historiette ne serait piquante qu'autant que la cavalerie pompéienne aurait été composée, pour le plus grand nombre, vraiment, de tous ces jeunes nobles et *beaux danseurs* venus de Rome. Mais il n'en était rien. Peut-être que l'ordre du jour très simple et très militaire de César aura fourni le canevas à des plaisanteries de camp, et par suite, à un récit absurde.

de rares exceptions. Les temps de l'indulgence étaient passés : à la laisser se prolonger, la guerre civile grandissait en atrocité irréconciliable[1].

Il s'écoula quelque temps, avant que les résultats de la bataille du 9 août 706 [**48 av. J.-C.**] se manifestassent complètement. Ce dont il n'y avait point à douter, tout d'abord, c'était de voir passer à César, quiconque, parmi les adhérents de Pompée, n'avait en lui cherché que le plus fort. La défaite était si décisive, que tous coururent au vainqueur, tous, hormis ceux qui, par volonté ou par devoir, luttaient encore, même pour une cause perdue. Les rois, les peuples et les villes de la clientèle pompéienne s'empressent de rappeler leurs flottes, leurs contingents en soldats, et refusent asile aux fugitifs du parti vaincu. Ainsi firent l'Égypte, Cyrène, les cités de Syrie, de Phénicie, de Cilicie et d'Asie-Mineure, Rhodes, Athènes et tout l'Orient. Sur le Bosphore, le roi Pharnace, à la nouvelle du désastre de Pharsale, pousse le zèle jusque-là que non content d'occuper Phanagorie, ville que Pompée a déclarée libre autrefois, et les territoires des princes de Colchide installés aussi par le Romain, il s'empare en outre du royaume de l'Arménie-Mineure, que Dejotarus tenait de la même main. Presque seuls, la petite ville de Mégare et Juba firent exception. Mégare assiégée par les Césariens fut emportée d'assaut. Quant à Juba, il savait de longue date que César songeait à annexer la Numidie à l'Empire : après la défaite de Curion, il n'avait plus de ménagements à attendre, et bon gré malgré il lui fallait demeurer dans la faction pompéienne. A côté des villes et cités de la clientèle, le vainqueur de Pharsale vit revenir à lui la queue du parti constitutionnel, tous ceux qui n'étaient point engagés de plein cœur, et ceux qui, à l'instar de Marcus Cicéron et de tant d'autres, ne faisaient que s'agiter sur place autour du *sabbat* aristocratique, comme les sorcières novices du *Blocksberg*[2]. C'est à qui fera sa paix avec le nouveau maître, et celui-ci la leur octroie courtoisement et de bonne grâce, indulgent toujours envers les suppliants, alors qu'il les tient en mince estime. Quant au vrai et principal noyau, aucune transaction ne se fit avec lui. L'aristocratie était morte : mais les aristocrates ne pouvaient se convertir à la monarchie. Dans la société humaine, tout s'affaisse et tout passe, même les manifestations morales les plus hautes : la religion, vérité jadis, dégénère un jour en erreur : l'édifice politique le plus beau, le meilleur, se change en oeuvre perverse. Mais l'Évangile du passé garde encore des adeptes, et si la foi en lui ne peut plus, comme la foi en la vérité douée de vie, transporter les, montagnes, elle n'en demeure pas moins jusqu'à la mort fidèle à elle-même : elle ne se retire pas de ce monde tant qu'il lui reste debout un dernier prêtre, un dernier confesseur ; elle ne disparaît enfin que quand une race nouvelle, délivrée des liens de ce passé périssable et de son dogme, s'en vient régner sur l'univers

---

1 [V. le récit de la bataille *B. c.*, 3, 85-100. Nous n'insistons pas sur les détails, qui se lisent partout, et nous renvoyons notamment le lecteur au *Précis* de l'Empereur Napoléon Ier, Ch. XI, Campagne de Thessalie, n° III, et observations 5 et 6. Caton, on l'a vu, n'y figurait pas. On n'avait nulle confiance, dans ses talents militaires, qui étaient médiocres, il le faut confesser. On redoutait surtout l'austérité de ses principes politiques. — Cicéron n'avait pas non plus suivi l'armée des Pompéiens en Thessalie : *il fallait là des bras forts, et l'on n'y avait que faire de sa parole et de son autorité dans les conseils* (*ad fam.*, 4, 7). Il était souffrant d'ailleurs, et resta en arrière auprès de Caton (Plutarque, *Cicéron*, 39. - *ad Att.*, 11. 4), puis s'en revint à Brindes, en passant aussi par Corcyre. - V. infra.]

2 [V. le *Faust* de Gœthe. — *La Tragédie, 1ère partie : nuit de la Walpurgis, dans la montagne du Harz. — Chœur des sorcières*, où on lit la strophe qui suit : *Demi-sorcière* (*voix d'en bas*) :

Depuis bien longtemps je piétine : que les autres sont loin a déjà !
Chez moi, point de repos ; et pourtant, je n'arrive point à encore !

Ces allusions au grand poème de Gœthe, si étranges qu'elles sonnent à nos oreilles, au milieu d'une sévère page d'histoire romaine, sont chose acceptée en Allemagne.]

rajeuni. Rome en était là. Quelque profond que fût l'abîme de corruption où s'était englouti le régime aristocratique, on ne le peut nier, l'aristocratie avait fondé jadis un système politique grandiose : le feu sacré, par qui Rome avait conquis l'Italie et vaincu Hannibal, ce feu qui brûlait au fond des cœurs dans la noblesse romaine, si étouffé et obscurci qu'il soit, il ne s'éteindra pas tant qu'il y aura une noblesse à Rome. Entre les hommes de l'ancien régime et le monarque nouveau, il empêché toute sincère réconciliation. Quoi qu'il en soit, extérieurement au moins, une grande partie des constitutionnels fit son accommodement et reconnut la monarchie césarienne, en ce sens que César leur fit grâce et qu'ils se retirèrent autant qu'ils le purent dans l'inaction de la vie privée : d'ailleurs, ils ne restaient point sans l'arrière pensée de se réserver pour une révolution future. Ainsi se comportèrent les constitutionnels moins fameux : mais parmi ces prudents du jour vint aussi se ranger un homme énergique, Marcus Marcellus, celui qui avait provoqué la rupture avec César ; il alla vivre à Lesbos en exil volontaire. J'ajoute que chez la plupart des vrais aristocrates la passion l'emportait sur le sang-froid illusion sur les résultats encore possibles de la lutte, crainte de l'inévitable vengeance du vainqueur, tout les entraînait en des sens divers.

Nul ne jugea mieux la situation que Marcus Caton. Inaccessible à la peur et à l'espoir, lui seul il vit clair dans les douloureuses épreuves du moment. Après les journées d'Ilerda et de Pharsale, il avait acquis la conviction que la monarchie ne pouvait plus être évitée. Assez ferme et honnête pour se faire cet aveu plein d'amertume et pour agir en conséquence, il hésita d'abord et se demanda si les constitutionnels devaient rester sous les armes. La cause étant perdue, la guerre allait coûter cher à bien des victimes qui ne sauraient même plus pour qui se consommait leur sacrifice. Il se décida pourtant à lutter encore, non pour vaincre, mais pour tomber plus vite et plus honorablement. Toutefois dans la lutte nouvelle, il s'appliqua à n'entraîner personne qui pût survivre à la mort de la République, et faire accommodement avec la monarchie. Tant que la République n'avait été que menacée, pousser au combat, y contraindre même les citoyens tièdes ou mauvais était un droit aussi bien qu'un devoir : aujourd'hui il y aurait eu folie, cruauté, à obliger tel et tel à se précipiter dans l'abîme avec la vieille constitution. Ceux des siens qui voulurent rentrer en Italie, il les laissa libres ; et l'un des plus farouches partisans, Gnæus Pompée le fils, ayant voulu les faire mettre à mort, Cicéron entre autres, il fut le seul à interposer sa loyale autorité[1].

Pompée, lui-même, ne voulait point la paix. S'il eût été à la hauteur de la situation qu'il avait occupée, il semble qu'il aurait dû comprendre que qui a. mis la main sur la couronne ne peut plus rentrer dans l'ornière de la vie commune, et qu'ayant manqué le but, il n'y a plus de place pour lui ici-bas. Non qu'il se sentit le cœur trop fier pour demander merci au vainqueur, celui-ci étant assez magnanime ; peut-être pour ne point le repousser : loin de là, j'estime plutôt qu'il était au-dessous d'une telle pensée. Soit qu'il ne pût prendre sur lui de s'abandonner à César, soit que, comme toujours, hésitant, ballotté et voyant mal clair au milieu de ses indécisions continuelles, déjà il se reprit à l'espoir quand

---

[1] [Caton voulait que Cicéron prît le commandement. Cicéron s'y refusa, croyant la lutte désormais impossible : aussitôt Pompée le jeune et ses amis l'appellent traître et, tirant l'épée, l'auraient tué sur le lieu si Caton ne se fût mis entre eux (Plutarque, *Cicéron*, 39 ; *Cato min*., 55. – Cicéron, *pro Dejot*. 10. — Dans la vie de Caton, Plutarque adoucit les détails de la scène).]

s'effaçait la première et immédiate impression du désastre de Pharsale : il voulut, lui aussi, continuer la lutte et s'en aller la ponter sur un autre théâtre.

Ainsi la guerre rentrait dans sa même route sanglante : quoi que fit César pour apaiser la fureur de ses adversaires ou diminuer leur nombre, sa prudence, sa modération étaient en pure perte. Cependant les chefs du parti avaient pour la plupart combattu à Pharsale, et quoique sains et saufs, tous, à l'exception de Lucius Domitius Ahenobarbus, tué dans la déroute, ils s'étaient dispersés et n'avaient pu se concerter en commun sur le plan à suivre dans la future campagne. Les uns fuyant par les sentiers déserts des montagnes de Macédoine et d'Illyrie, les autres avec le secours de la flotte, ils finirent par se rejoindre à Corcyre, où Caton commandait les réserves. Là se tint, sous sa présidence, une sorte de conseil de guerre où assistaient Metellus Scipion, Titus Labienus, Lucius Afranius, Gnæus Pompée le fils, et d'autres encore : on ne put s'entendre, soit à cause de l'absence du général et de l'incertitude cruelle où l'on était sur son sort, soit à cause des divisions même du parti. Chacun s'en alla de son côté, avisant au mieux de ses intérêts propres ou de ceux de la cause. Véritables fétus de paille surnageant encore, auquel fallait-il se rattacher ? Lequel tiendrait le plus longtemps sur l'eau ? Le choix était difficile.

La journée de Pharsale coûta tout d'abord au parti la Macédoine et la Grèce. Il est vrai que Caton abandonnant Dyrrachium à la nouvelle de la catastrophe, s'était retranché dans Corcyre ; et que durant quelque temps encore, Rutilius Lupus[1] occupa le Péloponnèse pour lés constitutionnels. D'abord les Pompéiens parurent vouloir s'y défendre à Patras : mais Calenus s'avançait, et ils fuirent. On n'essaya pas davantage de tenir dans Corcyre.

Sur les côtes d'Italie et de Sicile, les flottes pompéiennes, détachées après les affaires de Dyrrachium, avaient manœuvré, non sans de nouveaux et considérables succès, contre les ports de Brindes, de Messine et de Vibo [sur le golfe de Sainte-Eufémie] : à Messine, toute une escadre en armement pour le compte de César avait été, livrée aux flammes. Mais bientôt les navires les meilleurs, venus en grande partie d'Asie-Mineure et de Syrie, sont rappelés par les villes maritimes au lendemain de Pharsale, et l'expédition s'arrête court. En Asie-Mineure et en Syrie, il n'y avait plus de soldats ni de l'une ni de l'autre faction, sauf sur le Bosphore, où, nous l'avons vu, Pharnace était sous les armes, et, sous prétexte de travailler pour César, avait occupé divers territoires appartenant à l'ennemi. — En Égypte, il restait encore une division assez forte, formée des troupes jadis laissées par Gabinius, soldats italiques, irréguliers, coureurs et anciens brigands syriens et ciliciens. Mais il allait de soi, et le fait se confirma bientôt par le rappel officiel des vaisseaux royaux, que la cour d'Alexandrie ne se souciait en aucune façon de rester dans le parti des vaincus, ou de mettre ses soldats à leur service.

Dans l'ouest, leurs affaires avaient un peu meilleur aspect. En Espagne, les sympathies pompéiennes demeuraient puissantes, et dans l'armée et au sein des populations, tellement. que les Césariens durent renoncer à la descente qu'ils avaient projetée de la Péninsule en Afrique : qu'un chef de renom osât s'y montrer, et l'on pouvait prédire que l'insurrection éclaterait aussitôt. En Afrique,

---

1 [***Publius Rutilius Rufus***, tribun du peuple en 698 [56 av. J.-C.], avait aussitôt proposé le rappel des lois agraires de César. Préteur en 705 [-49], il stationnait à Terracine avec 3 cohortes qui, on l'a vu, passèrent à César à l'approche de ses cavaliers (*B. civ*., 1. 24). Il retourne à Rome, puis bientôt passe en Grèce où Pompée le charge de la défense de l'Achaïe contre les lieutenants césariens, Cassius Longinus, Calvinus Sabinus et Fufius Calenus (*Bell. civ*., 3, 55).]

la coalition, ou mieux, le seul homme qui dominât dans le pays, le roi Juba de Numidie, n'avait point discontinué ses armements, à partir de l'automne de 705 [**49 av. J.-C.**].

Ainsi la coalition avait perdu l'Orient tout entier en perdant la journée de Pharsale : mais il lui restait des chances en Espagne, et en Afrique elle était sûre de pouvoir encore honorablement tenir. A demander contre les révolutionnaires, contre des concitoyens, l'assistance du Numide, d'un roi si longtemps le sujet de la République, il y avait, sans nul doute, extrémité pénible et humiliante, il n'y avait point trahison contre Rome. Et pourtant dans cette lutte du désespoir, où ni le droit, ni l'honneur ne se font plus entendre, pouvait-on dire qu'en se proclamant affranchi de la loi, on n'allait pas bientôt commencer une guerre de forbans ? En recherchant l'alliance des voisins indépendants, n'allait-on pas, peut-être, introduire l'ennemi du nom romain dans les querelles intérieures de Rome ? Et tel désormais qui ne reconnaissait la monarchie que des lèvres n'allait-il pas pousser à la restauration républicaine en s'aidant du poignard de l'assassin ? Pour les constitutionnels vaincus, se tenir à l'écart, refuser hommage au nouveau monarque, c'était là, dans la ruine de leur cause, la conduite la plus naturelle à tenir : c'était aussi leur plus juste attitude. Si la montagne, si surtout la mer, en ces temps comme depuis tant de siècles, étaient le repaire ouvert à tous les crimes, elles ouvraient aussi libre asile aux insupportables malheurs, au bon droit opprimé. Là, républicains et Pompéiens, ils pouvaient tous défier encore la monarchie de César qui les repoussait de Rome : ils pouvaient, sinon faire la guerre, du moins se faire *pirates* sur une grande échelle, se réunissant en masses compactes et poursuivant un but mieux déterminé. Après le rappel des escadres orientales, leur flotte était très forte encore : César, au contraire, n'avait pour ainsi dire plus de vaisseaux. Ayant pour amis les Delmates, soulevés contre César pour leur propre compte, maîtres des mers et des places maritimes les plus importantes, les coalisés, s'ils voulaient faire la guerre d'escadre et surtout la guerre de course, entraient en campagne avec tout l'avantage. De même qu'autrefois, au temps de Sylla, la chasse sanglante aux démocrates avait abouti à l'insurrection de Sertorius, simple tumulte de pirates et de brigands au début, et bientôt grande et redoutable guerre ; de même, si dans les rangs de l'aristocratie catonienne, si parmi les adhérents de Pompée, le feu et l'énergie survivaient comme au temps jadis parmi les débris de l'armée démocratique de Marius, si quelque jour il s'y rencontrait un vrai *roi de la mer*, quoi d'étonnant à ce que, sur ces flots non domptés par César, on vit aussi s'élever une république libre, l'égale en puissance de la monarchie nouvelle ?

A tous ces points de vue, il faut blâmer, et blâmer sévèrement, cette pensée funeste d'aller, pour la guerre entre les Romains, demander le concours d'un voisin, d'un prince indépendant, et de l'appeler à l'aide de la contre-révolution. Les lois et la conscience sont plus sévères pour le transfuge que pour le pirate : la bande de brigands victorieuse revient plus aisément à la république libre et bien ordonnée que la tourbe d'émigrants marchant à la suite de l'ennemi du pays. D'ailleurs il semblait peu probable que les vaincus pussent jamais faire entrer la restauration par une telle porte. Il n'était qu'un seul empire, celui des Parthes, sur lequel ils auraient pu tenter de s'appuyer : encore était-il douteux que les Parthes voulussent prendre leur fait et cause : il y avait moins d'apparence encore à ce qu'ils se souciassent de le faire à l'encontre de César.

Mais les temps n'étaient point encore venus des conspirations républicaines.

Pendant que s'en allaient éperdus, et comme à la dérive du Destin, les débris de la faction vaincue, pendant en Égypte que ceux qui voulaient encore combattre n'en trouvaient plus ni le lieu ni les moyens, César, toujours rapide dans la décision et l'action, quittait tout pour se lancer à la poursuite de Pompée, le seul de ses adversaires qu'il tînt pour un capitaine. Le faire prisonnier, c'eût été peut-être, et d'un seul coup, paralyser la moitié, et la moitié la plus redoutable du parti. Il franchit l'Hellespont avec quelques troupes : en route, avec sa frêle embarcation, il tombe au milieu d'une flotte pompéienne à destination de la Mer Noire[1] ; mais la nouvelle de la victoire de Pharsale l'a frappée de stupeur : il la capture tout entière ; puis, dès qu'il a pris en hâte les dispositions nécessaires, il se précipite vers l'Orient, à la poursuite du fugitif. Ce dernier, échappé des champs de Pharsale, avait touché à Lesbos, pour y prendre sa femme et Sextus, son second fils, gagné la Cilicie en longeant l'Asie-Mineure, et s'était dirigé vers Chypre. Rien de plus aisé que d'aller rejoindre ses partisans à Corcyre ou en Afrique. Mais, soit rancune contre les Aristocrates, ses alliés, soit prévision ou crainte dé l'accueil qui l'attendait au lendemain de sa défaite et surtout de sa fuite honteuse, il aima mieux continuer sa route et quêter la protection du roi des Parthes au lieu de celle de Caton[2]. Tandis qu'il négocie avec les publicains et les marchands de Chypre, leur demandant de l'or et des esclaves, et qu'il arme déjà 2.000 de ces derniers, on lui annonce qu'Antioche s'est rendue à César. La route de la Parthie lui est fermée. Il change alors son plan et fait voile vers l'Égypte. Là, d'anciens soldats à lui remplissent les cadres de l'armée : la position, les ressources du pays, tout l'aidera à gagner du temps et à réorganiser la guerre.

Après la mort de Ptolémée l'Aulète (mai 703 [**51 av. J.-C.**]), les enfants de celui-ci, *Cléopâtre*, sa fille, âgée de 16 ans, et son fils *Ptolémée Dionysos*, âgé de 10 ans ; rois ensemble et époux de par la volonté paternelle, étaient montés sur le trône d'Alexandrie : mais bientôt le frère, ou plutôt Pothin, le tuteur du frère, avait expulsé la sœur ; et celle-ci, réfugiée en Syrie, s'y préparait à rentrer les armes à la main dans ses états héréditaires. A cette heure, Ptolémée et Pothin étaient à *Péluse* avec toute l'armée égyptienne, gardant la frontière de l'Est. Pompée vint jeter l'ancre devant le promontoire *Casius*[3], demandant au roi permission de descendre à terre. A la cour, on connaissait depuis longtemps la catastrophe de Pharsale, et l'on voulait d'abord répondre par un refus ; mais *Théodotos*, majordome du roi, fit observer que Pompée, ayant de nombreuses intelligences dans l'armée, ne manquerait pas d'y pratiquer la révolte. N'était-il pas plus sûr et plus avantageux, au regard de César, de saisir l'occasion de se défaire du fugitif ? De telles et si puissantes raisons ne pouvaient manquer leur effet sur des politiques appartenant au monde grec d'alors. Aussitôt, le chef des troupes royales, *Achillas*, monte sur un canot avec quelques anciens soldats de Pompée ; il l'accoste, l'invite à se rendre auprès du roi, et, comme l'on est sur les bas-fonds de la côte, à passer sur son bord. A peine Pompée y a mis le pied, qu'un tribun militaire, *Lucius Septimius*, le frappe par derrière, sous les yeux de sa femme et de son fils, qui, debout sur le pont de leur navire, assistent au meurtre, sans pouvoir rien ni pour sauver la victime ni pour la venger (28 septembre 706 [**-48**]). Treize ans avant, à pareil jour, Pompée, vainqueur de Mithridate, avait mené son triomphe dans la capitale romaine ; et voici que l'homme paré depuis trente années du titre de *Grand*, voici que l'ancien maître

---

1 [Commandée par G. Cassius : Suétone, *César*, 63. – Appien, *bell. civ.*, 2, 88. – Dion, 43, 6.]
2 [Dion ne croit pas à l'humiliant projet que tous les autres historiens ont prêté à Pompée (Dion, 13, 2).]
3 [*El Kalieh*, ou *El Kas*, à l'est de Péluse ; au sud du *lac Sirbonis* (*Sebaket-Bardoïl*).]

de Rome vient finir misérablement sur les lagunes désertes d'un promontoire inhospitalier, assassiné par un de ses vétérans. Général de capacité moyenne, médiocre du côté dé l'esprit et du cœur, le sort, démon perfide, l'avait accablé de ses constantes faveurs durant trente ans. Missions faciles autant que brillantes, lauriers plantés par d'autres et recueillis par lui seul, tout lui avait été donné, tout jusqu'au pouvoir suprême, mis en réalité sous sa main, et cela pour n'arriver qu'à fournir le plus éclatant exemple de fausse grandeur qu'ait connu l'histoire ! Parmi tous les rôles lamentables, quel rôle plus triste que celui de paraître et n'être pas ! Telle est la loi des monarchies ! A peine si, une fois en mille ans, il se lève au sein d'un peuple un homme, voulant qu'on l'appelle roi et sachant régner ! Vice fatal, inéluctable du trône ! Or, s'il est vrai de dire que nul plus que Pompée, peut-être, n'a offert ce contraste marqué entre l'apparence vaine et la réalité, il ne saurait, non plus échapper à la réflexion, quand elle s'arrête sûr cet homme, que c'est lui qui ouvre, à vrai dire, la série des monarques de Rome.

Cependant César, toujours à la piste du vaincu, entrait dans la rade d'Alexandrie. Le crime était consommé déjà. Il se détourna, sous le coup d'une émotion profonde, quand l'assassin, montant à son bord, lui présenta la tête de ce Pompée, naguère son gendre, et durant si longtemps son associé dans le pouvoir, de ce Pompée enfin qu'il venait prendre vivant en Égypte. Quelle conduite il eût tenue à son égard, le poignard d'un assassin ne permet pas de le dire : mais, à supposer que les sentiments d'humanité, innés dans sa grande âme, n'y auraient pas gardé leur place à côté de l'ambition, et ne lui commandaient pas d'épargner les jours d'un ancien ami, son propre intérêt ne lui aurait-il pas conseillé de le réduire à l'impuissance autrement que par l'épée du bourreau[1]. Vingt ans durant, Pompée avait été le maître incontesté de Rome : quand elle a poussé d'aussi profondes racines, la souveraineté ne meurt point avec le souverain. Après Pompée, les Pompéiens restaient debout, encore compacts, ayant deux chefs à leur tête, *Gnæus* et *Sextus*, à la place de leur père incapable et usé, jeunes tous les deux, tous les deux actifs, le second même armé d'un réel talent. A la monarchie héréditaire de fondation nouvelle s'attachait l'excroissance parasite des prétendants héréditaires. A ce changement des rôles il était douteux qu'il y eût gain ; il y avait perte plutôt pour César[2].

Cependant, celui-ci n'avait plus rien à faire en Égypte. Romains et gens du pays, tous s'attendaient à le voir remettre à la voile, courir vers la province d'Afrique, qui restait à abattre, puis entamer aussitôt l'œuvre immense de réorganisation que lui léguait sa victoire. Mais lui, fidèle à sa propre tradition, et, en quelque point qu'il se trouve du gigantesque empire de Rome, voulant vider sans délai et de sa personne toutes les questions pendantes, convaincu d'ailleurs qu'aucune résistance n'est à prévoir, ni de la part de la garnison romaine, ni de la part de la cour égyptienne, et pressé par le besoin d'argent, il débarque à Alexandrie, avec les deux légions qui l'accompagnent, lesquelles ne comptent plus que 3200 hommes et 800 cavaliers gaulois et germains. Il prend quartier dans la citadelle royale : il ordonne le versement des sommes qui lui sont nécessaires, et se met à régler l'affaire de la succession au trône égyptien, sans prêter l'oreille à d'impertinents conseils. A entendre Pothin, en effet, absorbé qu'il est par tant de

---

1 [On a vu que César mentionne sèchement la mort de Pompée (*B. civ.*, 3, 1041). Mais cf. Plutarque, *Pompée*, 80. – *César*, 48 ; Lucain, 9, 109 ; et Val. Max, 5, 1, 10.]

2 [Pour tout ce récit, et le commencement de la guerre d'Alexandrie, voir César, *Bell. civ.*, 3, 102-104.]

grands intérêts, César ne saurait les négliger pour des misères. En ce qui touche les peuples d'Égypte, il se montre équitable en même temps qu'indulgent. Ils ont prêté secours à Pompée : quoi de plus juste que de leur imposer une contribution de guerre ? Mais le pays est épuisé. César lui fait grâce et, donnant quittance de l'arriéré dû sur le traité de l'an 693 [**59 av. J.-C.**], dont moitié seulement a été payée, il ne réclame que 10.000 deniers (3.000,000 thaler =11.250.000 fr.[1]). Au frère et à la sœur qui se disputent le trône, il ordonne de cesser les hostilités ; il leur impose son arbitrage et les mande devant lui pour recevoir sa sentence après la cause entendue. Ils obéirent. Déjà le jeune roi était là, dans sa forteresse : Cléopâtre arriva sans tarder. César, tenant la main au testament de l'Aulète, adjugea la couronne aux deux époux, frère et sœur : il fit plus, et annulant de son propre mouvement l'annexion, naguère consommée, du royaume de Chypre, il le donna aux deux enfants peinés du roi défunt, *Arsinoé* et *Ptolémée le Jeune*, à titre de secundo-géniture.

Cependant une tempête se formait sans bruit. Alexandrie, non moins que Rome, était une des capitales du monde, à peine inférieure à la ville italienne par le nombre de ses habitants, mais la devançant de beaucoup par le mouvement commercial, le génie industriel, le progrès scientifique et des arts. Au sein du peuple, le sentiment national était vivace, s'emportant à de mobiles ardeurs, à défaut d'esprit politique, et suscitant à toute heure, comme chez les Parisiens de nos jours, les furieuses révoltes de la rue. Qu'on se figure la colère de ce peuple, à la vue d'un général romain tranchant du potentat dans le palais des Lagides et jugeant les rois du haut de son prétoire ! Mécontents qu'ils étaient de cette sommation péremptoire relative à l'ancienne dette égyptienne et de cette intervention du Romain dans un litige où le gain de la sentence, assuré d'avance à Cléopâtre, lui fut en effet adjugé, Pothin et son royal pupille envoyèrent à la monnaie, avec force ostentation, les trésors des temples et la vaisselle d'or du palais, pour les fondre. La pieuse superstition des Égyptiens s'en blessa. La magnificence de la cour alexandrine était fameuse dans le monde. Le peuple s'en parait comme d'une richesse à lui. A la vue des sanctuaires dépouillés et de la vaisselle de bois placée désormais sur la table royale, il entra en fureur. Et l'armée d'occupation elle-même, à demi dénationalisée par son long séjour en Égypte, par les nombreux mariages entre les soldats romains et les filles du pays, comptant dans ses rangs un grand nombre de vétérans de Pompée et de transfuges italiens, anciens criminels ou anciens esclaves, cette armée murmurait contre César, dont les ordres avaient entravé son action à la frontière de, Syrie ; elle murmurait contre une poignée d'orgueilleux légionnaires. Déjà la foule attroupée quand César prenait terre, quand les haches romaines entraient dans le palais des rois : déjà les meurtres nombreux consommés sur les légionnaires dans les rues de la ville, lui indiquaient assez en quel péril extrême il allait se trouver, noyé qu'il était avec sa petite armée au milieu de ces masses irritées. Les vents du nord régnaient alors : se rembarquer devenait chose difficile, et le signal donné de monter sur les vaisseaux eût dégénéré vite en signal d'insurrection. Partir, d'ailleurs, sans mettre à fin son entreprise, n'était point dans les habitudes de César. Aussitôt il appelle des renforts d'Asie, gardant jusqu'à leur arrivée les apparences de la plus entière sécurité. Jamais on n'avait mené au camp plus joyeuse vie que durant ce séjour dans Alexandrie, et quand la belle et artificieuse reine, gracieuse envers tous, prodiguait les séductions à l'adresse de son juge, César, à son tour, affectait l'oubli de ses hauts faits pour

---

1 [Plutarque, *César*, 48]

ne plus songer qu'à ses victoires galantes[1]. Prologue joyeux à la veille d'un sombre drame ! Tout à coup, amené par Achillas, et, ce qui fut vérifié plus tard, mandé par l'ordre secret du roi et de son tuteur, le corps romain d'occupation entre dans Alexandrie. Dès qu'ils apprennent qu'il n'est venu que pour attaquer César, tous les Alexandrins font avec lui cause commune. Mais César, avec cette présence d'esprit qui absout presque sa témérité, rassemble tout son monde épars sans perdre un seul moment, met la main sur le petit roi et ses ministres, se barricade dans le château et dans le théâtre voisin, et, comme il ne peut mettre en sûreté la flotte égyptienne stationnée dans le grand port au devant de ce théâtre, il la brûle et envoyé des embarcations pour occuper l'île de *Pharos* et la tour du fanal qui commande la rade[2]. Du moins, il a conquis un poste restreint, mais sur, de défense, où lui arriveront facilement et les vivres et les renforts. En même temps, il donne ordre à ses lieutenants en Asie-Mineure de lui expédier au plus vite des vaisseaux et des soldats. Les peuples sujets plus voisins, Syriens et Nabatéens, Crétois et Rhodiens, sont mis de même en réquisition. Pendant ce temps, l'insurrection s'était étendue sans obstacle sur toute l'Égypte. Les révoltés obéissaient à la princesse *Arsinoé* et à l'eunuque *Ganymède*, son confident. Ils étaient maîtres de la plus grande partie de la ville. On se battit dans les rues. César ne put ni se dégager ni même gagner jusqu'aux eaux douces du *Maréotis*, derrière la place, où il eût voulu s'abreuver et lancer ses fourrageurs. Les Alexandrins, d'autre part, ne surent ni vaincre les assiégés, ni les détruire par la soif : bien qu'ils eussent jeté l'eau de la mer dans les canaux du Nil qui alimentaient le quartier du Romain, celui-ci, par une chance inattendue, ayant fait creuser des puits dans le sable du rivage, y trouva encore de l'eau potable[3]. Le voyant inexpugnable du côté de terre, les assiégeants songèrent à détruire sa flottille et à le couper du côté de la mer, d'où lui venaient ses vivres. L'île du Phare et le môle qui la reliait à la terre ferme partageaient le port en deux moitiés, à l'est et à l'ouest, ces deux moitiés communiquant entre elles par deux arches percées en travers de la digue. César était maître de l'île et du port de l'est, tandis que les Alexandrins occupaient celui de l'ouest et le môle : mais ses vaisseaux, l'ennemi n'ayant plus de flotte, entraient et sortaient librement[4]. Les Alexandrins, après avoir sans succès tenté d'envoyer des brûlots du port de l'ouest dans le bassin oriental, rassemblèrent les débris de leur arsenal, et, mettant une petite escadre en mer, ils voulurent attaquer les navires de César au moment où ceux-ci se montrèrent, traînant à la remorque des transports et une légion amenée de l'Asie-Mineure[5]. Mais ils avaient affaire aux marins excellents de Rhodes, qui les battirent. A peu de temps de là, ils

---

1 [Plutarque (*César*, 49) raconte qu'elle se fit porter à son insu dans sa chambre, et se donna bientôt à lui. — V. Lucain, 10, 74.

Sanguine Thessalicæ cladis perfusus adulter
Admisit Venerem curis et miscuit armis...

— Voir sur la beauté de Cléopâtre, ce qu'en dit Plutarque, *Antoine*, 27. - cf. Dion, 43, 53.]

2 [C'est dans cette première bataille des rues qu'aurait brûlé la Bibliothèque des Ptolémées. Là périrent, selon Sénèque (*de tranquill, 9*), environ 400.000 volumes. — Le troisième livre des *Commentaires* sur la guerre civile se termine par l'occupation de l'île du Phare (3, 112). La suite du récit appartient à l'œuvre d'Oppius ou d'Hirtius (Suétone ne sait déjà plus lequel : *César*, 56) *de Bell. Alexandr*.]

3 [Pareil fait s'est renouvelé au siège d'Alexandrie, en 1801. — Les Anglais assiégeants coupèrent le canal d'eau douce : la garnison française y suppléa par l'eau des puits.]

4 [V. la description topographique d'Alexandrie, par Bonamy, *Mémoires de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. 9. — V. *Dict. géogr.* de Smith, v° *Alexandria*, et plan, p. 96.]

5 [La bataille navale eut lieu à la pointe de Chersonèse, à 6 ou 7 lieues, vers le couchant, d'Alexandrie.]

s'emparent de l'île du Phare et réussissent à barrer aux grands navires l'entrée du goulet étroit et rocheux du port oriental[1]. La flotte césarienne, à son tour, dut stationner en pleine rade : les communications des assiégés avec la mer ne tenaient plus qu'à un fil. Attaqués tous les jours par les forces maritimes croissantes de l'ennemi, leurs vaisseaux ne pouvaient ni refuser le combat, quoique inégal, le port intérieur leur étant fermé depuis la prise de file, ni tirer au large, abandonnant la rade, ils eussent livré César à l'investissement complet du côté de la mer. En vain les intrépides légionnaires, aidés par les habiles marins de Rhodes, l'emportent dans cent combats quotidiens, les Alexandrins s'acharnent, infatigables, et renouvellent ou augmentent leur armement. Il faut que César se batte quand il leur plait de l'attaquer : vienne une seule défaite, il sera aussitôt complètement investi. Sa perte est presque certaine, à moins de reconquérir file à tout prix. Une double attaque, avec les bateaux du côté du port, avec les navires du côté de la mer, la lui rendit en effet, et avec elle toute la partie inférieure du môle. Par son ordre, ses soldats s'arrêtèrent au second pont : là il voulut fermer le passage par un mur avec escarpe tournée vers la ville. Mais voici qu'au plus fort du combat, sur les travaux mêmes, les Romains ayant abandonné le point où le môle joignait l'île, un corps égyptien y aborda soudain, assaillit à dos les légionnaires et les marins, les mit en désordre et les jeta en masse à la mer. Beaucoup furent repêchés par la flotte ; le plus grand nombre périt. La journée coûta 400 soldats et plus de 400 hommes de mer. Partageant le sort des siens, César s'était de sa personne réfugié sur son vaisseau ; qui coula à fond sous le poids des fuyards, et le général n'échappa qu'en gagnant. une autre embarcation à la nage[2]. Quoi qu'il en soit, et malgré les pertes subies, on avait reconquis l'île et le môle, jusqu'au premier pont du côté de la terre ferme : la partie était sauvée. Enfin s'annoncèrent les secours tant attendus. *Mithridate de Pergame*, habile capitaine, élevé à l'école de Mithridate Eupator dont il se vantait d'être le fils naturel, arrivait de Syrie par la route de terre, avec une armée faite de toutes pièces : *Ityréens* du prince du Liban, Bédouins de *Jamblique*, fils de *Sampsikérame*, Juifs conduits par le ministre Antipater, enfin, et pour le plus grand nombre, contingents des principicules et des cités de Cilicie et de Syrie. Mithridate se montre devant Péluse et l'occupe heureusement le jour même : puis, voulant éviter les contrées coupées et difficiles du Delta, il remonte au-dessus du point de partage des eaux du Nil par la route de Memphis, où ses troupes rencontreront des auxiliaires dévoués parmi les Juifs établis dans la contrée. De leur côté, mettant à leur tête leur petit roi Ptolémée, que César leur avait rendu un jour, dans l'espoir, de s'en faire un instrument de conciliation, les Égyptiens avaient aussi remonté le Nil avec une armée et se montraient en face de Mithridate, sur la rive droite du fleuve. Ils l'atteignirent au-dessous de Memphis, au lieu dit le *Camp Juif* (*Vicus Judœorum*), entre *Onion* et *Héliopolis* (*Matarieh*). Mais ils avaient affaire à un ennemi expert dans la stratégie et la castramétation romaines : le combat tourna contre eux, et Mithridate, traversant le fleuve, entra dans Memphis. Au même instant César, averti de l'approche de son allié, embarquait, une partie de son monde, gagnait la pointe du lac *Maréotique*, à l'ouest d'Alexandrie, et le contournant,

---

1 L'enlèvement de l'île était raconté sans doute dans le fragment détruit du Commentaire sur la guerre d'Alexandrie (*bell. Alex.*, 12), là même où était aussi décrit un second combat naval, où périt écrasée la flotte égyptienne déjà repoussée à Chersonèse. On vient en effet de voir que César, dès le début de la guerre, avait occupé le Phare (*B. civ.*, 3, 112 ; *bell. Alex.*, 8). Le Môle au contraire avait toujours été occupé par l'ennemi, puisque César ne communiquait avec l'île que par eau.

2 [Dion, 43, 40 ; Suétone, *César*, 64 ; et César, *bell. Alex.*, 21.]

puis arrivant au fleuve, marchait à la rencontre de l'armée de secours du Haut-Nil. La jonction se fit sans que l'ennemi tentait rien pour l'empêcher. César alors entra dans le Delta, où le roi s'était retiré, dispersa du premier choc son avant-garde, malgré l'obstacle d'un profond canal qui la couvrait, puis aussitôt donna l'assaut à son camp. Ce camp était au pied d'une hauteur entre le Nil, dont une étroite chaussée le séparait, et des marais presque infranchissables. Les légionnaires attaquent de front et de flanc le long de la chaussée, pendant qu'une division tourne la hauteur et la couronne à l'improviste. La victoire est complète : le camp est pris ; tout ce qui ne périt pas par l'épée se noie dans le Nil, en cherchant à gagner la flotte royale. Là aussi meurt le jeune roi : fuyant sur un canot chargé de monde, il disparaît dans les eaux de son fleuve natal. Aussitôt le combat fini, César, à la-tête de sa cavalerie, revient droit sur Alexandrie, qu'il prend à revers, par le côté même où les Égyptiens étaient maîtres de la place. La population le reçoit en habits de deuil, à genoux, apportant ses idoles et implorant la paix. Quant aux siens, le voyant revenir en vainqueur par une autre route, ils l'accueillent avec un indicible enthousiasme. Il tenait dans ses mains le sort de la cité qui avait osé contrecarrer les desseins du maître du monde, et l'avait mis lui-même à deux doigts de sa perte : mais, toujours habile politique et toujours oublieux des injures, il traite les Alexandrins comme il a fait des Massaliotes. Il leur montre leur cité ravagée par la guerre, leurs riches magasins à blé, leur bibliothèque, la merveille du monde, et tous les autres grands édifices détruits lors de l'incendie de la flotte ; il leur enjoint de ne songer dorénavant qu'aux arts de la paix et qu'à panser aujourd'hui les blessures qu'ils se sont faites. Aux Juifs établis dans la ville il n'octroyé que les droits et franchises dont jouissent déjà les Grecs, et au lieu de cette armée romaine d'occupation nominalement mise dans la main du roi égyptien naguère, il installe dans la capitale une garnison véritable, formée de deux des légions qui campaient en Égypte, et d'un troisième corps appelé de Syrie : cette armée aura son chef indépendant, qu'il se réserve de nommer. Il choisit pour ce poste de confiance l'homme à qui son humble extraction ne permet pas les abus, *Rufio*, bon soldat, simple fils d'affranchi. Cléopâtre régnera, sous le protectorat de Rome, avec son autre jeune frère Ptolémée. Quant à la princesse Arsinoé, comme elle pourrait être un prétexte à l'insurrection chez les Orientaux, amoureux de la dynastie, indifférents pour le monarque, elle sera conduite en Italie. Chypre enfin est annexée à la province de Cilicie [*B. Alex.*, 1-23].

Si mince qu'elle fût en elle-même, et de si loin qu'elle se rattachât aux événements généraux de l'histoire[1] alors concentrée dans le monde et l'empire romains, l'insurrection d'Alexandrie avait eu son influence non douteuse, arrêtant dans sa course l'homme qui était tout en toutes choses, et sans qui rien ne pouvait ni se préparer ni se dénouer. D'octobre 706 à mars 707 [**48-47 av. J.-C.**], force fut à César de laisser là tous ses projets pour combattre la populace d'une seule ville, à l'aide de quelques Juifs ou Bédouins[2]. Déjà se faisaient sentir les effets du gouvernement personnel. On était en monarchie : et le monarque n'étant nulle part, un épouvantable désordre régnait en tous pays. A l'égal des Pompéiens, les Césariens manquaient à ce moment d'un guide suprême : partout les choses étaient abandonnées au hasard ou au talent de quelque officier subalterne.

---

1 [*Sine partibus bellum*. Florus, 4. 2.]
2 [Antipater l'Iduméen avait fourni à Mithridate un renfort de 3.000 Juifs, auxquels s'étaient jointes des bandes d'Arabes de Syrie et du Liban. – Josèphe, *Ann. Jud.*, 14, 8).]

César, en quittant l'Asie-Mineure, n'y comptait plus d'ennemi derrière lui. Son lieutenant, l'énergique Gnœus Domitius Calvinus[1], avait ordre de reprendre à Pharnace ce que celui-ci avait sans mandat enlevé aux alliés de Pompée. Despote entêté et présomptueux comme son père, Pharnace refusait la restitution de l'Arménie. Il fallut marcher contre lui. Des trois légions formées des captifs de Pharsale que César lui avait données, Calvinus déjà en avait expédié deux en Égypte : il combla rapidement ses vides avec une légion levée parmi les Romains domiciliés dans le Pont, avec deux autres encore, exercées à la romaine, que lui prêta Dejotarus. Il prit le chemin de la Petite-Arménie. Mais l'armée du roi du Bosphore, éprouvée dans cent combats livrés aux riverains de la mer Noire, se montra la plus forte. Le choc eut lieu près de Nicopolis, où les recrues pontiques de Calvinus furent taillées en pièces. Les légions galates prirent la fuite : seule, la vieille légion romaine se fit jour, non sans quelques pertes. Loin de reconquérir la Petite-Arménie, Calvinus ne put empêcher Pharnace de s'emparer de ses États héréditaires du Pont et d'écraser du poids de ses colères et de ses cruautés de sultan les malheureux habitants d'*Amisos* (hiver de 706-707 [**48-47 av. J.-C.**]) [*B. Alex.*, 34-41]. Enfin César arrive en Asie-Mineure et lui fait savoir qu'en n'envoyant point de secours à Pompée il a bien mérité sans doute, mais qu'un tel service n'est point en rapport avec le dommage qu'il cause aujourd'hui à l'Empire. Il faut donc qu'avant tous pourparlers il évacue la province du Pont et restitue ce qu'il a dérobé. Pharnace se dit prêt à obéir : d'ailleurs, sachant que César a hâte de s'en retourner en Occident, il ne fait pas mine de bouger. Il ne sait pas que ce que César entreprend, toujours il l'exécute. Sans plus négocier, en effet, César prend la légion qu'il a amenée d'Alexandrie, les soldats de Calvinus et de Dejotarus, et marche droit au camp royal de Ziéla. Les Bosphoriens, dès qu'ils l'aperçoivent, traversent audacieusement un ravin profond en montagne qui défendait leur front, et, remontant l'autre pente, courent aux Romains. Les légionnaires étaient occupés à l'œuvre du campement : il. y eut un instant d'hésitation dans les rangs. Mais bientôt les invincibles vétérans se rassemblent, donnent l'exemple de l'attaque générale, et la victoire est complète (3 août 707 [**-47**]). En cinq jours la campagne est finie : bonne fortune inestimable, alors que chaque minute coûtait cher[2] ! César confie la poursuite du vaincu réfugié dans Sinope à son frère illégitime, au brave Mithridate de Pergame, lequel, en récompense du secours apporté naguère en Égypte, recevra la couronne du royaume Bosphorien à la place de Pharnace. Quant aux affaires de Syrie et d'Asie-Mineure, elles sont promptement réglées à l'amiable : les alliés de César s'en vont richement dotés, ceux de Pompée sont rudement éconduits ou payent de larges amendes. Quant à Dejotarus, le plus puissant parmi les clients pompéiens, il est réduit à son domaine héréditaire, l'étroit canton des Tolissoboïes. *Ariobarzane*, roi de Cappadoce, lui succède dans la Petite-Arménie, et l'investiture du *tétrarchat* des Trocmes, qu'il avait aussi usurpé, est conférée au nouveau roi du Bosphore, lequel est issu de la lignée royale du Pont du côté paternel, et du côté maternel d'une des familles princières de Galatie [*B. Alex.*, 34-41 ; 65-78].

Mais, pendant le séjour de César en Égypte, de graves événements s'étaient aussi passés en Illyrie. Depuis, plusieurs siècles, la côte dalmate était un point malade dans et sur terre. l'empire. On se souvient, que les habitants, au cours même du proconsulat de César, s'étaient montrés ouvertement hostiles. A

---

1 [Celui qui a figuré dans la campagne de Macédoine.]

2 [C'est cette campagne étonnamment rapide que César aurait racontée en trois mots fameux : ***veni, vidi, vici***. Plutarque, *César*, 50. – Suétone, *César*, 37.]

l'intérieur, depuis la campagne de Thessalie, on ne rencontrait que débris de Pompéiens encore en armes. D'abord Quintus Cornificius, avec les légions venues d'Italie, avait tenu tout le monde en bride, habitants du pays et réfugiés, et, dans cette rude et difficile région, il avait su pourvoir à l'entretien de ses troupes. Et quand l'énergique Marcus Octavius, le vainqueur de Curicta, s'était montré dans les eaux dalmatiques avec une escadre de navires pompéiens, pour y combattre les adhérents de César et sur mer et sur terre, le même Cornificius, s'aidant des vaisseaux et des ports des *Jadestins* (*Zara*), avait pu se maintenir, et même, dans plus d'un combat naval, remporter quelques avantages. Mais voici venir le nouveau lieutenant de César, Aulus Gabinius, rappelé d'exil. Il amenait en Illyrie (hiver de 706-707 [**48-47 av. J.-C.**]) 15 cohortes et 3.000 cavaliers par la voie de terre. Loin de s'en tenir à la méthode qui avait réussi à son prédécesseur, la guerre de détail et d'escarmouches ne suffit plus au hardi et actif général : malgré les rigueurs de la saison, il se lança dans la montagne avec toutes ses forces. Les temps mauvais, les approvisionnements difficiles, et l'énergique résistance des Dalmates éclaircirent bientôt ses cadres : il lui fallut battre en retraite. Assailli par l'ennemi, ignominieusement défait, il atteignit Salone à grande peine avec les restes d'une armée la veille puissante. Il mourut à peu de temps de là. Presque toutes les villes de la côte se soumirent à Octavius et à sa flotte ; et quant à celles qui tinrent encore pour César, Salone, Epidauros (*Ragusa vecchia*), investies du côté de la mer par les navires octaviens, serrées de près à terre par les Barbares, il semblait qu'elles dussent succomber, entraînant dans leur capitulation les débris des légions enfermées dans les murs de la première. A ce moment, Publius Vatinius commandait les dépôts de César à Brindes. Il ramasse, à défaut de navires de guerre, de simples bateaux ordinaires qu'il munit d'un éperon ; il y fait monter les soldats qui sortent des hôpitaux. Son énergie tire bon parti de cette escadre improvisée. Il livre le combat aux Octaviens, supérieurs à tous égards, sous le vent de l'île de *Tauris* (*Torcula*, entre *Lesina* et *Curzola*). Là, la bravoure du chef et des légionnaires supplée encore une fois à l'insuffisance de la flotte. Les Césariens remportent une éclatante victoire. Marcus Octavius abandonne les mers d'Illyrie et se dirige sur l'Afrique (printemps de 707 [**-47**]). Les Dalmates lutteront opiniâtrement durant deux ans encore, mais la lute ne sera plus qu'une guerre locale de montagnes. Quand César arrive d'Orient, déjà, grâce aux vigoureuses mesures prises par son lieutenant, tout danger a disparu [*B. Alex.*, 42-47].

En Afrique, la situation était des plus compromises. On se souvient que, dès le début de la guerre civile, le parti constitutionnel y avait absolument pris le dessus. Depuis, ses forces n'avaient fait que croître. Jusqu'à la bataille de Pharsale, le roi Juba avait, à lui seul presque, gouverné les affaires et détruit Curion. Ses rapides cavaliers, ses innombrables archers étaient le nerf de l'armée. Enfin, le lieutenant de Pompée, Attius Varus, ne jouait auprès de lui qu'un rôle subalterne, tellement qu'il avait dû lui livrer les soldats de Curion qui s'étaient rendus à lui, et assister passif à leur exécution ou à leur envoi, dans l'intérieur de la Numidie. Mais tout, change après la bataille de Pharsale. Nul homme notable du parti pompéien, si ce n'est Pompée lui-même, n'a songé un seul instant à fuir chez les Parthes. On n'adopta pas davantage la pensée de tenir la mer en réunissant toutes les flottes : l'expédition de Marcus Octavius en Illyrie n'était qu'un acte isolé et ne tirant point à conséquence. En grande majorité, républicains et pompéiens se tournèrent vers l'Afrique, seul point où l'on pouvait encore honorablement et constitutionnellement offrir le combat à l'usurpateur. Là se réunirent peu à peu les débris de l'armée dispersée de

Pharsale, les garnisons de Dyrrachium, de Corcyre et du Péloponnèse, et ce qui restait de la flotte d'Illyrie : là se remontrèrent et Metellus Scipion, l'un des deux généraux en chef, les deux fils de Pompée, Gnæus et Sextus, l'homme politique des républicains, Marcus Caton[1], quelques bons capitaines, Labienus, Afranius, Petreius, Octavius et d'autres encore. Si l'émigration avait perdu de sa force, lé fanatisme avait grandi dans ses rangs. Comme auparavant les prisonniers faits sur César, ses envoyés parlementaires même sont mis à mort, et Juba, en qui les haines de l'homme de parti s'associent à la cruauté furieuse de l'Africain semi-barbare, tient à maxime que toute cité suspecte de sympathie envers César doit être détruite et brûlée, ville et habitants. Ainsi qu'il a dit, il agit ; témoin le sac de la malheureuse *Vaga*, non loin d'Hadrumette[2]. Utique, la capitale de la province, florissante à l'égal de Carthage au temps jadis, et sur qui depuis longues années les rois numides jettent un oeil jaloux, Utique est menacée d'un sort pareil. Mais Caton s'interpose énergiquement, et grâce à lui il n'est pris contre elle que les mesures justifiées d'ailleurs par les sentiments notoires de sa population envers César[3].

Pendant ce temps, ni celui-ci ni aucun de ses lieutenants n'ayant tenté quoi que ce soit en Afrique, la coalition s'y réorganise tout à l'aise, politiquement et militairement. Et d'abord il fallait pourvoir au commandement en chef, vacant par la mort de Pompée. Le roi Juba n'eût point été lâché de se continuer dans la position prépondérante qu'il avait eue sur le continent jusqu'à la bataille de Pharsale. Est-ce qu'il était encore le simple client de Rome ? N'était-il pas plutôt un allié sûr le pied d'égalité, un protecteur même ? N'avait-il point osé frapper le denier romain d'argent, à son nom et à ses insignes, poussant. ses prétentions jusque-là qu'il voulait, revêtir seul la pourpre dans le camp, invitant les généraux italiens à y déposer le *paludamentum* ? [*B. Afr.*, 57] Metellus Scipion réclamait aussi le commandement suprême : Pompée, en Thessalie, ne l'avait-il pas tenu pour son collègue, plutôt il est vrai par déférence envers son beau-père que par raison militaire ? Attius Varus le réclamait à son tour. Il avait le gouvernement dé la province d'Afrique (gouvernement usurpé, il est vrai) et c'était en Afrique qu'on allait faire la guerre. Enfin, à consulter l'armée, on eût choisi le propréteur Marcus Caton. Et l'armée avait manifestement raison. Caton était le seul homme qui, pour une telle mission, possédât le dévouement, l'énergie et l'autorité nécessaires. Il n'était point homme de guerre, il est vrai. Mais ne valait-il pas mieux mille fois avoir à la tête de l'armée un simple citoyen, non officier, s'accommodant aux circonstances et laissant faire ses capitaines en sous-ordre, qu'un général de talents non encore éprouvés, comme Varus, ou que tel autre notoirement incapable, comme Metellus Scipion ? Quoi qu'il en soit, Scipion fut nommé, et Caton entre tous influa sur le choix. Non qu'il s'estimât inférieur à la tâche, ou que sa vanité lui fit trouver mieux son compte à rester à l'écart qu'à prendre en main l'*imperium* non qu'il aimât ou estimât Scipion. Loin de là, il y avait de l'hostilité entre eux. Général malhabile aux yeux de tous, l'alliance de Pompée seule avait pu jeter quelque reflet sur le consulaire. Une seule et unique pensée dirigea Caton. Dans son entêtement formaliste, et dût la République périr, il se cramponnait à la règle du droit, plutôt que de sauver la patrie en sortant de la loi. Déjà, après Pharsale, se rencontrant à Corcyre avec Cicéron

---

1 La traversée de Caton et de Gnæus Pompée, de Corcyre à Cyrène, et leur marche pénible au travers de la Petite-Syrte, forment dans la Pharsale de Lucain (1. 9), un intéressant épisode, dont le fond vrai, attesté par Plutarque (*Cato min.*, 56 et s), a été embelli jusqu'au miracle par ce poète.
2 [*Bell. Afr.*, 74. Juba en fit massacrer tous les habitants, la livra au pillage, et la détruisit.]
3 [Plutarque, *Cato min.*, 57. - Dion, 43, 57.]

nanti de l'*imperium* en sa qualité de proconsul revenant de Cilicie, il s'était offert de remettre à ce dernier, en raison de son titre légalement supérieur, le commandement de file et des troupes. Une telle condescendance avait fait le désespoir du malheureux avocat, qui maudissait mille fois ses lauriers cueillis dans l'*Amanus* : elle avait fait l'étonnement de tous les Pompéiens, même des moins avisés[1]. Aujourd'hui que tout est en feu, il obéit encore aux mêmes principes. Lorsqu'il s'agit du généralat suprême, il en décide comme de la propriété de quelque champ à Tusculum, et Scipion est nommé. De sa propre voix, Caton a écarté la candidature de Varus et la sienne[2]. Seul d'ailleurs il s'est énergiquement opposé à la prétention de Juba : il lui a fait sentir que la noblesse romaine ne vient point à lui en suppliante, comme s'il était le grand-roi des Parthes : elle ne sollicite point. l'assistance d'un protecteur ; elle commande encore, et c'est le concours d'un sujet qu'elle exige. Les forces romaines rassemblées en Afrique étaient considérables : Juba dut baisser le ton. Il n'en sut pas moins obtenir de Scipion le payement de ses troupes sur la caisse des Italiens ; et, en cas de victoire, on lui promit la cession de la province africaine.

Cependant, aux côtés du nouveau général on revoyait le sénat des ***Trois-Cents***, qui ouvrait ses séances à Utique, et complétait ses rangs éclaircis en s'adjoignant les chevaliers les plus notables et les plus riches. Grâce au zèle de Caton, principalement, les armements étaient poussés aussi vivement que possible. Affranchis, Libyens, tous les hommes valides étaient enrôlés dans les légions : il ne resta bientôt plus de bras à l'agriculture, et les champs demeurèrent en friche. Les résultats obtenus ne, laissèrent pas que d'être considérables. L'armée comptait maintenant quatorze légions de grosse infanterie, dont deux anciennement formées par Varus ; huit autres avaient rempli leurs cadres avec les réfugiés pompéiens, avec des recrues levées dans la province : enfin, Juba avait quatre légions armées à la romaine. La grosse cavalerie, composée des Celto-Germains amenés par Labienus ; et de gens de toute provenance, comptait 1600 hommes, non compris les cavaliers royaux armés à la romaine. Quant aux troupes légères, tillés se composaient d'une innombrable multitude de Numides, montés sans mors ni bride, armés de simples javelots, d'un corps de sagittaires à chevâl1 et d'un vaste essaim d'archers à pied. Enfin, Juba menait avec lui 120 éléphants. Puis venait la flotte de Varus et de Marcus Octavius, qui comptait 55 voiles. L'argent manquait : on y pourvut à peu près par une contribution volontaire que s'imposa le sénat : moyen d'autant plus fructueux que les plus riches capitalistes d'Afrique avaient été faits sénateurs. Les munitions de toutes sortes et les vivres étaient emmagasinés en quantités énormes dans les forteresses susceptibles d'une bonne défense, en même temps qu'on les tenait loin de tous les lieux ouverts. L'absence de César, l'état mauvais des esprits dans ses légions, l'Espagne et l'Italie en fermentation ; tout donnait motif d'espérer ; et, comptant sur une victoire prochaine, on oubliait la défaite de Pharsale. Nulle part autant qu'en Afrique le temps perdu sous Alexandrie ne se faisait payer cher. Si César y fût accouru au lendemain de la mort de Pompée, il y eût trouvé une. armée affaiblie, désorganisée, éperdue ; aujourd'hui elle était debout,

---

1 [Plutarque, *Cicéron*, 39. — C'est alors que Sextus Pompée, furieux de la lâcheté de Cicéron, l'avait voulu faire mettre à mort, l'intervention de Caton le sauva, et il s'alla cacher en Italie, sans suivre les Pompéiens, ni en Afrique, ni ailleurs. Il demeura à Brindes, attendant le bon plaisir du vainqueur, vacillant dans ses résolutions, gêné par le manque d'argent, en correspondance avec Antoine et Dolabella. Enfin César rentre en Italie : Cicéron le voit, en est bien reçu, et s'en va à sa villa de Tusculum, puis de là à Rome (*ad Att.*, 11, 7. 8. 14, 13).]

2 [Plutarque, *Cato min.*, 57. — Appien, *b. civ.*, 2, 87. — Dion, 13, 57.]

ressuscitée par l'énergie de Caton, aussi nombreuse que dans les champs de Thessalie, conduite par des chefs de renom et munie de son général régulièrement constitué[1].

Il semblait qu'une mauvaise étoile influât désastreusement sur les affaires de César en Afrique. Avant de s'embarquer pour l'Égypte, il avait ordonné tant en Espagne qu'en Italie les mesures et les préparatifs commandés par les besoins de la guerre qui renaissait au-delà de la Méditerranée. Mais tout avait tourné. à mal. Selon ses instructions, son lieutenant dans la province espagnole du sud, Quintus Cassius Longinus, devait passer avec quatre légions en Afrique, appeler à soi *Bogud*, roi de la Mauritanie occidentale[2], et marcher avec lui sur la Numidie et l'Afrique. Mais cette armée de renfort comptait dans ses rangs bon nombre de natifs espagnols et deux légions entières, jadis pompéiennes : dans la province, les sympathies étaient pour Pompée, et d'ailleurs Cassius, par ses façons tyranniques d'agir, n'était rien moins que propre à apaiser les mécontentements. Les choses en vinrent jusqu'à la révolte. Déjà tout ce qui se prononçait contre le lieutenant de César levait ouvertement les aigles pour la cause adverse déjà le fils aîné de Pompée, *Gnæus*, profitant de l'occasion favorable, quittait l'Afrique et gagnait la péninsule ! Cassius fut désavoué à temps par les principaux césariens : le lieutenant de la province du nord, Marcellus Lepidus, intervint et rétablit les affaires. Gnæus Pompée arriva trop tard : il s'était amusé en route à une vaine tentative sur la Mauritanie ; et quand apparut *Gaius Trebonius*, envoyé par César à son retour d'Orient pour relever Cassius. Longinus (automne de 707 [**47 av. J.-C.**]), il ne rencontra partout qu'obéissance. En attendant, la révolte avortée en Espagne avait paralysé l'expédition à destination d'Afrique : rien n'avait été fait pour empêcher la réorganisation des républicains ; bien plus, appelé lui-même avec ses troupes au secours de Longinus dans la péninsule, Bogud, l'ami de César, n'avait pas pu, de son côté, contrecarrer son voisin de Numidie[3].

Des événements plus graves encore surgirent dans l'Italie du sud, où César avait concentré les troupes qu'il voulait emmener en Afrique. Là se trouvèrent réunies en grande partie les vieilles légions qui, dans les Gaules, l'Espagne et la Thessalie, avaient bâti les assises du trône futur. Mais leurs victoires n'avaient point fait leur esprit meilleur, et leur longue oisiveté dans la Basse-Italie avait

---

1 [Aussi le parti aristocratique et constitutionnel était-il plein d'espoir, et relevait la tête, et à. Rome, et en Italie. *Les nouvelles d'Afrique sont tout différentes de ce que tu me l'écrivais ; on y est très ferme, très préparé. En outre l'Espagne, l'Italie sont mal disposées pour lui : ses légions n'ont ni la même vigueur, ni le même bon vouloir : à la ville, ses affaires sont perdues !* Ainsi s'exprime Cicéron dans une lettre de février 707 [49 av. J.-C.] (*ad Att.*, 11, 10).]

2 La géographie politique de l'Afrique du nord-ouest, en ces temps, est fort confuse. Après la guerre de Jugurtha, Bocchus, roi de Mauritanie, avait possédé, ce semble, tout le territoire depuis la mer de l'Ouest, jusqu'au havre de *Soldae* (Maroc et Algérie, - Saldae : Bougie). Non qu'il n'y ait eu à côté des rois mauritaniens quelques princes, indépendants ou vassaux, appartenant à d'autres maisons, et régnant sur de minces territoires, ceux de Tingis (Tanger) par ex., qu'on a rencontrés déjà (Plutarque, Sertor, 91, et qu'il convient d'identifier sans doute avec les Leptasta de Salluste (*Hist.*, 31, éd. Kritz), et les Mastanesosus de Cicéron (*in Vatin.*, 5, 12). Jadis Syphax avait pareillement régné sur maint prince vassal (Appien, *Pun.*, 10) ; et au temps même où nous sommes, Cirta, dans la Numidie, voisine des États Mauritaniens, obéissait à un prince du nom de Massinissa, ayant probablement Juba pour suzerain (Appien, b. c., 4, 54). Vers 672 [82 av. J.-C.], le trône de Bocchus est occupé par un Bocut ou Bogud, son fils peut-être. Après 705 [-49], le royaume paraît partagé entre Bogud, roi dans la partie ouest, et Bocchus, roi dans l'est. C'est à ce partage que se réfèrent les désignations ultérieurement suivies : royaume de Bogud, ou de *Tingis* ; et royaume de Bocchus ou de *Jôl* (Césarée : Pline, *hist. n.*, 5, 2. 19. - Cf. *Bell. Afr.*, 23).

3 [Sur cet épisode espagnol, avant-coureur de la grande lutte qui finira à Munda : *Bell. Alex.*, 48-64. – Dion, 44. 15,.16 et s. — Cassius quittant l'Espagne avec les trésors mal acquis, alla s'échouer et périr aux bouches de l'Èbre. *Bell. Alex.*, 64.]

détruit la discipline. En leur demandant des efforts presque surhumains, dont les conséquences ne se voyaient que trop à leurs rangs éclaircis, leur général avait jeté dans ces coeurs de fer un ferment de mécontentement. Le temps et le repos aidant, l'explosion devait avoir lieu un jour ou l'autre. Or, depuis plus d'un an, le seul homme qui leur en imposait était comme perdu dans les régions lointaines ; leurs propres officiers les craignaient bien plus qu'ils n'en étaient craints, et fermaient les yeux devant les excès et les désordres commis par eux dans leurs quartiers. Quand arriva l'ordre de s'embarquer pour la Sicile et d'échanger les délices des cantonnements de l'Italie du sud contre les fatigues et les épreuves d'une troisième campagne, épreuves qui devaient né le céder en rien à celles des guerres d'Espagne et de Thessalie, le soldat rompit la bride trop longtemps lâchée, puis serrée soudain. Il refusa d'obéir, exigeant d'abord la remise dés cadeaux promis. Les lieutenants envoyés par César furent reçus avec des injures et même à coups de pierre[1]. On leur promit accroissement de largesses, mais rien ne put arrêter la révolte. Les légionnaires, soulevés en masse, marchèrent sur Rome, où ils voulaient exiger de César en personne le payement des sommes promises. Quelques officiers se mirent en travers de la route et voulurent lutter contre l'émeute : ils furent massacrés[2]. Le péril était grand. César plaça aux portes de la ville les soldats peu nombreux qu'il avait sous la main (avant tout il fallait parer aux menaces de pillage) : puis, se montrant à l'improviste devant les bandes furieuses, il leur demanda ce qu'elles voulaient. Notre congé ! s'écrièrent-elles. Le congé est donné sur l'heure. Pour ce qui est du *donativum* que je vous devais au jour de mon triomphe, ajouta le général, et des assignations de terres que je vous ai promises, vous les viendrez de mander quand je triompherai dans Rome avec le reste de mes soldats ; mais, comme de juste, vous ne ferez point partie du cortége, vous que je congédie ! Les mutins ne s'attendaient point au tour que prenaient les choses. Convaincus qu'ils étaient nécessaires à César pour son expédition d'Afrique, ils n'avaient réclamé la mission que pour se faire payer à bon prix leur maintien sous les aigles. Trompés d'abord par la pensée que sans eux on ne pouvait rien, incapables de rentrer d'eux-mêmes dans la juste voie et de mener à bien la négociation, d'abord mal entamée : honteux, comme hommes, en face de l'*imperator* esclave de sa parole envers ses légionnaires même : infidèles en face du dictateur généreux qui leur donne encore au-delà de ce qui était promis : comme soldats, profondément émus à cette pensée qu'ils assisteront, simples spectateurs, à la fête triomphale menée par leurs camarades d'armes à ce mot de *quirites* (*citoyens*) que César leur a jeté au lieu de l'appellation militaire (*commilitones*), à ce mot qui résonne étrangement à leurs oreilles et abolit d'un seul coup toute la gloire guerrière de leur passé, ils retombent sous l'irrésistible charme. Muets et hésitants, ils s'arrêtent ; mais bientôt, tous et d'un cri, ils sollicitent leur grâce : qu'il leur soit permis de s'appeler toujours les soldats de César ! Leur chef se fait prier, puis enfin il pardonne mais les meneurs perdront un tiers de l'honoraire triomphal. L'histoire

---

1 [*Legio XII ad quant primum Sulla venit, lapidibus egisse hominem dicitur*. Cicéron, *ad Att.*, 11, 21.]

2 [La révolte avait commencé pendant que César était en Orient encore. — César avait envoyé à Antoine, son lieutenant à Rome, ordre de réduire les mutins par la menace ou les promesses, mais les efforts d'Antoine et de ses officiers avaient été vains : ils avaient chassé Salluste (l'historien), et tué deux prétoriens sénateurs, *Cosconius* et *Galba* (Dion, 13, 52. - Appien, *b. civ.*, 2, 92). Enfin César rentra dans Rome (septembre 707 [47 av. J.-C.], et mit un terme à la sédition.]

ne sait point de plus beau coup de maître, ni de victoire morale plus grande et plus complète[1] !

L'émeute militaire des vétérans n'en eut pas moins ses conséquences fâcheuses, en retardant considérablement l'ouverture des opérations de la campagne en Afrique. Quand César arriva à Lilybée, où devait s'embarquer l'armée, les dix légions désignées pour l'expédition n'y étaient point, à beaucoup près, au complet ; et les soldats les meilleurs avaient encore les plus longues étapes à faire. Il ne se trouvait là réunies que six légions à peine, dont cinq de formation nouvelle, avec les navires de ligne et les transports nécessaires. César mit aussitôt à la mer (le 25 décembre 707 [**47 av. J.-C.**], selon le calendrier ancien ; le 8 octobre, environ, selon le calendrier julien). La flotte ennemie, redoutant les tempêtes, alors régnantes, de l'équinoxe, avait atterri au rivage dans la Baie carthaginoise, sous l'île d'*Ægimure*[2]. Elle ne fit rien pour empêcher la traversée vers la côte d'Afrique. Mais les mêmes orages ne laissèrent pas que de disperser l'escadre césarienne, et quand son chef aborda enfin non loin d'Hadrumette (*Sousa*), il ne put déployer sur le rivage que trois mille hommes, recrues toutes neuves pour la plupart, et quelque 150 chevaux. La ville était fortement gardée : il tenta de l'enlever, mais sans succès. Plus heureux ailleurs, il se rendit maître de deux autres villes, peu éloignées l'une de l'autre, *Ruspina* (*Sahalil*, près de Sousa) et Leptis-la-Petite : Il s'y retranche sans délai, mais s'y sentant peu en sûreté, il fait remonter sa petite cavalerie sur les navires, bien pourvus d'eau et prêts à remettre à la voile. Il veut pouvoir à toute heure se rembarquer au cas où l'ennemi le viendrait attaquer avec des forces supérieures. Il n'eut point à le faire. Ses vaisseaux battus par la tempête rejoignirent à temps (3 janvier 708 [**-46**]). Dès le lendemain, comme le blé lui manquait à la suite des dispositions prises par les Pompéiens, il se lança avec trois légions dans l'intérieur du pays : mais, non loin de Ruspina, il est attaqué en pleine marche par les bandes de Labienus, accouru pour le rejeter à la nier. Celui-ci n'avait que de la cavalerie et des archers : César n'avait presque que de l'infanterie régulière. Ses légionnaires se virent tout à coup enveloppés et livrés sans défense à une grêle de traits. Impossible de joindre l'ennemi. Enfin, en se déployant, il parvint à dégager ses ailes ; et une audacieuse agressive sauva l'honneur de ses armes. Il n'en fallut pas moins battre en retraite. Si l'on n'avait point eu Ruspina tout près, le javelot maure eût accompli peut-être sur ce champ de bataille la même œuvre désastreuse que naguère l'arc des Parthes devant Carrhes. La journée avait montré à César toutes les difficultés de la campagne actuelle : il ne voulut plus exposer à de tels combats [*B. Afr.*, 1-18] les légionnaires trop novices et s'affolant de peur en face de cette tactique inusitée : il attendit ses légions vétéranes et s'occupa, entre temps, à rétablir tant bien que mal l'équilibre compromis par la supériorité écrasante des armes de jet chez l'ennemi. Il ramasse sur sa flotte tous les hommes dont il peut faire des cavaliers légers ou des archers, et les réunit à son armée de terre. Le profit était mince. Mais, chose plus efficace, il sut pratiquer d'habiles diversions, soulevant contre Juba les hordes nomades des Gétules, le long des pentes de l'Atlas, du côté du sud, et à l'entrée du Sahara.

---

1 [Déjà à Plaisance, en 706 [48 av. J.-C.], César avait eu recours aux mêmes moyens d'autorité. Suétone, *César*, 59, 60. Appien, *b. c.*, 2, 92-94. Selon Lucain, 5, 237 et s., c'est lors de la révolte de la 9e légion, à Plaisance, que César aurait dit le mot fameux : Quirites ! mais Suétone et Appien semblent mieux informés. Quoi qu'il en soit, César garda longtemps rancune à ses soldats, et au cours même des opérations de la campagne, il leur rappelait encore leur faute, en même temps qu'il punissait plusieurs de leurs officiers (*Bell. Afr.*, 64).]

2 [*Zowamour*, à l'entrée du golfe de Tunis.]

Jusque chez elles avait porté le contrecoup des luttes de Marius et de Sylla : elles haïssaient le nom de Pompée, qui leur avait alors imposé la suzeraineté des rois numides ; et d'avance elles se montraient favorables à l'héritier du puissant héros dont le souvenir, depuis les guerres de Jugurtha, était resté vivant dans ces contrées [*B. Afr.*, 32, 35, 56, 57]. Ailleurs les rois de Mauritanie, Bogud à Tingis, Bocchus à Jôl, rivaux naturels de Juba, étaient restés de tout temps les alliés fidèles de César. Enfin, sur les frontières dès royaumes de, Juba et de Bocchus, chevauchait à la tête de ses bandes le dernier des Catilinariens, ce Publius Sittius de Nucérie, jadis trafiquant italien, puis banqueroutier, et qui un jour, il y avait de cela dix huit ans, s'improvisant partisan en Mauritanie, s'était conquis, à la faveur des affaires troublées de la Libye, et un nom et une armée. Il s'unit à Bocchus, et tous deux tombent sur le pays numide. Ils occupent l'importante place de Cirta. Pris entre deux feux, attaqué à la fois au sud et à l'Ouest par les Gétules et les Maures, force est bien à Juba d'envoyer contre eux une partie de son armée [*B. Afr.*, 25]. Quoi qu'il en soit, César n'était point libre encore. Ses troupes étaient ramassées sur un espace d'un mille carré (2 lieues carrées). Si la flotte pouvait fournir du blé pour les hommes, les chevaux manquaient de fourrage on souffrait dans le camp, comme Pompée avait souffert devant Dyrrachium. En dépit des efforts de César, ses troupes légères restaient démesurément inférieures à celles de l'armée pompéienne ; et même avec ses vétérans il lui était à peu près interdit de prendre l'offensive et de pénétrer dans l'intérieur du pays. Que Scipion s'y enfonçât ou abandonnât les villes des côtes, et peut-être allait s'ouvrir devant lui la perspective d'une victoire pareille à celle du vizir d'Orodès sur Crassus, ou de Juba sur Curion. A tout le moins il traînait la guerre en longueur. Tout conseillait ce plan de campagne, au premier examen ; et Caton, qui n'était rien moins qu'un stratégiste, le prônait lui-même, s'offrant à passer en Italie avec un détachement choisi, pour y appeler les républicains aux armes. Par ces temps d'excitation et de troubles, une telle entreprise avait ses chances de succès. Mais Caton n'avait que son avis et non l'*imperium*. Le général en chef, Scipion, décida que la guerre se maintiendrait dans la région des côtes. Résolution funeste, puisqu'on abandonnait ainsi les avantages promis par une autre et sûre méthode, plaçant la lutte sur un théâtre où régnait une fermentation dangereuse, en même temps que dans l'armée même engagée contre César l'esprit était généralement mauvais. L'effroyable tyrannie d'une conscription à outrance, les approvisionnements partout enlevés, les petites localités ravagées, et par dessus tout cela la pensée qu'on s'enchaînait à une cause étrangère et d'avance perdue, avaient suscité chez les indigènes un sentiment d'amertume contre ces républicains de Rome, venus en Afrique pour y livrer leurs derniers combats désespérés, et ce sentiment s'était changé en haine terrible quand on les avait vus agir par la terreur contre des villes simplement suspectes d'indifférence. Aussi les cités africaines, dès qu'elles purent l'oser, se déclarèrent-elles pour César : les Gétules et les Libyens, adjoints aux légions ou aux auxiliaires d'armes légères ; désertèrent presque tous. Scipion n'en persista pas moins dans son plan, avec cette obstination qui est le propre de l'inintelligence. Parti d'Utique avec toutes ses troupes, il marcha sur les villes de Ruspina et de Petite-Leptis, que César avait occupées. Jeta de fortes garnisons au nord dans Hadrumète, au sud dans *Thapsus* (sur le cap *Râs ed Dimâs*), et, réuni à Juba qui accourait avec toutes les bandes qui lui restaient disponibles, ses frontières garnies, il offrit à plusieurs fois la bataille à l'ennemi. Mais César avait son parti pris d'attendre ses légions vétéranes. Celles-ci débarquèrent les unes après les autres, et quand elles débouchèrent sur le champ de bataille, Scipion et Juba n'étaient plus en goût d'en venir aux mains : César, trop faible en cavalerie

légère, ne pouvait les y contraindre. Deux mois presque se passèrent, en marches et contremarches, en escarmouches dans les environs de Ruspina et de Thapsus : on se battait pour la découverte de quelque silo (ou fosse à grains cachés selon l'usage du pays)[1], pour le placement de quelque poste avancé. Les chevau-légers de l'ennemi obligeaient césar à tenir les hauteurs, à couvrir ses flancs de lignes retranchées : à la longue et dans ces combats pénibles ou sans résultat, ses jeunes soldats s'étaient faits à la tactique de leurs adversaires. Dans ce nouveau capitaine-instructeur, prudent, soigneux, et donnant de sa personne la leçon à ses gens, nul ne reconnaissait plus, ami ou ennemi, l'ancien et impétueux général des campagnes passées : mais, qu'il temporisât aujourd'hui, comme autrefois il s'était précipité à l'attaque, il n'en restait pas moins le maître merveilleux, toujours égal à lui-même[2].

Enfin, ses derniers renforts le rejoignirent. Aussitôt il s'élance sur Thapsus, par une marche de flanc. Nous avons vu que Scipion y avait mis une forte garnison, première et énorme faute et qui livrait à l'adversaire un point d'attaque commode ! Il en fit bientôt une seconde et non moins désastreuse, en courant au secours de la place, en allant offrir à César la bataille si longtemps souhaitée, si sagement refusée, et cela sur un terrain où l'infanterie légionnaire allait retrouver son décisif avantage. Donc un jour on vit se développer le long du rivage, en face du camp césarien, les armées de Scipion et de Juba, les deux premières lignes prêtes à en venir aux mains ; la troisième occupée elle-même à planter le camp. A la même heure, la garnison de Thapsus préparait une sortie. Pour repousser celle-ci, il suffit des gardes du retranchement de César. Quant à ses légionnaires, rien n'échappait à leur coup d'œil expérimenté. Ils constatèrent aussitôt chez l'ennemi l'incertitude des mouvements, l'ordonnance mal unie de ses divisions ; et pendant qu'il travaille encore à son *agger*, sans attendre le signal de leur général, ils forcent un trompette à sonner l'attaque ; et se précipitent sur toute la ligne, César galopant à leur tête, après qu'il a vu son monde s'ébranler. L'aile droite, emportée en avant des autres corps, jette l'épouvante, à coups de balles de fronde et de traits, parmi les éléphants de Juba (ce fut là la dernière grande bataille où on les ait employés). Les énormes bêtes reculent sur le corps d'armée. Les cohortes placées à l'avant des Pompéiens sont hachées, leur aile gauche se disperse, et toute leur ligne se renverse et se débande. La défaite se change en un immense désastre, d'autant que le nouveau camp des vaincus n'était point encore achevé et que l'ancien était trop loin. César les enlève l'un après l'autre ; presque sans résistance. Le gros de l'armée battue jeta ses armes et demanda quartier : mais les soldats de César n'étaient plus ces soldats qui, jadis, aux alentours d'Ilerda, avaient su se refuser au combat avant l'heure, ou qui à Pharsale traitaient honorablement un ennemi sans défense. La longue habitude des guerres civiles, les colères mal apaisées de la révolte récente, engendrèrent de terribles conséquences à Thapsus. Que si l'hydre contre laquelle luttaient les Césariens se redressait chaque jour avec des forces nouvelles ; que si l'armée de César avait dît se lancer d'Italie en Espagne,

---

1 [*Est in Africa consuetudo incolarum ut in agris et in omnibus fere villis sub terra specus condendi frumenti gratis clam habeant*. *Bell. Afr.*, 65, 67, 73. Il en est encore de même aujourd'hui.]

2 [On peut lire dans le *Journal de Bell. Afr.* les longs et assez peu intéressants détails de cette guerre d'escarmouches et de batailles non décisives (*Bell. Afr.*, 19-79). Elle avait d'ailleurs sa grande importance, en permettant à César d'attendre ses légions, arrivant une à une, de se maintenir sur la côte sans danger d'être enveloppé ou affamé, et enfin de façonner ses recrues. — Sous ce dernier rapport, il faut lire le chap. 71 : *Cæsar... copias suas non ut imperator exercitum veteranum..., sed ut lanista tirones gladiatores condocefacere*, etc. — Il fait venir d'Italie jusqu'à des éléphants pour enseigner l'art de les combattre : *ibid.*, 72.]

d'Espagne en Macédoine, de Macédoine en Afrique ; si le repos tant souhaité n'arrivait jamais, la faute, aux yeux du soldat et non sans, quelque raison, la faute n'en était-elle point dans la mansuétude intempestive du général ? Le soldat s'était promis de réparer le tort de son chef : il se montra sourd aux prières de ses concitoyens désarmés, sourd aux ordres de César et de ses capitaines. Cinquante mille cadavres gisaient dans les champs de Thapsus, et parmi eux bon nombre d'officiers césariens (leurs propres hommes les avaient tués parce qu'on les savait hostiles en secret à la monarchie nouvelle). Ainsi le soldat achète son repos. L'armée victorieuse ne comptait pas plus de 50 morts[1].

Après la catastrophe de Thapsus, la guerre d'Afrique était finie, de même qu'un an et demi avant, la guerre avait pris fin en Orient au lendemain de Pharsale. Caton, en sa qualité de commandant d'Utique, y convoqua le sénat, y exposa l'état des moyens de défense, et laissa à l'assemblée à décider s'il convenait de se soumettre, ou si l'on aimait mieux lutter jusqu'au dernier homme, conjurant ses amis de voter et d'agir, non pas chacun pour soi, mais tous pour chacun. Plusieurs inclinaient vers le parti le plus hardi : on ouvrit l'avis d'une manumission d'office de tous les esclaves, mais Caton y voyait une atteinte illégale à la propriété privée. On proposa alors un appel patriotique aux maîtres. Mais un acte de vigoureux désintéressement n'était point du goût des grands trafiquants d'Afrique, qui faisaient la majorité dans ce concile : on décida la capitulation. A ce moment entraient dans la ville *Faustus Sylla*[2], le fils du régent, et Lucius Afranius. Ils ramenaient une forte division de cavalerie des champs de Thapsus. Caton alors de faire une nouvelle tentative ; mais, comme ils voulaient, pour tenir dans la place, qu'on commençât par massacrer tous les habitants inutiles à sa défense, il s'y refusa net, aimant mieux, sans coup férir, laisser tomber au pouvoir de la monarchie l'asile suprême des républicains, que de déshonorer par un meurtre en masse les derniers jours de la république. Moitié par l'ascendant de son autorité, moitié par le sacrifice généreux de sa fortune personnelle, il arrête les fureurs d'une soldatesque déchaînée déjà contre les malheureux habitants d'Utique ; à ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas s'en remettre à la clémence de César, il procure les moyens de fuir ; à ceux qui restent il procure les moyens d'une capitulation, la moins désastreuse qui soit possible : puis, quand il s'est assuré qu'il ne peut plus être utile, il se tient pour déchargé de son office, il se retire dans son *cubiculum*, et se perce le sein de son épée[3].

---

1 [*Bell. Afr.*, 79-87. L'auteur du Journal fait remarquer avec beaucoup de soin (85) les efforts faits en vain par César pour empêcher l'effusion du sang, à la fin de la bataille.]

2 [***Faustus Corn. Sylla***, fils du dictateur par sa quatrième femme *Metella*, né en 666 [88 av. J.-C.]. A la mort de son père, il eut Lucullus pour tuteur. Cicéron, préteur, le protégea contre les revendications des partis. Il accompagna Pompée en Asie, escalada le premier la muraille du temple à Jérusalem (691 [-63]). Il fut successivement questeur et augure, épousa une fille de Pompée, et fit à sa suite la campagne de Macédoine. Après Pharsale, il était venu en Afrique.]

3 [Il faut lire dans Plutarque (*Cato Min.*, 58 et 59. - cf. Dion, 44, 10-11. – Appien, *Bell. civ.*, 2, 98-99), et dans le journal de *Bell. Afr.*, 88) le récit de cette mort tragique. Elle a une incontestable grandeur. Cet homme qui, désespérant de sa patrie, met ordre à ses affaires, publiques et privées, prend soin de faire embarquer tous ceux pour les jours desquels il peut craindre ; puis qui se met tranquillement au bain, soupe, disserte avec son philosophe *sur la liberté du sage* ; se couche, et, enfin, se tue après avoir lu le traité de Platon sur l'*Immortalité de l'âme*, cet homme, dis-je, meurt en vrai stoïque. — Il ne fut pas un génie, sans doute ; et M. Mommsen le lui reproche aigrement ; mais il fut un grand et noble caractère. Cicéron ne pouvait mieux faire que louer une telle mort (*Tusculanes*, 1, 30 ; De off., 1, 31. — cf. Senec., *ep*. 24, 67, 71, 95. - S. Augustin lui oppose et lui préfère celle de Regulus, qu'il trouve plus sublime. Cela est juste. La fin de Regulus n'est pas un suicide. (Aug., *de Civit. Dei*, 1, 24.)]

Des autres chefs qui restaient, bien peu s'échappèrent. Les cavaliers qui avaient fui du champ de bataille allèrent donner dans les bandes de Sittius, qui les tua ou fit captifs : Afranius et Faustus Sylla furent livrés à César, et, comme il n'ordonnait point leur exécution immédiate, les vétérans s'insurgèrent et les taillèrent en pièces. Metellus Scipion, le général en chef, tomba de même ; avec la flotte de la faction vaincue, au pouvoir des croiseurs de Sittius, et se jeta sur son épée au moment où on mettait la main sur lui. Juba, que l'événement n'avait point trouvé non préparé, s'était promis, le cas échéant, de mourir en roi. Il avait fait dresser un bûcher immense sur la place de sa ville de Zama : il y voulait anéantir lui, ses trésors et tous les habitants. Mais ceux-ci n'entendaient point servir, aux dépens de leur vie, à la décoration des funérailles du Sardanapale africain ; et quand, échappé du massacre, il se montra devant la ville en compagnie de Marcus Petreius, il en trouva la porte close. A ces natures dépravées par l'excès des jouissances sensuelles et de l'orgueil, il faut, même à l'heure de la mort, les fêtes et l'orgie. Juba, avec son compagnon, se rendit à l'une de ses *villas*. On lui servit un riche banquet : puis, après et pour en finir, il arrangea un duel entre lui et Petreius. Le vainqueur de Catilina périt de sa main, et force lui fut alors de se faire tuer par un esclave[1].

Quelques notables pourtant avaient eu la vie sauve. Labienus et Sextus Pompée rejoignirent Gaïus, le frère aîné de celui-ci, en Espagne. Comme autrefois Sertorius Avait fait, ils allaient chercher dans les mers et les montagnes de la Péninsule à moitié soumise, à moitié indépendante, l'asile suprême ouvert à la piraterie et au brigandage.

Cependant César, sans rencontrer désormais de résistance, mettait ordre à toutes choses en Afrique. Ainsi que Curion l'avait proposé naguère, le royaume de Massinissa cesse d'exister. La région de l'Est, ou le pays de Sétif, est réuni au royaume de la Mauritanie orientale, sous Bocchus, et Bogud, le fidèle roi de Tingis, reçoit aussi d'amples agrandissements. Cirta (Constantine) et le pays environnant, occupés avant, sous la suzeraineté de Juba, par un prince du nom de *Massinissa* et par son fils, *Arabion*[2], sont donnés au condottiere Publius Sittius, qui s'y établira avec ses bandes à demi romaines[3]. En même temps, ce district, avec la plus grande et de beaucoup la plus fertile partie de l'ancien royaume numide, est réuni sous le nom d'*Afrique neuve* (*Africa nova*) à l'ancienne province africaine[4] ; et quant à la défense du littoral contre les hordes nomades du désert, que Rome avait jadis départie à un roi client, elle est prise en charge par le monarque nouveau, aux frais de l'empire.

Ainsi, après quatre ans de durée, la lutte entre Pompée et les républicains, d'une part, et César de l'autre, se termine par la complète victoire du dictateur. Non, certes, que la monarchie n'ait été fondée que sur les champs de bataille de Pharsale et de Thapsus. Elle date de l'heure où Pompée et César coalisés ont établi leur commune suprématie, renversant de fond en comble l'ancienne

---

1 [*Bell. Afr.*, 91-96. — Appien, *B. civ.*, 2. 100.]

2 [Le nom d'*Arabion* ne se rencontre qu'ici dans l'histoire : Dion, 48, 22. – Appien, *Bell. civ.*, 54, 83.]

3 Les inscriptions locales offrent des traces nombreuses de cette colonisation. Sans cesse on y lit les noms des *Sittiens* : dans la petite localité de Milev, autrefois romaine, on rencontre même l'appellation de *Colonia sarnensis* (Renier, *Inscript.*, 1254, 2323, 2324), dérivée évidemment du nom du dieu du *Sarnus*, le fleuve de Nucérie (patrie de Sittius) (Suétone, *Rhetor.*, 4).

4 [Avec *Crispus Sallustius* (l'historien) pour proconsul, pour le malheur de cette même province. Salluste la pilla impudemment et y couronna sa renommée de malhonnête homme. - *Bell. Afr.*, 97. Dion (43, 9) dit qu'il fut placé là *soi-disant pour commander, en réalité pour voler !*]

constitution aristocratique. Mais les baptêmes sanglants du 9 août 706 et du 6 avril 708 [**48-46 av. J.-C.**] avaient mis fin à ce gouvernement à deux, contraire à d'essence même de la monarchie, et le monarque nouveau y puisait la consécration et la reconnaissance formelle de son pouvoir. On verra bien encore surgir des insurrections de prétendants ou des conjurations républicaines appelant de nouvelles secousses ; on verra la révolution peut-être, ou même la restauration : mais c'en est fait à jamais de l'antique et libre république et de sa vie non interrompue durant cinq cents ans : dans toute l'étendue du vaste empire de Rome, la monarchie s'assoit désormais sur la *légitimité du fait accompli*. Le combat pour la constitution a cessé. C'est Marcus Caton qui le proclame quand, à Utique, il se perce de son épée. Depuis longues années le premier dans la mêlée parmi les défenseurs de la république légale, il a persévéré même alors qu'il n'a plus l'espoir de vaincre. Aujourd'hui, combattre n'était même plus possible : la république, fondée par Marcus Brutus, était morte, morte sans retour : que restait-il à faire aux républicains ici-bas ? Le trésor enlevé, les hommes de garde avaient leur congé : comment les blâmer s'ils rentraient dans leurs foyers ? Dans la mort de Caton il y eut plus grande noblesse et plus haute intelligence que dans tout le reste de sa vie. Caton n'était rien moins qu'un grand homme : mais, si court de vue, si maladroit, si ennuyeux et stérile que fût le personnage, avec toute l'emphase de ses fausses phrases qui en firent, dans son siècle et dans tous les temps, le type idéal du républicanisme vide et le héros favori de ceux qui spéculent sur le mot de république, encore était-il le seul à représenter dignement, courageusement le système déchu, à l'heure de l'agonie ! Et, comme devant la vérité sincère, le mensonge le plus habile tombe ; comme, enfin, dans la nature humaine toute grandeur et toute beauté gît, non dans la prudence, mais dans l'honneur, il convient de dire que Caton a rempli dans l'histoire un plus grand et plus beau rôle que nombre d'hommes infiniment supérieurs à lui par, les dons de l'esprit. Caton était un fou, je le veux : mais sa folie rehausse le sens profond et tragique de sa mort. C'est parce qu'il est fou, que Don Quichotte est une figure tragique. Quelle émouvante péripétie ! Sur ce théâtre du monde, ancien, où passèrent et agirent tant de sages, tant de grands hommes, fallait-il donc qu'un maniaque vint dire l'épilogue ? Mais Caton n'est point mort en vain. Protestation frappante et terrible de la république contre la monarchie, le dernier républicain sortait de scène quand arrivait le nouveau roi : devant sa protestation se déchiraient comme toiles d'araignée toutes les soi-disant institutions modérées dont César enveloppait son trône : devant elle se mettait à nu le mensonge hypocrite de ce *schiboleth* de la réconciliation des partis ; de cette prétendue égide protectrice de la souveraineté césarienne. La guerre impitoyable que le spectre de, la république légitime a menée pendant des siècles contre la monarchie impériale, de Cassius et Brutus à *Thraséas* et à *Tacite*, et plus loin encore ; la guerre des complots et des belles-lettres, ne sont autres que le legs de Caton mourant à son ennemi. C'est de Caton que les opposants républicains tiendront leur attitude de gens de haute caste, leur rhétorique transcendante, leur austérité ambitieuse, leurs opinions sans espoir et fidèlement nourries jusqu'à la mort. A peine il n'est plus, que celui qui, de son vivant, ne fut pour eux le plus souvent qu'un jouet et qu'une cause de dépit, ils le transfigurent et l'honorent en saint. Mais de tous les hommages qu'il reçut, le plus grand sans doute fut l'hommage involontaire de César. Tandis que pour tous les autres, pompéiens et républicains, César n'avait qu'indulgence dédaigneuse, pour Caton il fit exception ; il le poursuivit jusqu'au tombeau de cette vigoureuse haine que les politiques d'action ressentent d'ordinaire contre

leurs adversaires dans le champ de l'idée, adversaires dangereux autant qu'impossibles à atteindre[1].

[1] [César eût-il fait mourir Caton, s'il l'eût vu tomber dans ses mains ? Cela n'est pas à croire. En arrivant à Utique et en apprenant sa mort, il s'écria que le stoïcien lui avait dérobé le bonheur de pardonner à son plus noble et plus obstiné ennemi ! Il frappa d'ailleurs de fortes amendes sur les villes qui lui avaient résisté, Thapsus, Hadrumette, Leptis, Thysdra, etc. (*Bell. Afr*., 97), et sur les compagnies de marchands, et vendit à l'encan le butin fait sur Juba dans Zama.
A coté des sources antiques, le journal de *Bell. Afr*., et les documents historiques fournis par Appien, *B. civ*., 2 ; par Dion Cassius, 43, et par Plutarque (*César* et *Cato min*.), sans compter les détails que l'on peut glaner dans Suétone (*César*), dans les lettres de Cicéron, dans Velleius, Florus, et ailleurs encore, le lecteur curieux des choses de la guerre d'Afrique pourra consulter avec intérêt : 1° l'étude spéciale que Guischardt a consacrée à cet épisode important des guerres de César (*Mémoires milit. sur les Grecs et les Romains*, t. 2, Berlin, 1774) ; - 2° le *Précis* de Napoléon Ier, déjà plusieurs fois cité par nous.]

Chapitre XI — La vieille République et la nouvelle Monarchie.

Le nouveau régent de Rome, le premier des souverains auxquels ait obéi le monde entier de la civilisation romaine et hellénique, Gaius Julius César, touchait à peine à sa cinquante-sixième année (né le 12 juillet 652 [**102 av. J.-C.**] ?), quand la victoire de Thapsus, suprême anneau d'une longue chaîne de grandes victoires, vint placer l'avenir du monde dans ses mains. Peu d'hommes ont vu leur énergie mise à une telle épreuve ! Mais César aussi n'était-il point l'unique génie créateur qu'ait produit Rome, le dernier de ceux qu'ait produit I'antiquité ? Jusqu'à la ruine finale, l'ancien monde devait se mouvoir dans la voie par lui tracée. Issu d'une des plus anciennes et des plus nobles familles du Latium, dont l'arbre généalogique plongeait par ses racines Jusque parmi les héros de l'Iliade et les rois romains, et touchait à la Vénus Aphrodite, la déesse commune aux deux nations[1], durant son enfance et son adolescence, il avait mené la vie de la jeunesse noble de son siècle. Il avait vidé et l'écume et la lie de la coupe de l'homme à la mode, récitant et déclamant lui aussi, littérateur et faiseur de vers sur son lit de repos[2], expert aux affaires d'amour dans tous les genres, initié à tous les mystères de la toilette élégante, coiffure, barbe et costume ; habile par dessus tout dans l'art plein d'arcanes d'emprunter tous les jours et de ne payer jamais. Mais sa nature de souple acier résista à toutes les dissipations, à toutes les folies : il garda intactes et l'alerte vigueur du corps et la chaleur expansive du cœur et de l'esprit. A l'escrime, sur son cheval, il n'avait point d'égal parmi ses soldats : devant Alexandrie, un jour, il sauva sa vie en nageant dans les flots. En expédition, il marchait de nuit le plus souvent, pour gagner du temps, et son incroyable rapidité fit honte à la lenteur solennelle de Pompée se mouvant d'un lieu à un autre, et stupéfia ses contemporains : elle ne fut pas la moindre cause de, ses succès. Comme était son corps, ainsi était son esprit. Sa puissance admirable de vue se reflétait dans ses ordres, toujours sûrs et clairs à l'exécution, même quand il ordonnait sans avoir les lieux sous les yeux [*B. Afr.*, 31]. Sa mémoire était incomparable : il lui arrivait fréquemment de vaquer, sans broncher, à plusieurs affaires à la fois [Pline, 7, 25]. Homme du grand monde, homme de génie, régent d'empire, il sentait battre son cœur. Durant toute sa vie, il eut un culte pour sa digne mère, *Aurelia*[3] (il avait tout jeune perdu son père). A ses femmes, à sa fille *Julia*[4] surtout, il voua une condescendance vraie et qui ne fut pas sans réagir sur les choses de la politique. Avec les hommes les plus capables et les plus solides de son temps, qu'ils fussent de haute ou humble condition, il avait noué les meilleurs rapports d'une mutuelle confiance, avec chacun selon son caractère. Jamais il ne laissa tomber ses partisans, se gardant en cela de l'indifférence pusillanime de Pompée. Et comme il avait soutenu ses

---

1 [Tout démocrate qu'il était, il ne manqua point de s'en faire gloire : témoin la *laudatio* qu'il prononça au Forum, aux funérailles de sa tante Julie : *Alaternum genus ab regibus ortum, paternum cum Diis immortalibus conjunctum est ; nam ab Anco Marcio sunt Marcii reges, quo nomine fuit mater ; a Venere Julii, cujus gentis familia est nostra* (Suétone, *César*, 6).]

2 [Il avait laissé un poème de voyage, *Iler*, qu'il termina en revenant de la seconde guerre d'Espagne : jeune homme, il avait produit un *Éloge d'Hercule*, une tragédie d'*Œdipe*, dont Auguste ne permit pas la publication (Suétone, *César*, 5, 7)].

3 ***Aurelia***, de la famille des *A. Colta*, sœur ou proche parente des trois *Cotta*, contemporains de César, était une femme distinguée. Elle avait dirigé avec le plus grand soin l'éducation de son fils (Tacite, *de Orat.*, 28). Elle vivait encore au temps de la guerre des Gaules.

4 ***Julie***, la femme de Pompée, morte en 671 [43 av. J.-C.].

amis dans la bonne ou la mauvaise fortune et sans calcul égoïste, bon nombre d'entre eux, Aulus Hirtius, *Gaius Matius*[1], même après sa mort, attestèrent noblement leur dévouement envers lui. Dans cette merveille d'organisation équilibrée, l'unique vive saillie prédominante et caractéristique, c'est l'éloignement pour tout ce qui est idéologie et fantaisie. César, il va de soi, était passionné : sans passion, point de génie, mais chez lui la passion ne fut jamais toute puissante. Il avait eu sa jeunesse : le chant, le vin, l'amour, avaient eu leurs jours de grande influence sur ses facultés ; il ne leur livra jamais les entrailles de son être. La littérature lui fut une occupation durable et sérieuse ; mais alors que l'Achille d'Homère avait empêché Alexandre de dormir, César, lui, avait consacré de longues veilles à l'étude des, flexions des substantifs et des verbes latins. Il écrivit des vers, comme tout le monde alors : ses vers étaient faibles. En revanche, il s'intéressa aux sciences astronomiques et naturelles[2]. Alexandre se mit à boire et but jusqu'au bout pour chasser les soucis aussitôt passées, les ardeurs de sa jeunesse, le sobre Romain laissa là la coupe[3]. Chez tous ceux que dans leur adolescence l'amour des femmes a couronnés d'une éclatante auréole, il en demeure comme un impérissable reflet : ainsi en fut-il pour César, les aventures et les succès galants le poursuivirent jusque dans l'âge mûr[4] : il en garda une certaine fatuité dans la démarche, ou mieux la conscience satisfaite des avantages extérieurs de sa beauté virile. Il couvrait avec soin de la couronne de laurier, sans laquelle il ne se montrait plus en public, son chef à son grand chagrin dénudé par la calvitie ; et, pour racheter les tresses flottantes de sa jeunesse, il eût volontiers donné quelqu'une de ses plus grandes victoires[5]. Mais, pour se complaire au commerce des femmes, même étant devenu le monarque de Rome, il ne les prenait que comme un jeu, sans leur laisser l'ombre de l'influence. On a beaucoup parlé de ses amours avec Cléopâtre : il ne s'y abandonna d'abord que pour masquer le point faible de la situation du moment. Homme positif et de haute raison, on sent dans ses conceptions et dans ses

---

1 [***Gaius-Matius Calvena*** (vers 670-730 [84-24 av. J.-C.]), l'un des plus intimes amis de César, l'un de ses *nécessaires* (*necessarius*, Cicéron, *ad fam.*, 11, 27), et sans contredit le plus désintéressé. Se tenant en dehors de la politique, il n'eut qu'un but, la pacification, la réconciliation et le pardon. Il fut le bon génie et le Mécène du premier des Césars. Les contemporains lui rendent à cet égard un éclatant et honorable témoignage : *te et non suscipiendi belli civilis gravissimum auctorem fuisse et moderandæ victoriæ, in hoc qui mihi non assentiretur, inveni neminem* (Cicéron, *ad fam.*, 11, 27. – cf. 11, 28). D'ailleurs, homme instruit autant qu'aimable de caractère (*suavissimus doctissimusque homo* (*Ad fam.*, 17, 15. - cf. Gelle, 6, 6 ; 15, 25. Macrobe, 1, 4). — A la mort de César, qu'il pleure sincèrement, il regarde que c'en est fait de Rome et de la paix, et défend la mémoire de celui qu'il y a danger de défendre. Il me rappelle les Politiques de l'école de notre chancelier L'Hôpital. — Plus tard il meurt, ami d'Auguste (*divi Augusti amicus*).
Il avait écrit, dit-on, des *mimes iambiques* (*Mimiambi*) ; une traduction de l'Iliade, et même (mais l'identité de l'auteur est contestée) trois livres sur la cuisine et la confiserie (Columelle, 12, 4, 21 et 44. - V. infra, ch. 12). — Matius appartenait certainement à l'épicuréisme : dès lors quoi d'étonnant à ce qu'à ses heures il ait voulu être aussi un Brillat-Savarin ?]
2 [Il publia des études astronomiques (*Astronomica*).]
3 [*Magno illi Alexandro sed sobrio simillimus*, dit Velleius (2, 41) : quoiqu'on le voie dînant chez Cicéron lors de la visite qu'il lui fit, à la villa de l'orateur à Pouzzoles, au printemps de 710 [48 av. J.-C.], dînant, et buvant copieusement, après s'être dûment préparé à l'aide d'un vomitif (*ad Att.*, 13, 52). — Mais il ne faisait en cela que suivre un usage gastronomique du beau monde d'alors.]
4 [Parlerons-nous de ***Servilia***, sa première maîtresse et la mère de Brutus, de ***Postumia***, de ***Lollia***, ***Tertulla*** et ***Mucia***, les femmes de Gabinius, Crassus et Pompée ? ***Eunoé***, la femme de Bogud, fut l'objet d'un caprice : mais, avec ***Cléopâtre***, la liaison fut plus sérieuse et durable. Cléopâtre le suivit d'Égypte à Rome, où elle résida jusqu'après le meurtre des ides de mars, dans la villa de César, au Transtévère elle en eut un fils, nommé *Césarion*, qu'Octave fit tuer (Dion, 43, 27. – Cicéron, *ad Att.*, 15, 15. – Suétone, *César*, 52). Rappelons le mot bien connu sur César : *Omnium mulierum virum, et omnium virorum mulierem* (Suétone, 52).]
5 [Suétone, *César*, 76. - Dion, 44, 43. — Cf. Pline, *H. nat.*, 11, 47.]

actes la forte et pénétrante influence d'une sobre pensée : ne se griser jamais est chez lui le trait essentiel[1]. De là, son énergie toute déployée à l'heure utile, sans s'égarer dans les souvenirs ou dans l'attente : de là, sa force d'action amassée et dépensée au moment du vrai besoin : de là, son génie entrant enjeu dans les moindres occasions, pour le plus fugitif des intérêts : de là, cette faculté multiple embrassant et dominant tout ce que conçoit l'intelligence et tout ce que la volonté commande, cette sûreté facile demain, égale dans l'arrangement des périodes ou d'un plan de bataille, cette sérénité merveilleuse qui ne l'abandonna jamais dans les bons ou les mauvais jours : de là, enfin, cette complète indépendance, qui ne se laissa entamer ni par un favori, ni par une maîtresse, ni même par un ami ! Mais cette même clairvoyance de l'esprit ne lui laissait pas d'illusions sur la force du destin ou le pouvoir de l'homme : devant lui s'était levé le voile bienfaisant qui nous cache l'insuffisance de notre effort, ici-bas. Si sages que fussent ses plans, alors qu'il avait prévu toutes les éventualités, il sentait au fond de lui qu'en toutes choses le bonheur, ou si l'on veut le hasard a sa part principale : aussi le vit-on souvent lui passer parole en quelque sorte et mettre sa propre personne en enjeu avec la plus téméraire indifférence. Il n'est que trop vrai : les hommes supérieurs par la raison se réfugient volontiers dans les chances d'un coup de dés : de même, par un point, le rationalisme chez César confinait à un certain mysticisme.

D'une semblable organisation il ne pouvait sortir qu'un homme d'État. César le fut dans le, sens le plus profond du mot, môme à dater de sa jeunesse. Son but fut le plus élevé qu'il soit donné de se poser à un homme : la résurrection dans l'ordre politique, militaire, intellectuel et moral de sa propre nation déchue et de la nation hellénique, cette sœur étroitement liée à sa patrie et tombée encore plus bas qu'elle. Après trente ans d'expériences et leur dure école, il modifia ses idées sur les voies et moyens, le but demeurant le même aux heures de l'abattement sans espoir et de la toute puissance absolue, aux heures où, démagogue et conspirateur, il se faufilait dans un sombre labyrinthe ; à celles où, maître à deux du pouvoir, où, devenu seul et unique souverain, il travaillait à son oeuvre à la pleine lumière du soleil, sous les yeux d'un monde ! Toutes les mesures durables par lui prises en des temps les plus divers s'ordonnent à leur place dans les vastes plans de son édifice. Il semble en vérité qu'on ne puisse rien citer de lui en fait d'actes isolés : il n'a rien créé isolément. A bon droit en lui on louera l'orateur à la virile parole, dédaigneux des artifices de l'avocat, illuminant, échauffant l'auditeur de sa vive et claire flamme[2] ! A bon droit en lui on admire l'écrivain, la simplicité inimitable de sa composition, la pureté unique et la beauté du langage. A bon droit, les maîtres de la guerre dans tous les siècles ont vanté César généraI : nul mieux que-lui, laissant là les erreurs de la routine ou de la tradition, n'a su inventer la stratégie, qui, dans le cas donné, conduit à la victoire sur l'ennemi, à celle, dès lors, qui est la vraie victoire. Doué d'une sûreté quasi divinatoire du coup d'œil, n'a-t-il pas pour chaque but inventé le bon moyen ? Après une défaite, n'était-il pas debout, prêt encore à combattre, et, comme *Guillaume d'Orange*, achevant toujours la campagne par la défaite de l'adversaire ? Le secret principal de la science de la guerre, celui par où se distingue le génie du grand capitaine du talent vulgaire de l'officier, la vive

---

1 [Caton disait que César seul avait marché, sans être ivre, au renversement de la république (Suétone, *César*, 53).]

2 [Tous les témoignages littéraires, en effet, louent en lui l'ardeur et la force (*vis*), en même temps que l'élégante pureté (Cicéron, dans Suétone, *César*, 52). — *Tanta in eo vis est, id acunem, ea concilatio* (Quintilien, 10, 1 ; 114, 10, 2, 25 ; 12, 10, 11).]

impulsion communiquée aux masses, César l'a possédé jusqu'à la perfection : nul ne l'y a surpassé ; et il a su trouver le gage de la victoire, non dans l'immensité de ses forcés, mais dans la promptitude des mouvements, non dans les lents préparatifs, mais dans l'action rapide, téméraire même, vu souvent l'insuffisance de ses ressources.

Mais tout cela n'était que l'accessoire : grand orateur et écrivain, grand général d'armée, il est devenu tout cela parce qu'il était homme d'État accompli. Le soldat, chez lui, ne joue qu'un rôle secondaire ; et l'un des traits principaux par où il se sépare d'Alexandre, d'Annibal et de Napoléon, c'est qu'au début de sa carrière politique il est sorti de la démagogie, non de l'armée. Dans ses projets premiers, il avait espéré parvenir, comme Périclès, comme Gaius Gracchus, sans passer par la guerre : dix-huit ans durant, à la tête du parti populaire, il n'avait pas quitté, les sentiers tortueux des cabales politiques : à l'âge de quarante ans,, se convainquant, non sans peine, de la nécessité d'un point d'appui militaire, il prit enfin le commandement d'une armée. Aussi bien, même après, demeura-t-il homme d'État, plus encore que général : ainsi *Cromwell*, simple chef d'opposition d'abord, se fit successivement capitaine et roi des démocrates, Cromwell, de tous les grands hommes d'État, le plus voisin de César et par le mouvement de sa carrière et par le but atteint, si tant est que la comparaison soit permise entre le rude héros puritain et le Romain fait d'un métal moins compact.

Jusque dans sa manière de conduire la guerre, on reconnaît en César le général improvisé. Quand Napoléon prépare ses descentes en Égypte et en Angleterre, il manifeste le grand capitaine façonné à l'école du lieutenant d'artillerie ; chez César, de même, perce le démagogue transformé en chef d'armée. Quel tacticien de profession, pour des raisons simplement politiques et non toujours absolument impérieuses, aurait pu jamais se résoudre à négliger, comme César l'a fait souvent, et surtout lors de son débarquement en Épire, les enseignements prudents de la science militaire ? A ce point de vue, il est plus d'une de ses opérations que l'on pourrait critiquer, mais ce que perd le chef d'armée, l'homme d'État aussitôt le regagne. La mission de celui-ci est universelle de sa nature, et tel était le génie de César : si multiples, si distantes l'une de l'autre que fussent ses entreprises, elles tendaient toutes vers un seul grand but, auquel il demeura inébranlablement fidèle, et qu'il poursuivit sans dévier dans l'immense mouvement d'une activité tournée vers toutes les directions, jamais il ne sacrifia un détail à un autre. Quoique passé maître dans la stratégie, il fit tout au monde, obéissant à des considérations purement politiques, pour détourner l'explosion de la guerre civile ; et quand il la fallut commencer, il fit tout aussi pour que ses lauriers ne fussent point ensanglantés. Quoique fondateur d'une monarchie militaire, il ne laissa s'élever, s'y appliquant avec une énergie sans exemple dans l'histoire, ni une hiérarchie de *maréchaux*, ni un régime de prétoriens. Enfin, dernier et principal service envers la société civile, il préféra toujours les sciences et les arts de la paix à la science militaire. Dans son rôle politique, le caractère qui domine, c'est une puissante et parfaite harmonie. L'harmonie, sans doute, est la plus difficile de toutes les manifestations humaines : en la personne de César, toutes les conditions se réunissaient pour la produire. Positif et ami du réel, il ne se laissa jamais prendre aux images du passé, à la superstition de la tradition : dans les choses de la politique, rien ne lui était que le présent vivant, que la loi motivée en raison : de même, dans ses études de grammairien, il repoussait bien loin l'érudition historique de l'antiquaire, et ne reconnaissait d'autre langue que la langue actuelle et usuelle, d'autre règle que l'uniformité. Il était né souverain, et commandait aux cœurs comme le vent commande aux

nuages, gagnant à soi, bon gré mal gré, les plus dissemblables natures, le simple citoyen et le rude sous-officier, les nobles dames de Rome et les belles princesses de l'Égypte et de lai Mauritanie, le brillant chef de cavalerie et le banquier calculateur. Son talent d'organisateur était merveilleux. Jamais homme d'État pour l'arrangement de ses alliances, jamais capitaine ; pour son armée, n'eut affaire à des éléments plus insociables et plus disparates : César les sut tous amalgamer quand il noua la coalition ou forma ses légions. Jamais souverain ne jugea ses instruments d'un coup d'œil plus pénétrant. Nul, mieux que lui, ne sut mettre chacun à sa place. Il était le vrai monarque : il n'a jamais joué au roi. Devenu le maître absolu dans Rome, il garde tous les dehors du chef de parti : parfaitement souple et facile, commode d'accès et affable, allant au-devant de tous, il sembla ne rien vouloir être que le premier entre ses égaux. Il évitait la faute où tombent si souvent ses pareils, quand ils apportent dans la politique le ton sec du commandement militaire ; et quelque motif ou provocation qui lui vint de la mauvaise humeur du sénat, il ne voulut point user de la force brutale, ou faire un *dix-huit brumaire*. Il était le vrai monarque, sans ressentir le vertige de la tyrannie. Parmi les ***puissants devant le Seigneur***, il fut le seul, peut-être, qui n'agit jamais par inclination ou caprice, dans les grandes comme dans les petites choses obéissant toujours à son devoir de gouvernant. En se retournant vers le passé de sa vie, il y put regretter quelques faux calculs, il n'y trouva point d'erreurs où la passion l'aurait fait tomber, et dont il eût à se repentir. Rien dans sa carrière qui, même en petit, rappelle les excès de la passion sensuelle, le meurtre d'un *Clitus*, l'incendie de Persépolis et ces poétiques tragédies que l'histoire rattache au nom de son grand prédécesseur en Orient[1]. Enfin, parmi tous ceux qui ont eu la puissance, il est le seul peut-être qui, jusqu'à la fin de sa carrière, ait gardé le sens politique du possible ou de l'impossible, et ne soit pas venu échouer à cette dernière épreuve, la plus difficile de toutes pour les natures supérieures, la reconnaissance de la juste et naturelle limite, au point culminant du succès. Le possible, il l'a fait, sans jamais déserter le bien pour conquérir le mieux hors de sa portée : jamais non plus, le mal étant accompli et irréparable, il ne négligea le palliatif qui l'atténue. Mais le destin avait-il prononcé, toujours il obéissait à l'arrêt. Arrivé à l'*Hypanis*, Alexandre battit en retraite : autant en fit Napoléon à Moscou, tous deux contraints et se dépitant contre la fortune qui mettait une borne à l'ambition de ses favoris. César, sur le Rhin, sur la Tamise, recule de son plein gré ; et quand ses desseins le portent jusqu'au Danube ou l'Euphrate, il ne vise point à la conquête du monde, il ne veut qu'une frontière sûre et rationnelle pour l'empire.

Tel fut cet homme, qui paraît tout simple à peindre, et dont il est prodigieusement difficile de donner même une esquisse. Toute sa nature n'est que clarté et transparence; et la tradition nous a gardé de lui des souvenirs plus complets et plus vivaces que d'aucun de ses pairs des anciennes annales. Qu'on le juge à fond ou superficiellement le jugement ne peut varier : devant tout homme qui l'étudie, sa grande figure se montre avec ses traits essentiels et les mêmes; et pourtant nul encore n'a su la reproduire au vrai. Le secret ici gît dans la perfection du modèle. Humainement, historiquement parlant, César se pose au confluent où viennent se fondre tous les grands contraires. Immense puissance

---

1 On cite d'ordinaire comme un exemple de tyrannie à la charge de César, sa querelle avec ***Labérius*** et le fameux *Prologue* où celui-ci la raconte (infra, ch. XII, *le Mime*) : mais c'est, là tout à fait, méconnaître et l'ironie de la situation et l'ironie du poète : sans compter qu'il y a naïveté peut-être à faire un martyr du faiseur de vers, apportant volontairement, après tout, son tribut d'hommages.

créatrice et intelligence infiniment pénétrante, il n'est plus jeune et il n'est point vieux : toute volonté et tout action, il est plein de l'idéal républicain, en même temps qu'il est né pour être roi. Romain jusqu'au fond des entrailles, et appelé en même temps à faire au dedans comme au dehors la conciliation des civilisations romaine et grecque, César est le grand homme, l'homme complet. Aussi, plus qu'à toute autre figure ayant rang dans l'histoire, il lui manque ces traits soi-disant caractéristiques, qui ne sont à vrai dire que les déviations du développement naturel de l'être humain. Tel détail en lui nous semble individuel, au premier coup d'œil, qui s'efface à voir de plus près et se perd dans le type plus vaste dei siècle et de la nation. Par ses aventures de jeunesse, il marque le pas avec tous ses contemporains ou ses égaux bien doués : son naturel réfractaire à la poésie, mais énergiquement logique, est et demeure le naturel du Romain. Homme, sa vraie manière d'être homme, c'est de savoir régler et mesurer admirablement ses actes selon le temps et selon le lieu. L'homme, en effet, n'est point chose absolue: il vit et se meut en conformité avec sa nation, avec la loi d'une civilisation donnée. Oui, César n'est complet que parce qu'il sut, mieux que tous, se placer en plein courant de son siècle : parce que, mieux que tous, il porta en lui l'activité réelle et pratique du citoyen romain, cette vertu solide qui fut le propre de Rome. L'hellénisme, chez lui, n'est autre que l'idée grecque, fondue et transformée à la longue au sein de la nationalité italique. Mais c'est là aussi que gît la difficulté ; je pourrais dire l'impossibilité du portrait.

L'artiste peut s'essayer à tout peindre, mais son effort s'arrête devant la beauté parfaite : de même pour l'historien, il est plus sage de se taire quand, une fois en mille ans, il se trouve en face d'un type achevé. La règle est chose qu'on peut exprimer, sans doute, mais elle ne nous donne jamais qu'une pure notion négative, celle de l'absence du défaut : nul ne sait rendre ce grand secret de la nature, l'alliance intime de la loi générale et de l'individualité dans ses créations les plus accomplies ! Heureux furent-ils ceux à qui il a été donné de voir la perfection face à face, et ceux qui l'ont reconnue sous le rayon éclatant, vêtement immortel des oeuvres des grands hommes ! Et pourtant, les signes du temps y ont aussi laissé leur empreinte ! Le Romain s'était porté au même échelon que son jeune et héroïque prédécesseur chez les Grecs : que dis-je, il le dépasse ! Mais le monde s'était fait vieux dans l'intervalle, et son ciel avait pâli. Les travaux de César ne sont plus, comme ceux d'Alexandre, une joyeuse conquête en avant dans un champ sans bornes : il lui faut bâtir sur les ruines et avec des ruines : si vaste que soit la carrière, encore est-elle limitée, et il lui faut l'accepter telle, s'y comportant et s'y assurant du mieux qu'il se peut. La muse populaire ne s'y est point trompée, et, délaissant le Romain trop positif, elle a orné le fils de Philippe de Macédoine de toutes les couleurs dorées de la poésie et de tout l'arc-en-ciel des légendes ! C'est à égal bon droit aussi que, depuis mille et mille ans, les nations dans leur vie politique se voient ramenées sans cesse à la ligne que la main de César a tracée ! Si les peuples à qui le monde appartient donnent son nom à leurs plus hauts monarques, ne faut-il pas voir là une profonde et aussi une humiliante leçon ?

À supposer que Rome pût être tirée de l'abîme de ses incurables misères et reprendre jamais quelque jeunesse, il importait avant toutes choses de rendre au pays le repos, et de nettoyer ces amas de décombres qui recouvraient le sol, au lendemain des dernières catastrophes. César se mit à l'œuvre sur la base de la réconciliation des vieux partis, ou plutôt (car comment parler de paix quand il y a antagonisme irréconciliable ?), faisant en sorte que chacun, et la noblesse et les populaires, vidassent le champ où jusque-là ils se livraient bataille, pour aller se

réunir sur le terrain nouveau d'une constitution monarchique. Le premier besoin, c'était d'étouffer à toujours les vieilles discordes du passé républicain. Pendant qu'il ordonnait la réédification des statues de Sylla, que la populace de Rome avait renversées à la nouvelle de la bataille de Pharsale, et proclamait ainsi que l'Histoire seule aurait désormais à juger le grand homme[1], il abolissait au même moment les dernières conséquences, encore en vigueur, des lois d'exception syllaniennes : il rappelait de l'exil les derniers bannis des révolutions de Cinna et de Sertorius, et rendait aux enfants des proscrits de Sylla l'éligibilité qu'ils avaient perdue[2]. Il restituait pareillement. dans leur, siège au sénat ou dans leurs droits de cité tous les nombreux personnages qui, durant les temps avant-coureurs de la crise, avaient subi l'exclusion censorale ou succombé sous le coup des procès politiques, et surtout lés victimes des accusations issues en foule des lois d'exception de l'an 702 [**52 av. J.-C.**]. Quant à ceux qui s'étaient faits, à prix d'or, les meurtriers des proscrits, ils demeurèrent notés d'infamie, comme de juste, et Millon, le plus éhonté des condottieres du parti sénatorien, vit son nom repoussé de l'amnistie générale.

Le règlement de toutes ces questions se rattachait seulement au passé. Bien autrement difficile était le maniement des partis rangés encore en face les uns des autres : d'un côté César avait affaire aux démocrates, à sa suite, et de l'autre à l'aristocratie précipitée du pouvoir. Moins même que cette dernière, les démocrates, on le pressent, n'entendaient s'accommoder de l'attitude de César après sa victoire, et de l'ordre qu'il leur intimait d'avoir à quitter les positions prises. César, en somme, voulait ce qu'avait rêvé Gaius Gracchus : mais les visées des Césariens ne ressemblaient en quoi que ce soit aux visées des sectateurs des Gracques. Par une progression toujours croissante, les populaires étaient passés de la réforme à la révolution, de la révolution à l'anarchie, et de l'anarchie à la guerre contre la propriété : ils fêtaient entre eux les souvenirs du régime de la terreur, et, comme autrefois celui des Gracques, ils ornaient de fleurs et de couronnes, le tombeau de Catilina. En se rangeant sous le drapeau de César, ils avaient attendu de lui ce que Catilina n'avait pu leur donner. Mais il devint manifeste bientôt que César voulait être autre chose que l'exécuteur testamentaire du grand conspirateur, que tout au plus il procurerait aux endettés quelques facilités de payement ; quelques allégements de procédure : aussitôt les récriminations amères de se faire entendre : à quoi bon la victoire du parti populaire, si l'on n'a pas vaincu pour le peuple ? Puis cette tourbe, petits et grands, qui s'était promis des saturnales politiques et financières, se tourne dans sa déconvenue vers les Pompéiens et leur fait les doux yeux. Pendant les deux années que dure l'absence de César (janvier 706 - automne 707 [**48-47 av. J.-C.**]), ils s'agitent et fomentent en Italie la guerre civile dans la guerre civile. Un jour, le préteur Marcus Cœlius Rufus, noble d'extraction, mauvais payeur de ses dettes, homme de talent d'ailleurs et de culture variée, jusqu'ici l'un des plus zélés champions de César, ardent et disert dans le sénat et sur le Forum, avait osé, sans motion du chef, apporter au peuple une loi qui donnait aux débiteurs six ans de délai, sans intérêt ; et ; comme il lui était fait opposition, il avait proposé le rejet de toutes lés demandes en justice pour argent prêté et pour les loyers courants des maisons, sur quoi le sénat césarien l'avait destitué de son office. On était à l'heure de la bataille de Pharsale : il semblait que le destin fit pencher la balance du côté de Pompée. Rufus, alors, entre en alliance avec Milon, l'ancien

---

1 [Dion, 43, 49. – Suétone, *César*, 75. – Plutarque, *César*, 57.]
2 [Plutarque, *César*, 37. - Suétone, 41.]

sénatorien, l'ancien chef de bandes ; et, tous les deux, ils tentent la contre-révolution, écrivant sur leur bannière, tantôt le maintien de la constitution républicaine, tantôt l'abolition des créances et la liberté des esclaves. Milon avait quitté Massalie ; lieu désigné de son exil, et appelé aux armes dans la région de Thurium les Pompéiens et les esclaves-pasteurs. Pendant ce temps, Rufus, armant aussi des esclaves, se préparait à attaquer Capoue. Mais avant l'exécution son projet est éventé, et les Capouans le déjouent. *Quintus Pedius* marche avec une légion sur le territoire des Thuriens et y disperse les bandes qui le parcourent : bientôt la mort des deux chefs met fin au scandaleux tumulte (706 [**-48**])[1]. L'année d'après (707 [**-47**]), surgit un nouveau fou, Publius Dolabella, tribun du peuple, endetté jusqu'au cou, comme Rufus et Milon ; mais moins capable qu'eux. Il remet sur le tapis la loi sur les dettes et les loyers et recommence à son tour (ce fut la dernière fois) la guerre de la démagogie. *Lucius Trebellius*, son collègue[2], lui tint tête ; des deux parts les bandes armées se heurtent. et bataillent et font bruit dans la rue, à ce point que Marc-Antoine, le commandant en Italie, vient avec ses soldats mettre le holà ! Bientôt César, à son retour d'Orient, fera rentrer les écervelés, sous terre[3]. A cette sotte tentative d'une reprise du drame de Catilina, il attache d'ailleurs si peu d'importance qu'il tolère la présence en Italie de Dolabella, et qu'à peu de temps de, là il lui pardonne. Contre ces misérables, pour qui la question politique n'est rien, pour qui la guerre à la propriété est tout, il suffit, comme contre les hordes de brigands, d'un gouvernement actif et fort : César est trop grand, trop sage, pour se préoccuper longtemps des *communistes* de Rome, effroi des *trembleurs* dans toute l'Italie : il dédaigne, à les combattre, l'appât d'une fausse popularité pour sa monarchie.

Mais s'il pouvait abandonner et s'il abandonnait sans crainte la démocratie défunte à sa décomposition finale et prochaine, il lui fallait s'attaquer encore à l'ancienne aristocratie, infiniment plus vivace. A réunir contre elle tous les moyens de combat et de coercition, on ne lui donnait pas pour cela le coup de mort, le temps seul pouvait le faire : du moins on préparait et on accélérait l'issue fatale. Mu d'ailleurs par un sentiment naturel des convenances, César évita les vaines jactances qui irritent les partis abattus ; il ne voulut pas le triomphe pour des victoires gagnées sur ses concitoyens[4] : parlant souvent de Pompée et toujours avec estime, et, quand il restaura le sénat, rétablissant sa statue renversée par le peuple à la place même qu'elle avait occupée[5], il restreignit le plus qu'il le put les mesures de rigueur politique[6]. Nulle enquête

---

1 [César, *B. civ.*, 3, 1, 20-21. — ***Q. Pedius***, neveu de César par Julia, sa sœur : a suivi son oncle dans les Gaules : préteur en 706 [48 av. J.-C.]. Il rendra encore d'éminents services à la cause impériale dans la campagne de *Munda*, et sera l'un des héritiers testamentaires de César : puis, plus tard, partisan d'Octave et consul avec lui, il aidera dans Rome à préparer le succès du triumvirat conclu par Octave, Antoine et Lépide dans le nord de l'Italie. Il meurt à ce moment même.]

2 [***L. Trebellius Fidus***, tribun du peuple en 707 [47 av. J.-C.], après avoir combattu, comme on le voit, Dolabella et sa motion de *novis tabulis*, se fit plus tard, étant endetté lui-même, le fauteur des endettés. — On le retrouve, en 711 [-43], maître de la cavalerie de M. Antoine devant Modène.]

3 [Dion, 43, 32. – Cicéron, *ad. Att.*, 11, 12. – Tite-Live, *Épitomé* 113. — L'émeute coûta la vie à 800 personnes. - Cf. Dion, 43, 17-23, Plutarque, *César*, 51 et *Antoine*, 9.]

4 Même après la victoire de Munda, dont le récit viendra plus tard, il ne triomphera que sur les Lusitaniens, rangés en foule dans l'armée de ses ennemis.

5 [*Nunquam nisi honorificentissime Pompeium appellat*. Cicéron, *ad fam.*, 6, 6. — V. aussi Suétone, *César* ; Plutarque, *Cicéron*, 40. Il rétablit de même celle de Sylla.]

6 [Il n'avait pas voulu d'abord laisser rentrer en Italie, encore moins à Rome, les principaux pompéiens. *Antoine*, dit Cicéron (*ad Att.*, 11, 7), *m'a envoyé copie d'une lettre de César où il*

n'est faite au sujet des intelligences multiples nouées naguère par les Constitutionnels avec les Césariens qui n'étaient Césariens que de nom. Il jette au feu, sans rien en lire, les amas de papiers trouvés au quartier général de l'ennemi à Pharsale et à Thapsus : il s'évite, et à lui et au pays, l'odieux spectacle des procès politiques dirigés contre les personnages suspects de trahison.

Enfin, il renvoya libres et impunis les simples soldats pompéiens qui n'avaient fait que suivre leurs officiers, romains ou provinciaux, dans la lutte. Il ne fit d'exception qu'à l'égard des citoyens coupables d'avoir pris du service dans l'armée du roi de Numidie. Leurs biens à ceux-ci sont confisqués : c'est la peine de la trahison contre Rome. Aux officiers mêmes il avait donné sans condition leur grâce, jusqu'à la fin de la campagne d'Espagne de 705 [**49 av. J.-C.**] : mais l'événement ayant prouvé qu'il était allé trop loin, il crut indispensable de frapper les chefs. A dater de ce jour, il décida que quiconque, après la capitulation, d'Ilerda, aurait servi à titre d'officier dans les rangs de l'ennemi, ou siégé dans l'*anti-sénat*, encourrait, s'il survivait à la guerre, la perte de sa fortune et de ses droits civiques, et, s'il était mort, la confiscation de ses biens au profit du trésor. Que si c'était un des graciés qui avait repris les armes, sa forfaiture emportait la peine capitale. Mais quand on vint à l'exécution, il se départit de ces lois sévères. Là mort ne frappa que quelques-uns des nombreux relaps. Et quant aux biens confisqués sur les Pompéiens morts, les dettes grevant les fortunes, les dots des veuves, furent payées comme de juste, et César fit même remettre aux enfants une part de l'héritage paternel. Puis parmi ceux que frappaient l'exil et la confiscation cumulés, bon nombre obtinrent leur grâce ; d'autres, les gros trafiquants d'Afrique, par exemple, qui avaient siégé, contraints et forcés, dans le sénat d'Utique, s'en tirèrent moyennant amende. A tout le reste, sans exception, on peut le dire, leur liberté, leurs biens étaient rendus, pour peu qu'ils prissent sur eux d'aborder César en solliciteurs ; et plus d'un, comme le consulaire Marcus Marcellus (consul en 703 [**51 av. J.-C.**]), eut l'octroi de son pardon sans l'avoir demandé. Pour conclure une amnistie générale, en 70 [**-44**], rouvrit les portes de Rome à tous les bannis.

Quoi qu'il en soit, l'opposition républicaine se laissa faire grâce : elle ne se réconcilia point. Partout le mécontentement contre le nouvel ordre de choses : partout la haine contre un maître auquel on ne s'habituait pas. De résistance à ciel ouvert, il n'en était plus d'occasion. C'était peu de chose, en effet, que cette démonstration de quelques tribuns. hostiles, aspirant à la couronne du martyre, et, dans l'affaire du titre offert au dictateur, sévissant contre ceux qui l'avaient appelé roi[1]. Mais le républicanisme vivait dans les esprits à l'état d'opposition décidée, avec ses menées et ses agitations secrètes. Nulle main ne remuait

---

mande qu'on lui apprend que Caton et L. Metellus sont venus en Italie, pour se faire voir à Rome. Cela ne lui plait pas ; il craint quelque mouvement, et il interdit l'Italie à tous ceux sur qui il n'a pas prononcé. — Et Cicéron reste à Brindes, par ordre.]

1 [Drumann, t. IV, p. 688. - Les tribuns ***Marcellus*** et ***Cæsetius*** (d'ailleurs sans notoriété) arrachèrent un jour le diadème posé sur la tête de la statue du dictateur, devant les rostres. Et le peuple de les saluer du nom de *nouveaux Brutus !* — Brutus, en effet, reprit César, jouant sur le mot (Brutus, on le sait, veut dire *fou*). ***Helvius Cinna***, leur collègue, voulait les faire massacrer. César se contenta de les déposer (Dion, 44, 9 ; Appien, *b. c.*, 2, 108. - Cf. Suétone, *César*, 79 ; Plutarque, *César*, 61 et *Antoine*, 12). — Cet Helvius Cinna, que Plutarque appelle *ποιητικός ἀνηρ* (*Brutus*, 20), est-il le même que le poète, ami de Catulle (*Cat.*, 94) et de Virgile, auteur de la *Smyrna* ou *Myrrha*, dont il sera parlé au ch. XII ? On le conteste. — En tout cas, le tribun a été assassiné, aux funérailles de César, par le peuple furieux, qui le prit pour ***Corn. Cinna***, l'un des meurtriers des ides de mars.]

quand l'*imperator* se montrait en public. Il pleuvait des placards et des *pasquinades* remplis de mordantes et amères satires contre la nouvelle monarchie. Que si un comédien se permettait une allusion républicaine, les applaudissements le saluaient bruyamment[1]. L'*éloge de Caton* était le thème à la mode des faiseurs de brochures, et leurs écrits trouvaient des lecteurs d'autant plus favorables que les lettres n'étaient plus libres. César, ici encore, combattit les républicains sur leur propre terrain : aux panégyriques du héros [par Cicéron et autres] il répondit, lui et ses meilleurs affidés, par des Anti-Catons : écrivains de l'opposition et Césariens, on les vit se battant sur le corps du citoyen mort à Utique, comme jadis Grecs et Troyens sur le cadavre de Patrocle. On le comprend d'ailleurs, dans ce combat, dont le public républicain était juge, la victoire n'échut pas à César. Que faire, si ce, n'est effrayer les hommes de lettres ?

Les plus connus ou les plus redoutables, *Publius Nigidius Figulus*[2], *Aulus Cæcina*, obtinrent moins aisément que les autres la faculté de revoir l'Italie, et quant à ceux qui y étaient tolérés, ils furent soumis à une véritable censure, censure d'autant plus cruelle, que la mesure de la peine était purement arbitraire[3]. Nous raconterons plus amplement ailleurs et en nous plaçant à un autre point de vue, le mouvement et les fureurs des vieux partis contre le gouvernement : qu'il nous suffise de dire ici que sur toute la surface de l'empire surgissaient à chaque heure les prétendants et les insurrections républicaines ; que les feux de la guerre civile, attisés tantôt parles Pompéiens et tantôt par les républicains, se rallumaient en maints lieux ; que, dans Rome, on conspirait en permanence contre la vie du dominateur. César, dédaignant les complots, ne voulut jamais s'entourer d'une garde attachée à sa personne ; il se contenta le plus souvent de les dénoncer par avis public, lorsqu'il les avait découverts. Mais, si téméraire ou indifférent qu'il se montrât dans les choses intéressant sa sûreté personnelle, il ne pouvait se dissimuler les dangers très grands que l'armée des mécontents faisait courir, non pas seulement à sa propre vie, mais aussi à son œuvre de reconstruction sociale. Que si, faisant la sourde oreille devant les avis et les incitations de ses amis, et n'ayant aucune illusion d'ailleurs sur la haine irréconciliable de ceux qu'il avait graciés, il persistait, avec l'énergie d'un étonnant sang-froid, à pardonner et pardonner toujours à des adversaires croissant en nombre, ce n'était chez lui ni chevaleresque magnanimité d'une, nature trop fière, ni débonnaireté d'une nature faible. Le politique avait sagement calculé que les partis vaincus s'absorbent plus vite dans l'État et à dommage moindre pour sa personne, que s'il eût tenté de les détruire par la proscription ou de les éloigner par l'exil. Pour son grand dessein, force était à César de recourir au parti constitutionnel, qui ne renfermait point seulement l'aristocratie, mais aussi tous les éléments libéraux et nationaux survivant chez les citoyens italiques. Voulant le rajeunissement d'un État tombé de vieillesse, il avait besoin de tous les talents, de tous les hommes importants parmi eux par

---

1 [Allusion à la tirade de Labérius. V. supra, et infra, ch. XII, le Mime.]

2 [Sur ***Nigidius Figulus***, qui joua un rôle politique et littéraire d'une certaine importance, v. ch. XII, infra.]

3 Lisez la lettre à *Cœcina* (*ad fam*., 6, 7) ; et vous pourrez, si vous y avez curiosité, établir la comparaison entre les lisières mises à l'écrivain, dans l'antiquité, et celles subies par les hommes de lettres modernes. [***Aulus Cœcina***, dont il est ici question, l'un des familiers de Cicéron, qui avait plaidé pour son père, avait suivi le parti de Pompée, et publia un factum contre César (Suétone,75). Il en fut puni par l'exil (*ad fam*., 6, 7). — Plus tard il adressa au vainqueur un *Liber querelarum* (*ad fam*., 6, 6) et fut gracié (707 [47 av. J.-C.]). - Sénèque (*qu. nat*., 2, 39) cite de lui un traité : *De Etrusc. disciplina*.]

leur éducation, leur crédit de famille ou leur considération acquise ; et c'est justement ainsi qu'il disait que pardonner à ses adversaires est le plus beau fleuron de la victoire. Donc, il se défit des chefs les plus en vue, en même temps qu'aux hommes du second et du troisième rang et qu'à toute la génération plus jeune il donnait la grâce entière. Mais il ne leur permit point les bouderies d'une opposition passive, et, bon gré mal gré, les amena en douceur à prendre part aux affaires du gouvernement nouveau, ne leur refusant ni les honneurs ni les magistratures.

Comme pour Henri IV et Guillaume d'Orange, les grandes difficultés pour lui étaient celles du lendemain. Telle est l'expérience qui s'impose à tout révolutionnaire victorieux : si, après son triomphe il ne veut pas, comme Cinna et Sylla, rester simple chef de faction ; si, comme César, Henri IV et Guillaume, il veut, abandonnant le programme nécessairement exclusif d'une opinion, fonder son édifice sur l'intérêt commun de la société, aussitôt tous les partis, le sien comme ceux qu'il a vaincus, se dressent unis contre ce régent qui s'impose : plus grand est son dessein, plus pures ses vues, plus leur haine s'acharne. Les constitutionnels et les Pompéiens prêtaient des lèvres hommage à César, et, frémissant au fond du cœur, ils maudissaient la monarchie ou tout au moins la dynastie nouvelle. Les démocrates, rabaissés, discrédités, depuis qu'ils comprenaient que le but de César n'était point le leur, se mettaient contre lui en révolte ouverte ; et ses partisans même murmuraient quand ils le voyaient bâtir, non plus un État d'officier de fortune, mais un gouvernement monarchique juste et semblable à tous les autres, et quand leur part de butin allait diminuant d'autant, par l'admission des vaincus. L'organisation césarienne déplaisait à tous, dès qu'elle était octroyée aux amis aussi bien qu'aux adversaires. Actuellement, César, de sa personne, était plus en danger qu'avant de vaincre. Mais ce qu'il perdait pour lui-même, il le regagnait pour l'État. Anéantissant les partis, épargnant leurs hommes, appelant à lui tous les personnages de talent ou seulement de bonne naissance, et leur conférant les emplois publics, sans se ressouvenir de leur passé politique, il utilisait toutes les forces vives de l'empire pour son grand édifice politique : contraints ou forcés, il amenait tous les citoyens, quelle que fût leur couleur, à lui prêter aide ; il conduisait enfin la nation, par une insensible pente, jusque sur le terrain préparé par ses mains. Que la fusion actuelle ne fût encore faite qu'à la surface ; que les anciens partis s'entendissent bien moins dans l'assentiment au nouvel ordre de choses que dans leur haine, c'est ce qu'il savait de reste : il savait en même temps qu'à s'unir, même superficiellement, les antagonismes s'émoussent, et qu'un grand politique, dans cette voie, ne fait qu'aller au-devant du temps. Le temps seul peut éteindre ces haines, à mesure que la génération se couche dans le tombeau. Jamais il ne songea à rechercher qui le haïssait ou méditait l'assassinat. Il était bien l'homme d'État qui sert le peuple sans chercher une récompensé, pas même la récompense de l'affection populaire ; il renonçait à la faveur du siècle en vue des bénédictions de l'avenir ; il ne voulait qu'une chose, être, le sauveur et le rajeunisseur de la nation romaine.

Essayons de rendre compte en détail de ce transport de l'ancienne société romaine dans une orbite nouvelle, et rappelons-nous d'abord que César est venu, non point pour commencer, mais pour achever la révolution. Conçu par Gaius Gracchus, le plan de la cité nouvelle avait passé aux mains de ses fauteurs et successeurs, lesquels, avec plus ou moins de talent ou de bonheur, l'avaient suivi, sans en dévier jamais.

Chef né des populaires, et leur chef aussi par droit d'héritier, César, depuis trente ans, avait tenu haut leur drapeau, sans changer, sans cacher jamais ses couleurs il reste démocrate, étant devenu monarque. Entré dans l'hérédité du parti, il l'accepte toute entière, sauf, bien entendu, les frénésies sauvages des Catilina et des Clodius : à la cause de l'aristocratie, à tous les aristocrates vrais, il a voué de sa personne la plus amère haine, il a conservé immuable la devise et la pensée de la démocratie romaine, adoucissement du sort des débiteurs, colonisation transmaritime, niveau insensiblement passé sur les inégalités des conditions juridiques des classes, au sein de l'État, pouvoir exécutif affranchi de la suprématie du sénat.

Sur ces bases, la monarchie césarienne, loin qu'elle soit contraire au principe démocratique, en est plutôt, je le répète, l'achèvement et la fin. Rien de commun entre elle et le despotisme oriental de par la grâce de Dieu : elle est la monarchie telle que Gaius Gracchus l'eût voulu fonder, telle que la fondèrent Périclès et Cromwell ; elle est, pour le dire, la nation représentée par son plus haut et son plus absolu mandataire. En cela, la pensée première de l'œuvre de César ne fut point une nouveauté ; mais ce qui est bien à lui, c'est la réalisation de cette même pensée, chose principale, en définitive ; c'est la grandeur de l'exécution, grandeur faite pour surprendre l'admirable ouvrier lui-même, s'il en avait été le témoin ; grandeur devant laquelle s'inclinent tous ceux qui l'ont contemplée dans son vivant éclat, ou dans le miroir des annales du monde, à quelque époque, à quelque école politique qu'ils appartiennent. Dans la mesure de leur intelligence des merveilles de l'humanité et de l'histoire, l'émotion les saisit tous, profonde et plus profonde chaque jour à la vue de ce grand spectacle ; tous ils se sentiront émus jusqu'à la consommation. des siècles.

Ici, l'heure est venue pour nous de revendiquer hautement le privilège que l'historien s'arroge tacitement ailleurs ; l'heure est venue de protester contre cette méthode, à l'usage commun de la naïveté et de la perfidie, qui se sert du blâme et de l'éloge comme d'une phrase de style banale et générale, et qui, au cas actuel, en dehors des situations données, s'en va rétorquant contre César la sentence portée contre ce qu'on appelle le césarisme. Assurément, l'histoire des siècles passés est la leçon des siècles présents. Mais qu'on se garde de la trop commune erreur ! Est-ce qu'à feuilleter les annales anciennes on y peut retrouver les événements du jour ? Est-ce que le médecin politique y peut faire recueil de symptômes et de spécifiques pour sa diagnose et sa thérapeutique dans le siècle présent ? Non, l'histoire n'est instructive qu'en un sens. Comme elle étudie les civilisations d'autrefois, elle met à nu les conditions organiques de la civilisation même, elle montre les forces fondamentales partout semblables et leur assemblage partout divers : loin qu'elle prône l'imitation vide de pensée, elle nous conduit et nous incite aux œuvres nouvelles et indépendantes. En ce sens l'histoire de César et du césarisme romain, par la hauteur non surpassée du maître-ouvrier, par la nécessité de l'œuvre, a tracé de l'aristocratie moderne une critique plus amère que ne saura jamais l'écrire la main de l'homme. En vertu de cette même loi de nature, qui fait que le plus mince organisme l'emporte incommensurablement sur la plus artistique machine, la constitution politique la moins complète, dès qu'elle laisse un peu de jeu à la libre décision de la majorité des citoyens, se montre infiniment supérieure au plus humain, au plus original des absolutisme. Elle est susceptible de progrès, et dès lors elle vit. L'absolutisme est ce qu'il est, partant, chose morte. C'est cette loi naturelle aussi qui s'est manifestée dans la monarchie absolue de Rome, d'autant que sous l'impulsion première du génie qui l'avait fondé et qu'en l'absence de tout contact

étroit avec l'étranger, le régime nouveau s'y est maintenu, plus qu'en aucun autre État, dans sa pureté et son autonomie première. allais après César, comme on verra *par les livres suivants*[1], et comme *Gibbon* l'a depuis longtemps démontré, l'édifice de l'empire ne s'est tenu ensemble que par les dehors : il ne s'est agrandi que mécaniquement, si je puis dire, pendant qu'au dedans, César mort, tout se desséchait et mourait avec lui. Que si, au début du régime autocratique, que si dans la pensée du dictateur surtout, il y avait place encore pour le rêve et le vaste espoir de l'alliance du libre développement du peuple avec le pouvoir absolu, sous le gouvernement des meilleurs empereurs de la souche julienne eux-mêmes, on n'a pu que trop tôt et tristement vérifier si c'est chose possible, et jusqu'où c'est- chose possible, de verser dans le même vase l'eau et le feu.

L'œuvre de César était nécessaire et salutaire, non parce qu'elle apportait le bien-être national, mais parce qu'au sein du système antique, assis sur l'esclavage, totalement incompatible avec le principe d'une représentation constitutionnelle républicaine, au sein d'une cité ayant ses lois, murée avec elles durant 500 ans, et tombée dans l'ornière de l'absolutisme oligarchique, la monarchie militaire absolue était devenue la clef de voûte indispensable, logique, et qu'elle était enfin le moindre des maux. Vienne le jour où l'aristocratie à esclaves des *Virginies* et des *Carolines* se sera, dans cette voie, avancée aussi loin que la société-sœur de la Rome de Sylla, le césarisme y surgira, encore une fois légitimé par l'histoire[2].

A l'inaugurer ailleurs et dans de tout autres conditions sociales, il, n'y a que parodie et usurpation. L'histoire refusera-t-elle au vrai César l'honneur qui lui est dû, parce que sa sentence, en face des faux Césars, courrait risque d'erreur dans l'esprit des simples, et prêterait aux pervers une occasion de mensonge et de duperie ? L'histoire est comme la Bible, comme la Bible qui n'en peut mais au regard des fous, de leurs contresens et de leurs citations saugrenues ; elle sait d'ailleurs supporter les entorses qu'on lui donne et remettre le bon et le vrai à sa place !

Quoi qu'il en soit, la dignité du nouveau chef de l'État revêtait au dehors une forme étrange. César, à son retour d'Espagne en 705 [**49 av. J.-C.**], avait pris la dictature provisoire : après la bataille de Pharsale, et à dater de l'automne de 706 [**-48**], il l'avait reprise pour un temps indéterminé ; après la bataille de Thapsus, à titre de charge annuelle et pour dix ans, à dater du 1er janvier 709 [**-45**] ; enfin, en 710 [**-44**], il sera désigné dictateur à vie[3]. De plus, en 708 [**-46**], on le voit investi de la censure, pour trois ans, sous le nom nouveau de *maître des mœurs* (*præfectus morum*), puis plus tard (710 [**-44**]), l'office lui est pareillement conféré à vie. En 706 [**-48**], il a été fait consul avec les attributions ordinaires du consulat (sa candidature, on s'en souvient, fut la cause principale de l'explosion de la guerre civile) ; plus tard, il est consul pour cinq, puis pour dix ans ; une fois même il est consul *sans collègue* (709 [**-45**]). Pareillement, sans prendre nominalement le tribunat du peuple, il assumé sur lui en 706 [**-48**], et pour la vie, un pouvoir égal

---

1 [Ces livres, nous les attendons curieusement.]

2 Ceci a été écrit en 1857. Alors bn ne pouvait savoir que de prochains et immenses combats et que la plus magnifique victoire qu'il ait été donné à l'histoire des hommes d'enregistrer, épargnerait bientôt cette nouvelle épreuve aux États-Unis, en assurant à leur avenir les joies de la liberté entière, abritée à toujours contre un césarisme local, et ne se connaissant d'autre maître qu'elle-même !

3 Ainsi, quand il meurt (710 [44 av. J.-C.]), il est dictateur pour la quatrième fois, et dictateur désigné à vie ; c'est le titre que lui donne Josèphe (*Antiq. Jud.*, 14, 10, 7).

au pouvoir tribunicien. Bientôt il occupe la première place et il vote le premier dans le sénat[1], et enfin (708 [**-46**]), il est *imperator* perpétuel[2]. Pour ce qui est de la direction suprême du culte, il n'eut pas besoin qu'elle lui fut conférée, puisque déjà il était *grand pontife* : en revanche, il se fit nommer du second grand collège de prêtres, il fut augure.

A cet amas bizarre d'honneurs civils et sacerdotaux, une multitude de lois et de sénatus-consultes plus divers encore vint ajouter le droit de décider, la paix et la guerre sans rogation au sénat et au peuple, la libre disposition des armées et du trésor, la nomination des préteurs des provinces, la présentation avec effet obligatoire à une partie des magistratures urbaines, la conduite des élections dans les comices centuriates, les nominations au patriciat, enfin toute une sérié d'attributions extraordinaires de même nature, sans compter les honneurs plus vides, les décorations, le titre de *Père de la Patrie*, sans compter son nom même conféré au mois de sa naissance, au mois de *Juillet* (*Julius*), comme nous l'appelons encore, et tant d'autres manifestations du délire des cours se dégradant dès le début jusqu'à la déification ridicule[3]. Par un compromis visible entre les génuflexions de la courtisanerie et les répugnances des anciens républicains à accepter le vrai titre de la monarchie césarienne, on avait tenté une sorte de division nominale des pouvoirs illimités du monarque, division illogique autant que diffuse. Est-ce que de sa nature le pouvoir absolu ne se refuse pas à la spécification des attributions ? Croire que César a voulu cacher sa royauté de fait sous le badigeon de ses magistratures anciennes et nouvelles et de ses fonctions extraordinaires, c'est se laisser aller à une conjecture plus naïve qu'habile. Pour les clairvoyants il n'est pas besoin de preuves : ils savent de reste qu'en prenant la puissance suprême, non pour quelques années ou à titre de dignité personnelle temporaire ou à vie, comme Sylla avait fait la régence, César ne voulait rien moins qu'instituer dans l'État un organe permanent, une dignité héréditaire : ils savent aussi qu'à l'institution nouvelle, dans sa pensée, devait s'ajouter une appellation simple et correspondante, car s'il y a faute en politique à créer des noms vides, il y a faute égale, assurément, à détenir sans le nom ; la substance et la plénitude du pouvoir.

Mais enfin quelle formule, quel titre César avait-il donc choisi ? Chose difficile à dire, j'en conviens. Dans les temps de transition on ne peut encore distinguer les parties de l'édifice qui sont provisoires de celles qui sont à demeure ; et puis la dévotion des clients s'en va devançant le signe du maître, et l'accable, quoiqu'il en ait, sous le faix des votes de confiance et des lois honorifiques.

---

1 [Il a son siège entre les deux consuls, quand il n'est pas consul lui-même. — Il donne le signal aux jeux. – Dion, 43, 14.]

2 [Le titre d'***Imperator***, sous la république, était décerné au général victorieux, et prenait fin, dès lors, en même temps que le commandement (*imperium*). César, durant son proconsulat, des Gaules, l'avait donc porté en la manière accoutumée : mais c'était chose nouvelle que de le conserver après ses campagnes militaires, après la célébration de son triomphe. Ici se trouve en germe la distinction future d'un double titre d'Imperator, l'un permanent, qui précédera plus tard le nom du titulaire, et l'autre à temps, susceptible de collation itérative, et qui se place après le nom. Aussi nous voyons que César, déjà imperator perpétuel, n'en était pas moins acclamé imperator sur le champ de bataille, au jour de ses victoires : toutefois il n'a jamais porté ce titre en préfixe lui-même : il s'appelait et se faisait appeler : ***Cæsar imperator***, sans mettre à la suite le chiffre dénominateur des collations successives. Suétone, *César*, 76 ; Dion, 43, 44.]

3 [Sa figure en ivoire était portée processionnellement au milieu des images des dieux, dans les fêtes ; elle avait sa place au Capitole en face de celle de Jupiter. — Enfin, toujours par décret du sénat, il devait lui être élevé une statue de bronze, le représentant debout sur le globe du monde et portant celte inscription : ***à César, demi-dieu !*** — Dion, 43, 14.]

La puissance tribunicienne, moins qu'aucune autre, fournissait l'étiquette propre au nouveau régent : constitutionnellement parlant, le tribun du peuple n'avait jamais commandé, il n'avait fait qu'intervenir à l'encontre du magistrat en commandement.

Le vêtement du consulat n'allait pas mieux à la nouvelle monarchie : qu'était-ce que le consul sans son inséparable collègue ? César visait ouvertement à rabaisser à un titre nu la magistrature autrefois suprême : quand il la prit, il ne la garda point toute l'année, la plupart du temps, et bientôt la laissa retomber sur la tête de quelque subordonné. Pour ce qui est de la dictature, on ne peut nier que parmi ses nombreuses charges elle est celle qu'il a le plus souvent occupée : elle lui est d'un usage pratique et légal en la forme ; et cela se conçoit, il la prend pour ce qu'elle a été toujours, sous l'ancienne constitution, à savoir une magistrature suprême et extraordinaire en temps de crise extraordinaire. Mais elle se recommandait mal, elle aussi, à titre de dénominateur de la monarchie nouvelle : jadis exceptionnelle et partant impopulaire, elle était trop circonscrite pour servir d'expression au pouvoir actuel.

Selon toute apparence, et il n'en pouvait être autrement après le rôle qu'il avait joué au milieu des partis, ce n'était point assez pour César de la dictature anormale de Sylla, il lui fallait la dictature absolue de l'ancienne république, et cela, sans limite de temps. Au contraire, le titre d'*Imperator*, dans son acception récente, était à tous égards le mieux approprié à la monarchie nouvelle ; à cause de sa nouveauté d'abord, et aussi parce qu'à ce choix ; nulle autre cause appréciable ne se révèle. Les vieux vases ne valaient rien pour la liqueur nouvelle ; on accommodait le nom à la chose, et comme autrefois dans la loi *Gabinia*, mais avec moins de netteté, la démocratie avait esquissé la définition des pouvoirs remis à son chef, elle entendait formuler par une expression forte et complète la concentration actuelle du commandement magistral, de l'*imperium*, dans la main d'un régent populaire, désormais indépendant du sénat. C'est ainsi que dans les médailles césariennes, dans celles des derniers temps surtout, la dictature n'est mentionnée qu'accessoirement au titre impérial[1] : de même dans sa loi sur les délits politiques (*Lex Julia majestatis*), c'est encore l'*imperator* qui semble parler. Mais, et c'est là le fait décisif, le titre d'empereur n'a point été confié à César seul : il en est investi pour lui et pour ses descendants directs et adoptifs. La postérité l'a compris ainsi, sinon les contemporains immédiats, et au mot d'empire elle a attaché l'idée de monarchie.

Pour donner à sa nouvelle fonction le baptême démocratique et religieux, César voulut sans doute y réunir le tribunat du peuple et le pontificat suprême, tous les deux héréditaires désormais (quoique cette hérédité n'ait été proclamée que pour le pontificat). Dans le droit politique, l'empire se gérait comme le consulat ou le proconsulat au-delà de la banlieue de Rome : il ne disposait pas seulement du commandement militaire : pouvoir judiciaire, et par suite, pouvoir administratif, tout lui appartenait[2]. Vis-à-vis du consul, l'empereur se comportait en quelque

---

1 [Mais l'empreinte porte pour la première fois l'effigie du magistrat souverain.]

2 Rien de plus erroné que l'opinion, très répandue pourtant, suivant laquelle l'empire serait de son essence le pouvoir militaire ou le généralat suprême à vie : tel n'est point le sens du mot, et nos auteurs anciens ne l'entendent point ainsi. L'*imperium*, c'est le commandement : l'*imperator* est l'homme investi du commandement, et dans ces deux expressions, comme dans les deux mots grecs correspondants, *χράνος*, *αὐτοχράτωρ*, on ne saurait trouver l'acception spéciale et unique du généralat, d'autant qu'il nome la magistrature, dans sa notion pure et complète, embrassait le droit de la guerre et le droit de justice, le pouvoir militaire et le pouvoir civil dans sa compétence indivisible. C'est donc à bon escient que Dion déclare (55, 17 : cf. 43, [44. 52, 41]) qu'en prenant

sorte comme le consul ancien au regard du préteur. Quoiqu'ils eussent égale puissance en cas de concours, le préteur avait cédé au consul ; aujourd'hui le consul cédait à l'empereur, et pour que la distinction fût plus tranchée, le siège impérial dans le sénat, placé entre les chaises curules des consuls, les dominait d'une certaine hauteur.

Au fond, la puissance de l'empereur ne l'emportait sur la puissance consulaire et proconsulaire, qu'en ce qu'elle n'était limitée, ni dans le temps ni dans son ressort territorial, en ce que, conférée à vie et héréditairement transmissible, elle s'exerçait aussi dans les murs de Rome [*Infra pomœrium*]. Tandis que le consul s'arrêtait devant l'obstacle d'un collègue, son égal, l'empereur avait libre champ. Au cours des temps, la magistrature suprême primitive s'était vue ramenée à d'étroites limites : elle s'inclinait devant l'appel au peuple (*provocatio*), devant le vote et l'avis du sénat. Pour l'empereur toutes les barrières tombaient.

Disons-le d'un mot : l'empire nouveau, c'était la restauration de la royauté antique. En quoi, en effet, le consul différait-il du roi de Rome, si ce n'est dans le ressort délimité quant au temps et au lieu, dans le partage du pouvoir avec un collègue, et dans la coopération du conseil sénatorial ou du peuple exigée par la loi en certains cas ? Il n'est aucun des traits de la monarchie nouvelle qu'on ne retrouve dans l'ancienne : concentration dans la main du prince des pouvoirs suprêmes, militaire, judiciaire et administratif :'suprématie religieuse dans la cité : droit de décréter avec force de loi : le sénat abaissé au rang de simple conseil d'État, le patricial et la préfecture urbaine ressuscités ! Enfin, dans la constitution impériale de César, exactement comme dans celle de Cromwell et de Napoléon, la quasi-hérédité revêt une forme spéciale, et le monarque, par l'adoption, peut se nommer un successeur. Mais ce ne sent là que de simples analogies : entre la royauté de Servius Tullius et l'empire césarien, la similitude, pour qui va au fond des choses, est plus frappante encore. Les rois de home, si absolus qu'ils fussent, n'en étaient pas moins à la tête d'un peuple libre : ils étaient les protecteurs nés du simple plébéien contre la noblesse. De même, César ne venait point pour donner congé à la liberté, mais bien pour lui donner son complément ; et tout d'abord il brisait l'intolérable joug de l'aristocratie.

Pourtant qu'on ne s'étonne pas de le voir, comme un curieux d'antiquités politiques, allant chercher à 500 ans en arrière le modèle de son nouvel état. Puisque dans tous les temps la magistrature suprême à Rome était restée la royauté, limitée par une foule de lois spéciales, il faut bien reconnaître que la notion du pouvoir royal ne s'y était point non plus effacée. En des temps divers, à des points de vue aussi fort divers, on y était de fait plus ou moins revenu, par

---

le titre d'empereur, les Césars ont entendu affirmer *leur toute-puissance d'autocrates à l'encontre des anciennes dénominations de roi, de dictateur : — les anciens titres ont nominalement disparu, ajoute-t-il, mais la chose et l'effet restent clans le titre nouveau d'imperator : l'empereur a le droit, par exemple, de lever des soldats, de frapper l'impôt, de déclarer la guerre et conclure la paix ; il a la puissance suprême, dans la ville et hors de la ville, sur tous, citoyens ou non citoyens : il exerce en tous lieux sa haute justice, édictant la peine capitale ou toute autre peine : il s'arroge enfin toutes les attributions qui, dans les temps anciens de Rome, appartenaient au pouvoir suprême*. Est-il possible de dire plus nettement que le mot *imperator* est synonyme du mot *rex*, de même qu'*imperare* est synonyme de *regere* ? — Mais alors n'y a-t-il point contradiction à entendre Tibère s'appeler plus tard *le maître de ses esclaves, l'imperator de ses soldats, le prince* (*πρόχρετος*, *princeps*) *de ses concitoyens* (Dion, 57, 8) ? Ne ressort-il pas de là, ce semble, une assimilation de la fonction impériale avec la fonction purement militaire ? En aucune façon, l'exception ici vient confirmer la règle. On sait que Tibère affectait de ne point vouloir de l'empire nouveau à la façon de César (Suétone, *Tibère*, 26 ; Dion, 57, 2 ; Eckhel, 6, 200) : il n'était, à l'entendre, que l'*imperator* spécial, l'*imperator* purement militaire, ou porteur d'un titre nu.

la dictature républicaine, par les décemvirs, par la régence de Sylla. Obéissant à une nécessité logique en quelque sorte, dès que s'était fait sentir le besoin d'un pouvoir d'exception ; toujours à côté de l'*imperium* limité et ordinaire, on avait institué l'*imperium* illimité ; or celui-ci n'était autre que le pouvoir royal. D'autres raisons encore recommandaient ce retour à l'ancienne forme. L'humanité a mille peines à créer le neuf, elle tient comme à un patrimoine sacré aux institutions d'autrefois. César faisait sagement se rattachant à Servius Tullius, comme plus tard Charlemagne s'est rattaché à lui, comme Napoléon l'a tenté au regard de Charlemagne. Il n'usa point de détours : il ne dissimula point. Comme ses successeurs, il agit au grand jour ; et, en cela faisant, il voulait que l'État nouveau eût sa formule claire, nationale, populaire. Depuis les temps anciens, on voyait au Capitole les statues des sept rois selon l'histoire conventionnelle de Rome. César ordonna de dresser à côté sa statue, à lui huitième. Il se montrait en public dans le costume des anciens rois d'Albe. Sa loi récente sur les délinquants politiques différait de la loi de Sylla en ce point principal que l'empereur, à côté des comices populaires et sur la même ligne qu'eux, s'y gérait comme l'expression vivante et la personnification du peuple. Dans la formule en usage pour le serment politique, le Génie (*Genius*) de l'empereur était invoqué avec Jupiter et les Dieux-Pénates du peuple romain. Chez tous les peuples de l'antiquité, le signe extérieur de la monarchie, c'est l'image du monarque inscrite sur les monnaies : à dater de l'an 710 [**44 av. J.-C.**], on voit la tête de César sur les monnaies romaines.

Certes, après tout cela, on eût été mal fondé à se plaindre que César laissât le public dans l'ignorance de son avènement : il se montre nettement et en toute forme le monarque, le *Roi* de Rome. Il est possible d'ailleurs, mais c'est là chose peu vraisemblable et de peu d'importance, qu'il ait eu d'abord la pensée de donner à sa dignité nouvelle, non pas le titre d'empire, mais celui de royauté[1].

De son vivant déjà, bon nombre de ses ennemis, et aussi de ses amis, crurent qu'il visait à se faire expressément nommer roi de Rome, et parmi ses partisans les plus ardents il s'en trouva qui de diverses manières et à des heures différentes lui mirent la couronne sous la main. Marc-Antoine entre tous, étant

---

1 [Sur ce point, on peut débattre, mais ce qu'on ne saurait admettre, c'est qu'il ait jamais songé à trôner dans Rome à titre d'*imperator*, ne prenant qu'au dehors le titre de roi des non Romains. Cette opinion s'appuie sur un unique récit. Dans la séance du sénat où il fut assassiné, un prêtre d'oracle, *Lucius Cotta*, aurait rapporté une prophétie sibylline, aux termes de laquelle *les Parthes ne pouvaient être vaincus que par un roi*. Ensuite de quoi on aurait dû mettre aux voix la collation du titre royal à César, dans les provinces romaines. Ce récit, à la vérité, circula dans Rome, immédiatement après sa mort. Mais disons bien vite qu'il ne trouve nulle part sa confirmation, même de seconde main ; que, de plus, il est expressément tenu pour faux par un contemporain, Cicéron (*de divin*., 2, 54) ; que les historiens postérieurs, Suétone notamment (*César*, 79) et Dion (44, 15), ne le mentionnent que comme un bruit dont ils sont loin de se porter garants ; et qu'enfin il ne gagne point en authenticité à se trouver relaté par Plutarque (*César*, 60, 64. – *Brutus*, 10) et par Appien (*B. civ*., 2, 110) : l'un, selon sa coutume, le donnant à titre d'anecdote, et, l'autre l'arrangeant en fait à sensation sans plus de preuve. Outre que rien ne l'atteste, ce détail est au fond impossible. Oublions, si l'on veut, qu'avec son génie et son tact politiques, César n'était point homme à jouer le jeu des petits oligarques, à trancher les grandes questions à l'aide de la machine à oracles, encore est-il inadmissible qu'il ait, pu songer à diviser, dans la forme et dans le droit, ce vaste État sur lequel il passait le niveau.
Lucius Aurelius Cotta ou *Gaius Aur. Cotta*, le *quindécemvir*, qui serait venu prêter à César l'appui d'une prétendue prédiction sibylline, était probablement l'un des frères d'Aurélia, et par conséquent l'oncle maternel du dictateur (Suétone, *César*, 70 ; Cicéron, *de divin*., 54, 100). Il avait été l'auteur de la *Loi des Juridictions*, de 684 [70 av. J.-C.].]

consul, lui offrit carrément le diadème devant le peuple assemblé (15 février 710, jour des *Lupercales* [**44 av. J.-C.**]).

Mais il refusa constamment ces avances. De ce qu'il sévit ensuite contre ceux qui s'emparaient, de la circonstance au profit de leur opposition républicaine, il n'en faut pas conclure que son refus n'ait point été sérieux. Il n'est pas prouvé davantage que ces tentatives aient eu lieu par son ordre et en vue de préparer la foule au spectacle inaccoutumé d'une tête portant le diadème. Ne suffisait-il point du zèle d'amis imprudents, se donnant sans mission carrière, pour provoquer de pareilles manifestations ? On peut croire aussi que la scène avec Antoine n'a été autorisée ou commandée que pour mettre fin à d'incommodes criailleries par un coup d'éclat, devant tout le peuple, par un refus solennel, inscrit, de l'ordre même de César, dans le calendrier officiel[1]. Selon toute vraisemblance, estimant à leur juste valeur les avantages d'une formule couramment admise, et tenant compte aussi des antipathies populaires contre le nom bien plus que contre la chose, il ne voulut pas d'un titre auquel se rattachait une malédiction ancienne : il repoussa ce nom de roi, qui rappelait aux Romains de son temps les despotes de l'Orient plutôt que les Numa et les Servius Tullius, et, sous le titre d'empereur, il prit la royauté[2].

Quel que fût son titre, Rome, après tout, avait un maître, et vit aussitôt se former une cour avec ses pompes obligées, avec son étiquette de fades et vides magnificences. Au lieu de se montrer en public avec la toge consulaire à franges rouges (*laticlave*), on vit l'empereur, portant l'antique habit royal tout de pourpre, assister, sans se lever de dessus sa chaise d'or, au défilé solennel des sénateurs. Le calendrier énuméra les jours de sa nativité, de ses victoires, et les jours votifs à lui consacrés. Quand il rentrait dans Rome, les plus importants de ses serviteurs se portaient en bandes et au loin à sa rencontre. Ne faire que l'approcher est tenu à grand avantage, à ce point que les loyers des maisons enchérissent dans le quartier où il habite. La foule qui assiège ses audiences rend si difficile l'accès jusqu'à lui, que même avec ses intimes il lui faut souvent converser par écrit, et que les plus notables personnages font antichambre chez lui des heures durant. En toutes choses, on s'aperçoit, bien plus d'ailleurs qu'il ne le voudrait, qu'on n'a plus affaire à un simple concitoyen. Puis, voici venir une noblesse monarchique, ancien et nouvelle tout à la fois, et cela de singulière faon : la pensée première de son institution n'est autre que la substitution de la noblesse du roi à celle de l'oligarchie, le pur patriciat refoulant dans l'ombre le commun des nobles. Les patriciens, en effet, subsistaient encore sans droits, sans privilèges réels, mais formant toujours, la même caste exclusive. Comme ils n'avaient point ouvert leurs rangs à des familles nouvelles elles avaient été s'amoindrissant avec le cours des siècles : à l'heure où nous sommes, on ne comptait plus guère que 15 ou 16 *gentes* patriciennes. César, issu de l'une d'elles, fit conférer à l'empereur, par plébiscite, le droit d'en créer de nouvelles, fondant en regard de la noblesse républicaine sa noblesse patricienne à lui, celle-ci merveilleusement assortie de toutes les conditions qu'exige le régime monarchique, vernis des vieux noms, dépendance absolue envers le maître et

---

1 [Cicéron, *Philippiques*, 2, 87. *Cœsari, dictatori perpetuo, M. Antonium consulem populi jussu, regnum detulisse, Cœsarem uti notuisse*.]

2 [V. sur les faits auxquels se réfère M. Mommsen, Dion, 44, 9, 10, Appien, *Bell, civ*., 2, 108, 109. – Suétone, *César*, 79. – Plutarque, *César*, 61 ; *Antoine*, 72. – Hor., 3, 16, 4, 2. – Velleius, 2, 56, et autres. Le récit détaillé appartient à la suite de cette histoire, si M. Mommsen l'entreprend jamais.]

totale insignifiance. Ainsi, et sous toutes ses faces, la domination césarienne se manifestait.

Sous un monarque à puissance en fait illimitée, il ne pouvait guère être question d'une constitution écrite, encore moins du maintien de l'ancienne institution républicaine, assise sur la coopération légiférante du peuple, du sénat et des divers magistrats. César en revint nettement à la tradition du temps des rois. Les comices demeurèrent, comme sous l'ancien roi de Rome et à côté de lui, la plus haute, la dernière expression de la volonté souveraine du peuple, tandis que le sénat, ramené à sa condition primitive, ne fut plus qu'un conseil consultatif pour le maître : celui-ci, enfin, concentrait à nouveau dans sa personne tous les pouvoirs de la magistrature, Si bien que, comme les rois de l'ancien temps, il n'avait plus aucun fonctionnaire indépendant à ses côtés.

Sur le terrain législatif, le monarque démocratique demeure fidèle au dogme primitif du droit publia de Rome. A l'assemblée du peuple seule, en commun avec le roi qui l'a convoquée, appartient le gouvernement organique de la chose publique, et le populiscite sanctionne régulièrement les *constitutions* émanées du chef de l'État. Sans doute, les comices actuels ne vivent plus de cette liberté forte d'autrefois : ils n'ont plus l'autorité morale et politique, s'abritant dans le *oui* et le *non* des anciens votes quiritaires : la part que les citoyens prennent à la législature, très limitée sous l'ancienne république, mais du moins efficace et vivante, cette part n'est plus qu'une ombre vaine dans la pratique des institutions nouvelles. Non qu'il ait fallu contre les comices user de mesures restrictives et spéciales : l'expérience des siècles attestait assez qu'à l'égard du souverain nominal ; tous les gouvernements, oligarchie ou monarchie, en avaient pris à leur aise. Mais, par cela même qu'ils sauvegardaient le principe de la souveraineté populaire, et qu'ils étaient une vivante protestation contre le *sultanisme* oriental, les comices césariens constituaient un élément sérieux dans le système ; et, pour indirecte qu'elle fût, leur importance était réelle.

D'une autre part, il ressort clairement des faits, comme il est vérifié par de nombreux témoignages, que César, tout le premier, et non pas seulement ses successeurs, avait remis en vigueur cette autre règle du droit public primitif, suivant laquelle toute ordonnance émanée du magistrat suprême, ou plutôt du magistrat unique, a force absolue, tant que dure sa magistrature ; et alors même que le pouvoir légiférant n'appartient qu'au roi et au peuple réunis, la constitution royale obtient vigueur à l'égal de, la loi, jusqu'à la fin des pouvoirs de son auteur[1].

Mais bien qu'il accordât aux comices une part au moins nominale dans la souveraineté, le roi démocrate n'était en aucune façon disposé à entrer en partage du pouvoir avec le précédent gouvernement, avec le collège sénatorial. Pour César, à l'inverse de ce qu'il fut plus tard sous Auguste, celui-ci ne devait rien être qu'un conseil suprême de l'empire, utile pour la préparation de ses lois, pour la promulgation des plus importantes ordonnances en matière d'administration, soit par voie de sénatus-consulte, soit du moins sous le nom du corps sénatorial. Il arriva, en effet, que tel sénatus-consulte fût rendu, dont aucun des sénateurs n'avait eu avis, hormis ceux appelés à la rédaction de son texte.

---

1 [*Quod principi placuit legis habet vigorem*, dira plus tard Justinien, *Instit*., 1, 3, 6.]

Du côté de la forme, nulle difficulté grande à ramener ainsi le sénat au rôle primitif de simple assemblée consultative, dont il était sorti jadis bien plus par le fait que par le droit : d'autre part, il était nécessaire de couper court à toute velléité de résistance. Comme l'aréopage d'Athènes avait été le foyer de l'opposition contre Périclès, le sénat romain l'était aussi contre César. Et ce fut pour ce motif, principalement, que les sénateurs, jusque-là au nombre normal de 600, au *maximum*, nombre d'ailleurs singulièrement réduit à la suite des récentes crises, se virent tout à coup complétés extraordinairement et portés à 900 : de plus, afin de les maintenir à ce même chiffre, tout au moins, les questeurs annuels, c'est-à-dire les membres nouveaux entrant chaque année dans le sénat, furent élevés de 20 à 40[1]. Pour les fournées extraordinaires, le monarque. se les réservait à lui seul. Et quant au recrutement ordinaire, il s'y était assuré une influence durable et décisive, en imposant par une loi aux collèges électoraux l'obligation de nommer questeurs les 20 premiers candidats munis de sa lettre de recommandation. Enfin, le chef de l'État était maître de conférer à tel individu non éligible les honneurs attachés à la questure ou à telle autre charge au-dessus de la questure, lui donnant ainsi du même coup, par une mesure exceptionnelle, un siège dans le sénat. Les choix complémentaires extraordinaires, naturellement, tombèrent sur des partisans du nouveau régime. Les portes de la corporation suprême s'ouvrirent non seulement à des notables de l'ordre équestre, mais aussi à de simples plébéiens, à maints individus de douteuse provenance, sénateurs jadis rayés de la liste par les censeurs ou condamnés en justice, étrangers arrivés des Espagnes ou des Gaules, qui apprenaient à parler latin en entrant dans la curie, anciens officiers subalternes, non pourvus même de l'anneau des chevaliers, fils d'affranchis ou de gens de métier réputé vil, et bien d'autres encore.

Dans les cercles exclusifs de la haute société, pour qui cette transformation du personnel sénatorial était un sujet d'amertume et de colère, on ne voulut voir dans l'œuvre de César que l'abaissement prémédité du sénat. Comme si César eût été l'homme de la politique qui se suicide elle-même ! Bien décidé à n'avoir point un conseil qui le menât, il tenait cependant l'institution pour nécessaire.

Jugeant mieux le régent de home, on aurait dû se dire qu'il voulait tout simplement dépouiller le sénat de son rôle de représentant absolu de la noblesse oligarchique, et le refaire ce qu'il avait été sous les rois, la grande consulte officielle représentant toutes les classes de l'État dans leurs plus intelligents éléments, et n'excluant nécessairement ni l'homme d'humble naissance ni l'étranger. Comme l'antique roi de Rome, César appelait dans son sénat des non-Italiens[2] !

La noblesse écartée du pouvoir et minée dans son existence, le sénat réduit à n'être plus qu'un instrument, le gouvernement et l'administration appartenaient désormais à l'autocratie pure et absolue : tout l'exécutif était dans la main du monarque. Et d'abord, en toute matière d'importance, l'empereur décidait en personne. César a su pratiquer le gouvernement personnel dans des proportions

---

1 A notre compte approximatif (*loc. cit.*), on arrivera ainsi au chiffre moyen de 1000 à 1200 sénateurs.

2 [On sait toutes les colères excitées par les fournées de Gaulois, ou d'officiers vétérans, appelés à la curie. — On s'en vengeait par des pamphlets, des placards et des bons mots :

Gallos César in triumphum ducit, idem in curiam.

Galli braccas deposuerunt, latum clavum sumpserunt.

Et ailleurs : *Bonum factum, ne quis senatori novo curiam monstret* (*Avis : m'indiquez pas la curie au nouveau sénateur*) ! Suétone, *César*, 80.]

presque inconcevables pour nous, simples hommes d'aujourd'hui. Ce phénomène ne s'explique pas seulement par la rapidité, la sûreté de travail du grand homme, il a aussi sa raison dans une cause plus générale. Quand nous les voyons, tous ces grands politiques de Rome, les César, les Sylla, les Gaius Gracchus, déployer une activité qui dépasse notre notion de l'activité humaine, ce miracle, n'en cherchons point la cause dans un amoindrissement de notre nature depuis ces temps, mais bien dans la révolution qui s'est faite dans la vie domestique. La maison romaine était une machine savante, où tout s'agençait et accroissait pour le maître, tout, jusqu'aux forces intellectuelles de ses affranchis et de ses esclaves : à savoir les gouverner, le maître unissait à son travail celui de tous les esprits son service. C'était là vraiment l'idéal de la centralisation bureaucratique, idéal auquel tend de tout son zèle notre hiérarchie de comptoir, en restant bien loin derrière son modèle, de même que la puissance capitaliste demeure loin derrière le système de l'esclavage ancien ! César sut étonnamment tirer, parti de l'instrument qu'il avait conquis. S'agit-il d'un poste de confiance, nous voyons que systématiquement il le confie, à moins que d'autres considérations ne s'y opposent, à ses esclaves, à ses affranchis, à ses clients de basse extraction. Son œuvre montre en somme tout ce qu'un génie tel que le sien peut produire à l'aide de pareils serviteurs. Que si l'on se demande par le détail comment s'accomplirent toutes ces merveilles, on ne le tire point au clair. Toute bureaucratie à aussi cela de commun avec la fabrique : le produit qui en sort n'appartient point à tel ou tel ouvrier, il est le produit de l'usine dont il porte l'estampille. Seulement c'est chose certaine jusqu'à l'évidence que César n'a point voulu d'aides ayant une influence personnelle sur ses créations, ou même ayant le secret de son dessein : maître et maître unique, il travailla sans associés, et n'employa que des ouvriers.

Il va de soi d'ailleurs que, dans les choses de la politique, il évita, autant qu'il le put, d'agir par mandataire. Était-il obligé d'y recourir durant ses fréquentes absences de Rome, par exemple, lui fallait-il y instituer un représentant suprême ; il ne voulait point, chose à noter, de son représentant légal ordinaire, le *préfet urbain* ; il se choisissait son homme de confiance, sans compétence officielle reconnue. Le plus souvent il donna ses pouvoirs à son banquier, à un souple et habile négociant phénicien, à *Lucius Cornelius Balbus*, de Gadès[1]. En administration, il garda par devers lui, sur toutes choses, la clef du Trésor, dont le sénat s'était emparé à la chute des rois : s'assurant le pouvoir, il ne la confia plus qu'à des serviteurs à lui dévoués exclusivement et jusqu'à la mort.

Son domaine privé, naturellement, demeura séparé du domaine de l'État : mais il n'en garda pas moins la haute main sur tout le système financier et monétaire, et il géra la fortune publique comme lui-même et les grands de Rome avaient coutume de gouverner leur propre fortune. A l'avenir, la recette des tributs provinciaux, et l'administration monétaire en général seront attribuées à des esclaves et à des affranchis de l'empereur, à l'exclusion des personnes de rang sénatorial, mesure grave dans ses conséquences et d'où sortiront un jour la classe importante des *procurateurs* et la ***maison impériale***.

---

[1] [Il usa au même titre des services d'*Oppius* et d'*Aulus Hirtius*, son ancien lieutenant et le rédacteur du dernier livre des *Commentaires* sur la *guerre des Gaules* ; de *M. Æmilius Lepidus*, son préfet dans Rome pendant la campagne d'Ilerda, le futur collègue d'*Octave* et de *M. Antoine* dans le triumvirat de 711 [43 av. J.-C.], de *M. Antoine*, lui-même, son maître de la cavalerie en Italie, pendant la campagne d'Orient, et d'autres encore.]

Il en fut autrement des provinces. Placées pour les finances sous la main des nouveaux collecteurs impériaux, plus que jamais elles devenaient de purs commandements militaires, l'Égypte seule demeurant confiée aux agents directs du monarque. Isolés complètement sous le rapport géographique, en même temps que fortement, centralisés sous le rapport politique, les pays des bords du Nil, ainsi que le prouvent de reste les nombreuses tentatives des émigrés et chefs de faction italiens, durant les dernières crises, offraient un terrain commode à qui voulait s'y établir. Mieux que partout ailleurs un général habile pouvait s'y débarrasser à toujours du joug de la métropole. C'est pour cette raison, on doit le croire, que César, au lieu de déclarer l'Égypte, province romaine, aima mieux y tolérer les inoffensifs Lagides : pareillement, les légions en stationnement, loin d'être laissées à un sénatorien, à un homme de l'ancien gouvernement, furent remises à un domestique de l'empereur comme il avait été fait pour les places de collecteurs de l'impôt.

En même temps, il prit souci, toujours, de ne point donner le commandement des soldats romains à des valets, à l'instar, des rois de l'Orient. Il demeura de règle que les grandes provinces avaient pour gouverneurs des consulaires, et les moindres, d'anciens préteurs ; et, supprimant les cinq années d'indisponibilité, prescrites par la loi de 702 [**52 av. J.-C.**], il en revint à l'ancienne pratique : aussitôt la sortie de charge à Rome, le magistrat provincial entra dans son gouvernement. En revanche, le régent se réserva la répartition des provinces entre les candidats idoines, répartition qui jadis se faisait tantôt par plébiscite ou par sénatus-consulte ; tantôt de commun accord entre les titulaires, par la voie du sort[1]. D'ailleurs, en obligeant plus d'une fois les consuls en charge de se démettre, avant la fin de l'année, pour faire place à des suppléants (*consules suffecti*), en élevant de 8 à 16 le nombre des préteurs annuels, en conférant à l'empereur la nomination de moitié de ces préteurs, comme il avait celle de la moitié des questeurs, en se réservant aussi la faculté de nommer, sinon des consuls, du moins des préteurs à simple titre honoraire, comme il nommait déjà des questeurs surnuméraires, César s'assurait un personnel de créatures largement suffisant pour l'administration des provinces. De même que leur nomination, leur rappel ne dépendait que de lui : il s'établit en règle que le proconsulat ne devait pas durer plus de deux ans, le propréteur, ne restant, au contraire, qu'une année dans sa province.

En ce qui concerne la métropole et la résidence impériale, César voulut assurément la confier de même, et pour un certain temps, à des administrateurs nommés par lui. En conséquence, il, ressuscite l'ancienne organisation du temps des rois ; et, à diverses fois, pendant ses absences, il prépose aux affaires de la cité, soit un, soit plusieurs officiers ; ses représentants directs, sans rogation au peuple, et pour un délai indéterminé. Concentrant en eux toutes, les attributions administratives, ils ont même le droit de battre monnaie en leur nom, mais non, comme bien on pense, à leur effigie. Au cours de l'an 707 et des neuf premiers mois de l'an 709 [**47-45 av. J.-C.**], on ne voit dans Rome ni préteurs, ni édiles-curules, ni questeurs : en 707 [**-47**], encore, il n'y a de consuls nommés qu'à la fin de l'année, et en 709 [**-45**] César est consul unique.

---

1 [C'est ainsi qu'au commencement de 710 [44 av. J.-C.], dans la prévision de son prochain départ pour l'Asie, il nomme ou fait nommer les seize préteurs, parmi eux *C. Cassius*, *M. Brutus*, *Lepidus*, qui aura la Narbonnaise, et qui cède la maîtrise de la cavalerie à *Domitius Calvinus*. *Asinius Pollio* a l'Espagne ultérieure. *Decimus Brutus* et *Trebonius* furent aussi sur la liste pour cette année et l'année suivante. (Suétone, *César*, 41 ; Drumann, 3, 681).]

Tout cela ne ressemble-t-il point a un essai de rétablissement de l'antique pouvoir royal ; jusque dans Rome elle-même, essai qui ne s'arrête qu'aux limites commandées par le passé démocratique du nouveau monarque ? Ne laissant debout, en dehors du roi, d'autres magistrats que le préfet urbain, quand le roi n'est point dans la ville ; et les tribuns et édiles plébéiens, lesquels ont chargé de veiller aux franchises populaires, consulat, censure, préture, édilité curule et questure, César supprime tout le reste[1]. Un peu plus tard, il est vrai, il prendra une voie autre, ne s'arrogeant point le titre de roi, et se gardant de détruire ces vieux noms grandis, avec la glorieuse histoire de la république. Aux consuls, préteurs, édiles, tribuns et questeurs, il maintiendra leur compétence en la forme : mais leur situation ne laissera pas que d'être du tout au tout changée. L'empire ramené, à la métropole, c'était là, la pensée fondamentale sous la république ; et les magistrats municipaux de Rome étaient vraiment magistrats de l'empire. Dans la monarchie césarienne, il en advint autrement les magistrats de la capitale ne constituèrent plus que la première des *municipalités* ; le consulat ne fut plus qu'un titre nominal ; sans autre signification pratiqué que l'expectative y attachée d'un grand gouvernement provincial. Par la main de César, la ville romaine subit le sort qu'elle avait de coutume réservé aux cités sujettes et sa suzeraineté se transforma en une sorte de franchise communale au sein de l'État.

Déjà nous avons dit que les préteurs et questeurs furent doublés : autant en advint des édiles plébéiens, auxquels s'adjoignirent deux *édiles des céréales* (*œdiles ceriales*), préposés à l'approvisionnement de la ville. Rome a toujours la nomination aux offices, nomination libre pour ce qui est du consulat, du tribunat et de l'édilité du peuple : nous avons indiqué plus haut que pour les préteurs, les édiles curules et questeurs à nommer annuellement, l'empereur s'est réservé le droit de proposition, et que ce droit lie les électeurs. Nulle atteinte directe aux antiques palladiums des libertés populaires : que si toutefois tel ou tel tribun se montre récalcitrant, on sait fort bien agir contre lui, le déposer même et le rayer de la liste des sénateurs. L'empereur est son propre ministre dans toutes les questions générales ou importantes : par ses serviteurs, il est maître des finances, par ses lieutenants, de l'armée : il a réduit les anciens magistrats de la république au rôle de simples officiers municipaux : à tous ses pouvoirs enfin il ajoute le droit de désignation de son successeur. L'autocratie est fondée.

Dans la hiérarchie religieuse, au contraire, bien qu'il ait promulgué une loi explicite sur cette partie du système politique, César n'innova en rien d'essentiel, sauf sur un point. Il rattacha le pontificat suprême et la dignité augurale à la personne du régent : de même, et comme conséquence, il créa un quatrième siège dans chacun des trois grands collèges, et trois nouveaux sièges dans le quatrième, celui des *Epulons*. La religion d'État avait servi d'étai puissant à l'oligarchie républicaine : rien n'empêche qu'elle ne rende pareil service à la monarchie. La politique religieuse conservatrice du sénat émigre chez les nouveaux rois de Rome. Varron, l'obstiné conservateur, publié-t-il en ces temps ses *Antiquités des choses divines*[2], ce code religieux de la théologie d'État de

---

1 Aussi voyez les prudentes formules employées par les lois de César, au sujet des grandes magistratures : *Cum censor aliusve quis magistratus Romæ populi censura aget* (*lex Jul. municip.*, l. 141) — *Prætor iste quei Romæ jure deicundo praerit* (*l. Rubr. passim*) — *Quæstor urbanus queive aerario praerit* (*l. Jul. munic.*, l. 37 et passim). [V. les textes et commentaires de ces lois au *Corp. lat. inscrip.*, pp. 115 et s.]

2 [*Antiquitates rerum divinarum* ; seconde partie, divisée en XVI livres, de son grand traité des Antiquités, et dont le plan a été imité par St Augustin dans sa *Cité de Dieu*. Il y rendait compte de

Rome, il le dédie tout naturellement à César, grand-pontife. L'auréole amoindrie qui brillait encore autour du Jupiter romain, rejaillit sur le trône fondé d'hier, et les vieilles croyances italiques, à leurs dernières lueurs, servent d'instrument passif à un *Césaropapisme* aussi vide, il est vrai, qu'impuissant.

L'antique juridiction royale est restaurée, dans les choses de la justice. De même que le roi était à l'origine le juge suprême des matières civiles et criminelles sans avoir, au criminel à s'arrêter devant lé recours en grâce de l'appel au peuple, ou à renvoyer aux jurés la décision sur le litige civil, de même César s'arroge le droit d'attirer à lui les causes capitales et privées : il les juge seul alors, et les termine par sentence, fût-il même absent de Rome. En cas d'absence, il les fait vider par le haut magistrat dans la ville. Et de fait, nous le voyons, à l'instar des rois de Rome, tantôt siégeant au Forum et jugeant, devant tous, les citoyens accusés de haute trahison ; et tantôt dans sa maison, disant la sentence au regard des princes clients traduits pour semblable crime[1]. Les citoyens romains semblent n'avoir plus sur les autres sujets qu'un seul privilège ; celui de la publicité du débat.

Mais, quelque impartialité, quelque soin qu'y pût apporter César, à ressusciter ainsi la fonction royale du souverain justicier il ne pouvait juger, la nature des choses le voulait, que les cas exceptionnels. Force lui fut dans les causes civiles et criminelles ordinaires, de laisser la justice aux mains des anciens magistrats républicains. Comme au temps jadis, les criminels sont traduits devant les commissions spéciales de jurés, assignées aux divers délits : au civil, on va comme avant devant le tribunal *centumviral* des successions, ou aussi devant le juge unique donnée pour le cas : la présidence et la conduite des procès demeurant, dans Rome, aux préteurs principalement, dans les provinces aux gouverneurs.

Pour ce qui est des crimes politiques, ils appartiennent de même, et sans innovation en ce point, à une commission de jurés ; mais César, dans une ordonnance expresse[2], a pris soin de spécifier et définir les actes légalement punissables ; et, excluant libéralement tous les procès d'opinion et de tendance,

---

la mythologie et des rites italiens, depuis les plus anciens temps. Prêtres, temples, sacrifices et victimes, fêtes et cérémonies, tout ce qui faisait la nature du culte y était savamment exposé. — V. sur Varron, polygraphe, infra, ch. XII ; et L. H. Krahner, *Comentatio de M. T. Varr. antiquitatum ..... libris*, Hal. Sax. 1834 : — Francken, *Dissertatio exhibens fragmenta T. Varr. quae inventuntur in libris*. S. Augustin, *de Civit. Dei*. Lugd. Batav. 1836.]

1 [Ainsi ce fut dans la maison de César, que se plaida (novembre 709 [45 av. J.-C.]) le procès du roi Dejotarus, accusé par son petit-fils, Castor, d'avoir conspiré contre la vie du dictateur lorsque, revenant du Pont, après avoir vaincu Pharnace à Ziéla, il avait accepté l'hospitalité du roi Galate. Cicéron défendit celui-ci et nous avons son plaidoyer (*Pro rege Dejot.*) : César s'était adjoint comme conseils quelques amis, et notamment le jurisconsulte Serv. Sulpicius Rufus. — Il ne rendit pas de suite son jugement : et *ce fut le poignard de Brutus*, dit Drumann (6, p. 305), *qui rendit la sentence d'acquittement*. Il est vrai qu'après la mort du dictateur les amis du roi intéressèrent *Fulvie*, la femme de M. Antoine, à sa cause, moyennant un billet de 100.000.000 HS. Sur quoi Antoine fit afficher au Forum que César, par ses dernières volontés, restituait Dejotarus dans toutes ses possessions, et Cicéron de dire : *Hæc vivus eripuit, reddit mortuus* (*Philipp.*, 2, 37, 94, cf. 95).]

2 [La *loi Judiciaria*, de César, de l'an 705 [49 av. J.-C.], avait réglé les juridictions, conformément aux indications fournies par le texte, et en reprenant en sous-œuvre les lois *Aurelia* (du préteur (684 [-70]) ***Gaius*** (ou ***Lucius***, suivant M. Mommsen) ***Aurellus Cotta***, l'oncle maternel du dictateur), et *Pompeia* (*lex Pompeia judiciaria*).
Quant aux lois Juliennes pénales proprement dites : citons la loi des concussions (*repetundarum*) de l'an 704 [-50] probablement, puis celles de l'an 705 [-49] : *L. de majestate*, *L. de vi* (v. à l'appendice la liste des diverses lois juliennes).]

il a édicté comme peine, non la mort, mais l'exil. On se rappelle que les sénatoriaux n'avaient voulu de jurés que ceux tirés du sénat, que les purs sectaires des Gracques, au contraire, n'admettaient que les chevaliers. César, fidèle à son système de pacification des partis, s'en réfère simplement à la loi de transaction de Gaius Aurelius Cotta, sous la réserve sans doute des dispositions modificatives de la loi pompéienne de 699 [**55 av. J.-C.**], c'est-à-dire, en mettant de côté les tribuns du trésor (*aerarii*), sortis des dernières couches du peuple, en exigeant un cens judiciaire de 400.000 sesterces (30.000 thaler = 113.500 fr.) au minimum, et en admettant ensemble et sénateurs et chevaliers aux fonctions du jury, pomme de discorde si longtemps disputée.

Les justices royale et républicaine avaient d'ailleurs concurremment compétence, si bien que la cause pouvait être portée soit devant le tribunat du roi, soit devant le juge auquel elle ressortissait dans l'institution du temps de la république. Naturellement, en cas de conflit, la juridiction royale l'emportait : mais, une fois rendue devant un ou l'autre siège ; la sentence était définitive. En quelques circonstances pourtant, et par une voie détournée, le nouveau roi sut fort bien aussi se réserver une faculté de révision.

Les tribuns du peuple, en déclarant l'intercession, avaient pu jadis arrêter ou casser, comme tout autre acte de la fonction des magistrats, des verdicts mêmes, des jurés institués par eux, sauf pourtant au cas exceptionnel où la loi excluait cette intervention tribunicienne : il en était ainsi, par exemple, des tribunaux jurés des *centumvirs* établis par une législation récente ; et des diverses commissions criminelles spéciales. Partout, ailleurs, en vertu de ses fonctions de tribun du peuple, l'empereur avait donc pouvoir d'annuler tout verdict, toute décision rendue en justice jurée ; dans les matières civiles ordinaires et privées, puis d'évoquer par devant lui la cause, de par sa compétence souveraine.

Par ce moyen, en outre de sa juridiction royale en dernier ressort, laquelle concourait avec les juridictions ordinaires ; César ne créait rien moins qu'une sorte de tribunal d'appel, qu'une procédure à la fois de première et seconde instance, absolument inconnue des anciens, procédure qui grandit, en importance dans la suite des temps, et qu'on verra pratiquer jusque dans les temps modernes[1].

Toutes ces innovations, nous ne voulons pas dire ces améliorations, quand nous songeons à la plus considérable, à l'appel ainsi réglé, ne remédièrent point, tant s'en faut, aux abus du système judiciaire. Dans un état à esclaves, le procès criminel est nécessairement vicié, puisqu'en fait, sinon en droit, il tombe dans la main des maîtres. Le Romain, on le comprend, ne punissait pas le délit de son esclave comme un délit en soi : il mesurait le châtiment aux services ou à l'agrément qu'il tirait du coupable : les esclaves criminels étaient mis à l'écart, à peu près comme les bœufs rétifs, et, comme on vendait ceux-ci pour l'abattoir, on vendait ceux-la pour l'école des gladiateurs[2] [*ad ludum*].

---

1 Ce n'est, à vrai dire, que sous le règne d'Auguste que ces principes nouveaux fonctionnent et se manifestent au complet : mais comme ces remarquables réformes judiciaires se trouvent contenues, pour ainsi dire, dans l'institution impériale telle que César l'a ordonnée, il nous semble à propos de les faire aussi remonter jusqu'à lui.

2 [Gaius, 1, 13. — Paull. *Sentent*. 5, 17, 1, et Ulpien, cité par le compilateur de la *Mosaic. et roman. legum collatio*, 11, 7, 4.]

A l'encontre des hommes libres, le procès criminel, purement politique à l'origine, et demeuré tel en grande partie, avait perdu, dans les troubles des temps récents, son caractère exclusivement judiciaire : il s'était changé en une lutte de faction, où l'on combattait avec la faveur, l'or et la force. C'était, d'ailleurs, le tort de tous, magistrats, jurés, parties, public même : mais nul n'infligea au droit de plus mortelles blessures que les avocats et leurs pratiques. Sous l'efflorescence parasite du beau langage des diseurs de cause, les notions positives du droit avaient disparu étouffées ; et l'on ne retrouvait plus dans les usages de la jurisprudence la ligne de démarcation, souvent fugitives aux yeux du peuple, qui sépare la simple opinion de la preuve. Écoutez parler le *causidicus* le plus rompu aux affaires en ces temps ! Choisissez bien votre accusé ; s'écrie-t-il ; quel que soit le crime, et qu'il l'ait ou non commis ; vous pouvez le traduire : il sera sûrement condamné ! Il nous reste, de ce siècle, de nombreux plaidoyers en matière criminelle : à peine si l'on pourrait en citer un entre tous, où l'avocat ait pris soin de fixer et définir la prévention et de formuler nettement la preuve à charge et, à décharge[1].

Avons-nous besoin de le dire, la même contagion infectait la procédure civile elle subissait les influences des passions politiques, qui se mêlaient à toutes choses et, par exemple, dans la cause de *Publius Quinctius* (671-673 [**83-81 av. J.-C.**]), on vit rendre tour à tour les décisions les plus contradictoires, selon que Cinna ou Sylla avait la haute main dans Rome[2]. Les porteurs de pouvoirs des parties, non juristes souvent, ne contribuaient, pas peu, de dessein préméditée ou non, à accroître la confusion. Cependant, par la nature même des choses, d'esprit de faction n'envahissait qu'exceptionnellement les prétoires civils, et la plaidoirie chicanière n'y pouvait point assaillir ni entamer aussi profondément les saines doctrines du droit. Les défenses qui nous restent, sans être de bons et vrais mémoires d'avocats, dans le sens strict du mot, tiennent bien moins du libelle que ne le font les harangues criminelles ; on y a davantage souci de la jurisprudence. Un jour, on se le rappelle, César laissa Pompée mettre un bâillon à la bouche des avocats, il renforça même les mesures prises. A cela il n'y avait pas grand mal. Il y aurait eu même tout bénéfice, avec une institution de magistrats et jurés mieux choisis, mieux surveillés, et si l'on avait mis fin à la corruption ou à la peur des juges. Il est difficile, sans doute, de détruire dans

---

1 Cicéron, dans son *Traité de l'Orateur* (*de Orat.*, 11, 42), fait allusion surtout aux procès criminels quand il met cette remarque dans la bouche d'Antonius, le grand avocat : *Les hommes jugent, le plus souvent selon leurs haines ; leur affection, leurs désirs, leur colère ou leur douleur : joie, espérance, crainte, ou erreur, ils obéissent aux émotions de leur âme, plutôt qu'à la vérité ou qu'au prescrit du texte, ou aux règles de droit plutôt qu'à la formule du procès ou qu'à la loi*. Et, se fondant là-dessus, il déduit et complète en ce sens son enseignement pour les avocats, ses auditeurs.

2 [Le plaidoyer pour Quinctius, dans l'opinion des principaux critiques, est le premier en date de tous ceux de Cicéron. Il fut, en tous cas, son premier plaidoyer *in causa privata*, et nous a été en entier conservé. Cicéron avait alors 26 ans, et revenait d'Athènes : il eut le grand Hortensius pour avocat. adverse. — Quiconque s'est assis sur le banc des écoles, connaît ce curieux procès fait à Quinctius. Au fond, il ne s'agit que d'un débat terre à terre entre un oncle et son neveu (*Nævius*), au sujet d'un compte de gestion d'un domaine exploité en société dans la Narbonnaise. — Répétitions réciproques, lenteurs préméditées, chicanés, le procès porte jusqu'à Rome ; assignations en comparution devant le préteur : envoi en possession de Nævius, parce que Quinctius n'a pas comparu ou n'a pu comparaître dans le délai utile, caution (*judicatum solvi*) demandée et débat sur cette caution, etc., etc. ; toute cette procédure hérissée d'incidents est exposée par Cicéron, qui à plusieurs reprises atteste la protection donnée à Nævius par le préteur Syllanien. On suppose que Quinctius gagna son procès, en fin de compte. — V. Drumann, 3, p.,82-84. — Th. Mommsen, *Zeitschrift für Alterl. Wissensch (Journal de la science de l'antiquité)*, 1845, pp.1086-1099. — Real encycl. Pauly, *V. Nævius*.]

l'esprit de la foule le sentiment sacré et le respect du droit ; il est plus difficile encore de les faire renaître. A déraciner cent abus ; le législateur ne remédiait pas au vice fondamental : le temps lui-même, le grand guérisseur des maux guérissables, n'apportait qu'un remède douteux.

L'armée romaine, au temps de César, était, à peu de chose près dans la même condition que l'armée carthaginoise au temps d'Annibal. Les classes gouvernantes fournissaient encore seules l'état-major : le simple soldat se recrutait parmi les sujets, plébéiens et provinciaux. Le général, financièrement et militairement, s'était fait presque indépendant du pouvoir central ; dans la bonne et la mauvaise fortune, il n'avait guère à compter que sur lui-même et sur les ressources directes de sa province. La vertu civique, le sentiment national avaient déserté les aigles. L'esprit de corps restait l'unique et intime lien. L'armée n'était plus le bras de la république. En politique, nulle volonté qui lui soit propre ; elle se plie, docile, à la volonté du chef : dans la guerre, sous la main de ses tristes capitaines habituels, elle n'est plus qu'une tourbe flottante et sans force. Mais vienne un vrai général, aussitôt elle se relève, et elle atteint à une perfection que la milice citoyenne ne peut connaître.

Quant au personnel des officiers, la décadence est des plus profondes. Les hauts ordres, sénateurs et chevaliers, s'étaient de plus en plus, désaccoutumés du métier des armes. Jadis on se disputait les grades dans l'état-major : aujourd'hui, qu'un simple chevalier consente à servir, sa promotion au tribunat militaire est assurée ; déjà même, pour remplir les cadres, il faut descendre aux hommes de médiocre extraction. Un citoyen de bonne famille entre-t-il dans les légions, il s'arrange pour passer son temps en Sicile ou dans quelque autre province où jamais il n'ira à l'ennemi. On est un phénomène à se montrer d'une bravoure et d'une habileté même vulgaires ; et les contemporains de Pompée, notamment, en faisant de lui un dieu Mars, se jetèrent tête baissée dans une admiration dangereuse. Aux jours de désertion et d'émeute, l'état-major était le premier à donner le signal et, en dépit de la coupable mollesse des chefs, c'était un incident quotidien que leur renvoi demandé par les soldats. César a retracé de sa main, non sans pointe d'ironie, les scènes qui se passèrent dans son camp, à la veille de marcher contre Arioviste : tous le maudissent, tous pleurent, chacun de faire son testament ou de solliciter instamment son congé [B. g., 1, 39] !

Parmi les légionnaires, vous n'en trouvez plus un seul qui sorte des hautes classes sociales. Légalement, tout citoyen, comme par le passé, doit le service militaire ; mais la levée se fait sans règle, et d'une manière absolument inique : on passe à côté de nombreux assujettis, pendant qu'on retient trente ans et plus sous les aigles le milicien une fois enrégimenté.

Quant à la cavalerie civique, elle a encore apparence de vie : en réalité, elle n'est plus qu'une garde noble montée. Tous ces beaux cavaliers parfumés, tous ces précieux chevaux de luxe ne jouent plus de rôle que dans les fêtes de la capitale. La milice de pied légionnaire ne consiste plus qu'en un ramas de mercenaires pris dans les plus basses couches de la population romaine : aux sujets désormais, à fournir exclusivement la cavalerie et les troupes légères ; et tous les jours leur nombre s'accroît dans les rangs même de l'infanterie de ligne. Quant aux centurions, autrefois chefs énergiques et surs des cohortes, et qui partis des derniers rangs des *pilani* sous l'ancienne règle, conquéraient à la longue le *cep de vigne*, leur promotion aujourd'hui est due à la seule faveur, souvent même à une enchère en argent. Est-il besoin de le dire ? Le désordre étant au comble dans les finances de l'État, et la plupart des magistrats se laissant acheter et

fraudant, la solde du légionnaire était irrégulièrement payée ou ne l'était qu'à moitié. De cet état de choses il sortait la conséquence forcée. Le plus souvent, les armées romaines pillaient les provinces ; tous les jours en révolte contre leurs chefs, devant l'ennemi elles se dispersaient : et l'on en vit une, considérable par le nombre, celle de Marcus Pison, en Macédoine (697 [**57 av. J.-C.**]), se fondre totalement, sans combat, sans défaite, par le seul effet de cette gangrène intérieure. Et pourtant, de ces mêmes éléments viciés, d'habiles capitaines, Gabinius, Pompée, César, surent tirer encore de bonnes et vaillantes armées, des armées modèles sous plus d'un rapport, mais appartenant à leur général bien plus qu'à l'État. Nous ne parlons pas de la marine, sa ruine était bien plus complète encore, par dessus toute chose antipathique aux Romains, le service naval ne s'était jamais nationalisé chez eux. Là encore, sous le régime oligarchique, tout ce qui pouvait périr avait péri, en fait de système et d'organisation.

César, pour remettre sur pied l'état militaire de Rome, se contenta de renouer et resserrer le lien de la discipline, que des chefs faibles et incapables avaient laissé tomber. Il ne pensa point que l'armée eût besoin d'une réforme radicale, ni qu'elle la pût supporter : il la prit telle quelle, comme Annibal avait pris la sienne. Quand nous le voyons statuer, dans sa loi municipale, que pour être apte avant l'âge de 30 ans à une magistrature locale, ou aux fonctions de *duumvir* ou de *quatuorvir*, il faut avoir servi trois ans comme cavalier, c'est-à-dire avec rang d'officier, ou six ans dans l'infanterie[1], nous constatons bien par là qu'il a tenté d'attirer dans l'armée les hommes de bonnes familles : mais il demeure évident aussi que l'esprit militaire s'effaçant de plus en plus au sein de la nation, le régent regardait comme impossible d'attacher absolument, comme autrefois, l'aptitude aux honneurs civiques à la condition du temps de service accompli dans son entier. Par le même motif, il ne tenta point de réorganiser l'ancienne cavalerie civique. Il améliore les recrutements ; il règle et accourcit les congés mais il s'en tient à l'infanterie de ligne levée dans les basses classes du peuple romain, à la cavalerie et à l'infanterie légères formées des contingents des sujets. Chose qui surprend, il ne fait rien pour réorganiser la flotte de guerre. Par une innovation des plus graves, et non sans danger pour son auteur même, contraint qu'il y est sans doute par l'insuffisance de ses cavaliers du contingent sujet, il met en oubli la vieille tradition militaire de Rome, qui prohibe les soldats mercenaires et introduit dans ses escadrons des étrangers à sa solde, des Germains surtout. Il innove encore en instituant des *lieutenants de légion à pouvoir prétorien* (*legati legionis pro-prœtore*). Auparavant, la légion marchait conduite par les tribuns militaires, à la nomination soit du peuple, soit du gouverneur de province : ces officiers, au nombre de six alternaient dans le commandement ; et ce n'était que par mesure transitoire, et dans les cas extraordinaires, que le général lui donnait un chef unique. Désormais les commandants de légion, ou *lieutenants propréteurs* formeront une institution permanente et régulière ; ils ne seront plus nommés par le préteur de la province auquel ils obéissent, mais par le régent suprême de Rome ; et la création nouvelle remonte, ce semble, aux arrangements pris par César, à l'occasion et en suite de la loi Gabinia. Pourquoi cette introduction d'un officier supérieur, inconnu jusque-là dans le cadre de la hiérarchie militaire ? Le besoin se faisait sentir, j'imagine, d'une centralisation plus forte dans le

---

1 [*Lex Jul. municip*. — *Corp. Inscript. latin*., p. 121, l. 89. — Egger, *Latin. serm. vetustioris reliquiæ*, L, § VI, p. 304. — Sur cette loi, déjà plusieurs fois citée, et sur laquelle nous aurons à revenir souvent, v. appendice : lois principales de César.]

commandement : de plus, les officiers bons et capables devenaient rares. Enfin et surtout, il importait à l'empereur d'établir dans l'armée même, et dans la personne des lieutenants à sa nomination directe, un contrepoids sérieux à la puissance des gouverneurs de province.

Mais le changement le plus important dans l'organisation nouvelle, c'est, sans contredit, le poste réservé à l'empereur, chef permanent de l'armée. A la place de l'ancien collège de gouvernement, ignorant des choses de la guerre et de tous points inefficace, l'empereur en personne tiendra l'armée tout entière dans sa main. A une direction presque purement nominale, succède un commandement suprême, réel et énergique. Comment se gérait-il en face des chefs militaires spéciaux, tout puissants dans leur province ? Sur ce point, nous n'avons aucun document précis. On peut ici, par voie d'analogie, se remettre en mémoire les rapports établis entre les anciens préteurs et le consul, ou encore entre le consul et le dictateur. Le gouverneur, dans sa province, avait l'autorité militaire suprême ; mais, à tout instant, l'empereur était en droit de la lui reprendre, pour lui-même ou pour son délégué. En outre, tandis que l'*imperium* du gouverneur était limité à sa province, celui de l'empereur, pareil à l'autorité royale ou consulaire des plus anciens temps, ne reconnaissait d'autres limites que les frontières de l'empire. Je tiens pour hautement probable que, dès ce jour aussi, en même temps qu'il se réservait le choix direct des lieutenants légionnaires, César avait ramené à lui la collation des grades de tribun militaire et de centurion, de tous ceux, au moins, laissés jusque-là à la nomination du gouverneur de province[1]. De même, l'organisation du recrutement, des congés définitifs, et les cas criminels les plus graves ressortirent, j'imagine, de son pouvoir souverain. La compétence des préteurs et proconsuls ainsi réduite et définie, le contrôle impérial ainsi régularisé, on n'avait plus à craindre pour les armées ni leur dépérissement par le vice d'une négligence fatale, ni leur changement en une horde à la dévotion des généraux.

La situation tournait décidément à la monarchie militaire, quand César prit le commandement suprême. Toutefois il s'en fallait de beaucoup qu'il voulût faire de l'armée toute seule la base et l'instrument de sa puissance. L'armée permanente, il la tenait pour nécessaire dans l'État césarien ; mais cette nécessité ne s'imposait à lui que par la raison géographique : n'était-il pas besoin de rectifier les frontières immenses de l'Empire, et de les assurer par des garnisons à demeure ? Soit avant, soit pendant la dernière, guerre civile, César avait travaillé à la pacification de l'Espagne : en Afrique, sur les confins du grand désert, au nord-ouest, sur la ligne du Rhin, il avait établi des postes solides. Il s'occupa de garnir de même les territoires de l'Euphrate et du Danube. Il nourrissait avant tout un projet d'expédition contre les Parthes : il voulait venger la journée de Carrhes, et comptait employer trois ans à cette guerre. C'était prévoir juste que de régler une bonne fois les comptes de Rome avec un dangereux ennemi. Il préméditait aussi une attaque contre le Gète *Boerebistas*, l'infatigable batailleur, qui s'étendait en conquérant sur les deux rives du Danube[2]. Enfin il songeait à protéger l'Italie du côté du nord-est, par les mêmes moyens que ceux appliqués au nord des Gaules. Rien ne démontre d'ailleurs qu'à l'instar d'Alexandre, César ait jamais rêvé une carrière infinie de victoires et de conquêtes. Quelques-uns, il est vrai, racontent qu'après les Parthes, il devait

---

1 On sait qu'une partie des tribuns militaires était jadis élue par le peuple : César, ici encore démocrate exact, n'innova point à la règle.

2 [Suétone, *César*, 44. — V. aussi Strabon.]

marcher contre les peuples de la mer Caspienne ; de là, remonter vers la mer Noire ; puis, contournant son rivage septentrional, revenir vers le Danube, réduire sous sa loi tous les Scythes et les Germains, du Danube à l'Océan boréal, peu éloigné de la Méditerranée, selon les croyances géographiques de son temps ; et enfin rentrer en Italie par les Gaules [Plutarque, *César*, 58]. Mais, je le demande, sur quel fondement, sur quelle autorité s'appuient ces fantastiques desseins ? Étant donné l'empire romain de César, avec son agglomération déjà colossale d'éléments barbares, quasi indomptables, et dont l'assimilation à elle seule exigeait le travail de plusieurs siècles, de telles conquêtes, à les supposer militairement exécutables, eussent-elles été autre chose que la répétition plus éclatante et plus funeste de la faute du Macédonien, de l'expédition dans l'Inde ? Si l'on en juge par l'a conduite de César en Bretagne et en Germanie, et parles actes de ceux qui furent les héritiers de sa pensée politique, tout porte à croire au contraire que, fidèle à la doctrine de Scipion Émilien, au lieu de demander aux dieux l'extension. du territoire de, l'Empire, il n'eut souci que de le conserver intact. S'il voulut encore des conquêtes, il les voulut pour l'organisation meilleure des frontières, et cela, selon la mesure grandiose de son génie. Il voulut s'assurer la ligne de l'Euphrate ; au nord-est, occuper sur la ligne du Danube une limite jusque-là vacillante ; et au lieu d'une position absolument nulle, y construire une défense tout à fait sérieuse. Ne voyons donc point en César un conquérant universel, à l'instar d'un Alexandre ou d'un Napoléon ! Ce qui du moins ressort de toute certitude, c'est qu'il ne fit point de son armée l'étai premier et principal de la monarchie nouvelle, c'est qu'il n'éleva point le pouvoir militaire au-dessus du pouvoir civil. Loin de là, il mit le premier dans le second. Que dis-je, il le lui subordonna autant que faire se pouvait. Ces vieilles et fameuses légions des Gaules, inestimables appuis d'un État purement militaire, il s'attacha à les annuler sous un flot de faveurs honorifiques, sachant trop bien que leur esprit de corps ne s'accommodait point du régime des sociétés civiles ; et leurs noms glorieux, transportés avec elles, allèrent décorer les *Municipes* de fondation nouvelle. Les légionnaires congédiés et dotés d'assignations foncières, ne furent point, comme ceux de Sylla, établis côte à côte, et militairement organisés : on les vit, en Italie surtout, s'asseoir isolés sur leurs fonds de terre, et dispersés par toute la Péninsule.

Dans la seule Campanie, où certaines régions du pays restaient disponibles, les vieux Césariens se rencontraient inévitablement nombreux et groupés. Il fallait cependant à l'Empire une armée permanente, si difficile que fut son maintien au milieu, des institutions de la vie civile. César y pourvut, d'abord en n'innovant en rien à l'ancienne ordonnance, laquelle n'exigeait qu'un certain nombre d'années passées sous les aigles, mais non d'un service continu ou non interrompu par des licenciements partiels : il y pourvut encore, en abrégeant, comme nous l'avons dit, le temps même du service, d'où s'ensuivait un mouvement de mutations fréquentes dans le personnel des soldats. Régulièrement congédié à la fin de son temps, le vétéran se transformait en colon rural. Enfin, et surtout, l'armée était tenue à distance de l'Italie et des grandes localités, principal théâtre de la vie civile et politique : le soldat actif allait là où, dans la pensée du monarque, était sa vraie place, à la station des frontières, et faisant front à l'ennemi du dehors. Dans l'état purement militaire, vous trouvez toujours l'institution typé d'une *garde*, largement organisée et privilégiée : elle n'existe point dans l'État de Jules César. Non que j'ignore la formation d'une sorte de *garde du corps* du général en chef dans toute armée en campagne, mais, dans le système de César, la *cohorte prétorienne* demeure à l'arrière-plan : elle ne se compose guère que des officiers

d'ordonnance, que des compagnons non militaires du chef. Rien là qui ressemble à une troupe spéciale d'élite, rien chez elle qui suscite la jalousie des soldats de la ligne. César, dans ses guerres, avait négligé l'usage d'une garde personnelle : monté sur le trône, il en voulut encore moins. Quoique entouré de meurtriers tous les jours, elle sachant, il refusa la motion du Sénat, qui lui offrait une *garde noble*. Dès que l'apaisement des choses le permit, il congédia l'escorte espagnole dont il s'était fait suivre d'abord dans la ville : il ne garda que ses seuls licteurs, cortège traditionnel du magistrat suprême romain[1]. Une fois aux prises avec la réalité, il lui fallut sans doute abandonner une bonne part du programme de son parti et de celui de sa propre jeunesse, à savoir, l'établissement dans Rome d'un régime à la Périclès, édifié non sur le pouvoir du sabre, mais sur la seule confiance du peuple ; il se montra du moins fidèle, et cela avec une énergie sans égale dans l'histoire, à la pensée fondamentale d'une monarchie non militaire. Je veux que ce fut là un idéal impossible, encore nourrissait-il cette illusion, la seule qu'il ait connue. Mais chez ce grand esprit, le désir impatient fut plus fort que la clairvoyance. Le système qu'il portait dans sa tête n'était pas seulement de sa nature, et nécessairement, le pouvoir personnel absolu : ce pouvoir n'était pas seulement condamné à mourir à la mort de son fondateur, comme les établissements pareils de Périclès et Cromwell. Comment croire qu'au sein de cette nation désorganisée, comment croire un seul instant que le huitième roi de Rome, à l'instar des sept anciens rois, réussirait durant tout le cours de sa vie à ne gouverner la cité qu'avec l'aide des lois et du droit ? Était-il un seul instant vraisemblable que cette armée permanente, ayant fait dans les dernières guerres civiles l'épreuve de sa force, et désappris la crainte et la discipline, s'accommoderait jamais du rôle de l'obéissance passive dans l'organisme d'une société civile ? Pour qui considère de sang-froid combien dans les plus hantés ou les plus basses classes le respect de la loi avait cessé d'être, avoir espéré le maintien d'un régime purement légal ne peut sembler que chimère. La réforme militaire de Marius ayant fait du soldat tout autre chose qu'un citoyen, là révolte des légions en Campanie et le champ de bataille de Thapsus montraient assez clairement comment l'armée obéissait désormais à la loi. Et le héros de la démocratie lui-même ne put qu'avec peine et qu'à demi refréner les forces qu'il avait déchaînées. A un signe de lui, mille épées s'élançaient encore du fourreau ; malgré son signal, déjà elles n'y rentraient plus. Les destins sont plus forts que le génie. César voulait être le restaurateur de la société civile : en dépit de lui-même, il ne fonda que la monarchie militaire abhorrée, il ne renversa *l'État dans l'État* des aristocrates et de la haute banque, que pour mettre à leur place *l'État soldatesque dans l'État* : avant comme après, la société subit la tyrannie : avant comme après, une minorité privilégiée l'exploita. Mais c'est aussi le secret des hautes natures que de créer jusqu'au milieu de leurs erreurs. Le grand homme échoue dans ses plus originales tentatives ; il n'arrive point à son idéal, qu'importe ? Ses tentatives demeurent la meilleure richesse de l'a nation. Par le fait de César, l'état militaire romain, après plusieurs siècles, se changea en un état politique : grâce à lui, si peu qu'ils ressemblassent à l'immortel fondateur, les empereurs romains se gardèrent de tourner d'ordinaire le soldai,. contre les citoyens, et le tinrent en face de l'ennemi du dehors : grâce à lui enfin, ils estimèrent trop haut et la nation et l'armée, pour faire de l'armée la garde de police de la nation.

---

1 [Suétone, *César*, 84, 86 ; Appien, *B. civ*., 2, 109. — Plutarque, *César*, 57.]

Les finances romaines avaient leur solide assiette dans l'immensité même de l'Empire, et dans l'absence de tout système de crédit. Y rétablir l'ordre, était chose relativement peu difficile. Si jusqu'alors la République avait eu à lutter contre des embarras d'argent, le mal ne tenait en rien à l'insuffisance du revenu public : dans les dernières années, celui-ci s'était même prodigieusement accru. Aux recettes des anciens temps, estimées au total à 200 millions HS (15.000.000 thaler = 61.250.000 fr.), s'ajoutaient désormais 85.000.000 HS (6.500.000 thaler = 24.425.000 fr.), versement annuel des provinces de Bithynie et Pont, et de Syrie, d'institution récente ; et, jointe à d'autres sources de revenu, nouvelles ou plus productives, aux recettes constamment ascendantes des impôts sur le luxe, par exemple, cette plus-value compensait, et bien au-delà, la perte des fermages campaniens. Qu'on n'oublie pas non plus les versements extraordinaires et énormes effectués naguère dans les caisses du Trésor par Lucullus, Metellus, Pompée, Caton, et tant d'autres. Les embarras financiers avaient donc leur cause principale dans l'accroissement des dépenses ordinaires et extraordinaires, et aussi dans le désordre immense des affaires. Pour ne citer que l'annone distribuée à la, populace de Rome, les sommes englouties dépassaient toute mesure : dès 69 [**63 av. J.-C.**], par le fait de Caton qui l'avait augmentée, la dépense annuelle, de ce seul chef, s'élevait à 30.000.000 HS (2.300.000 thaler = 8.625.000 fr.) ; et depuis la suppression de la redevance payée jusqu'alors par les bénéficiaires (696 [**-58**]), elle n'absorbait pas moins que le cinquième du budget des recettes[1].

Le budget militaire, avait aussi grandi, depuis qu'il fallait pourvoir aux garnisons de Cilicie, de Syrie et des Gaules, en sus de celles de l'Espagne, de la Macédoine et des autres provinces. Au premier chapitre des dépenses extraordinaires, on voit figurer les grosses sommes consacrées à l'armement naval : par exemple, cinq ans à peine après les grandes razzias de 687 [**-67**], contre les pirates, la flotte avait absorbé 34.000.0.00 HS (2.600.000 thaler = 9.750.000 fr.). Viennent ensuite les sommes très considérables absorbées par les armements et les expéditions militaires : Pison, par exemple, pour la mise sur pied de l'armée de Macédoine (697 [**-57**]), avait coûté 18.000.000 HS (1.370.000 thaler = 5.137.500 fr.) en une seule fois. Pompée, pour l'entretien et la solde de l'armée d'Espagne, dépensa 24.000.000 HS par an (1.826.000 thaler = 6.767.500 fr.) ; et somme pareille fut versée à César pour les légions des Gaules. Mais, si considérables que fussent les allocations prélevées sur le Trésor, il est plus que probable qu'on y aurait pu suffire, si l'administration financière de Rome, jadis si parfaite, n'avait, elle aussi, reçu l'atteinte de la corruption des temps et de l'affaiblissement général. Souvent les paiements cessèrent dans les caisses publiques, uniquement par la négligence des agents à faire rentrer les échéances. Le Trésor avait pour préposés deux des questeurs, jeunes magistrats changeant tous les ans, et qui, à tout le moins, demeuraient passifs. Jadis, les bureaux et le personnel des comptables étaient tenus en juste et habite estime, à raison de leur honorabilité : aujourd'hui, les plus criants abus se commettaient tous les jours, parmi eux, depuis surtout que leurs charges étaient vénales.

Mais voici que, les fils du système financier de Rome ont cessé d'être dans la main du sénat, et que tous ils aboutissent au cabinet de César : aussitôt une vie

---

1 [On a vu que l'annone, supprimée par Sylla, avait été rétablie en partie dès 681 [73 av. J.-C.], et, en totalité, par Caton, en 691 [-63]. César, au cours de son consulat (695 [-59]), avait menacé de la faire gratuite, et l'année d'après la loi *Clodia*, du tribun Clodius, avait réalisé la menace (Cicéron, *ad Att*., 2, 19 ; *pro domo*, 10 ; *pro Sextio*, 25 ; Dion Cassius, 38, 13).]

nouvelle, une ordonnance plus sévère, un mouvement plus puissant se manifestent dans tous les organes et les rouages de la vaste, machine. Les deux institutions de Caïus Gracchus, les deux chancres rongeurs des finances romaines, le ferme de l'impôt direct et, l'annone sont supprimées ou se transforment. César ne veut point, à l'instar de son prédécesseur, tenir la noblesse en échec par une aristocratie banquière et par la populace de la grande ville ; il les écarte du pied et délivre l'État de tous les parasites de haut et de bas étage : ici, je le répète, loin d'imiter Gracchus, il marché de pair avec l'oligarque Sylla. En matière d'impôt indirect, il maintient, au contraire, les fermiers.

Ceux-ci avaient pour eux l'usage antique et primordial : on ne pouvait d'ailleurs s'en passer. Simplifier à tout prix la perception des taxes indirectes évaluées à forfait, telle avait été la maxime constante de l'administration des finances, maxime à laquelle César se montra, lui aussi, inviolablement fidèle. En ce qui touche l'impôt direct au contraire, tantôt, comme pour les redevances en huiles ou grains, de l'Afrique et de la Sardaigne, on n'y voulut plus voir en général que des prestations en nature directement versées à l'État, ou transformées en taxes fixes ; et quant à la perception des quotités à payer, elle demeura abandonnée aux circonscriptions imposables.

Les distributions de blé dans Rome passaient avant César pour un droit utile appartenant à la cité reine, et dont la prestation, puisqu'elle était reine, demeurait à la charge des sujets. César s'empressa d'abolir le principe mais il ne pouvait oublier que, sans l'annone, une foule de citoyens absolument misérables eussent été condamnés à mourir de faim. Il la maintint donc de fait. L'annone sempronienne, renouvelée par Caton, octroyait à tout citoyen le droit à son lot gratuit en céréales ; et, sous ce régime, la liste des bénéficiaires au dernier état n'allait pas à moins de 320.000 noms : César en fit rayer tous les individus aisés ou autrement pourvus : elle tomba aussitôt à 150.000, nombre *maximum* des parts fixé une fois pour toutes[1]. Il décida que tous les ans elle serait soumise à révision, et qu'il serait pourvu, par l'inscription des postulants les plus nécessiteux, aux vacances ouvertes par la mort ou la sortie des titulaires. Le privilège politique créé par les Gracques se changea en un secours au paupérisme.

Inauguré pour la première fois, un dogme important entrait en scène, et se faisait sa place dans l'ordre moral et dans l'histoire. Ce n'est que lentement et par degrés que la société civile s'avance vers la solidarité des intérêts : dans l'antiquité primitive, on voit bien l'État protéger les siens contre l'ennemi du dehors et contre le meurtrier ; mais il ne se croit pas tenu de fournir au citoyen, dans l'absolu dénuement, les moyens nécessaires à sa subsistance, et de le défendre contre l'ennemi le plus dur, contre la faim. La civilisation athénienne, d'abord dans les lois de *Solon* et des successeurs de Solon, avait émis cette maxime que la cité a le devoir de prendre soin de ses invalides, et généralement de ses pauvres, mais cette règle civique n'avait pas dépassé les étroites limites de la société athénienne : César en fait une institution organique. Avant lui, elle était pour l'État un fardeau et une honte : par lui, elle n'est plus qu'un de ces établissements de bienfaisance, comme il s'en voit tant de nos jours, où la

---

1 [Suétone, *César*, 41. — Dion, 44, 21. — Tite-Live, *Épitomé* 115.]

charité infinie de l'homme lutte corps à corps avec les infinies misères de l'humanité[1].

Ce n'était point assez de ces réformes de principe. César se mit à l'œuvre de la refonte des budgets des recettes et des dépenses. A sa voix, les recettes ordinaires sont partout réglées et fixées. De nombreuses cités, des provinces entières, soit indirectement, à la faveur du droit de cité romaine ou latine, soit directement, en vertu de *privilèges*, jouissaient de l'immunité de l'impôt : citons pour exemples, au premier cas, toutes les villes de Sicile[2], au second, la ville d'Ilion [Pline, *H. nat.*, 5, 33]. Ailleurs et plus souvent encore, la quotité de l'impôt des villes est abaissée : c'est ainsi qu'à toutes celles de l'Espagne ultérieure, et sur la motion de César, après sa préture, le sénat a accordé une réduction, et, qu'à l'heure actuelle, la plupart des cités de la province d'Asie, sur qui pesaient les taxes les plus écrasantes, obtiennent des facilités pour la perception de leur impôt direct ; que, de plus, il leur est fait remise du tiers. Quant aux taxes et revenus nouveaux, comme les tributs frappés sur les peuples assujettis d'Illyrie, et surtout sur les cités gauloises (ces derniers seuls rapportaient une somme totale de 40.000.000 HS, = 3.000.000 de thaler, = 11.250.000 fr. par an) ; il faut dire que leur taux était peu élevé. Pour quelques villes, cependant, la Petite Leptis, en Afrique, *Sulci*, en Sardaigne[3], et pour un bon nombre de localités espagnoles, il y eut aggravation, en punition de leur conduite durant les dernières guerres. Les douanes très productives des ports italiens avaient été supprimées[4] (694 [**60 av. J.-C.**]) durant la crise : César les rétablit, et à juste titre, leur principal produit portant star les marchandises de luxe venues d'Orient. Ajoutez à. ces sources ordinaires, nouvelles ou nouvellement rouvertes, les recettes extraordinaires, les sommes advenues au vainqueur après. la guerre civile, le butin amassé dans les Gaules, l'encaissé trouvée dans le Trésor à Rome, les trésors enlevés des temples de l'Italie et de l'Espagne, les contributions extorquées, sous forme d'emprunt ou de don forcé et d'expropriation aux princes et cités sous la dépendance de la République, les amendes imposées pareillement, par sentence ou simplement sur ordre de payer, à plusieurs riches citoyens ; ajoutez-y surtout les confiscations réelles pratiquées sur les adversaires dé César après leur défaite : tout cela s'élevait à un chiffre, énorme. La seule amende frappée sur les grands marchands d'Afrique, qui avaient siégé dans l'anti-sénat, se monta à 100.000.000 HS (7.500.000 thaler = 28.025.000 fr.). Les acheteurs des biens de Pompée les payèrent 70.000.000 HS (5.300.000 thaler = 9.775.000 fr.). Rigueurs nécessaires ! La puissance des nobles vaincus se fondait surtout, sur leurs fortunes colossales : César ne la pouvait abattre qu'en mettant les frais de la guerre à leur charge. Il atténua d'ailleurs l'odieux de la mesure, en versant dans le trésor le produit tout entier des confiscations ; et, bien loin de fermer les yeux,

---

1 [Au jugement des meilleurs critiques, M. Mommsen, dans son livre sur les *Tribus romaines* (Attona, 1844) a dit le dernier mot sur l'annone et son histoire avant et après J. César.]

2 C'était la conséquence de la latinité octroyée la Sicile : d'ailleurs Varron, dans un livre (*de re rust.*, 2, pro fat.) publié après la mort de Cicéron, atteste clairement l'abolition des dîmes siciliennes, et, parlant des provinces à blé d'où Rome tire sa subsistance, il ne nomme plus que l'Afrique et la Sardaigne. De la Sicile, pas un mot.

3 [*Sulci*, sur l'*Isola di S. Antioco*, près du golfe de Palmas. Les Sulcitains avaient donné asile à Nasidius, l'un des amiraux Pompéiens, et César, revenant d'Afrique, leur imposa 10.000.000 HS de contribution extraordinaire, sans compter la taxe annuelle aggravée (Hirtius, *Bell. Afric.*, 98).]

4 [Par une loi rendue à l'instigation de Pompée, sur motion du préteur Metellus.]

comme Sylla, sur les fraudes de ses favoris, il fit sévèrement rentrer, les prix de ventes, fussent-ils dus par ses plus fidèles amis, Marc-Antoine ou autres[1].

La réduction considérable effectuée sur l'annone avait aussitôt amené une réduction proportionnelle dans le budget des dépenses. Les distributions maintenues en faveur des pauvres de la ville, et aussi les prestations en huile pour les thermes romains, nouvellement instituées par César, étaient assises désormais sur les redevances en nature de la Sardaigne, et principalement dé l'Afrique : par suite, le fisc y demeurait totalement ou presque en tout étranger. D'autre part, les dépenses ordinaires de l'état militaire s'étaient accrues, et par l'augmentation de l'armée permanente, et par l'élévation de la solde annuelle du légionnaire, portée de 480 HS (34 thaler = 126 fr.) à 900 (68 ½ thaler = 250 fr.). Mesures inévitables, en effet. Avant César, la frontière était sans défense, or, la défense nécessitait un accroissement considérable de l'armée. Quant au doublement de la solde, César entendait bien sans doute enchaîner ainsi le soldat : mais un autre motif en avait déterminé et fit durer l'innovation. La solde de 1 sesterce 1/3 par jour (2 silbergros, environ 0,20 cent.) remontait aux anciens temps, à l'époque où la monnaie avait une valeur supérieure ; on l'avait pu maintenir, tant que dans Rome la journée d'un simple manœuvre n'avait guère dépassé 3 HS (5 silberg. = 0,50 cent.) : alors, quand le milicien allait à l'armée, il avait bien moins souci de la solde que des gains accidentels et pour la plupart illicites du service militaire. Il est, au reste, difficile de se faire une idée du chiffre des dépenses extraordinaires auxquelles César eut à parer, bon gré malgré : les guerres par elles-mêmes engloutirent des sommes monstrueuses ; et peut-être les promesses et les assurances données au cours de la guerre civile exigèrent-elles pareil tribut. Quel funeste exemple, et il ne sera pas perdu pour l'avenir, que ce *donativum* de 20.000 HS (1.500 thaler = 3.645 fr.), alloué à chaque simple soldat, pour son concours armé : que ces 300 HS (22 thaler = 82 fr. 50 cent.), payés à tout citoyen de la plèbe romaine, en addition à l'annone, pour n'avoir pas pris les armes [Suétone, *César*, 38] ! A la vérité, dès qu'il avait, sous la pression des circonstances, engagé sa parole, César n'en rabattait rien et s'acquittait en roi. Mettant son point d'honneur à obéir à l'impulsion quotidienne de sa générosité, sa générosité lui coûtait gros. Durant les troublés récents, les travaux publics avaient été scandaleusement abandonnés, il y consacra d'énormes sommes. Tant au cours de la guerre des Gaules, qu'après cette guerre finie, on calculait que les constructions édifiées dans Rome allaient à 160.000.000 HS (12.000.000 thaler = 45.000.000 fr.). Quoi qu'il en soit, et somme toute, l'administration financière de César eut cela de notable, que grâce à d'habiles et énergiques réformes, grâce à l'action unie et réglée de l'économie et de la libéralité, il sut richement et pleinement pourvoir à toutes les justes exigences de la situation. Dès le mois de mars 710 [**44 av. J.-C.**] il avait accumulé dans le trésor de l'État, 700.000.000 HS ; dans son trésor privé, 100.000.000 (en tout, 61.000.000 thaler = 229.000.000 fr.), c'est-à-dire plus de dix fois au-delà de l'encaisse ayant jamais existé à l'époque la plus florissante de la République.

Dissoudre les anciens partis, donner à la société romaine la constitution la mieux adaptée au moment, une armée de combat excellente et des finances bien ordonnées, certes, la tâche était difficile : elle n'était pas la plus difficile dans l'œuvre de César. Pour revivifier la nation italique, il fallait une réorganisation fondamentale, s'attaquant à toutes les parties du grand Empire, transformant et

---

1 [Antoine avait enchéri sur tous les amateurs à la vente des biens de Pompée : il dut payer, à son grand étonnement (Dion, 45, 9. — Cicéron, *Philippiques*, 2, 25.]

Rome et l'Italie et les provinces. Essayons ici d'esquisser le tableau de la situation de la veille, et d'une civilisation nouvelle et meilleure inaugurée par le dictateur.

La bonne et antique race latine avait disparu de Rome. Il est de l'essence des choses que dans toute capitale, l'empreinte nationale et municipale aille s'usant, et s'efface plus vite que dans les villes secondaires.

Les hautes classes s'y retirent bientôt de la vie de la cité ; elles n'y ont plus leur patrie, à vrai dire, et se rejettent dans le grand État. Bientôt aussi, et par un courant inévitable, une colonie étrangère y afflue ; les voyageurs d'affaires et les voyageurs de plaisir s'y concentrent, ainsi que toute la foule cosmopolite des oisifs, des hommes tarés ou criminels, ou de ceux qui ont fait banqueroute à la loi sociale et morale. Nulle part, autant qu'à Rome, ce phénomène remarquable ne s'est de tous points réalisé. Pour le riche romain, la maison de ville n'était plus qu'un pied-à-terre. Les magistrats municipaux de Rome s'étant transformés en fonctionnaires d'empire, la *curie* en une assemblée de citoyens d'un vaste état, on ne veut plus au sein de la capitale ni des petites associations de quartier, ni de toutes les autres corporations indépendantes : la vie communale cesse du coup. En même temps des parties les plus lointaines des immenses possessions romaines, on accourt dans la ville pour spéculer, pour mener la vie de débauche et d'intrigue ; pour se former à l'état de malfaiteur, ou pour s'y cacher de l'œil de la loi. Par cela seul que Rome était capitale, tous ces abus s'engendraient nécessairement, je le veux : il en surgit d'autres, nés souvent du hasard, et plus graves peut-être.

Jamais grande ville autant que Rome ne fut pauvre en moyens d'alimentation : les importations réelles, les métiers exercés par la domesticité esclave, y faisaient d'abord l'industrie libre impossible. L'esclavage, lèpre mortelle de la cité antique, entraîne partout de funestes suites : à Rome le mal dépassait tout ce qui s'était vu ailleurs. Nulle part, dans le monde, pareilles bandes d'esclaves, remplissant les palais de ville des grandes familles ou des opulents parvenus. Nulle part ailleurs, pareil assemblage de foules serviles, réceptacle des peuples des trois continents : Syriens, Phrygiens et autres semi Hellènes, se coudoyant avec les Libyens et les Maures, Gètes et Ibères, mélangés avec les Gaulois et les Germains, dont le flot allait, grossissant ! La démoralisation, compagne inséparable de l'esclavage, le contraste odieux de la loi positive et de la loi morale éclataient aux yeux. Passe encore pour le valet des champs, labourant enchaîné, comme le bœuf sous le joug : mais quoi de plus vil que l'esclave citadin à demi civilisé ou civilisé tout à fait, et se donnant de grands airs ! Et que dire de ces armées d'affranchis, libres de fait ou de droit, ignoble cohue de mendiants ou d'enrichis malaisés qui n'étaient plus serfs, et n'étaient point citoyens, enchaînés à leur patron par toutes les lois économiques et juridiques, et se targuant d'être hommes libres ? Les affranchis surtout pullulaient : ils venaient en ville ; y trouvant mille sortes d'emplois faciles : le petit commerce, les petits métiers étaient presque exclusivement dans leurs mains. Leur influence dans les élections est maintes fois attestée : toujours au premier rang, à l'émeute de la rue, c'est par eux d'ordinaire que le démagogue du jour donne le signal : à son mot d'ordre, leurs boutiques et leurs échoppes se ferment. Ce qui pis est, c'est que le gouvernement, loin de lutter contre la corruption du peuple dans Rome, y poussait de toutes ses forces dans l'intérêt de sa politique égoïste. Une loi prudente avait interdit le séjour de la ville à tout condamné pour crime capital : par un honteux oubli, elle ne s'exécutait plus. Il y allait de la sûreté commune à surveiller de près les associations et les clubs populaires : cette

surveillance, elle avait été négligée d'abord, et, plus tard, on l'avait proclamée un crime de lèse liberté. Les fêtes publiques s'étaient accrues, au point que les sept fêtes ordinaires à elles seules, féries romaines, féries plébéiennes, celles de la Mère des dieux Idéenne, de Cérès, d'Apollon, de Flore et de la Victoire, duraient ensemble soixante-deux jours, sans compter les jeux de gladiateurs, et une foule d'autres jeux extraordinaires. A ce prolétariat, vivant au jour le jour, on devait à toute force les céréales à vil prix : mais à les lui assurer, les magistrats n'avaient mis ni sollicitude ni conscience ; les cours avaient passé par des fluctuations fabuleuses et d'incalculables écarts[1]. Enfin l'appât officiel de l'annone attirait dans la capitale toute la foule des prolétaires ayant titre de citoyens, et qui, étant sans ressources, avaient le travail en horreur.

A mauvaise semence, mauvaise récolte. Les clubs et les bandes, fléau de la politique, le culte d'Isis et les autres superstitions pieuses, fléaux de la religion, avaient désormais pris racine dans Rome. A toute heure la cherté des vivres, et souvent la famine absolue, la vie des passants en danger plus qu'en tout autre lieu[2] : le banditisme et l'assassinat étaient devenus métier régulier et métier unique. Attirer à la ville les gens du dehors, c'était déjà préparer le meurtre : cependant, nul n'aurait osé, sans escorte armée, parcourir la banlieue. La ville, par son aspect extérieur, était l'expression même du désordre social, et la vivante satire du système aristocratique. On n'avait rien fait pour régler le régime du Tibre : à peine si l'on avait reconstruit en pierre, et cela jusqu'à l'île seulement, l'unique pont alors existant. C'était peu de chose aussi que les travaux d'aplanissement essayés dans la cité aux sept collines : on laissait aux décombres le soin de niveler tant bien que mal. Les rues, étroites, à angles fréquents, montaient et descendaient les rampes : nul entretien : leurs trottoirs étaient petits, mal pavés. Les maisons du commun peuple étaient de brique, et hautes à donner le vertige. Des architectes spéculateurs les avaient bâties pour le compte des petits propriétaires, ceux-ci tombant bientôt dans la mendicité, quand ceux-là faisaient de colossales fortunes. Au milieu de cette mer de misérables bâtisses, surgissaient, pareilles à des îles, les palais fastueux des riches ; enlevant l'air et la place aux petits édifices, comme leurs habitants prenaient au petit citoyen sa place et son droit dans l'État. A côté de ces palais aux portiques de marbre et des statues grecques, les temples des dieux, croulant de vétusté, faisaient triste figure avec leurs images grossières, presque toutes encore taillées dans le bois. De police des rues, des quais, des constructions, des incendies, à peine si l'on eût pu trouver trace. Tous les ans faisaient rage les inondations, le feu, les éboulements : nul n'y prenait garde, si ce n'est peut-être quelque prêtre officiellement consulté sur le sens et la portée du *signe* ou du *prodige*. Représentez-vous Londres avec la population (naguère) esclave de la Nouvelle-Orléans, avec la police de Constantinople, avec l'immobilité industrielle de la Rome moderne, avec les agitations politiques du Paris de 1848, et vous aurez l'assez exact tableau de la magnifique cité républicaine, dont Cicéron et ses contemporains déplorent la ruine dans leurs boudeuses épîtres !

---

1 Dans l'espace d'un petit nombre d'années, en Sicile même, dans le pays de la production, le *modius* (environ 8 lit. 63) romain s'était vendu 2 HS, puis 20 : qu'on se fasse, par cet exemple, une idée du mouvement des prix à Rome, où l'on ne pouvait vivre que du blé d'outre-mer, à Rome, l'antre des spéculateurs.

2 [V. comme exemple, la fin du 1er livre du *de re rust*. de Varron : un meurtre y interrompt le dialogue et les interlocuteurs se séparent, sans autrement se mettre en émoi d'un événement si ordinaire.]

César, lui, ne gémit point, et cherche le remède par tout où le remède est possible. Rome restera, comme avant, la capitale du monde. Lui restituer son caractère primitif de ville italique eût été chose inexécutable, et d'ailleurs contraire au plan du régent. De même qu'Alexandre, pour son empire gréco-oriental, avait trouvé un heureux centre dans Alexandrie, la cité hellénique, juive, égyptienne, et par-dessus tout cosmopolite, de même aux yeux de César, la capitale du nouvel empire universel romano-hellénique, la ville de Rome, point central entre l'Orient et l'Occident, ne pouvait plus demeurer la simple ville péninsulaire : elle se dénationalisait, devenant la capitale de toutes les nations. Il toléra donc qu'à côté du *Pater Jovis* s'élevât le culte nouveau des divinités d'Égypte, et dans les murs de la cité reine, il laissa même aux Juifs la libre pratique de leurs rites exclusifs et étranges. Au mélange, souvent repoussant des foules parasites, Orientaux, Hellènes et autres,. affluant dans- Rome, il n'opposa aucune digue ; et, trait caractéristique, dans les jours de fêtes populaires, il laissa non seulement jouer des pièces latines ou grecques, mais le théâtre entendit parler toutes les langues, le phénicien, l'hébreu, le syrien et l'espagnol[1].

Mais tout en acceptant en pleine connaissance de cause les conditions actuelles de Rome capitale, César n'en travailla pas moins avec l'énergie que l'on sait à l'amélioration d'un état de choses déplorable et honteux. Malheureusement, ce sur quoi il pouvait le moins, c'était les hases vicieuses elles-mêmes. Il ne pouvait extirper l'esclavage avec toutes ses plaies, et l'on se demanderait. en vain, s'il aurait, avec le temps, essayé du moins de restreindre le chiffre de la population servile dans Rome, comme il le fit ailleurs. Il ne chercha point non plus à faire sortir de terre une industrie libre : pourtant ses immenses travaux de construction y vinrent en aide, dans une certaine mesure à la misère dû pauvre, et lui ouvrirent les moyens d'un salaire étroit, honorable du moins[2]. En revanche, il lutta de toutes ses forces contre l'extension du prolétariat libre, et voulut en réduire l'innombrable armée. L'annone attirait à Rome un courant continu : dès qu'elle s'est transformée en une taxe des pauvres, limitée à un nombre fixe de têtes, on voit l'immigration, tout en persévérant, singulièrement diminuer[3]. César attaqua d'ailleurs le prolétariat libre en sous-œuvre, et avec l'aide des tribunaux, dont les sentences commandées faisaient incessamment le vide dans ses rangs, et par une vaste colonisation transmaritime ; c'est ainsi que sur les 80.000 colons qu'il envoya hors d'Italie durant les quelques années de son règne, il en avait pris un très grand nombre dans les couches inférieures de la plèbe de Rome : la plupart des nouveaux habitants de Corinthe, par exemple, n'étaient autres que des affranchis. Et j'ajoute que ce ne fut point là une mesuré transitoire. César, convaincu, comme tout homme intelligent, que le seul vrai remède à la misère du prolétariat réside, dans un système bien ordonné de colonisation ; maître d'ailleurs, vu l'état de l'empire, de pratiquer ce système dans une mesure quasi infinie, César, dis-je, a certainement eu la pensée de parer au mal d'une façon durable, et d'ouvrir à toujours une issue au flot toujours renouvelé. Il prit ses mesures pour arrêter sur le marché de Rome ces

---

1 [Au retour de Munda, il y eut des jeux d'histrions de toutes langues (*per omnium linguarum histriones*. Suétone, *César*, 34).]

2 [Salluste, *Epist. ad Cœsar*, 2, 7.]

3 Il n'est point sans intérêt de voir un sage écrivain postérieur à César, l'auteur des deux Lettres politiques faussement attribuées à Salluste [*ad Cæs. dux epist, de Republica ordinanda*], lui donner le conseil de rejeter l'annone de Rome sur tous les autres municipes. Le critique voyait juste, et la même pensée inspirera un jour à Trajan sa grande organisation municipale des secours aux orphelins (*Epist*. 2, 8. *Et frumentum id quod antea premium ignaviæ fuit, per municipia et colonias, illis dare conveniet*, etc.).

fluctuations désolantes des prix des denrées alimentaires les plus importantes. Les finances publiques, à nouveau réglementées et libéralement administrées, lui fournirent d'amples moyens d'action : deux magistrats de création récente, les *édiles des céréales*, furent préposés tout spécialement à la surveillance du négoce importateur, et tinrent la main à la police du marché.

Bien mieux qu'on ne l'aurait pu faire par les lois prohibitives, il fut paré aux dangers des clubs par l'effet même de la constitution réformée. La république, les élections et les juridictions républicaines ayant pris fin, il était coupé court à la corruption, aux violences électorales ou devant les collèges des juges, aux saturnales politiques de la plèbe, surtout. Les affiliations ressuscitées naguère par la loi Clodia[1] furent dissoutes. les associations de tout genre subirent désormais la surveillance de l'autorité. A l'exception des corporations et sociétés des premiers temps de Rome, des assemblées religieuses des juifs[2], et d'autres collèges spécialement exceptés, pour lesquels il parait avoir suffi naguère d'une simple déclaration faite au sénat, désormais il faudra une concession sénatoriale en bonne forme, avec agrément préalable de l'empereur, pour l'établissement de toute corporation permanente, ayant ses réunions à jours fixes, et ses cotisations périodiques[3]. La justice criminelle, plus vigilante et sévère, la police, plus énergique, manifestaient les intentions du maître. Les lois, celle surtout contre la violence[4], s'armèrent de sanctions plus fortes, et abolirent cette imprudente transaction du droit républicain, aux termes de laquelle le criminel, convaincu du fait, était admis à se dérober à la peine plus grave encourue, en s'exilant de lui-même[5]. Les règlements, détaillés par le menu, qu'a promulgués César sur le fait de la police de la ville, nous ont été en grande partie conservés[6] : quiconque les voudra lire, y verra comment le grand empereur prend souci d'imposer aux possesseurs des maisons riveraines la charge du bon entretien des rues, du pavé des trottoirs, tout en pierres taillées sur la largeur de la voie : comment il s'occupe du passage et du port des litières, de la conduite des chars, qui, vu la nature des rues romaines, ne peuvent circuler que le matin et après la tombée de la nuit. La police locale demeure d'ailleurs, comme avant, principalement confiée aux quatre édiles : chacun d'eux, à dater de César, sinon même plus tôt, est préposé à une circonscription spéciale.

César, réunissait en lui, et l'amour de la bâtisse, propre à tout bon romain, et le talent de l'organisateur. Sous son règne, les constructions publiques dans la capitale et l'administration des établissements d'utilité commune prirent un essor soudain, faisant honte aux déplorables œuvres des derniers temps de l'anarchie, et dépassant d'aussi loin les travaux de l'aristocratie romaine, dans son meilleur siècle, que le génie du dictateur dépassait les efforts honnêtes des Marciens ou des Émiliens. Et ce ne fut pas seulement par la grandeur des édifices ou l'immensité des sommes dépensées qu'il rejeta ses prédécesseurs dans l'ombre. Ses monuments publics à Rome se distinguent entre tous par leur cachet extérieur de grand sens politique et d'utilité générale. Il ne bâtit point, comme

---

1 [*Lex Clodia*, *de sodalitatibus et collegiis*.]
2 [Josèphe, *Antiq.*, 14, 10, 8.]
3 [Cette réforme est ordonnée par la *loi Julia*, *de collegiis* (705 [49 av. J.-C.]).]
4 [*Lex Julia*, *de Vi* (705 [49 av. J.-C.]).]
5 [Il évitait par là, soit avant, soit après la sentence, les effets de la peine capitale, ceux de l'*aquæ et ignis interdictio* : *l'exil*, dit Cicéron, *n'est plus la peine, il est un port de refuge contre la peine* (*exsilium enim non supplicium est, sed perfugium portusque supplicii : nam qui volant pœnam aliquam subterfugere..... eo solum vertunt, hoc est, sedem ac locum mutant*. — Pro Cœcin., 34).]
6 [*Lex Julia municipalis*, déjà plusieurs fois citée. — V. à l'appendice.]

ses successeurs, des temples et des édifices de pur luxe : il s'attaque au Forum, lieu de réunion des comices, siége des grands tribunaux, rendez-vous des hommes de bourse hommes d'affaires et des oisifs du jour : il le débarrasse et des comices et des prétoires de justice : aux premiers, il assigne les *Saepta Julia* [*enclos Julien*], sur le Champ de Mars ; il assigne aux autres, entre le Palatin et le Capitole, un emplacement nouveau, le Forum Julium[1]. Mû par la même pensée, il affecte aux *Bains publics* une prestation de 3.000.000 de livres d'huile, en-grande partie fournies par l'Afrique. Le baigneur, dorénavant, recevra gratis dans les Thermes, l'approvisionnement nécessaire pour les onctions et massages : on sait quelle était, dans la diététique des anciens, l'importance des bains et des soins analogues ; et la mesure prise par César répondait aux besoins de la propreté et de l'hygiène publique. Mais ce n'était là qu'un premier pas de fait dans la voie des transformations complètes qu'il avait conçues. Déjà se préparaient les plans d'une nouvelle Curie, d'un nouveau et splendide *portique*, d'un théâtre rivalisant, avec celui de Pompée, d'une bibliothèque publique grecque et latine, à l'instar de celle naguère détruite à Alexandrie, et la première de son genre à Rome[2] ; enfin d'un temple de Mars, qui, par sa richesse et sa magnificence, devait surpasser tous les temples d'autrefois. Conception plus originale encore, César voulut changer tout le cours inférieur du Tibre, à partir du *Ponte Molle* actuel[3]. Alors le fleuve ne fut plus descendu vers Ostie, en séparant le *Champ Vatican* du *Champ de Mars* : mais passant derrière le Champ de Mars et le Janicule, il aurait gagné par les marais Pontins le havre de Terracine. Ce dessein gigantesque eût d'un coup procuré à la ville, extrêmement resserrée de ce côté, la libre disposition de grands terrains à bâtir : César, en effet, rejetant le Vatican sur la rive gauche, y installait le Champ de Mars, et livrait l'emplacement actuel à la construction publique et privée : en même temps, il desséchait les marais Pontins, assainissait toute la côte latine, et donnait à Rome un bon port de mer qui lui avait toujours manqué. C'était s'en prendre aux vallées et aux montagnes ; le nouvel empereur ne reculait pas dans la lutte même avec la nature[4].

Néanmoins, si la capitale, à tous les arrangements nouveaux, gagnait en commodité et en beauté, elle y perdait pour toujours, nous l'avons dit, son ancienne suprématie politique. Avec le temps, la concentration de l'État romain dans Rome était devenue tous les jours chose plus funeste et contre nature : un dogme le voulait, dogme entièrement lié avec la république, et, qui ne pouvait périr qu'avec elle. Pour la première fois, il est totalement écarté, sauf toutefois dans quelques-unes de ses fonctions légales. Dorénavant, le régime politique de la capitale est placé sur la même ligne que celui des autres municipalités. Prouvons-le d'un mot. César, ici comme partout, en même temps qu'il ordonne et réglemente les choses, prend soin aussi de leur donner leur nom officiel : or, sa Loi municipale italique, à dessein assurément, dispose à la fois et pour Rome et pour les autres cités. On peut ajouter aussi que Rome, en tant que capitale, n'ayant plus la capacité de la vie communale, prendra place à l'avenir, sous ce

---

1 [Avec le temple de la *Vénus Genetrix*, au centre. Celui-ci fut inauguré le dernier jour du quadruple triomphe, en septembre 708 [46 av. J.-C.]. (Dion, 43, 24, - *VI. kalend. oct. Veneri Genetrici in foro Cæsar*. V. *kalend. Pincian. Orelli Inscr.*, 2, 399).]

2 [Rassemblée par les soins d'Asinius Pollio (Suétone, *César*, 44. – Pline, *H. nat.*, 7, 31).]

3 [*Mais, par occasion, voici ce que Capiton raconte des agrandissements de la ville. On veut amener le Tibre du pont Milvius à la colline Vaticane, puis faire de tout ce terrain un champ de Mars*. Cicéron, *ad Att.*, 13, 33.]

4 [Suétone, *César*, 44. — Plutarque, *César*, 58. — Dion, 44, 5.]

rapport, derrière les autres municipalités l'empire. La Rome républicaine avait été un antre de brigands : elle fut aussi une cité. La Rome de la monarchie, tout en se parant des magnificences des trois continents, toute éclatante qu'elle est d'or et de marbre ; n'était déjà plus autre chose qu'une résidence royale avec son hôpital des pauvres, c'est à savoir un mal nécessaire dans l'État.

Tandis qu'au sein de la capitale impériale, l'œuvre administrative de César se bornait à la publication d'un simple code de police ; et à la suppression des plus palpables abus, il avait à remplir en Italie, mission bien autrement difficile, la restauration de l'ordre économique. Là, deux vices principaux appelaient son attention, deux vices d'où découlaient à l'infini les autres, la disparition de la classe agricole, l'accroissement contre nature de la population commerçante. L'état agronomique de l'Italie, le lecteur le connaît et ne l'a pu oublier. Quelques efforts qu'on eût fait pour parer à l'évanouissement de la petite propriété, il n'était presque plus un seul coin de l'Italie propre (j'en excepte toutefois les vallées de l'Apennin et des Abruzzes), où la culture des terres se fit encore par la main du libre paysan. En ce qui touche l'économie rurale, nous ne signalerons pas d'essentielle différence entre le régime du temps de Caton et celui que Varron nous fait connaître [*De re rustica*, libri III] ; si ce n'est qu'au temps de Varron, les habitudes de la vie campagnarde portent la trace envahissante, en bien comme en mal, des mœurs de le grande ville romaine. Jadis, dit Varron, la grange était plus grande que l'habitation du maître : aujourd'hui, c'est le contraire, le plus souvent. Dans les champs de Tusculum et de Tibur, sur les côtes de Terracine et de Baia, là où avaient semé et récolté les vieux paysans latins et italiques, s'élèvent brillantes et improductives les *villas* des grands de Rome. Il faut l'espace d'une ville entière pour beaucoup de ces villas, avec leurs dépendances et jardins, leurs aqueducs, leurs viviers d'eau douce et d'eau salée, où l'on élève et l'on apprivoise les poissons de la mer et des rivières, avec leurs escargotières [*cochlearium*] et *parcs à loirs* [*glirarium*], leurs garennes à lièvres et lapins, leurs réserves pour les cerfs, chevreuils et sangliers, et leurs volières [*aviaria*, *ornithones*], où l'on nourrit jusqu'à des paons et des grues. Encore le luxe des grandes villes enrichit-il de nombreux travailleurs : il nourrit plus de pauvres que ne le fait la charité, avec son tribut d'aumônes. Les volières et les piscines des riches étaient de fort coûteuses fantaisies. Au dehors comme au dedans, la villa avait pris des proportions telles, qu'on estimait tel colombier à 100.000 HS (7.600 thaler = 24.500 fr.) au moins ; que l'engraissement des animaux était passé à l'état de science ; que le fumier des volières entrait en compte dans les produits ruraux ; qu'un seul marchand d'oiseaux put un jour livrer à la fois 5.000 grives vivantes (on en pratiquait aussi l'élevage), à 3 deniers (21 silbergros, environ 2 fr. 20 c.) la pièce ; qu'un poissonnier put livrer jusqu'à 2.000 murènes en une fois ; et qu'enfin on tira 40.000 HS (3.050 thaler = 11.441 fr. 50. c.) de la vente du poisson des viviers de Lucius Lucullus, à la mort de celui-ci. Certes, en de telles occurrences, il était facile à l'homme d'affaires intelligent de réaliser de gros bénéfices sur une mise de fonds relativement mince. Aux environs de Faléries, on cite tel petit éleveur d'abeilles, propriétaire d'un jardinet et de plates-bandes de thym, de moins d'un arpent, qui se faisait un revenu annuel en miel d'au moins 10.000 HS (760 thaler = 2.860 fr.). C'était à qui aurait les plus beaux fruits : si bien que souvent dans les villas élégantes, le *fructuarium*, avec ses tablettes de marbre, servait de salle à manger : le maître y étala plus d'une fois, comme produits de son cru, des fruits achetés au dehors. A cette époque, on planta les cerisiers venus d'Asie-Mineure : les vergers d'Italie se parèrent de bon nombre d'autres arbres à fruits exotiques. Les potagers, les parterres de roses et de violettes du Latium et de la Campanie

étaient d'un grand rapport ; et le ***marché friand*** (*forum cupedinis* [Varron, *de ling*., l. 5, 32, 41]), près de la *voie sacrée*, où se vendaient les fruits, le miel et les couronnes de fleurs, avait son importance dans la vie des citadins de Rome. En somme, et telle qu'elle se comportait, l'économie rurale, adonnée au régime planteur, avait atteint un degré de développement difficile à dépasser. Le val de Réaté, les alentours du lac Fucin, les régions du Liris et du Volturne, toute l'Italie moyenne enfin étalaient l'envi les plus florissantes cultures : d'intelligents propriétaires y pratiquaient même certaines industries compatibles avec le régime rural à bras d'esclaves : auberges, tissages, tuileries, s'élevaient non loin des villas, pour peu que le lieu fût propice. Les producteurs italiens, en vin et en huile plus particulièrement, non contents d'approvisionner les marchés de la Péninsule, se livraient en outre à un grand trafic d'exportation au-delà des murs sur ces deux articles. Dans un traité précis et spécial de l'agriculture du temps [Varron, *de r. rust*.], l'auteur compare l'Italie à un grand verger. Lisez chez, un poète contemporain [Catulle, *passim*.], la description complaisante des beautés de sa patrie : vous n'y voyez que prairies bien arrosées, champs de blé fertiles, et joyeux vignobles enveloppés des lignes sombres de l'olivier : là, sa villa, joyau de la contrée, souriante et gracieuse sous sa parure variée, s'entoure des plus délicieux jardins, et se cache derrière une ceinture d'arbres aux fruits nourrissants. Cette peinture, image fidèle de la nature que le poète avait sous les yeux, nous reporte en plein milieu des plus florissantes parties de la Toscane actuelle et de la Terre de labour. A vrai dire, le régime pastoral qui, par les causes précédemment déduites, gagnait chaque jour dans l'Italie du sud et du sud-est, ce régime, à tous égards, était un pas rétrograde ; il n'en participait pas moins au mouvement général de l'économie rurale. On poursuivait à grands frais l'amélioration des races : tel âne réservé à la reproduction se payait jusqu'à 60.000, 100.000 et 400.000 HS (1.600 thaler = 16.250 fr. ; 7.570 thaler = 28.487 fr. 50 c. ; 30.000 thaler = 112.500 fr.). En résumé, l'agriculture italique bien conduite, à une époque où tout lui profitait, progrès général intellectuel et ampleur des capitaux, arrivait à des résultats bien autrement brillants qu'au temps de l'antique régime rural : elle débordait même au-delà des frontières de la Péninsule, l'agronome italien s'en allant jusque dans les provinces, exploiter de vastes parcours avec son bétail nomade, ou les mettre en champs de céréales.

Bâti sur les ruines de. la petite culture, le système grand-domanier avait démesurément, et contre toutes les saines lois, prospéré : par suite, à côté de lui, le régime de l'argent s'était développé d'une façon inouïe. Le trafiquant italien rivalisant d'efforts avec le juif, avait inondé les provinces et les États clients : puis, bientôt, tout le capital avait reflué. Après tout ce que nous venons de dire, un seul fait suffira pour caractériser la situation : sur le marché de Rome, le taux régulier de l'intérêt de l'argent était tombé à 6 pour % l'an, c'est-à-dire à la moitié du cours moyen dans toute l'antiquité.

Dès qu'ils avaient pour assiette unique le capital et la spéculation, l'agriculture et l'économie mercantile ne pouvaient qu'aboutir aux plus funestes inégalités dans la distribution des fortunes. Durant cette dernière époque de la République, Rome réalise l'image d'une société composée de millionnaires et de mendiants ; et jamais système peut-être ne mérita mieux l'accusation banale dont il a été fait abus tant de fois : jamais, ne, se vit mieux en relief ce caractère dominant de l'État à esclave, l'homme riche, qui vit de la sueur de ceux dont il est le maître, nécessairement et toujours personne respectable ; le pauvre, qui vit du travail de ses mains, nécessairement personne vile dans tous les rapports de la vie publique et privée. Il y a là comme une loi fondamentale qui s'affirme avec une

impitoyable et incontestable sûreté[1]. De classe moyenne, dans le sens actuel du mot, Rome n'en a point c'est le cas ordinaire dans toute société qui se fonde et s'achève avec l'institution servile : l'ordre moyen, pour les Romains, et lion sans quelque apparence de vérité, ce sont les riches négociants, les riches propriétaires qui, soit manque de culture, soit culture suffisante, savent se renfermer dans leur sphère, et se tiennent éloignés des affaires publiques. Chez premiers, j'en conviens, bon nombre d'affranchis ou de parvenus s'abandonnaient au vertige et voulaient jouer à l'homme de bon ton : les sages et les modestes étaient rares. Citons néanmoins un type célèbre, dont le

nom revient dans tous les écrits du temps, *Titus Pomponius Atticus*. Enrichi par les immenses domaines qu'il faisait valoir en Italie et en Épire, par un négoce d'argent qui allait se ramifiant dans toute l'Italie et la Grèce, en Macédoine et jusqu'en Asie-Mineure, il accumula d'énormes biens, tout en restant spéculateur comme devant. Jamais il ne se laissa tenter par la vie publique : il ne fut ni fonctionnaire ni même banquier du fisc. Aussi loin des Harpagons avides que des luxueux et sensuels débauchés d'alors (il consacrait 100 sesterces (7 thaler ½ = 25 fr. 80 c.) par jour à la dépense de sa table), il se fit une existence facile et commode, goûtant tour à tour les plaisirs de la ville et de la campagne, en commerce de bel esprit avec le meilleur monde de Rome et de la Grèce, savourant toutes les joies de la littérature et de l'art[2]. Plus nombreux au contraire et plus solides étaient les propriétaires ruraux de la vieille roche. Les livres du temps nous ont gardé le portrait de Sextus Roscius, qui périt dans les proscriptions de l'an 673 [**81 av. J. C.**]. Il est bien, lui aussi, le type du campagnard, du *pater familias rusticanus* : sa fortune, prisée à 6.000.000 HS (457.000 thaler = 1.713.750 fr.), consiste presque tout entière dans ses treize domaines : il pratique lui-même, et passionnément,

---

1 Quoi de plus frappant que les distinctions posées par Cicéron lui-même, en son *traité du Devoir* (*de offic.*, 1, 42) : *Parmi les professions et les manières de faire fortune, voici celles qui généralement soin tenues pour libérales, et celles qui sont viles. Et d'abord on méprise tous les gains encourant la haine des tiers, les gains des receveurs de péage, ou des préteurs à usure. Illibéraux et vils sont les gains des mercenaires, et de quiconque on achète le bras et non l'art : le salaire ici n'est que la rétribution de la servitude. Il faut tenir pour vils ceux qui ne trafiquent avec les marchands que pour aussitôt revendre : ils ne peuvent faire de profits qu'à force de mentir : or, quoi de plus honteux que l'imposture ? Tout artisan fait œuvre vile : quoi de commun entre l'atelier et l'homme bien né ? Encore moins faut-il prêter estime à ces métiers qui pourvoient à nos besoins matériels : **pêcheurs**, **poissonniers**, **bouchers**, **oiseleurs**, **charcutiers**, **cuisiniers** !* (*Celarii, lanii, coqui, fartores, piscatores, aucupes*), comme dit Térence [*Eun.*, 2, 3, 257.]. *Ajoutez-y les **parfumeurs**, les **baladins**, et tous les **teneurs de maisons de jeu**. Quant à ces arts qui supposent plus de savoir, ou dont l'utilité n'est point à dédaigner, la **médecine**, l'**architecture**, sciences qui touchent aux choses honnêtes, ils siéent aux hommes dont la condition ne jure point avec eux. Tout petit commerce est chose de bas étage : si le trafic est grand et copieux, s'il importe de tous pays, s'il écoule les denrées par masses et loyalement, il convient de n'en plus trop faire fi. Que si même le marchand rassasié de gains, ou plutôt simplement satisfait, de même que souvent de la pleine mer il a mis le cap sur le port, quitte cette fois le port et se retire dans ses champs et ses domaines, il a certes droit à tous nos éloges. Mais de tous les moyens d'acquérir, l'**agriculture** à mon sens est le meilleur, le plus fécond, le plus doux, le plus digne de l'homme libre !*... Ainsi l'*honnête homme*, à tout prendre, c'est le propriétaire foncier : le commerce n'est toléré que comme moyen d'arriver au but final, la science n'est qu'un métier à laisser aux Grecs, ou aux Romains de condition médiocre : ceux-ci par elle achètent jusqu'à un certain point leur admission dans les cercles de la haute société. Ne trouve-t-on pas là tout entière l'aristocratie du colon planteur, avec une teinte marquée d'esprit mercantile, sous le vernis léger d'une culture générale ?

2 [Nous n'ajouterons rien à ce portrait d'Atticus, l'ami de Cicéron, déjà maintes fois mentionné au cours de cette histoire, et dont le nom reviendra bien souvent encore. Nous renvoyons à la *Correspondance Cicéronienne*, et à l'élégante biographie de *Cornelius Nepos*, ceux qui seraient curieux de plus de détails. — On lira aussi avec intérêt l'étude de M. Boissier sur *Cicéron et ses amis*. — V. aussi *Dictionnaire* de Smith, *v°* *Atticus*. — *R. Encyclop.*, de Pauly, *ibid.*]

l'agriculture raisonnée : de voyages à Rome, il n'en fait point ou ne les fait que rarement, et quand il se montre dans la capitale, ses rudes façons contrastent avec l'élégance du sénateur, autant que son armée de grossiers valets de labour avec l'essaim des serviteurs citadins[1]. Ces braves campagnards, et les villes rustiques (*municipia rusticana*) formées par eux, surent garder bien mieux la discipline et les vieilles mœurs, la langue noble et pure des pères, que ne faisaient les cercles brillants et cosmopolites de la noblesse romaine, ou que la gent marchande, ayant partout domicile et n'étant domiciliée nulle part.

La classe des propriétaires fonciers forme bien le noyau de la nation : dès qu'il a fait sa fortune, le spéculateur se prend à vouloir compter parmi les notables du pays : il achète de la terre, et s'il ne peut devenir un *squire* romain, il en rêve le titre pour son fils. Cette classé rustique, elle se manifeste dans toute agitation politique où le peuple entre en jeu, dans tout mouvement intellectuel d'ou sort et verdit quelque bourgeon littéraire. C'est en elle que l'opposition contre la nouvelle monarchie puise ses forces les meilleures : c'est elle qui suscite Varron, Lucrèce, Catulle. Jamais peut-être ne retrouverons-nous d'image, plus vive et plus fraîche. de cette saine vie des champs, que dans l'aimable peinture d'Arpinum, en tête du IIe livre du *Traité des lois* de Cicéron (*de Legib.*, 2, 1-3) paysage charmant, verte oasis perdue dans un terrible Sahara d'écrits volumineux et trop souvent vides.

Les pauvres. Cependant tous ces marchands à l'esprit cultivé, tous ces agriculteurs robustes disparaissent comme étouffés derrière les deux autres classes qui dominent dans Rome, la populace qui mendie, et la haute société proprement dite. Nulle donnée statistique qui nous fasse connaître les chiffres relatifs de la misère et de la richesse : qu'on se souvienne pourtant du témoignage d'un homme politique d'il y a cinquante ans. A l'entendre, dans la population de Rome, on n'eût pas pu compter 2.000 familles ayant une riche fortune bien assise. Depuis lors, cette même population a changé : mais faut-il croire que la disproportion entre les riches et les pauvres ne soit pas demeurée la même ? De sérieux indices conduisent, au contraire, à l'affirmer. L'appauvrissement croissant ne se manifeste que trop dans ces foules qui se ruent aux distributions de l'annone et vers l'échoppe des racoleurs ; et quant à l'augmentation correspondante de l'opulence des riches, un écrivain contemporain en témoigne expressément, lorsque parlant de l'époque de Marius, il déclare qu'alors, un avoir de 2.000.000 HS (452.000 thaler = 570.000 fr.), s'appelait une fortune ! Ce que nous savons de la richesse de quelques hommes nous fournit le même enseignement. Le grand propriétaire Lucius Domitius Ahenobarbus [consul 700 [**54 av. J.-C.**]] avait promis à 20.000 soldats, 4 jugères de terre par tête, pris sur ses domaines : la fortune de Pompée était évaluée à 70 millions HS (5.300.000 thaler = 19.875.000 fr.) : celle de l'acteur Ésope [V. infra ch. XII] à 20 millions (1.520.000 thaler = 5.690.000 fr.). Marcus Crassus, le riche des riches, débuta dans la carrière avec 7 millions HS (530.000 thaler = 1.987.500 fr.) : à sa mort, après avoir jeté au peuple des sommes fabuleuses, il lui restait encore 170 millions HS (13.000.000 Thaler = 18.750.000 fr.). Une telle richesse, à côté d'une telle pauvreté, engendrait des deux parts un mal économique et moral, tout différent en apparence, absolument identique en réalité. L'homme des basses classes ne

---

1 [V. sur S. Roscius d'Amérie, Cicéron, *pro Sext. Roscio Amer.*, dont Cicéron défendit le fils, accusé de parricide, et dont les biens confisqués, en sa qualité d'ami syllanien, avaient été adjugés à son accusateur *Chrysogonus*. C'est dans sa plaidoirie même que l'orateur romain nous fournit les détails auxquels M. Mommsen fait allusion.]

pouvant échapper à la faim qu'en recevant son pain de l'État, la mendicité, effet et cause tour à tour de sa misère, le replongeait forcément dans la corruption et dans la paresse du prolétariat quémandeur. Au lieu d'aller au travail, le plébéien de Rome se faisait badaud de théâtre, et telle était l'affluence dans les tavernes et les *lupanars*, que les démagogues trouvaient tout avantage à mettre d'abord taverniers et souteneurs dans leurs intérêts : tel était le succès des combats de gladiateurs, symptôme et aliment de la démoralisation la plus effrénée qui eût existé jamais dans l'ancien monde, que l'on gagnait gros à en vendre les programmes. En ces temps aussi se place une innovation abominable. Ce n'est plus la loi du duel ou la libre volonté du vainqueur qui dispose de la vie ou de la mort du vaincu : désormais, le caprice des spectateurs en décide. Sur un signe, le vainqueur épargne ou tue le malheureux gisant à terre. Le métier de gladiateur est en hausse, quand la liberté est en baisse. Pendant que sur les champs de batailles, l'intrépidité, l'émulation font défaut, on les retrouve parmi les armées de l'arène, où la loi professionnelle commande au gladiateur de recevoir le coup mortel sans un cri, sans un tressaillement ; et l'on voit jusqu'à des hommes libres se vendre aux entrepreneurs comme esclaves de combat, moyennant solde et entretien[1]. Les plébéiens du ve siècle, eux aussi avaient pâti et ressenti la faim : du moins ils n'avaient point fait de leur liberté métier et marchandise ; encore moins les juristes d'alors auraient-ils, à l'aide des faux-fuyants d'une honteuse pratique, déclaré licite et engendrant action en justice le contrat immoral et illégal par lequel le nouveau gladiateur s'engageait à se laisser enchaîner, fouetter, brûler ou tuer, si la règle le veut[2].

Dans la haute société, on n'assiste point à pareils scandales au fond, pour aller autrement, les choses n'en allaient pas mieux. L'aristocrate oisif y rivalisait avec sa fainéantise du prolétaire : l'un couchait sur le pavé : l'autre demeurait jusqu'au plein jour noyé dans l'édredon. La prodigalité régnait là, sans mesure et sans goût. Dans la politique, comme au théâtre, elle allait s'étalant, au grand préjudice, de tous deux. Le consulat s'achetait à des prix énormes : ainsi, dans l'été de 700 [**54 av. J.-C.**], on vit payer une première *division* seule des votes, 10.000.000 HS (760.000 thaler = 2.820.000 fr.). Ailleurs, le luxe fou des décorations de théâtre étouffait l'intérêt artistique de la scène. Les loyers dans Rome étaient en moyenne quatre fois plus chers que dans les autres villes : une maison s'y vendit un jour 15.000.000 HS (1.150.000 thaler = 4.312,500 fr.). La maison de *Marcus* [*Emilius*] *Lepidus* (consul en 676 [**-78**]), la plus belle de Rome au temps de la mort de Sylla, trente ans plus tard, n'aurait pas été mise au centième rang parmi les palais des riches[3]. Déjà nous avons dit les folies faites dans les maisons de campagne. Telle villa que je pourrais citer, à cause de son vivier magnifique, se vend 4.000.000 HS (300.000 thaler = 1.125.000 fr.). L'homme du bel air n'en saurait posséder moins de deux, l'une près de la capitale, dans la Sabine, ou sur le Mont-Albain, l'autre à portée des bains de Campanie : il veut avoir aussi son

---

1 [Dion, 113, 24. — V. aussi *Dict*. de Smith, *R. antiquities*, *v°* *Gladiatores*, — et *Real Encycloped*. de Pauly, *eod. v°*. Au temps de César, des chevaliers, et jusqu'à un fils de préteur, descendirent dans l'arène. — Un sénateur, *Fulvius Selinus*, osa même un jour demander à se donner en spectacle, César refusa.]

2 [Les hommes libres qui s'engageaient comme gladiateurs étaient désignés sous le nom d'*auctorati* (Horace, *Sat*. 2, 7, 58), et, leur engagement s'appelait l'*auctoramentum*. C'est Pétrone (*Satiricon*, 117) qui nous a conservé la formule de leur serment : *In verba Eumolpi juravimus, uri, vinciri, verberari ferroque necari et quidquid aliud Eumolpus jussisset, tanquam legitimi gladiatores domino corpora animosque religiosissime addicimus*.]

3 [Pline, *H. nat*., 36, 2, 8, 211. — Il s'agit ici du Lepidus, père du triumvir, qui s'insurgea contre le sénat en 677 [77 av. J.-C.], et mourut à Cosa, après avoir fui d'Italie.]

jardin devant les portes de Rome. Et ce n'est point assez des villas : les tombeaux, vrais palais aussi, dont quelques-uns sont restés debout, attestent quel énorme amas de pierre il fallait au riche Romain pour mourir en homme du bon ton. Il ne manquait ni d'amateurs de chiens ni d'amateurs de chevaux : un cheval de luxe se payait communément 24.000 HS (1.830 thaler = 6.862 fr. 50). On courait après les meubles en bois précieux. Je vois vendre 1.000.000 HS. (76.000 thaler = 255.000 fr.) une table de cyprès d'Afrique. On raffine sur les vêtements de pourpre ou de gaze translucide ou sur les plis de la toge doctement étudiés devant le miroir. Un jour, Hortensius l'orateur actionne son collègue pour fait d'*injure*, parce qu'il l'a froissé et a dérangé sa toge dans la presse. On raffine sur les joyaux et les perles, qui remplacent depuis peu les anciens bijoux en or infiniment plus beaux et d'un meilleur goût. N'était-ce point pure magnificence de barbare, que d'aller exposer, quand Pompée triompha sur Mithridate, le portrait tout en perles du triomphateur, que de garnir les salles à manger de sofas et d'étagères incrustés d'argent, et la cuisine elle-même d'ustensiles du même métal ? Aux collectionneurs du temps, il ne suffit plus d'avoir des gobelets d'argent avec médaillons artistiques enchâssés : on brise les gobelets pour attacher ceux-ci à des vases en or. Même luxe en cours de voyage. Quand le prêteur va en route, dit Cicéron, à propos d'un gouverneur de Sicile, ce qui naturellement n'a pas lieu l'hiver, mais bien au premier printemps, non au printemps du calendrier, mais bien à celui des premières roses, il fait avancer, à l'instar du roi de Bithynie, sa litière à huit porteurs : et là, assis sur de mols coussins, garnis de gaze de Malte et remplis de feuilles de roses, une couronne sur la tête, une couronne autour du cou, un fin sachet, aussi rempli de roses, sous le nez, il se fait, conduire jusqu'à sa couchée !1. Et tout ce luxe encore n'approche pas du luxe le plus effréné, le plus grossier de tous, celui de la table ! Dans les villas, tout l'agencement intérieur, toute la vie qu'on y mène, n'a qu'un objet, qu'un but, le dîner : on y a salle à manger d'été, salle à manger d'hiver ; et comme si ce n'était point assez, on mange dans la galerie de tableaux, dans le fruitier, dans la volière, ou encore sur une estrade élevée au milieu de la garenne : ailleurs, un Orphée de commande se montre en costume de théâtre, sonne sa fanfare, et les daims et les sangliers dressés d'accourir aussitôt2. Voilà pour l'ornement : le fond y répondait. Le cuisinier avait pris ses grades en gastronomie, et le maître du lieu était en état souvent d'en remontrer aux aides. Le rôti classique avait depuis longtemps cédé le pas aux poissons de mer et aux huîtres : mais aujourd'hui les poissons d'eau douce Italiens sont bannis des bonnes tables ; les mets fins et les vins de la péninsule sont tenus pour grossiers. Aux fêtes populaires, outre le Falerne, on distribue à la ronde le *Sicile*, le *Lesbos*, et le *Chios* ; tandis que quelque trente ans avant il avait suffi, pour les grands galas, de faire circuler une fois l'amphore de vin grec. Dans la cave d'Hortensius on comptait jusqu'à 10.000 amphores (de 33 quarts Berlinois3) de

---

1 [V. le passage si connu de l'acte 2, *in Verrem*., liv. 5, 27 : *cum autem ver esse cœperat, cujus initium iste non a Favonio.... notabat, sed cum rosam viderat*, etc.]

2 [Varron, *De re rust*., 3, 13. — V. infra, ch. XII.]

3 [M. Mommsen évalue l'amphore à 33 quarts prussiens. Il diffère en cela de Hultsch (*Metrologie*, Berlin, 1862), qui l'estime à environ 23 quarts, ou lit. 26,263 (l. c. p. 99, et 306 ; tableau XI.). Pline le Naturaliste, qui cite le fait relatif à Hortensius, s'exprime ainsi : *super millia cadum heredi reliquit*. Or le *cadus* (du grec *χάδος*, *vaisseau à liquides*), n'était point une mesure fixe, non plus que l'amphore : il faut croire d'ailleurs que comme il s'agit de vin grec, le *cadus* ou l'amphore équivalait ici au *quadrantal* (ou amphore quadrantale), égale au pied cubique (*quadrantal vocabant antiqui quam ex græco amphoram dicunt*. Festus, *h. verbo*). Mais l'amphore grecque ou attique, l'*ἀμφορεύς* ou *μετρητής*, contenait 3 *urnæ*, ou une *urna* de plus que l'amphore latine (1 ½

vin étranger. Aussi les viticulteurs d'Italie commençaient-ils à se plaindre fort de la concurrence des crus de l'archipel grec. Quel naturaliste en quête d'animaux et de végétaux nouveaux, a jamais parcouru les terres et les mers, avec un zèle pareil à celui des artistes gastronomes en quête de mets élégants ?[1] Et quand les convives s'étaient gorgés de tant de mets divers, il fallait bien, pour ne point avoir d'indigestion, avaler quelque vomitif, ce qui ne choquait personne[2]. Bref la débauche en tout genre était érigée en système, et largement menée : elle avait ses professeurs, enseignant à la jeunesse élégante la théorie et la pratique du vice. A quoi bon insister plus longtemps sur cette variété monotone dans l'ignoble ? Là pas plus qu'ailleurs, les Romains ne faisaient preuve d'originalité : ils se bornaient à copier monstrueusement ; grossièrement, le luxe de l'Orient hellénique. Aussi bien que Saturne, Plutus dévore ses enfants. La concurrence en demande de tous ces objets stériles destinés aux besoins des grands eut pour résultat l'exhaussement inouï des prix : bientôt furent englouties les fortunes colossales de tous ces prodigues emportés par le torrent ; et chez ceux-là mêmes qui ne faisaient que suivre par nécessité ou convenance, l'aisance fondée sur le plus solide patrimoine s'en alla à vau-l'eau. La candidature consulaire devint pour, les grandes maisons la route ordinaire de la ruine : il en faut dire autant, des jeux, des folles constructions, des mitres coûteuses recettes de la vie de plaisir. Les richesses étaient princières, mais voici que les dettes, dettes de princes aussi, les dépassent. César, tout actif déduit, était, en 692 [**62 av. J.-C.**], en face d'un passif de 25.000.000 HS (1.900.000 thaler = 7.125.000 fr.). Marc Antoine à 24 ans devait 6.000.000 HS (460.000 thaler = 1.725.000 fr.), et 14 ans après 40.000.000 HS (3.000.000 thaler = 11.250.000 fr.). Curion devait 60.000.000 HS (4.500.000 thaler = 16.375.000 fr.) ; et Milon 70.000.000 HS (5.500.000 thaler = 20.625.000 fr.). Cette vie dissipatrice au premier chef du monde élégant de Rome, reposait toute sur le crédit, et le fait est là qui atteste qu'un jour les candidats consulaires se firent en empruntant une telle concurrence que l'intérêt s'éleva d'un seul coup à Rome, de 4 à 8 %. Au lieu d'amener à son heure un règlement, une liquidation quelconque, ensuite de quoi sa situation demeurât clairement établie, l'insolvabilité du débiteur, était jusqu'au bout masquée et atermoyée : au lieu d'aliéner ses biens, et surtout ses biens-fonds, il continuait d'emprunter, de se donner des airs de richard, jusqu'au jour où la ruine éclatait bruyamment, où la déconfiture s'ouvrait scandaleuse ; comme pour Milon, dont les créanciers ne touchèrent qu'un peu plus de 4 % de leurs créances liquides. Perturbations

---

amphora). A ce compte nous retrouvons l'évaluation approximative de M. Mommsen (34,41 quarts prussiens, ou lit. 39,39) ; et les 1.000 *cadi* d'Hortensius auraient donné 3939 hectol.]

1 Macrobe (*Saturn.*, 2, 9) nous a conservé le menu du festin donné par *Mucius Lentulus Niger* (avant 691 [63 av. J.-C.]), à son avènement au pontificat, festin auquel assistèrent les autres pontifes, et parmi eux, César [alors *rex sacrorum*], les Vierges vestales, plusieurs autres prêtres, et quelques dames proches parentes. *Entrées les hérissons de mer : les huîtres fraîches, à volonté : les palourdes et spondyles : les grives aux asperges, les poulardes grasses sur les pâtés d'huîtres et de coquillages : les glands de mer noirs et blancs ; puis encore les spondyles, les glycomarides, les oursins : les becs-figues ; les filets de chevreuil ; la côte de porc ; les volailles grasses saupoudrées de farine : les becs-figues ; les murex et les pourpres. Service principal : les tétines de truie : la hure de porc : les pâtés de poisson, les pâtés de tétine de truie : les canards : les sarcelles à l'étuvée, les lièvres ; les rôtis d'oiseaux : les petits fours au gruau : les petits fours du Picenum*. — Tels sont les festins des collèges sacrés dont Varron dit qu'ils font *brûler l'enchère des prix de toutes les délicatesses de la cuisine*. - *De re rust*. 3, 2.1. Ailleurs, dans une satire, il énumère, comme il suit, les mets fins exotiques les plus recherchés : *Paons de Samos : poules de Phrygie : grues de Mélos : chevreaux d'Ambracie : thons de Chalcédoine : murènes du détroit de Gadès : poissons-ânes (?) de Pessinunte : huîtres et moules de Tarente : esturgeons (?) de Rhodes : scares (?) de Cilicie : noix de Thasos : dattes d'Égypte : glands d'Espagne*.

2 [César, dînant, chez Cicéron, boit et mange bien, et prend de l'*émétique* (*ad Att.*, 13, 52).]

rapides, courant d'un bond de la richesse à la banqueroute, esprit de vertige érigé en système, tout cela ne profitait qu'au banquier rusé et froid, qui sait donner et refuser à son heure l'ouverture de crédit. La détresse financière, arriva promptement au point où nous l'avons vu déjà, au plus périlleux moment de la crise sociale du ve siècle ; les propriétaires fonciers obérés ne possédaient plus leurs terres qu'à titre précaire et nominal en face de leurs créanciers : les débiteurs ordinaires devenaient à proprement parler les esclaves des porteurs de titres, et de deux choses l'une, ou bien étant de médiocre condition, ils se montraient à leur suite dans la troupe des affranchis, quand ceux de noble naissance parlaient et votaient au Sénat sur un signe, ou bien ils conspiraient contre la propriété, épouvantant le créancier par d'horribles menaces, et demandant quittance aux complots et à la guerre civile. Ainsi s'explique la richesse et la puissance d'un Crassus : ainsi éclatent au mot d'ordre de la *feuille blanchie des registres de créance* [les *Novæ Tabuæ*], les tumultes dont les Cinna, les Catilina, les Cœlius et les Dolabella furent les héros : ainsi s'étaient livrés, un siècle avant, dans le monde Hellénique, la bataille en tous points semblable de ceux qui possédaient contre ceux qui ne possédaient pas. Le terrain économique miné à une telle profondeur, on comprend quels épouvantables ravages apportait le moindre orage politique ou financier : je n'ai pas à en énumérer les désastres périodiques, disparition du capital, avilissement soudain de la propriété foncière, banqueroutes sans nombre, cessation générale des paiements ! On les avait subis pendant la guerre sociale, et la lutte contre Mithridate, on les subit encore pendant la guerre civile.

Il va de soi que les bonnes mœurs, et la vie honnête de famille, à tous les degrés de l'échelle sociale, n'étaient plus que choses de rebut. La pauvreté ne devenait pas seulement le pire vice et la grande honte, on la proclamait aujourd'hui le vice unique : pour de l'argent l'homme politique vendait sa patrie, le citoyen sa liberté : pour de l'argent on avait des grades à l'armée, et les tablettes de vote des jurés : pour de l'argent, la noble dame s'abandonnait comme la prostituée des rues : les faux en écritures, les parjures pleuvaient, et un poète populaire appelle le serment en justice un emplâtre à mettre sur les dettes ! On ne savait plus le sens du mot honneur : à repousser la corruption offerte, on n'était point tenu pour un galant homme, mais pour un ennemi ! La statistique criminelle de tous les temps et de tous les pays ne fournira pas facilement, que je sache, un pendant au tableau des crimes géminés, odieux et contre nature, que déroule sous nos yeux le procès d'*Aulus Cluentius*, au sein même d'une des notables familles d'une petite ville agricole de l'Italie[1].

Cependant la fange avait beau s'accumuler plus épaisse et plus empoisonnée tous les jours dans les bas fonds de la société, ce n'était à la surface que vernis brillant et poli, que belles manières, qu'universels concerts d'amitiés. Ce n'était qu'allées et venues, que visites réciproques : si bien que dans les maisons des grands, il fallait tous les matins, au lever du maître, faire régler ou par le maître lui-même, ou par l'esclave de sa chambre, l'ordre et la marche des empressés.

---

1 [***Aulus Cluentius Habitus***, chevalier romain du municipe de Larinum, en Apulie, fut accusé du crime d'empoisonnement commis sur son beau-père, *Statius Albius Oppianicus*. Son accusateur était son beau-frère, instrument des haines de *Cluentia*, sa propre mère. — Cicéron le défendit, et le fit acquitter (688 [52 av. J.-C.]). La corruption paraît avoir agi sur les juges au moins autant que l'éloquence du grand avocat, qui pourtant se vanta d'avoir *jeté de la poudre aux yeux de ses juges* (*Quintil.*, 2, 17). — De fait, on rencontre toute une collection d'ignobles crimes au sein de cette famille d'Atrides bourgeois : incestes, poison, corruption, haines de marâtre, de gendres et de beaux-fils, tout y est.]

Souvent les hommes considérables obtenaient seuls audience particulière[1] ; quant aux autres, on les admettait par fournées, puis, pour en finir, le reste défilait en masse. Gaius Gracchus, le premier fondateur de la monarchie, comme on sait, avait introduit cet usage. En même temps que les visites de courtoisie, l'échange de lettres courtoises a pris grande faveur : entre gens qui n'ont ni relations personnelles ni relations d'affaires, il est de mode de faire courir par terre et par mer les ***missions amicales***. Par contre, on n'écrit plus de dépêches sérieuses et réelles d'affaires, à moins pourtant que la lettre ne s'adresse à quelque corporation. Pareillement, les invitations à un repas, les étrennes usuelles du jour de l'an, les fêtes domestiques n'ont plus rien de leur caractère intime : tout est devenu solennité publique : la mort même ne délivre point de la foule innombrable des ***proches*** ; et s'il veut faire une belle fin, le riche Romain doit laisser à chacun d'eux un souvenir. Comme il arrive dans certaines régions de notre monde de la bourse, la vie domestique, averses usagés discrets, ses familiarités intimes et choisies, s'était totalement perdue dans la Rome d'alors : ce n'était plus qu'un tumulte de gens affairés, de simples connaissances, colportant force révérences, force paroles fleuries absolument vides, et à la place du génie vivant de l'Amitié se dressait son spectre, l'un des plus malfaisants, j'imagine, parmi tous les spectres d'enfer qu'avait évoqués le siècle des proscriptions et de la guerre civile.

L'émancipation des femmes offre un autre aspect caractéristique de cette décadence trop éclatante du temps. Depuis longues années déjà la femme avait conquis la franchise quant à ses biens : aujourd'hui nous rencontrons des *procureurs* spéciaux, mettant leur zèle au service des dames riches, qui vivent indépendantes ; ils gèrent leur fortune, suivent leurs procès, les dominent grâce à leur habitude des affaires et de la jurisprudence, et retirent de leurs peines maints pourboires, maints legs, qui les font plus riches que ne sont ailleurs les coulissiers de bourse[2]. Mais ce n'est point assez pour la femme, de s'être débarrassée de la tutelle économique du père ou du mari. Ses intrigues amour yeuses sont constamment en jeu. Les *Mimes* (*Mimæ*) et danseuses, avec leur industries de virtuoses ou multiples, se sont mises au niveau de ce que nous les verrons être dans les modernes capitales : les *Prime donne*, les *Cytheris*, et autres, quelque nom qu'elles portent, salissent à chaque page le livre de l'Histoire. A dire le vrai, les artistes libres parmi les femmes du monde aristocratique viennent faire concurrence et tort aux comédiennes jouant par licence. Dans les premières maisons de Rome, les liaisons irrégulières ne se comptent plus : il faut l'énormité de l'événement pour faire tapage, et à recourir à la justice ; on se rendrait presque ridicule. Un scandale sans pareil se commit un jour : Publius Claudius, en 693 [**61 av. J.-C.**], pénétra dans la maison du Grand-Pontife, où se célébrait la fête des matrones. Cinquante ans avant, à raison d'un crime mille fois moins odieux ; il y avait eu peine de mort pour de nombreux coupables. Cette fois on n'instruisit pas pour ainsi dire, et Clodius

---

1 [V. Cicéron, *ad. famil.*, 6, 13-14 ; 4, 57. - *ad Att.*, 14, 4.]

2 [Le mariage par *coemption*, permettant, le rachat ou l'émancipation de la femme, et le divorce, bien plus aisément que l'ancien mariage religieux par la *confarréation*, ce dernier tombait en désuétude. — La femme émancipée ne se remariait pas ; ou mariée, elle était laissée souvent à la tête de ses affaires d'argent : de là, cette apostrophe de Cicéron : *Mulieres omnes propter infirmitatem consilii majores in tutorum potestate esse voluerunt : hi* (les jurisconsultes nouveaux) *invenerunt genera tutorum quæ mulierum potestate continerentur*. *Pro Muræn.*, 2. - Gaius, *Instit.*, 2, 118.]

demeura impuni[1]. Venant le mois d'avril, alors que les affaires s'arrêtaient à Rome, et que tout le beau monde accourait à Baia et à Pouzzoles, la saison des bains s'ouvrait. Son principal attrait consistait dans la facilité dès relations permises et non permises, dans les promenades en gondoles ou sur la plage, avivées par la musique, le chant, et les élégants *ambigus*. Là, les femmes régnaient sans conteste[2]. Mais bientôt il ne leur suffit plus d'être souveraines dans leur empire elles se jetèrent dans la politique, se montrèrent dans les conciliabules des partis : par leur or et leurs intrigues elles influencèrent le mouvement des coteries. A voir ces *femmes d'État* se produire sur le théâtre des Scipions et des Catons, à voir ces jeunes beaux au menton rasé, à la voix flûtée, à la sautillante allure, la gare sur la tête et sur la poitrine, portant manchettes au poignet et sandales de femme aux pieds, copiant enfin la fille de joie, on se prenait à gémir sur ce monde renversé, où les deux sexes semblaient vouloir changer de rôle. Et voyez ce que l'on pense du mariage jusque dans les cerclés aristocratiques ! L'un des meilleurs et plus honnêtes hommes du temps, Marcus Caton, n'hésite point, sur la demande d'un ami qui veut sa femme, à divorcer d'avec elle ; puis cet ami vient-il à mourir, il la reprend et l'épouse une deuxième fois[3]. Le célibat, les unions stériles sont de plus en plus fréquents dans les hautes classes. Autrefois déjà ; le mariage était considéré comme une charge, qu'il fallait bien subir dans l'intérêt public : aujourd'hui Caton le jeune et tous ses disciples se rangent à la maxime, dont Polybe, il y a un siècle, a dit qu'elle a été l'un des dissolvants de la société grecque. Il est du devoir du citoyen de conserver les grandes fortunes, et pour cela de ne point avoir trop d'enfants. Qu'étaient-ils devenus les temps où s'appeler un ***prolétaire***[4], constituait pour tout Romain un titre d'honneur ?

Un pareil état social avait eu pour conséquence l'effrayante diminution de la race latine : dans les splendides campagnes italiennes on ne rencontrait plus qu'immigrants parasités, ou qu'arides déserts. Une bonne partie de la population indigène se portait à l'étranger. Déjà, pour suffire au personnel des fonctionnaires, et aux garnisons Italiques dispersés tout autour de la

---

1 [Nous avons mentionné ce grand scandale, mais nous y revenons, pour donner quelques détails sur la procédure à laquelle M. Mommsen fait allusion. A la fête nocturne de la *Bonne Déesse* (*bona Dea*) qui se célébrait cette année (692 [62 av. J.-C.]) chez J. César, alors préteur, Clodius, déguisé en femme, s'introduisit au milieu des matrones et des vestales. Il était l'amant avéré de *Pompeia*, l'épouse du futur dictateur, répudiée plus tard à cette occasion. Il fut reconnu par une esclave : il y avait inceste, et la fête, souillée, fut renvoyée à un autre jour. César ne porta pas plainte, mais le Sénat, saisi par G. Cornificius, vota l'institution d'une commission extraordinaire (*quæstio de pollutis sacris*). La rogation portée devant le peuple, ne put passer d'abord : les bandes de Clodius s'agitaient, l'un des consuls favorisait le coupable. Enfin une loi fut rendue, après longs débats, qui disait que les juges de la cause seraient tirés au sort dans les trois ordres. Alors, *L. Cornelius Lentulus Crus* accusa Clodius : mais celui-ci fit marcher la corruption, et finalement se vit acquitté par 31 voix contre 25. Au débat, Cicéron avait comparu comme témoin, et son témoignage détruisait un *alibi* provoqué par Clodius : de là la haine implacable de celui-ci contre l'orateur (*Schol. Bobb. in orat. in Clod. et Curion*. — Asconius, *in orat. pro. Mil*.)]

2 [Cicéron, *pro Rabir*., 10. *Ne voyons-nous pas souvent, en quête de voluptés et de molles jouissances, des citoyens romains, des jeunes gens de la noblesse, et jusqu'à des sénateurs de haute naissance, loin de leurs jardins et de leurs villas suburbaines, se montrant dans Naples, dans cette ville si populeuse, un turban de soie (mitella) sur la tête ?* — Et Sénèque (Epist. 51) ajoute au tableau. Il appelle Baia *le rendez-vous des vices (diversorium vitorium)*. — *Quelle nécessité d'y aller voir les gens ivres, flânant sur le rivage, les festins sur l'eau, et les lacs qui retentissent du bruit des symphonies, et tant d'autres excès qu'une luxure sans frein ni loi se permet, que dis-je, qu'elle affiche ?* — Cf. Tibull., 3. 5. – Ovide, *De art. amandi*, 1, 255.]

3 [V. ch. XII, la note sur Hortensius, à qui Caton laissé épouser sa femme, qu'il reprendra plus tard ; avec une fortune accrue par ce second mariage.]

4 [***Proletarius***, *qui fait souche d'enfants*.]

Méditerranée, il avait fallu tirer de la péninsule une sommé de capacités et de bras qui, dépassait assurément ses forces, sans compter que tout ce monde envoyé à l'étranger était à jamais perdu pour le peuple Romain. A mesure que la République avait grandi et englobé les autres nations dans l'empire, la toute puissante aristocratie s'était déshabituée de plus en plus de voir dans l'Italie son unique patrie. Des hommes levés, ou racolés pour les armées, bon nombre avait disparu dans les guerres nombreuses du dehors, dans la guerre civile, sanglante s'il en fut : les autres retenus au service pendant de longues années ; souvent pendant toute la durée d'une génération, étaient devenus absolument étrangers à Rome. Comme la profession militaire, la spéculation mercantile occupait au dehors, leur vie durant, ou pendant bien des années aussi, et les propriétaires fonciers, et presque tous les commerçants : ces derniers surtout, dans le cours de leur carrière voyageuse, avaient perdu les traditions de la vie, de citadin de la ville mère, même de la vie de famille, pour eux devenue trop étroite. Pour les remplacer il ne restait à l'Italie que les esclaves, les affranchis prolétaires, les artisans et marchands, accourus en foule d'Asie-Mineure, de Syrie et d'Égypte, croissant et multipliant dans Rome, et plus encore dans les places maritimes d'Ostie, de Pouzzoles et de Brindes. Et même ce n'était point dans la plus grande et la plus importante région de la péninsule que s'opérait le remplacement des absents par un élément impur : partout ailleurs la population disparaissait à vue d'œil. Le mal était sans remède dans les contrées pastorales. L'Apulie, cette terre promise des troupeaux est signalée déjà par les contemporains comme le pays le plus vide d'hommes de toute l'Italie : la campagne de Rome se changeait de jour en jour en désert, sous l'influence et la réaction réciproque et constante du départ des paysans, et de l'empoisonnement progressif de l'atmosphère. Labici, Gabies, Bovilles, jadis aimables petites villes, étaient tellement déchues, qu'il devenait difficile d'y trouver les représentants nécessaires pour les cérémonies des fêtes latines. Tusculum, qui fut toujours l'un des plus charmants endroits du Latium, ne se composait plus que de quelques familles notables, établies dans Rome, mais gardant leur droit local de cité : elle comptait moins d'électeurs que nombre d'autres bourgs de l'intérieur. La population mâle en état de porter les armes, jadis colonne et sauvegarde de la vieille Rome, s'y était réduite à ce point, qu'en comparant les choses du passé à l'état présent, les récits de la chronique des guerres des Èques et des Volsques paraissaient autant de fables, et qu'on ne les lisait pas sans un étonnement mêlé d'effroi. Il n'en était point ainsi partout, je le répète, et notamment dans les autres parties de l'Italie du milieu et de la Campanie ; encore est-il vrai de dire avec Varron, que les villes d'Italie, jadis riches en hommes, étaient vides !

Quel tableau plus triste que celui de la péninsule sous le gouvernement de l'aristocratie ? Entre le monde des mendiants et le monde des riches, l'antagonisme est, comme avant, menaçant : il ne s'est produit ni conciliation ni apaisement. Des deux côtés les partis pris, les souffrances réciproques ont accru les haines. Plus les riches se sont monté à des hauteurs vertigineuses ; plus s'est creusé l'abîme de la misère, et plus souvent aussi dans ce tourbillon changeant de la spéculation et du jeu de hasard on a vu les individus tour à tour portés d'en bas au faîte de la roue de fortune, puis précipités du faite en bas. Plus le fossé est béant entre les deux sociétés, plus aussi elles se font concurrence dans un étal anéantissement des mœurs de la famille, germe et noyau de toute nationalité, dans une égale dépravation et une égale licence. Elles vont de pair enfin dans le desséchement économique, dans la servilité lâche, dans la vénalité, sauf les différences du tarif, dans la démoralisation criminelle, dans leurs

appétits de guerre à la propriété. Alliées pour le mal, la richesse et la misère chassent les Italiens de l'Italie, et la remplissent ici d'une tourbe remuante d'esclaves, là d'un silence de mort. Tableau effrayant, je le répète, mais qui n'a rien d'exceptionnel : dans tout état à esclaves, aussitôt que s'établit et règne le capital, il ravage, comme chez les Romains, et détruit le monde sorti splendide de la main de Dieu. Pendant que l'ondé des fleuves s'irise de mille couleurs, le marais fangeux revêt une teinte uniforme : de même l'Italie de l'époque cicéronienne ressemble à la Hellade de Polybe, et bien plus encore, à la Carthage des temps d'Hannibal, où le capital régnant en maître absolu, a détruit les classes moyennes, fait monter à leur apogée le commerce et les plantations, et recouvert d'un vernis trompeur la cité gangrenée dans ses moeurs et dans ses institutions politiques. Quelques aient été les torts de lèse nation et de lèse civilisation que l'on a pu, de nos jours, jeter à la face du système capitaliste, ces torts ne sont rien, comparés aux crimes d'autrefois, de même que l'homme libre, si pauvre qu'il soit, reste toujours bien au-dessus de l'esclave. Vienne à maturité la semence de dragon jetée sur les terres de l'Amérique du Nord, et l'on reverra semblables récoltes !

Au fond, les blessures économiques par lesquelles périssait l'Italie n'étaient pas guérissables et là où le remède n'était qu'en partie possible, il devait venir et de l'effort du peuplé et du temps. Il n'est point donné au plus sage des gouvernements ni au plus habile médecin de ramener la sève première dans le système d'une circulation corrompue : quand le mal plonge jusque dans les racines, tout ce qu'on peut faire, est de détourner les accidents qui pourraient mettre obstacle à l'action bienfaisante de la nature. Ces moyens préservatifs, le nouveau gouvernement, dans l'intérêt de la paix, les appela à son aide et aussitôt tombèrent comme d'eux-mêmes quelques-uns des plus dangereux chancres entés sur le corps social, l'accroissement artificiel du prolétariat, l'impunité des criminels, la vénalité des charges et d'autres encore. On pouvait aussi mieux faire que de ne point faire le mal. César n'était pas de ces hommes par trop sages, qui n'opposent point de digues, à la mer, parce que nulle digue ne défie le flot d'équinoxe à la barre du fleuve. Assurément il vaudrait mieux pour un peuple, pour l'économie politique nationale, suivre de soi-même la voie tracée par la nature : mais à Rome, le peuple était hors de la voie, et force fut bien à César d'employer son immense énergie personnelle à le ramener de haut dans la tradition du patriotisme et de la famille, dût sa réforme économique s'imposer à coups de lois et de décrets.

Il fallait parer d'abord au mouvement qui emportait les Italiens hors de l'Italie, et à leur absence prolongée, obliger le monde élégant et le monde mercantile à ramener au plus tôt ses foyers sur le sol de la patrie. César abrège la durée du service militaire[1], il interdit à tous les citoyens de l'ordre sénatorial de séjourner hors de l'Italie si ce n'est pour raison d'intérêt public : quant aux autres Italiens en âge nubile (de 20 à 40 ans), il leur est interdit de résider plus de trois années consécutives à l'étranger [Suétone, *César*, 42]. Déjà au cours de son premier consulat, et mu par les mêmes motifs, César, quand il établissait une colonie à Capoue, avait pris en considération toute particulière les colons qui avaient plusieurs enfants. Devenu empereur, il donne des récompenses extraordinaires à ceux chargés d'une nombreuse progéniture[2] : en même temps, comme justicier

---

1 [Conformément à l'un des conseils, dans les *Orationes ad Cæsarem*, attribuées à tort à Salluste.]
2 [Suétone, *César*, 43 : — Gell., 3, 15. C'est le renouvellement du *Jus trium liberorum*.]

suprême, il traite le divorce et l'adultère avec une rigueur qui déroute toutes les idées romaines.

Il descend même jusque dans les détails d'une loi somptuaire, s'attaquant notamment à la manie prodigue des bâtisses, dans ses excès les plus insensés, les constructions sépulcrales : il limite à certaines conditions de temps, d'âge et de rang l'usage des vêtements de pourpre, et des perles : il les défend aux hommes adultes : il établit enfin un *maximum* pour les dépenses de la table, et prohibe même certains mets luxueux. Toutes ordonnances qui n'étaient point neuves : ce qui était neuf en elles, c'est que ***le maître des mœurs*** y tenait la main, c'est qu'il avait ses agents payés qui surveillaient les marchés publics, c'est que ses appariteurs allaient chez les grands pour inspecter leur table, et confisquer, le cas échéant, les plats servis en contrebande[1]. A cet enseignement théorique et pratique de la tempérance imparti au beau monde par la police de la nouvelle monarchie, il n'y avait point certes de régénération à attendre : le luxe, seulement, allait se cacher, mais s'il est vrai de dire que l'hypocrisie est l'hommage que le vice rend à la vertu, encore convenait-il de ne pas dédaigner, en un tel moment, les semblants de décence officielle. Après tout c'était un pas de fait vers le mieux.

Plus sérieuses et plus fécondes en promesses de succès semblaient être les réformes tentées, à la même heure, dans les systèmes financier et agricole. Des mesures transitoires étaient commandées par la crise de l'argent et des dettes. Je ne parle que pour mémoire de la loi arrachée à César par un cri de *haro !* contre les capitaux qui se cachaient : elle disposait que nul ne pourrait garder en caisse, or ou argent, plus de 60.000 HS (1.600 thaler = 17.250 fr.)[2], et apaisait ainsi les colères de l'aveugle public pressuré par l'usure : dans la formule de promulgation, il était bien dit sans doute qu'il ne s'agissait là que de la remise en vigueur d'une ancienne ordonnance tombée en oubli : mais rien n'était moins vrai, et la précaution prise atteste que César avait honte tout le premier de la mesure ; j'imagine qu'elle n'a pas reçu d'application. Une question bien autrement grave était celle des créances et des dettes : le parti, soi-disant Césarien demandait violemment l'abolition pure et simple. Nous avons vu plus haut comment César n'y donna pas les mains : il accorda toutefois aux débiteurs, et cela dès l'an 705 [**49 av. J.-C.**], deux adoucissements importants. Par une première loi, l'intérêt arriéré leur fut remis, l'intérêt payé fut précompté sur le capital[3]. Aux termes d'une seconde, le créancier frit tenu à recevoir en paiement tous les biens meubles et immeubles de l'obligé, et ce au taux de la valeur réelle avant la guerre civile ; et avant leur avilissement par l'effet de cette guerre[4]. Prescription non injuste en soi : du moment que le porteur de la créance était regardé comme le propriétaire des biens du débiteur, jusqu'à concurrence de la somme due, n'était-il point admissible qu'il dût supporter sa part de la perte réalisée sur le gage ? Quant à l'annulation du paiement des intérêts, soit

---

1 [Suétone, *César*, 43 : cf. Cicéron, *ad famil.*, 7, 26 ; 9, 15. - *ad Att.*, 13, 7. César ne pouvait guère se faire illusion sur l'insuccès forcé de son remède : peut-être, comme on l'a remarqué, ne fit-il, en y recourant, qu'obéir en apparence aux exigences jalouses de la démocratie.]

2 [Cette loi remonte à la première dictature (705 [49 av. J.-C.]), au retour de la première campagne d'Espagne. Dion, 41, 38.]

3 [Nous n'en trouvons pas la mention expresse : mais la mesure ressort nécessairement de l'autorisation donnée au débiteur de déduire du capital, à titre de paiement effectué contrairement à la loi, les intérêts payés, soit comptant, soit sur billet (Suétone, *César*, 42). — Cf. Plutarque, *César*, 37 ; Appien, *b. civ.*, 2, 48 ; Dion, 41, 37-38.]

4 [César, *b. civ.*, 3, 3. — Ce fut à la suite de ces règlements que Cœlius et Milon se révoltèrent ; César, *b. civ.*, 3, 20-21.]

payés, soit arriérés, la mesure revenait, en fait, à faire perdre au créancier 25 % environ sur le capital en demande au temps de la promulgation de la loi, intérêts non compris. Elle était une satisfaction donnée aux exigences bruyantes des démocrates, elle équivalait à l'abolition partielle de la créance du prêteur : quelque impitoyable qu'il se fût montré à se faire payer les usures, jamais sa rigueur n'aurait justifié l'anéantissement complet et rétroactif de son droit à l'intérêt stipulé. On ne peut s'expliquer une telle loi, qu'en se rendant un compte exact du point de vue du parti démocratique. A cet égard, la prohibition de l'intérêt, emportée d'assaut par les Plébéiens en 412 [**-342**], n'avait pas longtemps subsisté devant l'effort de la noblesse, demeurée par la préture maîtresse des juridictions civiles : mais en la forme de droit, elle était encore loi écrite, et les démocrates du VIIe siècle, qui se disaient les continuateurs de l'ancienne révolution sociale, avaient affirmé dans tous les temps qu'à servir l'intérêt il y avait paiement de l'indu ; et au milieu des troubles de l'ère de Marius, ils avaient même réussi à mettre un instant leur doctrine en pratique. On ne peut croire que César ait partagé ces idées grossières : lorsque dans ses commentaires, il touche à l'incident relatif à la liquidation des dettes, il ne mentionne que son ordonnance qui prescrit la remise au créancier des biens du débiteur, pour tenir lieu du paiement direct [*B. civ.*, 3, 1] ; quant à l'abolition de l'intérêt arriéré, il se garde d'en parler, ce qui équivaut peut-être à se la reprocher tout bas. Mais chef de parti, il dépendait de son parti, et ne pouvait donner un démenti en face au dogme démocratique, à l'époque surtout où s'agitait cette question brûlante. Alors il se disposait à partir pour l'Épire, et n'était point encore le tout-puissant victorieux de Pharsale. Il laissa faire, ce semble, plutôt qu'il ne porta lui-même cette atteinte au droit, à la justice et à la propriété : il eut du moins le mérite d'atermoyer avec les passions monstrueuses qui voulaient la radiation de toutes les créances ; et il convient de lui tenir compte de ce fait après tout honorable, que les débiteurs estimèrent ses concessions absolument insuffisantes et s'en montrèrent bien plus irrités que les capitalistes maltraités par l'ordonnance. On les vit, ainsi que nous l'avons raconté plus haut, Cœlius et Dolabella à leur tête, recourir follement à des voies de fait aussitôt réprimées, et tenter d'arracher par l'émeute et la guerre civile la libération gratuite quel repoussait leur chef.

Mais ce n'était point assez du soulagement apporté aux besoins actuels, César voulut encore, en tant que législateur, élever un rempart durable contre la puissance abusive du capital. Tout d'abord, il proclama la règle sainte qui tient la liberté individuelle pour un bien non assimilable à la propriété, qui la proclame un droit inaliénable de l'homme, qui veut que l'État seul la puisse enlever à un coupable, jamais au simple débiteur. S'inspirant peut-être des lois plus humaines de l'Égypte et de la Grèce, et nommément des lois de Solon[1], César le premier, introduisit dans le droit commun ce grand principe en pleine et directe opposition avec l'ancienne règle de la banqueroute, et après César, nul ne l'a combattu. On se rappelle qu'aux termes de la loi civile, le débiteur insolvable était jadis adjugé au créancier. Plus tard, la *loi Pœtelia*, à la vérité, quand le premier n'était qu'embarrassé dans ses paiements sans se trouver sous le coup d'une insolvabilité absolue, lui avait ouvert, comme moyen de salut pour sa liberté personnelle, l'expédient de l'abandon d'actif, puis, le citoyen même en pleine

---

1 [Les lois royales de l'Égypte (Diodore, 1, 79) et les lois de Solon (Plutarque, *Solon*, 13, 15) proscrivaient toute reconnaissance de dette, par laquelle en cas de non paiement, le débiteur aurait engagé sa liberté personnelle : ces dernières tout du moins, lorsqu'il y avait déconfiture, n'autorisaient aucune rigueur allant au-delà de l'abandon complet de l'actif.]

déconfiture avait aussi obtenu certains tempéraments accessoires : mais quoi qu'on eût fait dans la pratique, la règle avait subsisté immuable pendant tantôt cinq cents ans, et la procédure ne s'ouvrait d'ordinaire contre les biens, qu'en cas de mort du débiteur, que s'il avait perdu son droit de cité, ou que s'il ne pouvait être trouvé. César, le premier, je le répète, accorda à l'insolvable la faculté qui sert encore aujourd'hui de base à toutes les liquidations de banqueroute : à l'avenir, que l'actif suffise ou non au paiement du passif, le débiteur par le délaissement de ses biens, et sauf amoindrissement de ses droits honorifiques ou politiques, aura du moins la liberté sauve : il pourra recommencer la vie des affaires ; il ne sera tenu de son passif antérieur et non couvert par la liquidation de sa déconfiture, qu'autant qu'il le pourra acquitter, sans se ruiner une seconde fois. A émanciper ainsi la liberté individuelle du servage du capital, le grand démocrate conquérait une impérissable gloire. Il alla plus loin, et il voulut encore à l'aide de ses lois usuraires refréner la puissance abusive de ce même capital, dans l'ordre politique. En quoi il demeurait fidèle aux antipathies de son parti contre les créances portant intérêt en matière de contrats pécuniaires. En Italie le prêt à intérêt au regard du capitaliste prêteur est limité à une somme *maxima*, calculée sur l'importance de ses immeubles italiens et ne dépassant pas ce semble la moitié de leur valeur. Toute infraction constitue un délit, lequel est poursuivi dans les formes prescrites par les lois républicaines sur l'usure, et par devant une commission de jury. A supposer la mise en pratique du système, il devait avoir pour effet d'obliger les hommes d'affaires à se faire sans retard propriétaires fonciers dans la péninsule : on allait voir s'évanouir l'armée des capitalistes qui ne vivent que de l'intérêt de leurs placements, et pendant que ceux-ci, pour pouvoir continuer leur trafic, achetaient bon gré, mal gré, des biens fonds en leur nom personnel, le nombre et la classe diminuaient aussi des emprunteurs obérés et des propriétaires nominaux, qui n'exploitaient plus les domaines que pour le compte de leurs créanciers. Il est manifeste d'ailleurs que César n'a jamais eu la pensée naïve de renouveler la prohibition de l'intérêt, au sens où l'entendait l'ancien parti populaire : il voulut en assurer la pratique, bien au contraire, mais la pratique dans certaines limites. S'est-il borné à ces mesures spéciales à l'Italie, à la loi du *maximum* appliqué au capital de prêt ? La chose me paraît invraisemblable, et j'estime que de même, et pour les provinces surtout, il a dû établir un taux *maximum* de l'intérêt. Déjà telles dispositions en cette matière, comme l'interdiction de l'intérêt supérieur à 1 % par mois, l'interdiction de l'*anatocisme*, ou de la demande en justice d'une somme d'intérêts arrérages dépassant le chiffre du capital primitif, toutes dispositions probablement empruntées aussi aux législations grecques et égyptiennes[1], étaient en vigueur dans l'empire, en Asie-Mineure, aux termes des ordonnances de Lucius Lucullus, d'abord, ou de ses successeurs, qui y avaient aussi tenu la main. Les préteurs les avaient bientôt importées dans plusieurs autres gouvernements, et enfin, un sénatus-consulte de 704 [**50 av. J.-C.**] leur avait pour partie conféré force de loi dans toutes les provinces. Peut-être convient-il de rapporter à César l'application complète de ces règlements de Lucullus : de fait, nous les rencontrons plus tard transformés en lois générales, et ils deviennent la base de toute la législation romaine, j'ajouterai presque, des législations modernes en cette manière.

---

1 La dernière au moins se retrouve dans les lois royales égyptiennes (Diodore, 1, 79). La législation de Solon, au contraire, ne pose aucune restriction au taux de l'intérêt, et autorise même expressément son élévation arbitraire.

Des mesures prises à l'encontre des abus du capital, à celles tendant à faire rentrer le système agricole dans la voie la plus profitable au bien de l'état, il n'y avait qu'un pas. Un premier et essentiel besoin se faisait sentir, celui de l'amélioration de la justice et de la police. A cette heure, nul n'avait en Italie de sécurité pour sa personne et pour ses biens, meubles ou immeubles. N'avait-on pas vu les chefs de bande à Rome, quand leurs hommes n'étaient point retenus dans les murs par les menées politiques, s'en aller faire métier de voleurs dans les forêts de l'Étrurie, ou conquérir en d'autres contrées des agrandissements de domaines au profit du patron qui les avait à sa solde ? César mit fin à ce règne de la force et de la violence ; et toutes les classes encore debout de la population rurale ressentirent immédiatement le bienfait. Les travaux publics entrepris par le nouveau monarque n'étaient point confinés dans Rome, il voulut qu'ils profitassent encore à l'Italie : il fit tracer une route commode, qui partant de Rome, et aboutissant à l'Adriatique par les cols de l'Apennin, devait faciliter le trafic intérieur : il prépara l'épuisement du lac Fucin, dans l'intérêt de l'agriculture du pays marse [Suétone, *César*, 44]. Ailleurs, il touche directement au système économique. Il oblige les éleveurs de bétail italique à avoir le tiers au moins des gardiens de leurs troupeaux en hommes nés libres et adultes, arrêtant du même coup le recrutement du banditisme, et rouvrant une carrière au prolétariat libre[1].

Venait la question agraire à laquelle déjà, au temps de son premier consulat, César avait dû toucher. Ici, plus prudent que Tiberius Gracchus, il se garda de tenter la restauration à tout prix de la classe agricole, même au prix d'une révolution contre la propriété se dissimulant sous des cautèles juridiques. Pour lui, comme pour tout autre politique sérieux, la première, la plus inviolable des maximes d'État réclamait avant tout la sécurité de la propriété ou de ce qui vaut comme tel dans l'opinion publique. Sur ce terrain nettement délimité, il s'efforça seulement de préparer l'essor des petits domaines italiques : la question vitale à ses yeux était là. Il se mit à l'œuvre activement. Les possessions privées, qu'elles fussent à titre de propriétaire, ou de censive héréditaire, qu'elles remontassent à Gaius Gracchus ou à Sylla, il les respecta toutes indistinctement. Il en agit autrement avec le domaine italien de la République, avec les nombreux immeubles, appartenant de droit à l'État, et demeurés aux mains des corporations sacrées : là il procède à sa manière, simple et sévère, et qui n'admet ni retard ni négligence même dans les plus petits détails. Il fait faire la révision générale de tous les titres des possesseurs par devant la commission des *Vingt*, exprès reconstituée ; puis, il ordonne les assignations parcellaires de terre, selon la méthode des Gracques, naturellement en tout ce qu'elle comporte d'applicable à l'agriculture. Pour ce qui est des pâturages d'été de l'Apulie, et des pâturages d'hiver du Samnium, appartenant à l'État, il les maintient dans le domaine public. Que si les terres mises en distribution ne suffisent pas, il a décidé qu'on achètera des propriétaires Italiens, aux frais du trésor, le complément foncier nécessaire. Il fallait choisir les nouveaux allotis. Comme on le pressent, César les prend parmi les soldats mis en réforme, remédiant ainsi, autant que faire se peut, aux charges de la conscription, changeant le mal en bien, et restituant à la patrie, sous forme de classe agricole, des prolétaires qu'il lui a enlevés sous forme de recrues. Notons en passant qu'il paraît avoir de préférence envoyé tout d'abord ses colons improvisés dans les cités latines

---

1 [Suétone, *César,* 42 ; Appien, *b. c.*, 1, 8.]

dépeuplées, à Véies, à Capène[1]. Il dispose que les allotis ne pourront se défaire de leurs terres que vingt ans après leur installation, transaction heureuse entre la pleine liberté d'aliéner ; laquelle eût bien vite ramené les lots assignats fonciers aux mains des grands capitalistes, et les restrictions permanentes et vaines jadis imaginées par Tiberius Gracchus, et par Sylla, pour mettre ces terres hors du commerce.

La main de l'énergique *Imperator* de Rome s'est montrée secourable au peuple Italique : elle a remédié aux maladies de sa vie économique, elle a fortifié les éléments meilleurs qui subsistent. Les municipes demandent à leur tour une réorganisation. Issus des crises de la guerre sociale, partie intégrante et vaste du système économique et politique de l'Empire, ils communiqueront à la monarchie absolue les éléments de sa vie sociale. ils réveilleront et activeront la circulation, aujourd'hui suspendue, des plus nobles sucs de l'organisme public. Faisons ressortir ici les dispositions principales des deux lois municipales de César, l'une promulguée en 705 [**49 av. J.-C.**], pour la Gaule cisalpine, l'autre en 709 [**-45**], pour toute l'Italie[2], celle-ci demeurée à toujours le droit commun et fondamental. Épuration sévère des collèges locaux, débarrassés de tous leurs éléments morbides, sans trahir l'ombre d'une préoccupation de parti, restrictions apportées dans la limite du possible à l'excessive centralisation ; libre mouvement laissé à la commune, avec l'élection de ses magistrats, avec la juridiction civile et criminelle dans certaines limites : à côté de cela, quelques précautions d'intérêt public, les restrictions mises aux associations, par exemple, voilà ce qui signale ces lois à notre attention. César, en les rédigeant, ne visait à rien moins que la réforme sociale du peuple italique. La tâche de la critique est facile à qui voudra leur reprocher leur insuffisance, énumérer les vices qu'elles laissaient se perpétuer, et faire voir aussi en combien de points elles étaient une gêne sensible à la liberté des transactions. Plus facile encore serait-il de dire combien le mal était absolument incurable. Et néanmoins, l'homme pratique admirera l'œuvre et l'ouvrier. Quand Sylla lui-même avait désespéré, et n'avait tenté qu'une réorganisation pour la forme, n'était-il pas méritoire à César d'attaquer l'hydre chez elle, et de lutter corps à corps ? Il a certes accompli tout ce qui était dans la mesure du possible à un homme d'État, à un Romain. Il n'espérait pas non plus, il ne pouvait espérer de ses réformes le rajeunissement de l'Italie. C'est ailleurs, et par une toute autre voie qu'il l'a entrepris : mais, avant de raconter sa tentative, il convient d'exposer ici le tableau des provinces, et la condition dans laquelle il les avait trouvées.

A l'avènement de César, il y avait dans l'Empire 14 provinces : sept en Europe, les deux Espagnes citérieure et ultérieure, la Gaule Transalpine, la Gaule Italienne avec l'Illyrique, la Macédoine avec la Grèce, la Sicile, la Sardaigne avec la Corse : cinq en Asie, l'Asie propre, la Bithynie et le Pont, la Cilicie avec Chypre, la Syrie, la Crète : deux en Afrique, Cyrène, et l'Afrique propre. Ajoutez-y les trois gouvernements de création nouvelle institués par César, les deux Gaules Lyonnaise et Belgique, et l'Illyrie, détachée de la Cisalpine en tout 17 provinces[3].

---

1 [On cite aussi *Boviainum*, *Aufidena*, *Casilinum*, *Calatia*, *Lanuvium*.]

2 [Nous avons dit déjà qu'il nous reste de ces lois de très considérables fragments. V. à l'Appendice les *Leges Juliæ*.]

3 A voir César instituer seize propréteurs annuels et deux proconsulats dans les provinces, les deux proconsuls demeurant deux ans en charge, on pourrait induire de là qu'il entrait dans ses projets

On peut l'affirmer, l'administration des quatorze provinces de la république, entre les mains de l'oligarchie, avait dépassé tout ce qui s'est vu jamais en abus, tout au moins dans l'occident, où pourtant se rencontrent nombreux les exemples à noter en ce genre. L'imagination ne saurait aller au delà en fait d'horrible et d'odieux. Disons de suite que les Romains seuls n'étaient point responsables. Avant eux, presque en tous pays, les régimes grecs, phéniciens ou asiatiques avaient chassé de l'âme des peuples tous les sentiments élevés, l'idée du droit, les souvenirs de la liberté des temps meilleurs. Tout provincial accusé était tenu, s'il en était requis, de se présenter en personne à Rome pour y répondre à l'accusation. Tout proconsul ou préteur s'immisçait de son plein arbitre dans la justice et dans l'administration des cités sujettes : il prononçait la peine capitale, il cassait les actes des conseils locaux : en temps de guerre, il disposait à son gré, et Dieu sait de quelle scandaleuse façon, des milices. Ainsi Cotta, au siège d'Héraclée Pontique, avait mis celles-ci aux postes dangereux, pour épargner ses Italiens, et les opérations n'ayant point marché à souhait, avait fait décapiter les ingénieurs. Ni la loi morale, ni la loi criminelle n'étaient faites pour le gouverneur romain et les gens de sa suite : voies de fait, profanation, meurtres avec ou sans forme de procès, tous les jours ils commettaient tous les crimes. Et pourtant, ce n'était point là un spectacle nouveau : quelle contrée n'était point habituée à un régime d'esclavage ? Gouverneur carthaginois, satrape syrien, ou proconsul venu de Rome, peu importait qui fut le tyran ? Les jouissances du bien-être matériel, les seules dont on eût encore le goût dans les provinces, auprès de ces nombreux et cruels maîtres, étaient souvent troublées par les événements : toutefois si nombreux que fussent les retours de fortuné, encore ne frappaient-ils que des individus isolés. Vais un joug affreux pesait également sur tous, le joug d'une exploitation financière systématique, implacable, sans pareille dans le passé. Ici les Romains continuaient à faire preuve, et d'une terrible façon, de leur génie d'hommes d'argent. Nous avons esquissé dans un autre volume le système de l'impôt provincial, ses conditions, d'abord modérées et intelligentes, puis l'accroissement de ses exigences, et ses effets destructeurs : il va de soi que ceux-ci seuls avaient progressé. Les taxes ordinaires causaient d'ailleurs plus de souffrances par l'inégalité de la répartition et les vices de la perception, que par l'élévation de leur taux. Les politiques romains confessaient tout les premiers que l'obligation du logement militaire équivalait pour, une cité à une prise d'assaut par l'ennemi, quand les légions, s'y cantonnaient en quartiers d'hiver. L'impôt, dans son principe, avait eu le caractère d'une compensation en échange du fardeau de la guerre accepté par la République ; la cité contribuable étant en droit, par conséquent, de réclamer l'immunité de service ordinaire de guerre. Mais voici qu'un jour, en Sardaigne, par exemple, Rome oblige des provinciaux à fournir presque toutes les garnisons des places ; puis bientôt, elle les condamne à un impôt plus onéreux, à la fourniture de toute la cavalerie des armées régulières. Quant aux prestations irrégulières, livraisons de blé, gratuites ou à peu de chose près, au profit exclusif du prolétariat de la capitale, armements quotidiens et toujours coûteux des flottes, défense des côtes contre les pirates, contributions énormes en travaux d'art, en bêtes fauves, avances de tout genre pour subvenir aux folies luxueuses du théâtre et des combats d'animaux, réquisitions militaires en cas de guerre, toutes ces, charges étaient souvent écrasantes autant qu'incalculables. Un exemple nous en fera voir le résultat. Pendant les trois années que dura le gouvernement de Gaius Verrès en Sicile, le

---

de porter les provinces à vingt. Mais rien ne serait moins certain qu'une telle conclusion, d'autant qu'il entrait dans ses vues qu'il y eût moins d'offices et plus de candidatures.

nombre des agriculteurs tomba de 84 à 32 à *Leontini*, de 187 à 86 à *Motyka*, à *Herbita* de 252 à 120, à *Agyrion* de 250 à 80, si bien que dans quatre des plus fertiles districts de l'île, il se trouva 59 propriétaires sur 400 aimant mieux laisser leurs terres en jachère que d'en continuer la culture sous un pareil régime. Et ces propriétaires encore n'étaient point de petits et pauvres paysans : leur nombre minime l'indique, et des documents précis l'attestent, ils appartenaient tous à la classe des gros planteurs presque tous, ils étaient citoyens romains[1] !

Dans les États clients, si les formes de l'impôt différaient, l'impôt pesait plus lourdement encore : à côté des Romains, le prince indigène pressurait les sujets. En Cappadoce, en Égypte, le paysan était ruiné aussi bien que le roi ; l'un ne pouvait payer le collecteur des taxes, l'autre ne pouvait payer son créancier. Ajoutez à cela les exactions du préteur, celles de ses ***amis***, dont chacun se gérait comme ayant titre sur lui, et comme étant en droit, grâce à lui, de ne s'en retourner à Rome que la poche bien garnie. En vérité, l'oligarchie romaine, semblable à une grande troupe de voleurs, s'en allait, par vocation et par métier, au pillage des malheureuses provinces. A être le plus habile, on n'y mettait pas plus de ménagements. A quoi bon ? Ne faudrait-il pas un jour partager avec avocats et jurés ? On volait plus sûrement, en volant davantage. Et puis on se piquait d'honneur : le grand bandit n'avait que mépris pour le petit pillard, celui-ci que mépris pour le simple écornifleur : que si, par cas extraordinaire, l'un d'eux venait à être condamné, quelles n'étaient point ses vanteries sur le gros, chiffre des concussions dont il demeurait convaincu ? Ainsi se comportaient aujourd'hui dans les magistratures provinciales les descendants des grands hommes habitués jadis à ne revenir en Italie qu'avec la reconnaissance des sujets, et l'approbation de leurs concitoyens !

Ce n'était pas tout. Un autre fléau, plus redoutable s'il est possible, l'armée des trafiquants italiques, encore moins contrôlés que les gouverneurs, s'était abattu sur les provinces. Les plus grandes terres, tout le commerce, tout l'argent s'y concentraient dans leurs mains. Dans les territoires transmaritimes, tous les biens-fonds appartenant aux familles notables de l'Italie, abandonnés qu'ils étaient à la lèpre des régisseurs, étaient voués à la ruine, et ne recevaient jamais la visite du maître, si ce n'est pourtant ceux convertis en parcs de chasse, et qui, dès ces temps, dans la Gaule transalpine, s'étendaient chacun sur une superficie de près d'un mille carré d'Allemagne[2]. L'usure florissait comme par le passé. Les petits propriétaires ruraux de l'Illyrique, de l'Asie, de l'Égypte, à l'époque contemporaine de Varron, n'étaient déjà plus, d'ordinaire, que les esclaves pour dettes de leurs créanciers romains ou non romains, comme autrefois les *nexi* plébéiens au regard des prêteurs à intérêt. On voyait jusqu'à des villes placer leurs capitaux à quatre du cent par mois. D'ordinaire, les trafiquants actifs et influents, en vue de faciliter leurs spéculations hors de Rome, se faisaient donner un titre de chargé d'affaire par le Sénat[3], un titre d'officier par le propréteur, avec bonne escorte, s'il était possible. Nous tenons le récit suivant de source très autorisée. Un de ces honnêtes et belliqueux banquiers avait un jour je ne sais quelle créance sur Salamine de Chypre. Il exigeait paiement, et bloqua tout le conseil de ville, tant et si bien que quatre des conseillers moururent affamés. Au supplice de cette double oppression, l'une

---

1 [Cicéron, *in Verrem*., 2 act. 3, 120.]
2 [Environ deux lieues carrées de France.]
3 [Il s'agit ici de la soi-disant ***mission libre*** (*legatio libera*) ou mission sans affaire d'État à traiter.]

et l'autre également intolérable, et dont les moyens combinés étaient devenus de règle usuelle, venaient s'ajouter les souffrances générales, imputables aussi à la République, indirectement à tout le moins. Les guerres nombreuses coûtaient aux provinces de gros capitaux, soit qu'ils fussent la proie des barbares et des armées romaines, soit. qu'ils fussent anéantis. De police, sur terre ou sur mer, il n'y en avait point : partout se montraient les brigands et les pirates. En Sardaigne, dans l'intérieur de l'Asie Mineure, le banditisme était endémique : en Afrique, en Espagne ultérieure, il avait fallu garnir de murs et de tours tous les édifices situés hors de l'enceinte fortifiée des villes. Dans un précédent chapitre, nous avons décrit les ravages effrayants des flibustiers. Avait-on, recours à la panacée du système prohibitif, à l'interdiction de la sortie de l'or ou des céréales, ressource. ordinaire des préteurs romains contre les retours infaillibles des crises d'argent et des famines, les choses n'en allaient pas mieux pour cela. Enfin, presque en tout pays, comme si ce n'était point assez de la détresse universelle, les cités tombaient en dissolution par l'effet des désordres locaux, et des concussions de leurs propres magistrats.

Quand les souffrances, loin d'être passagères, se perpétuent durant des siècles, faisant poser sur les communautés et sur les individus leur fardeau inévitable et qui va croissant d'années en années, l'administration publique ou privée, fut-elle admirablement organisée, ne peut que succomber à la tâche. Une indicible misère s'étendait du Tage à l'Euphrate sur toutes les nations. Toutes les cités ont péri, lit-on dans un écrit publié dès l'an 684 [**70 av. J.-C.**]. Nous en avons le témoignage exprès en ce qui concerne l'Espagne et la Gaule Narbonnaise, les deux provinces relativement les moins éprouvées. En Asie Mineure, des villes comme Samos et Halicarnasse étaient dépeuplées : en regard des cruautés infligées à la population libre, l'esclavage ordinaire semblait un port de salut. Même le patient asiatique, les hommes d'État romains nous le disent, se prenait du dégoût de la vie. Est-on curieux de mesurer les profondeurs où peut descendre l'homme dans la pratique du crime, ou dans sa résignation non moins coupable en face de l'iniquité sans bornes, qu'on jette les yeux sur les comptes-rendus des procès du temps, on y verra ce qu'ont été les grands de Rome, et ce que les Grecs, les Phéniciens et les Syriens ont pu supporter. Plus d'un magistrat romain avouait tout haut et sans détour, que le nom de Rome, dans toute l'Asie, dans toute la Grèce, était tenu en inexprimable haine : un jour les Héracléotes-Pontiques massacrèrent tous les collecteurs des douanes. Fait regrettable, dira-t-on ! La chose à regretter, c'est qu'il n'en arrivât pas plus souvent ainsi !

Les Optimates se moquèrent de leur nouveau maître, qui s'en allait, l'une après l'autre, visiter ses ***métairies*** ! En vérité, l'état des provinces sollicitait toute l'activité sérieuse et toute la sagesse d'un de ces hommes rares, à qui la royauté doit de ne pas être pour les peuples un exemple éclatant de l'insuffisance humaine. Les blessures faites, le temps seul pouvait les guérir. A César il appartenait de veiller à ce que le temps pût agir, à ce qu'il ne fût pas infligé de blessures nouvelles. Il changea l'administration de fond en comble. Les proconsuls et les propréteurs syllaniens avaient été chez eux de réels souverains, sans pouvoirs limités, sans contrôle : ceux de César ne furent plus que les serviteurs disciplinés d'un sévère maître ; et ce maître, par l'unité, par la durée de sa puissance à vie, était pour les sujets une garantie plus naturelle et meilleure que le caprice changeant de maint tyranneau annuel. Comme auparavant, les provinces furent réparties entre les deux consuls sortants et les seize préteurs : mais de ceux-ci l'Empereur en nommait huit directement, et en outre, la désignation de tous les gouvernements n'appartenait qu'à lui seul.

Gouvernement et magistrats étaient donc dans sa dépendance. Il s'appliqua aussi à délimiter les pouvoirs de ces derniers. Leur laissant d'ailleurs l'administration de la justice, et le contrôle administratif des cités, il plaça au-dessus de leur *Imperium* le commandement suprême centralisé à Rome, et à côté d'eux les attributions des lieutenants ; il mit le levier effectif, selon toutes les vraisemblances, dans les mains d'agents impériaux, en telle sorte que le gouverneur de province se voyait désormais entouré, paralysé même au besoin par tout un personnel auxiliaire, relevant directement de l'Empereur, de par la loi de la hiérarchie militaire, ou de par celle plus sévère encore de la domesticité du palais. Naguère, quand se montrait le préteur ou le questeur, autant valait deux voleurs détachés de la bande, pour ramasser la contribution forcée. Les officiers de César étaient là, désormais, pour protéger le faible contre le fort : au contrôle nul et pire que nul des tribunaux de la chevalerie ou des sénatoriaux romains, avait succédé la responsabilité réelle du fonctionnaire ; par devant un juste et vigilant monarque. Au temps de son premier consulat, il avait remis en vigueur et accru les pénalités de la loi des concussions. Cette loi fut appliquée aux commandants des provinces avec- une rigueur inexorable, et qui parfois dépassait même les prévisions du texte. Les agents du fisc s'étaient-ils permis un acte inique, César les punissait comme le chef de maison punit ses valets et affranchis trouvés en faute.

Pour ce qui est des taxes publiques extraordinaires, elles redescendirent à leur juste mesure, au niveau des besoins réels : les taxes ordinaires reçurent aussi de notables adoucissements. Nous nous sommes étendus déjà sur le remaniement du système de l'impôt ; extension des cas d'immunité, abaissement sur une large échelle des contributions directes, restrictions au régime des dîmes en, Afrique et en Sardaigne, suppression complète des intermédiaires de la perception de l'impôt direct, n'était-ce point là autant de réformes, autant de bienfaits, salués par les provinciaux ? César, comme son grand précurseur démocratique Sertorius, a-t-il voulu débarrasser aussi les sujets de la charge du logement militaire ? A-t-il tenu la main à ce que ses troupes se construisissent à l'avenir des campements permanents, une sorte de ville militaire ? Nous n'en avons pas la preuve. Mais jamais, encore moins le jour où il échangea contre la royauté son rôle de prétendant, jamais il ne fut homme à abandonner l'habitant au soldat ; et bien certainement, les héritiers de sa politique n'ont fait qu'exécuter sa pensée, en édifiant de nombreux *camps-stations* [*castra stativa*], et transformant ces camps en cités véritables, en foyers de civilisation placés aux frontières des barbares.

Les vices administratifs corrigés, il restait à combattre, tâche autrement difficile, les capitalistes romains, et leur puissance écrasante. Pour briser celle-ci, il eût fallu l'emploi de remèdes plus dangereux que le mal. César, pour le moment, dut se contenter de la suppression de quelques abus, soit qu'il interdit les *missions libres* sénatoriales, véritables brevets donnés à la spéculation usuraire, soit qu'il réprimât énergiquement la violence publique et l'usure flagrante, tantôt avec l'aide de la loi pénale commune ; tantôt avec les lois spéciales applicables dans les provinces. La guérison totale, on ne la pouvait attendre que du bien-être ressuscité à la longue sous un régime meilleur. Dans les derniers temps, il avait été pris nombre de mesures transitoires, ayant pour but de venir au secours d'une situation obérée. En 694 [**60 av. J.-C.**] César, alors préteur en Espagne Ultérieure, avait assigné aux porteurs de créance, pour se faire payer sur ce gage, les deux tiers du revenu des débiteurs. De même, et auparavant, Lucius Lucullus, proconsul en Asie, avait déclaré nuls pour partie les arriérés d'intérêt

grossis outre mesure, et pour la partie validée, assigné en paiement le quart du produit des terres appartenant aux obligés, ou une quotité équivalente sur le produit des maisons louées et du travail des esclaves. Les auteurs ne nous font point connaître si, après la guerre civile, César a réglé par des moyens analogues, la liquidation générale des dettes dans les provinces : mais par tout ce qui a été dit déjà, et par ce qui fut fait en Italie, nous ne pouvons guère douter qu'il n'ait aussi touché à la question, hors de l'Italie, ou qu'il n'ait eu l'intention d'y toucher.

Résumons-nous : César, dans la mesure des forces humaines, avait débarrassé les provinces de la tyrannie des fonctionnaires et des hommes d'argent : elles pouvaient espérer à coup sûr que le gouvernement, rajeuni et fortifié, allait devenir aussi la terreur des hordes sauvages voisines, et qu'il saurait disperser les pirates de terre et de mer, comme le soleil levant chasse les nuages. Les anciennes blessures saignaient encore, mais déjà les sujets de Rome entrevoyaient l'aurore d'une ère meilleure ; ils voyaient s'élever le premier gouvernement intelligent et humain qui leur eût été donné après des siècles de douleur, la première politique de paix, s'appuyant cette fois, non sur la lâcheté, mais sur la force. Ce ne sera que justice, si au jour de la mort du grand libérateur, on les voit avec les meilleurs parmi les Romains, pleurer sur son cadavre[1].

Cependant les réformes du système provincial n'avaient point eu la suppression des abus existants pour objet principal. Sous la République, pour les aristocrates aussi bien que pour les démocrates, les provinces n'avaient rien été que, ce qu'on les appelait souvent, ***les domaines du peuple romain*** [*Alter populi Romani*], et c'était comme telles qu'on en avait usé et abusé. Leur exploitation prenait fin aujourd'hui. Sans doute, elles allaient peu, à peu cesser d'être, en tant que provinces, mais la race italo-hellénique revivifiée s'y préparait une patrie neuve et plus vaste, où parmi cent peuples divers, il ne s'en trouverait plus, un seul qui dût se sacrifier pour les autres ; ou tous pour un, un pour tous, ils allaient se fondre désormais au sein d'une nationalité pleine de sève et de grandeur, appelée à guérir les maux et les plaies du passé, ce à quoi la vieille Italie était restée manifestement impuissante. L'émigration italienne avait, depuis bien des siècles, sans jamais s'arrêter, envahi tous ces pays du dehors, et, sans que les émigrants en eussent conscience, elle avait préparé l'agrandissement actuel. Au reste, Gaius Gracchus, le créateur de la monarchie démocratique, portait en lui déjà la pensée première de la grande fusion, quand il provoquait la conquête de la Transalpine et l'envoi des colonies romaines à Carthage et à Narbonne, quand enfin il poussait les Italiens hors de leur péninsule. Il en avait eu aussi la pensée, ce Quintus Sertorius, le second politique de génie sorti de la démocratie romaine ! N'avait-il pas appelé les barbares de l'Occident aux bienfaits de la civilisation latine, donnant le costume romain à la jeunesse noble de l'Espagne, l'obligeant à parler le latin, et à recevoir dans le séminaire d'Osca, les rudiments de l'instruction et de l'urbanité italiques ? A l'avènement de César, une population italienne considérable, à la vérité non fixée ni concentrée, était répandue déjà dans tous les territoires provinciaux et clients ; et sans parler ici des villes déjà fondées au-delà des Pyrénées et dans la Narbonnaise, sur le modèle des cités péninsulaires, il nous suffira, comme exemple, de faire mention des contingents nombreux de soldats citoyens, levés par Sertorius en Espagne, par César dans la Gaule, par Juba en Numidie, par les Constitutionnels en Afrique, en Macédoine,

---

1 [Suétone, *César*, 69. — Florus, 42, 92. — Sénèque, *Qu. nat.*, 5, 18.]

en Grèce, en Asie Mineure et en Crète. Inutile après cela de rappeler cette lyre latine, encore mal accordée, sur laquelle les poètes de Cordoue chantaient les guerres de Sertorius et la louange du héros romain, et ces traductions des poètes grecs, estimées pour l'élégance de la diction, publiées peu après la mort de César par le transalpin *Publius Terentius Varron de l'Aude*, le plus ancien versificateur latin, natif des pays extra-italiques, qui se soit fait un nom.

D'un autre côté, Rome et la Grèce, depuis que Rome était sortie de terre, pour ainsi dire, se pénétraient réciproquement. Mais si, en unifiant l'Italie, la latinité victorieuse s'était assimilée les peuples vaincus, elle n'avait fait que se souder la nationalité grecque, sans l'absorber, même dans ses côtés extérieurs. où qu'allât le légionnaire, il marchait suivi du maître d'école hellénique, conquérant, lui aussi, à sa manière. On le rencontre de bonne heure, ce maître, enseignant la langue des Grecs sur les bords du Guadalquivir : à Osca, les jeunes espagnols apprenaient le grec aussi bien que le latin. Les hautes études à Rome n'étaient point autre chose que la prédication, en langue italique, du grand Évangile de l'art et des mœurs des Hellènes, et les Hellènes auraient été mal venus à protester autrement que tout bas contre l'audace modeste des conquérants latins civilisateurs, transportant chez les barbares de l'Occident ce même Évangile affublé du costume de leur idiome romain. Depuis longtemps déjà, Rome, et Rome seule, était pour tous les Grecs l'épée et le bouclier de l'hellénisme : ils invoquaient Rome en tous pays, là même et là surtout où le sentiment national se maintenait plus pur et plus fort, sur les frontières barbares où la nationalité courait des dangers, à Massalie, sur les rives septentrionales de la mer Noire, sur l'Euphrate et le Tigre. Et Pompée lui-même, en bâtissant des villes au fond de l'Orient, n'avait-il pas repris l'œuvre d'Alexandre de Macédoine, interrompue durant de longs siècles ? La pensée d'un empire italo-grec, double par la langue, un par la nationalité, n'était point nouvelle, autrement elle eût été une faute ; mais de la pensée flottante encore, arriver à la nette conception ; mais réunir d'une main sûre tous les faibles essais dispersés, c'était là une oeuvre grandiose, et ce fut l'œuvre du troisième et du plus grand politique de la démocratie romaine.

Il y avait une condition première et essentielle au nivellement politique et national du monde. Cette condition n'était rien moins que le maintien et l'extension des deux peuples à qui appartenait en commun l'empire et par suite le refoulement aussi rapide que possible des races barbares, ou appelées barbares, placées à côté d'eux. Outre les Romains et les Grecs, peut-être convient-il de mentionner un troisième peuple, leur rival en ubiquité dans le monde d'alors, appelé d'ailleurs à jouer un rôle considérable dans le nouvel État créé par César. Je veux parler des Juifs. Race remarquable, flexible et opiniâtre à la fois, dans l'antiquité comme dans les temps modernes ; ils sont partout et ne sont chez eux nulle part : puissants partout, ils n'ont nulle part la puissance. Au temps de César, les successeurs de David et de Salomon n'étaient rien de plus que Jérusalem n'est pour eux de nos jours. Que s'ils se rattachaient au petit royaume Hiérosolomytain comme au centre visible de leur unité religieuse et intellectuelle, leur nationalité, loin de se circonscrire au peuple sujet des Hasmonéens, allait s'étendant au contraire sur toutes les communautés juives éparses dans les empires parthe et romain. Dans Alexandrie, et de même dans Cyrène, ils s'étaient fait au sein de la grande cité une cité plus petite, se gouvernant elle-même, séparée et délimitée, assez semblable au ***quartier juif***

de nos villes[1], plus libre toutefois et obéissant à un ***maître du peuple***, à la fois juge sans appel et administrateur. A Rome, dès avant César, la population juive était nombreuse, et se tenant serrée autour de sa nationalité : j'en vois la preuve dans l'assertion d'un contemporain. A l'entendre, imprudent serait le préteur qui, dans sa province, ferait tort à un Juif. Il pourrait être sûr qu'à sa rentrée dans Rome, la populace le sifflerait. Déjà aussi, les Juifs faisaient du commerce leur occupation principale : le trafiquant juif s'en allait à la suite du marchand et du conquérant romain, comme il fera plus tard à la suite du Vénitien ou du Génois. A côté du capital de la gent mercantile romaine, les capitaux juifs affluaient en tous pays. Enfin, alors comme aujourd'hui, les occidentaux nourrissaient une antipathie toute particulière contre cette race foncièrement orientale, contre ses opinions et ses moeurs insolites Quoiqu'il en soit, et si peu réjouissante figure que fit le judaïsme dans le triste tableau du siècle, il n'en constitue pas moins un élément historique considérable, trouvant la loi de son développement dans le cours naturel des choses, et que le vrai politique ne pouvait ni méconnaître ni combattre. César, à l'exemple d'Alexandre, son devancier, aima mieux, autant que faire se pouvait et en parfaite connaissance de cause, lui prêter aide et assistance. Par la fondation de la communauté juive d'Alexandrie, le Macédonien avait fait pour la nation presque autant que son roi David, en édifiant le Temple de Jérusalem : César, à son tour, appela les Juifs et à Alexandrie et à Rome par la concession d'avantages et de privilèges spéciaux ; il protégea notamment leur culte contre l'intolérance des prêtres locaux grecs et romains[2]. Non que ces deux grands hommes eussent jamais songé à traiter la nationalité judaïque comme l'égale des nationalités hellénique ou italo-hellénique. Mais le Juif n'est point un Occidental, il n'a point reçu le don de Pandore du génie politique. Indifférent à la forme de l'État, il abandonne aussi difficilement ce qui fait le fonds de son caractère national, qu'il accepte sans peine le costume d'une autre nationalité, et se soude jusqu'à un certain degré à tous les peuples étrangers. N'était-il point, si on le peut dire, créé exprès pour avoir sa place dans l'Empire, dans cet état bâti sur les ruines de cent états divers ayant eu leur vie propre, dans cette nationalité nouvelle en quelque sorte abstraite, aux angles à l'avance émoussés ? Le Judaïsme, dans l'ancien monde apportait ; lui aussi, un ferment actif de cosmopolitisme et de désagrégation des peuples. C'était donc toute justice qu'il entrât dans l'orbite de la cité césarienne, cité universelle par son principe politique, cité de l'humanité par son principe national[3].

Quoiqu'il en soit, la latinité et l'hellénisme n'en demeuraient pas moins les éléments exclusifs du système nouveau. En même temps que l'État italique pur, la république avait. pris fin, Que la noblesse romaine maudit César pour avoir de, propos délibéré détruit Rome et l'Italie, pour avoir rêvé de transporter dans l'Orient grec le centre de l'Empire, et sa capitale à Ilion ou Alexandrie[4], on peut s'expliquer le reproche, en le proclamant insensé. En réalité, la latinité

---

1 [En France, il n'existe plus de Ghettos ou quartiers juifs : il en reste trace à Metz, à Strasbourg ; et l'on connaît le quartier juif de Francfort : mais on le rencontre surtout dans les villes de l'Allemagne orientale et de l'ancienne Pologne.]

2 [Josèphe, *Antiq.*, 14, 8-10. Ils avaient rendu des services à César, durant la campagne d'Égypte. César les avait vengés de Pompée, le destructeur de leur temple. Parmi les privilèges dont ils jouirent, du fait de César, Josèphe mentionne la remise du tribut de la 7^{e} année ou année sabbatique, dans laquelle ils ne semaient ni ne recueillaient. — Enfin il leur avait laissé bâtir une synagogue sur le Tibre (Josèphe, *Antiq.*, 14, 3-5, et Philon, *leg ad Gai.*, 2.]

3 [V. sur le Judaïsme au temps de César, un excellent résumé, de M. Merivale, *Hist. of the Rom. under the Empire*, t. III, ch. XXIX.]

4 [Suétone, *César*, 79. Cf. Lucain. 9, 998 – et Horat. *Od.*, 3,-3.]

conservera la prépondérance dans l'organisation césarienne : partout l'idiome latin est l'idiome officiel des décrets : que si seulement ils sont destinés aux pays de langue grecque, un texte grec y est accolé au texte latin[1]. D'ordinaire, les rapports des deux grands peuples sont réglés dans la monarchie nouvelle, comme ils l'avaient été sous la république dans l'Italie unie. Protection est donnée à la nationalité grecque, partout où elle se rencontre ; mais, dès qu'il est possible, il y a accroissement au profit de la nationalité italienne, héritière désignée des races en cours de dissolution. Ainsi le voulait la force des choses. Mettre sur le pied de l'égalité absolue la latinité et l'hellénisme, eût été préparer à bref délai, selon toute vraisemblance, la catastrophe qui s'accomplira dans les temps byzantins. La Grèce ne l'emportait pas seulement par l'autorité morale en tous genres sur le monde romain, elle l'emportait par l'étendue et le nombre : en Italie même, elle avait ses essaims innombrables d'Hellènes ou demi Hellènes, immigrants forcés ou volontaires, armée d'obscurs apôtres dont on ne saurait trop porter l'influence en ligne de compte. Pour ne relater ici que l'un des plus graves symptômes, n'est-il pas vrai que le régime des valets grecs, serviteurs, maîtres du monarque, a pris naissance en- même temps que la monarchie ? Le premier nom qui figure sur la liste longue et répugnante de ces individus, est celui de *Théophane de Mytilène*, le serviteur et l'affidé de Pompée[2] : telle fut sa puissance sur son faible maître, que plus que personne, peut-être, il a contribué à la rupture entre lui et César. A sa mort, ses compatriotes lui rendirent des honneurs divins, non sans cause. Il ouvrit l'ère des maires du palais de l'Empire. C'était encore, sous une étrange forme, la domination des Grecs sur les romains. Donc, aucun motif ne sollicitait le gouvernement impérial à provoquer d'en haut, en Occident tout au moins, l'expansion de l'hellénisme : il suffit, là où on le trouvait, de lui donner aide et protection. Et quand les orages politiques amenèrent César à renverser en Occident et en Égypte les deux colonnes de la *Grécanité*, Massalie et Alexandrie, il se garda de les détruire et dénationaliser à toujours. Quand il décharge la Sicile du fardeau de la dîme, quand il octroie le Droit latin aux cités Siciliotes, avec la perspective prochaine de la complète égalité civile, ce n'est pas qu'il veuille latiniser l'île, mais c'est que la nature l'ayant faite bien moins la voisine que la plus belle des régions de l'Italie, il importe qu'elle soit annexée au système italien, exactement comme Naples et Rhegium, sous la réserve de sa tradition grecque.

Cependant, les colonisations, les latinisations se poursuivaient au profit de l'élément romain sur tous les points de l'Empire. Toute terre non concédée par acte exprès à une cité, à un particulier, était tenue pour domaine de l'État, dans les provinces. L'occupant actuel n'en avait la possession héréditaire qu'à titre de tolérance et de précaire. Cette maxime, née de la combinaison fâcheuse du droit formel et du droit de la force brutale, avait néanmoins sa raison d'être nécessaire. Par elle, Rome avait sa libre main sur les peuples voués à

---

1 [*Voulons que ce décret soit publié en grec et en latin sur une table de bronze... afin due tous en puissent prendre connaissance !* (Formule donnée par Josèphe, *Antiq*., XII, 12, 5 ; XIV, 10, 2.) — De même, plus tard, le *Testament d'Auguste*, connu sous le nom de *Monument d'Ancyre*, sera grave en latin et en grec sur des tables de bronze, et placé dans les temples des villes impériales. V. l'édition critique donnée par M. Mommsen : *Res gestæ divi Augusti ex Monum. Ancyr. et Apollon*. Berlin, 1865.]

2 [Pompée le fit citoyen romain (César, *Bell. civ*., 3, S. — Plutarque, *Pompée*, 49, 76). Il obtint la liberté pour sa ville natale qui lui décerna les honneurs divins. Il laissa des *Mémoires* sur les hauts faits de son maître, dont Plutarque d'ailleurs signale la partialité (*Pompée*, 37). — V. *Mém. de l'Acad. des Inscript*., t. XIV, p. 143 : *Recherches* sur la vie et les ouvrages de Théoph. de Mytil., par Sevin.]

l'anéantissement. César la maintint en vigueur, et par lui elle passa de la théorie démocratique, dans le catéchisme fondamental juridique de la nouvelle monarchie. En première ligne, dans cette question de l'extension de la nationalité romaine, se présentaient naturellement les Gaules. Dans la Cisalpine, où depuis longtemps la démocratie tenait la révolution pour accomplie, César n'eut qu'à parachever celle-ci et à la clore, en proclamant l'admission en bloc de toutes les cités transpadanes à la cité romaine pleine, et l'égalité politique absolue (705 [**49 av. J.-C.**]), concession faite. à bon nombre d'habitants déjà et depuis bon nombre d'années. De fait, jouissant depuis 40 ans du droit latin, la province s'était latinisée complètement. Certains exclusifs se moquèrent du Celto-Latin à l'accent rauque et guttural : il manquait *ce je ne sais quel agrément du parler de Rome* à tous les Insubres et Vénètes, à ces vieux légionnaires de César, qui s'étaient conquis à la pointe de l'épée leur place sur le Forum, et leur siège dans la Curie. Il n'en est pas moins vrai que dès avant César, la Cisalpine, avec sa population rurale et dense était devenue terre italienne, et que pendant des siècles elle resta l'asile des mœurs, et de la culture italiques. Nulle part, Rome exceptée, les professeurs de belles-lettres latines n'ont rencontré, autant qu'en cette province, accueil sympathique et encouragement.

Pendant que la Cisalpine devenait partie intégrante de l'Italie, l'ancienne Transalpine prenait sa place. Les conquêtes de César, d'une province frontière, en avaient fait une province intérieure : par sa proximité et son climat, elle semblait appelée plus qu'aucun autre territoire à devenir aussi avec le temps un pays italien. Conformément au vieux programme démocratique, en matière de colonisation transmaritime, le courant de l'émigration avait été principalement poussé de ce côté. Narbonne, déjà ancienne, avait reçu de nouveaux émigrants : à *Bœterræ* (Béziers), non loin de Narbonne, à *Arelate* (Arles), à *Arausio* (Orange), près du Rhône, et à *Forum Julii* (Fréjus), place maritime fondée d'hier, on avait envoyé quatre nouvelles colonies, dont les noms perpétuaient le souvenir des braves légions auxquelles Rome devait la conquête des Gaules[1]. Quant aux localités non pourvues de colons, il semble qu'elles aient été toutes, ou du moins fresque toutes, acheminées vers la *Romanité* par l'octroi de la cité latine, absolument comme on avait fait autrefois pour la Gaule cisalpine, *Nemausus* (Nîmes), par exemple, chef-lieu du district enlevé à Massalie, à la suite de son hostilité contre César, de ville massaliote qu'elle était, était devenue municipe du Droit latin, avait reçu un ample territoire, et même la faculté de battre monnaie[2].

---

1 Narbonne était la colonie de la Dixième (*decumani*) : *Bæterræ*, celle de la Septième (*septimani*) ; *Forum Julii*, de la huitième (*octavani*) : Arles, et avec Arles la colonie latine de *Ruscino* (la Tour de Roussillon ?), de la Sixième (*sextani*) : *Arausio* de la Seconde (*secundani*). La Neuvième légion manque ; son numéro avait été déshonoré par la révolte de Plaisance. Que les colons de ces diverses cités eussent été exclusivement tirés des légions éponymes, on ne le dit point, et il n'y a point lieu de le croire, les vétérans ayant été pour la plupart établis en Italie. Quand Cicéron se plaint de ce que César aurait confisqué en bloc des provinces et des contrées entières (*de offic.*, 2, 7 : cf. *Philipp.*, 13, 15, 31, 32), il va de soi que ses plaintes (comme il est prouvé déjà par leur étroite liaison avec pareil reproche relatif au triomphe sur les Massaliotes), se réfèrent aux incorporations de territoire dans la Narbonnaise, et surtout aux confiscations territoriales imposées à Massalie, en vue même des colonies ici mentionnées.

2 La tradition ne fait point expressément connaître de qui les cités de la Narbonnaise non colonisées, et Nemausus entre autres, tenaient leur droit latin. Mais César (*b. civ.*, 1, 35), fait entendre nettement que Nemausus, jusqu'en 705 [49 av. J.-C.], était bourg massaliote ; et au rapport de Tite-Live (Diodore, 41, 25 : Florus, 2, 13 : Orose, 6, 15), c'est bien là la contrée, sur laquelle portèrent les confiscations ordonnées par César. D'un autre côté, des monnaies antérieures à Auguste, et de l'affirmation de Strabon, il ressort que Nemausus était cité du Droit latin. Il s'ensuit que c'est César qui a concédé ce droit. Et quant à Ruscino (Roussillon, près de

Répétons-le, à l'heure même où la Cisalpine franchit l'échelon de l'égalité civile, la province Narbonnaise lui succède dans la condition du stage préparatoire, et comme dans la Cisalpine aussi, les plus considérables villes y recevant la cité pleine, les antres n'y ont que la latinité.

Dans les autres territoires de l'Empire, qui ne sont ni grecs ni latins, et qui sont moins rapprochés de l'influence italienne et du mouvement d'assimilation parti de l'Italie, César se borne à créer quelques foyers civilisateurs, avait été Narbonne dans la Gaule, et cela en vue d'y préparer aussi l'égalité future. On rencontre de tels essais dans toutes les provinces, à l'exception de la plus petite et de la plus pauvre, la Sardaigne.

Nous avons décrit ailleurs l'organisation donnée par César à la Gaule du Nord. La langue latine s'y installe partout comme langue officielle, sinon dans toutes les relations de la vie commune : la ville la plus septentrionale de l'Empire, dotée du Droit latin, la colonie de *Noviodunum* (Nyon), est édifiée sur les bords du Léman.

L'Espagne était la province la plus peuplée. Les colons romains, autant que-nous sachions, n'y furent conduits que dans la seule localité maritime importante d'Empories, cité Helléno-Ibérique, où ils s'installèrent à côté de l'ancienne population. Par contre, Gadès, ville marchande antique et riche, dont César, au temps de sa préture, avait déjà remanié tout le système intérieur, reçoit de l'Empereur le plein droit du municipe italique (705 [**49 av. J.-C.**]) ; comme Tusculum jadis, en Italie, elle est la première hors de l'Italie, qui n'ayant pas dû sa fondation à Rome, soit admise dans l'association civique romaine. Quelque années plus tard (709 [**-45**]), la cité pleine est donnée à quelques villes espagnoles, et probablement aussi le Droit latin à un plus grand nombre d'autres.

En Afrique, l'œuvre que Gaius Gracchus n'avait pu mener à fin, s'accomplit : sur le lieu même où a fleuri la capitale de l'ennemi héréditaire de Rome, César fait conduire 3.000 colons italiens, et en outre de nombreux possesseurs à titre locatif ou précaire de terres situées dans le territoire carthaginois. Grâce à une situation incomparable, la nouvelle ***colonie de Vénus*** (tel est le nom de la Carthage romaine), grandit avec une rapidité surprenante[1]. Utique, jusqu'alors chef-lieu administratif et commercial de la province, avait été dotée d'abord, ce semble, du droit latin, juste compensation de la concurrence qu'allait lui créer la résurrection de sa trop puissante voisine. Dans le pays humide, récemment annexé à l'Empire, l'importante Cirta, et les autres villes attribuées au *condottiere* romain Publius Sittius, tant pour lui que pour les siens, sont rangées parmi les colonies militaires. Quant aux grandes villes provinciales, dont la rage insensée de Juba et des enfants perdus du parti constitutionnel avait, fait des monceaux de décombres et de cendres, elles se relevèrent moins vite qu'elles n'étaient tombées, et maintes ruines encore existantes y rappellent le souvenir d'un temps de désastres. Les deux cités Juliennes de Carthage et de Cirta furent et restèrent dorénavant les centres principaux de la colonisation romaine en Afrique.

Dans la région désolée de la Grèce proprement dite, en dehors d'autres entreprises accessoires, comme, par exemple, la plantation d'une colonie romaine à *Buthrotum* (*Butrinto*, en face de *Corfou*), César s'occupa tout

---

Perpignan), et aux autres cités latines de la Gaule narbonnaise, on peut conjecturer qu'elles l'ont aussi reçu en même temps que Nemausus.

1 [Suétone, *César*, 42. — Plutarque, *César*, 57. — Strabon, 17, 3.]

particulièrement de la reconstruction de Corinthe : non seulement il y envoya des colons citoyens en nombre considérable, mais il conçut le plan d'un percement de l'Isthme, afin d'éviter à la navigation le circuit dangereux autour du Péloponnèse, et d'ouvrir au commerce italo-asiatique un passage direct par les golfes Corinthiaque et Saronique[1]. Enfin, dans, dés régions plus lointaines de l'Orient hellénique, le monarque romain appela à la vie civile diverses immigrations italiennes, à Sinope, à Héraclée, entre autres, où les nouveaux venus entrèrent en partage, comme à Empories ; avec les habitants, à *Beryte* (Beyrouth), havre important sur la côte de Syrie, lequel fut doté d'une constitution pareille à celle de Sinope. Il établit aussi une station dans l'île du Phare, qui commandait le port d'Alexandrie d'Égypte.

Ces mesures eurent pour résultat, la participation des provinces aux franchises municipales des villes italiennes. Toutes les cités du plein droit romain, c'est-à-dire toutes celles de la Cisalpine, tous les municipes et colonies de citoyens dispersés dans la Transalpine et ailleurs étant désormais sur le pied d'égalité avec les villes d'Italie, comme celles-ci s'administrèrent eux-mêmes, et eurent leur droit de juridiction, droit limité, il est vrai (les plus graves procès ressortissant du magistrat romain, c'est-à-dire, dans les cas ordinaires, du commandant de la province[2]). Quant aux cités latines autonomes en la forme, quant aux cités déclarées affranchies, c'est-à-dire aujourd'hui, toutes les villes de la Narbonnaise ou de la Sicile qui n'avaient point encore la cité romaine, et y compris aussi bon nombre de cités dans les autres provinces, elles possédaient non seulement leur administration en propre, mais même un droit illimité de juridiction ; et le propréteur ou proconsul n'intervenait jamais qu'en vertu de son pouvoir de contrôle, pouvoir à la vérité fort arbitraire. Bien avant César, sans doute, il se rencontrait dans certaines provinces des cités au droit plein, comme Aquilée, Ravenne, Narbonne. Ailleurs, telle province entière, comme la Cisalpine, n'avait renfermé que des villes dotées déjà de la constitution italique ; mais où se produisait l'innovation grande dans la politique, sinon tout à fait la nouveauté, dans le droit public, c'était dans le phénomène d'une province uniquement et entièrement peuplée de citoyens à l'égal de l'Italie[3], et dans le fait avéré que d'autres gouvernements se montraient envoie de se peupler de la même façon. D'un seul coup allait

---

1 [Suétone, *César*, 42, 44. — Plutarque, *César*, 57, 58. — V. aussi Dion, 43. 50. – Strabon, 17, 3, 15. – Pausanias, 2, 1-2.]

2 Il est certain que les cités du Droit plein romain n'avaient qu'une juridiction limitée. Mais chose qui étonne d'abord, et qui pourtant ressort indubitablement du texte même de la loi municipale pour la Cisalpine, les procès dépassant la compétence locale, dans cette province, étaient portés, non devant le gouverneur provincial, mis devant le préteur de Rome. Et pourtant, le gouverneur, dans sa province, tient de droit la place et du préteur qui prononce, à Rome, entre les citoyens de Rome, et de l'autre préteur qui juge entre citoyens et étrangers. Dans la règle, il aurait donc dû connaître des causes ressortissant au magistrat supérieur. Mais cette anomalie s'explique peut-être comme un reste de l'organisation antérieure à Sylla. On se souvient qu'alors les deux magistrats de Rome (le préteur urbain et le préteur perégrin), avaient juridiction sur tout le territoire continental jusqu'aux Alpes ; et que par suite, dès que le procès dépassait les limites de la compétence municipale, ils étaient dévolus aux préteurs. Au contraire, à Narbonne, Gadès, Carthage et Corinthe, la connaissance de ces mêmes causes appartenait au commandant provincial : il y aurait eu d'ailleurs des difficultés pratiques à ce que le procès allât s'instruire et se vider à Rome.

3 Je ne comprends pas pourquoi l'on a voulu voir une antinomie inconciliable dans le fait du droit de cité romaine concédé à toute une contrée, et le maintien dans cette même contrée du régime provincial. N'est-il pas notoire que la Cisalpine a reçu la cité en bloc, en 705 [49 av. J.-C.] au plus tard, qu'elle est restée néanmoins province romaine tant que César a vécu, qu'elle n'a été réunie à l'Italie qu'après sa mort (Dion, 48, 12), qu'enfin, jusqu'en 711 [-43], il est fait mention des magistrats qui l'administrent ? L'erreur était-elle possible en présence de la loi municipale de César, où ne se rencontre jamais le mot d'Italie, et qui désigne toujours la Gaule Cisalpine ?

disparaître la première des deux grandes causes d'antagonisme entre l'Italie et les provinces ; et quand à la seconde, l'interdiction du stationnement régulier des armées ailleurs que dans les provinces, l'Italie demeurant terrain prohibé, elle tendait également à cesser. Dans l'état de choses actuel, les troupes se tiennent partout où il y a une frontière à défendre ; et pour ce qui est des gouverneurs dont la contrée n'est point frontière, ceux de Narbonne ou de Sicile, par exemple, ils n'ont plus rien de militaire que le nom. J'ajoute qu'une autre démarcation, de pure forme cette fois, avait en tous temps et sous d'autre rapports, existé entre l'Italie et les provinces : elle se continue aujourd'hui. L'Italie demeure dans le ressort de la justice civile administrée dans Rome par les préteurs-consuls : dans les provinces, la juridiction, gardant son caractère militaire, appartient aux proconsuls et aux propréteurs. Mais au fond, la procédure, qu'elle fût civile ici, et là militaire, n'offrait plus depuis longtemps de différence dans la pratique ; et peu importent désormais les titres des magistrats, alors qu'ils ont l'Empereur au-dessus d'eux.

Dans toutes ces fondations, dans toute cette organisation- municipale, dont la conception première, sinon l'exécution complète et jusque dans les détails, remonte à César, se révèle un système vaste et arrêté. L'Italie ne sera plus la reine des peuples vaincus : elle sera la métropole de la nation italo-hellénique revivifiée. La Cisalpine est admise à l'égalité civile absolue ; elle atteste et autorise l'espoir qu'un jour, dans la monarchie césarienne, comme aux siècles florissants de la jeune République, il sera donné à toute région latinisée d'aller se placer, égale en droits et en condition, à côté de la province sœur, son aînée, à côté de la ville métropolitaine elle-même. Déjà les pays voisins, la Sicile grecque et la Gaule méridionale, rapidement transformés, ont pris les devants, et, marchent à leur nivellement politique et national. Derrière elles, et loin derrière elles encore, se tiennent les autres provinces. Là, jouant le rôle de la colonie romaine de Narbonne dans la Gaule méridionale, on rencontre les grandes villes maritimes, Empories, Gadès, Carthage, Corinthe, Héraclée Pontique, Sinope, Béryte, Alexandrie, villes aujourd'hui italiques ou helléno-italiques, points d'appui de la civilisation italienne dans l'Orient : grec, ou colonnes déjà debout du futur, édifice politique et national de l'Empire uni. C'en est fait de la domination de la cité de Rome sur le littoral de la Méditerranée. A Rome a succédé le grand État Méditerranéen : son premier acte est la réparation des deux grands crimes de lèse civilisation commis par la Métropole. Les ruines de Carthage et de Corinthe, les deux plus vastes centres commerciaux du territoire de la République, avaient marqué la date critique du passage du protectorat romain à la tyrannie politique, à l'exploitation financière excessive des provinces sujettes. Le rétablissement immédiat, éclatant, de Carthage et de Corinthe marque l'ère de la fondation d'une nouvelle et grande société, embrassant dans la même loi d'égalité politique toutes les régions de la Méditerranée, et les appelant toutes au bienfait de l'unité nationale véritable. Au nom antique de la cité corinthienne, César ajoutait à bon droit le nom nouveau d'***honneur des Jules***[1].

Le nouvel empire ne comportait qu'une nationalité nécessairement destituée du caractère individuel de ses peuples : il était une œuvre constructive, sans vie propre, plutôt qu'un produit naturel spontané et vivace ; il avait besoin avant toutes choses de l'unification de ces institutions diverses au sein desquelles se meut la vie des peuples, constitution et administration, religion et justice, monnaie, poids et mesures, en laissant subsister, bien entendu, dans les divers

---

1 [*Laus Julia*, sur les médailles. Eckel, 2, 238.]

pays, les différences et les particularités compatibles avec l'unité. Ici d'ailleurs, il ne peut être question que des commencements. L'achèvement de l'édifice monarchique appartenait à l'avenir. César a seulement posé les fondements pour le travail des siècles. Mais nous retrouvons sur le sol la plupart des lignes tracées par le grand homme : à les rechercher l'historien éprouve des jouissances plus amples qu'à parcourir le temple en ruine des nationalités.

En ce qui touche la constitution et l'administration de l'Empire, nous avons montré les plus importants facteurs de l'unification nouvelle, la souveraineté transportée du Sénat romain au monarque, roi du monde Méditerrané, ce même Sénat changé en un conseil suprême d'Empire représentant à la fois l'Italie et les provinces, et surtout le système civique de l'ancienne Rome et de l'Italie en voie de s'étendre à toutes les villes provinciales. Cette extension du droit de cité latin, puis romain, à toutes les localités devenues mûres pour leur entrée dans l'égalité politique, devait insensiblement conduire à une organisation communale homogène. Mais il était un besoin auquel il fallait donner immédiate satisfaction : une institution était à créer qui pût fournir au gouvernement central sa base administrative, et lui mettre sous les yeux le tableau exact de la population et des fortunes, dans chaque cité : je veux parler du cens, refondu, amélioré. César en entreprit d'abord la réforme en Italie. Avant lui, chose incroyable, le cens n'avait jamais été relevé que dans la capitale seule, au grand dommage des citoyens surchargés, et des affaires publiques. Aux termes d'une ordonnance de César[1], en même temps que le cens se faisait dans Rome, à l'avenir, il y devait être aussi procédé dans toutes les villes de l'Italie, sous la direction de l'autorité locale : les listes indiquant le nom de chaque citoyen, le nom de son père ou du patron affranchisseur, la tribu, l'âge et les biens, devaient être remises au fonctionnaire du Trésor romain en temps utile, et celui-ci, à son tour, avait mission de dresser, à époque fixe, l'état général des citoyens et des richesses. César songeait à ordonner pareille mesure dans toutes les provinces : ce qui le prouve, indépendamment du fait même de la réorganisation Censitaire italienne, c'est qu'il avait prescrit déjà le mesurage et le cadastre universels[2] (710 [**44 av. J.-C.**]). La formule était donnée, qui permettait d'opérer dans les villes extra-italiques aussi bien que dans celles d'Italie, tous les relevés nécessaires au bon fonctionnement de l'administration centrale. On constate facilement aussi que César voulait remonter à la tradition des temps républicains, et calquer ses listes de cens sur celles de la vieille Rome. Il faut se souvenir, en effet, que la République, comme César aujourd'hui le faisait pour l'Italie en bloc, avait appliqué l'institution propre à la ville romaine, son délai quinquennal et toutes ses autres règles fondamentales, aux nombreuses cités sujettes de la Péninsule et de la Sicile. Le cens avait été l'une des premières colonnes de l'édifice ancien qu'avait laissé tomber une aristocratie immobile et glacée : sans lui, plus rien qui permit à l'autorité suprême de se rendre compte et des contingents civiques disponibles et des forces de la matière imposable, et d'exercer enfin un efficace contrôle administratif. Les vestiges sont là, et l'ensemble des faits le démontre

---

1 Comment a-t-on pu douter que l'innovation date de César, et qu'elle ne remonte pas à une époque quelconque postérieure à la guerre sociale ? Cicéron le constate (*in Verr.*, Act. 1, 18, 54, etc.). — [Quant au règlement relatif au cens, v. la *L. Julia municip.* à l'appendice.]

2 [Le fait, est mentionné par Æthicus, dans sa *Cosmographie* (IVe siècle). V. Dureau de la Malle, *Économie polit. des Romains*, 1, 166 et s. — Les mensurations faites par l'ordre de César, ont dû, selon M. Merivale, faciliter la construction de la carte du monde d'Agrippa, mentionnée par Pline, *h. nat.*, 52, 3. — V. *Hist. of the Romans under the Empire*, 2, 422.]

jusqu'à l'évidence, César préparait le renouvellement dans tout l'Empire de l'institution tombée en désuétude depuis plusieurs siècles.

La religion et la justice ne comportaient pas un nivellement profond, nous n'avons pas besoin de le dire, et pourtant, quelle que fût d'ailleurs la tolérance du nouvel État pour les croyances locales et les statuts locaux, la nécessité se faisait sentir et d'un culte commun, qui répondit à la nationalité italo-hellénique, et d'une législation générale planant au-dessus des diverses lois municipales. Il les fallait avoir l'un et l'autre, et de fait l'Empire les avait déjà. — Dans le domaine religieux, depuis des siècles s'était produit un travail actif d'assimilation des cultes italiens et grecs, tantôt dans la forme extérieure par la réception, tantôt dans le fond par la fusion, des notions divines ayant cours. Les dieux amorphes de l'Italie s'y prêtant, comme l'on sait, il n'avait jamais été difficile d'associer Jupiter à Zeus, Vénus à Aphrodite, de marier enfin chacune des idées et des croyances latines à son antitype chez les Grecs. Déjà, du moins, dans ses assises principales, la religion italo-hellénique était fondée : le monde latin avait conscience qu'après avoir passé par la nationalité romaine pure, il entrait dans la quasi nationalité complexe des deux peuples fusionnés ; et Varron, par exemple (la preuve en est fournie par lui), dans son traité théologique plus haut mentionné, distingue les dieux ***communs***, c'est-à-dire, ceux vénérés à la fois par les Grecs et les Romains, des dieux propres à la cité de Rome.

Venons à la législation. Ici, l'action de l'État s'exerce plus immédiate dans les matières du droit criminel et de police ; il suffit d'ailleurs d'une loi intelligente pour donner satisfaction aux besoins juridiques. Dans ce qui était de la mission du législateur, nulle difficulté sérieuse n'empêchait d'atteindre au degré d'uniformité matérielle réclamé par l'unité de l'Empire. En matière civile, au contraire, là où l'initiative se dégage du commerce réciproque, où la législation n'a plus qu'à donner la formule, le droit commun, que le législateur seul eût été impuissant à créer, s'était, en effet et depuis longtemps, sous l'influence qui vient d'être signalée, développé tout naturellement dans le sens même de l'uniformité désirable. Le droit civil de Rome reposait encore sur les règles empruntées au vieux droit latin, telles que la loi des XII Tables les avait reproduites. Les lois postérieures y avaient successivement introduit un certain nombre d'amendements sollicités par l'expérience des temps : l'un d'eux, le plus important à coup sûr, avait consisté à supprimer l'antique et incongrue ouverture du procès par l'échange des phrases sacramentel les imposées aux parties, y substituant l'Instruction rédigée par écrit, que le magistrat directeur faisait tenir au juge juré unique (la formule proprement dite). Mais, après tout, la législation populaire n'avait fait qu'entasser sur ce fond tombant de vétusté un chaos inextricable de lois spéciales, surannées, oubliées presque toutes et comparables à l'arsenal incommode des statuts de l'Angleterre. Plusieurs tentatives heureuses de rédaction scientifique et systématique avaient ouvert quelques voies plus faciles et éclairé l'antique labyrinthe. Mais il n'était donné à aucun juriste romain, fût-il un *Blackstone*, de combler les lacunes trop énormes, trop capitales. De cette coutume civile, écrite pour une ville il y avait plus de 400 ans, avec toutes ses annexes diffuses et confuses, comment songer à faire la législation d'un grand État ? Le mouvement social se chargea de la besogne. Depuis de longs siècles déjà, des relations quotidiennes entre Romains et non Romains était sorti un *Droit international privé* [*Jus Gentium*], c'est-à-dire, tout un ensemble de règles s'imposant d'elles-mêmes aux rapports mutuels, et suivant lesquelles le juge prononçait à Rome dans toutes les causes où il ne être décidé ni d'après la loi civile, ni d'après la loi étrangère ; où sans avoir à viser tel ou tel droit particulier,

romain, hellénique, phénicien ou autre, on s'en référait aux notions générales à l'usage du commerce humain quelqu'il soit. La jurisprudence nouvelle avait trouvé son point d'appui. D'abord arbitre des rapports juridiques entre Romains, elle mit à la place de l'ancienne loi usée et pratiquement inapplicable, un droit civil de fait et nouveau, véritable compromis entre la loi nationale des XII Tables, et le droit international ou, comme on l'appelait, le *droit des gens*[1]. Dans son application, le juge tenait la main d'ailleurs, sauf les modifications amenées par, le temps, aux dispositions de la loi civile dans les matières du mariage, de la famille et des successions. Mais dans toutes les causes relatives aux choses placées dans le commerce, dans toutes les questions de propriété ou d'obligations nées des contrats, il décidait conformément au droit des gens. On le vit même recourir souvent à tel ou tel statut important du droit local provincial, en matière d'usure, par exemple, ou de gage hypothécaire. La révolution était grande. Se fit-elle d'un coup ou par essais successifs ? Par qui, en quel temps ? Eût-elle un seul ou plusieurs auteurs ? Jusqu'où pénétra-t-elle dans les relations de la vie civile ? Toutes questions auxquelles il est impossible de répondre. Ce que nous savons seulement, c'est que la réforme, comme c'est naturel de le penser, est sortie des prétoires de Rome, qu'elle a été tout d'abord écrite dans l'Instruction que le préteur annuel publiait à son entrée en charge, pour servir de règle aux parties, et dans laquelle il consignait à l'avance les principales maximes juridiques qu'il entendait appliquer au cours de son année judiciaire (*edictum annuum* ou *perpetuum prœtoris urban*). Nous savons aussi que cette même réforme, préparée de longue main par les édits des temps antérieurs avait sûrement atteint son complément dans l'époque actuelle. Théoriquement parlant, la jurisprudence nouvelle était encore abstraite si l'on peut dire, la pensée juridique romaine s'y étant dépouillée de son caractère exclusif et national, autant du moins qu'elle en avait eu conscience. Mais cette jurisprudence était en même temps pratique et positive, en ce sens qu'elle n'allait point se perdre dans le crépuscule nébuleux de l'équité générale, ou dans le pur néant d'un prétendu droit naturel. Placée dans la main d'un magistrat constitué, ayant ses règles préfixes pour l'application concrète à des cas délimités, elle n'était point seulement susceptible de recevoir une formule légale, elle l'avait en partie reçue déjà dans l'*Édit annuel* publié pour la ville. Elle répondait réellement aux besoins du moment, alors qu'elle offrait à la procédure, aux acquisitions de la propriété, aux contrats, un cadre agrandi et plus commode, tel que l'exigeaient lés progrès de la vie civile. Elle était enfin devenue, dans toute l'étendue des territoires romains, le *droit commun* essentiellement *subsidiaire*. Car, tandis que les innombrables statuts locaux demeuraient la règle de tous les rapports juridiques en dehors du commerce général, ou des litiges se rattachant aux usages de la vie civile locale entre habitants du même ressort de justice, la juridiction officieuse, en Italie et dans les provinces, se modelant sur l'édit de la ville, non applicable évidemment par lui-même, vidait les instances pécuniaires ou réelles entre justiciables appartenant à des ressorts différents. L'édit prétorien avait alors la place et l'importance que le Droit romain à conquises dans nos institutions allemandes. Chez nous, en effet, le Droit romain est à la fois abstrait et positif, autant du moins que les contraires se concilient ; chez nous aussi, comparé à notre vieille jurisprudence, il s'imposa de bonne heure par ses textes d'une adaptation commode à toutes les formes de, la vie Juridique, et il devint le

---

1 [Ou mieux : le *Droit des peuples*. Les mots *Jus gentium* ne signifient pas autre chose.]

droit commun auxiliaire des lois civiles locales[1]. Seulement la jurisprudence romaine a sur la nôtre un avantage essentiel : tandis que chez nous le Droit subsidiaire est préconçu et artificiellement construit, à Rome le mouvement dénationalisateur dans la jurisprudence, apporte sa formule tout naturellement et à l'heure opportune.

César trouva les choses en cette situation. Il aurait conçu le projet d'un code nouveau[2]. Si le fait est vrai, je tiens pour facile de dire ce qu'il entendait par là. Son code devait uniquement comprendre le droit des civils ou des citoyens romains, et n'eût pu être un code général qu'en un seul sens, c'est à savoir que, renfermant le corps des lois de la nation dominante, lois conformes au temps, il devait s'imposer de lui-même dans tout l'Empire à titre de Droit subsidiaire commun. — Pour les matières criminelles, s'il est vrai que le projet s'étendit à elles, il suffisait d'une révision et d'un remaniement des ordonnances de Sylla. — En matière civile, alors qu'il s'agissait d'un État ; dont la nationalité s'appelait l'humanité, la formule nécessaire, la seule admissible, se trouvait écrite dans cet édit du préteur urbain, librement sorti du mouvement juridique des rapports sociaux : il n'était besoin que de lui donner la garantie et la précision légales. La loi Cornelia, de l'an 687 [**67 av. J.-C.**], avait fait le premier pas dans cette voie, en prescrivant au préteur de s'en tenir fidèlement aux maximes proclamées par lui à son entrée en charge, et en lui faisant défense d'appliquer une autre règle, prescription sage qu'il faut mettre à côté de la loi des XII Tables, et qui, pour la fixation du Droit civil nouveau, avait toute l'importance de celle-ci pour la fixation du Droit ancien. Mais s'il est vrai que depuis le plébiscite Cornélien, l'édit n'était plus subordonné au juge ; si le juge, au contraire, était légalement au-dessous de l'édit ; et si dans la pratique, et dans l'enseignement de la jurisprudence, le code du préteur avait refoulé le vieux droit civil, chaque préteur, à son entrée en judicature, n'en demeurait pas moins le maître de changer du tout au tout et arbitrairement l'édit de son prédécesseur : par suite, la loi des XII Tables, avec ses annexes, avait encore, en la forme, la prédominance sur le Droit prétorien ; si bien qu'en cas d'antinomie, la disposition ancienne du Droit civil étant écartée par l'intervention arbitraire du magistrat, il en résultait, à prendre les choses au pied de la lettre, une violation du Droit écrit. Quant à l'application subsidiaire de l'édit dans le prétoire des étrangers à Rome et dans les divers tribunaux des provinces, elle dépendait absolument du bon plaisir du magistrat suprême. De là, pour César la nécessité de décréter l'abrogation définitive de la vieille loi civile, dans toutes celles de ses dispositions qui n'avaient point passé dans la loi nouvelle ; de là la nécessité d'une juste limite à poser à l'abus des modifications arbitraires du fait du magistrat annuel, enfin d'une règle à poser aussi pour l'application subsidiaire du code césarien à côté des statuts locaux. J'ajoute que, comme il n'en pouvait être autrement, tel a été assurément le plan de César. Ce plan, le temps manqua pour sa mise à exécution ; et l'on vit pendant six siècles encore se perpétuer dans la jurisprudence un état transitoire fâcheux, jusqu'au

---

1 [En Allemagne le Droit romain est droit écrit et a force de loi auxiliaire commune, là où le Droit civil local (*Landrecht*) est muet. Il est plus que la raison écrite subsidiaire ; il est enfin ce qu'il était dans nos provinces françaises de *Droit écrit*. A ce compte il est l'objet d'une étude pratique et vivante autrement approfondie qu'en France. — V. Savigny, *Traité de Droit romain*. — Windscheid, *Lehrbuch des Pandektenrechts (Traité du Dr. des Pandectes)*, 3 v, Dusseldorff, 1867. — Ihering, *Geist des r. Rechts (Esprit du Dr. r.)*, 3 vol. Leipzig, 1866, etc.]

2 [Suétone, *César*, 44. Déjà Cicéron avait fait, pour son propre usage, un résumé méthodique des lois. Gell, 1, 22.]

jour où l'indispensable réforme, incomplète, il est vrai, sortit des mains de l'un des successeurs de César, l'empereur Justinien[1].

La péréquation du système des monnaies et des poids et mesures, chez les Latins et les Grecs, était aussi depuis longtemps en progrès. En ce qui touche les poids, les mesures des solides et des superficies, les déterminations dont le trafic commercial ne pouvait se passer étaient presque aussi vieilles que lui : mais, quant à la monnaie, elles ne remontaient guère qu'au lendemain de la fabrication des pièces d'argent. Cependant les péréquations autrefois établies ne suffisaient plus : les systèmes métriques et monétaires les plus variés s'étaient établis dans le monde grec. Là encore la nécessité commandait, et César, à n'en point douter, méditait pour le nouvel empire uni, une réforme non essayée avant lui sur une aussi grande échelle. Il voulait que la monnaie, les mesures et les poids romains eussent cours légal en tous pays ; qu'ils fussent dans toutes les relations d'affaires l'unique base officielle de compte : il entendait restreindre à l'usage local tout ce qui ne rentrait pas dans le système romain, ou établir par rapport à ce système une échelle comparée, mais invariable. Toutefois on ne constate son intervention effective qu'en ce qui touche la monnaie d'or, et le calendrier.

Le système monétaire de Rome reconnaissait les deux étalons des deux métaux nobles, admis dans la circulation générale selon un rapport déterminé, l'or évalué et reçu au poids[2], l'argent tarifé selon son empreinte. En réalité, depuis l'extension du commerce transmaritime, l'or, comme agent monétaire, avait de beaucoup dépassé l'argent. L'argent romain avait-il déjà cours forcé dans l'empire, même avant cette époque ? C'est ce qui demeure incertain : en tous cas, sur tout le territoire, l'or non monnayé tenait principalement lieu de monnaie générale officielle ; et cela, d'autant que les Romains en avaient prohibé la frappe dans toutes les provinces et dans tous les États clients. Le denier s'était légalement et de fait répandu, sans compter l'Italie propre, bien entendu, dans la Cisalpine, en Sicile, en Espagne, et en bien d'autres pays occidentaux principalement. Avec César, commence la monnaie d'empire. Comme Alexandre, il estimait que la fondation de la monarchie nouvelle, embrassant le monde civilisé, comportait aussi, à titre distinctif et en premier ordre monétaire, l'usage du métal devenu l'agent universel du commerce. Il fit donc frapper une pièce d'or nouvelle aussi (valant 7 thaler 158 silbergros (28 fr. 05 c.) au taux moderne) : il la répandit en telles quantités, qu'un jour, on en a pu trouver, dans un trésor enfoui quelque sept ans après sa mort, un énorme dépôt d'environ 80.000. Je l'admets, du reste, la spéculation financière a pu et dû s'en mêler[3]. Pour ce qui est de la monnaie d'argent, dans tout l'Occident, où déjà le denier était

---

1 [Avant Justinien, quelques tentatives de codification eurent lieu ; et le code de Théodose lui avait frayé la voie.]

2 Les pièces d'or, que Sylla, et que Pompée, à la même époque, avaient fait frapper, en petit nombre d'ailleurs, ne contredisent point cette opinion : très vraisemblablement elles n'étaient reçues qu'au poids, tout comme les Philippes d'or (*), qu'on rencontre encore dans la circulation au temps de César. Elles ont cela de remarquable, qu'elles devancent la monnaie d'or césarienne, de même que la Régence de Sylla devance la nouvelle monarchie.

(*) [Le statère de Philippe II, de Macédoine, pesait grammes 8,6 environ, et valait de 5 à 6 thaler = 18 fr. 75 c. à 22 fr. 60 c. (valeur actuelle, 30 fr. 30 c. environ.]

3 Il semble constant qu'autrefois les sommes dues en monnaie d'argent aux créanciers de l'État, ne pouvaient leur être remboursées, malgré eux, en or et au taux du rapport légal entre l'or et l'argent. A dater de César, au contraire, la pièce d'or a cours partout sur le pied de 100 HS d'argent. Et le fait a d'autant plus d'importance, qu'il la suite des immenses quantités d'or versées dans la circulation par César, ce métal, durant quelques années, était en baisse de 25 %, relativement au cours légal.

généralement reçu, César en établit définitivement le cours légal et prédominant : en même temps, il fermait l'atelier de Massalie, le seul qui dans ces régions, frappât encore en concurrence avec l'atelier de Rome. Les monnaies de billon, argent ou airain, demeurent. tolérées dans une multitude de localités occidentales : ainsi l'on rencontre des *trois-quarts de deniers* dans certaines cités latines du sud des Gaules, des *demi-deniers* dans certains cantons celtes du Nord, et après César, une multitude de petites pièces de bronze circule encore dans nombre de localités de l'Ouest. Mais, qu'on le remarque, toute cette monnaie d'appoint est frappée au pied romain, et il est à croire qu'elle n'est point obligatoire ailleurs que dans les transactions locales. Quant à régler et unifier le système monétaire en Orient, César ne semble pas y avoir plus songé que le précédent gouvernement. Et pourtant, en Orient, circulait par grandes masses une monnaie d'argent grossière, la plupart du temps peu résistante à l'usure du relief et au frai. Quelquefois, comme en Égypte, on rencontrait une monnaie de bronze analogue dans l'usage à notre argent de papier : ailleurs, dans les places de commerce syriennes, on souffrait beaucoup de la rareté de l'ancienne monnaie du pays, calculée sur le pied Mésopotamien. Quoiqu'il en soit, nous trouverons plus tard, dans toutes ces contrées, le denier circulant au taux légal : c'est en deniers que se régleront officiellement les comptes[1], les monnaies locales n'en continuant pas moins à circuler aussi dans leur rayon restreint : elles auront pareillement cours légal, mais en perdant sur le denier[2]. Tous usages qui ne s'établiront point en un seul jour, et qui, en partie, remontent peut-être avant César. En tous cas, ils complètent l'organisation monétaire de l'empire Césarien : la nouvelle pièce d'or avait eu son type dans la pièce de poids quasi égal d'Alexandre, et elle s'adaptait tout particulièrement à la circulation dans l'Orient.

La réforme du calendrier se rattache à un même ordre d'idées. Le calendrier républicain, chose incroyable, en était encore au travail ancien des Décemvirs, remaniement maladroit de l'*Octaéterie* d'avant Méton[3]. Par l'effet combiné de calculs mathématiques détestables et d'une plus détestable administration, les fastes devançaient le temps vrai de 67 jours pleins : par exemple la *fête de Flore* (les *Floralia*), qui tombe au 28 avril, était inscrite au 11 juillet. César voulut redresser ces erreurs énormes, il appela à son aide le mathématicien grec

---

1 On ne rencontre pas d'inscription, sous l'ère impériale, où les valeurs soient portées autrement qu'en monnaie romaine.

2 Ainsi la *Drachme attique*, bien que sensiblement plus lourde que le denier, n'est reçue qu'à égale valeur : la *Tétradrachme d'Antioche*, plus lourde de 15 grammes en moyenne, ne vaut que 3 deniers romains, lesquels ne pèsent que 12 grammes. Ainsi le *Cistophore d'Asie Mineure*, qui, valeur argent, dépasse 3 deniers, n'est reçu au tarif légal que pour 2 deniers et demi : la *demi-drachme rhodienne*, valant 3/4 de denier en argent, n'est aussi reçue que pour 5/8, et ainsi de suite.

3 [Avant Méton, pour mettre d'accord les années solaire et lunaire en usage, on recourait à une période intercalaire, dite *Octaéterie*, de 8 années solaires ou de 99 mois lunaires. Méton, fils de Pausanias, et natif d'Athènes, inventa, avec Euclémon, un cycle de 19 ans, également intercalaire, et répondant à la 4e année de la 860 olympiade ou à l'an 432 avant J.-C. (Diodore Sic., 12, 36). — Sur les intercalations compliquées du calendrier anté-césarien, v. Macrobe, *Sat*. 1, 13, 14 : Censorin, *de Die natal*., 20. — Les Pontifes, d'ailleurs, dans un but politique, ou en vue d'être utiles à quelque ami, ne se gênaient pas pour omettre ou ajouter un intercalaire dans leurs Fastes. Cicéron, une fois le leur demanda comme chose toute naturelle, afin de raccourcir son séjour en Cilicie, qui lui pesait (*ad Att*., 5, 9. ; *ad div*., 7, 2, 8, 6). — A dater de l'an 702 [52 av. J. C.], l'année n'avait été que de 355 jours, sans intercalation, et les consuls de l'an 708 [-46], qui devaient entrer le 1er janvier en charge, avaient réellement commencé leurs fonctions le 13 octobre 707 [-47], 18 jours après l'équinoxe.]

Sosigènes[1], et adopta pour l'usage religieux et officiel le comput de l'année agricole italique ordonné selon le calendrier égyptien d'*Eudoxe*[2], en y ajoutant d'intelligentes intercalations[3]. En même temps il abolit le nouvel an du 1er mars du calendrier ancien, y substitua, comme étant aussi la date du commencement de l'année, celle, du 1er janvier, échéance déjà fixée pour les mutations des grandes magistratures, et depuis lors acceptée aussi dans la vie civile. Ces deux arrangements eurent pour point de départ le 1er janvier 709 [**45 av. J.-C.**] : avec eux entra en vigueur le *Calendrier Julien*, du nom de son auteur. Il eut cette fortune qu'après la chute de la monarchie césarienne, il demeura usuel dans le monde civilisé, et qu'il survit encore dans ses éléments principaux. Un édit fort détaillé y fut ajouté à titre d'éclaircissements, édit renfermant un calendrier stellaire emprunté à l'astronomie égyptienne, accommodé, assez maladroitement d'ailleurs, à l'Italie, et donnant jour par jour le lever et le coucher des plus importantes constellations[4]. Sur ce terrain aussi, l'égalité désormais est faite dans les mondes romain et grec.

Telles furent les bases posées par César à sa monarchie méditerranéenne. Une seconde fois dans Rome, la question sociale avait abouti à une crise où, la situation étant donnée, les antagonismes semblaient et étaient en effet irréductibles ; où, jusque dans leur expression et leur langage, toute conciliation était et semblait impossible. Au temps jadis, la République avait du son salut à l'absorption de l'Italie dans Rome, et de Rome dans l'Italie. Dans la nouvelle patrie, agrandie, transformée, si les éléments hostiles survivaient encore, du moins avaient-ils été refoulés. Aujourd'hui, de même, Rome sera sauvée par l'absorption consommée ou préparée des provinces méditerranéennes : la guerre des pauvres et des riches qui, dans la péninsule italique, ne pouvait finir qu'avec l'anéantissement de la nation, cette guerre n'a plus de sens, plus de champ de bataille dans l'Italie nouvelle, étendue sur un triple continent. Des colonies latines avaient fermé l'abîme menaçant d'engloutir la société romaine au Ve siècle : les colonies transalpines et transmaritimes gracchiennes au VIIe, comblent le gouffre plus profondément entr'ouvert. Pour la seule Rome, l'histoire

---

1 [Sosigènes, Égyptien, commentateur de l'écrit aristotélique sur le ciel, et d'un *Traité περὶ ὄψεως*, n'est guère connu d'ailleurs que par sa collaboration au calendrier Julien.]

2 [Eudoxe (Eudoxos) de Rhodes, vécut vers 366 [388 av. J.-C.], astronome, géomètre et médecin, il introduisit la Sphère en Grèce, et rectifia l'année selon les calculs égyptiens (Octaétérie), qu'il avait étudiés sur place. Araius a traduit ses *Phénomènes*.]

3 L'année 708, appelée l'année de confusion (Macrobe, 1, 16), fut allongée de façon à réparer les erreurs préexistantes, et à faire partir du 1er janvier 709 [45 av. J.-C.] ; la première année de l'*ère Julienne*. César avait ajouté 90 jours à cette année 708 [-46] de l'ancien calendrier, ces 90 jours se décomposant ainsi : 1° un mois intercalaire de 23 jours, entre le 23 et le 24 février, et 2° deux mois intercalaires à la fin de novembre, l'un de 29, l'autre de 31 jours, plus 7 jours complémentaires comptés en dehors, en tout, 67 jours. — A dater de l'an 709 [-45], il est ajouté tous les 4 ans un jour intercalaire, entre le 23 et le 24 février.

4 L'identité de cet édit, rédigé, peut-être, par Marcus Flavius (Macrobe, *Saturn.*, 1, 14-16) et de l'écrit sur les Constellations, attribué à César, me semble prouvé par le sarcasme de Cicéron (Plutarque, *César*, 59) : *Aujourd'hui la Lyre se lève par ordre !* Du reste, on savait avant César que l'année héliaque de 365 jours 6 heures, admise par le calendrier égyptien, dépassait quelque peu la longueur de l'année vraie. Selon le calcul le plus exact de l'année tropique qu'ait connu l'antiquité, celui d'Hipparque [astronome grec florissant vers 594], l'année vraie durait 365 jours 5 heures 52' 12" : selon le compte exact, aujourd'hui, sa durée réelle est de 365 jours, 5 heures 48' 48". [Tellement qu'aujourd'hui, il y aurait dans le calendrier Julien une erreur moyenne de 1 jour par 130 ans. — Au temps de Grégoire XIII (1582), il avançait de 13 jours. Grégoire, rectifiant le calcul de la durée des jours, retrancha 10 de ces 13 jours : son calendrier est celui en vigueur actuellement, avec 3 jours d'erreur, par conséquent, entre l'époque de l'équinoxe civil, et celle de l'équinoxe astronomique vrai. (v. Ideler, *Handb. der mathem. und techn. Chronologie (Manuel de chronol. mathématique et technique)*, t. II.]

a fait un miracle, que dis je, son miracle, elle l'a répété, et deux fois rajeunissant l'État, deux fois elle l'a tiré d'une crise intérieure, alors même qu'il demeurait incurable. Sans doute, il y à de la corruption, et beaucoup, dans ce rajeunissement : comme l'unité de l'Italie s'est faite sur les ruines des nationalités étrusques et samnites, la monarchie méditerranéenne s'édifie à son tour sur les ruines de races et d'États innombrables jadis vivants. et forts. N'est-ce point de la corruption aussi que sortent des États jeunes de sève, aujourd'hui en voie de floraison ? Les peuples qui tombèrent, et sur qui s'assît le nouvel édifice, n'étaient que d'un rang secondaire ; ils étaient prédestinés à la ruine et au nivellement civilisateurs. Quand César a détruit, il a exécuté la sentence de l'histoire qui décrète le progrès : partout où il les a trouvés, il a donné protection aux germes de l'avenir, dans son propre pays et dans le pays frère des Hellènes. Il a préservé et renouvelé la société romaine ; et non seulement il a épargné la société grecque, mais il s'est appliqué à régénérer les Hellènes, y apportant les mêmes vues, la même sûreté de génie qu'à la reconstruction de Rome, il a repris enfin la grande oeuvre interrompue d'Alexandre de qui, tout porte à le croire, il avait sans cesse l'image devant les -yeux de l'esprit. Il n'a pas seulement accompli ses deux tâches l'une à côté de l'autre, mais l'une par l'autre. Les deux facteurs essentiels de l'humanité, progrès général et progrès individuel, État et civilisation, unis en germe chez les Gréco-Italiens primitifs, ce peuple pasteur, qui vécut d'abord loin des côtes et des îles méditerranées, ces grands facteurs, dis-je, s'étaient séparés un jour, quand la souche mère se divisa en Italiques et en Hellènes ; et depuis bien des siècles, la séparation s'était continuée. Mais voici venir le petit-fils du prince troyen, et de la fille du roi latin : d'un État sans culture propre, et d'une civilisation toute cosmopolite, il saura faire sortir un ensemble nouveau, où état et culture se retrouveront et s'uniront encore sur les sommets de la vie humaine, dans la maturité féconde d'un heureux âge, et rempliront dignement l'immense cadre mesuré à un tel épanouissement.

Les lignes sont là, devant nos yeux, telles que César les a tracées pour son édifice, sur lesquelles il a lui-même bâti, sur lesquelles, suivant attentivement et pendant des siècles les jalons plantés par le grand homme, la postérité s'essaiera à bâtir à son tour, sinon avec le même génie et la même énergie, du moins avec l'aveu et les intentions du maître. Bien peu est achevé : beaucoup est préparé. Le plan était-il complet ? Pour en décider, il faudrait l'audace d'une pensée rivale : dans ce qui est là devant nous, où trouver une lacune de quelque importance ? Chaque pierre posée en dit assez pour immortaliser l'ouvrier : les fondations accusent un ensemble plein d'harmonie. César n'a régné que cinq ans et demi, moitié moins de temps que le grand Alexandre : il n'a pu séjourner que 45 mois en tout dans la capitale, durant les intervalles de ses sept grandes campagnes[1] ; et pendant ce court délai, il a su organiser les destins, présents et à venir du monde, posant ici les frontières entre la civilisation et la barbarie, là ordonnant la suppression des gouttières donnant sur les rues de la capitale, trouvant assez de loisir et de liberté d'esprit pour suivre les concours poétiques du théâtre, et pour remettre en personne la couronne au vainqueur, avec son compliment improvisé en vers[2]. La rapidité, la sûreté de l'exécution, témoignent d'un plan longuement

---

1 César vint à Rome en avril et décembre 705 [49 av. J.-C.], n'y restant chaque fois que peu de jours : il y séjourna de septembre à décembre 707 [-47] : il y resta quelque chose comme quatre mois pendant l'automne de l'année 708 [-46] (année de 15 mois) : enfin, il y demeura jusqu'à sa mort, d'octobre 709 à mars 710 [-45/-44].

2 [Un historien moderne, M. *Merivale* (*history of the Romains under the Empire*, London, 1850, t. II, p. 403), fait la même remarque et regrette de ne pouvoir suivre la chronologie des plans et des

médité, complet et ordonné dans tous ses détails, et même ainsi, l'exécution ne nous étonne pas moins que le plan. Les fondements en place, le nouvel état appelait l'avenir : l'avenir seul, et sans limites, le pouvait achever. En ce sens, César était fondé à se dire qu'il avait atteint son but ; et peut-être était-ce là sa pensée, quand parfois on entendit ces mots tomber de sa bouche : J'ai assez vécu ! [Suétone, *César*, 86] Mais comme l'édifice était sans fin, le maître, tant qu'il eut vie, ne cessa d'y apporter pierre sur pierre, toujours égal dans la souplesse et dans l'effort, ne précipitant rien, mais ne remettant rien, comme si pour lui l'aujourd'hui n'avait pas de lendemain. Il a travaillé, il a bâti plus qu'aucun mortel avant et après lui : homme d'action et créateur, après tantôt deux mille ans, il vit dans la mémoire des peuples, il est, le premier, l'unique ***César Imperator !***

---

créations politiques de César *cette étude serait, ajoute-t-il, profondément intéressante : on aimerait à voir l'idée première germer dans de multiples directions, et les diverses mesures, imparfaites d'abord, arriver ensuite à un résultat harmonieux*.]

Chapitre XII — Religion, culture, littérature et art.

Dans le domaine de la religion et de la philosophie, nul élément nouveau ne s'est produit. La religion d'État romano-hellénique, la philosophie officielle du portique indissolublement liée avec elle, constituaient pour tout gouvernement, oligarchie, démocratie ou monarchie, un instrument commode, mieux que cela, indispensable. Construire l'État à neuf sans l'élément religieux, eût été chose impraticable, autant qu'inventer une religion nouvelle à mettre à la place de l'ancien culte approprié à l'ancienne Rome. Parfois, sans doute, on avait vu rudement s'abattre le balai révolutionnaire sur les toiles d'araignée du système augural, mais l'appareil pourri et disloqué n'en avait pas moins survécu au tremblement de terre où s'abîma la République : il fut tout entier transporté avec sa fausse majesté et ses rites vides dans le camp de la monarchie nouvelle. Il va de soi qu'auprès des libres esprits il ne fit que croître en disgrâce. Pour ce qui est de la religion d'État, l'opinion publique n'y montrait guère qu'indifférence : partout on n'y voulait plus voir qu'une institution de commande et de convenance publique nul n'en prenait souci, si ce n'est peut-être quelques érudits de la politique ou quelques antiquaires. Envers sa sœur la philosophie, il. `en alla tout autrement chez les gens les moins prévenus, elle ne trouva plus qu'hostilité, juste et infaillible effet à la longue de ses creuses doctrines et de son charlatanisme perfide,. Et l'école, elle-même, semblait prendre conscience de sa nullité ; aussi, fait-elle un effort vers le syncrétisme, et tente-t-elle de s'ouvrir ainsi à un souffle vivifiant. *Antiochus d'Ascalon*[1] (il florissait vers 675 [**79 av. J.-C.**]), qui se vantait d'avoir su fondre en une savante unité le stoïcisme de Zénon avec les idées de Platon et d'Aristote, remporta dans Rome plus d'un succès. Sa philosophie, assez mal venue, fut à la mode chez les conservateurs d'alors les dilettantes et les lettrés du beau monde l'étudièrent avec ardeur. Quiconque voulait un champ plus libre pour la pensée, ou ignorait le portique, ou lui était hostile. On avait en dégoût ces pharisiens de Rome, ces fanfarons aux grands mots pleins d'ennui : on aimait mieux, quittant les sentiers pratiques de la vie, se rejeter les uns, dans l'*apathie* (ἀπάθεια) énervée, les autres, dans l'ironie qui nie tout : de là, les progrès croissants de l'épicurisme dans les grands cercles de Rome : de là, le droit de cité conquis par les cyniques de la secte de Diogène. Condamnée qu'elle était à la sécheresse et à l'infécondité, alors que, loin de chercher le chemin de la sagesse dans la rénovation des doctrines traditionnelles, elle se contentait du présent, et ne prêtait foi qu'à la sensation matérielle, cette philosophie valait encore mieux que le cliquetis de mots et que les notions vides

---

1 [***Antiochus d'Ascalon***, le *fondateur de la Ve académie*, l'ami de Lucullus, et le maître de philosophie de Cicéron, à Athènes (en 675 [79 av. J.-C.] *Academ.*, passim., et *Brut.*, 91). Il était, aux yeux de l'orateur romain, le plus achevé et le plus ingénieux des philosophes du temps : *politissimum et acutissimum omnium nostræ memoriæ philosophorum* (*Acad.*, 2. 35). Il avait été le disciple, entre autres, de Philon d'Alexandrie, dont il•prit plus tard à partie le platonisme dégénéré en scepticisme (*Acad.*, 2, 4). Puis bientôt fondant ensemble, dans un éclectisme habile les doctrines diverses des principales sectes, il soutint, avec l'ancienne Académie, que l'intelligence a son *criterium* pour discerner sûrement le vrai du faux, du pour parler avec l'École, pour discerner les images fournies par, les objets réels des simples conceptions immatérielles (*Acad.*, 2. 18-19). En somme, également éloigné des paradoxes moraux, des stoïques, et des rêveries métaphysiques des académiciens outrés, il se rapprochait davantage des doctrines positives de l'Aristotélisme : il voulait l'honnêteté dans la vie, en jouissant des ` biens que la Mature a mis à la portée de l'homme (*honeste vivere, fruentent rebus tis quas primas homini natura conciliet*. *Acad*. 2, 42). Il accompagna Lucullus en Syrie, où il mourut, ce semble, vers 686 [-68].]

de la sagesse stoïque ; et le cynisme l'emportait sur tous les systèmes philosophiques d'alors, en ce que, les méprisant tous, hommes et sectes, il se contentait de n'être point un système, avantage immense, en vérité. Donc, dans les deux armées de l'épicurisme et du cynisme, on menait guerre ardente, et non sans succès, contre le portique : ici, prêchant pour les gens sérieux, l'épicurien Lucrèce, avec l'accent puissant d'une conviction profonde et d'un saint zèle, s'attaquait. aux dieux, à la providence divine des stoïques, à leurs doctrines, à la théorie de l'immortalité de l'âme humaine : là, devant le gros publie qui aime à rire, Varron, le cynique, décochait les flèches rapides de ses satires lues de tous, et frappait au but encore plus sûrement. Et tandis. que les meilleurs de l'ancienne génération se montraient hostiles pour le Portique, les hommes de la génération nouvelle, Catulle, par exemple, se tenaient simplement à distance, et leur critique n'en était, que plus vive, par cela qu'ils ignoraient et voulaient ignorer.

Cependant, à côté de la foi incroyante maintenue par les seules convenances politiques, on se rattrapait largement ailleurs. L'incroyance et la superstition, ces deux prismes divers du même phénomène historique, allaient de pair et se donnant la main dans le monde. Il ne manquait point de gens même, qui les réunissaient en eux, niant les dieux avec Épicure, priant et sacrifiant devant la moindre chapelle. Naturellement il n'était plus question que des seuls dieux orientaux : à mesure que la foule accourait des provinces grecques en Italie, ceux-ci, en nombre toujours croissant, inondaient l'Occident à leur tour. Nous savons quelle importance avaient conquise les cultes de Phrygie : les hommes déjà sur l'âge, Varron et Lucrèce, nous l'attestent par leurs attaques et les plus jeunes nous le disent de même : témoins les glorifications du poétique Catulle qui, d'ailleurs ; conclut par une prière caractéristique : Déesse, éloigne de moi tes fureurs, et jette-les sur les autres ! [Cat., *carm*., 63. *Atys*.] A côté des dieux de Phrygie, vinrent se ranger ceux de la Perse : ils avaient eu pour premiers propagateurs les pirates de l'Est et de l'Ouest qui se rencontraient sur les flots de la Méditerranée : leur plus ancien sanctuaire était, dit-on, à l'occident de l'Olympe de Lycie. Mais au cours de son émigration vers l'ouest, le culte oriental avait perdu tout ce qu'il renfermait primitivement d'éléments moraux et de spiritualisme élevé : ce qui le prouve, c'est que la plus grande divinité de la pure doctrine de *Zarathustra*, *Ahouramazda*, demeura inconnue aux occidentaux. Leurs adorations se tournèrent de préférence vers le Dieu qui, dans l'ancienne religion populaire des Perses, avait pris la première place, *Mithra*, fils du Soleil. Plus vite encore que les hôtes du ciel perse, aux figures plus éthérées et plus douces, se répandirent dans Rome les cohortes mystérieuses et lourdes des grotesques théogonies égyptiennes, Isis, mère de la Nature avec toute sa suite, Osiris, qui meurt toujours et toujours ressuscite, le sombre *Sérapis*, l'*Horus-Harpocrate*, sévère et silencieux, et l'*Anubis Cynocéphale*. L'année même où Clodius lâcha la bride aux clubs et aux conventicules (696 [**58 av. J.-C.**]) et par l'effet de cette émancipation populacière sans nul doute, ces essaims de dieux firent mine d'aller se loger jusque dans la vieille citadelle du Jupiter Romain, au Capitole : ce ne fut pas sans peine qu'on les arrêta. Il leur fallait à tout prix un. Temple : on leur assigna du moins les faubourgs. Aucun culte ne jouissait d'une semblable popularité parmi les basses classes du peuple : quand un jour le Sénat, ordonna la destruction du. sanctuaire d Isis1 élevé dans l'enceinte des murs ; il ne se trouva pas d'ouvrier qui osât y porter la main, et force fut bien au consul Lucius Paullus (704 [**-50**]), de donner le premier coup de hache [V. Max. 1. 3. 3]. Point de fille si débauchée, à coup sûr, qui ne fût à proportion dévote envers

la déesse. Il va de soi que les sorts, l'onéirocritie et tous les arts libres de même espèce étaient métiers fructueux. On professait la science des horoscopes. *Lucius Tarutius de Firmum*, homme considérable, érudit dans sols art, grand ami de Cicéron et de Varron, déterminait très sérieusement, après force calculs, la date de la naissance des rois Romulus et Numa, et même celle de la fondation de Rome, et, s'aidant de la sagesse chaldéenne et égyptienne, confirmait les récits de la légende romaine à la grande édification des croyants des deux partis[1]. Mais phénomène plus remarquable encore, on vit se produire, pour la première fois dans le monde Romain, un essai de fusion entre la foi grossière et la pensée spéculative, manifestation non méconnaissable des tendances que nous avons coutume d'appeler le *Néoplatonisme*. Il eut pour premier et plus ancien apôtre *Publius Nigidius Figulus*, notable romain, appartenant à la faction la plus rigide de l'aristocratie, préteur en 696 [**-58**], et qui mourut exilé d'Italie pour cause politique, en 709 [**-45**]. Vrai prodige d'érudition, plus étonnant encore par l'obstination de ses croyances, il bâtit avec les éléments les plus disparates un système de philosophie religieuse, dont il enseignait les principes dans ses leçons orales, bien plus encore que dans ses livres consacrés aux matières théologiques et aux sciences naturelles. Repoussant loin de lui les squelettes et les abstractions des systèmes ayant cours, il puisa, jusque sous les décombres, aux sources de cette philosophie anté-socratique, dont la pensée s'était révélée aux sages des anciens temps sous sa forme la plus vivante et la plus sensible. Chez lui, d'ailleurs, il va de soi que les sciences physiques transcendantales jouaient un rôle considérable. Dirigées en ce sens, ne les voit-on pas chez nous aussi, tous les jours, offrir unie prise puissante au charlatanisme mystique et aux pieux escamotages ? A plus forte raison en était-il de même dans l'antiquité, davantage ignorante des véritables lois de la nature. Quant à la théologie de Figulus, elle n'était autre que ce baroque mélange, où s'étaient abreuvés déjà ses co-religionnaires grecs, où l'on trouvait brassés ensemble la sagesse orphique et autres anciens dogmes, et les dogmes nouveaux inventés en Italie, et les mystères de la Perse, de la Chaldée et de l'Égypte. De plus, comme si la confusion n'était point déjà assez grande, et sous couleur d'achever l'harmonie du système, notre philosophe y ajoutait les données de la science étrusque, enfants du néant, et la science indigène du vol des oiseaux. Cela fait, la doctrine fut mise sous l'invocation politique, religieuse et nationale du nom de Pythagore, cet ultraconservateur dont la maxime principale était *fonder l'ordre, empêcher le désordre* ; de Pythagore, le faiseur de miracles, le conjurateur d'esprits, l'antique sage natif de l'Italie, dont la légende s'entrelace avec la légende de Rome, et dont le peuple contemplait la statue debout sur le Forum. La naissance et la mort ont leur affinité : comme il avait assisté au berceau de la République, ami du sage Numa, collègue de la *Mater Égérie* divinement prudente, Pythagore était aussi le dernier refuge, à l'heure suprême, de l'art sacré des augures des oiseaux. Mais le système de Nigidius n'était point seulement une merveille, il enfantait aussi des prodiges : au jour où naquit Octave, Nigidius prédit à son père la grandeur future du fils. Pour les croyants, les prophètes à sa suite évoquaient les mânes ; et chose qui dit tout, ils indiquaient les cachettes où gisaient les trésors perdus. Toute cette science, vieille et neuve à la fois, avait fait sur les contemporains une impression profonde : dans tous les partis, on vit

---

1 [***Tarutius de Firmum***, mathématicien et astrologue (*in primis chaldaicis rationibus eruditus*, dit Cicéron, *de divin*., 2, 117), fixait le jour natal de Rome aux fêtes de Palés (*Parilia*, le 11^{e} jour avant les calendes de mai, ou 21 avril), alors que la lune était dans le signe de la Balance (*in Jugo*). Plutarque le mentionne aussi (*Romulus*, 12).]

les hommes les plus considérables, les plus savants, les plus vaillants, et Appius Claudius, le consul de l'an 700 [**-54**], et l'érudit Marcus Varron, et Publius Vatinius, officier brave s'il en fut, s'adonner eux aussi, à la nécromancie, la police dut s'en mêler, parait-il, et réprimer ces entraînements de la société romaine. Tristes et derniers efforts qui ne sauveront pas la religion ! Semblables aux efforts honnêtes de Caton dans l'ordre politique, ils nous frappent par leurs côtés lamentables et comiques tout ensemble. Qu'on se moque tant qu'on voudra de l'Évangile et de l'Apôtre, ce n'en est pas moins chose bien grave que de voir les hommes vigoureusement trempés se laisser choir, eux aussi, dans l'absurde[1] !

L'éducation de la jeunesse continue à se mouvoir dans le programme, ailleurs décrit, de la précédente époque, dans les *humanités* comprenant les deux langues. Toutefois plus le temps marche, et plus le monde romain, dans sa culture générale ; va s'assujettissant aux formes instituées par les Grecs. On délaisse les exercices de la balle, de la course et de l'escrime, pour la gymnastique perfectionnée de la Grèce ; et s'il n'existe point encore d'établissements publics en ce genre, on ne rencontre déjà plus de villa élégante qui n'ait sa *Palœstre* à côté de ses *Thermes*[2]. Que si l'on veut pousser plus loin, et se demander quelle transformation s'était opérée en ce siècle dans l'ensemble de l'éducation, que l'on compare le programme de l'*Encyclopédie catonienne* avec celui du livre analogue de Varron sur les *Sciences scolastiques*[3]. Chez Caton, l'Art oratoire, l'Agriculture, la Jurisprudence, la Guerre et la Médecine ne constituent point les éléments d'une éducation scientifique spéciale : chez Varron, autant qu'on le peut induire avec quelque vraisemblance, le cycle des Études comprend la Grammaire, la Logique ou la Dialectique, la Rhétorique, la Géométrie, l'Arithmétique, l'Astronomie, la Musique, la Médecine et l'Architecture. Ainsi, au cours du VIIe siècle, l'Art militaire, la Jurisprudence et

---

1 [A ce portrait de ***Nigidius Figulus***, nous voudrions ajouter quelques détails purement biographiques. On ne sait ni la date ni le lieu de sa naissance. Mais il appartenait au Sénat, où en l'an 691 [63 av. J.-C.], il appuya les motions de Cicéron, son ami, contre les Catilinariens (Cicéron, *Pro Sull.*, 14. – Plutarque, *an seni sit gerenda respubl.*, 27). Préteur en 695 [-59], il est exilé, on l'a vu plus haut, par César (709 [-45]), et meurt loin de Rome vers 710 [-44]. Eusèbe (*Chron.*, 184) lui donne les titres de *Pythagoricus* et *Magus* ; et de fait, au dire de Cicéron, d'Aulu-Gelle et d'autres, il passait pour l'un des plus savants hommes de son temps, quoique Aulu-Gelle lui, reproche aussi le défaut de clarté dans le style et l'exposition (*Ætas M. Ciceronis et C. Cæsaris… doctrinarum multiformium variarumque artium quibus humanitas erudita est, culmina habuit M. Varronem et P. Nigidium.... Nigidianæ autem commentationes non proinde in valgus exeunt... et obscuritas subtilitasque earum, tanquam parum utilis, derelicta est*. *Noct. att*. 19. 14). M. Egger (*Latin. serm, vetust. reliq*. pp. 59 et s.) a réuni quelques fragments de Nigidius disséminés dans les livres des grammairiens postérieurs, dans Aulu-Gelle surtout. — Quant à ses recherches sur la physique et la philosophie, V. entre autres le témoignage de Cicéron, au prologue de son exposition du Timée, où Nigidius figure comme l'un des interlocuteurs (*fuit enim ille vir quum ceteris artibus quæ quidem dignæ libero essent, ornatus omnibus, tum acer investigator et diligens earum rerum quæ a natura involutæ videntur*). On y lit que quand le consulaire se rendit en Cilicie, Nigidius, qui venait de quitter son gouvernement, l'attendit à Éphèse, où Cratippe vint aussi le retrouver. — Nous connaissons par des fragments assez nombreux, je le répète, les *Commentarii Grammatici* de Nigidius, en 30 livres : on cite aussi de lui une élude : *de Sphæra barbarica et græcanica*, et divers autres traités : *de animalibus* : *de hominum naturalibus* (des organes génitaux de l'homme) : *de extis* : *de auguriis* ; *de ventis* ; *de Deis*, etc. — Nous renvoyons enfin le lecteur à une lettre touchante de Cicéron, réconfortant Nigidius dans son exil (*ad fam*., 4, 13) ; et nous signalerons aux curieux d'érudition, le travail de Burigny, *Mém. de l'Académ. des Inscript. et Belles-lettres*, 29, p. 190, ainsi que l'étude plus récente de Hertz : *de Publ. Nigidii Figuli studiis atque operibus*. Berlin, 1845.]

2 [Cicéron lui-même avait la sienne. *Ad. Atticus*, passim. — Mais les Romains confondirent bientôt les gymnases et les palestres. L'un et l'autre mot chez eux devinrent synonymes.]

3 [*IX libri disciplinarum* : il n'en reste rien ou presque rien.]

l'Agriculture sont passées de l'état de sciences générales à celui de sciences professionnelles. Chez Varron, en outre, l'éducation de la jeunesse adopte le programme grec tout entier : à côté des leçons de grammaire, de rhétorique et de philosophie, introduites en. Italie dès les temps antérieurs, des cours se sont ouverts pour la géométrie, l'arithmétique, l'astronomie et la musique, plus longtemps demeurées l'enseignement propre des écoles de la Grèce[1]. L'astronomie, par exemple, en donnant la nomenclature des étoiles, amusait le dilettantisme vide des érudits du temps. Associée à l'astrologie, elle donnait pâture aux superstitions pieuses alors toutes puissantes : aussi est-elle pour la jeunesse un canevas d'études régulières et approfondies. On en a la preuve, et les poèmes didactiques d'Aratus parmi les autres œuvres de la littérature Alexandrines, ont les premiers trouvé bon accueil auprès des jeunes Romains curieux de s'instruire[2]. A la série des cours grecs se joignaient la médecine, branche ancienne du programme de l'éducation indigène, et enfin l'architecture, art indispensable aux Romains, devenus bâtisseurs de palais et de villas, en même temps qu'ils délaissaient le travail des champs.

Mais si l'éducation grecque et latine a gagné en étendue, pet en rigueur d'école, elle a perdu beaucoup du côté de la pureté et de la délicatesse. La science grecque, recherchée avec une irrésistible ardeur, a donné sans doute un vernis plus savant à la culture. Mais expliquer Homère ou Euripide n'est point un art après tout. Élèves et maîtres trouvèrent leur compte à la poésie Alexandrine : celle-ci, les choses étant ce qu'elles étaient dans le monde romain, s'accommodait à l'esprit de tous, bien mieux que la vieille et vraie poésie nationale de la Grèce. Pour n'être pas vénérable autant que l'Iliade, elle n'en comptait pas moins un nombre respectable d'années ; et aux yeux des professeurs, les Alexandrins étaient de véritables classiques. Les poésies érotiques d'*Euphorion*, *les* ***Causes*** *de Callimaque et son Ibis*, l'*Alexandra* comique et obscure de *Lycophron*, renfermaient toute une mine de *mots* rares (*glossæ*) bien faits pour les chrestomathies et les commentaires des interprètes[3].

---

1 Ces sept sciences constituent, comme on sait, les sept arts libéraux, lesquels, sauf la distinction à faire quant aux époques entre les trois arts plus anciennement reçus en Italie, et les quatre arts plus récemment introduits, se sont perpétués dans les écoles du moyen-âge.

2 [***Aratos***, contemporain d'Aristarque de Samos et de Théocrite (IIIe siècle avant J.-C.), vécut à la cour d'*Antigone Gonatas*, le macédonien. Grammairien et philosophe, il mit en vers les deux traités en prose d'un auteur plus ancien (Eudoxos), sous les titres de *Phénomènes*, et de *Pronostics*. Ces ouvrages qui n'ont qu'un intérêt scientifique assez mince, sont élégamment écrits, et *Quintilien* les loue (X, 1). Ils trouvèrent grande faveur à Rome, et furent traduits trois fois en vers latins. La première traduction des Phénomènes est due à Cicéron, très jeune encore, lorsqu'il exécuta son travail (*de Nat. Deorum*, 2. 41) : la seconde à *César Germanicus*, petit-fils d'Auguste : la troisième à *Festus Avienus*. Il nous reste des fragments des unes et des autres : on les trouvera réunis dans l'édition d'Aratus, de *Buhle*, 1793-1801. Leipzig.]

3 [***Euphorion***, fils de *Polymnète*, né à Chalcis d'Eubée vers l'an 480 [244 av. J.-C.], au temps des guerres de Pyrrhus en Italie. — Il vécut à la cour d'Antiochus le Grand, dont il fut le bibliothécaire, et mourut en Syrie. Philosophe, grammairien et polygraphe, il composa aussi de très nombreux poèmes, épiques, mythologiques et élégiaques, dont il ne nous reste que les noms. L'Anthologie nous a gardé de lui deux épigrammes, du genre érotique : il eut, dans ce genre, Cornelius Gallus, Tibulle et Properce pour imitateurs. — Cicéron, vengeant la gloire oubliée d'Ennius, s'attaquait vivement aux prôneurs de l'obscur et fade poète (*cantores Euphorionis Tuscul*., 3. 10, et de Divin., 11, 64). Meinecke a écrit une étude de *Euph. Chalcid. vita et scriptis*, qu'on pourra lire dans ses *Analecta Alexandrina*, Berlin, 1843. (V. aussi l'*Anthologie grecque*, traduite, éd. Hachette, Paris, 1863, t. I, pp. 114 et 427, t. II, notice p. 424, et l'épigramme de Cratès, t. I, p. 422). — ***Callimaque*** est plus connu. Appartenant à une branche des Battiades de Cyrène, il vécut à Alexandrie, sous les Ptolémées Philadelphe et Évergète, il fut préposé en chef à la bibliothèque d'Alexandrie. Grammairien, philologue, poète et critique, il écrivit, dit-on, huit cents ouvrages ou traités, dont, sauf pour quarante environ, nous n'avons même plus les titres. Comme Euphorion il

N'y trouvait-on pas force phrases et sentences péniblement contournées et de pénible explication, force excursions à perte de vue, tout un ramas inextricable et mystérieux de mythes oubliés, tout un arsenal enfin d'érudition pesante en tous genres ? Il fallait chaque jour à l'école des morceaux de résistance plus difficiles ; et tous ces produits de la littérature Alexandrine, chefs-d'œuvre de l'industrie des maîtres, devenaient autant de merveilleux thèmes pour les bons écoliers. On vit donc les Alexandrins, à titre de modèles et de textes d'épreuve, envahir à demeure les gymnases italiques. Ils tirent avancer la science, qui en doute ? mais aux dépens du goût et du bon sens. Puis bientôt cette soif de culture malsaine, s'emparant de toute la jeunesse romaine, celle-ci voulut, autant qu'il était possible, aller à la source même de la science Hellénique. Les cours des maîtres, grecs de Rome n'étaient bons que pour les premiers essais, mais on voulait converser avec les Grecs ou affluait aux leçons des philosophes grecs, à Athènes, aux leçons des rhéteurs, à Rhodes[1] : on faisait son voyage littéraire et artistique en Asie mineure, où l'on trouvait et étudiait sur place les antiques trésors du génie des Hellènes, où se continuaient, à l'état de métier, il est vrai, les traditions du culte des muses. Quant à la capitale de l'Égypte, regardée comme le sanctuaire des disciplines plus austères, comme elle était plus loin, elle était moins fréquemment visitée par la jeunesse en quête de savoir.

En même temps que le programme des études grecques, le programme latin, s'élargit, lui aussi, résultat pur et simple, en partie, du mouvement de l'hellénisme. Les Latins, au fond, recevaient des Grecs et l'impulsion et la méthode. Bientôt sous l'influence des idées démocratiques, la tribune du Forum s'ouvrit à toutes les classes, et appela la foule. Les conditions politiques de la Rome nouvelle ne contribuèrent pas peu à l'agrandissement du rôle des orateurs : où que vous jetiez les yeux ; les rhéteurs foisonnent ! C'est le mot de Cicéron.

---

accumulait et compilait les curiosités mythologiques et légendaires. — Citons parmi ses *reliquiæ*, six hymnes dans le genre épique, poèmes érudits et péniblement écrits, non moins pénibles à lire ; soixante-trois épigrammes, insérées dans l'Anthologie ; et des fragments d'élégies, dont l'une a été imitée par Catulle (*de coma Berenices*). Il servit aussi de modèle à Ovide et Tibulle. — Parmi ses livres en prose, il faut regretter surtout sa *Bibliothèque littéraire*, véritable catalogue chronologique des ouvrages conservés au Musée d'Alexandrie. — Les *causes* (αϊτια) auxquelles fait allusion M. Mommsen étaient un poème didactique en quatre chants sur les mythes, les rites, et les traditions pieuses. Nous en connaissons quelques vers. — ***Apollonius de Rhodes***, l'auteur du poème des Argonautes, comptait parmi les disciples de Callimaque. Imitateur d'Homère et des Anciens, il se permit contre son maître une acerbe critique (V. *Anthologie*, éd. Hachette, I, p. 420) : Callimaque y répondit par l'Invective de l'*Ibis* qu'Ovide a imitée. En résumé, s'il fut le *prince de l'élégie* (Quintilien, 10, 58), il montra plus d'art que de génie, et la postérité a ratifié le jugement d'Ovide : *Quamvis ingenio non valet, arte valet*. (*Amor.*, 1, 15). Les éditions de Callimaque sont nombreuses. Citons celle d'*Ernesti*, Leyde, 1761, et la dernière, de *Blomfield*, London, 1815. — De ***Lycophros***, de Chalcis aussi, nous dirons seulement qu'il fut de même attaché au Musée d'Alexandrie sous Ptolémée Philadelphe, qu'il eut pour mission de classer les manuscrits des comiques, et qu'il écrivit sur eux un livré érudit malheureusement perdu. Il fut de la Pléiade, comme Callimaque, écrivit de nombreuses tragédies, un drame satirique contre Ménédème d'Erétrie, le philosophe, et enfin un long monologue iambique en 1474 vers, la *Cassandra* (ou *Alexandra*), poème d'une obscurité proverbiale, même chez les Anciens (σκοτεινόν ποίημα, dit Suidas), et sur lequel les scholiastes et commentateurs se sont donné carrière. Il y met en scène la prophétesse de la chute de Troie, remonte aux Argonautes, aux Amazones, à Io et à Europe, etc., etc. — La dernière édition de l'Alexandra est due à Bachmann, 2 vol. Leipzig, 1828.
Sur tous ces poètes, et sur la Pléiade Alexandrine, nous renvoyons le lecteur à l'*Essai historique sur l'École d'Alexandrie*, de M. Matler, Paris. 1820.]

1 [Ainsi firent Pompée, César, Cicéron, même dans leur âge mûr. — Ces deux derniers reçurent à Rhodes les leçons d'*Apollonius d'Alabanda* (en Carie), plus connu sous le nom de *Molon*. *Brutus*, 90-91. – Suétone, *César*, 4.]

Ajoutez-y le culte des écrivains du VIe siècle, qui, à mesure qu'ils s'enfoncent dans le passé, s'entourent davantage de l'auréole classique, et composent l'âge d'or de la littérature latine. Sur eux se concentre l'effort du travail pédagogique, ils lui fournissent le plus puissant contingent. Puis voici que de tous les côtés la barbarie immigre ou fait irruption dans l'Empire, que des contrées populeuses, les Gaules, les Espagnes, se latinisent. La langue romaine, les lettres latines y gagnent d'autant. En eût-il été de même, si l'idiome indigène fût demeuré cantonné dans le Latium ? A Côme, à Narbonne, le maître de lettres était un personnage bien autrement important qu'à Ardée ou à Præneste. Et pourtant, à tout prendre, la culture baissait, loin d'être en progrès. La ruine des villes provinciales italiques, l'affluence énorme des hommes et des éléments étrangers, l'abaissement politique, économique et moral de la nation, et, par-dessus tout, les ravages des guerres civiles faisaient à la langue un dommage auquel ne pouvaient parer tous les maîtres d'école du monde. Les étroits contacts avec la civilisation grecque d'alors, les influences plus directes de la science loquace d'Athènes, de la rhétorique rhodienne et de l'Asie mineure, infectaient la jeunesse des miasmes les plus vicieux de l'hellénisme. De même que l'importation de l'hellénisme en l'Orient avait nui à l'idiome de Platon, de même la propagande latine chez les Gaulois, les Ibères et les Libyens, amenait la corruption de la langue romaine. Ce public qui applaudit aux périodes savamment arrondies, cadencées et rythmées de l'orateur, qui fait payer cher au comédien la moindre faute de grammaire ou de prosodie, ce public, je le veux, possède sa langue maternelle : elle a été étudiée à fond, et par l'école elle est devenue le commun bien de toutes les classes. Il n'en est pas moins vrai qu'à entendre les contemporains le mieux à même d'en juger, la culture hellénique chez les Italiens de l'an 694 [**64 av. J.-C.**] est bien déchue de ce qu'elle était un siècle avant ; ailleurs aussi, ils déplorent la corruption du bon et pur latin d'autrefois, il n'y a plus que de rares personnages à le pratiquer. On le rencontre encore dans la bouche de quelques vieilles matrones du grand monde ; mais les traditions de la vraie élégance, l'esprit, le sel latin des ancêtres, la finesse de Lucilius, les cercles littéraires des Scipions, tout cela s'est perdu. Que parle-t-on d'*urbanité* (*urbanitas*), ce mot et cette idée créés d'hier. Loin que la politesse règne dans les mœurs, elle s'en va bien plutôt ; dans la ruine de la langue et des mœurs, chez les barbares latinisés ou chez, les latins devenus barbares, l'on ressent au vif l'absence même de toute urbanité. Les satires de Varron, les lettres de Cicéron, nous rendent le ton de la conversation élégante, soit : mais elles sont l'écho des antiques mœurs encore vivantes à Réatè, à Arpinum : à Rome, il n'en reste plus rien.

Ainsi le système d'éducation de la jeunesse demeurait au fond le même : seulement, par l'effet de la décadence nationale, bien plus que par le vice du système, le bien y étant plus rare qu'au temps jadis, le mal s'y montrait plus souvent. Cependant, là encore, César apporta sa révolution. Tandis que le Sénat romain avait combattu d'abord la culture littéraire, puis n'avait fait que la tolérer, le nouvel Empire Italo-Hellénique, dont l'*humanité* (*humanitas*) constitue l'essence, la prend en main et entend l'a diriger d'en haut. César octroie la cité à tous les maîtres ès-arts libéraux, à tous les médecins dans Rome [Suet., *Cœs.*, 42] : ce premier pas annonce la création future de grands établissements où la haute instruction sera dispensée dans les deux langues à la jeunesse romaine, et qui seront l'expression complète et puissante de la culture nouvelle dans l'État nouveau. Puis bientôt, le régent décide la fondation dans la capitale d'une bibliothèque publique grecque et latine ; et il nomme pour son conservateur le

plus érudit des Romains, Marcus Varron, faisant voir aussi par là qu'il ouvre à la littérature universelle ce royaume de Rome qui s'étend sur le monde[1].

Pour ce qui est de la langue en elle-même, son évolution se rattache à deux éléments tout opposés, au latin classique des cercles cultivés d'une part, et de l'autre, au latin vulgaire de la vie usuelle. Le premier est le produit de la culture italienne. Déjà dans le cercle des Scipions, parler le ***pur latin*** a été une règle favorite ; la langue maternelle n'y a plus toute sa naïveté première, et tend à se distinguer du langage de la foule. Mais dès le début du siècle, il se manifeste une réaction remarquable contre le classicisme affecté des hautes classes et de leur littérature, réaction se rattachant étroitement, au dehors et au dedans, à celle toute semblable qui se fait à la même heure chez les Grecs. Déjà en effet, Hégésias de Magnésie, rhéteur et romancier[2], et tous les rhéteurs et lettrés d'Asie-Mineure à la suite avaient fait leur levée de bouclier contre l'atticisme orthodoxe. Ils demandèrent droit de bourgeoisie pour la langue. usuelle, que le mot ou la phrase vinssent d'Athènes, de Carie ou de Phrygie : ils parlèrent et écrivirent, non pour les coteries des élégants, mais pour le goût du gros publie. Le précepte était bon, à coup sûr, mais tant valait le public d'Asie-Mineure, tant valait la pratique : or, chez les Asiatiques de ce temps, le sens de la pureté sévère et sobre s'était absolument perdu, l'on ne visait qu'au clinquant, à la mignardise. Sans m'étendre ici sur les genres bâtards et les productions de cette école, romans, histoires romanesques et autres, disons seulement que le style des *Asiatiques* était tout haché, sans cadence ni période, mol et tourmenté tout miroitant de paillettes et de phœbus, trivial d'ailleurs, et par-dessus tout maniéré. Qui connaît Hégésias, s'écrie Cicéron, n'a pas à chercher loin un sot ! [*Orat.*, 67]

Et pourtant la nouvelle manière fit son chemin dans le monde latin. La *rhétorique* à la mode chez les Grecs ayant, comme on l'a vu, envahi les programmes de l'éducation latine à la fin de l'époque précédente, en était arrivée à ses fins au commencement du siècle actuel. Avec *Quintus Hortensius* (640-704 [**114-50 av. J.-C.**]), le plus illustre des avocats du temps de Sylla, elle avait occupé la tribune aux harangues. On la vit alors, usant de l'idiome latin, s'accommoder servilement au faux goût importé de Grèce. Le public n'avait plus l'oreille sage et chaste du temps des Scipions : il applaudit tout naturellement le nouveau venu, habile qu'il se montrait à couvrir sa vulgarité d'un vernis factice. L'événement avait sa haute importance. De même qu'en Grèce la lutte littéraire s'était concentrée dans l'école des rhéteurs, de même à Rome, la langue judiciaire, bien plus encore que la littérature proprement dite, donna la règle et la mesure du style ; et le ***prince des avocats*** eut pour ainsi dire juridiction sur le ton du langage, et sur la manière d'écrire selon la mode du jour. La vulgarité asiatique d'Hortensius chassa la forme classique de la tribune romaine et en partie des autres genres littéraires[3]. Mais bientôt la mode change et en Grèce et à Rome. Et d'abord les

---

1 [C'est de l'ancienne bibliothèque d'Asinius Pollion, qu'il s'agit.]

2 [Contemporain des Lagides, et de Timée (IIIe siècle). Rhéteur et historien, mais jetant en effet le roman dans l'histoire, il avait, écrit une vie d'Alexandre, dans le style asiatique, marqué par la recherche précieuse, la minutie puérile, et l'amour du merveilleux. Cicéron le prend à partie pour sa manière saccadée et hachée (*quid... tam fractum, tam minutum*. Brut., 83 : et ailleurs : *saltat, incidens particulas*. *Orat.*, 67,69). Strabon et Denys d'Halicarnasse confirment son opinion. Enfin Aulu-Gelle dit de son histoire : *libri miraculorum fabulorumque pleni, res inauditæ, incredulæ* (*Noct. Att.*, 9. 4). Quelques lignes nous en ont été conservées par Photius, et Denys d'Halicarnasse (*de compar. verb.*, 4).]

3 [***Quintes Hortensius Hortalus*** (640-704 [114-50 av. J.-C.]), de huit ans l'aîné de Cicéron, nous est connu surtout par les écrits de celui-ci. Il appartenait à la gens plébéienne des *Hortensii*,

maîtres rhodiens, sans l'école revenir tout à fait à la chasteté austère du style attique, de Rhodes essayent de se frayer une voie moyenne entre la forme ancienne et la formé nouvelle ; et sans rigoureusement s'astreindre à la correction exacte de la pensée et de l'ex-pression, ils n'en visent pas moins à la pureté de la langue et de la phrase : ils s'appliquent au choix des mots et du tour, ils recherchent la cadence dans la période. En Italie, *Marcus Tullius Cicéron* se lève (648-711 [**-106/-43**]). Imitateur dans sa jeunesse de la manière d'Hortensius, ramené par les leçons des Rhodiens et son goût plus mûr à de meilleurs préceptes, il se fait lui aussi et pour toujours zélateur de la pureté exacte de la langue ; il s'adonne à la période et au rythme oratoire. Ses modèles favoris, il les cherche avant tout dans les cercles de la haute société romaine, que n'a point infectés la vulgarité moderne : or, comme nous l'avons dit plus haut, bien qu'ils soient devenus rares, plusieurs ont survécu.

Certes, la vieille littérature latine, et la bonne littérature grecque, quelle qu'ait été d'ailleurs l'influence de celle-ci sur l'allure nombreuse de la phrase, n'étaient plus qu'au second rang ; et dans l'épuration tant prônée du langage il fallait voir bien moins la révolte de la langue écrite contre la langue vulgaire, que la révolte de la langue parlée, à l'usage des gens instruits, contre le jargon du faux ou du demi savoir. César ici encore se montra le plus grand maître du temps : il se fit l'expression vivante du classicisme romain et de son dogme fondamental : dans ses discours, dans ses écrits, évitant les mots étrangers, avec la sollicitude, du

---

dont le nom aurait indiqué l'origine professionnelle (jardiniers). Avocat, uniquement avocat, il n'a rien laissé derrière lui, que la renommée d'une souplesse de talent merveilleuse, se prêtant à la défense de toutes les causes politiques ou civiles. Sa mémoire, lés ressources de sa dialectique, étaient inépuisables. Travailleur infatigable, à la voix sonore, au geste et à l'attitude pleins d'art, il n'omettait rien de ce qui pouvait profiter à sa cause. Épicurien de mœurs et de caractère, usant de tous les moyens pourvu qu'il réussit, il pratiqua souvent les juges, et gagna maint procès par la corruption, et à coups d'argent fourni par ses riches clients. A 19 ans, il plaide son premier procès, et comme tout d'abord *on salue une statue de Phidias* (*Brut*., 64), il est reconnu pour un maître. Il alla ensuite aux armées pendant la guerre sociale et fut promu au tribunat militaire (*Brut*., 89). De retour à Rome, il se donne au parti aristocratique, il est l'avocat ordinaire des optimates accusés de concussion et d'extorsion. En 668 [-86], il défend Pompée accusé d'avoir détourné partie du butin d'Asculum (*Brut*., 64). Pendant longtemps, roi incontesté du barreau (*rex judiciorum*. Cic., *in Q. Cœcil*., 7), il vit un jour se lever en face de lui l'homme qui l'allait détrôner. Cicéron accusa Verrès, qu'Hortensius défendit en vain. Déjà, avant son voyage à Athènes et dans le procès de Quinctius (673 [-81]), le jeune avocat l'avait eu pour adversaire (*pro Quinct*., 1, 2 ; 22, 24, 26). — Questeur, édile, préteur urbain, Hortensius obtint enfin le consulat en 685 [-69]. On le vit plus tard s'opposer aux lois Gabinia et Manilia, qui conféraient à Pompée l'omnipotence en Orient. Après le consulat de Cicéron, les deux rivaux marchent d'accord : ils défendent ensemble Rabirius et Murœna, et sont amis désormais (*noster Hortensius* : *ad Att*., 1, 14), amis peu sincères au fond. Ils luttent ensemble contre Clodius. — Après le retour de Pompée, Hortensius quitte la scène politique, et se consacre exclusivement aux affaires du barreau : il plaide avec Cicéron encore, pour Flaccus, pour Sextius : seul, il défend Lentulus Spinther, Valerius Messala à l'occasion duquel il est sifflé par le peuple au théâtre (*ad fam*., 8, 2), et enfin Appius Claudius, accusé de *majestate et ambitu* par Dolabella, le futur gendre de Cicéron. Il meurt peu après, laissant quelques écrits au-dessous de sa réputation (*intra famam Quint*. 3, 8), quelques travaux historiques passables (*ad Att*. 12, 5), et des poésies sans valeur. — J'ai dit qu'Hortensius était épicurien dans ses goûts et sa vie : par son caractère, et ses habitudes, il offre avec Atticus une ressemblance frappante : il aime la richesse, l'élégance ; il a sa maison à Rome, sur le Palatin (celle qu'habitera un jour Auguste - Suet., *Aug*., 72) ; il a de superbes villas, à Bauli, à Tusculum, à Laurentum. Il fait de grosses récoltes en vin (Pline, *h. nat*., 14, 6, 17) ; il possède des garennes immenses, d'où sort un esclave vêtu en Orphée, et conduisant devant ses convives, au son de la cithare, des bandes d'animaux charmés (Varr., *de re rust*., 3. 13) ; des viviers enfin où nagent ses murènes apprivoisées, et dont il pleure la mort (Pline, *h. nat*. 9, 55) ! Il laisse à sa mort 10.000 amphores de vin étranger dans sa cave.
Nous n'ajouterons rien à ce que dit M. Mommsen de son style d'orateur. Cicéron, et d'autres l'ont assez fait connaître (V. surtout le *Brutus*, 88). —Enfin nous renvoyons aux *Notices* plus étendues de Drumann, III, pp. 81-108.]

nautonier qui se dirige au milieu des écueils, il rejetait de même les mots purement poétiques, ceux oubliés de la vieille littérature, les termes de l'idiome rustique, les tours empruntés à la vie familière ; et nommément ce bagage de phrases et de mots grecs, entrés en si grand nombre (les correspondances du temps en témoignent) dans le courant du langage usuel[1]. Quoiqu'il en soit, le classicisme cicéronien ne trahissait que trop les expédients artificiels de l'école. Il était à celui des Scipions ce qu'est la faute confessée à l'innocence, ce que sont les classiques napoléoniens aux Molière et aux Boileau du Grand siècle des Français. Au temps des Scipions on avait puisé à même à la source de vie : aujourd'hui l'on recueille du mieux que l'on peut le souffle expirant d'une génération irrémissiblement condamnée. Tel qu'il est d'ailleurs, le classicisme nouveau se propage vite. Avec la royauté du barreau, la dictature de la langue et du goût passe d'Hortensius à Cicéron, et celui-ci dans ses multiples et vastes œuvres en tous les genres, donne à la littérature ce qui lui manquait jusque là, les textes modèles de la prose. Il est en effet le vrai créateur de la prose latine moderne : c'est à lui, artisan habile du style, que se rattache étroitement l'école classique ; c'est au *styliste*, bien plus qu'au grand écrivain, bien plus qu'à l'homme d'État surtout, que les représentants les meilleurs de la forme nouvelle, César et Catulle, adressent un éloge excessif, sans doute, mais qui n'est pas vaine phrase[2].

Le progrès va plus loin. Ce que fait Cicéron, dans le domaine de la prose ; une jeune pléiade le fait dans la poésie. Catulle est le plus brillant champion du vers néo-romain. Les Grecs Alexandrins ne sont point encore démodés. Mais ici de même, la langue usuelle de la haute société a répudié les réminiscences archaïques acceptées naguère sans compter ; et comme, la prose recherche aujourd'hui le nombre de la période Athénienne, la poésie Latine se range peu à peu sous la règle métrique, règle étroite, pénible souvent, de l'école Alexandrine. A dater de Catulle, il ne sera plus permis de commencer le vers par un monosyllabe, ou par un dissyllabe qui ne soit pas d'un poids tout particulier, ni de clore à ce même endroit la phrase commencée dans le vers précédent.

Enfin vient la science, qui fixe les lois de la grammaire La Grammaire. et en développe les préceptes ; elle n'obéit plus comme avant aux hasards de, l'empirisme, elle entend au contraire le régler et l'assujettir. Dans la *déclinaison des substantifs*, les désinences, souvent encore flottantes, seront une bonne fois déterminées : c'est ainsi qu'au *génitif* et au *datif* de la 4^{e} déclinaison (selon nos écoles), César emploie exclusivement la forme contractée ***us*** et ***u***, au lieu de l'ancienne forme [*uis*, *ui*] jusqu'alors également acceptée[3]. Dans l'orthographe, pareils changements se produisent, et mettent l'écriture en plus complet accord avec la langue parlée : la voyelle aspirée ***u*** est remplacée par l'***i*** dans le corps des mots[4], c'est encore César qui donne l'exemple. Deux consonnes dans l'alphabet romain étaient désormais inutiles le ***k*** et le ***q*** : la première est mise de côté, on propose l'abolition de la seconde[5]. Enfin pour n'être point encore à son point de cristallisation, la langue était en voie d'y atteindre : elle ne se meut point encore, sans y songer, sous la règle ; mais déjà elle a conscience de celle-ci. C'est à la grammaire grecque, du reste, que la grammaire latine emprunte et

---

1 [Il n'est presque pas une lettre de la *Correspondance familière* de Cicéron et autres, où l'on ne trouve des phrases, des mots grecs ainsi jetés dans la trame du texte latin.]
2 [V. par ex., le fragment d'une lettre de César à Cicéron, cité au *Brut.*, 72. — Catulle, *carmen* 50.]
3 Exemple : génitif *senat**uis*** et *senat**us***, datif *senat**ui*** et *senat**u***.
4 *Max**u**mus*, *max**i**mus*.
5 [On a pour les suppléer le ***c*** et l'***x***.]

son esprit et sa méthode générale : bien plus, le latin se rectifie jusque dans les détails d'après l'idiome hellénique, témoin l'***s*** final qui, jusque dans les dernières années du siècle, a eu valeur de consonne ou de voyelle *ad libitum* ; et les poètes de la nouvelle manière, à l'instar des Grecs, n'en font plus jamais qu'une désinence consonante[1]. Toute cette réforme linguistique est le domaine propre des classiques : dans tous les cas, par les moyens les plus divers, ce qui démontre l'importance du fait, chez les coryphées littéraires, chez Cicéron, chez César, chez le poète Catulle, la règle nouvelle fait loi, toute infraction est condamnée ; et pendant ce temps, on le comprend, la vieille génération entre en révolte contre l'innovation grammaticale, comme elle a lutté contre la révolution politique où elle sombre[2].

Mais pendant que le classicisme nouveau, ou pour mieux dire, pendant que le latin régulier, marchant de pair autant qu'il le peut avec le grec modèle et devenu modèle lui-même, est sorti de la résistance tentée à bon escient contre les vulgaires des hautes classes et de la littérature, pendant qu'il se fixe lui aussi par la littérature et les formules grammaticales, son adversaire ne vide point le champ. Il ne s'étale pas seulement naïvement dans les œuvres d'individus subalternes, égarés par hasard dans le camp des écrivains, dans le Mémoire sur la deuxième Guerre Espagnole à la suite des Commentaires de César, par exemple[3], nous le retrouvons aussi dans la littérature proprement dite, marquant plus ou moins de son cachet le mime, le roman et jusqu'aux œuvres esthétiques de Varron. Chose caractéristique, c'est dans les genres populaires qu'il se soutient de préférence, et en même temps, les hommes qui s'en font les champions sont comme Varron, des conservateurs purs. De même que la monarchie est édifiée sur la ruine de la nationalité, de même le classicisme s'appuie sur la langue mourante des Italiens : il n'était que logique que ceux en qui s'incarnait encore la République, persistassent aussi à maintenir les droits du vieil idiome, et tentassent de fermer les yeux sur ses lacunes ou ses défauts au point de vue de l'art, par amour de sa saveur populaire et de sa vitalité relative. Et alors, se manifeste cette étrange divergence des opinions et des tendances : d'un côté Lucrèce, le vieux poète *Franconien*[4], de l'autre, Catulle, le poète moderne : d'un coté, Cicéron avec sa période cadencée, de l'autre Varron, qui dédaigne le nombre et démembre la phrase. Miroir fidèle des discordes des temps.

Dans le domaine propre de la littérature, l'époque actuelle, comparée avec celle qui précédé, se signale à Rome par un mouvement, marqué et croissant. Depuis. longtemps l'activité littéraire des Grecs ne se mouvait plus dans la large atmosphère de l'indépendance civile : il lui fallait les établissements scientifiques des grandes villes et surtout des cours des rois. Condamnés à la faveur où à la protection des grands, puis successivement chassés des sanctuaires des muses, quand viennent à s'éteindre les dynasties de Pergame (621 [**133 av. J.-C.**]), de Cyrène (658 [**-96**]), de Bithynie (679 [**-75**]) et de Syrie (690 [**-64**]), et quand s'efface

---

1 [Ils l'omettent ou la laissent subsister, selon le besoin de la prosodie : ex., *legibus* : *legibu*.]

2 Citons Varron (*de re rust.* 1, 2) : *In aedem Telluris veneram, rogatus ab aeditimo, ut dicere didicimus u patribus nostris, ut corrigimur a recentibus urbanis, ab aedituo*. [*Aeditimus*, *aedituus*, *gardien du temple*.]

3 [Œuvre fruste, on le sait, mal composée, mal écrite, inculte et souvent inintelligible, on l'a dit déjà.]

4 [Je traduis mot à mot l'allusion à la vieille ère des poètes franconiens dans la littérature allemande.]

l'éclat de la cour des Lagides[1] ; ayant vécu forcément en cosmopolites depuis la mort d'Alexandre le Grand ; véritables étrangers d'ailleurs aussi bien chez les Égyptiens et les Syriens que chez les Latins, les lettrés grecs tournent de plus en plus les yeux vers la capitale Latine. Auprès du cuisinier, de l'éphèbe prostitué et du parasite, au milieu de l'essaim d'esclaves grecs dont s'entoure alors le Romain des classes riches, on rencontre au premier rang, le philosophe, le poète et l'historiographe. Des littérateurs distingués acceptent cette humble condition témoin l'Épicurien *Philodème*, le philosophe domestique de L. Pison (consul de 696 [-**58**]), dont les ingénieuses épigrammes édifient les initiés sur l'épicuréisme grossier du maître[2]. De tous les côtés affluent dans Rome en nombre croissant à toute heure les plus notables représentants de l'art et du savoir hellénique : le mérite littéraire y prospère plus que nulle part ailleurs ; on s'y coudoie avec le médecin *Asclépiade*, que Mithridate tente en vain d'y attirer à son service[3], avec

---

1 Citons la Dédicace, très caractéristique de cette clientèle, de la description poétique de la terre, connue dans le monde érudit sous le nom de la *Périégèse*, de Scymnos. Après avoir dit son dessein d'écrire dans le mètre favori de Ménandre une sorte d'esquisse géographique, utile aux élèves, facile à apprendre par cœur (de même qu'Apollodore avait dédié son Manuel pareil au roi Attale Philadelphe de Pergame « pour qui ce sera gloire éternelle, que ce livre d'histoire porte son nom ! »), l'auteur de la Périégèse dédie le sien au roi Nicomède III de Bithynie (663 ?-679 [91-75 av. J.-C.]).

> *Puisque seul, dit-on, parmi les rois de ce temps, tu sais faire o le don de la faveur royale ; je me suis résolu d'en tenter l'expérience : je -viens et je veux voir ce que c'est qu'un roi. L'oracle d'Apollon m'y enhardit, et je m'approche à bon droit de ton foyer, devenu presque, sur un signe de loi, le commun asile des savants !*

[***Apollodore l'Athénien***, florissait vers l'an 614 [-140], peu après la date de la chute de Corinthe. Élève d'Aristarque, de Panætius, il publia plusieurs livres sur la grammaire, l'histoire et les antiquités sacrées et profanes. On trouvera à son nom (*Dict.* de Smith, et dans Pauly - *Real encyclopédie*) l'indication des titres de ses nombreux ouvrages, dont il ne nous reste rien ou à peu près rien, si ce n'est trois livres de sa *Bibliothèque* (*Βιβλιοθήχη*), écrits en vers iambiques, et contenant un essai érudit sur les anciens mythes théogoniques et cosmogoniques de la Grèce jusqu'au temps de Thésée. Clavier, entre autres, en a donné une bonne édition avec traduction et commentaire (Paris, 1805, 2 vol, in-8°). Le meilleur texte est celui de C. Müller (*fragm. Græc. hist.* 1, coll. Didot). C. Müller prétend que sa *périégèse* mentionnée par Strabon, (*περί γής*, ou *γής περίοδος*), n'aurait pas été autre chose qu'un extrait géographique de la g rancie, *Chronique* (*χρονίχά*) d'Apollodore, aussi en vers iambiques libres, catalogue des faits historiques depuis la guerre de Troie jusqu'à son temps. Cette chronique était en effet dédiée à Attale II Philadelphe, de Pergame († 616 [-138]).

Quant à ***Scymnos***, de Chios, il avait composé, on ne sait à quelle époque, une description de la terre, citée par Étienne de Byzance et autres. Elle était écrite en prose. La *périégèse* en vers, publiée sous son nom (Müller, *Gœographi Gr. minores*, coll. Didot), ne lui appartient pas (v. Letronne, *Scymnus et Dicœarque*, Paris, 1840 ; et Meinecke, Berlin, 1846). — Le Nicomède de la Dédicace est Nicomède III Eupator (679 [-75]), l'ennemi de Mithridate.]

2 [***Philodème de Gadara***, en Cœlésyrie, poète et grammairien. Il nous est surtout connu par l'Invective de Cicéron (*in Pison*, 28, 29) contre son patron L. Pison Cœsoninus, l'ancien proconsul de Macédoine, et le beau-père de César, *cet homme de ténèbres, de boue et d'ordures* (*Ibid*., 26). — Cicéron, tout en le trouvant en si triste compagnie, atteste du moins que Philodème est homme d'esprit et de savoir (*ingeniosunt... alque eruditum*) ; mais il ne sut que chanter en vers délicats les infamies, la luxure et les adultères de son Mécène (*omnes libidines, omnia stupra, omnia eænarum genera conviviorumque, adulteria denique ejus delicatissimis versibus expresserit*, 29). Peut-être tout cela est-il exagéré, mais le fond est vrai. — Il ne nous reste des nombreux écrits de Philodème que quelques fragments déchiffrés dans les manuscrits d'Herculanum (rhétorique, morale et philosophie épicurienne, et musique), et une trentaine d'Épigrammes de l'Anthologie, dont plusieurs sont agréables, mais obscènes ou érotiques pour la plupart. — L'une d'elles s'adresse à Pison lui-même et le convie à un banquet célébré à l'occasion de la nativité d'Épicure (V. *Anthologie*, éd. Hachette, 1, p. 97.]

3 [***Asclépiade de Pruse***, en Bithynie, vint à Rome au temps de Pompée (Pline, *hist. n*., 26, 7), y enseigna la rhétorique, puis se fît médecin, sans avoir étudié la médecine. Il n'en fut pas moins célèbre et fit école (Pline, *l. c*., 25, 3 et 14, 9. - 20, 20. - 22, 61). Charlatan fieffé, il n'admettait pas qu'un vrai médecin pût être malade (*ne medicus crederetur si unquam invalidas ullo modo*

l'érudit en toutes choses *Alexandre de Milet*, surnommé le *Polyhistor*[1], avec le poète *Parthénius* de Nicée en Bithynie[2], avec *Posidonius*, d'Apamée, illustre à la fois comme voyageur, professeur et auteur, venu plein d'années de Rhodes à Rome (en 703 [**-61**])[3], et bien d'autres encore.

Une maison comme celle de Lucius Lucullus, à l'instar du *Muséum* d'Alexandrie, était à la fois un asile pour la culture hellénique, et un lieu de rendez-vous pour les lettrés grecs. Dans ces salles consacrées à la richesse et à la science, la puissance de Rome et le dilettantisme grec avaient rassemblé un incomparable trésor de sculptures et de peintures des maîtres anciens et contemporains, une bibliothèque soigneusement choisie et magnifiquement installée. Quiconque était d'esprit cultivé, quiconque était Grec, s'y voyait le bienvenu ; et l'on y rencontrait souvent le maître se promenant sous les splendides portiques, en échange de conversation et d'idées philologiques ou philosophiques avec ses savants hôtes. Hélas ! les Grecs n'apportaient point seulement en Italie les merveilles civilisatrices, ils y arrivaient avec leurs vices, avec leur souplesse servile ! Un jour l'un de ces savants vagabonds, *Aristodème* de *Nysa*, (700 [**-54**]) l'auteur d'une rhétorique ***de la flatterie*** se recommandait à la faveur de son maître, en démontrant cette proposition, qu'Homère était né Romain ![4]

Du reste l'amour des lettres et l'activité littéraire à Rome vont progressant avec l'affluence et le mouvement des savants venus de la Grèce. La manie d'écrire en grec ressuscite, cette manie que le goût plus sévère du siècle des Scipions avait pour un temps détruite. La, langue grecque redevient la langue universelle : les. écrits grecs ont un public autrement vaste que le livre rédigé en latin, et comme on avait vu naguère les rois d'Arménie et de Mauritanie s'adonner à des compositions en prose et même en vers dans la langue de l'Hellade, de même font à leur tour les illustres Romains, Lucius Lucullus, Marcus Cicéron, Titus Atticus, *Quintus Scœvola* (tribun du peuple en 700 [**54 av. J.-C.**]), et d'autres que je ne

---

fuisset ipso). Il mourut fort vieux d'une chute du haut d'une échelle (Pline, *h. n.*, 7, 37). Il ne manquait pas d'une certaine habileté de diagnostic, et, distingua le premier les maladies aiguës des affections chroniques. Les quelques fragments qui restent de ses écrits épars chez les écrivains spéciaux ont été publiés par Gumpert (*Ascl. Bilhyn, fragm*. - Weimar, 1794. — V. aussi Raynaud, *de Ascl. Bith. medico ac philos*. Paris, 1868).]

1 [***Alexandre de Milet***, ou plutôt de *Myndos*, en Carie ; disciple de Cratès, esclave de Cornelius Lentulus Sura, le Catilinarien, et plus tard son affranchi, mourut à Laurentum, incendié dans sa propre maison. La connaissance de l'antiquité lui valut son surnom de Polyhistor (Suet., *ill. gramm*. 1, 1). Il accompagna. M. Crassus, et lui donna des leçons. Il écrivit de nombreux traités *périégétiques*, une *histoire des philosophes*, *des animaux*, etc., etc. (V. Muller, *Hist. græc. fragm*. 3e éd. Didot).]

2 [***Parthénios*** de Nicée, fait prisonnier dans les guerres contre Mithridate, vécut, dit-on, jusque sous Tibère, qui fit mettre ses œuvres et ses statues dans les bibliothèques. — Il aurait eu l'honneur d'enseigner le grec à Virgile (Macrobe, Saturn., 5, 17), qui l'aurait imité dans le Moretum. Ses poèmes, pour la plupart érotignes ou mythologiques, se distinguaient, dit-on, des Alexandrins et des Asiatiques par la clarté. — Il s'est conservé de lui un fragment en prose sur les *malheurs amoureux*, dédié à C. Gallus, qui fut aussi son élève.]

3 [***Posidonios*** d'Apamée, le demi stoïcien, surnommé le Rhodien, disciple de Panœtius à Athènes. Il vint s'établir à Rhodes, après de longs voyages en Espagne et en Italie, y ouvrit école, devint prytane, et fut envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur (668 [86 av. J.-C.]). Cicéron et Pompée voulurent l'entendre. Il serait mort vers 703 [-61]. Il écrivit de nombreux traités sur la géographie, la physique, la philosophie morale, et une grande histoire, qui continuait Polybe. De toutes ces compositions, il ne reste que quelques phrases que Bake a recueillies *Posidonii Rhod. relliquiæ doctrinæ*, Leyde, 1810)].

4 [***Aristodème de Nysa***, qui donna des leçons à Pompée, et fut l'instituteur de ses fils. On n'a rien de lui.]

nomme pas[1]. Pour les vrais Romains d'ailleurs tout ce travail de plume n'était que passe temps et que jeu à leur heure : au fond, les partis politiques et littéraires, en Italie, se tenaient tous obstinément sur le terrain de la nationalité Italique plus ou moins pénétrée par l'hellénisme. Et dans le cercle des écrivains Latins, il y eût eu injustice à se plaindre d'un manque d'activité. Les livres, les brochures de tout genre, avant tout les poésies, pleuvaient. Les poètes foisonnaient à Rome autant qu'à Tarse[2] et à Alexandrie naguère : les publications en vers étaient devenues le péché de jeunesse ordinaire de toutes les imaginations vives, et l'on tenait pour heureux celui dont un oubli miséricordieux protégeait les débuts contre la critique. Quiconque était du métier pondait sans peine et à la file ses cinq cents hexamètres, irréprochables au dire du maître, sans valeur aucune ; il faut bien l'avouer, pour le lecteur. Les femmes, elles aussi, s'en mêlaient : non contentes de s'adonner à la danse et à la musique, elles régentaient la conversation. par l'esprit et l'intelligence, elles-causaient congrûment de littérature grecque et latine ; et quand la poésie avait livré assaut au cœur de la jeune fille, souvent la forteresse attaquée capitulait. en jolis vers. Les rythmes étaient le jouet quotidien et élégant des grands enfants des deux sexes : petits billets en vers, exercices poétiques en commun, luttes poétiques entre bons compagnons, s'échangeaient à toute heure : enfin au dernier temps de notre époque s'ouvrirent dans Rome bon nombre d'instituts où les poètes latins, à leur premier duvet encore, apprenaient la versification moyennant argent. Alors il se fit une énorme consommation de livres : la fabrication des copies manuscrites se perfectionna, et la publication s'en fit relativement rapide et à bon marché. La librairie devint une profession considérée et productive : on se donnait rendez-vous entre gens instruits dans la boutique du marchand. Lire était une mode, une manie. A table même, à moins qu'on ne s'y livrât à de plus grossiers passe-temps, une lecture était faite d'ordinaire ; et quiconque s'en allait en voyage, n'oubliait pas d'avoir dans ses bagages une bibliothèque portative. Au camp, sous la tente, l'officier supérieur avait à son chevet quelque roman grec de morale lubrique : au sénat, c'était un traité philosophique que l'on voyait aux côtés dé l'homme d'État. Bref, il en était dans l'Empire Romain comme il en a été, comme il en sera toujours dans tout empire où les citoyens lisent du seuil de la porte à la garde-robe ! Et le vizir Parthe avait bien raison quand, montrant aux habitants de Séleucie les romans trouvés dans le camp de Crassus, il leur demandait si c'était là de bien redoutables adversaires que les lecteurs de tels livres[3].

---

1 [***Lucullus*** était l'auteur d'une histoire grecque de la guerre marsique (*ad Att.*, 1, 19. – Plutarque, *Lucullus*, 1.
Atticus, le correspondant de Cicéron, avait écrit en grec une histoire du Consulat de ce dernier, et Cicéron lui-même en avait fait autant. Ces deux Commentaires, sont perdus (ad Att., I, 2).
Q. Scœvola, fils de l'Augure, faisait partie de la cohorte des amis de Cicéron, et l'accompagna en Asie-Mineure. — Il est plusieurs fois cité dans la correspondance familière.]

2 [Tarse, de Cilicie, n'avait pas été seulement une ville importante sous le rapport politique et commercial. Après le siècle d'Alexandre, elle devint le siège d'une grande école de philosophie et de science : Strabon donne la longue liste des maîtres qui l'ont illustrée. C'est là aussi que saint Paul, appartenant à une famille juive fixée en ce lieu, recevra les leçons qui le prépareront à son enseignement et à son rôle d'apôtre des Gentils.]

3 [*Suréna leur produisit les livres impudiques d'Aristides, qui sont intitulés les Milésiaques, qui n'était pas chose faussement supposée, car ils avoient été trouvez et pris entre le bagage d'un Romain nommé Rustius : ce qui donna grande matière à Suréna de se moquer fort outrageusement et villainement des mœurs des Romains, qu'il disoit être si désordonnez que en la guerre mesme ils ne se pouvaient pas contenir de faire et de lire telles villenies*, Plutarque, *Crassus*, 32 (trad. d'Amyot).]

Les penchants littéraires du siècle n'étaient point simples et ne pouvaient l'être, le siècle se partageant lui-même entre la science ancienne et la nouvelle. De même que dans la politique, les tendances nationales et italiennes des conservateurs, les tendances helléniques et italiennes, ou si l'on aime mieux, cosmopolites des monarchiens nouveaux sont en lutte ouverte, de même les idées littéraires ont leurs batailles. Les uns s'appuient sur la vieille latinité qui revêt décidément le caractère classique au théâtre, dans l'école, dans les recherches de l'érudition. Si le goût abaissé, l'esprit de parti est plus énergique qu'au temps des Scipions ; on porte aux nues Ennius, Pacuvius, Plaute surtout. Les feuilles Sibyllines sont en hausse, à proportion de leur rareté plus grande : jamais les poètes du VIe siècle, leur nationalisme relatif et leur fécondité relative ne rencontrèrent faveur plus marquée qu'en ce siècle d'*Épigones* raffinés. Pour ceux-ci, en littérature comme en politique ; l'ère des guerres d'Hannibal est l'âge d'or de Rome, l'ère du passé, irrévocable, hélas ! Nul doute qu'à cette admiration des vieux classiques il ne se mêlât pour bonne part la même dévotion creuse qui se trouve au fond des idées conservatrices d'alors. Et puis, il ne manquait point d'hommes tenant pour les opinions moyennes. Cicéron, par exemple, le champion principal des tendances nouvelles dans la prose, Cicéron professait pour l'ancienne poésie nationale le même respect quelque peu réchauffé que celui dont il fait parade envers la constitution aristocratique et la science augurale : le patriotisme, le veut, s'écrie-t-il, lisez, plutôt que l'original, telle traduction de Sophocle notoirement mauvaise ! Donc, pendant que l'école nouvelle, affiliée aux idées de la. monarchie démocratique, comptait aussi bon nombre d'adhérents muets parmi les admirateurs fidèles d'Ennius, il ne manquait point non plus de juges plus audacieux malmenant dans leurs propos la littérature indigène tout aussi bien que la politique sénatoriale. Ceux-ci reprenaient pour leur compte les critiques sévères de l'école des Scipions. Térence seul trouvait grâce devant eux : Ennius et ses disciples étaient condamnés sans appel ; bien plus, les jeunes et les téméraires, dépassant les bornes dans cette levée hérétique de boucliers contre l'orthodoxie littéraire, osaient qualifier Plaute de grossier bouffon, et Lucilius de mauvais marteleur de vers. Ici l'école moderne tourne le dos à la littérature nationale, et se donne tout aux Grecs nouveaux, à l'Alexandrinisme, ainsi qu'il s'appelle.

Il nous faut bien parler avec quelques détails de cette curieuse serre chaude de la langue et de l'art helléniques : nous n'en dirons rien pourtant qui ne soit utile pour l'intelligence de la littérature romaine à l'époque où nous sommes et aux temps postérieurs. La littérature Alexandrine s'est édifiée sur les ruines de l'idiome pur de la Grèce, remplacé après la mort d'Alexandre le Grand par un jargon bâtard, mélange informe né du contact des dialectes macédoniques avec les nombreux idiomes des races grecques et barbares ; ou, pour être plus exact, la littérature Alexandrine est sortie des décombres de la nation hellénique, laquelle, au moment où elle fondait la monarchie universelle d'Alexandre et l'empire de l'Hellénisme, était condamnée à périr en tant qu'individualité nationale et périt en effet. Si le trône d'Alexandre était resté debout, au lieu et place de la littérature hellénique et populaire des anciens jours, une littérature aurait surgi n'ayant plus rien de grec que le nom, sans patrie vraie, ne recevant la vie que d'en haut, cosmopolite d'ailleurs, et, partant, exerçant la domination universelle. Mais il n'en advint point ainsi. L'empire d'Alexandre se disloqua après lui, et aussitôt tombèrent les premières assises de l'empire littéraire. Cependant l'Hellade n'appartenait plus qu'au passé, elle et tout ce qu'elle avait possédé, nationalité, langue et art. Le cercle relativement étroit, non pas des gens

cultivés, il n'y en avait plus, mais seulement des lettrés, ouvre encore asile à une littérature morte : on y inventorie la riche succession, avec une joie douloureuse chez les uns, avec un raffinement de recherches arides chez les autres, et dans l'agitation fébrile qui survit encore, ou sous ce courant d'érudition sans vie, il y a comme une apparence de fécondité. Cette fécondité posthume constitue l'Alexandrinisme. Il ressemble, à vrai dire à la littérature savante qui a fleuri au cours des XVe et XVIe siècle ; et qui, remaniant et quintessenciant les idiomes vulgaires, et cherchant sa substance au fond des nationalités romaines encore vivantes, s'est implantée dans le cercle cosmopolite des érudits en philologie, et leur est apparue comme la fine fleur de l'antiquité éteinte. Entre le grec classique et le grec vulgaire du siècle des Diadoques, la différence ; pour être moins tranchée, est bien la même qu'entre le latin de *Manuce* et l'italien de *Machiavel*.

Jusqu'alors l'Italie s'était réellement défendue contre les Alexandrins. Elle avait eu relativement sa floraison littéraire au temps qui précède et qui suit les guerres puniques ; mais Nævius, Ennius, Pacuvius et toute l'école des écrivains nationaux purs romains jusqu'à Varron et Lucrèce, dans tous les genres de la production poétique, y compris le poème didactique lui-même, tous s'étaient tenus à distance de leurs contemporains grecs ou de leurs prédécesseurs immédiats ; tous, sans exception, avaient puisé aux sources d'Homère, d'Euripide, de Ménandre, et des autres maîtres de la littérature vivace et populaire de là Grèce ancienne. Jamais les lettres romaines n'ont eu là fraîcheur de la nationalité : encore est-il vrai que tant qu'il y a eu un peuple romain, les écrivains de Rome ont pratiqué des modèles vivants et nationaux, et que sans copier dans la perfection les meilleurs, ils copiaient tout au moins d'après l'original. Les premiers imitateurs qu'ait eus à Rome la littérature grecque post-Alexandrine (nous ne comptons point ici les essais en petit nombre du temps de Marius), se rencontrent parmi les contemporains de Cicéron et de César : à ce moment l'invasion se précipite irrésistible. La cause en partie gît dans les faits extérieurs. Les contacts plus fréquents chaque jour avec la Grèce, les voyages des Romains accourant en foule dans les pays helléniques, l'affluence des lettrés grecs dans la capitale, créent tout naturellement un public, même en Italie, à toute la littérature grecque du moment, aux poèmes épiques et élégiaques, aux épigrammes, aux contes milésiens, qui circulent dans l'Hellade. Puis vient l'heure où, comme nous l'avons dit, la poésie des Alexandrins s'introduit aussi dans les écoles fréquentées par la jeunesse Italienne : elle y conquiert d'un coup une influence d'autant plus grande, qu'en tous les temps le système de l'éducation s'y est et demeure modelé sur les programmes en usage dans la Grèce. Aussitôt la nouvelle littérature de Rome se rattache étroitement à celle nouvelle des Grecs. L'un des plus fameux élégiaques alexandrins, Parthénius, déjà nommé plus haut, ouvre à Rome, vers l'an 700 [**54 av. J.-C.**], une chaire de littérature et de poésie, et il nous reste de lui quelques extraits, vrais thèmes scolaires d'élégie et de mythologie selon la formule gréco-égyptienne, destinés sans nul doute à ses nobles disciples. Mais ce ne fut point seulement une cause fortuite qui suscita l'Alexandrinisme romain et lui prêta vie ; il faut, quoi qu'on en ait, voir aussi en lui le résultat inévitable de l'agrandissement politique et national de l'Empire. Comme la Hellade s'était fondue dans, l'Hellénisme, le Latium se fond dans la *Romanité* ; et l'Italie, débordant au-delà de ses frontières, se répand dans la monarchie césarienne du monde méditerranée, comme avait fait l'Hellénisme dans le monde oriental du grand Alexandre. D'un autre côté, le nouvel empire ayant absorbé les deux puissants courants des nationalités latines et grecques, confondues désormais, après avoir rempli durant tant. de siècles leurs deux lits

parallèles, il ne suffira plus à la littérature italienne de chercher son point d'appui chez la nation sœur, il lui faudra, se montrer à un commun niveau avec l'Alexandrinisme, représentant littéraire de la Grèce au temps actuel. L'école latine populaire était à bout d'haleine et périssait avec le latin scolaire du dernier siècle, avec ses rares initiés classiques, avec la société exclusive des lecteurs fidèles à l'*urbanité* : à son lieu et place naissait une littérature d'empire vraiment *Épigonique*, artificielle dans sa croissance, sans assises fixes populaires et annonçant dans les deux langues son évangile universel d'*humanité*, pénétrée de part en part, et en ayant conscience, par le génie des vieux maures grecs, et recevant sa langue pour partie de ceux-ci, pour partie des vieux maîtres Romains nationaux. Était-ce là le progrès ? Certes, c'était un édifice grandiose, et qui plus est, une création nécessaire, que la monarchie méditerranéenne de César : mais ne recevant que d'en haut le souffle de vie, elle n'avait rien de la verte vitalité populaire, rien des bouillonnements de la sève nationale, apanage ordinaire des sociétés plus jeunes, plus restreintes, plus voisines de l'état de nature, apanage glorieux de l'État Italien au VIe siècle.

L'extinction de la nationalité latine, absorbée dans le grand Empire Césarien, fit tomber la feuille mère de l'arbre de la littérature latine. Quiconque a le sentiment des affinités intimes de l'art et de la nationalité, délaissera Cicéron et Horace pour Caton et pour Lucrèce : il n'a pas fallu moins qu'une critique historique et littéraire également vieillie dans les routines de l'école pour décerner le titre d'âge d'or à l'époque artistique qui débute avec la nouvelle monarchie. Que si pourtant l'Alexandrinisme romano-hellénique des temps de César et d'Auguste doit céder le pas à l'ancienne littérature de Rome, si imparfaite qu'elle soit restée, il n'en demeure pas moins décidément supérieur à l'Alexandrinisme du temps des Diadoques, de même que l'édifice solide de César l'emporte sur l'éphémère construction du roi macédonien. Et nous le montrerons en son lieu, si on la compare avec celle des successeurs d'Alexandre qui lui est apparentée, la littérature, décorée du nom d'Auguste, est bien moins qu'elle œuvre de philologie, elle est bien plus qu'elle œuvre d'empire ; et par ainsi dans les hautes classes sociales elle a sa durée et son champ d'influence autrement étendus qu'il n'en a jamais été pour l'Alexandrinisme hellénique.

Dans le genre dramatique nous constatons la plus lamentable pauvreté. Dès avant l'époque actuelle, le drame, tragédie et comédie, se mourait à Rome. Au temps de Sylla, le public y court encore, on le sait par les reprises fréquentes des fables de Plaute, avec les titres et noms changés des personnages. Mais les directeurs prennent soin de dire qu'il vaut mieux voir une bonne vieille comédie, qu'une méchante pièce moderne. De là à ne plus ouvrir la scène qu'aux poètes morts, il n'y a qu'un pas, et ce pas est fait au temps de Cicéron, sans que les Alexandrins tentent de lutter. Au théâtre, leurs productions sont pires que s'il n'y en avait point. Jamais, en effet, l'école alexandrine n'a connu la poésie dramatique ; mais s'essayant dans des œuvres bâtardes uniquement écrites pour la lecture et non pour l'exécution scénique elle obtient pour elles droit de cité en Italie ; puis bientôt, comme elle les a lancées jadis à Alexandrie, elle les. lance dans le public de Rome. Au milieu des vices civilisés, de la capitale, écrire sa tragédie devient manie chronique. Ce qu'étaient de telles productions, il est facile de le conjecturer en voyant Quintus Cicéron, pour guérir homéopathiquement les ennuis de ses quartiers d'hiver dans les Gaules, achever quatre tragédies, en

seize jours[1]. C'est dans le *mime* ou ***tableau vivant*** que va s'égarer désormais l'unique branche vivace encore de la littérature nationale, la farce Atellane avec les divers rejetons *éthologiques* (*Mimi ethologici* : Cic., *de orat.*, 59) de la comédie grecque auxquels les Alexandrins se sont exclusivement adonnés, et où leur élan poétique et leur succès s'y montrent de meilleur aloi.

Le mime tire ses origines de la danse à caractère avec accompagnement de flûte, depuis bien longtemps en usage, et en de fréquentes occasions, devant les convives attablés, par exemple, ou plus souvent encore durant les entractes, pour amuser le parterre des théâtres[2]. Au besoin, on y ajoutait le discours, ce qui conduisit facilement à encadrer le ballet dans une fable quelque peu réglée, et à l'assaisonner d'un dialogue conforme : alors il se changea en un petit drame comique, différent d'ailleurs de l'ancienne comédie ou de l'Atellane en ce que la danse, avec ses inséparables lascivités, y gardait, comme devant, le principal rôle. A vrai dire, le mime n'était point tant spectacle de théâtre que passe-temps accommodé au parterre : il rejeta bien loin l'illusion scénique, le masque, le brodequin (*plano pede*) ; et, innovation grande, il admit les femmes à représenter les personnages féminins. C'est vers 672 [**82 av. J.-C.**] que le genre nouveau avait fait son apparition à Rome. Il absorba vite l'arlequinade populaire, à. laquelle il ressemblait par tant de côtés ; et il servit d'intermède, ou de petite pièce après la tragédie des anciens poètes (*exodium*)[3]. Peu importait naturellement la fable : sans lien d'intrigue et plus folle encore que l'Atellane, pourvu que tout y fût mouvement et bigarrure, que le mendiant s'y changeât soudain en Crésus, et *vice versa*[4], on ne comptait point avec le poète, qui brisait le nœud faute de le délier. Le sujet d'ordinaire était d'affaires d'amour, le plus souvent de la pire et de la plus impudente sorte : les maris, par exemple, avaient contre eux l'auteur et le public, sans exception, et la morale du poème consistait à bafouer les

---

1 [***Quintus Tullius Cicéron***, le puîné de l'orateur et le beau-frère d'Atticus. — Élevé avec son frère, il l'accompagna dans sa jeunesse à Athènes (675 [79 av. J.-C.]). Préteur en Asie, il s'attira plus tard par ses fautes une lettre de réprimande restée célèbre (*ad. Q. frat.*, 1, 1). On le retrouve lieutenant de César, en Gaule, où il se distingue par sa bravoure et sauve une partie de l'armée. Il passe aux Pompéiens, reproche à son frère sa mollesse politique, puis bientôt, non moins versatile lui-même, il se réconcilie avec César, à Alexandrie. Nous avons dit qu'il périt dans la proscription de 711 [-43], avec tant d'autres sénateurs. Sous le rapport littéraire, Quintus Cicéron n'était pas non plus, il s'en faut, sans valeur. Cicéron le regarde comme son maître dans l'art des vers *priores partes tribuo* (*ad Q. frat.*, 3, 4), et nous raconte le tour de force des 4 tragédies, composées ou plutôt imitées du grec en seize jours (ibid., 3, 5). Rien ne nous reste de Quintus, si ce n'est une vingtaine d'hexamètres (*de signis*), dont la provenance est contestée, une ou deux jolies épigrammes contre les femmes (V. *Anth. latin*. et les éditions de Cic. l'aîné, aux *fragm*. poétiques), la déclamation bien connue de *Petitione Consulatus*, ce triste catéchisme de la brigue électorale à Rome, et enfin trois lettres à Tiron et une à son frère (*ad famil.*, 8, 16, 26, 27 ; et 16, 16. — Nous renvoyons à sa notice détaillée, aux *Dict*. de Smith et de Pauly, et au t. VI de Drumann).]

2 [Le mot parterre est inexact. C'est le ***paradis*** qu'il faudrait dire : *mimosas ineptias et verba ad summam caveam spectantia* (Sénèque, *de tranquill.*, 11.)].

3 Cicéron nous atteste en effet que le mime a supplanté l'Atellane (*ad fam.*, 9, 1.6), d'accord en cela avec ce fait qu'au temps de Sylla les acteurs-mimes, hommes et femmes, se produisent pour la première fois (*ad Herenn*. 1, 14. 2, 13. - *Atta*, fr. 1, éd. Ribbeck. — Pline, *hist. n.*, 118, 158. — Plut., *Sylla*, 2, 36). D'ailleurs, le mot minus, usité aussi dans une acception inexacte, désignait tout comédien, quel qu'il fût. Ainsi aux fêtes Apolliniennes de 542-543 [212-211 av. J.-C.], il est question d'un mime (Festus : V° *salva res est* : cf. Cicéron, *de orat.*, 2, 59), simple acteur de *palliata* : à cette époque, il n'y a pas de place sur la scène romaine pour les mimes véritables. — On sait d'ailleurs que le mime romain ne se rattache en aucune façon au anime des temps grecs classiques : celui-ci consistait en un dialogue en prose, formant tableau de genre, et le plus souvent du genre pastoral. — [V. sur le Mime gréco-sicilien et latin, l'excellent article de Witzchel, *R. Encyclopedie* de Pauly, t. 5.]

4 [*Persona de mimo, modo egens, repente dives* (Cicéron, *Philippiques*, 2. 65).]

bonnes mœurs. Comme les Atellanes, le mime tire son attrait artistique de la peinture de la vie des plus humbles et viles classes[1] : les tableaux rustiques y sont désertés pour les scènes populaires, pour les faits et gestes des petits citadins ; et le bon peuple de Rome, à l'exemple de celui d'Alexandrie dans les pièces grecques analogues, y vient applaudir à son propre portrait. Bon nombre de scénarios appartiennent au monde des métiers : ici encore nous retrouvons l'inévitable *foulon*, le *cordier*, le *teinturier*, le *saunier*, la *tisseuse*, le *valet de chiens*, défilent tour à tour : ailleurs on rencontre des rôles à caractère l'*oublieux*, le *hâbleur*, l'homme aux cent mille sesterces[2] ; ailleurs l'auteur s'en va à l'étranger, et en ramène la *femme étrusque* ; les *Gaulois*, les *Crétois*, l'*Alexandrine*, [*Alexandrea*] : puis viennent les fêtes et rendez-vous populaires, les *Compitales*, les *Saturnales*, l'*Anna Perenna*[3], les *Thermes*. Ailleurs encore, dans *le Voyage aux Enfers*, dans *le lac Averne*, le mime travestit la mythologie. Les bons mots et les mots piquants sont les bienvenus, comme aussi les proverbes vulgaires et les brèves sentences, faciles pour la mémoire et de facile application[4] : les plus absurdes propos y ont droit de cité, comme de juste. C'est le monde renversé : on y demande à Bacchus de l'eau claire, et du vin à la Nymphe de la fontaine. Il n'est pas jusqu'aux allusions politiques, jadis sévèrement prohibées sur la scène, que ne se permette le poète : plus d'un exemple le prouve[5]. En ce qui touche la, métrique ; les auteurs de mimes n'avaient cure, comme ils le disent, de la mesure du vers ; dans leurs petites pièces. écrites tout en vue du jeu de scène, les expressions vulgaires, les formes les plus triviales abondaient. Donc le mime, on-le voit, n'était rien autre chose au fond que la farce d'autrefois, moins le masque à caractère, moins la localisation ordinaire de la scène à Atella, moins la peinture exclusive des mœurs rustiques ; et usant d'une liberté qui dépasse toutes les bornes et défie toute pudeur, il substitue à l'Atellane le, tableau des mœurs de la ville. Nul doute que les œuvres mimiques n'aient été presque toujours des plus éphémères, et qu'elles n'aient pu prétendre à une place quelconque dans la littérature : seuls, les mimes de

---

1 [*Illud vero tenendum est mimos dictos esse a diuturata imitatione vilium rerum et levium personarum*, dit Euanthius, commentateur de Térence au IVe siècle ap. J.-C. — Et Donatus, son contemporain et confrère, fait la même remarque : *planipedia autem dicta ab humilitatem argumenti ejus ac vilitatem actorum*.]

2 Quiconque possède 100.000 HS, on se le rappelle, entre par cela même dans la première classe des électeurs ; et son héritage tombe sous le coup de la *loi Voconia*. Grâce à ce cens, il a franchi la limite qui sépare l'homme de condition des humbles (*tenuiores*). C'est pour cela que Furius, le client pauvre de Catulle (23, 26) demande sans cesse 100.000 sesterces aux Dieux.

3 [Divinité populaire italique, dont la fête tombait le 15 mars : le peuple lui demande *ut amare perennareque commode licent* (Macrobe, *Saturnales*, 1, 12). Plus tard, la légende l'a identifiée avec l'Anna soror du 4e livre de l'Énéide, qui vint en Italie après la mort de Didon, excita la jalousie de Lavinia, et avertie par un songe, se jeta dans le Numicius (Ovide, *Fastes*, 3, 523, etc., 657. — V. Preller, *Mythol. Rom.*).]

4 [Telles que les *Sentences* publiées sous les noms de Syrus et de Varron. — ***Publius Syrus*** fut esclave, et originaire d'Asie, son nom l'indique. Aux jeux donnés par César en 709 [45 av. J.-C.], il lutta contre Laberius, et l'emporta, ce qui valut à celui-ci cette apostrophe de César : *Favente libi me victus es, Laberi, a Syro !* Ses mimes avaient été publiés, et jouirent d'une haute faveur dans le monde littéraire de Rome : Sénèque, Aulu-Gelle et Macrobe les citent souvent. La grâce, l'ingénieux du tour et de la pensée faisaient le principal mérite de son style. — Il paraît avoir vécu jusque sous Auguste.]

5 Dans le *Voyage aux enfers* de Laberius, on voit passer toutes sortes d'individus qui ont vu des prodiges et des signes : à tel d'entre eux, est apparu *un mari à deux femmes*. - Sur quoi un voisin se récrie que *c'est chose plus étonnante encore que les six édiles vus en songe par un devin !* Or, à en croire les commérages du temps, César aurait voulu établir la polygamie (Suétone, *César*, 52) ; et l'on sait qu'en réalité il porta les édiles de quatre à six. Il ressort aussi de là que si Laberius s'entendait au rôle de ***fou du prince***, César, de son côté, lui laissait pleine carrière.

Laberius, remarquables par la vigueur du portrait, et tenus dans leur genre pour des chefs-d'œuvre de style et de versification, se sont perpétués dans les souvenirs : c'est un regret pour l'historien. qu'il ne lui ait pas été donné de comparer avec le grand prototype athénien, le drame des derniers jours de la République agonisante[1].

Au moment où disparaît la littérature dramatique, le jeu théâtral et la mise en scène se développent et croissent en magnificence. Les spectacles tiennent leur place régulière dans la vie publique, à Rome et dans les villes de province. Pompée a donné à Rome son premier théâtre permanent. Autrefois le spectacle se passait en plein air : aujourd'hui on emprunte à la Campanie le velum immense qui protège à la fois acteurs et spectateurs (676 [**78 av. J.-C.**])[2]. De même que dans la Grèce on a délaissé jadis la pléiade plus que pâle des dramaturges alexandrins, et que le théâtre s'est soutenu à l'aide des pièces classiques, de celles d'Euripide surtout, jouées avec l'appareil du plus riche matériel scénique, de même à Rome, au temps de Cicéron, on n'exécute plus guère que les tragédies d'Ennius, de Pacuvius et d'Accius, ou que les comédies de Plaute. Dans la période antérieure, on s'en souvient, Térence l'a emporté sur ce dernier, Térence a la veine comique plus faible, s'il est homme de goût plus délicat : mais voici venir Roscius et Varron, l'art dramatique et la philologie réunis, qui préparent au vieux comique une renaissance, comme feront un jour *Garrick* et *Johnson* à Shakespeare. Mais tout Plaute qu'il était, il n'en eut pas moins à souffrir de la sensibilité émoussée, des impatiences turbulentes d'un public gâté par la fable rapide et décousue des Atellanes et autres pantalonnades ; et les directeurs, à leur tour, voulant se faire pardonner les longueurs du vieux maître, lui infligent maintes coupures ou remaniements. Plus le répertoire se fait rare, plus on s'évertue, *impresario* et personnel exécutant, à détourner l'intérêt sur la mise en scène. Du reste, j'ignore s'il y avait alors métier plus productif que celui d'acteur classé ou de première danseuse. J'ai parlé déjà de la fortune princière du tragédien Ésope : son contemporain et rival, plus célèbre encore, Roscius, évaluait son revenu annuel à 600.000. HS (46.000 thaler = 166.500 fr.)[3].

---

1 [Les fragments qui nous restent de Laberius sont bien peu nombreux. Ils ont été publiés, notamment par Ziegler (*de Mimis Romanoruam* : Gœttingue, 1788, et par Bothe, *Poetae scenici lat*. t. V). Né vers 644, il serait mort à Pouzzoles, en 711 [43 av. J.-C.]. A en juger par le fragment fameux du Prologue (pp. 50 et 59), il se serait placé, par le style, entre Plaute et Térence : plus vigoureux et éloquent que ce dernier, vif et incisif comme le premier. Nous renvoyons à Macrobe, *Saturnales*, 2, 7. Il faut lire tout le chapitre où est rapporté l'incident reproché à César : il y cite et le prologue et quelques vers énergiques du poète, tels que ceux-ci, jetés le même jour à la face de l'*Imperator* :

A çà donc, Romains, c'en est fait de la liberté !
Il faut bien qu'il craigne le grand nombre, celui que le grand nombre craint !

2 [Un jour les spectateurs admirent au cirque, un velum de soie des Indes, étendu au-dessus de leurs têtes (Pline, *Hist. nat*., 9, 57).]

3 Le Sénat pour ses feux, par chaque représentation, lui allouait 1.000 deniers (300 thaler = 1.125 fr.), non compris la troupe, qui était également défrayée. Plus tard, il refusa personnellement tout honoraire. — [C'est ici le lieu de faire connaître les deux fameux acteurs.

Æsopus Claudius, l'acteur tragique, affranchi, sans doute, de quelque personnage de la gens Claudia. Il avait profondément étudié, et suivait au Forum les plaidoiries d'Hortensius et autres : plein de poids dans son débit et son geste (*gravis Æsopus* (Horace, *Epist*. 2, 1, 82 : *gravior* : Quintilien, *Inst. orat*. 11, 3, § 111), plein de feu et d'expression (*tantum ardorem vulluum atque motuum*. Cicéron, *de Divin*., 1, 37), il avait atteint les sommités de son art (*summus artifex*), et se fût fait partout sa place (Cicéron, *pro Sest*., 56). Comme Roscius, il fut le familier de Cicéron (*noster familiaris* :*ad. Quint. frat*. 1, 2) ; et jouant un jour le rôle de Télamon exilé d'Accius, il sut rappeler au public le souvenir du grand consulaire, fit applaudir sa hardiesse, et fut mille fois rappelé (*millies revocatum est* : *pro Sest*., 56-58). Lors de l'ouverture du théâtre de Pompée, il

Dionysia, la danseuse, estimait le sien à 200.000 HS (15.000 thaler = 56.450 fr.)[1]. On dépensait d'énormes sommes en décors et en costumes. On vit défiler jusqu'à 600 mulets harnachés sur le théâtre. Une autre fois, ayant à faire parader l'armée des Troyens, on saisit l'occasion de montrer au public un échantillon de tous les peuples asiatiques vaincus par Pompée. — La musique accompagnant les chants intercalés dans les pièces s'est fait aussi une place plus, grande et plus libre comme le vent soulève les vagues, dit Varron, de même le flûtiste habile, à chaque changement de la mélodie entraîne l'âme de l'auditeur ! L'exécution adopte de préférence les mouvements rapides, et oblige l'acteur à un jeu plus vif. Les dilettantes de la musique et du théâtre vont croissant en nombre ; dès la première note l'habitué reconnaît le morceau, il en sait par cœur les paroles ; et la moindre faute dans le chant ou le récit appelle aussitôt l'impitoyable sévérité du public. — En somme, les habitudes théâtrales de Rome à l'époque cicéronienne nous rappellent d'une manière frappante le théâtre français de nos jours. Comme le mime romain répond à la licence des tableaux et des pièces modernes, pour lesquels non plus il n'est rien qui soit trop bon ou trop mauvais, on rencontre aussi, chez les deux peuples, la même tragédie et la même comédie traditionnellement classiques, que tout homme de bon ton se croit, par devoir, tenu d'admirer ou tout au moins d'applaudir. Quant à la foule, elle a sa pâture dans les pièces bouffes où elle se retrouve, dans les spectacles à grandes machines décoratives où elle a de quoi ouvrir tout grand les yeux, et ressent la vague impression d'un monde idéal : pendant ce temps, le fin dilettante, lui, se soucie peu du drame, et n'est attentif qu'à l'exécution. Bref, l'art dramatique à Rome, dans ses sphères diverses, oscille, comme l'art français, entre la chaumière et le salon. Rien de plus ordinaire que de voir au final les danseuses rejeter soudain leurs vêtements, et égayer l'assistance par un ballet de bayadères à demi nues : d'autre part, le *Talma* romain adoptait pour loi suprême de l'art, non la vérité et la nature, mais simplement la symétrie[2].

---

avait quitté la scène : il voulut y remonter dans cette occasion, mais la mémoire lui manqua (*ad famil*. 7, 1). Il laissa son immense fortune à son fils Clodius, qui la dévora rapidement (Smith. *Dict*. V° *Æsopus*. - Pauly's *Real Encycl. ibid.*)

Q. Roscius Gallus naquit dans l'esclavage à Selontum, près Lanuvium (vers 625 [139 av. J.-C.]). Il acheta sa liberté, eut une sœur mariée à Quintius (*pro Quint*., 24, 25), et devint le comique favori des Romains. On a vu, par l'épigramme citée plus haut, qu'il était beau de visage et bien fait de corps. Son talent fit l'admiration de tous. Son caractère lui avait concilié l'amitié des plus grands parmi les Romains, Sylla, Cicéron, etc. Comme Ésope, il suivit les plaids du Forum, les leçons des rhéteurs, et s'exerçait à la déclamation avec les grands avocats. Entre lui et Cicéron surtout l'intimité était des plus étroites (*amores et deliciae*). Chacun aussi connaît le procès civil qu'il eut à soutenir contre Fannius et que plaida le même Cicéron, vers l'an 686 [-68] (*pro Roscio*). Il était savant (*doctus* : Hor., *epist*. 2, 1, 82) et écrivit un Traité où il comparait l'éloquence et l'art du comédien. Il avait le débit plus rapide qu'Ésope (*citatior*, Quintilien, *Inst. or*. 11, 3, § 111), excellant dans les rôles à mouvement et à passion, sans jamais cesser d'être noble. Le *decere* était pour lui la perfection de l'art. Il mourut vers 692 [-62].]

1 [Les danseuses et les femmes-mimes étaient le plus souvent, comme chez nous, modernes, de riches courtisanes. On cite encore parmi les *nobilissimae meretrices* de l'époque, les mimes *Arbuscula*, *Origo*, etc. (Hor., *Sat*., 1, 2, 55, 57). Hortensius, à cause de sa mollesse efféminée, avait été nommé par dérision du nom de *Dyonisia*.]

2 [Selon la tradition allemande, M. Mommsen critique chez nous un état de choses qui n'est plus exact. La montre de notre auteur retarde ; et chacun sait que le théâtre français actuel n'a plus ni son *Talma*, hélas ! ni ses abonnés de l'École classique. — Je reconnais d'ailleurs que la *farce* absurde a envahi les scènes de second ordre : mais les Allemands et princes allemands ne sont-ils pas des premiers, et chez eux et chez nous, à courir en foule aux représentations de la *Grande Duchesse* ? Et le compositeur de la musique n'est-il point un Allemand ? Ce n'est point le lieu d'en dire plus ici.]

Dans le genre du récit, les chroniques versifiées à l'instar, d'Ennius ont été nombreuses. Leur meilleure critique, je la trouve dans un vœu plaisant d'une jeune galante, dans Catulle.

> Déesse sainte, ramène dans mes bras cet amant affolé de méchants vers politiques, et je ne ferai qu'un feu de joie de la plus choisie de ses tristes héroïdes !1

En réalité la vieille école nationale et romaine ne compte qu'un représentant parmi les poètes récitatifs de l'époque : mais celui-là vaut plus que la peine qu'on le nomme, et son œuvre est l'une des plus importantes de toute la littérature latine. Je veux parler du poème *de la nature* [*de rerum natura*]. Son auteur, *Titus Lucretius Carus* (655-699 [**90-55 av. J.-C.**]) appartenait aux cercles choisis de la société de Rome : mais soit disposition maladive, soit répugnance, il se tint à l'écart de la vie publique, et mourut dans la force de l'âge (à 44 ans), peu avant l'explosion de la guerre civile. Dans son vers il demeure fidèle à l'école d'Ennius et à l'école grecque classique. Il se détourne avec mépris ***de l'hellénisme creux*** de son temps, et se confesse de toute son âme et de tout son cœur le disciple des ***Grecs austères***, à ce point que le pieux et sérieux accent de Thucydide a trouvé un digne écho jusque dans l'un des plus célèbres épisodes du poème romain2. Ennius a puisé la sagesse chez Épicharme, et Évhémère, Lucrèce emprunte les formes de son exposition philosophique à Empédocle, *cette perle glorieuse de l'île féconde de Sicile*3 et pour le fond, s'en va recueillant et mettant ensemble *les paroles d'or des volumes* d'Épicure, dont l'éclat rejette les autres sages dans *l'ombre, autant que le soleil obscurcit les étoiles*4. Comme Ennius, Lucrèce n'a que dégoût pour l'érudition mythologique dont s'affuble la poésie alexandrine il ne demande rien à son lecteur que la connaissance des légendes les plus couramment acceptées5. En dépit du purisme nouveau, qui exclut les mots exotiques, notre poète, à l'instar d'Ennius, délaisse

---

1 [La traduction de M. Mommsen est fort libre. Voici le texte de la pièce intitulée : in annales Volusii :

> *Annales de Volusius, sale papier pour le cabinet, à vous de payer pour le vœu de ma belle. Elle l'a promis à Vénus sainte et à Cupidon ! Si je lui suis rendu, si je cesse de lancer mes iambes ardents, elle va livrer au Dieu boiteux du feu les écrits les plus choisis du plus mauvais des poètes, elle les brûlera au bûcher de malheur ! …… Mais c'est vous qu'il faut jeter au feu, Annales de Volusius, pleines de rustiques balourdises, sale papier pour le cabinet !* (Cat., 36).

Du Volusius à qui s'adresse l'épigramme on ne sait rien. Il est question dans les lettres de Cicéron d'un Cnœus, ailleurs d'un *Quintus Volusius* qui l'aurait accompagné en Cilicie (703 [51 av. J.-C.], *ad Att.*, 5, 21. - *Ad fam.*, 5, 10, et 5, 20), et aurait enseigné l'éloquence. — D'autres critiques croyaient qu'il y a faute dans le texte catullien, et qu'il s'agit ici de *Tanutius Geminus*, nommé par Suétone (*César*, 9), et auteur d'une historia, Sénèque dit aussi combien elle est lourde et de quel nom où l'appelle (*Tonusii scis quam ponderosi sint et quid vocentur* - *ep*. 93). N'a-t-il pas en souvenir la *cacata charta* de Catulle ?]

2 [M. Mommsen fait allusion à l'épisode de la *peste d'Athènes* (Thucydide, liv. 2, 47 et s.). Lucrèce a magnifiquement repris et imité l'énergique tableau du maître grec (*de nat. rer.*, 6, 1136 et s.)].

3 [*De nat. rer.*, 1, 717 et s. — Il faut lire tout le magnifique passage terminé par ces vers :

> *Rebus opima bonis, malta munito virum vi,*
> *Nil tamen hoc habuisse viro præclarius in se*
> *Nec sanctum magis, et mirum carumque videtur*.]

4 [*De nat. rer.*, 3, 1056.]

5 Sauf pourtant, il semble, quelques exceptions. Ainsi il parlera du *pays de l'encens*, la *Panchée* (2, 417). Mais ces exceptions s'expliquent : déjà l'on trouvait ces mêmes indications dans le roman voyage d'Évhémère, d'où elles ont pu passer dans les vers d'Ennius, et en tous cas dans les prophéties de Lucius Manlius (Pline, *Hist. n.*, 10, 2, 4). Elles n'étaient donc point nouvelles pour le public de Lucrèce.

l'expression latine, quand elle est plate ou obscure, pour le terme grec à sens précis. Dans le tissu de son mètre nous rencontrons souvent l'antique allitération : il n'aime l'enjambement ni du vers ni de, la phrase, et son rythme obéit à l'ancienne forme oratoire ou poétique. Plus mélodieux qu'Ennius, ses hexamètres ne se déroulent point, à l'instar de ceux de la nouvelle école, qui vont fuyant et bondissant comme l'onde murmurante du ruisseau : ils marchent lents et puissants, semblables à un fleuve d'or liquide. Au point de vue philosophique et matériel, c'est encore à Ennius que Lucrèce se rattache, Ennius, le seul maître qu'il célèbre dans ses chants. La profession de foi du poète de Rudies (IV, p. 241) est aussi tout son catéchisme religieux : *Pour moi, je l'ai dit et le dirai toujours, il y a des Dieux au ciel : mais je tiens qu'ils n'ont nul souci du genre humain !* — C'est donc à bon droit qu'il s'annonce comme confirmant dans ses vers :

> *Les chants de notre Ennius, qui le premier rapporta du riant Hélicon la couronne à l'éternel feuillage, qui lui fait une brillante auréole parmi les peuples de l'Italie !*[1]

Une fois encore, et pour-la dernière fois, éclatent dans cette poésie étrange l'orgueil et la gravité des maîtres du VIe siècle : comme s'il se retrouvait face à face avec le Carthaginois terrible, avec les grands Scipions, le poète en de telles visions ; semble transporté vivant en ces temps anciens, bien plutôt qu'il ne vit à son époque abâtardie[2]. Le chant *qui s'épanche gracieux de sa riche fantaisie*, auprès des vers des autres poètes, résonne aussi à son oreille comme *le fugitif chant du cygne à côté du cri des grues*. Lui aussi en écoutant les mélodies qu'il invente, il sent son cœur se gonfler d'un espoir de gloire. Comme Ennius enfin, qui promettait l'immortalité à ceux *à qui il versait les vers enflammés coulant de sa poitrine*, il défend qu'on pleure sur la tombe du poète immortel !

Par un phénomène étrange, ce rare génie, dont la veine poétique remonte aux sources primitives, et qui rejette dans l'ombre tous ou presque tous ses devanciers, le sort le fait naître en un siècle où il sera comme perdu et étranger[3] : de là sa prodigieuse méprise dans le chou de son sujet. Il se fait l'adepte d'Épicure, qui transforme le monde en un vaste tourbillon d'atomes, qui tente d'expliquer par la causalité purement mécanique et le commencement et la fin des choses, ainsi que les problèmes de la nature et de la vie, système bien moins fou, d'ailleurs, que le syncrétisme historique et mythique essayé par Évhémère et ensuite par Ennius, système grossier et glacé, après tout. Mais vouloir mettre en vers de telles spéculations cosmiques, c'était prodiguer au plus ingrat des sujets et l'art, et l'inspiration douée de vie. Pour qui le lit en philosophe d'ailleurs, le poème didactique de Lucrèce ne touche pas aux points les plus délicats du système ; on y constate à regret l'exposé trop superficiel des controverses, la distribution défectueuse des matières, les répétitions ; et quant à ceux qui n'y cherchent que la poésie, ils se fatiguent vite de ces dissertations mathématiques condamnées au mètre du vers, et rendant vraiment illisible une

---

1 *De nat. r.*, I. 57 et s. ; et II, 118 et s.

2 Quoi de plus naïf, en effet, que ces peintures guerrières, de flottes brisées par les tempêtes, d'éléphants furieux écrasant leurs propres soldats, toutes images évidemment empruntées aux guerres puniques ? Lucrèce y parle comme s'il an était le témoin oculaire. — Cf. 2, 41 ; et 5, 1226, 1303, 1339.

3 [Chose singulière, Cicéron ne parle de lui qu'en ternes froids : Ovide ne lui paye qu'un tribut vague, et Quintilien ne le comprend pas. Cicéron, *ad Quint. frat.*, 2. 11. *Lucrelii poemata... non multis tuminibus ingenii, multae tamen artis*. – Ovide, *de art. am.*, 1. 15. 23. – Quintilien, 10, 1, 81. — Mais Virgile et Horace l'ont souvent pratiqué. Aulu-Gelle, 1, 21.]

bonne partie du livre. Pourtant en dépit de ces énormes vices, sous lesquels eût inévitablement succombé un écrivain ordinaire, Lucrèce peut à bon droit se vanter d'avoir conquis, dans cette Arabie Pétrée de la poésie une palme que les muses n'avaient encore donnée à nul autre avant lui[1]. Et qu'on ne dise point qu'il la doit seulement à quelques comparaisons heureuses, à quelques descriptions puissantes, et jetées ça et là dans son œuvre des grands phénomènes physiques et des passions humaines ! Non, l'originalité de ses vues, sur les choses de la vie ou de l'idéal tient au fond à son *incroyance* même : c'est en ne croyant pas qu'il marche et peut marcher de son pas victorieux, la vérité en main, armé de toutes les forces vivantes de la. poésie, contre la fausse dévotion et les superstitions maîtresses de la société romaine.

Du hideux fanatisme esclaves consternés
Les mortels dans ses fers gémissaient prosternés :
La tête de ce monstre, aux plaines du tonnerre,
Horrible, d'un regard épouvantait la terre.
Noble enfant de la Grèce, un sage audacieux
Le premier vers le ciel osa lever les yeux.
Le péril l'enhardit : en vain la foudre gronde
Il brise, impatient, les barrières du monde :
Aux champs de l'infini, par l'obstacle irrité
Son génie a d'un vol franchi l'immensité ![2]

Ainsi le poète veut jeter à bas les Dieux, comme Brutus avait fait les rois. Il veut briser l'étroite prison qui se ferme sur la nature ; mais ce n'est point contre le trône depuis longtemps renversé de Jupiter qu'il lance la flamme de ses vers : de même qu'Ennius, il s'attaque en réalité à ces Dieux venins de l'étranger, à la superstition des foules, et par exemple, au culte de la *Magna Mater*[3], aux auspices niais de l'Étrurie qui lisent dans l'éclair et le tonnerre ! Lucrèce n'a qu'horreur et dégoût pour ce monde effroyable dans lequel il vit, pour lequel il écrit : là est son inspiration. Il composa son poème en ces temps de désespoir, où l'oligarchie était précipitée du pouvoir, où César n'avait point encore conquis le trône, en ces heures lentes et grosses d'orages, où l'attente de la guerre civile obsédait les esprits. Certaines inégalités, certains troubles dans l'exécution, trahissent sans doute les anxiétés d'un homme qui croit à toute minute voir fondre sur lui-même et sur son œuvre les tumultes et les écroulements d'une

---

1 [*De rer. nat.*, 1, 521 et s.]

2 Quelle distance entre le vers latin s'étalant dans sa grandiose harmonie et l'éclat de ses couleurs, et la plie imitation de M. de Pongerville. *Tradutore, traditore !*

Humana ante oculos foede cum vita jaceret
In Terris, oppressa gravi sub Relligione,
Quœ capot a cœli regionibus ostendebat,
Horribili super aspectu mortalibus instans,
Primus Graius homo mortales tollere contra
Est oculos osus, primusque obsistere contra.
Quem nec fama Deum, nec fulmina, nec minitanti
Murmure compressif cœlum ; sed eo magis acrem
Virtutem inritat animi, confringere ut arcta
Naturœ primas portarum claustra cupiret.
Ergo vivida vis animi pervicit, et extra
Processit longe flammantia mœnia mundi
Algue omne immensum peragravit mente animoque.

Lucrèce nomme nettement la *religion*, les *dieux*, le *ciel* contre qui se dresse son philosophe (*de nat. rer.*, 1, 63).]

3 [*De nat. rer.*, 2, 598 et s.]

révolution : qu'on n'oublie pas pourtant, à le voir envisager ainsi et les hommes et les choses, quelles choses et quels hommes il avait devant lui ! Dans la Grèce, avant le siècle d'Alexandre, c'était une maxime partout reçue, sincèrement confessée par les meilleurs ; qu'il y a bonheur suprême à n'être point né, et qu'après celui-là, le mieux est de mourir. De même, au siècle en tant de points semblable de César, les notions morales sur là nature du monde conduisaient facilement les âmes tendres et, poétiques à cette opinion, relativement plus noble et plus anoblissante peut-être, qu'il y a bienfait pour l'homme à être débarrassé de la foi en l'immortalité de l'âme, et en même temps de la crainte de la mort et des Dieux, crainte mauvaise, sournoisement envahissante, pareille à la peur dont l'enfant est saisi dans un lieu obscur ; que comme le sommeil de la nuit est plus réparateur que la fatigue du jour, la mort, elle aussi, ce repos éternel exempt d'espoir et de sollicitude, vaut bien mieux que la vie. Les Dieux du poète eux-mêmes ne sont rien, et ne jouissent que de l'éternel et bienheureux repos. Point de peines de l'enfer qui châtient l'homme au-delà de la vie : les peines sont faites pour les vivants ; elles sont filles de ces passions qui font battre notre cœur sans relâche et sans frein. Donc la fin de l'homme est d'établir son âme en équilibre et dans le calme, de ne point estimer la pourpre plus qu'un chaud et commun vêtement, de rester dans la foule des obéissants, plutôt que de se jeter dans la mêlée des candidats au pouvoir ; de rester étendu près du ruisseau, plutôt que d'aller sous les lambris dorés du riche, s'asseoir en convive à des tables chargées de mets sans nombre. Dans ces doctrines de philosophie pratique, nous retrouvons l'idée, canevas exact du poème de Lucrèce : parfois cachée sous les décombres de ses démonstrations physiques, elle n'en est point étouffée. Elle est, le fondement de tout ce qu'il contient de sagesse et de vérité. Et quant à Lucrèce lui-même, qui, tout rempli de vénération pour ses grands devanciers, apporta à la prédication de sa doctrine un zèle inouï dans son siècle, et fortifia ses leçons du charme de la muse, on peut dire de lui qu'il fut tout à la fois un bon citoyen et un grand poète. Quelque juste blâme que suscite le poème de la *Nature*, il le faut ranger parmi les plus brillantes étoiles dans le ciel pauvrement constellé, d'ailleurs, de la littérature romaine : aussi le plus grand des maîtres de la langue allemande le choisit-il un jour pour son dernier et parfait travail : il se donna mission de rendre des lecteurs à Lucrèce[1].

Quoiqu'il eût reçu de ses contemporains éclairés le poésie grecque juste tribut d'admiration dû à son génie et à son talent à la mode. de poète, Lucrèce, rejeton posthume d'une autre école, demeura un maître sans disciples. Au contraire, la poésie grecque à la mode se recruta de nombreux élèves qui s'essayèrent à l'envi à rivaliser avec les têtes de colonne de l'armée des Alexandrins. Les mieux doués parmi ceux-ci, et ils avaient en cela fait preuve de tact, s'étaient gardés de toucher aux grandes œuvres, aux genres purs de la haute poésie, drame, épopée, ode : leurs productions les plus heureuses, comme aussi chez les néo-Latins, se bornaient à des travaux ***de courte haleine***, et de préférence, aux genres mixtes placés sur les frontières de l'art, sur celle si large entre autres qui

---

1 [Nous n'ajouterons rien aux pages brillantes qui précèdent. Rappelons seulement que ***Lucrèce***, né à Rome vers 659, se serait suicidé, à 43 ans, en 703 [51 av. J.-C.], le jour même où Virgile prenait la robe prétexte. Saint Jérôme (*in Euseb. Chronic*. ann. 1918) prétend qu'il était devenu fou, ayant pris un philtre d'amour ; que dans les intervalles lucides, il aurait écrit plusieurs des livres de son poème ; que Cicéron les aurait ensuite corrigés, Mais c'est là un pur roman.
Si Gœthe, chez les Allemands, a voulu traduire Lucrèce, rappelons que chez nous Voltaire et Diderot le tinrent en haute estime, et que surtout Molière l'a imité dans une tirade fameuse du Misanthrope.]

sépare le récit et le poème lyrique. Les poésies didactiques ne se comptaient plus. Mais les compositions favorites étaient les petites héroïdes amoureuses, et plus particulièrement l'*élégie érotique* et érudite, ce fruit de l'été de la Saint-Martin de la poésie grecque. Ne fréquentant que les sources philologiques pour toute Hippocrène, l'auteur y raconte d'ordinaire ses aventures et ses peines de cœur, entremêlées plus ou moins de digressions, de bribes épiques recueillies *ad libitum* dans les cycles grecs légendaires. Alors aussi on agençait force *chants de fêtes* artistement et assidûment travaillés. Enfin, et à défaut de sentiment poétique libre, les Alexandrins cultivaient par dessus tout les *vers de circonstance* et l'*épigramme*, où ils se sont d'ailleurs montrés excellents. Quant à l'aridité du sujet, quant au manque de fraîcheur dans la langue et le rythme, cette irrémédiable plaie des littératures sans racines populaires, on les dissimulait tant bien que mal sous l'alambic du thème, sous la recherche du tour, sous les mots curieux et rares, sous la versification la plus subtile, et enfin sous l'appareil complet de l'érudition de l'antiquaire ou du philologue, unie à l'extrême habileté de main.

Telle était l'évangile littéraire que les maîtres prêchaient à la jeunesse romaine ; et la jeunesse d'accourir en foule pour entendre, et s'essayer à son tour : dès l'an 700 [**54 av. J. -C.**], les poèmes amoureux d'Euphorion, et toute la Pléiade des Alexandrins ses pareils, faisaient la lecture habituelle et l'habituel arsenal des pièces à déclamation à l'usage des adolescents d'éducation raffinée[1].

Là révolution littéraire était faite : mais, sauf une ou deux exceptions, elle ne donna que des fruits forcés en serre chaude, dénués de maturité ou de saveur. Les ***poètes de la mode nouvelle*** étaient légion : mais la poésie, où la trouver ? Comme toujours, quand il y a presse sur les avenues du Parnasse, Apollon éconduisait son monde sans forme de procès. Parmi les longs poèmes, jamais rien qui vaille : chez les petits, c'est rareté. Vrai fléau de ce siècle littéraire, la poésie courante se débite partout, en toute occasion ; et bientôt on semble se moquer, à s'envoyer entre amis, à titre de cadeau de fête, tel paquet de mauvais vers, tout frais achetés chez le libraire, et dont la reliure galante et le papier glacé trahissent à trais pas la provenance et la valeur. De public réel, de ce publie qui, fait cortège à la littérature nationale, oncques n'en eurent les Alexandrins ni de Grèce, ni de Rome : toute leur œuvre n'est que poésie de coterie, ou plutôt que poésie d'un certain nombre de coteries dont Ies membres se tiennent, mettent à mal tout intrus, lisent et critiquent pour eux seuls le poème nouveau, saluent à leur manière et en vers, vrais Alexandrins qu'ils sont, telle ou telle production plus ou moins heureuse, et forts de leur camaraderie louangeuse lui dispensent une gloire fausse et éphémère. Professeur renommé de littérature latine, adepte fécond lui-même de la poétique nouvelle, *Valérius Caton* semble avoir alors exercé une, sorte de patronat d'école sur les plus notables membres de ces cercles. il aurait été constitué le juge suprême du mérite relatif des poésies du jour[2]. Auprès des modèles grecs, tous ces

---

1 *Vraiment*, dit Cicéron (*Tuscul*., 3, 19) à propos d'Ennius, *nos récitateurs à la mode des vers d'Euphorion tiennent en mépris le grand poète ?* Et ailleurs, dans une lettre à Atticus (7, 2) : *Je suis heureusement arrivé : le vent qui vient d'Onchesme [port de Chaonie, en Epire, en face de la pointe N. de Corcyre], nous a été on ne peut plus favorable, et nous a poussés d'Épire ici. Mais n'ai-je pas commis là un spondaïque ? Vends le comme tien à qui tu voudras parmi nos jeunes gens !*

2 [***Valerius Cato***, affranchi gaulois, fut à la fois grammairien et poète. Il enseigna les lettres à Rome. (Suétone, *Illust. gramm*., 11). Il avait une vogue énorme, et était surnommé la Syrène latine. *Qui solos legit ac facit poetas ?*

versificateurs romains se comportent en imitateurs, souvent même en élèves serviles, et leurs compositions pour la plupart n'ont guère été, ce semble, que les fruits verts ou avortés d'une poésie d'écoliers bégayant encore ou qui de longtemps n'auront point le congé du maître. Toutefois, si dans la grammaire et le mètre, ils se serraient, plus étroitement que les anciens nationaux, contre la robe de leurs précurseurs dans la Grèce, on ne peut nier qu'en cela faisant, ils n'aient manifesté à un plus haut degré l'esprit de suite et la correction dans la langue et dans le rythme, mais ils payèrent ce progrès au prix de la souplesse et de l'ampleur de l'ancien idiome. Pour le fond et sous l'influence de leurs modèles efféminés, ou de l'immoralité des temps, les théines érotiques, si peu favorables à la grande poésie, prirent incroyablement le dessus : puis on se mit à traduire et traduire encore, les résumés métriques alors en faveur chez les Grecs. Cicéron s'essaye aux *Astronomiques* d'Aratus ; et à la fin de notre période ou au commencement de celle suivante, *Publius Varron de l'Aude* met en latin le *Traité géographique d'Ératosthène*[1] : *Æmilius Macer* en fait autant du manuel physico-médical de *Nicandros*[2]. Ne soyons ni surpris ni affligés de ce qu'il ait surnagé bien peu de noms dans toute la foule des poétereaux : encore ne les cite-t-on guère qu'à titre de curiosités littéraires, ou qu'à cause de la grandeur des personnages. Tel fut, par exemple, Quintus Hortensius, l'orateur, avec ses ***cinq cent mille vers*** ennuyeux autant que licencieux[3] : tel encore *Lævius*, dont il est plus souvent fait mention : ses *badinages d'amour* excitèrent quelque intérêt par la complication du mètre et le maniéré du tour[4]. Voici venir maintenant *Gaius Helvius Cinna* († 710 [**44 av. J.-C.**]) avec sa petite épopée de la Smyrna fort vanté par toute la coterie ; il n'en atteste pas moins la dépravation du siècle, et par le choix du sujet, l'amour incestueux d'une fille pour son père, et par les neuf années même employées à polir un tel poème[5]. Seuls, quelques rares poètes

---

Il mourut vieux et pauvre, étant tombé en déconfiture, et ayant fait à ses créanciers l'abandon de sa villa de Tusculum. — On connaît de lui les titres d'un poème ou deux en vers épiques : la *Lydia* et la *Diana*. Au temps des troubles de Sylla, ayant été expulsé d'un domaine en Gaules, il écrivit son *Indignatio*, ses *Diræ*, publiées souvent à la suite des petits poèmes virgiliens. — De ses œuvres grammaticales, nous ne possédons plus rien. Aug. Ferd,. Noekius a publié les *Carmina de V. C. cura animadv*. — Voir aussi : *de V. C. vita ac poesi*, Ludov. Schopen : Bonn 1847.]

1 [***P. Terentius Varro Alacinus*** (né sur les bords de l'*Aude*, en Narbonnaise : 672-718 [82-36 av. J.-C.]), lettré grec et poète latin que, Velleius (1, 36) met sur la même ligne que Lucrèce et Catulle. Il écrivit un poème de *Bello sequanico*, paraphrasa l'*Argonauticon* d'Apollonius de Rhodes (Quintilien, 8, 1, 87), et copia Ératosthène, dans sa *Chorographia* ou *Iter*. Il avait laissé des satires, des élégies, des épigrammes (*Anthol. lat.*, V, 48, 49). V. Wüllner, - *Comment. de P. T. Varr. Alac. vira et scriptis*, Munster, 1829.). - ***Ératosthène***, de Cyrène, né vers 478 [-276], alla en Égypte et fut conservateur de la bibliothèque d'Alexandrie. Devenu aveugle et fatigué de la vie, il se laissa mourir de faim, à 80 ans (558 [-196]). Il eut un immense savoir, inventa les *cercles armillaires*, le *cribrum arithmeticum*, et le premier voulut mesurer la terre par la méthode encore suivie de nos jours. Tous ses ouvrages d'astronomie, de géographie, d'histoire, de philosophie et de grammaire sont perdus, sauf de minces fragments, épars ça et là.]

2 [***Æmilius Macer***, confondu souvent, et à tort, avec son homonyme, l'*homériste*, ami d'Ovide (Ovide, *amor*., 2, 18. *Pontic*. 2, 10) traducteur du traité en vers de *Viribus herbarum* (Ovide, *Trist*., 4, 43, Quintilien, 1, 56, 87 et 6, 3, 96), il serait mort en Asie, en 738 [16 av. J.-C.]. — ***Nicandros***, poète, grammairien et médecin, natif de Claros en Ionie (565-619 [-189/-135)). De ses nombreux ouvrages, il nous reste deux poèmes sur les *poisons et venins*, et sur les *antidotes*.]

3 [*Millia quum interea quingenta Hortensius uno*... etc. (Catulle, 94).]

4 Né vers 640 [140 av. J.-C.] ; poète médiocre, dont il reste de très minimes fragments (v. Weichert, *poet. lat.*). Il avait publié des *Anacreontica* (Aulu-Gelle, 2, 21, 19, 9), ou *ερωτοπαίγνια* (Ausone, *Cento nupt*., 13), en iambiques dimètres.

5 ***Helvius Cinna***, il était des amis de Catulle, qui prédit l'immortalité a son poème.

Smyrna mei Cinnæ nonarn post denique mensem
Quain cœpta est, nonamque edita post hiemem
.....

font exception : chez eux du moins on a plaisir à saluer l'originalité vraie, la sobriété et la souplesse de la forme associées au fond national et solide de la tradition républicaine et agreste. Sans parler de Laberius et de Varron, il sied ici de rappeler les noms des trois poètes du camp républicain déjà nommés ailleurs, Marcus Furius Bibaculus (652-691 [**-102/-63**]), Gaius Licinius Calvus (672-706 [**-82/-48**]), et Quintus Valerius Catullus (667-700 environ [-87/-54]). Sur les deux premiers, dont les écrits sont perdus, nous n'en sommes qu'aux conjectures : quant à ce qui est de Catulle, nous avons davantage matière à asseoir notre jugement. Catulle, d'ailleurs, et par le sujet et par la forme, est bien aussi de la lignée alexandrine. On trouve dans son recueil telles traductions de pièces de Callimaque, celles-ci encore non des meilleures, mais à coup sûr des plus obscures[1]. Plus loin, parmi les pièces originales, on rencontre telles poésies contournées et du genre à la mode, comme les *Galliambes*, d'un art si précieux, à la louange de la *Phrygia mater*[2]. Il n'est pas jusqu'aux *Noces de Thétis*, morceau superbe d'ailleurs, où l'auteur, en disciple fidèle des Alexandrins, n'ait été enchâsser dans le tableau principal ce hors-d'œuvre de faux goût des *Lamentations d'Ariadne*[3]. Mais laissez de côté les morceaux de facture : partout ailleurs, Catulle vous fera entendre la plainte mélodique de la vraie élégie : il vous chantera ses ***chants de fête*** tout brillants des couleurs de la poésie, et d'un mouvement quasi dramatique[4]. Quoi de plus ferme et de plus fin que ses peintures de genre des cercles élégants ? Quoi de plus joli que ses récits, un peu bien sans gène, d'aventures galantes ? On s'amuse, quoiqu'on ait, de ses bavardages légers, de ses confidences poétiques, de ses secrets d'amoureux ! Ailleurs encore, il vous dira la joyeuse vie des jeunes gens, leurs coupes pleines et leur bourse vide, les joies du voyageur et du poète, les anecdotes locales de Rome, ou plus souvent, de Vérone, et l'aimable badinage de sa coterie de familiers et d'amis ! Son Apollon ne fait pas vibrer seulement lès cordes de la lyre, il porte aussi l'arc ; et la flèche ailée du sarcasme Catullien n'épargne ni le lourd artisan de vers, ni le provincial assassin de la bonne langue : elle frappe et fait saigner surtout les puissants, les hommes par qui la liberté du peuple est mise en danger. Ses rythmes courts, ses petits vers, animés parfois de jolis refrains, attestent la perfection de l'art, sans jamais trahir un fâcheux vernis de fabrique. Le poète vous promène tour à tour des rives du Pô à celles du Nil : mais où il est incomparable et tout à fait chez lui, c'est dans la vallée du fleuve Cisalpin. L'art Alexandrin est son guide, on ne le peut nier, mais son inspiration n'en est ni moins libre ni moins personnelle. Il reste le citoyen de sa ville de province il oppose volontiers Vérone à Rome, le loyal et franc habitant du municipe au noble sénateur de la capitale, d'ordinaire si plein de dédain pour ses amis d'un moindre monde. La Gaule Cisalpine, patrie de Catulle, était florissante encore, elle avait la verdeur et la sève. Quoi d'étonnant que le poète y ait, mieux qu'ailleurs, et senti et chanté ? Les doux paysages du lac de Garde se reflètent dans ses plus jolies poésies[5] ; et je ne sache pas en ces temps quel citadin de Rome eût su écrire l'élégie *sur la mort d'un frère*, d'un accent si profond[6], ou l'épithalame si franc de couleur, si honnêtement bourgeois des noces de *Manlius*

Smyrnam incana diu sæculo pervoluent. (Cat., 94.)
[Le sujet de la *Smyrna* n'est autre, on le voit, que celui de la *Myrrha*, d'Alfieri.]

1 [Sic, la pièce 94, sur la *Chevelure de Bérénice* (*de coma Berenices*).]
2 [V. la pièce 64, *de Berecynthia et Aty*.]
3 [V. l'*Epithalame*, pièce 65.]
4 [V. le *Carmen seculare ad Dianam*, 35 ; *Carmen nuptiale*, 62.]
5 [32, *Ad Sirmionenn peninsulam*, cf. 36.]
6 [69, *Ad Manlium*, cf. 100, *inferiœ ad fratris tumulum*.]

et d'*Aurunculeia*[1]. Quoique marchant derrière les Alexandrins, en adepte du genre à la mode et en familier de la coterie littéraire, Catulle était autre chose qu'un bon écolier parmi tant d'écoliers médiocres ou mauvais : il dépassa bientôt ses maîtres, autant que le citoyen d'une ville libre italienne dépassait le dilettante grec cosmopolite. Ne lui demandez pas pourtant les facultés créatrices éminentes ; ou les hautes visées : il n'est rien qu'un poète gracieux et richement doué, il n'est pas un grand poète ; et son œuvre, comme il le dit lui-même, ne contient que *bagatelles et enfantillages*[2]. Que si pourtant ses contemporains d'abord se sentirent électrisés par ses petites pièces fugitives ; que si plus tard les critiques de l'âge d'Auguste le placèrent à côté de Lucrèce, comme le plus considérable des lyriques du siècle, postérité et contemporains, tous ils eurent raison, jugeant ainsi. Rome après Catulle n'a point produit de poète chez qui l'on trouve aussi complètement associés la forme et le fond dans l'art, et l'écrin poétique qui porte. son nom demeure assurément la production la plus parfaite de la poésie latine proprement dite.

La même époque voit aussi naître la prose poétique. Auparavant une loi immuable et toujours obéie de l'art naïf et vrai, comme de l'art ayant conscience de lui-même, prescrivait le mariage du sujet poétique et du mètre : l'un appelait l'autre. Mais dans le mélange et la confusion des genres qui caractérisent le siècle, cette loi fléchit. — Du roman je, n'ai rien à dire, si ce n'est que l'historien le plus renommé d'alors, *Sisenna*, ne crut pas déroger en traduisant pour la foule les *Contes Miléſiens* d'*Aristide*[3], ces nouvelles à la mode, de la plus obscène et plus folle espèce.

Viennent ensuite les écrits esthétiques de Varon, apparition plus heureuse et plus originale, et se plaçant comme les précédentes sur le terrain indécis de la prose poétique. Non content de se faire le représentant principal des études latines historiques et philologiques, Varron est aussi l'un des plus féconds et des plus intéressants auteurs, dans les belles-lettres pures. Issu d'une famille plébéienne, originaire du pays Sabin et depuis deux cents ans admise dans le sénat de Rome, élevé selon la tradition de la discipline et de l'honneur antiques[4], *Marcus Terentius Varron*, de Réaté (638-727 [**116-27 av. J.-C.**]), avait atteint l'âge mûr au commencement de la période actuelle. Il se rangea, comme bien on pense, parmi les constitutionnels, et prit énergiquement, honorablement, sa part dans leurs faits et gestes et aussi dans leurs souffrances. Homme de lettres, il lutte à coups de brochures contre la première coalition ***le monstre à trois têtes*** : soldat, nous l'avons vu commandant de l'Espagne ultérieure, à la tête d'une armée Pompéienne. Quand la république a péri, le vainqueur le reçoit à merci et le prépose dans Rome à la Bibliothèque qu'il veut fonder. Vieillard, Varron sera encore une fois entraîné dans le tourbillon des tempêtes qui recommencent : seize ans après la mort de César, sa vie largement remplie s'achève dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année. Les œuvres esthétiques, qui ont fait surtout

---

1 [62, *Tulliœ et Manlii epithalamium*.]

2 [*Nugæ*, 1 : et ailleurs, *ineptias*.]

3 [***Aristide***, l'auteur des *Milesiaca*, ou contes milésiens, fameux dans l'antiquité, et dont il nous reste un spécimen dans les *métamorphoses* d'Apulée et le *Lucius* de Lucien. A quelle époque a-t-il vécu ? Quelle fut sa vie ? on l'ignore.]

4 *Quand j'étais enfant*, écrit-il quelque part (Catus, *de liber. educ.*), *j'avais sur le dos une simple tunique, avec une toge sans bandelettes ; j'allais pieds nus dans ma chaussure : point de selle sur le dos de mon cheval ; le bain chaud ; pas tous les jours, le bain dans le fleuve, rarement*. — Il fit ses preuves de bravoure, d'ailleurs, et commanda une subdivision de la flotte durant la guerre contre les pirates ; il y gagna la couronne navale.

son illustration, n'étaient autres que de courts Essais, tantôt simples sujets en prose, tantôt esquisses de fantaisie, et dont le canevas également prosaïque s'entremêlait de nombreux fragments en vers. Les premiers consistaient en de brefs traités philosophiques et historiques (*logistorica*) : les seconds furent les fameuses *Satires Ménippées*. Dans les uns comme dans les autres, ce ne sont point les maîtres latins anciens qui lui servent de modèles ; ses satires, notamment, ne suivent pas le sillon de Lucilius. On a vu que la satire romaine ne constitue point un genre spécial et défini, et le mot lui-même (*satura*) n'a guère qu'un sens négatif : elle est ***la poésie variée***, elle ne se rattache à aucun genre connu avant elle, et change de forme et de caractère selon le talent du poète qui la manie. Œuvres légères ou sérieuses, Varron demande toujours ses guides à la philosophie grecque d'avant les Alexandrins : dans ses essais esthétiques il imite les dialogues d'*Héraclide*, d'Héraclée Pontique († vers 450 [**-300**]) ; dans la satire, il se fait le disciple de *Ménippe*, de *Gadara* en Syrie (qui florissait vers 475 [**-275**]). De tels choix disent tout. Héraclide s'était inspiré des dialogues philosophiques de Platon : mais admirateur ébloui de la forme du maître, il en avait perdu de vue la valeur scientifique, et n'avait songé qu'à vêtir d'un poétique vêtement ses élucubrations de fabuliste : auteur agréable et beaucoup lu, il n'avait été rien moins qu'un philosophe[1]. Autant faut-il en dire de Ménippe, vrai coryphée littéraire d'une secte, dont toute la sagesse consiste à renier la- philosophie même, à -bafouer ses adeptes, à pratiquer enfin le cynisme de Diogène. Professeur bouffon d'une doctrine après tout sévère, ce même Ménippe avait enseigné par des exemples assaisonnés de boutades moqueuses qu'en dehors de, la vie honnête tout n'est que vanité ici-bas et là-haut ; mais que rien surtout n'est plus vain que les querelles des prétendus sages[2]. Voilà quels furent les vrais modèles de Varron, ce Romain des anciens jours, plein de haine contre les misères du temps présent, tout plein aussi de l'humeur goguenarde des ancêtres, non étranger d'ailleurs au sentiment plastique, mais par là même insensible à tout ce qui n'était point fait matériel ou figure réalisable, à tout ce qui était idée ou système, en un mot le plus antiphilosophique des antiphilosophiques romains[3]. Néanmoins, à rester disciple, il garde sa liberté : s'il emprunte à Héraclide et à Ménippe et l'inspiration et la forme générale de son œuvre, il est trop personnel, trop carrément Romain pour ne pas donner à ses reproductions un caractère essentiellement libre et national. Prenez ses écrits du genre sévère, les Essais consacrés au développement d'une pensée morale, à un sujet quelconque d'intérêt commun, il n'ira point s'égarer comme Héraclide dans les affabulations des contes Milésiens, et servir au lecteur des historiettes

---

1 ***Héraclide*** fut disciple de Platon, à Athènes ; et le maître, parlant pour la Sicile, lui confia la direction de l'école pendant son absence. Il étudia les Pythagoriciens, et reçut aussi les leçons d'Aristote. Polygraphe au premier chef, philosophie, mathématiques, musique, histoire, grammaire et poésie, il avait touché à tout. Il ne nous reste rien de ses ouvrages, sauf un *résumé politique* dont l'authenticité encore est douteuse.

2 [***Ménippe***, de Gadara (Syrie), esclave d'abord, s'adonna à la philosophie cynique (Diogène Lærte, 6, 99) : de ses écrits satiriques, et persifleurs, il ne reste rien que le nom qu'il a laissé, nom adopté par Varron, par Lucien, par J. Lipse chez les modernes (*Satyr. Ménipp.*), et, par notre fameuse *Satire Ménippée*. — Il est cité par Aulu-Gelle, 2, 18, Macrobe, 1, 11 ; et Cicéron, qui le mentionne dans ses *Académiques* (1, 2). — Frey, *de vita scrisptisque Men. cynici et de sat. T. Varr. Coloniæ*, 1843.]

3 Quoi de plus enfantin que le tableau Varronien des diverses philosophies ? Varron commence par éliminer tout système qui ne se propose pas le bonheur de l'homme comme fin dernière ; puis cette distinction faite, il n'énumère pas moins de 288 philosophies diverses. L'habile homme était trop érudit pour convenir qu'il ne pouvait et ne voulait pas lui-même être philosophe. Aussi le voit-on, sa vie durant, danser une sorte de danse des œufs plus que maladroite entre le Portique, le Pythagoréisme, et le Cynisme (*de Philosophia*).

enfantines comme les aventures d'*Abaris*, ou de la jeune fille ressuscitée le septième jour après sa mort. Ce n'est que rarement qu'il recouvre sa *Moralité* du vêtement des nobles mythes grecs, comme dans l'essai intitulé *Oreste ou l'Hallucination* (Orestes, *de insania*). D'ordinaire, l'histoire lui prête un cadre, l'histoire contemporaine de sa patrie, ce qui donne à ses essais le caractère d'*Éloges* (et c'est aussi le nom qu'ils portent[1]) consacrés aux Romains notables, et surtout aux coryphées du parti constitutionnel. Ainsi le morceau *sur la paix* (*Pius, de Pace*), n'était autre chose qu'une adresse à Metellus Pius, le dernier de la brillante cohorte des grands généraux sénatoriens[2] : le morceau *sur le culte des Dieux* célèbre la mémoire d'un vénérable optimate et pontife, Gaius Curion[3]. Le chapitre *sur le sort* traite de Marius : celui *sur la manière d'écrire l'histoire* est dédié au premier historiographe de l'époque, à Sisenna[4]. Scaurus, le fastueux donneur de jeux, figure dans l'étude *sur les commencements du théâtre de Rome*[5], et le fameux dilettante banquier Atticus, dans celui *sur les nombres*[6]. Prenez les deux écrits de Cicéron, aussi mi-partie historiques et philosophiques, intitulés *Lœlius, ou de l'amitié*, et *Caton, où de la vieillesse*, imitations, ce semble, de la manière Varronienne, et vous vous ferez l'idée exacte, j'imagine, de ce qu'étaient ces essais, à la fois didactiques et narratifs.

Dans ses Ménippées, Varron ne se montre pas moins original dans le fond et dans la formé. Par un coup d'audace inconnu aux Grecs, il entremêle dans ces satires les vers à la prose ; et la pensée tout entière s'y imprègne d'une sève purement romaine, je dirais presque, d'un goût de terroir sabin. Comme les Essais, les Ménippées ont pour sujet ou une moralité, ou un thème quelconque à l'usage du grand public : voyez-en les titres plutôt : *les Colonnes d'Hercule ou de la Gloire* : *la Marmite a son couvercle, ou des devoirs du mari* : *au Pot sa mesure ou de l'ivresse : Turlututu* ou *de l'Éloge*. Ici le vêtement plastique était, on peut le croire, nécessaire : Varron ne l'emprunte que rarement à l'histoire nationale, ainsi qu'il le fit pour sa satire intitulée *Serranus*, ou *des Élections*[7]. C'est le monde de Diogène qu'il fait passer devant le lecteur : *chien de quête*, *chien rhéteur* (*Cynorhetor*), *chien chevalier*, *chien buveur d'eau* (ὑδροχύων), *catéchisme des chiens*, voilà ses thèmes habituels ! La mythologie y est mise à contribution en vue de l'effet comique. Nous trouvons dans la liste un *Prométhée délivré*, un *Ajax de paille*, un *Hercule Socratique*, et un *Ulysse, et demi*[8], que ses voyages errants ont promené sur terre et sur mer non pas dix ans seulement, mais

---

1 [La *laudatio Porcia*, par exemple. — Il a écrit aussi cent cahier d'*Hebdomades* ou *Imagines* (*Portraits historiques*).]

2 [***L. Cœcilius Metellus Pius***, bien souvent cité dans cette histoire. — Préteur en 665 [89 av. J.-C.], et l'un des chefs dans la guerre sociale : officier de Sylla contre Marius : consul en 674 [-80] : puis proconsul en Espagne, où il guerroie contre Sertorius. Il mourut en 691 [-63], grand pontife, et eut J. César pour successeur.]

3 [*De cultu Deorum*. — ***C. Curio Scribonianus***, le père du tribun et lieutenant de César. Il avait défendu Clodius dans le procès des *Mystères* de la bonne déesse ; il mourut en 701 [53 av J.-C.].]

4 [*Marius, de fortuna*. — *Sisenna, de historia*.]

5 [*De scenicis originibus*. Il s'agit ici du ***Marcus Æmilius Scaurus***, qui fut lieutenant de Pompée en Judée. Édile curule en 696 [58 av. J.-C.], il donna à cette occasion des jeux d'une magnificence inouïe. Il fut ensuite préteur, puis propréteur en Sardaigne, qu'il pilla odieusement. Traduit pour concussion, défendu par Cicéron, Hortensius et autres, il est acquitté. Plus tard encore, en 702 [-52], il est accusé de *brigue*, et cette fois une condamnation le frappe.]

6 [Atticus, *de numeris*.]

7 [***Atilius Serranus***, consul en 648 [106 av. J.-C.]. Probablement Varron l'avait pris pour sujet, quoique *stultissimus homo*, au dire de Cicéron : il avait été élu contre Q. Catulus.]

8 [V. tous ces titres et les fragments, dans l'édit. Bipontine du *de lingua latina*, de Varron (1788), I, pp. XX et 385, et s.]

quinze ans durant. Parfois, autant qu'on en peut juger par les débris qui survivent, notre auteur, pour orner sa pièce, l'encadre dans un récit dramatique ou romantique ; ainsi fait-il pour son *Prométhée délivré* ; pour son *Sexagénaire* (*Sexagesis*), pour son *Matinal* (*Manius*). Volontiers, sinon toujours, il met sa fable en contact avec les incidents de son existence personnelle, Les personnages du *Matinal*, par exemple, viennent à lui comme un ***faiseur de livres bien réputé***, et lui débitent leur récit. Quelle était la valeur poétique de ces agencements divers, impossible de le dire aujourd'hui : mais dans les rares fragments qu'il nous est donné de lire encore, que de jolies esquisses, quel esprit, quel entrain ! Prométhée est délivré de ses chaînes : aussitôt le héros d'ouvrir une *fabrique d'hommes* où *Soulier d'or, le riche*, vient faire commande d'un jeune tendron, tout de lait et cire fine comme les abeilles de Milet là savent extraire des mille fleurs, d'une fillette sans os ni nerfs, sans cheveux ni peau, nette, élégante et svelte, douce au toucher, tendre, adorable ! — Un souffle de polémique anime, ces compositions, non de cette polémique politique et de parti, à l'usage de Lucilius et de Catulle ; mais souffle d'une moralité générale plus austère. L'ancienne Rome y gourmande la jeunesse indisciplinée et corrompue : l'érudit, vivant au milieu de ses classiques, y apostrophe la poésie nouvelle si relâchée et si pauvre, si condamnable dans ses tendances[1] : le citoyen de la vieille roche en veut à la Rome nouvelle, où le Forum est devenu, pour parler comme lui, *une étable à porcs* : où Numa, s'il jetait les yeux sur sa ville, n'y retrouverait plus vestige de ses sages préceptes ! Dans la bataille livrée pour la constitution ; Varron suivit, ce qui lui parut la. ligne du devoir : pourtant ses goûts étaient, ailleurs que dans la mêlée des partis : Pourquoi donc, s'écrie-t-il, me faire quitter ma vie tranquille et pure pour les immondices du Sénat ? Il était du bon vieux temps, où la parole sentait l'ail et l'oignon, mais où le cœur était sain. La guerre qu'il mène contre l'ennemi héréditaire de la tradition antique, contre les sages cosmopolites de la Grèce n'est que l'un des côtés de son opposition de vieilli romain contre l'esprit des temps nouveaux. Il restait d'ailleurs dans sa voie naturelle, en même temps que dans son rôle de cynique, quand s'attaquant de préférence aux philosophes, il faisait siffler le fouet de Ménippe à leurs oreilles, et les malmenait fort ; et ce n'était point sans battements de cœur que les adeptes du jour envoyaient à l'homme aux yeux de lynx leurs petits livres édités de la veille. Philosophiser n'est vraiment point un art. En se donnant dix fois moins de mal qu'il n'en fallait au maître de maison pour faire de son esclave un fin pâtissiers il pouvait lui-même s'éduquer philosophe : et d'ailleurs à mettre pâtissier et philosophe à l'encan, le premier trouvait enchère. cent fois plus haute. Étranges personnages que ces sages ! Celui-ci veut qu'on ensevelisse les corps dans du miel ! Heureusement son précepte n'est point obéi ! sans quoi on manquerait de vin emmiellé ! — Cet autre estime que l'homme a poussé comme

---

1 *Veux-tu donc bredouiller (gargaridans)*, dira-t-il, *les belles images et les vers de Clodius, l'esclave de Quintius, et t'écrier comme lui : ô sort ! ô destinée !* (*Epistol*, *ad Fuflum*). — Et ailleurs : *Puisque Clodius, l'esclave de Quintus, a su faire tant de comédies sans l'aide de la muse, ne pourrais-je pas, moi, fabriquer aussi, comme dit Ennius, un unique petit livre ?* (*Bimarcus*) — Ce Clodius, inconnu d'ailleurs, semble avoir été quelque pauvre imitateur de Térence. Je ne sais dans quelle comédie de Térence, en effet, se retrouve l'exclamation dont Varron se moque : *ô sort ! ô destinée !* — Dans l'*Âne joueur de luth*, Varron met dans la bouche d'un poète, le portrait qui suit : *On m'appelle élève de Pacuvius, qui fut élève d'Ennius, le disciple de la muse : pour moi, je me nomme Pompilius*. N'y avait-il point là quelque parodie de l'introduction du poème de Lucrèce ? Varron avait rompu avec l'épicuréisme et s'était fait son ennemi : il dut se sentir peu de penchant pour Lucrèce, et ne le cite, que nous sachions, nulle part.

le cresson : un troisième invente une *machine à forer le monde* (*cosmotorine*, περὶ φθοφᾶς κόσμου) par elle la terre un beau jour périra !

Certes, jamais malade en délire n'a rêvé de folies, qu'un philosophe n'ait déjà enseignées !

N'est-ce point chose amusante que de voir l'homme *au museau velu* (le stoïcien faiseur d'étymologies) peser attentivement ses mots au trébuchet ? Mais rien ne vaut une bonne querelle de philosophes ! Quelle pluie de soufflets entre athlètes approche d'une mêlée stoïcienne à coups de poings ? Dans la satire intitulée *la ville de Marcus ou du gouvernement* (*Marcopolis*, *περὶ ἀρχῆς*), Marcus s'est construit une *Néphélococcygie*[1] selon son cœur : tout réussit au paysan, comme dans la comédie athénienne, tout aussi va mal pour le philosophe : l'homme *alerte-à-la-preuve-par-un-seul-membre* (*celer*-δι-ἑνός-λήμματος-λόγος)[2], Antipatros, fils du stoïque, y accommode d'un coup de bêche la tête (*retro caput displanat*) à son adversaire, le *bi-membre philosophique* (l'homme au *dilemme* évidemment). A ces tendances morales et disputeuses tout ensemble, à ce don de l'expression caustique et pittoresque qui ne l'abandonna jamais, même aux jours de l'extrême vieillesse (les personnifications et le dialogue du *Traité de l'agriculture* (*de re rustica*) écrit à quatre-vingts ans, en sont la preuve), Varron joignait de la façon la plus heureuse la connaissance incomparable des mœurs et de la langue nationales. Cette science, qui ne se manifeste plus que sous forme de spicilèges dans les écrits purement philologiques des derniers temps de sa vie, se déploie au contraire ici directement, dans sa plénitude et sa verdeur première. Varron, dans le sens le meilleur et complet du mot, est le prince de l'érudition locale. Il sait son pays par cœur, pour l'avoir étudié lui-même pendant de nombreuses années, aussi bien dans les particularités et les traditions exclusives du temps jadis, que dans les dissipations et l'abâtardissement des temps actuels. Il sait de première main les mœurs et la langue nationales : il a complété et approfondi son savoir par d'infatigables recherches dans les archives de l'histoire et de la littérature[3]. Ce qui lui manqua nécessairement en érudition ; en aperception claire et vraie, selon nos idées modernes, il y suppléa à force d'étude sagace et de vif sentiment de la poésie. Il ne courut point après les aras de l'antiquaire, après les mots surannés ou poétiques[4] : il resta l'homme antique et de souche franche, presque un rustique, aimant à converser tous les jours et de longue habitude avec les classiques nationaux. Aussi, il ne pouvait pas se faire qu'il ne s'étendît maintes fois dans ses écrits sur les coutumes de ses pères, aimées de lui par dessus tout et qui lui étaient familières ; que son discours ne débordât de tours et d'adages grecs et latins, de bons vieux mots restés usuels dans le langage courant de la Sabine, et de réminiscences d'Ennius, de Lucilius, de Plaute surtout ! Les écrits esthétiques en prose de Varron accusent un âge plus jeune ; et leur style ne se peut d'ailleurs retrouver dans son traité philologique[5], œuvre des derniers temps de sa vie, probablement inachevée encore au moment de sa publication, et où comme les grives enfilées au nœud du braconnier, les membres de la phrase se rattachent tant bien que mal au sens général, au- fil du sujet. Mais nous avons

---

1 [Chacun connaît la ville comique des *Nuées* d'Aristophane.]
2 [Étrange devancier qu'ont eu les puritains anglais, *Loue-Dieu-Barebone* et autres !]
3 [Il fut, a-t-on dit spirituellement, un glouton de livres (*helluo librorum*), le Gabriel Naudé de son temps : *Il avait tant lu, qu'on s'étonne qu'il ait eu le temps d'écrire : il a tant écrit, qu'on a peine à croire, qu'il ait pu tant lire* (S. Augustin, *de civ. Dei.*, 6, 1.]
4 Il dit quelque part, avec un grand sens, que *sans aimer beaucoup les vieux mots, il en use assez souvent, et qu'aimant beaucoup les mots poétiques, il n'en use point*.
5 [*De lingua latina*, en 24 livres, dont 5 nous restent (du 4^{e} au 8^{e}).]

montré plus haut que notre auteur avait de dessein prémédité rejeté l'appareil du style étudié et, la période attique ; et ses Essais moraux, dégagés d'ailleurs de la commune enflure et du faux clinquant de la vulgarité, affectaient le mouvement et la vie, plutôt que la phrase artistement agencée. Bref il n'écrivait point en classique, et parfois se négligeait. Quant aux tirades poétiques intercalées dans ces pièces, elles attestent l'entente du mètre varié telle qu'on ne la retrouverait chez aucun des maîtres favoris du jour, sauf un seul peut-être ; elles attestent enfin qu'il pouvait à bon droit se compter parmi ceux à qui le Dieu a donné de bannir le souci du cœur des hommes, par les chants et l'art sacré de la poésie ![1]

Pas plus que le poème didactique de Lucrèce, les esquisses morales de Varron ne firent école : aux causes générales de cet insuccès, il faut ajouter d'ailleurs la caractère tout individuel de ces compositions, caractère inséparable de l'âge mûr de leur auteur, de sa rusticité et de la nature même de son érudition. Mais il en fut tout autrement des satires Ménippées, bien supérieures, à ce qu'il semble, par le nombre et' l'importance à ses écrits plus sérieux : ici, la grâce et la fantaisie du poète enchaînèrent chez les contemporains et dans lès âges postérieurs, quiconque prisait l'originalité et la verve patriotique ; et nous-mêmes, à qui il n'est plus donné de les lire nous pouvons, en parcourant les trop rares fragments qui en restent nous rendre compte encore de leur réel mérite Varron sut rire et badiner avec mesure ! Dernière émanation, de l'honnête et naïf génie de la bourgeoisie romaine, dernier rejeton verdissant de la poésie nationale latine, Varron, dans son testament poétique, a justement légué ses enfants Ménippéens à quiconque porte dans son cœur Rome florissante et le Latium ! Les satires occupent une place honorable dans la littérature et l'histoire du peuple italique[2].

---

1 Nous empruntons les vers qui suivent à son *esclave de Marcus (Marcipor)* :

> *Soudain, vers le temps de minuit, quand, au loin, émaillé de feux scintillants, le ciel montre les chœurs des astres, tout à coup les nuées chargées recouvrent la voûte d'or de leur voile froid et humide : elles vomissent l'eau à flots sur les mortels, ici bas ; et les vents, enfants furieux du septentrion, se précipitent du pôle glacé ; ils emportent tout, les tuiles, les branches et les débris ! Cependant, écrasés, naufragés, pareils à la troupe n des cigognes, l'aile bridée par l'éclair à la double pointe, nous tombons tristement à terre !*

Ailleurs, dans la *ville humaine (Anthropopolis)*, il s'écrie :

> *Ni l'or, ni les trésors ne te font la poitrine libre ; les montagnes d'or du Perse, laissent le mortel en butte aux soucis et la crainte : et les portiques du riche Crassus ne l'en exemptent pas !*

Notre poète n'est pas moins heureux dans les vers légers. Dans la satire intitulée *au Pot sa mesure*, nous lisons un joli éloge du vin.

> *Le vin pour tous est la plus agréable boisson ! Il est le remède qui guérit le malade. Il est la douce semence de la joie ; il est le ciment qui unit les convives !*

Ailleurs enfin, dans la *machine à forer le monde*, le voyageur qui revient au pays natal, clôt par ces mots son adresse aux matelots :

> *Laissez carrière au doux zéphyr, tandis que son aile légère nous ramène dans la chère patrie !*

2 Les esquisses varroniennes ont une si haute importance historique et même poétique, elles sont connues d'un si petit nombre d'érudits, à raison de l'état fruste dans lequel nous sont parvenus. les trop rares débris qui nous permettent de les juger ; enfin il est si pénible d'arriver à les déchiffrer, qu'on nous saura gré peut-être d'en donner ici quelques passages rapprochés les uns des autres, en y ajoutant en petit nombre les restaurations indispensables pour leur intelligence. La satire du Matinal (*Nanius*), nous offre le tableau d'une maison rustique. Matinal *réveille et fait lever son monde avec le soleil, et le conduit au travail. Les jeunes gens font eux-mêmes leur lit, que la fatigue leur rendra doux, et disposent la cruche d'eau et la lampe. Leur boisson vient de la source claire et fraîche ; pour nourriture, ils ont le pain, pour assaisonnement, les oignons. A la maison, et*

aux champs tout marche à souhait. La maison n'est point une œuvre d'art, mais un architecte y apprendrait la symétrie. Pour les champs, on veille à ce qu'ils soient en ordre et bien tenus, à ce qu'ils ne dépérissent point par négligence ou mauvaise culture. Cerès reconnaissante, protége les fruits contre tout dommage, et les meules hautes et fournies réjouissent le cœur du cultivateur. Là aussi l'hospitalité règne encore, et quiconque a sucé le lait d'une mère est le bienvenu. Chambre au pain, tonneaux à vin, saucissons pendus en foule à la poutre, clefs et serrure, tout est mis au service du voyageur, et les plats s'entassent devant lui : rassasié bientôt, l'hôte est assis, ne regardant ni devant, ni derrière, joyeux et approuvant de la tête, devant le feu de la cuisine. Va-t-il se coucher, on étend pour lui les plus chaudes peaux, de brebis à la double toison. Ici, l'on obéit, en bon citoyen, à la juste loi qui ne fait jamais tort à l'innocent par défaveur, et par faveur ne pardonne jamais au coupable. Ici l'on ne dit point de mal du prochain ! Ici, on ne salit point le foyer sacré avec les pieds ! Mais on honore les Dieux par le recueillement et les sacrifices : on offre au dieu lare son morceau de viande sur la petite assiette à ce destinée, et quand meurt le martre, on accompagne sa bière des prières déjà dites aux funérailles du père et de l'aïeul.
Dans une autre satire, un *Affaire des anciens (Gerontodidascalus)*, se présente : la dépravation des temps en fait sentir le besoin plus que d'un maître de la jeunesse. Il enseigne *comment autrefois tout était chaste et pieux dans Rome*, tandis qu'aujourd'hui les choses sont bien changées. *Mon œil me trompe-t-il ? Ne vois-je pas des esclaves en armes contre leurs maîtres ? — Jadis, quiconque ne se présentait pas à la levée des milices, était vendu à l'étranger comme esclave : maintenant le censeur de l'aristocratie, qui laisse faire les lâches, et laisse tout se perdre, est appelé un grand homme (magnus censorem esse) : il récolte l'éloge, dès qu'il ne vise point à se faire un nom en tracassant ses concitoyens ! — Jadis le paysan romain se faisait raser une fois la semaine [entre deux nondines] ; maintenant l'esclave des champs ne se trouve jamais assez propret. — Jadis, on trouvait sur le domaine une grange pour dix récoltes, de vastes celliers pour les tonneaux, et des pressoirs à l'avenant ; actuellement le maître a des troupes de paons, il incruste ses portes de bois de cyprès d'Afrique. Jadis la ménagère filait la laine de ses mains, tout en ayant l'œil au feu et à la marmite, et veillant à ce que la purée ne brûlât pas : aujourd'hui* (et nous prenons ceci dans une autre satire) *la fille mendie de son père une livre pesant de joyaux, et la femme un boisseau de perles de son mari. Jadis, dans la nuit des notés, l'homme se tenait coi et niais : aujourd'hui la femme se donne au premier bon côcher venu. Jadis les enfants étaient l'orgueil de la femme ; aujourd'hui, quand le mari souhaite des enfants, celle-ci de répondre : ne sais-tu pas ce que dit Ennius : Mieux vaut exposer sa vie dans trois batailles, qu'engendrer une seule fois ! — Jadis c'était joie complète pour la femme, quand une ou deux fois par an, le mari la menait à la campagne, sur un char sans coussins (arcera) !* Maintenant, ajoutait sans doute Varron (cf. Cicéron, *pro Mil*., 21, 55), la dame se fâche quand il part sans elle, et elle se fait suivre en route par sa valetaille élégante de Grecs, et par sa chapelle de musique ; jusqu'à la ville. — Dans un essai moral, *Cacus ou de l'éducation des enfants (Cacus, vel de liber. educand.)*, Varron entretient l'ami qui lui demande conseil, des divinités auxquelles selon l'usage, antique, il convient de sacrifier pour le bien de l'enfant : de plus, il fait allusion au système intelligent des anciens Perses, à sa propre jeunesse élevée à la dure ; il défend l'excès de la nourriture et du sommeil, le pain trop fin, les mets trop délicats : les jeunes chiens, dit le vieillard, ne sont-ils pas aujourd'hui nourris plus judicieuse-ment que nos enfants ! – *Et puis, à quoi bon tant de sorcières et tant de momeries, quand il faudrait au lit du malade le conseil du médecin !* — Que la jeune, fille se tienne à sa broderie, pour apprendre à s'y connaître un jour en broderie et en tissus : qu'elle ne quitte point trop tôt le vêtement de l'enfance ! — Ne menez point ces enfants aux jeux des gladiateurs : le cœur s'y endurcit vile et y apprend la cruauté !
Dans *le Sexagénaire (Sexagesis)* Varron se pose en Epiménide : endormi à l'âge de dix ans, il se réveille au bout d'un demi-siècle. Il s'étonne dé se retrouver avec la tête chauve au lieu de sa tête d'enfant court tondue, avec son affreux museau, avec le poil inculte d'un hérisson ; mais ce qui l'étonne le plus, c'est Rome tant changée. Les huîtres du Lucrin, jadis un plat de noces, se servent à tous les repas : en revanche, le débauché perdu de dettes apprête sa torche dans l'ombre (*adest fax involuta incendio*). Jadis le père pardonnait au fils : c'est le fils aujourd'hui qui pardonne à son père... *en l'empoisonnant !* Le comice électoral n'est plus qu'une bourse le procès criminel, qu'une mine d'or pour le juré. On n'obéit plus qu'à une loi, une seule, ne rien donner pour rien. Les vertus ont disparu ; et notre homme à son réveil est salué par de nouveaux hôtes (*inquilinœ*), le blasphème, le parjure, la luxure. « Oh ! malheur à toi, Marcus, malheur à ton sommeil, et à ton réveil ! » A lire cette esquisse, on se reporte aux journées de Catilina. Et de fait, c'est peu de temps après Catilina, que notre vieil auteur l'a écrite (vers 697 [57 av. J.-C.]), et le dénouement plein d'amertume de la satire n'est point sans un fond de vérité. Marcus, rabroué comme il faut pour ses accusations intempestives et ses réminiscences sentant l'antiquaille (*ruminaris antiquitates*), est jeté du haut du pont dans le Tibre, comme un vieillard inutile. C'est la parodie d'une coutume primitive de Rome. De fait, il n'y avait plus de place à Rome pour de tels hommes.

Rome n'a jamais possédé l'histoire critique et nationale des temps classiques d'Athènes, l'histoire universelle telle qu'elle a été écrite par Polybe. Même sur un terrain plus favorable, le récit des événements contemporains ou récents n'y a jamais été tenté que d'une façon plus ou moins incomplète : depuis les temps de Sylla jusqu'à ceux de César, c'est à peine si l'on rencontre une seule œuvre à comparer à celles, peu considérables d'ailleurs, de la période antérieure, aux travaux d'*Antipater* et d'*Asellius*[1]. La seule production en ce genre qui mérite qu'on la nomme, est l'*Histoire de la guerre sociale et de la guerre civile*, de *Lucius Cornelius Sisenna* (préteur, 676 [78 av. J.-C.]). Ceux qui le lurent, attestent qu'il y eut dans son œuvre bien plus de vie et d'intérêt que dans les sèches chroniques d'autrefois, mais que son style, absolument sans pureté, dégénérait en maniérisme enfantin : aux quelques bribes qui nous en restent, on voit qu'il se complut dans le détail de l'horrible[2], et qu'il fit emploi à tout propos du néologisme et des mots tirés de la langue familière. Ajouterai-je que Sisenna se donna pour modèle, et, je dirai presque pour modèle unique, *Clitarque*[3], cet auteur d'une biographie d'Alexandre le Grand, moitié histoire, moitié fable, en tout semblable au roman publié plus tard sous le nom de *Quinte-Curce* ? On en conclura sans hésiter que ce récit trop vanté de la Guerre sociale ne fût ni une œuvre de critique sagace, ni une œuvre d'art. Il y faut voir simplement un premier essai, à Rome, dans ce genre bâtard tant aimé des Grecs, où sur le canevas des faits l'auteur vient jeter, croyant en augmenter et l'intérêt et le mouvement, toutes sortes de détails factices, qui transforment son livre au contraire en œuvre creuse et mensongère. Enfin on ne s'étonnera pas non plus de rencontrer le même Sisenna parmi les traducteurs de romans grecs à la mode[4].

Naturellement, les choses allaient plus mal encore sur le terrain de la chronique générale ou locale. Le mouvement imprimé à l'étude des antiquités aurait pu faire attendre du dépouillement des titres, et de la recherche des sources dignes de foi, la rectification du récit ayant cours : cet espoir ne se réalisa pas. Plus et plus on fouillait, plus et plus se laissait voir. quelle entreprise c'était que tenter d'écrire l'histoire critique de Rome. Incommensurables étaient les obstacles qui nuisaient aux études et à l'exposé scientifique ; et parmi les plus grands il ne fallait point compter seulement ceux purement littéraires. L'histoire

---

[Pour ce qui est des Ménippées, nous renvoyons à l'édition spéciale d'Œhler, Leipzig, 1844. Enfin nous recommandons la lecture d'un article instructif et aimable de M. *Charles Labitte*, *Revue des Deux-Mondes* : août 1845.]

1 [***M. Caelius Antipater*** : ***Asellius***, ou mieux *P. Sempronius Asellio*. Le premier avait écrit sept livres d'annales sur la seconde guerre punique : Asellio avait publié le récit de la guerre de Numance, à laquelle il avait assisté.]

2 Voici un passage d'une harangue : *Tu saisis ces innocents, tremblants de tous leurs membres, et tu les fais massacrer, au crépuscule du matin, sur la haute rive du fleuve !* On trouve chez lui passablement de phrases pareilles, bonnes au plus à mettre dans une nouvelle d'album de nouvel an.

3 ***Clitarque***, contemporain d'Alexandre de Macédoine, l'accompagna en Orient, et écrivit l'*Histoire de ses guerres*, en 12 liv. (Cicéron, *Brut.*, 11. - *de legib.*, 1, 2). Quintilien (10, 11, 74) dit que s'il se montre habile, en revanche, il ne mérite pas créance (*fades improbatur*). Quelques fragments nous en restent, mélange de fable et de merveilleux. Son style est chargé et emphatique (Sainte-Croix, *Exam. crit. des hist. d'Alexandre*, p. 41).

4 [De la vie de ***L. Cornelius Sisenna***, contemporain d'Hortensius, on sait seulement qu'il fut préteur, l'année où Sylla mourut (676 [78 av. J.-C.]). Il épousa la cause de Verrès (Cicéron, *in Verr.*, 2, 45 : 4, 20). Enfin il fut lieutenant de Pompée dans la guerre des pirates. — Ses *Historiæ*, eurent grand succès, et Cicéron les proclame supérieures aux écrits plus anciens. Mais il blâme sa recherche de style et son penchant aux néologismes (*Brutus*, 76). — On n'a rien gardé de lui, que quelques mots sauvés par les grammairiens.]

conventionnelle des premiers temps de Rome, telle qu'on la racontait ou y prêtait foi depuis tantôt dix générations d'hommes, avait du moins pris naissance et grandi en intime accord avec la cité vivante et agissante : mais, pour quiconque apportait dans l'examen attention et loyauté, ce n'était point seulement tel détail qu'il convenait de modifier çà et là, il fallait renverser l'édifice de fond en comble, comme chez les Francs, pour l'histoire de Pharamond ; comme chez les Anglais, pour l'histoire du roi Arthur. Que si le critique, Varron, par exemple, appartenait aux conservateurs, il ne pouvait se faire à la pensée de mettre la main au travail ; et se fît-il rencontré pour cela un esprit assez fort et osé, tous les bons citoyens auraient aussitôt sonné la croisade contre le révolutionnaire téméraire qui enlevait son passé au parti de la constitution. Ainsi l'érudition philologique et antiquaire détournait de l'histoire nationale au lien d'y pousser. Varron et les autres sagaces reconnaissaient franchement qu'il n'y avait plus de chronique de Rome : tout au plus, l'un d'eux, *Titus Pomponius Atticus*, s'essayait-il à dresser, sans grande prétention d'ailleurs, le tableau et les listes des magistrats et des gentes, travail par qui s'acheva d'ailleurs le synchronisme du comput gréco-romain, tel que les siècles postérieurs l'ont conventionnellement admis [*Corn. Nep. Attic.* 18].

En attendant on n'en continue pas moins à fabriquer des *chroniques romaines* : à la collection déjà grande des ennuyeux et fastidieux écrits de ce genre, s'ajoutent tous les jours des contributions nouvelles, et en vers et en prose, sans que les faiseurs de livres, simples affranchis pour la plupart ; se soucient le moins du monde de remonter aux sources. De ces livres, dont nous n'avons plus que quelques titres (aucun d'eux n'étant venu jusqu'à nous), on peut dire qu'ils étaient tous d'un mérite plus que secondaire, et presque tous aussi imprégnés d'un courant d'impur mensonge. Citerons-nous la chronique de *Quintus Claudius Quadrigarius* (vers 676 ? [**78 av. J.-C.**]), écrite d'un style vieillot, assez bon pourtant, et qui se distinguait du moins par une louable brièveté dans son exposé des temps fabuleux[1] ? Citerons-nous *Gaius Licinius Macer* (mort prétorien en 688 [**-66**]), père du poète Licinius Calvus ? Nul autant que ce zélé démocrate et chroniqueur n'affichait de telles prétentions à la profondeur de la critique, à la recherche savante des titres : et néanmoins ses *livres de lin* [*libri lintei*], comme tout ce qui se rattache à lui personnellement, ne peuvent que rester suspects au plus haut degré. Ces livres n'ont guère été, j'imagine, qu'un remaniement opéré sur une grande échelle, dans un but et avec des tendances absolument démocratiques, de l'ensemble des chroniques antérieures. Les annalistes postérieurs s'en sont approprié les interpolations[2] — Vint ensuite *Valerius d'Antium*, qui dépassa tous ses devanciers par la prolixité et l'enfantillage de sa fable. Les faussetés chronologiques s'y poursuivaient systématiquement jusqu'aux temps contemporains ; et l'histoire primitive de Rome empruntée aux platitudes de l'ancien récit, y enchérissait encore sur elles : on y lisait comme quoi le sage Numa, conseillé par la nymphe Égérie avait enivré de vin les dieux Faunus et

---

1 [Ses *Annales* allaient de l'incendie de Rome par les Gaulois à la dictature de Sylla.]

2 [M. Mommsen a souvent mentionné le nom de cet annaliste, l'une des principales-sources de Tite-Live et de Diodore. Tribun en 681 [173 av. J.-C.], il accuse Rabirius, et excite le peuple contre Sylla. Préteur plus tard, il commet des concussions dans sa province, est accusé par Cicéron : Crassus le défend. Condamné, il se suicide (Val. Maxime, 1, 1). Au jugement des anciens, il ne se montre ni historien impartial, ni annaliste exact, tant s'en faut, au point de vue chronologique surtout. Tite-Live raconte (4, 20, 23 et 7 *in fine*), qu'il avait en partie copié (falsifié, vaudrait-il mieux dire), les *libri lintei*, ou annales des hauts magistrats, écrites sur des *toiles de lin*, et conservées au Capitole dans le temple de la déesse *Moneta*.]

Picus ; on y lisait ensuite, le bel entretien du même Numa avec le dieu Jupiter[1]. De tels récits ne savaient être trop instamment recommandés à tous les amis de l'histoire légendaire de Rome. On pensait par là les affermir dans leur croyance, quand au fond même, cela s'entend, t'eût été bien merveille si les faiseurs de nouvelles et romans grecs se fussent tenus à l'écart devant de tels matériaux amassés exprès pour eux. Aussi plus d'un lettré grec, se mit-il à accommoder l'histoire de la *ville* en roman : Alexandre Polyhistor, déjà nommé plus haut parmi les maîtres helléniques établis en Italie, publia cinq livres *sur Rome*, mélange nauséabond de traditions historiques usées, et d'inventions triviales, érotiques pour la plupart. Le premier, à ce que l'on conjecture, il aurait dressé une liste de rois fainéants, comme il s'en rencontre en si grand nombre chez les chronographes égyptiens et grecs, et tentant de rétablir la concordance chronologique sollicitée par la légende chez les deux peuples, il aurait le premier voulu combler la lacune de 500 ans entre la chute de Troie et la fondation de Rome. C'est lui encore, selon toute apparence, qui aurait lancé dans le monde les rois *Aventinus* et *Tiberinus* et la *Gens* des *Silvius* d'Albe. La postérité s'empressa d'y ajouter les noms, l'époque et le temps des règnes, et même les portraits, pour la plus grande édification de tous. — Donc le roman grec pénètre par divers côtés dans l'historiographie romaine, et il faut croire, que dans tout ce que nous appelons aujourd'hui la tradition des temps primitifs de la ville, ce n'est point le lot le plus mince qui découle de sources aussi sûres que celles de l'*Amadis* de Gaule ou des romans de chevalerie de la Motte-Fouqué[2]. Nous ne saurions trop recommander ce beau résultat à quiconque a le sens des ironies de l'histoire, à quiconque sait estimer à sa valeur la foi pieuse des adorateurs comiques du roi Numa, encore vivace chez certaines gens, au XIXe siècle.

A côté de l'histoire locale, l'histoire universelle, ou à mieux dire, la compilation historique romano-hellénique, fait son entrée première dans la littérature latine. *Cornelius Nepos* débute en publiant aux alentours de l'an 704 [**54 av. J.-C.**] (entre 654 et 725 [**-104/-29**]) une *chronique générale* ; il écrit ensuite une sorte de biographie universelle, ordonnée selon certaines catégories, où l'on voit défiler les *hommes illustres* de Rome et de la Grèce, politiques ou littéraires, ou ceux qui ont marqué par leur influence sur Rome et sur la Grèce. Ces compositions se rattachent à l'histoire générale, telle que les Hellènes depuis longtemps déjà la pratiquaient : de même qu'on voit aussi les chroniqueurs grecs faire entrer l'Histoire romaine, jusque-là négligée par eux, dans le cadre de leurs tableaux, témoin, le livre de Castor, fils du roi galate Dejotarus, lequel fut terminé en 698 [**-56**][3]. A l'instar de Polybe, ils veulent substituer à l'histoire purement locale, l'histoire du bassin de la Méditerranée : mais ce que Polybe a su accomplir, aidé de sa haute et claire intelligence, et avec un sens historique si profond, ceux-ci

---

1 [***Valerius Antias***, contemporain de Sylla, souvent cité par Tite-Live, qui pourtant se méfie de ses inexactitudes chronologiques et de ses fables. Ses annales (il est fait mention des 74e et 75e livres), allaient de la fondation de Rome à Sylla. — V. Lieboldt, *de Valer. Ant. annalium scriptore*, Naumbourg, 1840).]

2 [Poète et romancier prussien (1777-1843), bien connu en France, par le conte d'*Ondine*.]

3 [On ne sait presque rien de ***Cornelius Nepos***, si ce n'est qu'il était originaire de la Gaule Cispadane. Il fut l'ami de Catulle, qui lui dédia son recueil (Cat., 1, 1), d'Atticus, à qui il survécut et dont il écrivit la vie, après lui avoir dédié ses vies des grands capitaines. Ses trois livres de chroniques, et quelques autres écrits biographiques ou grammaticaux sont perdus. Au sens de tous les critiques, il est bien loin de Plutarque, et, malgré la faveur dont il jouit dans les écoles, on ne peut voir en lui qu'un classique de second ordre. — Le chronographe *Castor*, le *philoromain*, fut gendre, dit-on, de Dejotarus, qu'il accusa de complot d'assassinat contre César. Mais c'est là, ce semble, une erreur. Il fut tout simplement un rhéteur rhodien, d'assez humble extraction, connu surtout par un *Recueil* de chronologie comparée.]

ne l'essayent que pour satisfaire aux besoins pratiques des écoles, ou à ceux de leur propre instruction. Peut-on porter au compte de l'histoire artistique toutes ces chroniques universelles, ces traités écrits à l'usage des cours littéraires, ces manuels rédigés comme aide-mémoire, et toutes les compositions qui s'y rattachent plus tard en grand nombre et de même écrites en latin ? Je ne l'estime pas. Nepos lui-même ne fut rien qu'un simple compilateur, sans verve, sans habileté de plan ou de composition.

En résumé l'historiographie, bien qu'elle témoigne d'une activité remarquable et grandement caractéristique, ne s'élève pas au-dessus du triste niveau de l'époque. Nulle part autant qu'ici ne se manifeste la complète fusion des littératures grecque et romaine : des deux côtés, pour le sujet et pour la forme, elles se sont mises tout d'abord sur un pied d'égalité : enfin chez les Grecs et chez les Latins, l'enfant même reçoit de ses maîtres un enseignement uniforme, commun aux deux nations, et selon la méthode adoptée longtemps avant par Polybe. Mais, s'il est vrai de dire que l'État méditerranéen a rencontré son historien avant même d'être en conscience de sa propre vie historique, convenons aussi qu'au jour où il s'est senti vivre, l'homme lui a manqué, en Italie et en Grèce, qui aurait dû lui donner sa vraie expression. Une histoire de Rome ! s'écrie Cicéron, je n'en connais pas ! [*de leq.*, 4, 2]. Et autant qu'à nous autres modernes il est donné d'en juger, Cicéron a dit vrai. L'érudition a tourné le dos à la composition historique : celle-ci a tourné le dos à l'érudition, et l'historiographie est restée hésitante entre le manuel d'écolier et le roman. Tous les genres de l'art pur littéraire, épopée, drame, lyrique, histoire sont à néant dans ce siècle du néant : mais où trouver plus qu'ici le reflet attristant et trop clair de la décadence intellectuelle de l'ère où vécut Cicéron ?

Quoi qu'il en soit, au milieu d'innombrables œuvres médiocres et publiées, la petite littérature historique compte du moins une production de premier ordre, j'entends parler des *Mémoires de César*, ou mieux du *rapport militaire* adressé par le général démocratique au peuple de qui il tient ses pouvoirs. La partie la plus achevée de ces mémoires, la seule que son auteur, ait publiée en personne, le *Commentaire sur la guerre des Gaules*, allant jusqu'en l'an 702 [**52 av. J.-C.**], a visiblement pour objet la justification, si possible, de l'entreprise de la conquête d'un grand pays, commencée en violation de la constitution, sans mission formelle de l'autorité compétente, et des recrutements sans cesse renouvelés au profit de l'armée conquérante. Ce *Commentaire* fut écrit et lancé dans le public en 703 [**-51**], à l'heure où l'orage éclatant dans Rome, César était sommé d'avoir à licencier ses troupes, et à répondre de sa conduite[1]. Comme il le dit lui-même,

---

1 Il y a longtemps qu'on a, pour la première fois, émis la conjecture que le commentaire sur la guerre des Gaules a été publié d'un seul trait ; et la preuve en est dans ce fait, que dès le premier livre (28), on voit les Boïens et les Éduens mis sur le même pied, bien qu'au septième (10), les premiers soient indiqués encore comme sujets et tributaires des seconds. Ce n'est qu'à raison de leur conduite et de celle des Éduens dans la guerre contre Vercingétorix qu'ils ont été faits les égaux de leurs anciens maîtres. D'un autre coté, pour qui tient note attentive des événements, une allusion faite ailleurs à l'échauffourée milonienne (7. 6), montre assez que le livre a été publié avant l'explosion de la guerre civile : non pas, il est vrai, parce que César y loue Pompée, mais bien parce qu'il y approuve les lois d'exception de l'an 702 [52 av. J.-C.]. Il le pouvait et devait faire, tant qu'il avait l'espoir d'un accommodement avec son rival. Après la rupture, lorsqu'il cassa les condamnations prononcées aux termes de ces mêmes lois, devenues gravement dommageables à sa cause, l'éloge n'avait plus sa raison d'être. Donc, c'est bien à l'année 703 [-51], qu'il convient de placer la publication du Commentaire. — Pour ce qui est de l'objet et des tendances du livre, ils se manifestent clairement dans les efforts constants de César pour colorer par de spécieux motifs ses diverses expéditions utilitaires. A l'entendre, ce ne sont là que des actes défensifs nécessités

l'auteur des mémoires écrit en soldat : il évite de noyer son récit purement militaire sous les digressions peut-être dangereuses qui auraient trait à l'organisation, politique et à l'administration. Dans sa forme spéciale, cet ouvrage de circonstance et de parti n'en est pas moins un document égal aux bulletins de Napoléon : il n'est pas d'ailleurs, il ne devait pas être une œuvre d'histoire dans le sens réel du mot : le fonctionnaire y a seul son objectif, lequel n'est en rien l'objectif historique. Quoi qu'il en soit, étant données ces limites modestes, les commentaires sont rédigés de main de maître ; ils atteignent la perfection comme pas une autre composition dans la littérature romaine. Le récit est toujours simple, sans pauvreté, toujours net sans négligence, toujours animé et transparent, sans manière et sans raideur. La langue s'y montre absolument pure d'archaïsme et de vulgarité : elle a le cachet de l'urbanité moderne. Quant aux livres relatifs à la Guerre civile, il s'y laisse voir que l'auteur aurait voulu, et qu'il n'a pu éviter le combat : on y' sent aussi que dans l'âme de César comme dans celle des autres contemporains, l'heure de l'espoir se levait plus pure et plus belle que l'heure du but atteint dans le présent. Mais les commentaires sur la guerre des Gaules se distinguent par la sérénité allègre, par la simplicité charmante : ils sont une œuvre unique dans les lettres, comme César est un homme unique dans l'histoire.

Les *Correspondances* échangées entre les politiques et les lettrés du temps, constituent un genre voisin. Elles ont été recueillies soigneusement et publiées au cours du siècle qui suivit. Nous citerons pour exemples les *lettres familières* de César, de Cicéron, de Calvus, etc. Ce serait leur faire tort aussi que de les classer au rang des productions littéraires, à proprement parler : elles forment toutefois une riche mine pour les études historiques et autres ; elles sont le miroir fidèle d'un temps où allèrent se perdant et se dissipant en petites tentatives tant de trésors amassés dans le passé, tant de génie, d'habileté, de talent[1].

Le *Journalisme*, dans le sens actuel, les Romains ne l'ont point connu : la polémique littéraire avait recours à la brochure ;'elle s'aidait en tous cas de la pratique très répandue alors des notices inscrites au pinceau ou à la pointe dans les lieux publics, pour l'instruction des passants. En outre, on donnait mission à quelques subalternes de renseigner les notables absents sur les événements du jour et les nouvelles de la ville ; enfin César durant son premier consulat, avait pris des mesures pour la publication par extraits des débats du sénat (Suétone, *César*, 20).

Les envois privés de ces *penny-a-liners*[2] de Rome, et ces notices officielles courantes donnèrent bientôt naissance à une sorte de feuille à la main (*acta diurna*), où les curieux pouvaient lire le résumé des affaires traitées devant le peuple ou dans la curie, les naissances, les décès, et mille autres détails. Ces actes constituèrent des documents historiques assurément importants : mais sans obtenir jamais de signification politique ou littéraire.

---

par la situation des choses ; efforts, comme on sait, souvent malheureux, surtout en ce qui touche l'irruption en Aquitaine (3. 11). On sait qu'au contraire, les ennemis de César blâmaient comme absolument non provoquées ses attaques contre les nations celtes et germaines (Suétone, *César*, 24).

1 [Il faut lire ces *Lettres* dans l'édition de Schulze, classées selon l'ordre chronologique (Hallé : 1811). — V. aussi le livre d'Abeken, *Cicero in seinen Briefen* (*Cicéron dans ses lettres*), Hanovre, 1835.]

2 [*Écrivains à un sou la ligne* de la petite presse anglaise.]

L'éloquence et les harangues écrites appartiennent aussi de droit aux accessoires historiques. La harangue, bonne ou mauvaise, éphémère de sa nature, n'est point en soi chose littéraire : pourtant, comme un compte-rendu, comme une correspondance, et plus facilement qu'eux encore, elle peut, soit par la gravité des circonstances, soit par le génie puissant de l'orateur, prendre rang aussi parmi les joyaux de la littérature nationale. A Rome, les discours prononcés devant le peuple ou les jurés, et les développements qu'ils contenaient sur les matières de la politique, avaient depuis longtemps pris une place importante dans la vie publique.

On se souvient aussi que les harangues de Gaius Gracchus, pour ne nommer que lui, comptaient à juste titre parmi les chefs-d'œuvre classiques. Au siècle actuel, il se fait partout un changement étrange. La harangue politique populaire, et même la harangue délibérative de l'homme d'État, vont en dégénérant. La première avait atteint son apogée dans les autres cités antiques, et Rome surtout, au sein de l'assemblée du peuple : là rien n'enchaînait l'orateur, ni les ménagements dus à des collègues, ni l'obstacle des formes sénatoriales, ni, comme devant les prétoires, l'intérêt de l'accusation ou de l'accusé, chose étrangère le plus souvent à la politique. Là, seulement, il se levait portant haut le cœur, et tenait suspendu à ses lèvres le grand et puissant auditoire du Forum romain. Ces grands jours étaient passés, non qu'il manquât d'orateurs, ou qu'on eût cessé de publier les discours tenus devant les citoyens, bien au contraire, les écrits politiques en tous genres commencent à pulluler, et au grand ennui des convives, l'amphitryon leur inflige même à table la lecture de son dernier discours parachevé. Publius Clodius débite en brochures ses allocutions populaires, comme avait fait Gaius Gracchus : mais de ce que deux hommes agissent de même, s'ensuit-il qu'ils font la même chose ? Les princes et chefs de l'opposition, César tout le premier, ne parlèrent plus que bien rarement au peuple, et ne publièrent plus leurs. harangues : ils donnèrent à leurs pamphlets politiques une autre forme que celle des traditionnelles *concions* : on vit paraître les *éloges* de Caton et les critiques anti-catoniennes remarquables spécimens du genre. Gaius Gracchus avait parlé au peuple : on s'adresse aujourd'hui à la populace : tel l'auditeur, tel le discours. Qu'on ne s'en étonne pas, l'écrivain politique en réputation évite l'ornement désormais. A quoi bon ? il est censé ne parler que devant les foules amoncelées au Forum.

Cependant, au moment même où l'éloquence, au point de vue de son importance littéraire et politique tombe et se flétrit, comme toutes les autres branches des belles lettres jadis florissantes au souffle de la vie nationale, voici venir un genre nouveau, le plaidoyer, genre singulier, étranger le plus souvent à la politique. Jusqu'alors on ne s'était point douté que les discours des avocats fussent débités pour d'autres que les juges et les parties, et qu'ils dussent prétendre à l'édification littéraire des contemporains et de la postérité. Jamais homme du barreau n'avait fait recueillir et publier ses plaidoiries, sauf dans les cas exceptionnels où traitant de matières qui se rattachaient aux affaires d'État, il y avait un intérêt de parti à leur divulgation. Quintus Hortensius (610-704 [**114-50 av. J.-C.**]), le plus illustre avocat romain, au commencement de la période, n'avait donné les mains qu'à un fort petit nombre de ces publications, alors, je le répète, que le sujet était tout ou à moitié politique. Mais son successeur dans la royauté du barreau ; Marcus Tullius Cicéron (618-711 [**-106/-43**]), en même temps qu'il parlait chaque jour devant les tribunaux, était aussi non moins fécond écrivain : le premier il prit soin d'éditer régulièrement ses plaidoyers, même quand la politique n'y avait pas trait, ou ne s'y rattachait que de loin. Certes il n'y a point

là progrès : à mon compte, c'est décadence au contraire et chose contre nature. De même à Athènes, l'entrée du genre plaidoyer dans la littérature n'avait été qu'un fâcheux symptôme : à Rome, le mal était doublement grand. A Athènes, dans un milieu livré à l'exaltation de la rhétorique, il était sorti, l'on peut dire, de la nécessité des choses : mais à Rome, la déviation se produisait par la fantaisie du malade : elle n'était qu'une importation étrangère absolument contraire aux saines traditions nationales. Néanmoins, le genre nouveau se fit vite accepter, soit qu'il obéit à l'influence de ses nombreux contacts avec la harangue politique ; soit que les Romains, gens sans poésie, ergoteurs et rhéteurs par instinct, offrissent à la nouvelle semence un terrain tout propice. N'est-il pas vrai qu'aujourd'hui encore fleurit en Italie une sorte de littérature de prétoire et de plaidoiries ? Ce fut donc par Cicéron que l'éloquence, dépouillant cette fois son enveloppe politique, obtint droit de cité dans la république des lettres romaines. Bien souvent déjà nous avons rencontré cette personnalité aux multiples aspects. Homme d'État sans pénétration, sans vues, sans desseins, Cicéron est

tour à tour démocrate, aristocrate et instrument passif de la monarchie : il n'est en somme rien autre chose qu'un égoïste myope. Paraît-il vigoureux à l'action, c'est que déjà la question a été résolue. Le procès de Verrès, il l'entreprend contre la juridiction sénatoriale, après que cette juridiction est tombée. Discute-t-on la loi *Gabinia* ? il se tait : la loi *Manilia* ? il la soutient ! Et quand il tonne contre Catilina, déjà le départ de Catilina est constant. Je m'arrête. Contre une fausse attaque, il est grand et puissant, il emporte à grand fracas les forteresses de carton : mais, en bien comme en mal, quelle affaire sérieuse a été décidée jamais par son initiative ? Il a fait exécuter les Catilinariens ! Non pas, il a seulement laissé faire ! Dans la littérature, il est bien vraiment le créateur de la prose latine moderne, je l'ai dit ailleurs : son art du style est sa meilleure gloire, son style fait sa haute importance ; et ce n'est que comme écrivain qu'il a la sûre conscience de sa force. Sous le rapport de la conception littéraire, je ne le place pas plus haut que le politique. Il s'est essayé dans les travaux les plus divers : il a chanté les grands exploits de Marius et ses minces hauts faits à lui-même dans d'innombrables hexamètres : il a voulu mettre hors de champ ; dans ses discours, Démosthène, dans ses dialogues philosophiques, Platon : le temps seul lui a manqué, sans quoi, sans doute, il eût battu Thucydide aussi dans l'histoire[1]. Avant tout, possédé de la rage d'écrire, peu lui importait le terrain, pourvu qu'il

---

1 [***Cicéron***, effectivement, a écrit un nombre énorme d'ouvrages : on les classe d'ordinaire ainsi : 1° Rhétorique et Traités oratoires. 2° Traités politiques. 3° Philosophie morale. 4° Philosophie spéculative et métaphysique. 5° Théologie. 6° Discours et plaidoyers. 7° Correspondance générale. 8° Œuvres poétiques. 9° Œuvres historiques et Mélanges. — Quant au poème de Marius, auquel M. Mommsen fait allusion, il appartient à sa jeunesse et est antérieur à 682 [72 av. J.-C.]. On n'en connaît guère que quelques vers, parmi lesquels le magnifique fragment (cité par Cicéron lui-même, *de Divinat.*, 1, 47), où Marius voit un aigle combattre et tuer un serpent, et s'envoler dans les airs vers le soleil levant. Il a cité aussi (ibid. 1, 11), une tirade de 71 hexamètres du poème *sur son consulat*. Il y énumère les prodiges avant-coureurs des crimes des Catilinariens. Enfin, un autre poème en trois chants, sur son temps (*de meis temporibus*), antérieur à 700 [-54], célébrait son exil, ses souffrances et son retour. Cicéron faisait bien les vers, et les cultiva toute sa vie à titre de passe-temps. Mais là encore, il laisse percer ses vanités et ses faiblesses. Témoin l'hexamètre dont Juvénal (10, 122), s'est moqué :

O fortunatam natam me consule Romam !

Des Dialogues philosophiques, nous ne dirons rien. On ne peut nier qu'ils n'aient un grand charme de style : quant aux œuvres historiques ou mélangées, elles étaient nombreuses : citons des mémoires sur, sa conduite politique (*de meis consiliis*), sur son consulat : un panégyrique de César, un autre de Caton (dont il a été déjà parlé), un travail sur les *Économiques* de Xénophon, une *Chorographie*, etc.]

le labourât. Nature de journaliste dans le pire sens du mot : trop riche en paroles, c'est lui qui l'avoue, pauvre en pensée au-delà de ce qu'on peut dire, il n'était point de genre littéraire, où ; s'aidant de quelques livres, traduisant, compilant, il n'improvisât une œuvre de commode lecture. Son portrait fidèle se retrouve dans sa correspondance. D'habitude on la loue, comme intéressante, comme pleine de verve : je l'accorde, en tant qu'elle est le journal de la ville et de la campagne, et le miroir du grand monde. plais prenez l'auteur laissé à lui-même ; prenez-le en exil, en Cilicie, après la bataille de Pharsale, il devient aussitôt terne et vide, pareil à un feuilletoniste égaré loin de son milieu. Qu'un tel politique, qu'un tel lettré ne put être. qu'un homme superficiel et de cœur faible, avec sa mince couche d'élégant vernis, j'estime inutile d'en fournir la preuve. Nous occuperons-nous de l'orateur ? Tout grand écrivain est de fait un grand homme : c'est chez le grand orateur surtout que les convictions et la passion débordent à flots clairs et sonores des, profondeurs de la poitrine. Autrement en est-il de la foule des indigents parleurs, qui ne font que nombre et ne sont point. Or, de conviction, de passion, Cicéron n'en a pas ; il n'est qu'un avocat ; et pour moi, un médiocre avocat. Il expose bien le point de fait, le relève d'anecdotes piquantes ; il excite sinon l'émotion, du moins la sentimentalité de son auditoire : il avive la sécheresse du sujet juridique par son esprit et par le tour souvent personnel de sa plaisanterie. Ses bons discours, enfin, sont d'une lecture facile et agréable, quoiqu'ils n'atteignent point tant s'en faut, au libre enjouement, à la sûreté de trait des chefs-d'œuvre du genre, des mémoires de Beaumarchais par exemple ; mais aux yeux du juge sévère, ce ne sont là que des qualités d'un douteux mérite, et quand vous constatez à la charge de Cicéron l'absence complète du sens de l'homme d'État dans ses écrits politiques, de la déduction logique et juridique dans ses écrits judiciaires ; quand vous vous heurtez sans cesse à cette infatuation de l'avocat, perdant sa cause de vue pour ne songer qu'à lui-même, à ce triste vide de la pensée, enfin, vous n'achevez pas la lecture sans une révolte de votre cœur et de votre esprit. Ce que j'admire ici, c'est moins le plaidoyer que l'admiration qu'il a suscitée. Dégagée de toutes préventions, la critique en a bientôt fini avec Cicéron. Mais le *cicéronianisme* est un problème dont on ne saurait, à proprement parler, fournir la solution : on la tourne seulement quand l'on pénètre dans le grand secret de l'humaine nature, en tenant compte de la langue, et, de l'effet de la langue sur l'esprit. Au moment même où la fin du latin était proche, en tant qu'idiome populaire, voici venir un *styliste* souple et habile, qui rassemble et résume ce noble langage ; il le dépose dans ses nombreux écrits. Aussitôt de ce vase imparfait, il s'échappe quelque chose du parfum puissant de la langue, quelque chose de la piété qu'elle éveille. Avant Cicéron, Rome ne possédait point de grand prosateur : César, comme Napoléon, n'avait écrit que par accident. Quoi d'étonnant dès lors si, à défaut du prosateur, on se prend à honorer le génie du parler latin dans les compositions de l'artisan de style, si les lecteurs de Cicéron, à l'instar de Cicéron lui-même, se demandent comment il écrit, et non pas quelle œuvre il a écrite ? L'habitude, les routines d'école achevèrent ce que la langue avait commencé.

Toutefois, chez les contemporains de Cicéron, cet étrange engouement alla moins loin, on le comprend, que chez les hommes de la postérité. La manière Cicéronienne domina tout un tiers de siècle dans le monde du barreau ; comme auparavant avait dominé l'école bien inférieure d'Hortensius mais les meilleurs esprits ; César, entre autres, ne s'en rapprochèrent point, et, dans la génération, tout ce qui comptait comme talent doué de vie et de sève ouvrit une opposition

décidée contre l'éloquence hermaphrodite et énervée du maître. On reprochait à Cicéron de ne parler ni simplement ni avec force, ses froids lazzis, le désordre et l'ambigu de ses divisions, et par dessus tout l'absence de la flamme, qui seul fait l'orateur. Délaissant les éclectiques de Rhodes, on voulait remonter aux vrais Athéniens, à Lysias, à Démosthène, introniser enfin dans Rome l'éloquence forte et mâle. A cette école appartinrent *Marcus Junius Brutus*, discoureur grave, mais empesé[1] (669-712 [**85-42 av. J.-C.**]), les deux chefs de parti *Marcus Cœlius Rufus* (672-706 [**-82 / -48**]), et *Gaius Scribonius Curio* († 705 [**-49**]), tous les deux orateurs, pleins de souffle et d'action ; Calvus, également réputé comme poète, et le coryphée littéraire de ce jeune cénacle (672-706 [**-82 / -48**]), et enfin le sévère et consciencieux *Asinius Pollio*[2] (678-757 [**-76 / +4**]). On ne peut nier que cette école nouvelle ne fit preuve de plus de goût et de génie qu'il n'y en eut jamais chez les Hortensiens et les Cicéroniens réunis. Malheureusement les orages révolutionnaires emportèrent bientôt la jeune et brillante milice, à l'exception du seul Pollion, et nous ne pouvons pas estimer quels fruits ces beaux germes eussent pu produire. Le temps, hélas ! leur a manqué. La monarchie nouvelle n'eut rien de plus pressé que de faire la guerre à la liberté de la parole, et d'étouffer bientôt après la tribune. Le genre très secondaire du plaidoyer judiciaire persista, mais la haute éloquence, et la langue de la tribune ne vivent que de la vie politique ; elles s'éteignirent nécessairement et s'ensevelirent dans le même tombeau.

La période césarienne se signale enfin, par un autre mouvement dans la littérature esthétique, par de nombreuses compositions artistiques, dont les sciences diverses font le sujet, compositions empruntant la forme du dialogue à effets de style. Ce genre, on le sait, avait trouvé grande faveur chez les Grecs, et à Rome même il avait, dans le siècle précédent, fourni déjà quelques spécimens isolés. C'est Cicéron encore qui, dans ses écrits nombreux sur la rhétorique et la philosophie, adopta ce cadre et s'efforça d'y réunir le traité didactique et le livre. Parmi ces écrits, nous nommerons les principaux : le Dialogue *de l'orateur* [*De oratore*] rédigé en 699 [**55 av. J.-C.**], auquel il convient de rattacher *le Brutus* [ou *de claris oratoribus*] ou l'histoire de l'éloquence romaine (rédigé en 708 [**-46**]), et quelques, autres dissertations qui le complètent : le Dialogue politique *de l'État* [*De republica*] (écrit en l'an 700 [**-54**]), avec le traité *des Lois* [*De legibus*] son pendant (702 [**-52**]), imitation avouée de celui, de Platon. Grandes œuvres d'art, incontestablement, mais où les qualités de l'auteur étant mieux mises en relief, ses défauts ressortent moins. Les écrits sur l'art oratoire n'atteignent point, il s'en faut, à la rigueur instructive des principes, à la netteté de conception de la Rhétorique dédiée à Hérennius : pourtant ils contiennent tout un trésor d'expérience pratique à l'usage de l'avocat, d'anecdotes variées, également relatives au barreau, le tout relevé par un exposé facile, de bon goût, et réalisant le problème d'une amusante lecture. — Tableau hybride et singulier, mi-partie histoire et mi-partie philosophie, le Traité *de l'État* ne fait que poursuivre cette

---

1 [Il s'occupa de travaux historiques, abrégea Fannius et Caelius Antipater, et, à la veille de Pharsale, faisait des extraits de Polybe. Il écrivit aussi plusieurs traités moraux, sur les *Devoirs*, la *Patience*, les *Vertus*. Ses discours étaient estimés, bien que Cicéron les ait trouvés secs, chagrins et froids. Mais il nous reste de lui une ou deux lettres authentiques, fortes et parfois hautaines, recueillies dans la correspondance de Cicéron. Je ne reviens point sur ce qui a été dit ailleurs des Cœlius Rufus, des Curion, des Calvus et des Pollion.]

2 [Il y a exagération encore dans cette assertion tranchante, d'une opposition littéraire anti-cicéronienne, chez tous les hommes de talent contemporains. Pour ne citer qu'un seul témoignage, remet-tons sous les yeux du lecteur un aimable envoi de Catulle (50): *Le plus éloquent des Romains, passés et à venir, le meilleur de tous les avocats*. — Voilà comme il l'appelle !

pensée fondamentale que la constitution actuelle de Rome est l'idéal de la forme politique cherchée par les philosophes. La pensée n'en est donc en réalité ni philosophique ni historique, elle n'est même pas dans les propres convictions de l'auteur, mais on conçoit qu'elle ait eu pour elle et qu'elle ait gardé la faveur populaire. Quant au canevas scientifique de tous ces écrits, Cicéron le prend naturellement chez les Grecs ; il leur emprunte même directement jusqu'aux détails, témoin, le *Songe de Scipion*, ce morceau à effet qui sert de conclusion au livre *de l'État*. Non que je nie qu'il s'y rencontre après tout une certaine originalité relative : la broderie y fait montre de couleur locale romaine, et de cette conscience du sentiment politique, par où les Romains se distinguent à bon droit des Grecs. Ce sont là des avantages réels, et Cicéron y puise une indépendance incontestable au regard de ses modèles. D'une autre part, la forme de son dialogue n'affecte point la dialectique socratique par demandes et par réponses des bons dialogues grecs, ni le ton de la conversation qu'on retrouve chez ceux de *Diderot* ou de *Lessing* ; mais à réunir, comme il le fait, autour de Crassus ou d'Antoine, l'orateur, ces groupes nombreux d'avocats, à rassembler pour telle discussion savante tous les jeunes et les vieux hommes politiques du cercle des Scipions, l'auteur se donne un cadre d'uni incontestable importance, qui se prête à un tableau vrai et vivant, à de constantes allusions historiques aussi bien qu'à l'anecdote, et lui procure un fond heureux pour la dissertation scientifique. Le style y est travaillé, raffiné autant que dans les 'Meilleures harangues, il est réussi d'autant mieux que l'auteur n'y court point en vain après lé pathos.

Que s'il convient de reconnaître un vrai mérité à ces écrits de rhétorique et de politique avec leur enduit superficiel de philosophie, on n'en saurait dire autant des compilations nombreuses, œuvre de la fin de la vie de Cicéron (709-710 [**45-44 av. J.-C.**]). Pour occuper ses loisirs forcés, il s'adonna tout particulièrement à la philosophie proprement dite, entassant en une couple de mois, par exemple, toute une ennuyeuse et rapide série d'ouvrages, toute une bibliothèque de la science. La recette était simple. Imitant grossièrement les écrits populaires d'Aristote, ceux où le stagyrite use aussi de la discussion dialoguée dans l'exposé critique des anciens systèmes, Cicéron s'amuse, à son tour, à coudre ensemble, à mesure qu'ils lui viennent sous la main ou qu'il se les procure, les divers écrits des Épicuriens, des Stoïciens ou des Syncrétiques débattant le même problème ; et voilà son prétendu dialogue achevé, sans qu'il y ait rien mis de son fond, si ce n'est telle ou telle introduction qu'il va chercher dans sa grande boite à préfaces [*loci communes*] toutes prêtes pour ses futurs livres, si ce n'est ces quelques allusions, expédient de popularité facile, et ces exemples puisés chez les Romains, et cousus en hors-d'œuvre, familiers et agréables à l'auteur ou au lecteur (citerai-je à ce sujet, dans l'*Éthique* (*De officiis*, I, c. 37), une digression singulière sur les convenances oratoires ?) si ce n'est encore ce badigeon littéraire sans lequel le simple lettré, étranger à la pensée ou même au savoir philosophique, n'ayant pour lui que l'assurance et la rapidité de la plume, ne s'aventurera jamais à reproduire une argumentation dialectique. Aussi, que de gros livres pouvaient à la minute sortir d'une telle officine ! Ce ne sont que transcriptions et copies, dit Cicéron lui-même dans une lettre à un ami qui s'étonne de cette fécondité sans pareille, et qui me donnent peu de peine, je n'ai que les mots à y mettre, et des mots, j'en possède à revendre ! Après cet aveu, il ne nous reste rien à dire :

mais à qui va chercher une œuvre classique dans un tel amas d'écrits, il n'est qu'un conseil à donner, celui d'un beau silence en matière de critique littéraire[1].

Parmi les sciences, nul mouvement, si ce n'est dans une seule, la philologie latine. Stilon avait élevé jadis un édifice considérable, inauguré la recherche de la linguistique et des faits sur le terrain même de la nationalité latine : Varron, entre autres, qui fut son disciple, agrandit puissamment l'œuvre commencée. On vit paraître des travaux étendus sur tout le corps de la langue, les vastes *commentaires grammaticaux* de Figulus, le grand ouvrage de Varron sur *la langue latine*[2], d'autres monographies grammaticales et de philologie historique, comme les traités, aussi de Varron, sur le latin usuel, sur les synonymes, sur l'*antiquité des lettres alphabétiques*, sur *les origines du latin*[3] ; des *Scholies* sur l'ancienne littérature, sur Plaute, notamment ; des travaux relatifs à l'histoire littéraire, des *Biographies des poètes*, des recherches sur le vieux théâtre, sur la *division scénique* des comédies plautines, et enfin sur leur authenticité[4]. — La philologie réelle latine[5], laquelle comprenait toute l'histoire des Antiquités romaines, et attirait dans son domaine le droit sacrai qui n'avait rien de commun avec la jurisprudence pratique, fut déposée et embrassée tout entière dans le livre fondamental, demeuré tel pour tous les temps, de Varron, et intitulé les *antiquités des choses humaines et divines*[6] (il le mit au jour entre 687 et 709 [**-67***I***-45**]). Dans la première section, il retraçait les temps primitifs de Rome, les divisions en quartiers de la ville et de la campagne, la connaissance des années, des mois et des jours, enfin les événements publics intérieurs et les faits de guerre. Dans la seconde section, consacrée aux *choses divines*, on lisait l'exposé de la religion officielle : collèges des experts sacrés, leur nature et leur caractère, lieux saints, fêtes religieuses, sacrifices et offrandes pieuses, enfin les dieux divers, tout était réuni dans, ce vaste tableau. Ajoutez à cela une multitude de monographies sur l'*origine du peuple romain*, par exemple, sur les *gentes originaires de Troie*, sur les Tribus[7]. Ce n'est pas tout, Varron voulut encore donner à son grand ouvrage, sous la forme d'une publication indépendante, un grand et important supplément. Il écrivit *la vie du peuple romain*, essai remarquable d'une histoire des mœurs latines, où étaient décrits les usages domestiques, les finances et la civilisation de Rome, sous les rois, sous la première république, au temps d'Annibal, et au temps lé plus récent. Pour de semblables travaux, il a fallu à cet homme une érudition colossale autant que variée, dépassant le savoir de tous ses devanciers ou de tous ceux qui vinrent après lui ; il lui a fallu la connaissance de, tous les faits relatifs au monde romain

---

1 [Il y a un fond vrai dans tout ce jugement ! Mais quelle exagération, quelle sévérité à outrance ! Nous n'y reviendrons pas, l'ayant maintes fois signalée. Sans doute, pour ne parler que de l'*Éthique* (*de officiis*), elle est un remaniement, une imitation du traité perdu de Panælius sur le *Devoir*. C'est Cicéron lui-même qui en convient (*de off.*, 3, 7 : *ad fam.*, 3, 11, 4 ; cf. *de off.*, 1, 9), mais d'abord, il était toute une partie du livre grec restée inachevée, et que Cicéron a écrite de son propre fond (3, 34), nous voulons parler du conflit entre la vertu et l'utile. De plus, tout en suivant les divisions de son modèle, il s'écarte souvent de ses doctrines, et se montre indépendant jusque dans son éclectisme. — M. Mommsen a beau dire, le traité des *Devoirs* reste un chef-d'œuvre à lire et à méditer sans cesse.]

2 [*De lingua latina*, déjà cité, en 24 livres, dont il ne nous reste que 3 entiers, et 3 en fragments.]

3 [*De sermone latino*. — *De synonimis*. — *De antiquitate literarum*. — *De originibus lingue latinæ*.]

4 [*Quœstiones Plautinae*. — *De comædiis Plautinis*. — *De scenicis originibus*. — *De actibus scenicis*.]

5 [Expression allemande d'école. Elle désigne les recherches des institutions et des antiquités, et l'explication matérielle des mots qui s'y rattachent.]

6 [*Antiq. rerum human. et divin*, cité par Augustin *de civit. Dei*, VI, 2.]

7 [*De gente populi Rom*. — *De initiis surb. Rom*. — *De familiis Trojan.*]

et au monde grec limitrophe ; il lui a fallu tout ensemble et l'examen pris sur le vif, et les- études littéraires les plus approfondies. Aussi est-il vrai et mérité l'éloge des hommes de son siècle ! A les entendre ; Varron a été un guide sûr pour ses compatriotes, étrangers et comme perdus sur leur propre sol : il leur a montré qui ils étaient, et où ils étaient[1] !

Mais ne lui demandez ni critique, ni système. Ce qu'il sait de la Grèce, il l'a puisé à des sources troublées ; et même en ce qui touche Rome, on constate là trace chez lui de l'influence des romans historiques ayant cours. S'il établit son sujet sur un échafaudage suffisamment commode et symétrique, il ne sait point le diviser et le traiter selon la loi d'une bonne méthode, et si attentif qu'il paraisse à mettre en harmonie les documents qu'il reçoit d'ailleurs et ses observations personnelles, on peut affirmer que ses conclusions scientifiques, au regard de la tradition n'ont point su se dégager absolument de la *foi du charbonnier*, et des entraves scolastiques[2]. La philologie grecque, il en imite les défauts, plus qu'il ne profite de ses vraies richesses on le voit poursuivant les étymologies fondées sur la simple assonance : aussi tombe-t-il souvent, lui et tous les linguistes du temps, dans la pure charade et la niaiserie grossière[3]. Avec son assurance et sa plénitude empirique, avec son insuffisance et son absence de méthode, empiriques également, la philologie varronienne me rappelle absolument l'école philologique de l'Angleterre, et pareille à celle-ci encore, elle se cantonne dans le vieux théâtre comme centre de ses études. Nous avons fait voir que la littérature monarchique, rejetant bien loin ces pratiques, s'appliqua au développement des vrais principes. Et chose au plus haut point remarquable, celui qu'on vit à la tête des nouveaux grammairiens, n'était ni plus ni moins que César lui-même, qui, dans son traité de l'Analogie[4] (édité entre 696 et 764 [**58-50 av. J.-C.**]), entreprit le premier de ramener la langue jusque là sans frein, sous la puissance de la loi.

Au mouvement très considérable qui se produit dans la philologie ne répond point une activité productive égale dans le domaine des autres sciences. Quelques travaux philosophiques non sans importance, l'exposition de l'épicuréisme par Lucrèce, revêtue du costume primitif des vers selon la formule anté-socratique, et les écrits *académiques*, les mieux réussies des œuvres de Cicéron[5], ne portent coup et ne conquièrent leur public qu'en dépit du sujet, et que grâce à la forme esthétique qu'ils affectent : quant aux innombrables

---

1 [*De vita popul. Rom*. — *De republ*. — *Nam nos in nostra urbe peregrinantes errantesque tanquam hospices tui libri quasi in domum perduxerunt, ut possemus aliquando, qui et ubi essemus, agnoscere* (Cicéron, *Acad*., 1). Il faut lire tout le passage qui énumère les travaux et les services de Varron : mais qui finit par un coup de patte de rival en philosophie : *ad impellendum salis, ad docendum parum*. — Cf. *Brut*., 15.]

2 On en trouve un remarquable exemple au traité *de re rustica* (2, 1). Il y divise la science du bétail en *neuf fois trois fois trois (neuf) parties* : plus loin il parle des cavales d'Olisipo (Lisbonne) que le vent rend fécondes. Tout le chapitre contient un étrange pêle-mêle de notions philosophiques, historiques et d'économie rurale.

3 C'est ainsi qu'il fera dériver *facere* de *facies*, parce que faire, c'est *donner figure* à une chose : *Volpes*, renard, vient, dit-il avec Stilon, de *volare pedibus*, voler des pieds. — Gaius Trebatius, autre philologue et juriste contemporain, dérive *sacellum* de *sacra cella* ; Figulus, *frater* de *fere alter*, etc., etc. Et ce ne sont point là des faits isolés : la manie étymologique constitue au contraire l'élément principal de la philologie d'alors ; elle ressemble fort à la méthode naguère encore usitée dans la linguistique comparée ; alors que la théorie de la formation des langues demeurait encore un mystère, et qu'on n'avait point chassé les empiriques du temple.

4 [*De analogia*, ou, selon Cicéron (*Brut*., 72) *de ratione loquendi*, en 2 livres, souvent cités par les grammairiens. — Écrit par César dans les Alpes en revenant de ses quartiers d'hiver en Italie, ce traité est perdu.]

5 [Les *Académiques*, les *Tusculanes*, le *De finibus*, etc.]

traductions des livres épicuriens, quant aux traités pythagoriciens, comme le gros livre de Varron sur les *principes des nombres*[1], quant à celui plus volumineux encore de Figulus *sur les Dieux* [*De Deis*], ils n'eurent, à n'en point douter, ni la valeur scientifique ni le mérite de la forme. — Les sciences professionnelles sont de même faiblement cultivées. Le dialogue de Varron *sur l'agriculture*[2], montre plus de méthode que les œuvres de ses devanciers, Caton et Saserna, sur qui aussi, soit dit en passant, mainte critique et maint blâme pourraient justement tomber. Mais il sent davantage le travail de cabinet, quand ceux-ci, au contraire, sont dictés uniquement par l'expérience des champs. Varron encore[3], et un consulaire de l'an 703 [**51 av. J.-C.**], *Sulpicius Rufus*[4], ont publié des études juridiques. Nous n'en dirons qu'une chose ; elles sont un tribut payé à l'enjolivement dialectique et philologique de la jurisprudence romaine. Après cela, irons-nous mentionner les 3 livres de *Gaius Matius* sur la *cuisine*, les *salaisons* et la *confiserie*[5], le premier livre en ce genre, édité à Rome, autant que l'on sache, et production digne d'être notée, si l'on songe que l'auteur est homme du grand monde[6] ? — Les mathématiques, la physique furent encouragées, grâce aux tendances de plus en plus hellénistiques et utilitaires de la monarchie. On constate leur progrès par la place qu'elles prennent dans le programme de l'éducation, et dans les applications pratiques. Parmi ces dernières il faut énumérer la *réforme du Calendrier*, l'établissement des premières cartes murales[7], l'amélioration technique du génie naval, de la facture des instruments de musique, des plantations et des constructions, comme la volière décrite par Varron, nous en offre un exemple[8] ; le pont de pilotis jeté sur le Rhin par les ingénieurs de César ; enfin ces deux échafaudages demi-circulaires en charpente, disposés pour glisser l'un vers l'autre, et formant, séparés, deux théâtres, ou, réunis, un amphithéâtre[9]. Il n'était point rare de voir, dans les jeux populaires, exposer devant la foule les curiosités naturelles exotiques ; et les animaux merveilleux crayonnés par César dans ses Commentaires, témoignent assez, qu'Aristote revenant, il eût aussitôt retrouvé son prince et protecteur. Quoi qu'il en soit, tout ce qui tient à la littérature de l'histoire naturelle demeure dans le sillon du néo-pythagoréisme. Ainsi en est-il des *Observations célestes grecques et barbares*, c'est-à-dire, égyptiennes, rassemblées par Figulus, et de ses écrits sur les *animaux*, les *vents*, les *organes sexuels*[10]. Chez les Grecs, les études physiques, s'écartant de la méthode aristotélique qui demandait sa loi à chaque chose, avaient dégénéré en

---

1 [*De principiis numerorum*, en 9 livres.]
2 [*De re rustica*, en 3 livres : nous les possédons encore. Les ***Saserna***, père et fils, ne nous sont connus que par quelques citations de Varron, Columelle et Pline.]
3 [*De jure civili*, 15 livres.]
4 [Pomponius parle des nombreux ouvrages (quelque chose comme 180 livres) de ***Sulpicius Rufus*** (*Dig. de orig. Juris*., ff. 2, 5, 43, cf. Cicéron, *Brut*., 41). Il traita le droit, dit Cicéron, de façon méthodique, et laissa de nombreux élèves. — Ennemi de César, d'abord, consul en 703 [51 av. J.-C.], avec Marcus Marcellus, Sulpicius Rufus avait fini par se réconcilier avec le vainqueur de Pharsale. (V. Otto : *Thesaur*, t. 5, pp. 1545-1630, *de vita, studiis scriptis et honoribus Serv. Sulpicii Rufi*.). *Jus civile semper ad aequitatem et facilitatem referebat* (Cicéron, *Philippiques*, 4, 15).]
5 [Columelle, 12, 4, 2 et 44.]
6 [Et l'un des affidés de César !]
7 [Propert., 4, 3, 36.]
8 [*De re rust*., 3, 3, 4.]
9 [Cette construction singulière avait été élevée par Curion, le futur lieutenant de César. Pline, *H. nat*., 36, 24, 8.]
10 [*De sphaera barbarica et graecanica*. — *De animalibus*. — *De ventis*. — *De hominum naturalibus*.]

empirisme sans critique, en recherche insensée de l'extraordinaire et du merveilleux : aujourd'hui cette même science, transformée en une sorte de philosophie mystique de la nature, au lieu de faire la lumière et la vie, n'était bonne au plus qu'à les étouffer et les obscurcir. En face de telles tendances, mieux valait assurément s'en tenir à ce niais précepte, que Cicéron nous donne quelque part comme le fin mot de la sagesse socratique : *l'étude de la nature s'enquiert de choses que nul ne peut connaître ou que nul n'a besoin de savoir*.

Tournons enfin les yeux du côté des arts. Ici, comme dans les autres branches de la vie intellectuelle du siècle, rien qui réjouisse le regard. La crise financière des derniers jours de la république a porté le coup de mort aux travaux publics. Mais déjà nous avons dit le luxe des constructions privées élevées par les grands. Les architectes avaient récemment appris à employer le marbre : les diverses sortes colorées, le *jaune de Numidie* (*Giallo antico*), et bien d'autres s'étalent à l'envi : on exploite, pour la première fois, les carrières de *Luna* (*Carrare*). On parquette les chambres en riche mosaïque, on revêt les murailles de plaques de marbre, ou on les enduit d'un stuc qui les imite, et ce début conduira plus tard aux peintures murales des appartements intérieurs. Toutes magnificences dispendieuses qui ne profitent point au bel art. Tel avocat affectait la simplicité catonienne à parler devant les juges des chefs-d'œuvre *d'un certain Praxitèle*[1] : mais tout le monde voyageait, et regardait. Le métier de *Cicerone* ou d'*Exégète*, comme il s'appelait alors, rapportait gros. On faisait littéralement la chasse aux objets d'art, moins peut-être aux statues et aux tableaux, qu'aux ustensiles divers, aux curiosités de la table ou de l'ameublement. La grossièreté romaine, amoureuse de l'étalage, y trouvait son compte. Déjà l'on s'était mis à fouiller les vieux tombeaux grecs de Capoue et de Corinthe, pour y ravir les vases d'airain ou d'argile, placés aux côtés des morts. Tel bronze, statuette ou figurine se payait 40.000 HS (3.000 thaler = 11.500 fr.) : telle paire de tapis précieux, 200.000 HS (15.000 thaler = 56.250 fr.). Telle marmite de bronze d'un bon travail se payait au prix d'un domaine rural. Combien de fois le riche amateur, ce barbare en quête de joyaux d'art, n'était-il pas volé par ses marchands ? Toutefois, le pillage et la ruine de l'Asie Mineure, qui regorgeait de chefs-d'œuvre, valurent à Rome la possession des morceaux antiques les plus précieux : Athènes, Syracuse, Cyzique, Pergame, Chios, Samos, et toutes les anciennes capitales de l'art étaient dépouillées pour le marché de Rome. Tout ce qui était à vendre, et même ce qui ne l'était pas, partait pour les palais ou les villas des grands de Rome. On sait quelles merveilles recelait la maison de Lucullus, à qui l'on fit un jour le reproche qu'il avait trahi ses devoirs de chef d'armée pour le seul intérêt de son dilettantisme artistique. Les curieux y affluaient comme aujourd'hui à la *villa Borghèse*, et comme aujourd'hui aussi se plaignaient de l'internement, de l'emprisonnement des trésors de l'art dans les palais et les campagnes des grands, où la visite en était difficile et exigeait d'habitude une autorisation particulière accordée par le maître. — En revanche, les bâtiments publics ne s'étaient en aucune façon enrichis des œuvres des illustres sculpteurs ou peintres de la Grèce ; et dans la plupart des temples de Rome on en était encore aux vieilles statues de bois des dieux. Quant à la pratique des arts, Rome n'a rien produit qui vaille d'être nommé : à peine dans tout le siècle possède-t-elle un seul statuaire ou peintre dont le nom soit resté ; je veux parler d'un certain *Arellius* dont les œuvres faisaient fureur. Non qu'elles eussent un vrai

---

1 [V. Cicéron, *in Verrem*., act. 4, *de signis*, *passim*.]

mérite plastique, mais le maître roué[1] à ses figures de déesses prêtait la ressemblance exacte de ses maîtresses du jour.

A l'intérieur, des maisons, et au grand air de la vie publique, la musique et la danse croissent en faveur. Nous avons vu que la musique scénique et le ballet se sont créé au théâtre un rôle indépendant et considérable. Ajoutons à cette indication un autre fait non, moins important. Désormais, le théâtre public s'ouvre fréquemment aux représentations données par les, musiciens, les danseurs et déclamateurs venus de Grèce, pareils à ceux qui parcouraient depuis longtemps l'Asie Mineure, et toutes les contrées helléniques ou hellénisantes[2]. Ces mêmes musiciens, danseurs et danseuses, louaient leurs services pour amuser les convives à table et dans d'autres occasions : les riches entretenaient aussi chez eux pour leur chapelle, des joueurs de luth et d'instruments à vent, et des chanteurs. Non contents de cela, les gens du bel air se mirent eux-mêmes à jouer et à chanter. Aussi voit-on la musique entrer désormais dans le programme universellement admis des branches diverses de l'éducation ; et pour ce qui est de la danse, il n'est pas, sans parler des femmes, jusqu'à des consulaires, à qui l'on n'ait pu, un jour, jeter à la face de s'être donnés en spectacle dans quelque ballet de société.

Faut-il le dire ? Avec les débuts de la monarchie, déjà se manifestent à la fin de la période actuelle les commencements d'une ère meilleure pour les arts. Nous avons raconté dans le précédent chapitre quel puissant essor, sous l'impulsion de

---

1 [Sic, au texte. — Pline, *Hist. n.*, 35, 37.]

2 [On se rappelle la scène décrite par Plutarque, et les *Bacchantes* d'Euripide jouées par des comédiens grecs devant le roi Parthe, au moment où on lui apporte la tête de Crassus.]. Les *Jeux grecs*, en effet, n'étaient pas seulement à la mode dans les villes grecques de l'Italie, comme à Naples (Cie. *pro Arch*. 5,10 ; Plutarque, *Brut*. 21), par exemple : ils avaient encore conquis droit de cité à Rome (Cie. *ad fam*. 7, 1 : *ad Att*. 16, 5 : Suet. *Cæs*. 39 : Plut. *Brut*. 21). Nous objectera-t-on l'inscription tumulaire bien connue de Licinia Eucharis, morte à l'âge de 14 ans, inscription qui parait de la fin de l'époque actuelle (*Corp. Insc. Lat*. n° 1049, p. 220), et où il est dit que cette jeune fille *bien élevée, instruite dans tous les arts des muses*, aurait donné, en sa qualité de danseuse, des représentations privées dans les maisons du grand inonde ; et qu'elle se serait, la première, produite en public, sur la scène grecque, à Rome (*modo nobilium ludos decorari choro, et Græca in scena prima populo apparui*) ? Ceci ne veut dire qu'une chose, c'est qu'elle a été la première jeune fille, qu'on ait vue à Rome monter sur le théâtre grec public : et, en effet, c'est vers cette époque que les femmes commencent à se montrer sur les planches. — Du reste, les *Jeux grecs* ne paraissent point avoir été de vraies représentations scéniques : ils appartenaient plutôt au genre de la déclamation accompagnée de musique, qui fut aussi fréquemment pratiquée plus tard dams la Grèce proprement dite (Welcker, *griech. Trag*. p. 1277). C'est la conclusion qu'il faut tirer des indications fournies par Polybe (30, 13) sur les concerts des joueurs de flûte, par Suétone (*l. cit.*) ; sur la danse en général et la danse des armes selon le mode de l'Asie Mineure, exécutée dans les jeux donnés par César, et de l'inscription même précitée du tombeau d'Eucharis ; enfin j'estime que dans le passage des Rhet. ad Herrenniuin (4, 47, 60), relatif aux Cytharœdes (cf. Vitruve, 5, 5, 7), il est fait de même allusion à ces « jeux grecs. » Une autre chose me frappe, c'est de voir ces représentations combinées à Rome avec les luttes d'athlètes grecs (Polybe, *l. cit*. ; Tite-Liv., 39, 22). — Les récitations dramatiques n'étaient point exclues de ces jeux mixtes, car nous voyons figurer des acteurs tragiques dans la troupe amenée à Rome en 587 [167 av. J.-C.] par Lucius Anicius. Pourtant on peut croire que ce n'était point là, à proprement parler, des représentations dramatiques : l'artiste se contentait d'y déclamer ou chanter, avec accompagnement de flûte, tantôt un drame entier, tantôt et plus souvent de simples fragments. Voilà bien ce qui se pratiquait à Rome, et suivant toute apparence, la grande attraction pour le public, dans les jeux grecs, c'était la musique et la danse : quant aux paroles, on ne s'en préoccupait guère, pas plus qu'aujourd'hui les dilettantes de Londres ou de Paris n'écoutent celles de l'opéra italien. Véritables pois pourris sans règles fixes, ces jeux mêlés allaient très-bien au goût actuel du public : ils s'adaptaient aux théâtres de société, bien plus facilement que ne l'eussent pu faire les représentations dramatiques complètes de la scène grecque. Que celles-ci d'ailleurs aient été importées aussi à Rome, loin d'y contredire, j'admets que le fait est prouvé.

César, l'architecture a pris et devait prendre bientôt dans la capitale et dans tout l'empire. Il en est de même de la gravure monétaire. Celle-ci se transforme vers l'an 700 [**54 av. J.-C.**] : l'empreinte, souvent grossière et négligée de l'ancienne médaille, fait place désormais à la finesse et à la netteté du relief.

Nous assistons à la fin de la république romaine. Nous l'avons vu, durant cinq cents ans, commander à l'Italie et à la région méditerranéenne : nous l'avons vue s'en allant en ruine, non sous le coup des voies de fait du dehors, mais par le vice intérieur de sa décadence politique et morale, religieuse et littéraire, et laissant la place à la nouvelle monarchie. Dans ce monde romain, tel que César le trouva, beaucoup de nobles choses survivaient, legs des siècles passés, amoncellement infini de grandeurs et de splendeurs. D'âme, il n'y en avait presque plus ; de goût, bien moins encore : dans la vie, et autour de la vie, plus de joies. Ce monde était vraiment vieux et le génie patriote de César ne pouvait le refaire jeune. L'aurore ne revient pas, tant que la nuit noire n'a pas achevé de tout envahir. Avec César cependant, les riverains de la Méditerranée si longtemps battus par les orages du milieu du jour pouvaient espérer un soir plus calme. Aussi bien, au sortir des longues ténèbres de l'histoire, luira l'ère nouvelle des peuples : de jeunes nations, libres de leurs allures, se mettront en marche vers un but plus haut et nouveau, et parmi elles, il s'en trouvera plus d'une chez qui auront germé les semences jetées par la main de César, plus d'une tenant de lui son individualité, et lui en demeurant redevable.

Fin de l'Histoire romaine